Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 25 novembre 2019

à 13 h 30

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 14 novembre 2019

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 25 novembre 2019, à 13 h 30**, **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 25 novembre 2019

à 13 h 30

Veuillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du lundi 25 novembre 2019.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 30.08 pour lequel aucun document ne sera livré.

Assemblée extraordinaire du conseil municipal du lundi 25 novembre 2019

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe* - 1193430007

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude des budgets de fonctionnement 2019 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal

04.02 *Service du greffe* - 1193430008

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration à la suite de l'examen public du document Perspectives budgétaires 2020

30 – Administration et finances

30.01 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1193843020

Dépôt du budget 2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

30.02 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1193843016

Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

30.03 *Service du greffe* - 1190310001

Dépôt du budget 2020 de la Corporation Anjou 80

30.04 *Service du greffe* - 1190310002

Dépôt du budget 2020 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

30.05 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1193843022

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2020 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

30.06 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1193843014

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

30.07 *Service des finances , Direction des revenus* - 1193843010

Dépôt d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2020)

30.08 *Service du greffe*

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service des finances , Direction des revenus* - 1193843004

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2020)

41.02 *Service des finances , Direction des revenus* - 1193843005

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020)

41.03 *Service des finances , Direction des revenus* - 1193843006

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2020)

41.04 *Service des finances , Direction des revenus* - 1193843011

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

41.05 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1195205005

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 04.01

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193430007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude des budgets de fonctionnement 2019 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude des budgets de fonctionnement 2019 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal.
Il est recommandé au comité exécutif de mandater le groupe d'experts du Service des finances, du Service des communications et de l'expérience citoyenne ainsi que de la Direction générale qui travaille actuellement à bonifier la présentation des documents budgétaires d'analyser, en collaboration avec le Service des ressources humaines, la possibilité d'inclure systématiquement dans les présentations des services des informations détaillées sur le taux d'absentéisme, notamment les causes connues, et l'évolution du bilan du service au cours des dernières années (R-18).

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-22 13:15

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193430007**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude des budgets de fonctionnement 2019 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Commission sur les finances et l'administration a procédé du 12 au 23 novembre 2018 à l'étude publique des budgets de fonctionnement 2019 et le PTI 2019-2020-2021 de tous les services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM).
Les recommandations de la Commission ont été déposées au conseil municipal le 28 novembre 2018 et au conseil d'agglomération le 29 novembre 2018.

Le comité exécutif répond aux recommandations formulées par la Commission dans les deux rapports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues aux rapports de la commission, le comité exécutif dépose son rapport leur ayant trait. Cette réponse sera déposée au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-22

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-11-22

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION - ÉTUDE PUBLIQUE DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2019-2020-2021 DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DE CERTAINES SOCIÉTÉS PARAMUNICIPALES ET AUTRES ORGANISMES AINSI QUE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2019 ainsi que du PTI 2019-2020-2021 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant de son périmètre comptable ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM).

Du 12 au 23 novembre se sont succédé les séances d'étude publique portant sur les prévisions budgétaires 2019 et le PTI 2019-2020-2021 de tous les services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM). Cette année, la Commission a procédé à l'étude du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations des unités d'affaires au cours de la même présentation. Chacune des unités d'affaires a donc procédé à la présentation de son budget de fonctionnement et, lorsqu'elle en avait un, de son PTI. Au terme des présentations du budget et du PTI, des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De surcroît, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la Commission ont suivi les différentes présentations.

Les recommandations ont été déposées et adoptées en séance publique le 27 novembre 2018.

Le comité exécutif remercie la Commission et tous ses participants. Il a pris connaissance du rapport de la Commission et répond à ses 41 recommandations.

LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique du budget 2019 et du PTI 2019-2020-2021, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration. La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

1) Ville de Montréal et organismes relevant de son cadre financier

R-1 Adopter les budgets de fonctionnement 2019 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

R-2 Adopter les prévisions du PTI 2019-2020-2021 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

Réponses à R-1 et à R-2
Les budgets de fonctionnement ainsi que les prévisions du PTI 2019-2020-2021 ont été adoptés lors de la séance extraordinaire des conseils municipal et d'agglomération des 28 et 29 novembre 2018 (CM18 1402, CM18 1403, CG18 0633 et CG18 0634).

2) Présentation des documents budgétaires

R-3 Inclure dans les présentations des services un tableau qui illustre la provenance du financement des projets, avec notamment un détail des subventions gouvernementales obtenues pour financer ceux-ci.

Considérant le nombre important de projets contenus dans la présentation du Service des technologies de l'information;

R-4 Organiser par ordre de priorité les projets inscrits dans la présentation du service faite à la CFA.

R-5 Présenter, lors de l'étude du prochain budget, une ventilation des dépenses et une reddition de compte pour chacun des huit Plans d'action de la Stratégie de développement économique 2018-2022 afin de permettre un suivi des résultats.

R-6 Ajouter une note à la présentation du Service de l'Espace pour la vie afin de refléter l'apport du financement métropolitain à son budget.

R-7 Demander au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de catégoriser les bâtiments dont il est responsable selon le type de gestion (ex. bâtiments loués, acquisitions récentes, propriétés de la Ville, etc.).

R-8 Prévoir dans les prochains documents budgétaires une section où sont présentés les différents indicateurs développés dans les unités d'affaires en fonction de leurs objectifs et des priorités de la Direction générale, en complément des indicateurs du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC).

R-9 Joindre aux prochains documents budgétaires du Service des ressources humaines une section qui détaille la représentation de la diversité au sein des effectifs de la fonction publique montréalaise, notamment : - le nombre d'embauches; - le détail par clientèle visée (femmes, minorités visibles et ethniques, Autochtones, personnes handicapées[2], etc.), par catégorie d'emploi et par unité d'affaires; - et l'évolution de ces pourcentages au cours des cinq dernières années.

Considérant que les citoyens sont de plus en plus conscients de l'importance du tri en tous genres des déchets domestiques; *Considérant qu'il est difficile de liquider certaines de nos matières recyclables;*

R-10 Prévoir dans la prochaine présentation du Service de l'environnement une section qui rend compte des innovations ou projets de recherche qui permettent de valoriser les matières recyclables.

R-11 Prévoir dans la prochaine présentation du Service de l'habitation une section qui démontre l'évolution du nouveau *Programme d'appui à l'acquisition résidentielle,* notamment les critères d'admissibilité, le nombre de personnes qui y ont accédé et les sommes investies.

R-12 S'assurer que les services, lorsqu'ils utilisent des acronymes dans leur présentation, produisent un lexique.

Réponses à R-3 à R-12
Le comité exécutif informe les membres de la Commission qu'un groupe d'experts du Service des finances, du Service des communications et de l'expérience citoyenne ainsi que de la direction générale ont travaillé à bonifier la présentation des documents budgétaires. Afin d'alimenter leurs réflexions, les recommandations R3 à R12 leur ont été transmises ainsi qu'au service concerné afin d'en tenir compte.

Concernant la recommandation 3, le comité exécutif informe les membres de la Commission que les documents de présentations des services soumis à la CFA contiennent déjà, en annexe, un tableau présentant les provenances de financement externe ainsi que les intitulés des programmes de subventions utilisés pour chacun des projets et programmes. Cette modification a été apportée suite à une recommandation de la commission dans le cadre de l'étude du PTI 2018-2020.

Concernant la recommandation 9, le comité exécutif informe les membres de la Commission que la diversité de sa main d'œuvre, à l'image de sa population, est une priorité organisationnelle. Par ailleurs, le Service des ressources humaines (SRH) produit des tableaux présentant l'évolution, depuis 2013, de la représentation des 5 groupes visés, par catégories d'emplois, de l'embauche et de la représentativité. Ces tableaux seront joints aux prochains documents budgétaires. Le SRH poursuit également des objectifs de transparence des données touchant la diversité et ces tableaux sont déposés annuellement sur la page Carrière de la Ville. Toutefois, produire ces données par « unité d'affaires » présenterait une problématique particulière compte tenu des changements de structure fréquents, notamment dans les services centraux. Nous pourrions produire les tableaux « par arrondissement ». Enfin, il est à noter que ces données sont également accessibles par tous les intervenants ressources humaines d'arrondissement qui ont accès au système Info-RH.

3) Service 311

Considérant les projets-pilotes de centralisation du Service 311 en cours;

R-13 Demander au Service des communications et de l'expérience citoyenne de faire un état de situation par rapport aux projets-pilotes en lien avec la centralisation des appels 311 lors de la prochaine étude budgétaire, par exemple : le type de requêtes, le niveau de satisfaction des utilisateurs et les plaintes (information ventilée par services centraux et par arrondissements).

Réponse à R-13
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et informe les membres de la commission qu'un état d'avancement du projet de regroupement des appels et courriels des arrondissements au Centre de services 311 sera présenté lors de la prochaine étude budgétaire. Cet état d'avancement pourra contenir le type de requête, la qualité des appels et les plaintes des utilisateurs.

4) Amélioration du bilan environnemental de la Ville de Montréal

R-14 Faire des représentations auprès du gouvernement provincial pour la mise en place d'une consigne pour les bouteilles de verre et de plastique.

Réponse à R-14
Le comité exécutif informe les membres de la Commission que ces représentations ont eu lieu auprès de la commission parlementaire des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec lors d'un débat concernant les enjeux du recyclage et de la valorisation locale du verre. La position de la Ville a été véhiculée par la Commission de l'environnement de la CMM et a en particulier été partagée le 14 août 2019 lors du passage des membres de la commission de l'environnement de la CMM en commission parlementaire.

R-15 Évaluer les coûts environnementaux et financiers de la distribution à grande échelle des *Publisacs*.

Réponse à R-15
Dans le cadre des consultations publiques menées par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs sur le contrôle des circulaires, une analyse des coûts et des impacts des circulaires a été réalisée conjointement par le Service de l'environnement et le Service du développement économique et a été présentée le 3 octobre 2019 lors de la séance d'information de la commission.

R-16 Poursuivre les efforts en matière d'électrification du matériel roulant.

Réponse à R-16
Le comité exécutif informe les membres de la Commission que la Ville de Montréal possède déjà 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. En 2020, elle souhaite augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques et poursuivre sa collaboration avec divers fournisseurs afin de développer des produits écoresponsables sans émission de gaz à effet de serre (GES).

5) Santé et sécurité au travail

R-17 Poursuivre les efforts au sein des services pour réduire le taux d'absence en maladie et le taux de fréquence des accidents de travail.

Réponse à R-17
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Il souhaite informer les membres de la Commission que d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire et prendre soin de la santé psychologique au travail de ses employés est l'une de ses priorités organisationnelles et y consacra une somme totalisant plus de 11,2 M $ en 2020.

La direction de la santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines réalise une vigie et une analyse des meilleures pratiques, des problématiques et des modifications législatives en cette matière ce qui se traduit par plusieurs actions concrètes, tels que la mise en place de procédures d'identification des dangers et l'évaluation des risques permettant aux services d'élaborer un plan d'action qui cible leur milieu, le développement de programmes corporatifs ainsi que la coordination d'entente-cadres en matière de santé, sécurité et mieux-être. De plus, l'offre de service de la division Respect de la personne a été publicisée en 2019 favorisant une approche de sensibilisation et de formation à l'intention des employés et des gestionnaires en mettant l'accent sur les comportements positifs et adéquats à adopter en milieu de travail.

R-18 Inclure systématiquement dans les présentations des services des informations détaillées sur le taux d'absentéisme, notamment les causes connues, et l'évolution du bilan du service au cours des dernières années.

Réponse à R-18
Comme mentionné précédemment, un groupe d'experts du Service des finances, du Service des communications et de l'expérience citoyenne ainsi que de la direction générale travaille actuellement à bonifier la présentation des documents budgétaires. Le Comité exécutif mandate ce groupe de travail d'analyser, en collaboration avec le Service des ressources humaines, la possibilité de donner suite à cette recommandation.

6) Rémunération des élus
Considérant l'annonce du gouvernement fédéral de rendre imposable les allocations de dépenses versées aux conseillers municipaux et aux députés de l'Assemblée nationale dès janvier 2019; Considérant la perte de revenus et l'appauvrissement des élus dus à cette mesure; Considérant que le gouvernement du Québec ne s'est pas encore positionné sur le dossier;

R-19 Développer et présenter à tous les élus des scénarios financiers visant à compenser rétroactivement ceux-ci pour la perte de revenus encourue suite à l'imposition de l'allocation de dépenses.

Réponse à R19
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. La modification réglementaire, adoptée le 17 juin dernier (CM19 0775), consiste à fixer, pour chaque membre du conseil de la ville, une rémunération supplémentaire qui, ajoutée aux autres rémunérations que le membre reçoit pour l'ensemble de ses fonctions à titre d'élu.e, serait suffisant pour compenser le membre pour l'impôt que ce membre aurait à verser sur son allocation de dépenses et la rémunération supplémentaire, si l'on ne tenait compte, dans le calcul de son revenu total, que des sommes versées à titre d'élu.e.

Rétroactif au 1er janvier 2019, ce règlement permettra de mettre en oeuvre des mesures justes et équitables afin de compenser les membres du conseil pour la baisse qu'ils subissent dans leurs conditions par rapport aux années antérieures.

7) Logement social

R-20 Analyser un modèle qui permettrait de réaliser des projets de logement social LEED afin de permettre aux organismes propriétaires de réaliser des économies énergétiques importantes à moyen et long termes, en s'assurant de ne pas freiner les projets en cours d'élaboration et ainsi maximiser le nombre de logements sociaux disponibles.

Réponse à R-20
Le comité exécutif informe les membres de la commission que le programme AccèsLogis, qui finance le développement de logements sociaux et communautaires, fait actuellement l'objet d'une refonte en profondeur pour l'adapter au contexte montréalais. Un nouveau programme doit être proposé en 2021. Il est déjà prévu que la question de l'efficacité énergétique soit analysée, notamment à la lumière du modèle LEED. Comme le mentionne la Commission, le Service de l'habitation portera une attention particulière aux impacts de l'application de mesures d'efficacité énergétique, qui ne devront pas réduire la capacité de livraison de logements sociaux.

R-21 Produire un état de situation des résultats obtenus pour chacun des différents programmes en habitation.

Réponse à R-21
Le comité exécutif informe la commission qu'un mécanisme de reddition de comptes a été établi par le Service de l'habitation, de concert avec la Direction générale et le Service des finances. Un bilan sera présenté à la Commission sur les finances et l'administration au moment de la présentation du budget 2020.

R-22 Intensifier les modalités d'inspection des bâtiments insalubres en prévoyant des inspections surprises et des inspections avec avis à brève échéance pour les propriétaires récalcitrants.

Réponse à R-22
Le Plan d'action pour des conditions de logements décentes, approuvé par le Conseil municipal l'an dernier, fait état de cibles ambitieuses d'inspections pour la période 2018-2021. Un suivi étroit est fait de la mise en œuvre de ce plan d'action, qui prévoit plusieurs moyens pour intensifier les interventions.

En regard de la formule d'inspection surprise, le Service de l'habitation note qu'elle peut être utilisée, mais que des avis préalables donnés aux propriétaires ont souvent pour effet positif d'inciter ces derniers à effectuer une partie des travaux requis. Des inspections annoncées d'avance permettent également d'assurer un accès simultané à l'ensemble des logements d'un immeuble. Cette technique du « blitz » dans l'ensemble d'un immeuble permet d'accroître sensiblement le nombre de logements inspectés.

Il faut souligner qu'en prévision d'une visite intégrale d'un immeuble, le Service de l'habitation déploie des agent.e.s de liaison et intervention sociale qui rencontrent les locataires en amont. Ceci permet de détecter des situations (liées par exemple à des problèmes de santé mentale, de perte d'autonomie, d'agressivité) qui demandent un accompagnement particulier pour répondre aux besoins des occupants et éviter de ralentir les inspections.

En réponse aux préoccupations de la Commission, une mention spécifique des interventions de type «blitz» pourra être introduite dans les futurs suivis du Plan d'action pour des conditions de logements décentes.

R-23 Fournir un bilan pour établir si les méthodes collaboratives préconisées par la Ville auprès des propriétaires récalcitrants donnent des résultats satisfaisants.

Réponse à R-23
La Ville dispose d'un ensemble d'outils auxquels elle a recours dans ses interventions de salubrité. Il est difficile d'isoler l'effet d'une seule approche, car plusieurs moyens peuvent être utilisés auprès d'un même propriétaire. Les approches collaboratives (par exemple, les rencontres visant à expliquer au propriétaire fautif la grille à laquelle son bâtiment devra se conformer) peuvent être suivies au besoin de démarches contraignantes.

Le Service de l'habitation rapporte que cette année, tous les propriétaires dont l'immeuble a été l'objet d'inspections ont été rencontrés. Dans la majorité des cas, la rencontre a nettement facilité la réalisation des travaux requis. Souvent, la simple évocation des outils coercitifs (constats d'Infractions, réalisation de travaux en lieu et place du propriétaire, prise d'une hypothèque légale par la Ville, inscription d'un avis de détérioration au titre de l'immeuble, évacuation aux frais du propriétaire) s'avère un levier efficace pour obtenir la collaboration du propriétaire et la réalisation des travaux.

Rien n'indique le besoin de produire, à cette étape, un bilan spécifique de certains outils ou approches. L'administration poursuivra son suivi attentif du Plan d'action pour des conditions de logement décentes.

8) Diffusion de l'expertise et des meilleures pratiques

Considérant les coûts élevés des travaux de décontamination requis sur le territoire montréalais;

R-24 Accélérer la diffusion des connaissances et le transfert technologique dans le domaine des phytotechnologies au sein des services de la Ville, de manière à ce qu'ils puissent notamment être utilisés pour la décontamination des sols, la protection des berges, la lutte contre les plantes envahissantes, etc.

Réponse à R-24
Le comité exécutif est en accord avec cette orientation. Toutefois, pour que les services de la Ville puissent prendre en compte la phytotechnologie dans les travaux de décontamination des sols, la protection des berges ou la lutte contre les plantes envahissantes, un programme de formation devrait être élaboré pour que des professionnels puissent acquérir ces connaissances et bonifier l'expertise. L'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) a acquis cette expertise en faisant de la recherche dans ce domaine depuis plusieurs années et pourrait être sollicité à ce sujet.

9) Accès aux berges

R-25 Analyser l'utilisation du nouvel outil qu'est le droit de préemption dans le but de racheter des propriétés situées en bordure des berges afin de permettre aux arrondissements, dont les limites territoriales sont bordées par le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies, d'offrir un meilleur accès aux berges aux citoyens et citoyennes de l'Agglomération.

Réponse à R-25
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports procédera à l'analyse des outils réglementaires permettant d'acquérir des propriétés situées en rive dans le but d'offrir un meilleur accès au fleuve Saint-Laurent et à la rivière des Prairies. Cette analyse visera à identifier à quelles fins municipales et dans quels secteurs le droit de préemption pourrait être utilisé. Cette analyse sera effectuée en collaboration avec le Service des affaires juridiques.

10) Prochaine étude publique du budget et du PTI

R-26 S'assurer que la CFA dispose de dix jours ouvrables consécutifs pour procéder à l'étude du prochain budget et du PTI, et qu'il n'y ait pas d'autres instances qui siègent parallèlement durant les travaux.

Réponse à R-26
Pour procéder à l'étude du prochain budget et du PTI, la Commission siègera du 27 novembre au 10 décembre, soit dix jours ouvrables et consécutifs.

R-27 Consulter la Table des maires en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration.

Réponse à R-27
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le responsable des finances du comité exécutif procédera à une consultation des maires en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration et de leur arrondissement respectif.

11) Gestion de la dette

Considérant que la Politique de gestion de la dette de la Ville limite le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100 % de ses revenus annuels;

Considérant que la Politique de gestion de la dette précise également que le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables ne doit pas dépasser 16 % de ses dépenses de fonctionnement;

R-28 Présenter à la CFA, dans le cadre des consultations pré-budgétaires, des scénarios pour contrôler le niveau de la dette et respecter la Politique de gestion de la dette de la Ville actuelle;

Réponse à R-28
Le comité exécutif informe les membres de la Commission que cette recommandation a été prise en compte dans le cadre des consultations pré-budgétaires de cette année.

12) Bibliothèques

Considérant les efforts faits par le Service de la culture pour réduire le coût total des bibliothèques par utilisation et augmenter le nombre total d'utilisations des bibliothèques par habitant; Considérant les critères pris en compte dans le programme RAC (Rénovation, agrandissement et constructions de bibliothèques) pour établir le financement des bibliothèques dans les arrondissements; Considérant l'inadéquation des critères pris en comptes dans le programme RAC et des besoins des arrondissements;

R-29 Accélérer la réalisation des projets de bibliothèque prévus à l'intérieur du programme RAC.

Réponse à R-29
Le cadre de gouvernance du Programme RAC a été modifié afin d'intégrer le cheminement des grands projets tel que définis par le Bureau des projets et programmes d'immobilisations (BPPI). En 2019, six projets ont été approuvés : 5 pour le démarrage des PFT et un projet en exécution.

R-30 S'assurer que les budgets d'opération des bibliothèques soient optimaux et en fonction de paramètres qui rendent compte de l'utilisation réelle des services.

Réponse à R-30
Le comité exécutif tient à informer les membres de la commission qu'une bonification de la base budgétaire des arrondissements, sur deux ans de 5 685 886 $, a été effectuée pour l'activité bibliothèques.

13) Déficit d'entretien des infrastructures de l'eau

R-31 Réviser la Stratégie montréalaise de l'eau en tenant compte des connaissances acquises et du déficit d'entretien des infrastructures et établir un financement à moyen et long termes considérant la capacité financière de l'Agglomération et la gestion de la dette.

Réponse à R-31
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le Service de l'eau a amorcé des travaux préliminaires de révision de la Stratégie montréalaise de l'eau. À cette fin, un comité stratégique regroupant élus, membres de la Direction générale et du cabinet, des arrondissements, des services centraux et du Service des finances ont mandaté un comité technique d'experts afin de statuer sur l'ampleur des besoins liés à la gestion de l'eau et de produire des scénarios de financement durable de l'eau. À ce jour, le comité stratégique s'est réuni quatre fois et a déterminé qu'une stratégie de diversification des revenus, accompagnée de représentations auprès des instances gouvernementales permettraient à la Ville de Montréal d'augmenter les revenus de l'eau et ainsi limiter une éventuelle augmentation des charges fiscales liées à l'eau.

R-32 Faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs afin que les montants des subventions gouvernementales pour financer les travaux d'infrastructure dans le réseau de l'eau suivent le rythme et la croissance des investissements que fait la Ville depuis quelques années.

Réponse à R-32
La Ville de Montréal fait valoir, avec une rigueur et une assiduité continue, ses besoins relatifs à ses réseaux d'eau. Au cours de la dernière année, elle a notamment réitéré ses besoins au comité permanent des finances de la Chambre des communes lors des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral 2019, de même que par différentes communications au ministre des Finances du Canada. Il importe notamment de noter à cet égard que, depuis, le budget fédéral 2019 a doublé, ponctuellement, les transferts associés au Fonds de la taxe d'accise sur l'essence. La Ville a également poursuivi ses représentations l'échelle fédérale afin de bénéficier d'un maximum d'appui financier pour ses infrastructures d'eau, que ce soit par le biais des phases 1 et 2 du Fonds sur l'infrastructure verte ou encore par l'entremise du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

À l'échelle québécoise, la Ville a travaillé de concert avec l'ensemble des acteurs municipaux à la signature d'une seconde phase de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025. La nouvelle mouture de la Stratégie reconnaît notamment que le déficit d'entretien des infrastructures d'eau de la métropole représente plus de la moitié du déficit de l'ensemble des municipalités québécoises et stipule qu'un partenariat à long terme entre le gouvernement et les municipalités, incluant la métropole et les grandes villes, est nécessaire pour résorber le déficit d'entretien et contribuer de façon durable à la Stratégie.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a annoncé, en juin 2019, les nouvelles modalités du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 dont l'enveloppe totale atteint 3,41 milliards de dollars. Pour Montréal, ceci se traduira, par une somme, principalement destinées aux infrastructures d'eau, de 626 905 173 $ répartis sur les cinq prochaines années.

Enfin, la Ville de Montréal poursuit ses efforts afin d'obtenir davantage de soutien financier pour la réfection et l'entretien de ses réseaux d'eau : elle appuie notamment la demande de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de

doubler de façon permanente et d'associer un taux de croissance annuel les sommes issues du Fonds de la taxe d'accise sur l'essence transmises aux municipalités.

14) Diversification des revenus

R-33 Présenter des scénarios à la CFA sur la diversification des revenus sous l'angle de l'éco-fiscalité, des éléments progressifs de taxation et de la notion d'utilisateur-payeur (gestion de l'eau, déchets).

Réponse à R-33
Le comité exécutif informe les membres de la Commission que l'année 2020 marquera le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels.

À la fin du printemps 2020, un plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels sera déposé, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

R-34 Analyser l'impact de la création, dans le secteur non résidentiel, d'une sous-catégorie incluant les cours de triage et les chemins de fer, dans l'optique d'augmenter les revenus de l'Agglomération.

Réponse à R-34
Le comité exécutif souhaite informer les membres de la commission que le pouvoir de créer des sous-catégories pour les immeubles non résidentiels est un pouvoir octroyé à chacune des seize municipalités liées de l'agglomération. Ainsi, chaque municipalité pourra décider des sous-catégories d'immeubles qu'elle souhaitera créer lors du dépôt de rôle pour 2020, et des taux qui seront applicables à ces immeubles au moment de la confection de son budget. Les revenus additionnels, le cas échéant, appartiendront à chacune des villes liées selon leurs propres orientations.

15) Transport adapté

R-35 Faire des représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs afin que le financement suive les besoins croissants des citoyens en matière de transport adapté.

Réponse à R-35
La Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal font valoir les besoins croissants en matière de transport en commun et plus particulièrement en matière de transport adapté dont la croissance a augmenté de façon importante depuis maintenant plusieurs années. Elles continueront de revendiquer que le soutien gouvernemental suive l'évolution des besoins en transport adapté.

Le Programme de subventions au transport adapté (PSTA) du Gouvernement du

Québec a été plafonné de 2012 à 2017. La STM a dû absorber avec la Ville le financement de la croissance importante des déplacements.

Dans le cadre des consultations pour l'élaboration de la Politique de mobilité durable du Québec, elles ont fait plusieurs représentations pour demander au gouvernement de déplafonner le financement du transport adapté. Ces représentations ont été couronnées de succès, alors que le gouvernement du Québec a fait augmenter le budget annuel du PSTA de 19% de 2016 à 2018, le faisant passer de 90 M$ à 107M$. Ce montant sera à nouveau bonifié en 2019 en passant à 111M$.

La Ville et la STM continueront de revendiquer que ce soutien suive la croissance des besoins en transport adapté. Elles ont d'ailleurs aussi porté cette demande auprès de leurs partenaires métropolitains dans le cadre des consultations sur les orientations et attentes de la CMM à l'égard du plan de développement stratégique du transport en commun de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

16) Surveillance des chantiers

R-36 Revoir l'allocation des ressources dédiées à la surveillance directe des chantiers lors de la réalisation des travaux dans l'Agglomération afin d'assurer une présence et un contrôle continus.

Réponse à R-36
La Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier affecte un surveillant à temps plein sur chacun de ses projets intégrés, qui, avec le chargé de projet, s'assure du respect des clauses contractuelles et de la qualité d'exécution. La direction effectue également du contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en oeuvre sur ses chantiers.

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission que, depuis 2015, la Direction des infrastructures a développé et mis en place un suivi de performance des travaux afin d'assurer et de contrôler la qualité des travaux réalisés, conformément aux exigences contractuelles. Pour ses programmes, la direction a également ajusté l'expérience demandée pour les techniciens et ajouté des coordonnateurs en surveillance afin d'obtenir un meilleur encadrement des ressources. La Ville a également formalisé ses attentes et donne des formations aux surveillants des firmes mandatées pour la surveillance. Elle a aussi bonifié ses audits de surveillance.

De plus, avec la mise en place de l'escouade chantier en 2019, de nouvelles ressources se sont jointes à l'équipe. Son mandat est d'assurer un encadrement accru pour les activités de surveillance des chantiers et de contrôle qualité, en bonifiant les audits réalisés et en assurant un suivi de performance de projets ciblés.

L'escouade produira un bilan annuel dont l'objectif est de compiler les audits réalisés, suivre les nouvelles initiatives ainsi que d'assurer un monitorage pour certains projets particuliers en vue d'amélioration des pratiques.

Des rapports d'étape sont déposés afin de faire état des démarches entreprises.

17) Mise en œuvre du PTI

R-37 Améliorer la stratégie de déploiement et de coordination des travaux sur l'île pour maintenir la mobilité des citoyens : - En prenant soin de répartir et d'équilibrer la planification des travaux en tenant compte de celles des arrondissements et des villes liées ; - En ne bloquant pas, autant que faire se peut, deux rues artérielles importantes parallèles simultanément à moins d'une intervention d'urgence.

Réponse à R-37

Avec plus de 54 000 transactions annuelles d'occupation du domaine public, la planification et la coordination des interventions à la Ville sont très complexes. Il est important que la Ville dispose d'infrastructures performantes pouvant assurer ses besoins en mobilité, dans des conditions optimales en termes de sécurité et de confort pour tous les usagers. Les besoins croissants d'entretien, de réhabilitation et, à la limite, de reconstruction que requièrent les infrastructures routières nécessitent des investissements majeurs de la part de la Ville.

Devant le défi auquel fera face Montréal au cours des prochaines années avec la croissance inévitable des travaux sur son territoire, le comité exécutif informe les membres de la Commission que le Service des infrastructures du réseau routier a pour priorité de se doter d'un modèle performant de gestion des interventions dans la rue (AGIR). Ce modèle permettra de pallier à l'absence d'un système informatique intégré relatif à la gestion des interventions, de la planification à l'exécution des travaux, se traduisant par un suivi en temps réel, un suivi des contraintes exigées (moratoire, réserves de rues), un suivi des échéanciers, un suivi des détours utilisés et un suivi des axes de mobilité. De plus, ce modèle permettra d'améliorer, selon une approche collaborative, les processus de communication en créant une plate-forme d'échanges d'information entre les partenaires.

L'application AGIR, identifiée pour palier à ces lacunes et dont certains volets ont déjà été parachevés en 2019, sera complétée en 2022.

Considérant les 1055 postes capitalisés inscrits au présent budget; Considérant que le nombre de postes capitalisés est en hausse (856 en 2018 et 1055 en 2019); Considérant que la diminution des postes capitalisés est une demande récurrente de la CFA;

R-38 Réduire le plus possible le nombre de postes inscrits au PTI et financés par règlement d'emprunt.

Réponse à R-38
Le comité exécutif informe les membres de la Commission que les services impliqués travaillent déjà dans ce sens.

Considérant l'évolution importante des coûts des centres de compostage et de biométhanisation figurant au PTI du Service de l'environnement (237 M$ initialement et désormais à plus de 500 M$);

R-39 Fournir un état de situation complet lors de la prochaine étude budgétaire et faire une revue diligente avant de donner les contrats en lien avec les centres de compostage, de prétraitement et de biométhanisation*;*

Réponse à R-39
Une analyse complète du contexte (mode de réalisation, marché) a été réalisée dans le cadre de l'octroi des contrats de conception, construction, d'exploitation et d'entretien (CCEE) du centre de compostage de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation de Montréal Est. Préalablement aux octrois de contrat, une présentation de ces éléments a été réalisée au comité exécutif ainsi qu'au conseil municipal.

Cette analyse a permis de documenter le bien fondé du choix du mode de réalisation ainsi que d'expliquer les augmentations de coût observées (principalement le contexte de marché). Cette analyse a permis de documenter la demande de révision de l'enveloppe de subvention prévue pour ces deux infrastructures par le Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC) dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. Cette enveloppe était initialement de 68 M$ pour les deux infrastructures présentées. Cette réalité a été entendue et partagée par le MELCC qui a revu à la hausse sa contribution au projet (101 M$). Des discussions sont toujours en cours avec Infrastructure Canada pour porter le montant total de cette subvention à 135 M$.

Considérant les sommes prévues par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour le renouvellement de la flotte de véhicules (tableau en page 35 du PowerPoint) de 47 M$ en 2019, mais de 30 M$ pour les deux années subséquentes;

R-40 Obtenir l'analyse du SMRA au sujet du renouvellement de la flotte de véhicules et maintenir un montant nécessaire pour assurer un service de qualité à la population, réduire les temps d'immobilisation pour entretien de la flotte et maintenir les coûts d'entretien à un niveau raisonnable.

Réponse à R-40
Selon la planification sur 10 ans effectuée en collaboration avec le Bureau des projets et programmes d'investissement, un investissement adéquat sera maintenu afin d'assurer le renouvellement de la flotte de véhicules et ainsi garantir la disponibilité de véhicules et équipements tout en maintenant les coûts d'entretien à un niveau raisonnable.

18) Sécurité dans le métro

R-41 Établir une entente formelle permettant de clarifier les rôles de la STM et du SPVM afin d'optimiser l'investissement de 15 M$ en matière de sécurité dans le métro.

Réponse à R-41
Le comité exécutif souhaite informer les membres de la commission que le SPVM, en collaboration avec la STM, a instauré depuis 2019 de nouvelles pratiques bonifiées afin d'optimiser ses façons de faire. Un bilan mensuel des activités et interventions ainsi qu'une facturation détaillée des postes sont produits et acheminés à la STM.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur les finances et l'administration pour le travail accompli et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 04.02

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193430008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration à la suite de l'examen public du document Perspectives budgétaires 2020

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration à la suite de l'examen public du document Perspectives budgétaires 2020.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-22 13:18

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193430008**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration à la suite de l'examen public du document Perspectives budgétaires 2020

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 mai 2018, le conseil de ville a confié le mandat à la Commission sur les finances et l'administration de tenir la première consultation prébudgétaire en vue du dépôt du budget 2020 de la Ville de Montréal (CM18 0710).

Au cours de l'assemblée publique qui s'est déroulée le 27 mars 2019, les représentants du Service des finances de la Ville de Montréal ont procédé à la présentation le document *Perspectives budgétaires 2020.*

La Commission a siégé à cinq reprises en public pour entendre les commentaires des citoyens, citoyennes ainsi que les différents organismes intéressés par le sujet.

Les recommandations de la Commission ont été déposées au conseil municipal le 17 juin 2019 et au conseil d'agglomération le 20 juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues aux rapports de la commission, le comité exécutif dépose son rapport leur ayant trait. Cette réponse sera déposée au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-22

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-11-22

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION SUITE À L'EXAMEN PUBLIC DU DOCUMENT *PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2020*

Mise en contexte

Le 28 mai 2018, le conseil de ville confiait le mandat à la Commission sur les finances et l'administration de tenir la première consultation prébudgétaire en vue du dépôt du budget 2020 de la Ville de Montréal (CM18 0710).

Au cours de l'assemblée publique qui s'est déroulée le 27 mars 2019, les représentants du Service des finances de la Ville de Montréal ont procédé à la présentation du document *Perspectives budgétaires 2020.*

La Commission a siégé à cinq reprises en public pour entendre les commentaires des citoyens, citoyennes ainsi que les différents organismes intéressés par le sujet.

Commentaires d'ordre général

Dans son rapport, la Commission décrit le déroulement de la consultation publique, incluant les communications et les outils déployés pour obtenir une variété d'opinions citoyennes et propose une brève synthèse de la présentation effectuée par le Service des finances et des thèmes mis au jeu lors de la consultation publique. La troisième partie du rapport présente intégralement les 27 recommandations adoptées publiquement par la Commission, le 4 juin 2019.

Recommandations visant la bonification du processus de consultation prébudgétaire

R-1

Limiter le nombre de sujets abordés par l'Administration lors des consultations prébudgétaires subséquentes;

R-2

Vulgariser et simplifier au maximum le document de consultation afin qu'il soit le plus accessible et compréhensible possible;

R-3

Identifier préalablement les thèmes pouvant être abordés de façon individuelle lors des consultations prébudgétaires subséquentes;

Réponses à R1, R-2 et R-3

La première consultation prébudgétaire publique menée auprès des citoyens, des partenaires de la société civile et des élus étant un nouvel exercice, les sujets abordés ont été choisis en fonction de deux impératifs, soit, la pédagogie et les sujets prioritaires de l'année 2020.

Puisque les consultations prébudgétaires sont une plateforme annuelle d'échanges, le comité exécutif s'engage, pour les exercices subséquents, à déterminer les thèmes prioritaires dès le début du processus mais aussi à apporter une attention particulière à la vulgarisation du document de consultation tout en s'assurant de présenter les éléments essentiels à la compréhension des différents sujets qui seront abordés.

Recommandations relatives aux pistes d'optimisation et révision de l'offre de service

R-4

Mettre en place un exercice serré de contrôle et de réduction des dépenses de la Ville;

R-5

Documenter et comparer les pratiques, les coûts et la qualité des services municipaux effectués en régie (à l'interne) et à contrat (à l'externe) afin d'identifier les économies qui pourraient rapidement être faites ;

R-6

Dresser un portrait des dépenses et investissements de la Ville, en précisant le palier gouvernemental dont relève la compétence et pour lesquelles la Ville est tenue d'intervenir, afin d'établir les montants pour lesquels elle devrait être compensée ;

R-7

Réviser l'offre de services de la Ville de façon à ce qu'elle concorde avec ses compétences et le budget dont elle dispose ;

Réponses à R-4, R-5, R-6 et R-7

Conscient des défis budgétaires auxquels la Ville fait face et dans un souci constant de respecter la capacité de payer des contribuables tout en restant à l'écoute des priorités de ses citoyens, le comité exécutif souhaite informer les membres de la CFA que ces enjeux sont une préoccupation de l'Administration et que celle-ci en tient compte dans ses négociations auprès des autres paliers gouvernementaux.

Afin d'identifier les pistes d'économies potentielles et afin d'optimiser les processus de la Ville, le Service de la Performance organisationnelle (SPO) réalise des analyses comparant les coûts unitaires en régie à ceux à contrat tels que pour les activités de déneigement et celles relatives à la gestion des matières résiduelles.

En 2019, des analyses ont également été effectuées concernant les activités du marquage.

En 2020 et à partir des données réelles de 2019, le SPO procèdera, entre autres, à des analyses des coûts régie-contrat relatifs à l'entretien des immeubles.

Recommandations à l'égard de la diversification des sources de revenus

R-8

Étudier la faisabilité, la pertinence et les impacts de capter de nouveaux revenus via certains mécanismes, tels que :

- Augmenter les droits de mutation immobilière sur les propriétés de grande valeur ;
- Taxer les transactions sur les plateformes de partage de logement locatif et commercial (ex. Airbnb) ;
- Taxer les panneaux de publicité, à l'instar de ce qui se fait à Toronto ;
- Taxer les transactions immobilières effectuées par des investisseurs étrangers ;
- Taxer l'achat-revente effectué dans un court laps de temps pour limiter la spéculation ;

R-9

Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec en vue de mettre fin aux compensations tenant lieu de taxes et de recevoir 100% de la valeur des taxes des édifices gouvernementaux ;

R-10

Faire les représentations nécessaires auprès des Villes liées et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) advenant qu'il soit avantageux pour la Ville et les municipalités avoisinantes d'appliquer certaines mesures fiscales à une échelle plus grande que la Ville ;

R-11

Conclure les représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir 1% de point de TVQ, sans que ce gain ne mène à des réductions d'autres transferts destinés aux municipalités;

R-12

Demander le rapatriement d'une portion du Fonds vert alimenté par la bourse du carbone afin que la Ville accentue et accélère la mise en œuvre de mesures de lutte aux changements climatiques adaptées à la réalité montréalaise ;

R-13

Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que les sommes allouées à l'entretien du transport en commun soient améliorées substantiellement ;

R-14

Amorcer des représentations auprès du gouvernement du Québec pour mettre en place un Fonds en aménagement et urbanisme durable.

Réponses à R-8, R-9, R-10, R-11, R-12, R-13 et R-14

Le comité exécutif souhaite présenter aux membres de la CFA les démarches suivantes qui ont été amorcées auprès du gouvernement du Québec et devraient permettre de compenser une certaine partie du déficit structurel auquel réfère le document de consultation pré budgétaire.

Dans le cadre des négociations du nouveau pacte fiscal pour la période 2020-2023, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, un montant équivalent à la croissance d'un point de la TVQ sera transféré aux municipalités à partir de 2021. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation estime que ces transferts représenteront un gain net d'environ 660 M$ pour l'ensemble des municipalités sur la durée du partenariat. De plus, dans l'attente des retombées de cette nouvelle mesure, les municipalités bénéficieront d'une dotation spéciale de fonctionnement de 70 M$ pour 2020 uniquement. Sur la base de la population, ces mesures représentent pour la Ville de Montréal des transferts additionnels de plus de 150 M$ au total sur la durée du pacte.

De plus, dans le contexte de la consultation sur la Politique de mobilité durable, la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal ont fait des demandes à l'effet que le soutien gouvernemental, suive l'évolution des besoins des travaux à venir et que les programmes soient simplifiés et mieux harmonisés en y incluant des bonifications pour le maintien d'actif.

Ces requêtes ont aussi été adressées aux partenaires métropolitains dans le cadre des consultations sur les orientations et attentes de la CMM à l'égard du plan de développement stratégique du transport en commun de l'ARTM.

La Ville s'est aussi engagée à participer à la consultation sur le financement de la mobilité durable amorcée par le gouvernement.

La conclusion de plusieurs ententes visant la décontamination des sols, la réhabilitation de terrain et le financement de planification TOD par l'entremise de la CMM et le fait que la Ville collabore à la mise en place de zone d'innovation sur son territoire permettent de répondre aux objectifs visés par la mise en place du Fonds en aménagement et urbanisme durable (FAUD).

La Ville profitera également des travaux législatifs reliés à la réforme du Fonds vert annoncée en juin 2019 pour faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que les programmes qui seront issus du nouveau fonds (Fonds d'électrification et de changements climatiques) permettent d'accélérer la mise en œuvre de mesures de lutte aux changements climatiques et soient adaptés aux besoins et à la réalité montréalaise, notamment au regard du financement du transport collectif et actif.

Une autre source de revenus pourrait découler de l'adoption, en juin 2019, par la CMM d'un règlement visant à imposer, aux fins du versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), une taxe annuelle de cinquante dollars sur l'immatriculation des véhicules de promenade à l'ensemble des automobilistes sur son territoire. L'entrée en vigueur de ce règlement prévue en janvier 2021 est cependant, conditionnelle à la conclusion d'une entente entre la CMM et la Société de l'assurance automobile du Québec.

Concernant le droit de mutation, le comité exécutif propose dans le budget 2020 la création d'une nouvelle tranche de la base d'imposition de 2 M$ et plus, sur laquelle s'appliquera un taux de 3 %. Cette modification permettra de générer un peu plus de 10 M$ pour 2020.

Finalement le comité exécutif confiera à la Direction générale le mandat d'analyser l'opportunité et la faisabilité de mettre en œuvre des mesures de nouveaux revenus. En effet, des analyses plus détaillées et d'autres représentations auprès du gouvernement québécois pourraient s'avérer nécessaires pour répondre à la recommandation qui prévoit d'étudier la faisabilité, la pertinence et les impacts de capter de nouveaux revenus via certains mécanismes.

<u>Recommandations sur les investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette</u>

R-15

Maintenir la cadence des travaux, maintenir la stratégie du paiement au comptant et respecter la Politique de gestion de la dette, autant que faire se peut ;

R-16

Améliorer la coordination des travaux de façon à augmenter la fluidité de l'ensemble des déplacements dans l'agglomération de Montréal

Réponses à R-15 et R-16

Dans le but de garantir une gestion responsable de ses investissements en immobilisations et de la dette qui en découle, le comité exécutif souhaite souligner aux membres de la Commission que l'Administration travaille de manière soutenue et continue afin d'assurer la mise en place d'une stratégie qui tient compte des exigences et des contingences de la Ville en matière d'investissement pour le maintien et le développement de ses actifs tout en respectant sa capacité d'emprunt

La coordination des travaux est au cœur des activités du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) et de celles des arrondissements.

Le rôle de chacun des acteurs impliqués est déterminant et cela qu'il intervienne à l'étape de planification à la réalisation des travaux ou à celle de la réalisation des travaux.

La Division assistance de la gestion des interventions de la rue (AGIR) a, par exemple, la responsabilité de :

- produire une planification globale des projets avec les services corporatifs, les arrondissements, les compagnies de réseaux techniques urbains (RTU) et les autres partenaires externes;
- réaliser des analyses de mobilité routière avant la réalisation des travaux et de faire des recommandations quant à l'ordonnancement de ceux-ci afin par exemple d'éviter de bloquer deux rues artérielles importantes parallèles simultanément;
- gérer les consentements municipaux qui autorisent les compagnies d'utilités publiques (télécommunications, énergie) à réaliser des travaux au dessus ou en dessous de l'emprise publique.

De plus, le développement technologique de l'application AGIR permettra à la Ville de disposer d'un outil performant de gestion et de suivi des interventions dans la rue (suivi en temps réel et amélioration de la communication entre les partenaires grâce à une plate-forme d'échanges d'information).

Lorsqu'elle aura été déployée, cette application contribuera concrètement à améliorer la stratégie de déploiement et de coordination des travaux et donc d'augmenter la fluidité de l'ensemble des déplacements dans l'agglomération de Montréal. De plus, il est également prévu qu'à terme, ces informations soient partagées via des plateformes telles que WAZE ou d'autres.

L'équipe de coordination opérationnelle (COP) de la Division gestion des impacts et maintien de la circulation a , quant à elle , le mandat d'assurer une coordination opérationnelle des entraves, de déployer sur le réseau artériel des mesures facilitant la cohabitation et le

séquençage harmonieux des chantiers et finalement de recommander, en soutien aux arrondissements, des mesures de mitigations globales qui favorisent la mobilité, l'accessibilité et la sécurité dans les secteurs névralgiques .

C'est aussi cette unité qui est responsable de commenter les concepts de mobilité et les mesures de mitigation mises de l'avant par les partenaires du réseau supérieur (MTQ et Infrastructure Canada) dans le cadre des entraves engendrées par la construction de projets d'envergure et de formuler des recommandations sur les concepts de maintien de la circulation présentés et sur l'accessibilité du milieu (présence d'hôpitaux, écoles, grandes institutions,

Enfin, implantée en 2018, l'escouade mobilité a pour mission de désamorcer en amont les situations qui peuvent avoir des conséquences sur la mobilité au centre-ville et travaille en coordination directe avec les divers intervenants concernés que sont le SPVM, le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) ainsi que les équipes techniques en arrondissement.

Recommandations sur le budget participatif

R-17

Documenter les expériences de budget participatif dans les autres villes et arrondissements montréalais afin d'établir une formule adaptée à la gouvernance montréalaise ;

R-18

Élaborer un cadre général qui prévoit et incite à la mise en place de budgets participatifs à l'échelle des arrondissements ;

Réponses à R-17 et R-18

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et aux citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement. Plus de 3000 municipalités autour du globe proposent déjà un budget participatif à leur population. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.

Le comité exécutif informe la Commission que pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, pourvue d'une enveloppe de 10 M$, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville de Montréal.

Recommandations portant sur l'écofiscalité

R-19

Accélérer et terminer rapidement l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) ;

R-20

Amorcer l'analyse et déterminer, dans le cadre du déploiement de la tarification de l'eau, le juste coût devant être facturé aux grands consommateurs dans les ICI ;

R-21

Étudier la faisabilité, la pertinence et les impacts de capter de nouveaux revenus via des mécanismes de tarification à l'égard de sujets tels que :

- L'usage récréatif de l'eau ;
- Les contenants à usage unique ;
- Les infrastructures hors site liées aux nouveaux développements (ex. Projet Royalmount) ;
- La collecte des matières résiduelles ;

R-22

Demander au gouvernement du Québec de mettre en place une consigne sur le verre ;

Réponses à R-19, R-20, R-21 et R-22

Le comité exécutif reconnait que l'écofiscalité représente un outil important pour, d'une part, encourager et financer les bonnes pratiques, et d'autre part, décourager et pénaliser celles qui produisent des impacts négatifs sur le plan du développement durable.

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que l'année 2020 marquera le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels.

À la fin du printemps 2020, un plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels sera déposé, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles.

Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

De plus, le Bureau de la transition écologique et de la résilience réfléchit également aux mesures d'écofiscalité qu'il serait important de mettre en place à l'échelle de la Ville de Montréal.

Enfin, concernant la recommandation 22, plusieurs démarches viennent confirmer la position de la Ville de Montréal en faveur de l'élargissement de la consigne sur les contenants de verre.

Adoptée en 2013 dans le contexte de la fermeture du plus important recycleur de verre au Québec, la résolution du conseil municipal CM12 0862 demande au gouvernement du Québec d'élargir la consigne à l'ensemble des contenants en verre, en priorisant les bouteilles d'alcool.

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020, adopté en septembre 2016 par la CMM, prévoit que 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels seront recyclés.

Dans un mémoire présenté en aout 2019, dans le cadre du mandat d'initiative sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale, la CMM indique être en faveur de l'élargissement de la consigne à tous les contenants de boissons, peu importe la matière (verre, aluminium ou plastique). La CMM souhaite instaurer des normes et créer un programme d'aide financière aux centres de tri de la province.

Finalement le 14 août dernier, la CMM a émis un communiqué dans lequel, elle se réjouit du consensus favorable à la consigne sur le verre émergeant des travaux de la Commission parlementaire sur les enjeux du recyclage et de la valorisation locale du verre qui étaient en cours.

Recommandations relatives aux effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022 sur les charges fiscales

R-23

Évaluer la faisabilité et l'impact d'un programme de report des impôts fonciers pour certaines catégories de propriétaires, lesquels seraient exigibles au moment de la vente d'un actif;

R-24

Évaluer les impacts d'attribuer un statut fiscal différencié pour les coopératives et OBNL d'habitation et, si nécessaire, faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour modifier la *Loi sur la fiscalité municipale* en ce sens.

R-25

Mettre en place une redevance réglementaire visant l'inoccupation de certains locaux commerciaux.

R-26

Faire des représentations auprès du gouvernement pour bonifier le Supplément au loyer, l'Allocation-logement et le Crédit d'impôt pour solidarité.

R-27

Continuer de réduire l'écart entre les taux de taxation non résidentiels et résidentiels.

Réponses à R-23, R-24, R-25, R-26 et R-27

Reconnaissant l'importance de permettre aux familles et aux aînés de se loger adéquatement ainsi que le rôle central du logement abordable et social pour assurer la mixité sociale dans les quartiers montréalais, le comité exécutif est préoccupé par l'augmentation des valeurs foncières pour les immeubles de 6 logements et plus, et son effet sur l'abordabilité des logements. En ce sens, des représentations seront faites auprès du gouvernement du Québec afin de modifier la loi sur la fiscalité municipale pour permettre à la Ville de Montréal de fixer un taux de taxe foncière inférieur au taux résiduel pour les immeubles de 6 logements et plus.

Par ailleurs, une demande à l'effet de bonifier le Supplément au loyer, l'Allocation-logement et le Crédit d'impôt pour solidarité sera soumise au Comité Habiter Montréal où siègent des représentants du Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la Société d'habitation du Québec et de la Ville de Montréal.

De plus, l'Administration s'est déjà engagée à réduire l'écart entre les taux de taxation non résidentiels et résidentiels au cours du budget de 2019 et pour les cinq prochaines années. Des mesures sont prévues au budget 2020 en ce sens, telles que la bonification des taux différenciés ainsi que la poursuite de la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Finalement, le comité exécutif rappelle aux membres de la CFA que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a été mandatée en août dernier pour mener des consultations publiques sur les locaux vacants sur les artères commerciales et que la redevance réglementaire visant l'inoccupation de certains locaux commerciaux fait partie des sujets qui seront étudiés dans le cadre de cette consultation.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur les finances et l'administration pour le travail accompli dans le cadre de l'exercice de consultation publique sur les perspectives budgétaires 2020, et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193843020

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2020 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

Il est recommandé :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2020 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-22 16:01

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1193843020

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2020 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2020 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1402 - 28 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 0120 - 24 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM16 1314 - 14 décembre 2016 – Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM15 1390 - 9 décembre 2015 – Adoption du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM14 1184 - 10 décembre 2014 – Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM14 0077 - 17 février 2014 – Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM12 1028 - 10 décembre 2012 – Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM11 0921 - 13 décembre 2011 – Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM10 1004 - 15 décembre 2010 – Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM10 0020 - 25 janvier 2010 – Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

S. o.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugénie BONIN
Agente de recherche

Tél : 872-8535
Télécop. : 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-14

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2019-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-11-22

Budget 2020
PTI 2020-2022

Un budget pour vous

Montréal

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 25 novembre 2019

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - Les données réelles de 2015 à 2018 ainsi que les données du budget de 2019 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2020. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2019 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2019 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2020.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.

Sommaire exécutif

Un budget équilibré de 6,17 G$

Le 25 novembre 2019, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé un budget de fonctionnement équilibré de l'ordre de 6,17 G$ pour l'année 2020. Les décisions budgétaires prises pour le budget et le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 s'inspirent de la première consultation prébudgétaire de l'histoire de la Ville de Montréal, tenue de mars à mai 2019, et de la consultation Rêvons Montréal 2020-2030 réalisée presque simultanément. La programmation budgétaire confirme les choix que nous faisons en termes de transition écologique, de mobilité, d'habitation et de développement économique pour construire une ville à l'image des Montréalaises et des Montréalais.

Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Répartition des dépenses par activité

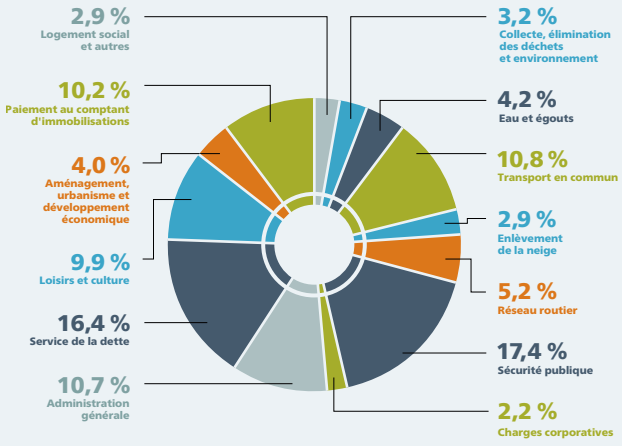

Provenance des revenus

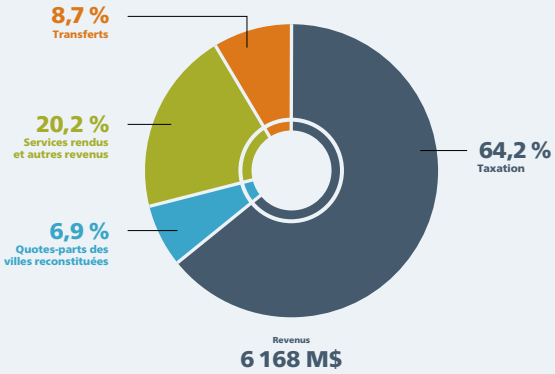

Taxes foncières

Immeubles résidentiels

⬆ 1,7 %	Taxe foncière générale	⬆ 1,8 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,2 %	Taxes de services	⬆ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
⬆ 0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	
Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels		⬆ 2,1 %

Immeubles non résidentiels

⬆ 1,4 %	Taxe foncière générale	⬆ 1,5 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ < 0,1 %	Taxes de services	⬆ < 0,1 % Décisions des conseils d'arrond.
⬆ < 0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	
Hausse des charges fiscales totales des immeubles non-résidentiels		⬆ 1,5 %

Un PTI de 6,06 G$

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Des investissements de 6 066 M$ sont prévus au PTI, soit 2 001 M$ pour l'année 2020, 2 015 M$ pour l'année 2021 et 2 050 M$ pour l'année 2022. La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit 3 122 M$.

Investissements par catégorie d'actifs

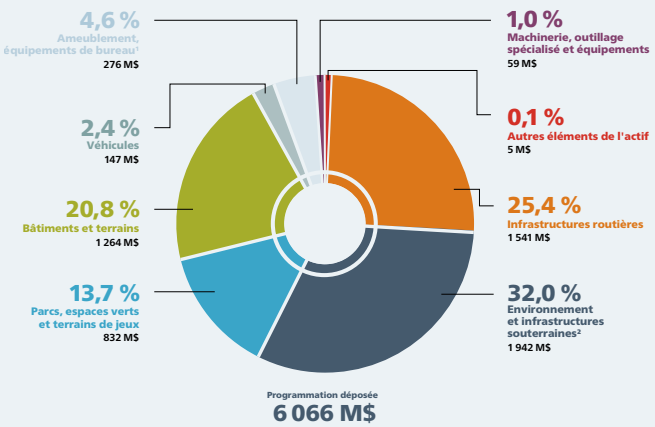

Modes de financement

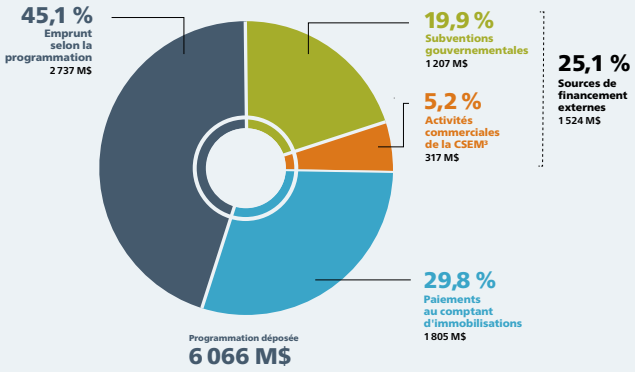

1 - Intègre l'informatique
2 - Intègre l'eau
3 - CSEM = Commission des services électriques de Montréal

Faits saillants

Budget 2020
PTI 2020-2022

Un budget pour vous

Montréal

Table des matières

2 **Mots**

Mot de la mairesse

Mot du président du comité exécutif

Mot du directeur général

5 **Faits saillants : budget de fonctionnement et Programme triennal d'immobilisations (PTI)**

Consultation prébudgétaire 2020 : une première dans l'histoire de Montréal

Rapport préélectoral sur l'état des finances : un exercice de transparence

Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Une vision collective du Montréal de demain

Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

17 **Budget de fonctionnement 2020**

Une gestion responsable des finances publiques : un budget équilibré de 6,17 G$

Fiscalité locale

30 **Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022**

Investissements par catégories d'actifs

Modes de financement

Investissements dans les infrastructures de l'eau

Répartition des investissements pour les infrastructures de l'eau

Investissements dans les infrastructures routières

Répartition des investissements pour les infrastructures routières

34 **Arrondissements**

36 **Gérer le niveau d'endettement intelligemment et efficacement**

Service de la dette brute

Paiement au comptant des immobilisations

Mot de la mairesse

Faire de Montréal une ville à l'image de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais

Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé sans relâche afin de transformer Montréal de manière à en faire une ville où tout le monde peut trouver sa place. Une ville qui nous ressemble, qui nous permet d'atteindre notre plein potentiel et qui nous inspire à aller encore plus loin pour nos enfants et pour celles et ceux qui les suivront.

Cette ambition guide plus que jamais chacune de nos actions afin de faire de Montréal la ville de tous les possibles.

La tâche qui nous attend est grande, mais nous nous donnons les outils nécessaires pour l'accomplir, que ce soit sur le plan de la transition écologique, de l'habitation, de la mobilité ou du développement économique, nos quatre grandes priorités.

En alliant une vision claire pour Montréal à une gestion saine et responsable des ressources financières de la Ville, nous serons en mesure d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais une ville à la hauteur de leurs aspirations, qui leur offrira un environnement idéal pour vivre, travailler, investir et se divertir.

Nous avons posé un jalon important cette année en implantant, pour la toute première fois, une consultation prébudgétaire. Cette nouvelle initiative a permis de révéler une vision commune de ce qu'est et de ce que doit devenir Montréal. Cette vision nous a guidés dans l'élaboration du budget de fonctionnement 2020 et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

L'amélioration de la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens a été au cœur de nos décisions budgétaires, au même titre que la qualité de vie à Montréal est au cœur de nos préoccupations.

Nos choix reflètent également notre responsabilité d'agir en matière de transition écologique et notre volonté d'atteindre nos objectifs environnementaux, qui sont certes ambitieux, mais essentiels.

Nous continuons aussi à faire de l'habitation une priorité, comme le démontre la croissance soutenue de nos investissements dans ce dossier primordial pour assurer la mixité sociale, économique et culturelle que nous souhaitons maintenir pour Montréal.

Nos décisions traduisent également l'importance que nous accordons à la diversité, qui demeure une richesse collective que nous cultivons grâce à des initiatives d'inclusion et d'équité.

Ce budget nous permet par ailleurs de poursuivre le travail amorcé en matière de mobilité. L'amélioration de l'offre de service en transports actifs et collectifs demeure au cœur de nos priorités, tout comme l'amélioration de la sécurité des usagères et des usagers de la route, particulièrement les plus vulnérables.

Le développement économique constitue un autre domaine d'intervention prioritaire pour notre Administration. Nous continuons ainsi à soutenir nos commerçants locaux et à leur donner une bouffée d'oxygène en améliorant la portée et l'étendue des mesures d'allègement fiscal qui leur sont destinées et que nous avons mises en place l'an dernier.

Enfin, les sommes que nous consacrons à la culture et la bonification de nos investissements en matière de sports témoignent de notre volonté de toujours faire de nos quartiers des milieux de vie exceptionnels, où les familles montréalaises peuvent s'épanouir.

Ce budget nous permet de progresser encore davantage vers le Montréal de demain, un Montréal plus vert et plus juste, dans lequel tout le monde a sa place et dans lequel tout le monde se reconnaît. Et c'est avec vous que nous souhaitons poursuivre cette transformation. Nous sommes fiers d'y arriver, notamment par l'entremise du tout premier budget participatif de l'histoire du conseil municipal.

Depuis deux ans, avec vous, nous bâtissons l'avenir. Les choix que nous vous présentons aujourd'hui, nous les avons faits de concert avec les Montréalaises et les Montréalais. Ils nous permettront d'avancer et d'offrir à l'ensemble de la population une ville dont elle peut être fière.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du président du comité exécutif

Des choix judicieux au bénéfice des Montréalaises et des Montréalais

L'année 2019 marque un tournant historique à la Ville de Montréal, alors qu'une première consultation prébudgétaire a inspiré la planification de notre budget 2020. Ce budget et le programme triennal d'immobilisations (PTI) qui lui est associé font état d'une vision partagée de nos aspirations pour le développement de Montréal.

Nous maintenons le cap en poursuivant la mission que nous avons amorcée il y a deux ans déjà, soit de faire des choix judicieux au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais, tout en demeurant réalistes et responsables dans notre gestion des fonds publics.

Le budget de la métropole pour l'année 2020 est de 6,17 G$, en hausse de 462,9 M$ par rapport au précédent exercice. Une bonne partie de cette hausse s'explique par les 15,6 M$ alloués pour combler le déficit de l'agglomération pour l'année 2018, par un accroissement des investissements en logement social et abordable de 63,2 M$ ainsi que par les 190 M$ alloués à la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations.

Nos choix fiscaux visent l'équité entre les Montréalaises et les Montréalais, avec la poursuite de notre travail d'harmonisation fiscale, mais surtout le maintien de la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal à 2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels. En additionnant les effets des variations des taxes votées par les conseils d'arrondissement, la variation totale des charges fiscales pour l'année 2020 est portée à 2,1 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 %pour les immeubles non résidentiels.

En tant qu'administration responsable, nous mettons aussi en œuvre la démarche annoncée l'an dernier quant à la gestion performante des ressources humaines, afin de bien positionner Montréal comme employeur dans un marché plus compétitif que jamais. Nous déploierons par ailleurs les moyens nécessaires pour mieux refléter, dans la fonction publique montréalaise, la riche diversité de notre population. Notons que la part relative de la rémunération dans le budget global diminue de 4 %, pour atteindre 38,6 %.

Un budget pensé pour les citoyennes et les citoyens

La vie de quartier est au cœur de ce budget, pensé pour les citoyennes et les citoyens. Nous avons donc octroyé un transfert de 675,3 M$ aux arrondissements, ce qui s'ajoute à leurs revenus autonomes, afin de leur permettre d'offrir davantage de services de qualité et de proximité à la population. Les budgets des services centraux totalisent, quant à eux, 2 837,9 M$.

En ce qui concerne les immobilisations, nous affectons 4 239 M$ (69,9 %) de nos investissements à l'entretien de nos actifs existants comme nos infrastructures routières et de l'eau, qui nécessitent d'importantes mises à niveau. Nous consacrons également 1 827 M$ (30,1 %) de nos investissements à de nouvelles initiatives qui s'inscrivent en toute cohérence avec nos ambitions pour notre métropole. En voici quelques-unes :

Un toit pour tous

En habitation, la barre des 50 % de la cible que nous nous étions fixée dans le cadre de notre stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables a été franchie en septembre. Nous entendons intensifier nos efforts pour atteindre notre cible en 2021. Pour ce faire, nous consacrerons, à même le budget de 2020, 140 M$ en subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles.

La mobilité durable au cœur des priorités

Dans une perspective de transition écologique, nous maintenons la mobilité durable au cœur de nos priorités en faisant croître nos investissements en transports collectifs et actifs. Nous octroyons ainsi une contribution supplémentaire de 69,2 M$ (11,5 %) à l'Autorité régionale de transport métropolitain. L'année 2020 sera d'ailleurs marquée par l'arrivée progressive de 300 nouveaux autobus hybrides, qui viendront bonifier le réseau actuel. La Ville de Montréal investit également 70,9 M$ pour la construction d'infrastructures sur le boulevard Pie-IX afin d'accueillir le service rapide par bus, qui permettra, à terme, de déplacer quotidiennement 70 000 usagères et usagers.

Des espaces à protéger et à mettre en valeur

Notre volonté de protéger et de mettre en valeur les espaces naturels montréalais demeure inébranlable. Il en va de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, mais aussi de notre lutte contre les changements climatiques. À cet effet, nous allouons 104,3 M$ spécifiquement aux projets visant la protection des milieux naturels et 154,3 M$ à la réalisation de travaux d'envergure dans les parcs locaux et les installations sportives extérieures, les arénas et les installations aquatiques, notamment.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la conception des documents budgétaires de 2020. Que vous ayez participé à la consultation prébudgétaire ou que votre expertise ait été mise à profit dans le cadre de votre travail, sachez que votre contribution est grandement appréciée et a permis de façonner non seulement le budget 2020 et le PTI 2020-2022, mais aussi le Montréal de demain.

Le président du comité exécutif,

Benoit Dorais

Mot du directeur général

Les Montréalaises et les Montréalais ont demandé du changement. Depuis deux ans, nous travaillons sans relâche à réorienter nos décisions et nos projets afin d'incarner ce renouveau et nous avons fait des gains marquants. Que l'on pense au Grand parc de l'Ouest, au secteur de la Molson, pour lequel nous avons donné une direction d'aménagement claire, à nos avancées en mobilité collective et active, à la cible « zéro déchet » au cœur de notre gestion des matières résiduelles, au Règlement pour une métropole mixte, ce sont tous des exemples forts qui expriment cette façon différente de développer Montréal.

Ces approches audacieuses et innovantes sont la preuve d'une posture et d'une énergie nouvelles au sein des équipes de la Ville de Montréal. Avec éthique, rigueur et expertise, celles-ci réfléchissent autrement, elles s'inspirent des meilleures pratiques, elles sont à l'écoute des souhaits de la population et des réalités qu'elle vit, et elles créent de l'impact et de la cohérence. La transition écologique et l'urgence d'agir, la mobilité collective et active, l'habitation pour toutes et tous, la prospérité de notre métropole, la justice sociale et l'engagement citoyen nous interpellent au quotidien. Nous devons nous assurer que cette ville continue de s'épanouir et de prospérer, tout en maintenant des services de qualité au quotidien.

La cohérence représente peut-être notre premier cheval de bataille pour faire vivre cette vision dans toutes les activités de la Ville. Afin d'y arriver, nous avons mis en œuvre une démarche importante d'alignement stratégique. D'abord lancé par le sondage Rêvons Montréal 2020-2030 au printemps, cet exercice nous a permis de joindre plus de 12 500 personnes, soit 8 500 citoyennes et citoyens et 4 000 membres du personnel. Toutes et tous ont exprimé leur vision du Montréal de demain et les valeurs qui devraient, à leurs yeux, être au cœur de son développement.

La convergence entre les réponses des citoyennes et des citoyens et celles du personnel a été frappante : les deux groupes souhaitent une ville plus verte et plus juste. Cette démarche se poursuivra en 2020 afin de consolider cet alignement et de générer des engagements qui permettront de concrétiser cette vision le plus rapidement possible.

Parallèlement, nous avons démarré un grand exercice de mobilisation visant l'amélioration de l'environnement de travail pour toutes les équipes de la Ville. Nous croyons en l'expertise et au savoir-faire interne et consolider ce lien de confiance avec les employées et les employés était une priorité. Ces 28 000 personnes fières d'être au service des Montréalaises et des Montréalais représentent notre levier le plus puissant.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble des collègues qui ont contribué, de près ou de loin, à cet exercice budgétaire. Nous avons réussi à livrer un budget équilibré qui respecte notre capacité de payer, tout en poursuivant le rattrapage du retard dans les infrastructures et en investissant dans un développement qui nous porte vers l'avant et qui correspond aux valeurs des citoyennes et des citoyens.

Nos élus, la population et notre personnel ont de grandes idées pour notre ville et nous sommes là pour les réaliser.

Le directeur général,

Serge Lamontagne

Consultation prébudgétaire 2020 : une première dans l'histoire de Montréal

La toute première consultation prébudgétaire organisée par la Ville de Montréal vise à rapprocher les citoyennes et les citoyens des décisions budgétaires qui influencent leur quotidien et l'avenir de Montréal.

L'exercice, confié à la Commission sur les finances et l'administration, a permis à la population ainsi qu'aux organismes montréalais de s'exprimer sur plusieurs enjeux liés à la préparation du budget de 2020 de la Ville de Montréal. Divers thèmes ont été abordés, tels que l'équilibre budgétaire, les investissements dans les infrastructures, la gestion de la dette, l'écofiscalité et les effets du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022.

Tenue entre les mois de mars et mai 2019, la consultation a mené à une série de recommandations. Celles-ci ont été prises en considération afin de fixer les orientations que la Ville de Montréal a adoptées pour la confection du présent budget.

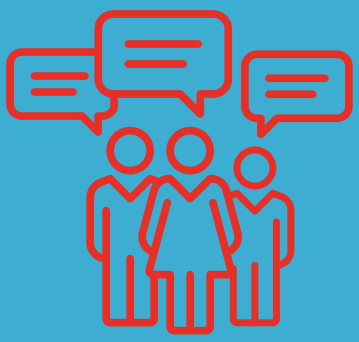

Rapport préélectoral sur l'état des finances : un exercice de transparence

Le 19 août 2019, le conseil municipal de Montréal a adopté une résolution mandatant le Service des finances pour produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal, au plus tard le 30 juin 2021. Par cette même résolution, le conseil municipal a mandaté la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour auditer ce rapport, puis présenter son audit au plus tard le 23 septembre 2021.

Un rapport vérifié, déposé avant les élections, permettra aux partis politiques municipaux de présenter des programmes qui concordent avec la situation financière de la Ville de Montréal.

Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de se loger convenablement, quel que soit leur budget, constitue une priorité fondamentale pour l'administration. C'est pourquoi une somme de plus de 202 M$[1] sera consacrée au secteur de l'habitation.

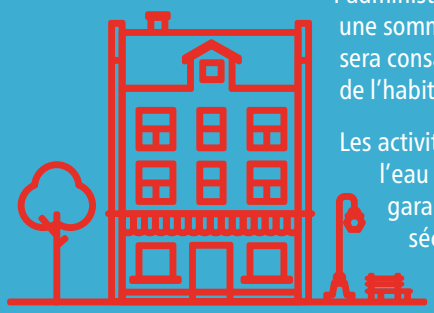

Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Ainsi, plus de 1,8 G$ seront investis, au cours des trois prochaines années, pour opérer et maintenir la fiabilité des infrastructures de l'eau et les adapter aux nouvelles exigences réglementaires.

Plus de 624,7 M$[2] seront consentis à l'acquisition d'espaces verts et à leur préservation tout comme à la revitalisation des parcs et des installations sportives, notamment. Cela permettra de favoriser les saines habitudes de vie, le tissage de liens entre les communautés et la lutte contre les îlots de chaleur. Une ville verte et active est une ville en santé!

Pour réduire l'empreinte écologique des ménages, 487,2 M$[3] seront alloués à la collecte et au traitement des matières recyclables et des résidus alimentaires et verts ainsi qu'à plusieurs autres projets et initiatives portés par le Service de l'environnement.

Réduire son empreinte écologique se conjugue également avec des options intéressantes en transports collectif et actif. Ainsi, 2 117,1 M$[4] sont attribués à l'urbanisme et à la mobilité. Les projets de prolongement de la ligne bleue et de la création de la ligne rose se poursuivent et bénéficieront de plus de 10 M$. La Ville augmente de 69 M$ sa contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), notamment pour l'acquisition de nouveaux autobus. L'approche Vision Zéro s'intègre désormais tant dans les projets d'aménagement urbain que dans ceux liés à la prévention et à la surveillance sur le réseau.

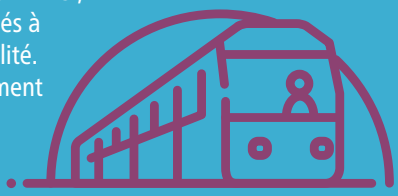

La paix et la sécurité publique sont des éléments essentiels au développement d'une ville où toutes et tous peuvent se déplacer en toute confiance, peu importe le quartier ou le moment de la journée. Par conséquent, un budget de 1,01 G$[5] leur est consenti en 2020 afin d'en assurer le maintien, que ce soit par les opérations quotidiennes ou les activités de prévention.

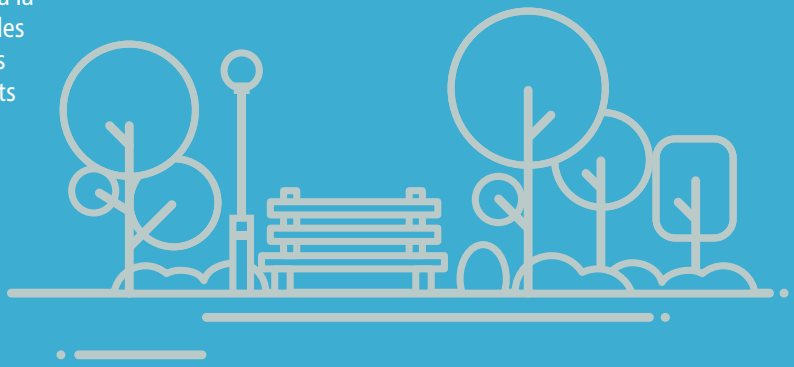

1 - 153,3 M$ au budget de fonctionnement 2020 et 48,8 M$ au PTI 2020-2022 du Service de l'habitation.

2 - 41,9 M$ au budget de fonctionnement 2020 et 582,8 M$ au PTI 2020-2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

3 - 151,9 M$ au budget de fonctionnement 2020 et 296,2 M$ au PTI 2020-2022 du Service de l'environnement + 39,1 M$ aux budgets de fonctionnement 2020 des arrondissements pour les collectes.

4 - 69,5 M$ au budget de fonctionnement 2020 et 1 379,2 M$ au PTI 2020-2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité + 668,4 M$ en contribution à l'ARTM.

5 - 346,9 M$ au budget de fonctionnement 2020 du Service de sécurité incendie de Montréal et 665,3 M$ au budget de fonctionnement 2020 du Service de police de la Ville de Montréal.

Une vision collective du Montréal de demain

En 2019, la Ville de Montréal a entrepris une importante démarche d'alignement stratégique. Au moyen de la consultation Rêvons Montréal 2020-2030, la Ville de Montréal a sondé la population et son personnel sur leur vision de Montréal en 2030, les valeurs qui leur sont chères et leurs priorités d'action. Des efforts importants ont été déployés afin d'assurer une représentativité de la diversité montréalaise, autant sur le plan territorial et générationnel que socioculturel. Au total, plus de 12 500 personnes, incluant 4 000 employés, ont répondu à l'appel.

L'engagement et l'enthousiasme des participants ont donné lieu à des propositions innovantes et inspirantes. Les résultats obtenus convergeaient vers des valeurs ayant trait à la transition écologique, à la protection de l'environnement et au développement durable. La justice sociale, la diversité et l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne ont aussi été identifiées comme étant des valeurs sur lesquelles Montréal doit appuyer son développement.

À la lumière de cette réflexion collective, la Ville de Montréal élaborera une vision qui sera dévoilée à l'hiver 2020. Cette vision orientera les décisions et les actions de la Ville de Montréal concernant la transition écologique, la mobilité, l'habitation et le développement économique, en mettant de l'avant des valeurs de justice sociale, de participation citoyenne et d'innovation. Pour y arriver, la Ville de Montréal développera une démarche d'engagement afin de concrétiser cette vision par le biais de projets porteurs.

Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

Transition écologique

En se fixant des cibles ambitieuses et en se donnant les moyens pour les atteindre, la Ville de Montréal déploie les efforts nécessaires pour concrétiser sa transition écologique. Tous les services municipaux seront appelés à contribuer. À cet effet, voici quelques-unes des nombreuses actions qui seront posées.

- Le Bureau de la transition écologique et de la résilience mettra en œuvre le plan climat 2020-2030-2050, une démarche transversale qui touchera l'ensemble des unités d'affaires de la Ville et qui établira les domaines d'action prioritaires pour atteindre l'objectif de carboneutralité en 2050. Cette stratégie s'appuiera sur cinq piliers : la réduction, l'adaptation et la résilience, l'équité, l'exemplarité et la mobilisation.

  Un financement supplémentaire de 2,8 M$ sera octroyé au Bureau de la transition écologique et de la résilience pour coordonner les actions identifiées dans le plan climat. Le Service du développement économique déploiera de son côté des programmes d'incitatifs financiers et des services d'accompagnement destinés à mobiliser les entreprises dans l'atteinte des objectifs du plan climat.

En plus du plan climat à venir, les services de la Ville de Montréal sont déjà mobilisés pour la transition écologique via diverses initiatives :

- Soulignons que la Ville de Montréal possède 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. En 2020, elle souhaite augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques et poursuivre sa collaboration avec divers fournisseurs afin de développer des produits écoresponsables sans émission de gaz à effet de serre (GES).

- Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) développera une nouvelle politique de développement durable pour les immeubles municipaux et poursuivra la mise en œuvre du Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments municipaux du SGPI 2018-2021. Ce plan vise à réduire la consommation d'énergie de 41 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021.

- Le Service de l'approvisionnement mettra en place plusieurs initiatives favorisant et augmentant le volume d'achat responsable et social.
- Pour sa part, le Service de la culture accentuera l'encadrement écoresponsable des festivals et des événements afin de diminuer leur empreinte écologique.

S'inscrivant directement dans les orientations vouées à la transition écologique, les actions prioritaires du Service de l'environnement pour l'année 2020 sont nombreuses :

- Pour amorcer le virage nécessaire à l'atteinte du zéro déchet d'ici 2030, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR 2020-2025) sera mis en œuvre.
  En ce sens, plusieurs actions sont prévues, notamment :
  - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles situées sur le territoire de la ville de Montréal;
  - La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui encourage la réduction à la source des matières résiduelles générées, notamment pour les contenants à usage unique et la gestion des invendus de l'industrie du textile et des épiceries;

- L'ajout de 4 nouvelles ressources afin de contribuer au déploiement dynamique du PDGMR 2020-2025;
- L'ajout de 5 nouvelles ressources pour assurer une gestion des opérations saine et efficiente des matières résiduelles.

En mettant en place les conditions nécessaires pour offrir une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles, la Ville de Montréal agit tant sur le front technologique, économique et culturel des infrastructures que sur celui du déploiement de services.

- Les travaux associés aux projets des centres de compostage et de biométhanisation se poursuivront.
- Trois nouvelles ressources viendront apporter leur expertise et leur savoir-faire à l'équipe du Service de l'environnement pour contribuer aux actions visant à améliorer la qualité de l'air, notamment en ce qui a trait à la cuisson et au chauffage au bois.
- La Ville de Montréal construira et mettra en service :
  - Une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel, au coût de 14,5 M$[6];
  - Un mur-écran et une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, au coût de 48,5 M$[7].

Les espaces verts constituent des alliés pour contrer les effets des changements climatiques et la Ville de Montréal le démontre grâce à ces investissements :

- 104,3 M$ pour protéger les milieux naturels et s'approcher de la cible de 10 % de territoire protégé;
- 82,8 M$ pour poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne et planter des milliers d'arbres;
- 13,1 M$ pour amorcer l'aménagement du Grand parc de l'Ouest à la suite des consultations citoyennes qui seront réalisées en 2020;
- 1,5 M$ pour développer et mettre en valeur les activités agricoles du parc du Bois-de-la-Roche;
- 21,7 M$ pour offrir 6 nouveaux hectares du parc Frédéric-Back à la population;
- 26,2 M$ pour les travaux de réhabilitation du parc La Fontaine, dont le théâtre de Verdure et le pôle famille;
- 14,1 M$ pour poursuivre le chantier du square Viger, auquel sera intégré le Réseau express vélo;
- 1,3 M$ pour favoriser l'accès aux berges et à la « vague à Guy » pour pratiquer le surf;
- 25,5 M$ pour réaménager le parc du Mont-Royal et en repenser l'accès;
- 0,2 M$ pour repérer et protéger les milieux humides et hydriques d'intérêt;
- 154,3 M$ pour réaliser des travaux d'envergure dans les parcs locaux (51 M$), les installations sportives extérieures (34 M$), les arénas (35,6 M$) et les installations aquatiques (33,7 M$).

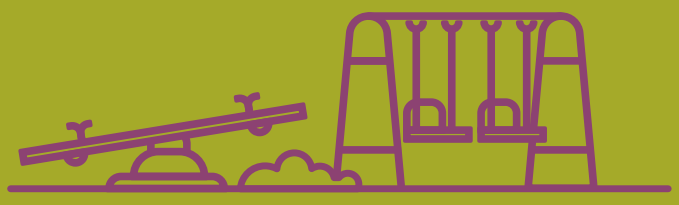

6 - Cet investissement n'est pas au PTI 2020-2022, il provient des réserves de fonds spéciaux en environnement.

7- Cet investissement n'est pas au PTI 2020-2022, il provient des réserves de fonds spéciaux en environnement.

Habitation

Poursuivre le développement de la métropole passe par l'accroissement de l'offre abordable en logements et en propriétés de qualité, notamment pour les familles, et ce, dans tous les quartiers.

- Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, 140 M$ sont consentis, à même le budget de 2020, à des subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles. Notons que la barre du 50 % des cibles est déjà atteinte.
- Pour accroître le rythme de livraison de projets sociaux et communautaires en habitation, le budget des programmes AccèsLogis connaît une hausse de 63 M$ et atteint, pour 2020, 97 M$. Rappelons que cette dépense est partagée avec la Société d'habitation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Des investissements de plus de 10 M$ sont faits dans le cadre de nouvelles mesures pour le logement abordable visant des clientèles ou des formules innovantes en habitation non jointes par les programmes existants.
- Le budget annuel de l'Office municipal d'habitation de Montréal est majoré de 0,7 M$ pour lui permettre d'optimiser son service de référence et d'aide aux ménages sans logis et ses interventions de soutien à la lutte contre l'insalubrité. Ce budget sera donc de 1,6 M$ si on y ajoute le montant de 385 000 $ réservé au remboursement des frais d'hébergement.
- En 2020, la Ville de Montréal investira 15,1 M$ pour l'acquisition de terrains, notamment par le biais d'un règlement sur le droit de préemption pour l'habitation.
- En appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires, le Service de l'habitation maintiendra un rythme soutenu en ce qui a trait aux inspections en matière de salubrité.

Mobilité

La mobilité durable est un enjeu prioritaire qui nécessite la mise en place de projets structurants pour bonifier les réseaux de transports actifs et collectifs, et ce, dans l'ensemble des quartiers ainsi que dans la région métropolitaine :

- La Ville de Montréal poursuivra la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro avec les partenaires afin de réduire au minimum les décès et les collisions graves sur les routes. À cet effet, pour être plus agile et réagir plus rapidement là où il est nécessaire de le faire sur le réseau, la Ville de Montréal réserve une enveloppe de 1 M$ pour des aménagements transitoires. Elle réserve également 1 M$ au budget du Service de police de la Ville de Montréal afin que celui-ci embauche des brigadiers scolaires additionnels pour mieux assurer la sécurité des écoliers dans les zones scolaires. Comme mesure supplémentaire, la Ville de Montréal augmente de 40% son financement alloué aux feux de circulation pour contribuer à la sécurité des piétons et des cyclistes, en le portant à 58,5 M$ au PTI 2020-2022.
- La Ville de Montréal amorcera des travaux de révision du plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, qui reverra l'aménagement de l'ensemble du territoire en termes de transition écologique et de mobilité active et collective.
- 0,65 M$ sont alloués à la conduite d'études relatives au projet de la ligne rose du métro et à celui du réaménagement en boulevard urbain de la rue Notre-Dame, dans l'axe où le ministère des Transports du Québec prévoit intégrer un mode structurant de transport collectif.
- 9,6 M$[8] sont octroyés pour des travaux liés au prolongement de la ligne bleue en vue du chantier principal, prévu entre 2021 et 2026.

- 17,25 M$ iront à l'avancement du Réseau express vélo et à des programmes liés au réseau cyclable afin d'atteindre un total de 925 km de voies cyclables à la fin de l'année 2020. De plus, 6 M$ ont été provisionnés au PTI pour le programme de maintien du réseau cyclable.
- 70,9 M$[9] sont réservés à la construction d'infrastructures sur le boulevard Pie-IX afin d'accueillir le service rapide par bus (SRB) et à l'aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX.
- 60,8 M$[10] sont consentis à de l'accompagnement entourant l'implantation du Réseau express métropolitain (REM) et à différents aménagements, notamment des liens cyclables.
- 0,5 M$ sont consentis en surplus à l'Escouade mobilité, ce qui porte son budget à 1,4 M$.
- La Ville de Montréal augmente sa contribution à BIXI Montréal, notamment pour lui permettre d'ajouter plus de 2 200 vélos à assistance électrique[11] à son réseau de vélopartage.

8 - 0 $ en 2020, 5 M$ en 2021 et 4,6 M$ en 2022.

9 - 38,619 M$ en 2020, 22,059 M$ en 2021 et 10,23 M$ en 2022.

10 - 17,2 M$ en 2020, 22,918 M$ en 2021 et 20,694 M$ en 2022.

11 - 1 000 vélos en 2020, 725 vélos en 2021, 541 vélos en 2022.

Développement économique

Le développement économique est le cœur battant de la communauté. Il sert de levier dans le cadre de différents projets qui viennent soutenir les entreprises, tout en structurant et en dynamisant le territoire. Pour faire de Montréal une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, 555 M$ sont consentis à la mise en œuvre de la Stratégie de développement Accélérer Montréal 2018-2022, dont 355 M$ sont financés par des ententes avec le gouvernement du Québec et qui inclut des fonds pour la décontamination des sols.

Parmi les priorités de 2020, plusieurs initiatives viendront accélérer le développement économique du territoire, notamment :

- Deux plans directeurs visant le développement de secteurs à vocation économique seront mis en place afin d'accélérer l'essor de l'Est.
- La revitalisation et la modernisation des artères commerciales sont une priorité, comme en témoignent les projets des rues Sainte-Catherine Ouest et Saint-Hubert, notamment. Les commerçants touchés par des chantiers majeurs peuvent toujours bénéficier du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs, lancé en 2019 et doté d'une enveloppe de 25 M$ pour la période 2018-2021.
- Le Service du développement économique participe, par le biais d'un soutien technique et financier, à certains projets lancés dans le cadre du plan d'action pour la rue Saint-Denis afin de contribuer à la redynamisation de cette rue emblématique.
- La Ville de Montréal prévoit aussi soutenir les sociétés de développement commercial (SDC) qui œuvrent à la dynamisation et à la revitalisation des artères commerciales dans différents arrondissements. Les SDC sont des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers.
- Des services directs sont toujours offerts à travers le réseau PME MTL de la Ville de Montréal afin de soutenir la création et la croissance des entreprises d'ici. Par le biais des 6 pôles du réseau PME MTL, 130 conseillers accompagnent et offrent du financement aux entrepreneurs.
- Au chapitre de l'entrepreneuriat, de nouvelles actions pour aider les entreprises en démarrage seront déployées en 2020. Par ailleurs, les organismes dédiés à l'entrepreneuriat seront encore appuyés par le biais du lancement des quatrième et cinquième appels à projets « Accélérer l'entrepreneuriat », qui vise particulièrement à soutenir l'entrepreneuriat féminin, l'entrepreneuriat jeunesse et les entrepreneurs issus des communautés autochtones et de la diversité.
- En matière d'économie sociale, le nouveau programme Accélérer l'investissement durable – Économie sociale, doté d'une enveloppe de 6 M$ pour la période 2020-2024, sera présenté pour adoption et mis en œuvre.
- Montréal continuera aussi à appuyer des projets innovants pour attirer, retenir les talents et développer les compétences du futur grâce au troisième appel à projets « Accélérer les talents ».

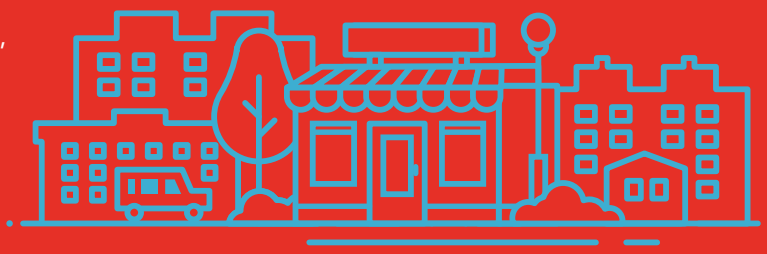

La Ville de Montréal continuera de diminuer l'écart entre la taxation résidentielle et non résidentielle en plus de bonifier la mesure de taux différencié introduite au budget de fonctionnement 2019 pour soutenir les commerces de proximité.

Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

Développement social

En matière de développement social, plusieurs actions sont prévues, en collaboration avec divers partenaires, notamment en ce qui concerne :

- La lutte contre l'itinérance, pour laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal investiront 5,45 M$ sur 4 ans (pour la Ville de Montréal : 80 000 $ en 2020, 60 000 $ en 2021 et 60 000 $ en 2022) et plus particulièrement pour l'offre d'un service de consommation d'alcool supervisé (*wet shelter*), la création d'un centre de jour dans le secteur du square Cabot pour les personnes d'origines autochtones et sans-abri et un projet destiné aux femmes en situation d'itinérance.
- L'intégration des nouveaux arrivants par la mise en place de la Station Nouveau Départ, une idée de la Ville de Montréal qui se concrétisera avec Services Québec.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action en développement social 2019-2020, tout en planifiant la suite qui s'inscrit dans une vision de justice sociale.

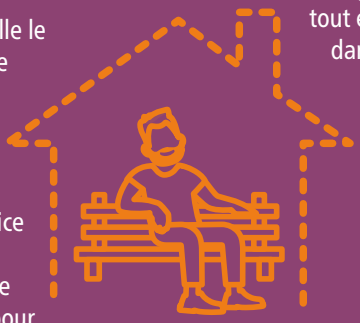

Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

Sports

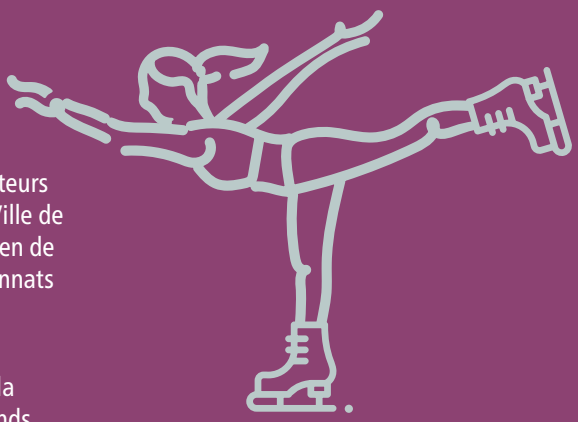

Les événements sportifs sont rassembleurs, créateurs de retombées économiques et générateurs de saines habitudes de vie. Par conséquent, la Ville de Montréal réserve diverses sommes pour le soutien de plusieurs événements, notamment les Championnats du monde ISU de patinage artistique 2020.

La Ville de Montréal bonifie ses programmes d'installations sportives extérieures et poursuit la construction des centres aquatiques de Pierrefonds et de Rosemont.

25/436

Culture

Que ce soit pour tisser des liens sociaux, enrichir son savoir ou se divertir, la culture contribue, sous toutes ses formes, à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. À cet égard, le Service de la culture propose une programmation porteuse, notamment avec les projets qui suivent :

- En 2020, les citoyennes et les citoyens pourront profiter de l'esplanade Tranquille, un nouveau lieu public offrant une patinoire extérieure réfrigérée qui se transformera l'été en une grande terrasse urbaine. La place sera un lieu privilégié pour l'accueil et la tenue d'activités citoyennes et culturelles tout comme de spectacles, au premier chef, ceux des grands festivals et des événements. Rappelons que l'aménagement de l'esplanade Tranquille constitue la dernière phase du grand projet du Quartier des spectacles, pôle de la Place des Arts.

- Des travaux de rénovation et d'agrandissement de 2 bibliothèques seront amorcés : Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, qui mettra en valeur un édifice à caractère patrimonial et préservera sa vocation civique, ainsi que L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, où les bandes dessinées seront à l'honneur autant par la mise en valeur de la collection que par la programmation. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, un montant de 33,8 M$ est prévu pour la première et de 22,3 M$, pour la seconde.
- La collection d'art public accueille plusieurs nouvelles œuvres chaque année. En 2020 seront notamment inaugurées celles de Patrick Bernatchez, dans le projet Outremont, de Nadia Myre, sur la rue Laurier Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont, et de Jonathan Villeneuve, à l'Espace 67 du parc Jean-Drapeau.

- Le soutien au dynamisme des festivals et des événements qui ponctuent la vie culturelle montréalaise, tant au centre-ville que dans les quartiers, demeurera important. La tenue de la première édition du « hub » de Verdun du Festival international de Jazz de Montréal, en 2019, a connu un franc succès; celui-ci sera reconduit en 2020 et un autre « hub » sera ajouté, affirmant ainsi une présence encore plus tangible dans les quartiers. Fierté Montréal se voit attribuer un financement total de 600 000 $ de la part de la Ville de Montréal, qui reconnaît ainsi ce grand festival montréalais.
- La revitalisation des quartiers passera aussi par un soutien accru à l'écosystème culturel. Plus de 1,2 M$ sur 2 ans sont prévus pour améliorer l'insonorisation des salles de spectacles alternatives. Grâce à un partenariat avec le gouvernement du Québec, un programme de 30 M$ visant l'appui aux ateliers d'artistes sera également déployé.

D'autres projets, initiatives et organismes liés à la culture bénéficieront de sommes allouées par la Ville de Montréal, entre autres :

- Après l'avoir promis en 2019, plus de 20 M$ sont attribués au Conseil des arts de Montréal. De cette somme, 0,5 M$ seront consacrés à l'aide apportée aux ateliers d'artistes en arts visuels, créateurs de valeur, d'identité et de dynamisme dans les quartiers.
- Le Musée des Hospitalières se voit attribuer 240 000 $ pour ses activités de fonctionnement.
- Plus de 380 000 $ sont alloués au MEM (pour Mémoire des Montréalais) en prévision de son ouverture en 2021.
- Une enveloppe de 250 000 $ est allouée au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour des équipements.

Expérience citoyenne

Un service de première ligne efficace et de qualité

Le Centre de services 311 est la porte d'entrée d'un nombre important de Montréalaises et de Montréalais désirant s'adresser à leur ville, et à ce titre, un service efficace et de qualité doit être offert.
Par conséquent, la Ville de Montréal est fière d'annoncer la création de 30 nouveaux postes au 311 pour bonifier ce service de première ligne et améliorer le temps de réponse.

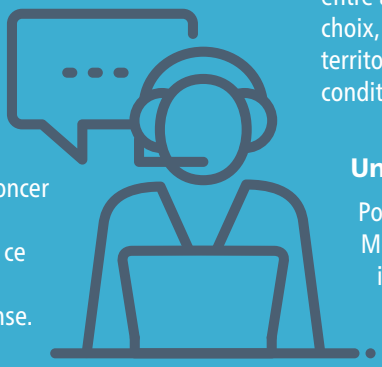

Participation citoyenne

Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et déployé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

Un mandat élargi pour l'Escouade mobilité

Forte du succès de sa première année d'opération, l'Escouade mobilité voit son mandat élargi afin de pouvoir intervenir en appui aux arrondissements lors des opérations hivernales. Cinq cent mille dollars supplémentaires sont consentis en surplus à l'Escouade mobilité, ce qui porte son budget à 1,4 M$, soit une augmentation de 55 %.

Davantage de flexibilité dans les opérations de déneigement

Un montant supplémentaire de 1,1 M$ est alloué aux opérations de déneigement afin de permettre, entre autres, aux arrondissements d'effectuer à leur choix, jusqu'à deux chargements partiels sur leur territoire, et ainsi répondre plus efficacement aux conditions hivernales spécifiques à leur territoire.

Un tout premier budget participatif

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, pourvue d'une enveloppe de 10 M$, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville de Montréal.

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et aux citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement.

Plus de 3000 municipalités autour du globe proposent déjà un budget participatif à leur population. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.

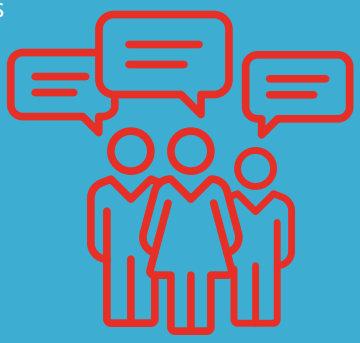

Innovation

Pour poursuivre son développement, la Ville de Montréal doit pouvoir innover, tant dans sa gestion que dans ses programmes et services, afin de mieux répondre aux besoins de la population.

- En 2020, le site **montreal.ca** deviendra la vitrine virtuelle principale de la Ville et son outil de communication citoyenne par excellence.

- Espace pour la vie se positionnera comme un acteur de changement grâce au lancement d'un « laboratoire vivant permanent » sur la nature. Ce laboratoire visera à innover et à générer de nouvelles idées pour transformer le lien entre l'humain et la nature en impliquant des gens de tous les horizons (citoyennes et citoyens, scientifiques, membres des Premières Nations, artistes, gens d'affaires, etc.). Ce laboratoire vivant s'inscrit dans la stratégie hors les murs d'Espace pour la vie et dans sa volonté d'être un lieu de rencontre et de partage du savoir.

- La réouverture du Biodôme, un moment très attendu par les Montréalaises et les Montréalais, sera un moment fort de l'année 2020. Dès l'ouverture, les visiteurs pourront s'immerger dans un nouvel environnement physique et technologique, accompagné d'une nouvelle application mobile expérientielle.

- Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) cherche à favoriser l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux grands défis urbains, de concert avec la population, le personnel de la Ville de Montréal et les partenaires. Ses activités ont été marquées en 2019 par l'obtention d'un prix de 50 M$ sur 5 ans du gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes. En 2020, le LIUM déploiera de manière plus large une approche d'expérimentation au service de la communauté montréalaise, entre autres, par la poursuite des tests de navettes autonomes.

- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité développera, en 2020, un programme d'urbanisme transitoire en vue d'en faire un programme récurrent. L'urbanisme transitoire vise à innover et explorer en matière de planification urbaine afin de soutenir l'appropriation collective et la requalification des lieux en attente de vocation. Une telle démarche repose sur la volonté de révéler des lieux significatifs, d'éviter la dégradation des bâtiments et des sites dont les activités ont cessé et d'accompagner leur transformation en un nouveau projet. L'urbanisme transitoire participera au développement de Montréal avec la création d'un nouveau réseau de lieux solidaires, générant des emplois et de nouvelles activités économiques. Le programme d'urbanisme transitoire de la Ville de Montréal vise les objectifs suivants : protéger et mettre en valeur les biens communs (patrimoine bâti, lieux significatifs, propriétés municipales, etc.); reconnaître et soutenir les initiatives communautaires et citoyennes. Les fonds réservés (1 M$) par la Ville de Montréal au budget de fonctionnement de 2020 permettront de soutenir des projets pilotes provenant de 3 catégories : secteurs de planification prioritaires visant une démarche d'écoquartiers; projets urbains (grands chantiers dans les secteurs en transformation); ensembles et bâtiments patrimoniaux.

Budget de fonctionnement 2020

Une gestion responsable des finances publiques

Un budget équilibré de 6,17 G$.

Répartition des dépenses par activités

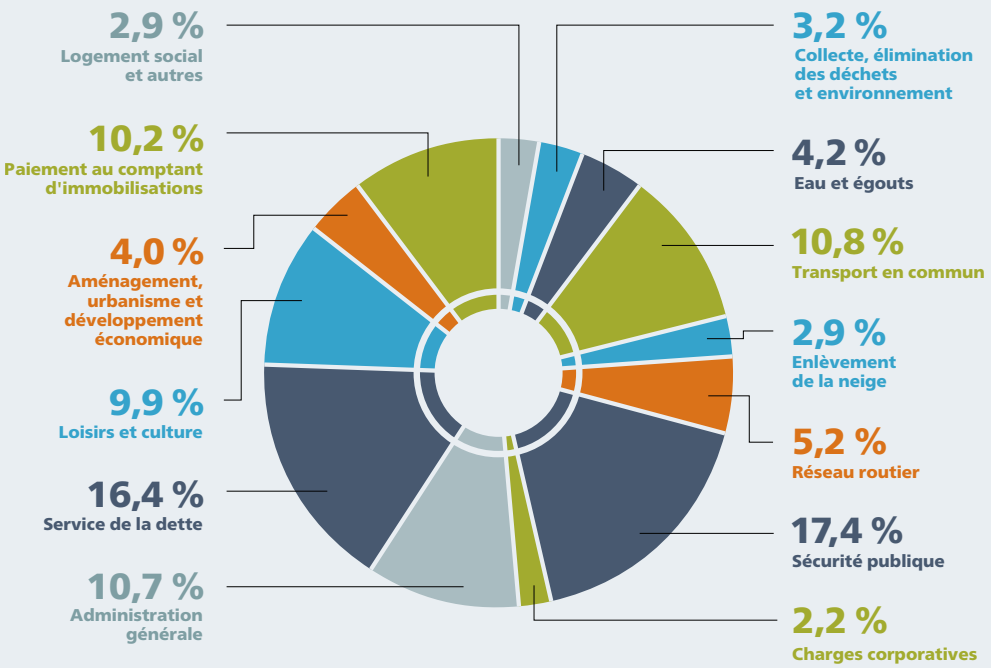

Provenance des revenus

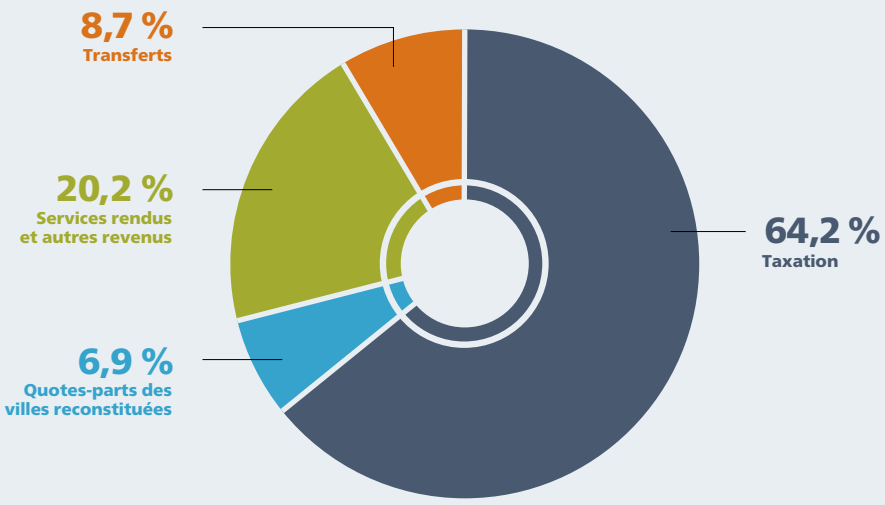

Revenus
6 168 M$

Fiscalité locale

Les principaux éléments marquants la fiscalité locale de la Ville de Montréal en 2020 sont les suivants :

- Le dépôt du rôle 2020-2022 par le Service de l'évaluation foncière;
- Les dernières étapes de l'harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions municipales de 2002;
- La bonification de la mesure des taux différenciés et la poursuite de la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels;
- L'introduction de l'écofiscalité dans le financement des services de l'eau pour les immeubles non résidentiels.

La section qui suit présente d'abord les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement et leurs effets sur les charges fiscales totales des immeubles. Suit une présentation plus détaillée de chacun des éléments marquants de la fiscalité de 2020 et de ses effets sur les charges fiscales totales des propriétaires.

Décisions fiscales

Les principaux éléments marquant la fiscalité locale de la Ville de Montréal en 2020 sont les suivants :

- Pour l'année 2020, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.
- Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes relatives aux services de 3,5 % et de leurs taxes relatives aux investissements de 1,1 %.

Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 88 % des charges fiscales totales des immeubles résidentiels et 96 % des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels.
Voici comment cela se traduit :

- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,8 % et celles des immeubles non résidentiels de 1,5 %;
- Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de moins de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 2,1 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

⬆ 1,8 %
Décisions du conseil municipal

⬆ 0,3 %
Décisions des conseils d'arrondissement

⬆ 2,1 %
Charges fiscales totales

Immeubles non résidentiels

⬆ 1,5 %
Décisions du conseil municipal

⬆ < 0,1 %
Décisions des conseils d'arrondissement

⬆ 1,5 %
Charges fiscales totales

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau et les matières résiduelles	Gestion de l'eau et gestion des matières résiduelles
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2020, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels. Pour les immeubles non résidentiels, la hausse est fixée à 1,5 %, en conformité avec la stratégie annoncée en 2019 de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Par ailleurs, notons que pour l'année 2020, une portion de la hausse de 2 %, soit 0,1 %, est consacrée à la taxe spéciale de l'eau. En effet, la poursuite de la réalisation des investissements prévus pour la réhabilitation des infrastructures d'eau se traduit par un accroissement du service de la dette relatif à l'eau. La hausse de la taxe spéciale relative à l'eau permettra de financer cet accroissement.

Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

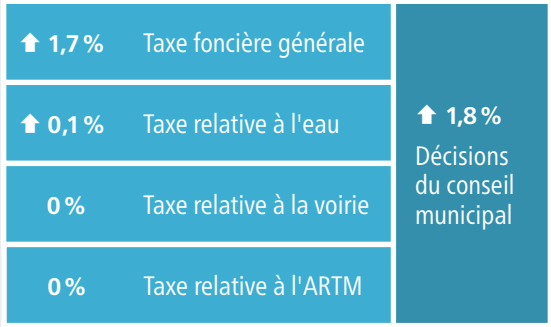

Immeubles non résidentiels

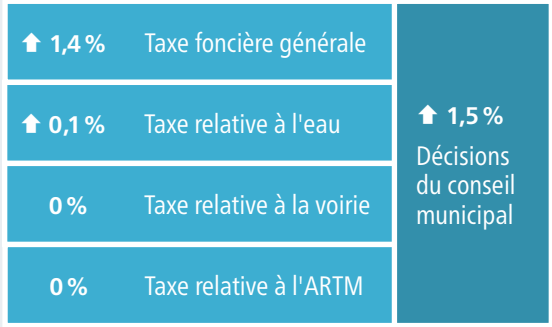

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité. Le tableau suivant résume les décisions quant au niveau des taxes de services.

Décisions des conseils d'arrondissement quant au niveau de leur taxe de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Arrondissements	Hausse de la taxe de services
Ahuntsic-Cartierville	2,0 %	Plateau-Mont-Royal	2,0 %
Anjou	11,9 %	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,0 %	Rosemont–La Petite-Patrie	1,8 %
Lachine	2,2 %	Saint-Laurent	2,0 %
LaSalle	4,7 %	Saint-Léonard	1,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9,3 %	Sud-Ouest	2,0 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,0 %	Verdun	2,0 %
Montréal-Nord	13,9 %	Ville-Marie	1,8 %
Outremont	2,0 %	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,0 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %		
		Total	**3,5 %**

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de moins de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

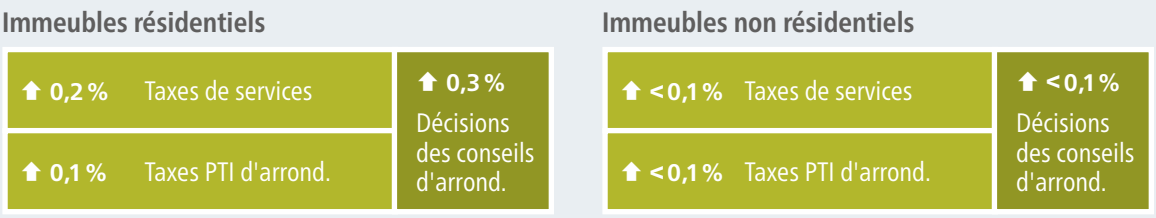

Dépôt du rôle 2020-2022

Le Service de l'évaluation foncière a déposé, le 11 septembre 2019, le rôle d'évaluation 2020-2022 de la Ville de Montréal. Le rôle d'évaluation consigne de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, dont leur valeur foncière. C'est cette valeur qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville de Montréal ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des valeurs mises à jour par le Service de l'évaluation foncière. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville de Montréal ajuste ses taux à la baisse.

Ce nouveau rôle présente des valeurs foncières en hausse d'environ 13 %. Toutefois, l'évolution des valeurs foncières est très différente d'un secteur à l'autre de la ville de Montréal. Des différences marquées existent également selon le type de propriété.

Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2017-2019 et le rôle 2020-2022, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %

Arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles 5 log. et moins	Immeubles 6 log. ou plus	Immeubles non résidentiels
Ahuntsic-Cartierville	11,6 %	11,0 %	15,3 %	8,1 %
Anjou	8,3 %	7,0 %	15,5 %	7,7 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	17,5 %	13,8 %	26,3 %	12,0 %
Lachine	13,8 %	13,1 %	17,6 %	10,3 %
LaSalle	12,5 %	12,0 %	17,9 %	7,3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8,9 %	8,7 %	11,8 %	9,4 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11,0 %	10,0 %	15,4 %	9,2 %
Montréal-Nord	8,2 %	5,9 %	14,6 %	7,3 %
Outremont	16,6 %	15,4 %	26,2 %	20,6 %
Pierrefonds-Roxboro	12,9 %	12,5 %	17,7 %	8,6 %
Plateau-Mont-Royal	17,4 %	15,2 %	24,1 %	17,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,0 %	4,8 %	16,0 %	8,5 %
Rosemont–La Petite-Patrie	14,9 %	14,4 %	16,6 %	15,0 %
Saint-Laurent	12,0 %	10,9 %	19,4 %	9,9 %
Saint-Léonard	9,2 %	9,0 %	10,9 %	7,5 %
Sud-Ouest	18,4 %	17,1 %	25,4 %	18,1 %
Verdun	19,2 %	17,7 %	26,2 %	11,1 %
Ville-Marie	17,1 %	11,3 %	34,3 %	11,9 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12,3 %	12,0 %	13,8 %	13,0 %
Total	**13,8 %**	**12,0 %**	**22,0 %**	**11,3 %**

Fait à noter, même sur le territoire d'un arrondissement, il existe des différences marquées. Cette évolution différente des valeurs des immeubles sur le territoire cause ce que l'on nomme des « déplacements fiscaux » entre les immeubles. En effet, la prise en compte des nouvelles valeurs foncières déplace le fardeau fiscal vers les propriétés dont les valeurs foncières ont augmenté plus rapidement que la moyenne, en allégeant le fardeau fiscal associé aux propriétés dont les valeurs n'ont pas augmenté autant.

Afin d'atténuer les déplacements fiscaux entre les immeubles, la Ville de Montréal a adopté, plus tôt cet automne, une résolution afin de se prévaloir de la mesure de l'étalement de la variation des valeurs. Cette mesure d'atténuation permet de lisser sur 3 ans les déplacements fiscaux, soit la durée d'un rôle.

Effet particulier du dépôt du rôle 2020-2022 pour les immeubles de 6 logements ou plus

La *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de Montréal d'utiliser une catégorie d'immeubles particulière pour les immeubles de 6 logements ou plus. Toutefois, le taux applicable à cette catégorie ne peut être inférieur au taux applicable aux autres immeubles résidentiels.

Or, l'indexation de 22 % des valeurs des immeubles de 6 logements ou plus est supérieure à celle des autres immeubles résidentiels, soit 12 %. Comme la Ville de Montréal a, dans le passé, déjà réduit le taux applicable aux immeubles de 6 logements ou plus afin de neutraliser des effets similaires, il n'y a plus de marge de manœuvre pour atténuer les effets du dépôt du rôle 2020-2022 entre ces 2 groupes d'immeubles résidentiels.

Pour cette raison, la Ville de Montréal a fait une demande auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir davantage de flexibilité dans la détermination des taux résidentiels des taxes foncières. Toutefois, pour l'année 2020, la Ville n'a pas les outils fiscaux lui permettant de neutraliser l'effet de rôle, ce qui alourdit de plus de 2 % les charges fiscales des immeubles de 6 logements ou plus.

Effets du dépôt du rôle 2020-2022 sur les catégories d'immeubles résidentiels

	Immeubles de 5 logements et moins	Immeubles de 6 logements ou plus
Effets sur les charges fiscales	(0,5 %)	2,1 %

Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 625 000 $ et l'allègement est augmenté de 2,5 %.

Ainsi, les premiers 625 000 $ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur au taux qui sera imposé sur la valeur foncière excédant 625 000 $. Pour les plus petits immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 625 000 $ (plus de 60 % des immeubles non résidentiels), la mesure aura pour effet d'alléger de 12,5 % les charges fiscales par rapport à 2018.

Pour les immeubles dont la valeur non résidentielle est inférieure à environ 4,2 M$, l'effet net est bénéfique. Au total, près de 92 % des immeubles bénéficieront de la bonification de la mesure en 2020. Après ce seuil, les propriétaires voient leurs charges fiscales augmenter graduellement. Pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 0,7 % en 2020.

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient bien différentes les unes des autres. La Ville de Montréal a posé certains gestes depuis pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs[12] qui la composent :

- Abandon des taxes locatives en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services.
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier.
- Réduction graduelle des tarifications résidentielles pour l'eau vers un montant maximal de 45 $, ou son équivalent.
- Implantation d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs de la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire en 2004.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que certains gestes restent encore à poser pour satisfaire à la contrainte légale exigeant l'harmonisation de l'ensemble de la structure fiscale avant le 1er janvier 2022. Ainsi, au cours de l'année 2020, la Ville de Montréal poursuivra son chemin vers l'harmonisation fiscale, en continuité avec les actions posées depuis les fusions municipales.

Au terme de l'harmonisation, la structure fiscale de l'année 2022 sera celle présentée dans le tableau suivant.

12 - Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

Structure fiscale à la fin de l'harmonisation

Immeubles résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

Immeubles non résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière et tarification volumétrique
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

L'atteinte de cette structure fiscale se fera graduellement sur 3 ans, pour minimiser les déplacements fiscaux entre les immeubles. Le tableau qui suit présente les étapes prévues annuellement pour l'harmonisation.

Étapes de l'harmonisation fiscale, exercices 2020, 2021 et 2022

	2020	2021	2022
Immeubles résidentiels			
Tarification pour la gestion de l'eau	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 $ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 15 $ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s) :	Anjou (20 $) Saint-Laurent (25 $)	Aucun	Aucun
Tarification pour la gestion des matières résiduelles	Réduction des tarifs existants à un maximum de 60 $ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 $ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s) :	Outremont (100 $)	Aucun	Aucun
Immeubles non résidentiels			
Tarification pour la gestion de l'eau	Plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels	Introduction graduelle de la tarification volumétrique	Tarification volumétrique en vigueur
Cas particulier(s) :	Maintien des tarifications existantes	Aucun	Aucun
Tarification pour la gestion des matières résiduelles	Abandon des tarifications par local		
Cas particulier(s) :	Aucun	Aucun	Aucun

Le tableau suivant présente l'effet par logement de l'harmonisation en 2020. On constate des déplacements fiscaux entre les différents types d'immeubles résidentiels en raison de l'harmonisation seulement dans les secteurs où il existe des tarifications. Les immeubles de 6 logements ou plus font exception. L'abandon de tarifications contribue à atténuer légèrement les effets du dépôt du rôle sur ces immeubles, effets qui leur sont en moyenne défavorables avec le rôle 2020-2022.

Effets de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020

Arrondissements	Tarification		Simulation - Effet par logement						
	Eau	Déchets	Unif.	Condo	2 log.	3 log.	4 log.	5 log.	6 log. ou plus
Ahuntsic-Cartierville			○	○	○	○	○	○	○
Anjou	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			○	○	○	○	○	○	○
Lachine	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
LaSalle	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Oui	Oui[1]	○	○	○	○	○	○	○
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			○	○	○	○	○	○	○
Montréal-Nord	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Outremont		Oui	○	○	○	○	○	○	○
Pierrefonds-Roxboro	Oui	Oui[2]	○	○	○	○	○	○	○
Plateau-Mont-Royal			○	○	○	○	○	○	○
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles			○	○	○	○	○	○	○
Rosemont–La Petite-Patrie			○	○	○	○	○	○	○
Saint-Laurent	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Saint-Léonard	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Sud-Ouest			○	○	○	○	○	○	○
Verdun	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
Ville-Marie			○	○	○	○	○	○	○
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			○	○	○	○	○	○	○
Ville de Montréal			○	○	○	○	○	○	○

Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2019 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2019 et de 2020.

Notes :
1. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Sainte-Geneviève seulement.
2. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Pierrefonds seulement.

Légende		
Baisse		○
Augmentation des charges	de 0 $ à 8 $	○
	de 8 $ à 15 $	○
	plus de 15 $	○

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

Alors qu'une bonne partie des immeubles non résidentiels de bien des secteurs étaient déjà dotés de compteurs d'eau au moment des fusions municipales, ce n'est pas le cas pour l'ensemble du territoire. La Ville de Montréal a relancé en 2012 l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, à la suite de l'adoption de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020.

La fin de ce projet est prévue en juillet 2022. À cette date, tous les immeubles non résidentiels[13] seront dans l'obligation de posséder un compteur d'eau conforme au règlement RCG 07-031 du conseil d'agglomération. Cela rend propice le déploiement auprès des immeubles non résidentiels d'une mesure écofiscale ayant fait ses preuves pour assurer une consommation responsable de l'eau, soit la tarification volumétrique.

Ainsi, l'année 2020 marquera le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Le conseil municipal prévoit facturer aux immeubles non résidentiels l'eau selon le volume consommé à partir de l'exercice 2021. Comme bon nombre de propriétaires et de locataires ont une connaissance limitée de leur consommation d'eau et du coût de l'eau qui serait ainsi facturé, la Ville de Montréal procédera à un exercice de sensibilisation auprès des propriétaires non résidentiels au cours de l'année 2020.

À cette fin, une « facture à blanc[14] » sera transmise à tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels, particulièrement à ceux n'ayant jamais fait l'objet d'une tarification volumétrique. Cet exercice visera à sensibiliser les propriétaires et leurs locataires quant à leur consommation d'eau. S'ils le souhaitent, ils pourront ainsi apporter des correctifs à leurs comportements de façon à réduire leur consommation d'ici la période de facturation qui commencera, pour l'ensemble des immeubles non résidentiels, dès l'exercice 2021.

À la fin du printemps 2020, la Ville de Montréal déposera son plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée. Cet exercice se poursuivra avec l'exercice de « facturation à blanc » prévu pour l'été 2020.

Pour l'exercice 2020, aucune tarification additionnelle aux tarifs actuellement en vigueur ne sera imposée.

Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments présentés dans les pages précédentes sont traduits dans cette section. Celle-ci présente les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles.

Lorsque l'on s'attarde aux variations des charges fiscales, on note des différences entre les arrondissements dans la colonne présentant les variations de la taxe foncière générale. Cette taxe varie de façon différente d'un arrondissement à l'autre en raison des facteurs suivants :

- Le financement des dettes historiques des anciennes municipalités contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle.

Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent distinctement les variations des charges fiscales attribuables à la taxe foncière générale, aux taxes spéciales municipales et aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement. Les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle sont également présentés.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, principalement en raison de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

13 - Seuls les immeubles non résidentiels dont l'usage non résidentiel est supérieur à 15 % sont visés par le règlement RCG 07-031. Par ailleurs, certains immeubles peuvent obtenir une dérogation si leur propriétaire démontre à la Ville de Montréal le très faible niveau de consommation d'eau, mais ce, sous certaines conditions.

14 - Qu'est-ce qu'une « facture à blanc »? C'est une facture qui ne doit pas être payée, mais qui vise à renseigner le propriétaire des coûts des services qui sont rendus. Dans le contexte d'une étape précédant la mise en place d'une tarification, l'exercice sert à informer les propriétaires et les locataires du coût éventuel qui leur sera facturé.

Variation des charges fiscales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal					Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales[2]
	TFG[1]	Taxe spéciale Eau	Effets rôle	Dettes histo-riques	Sous-total[2]	Taxes de services	PTI local	Sous-total[2]	
Ahuntsic-Cartierville	1,7 %	0,1 %	(0,6 %)	0,0 %	**1,2 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**1,4 %**
Anjou	1,4 %	0,1 %	(1,3 %)	(1,4 %)	**(1,2 %)**	1,4 %	(0,1 %)	**1,3 %**	**0,1 %**
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	**2,8 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,1 %**
Lachine	1,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**1,8 %**	0,2 %	(0,2 %)	**0,0 %**	**1,7 %**
LaSalle	1,7 %	0,1 %	(0,2 %)	0,2 %	**1,8 %**	0,2 %	(0,5 %)	**(0,3 %)**	**1,6 %**
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,7 %	0,1 %	(1,3 %)	0,0 %	**0,5 %**	0,5 %	0,2 %	**0,7 %**	**1,2 %**
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	1,6 %	0,1 %	(0,7 %)	0,0 %	**1,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**1,2 %**
Montréal-Nord	1,5 %	0,1 %	(1,4 %)	0,0 %	**0,2 %**	1,9 %	0,2 %	**2,1 %**	**2,3 %**
Outremont	1,8 %	0,1 %	0,8 %	0,2 %	**2,9 %**	0,1 %	(0,1 %)	**0,0 %**	**2,8 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,6 %	0,1 %	(0,2 %)	0,1 %	**1,6 %**	0,6 %	(0,2 %)	**0,4 %**	**2,0 %**
Plateau-Mont-Royal	1,7 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	**2,8 %**	0,1 %	0,2 %	**0,3 %**	**3,1 %**
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	1,5 %	0,1 %	(2,0 %)	(0,1 %)	**(0,5 %)**	0,1 %	0,3 %	**0,4 %**	**0,0 %**
Rosemont — La Petite-Patrie	1,7 %	0,1 %	0,3 %	0,0 %	**2,1 %**	0,1 %	0,4 %	**0,5 %**	**2,5 %**
Saint-Laurent	1,6 %	0,1 %	(0,6 %)	0,1 %	**1,2 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**1,4 %**
Saint-Léonard	1,6 %	0,1 %	(1,2 %)	0,2 %	**0,7 %**	0,2 %	(0,2 %)	**0,0 %**	**0,6 %**
Sud-Ouest	1,7 %	0,1 %	1,2 %	0,1 %	**3,1 %**	(0,1 %)	(0,1 %)	**(0,2 %)**	**2,8 %**
Verdun	1,7 %	0,1 %	1,2 %	(0,1 %)	**2,9 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**3,2 %**
Ville-Marie	1,8 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	**2,9 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,0 %**
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	1,6 %	0,1 %	(0,4 %)	0,0 %	**1,3 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**1,5 %**
Ville de Montréal	1,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**1,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**2,1 %**

Notes :
1. TFG signifie taxe foncière générale.
2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales de 2019 à 2020, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal						Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales[2]
	TFG[1]	Taux différenciés	Taxe spéciale Eau	Effets rôle	Dettes historiques	Sous-total[2]	Taxes de services	PTI local	Sous-total[2]	
Ahuntsic-Cartierville	1,3 %	(0,6 %)	0,1 %	(0,6 %)	0,0 %	**0,2 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**0,3 %**
Anjou	1,3 %	0,4 %	0,1 %	(1,4 %)	(1,2 %)	**(0,8 %)**	0,4 %	0,0 %	**0,4 %**	**(0,5 %)**
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	1,4 %	(1,4 %)	0,1 %	1,1 %	0,0 %	**1,2 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,2 %**
Lachine	1,4 %	(0,2 %)	0,1 %	(0,3 %)	0,1 %	**1,1 %**	0,0 %	(0,1 %)	**(0,1 %)**	**1,1 %**
LaSalle	1,4 %	(0,4 %)	0,1 %	(1,1 %)	0,2 %	**0,2 %**	0,0 %	(0,1 %)	**(0,1 %)**	**0,1 %**
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,4 %	(4,6 %)	0,1 %	2,8 %	(0,1 %)	**(0,4 %)**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**(0,2 %)**
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	1,3 %	(0,4 %)	0,1 %	(0,3 %)	0,0 %	**0,7 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**0,7 %**
Montréal-Nord	1,3 %	(4,3 %)	0,1 %	1,9 %	0,0 %	**(1,0 %)**	0,5 %	0,0 %	**0,5 %**	**(0,4 %)**
Outremont	1,5 %	(4,7 %)	0,1 %	6,2 %	0,2 %	**3,3 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,4 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,4 %	(3,2 %)	0,1 %	1,3 %	0,2 %	**(0,2 %)**	0,1 %	(0,1 %)	**0,0 %**	**(0,1 %)**
Plateau-Mont-Royal	1,4 %	(3,9 %)	0,1 %	4,8 %	0,1 %	**2,5 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,6 %**
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	1,3 %	(1,8 %)	0,1 %	0,4 %	0,0 %	**0,0 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**0,2 %**
Rosemont — La Petite-Patrie	1,4 %	(3,9 %)	0,1 %	4,0 %	0,1 %	**1,7 %**	0,0 %	0,1 %	**0,1 %**	**1,8 %**
Saint-Laurent	1,4 %	0,5 %	0,1 %	(0,8 %)	0,2 %	**1,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,3 %**
Saint-Léonard	1,4 %	(1,2 %)	0,1 %	(0,4 %)	0,2 %	**0,1 %**	0,0 %	(0,1 %)	**(0,1 %)**	**0,0 %**
Sud-Ouest	1,4 %	(1,2 %)	0,1 %	2,9 %	0,1 %	**3,3 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,3 %**
Verdun	1,4 %	(0,8 %)	0,1 %	0,5 %	0,2 %	**1,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,4 %**
Ville-Marie	1,4 %	1,6 %	0,1 %	(1,0 %)	0,0 %	**2,1 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,1 %**
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	1,4 %	(2,5 %)	0,1 %	2,4 %	0,0 %	**1,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,4 %**
Ville de Montréal	1,4 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**1,5 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,5 %**

Notes :
1. TFG signifie taxe foncière générale.
2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

Le PTI de la Ville de Montréal atteint sa vitesse de croisière

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des 3 prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Des investissements de 6 066 M$ sont prévus au PTI, soit 2 001 M$ pour l'année 2020, 2 015 M$ pour l'année 2021 et 2 050 M$ pour l'année 2022.

La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit 3 122 M$.

Après des années de sous-investissements et l'inévitable rattrapage qui s'en suit, la Ville de Montréal atteint son rythme de croisière en matière de dépenses en infrastructures. Ainsi, le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 propose, encore cette année, des investissements importants dédiés, notamment, aux infrastructures routières et de l'eau, et se stabilise à quelque 2 G$ par année. Il s'agit d'un niveau d'investissements optimal qui permettra à la Ville de Montréal de maintenir le rythme, tout en tenant compte des réalités du secteur de la construction.

Les résultats sont d'ailleurs au rendez-vous, comme le démontre le dernier bilan de l'état des routes de Montréal, qui note que 41 % des chaussées sont « en excellent ou en bon état », un chiffre qui atteignait à peine 20 % en 2015.

En passant de 1,2 G$, en 2014, à 2 G$, en 2020, l'augmentation du PTI, particulièrement liée aux infrastructures routières et de l'eau, a permis d'entamer le rattrapage nécessaire, mais en entraînant son lot de défis, autant pour la Ville de Montréal que la population. Cela s'illustre notamment par les nombreuses entraves routières causées par les chantiers, avec lesquelles les usagers de la route doivent composer. De plus, tout comme le milieu de la construction, la Ville de Montréal se préoccupe de la pénurie de main-d'œuvre et d'une probable surchauffe du marché liée au nombre très important de projets dans la région métropolitaine, pouvant entraîner une hausse importante des prix.

Cela a incité la Ville de Montréal à prioriser davantage ses projets afin de tirer le maximum de chacun de ses chantiers. Au cours des trois prochaines années, les quelque 6 G$ d'investissements prévus au PTI serviront principalement à poursuivre la mise à niveau de nos infrastructures de l'eau, à renforcer le réseau routier principal et à améliorer les équipements municipaux mis au service des citoyennes et des citoyens.

En stabilisant son PTI, la Ville de Montréal s'assure de gérer de façon responsable son niveau d'endettement tout en continuant d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais une ville à la hauteur de leurs ambitions et de leurs attentes.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

Investissements par catégories d'actifs

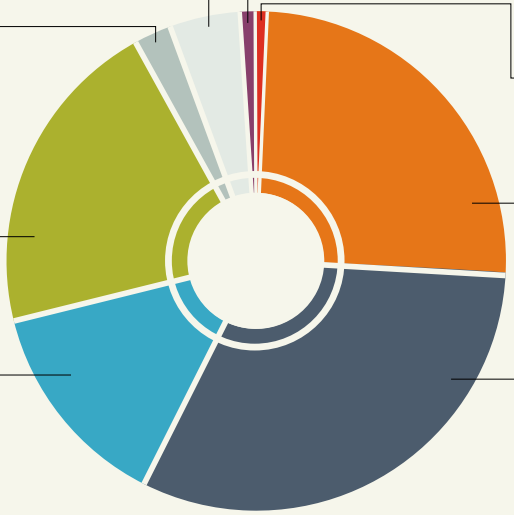

4,6 %
Ameublement, équipements de bureau[1]
276 M$

1,0 %
Machinerie, outillage spécialisé et équipements
59 M$

2,4 %
Véhicules
147 M$

0,1 %
Autres éléments de l'actif
5 M$

20,8 %
Bâtiments et terrains
1 264 M$

25,4 %
Infrastructures routières
1 541 M$

13,7 %
Parcs, espaces verts et terrains de jeux
832 M$

32,0 %
Environnement et infrastructures souterraines[2]
1 942 M$

Programmation déposée
6 066 M$

1 - Intègre l'informatique
2 - Intègre l'eau

Modes de financement

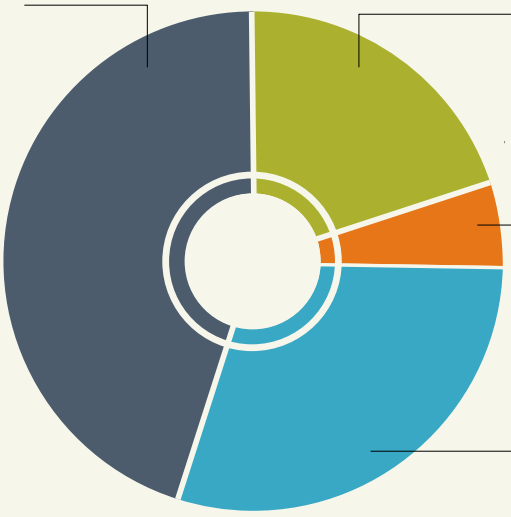

45,1 %
Emprunt selon la programmation
2 737 M$

19,9 %
Subventions gouvernementales
1 207 M$

5,2 %
Activités commerciales de la CSEM[3]
317 M$

25,1 %
Sources de financement externes
1 524 M$

29,8 %
Paiements au comptant d'immobilisations
1 805 M$

Programmation déposée
6 066 M$

3 - CSEM = Commission des services électriques de Montréal

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

Investissements dans les infrastructures de l'eau

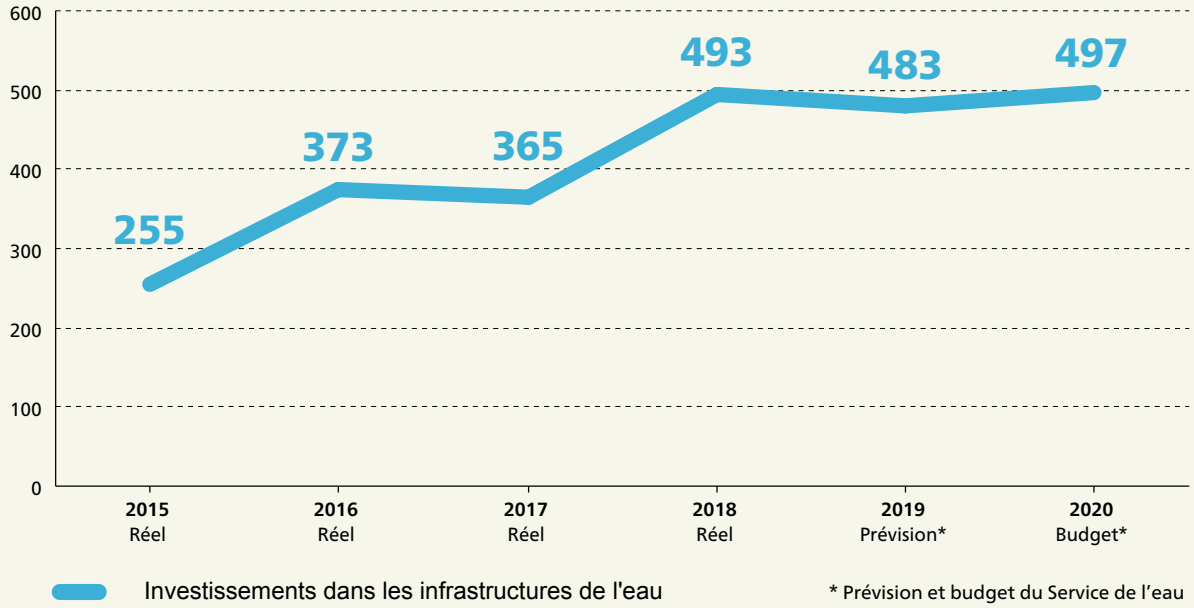

Répartition des investissements pour les infrastructures de l'eau

En 2020, le Service de l'eau prévoit poursuivre son programme de renouvellement de conduites en y investissant près de 314,6 M$. L'année 2020 marquera également la mise en service du réservoir Rosemont, ce qui permettra de démarrer les travaux de réfection du réservoir McTavish, vieux de 87 ans. Il s'agit d'un projet d'envergure et névralgique pour l'alimentation en eau potable de 1,2 million de citoyennes et de citoyens. Toujours à des fins de sécurisation de l'approvisionnement, 20 M$ provenant du programme de renouvellement de conduites seront investis pour reconstruire une conduite de 2 mètres de diamètre alimentant le réservoir McTavish. Le Service de l'eau poursuivra également l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

En ce qui concerne les entrées de service en plomb, la Ville de Montréal accélérera la mise en œuvre de son programme de remplacement afin de répondre aux recommandations émises par Santé Canada. Au total, 557 M$ sont prévus sur 10 ans pour la mise en œuvre du programme. Rappelons que le plomb a été utilisé jusqu'à la fin des années 1960 un peu partout en Amérique du Nord pour fabriquer les entrées de service et que les bâtiments de 8 logements ou moins construits avant 1970 peuvent être reliés par une telle installation. Par conséquent, la réalisation d'analyses d'eau dans toutes les résidences ciblées sera intensifiée au cours des 3 prochaines années. La Ville de Montréal s'est engagée à distribuer des pichets filtrants à la suite de la confirmation de la présence d'entrées de service en plomb et à procéder à leur remplacement complet (parties publiques et parties privées) à compter de 2021.

Enfin, le Service de l'eau amorcera plusieurs études préliminaires relatives aux projets d'immobilisations à venir, notamment quant à la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, à l'amélioration de l'état des actifs de l'eau et au remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

Investissements dans les infrastructures routières

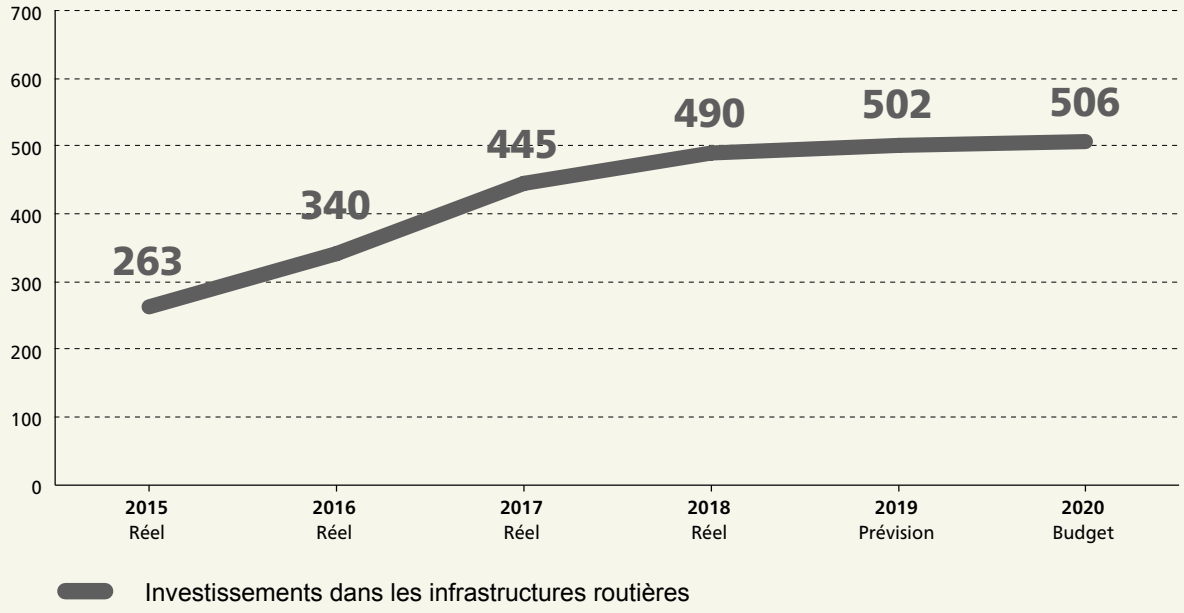

Répartition des investissements pour les infrastructures routières

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) contribuera à minimiser les impacts du projet de démolition de l'ancien pont Champlain sur la population, un chantier majeur devant débuter au printemps 2020. Il accompagnera aussi bon nombre de partenaires dans le cadre de grands projets qui ont des incidences sur les infrastructures routières et souterraines de la Ville de Montréal, notamment le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, une opération à elle seule de 2,9 M$[15].

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2020 est d'environ 467 M$[16]. L'argent prévu servira, entre autres, à :

- Effectuer les travaux prévus aux programmes de remplacement des entrées de service en plomb ainsi que pour de nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment par la nouvelle Escouade chantier.
- Maintenir les efforts de protection des actifs municipaux lors d'interventions.

Divers projets seront réalisés, notamment :

- Le remplacement du pont Jacques-Bizard, pour lequel le montant passe à 18,2 M$ au PTI 2020-2022, comparativement à 10 M$ en 2019-2021.
- La réfection de l'avenue des Pins, un projet très attendu qui se réalisera en 2 phases et dont le coût de la première s'élève à 32,6 M$ (entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc).
- En lien avec le Complexe Turcot (84,0 M$) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares); plantation de 9 000 arbres; travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame.

15 - 2,0 M$ en 2020 et 0,9 M$ en 2021 sont prévus au PTI seulement pour le tunnel.

16 - Cette somme représente la valeur des travaux qui sont réalisés par le Service des infrastructures du réseau routier en tant qu'exécutant pour d'autres unités de la Ville de Montréal, principalement le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'eau.

Arrondissements

Pour embellir, améliorer et rendre les milieux de vie plus résilients, les arrondissements poursuivront leurs actions vouées à la lutte contre les changements climatiques et les îlots de chaleur, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces. De nombreux projets d'aménagement et de bonification d'espaces publics (parcs, aires de jeux, etc.) sont prévus à leur programmation respective. Plusieurs de ces espaces seront repensés pour favoriser la cohabitation et la mobilité active.

Les arrondissements procéderont également à de nombreux travaux de réfection d'artères et de rues résidentielles. Ils incorporeront dans ces chantiers des éléments voués à rendre la ville plus accessible, sécuritaire et verte par la mise en place de traverses de piétons adaptées, de mesures d'apaisement de la circulation et de saillies végétalisées, notamment.

Ils collaboreront aussi avec la Ville centre dans des projets visant à rendre les bâtiments municipaux et les infrastructures toujours plus écoénergétiques et moins polluants par leur mise aux normes et leur développement.

Pour soutenir et favoriser la vitalité des artères commerciales, plusieurs arrondissements développeront des programmations visant leur animation, leur embellissement et leur propreté. En matière d'habitation, les arrondissements continueront de poser des actions en lien avec la salubrité des logements, et ce, en concertation avec le Service de l'habitation.

Les services de proximité offerts à la population continueront d'être au cœur des préoccupations : la bonification constante des opérations de déneigement et de déglaçage, l'accélération du traitement des permis, le déploiement d'activités répondant aux besoins, aux attentes et aux valeurs des citoyennes et des citoyens ne sont que des exemples d'actions sur lesquelles les arrondissements continueront de concentrer des efforts.

25 M$ pour la sécurité aux abords des écoles

Dans le cadre de l'approche Vision Zéro, un montant de 25 M$ est octroyé pour un appel de projets auprès des arrondissements afin de financer des aménagements permanents dans les zones scolaires.

Arrondissements

Le tableau qui suit expose certaines données relatives aux 19 arrondissements qui composent la Ville de Montréal, incluant leur budget de fonctionnement 2020 et leur PTI 2020-2022.

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement-condo	Budget de fonctionnement 2020	Budget PTI 2020-2022	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	137 259	24,2 km²	588 100 $	262 300 $	57,2 M$	21,3 M$	425,2
Anjou	44 800	13,7 km²	426 100 $	243 800 $	27,6 M$	17,0 M$	214,2
CDN–NDG	172 118	21,4 km²	802 700 $	400 600 $	68,2 M$	20,5 M$	496,7
Lachine	45 743	17,7 km²	444 900 $	253 600 $	31,6 M$	11,0 M$	241,2
LaSalle	79 883	16,3 km²	490 000 $	290 300 $	40,5 M$	17,7 M$	267,8
IBSG	19 114	23,6 km²	489 000 $	240 100 $	10,8 M$	8,8 M$	113,4
MHM	140 411	25,4 km²	390 300 $	248 600 $	66 M$	26,7 M$	552,0
Montréal-Nord	85 754	11,1 km²	329 900 $	234 300 $	42,9 M$	20,4 M$	369,7
Outremont	25 067	3,9 km²	1 595 500 $	542 500 $	14,9 M$	7,7 M$	116,3
Pierrefonds-Roxboro	71 232	27,1 km²	413 000 $	237 500 $	32,2 M$	17,4 M$	260,1
PMR	105 971	8,1 km²	861 800 $	406 800 $	54,9 M$	17,1 M$	439,6
RDP–PAT	110 993	42,3 km²	341 500 $	189 000 $	60,2 M$	44,6 M$	422,1
Rosemont–La Petite-Patrie	144 164	15,9 km²	610 900 $	336 300 $	60,9 M$	26,5 M$	669,6
Saint-Laurent	102 684	42,8 km²	640 900 $	312 100 $	72,4 M$	32,8 M$	573,7
Saint-Léonard	80 811	13,5 km²	531 700 $	279 200 $	36,6 M$	19,0 M$	240,0
Sud-Ouest	81 465	15,7 km2	528 300$	377 700$	55,6 M$	19,4 M$	414,4
Verdun	71 225	9,7 km²	803 600 $	418 300 $	36,6 M$	12,3 M$	313,2
Ville-Marie	92 686	16,5 km²	1 137 500 $	491 900 $	96 M$	42,6 M$	586,6
VSMPE	145 986	16,5 km²	428 400 $	311 700 $	59,5 M$	25,8 M$	427,1

Gérer le niveau d'endettement intelligemment et efficacement

Le budget de fonctionnement d'une municipalité a l'obligation d'être équilibré, dans la mesure où les dépenses sont équivalentes aux revenus anticipés. Les dépenses d'un budget de fonctionnement visent essentiellement à rendre et à maintenir les services offerts à la population. À l'inverse, un programme triennal d'immobilisations permet à une ville de faire du développement et du maintien d'actifs dans les secteurs les plus prioritaires en empruntant les sommes nécessaires pour y parvenir. Toutefois, la Ville de Montréal s'est fixé des règles d'emprunt dont le respect est essentiel pour une question d'équité intergénérationnelle.

Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

En 2020, la Ville de Montréal attribuera 1 013,6 M$ au coût du service de la dette brute.

Paiement au comptant des immobilisations

Le paiement au comptant des immobilisations est le moyen utilisé par la Ville de Montréal pour payer des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions affectées en vertu de la politique de gestion de la dette. La stratégie permise par la politique vise le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Le total des affectations pour le paiement au comptant des immobilisations s'élève à 652,1 M$ au budget de fonctionnement de 2020, soit 190 M$ de plus qu'au budget de 2019. Plus la Ville de Montréal paie rapidement ses immobilisations, moins elle paie de frais d'intérêts.

Budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 détaillés

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	280 285,3	140 874,1
▪ Remboursement de la dette à long terme	472 753,6	213 148,3
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	617 657,6	267 228,1
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	183 980,7	906 073,7
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 212 554,4	1 166 194,2

Le trésorier et directeur du Service des finances,

Yves Courchesne

Le 25 novembre 2019

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE 2020

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS 1
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2020 4
APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS 8
Services administratifs 9
Services institutionnels 33
Mobilité et attractivité 47
Qualité de vie 60
Service aux citoyens 74
Arrondissements 82

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 DÉTAILLÉ

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES 121
ANALYSE DES REVENUS 125
ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES 144
Service de la dette brute 144
Paiement au comptant des immobilisations 148
Dépenses communes 150
Dépenses de contributions 152
Élimination des transactions internes et interentités 153
DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS 154
Services administratifs 154
Services institutionnels 159
Mobilité et attractivité 162
Qualité de vie 164
Service aux citoyens 167
Arrondissements 169
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 178
Fiscalité locale 178
Quotes-parts et fiscalité d'agglomération 204
Dépenses par objets 216
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales 236

PTI 2020-2022 DÉTAILLÉ

ORIENTATIONS DU PTI 2020-2022 239
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2022 241
GESTION DE LA DETTE 277
DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES 287

ANNEXES

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE 327
PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET 329
ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF 336
COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX 338
SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES 340
FONDS DE L'EAU 348
GLOSSAIRE 351
IDIOMES 361
INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS 363

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2020 – Services et arrondissements 8
Tableau 2 – Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 – Services et arrondissements 8
Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2020 9
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2020 11
Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2020 33
Tableau 6 – Services institutionnels – PTI 2020-2022 33
Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2020 47
Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PTI 2020-2022 47
Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2020 60
Tableau 10 – Qualité de vie – PTI 2020-2022 60
Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2020 74
Tableau 12 – Service aux citoyens – PTI 2020-2022 74
Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2020 82
Tableau 14 – Arrondissements – PTI 2020-2022 82
Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget de la Ville de Montréal 122
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil municipal 123
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil d'agglomération 124
Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 125
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 126
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 127
Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 128
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 128
Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées 130
Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 131
Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal 132
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 133
Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 134
Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal 134
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 135
Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 136
Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 137
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 137
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 138
Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 139
Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal 139
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 140
Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 141
Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 141
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 141
Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 142
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 143
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 143
Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 144
Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 145
Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 146
Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 146
Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 147
Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 148
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 148
Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 149

Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 150
Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 152
Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 153
Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 154
Tableau 55 – Sécurité publique 154
Tableau 56 – Autres services administratifs 154
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets 155
Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 155
Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets 155
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets 156
Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 156
Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets 156
Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 157
Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 157
Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 157
Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 158
Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal 159
Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets 159
Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets 159
Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets 160
Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets 160
Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 160
Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets 161
Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal 162
Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 162
Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets 162
Tableau 77 – Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par objets 163
Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 163
Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets 163
Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 164
Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets 164
Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets 164
Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 165
Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets 165
Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 165
Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets 166
Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal 167
Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 167
Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets 167
Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 168
Tableau 91 – Budgets des arrondissements 169
Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 170
Tableau 93 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 171
Tableau 94 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 171
Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 171
Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 172
Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 172
Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 172
Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 173
Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 173
Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 173
Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 174
Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 174

Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 174
Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 175
Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 175
Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 175
Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 176
Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 176
Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 176
Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 177
Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 178
Tableau 113 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière générale 180
Tableau 114 – Harmonisation des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, exercices de 2020 à 2022 181
Tableau 115 – Harmonisation des tarifs pour la gestion de l'eau, exercices de 2020 à 2022 183
Tableau 116 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière relative à l'eau 184
Tableau 117 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à l'ARTM 185
Tableau 118 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à la voirie 185
Tableau 119 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2020 186
Tableau 120 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2019 et 2020, et taux applicables en 2020 188
Tableau 121 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2020 189
Tableau 122 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022 190
Tableau 123 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie résiduelle 191
Tableau 124 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus 192
Tableau 125 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 193
Tableau 126 – Variation des charges fiscales totales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels 195
Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 196
Tableau 128 – Effet de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020 197
Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 199
Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 200
Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 201
Tableau 132 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2020 205
Tableau 133 – Quotes-parts de 2020 206
Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2019 et 2020 209
Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2019 à 2020 210
Tableau 136– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 215
Tableau 137 – Évolution des dépenses par objets 216
Tableau 138 – Répartition de l'effectif 220
Tableau 139 – Évolution de la rémunération globale 222
Tableau 140 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur 224
Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés 225
Tableau 142 – Profil de l'endettement de Montréal 229
Tableau 143 – Coût de la dette 230
Tableau 144 – Autres dépenses par objets 231
Tableau 145 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2019 et 2020 236
Tableau 146 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2015 à 2017 (global) et réel 2018, par compétences 237
Tableau 147 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs 239
Tableau 148 – Comparaison du PTI 2019-2021 et du PTI 2020-2022, par arrondissements 243
Tableau 149 – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement 244
Tableau 150 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 247
Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 248
Tableau 152 – Etat des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 249

Tableau 153 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal ____ *250*
Tableau 154 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal ____ *251*
Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération ____ *251*
Tableau 156 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PTI 2019-2021, par catégories d'actifs ____ *252*
Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau ____ *256*
Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables ____ *258*
Tableau 159 – Coût de la dette, de 2019 à 2022 ____ *280*
Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal ____ *288*
Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal ____ *289*
Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération ____ *290*
Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal ____ *292*
Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal ____ *293*
Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération ____ *294*
Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement ____ *332*
Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux ____ *339*
Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau ____ *349*

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2017-2020 _____ *5*
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2014-2020 _____ *5*
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2010-2020 _____ *6*
Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2015-2019 _____ *6*
Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2020 _____ *7*
Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2019 à 2020 *196*
Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2019 à 2020 _____ *202*
*Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2020*_____ *211*
*Graphique 9 – Dépenses par objets*_____ *216*
Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement *221*
*Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2010 à 2020*_____ *227*
Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2010 à 2020 *228*
Graphique 13 – Budgets des PTI adoptés et réalisations _____ *240*
Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences _____ *241*
*Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal*_____ *242*
*Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2019 à 2022*_____ *246*
Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____ *253*
*Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières*_____ *257*
Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2020 _____ *278*
*Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette*_____ *281*
*Graphique 21 – Evolution de la dette consolidée brute et nette*_____ *282*
*Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville*_____ *284*
Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____ *285*
*Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée*_____ *286*

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ *186*
Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ *330*
Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ *336*

Mise en contexte 2020

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme triennal d'immobilisations?

Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

- Le budget de fonctionnement;
- Le Programme triennal d'immobilisations.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 3 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaut à un investissement en immobilisations tandis que toutes dépenses liées, par exemple, à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

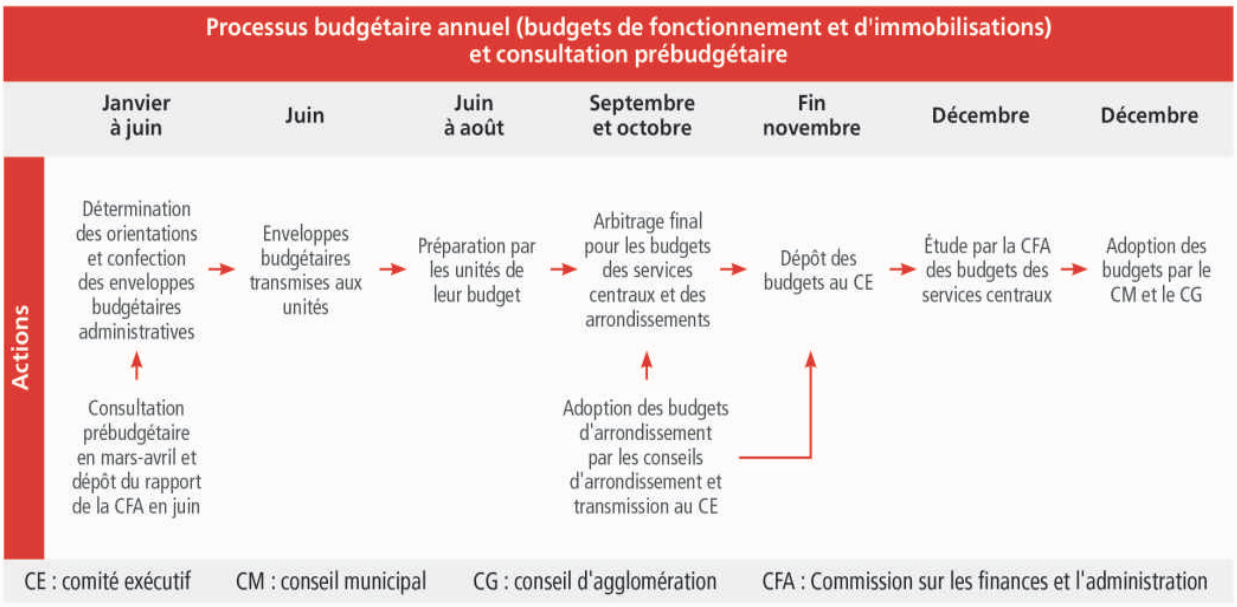

Lien avec les consultations prébudgétaires

En 2019, la Ville de Montréal a lancé pour la première fois un exercice de consultation prébudgétaire en vue de la préparation du budget de 2020, un exercice qu'elle souhaite répéter annuellement.

La consultation prébudgétaire permet à la population et aux organismes montréalais d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élus et les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de les sensibiliser à leurs préférences. Le premier exercice s'est déroulé de mars à mai 2019.

Plus précisément, le 27 mars, le public a été invité à assister à une présentation du Service des finances. Celle-ci avait pour objectif d'exposer les grandes lignes du processus consultatif ainsi que les différentes thématiques qui devaient être discutées.

Suivant cette première présentation, la population et les organismes montréalais ont eu l'occasion d'assister à des séances d'échange et d'audition de mémoires. Ces séances ont été l'occasion de discuter plus en détail des thématiques suivantes :

- L'équilibre budgétaire : les grands défis;
- Les investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette : avenues, solutions et incidences;
- Vers un budget participatif;
- L'écofiscalité;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2022 sur les charges fiscales.

À la suite des séances de consultation, les membres de la CFA ont adopté leurs recommandations en assemblée publique. Leur rapport a ensuite été déposé, le 4 juin, au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Le comité exécutif de la Ville de Montréal en a fait l'analyse et s'en est inspiré pour établir les priorités actuelles du budget de la Ville.

Rapport préélectoral

Le 19 août 2019, le conseil municipal a adopté la résolution de mandater le Service des finances pour produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal, au plus tard le 30 juin 2021. Par cette même résolution, le conseil municipal a mandaté la vérificatrice générale de la Ville pour auditer ce rapport préélectoral, puis présenter son audit au plus tard le 23 septembre 2021.

Ce rapport préélectoral sera un nouvel outil de transparence budgétaire qui s'ajoutera au processus budgétaire 2021-2022. Afin d'assurer la mise en place de cet outil, des travaux préparatoires seront entrepris dès l'année 2020.

Budget participatif

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement.

Le budget participatif démarre généralement par un appel à projets d'une municipalité auprès de la population. Une fois les projets soumis, les fonctionnaires évaluent leur conformité avec les orientations fixées par la municipalité, leur faisabilité et leurs coûts de mise en œuvre. Les projets qui satisfont aux critères de sélection sont alors soumis au vote des citoyens. Selon les sommes prévues par la municipalité, le ou les projets ayant obtenu le plus de votes sont ensuite réalisés par la municipalité.

Dans la grande majorité des cas, les projets retenus génèrent des investissements en immobilisations (aménagements de parcs, installations d'équipements pour enfants, etc.) et pas, ou très peu, de dépenses de fonctionnement. Cette situation est attribuable au fait que les municipalités semblent réfractaires à l'idée d'engager des dépenses récurrentes au budget de fonctionnement, qui s'accumuleront de façon exponentielle si d'autres projets de même nature s'ajoutent avec le temps.

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, dotée d'une enveloppe de 10 M$ au PTI pour les années 2021 et 2022, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville.

Selon divers organismes, plus de 3 000 municipalités sur la planète utiliseraient le budget participatif, sous une forme ou une autre. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2020[1]

Le monde est présentement affecté par de vives tensions commerciales et par une montée du protectionnisme. Ces circonstances portent plusieurs banques centrales à soutenir l'économie par leur politique monétaire. Alors que la Réserve fédérale des États-Unis abaisse ses taux d'intérêt directeurs, la Banque centrale européenne a porté l'un des siens plus loin en zone négative, espérant ainsi soutenir la croissance. La Banque du Canada semble moins pressée d'agir en ce sens. La confiance des ménages demeure élevée au pays, le taux de chômage reste très faible et on note une reprise sur le marché de l'habitation à l'échelle du pays. Cependant, les tensions commerciales et le ralentissement de la croissance dans plusieurs nations manufacturières ne laissent pas présager de grandes exportations de matières premières, ni une forte croissance des investissements non résidentiels. De plus, les contraintes de transport d'hydrocarbures freinent les exportations et les investissements dans le secteur de l'énergie. La croissance du PIB canadien devrait néanmoins atteindre environ 1,8 % en 2020, soit plus qu'en 2019 (1,4 %).

L'économie québécoise fait meilleure figure que celle du reste du Canada en 2019. Le PIB réel s'y accroît de 2,3 %, une performance parmi les plus élevées au pays, et le taux de chômage y atteint 5,1 %, un taux parmi les plus faibles. Les consommateurs québécois se montrent optimistes et la confiance des entreprises y est la plus élevée au Canada. Néanmoins, les conflits commerciaux et le ralentissement attendu de l'économie étatsunienne affectent les exportations internationales et entraineront une création d'emplois moins robuste. Une croissance atteignant 1,4 % est attendue au Québec en 2020.

La région de Montréal joue son rôle de locomotive pour l'économie québécoise en 2019 et fera de même en 2020. Le taux de croissance du PIB de la région métropolitaine atteint un enviable 3 % en 2019 et devrait s'établir à 1,8 % en 2020. À 5,8 %, le taux de chômage est historiquement faible et on s'attend à ce qu'il atteigne un nouveau plancher de 5,7 % en 2020.

1. Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.
Études économiques Desjardins. « La croissance économique s'affaiblira davantage », *Prévisions économiques et financières*, 23 septembre 2019.
Études économiques Desjardins. « Le ralentissement mondial continue d'assombrir la conjoncture », *Prévisions économiques et financières*, 22 octobre 2019.
JLL. *Aperçu du marché des bureaux – Grande région de Montréal*, T2 2019.
JLL. *Aperçu du marché industriel – Grande région de Montréal*, T2 2019.
RBC. « Les difficultés liées au commerce se répercutent sur certaines provinces », *Perspectives provinciales*, septembre 2019.
Ville de Montréal. *Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal*, juillet 2018 – juin 2019.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)[2], Québec et Canada, 2017-2020

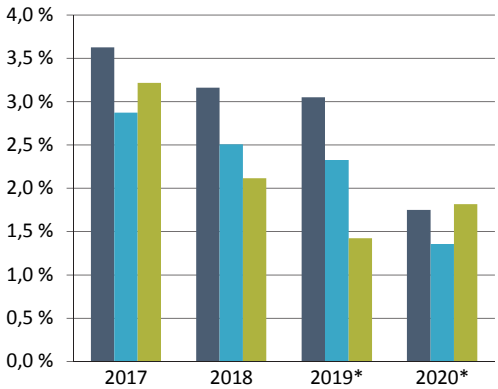

	2017	2018	2019*	2020*
Mtl	3,6 %	3,2 %	3,0 %	1,8 %
Qc	2,9 %	2,5 %	2,3 %	1,4 %
Can	3,2 %	2,1 %	1,4 %	1,8 %

**Prévisions.*

Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2014-2020

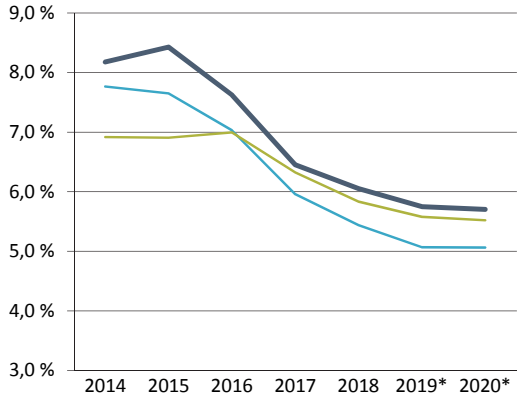

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020*
Mtl	8,2 %	8,4 %	7,6 %	6,5 %	6,1 %	5,8 %	5,7 %
Qc	7,8 %	7,6 %	7,0 %	6,0 %	5,4 %	5,1 %	5,1 %
Can	6,9 %	6,9 %	7,0 %	6,3 %	5,8 %	5,6 %	5,5 %

**Prévisions.*

Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.

2. RMR : Région métropolitaine de recensement.

En juin 2019, la valeur des chantiers de 5 M$ et plus sur l'île de Montréal totalisait 34,6 G$, en hausse de 12 % par rapport à juillet 2018. Parmi les secteurs en effervescence, le marché de l'habitation a le vent dans les voiles. Les mises en chantier se maintiennent à 25 000 unités en 2018 et 2019, un niveau atteint pour la dernière fois en 2005. On s'attend néanmoins à ce que leur nombre diminue à 21 000 unités en 2020, soit dans la moyenne des 12 dernières années.

Le marché montréalais de l'habitation montre des signes de surchauffe. L'un des indicateurs du phénomène, le rapport ventes-nouvelles inscriptions (RVNI), se maintient depuis déjà plusieurs trimestres au-delà du seuil de surchauffe de 70 %. De plus, un nombre croissant de citoyens rencontrent des difficultés à se loger et les taux d'inoccupation sont en baisse constante sur le marché locatif.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2010-2020

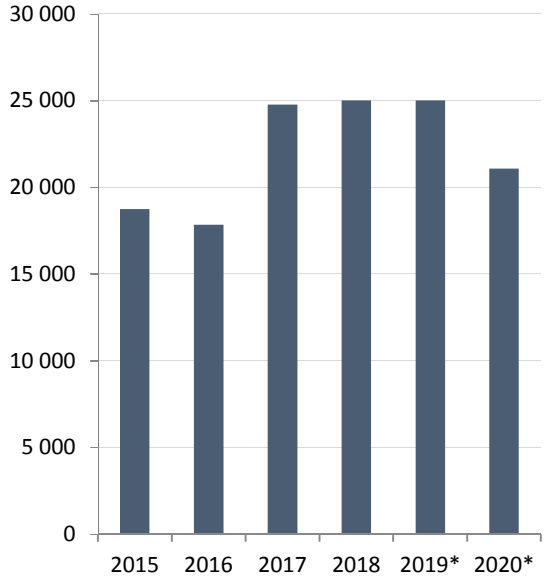

**Prévisions.*

Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019

Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2015-2019

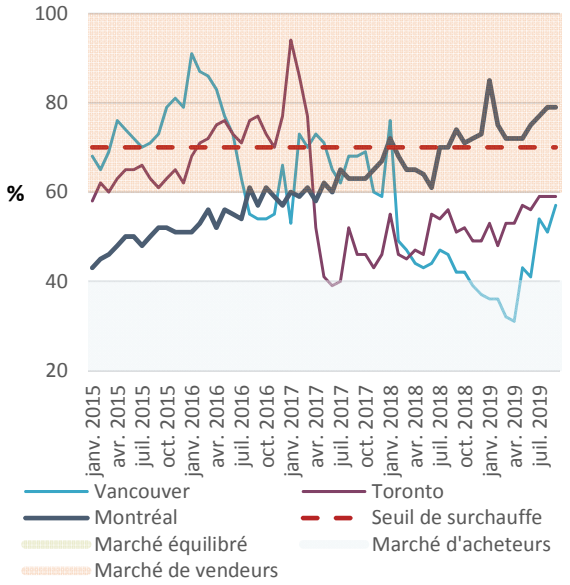

Sources : Recherche économique RBC, « Monthly Housing Market Update », 2015-2019

Du côté non résidentiel, le nombre d'immeubles de bureaux en construction dans la région de Montréal atteint un sommet observé pour la dernière fois en 2013, tandis que le taux d'inoccupation global dans ce marché est à son plus bas depuis 2014. Par ailleurs, les projets de construction de locaux industriels se multiplient alors que la demande surpasse l'offre et que s'accroît la pénurie d'espaces dans ce marché.

On s'attend à ce que l'économie montréalaise puisse croître en 2020 sans que les prévisions d'inflation s'éloignent de la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 1,9 % en 2020. Les estimations d'inflation du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada, se situent entre 1,6 % et 2,2 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2020

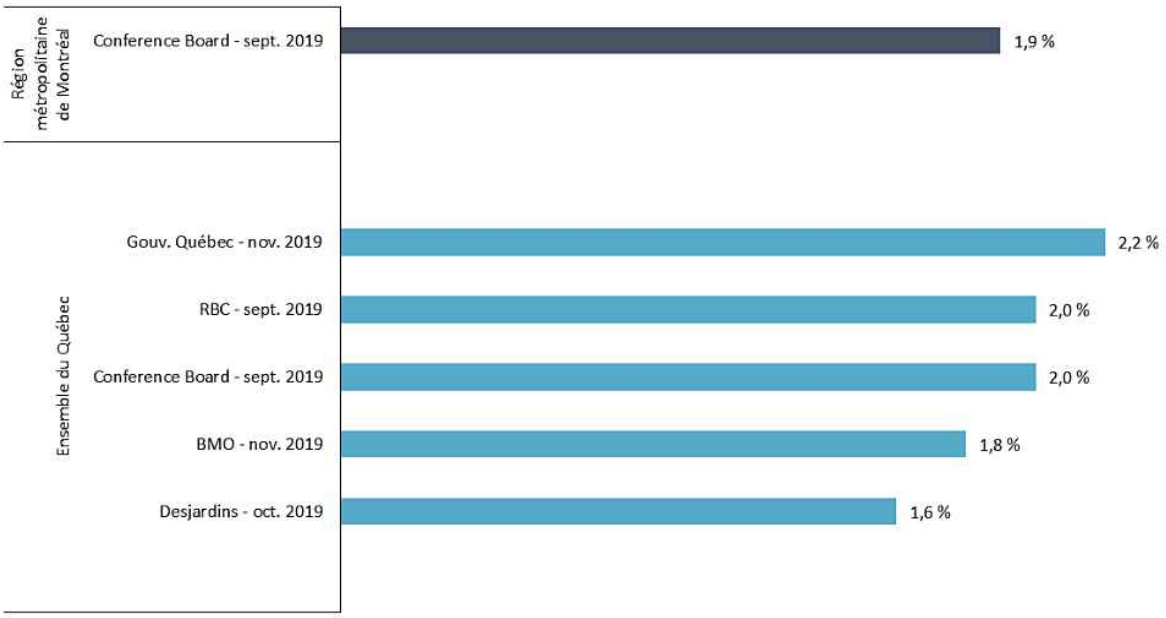

APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2020 – Services et arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	188 177,1	196 871,4	191 458,3	191 026,6	201 826,7	206 246,4	215 301,0
Sécurité publique	958 675,2	970 869,2	1 036 456,0	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	313 127,3	319 143,3	336 827,9	340 566,2	360 099,7	352 149,5	369 839,2
Mobilité et attractivité	387 090,6	417 213,4	427 821,4	429 637,3	501 940,7	455 598,9	492 200,6
Qualité de vie	367 693,4	404 165,3	399 673,1	431 907,9	503 733,3	469 423,3	534 599,2
Service aux citoyens	179 135,5	200 459,6	206 535,7	209 534,6	224 289,3	198 179,0	213 815,2
Arrondissements	798 120,0	821 998,0	874 829,1	885 754,6	948 206,8	902 772,8	924 691,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 192 019,1**	**3 330 720,2**	**3 473 601,5**	**3 501 408,3**	**3 771 035,3**	**3 568 368,2**	**3 762 578,0**

Tableau 2 – Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 – Services et arrondissements

(en millions de dollars)	Total 2019-2021	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Acquisitions d'immobilisations					
Administration générale	467,0	150,2	151,4	131,6	433,2
Sécurité publique	131,4	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	2 207,5	567,5	595,9	586,8	1 750,3
Hygiène du milieu	1 937,8	608,0	621,7	676,1	1 905,8
Aménagement, urbanisme et développement	365,0	131,1	125,4	122,9	379,4
Loisirs et culture	1 386,9	497,7	476,2	480,3	1 454,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	**6 495,6**	**2 000,9**	**2 015,5**	**2 050,0**	**6 066,4**

Services administratifs

Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	18 470,7	20 526,4	19 666,2	19 618,6	21 390,2	19 719,8	22 547,2
Affaires juridiques	58 558,3	60 144,7	61 284,6	61 918,9	62 893,8	65 690,5	66 659,6
Finances	53 614,7	55 386,6	48 386,8	46 647,7	47 319,3	47 744,3	49 061,8
Ressources humaines	46 656,7	49 527,8	50 869,0	52 691,7	58 944,6	59 334,3	62 916,8
	177 300,4	**185 585,5**	**180 206,6**	**180 876,9**	**190 547,9**	**192 488,9**	**201 185,4**
Services de sécurité publique							
Sécurité incendie	326 587,5	335 055,6	369 275,0	345 197,3	345 483,0	336 270,3	346 867,1
Service de police	632 087,7	635 813,6	667 181,0	667 783,8	685 455,8	647 728,0	665 264,1
	958 675,2	**970 869,2**	**1 036 456,0**	**1 012 981,1**	**1 030 938,8**	**983 998,3**	**1 012 131,2**
Total – Services administratifs	**1 135 975,6**	**1 156 454,7**	**1 216 662,6**	**1 193 858,0**	**1 221 486,7**	**1 176 487,2**	**1 213 316,6**

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville.

Pour l'appuyer dans ses activités, il s'est adjoint quatre directeurs généraux adjoints auxquels il délègue la supervision de services centraux, à l'exception de 5 grands services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville de Montréal et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, la Police et la Sécurité incendie.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le **Service des ressources humaines** a mis en place une démarche importante de mobilisation du personnel pour assurer un milieu de travail sain et mobilisant. Plusieurs programmes ont été mis en œuvre, couvrant divers domaines comme la santé et la sécurité, le service à la clientèle ou encore l'embauche de membres des minorités visibles et ethniques. Une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines sur un horizon de 3 ans a également été mise en branle. Le renouvellement de la convention collective des professionnels est aussi un élément marquant de 2019.

En 2019, le **Service des finances** a mis en œuvre la première consultation prébudgétaire de l'histoire de Montréal, ce qui a permis d'engager un nouveau dialogue avec la population. Il poursuit, par ailleurs, la modernisation de ses activités afin d'améliorer les services offerts aux citoyens et d'optimiser ses processus. Pour faciliter la compréhension de l'information financière, le Service des finances s'est également engagé dans la révision de ses communications. Les travaux rigoureux du Service des finances ont permis à la Ville de Montréal de conserver de bonnes cotes de crédit auprès des agences de notation.

Au cours de l'année 2019, le **Service des affaires juridiques** a fourni un nombre important d'avis liés à des milliers de dossiers. Un travail de révision de ses activités s'est imposé au cours de l'année afin de rendre entièrement numérique le traitement des dossiers de la plus grande cour de première instance au Canada en matière de volume de dossiers traités.

L'année 2019 a été marquée par une crue printanière historique, dont le **Service de sécurité incendie** a su réduire considérablement les impacts sur la population grâce à sa grande préparation. Il a aussi poursuivi ses activités courantes en répondant à quelque 130 000 appels d'urgence, avec un taux de réponse moyen de 6 minutes et 500 pompiers en devoir 24 h/24, en plus de ses activités de sensibilisation et de prévention.

Le **Service de police** (SPVM) a aussi été fortement mobilisé lors de la crue printanière. D'importants travaux internes ont, par ailleurs, permis d'augmenter la capacité de traitement des dossiers d'enquête, la capacité opérationnelle des postes de quartier (PDQ) et la performance générale de l'unité. La décentralisation de 55 agents de circulation a favorisé l'implantation de l'approche Vision Zéro. Le SPVM a également collaboré activement aux travaux sur la prévention du profilage racial.

Nos actions prioritaires en 2020

La démarche de mobilisation, le plan triennal d'accès à l'égalité en emploi, la planification stratégique des ressources humaines et l'instauration d'un programme en santé et sécurité seront les priorités phares du **Service des ressources humaines** en 2020. Des travaux seront aussi menés visant une gestion plus efficace de ressources et la mise en place de nouvelles solutions technologiques RH et paie. Enfin, les négociations quant au renouvellement de plusieurs conventions collectives se poursuivront.

Le **Service des finances** sera responsable, en 2020, d'un budget et d'un programme triennal d'immobilisations de plus de 12 G$. Il poursuivra la modernisation des communications entourant les finances de la Ville ainsi que l'optimisation de certaines de ses activités pour obtenir des gains en efficacité et offrir de meilleurs services aux citoyens. Le Service des finances travaillera également à la définition du contenu du rapport préélectoral en vue des élections municipales de 2021.

Le **Service des affaires juridiques** assure à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau. La mobilisation, le développement et le maintien de l'expertise du personnel seront au cœur des priorités de 2020. Le déploiement d'efforts sera maintenu afin d'implanter de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités et les services aux citoyens.

Plus que jamais, le **Service de sécurité incendie** aura un rôle fondamental à jouer pour protéger la population contre les catastrophes naturelles. L'optimisation du savoir-faire, l'anticipation des risques et la préparation de mesures de contingence font donc partie des actions prioritaires de 2020. Le service continuera la mise en œuvre de son programme de recrutement destiné aux femmes, aux Autochtones et aux membres des minorités visibles, de même que ses actions en santé et sécurité auprès de ses employés.

Le **SPVM** prendra part aux travaux du livre vert de la police. Il accentuera ses actions en matière de sécurité routière. Il révisera la répartition des effectifs dans les PDQ dans le but d'améliorer la capacité opérationnelle et de réponse aux appels d'urgence. Il bonifiera son plan stratégique visant à soutenir le personnel en matière de prévention du profilage racial et social. Il révisera certains de ses outils technologiques afin d'optimiser leur efficacité dans les services offerts à la population.

Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 121,7	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 682,2	5 909,8	6 258,8
Bureau du vérificateur général	5 480,9	5 474,8	5 427,1	5 300,7	6 050,6	6 441,1	6 404,2
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	751,6	759,4	624,5	438,3	726,0	740,7
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	257,3	209,5	70,4	38,5	107,7	680,6	711,9
Total – Autres services administratifs	**10 876,7**	**11 285,9**	**11 251,7**	**10 149,7**	**11 278,8**	**13 757,5**	**14 115,6**

Direction générale

Budget de fonctionnement 2020 : 22,5 M$, une hausse de 2,8 M$
Effectif : 131,4 années-personnes

Champs d'action :
- Direction, supervision et coordination de l'ensemble des activités de la Ville de Montréal
- Transition écologique et résilience
- Innovation, expérimentation, ville intelligente et données ouvertes
- Relations gouvernementales et municipales
- Relations internationales
- Contrôle interne
- Planification et coordination des projets et programmes d'envergure

Notre mission
Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige, supervise et coordonne l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Le Service de la direction générale est composé du cabinet du directeur général, des 4 directions générales adjointes, du Bureau de la transition écologique et de la résilience, du Bureau des relations gouvernementales et municipales, du Bureau des projets et programmes d'immobilisations, du Bureau des relations internationales, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal et du Contrôleur général.

Notre impact et nos réalisations 2019
La Direction générale a travaillé, en 2019, à la mise en place de conditions favorables pour réaliser les grandes priorités de l'Administration que sont la transition écologique, la mobilité, l'habitation et le développement économique. En choisissant d'aborder en premier lieu l'alignement stratégique et la mobilisation des employés, elle a créé un climat de mobilisation, tout en donnant une direction forte à ses équipes.

La démarche de mobilisation a été menée auprès de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Montréal, appuyée, entre autres, par un vaste sondage à l'interne. Les résultats témoignent de l'engagement du personnel et donnent des pistes d'amélioration.

Dans un même souffle, une démarche d'alignement stratégique a également été lancée au printemps. Sous le thème « Rêvons Montréal 2020-2030 », cette vaste consultation a joint plus de 12 500 répondants, soit quelque 8 500 citoyens et 4 000 personnes employées par la Ville de Montréal. Par la suite, des forums ont regroupé quelque 700 membres du personnel de tous les secteurs. Les actions se poursuivront en fonction des orientations stratégiques établies et viseront des engagements forts des diverses parties prenantes.

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience, sous la supervision de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, vise à faire de Montréal un leader dans la lutte contre les changements climatiques. Pour ce faire, il travaille à l'élaboration d'un plan climat. Ces travaux ont mené à la mise sur pied d'un comité consultatif externe. C'est en se basant sur ceux-ci que la mairesse a pu annoncer, au Sommet Action climat du secrétaire général des Nations Unies, que la cible de réduction des gaz à effet de serre de Montréal sera d'au moins 55 % d'ici 2030.

Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal cherche à favoriser l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux grands défis urbains, de concert avec les citoyens, les employés de la Ville et des partenaires. Ses activités ont été marquées en 2019 par l'obtention d'un prix de 50 M$ sur 5 ans

du gouvernement du Canada, dans le cadre du Défi des villes intelligentes. Il a également lancé un laboratoire de déploiement précommercial de la technologie sans fil 5G.

Le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM), en collaboration avec les autres services municipaux, a coordonné les démarches et les prises de position de la Ville dans le cadre de la révision du financement du transport en commun. Il a également participé activement aux négociations avec le gouvernement du Québec sur le pacte fiscal 2020-2024. De plus, il a contribué aux travaux du Comité de développement de l'Est de Montréal en concluant une entente avec le gouvernement du Québec pour la revitalisation du secteur. Enfin, à la suite d'une consultation menée auprès d'une trentaine d'organismes autochtones et des unités de la Ville, le BRGM travaille à l'élaboration d'une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Supervisé par la Direction générale adjointe aux services institutionnels, le Bureau des relations internationales a contribué au rayonnement et au positionnement de la Ville de Montréal sur la scène internationale, notamment auprès de l'Organisation des Nations unies et auprès du G20. En mettant l'accent, entre autres, sur l'environnement et les changements climatiques, la mobilité, l'inclusion sociale et la migration, le bureau a facilité des échanges de pratiques innovantes. Par ailleurs, l'équipe du protocole, qui relève du Bureau des relations internationales, a réalisé des centaines d'événements et d'accueils à l'hôtel de ville et à l'extérieur.

Le Contrôleur général promeut les comportements éthiques et le respect des valeurs de la Ville auprès des employés. Responsable de l'application des modifications législatives relatives à l'octroi des contrats, il a mis sur pied un comité de travail visant à établir les règles de mise en application des changements liés aux devis de performance des fournisseurs externes. Il a élaboré la procédure des plaintes liées aux processus d'appels d'offres et participé à la formation des intervenants avec le Bureau de l'inspecteur général. Il a également mis en place un processus de suivi rigoureux des plans d'action, en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale.

Aussi, des travaux ont été entrepris, avec la collaboration de diverses unités de la Ville de Montréal, afin d'encadrer davantage les conditions d'octroi et de reddition de comptes des contributions financières octroyées aux organismes à but non lucratif (OBNL) et de permettre au Contrôleur général de continuer à vérifier auprès d'eux le respect des conditions de partenariat avec la Ville.

Le Bureau des projets et des programmes d'immobilisations, sous la gouverne de la Direction générale adjointe aux services institutionnels, a amorcé la mise à jour du cadre de gouvernance de la gestion des actifs municipaux de la Ville et l'implantation d'une culture commune de gestion de projets. Il a également mis en place de nombreux outils en gestion de projet, accompagnés d'une offre de formation à l'interne. Ce bureau est responsable de l'élaboration du plan décennal qui suivra l'approbation du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal. Il a aussi entrepris l'analyse des projets pour l'Hôpital de la Miséricorde et l'Institut des Sourdes-Muettes et il participe à la planification du projet de l'Îlot Voyageur.

Nos actions prioritaires en 2020

Direction générale

- Continuer la transformation de l'organisation pour orienter l'ensemble des décisions et des actions vers la transition écologique, en se concentrant sur la mobilité, l'habitation et le développement

économique, et en mettant de l'avant des valeurs de justice sociale, de participation citoyenne et d'innovation.
- Poursuivre la démarche de mobilisation avec la mise en place d'un plan d'action visant à aborder certains enjeux transversaux. Préparer, pour 2021, un nouveau sondage afin de mesurer l'effet des actions découlant de ce plan sur l'indice de mobilisation du personnel de la Ville.
- En lien avec les priorités organisationnelles de 2020, traduire la démarche d'alignement stratégique par la tenue de travaux avec l'ensemble des unités administratives et diverses parties prenantes.

Bureau de la transition écologique et de la résilience
- Lancer le Plan climat, contenant les mesures concrètes à réaliser pour lutter contre les changements climatiques et, d'ici 2030, réduire de 55 % les gaz à effet de serre émis à Montréal.
- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Accompagner les unités de la Ville pour améliorer leur bilan environnemental et changer leurs pratiques.

Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal
- Lancer officiellement les activités de mise en œuvre du Défi des villes intelligentes, avec la volonté de proposer rapidement des projets pilotes à la population montréalaise, notamment en matière de mobilité.
- Déployer l'approche d'expérimentation urbaine, notamment par la poursuite des tests de navettes autonomes et la mise en œuvre de projets d'expérimentation sur différents sujets comme l'approvisionnement et le stationnement.
- Préparer une approche renouvelée pour les données ouvertes, notamment par l'élaboration d'un plan d'action qui visera à mieux soutenir l'usage de ces données par la population montréalaise.

Bureau des relations gouvernementales et municipales
- Interpeller les gouvernements pour accroître les investissements dans l'exploitation et les infrastructures de transports collectifs et actifs.
- Inviter les gouvernements à bonifier et à simplifier les programmes de financement des infrastructures municipales.
- Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.
- Organiser la tenue du Rendez-vous Montréal, métropole culturelle 2020 et le dévoilement d'un plan d'action culturel pour Montréal.

Bureau des relations internationales
- Appuyer la transition écologique en contribuant aux actions collectives en matière de changements climatiques et de biodiversité visant à diminuer les impacts négatifs, à Montréal et ailleurs dans le monde, de la dégradation environnementale.
- Faciliter l'introduction de politiques et de pratiques avant-gardistes en transition écologique, en mobilité et sur d'autres aspects du développement urbain.
- Continuer de promouvoir le développement économique de la métropole, de mettre en œuvre des projets de solidarité internationale et d'offrir des services d'accueil et de protocole.

Contrôleur général
- Accompagner les unités de la Ville de Montréal en établissant les conditions d'application des devis de performance des fournisseurs externes.

- Continuer à gérer, pour la Ville de Montréal, les plaintes liées aux différents processus d'appels d'offres. Poursuivre le suivi rigoureux des plans d'action, en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale.
- Encadrer les conditions requises pour l'octroi de contributions financières à des OBNL en établissant, également, les normes minimales de reddition de comptes.

Bureau des projets et programmes d'immobilisations

- Terminer la mise à jour du cadre de gouvernance de la gestion des actifs municipaux de la Ville de Montréal et élaborer un guide d'utilisation destiné aux employés et aux élus.
- Poursuivre le développement d'outils de gestion de projet et l'offre de formation.
- À la suite du dépôt du plan décennal, assurer le suivi des planifications à long terme et contribuer à la priorisation des projets et des programmes.
- Mettre en œuvre le plan d'action découlant du Programme culture projets, visant à instaurer une culture commune de gestion de projet afin d'en augmenter l'efficience et l'efficacité.
- Déposer les scénarios en lien avec les projets pour l'Hôpital de la Miséricorde et l'Institut des Sourdes-Muettes et en assurer le suivi selon les décisions qui seront prises.

Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2020 : 66,7 M$, une hausse de 1 M$
Effectif : 520,2 années-personnes

Champs d'action :
- Assistance-conseil juridique
- Rédaction de règlements et de contrats
- Représentation devant les tribunaux
- Procureur de la poursuite
- Gestion des activités de la cour municipale

Notre mission

Le Service des affaires juridiques a trois grandes missions :

- Pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations.
- Assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres villes liées de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Société de transport de Montréal, de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal.
- Assurer à la population de l'agglomération de Montréal les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir, pour l'ensemble des justiciables de l'île de Montréal, une justice de proximité.

Notre impact et nos réalisations 2019

La qualité du service et la loyauté sont au cœur des préoccupations des intervenants du Service des affaires juridiques. Au cours de l'année 2019, celui-ci est intervenu dans une multitude de situations juridiques, et ce, toujours en respect des décisions et des orientations obtenues des autorités administratives et politiques de la Ville. Un nombre important d'avis juridiques ont aussi été fournis dans le cadre de milliers de dossiers. Le Service des affaires juridiques a également représenté la Ville devant l'ensemble des juridictions civiles du Québec, y compris la Cour suprême du Canada, ainsi que devant de nombreuses instances administratives. Un travail de révision de ses activités s'est imposé au cours de l'année, une première étape d'un important processus visant à rendre entièrement numérique le traitement des dossiers de la plus grande cour de première instance au Canada pour ce qui est du volume de dossiers traités.

Nos actions prioritaires en 2020

- Assurer à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau.
- Mobiliser le personnel du service et développer et maintenir son expertise.
- Déployer des efforts soutenus afin de mener à terme les travaux requis pour l'implantation de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités.

Finances

Budget de fonctionnement 2020 : 49,1 M$, une hausse de 1,3 M$
Effectif : 382,1 années-personnes

Champs d'action :

- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Notre mission

Chef de file de la fonction finance et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Avec son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer des citoyens, il conseille l'appareil municipal quant aux choix devant être faits. Responsable des revenus, principalement ceux de la taxation, le Service de finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, le Service des finances conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que tous les citoyens contribuent de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis. C'est dans ce même esprit qu'il participe au groupe de travail sur la tarification de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Le Service des finances s'assure que les lois et les règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, qui est étroitement liée à la vision qu'ont de la Ville les créanciers, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit de Aa2, depuis 2006, par l'agence de notation Moody's et de AA- par Standard & Poor's, depuis 2015.

En 2019, le Service des finances a mis à profit son savoir-faire lors de la mise en œuvre de la première consultation prébudgétaire de l'histoire de Montréal. Cet exercice de consultation citoyenne visait, entre autres, à démontrer, de la façon la plus transparente possible, les enjeux budgétaires avec lesquels la Ville doit composer. Parmi les sujets abordés, notons les mécanismes d'écofiscalité de l'eau, permettant d'encourager une meilleure utilisation de cette ressource. Le budget participatif, une forme de gouvernance locale participative, a également été à l'ordre du jour.

Le service poursuit la modernisation de ses activités en déployant des solutions touchant la facturation et les encaissements simplifiés, notamment. Ces chantiers visent à améliorer l'expérience citoyenne en réduisant le temps passé aux comptoirs d'encaissement et à enregistrer plus efficacement et promptement les sommes encaissées dans les systèmes comptables de la Ville.

Pour faciliter la compréhension de l'information financière par les non-experts, le Service des finances s'est engagé dans un exercice de refonte de l'ensemble de ses documents, à commencer par le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations

Le service poursuit également la transformation du travail et le regroupement de certaines de ses équipes afin d'optimiser son service à la clientèle.

Nos actions prioritaires en 2020

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville de Montréal afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs de l'organisation.
- Gérer sainement un budget et un programme triennal d'immobilisations d'un total combiné de plus de 12 G$ et en assurer le suivi, et faire la reddition de comptes de l'année 2019.
- Collaborer à la réflexion et à la modernisation de la présentation des résultats financiers et de la reddition de comptes afin de rendre l'information financière toujours plus accessible aux non-experts.
- Poursuivre la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité. Ces gains engendrés se répercuteront à coup sûr sur les services offerts aux citoyens, puisque les façons de faire se modernisent et deviennent, par le fait même, plus efficientes et à moindre coût.
- Accompagner l'Administration dans la définition du contenu du rapport préélectoral qui sera déposé en vue des élections municipales de 2021.

Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2020 : 62,9 M$, une hausse de 3,6 M$
Effectif : 482 années-personnes

Notre mission

Le Service des ressources humaines exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'employés compétents et mobilisés, dans une perspective d'excellence du service aux citoyens.

Notre impact et nos réalisations 2019

Par son expertise, ses politiques et ses programmes, le Service des ressources humaines contribue à accroître la mobilisation et la performance des gestionnaires et des employés de la Ville pour offrir des services de qualité aux citoyens. Le Service des ressources humaines soutient les priorités de l'Administration en assurant la réalisation de divers programmes organisationnels.

La mobilisation des employés est la première des 7 priorités organisationnelles de la Direction générale. Un sondage réalisé auprès des employés au début de 2019 a permis de faire un état de la situation afin de mettre en place des solutions d'amélioration destinées à assurer un milieu de travail sain et mobilisant.

L'implantation d'une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion permet à la Ville de contribuer à une société plus ouverte et respectueuse. Ainsi, 36,1 % des employés embauchés du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 sont membres des minorités visibles et ethniques. Ce taux est supérieur à la cible de 33 % fixée pour 2018-2019.

Champs d'action :

- Acquisition de talents
- Diversité en emploi
- Développement des compétences et formation
- Planification de la relève
- Négociation, interprétation et application des conventions collectives et gestion des conditions des employés non syndiqués
- Mise en place de programmes de prévision de la main-d'œuvre, de mobilisation et de gestion de la performance
- Application des politiques et programmes du respect de la personne, de santé et sécurité du travail, de mieux-être et d'aide aux employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Production de la paie et des relevés fiscaux
- Stratégies, politiques et programmes de rémunération directe et indirecte.

La mise en place du programme de formation « Leaders en santé, sécurité et mieux-être » vise à soutenir les gestionnaires dans leurs rôles et responsabilités en matière de prévention en santé, sécurité et mieux-être et sert de levier à une culture de prévention à la Ville de Montréal. L'amélioration de la présence et du bien-être au travail génère des retombées positives sur la rapidité, la fréquence et la qualité de la prestation des services aux citoyens.

Le déploiement en cours d'une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines sur un horizon de 3 ans permettra à la Ville de faire un diagnostic des principaux enjeux et de déterminer les initiatives à développer pour y faire face.

La création d'un programme de recrutement, d'accueil et d'intégration permet aux nouveaux contremaîtres de se familiariser avec les pratiques de la Ville en développant leurs connaissances techniques liées aux principales activités des travaux publics. Mieux outillés, les nouveaux contremaîtres travaillent plus efficacement et offrent ainsi une meilleure prestation de services aux citoyens.

La finalisation de la conception du programme de formation « Inspectorat » a permis aux employés de première ligne d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences, notamment sur le plan du suivi des requêtes et des permis ainsi que sur leur efficacité au travail.

Le renouvellement de la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal permet à l'Administration de reconnaître l'apport de ce groupe d'employés, tout en assurant une paix industrielle jusqu'au 31 décembre 2023.

La conclusion d'une entente de 10 ans avec Desjardins Assurances pour l'administration des régimes d'assurance collective permet l'obtention de conditions avantageuses pour l'ensemble du personnel et pour la Ville de Montréal.

La mise en place du Centre de services RH offre un point de contact unique aux employés des services centraux, simplifie leur recherche de réponses et permet des gains d'efficacité.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre la démarche de mobilisation des employés par l'accompagnement des unités dans leurs plans d'action afin d'assurer un environnement de travail sain et de contribuer à améliorer la performance organisationnelle ainsi que la qualité des services publics fournis aux citoyens.
- Élaborer un plan triennal d'accès à l'égalité en emploi, notamment pour favoriser le cheminement de carrière des groupes visés et assurer une juste représentation de la diversité montréalaise.
- Accompagner l'Administration dans la réalisation d'un diagnostic et d'une planification stratégique des ressources humaines afin d'assurer une main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes, malgré les nombreux départs à la retraite et la pénurie de main-d'œuvre.
- Déployer un programme d'amélioration qui permettra de mieux outiller les services centraux dans la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail afin d'en réduire les coûts globaux.
- Développer un programme d'accueil et de formation destiné aux employés manuels des travaux publics (cols bleus) pour accroître la qualité des services de proximité.
- Définir et promouvoir la marque employeur pour permettre à la Ville de Montréal de se distinguer sur le marché de l'emploi, d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents.
- Poursuivre la redéfinition du modèle de service afin d'assurer une gestion plus efficace des ressources humaines. Poursuivre les travaux qui permettront une mise en place réussie de nouvelles solutions technologiques RH et paie.
- Poursuivre le renouvellement des conventions collectives (cols blancs, cols bleus, pompiers, scientifiques, juristes, contremaîtres syndiqués et architectes) en vue d'offrir des conditions de travail susceptibles d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents à la Ville.

Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2020 : 346,9 M$, une hausse de 10,6 M$
Effectif : 2 739,3 années-personne

Champs d'action :
- Combat des incendies
- Intervention médicale – premiers répondants
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire
- Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Notre mission

Le Service de sécurité incendie de Montréal participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient lors de tous types d'urgences, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'année 2019 a été marquée par une crue printanière historique durant laquelle le Service de sécurité incendie de Montréal a su réduire considérablement les impacts sur la population. Cet événement a permis d'optimiser davantage le savoir-faire du service à l'égard des risques liés à la réalité d'une métropole (risques industriels, naturels, d'actes terroristes, etc.).

Par ailleurs, le service a poursuivi son objectif de développement d'une culture organisationnelle forte en santé, sécurité et mieux-être au travail, en mettant en œuvre des mesures pour contrer les risques associés aux maladies professionnelles.

Le Service de sécurité incendie de Montréal a poursuivi son engagement d'inclusion, en se positionnant comme une organisation respectueuse et bienveillante à l'égard de son personnel. La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des employés font partie intégrante des réalisations de l'année 2019.

- La protection complète du territoire montréalais est assurée grâce à 67 casernes, avec un temps de réponse moyen aux urgences de 6 minutes. Plus de 500 pompiers en devoir, 24 h/24, répondent à tous types d'urgences.
- Les premiers répondants s'illustrent en ayant contribué à relever le taux de survie associé aux arrêts cardiorespiratoires de 12,2 % en 2007 à 49,2 % en 2019, soit une des meilleures performances en Amérique du Nord. Le service a fait l'acquisition de 110 nouveaux défibrillateurs : un grand nombre des défibrillateurs ne servant plus aux opérations d'urgence ont été distribués dans divers bâtiments publics de l'agglomération de Montréal. La réutilisation des défibrillateurs démontre l'engagement du service à l'égard de l'environnement.
- La prévention incendie est toujours la priorité, c'est pourquoi d'importantes campagnes de sensibilisation, telles que « Pas de mégots dans les pots! » ou « Je change l'heure, je vérifie mon avertisseur! » sont mises de l'avant. En 2019, nos intervenants ont vérifié près de 85 000 avertisseurs de fumée, mené des actions de sensibilisation dans environ 3 000 résidences susceptibles d'être touchées par la crue des eaux et joint plus de 60 000 personnes lors d'activités de formation et de sensibilisation communautaire.

- Le Centre de communications a reçu et réparti plus de 130 000 appels d'urgence.
- Le Centre de sécurité civile a réalisé une préparation impeccable face aux crues printanières de 2019, en créant une carte de prédiction interactive permettant de diminuer de façon importante les dommages aux propriétés et aux infrastructures de la Ville.

Nos actions prioritaires en 2020

Le Service de sécurité incendie poursuivra ses efforts afin d'assurer la protection des vies et des biens des citoyennes et des citoyens de l'agglomération de Montréal en réalisant des actions de prévention et d'intervention. L'optimisation du savoir-faire, l'anticipation des risques naturels et humains, la préparation des mesures de contingence et le développement de la capacité d'adaptation du service font également partie des actions prévues pour 2020.

- Collaborer au déploiement du Réseau express métropolitain par la révision des mesures de sécurité pour les usagers.
- Poursuivre la négociation du renouvellement de la convention collective des pompiers.
- Continuer le travail de prévention de santé et sécurité auprès des employés du service.
- En collaboration avec l'Association des pompiers de Montréal, poursuivre le développement du programme pour contrer les maladies professionnelles grâce à une nouvelle solution de séchage des habits de combat dans l'ensemble des casernes et des bureaux administratifs. L'acquisition de séchoirs portatifs s'ajoute à la série de mesures déjà en place visant à protéger la santé des pompiers. Ces équipements permettront de sécher les habits en caserne, tout en préservant leur intégrité et en rendant rapidement disponible un deuxième habit de combat.
- Avec l'Association des pompiers de Montréal, poursuivre l'implantation du programme de prévention des blessures de stress opérationnel, en planifiant des activités de formation, de recherche et d'aide clinique. Après plus de 10 ans d'interventions comme premiers répondants dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal, les pompiers de Montréal profiteront d'un plan visant à comprendre, déterminer et développer des mécanismes de protection afin de lutter contre la maladie.
- Poursuivre le développement du programme de recrutement diversifié destiné aux femmes, aux Autochtones et aux membres des minorités visibles.
- Plus que jamais, protéger la population des bouleversements climatiques, des accidents industriels et des actes terroristes, des phénomènes actuellement en croissance à l'échelle mondiale. En tant qu'acteur principal du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal :
  - Poursuivra l'implantation de l'équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd;
  - Développera sa cartographie opérationnelle pour la planification stratégique de la mise en œuvre d'ouvrages de protection temporaires contre les inondations;
  - Améliorera le plan particulier d'intervention pour les chaleurs extrêmes et concevra des plans particuliers d'intervention en cas de pénurie d'eau potable et de verglas.

Service de police

Budget de fonctionnement 2020 : 665,3 M$, une hausse de 17,5 M$
Effectif : 5917,9 années-personnes

Champs d'action :
- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

Notre mission

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la Loi sur la police, L.R.Q. c. P-13.1).

Notre impact et nos réalisations 2019

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Activement présent sur le territoire avec ses postes de quartier (PDQ), ses unités – aéroport, métro, cavalerie, nautique, motards – et son escouade canine, le SPVM est au cœur des activités urbaines. Souvent le premier témoin des situations d'urgence par son Centre d'urgence 911, il est aussi, maintes fois, le premier arrivé sur les lieux des événements. Son intervention rapide permet fréquemment de désamorcer les situations délicates, de prêter assistance aux personnes blessées et d'intervenir promptement et stratégiquement lors de situations à haut risque afin de limiter les impacts sur la sécurité de la population. Le personnel policier intervient aussi quotidiennement auprès de personnes en situation de vulnérabilité (itinérance, santé mentale, maltraitance des personnes âgées, violence conjugale, situations de crise, etc.), faisant du SPVM un partenaire important dans l'établissement de réponses aux enjeux sociaux.

Chaque jour, son personnel patrouille dans les rues de l'agglomération de Montréal afin de prévenir et réduire la criminalité. Il est aussi un acteur de premier plan pour faire régner l'ordre lors d'événements publics et de manifestations, comme la marche pour le climat du 27 septembre 2019, pendant laquelle près d'un demi-million de personnes ont sillonné les rues du centre-ville de façon pacifique. La sécurité routière étant une préoccupation de première heure, le SPVM consacre beaucoup de temps et de personnel aux efforts déployés pour améliorer le bilan routier, assurer la fluidité de la circulation et sécuriser les zones scolaires.

Pour assurer une prestation de services qui répond aux besoins et aux attentes de la population, le SPVM veille à ce que son personnel agisse avec intégrité et en conformité avec les normes professionnelles, des éléments qui passent, en grande partie, par le maintien des compétences et la formation.

Les réalisations du SPVM en 2019 sont nombreuses :
- Réorganisation interne ayant notamment permis d'augmenter la capacité de traitement des dossiers d'enquête (ex. : meurtres non résolus, dossiers d'agression ou d'exploitation sexuelle);
- Augmentation de la capacité opérationnelle des équipes postées dans les PDQ afin d'assurer une meilleure capacité de réponse aux appels d'urgence. L'intégration des PDQ 24 et 26, dans

l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, fait d'ailleurs partie des actions visant une plus grande efficacité;
- Décentralisation de 55 agents de circulation dans les PDQ afin de mieux aligner leurs interventions avec les besoins locaux et l'approche Vision Zéro;
- Réalisation de plusieurs opérations d'envergure, notamment Asterios, ciblant un réseau de présumés trafiquants de drogues liés aux Hells Angels, et Mégalo, ayant mené à l'arrestation d'un présumé tueur à gages. Ces opérations ont nécessité des centaines de milliers d'heures d'écoute électronique, des milliers d'heures d'enregistrement vidéo, de nombreuses filatures et le travail dévoué de centaines de policiers;
- Mise en place du Bureau de la vérification et de l'évaluation, dont la mission est notamment de contribuer, par ses travaux et ses conseils, à faire du SPVM une organisation professionnelle, fiable, proactive, performante et centrée sur sa mission première. Il s'assure que les pratiques opérationnelles et administratives sont conformes aux normes éthiques et professionnelles dictées par la fonction policière et par la *Loi sur la police*. Par ses actions, il contribue à ce que les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles soient gérées et utilisées avec efficience, efficacité et intégrité;
- Participation active sur le terrain et dans les différents centres de coordination lors de la crue printanière, pour assurer la sécurité des citoyens et la protection des bâtiments évacués et pour contribuer au bon déroulement des opérations pendant plus de 39 jours de mobilisation;
- Dévoilement du Plan d'action 2019-2021, décliné en 3 grandes orientations stratégiques : excellence du service aux citoyens, mobilisation du personnel et engagement dans une culture de collaboration;
- Lancement de la campagne « S'investir pour le citoyen », qui met en valeur les réalisations et les actions d'employés passionnés par leur travail, qui s'investissent pour le mieux-être et la sécurité de la population;
- Collaboration à la recherche demandée par la Ville sur l'analyse des données du SPVM et l'élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial.

Nos actions prioritaires en 2020

Le SPVM continue d'être un acteur majeur en matière de sécurité et de sentiment de sécurité. En veillant à la sécurité de la population et des gens de passage, il s'emploie à maintenir la paix et à contrôler la criminalité.

Au cours de l'année 2020, le SPVM prendra part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en participant aux travaux du livre vert de la police. Il continuera à s'impliquer auprès des partenaires du milieu pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les dossiers sociaux, entre autres, en matière d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les personnes âgées. Il mettra tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière, de sécurisation des traverses scolaires (révision des critères d'analyse des traverses) et d'intégration de nouveaux modes de déplacement (ex. : trottinettes et vélos électriques en libre-service, etc.) à l'offre de mobilité.

En 2020, le SPVM déploiera les efforts nécessaires pour :
- Améliorer la capacité d'intervention de son unité Groupes tactiques d'intervention;
- Réviser la répartition des effectifs dans les PDQ, en vue de continuer à améliorer la capacité opérationnelle et de réponse aux appels d'urgence;

- Mettre en place des mesures additionnelles pour bonifier le plan stratégique « Écouter, comprendre, agir 2018-2021 », visant à soutenir le personnel en matière de prévention du profilage racial et social;
- Réviser des outils technologiques utilisés par les policiers (géolocalisation, cellulaires, etc.) afin d'optimiser leur efficacité dans les services offerts à la population, notamment en améliorant leur capacité de réponse aux appels d'urgence.

Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2020 : 6,3 M$, une hausse de 0,3 M$
Effectif : 33 années-personnes

Notre mission
Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les autres instances les mesures visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil municipal les mesures visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

Champs d'action :
- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

Notre impact et nos réalisations 2019
Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, 4 rapports d'enquêtes sont publiés, concernant :
- La prévention des manœuvres frauduleuses reliées à la facturation;
- La planification de projets comprenant des services professionnels;
- L'octroi de contrats de gré à gré et la gestion des conflits d'intérêts;
- L'exécution de contrats de services de déneigement.

Ces rapports font valoir l'importance des interventions permettant de détecter des stratagèmes frauduleux visant à abuser des fonds publics.

Le Bureau met l'accent sur la prévention et le dialogue avec les unités d'affaires, dans le cadre d'une démarche proactive pour fournir des recommandations viables et réalisables. Pour la première fois, les résultats d'une enquête sont présentés aux intervenants concernés avant la publication du rapport.

Depuis le 25 mai 2019, le Bureau exerce les fonctions et les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics à l'égard de la Ville de Montréal, ce qui inclut le traitement des plaintes dans le cadre de la publication d'un appel d'offres public.

Une démarche de consultation avec les services et les arrondissements est en cours pour améliorer les offres de formation et augmenter le taux de formation des employés et des gestionnaires.

Le Bureau accroît son rayonnement et partage son expérience dans la lutte contre la corruption et la collusion. L'inspectrice générale est conférencière au Fall 2019 Training Conference de l'Association of Inspectors General. Elle est aussi invitée par Carol McQueen, ambassadrice du Canada en Tunisie, pour partager son expérience et les leçons apprises de la lutte contre la corruption au Québec ainsi qu'à l'échelle municipale.

En matière de technologies de l'information, le Bureau octroie un nouveau contrat de sécurité des équipements réseau, et des standards de protection sont adoptés. Les employés des technologies de

l'information participent à des conférences et à des formations dans le but de poursuivre le développement de pratiques sécuritaires au sein du Bureau.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre la modernisation des outils informatiques, notamment la refonte du site Web du Bureau de l'inspecteur général. La performance des outils informatiques est essentielle afin d'assurer une plus grande efficacité des enquêtes et de maintenir la sécurité des informations et des services aux citoyens.
- Poursuivre la surveillance de certains secteurs d'activité, tels que la gestion des sols contaminés, dans le but d'apporter des recommandations en amont des processus contractuels, de maximiser l'impact des interventions et d'éviter des manquements à l'intégrité.
- Organiser la tenue d'événements afin de partager avec le plus grand nombre de personnes les enjeux auxquels le Bureau doit souvent faire face et assurer les meilleures pratiques pour protéger les contrats établis par l'administration municipale.

Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2020 : 6,4 M$, stable
Effectif : 36 années-personnes

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un fonctionnaire appelé « vérificateur général ». Le vérificateur général joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car il rassure les élus et les citoyens quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimum que la municipalité doit verser au vérificateur général.

Champs d'action :
- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Notre mission
Le Bureau du vérificateur général a pour mission de fournir au conseil municipal et aux citoyens un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace, des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Notre impact et nos réalisations 2019
La vérificatrice générale a le mandat de réaliser la vérification des comptes et affaires de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la Loi des cités et villes. La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives.

Depuis le 1er janvier 2019 s'ajoute au mandat du Bureau du vérificateur général tout organisme qui est visé au premier alinéa de l'article 573.3.5, qui est financé à plus de 50 % par la Ville et dont les revenus sont supérieurs à 1 000 000 $.

Juin 2019 – Dépôt, au conseil municipal, du rapport annuel faisant état des réalisations du Bureau du vérificateur général pour 2018-2019 :

- *Audit financier*
  Identification des personnes morales visées par la LCV pour lesquelles, à la suite d'une évaluation des risques, il a été jugé approprié de demeurer auditeur et de produire un rapport d'audit conjoint sur leurs états financiers avec l'auditeur externe nommé par la Ville. Ainsi, 6 rapports de l'auditeur indépendant sur les états financiers au 31 décembre 2018 ont été produits conjointement avec l'auditeur externe nommé par la Ville, pour les organismes suivants : Société de transport de Montréal, Société d'habitation et de développement de Montréal, Société du parc Jean-Drapeau, Société en commandite Stationnement de Montréal et Trangesco.
- *Conformité aux lois et règlements : conformité législative des organismes ayant bénéficié d'une subvention d'au moins 100 000 $ au cours de l'année 2017*
  « *Toute personne morale qui reçoit une subvention annuelle de la municipalité d'au moins 100 000 $ est tenue de faire vérifier ses états financiers* », en vertu de l'article 107.9 de la LCV. L'auditeur de cette personne morale doit remettre à la vérificatrice générale une copie des états financiers, de son rapport sur ces états, ainsi que tout autre rapport résumant ses constatations et recommandations. À cet effet, le Bureau du vérificateur général a reçu les états financiers de 250 des 255 organismes

touchés par cette exigence. Notons que le bureau s'est doté d'un nouveau programme d'audit élargissant la portée de ses travaux pour une sélection d'organismes choisis en fonction de certains critères.

- *Audit de l'optimisation des ressources et des technologies de l'information*
  Onze (11) rapports d'audit de performance ont été produits.
- *Suivi des recommandations*
  Le suivi de plus de 555 recommandations a été effectué.
- *Matrice de risques*
  Au cours de l'année 2019, le Bureau du vérificateur général s'est doté d'une nouvelle matrice de risques qui le guide dans la planification de mandats d'audit à valeur ajoutée.
- *Plan stratégique*
  Le Bureau du vérificateur général a terminé l'exercice de réflexion visant à se doter d'un plan stratégique afin de définir les objectifs qui guideront ses actions au cours des 5 prochaines années. Ce plan découle d'une démarche menée par l'organisation, à la lumière de nombreux changements qui affectent aussi bien la gestion des municipalités du Québec que le rôle et la portée de l'intervention des bureaux des vérificateurs généraux municipaux comme celui de la Ville de Montréal.

En conclusion, à la suite de modifications législatives effectives au 1er janvier 2019, le Bureau du vérificateur général a mis en place des procédures nécessaires afin de répondre directement aux différentes demandes d'accès à l'information touchant la vérificatrice générale. Ces demandes étaient auparavant transmises au greffier de la Ville de Montréal.

Nos actions prioritaires en 2020

- Réaliser les mandats prévus à la planification en audit financier, en audit de conformité aux lois et aux règlements et en audit de performance. La planification et le choix des mandats d'audit de performance 2019-2020 ont été établis au printemps 2019 et les études préliminaires sont terminées.
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2020 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique.
- Mandat spécial - « rapport préélectoral » : réaliser les travaux prévus à la planification pour 2020.

Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2020 : 0,7 M$, stable
Effectif : 4,3 années-personnes

Champs d'action :
- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Émission d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

Notre mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objective et neutre.

Notre impact et nos réalisations 2019

Grâce à une méthodologie d'enquête interne rigoureuse, qui respecte le principe de confidentialité, la CFPM s'assure, conformément à son mandat, que la Ville respecte les principes d'équité, d'impartialité et de transparence en matière de dotation. Elle vise également l'amélioration continue. Dans cette optique, elle peut faire toute recommandation qu'elle juge pertinente, même en l'absence d'une plainte. Le tout se déroule dans le respect des conventions collectives et des politiques en vigueur. En plus de promouvoir les valeurs de la Ville de Montréal, soit l'intégrité, la loyauté et le respect, la CFPM privilégie dans ses interventions une approche constructive de collaboration, tout en veillant à demeurer neutre et rigoureuse.

En 2019 :

- La CFPM a reçu plus de 70 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené une quarantaine d'enquêtes, sommaires ou approfondies, relativement à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidats externes ou des employés de la Ville.
- À la suite d'enquêtes approfondies, la CFPM a émis plusieurs recommandations et fait part de faits préoccupants aux personnes ou unités d'affaires concernées par les manquements dénotés. Cela a généralement mené à des améliorations des façons de faire dans les pratiques en vigueur au Service des ressources humaines ou dans l'unité administrative concernée par la plainte.
- En réponse au rapport sur l'emploi déposé, en 2019, par la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, la CFPM a présenté aux élus responsables ses commentaires et recommandations en lien avec la diversité des effectifs de la Ville.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre les activités de visibilité et de rayonnement de la CFPM pour faire connaître sa mission et son mandat à un plus grand nombre de personnes.
- Poursuivre la collaboration avec le Service des ressources humaines et les unités administratives concernées par les processus de dotation.
- Maintenir à jour le processus de traitement des plaintes et les compétences de l'équipe en place en matière d'enquêtes internes.

- Accroître le rôle de vigie de la CFPM en émettant davantage d'avis et d'opinions sur les questions de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de 0,7 M$ et en assurer le suivi, de même que faire la reddition de comptes pour l'année 2019.

Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2020 : 0,7 M$, stable
Effectif : 2 années-personnes

Champs d'action :
- Donner suite aux demandes d'information des membres du conseil d'agglomération
- Assurer le lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

Notre mission

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en vigueur le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption, en juin 2008, par le gouvernement du Québec, du projet de loi no 22, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005).

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à répondre à toutes les demandes d'information formulées par les membres du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui est d'intérêt pour l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, le SLAM offre un service de qualité à la clientèle, qui comble les besoins des membres du conseil d'agglomération.

- Le SLAM a traité, pour les 9 premiers mois de l'année 2019, 109 demandes de maires des villes liées. Pour la même période en 2018, 174 demandes avaient été soumises, soit une baisse de 37,3 %.
- Le SLAM a également coordonné, pour les 9 premiers mois de l'année 2019, 8 demandes de présentation sous la forme de séances d'information concernant :
  - L'adoption du règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme);
  - L'accord d'un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Service inc. pour un centre de compostage;
  - L'adoption du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 M$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique;
  - L'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 60 M$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement de conduites d'eau d'urgence;
  - L'avis de motion et le dépôt du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en œuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27);
  - La démarche d'alignement stratégique de la Ville de Montréal;
  - L'adoption du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

Nos actions prioritaires en 2020

- Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal maintiendra la qualité des services offerts et donnera une réponse rapide et efficace aux requêtes des maires des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle qui comble les besoins.

Services institutionnels

Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services institutionnels							
Approvisionnement	22 259,9	22 327,6	22 357,1	21 957,6	28 405,2	24 972,4	25 906,0
Évaluation foncière	15 958,5	15 354,5	15 742,1	15 942,4	15 540,7	15 929,7	16 567,8
Gestion et planification immobilière	137 006,2	141 256,4	146 820,4	157 525,6	171 109,1	172 041,2	179 239,9
Greffe	26 318,4	27 407,6	40 440,4	28 359,0	30 930,2	28 600,3	31 896,6
Matériel roulant et ateliers	108 724,2	109 778,9	107 950,2	113 089,5	109 762,9	105 869,3	109 420,4
Performance organisationnelle	2 860,1	3 018,3	3 517,7	3 692,1	4 351,6	4 736,6	6 808,5
Total – Services institutionnels	**313 127,3**	**319 143,3**	**336 827,9**	**340 566,2**	**360 099,7**	**352 149,5**	**369 839,2**

Tableau 6 – Services institutionnels – PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Services institutionnels				
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0
Total – Services institutionnels	**170 336,0**	**171 502,0**	**165 840,0**	**507 678,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services institutionnels a pour mission de diriger, coordonner et superviser la majorité des activités qui soutiennent les missions principales de la Ville de Montréal. Elle met à profit la nature transversale de ses missions de soutien et d'encadrement.

Notre impact et nos réalisations 2019

De par sa fonction stratégique, alignée sur les besoins et les objectifs de la Ville de Montréal, cette DGA assume un leadership visant à transformer l'appareil municipal en une organisation toujours plus performante. Elle porte une attention particulière à l'orientation client, à l'innovation et à l'amélioration continue ainsi qu'à la gestion du changement. Elle assure la cohérence et la complémentarité des actions entre les différents secteurs d'activité. En contribuant à la réalisation des grands projets prioritaires, elle promeut une culture de travail d'équipe autour d'une vision commune.

Les processus rigoureux et l'obligation fondamentale de faire respecter et de mettre en application les lois et les règlements assurent aux citoyens une gestion optimale des activités et des immobilisations de la Ville. Soulignons que cette DGA gère un parc immobilier de 30 015 207 pi², qu'elle doit préserver et développer selon les fonctions qui sont attribuées aux bâtiments.

En favorisant la collaboration, la communication et l'échange d'expertise entre les services, les arrondissements et les différents partenaires, les équipes qui composent cette DGA conseillent, accompagnent et guident ceux-ci dans leurs prises de décision, dans la planification et l'octroi de contrats ainsi que dans l'exécution des projets municipaux. Cette approche permet d'offrir des services au meilleur coût possible.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a créé une division de la transition écologique afin de répondre aux orientations stratégiques de la Ville et dans le but de la guider dans les actions à poser en ce qui a trait à la gestion du parc immobilier de la Ville. Rappelons que celle-ci s'est engagée

dans un important processus de réduction de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre pour ses bâtiments.

Bien que les budgets du Bureau des projets et des programmes d'immobilisations ainsi que du Bureau des relations internationales relèvent de la Direction générale, la coordination des activités de ces unités a été confiée à la DGA aux services institutionnels en raison de la nature transversale de leurs actions.
Le Bureau des projets et des programmes d'immobilisations veille à l'application du cadre de gouvernance des projets et des programmes municipaux, tout en favorisant l'utilisation des meilleures pratiques en gestion de projets. Il coordonne la planification et la réalisation de projets stratégiques prioritaires, spécialement déterminés par l'Administration

Pour sa part, le Bureau des relations internationales contribue à accroître le rayonnement international et à favoriser la prospérité de la métropole. Il veille au positionnement de Montréal sur la scène internationale en tant que leader mondial engagé dans la transition écologique, la mobilité, la biodiversité et la migration. Le bureau a également facilité des échanges de pratiques innovantes en matière d'aménagement urbain écologique, de mobilité, d'habitation, d'inclusion sociale, de culture, d'égalité des genres, et ce, tout en contribuant activement à la promotion du développement économique montréalais.

Nos actions prioritaires en 2020

- Les rénovations majeures du Biodôme seront achevées en 2020. Tout sera donc mis en œuvre pour que les Montréalais redécouvrent ce lieu hautement prisé.
- Plusieurs bâtiments à vocation sportive et récréative seront soumis à des travaux : l'aréna Denis-Savard, l'auditorium de Verdun, l'aréna Saint-Michel (2 glaces), l'aréna Mont-Royal et le complexe récréatif Gadbois (2 glaces).
- Assumant un leadership fort dans le domaine, la Ville poursuivra les actions prévues au Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES.
- Un soutien sera apporté par plusieurs services aux actions collectives des unités visant à lutter contre les changements climatiques et à préserver la biodiversité. Une vigie internationale des politiques et des pratiques avant-gardistes en matière de sauvegarde de l'environnement et de mobilité durable sera d'ailleurs maintenue afin de voir si Montréal peut s'en inspirer. Tout sera mis de l'avant afin que Montréal joue son rôle comme leader de la transition écologique.
- Plusieurs processus seront révisés dans le but de les améliorer et d'offrir un meilleur service aux citoyens, notamment ceux liés à l'obtention des permis de construction et à la prise de réservations dans les parcs.
- En prévision des élections municipales de 2021, une refonte complète du site Internet du Bureau des élections sera réalisée. Le nouveau site comprendra un important volet transactionnel, à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir de la formation.
- D'importantes améliorations seront apportées au réseau logistique afin d'optimiser la visibilité des inventaires de la Ville, de réduire le temps de réapprovisionnement et d'assurer la disponibilité des stocks pour l'entretien des équipements. Un système d'approvisionnement performant contribue à l'efficacité des opérations internes et externes.
- La Ville de Montréal poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'électrification de la flotte de véhicules en remplaçant ses véhicules en fin de vie par des voitures électriques. Rappelons que la Ville possède 2,5 fois plus de véhicules 100 % électriques que les villes de Toronto, Vancouver, Ottawa, Calgary et Québec réunies.

Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2020 : 25,9 M$, une hausse de 0,9 M$
Effectif : 267,3 années-personnes

Champs d'action :
- Élaboration de politiques, encadrements et directives régissant la fonction d'approvisionnement
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et de services
- Création et gestion des ententes corporatives d'acquisition
- Planification des besoins en acquisition
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisition et analyses de marché
- Accompagnement des services et des arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion des stocks municipaux
- Gestion de la chaîne logistique des actifs de la Ville

Notre mission

Avec l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels de services et d'opérations. Il joue un rôle très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks.

Le Service de l'approvisionnement développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion de la Ville de Montréal. Ses objectifs sont, entre autres, de suivre l'évolution des marchés, d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement et d'influencer le cadre législatif régissant le domaine municipal. À cet égard, il se positionne de plus en plus comme une référence en approvisionnement municipal au Québec.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service de l'approvisionnement contribue activement aux projets d'amélioration des processus transversaux de la Ville, notamment ceux liés à l'optimisation des paiements faits aux fournisseurs et à la gestion de l'actif de l'aqueduc pour le Service de l'eau et les arrondissements. Il met en place diverses initiatives permettant à la Ville de Montréal de se rapprocher des résultats performants des villes canadiennes de grande envergure.

L'année 2019 en quelques réalisations :

- Le Service de l'approvisionnement a réalisé 409 appels d'offres pour l'ensemble des arrondissements, services et organismes parapublics de la Ville de Montréal, pour une valeur totale de 710 M$. Ces appels d'offres ont rendu possibles 363 ententes d'achat pour plus de 60 catégories de produits et généré des économies annuelles de près de 57 M$.
- Il a mis en place des mesures et des mécanismes afin de favoriser le développement durable, les achats responsables et les achats verts auprès, lorsque cela était possible, d'entreprises d'économie sociale.
- Le service a mis en application plusieurs changements législatifs et accompagné les services et les arrondissements pour s'assurer de l'application rigoureuse de ces lois.
- Le service a entrepris une refonte de sa structure afin d'assurer un meilleur accompagnement des unités d'affaires dans leurs projets et opérations, et d'accroître la mise en place d'ententes avec des fournisseurs qui satisfont aux critères de qualité et de performance de la Ville.

Nos actions prioritaires en 2020

- Favoriser les achats regroupés en harmonisant les besoins des services et des arrondissements, afin de profiter de rabais d'échelle, de générer des économies substantielles et, par conséquent, d'assurer une meilleure gestion des fonds publics.

- Faciliter l'acquisition des produits et optimiser la gestion du réseau de distribution des stocks, dans le but de permettre aux unités d'affaires d'offrir des services plus rapides et plus efficaces aux citoyens.
- Mettre en place plusieurs initiatives pour favoriser et augmenter le volume d'achat responsable et social (entreprises d'économie sociale), et ce, dans le respect de la Politique d'approvisionnement responsable du service et du plan de développement durable de la Ville de Montréal.
- Harmoniser et renforcer les processus d'évaluation des fournisseurs et s'assurer que ceux-ci répondent aux exigences des unités d'affaires, tout en minimisant les éventuels risques pour la Ville.
- Poursuivre le déploiement du nouveau modèle d'affaires du service qui vise, entre autres, la mise en place d'une planification stratégique et efficace des acquisitions, un accompagnement plus efficient des unités d'affaires et une gestion rigoureuse des achats, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Cela permettra à la Ville de se positionner comme un modèle en matière d'acquisition et d'approvisionnement.

Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2020 : 16,6 M$, une hausse de 0,6 M$
Effectif : 190,2 années-personnes

Champs d'action :
- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Notre mission

L'évaluation foncière est une compétence d'agglomération. Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de plus de 70 % des revenus des villes.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le service est donc le gardien de l'équité fiscale entre les contribuables, et ce, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et pour les municipalités. Dans le contexte économique florissant que connaît l'agglomération de Montréal depuis le début des années 2000, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments est sans précédent. Chaque année, des permis de construction sont délivrés pour des travaux totalisant de 3,5 G$ à 6,5 G$: le service est au premier plan pour transformer cette activité économique en valeur foncière. Au cours des 5 dernières années, plus de 20 G$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés au rôle d'évaluation foncière.

Le 11 septembre 2019, le Service de l'évaluation foncière a déposé de nouveaux rôles d'évaluation pour les exercices 2020-2021-2022. Cette nouvelle base d'imposition a été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier de l'année 2018. Signe de la bonne santé économique de la métropole, le dépôt de ces rôles a confirmé une reprise de la croissance des valeurs immobilières, qui avait légèrement ralenti au cours des dernières années.

L'impôt foncier étant un dossier sensible et difficile à comprendre, le service a souvent bonifié son offre d'information, permettant aux propriétaires d'immeubles de mieux saisir le système d'imposition foncière et le processus d'évaluation. Par exemple, depuis 2017, il offre aux propriétaires d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins la possibilité de consulter, sur un outil cartographique en ligne, les données concernant les ventes d'immeubles de même catégorie dans le voisinage immédiat. Aussi, en 2019, des rencontres d'information ont eu lieu dans 3 arrondissements pour expliquer le processus d'évaluation foncière et répondre aux questions des propriétaires d'immeubles.

Beaucoup d'efforts sont déployés par le service pour guider les propriétaires qui déposent une demande de révision du rôle : ce travail leur assure une évaluation juste et équitable et améliore leur compréhension du processus d'évaluation.

Au cours de l'année 2019, le processus d'inspection des immeubles a été revu et de nouveaux outils ont été introduits dans le but d'augmenter le nombre d'inspections. Cette présence accrue sur le territoire contribue à améliorer la qualité des évaluations produites et la crédibilité du système d'évaluation.

Nos actions prioritaires en 2020

- Traiter les demandes de révision des rôles 2020-2022 faites par les propriétaires au moyen du processus de révision en place, et ce, pour toutes les villes de l'agglomération.
- Consigner et étudier les permis délivrés pour de nouveaux bâtiments et pour des rénovations afin d'ajuster les nouvelles valeurs aux rôles. Le tout, en tentant d'améliorer les délais de traitement.
- Améliorer le rythme des inspections.

Gestion et planification immobilière

Budget de fonctionnement 2020 : 179,2 M$, une hausse de 7,2 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 352,4 M$, une baisse de 129,2 M$
Effectif : 691,2 années-personnes

Notre mission

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a pour mission d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Champs d'action :

- Rôle propriétaire : gestion des éléments de l'actif immobilier municipal (bâtiments et terrains)
- Transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, etc.), baux de location, analyses immobilières
- Réalisation des projets immobiliers
- Travaux d'aménagement, d'amélioration et de maintien de l'actif
- Entretien planifié, spécialisé et correctif
- Sécurité, propreté et énergie
- Centre d'appels et centre opérationnel de sécurité
- Soutien professionnel et technique
- Audit des immeubles
- Planification et gestion des espaces

Notre impact et nos réalisations 2019

En tant que mandataire de la Ville comme grand propriétaire, le service assume la gestion de son parc immobilier, composé de plus 600 bâtiments et de quelque 125 installations externes. De plus, il assume l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissements et gère l'ensemble des baux de location et les terrains vacants de la Ville. La valeur de remplacement du parc immobilier géré par le service est de l'ordre de 6 G$. Celui-ci met tout en œuvre pour assurer la fonctionnalité des bâtiments aux meilleures conditions, en mettant à la disposition des utilisateurs et des citoyens des lieux sains et des installations fonctionnelles qui répondent de manière adéquate à leurs besoins.

Le regroupement des immeubles de responsabilité corporative et d'agglomération, visant à assurer l'optimisation et la protection de ce parc immobilier, s'est consolidé en 2019. Ainsi, le SGPI assure désormais la responsabilité immobilière des usines de traitement des eaux usées et des stations de pompage d'eau, des casernes, des postes de police, des chalets des grands parcs, des centres de tri et de traitement des déchets, des garages du Matériel roulant, des ouvrages spécialisés de l'Espace pour la vie (tels que le Biodôme, le Planétarium et les bâtiments du Jardin botanique), de même que les espaces administratifs.

En 2019, le SGPI a amorcé la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action visant à accroître la sécurité dans les édifices municipaux, en collaboration avec l'ensemble des services centraux et des arrondissements.

Parmi les principales réalisations en gestion de projets, notons l'amorce des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville. De nombreux projets ont aussi été terminés ou sont en voie de l'être, tels que le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, le nouvel atelier du Service de l'eau, au complexe Atwater, la bibliothèque de Pierrefonds, la réfection complète de la caserne 18, à Montréal-Nord, et la rénovation des arénas Chénier et Saint-Michel.

Rappelons qu'en 2018, la Ville a obtenu, par la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le droit de préemption, qui lui permet d'imposer par règlement un droit de premier refus sur un immeuble pour tout acheteur ayant déposé une offre d'achat acceptée par le vendeur. Dans le cadre de ce nouveau droit, le service a négocié une première entente d'envergure

avec les promoteurs qui ont fait l'acquisition du site Molson, ce qui a permis d'acquérir des terrains stratégiques pour réaliser un parc, une promenade, de l'habitation, des services à la communauté et des ateliers d'artistes.

Le service a coordonné le dossier *Reinventing Cities*, un appel international à projets urbains visant à encourager une régénération urbaine à faible émission de carbone et à mettre en œuvre les idées les plus innovantes pour transformer des sites sous-utilisés en hauts lieux du développement durable et de la résilience. Le SGPI compte mettre en œuvre la 2e édition de C40 Réinventer Montréal et terminer la vente du site au lauréat de la 1re édition.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre le redressement du budget de fonctionnement de l'entretien technique des immeubles afin d'assurer la pérennité des investissements et de se conformer aux meilleures pratiques. Cette année encore, l'Administration a consenti un ajout de 2 M$ au budget de fonctionnement de l'entretien architectural et électromécanique des immeubles.
- Réaliser notamment les projets d'envergure suivants : la restauration et la mise aux normes de l'hôtel de ville, du Biodôme, de l'Insectarium, de l'aréna Denis-Savard et de l'auditorium de Verdun, des arénas Saint-Michel et Mont-Royal et du complexe récréatif Gadbois; la conception des centres de tri des matières organiques de Saint-Laurent et de Montréal-Est; la construction du mur d'étanchéité du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et d'une usine de lixiviat.
- Soutenir la réalisation de plusieurs programmes tels que celui de l'accessibilité universelle, le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, et le programme de remplacement des chaudières au mazout.
- Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, accompagner le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et sites potentiels, réaliser les transactions immobilières (achats et ventes), soutenir le service pour l'établissement et la gestion du droit de préemption et entretenir les immeubles jusqu'à la mise en chantier des projets sociaux AccèsLogis.
- Déployer une stratégie d'acquisition intégrée qui permettra à la Ville de mieux orienter et prioriser les démarches d'analyse et d'acquisition d'immeubles, en concertation avec les services et les arrondissements.
- Constituer une équipe affectée à la réalisation d'un audit des immeubles municipaux.
- Développer une nouvelle politique de développement durable pour les immeubles municipaux et poursuivre la mise en œuvre du Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments municipaux du SGPI 2018-2021. Ce plan vise à réduire la consommation d'énergie de 41 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021.

Greffe

Budget de fonctionnement 2020 : 31,9 M$, une hausse de 3,3 M$
Effectif : 213,8 années-personnes (incluant les élus et le personnel politique)

Champs d'action :
- Préparation des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service du greffe améliore ses processus, ce qui permet :
- De réduire le délai moyen de traitement des demandes d'accès à l'information à 18 jours (19,25 jours en 2018). Au 31 août 2019, le délai moyen était de 17,8 jours;
- D'augmenter le taux des demandes d'accès à l'information traitées dans les délais légaux à 90 % (80,24 % en 2018). Au 31 août 2019, le taux se situait à 90,8 %;
- D'établir à 30 et 45 jours les délais moyens de rédaction pour, respectivement, les comptes rendus de réunion et les procès-verbaux des séances des commissions du conseil et des conseils consultatifs. Au 31 août 2019, le délai moyen pour la production des procès-verbaux était de 23,3 jours et celui des comptes rendus était de 16,6 jours.

Le Service du greffe met en application les nouvelles règles quant à la transparence des organismes bénéficiant d'un soutien financier important de la Ville ainsi que les nouvelles règles du droit d'initiative qui permettent maintenant que ce droit puisse s'exercer en ligne.

Le Service bonifie le nombre de documents historiques disponibles sur le Web et rend leur accès plus convivial, notamment la diffusion des archives de Jean Drapeau.

Nos actions prioritaires en 2020
- Mettre en place des éléments visant à favoriser une meilleure participation citoyenne, et ce, selon la réponse du comité exécutif à la suite du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur les améliorations à apporter à la période de questions du public au conseil.
- Procéder à la refonte complète du site Internet de son Bureau des élections, en prévision de la prochaine élection générale de 2021. Ce futur site comprendra un important volet interactif, à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir, en tout ou en partie, la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

- Améliorer la conciliation travail-famille des élu.e.s en fournissant aux élu.e.s un soutien au niveau du secrétariat et de l'accompagnement politique pendant la période d'un congé de maternité ou d'un congé parental d'un ou d'une élu.e par le biais d'une banque d'heures pour engager une ressource en appui au travail de l'élu.e concerné.e pendant une période donnée.
- Continuer à augmenter le nombre de documents d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population et aux visiteurs.

Matériel roulant et ateliers

Budget de fonctionnement 2020 : 109,4 M$, une hausse de 3,5 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 155,3 M$, une hausse de 34 M$
Effectif : 471 années-personnes

Champs d'action :
- Acquisition, entretien et gestion des véhicules et des équipements
- Gestion de l'ensemble des ateliers mécaniques sur le territoire
- Formation des opérateurs
- Gestion du carburant et des bornes de recharge des véhicules électriques

Notre mission
Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules et de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités, le tout de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Notre impact et nos réalisations 2019
En assurant quotidiennement la disponibilité de près de 7 600 véhicules et équipements (véhicules d'incendie, de police, de travaux publics, etc.), le SMRA joue un rôle important pour le niveau de satisfaction de la population montréalaise envers les services municipaux qui leur sont offerts.

Le SMRA a mené plusieurs dossiers en 2019
- En collaboration avec le Bureau des projets et programmes d'immobilisations, il a procédé à une évaluation exhaustive des besoins de remplacement des véhicules sur une perspective de 10 ans;
- En standardisant différents types de véhicules, il accroît les achats au volume, ce qui permet une économie sur les coûts d'achat et d'entretien, une augmentation de l'expertise des mécaniciens et un partage plus aisé des véhicules entre les arrondissements;
- Pour un usage partagé entre les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, le SMRA met en service 9 véhicules avec benne chauffante et 4 colmateuses pour les opérations de colmatage de nids-de-poule;
- Afin de contribuer aux actions de la Ville visant à limiter les surfaces glissantes en période hivernale, le service réalise une capsule d'apprentissage en ligne destinée aux cols bleus de tous les arrondissements et portant sur l'utilisation des véhicules et des équipements d'épandage;
- Pour gagner en efficacité, réduire les risques d'accident et assurer la bonne condition des outils et du matériel, le SMRA réaménage 10 ateliers selon la méthode 5S, une démarche éprouvée d'organisation des postes de travail;
- Pour contribuer à réduire le bruit et à éliminer les émissions de gaz à effet de serre (GES) à la source, le SMRA participe au développement d'un aspirateur de trottoir 100 % électrique.

Soulignons que la Ville de Montréal possède 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. De plus, 5 de ses ateliers mécaniques sont accrédités par le programme de certification environnementale des ateliers de services automobiles du Québec Clé Verte^{MD}, un programme qui garantit une gestion sécuritaire des matières dangereuses et l'application de bonnes pratiques environnementales, dans une perspective de transition écologique.

Nos actions prioritaires en 2020

- Participer activement au comité d'amélioration du déneigement en assurant une vigie intensive de la disponibilité, de la fiabilité et de l'efficacité des véhicules et des équipements.
- Poursuivre le partenariat avec certains fournisseurs externes quant au développement de produits écoresponsables sans émission de GES tels que le SMRA l'a fait en 2019 pour l'aspirateur de trottoir 100 % électrique.
- Augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques, pour atteindre un total de 550.
- Maintenir des investissements au PTI destinés à réduire la désuétude du parc de véhicules selon la stratégie définie sur 10 ans (2018-2027).
- Augmenter de 10 % le nombre d'heures de formation offertes aux chauffeurs de véhicules, pour atteindre 30 000 heures, afin de répondre aux besoins grandissants des arrondissements.
- Aménager 10 nouveaux ateliers selon la méthode 5S.
- Accréditer 5 nouveaux ateliers au programme Clé Verte^{MD} afin de contribuer à la transition écologique.

Performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2020 : 6,8 M$, une hausse de 2,1 M$
Effectif : 32,5 années-personnes

Notre mission
Le Service de la performance organisationnelle (SPO) a pour mission de mener les projets d'amélioration continue, les dossiers d'architecture d'affaires, les analyses de coûts complets et les démarches d'étalonnage à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficience mesurables et durables.

Champs d'action :
- Amélioration continue
- Architecture d'affaires
- Analyse et modélisation financières
- Étalonnage
- Mesure de la performance

Notre impact et nos réalisations 2019
Le Service de la performance organisationnelle agit comme catalyseur pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation. Il offre un rôle-conseil auprès des unités administratives en les aidant à clarifier, à simplifier et à standardiser leurs façons de faire afin que la Ville de Montréal se distingue par une approche de service centrée sur la population. Son équipe d'experts appuie les services centraux et les arrondissements pour déterminer des pistes d'optimisation, en plus de mettre en place des solutions innovatrices visant à améliorer les services fournis, à en augmenter la qualité, à améliorer l'expérience client, à réduire les délais de traitement, à diminuer les coûts, à accroître la productivité ou encore à préserver ou favoriser la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel.

Les spécialistes en architectures d'affaires du service prêtent aussi main-forte aux unités administratives dans le but de décrire l'organisation d'aujourd'hui, de définir leurs besoins de demain et de démontrer tous les changements qui devront être réalisés pour chacune des facettes de leurs opérations et de leurs activités. La raison d'être des projets d'architectures d'affaires est d'aider les services centraux et les arrondissements à atteindre les nouveaux objectifs qu'ils se sont fixés, tout en étant orientés vers les citoyens.

Membre du Réseau d'étalonnage municipal du Canada depuis 5 ans afin de se comparer à d'autres villes canadiennes de même envergure, le SPO joue un rôle clé dans le virage entrepris vers une culture de mesure de la performance. Gardien des indicateurs de performance institutionnels, il voit à ce que la Ville de Montréal se mesure, s'évalue et, surtout, s'améliore. Dans un souci de transparence, il dévoile chaque année à la population montréalaise les résultats de près de 150 indicateurs dans 20 domaines d'activité, sur le site Web *Vue sur les indicateurs de performance*.

Les conseillers du service outillent et épaulent les services centraux et les arrondissements dans l'élaboration de tableaux de bord sur l'efficacité et l'efficience dans le but de mieux gérer leurs opérations et de répondre adéquatement aux besoins et aux attentes de la population.

Le SPO publie aussi mensuellement un tableau de bord des indicateurs de performance pour les directeurs de service et d'arrondissement. En 2019, 2 nouveaux indicateurs de performance ont vu le jour, l'un portant sur la diversité et l'inclusion, et le second, sur l'impression de documents, plus spécifiquement rattaché à la transition écologique. Avoir accès à des données factuelles permet aux gestionnaires de suivre un meilleur processus de prise de décision et de déterminer plus facilement les pistes d'optimisation, en plus d'améliorer les résultats globaux de la Ville.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de quelque 20 projets de simplification des processus d'affaires des services centraux et des arrondissements, ce qui a facilité l'atteinte des cibles organisationnelles. Parmi ces projets, soulignons l'implantation d'un système de gestion quotidienne dans quelques directions des travaux publics, la révision des processus d'acheminement des demandes de permis au sein de certaines directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, la refonte du parcours de déneigement et la révision de la gestion des collectes des matières résiduelles.

L'optimisation de l'activité de marquage des rues en vue d'en accroître l'efficacité et l'efficience occupe aussi une place de choix en 2019. En collaboration avec l'équipe de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, des solutions ont été implantées rapidement pour augmenter la capacité de réalisation des travaux, diminuer les coûts de production et répondre aux nouveaux besoins des 11 arrondissements clients, tels que des voies cyclables et des parcours piétonniers additionnels. Ce projet a d'ailleurs été présenté au Salon sur les meilleures pratiques d'affaires du Mouvement québécois de la qualité, le 21 novembre 2019.

Conjointement avec le Service des infrastructures du réseau routier, une vingtaine de documents techniques normalisés dans les domaines des infrastructures et des parcs ont été publiés à l'intention des responsables de l'élaboration des appels d'offres publics d'exécution de travaux, contribuant directement à l'augmentation de la qualité et de la durée de vie des infrastructures construites ou rénovées au bénéfice de la collectivité montréalaise.

Nos actions prioritaires en 2020

- Soutenir la démarche d'alignement stratégique 2020-2030 en jouant un rôle d'intégrateur transversal au sein de toute l'organisation. Pour ce faire, une équipe temporaire de 8 a-p. et un budget supplémentaire de 2 M$ lui est accordé pour 2020.
- Aligner les actions du SPO avec la vision de l'organisation, axée sur les services à la population, ainsi qu'avec ses orientations et ses objectifs stratégiques.
- Poursuivre les démarches d'accompagnement des services centraux et des arrondissements pour les aider à documenter et à simplifier leurs façons de faire.
- Accompagner l'Administration dans l'établissement de pistes d'amélioration afin de générer des économies, tant monétaires que de temps, et émettre des recommandations sur les meilleures façons de faire en matière de performance organisationnelle.
- Assurer la mise à jour du tableau de bord des indicateurs de performance et la publication transparente des résultats au sein de la Ville de Montréal.
- Contribuer à l'organisation du Forum annuel du Réseau d'étalonnage municipal du Canada, qui se tiendra à Montréal les 16 et 17 avril 2020, et publier les résultats de 2019 des indicateurs de performance issus de 2 démarches d'étalonnage.

Mobilité et attractivité

Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	62 917,5	61 900,1	60 578,9	64 098,6	74 683,1	74 683,0	81 378,2
Eau	213 272,7	219 366,8	224 381,5	227 803,5	260 694,6	246 947,9	262 308,4
Grands parcs, mont Royal et sports	46 747,7	41 538,1	53 036,0	49 942,2	56 511,2	42 522,0	41 904,1
Infrastructures du réseau routier	23 969,0	30 527,0	39 243,8	37 541,7	45 665,1	37 026,3	37 154,5
Urbanisme et mobilité	40 183,7	63 881,4	50 581,2	50 251,3	64 386,7	54 419,7	69 455,4
Total – Mobilité et attractivité	**387 090,6**	**417 213,4**	**427 821,4**	**429 637,3**	**501 940,7**	**455 598,9**	**492 200,6**

Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Mobilité et attractivité				
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0
Eau	497 127,0	478 262,0	606 184,0	1 581 573,0
Grands parcs, mont Royal et sports	194 331,0	199 946,0	188 562,0	582 839,0
Infrastructures du réseau routier	78 847,0	90 572,0	71 508,0	240 927,0
Urbanisme et mobilité	448 749,0	456 112,0	474 323,0	1 379 184,0
Total – Mobilité et attractivité	**1 331 111,0**	**1 335 867,0**	**1 451 752,0**	**4 118 730,0**

Notre mission

Cette direction générale adjointe (DGA) répond aux enjeux liés à la mobilité et à l'attractivité du territoire. En conformité et en cohérence avec la vision de la Ville de Montréal, elle voit à la planification des projets et la réalisation des travaux majeurs en infrastructures municipales afin d'en assurer le maintien et le réaménagement, tout comme elle voit au développement de secteurs névralgiques. La transition écologique étant au cœur de ses champs d'action, cette DGA mise sur la transversalité et la coordination entre les différents services qu'elle chapeaute afin de réaliser des projets qui perdureront dans le temps et qui pourront s'intégrer harmonieusement à la croissance de la métropole.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'attractivité d'un territoire dépend de l'aménagement sensible qu'on en fait et du niveau de mobilité des biens et des personnes pour en assurer l'accessibilité. C'est donc en ayant toujours à l'esprit ces préceptes que les projets sont imaginés, planifiés et réalisés par les employés municipaux de cette DGA. La complémentarité des services regroupés au sein de cette DGA et l'expertise des équipes qui la composent permettent de faciliter la coordination et la synergie entre les divers projets et une plus grande efficience dans leur réalisation. La planification et la réalisation de ces projets intègrent toutes les parties prenantes, tant publiques que privées, afin d'assurer un développement durable répondant aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Il va de soi que le développement, envisagé sous cet angle, est tributaire d'une gestion des infrastructures qui en assure la fiabilité (eau, voirie, etc.). Une telle gestion exige une stratégie, tant technique que financière, à court, moyen et long terme. Plus spécifiquement, les équipes s'assurent, au quotidien, que les infrastructures offrent une eau de qualité à la population montréalaise, une ressource essentielle dont on ne peut se passer et qui nécessite d'en assurer la pérennité. Elles voient également à

ce que les infrastructures routières de la Ville permettent une mobilité nouvelle et durable, tout en intégrant l'approche Vision Zéro en ce qui touche la sécurité routière. De nombreux efforts et d'importantes sommes sont ainsi consentis au déficit d'entretien et d'aménagement de notre réseau, jour après jour.

L'accès à des milieux naturels de qualité, la préservation de secteurs patrimoniaux et l'offre de service en sports et en loisirs font aussi partie intégrante de l'attraction qu'exercent des secteurs sur une population. Ainsi, la DGA met en place des projets favorisant les modes de vie actifs ainsi que la résilience des milieux de vie. Elle voit donc à la protection de la biodiversité, à la création et à l'aménagement des parcs et des espaces verts ainsi qu'à la connectivité de ces derniers afin d'affirmer Montréal comme métropole toujours plus verte et active. Les milieux naturels comme les grands parcs jouent un rôle déterminant dans l'attractivité du territoire urbain et la lutte contre les changements environnementaux et climatiques. Ils constituent des éléments d'actif structurants pour les communautés avoisinantes. Divers programmes de préservation, de développement et d'acquisition de milieux naturels guident les actions posées. Il importe que les équipes développent une offre de services attrayante, favorisant de saines habitudes de vie, et s'associent à des événements sportifs et de loisirs d'envergure. Tous ces éléments représentent une vitrine de choix pour Montréal et la Ville s'emploie constamment à les préserver et à les transformer.

Nos actions prioritaires en 2020

- L'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal fait partie intégrante de la Stratégie montréalaise pour une ville résiliente. Accompagnée d'une démarche participative, cette opération de planification permettra d'imaginer le Montréal de demain.
- Les usines, les bassins de rétention et les réseaux d'aqueduc et d'égout nécessitent d'importants investissements, basés sur des stratégies tenant compte des développements actuels et futurs de la métropole; des stratégies financières appropriées doivent être mises en place pour assurer leur pérennité.
- La mise en œuvre du Programme d'acquisition de milieux naturels sera poursuivie. Ce dossier est d'une importance capitale, puisqu'il doit permettre à la métropole d'assurer la pérennité des écosystèmes, d'offrir de nouveaux lieux de contact avec la nature et de prévenir la formation d'îlots de chaleur.
- Les équipes seront actives auprès des arrondissements en travaillant en complémentarité avec eux au maintien et au développement des éléments d'actif dans les parcs.
- Le projet du Grand parc de l'Ouest, un lieu naturel appelé à devenir le plus grand parc municipal au Canada, sera mis de l'avant. Au cours de la prochaine année, la phase de planification du projet sera amorcée, en collaboration avec les partenaires et collaborateurs concernés ainsi qu'avec les citoyens de l'agglomération.
- La préservation et la régénération de la biodiversité et de la forêt urbaine sont des enjeux essentiels pour améliorer la résilience de la ville et la qualité de vie de la population, tant par les avantages qu'elles procurent (qualité de l'air, gestion de l'eau, îlots de fraîcheur, etc.) que pour combler le « déficit nature » que l'on associe en général à une métropole de la taille de Montréal.
- Les équipes continueront d'accompagner assidûment les partenaires gouvernementaux et privés dans la réalisation de chantiers majeurs tels que le SRB Pie-IX, dont les travaux conjoints seront exécutés jusqu'en 2022, le Réseau express métropolitain, en cours de réalisation d'ici 2024, le complexe Turcot, dont les travaux seront terminés en 2021, le nouveau pont Samuel-De Champlain et le réaménagement de ses approches, qu'il reste à compléter, ainsi que le prolongement du métro et la réfection du pont-tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine, qui seront amorcés en 2020.

- Les investissements dans le Réseau express vélo et dans le réseau cyclable contribueront à maintenir Montréal comme une ville où les citoyens ont des options de mobilité autres que le voiturage en solo.
- À la Direction des projets de mobilité durable, l'avancement des dossiers liés à la ligne rose et à la rue Notre-Dame se poursuivront afin, dans le premier cas, d'offrir à la population montréalaise une solution à l'engorgement de la ligne orange et, dans le second cas, de mettre en place un mode de transport structurant dans un cadre renouvelé pour cette importante artère.
- Réserver diverses sommes pour le soutien de plusieurs événements, notamment les Championnats du monde ISU de patinage artistique 2020.
- Bonifier ses programmes d'installations sportives extérieures et poursuit la construction des centres aquatiques de Pierrefonds et de Rosemont.

Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2020 : 81,4 M$, une hausse de 6,7 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 334,2 M$, une hausse de 35,3 M$
Effectif : 170,3 années-personnes

Notre mission

La Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau câblé souterrain.

Champs d'action :

- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens

Notre impact et nos réalisations 2019

La Commission a développé le plus grand réseau câblé souterrain au Canada, ce qui représente aujourd'hui 23,5 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication, réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux. Les redevances facturées à ses clients lui assurent son autofinancement.

La Commission gère et coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'administration municipale et les entreprises qui les utilisent : des économies importantes dont peuvent bénéficier les citoyens. L'absence de fils aériens et de poteaux sur rue permet aussi de valoriser les composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais.

Déjà 89 % de tout le réseau de rues artérielles est occupé et desservi par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission :

- Inspecte plus de 4 000 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale;
- Ajoute 2 km de conduits câblés à son réseau, en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retire des fils et des poteaux sur quelque 6 km de rues;
- Coordonne les interventions de l'ensemble des intervenants afin de maximiser l'efficience des travaux, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les entraves pour les citoyens;
- Réalise des travaux totalisant 84,3 M$ pour le Programme de construction et de modification de conduits souterrains, dont 57,4 M$ sont des travaux intégrés à ceux de la Ville.

Plus particulièrement en 2019, le réseau de conduits souterrains de la Ville de Mont-Royal a été transféré à la Commission, pour un ajout de 90 000 mètres de conduits et de 68 nouvelles structures. Le transfert du réseau de l'Arrondissement de Saint-Laurent est aussi prévu d'ici la fin 2019.

Nos actions prioritaires en 2020

- La Commission des services électriques de Montréal a la volonté de développer son réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'entretenir davantage ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage de :
  - Réaliser un carnet de commandes de projets de 104,6 M$ pour le Programme de construction et de modification de conduits souterrains;
  - Optimiser les opérations et la gestion des projets intégrés à la Ville de Montréal (Service des infrastructures du réseau routier);
  - Enlever des poteaux sur 9 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 2 km dans de nouveaux ensembles résidentiels;
  - Transférer les réseaux de conduits des arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard à la Commission;
  - Poursuivre les 7 chantiers de collaboration avec Hydro-Québec Distribution, notamment le transfert de certains de ses réseaux à la Commission;
  - Augmenter le taux de redevance de 2 % par rapport au taux réel de 2019.

Eau

Budget de fonctionnement 2020 : 262,3 M$, une hausse de 15,4 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 1 581,6 M$, une baisse de 1,2 M$
Effectif : 956,5 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'eau a pour mission d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de Montréal.

Le Service de l'eau est également responsable du plan d'intervention de l'eau, intégrant le volet voirie, afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau et de la voirie.

Champs d'action :
- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de citoyens
- Assainir les eaux usées et pluviales rejetées au fleuve
- Entretenir plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égout, en partenariat avec les arrondissements afin d'en garantir la fiabilité
- Opérer et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau
- Offrir un service de proximité, 24 heures par jour, 7 jours par semaine

Notre impact et nos réalisations 2019
Pour garantir la santé et la sécurité du public, le Service de l'eau assure la qualité et la continuité des opérations, dans le respect du cadre réglementaire en place.

Au cours de l'année 2019, le Service de l'eau a poursuivi son programme d'investissements dans l'actif de l'eau afin d'assurer un entretien optimal des infrastructures, notamment en réhabilitant 135 km de conduites des réseaux d'aqueduc et d'égout, en construisant des infrastructures visant à protéger la prise d'eau potable de l'usine Atwater et en poursuivant la construction des ouvrages de rétention nécessaires pour limiter les surverses d'eau polluée dans le fleuve. Ces investissements ont également permis au Service de l'eau d'optimiser les infrastructures des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte afin de répondre aux normes et exigences gouvernementales. Totalisant plus de 450 M$, ces investissements témoignent de la volonté du Service de l'eau d'augmenter la cadence de réalisation des projets nécessaires au maintien de la capacité fonctionnelle de l'actif.

En 2019, le Service de l'eau a consacré 47 % de son budget aux activités courantes, 25 % aux activités de maintenance visant à assurer la fiabilité des équipements (plus de 40 000 interventions de maintenance effectuées) et 23 % à la préparation de projets d'immobilisations (études techniques, auscultations et inspections des éléments de l'actif).

Lors de la réalisation de travaux, le Service de l'eau met tout en œuvre pour réduire l'empreinte écologique de la Ville et minimiser les impacts négatifs sur la population et la mobilité. À cet égard, il privilégie la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures, plutôt que leur reconstruction, et intègre dans les devis des exigences strictes en matière d'accessibilité et de mobilité.

Nos actions prioritaires en 2020

- En 2020, le Service de l'eau prévoit de poursuivre son programme de renouvellement de conduites en investissant près de 314,6 M$. L'année 2020 marquera également la mise en service du réservoir Rosemont, ce qui permettra de démarrer les travaux de réfection du réservoir McTavish, vieux de 87 ans. Il s'agit d'un projet d'envergure et névralgique pour l'alimentation en eau potable de 1,2 million de citoyennes et de citoyens. Toujours à des fins de sécurisation de l'approvisionnement, 20 M$ provenant du programme de renouvellement de conduites seront investis pour reconstruire une conduite de 2 mètres de diamètre alimentant le réservoir McTavish.
- Le Service de l'eau poursuivra l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte. De plus, il accélérera la mise en œuvre de son programme de remplacement des entrées de service en plomb afin de répondre aux recommandations émises par Santé Canada.
- Enfin, le Service de l'eau amorcera plusieurs études préliminaires relatives aux projets d'immobilisations à venir, notamment la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, l'amélioration de l'état de l'actif de l'eau et le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

Grands parcs, mont Royal et sports

Budget de fonctionnement 2020 : 41,9 M$, une baisse de 0,6 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 582,8 M$, une hausse de 41,2 M$
Effectif : 315,3 années-personnes

Champs d'action :
- Réseau des grands parcs
- Mont Royal
- Patrimoine naturel et culturel
- Places publiques
- Forêt urbaine et biodiversité
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

Notre mission

Le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le Service contribue également à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive par le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs. Il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le service protège les milieux naturels et améliore la résilience de la Ville face aux conséquences des bouleversements climatiques. Il offre aux citoyens des espaces verts de qualité, favorise une vie physiquement active et permet à Montréal de se distinguer comme meilleure destination sportive au Canada.

- Création du plus grand parc municipal au Canada (3 000 hectares) : le Grand parc de l'Ouest.
- Renforcement de la forêt urbaine et lutte contre l'agrile du frêne :
  - 37 000 arbres plantés, 26 000 frênes traités, 15 000 frênes abattus, gratuité du traitement pour les frênes privés et valorisation du bois de frêne coupé.
- Création de nouveaux programmes de soutien aux arrondissements : Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux et Programme des installations sportives extérieures.
- Ouverture d'un nouveau secteur du parc Frédéric-Back et bonification de l'offre sportive.
- Aménagement d'une nouvelle entrée pour le mont Royal, à l'intersection Cedar–Côte-des-Neiges.
- Réaménagement de places publiques patrimoniales au centre-ville : square Viger et square Dorchester.
- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation sur l'axe Camillien-Houde–Remembrance.
- Enregistrement de près de 2 000 000 d'entrées annuelles aux complexes sportifs Claude-Robillard et Marie-Victorin, au Stade de soccer de Montréal, au Taz et aux arénas Maurice-Richard et Michel-Normandin.
- Mise en œuvre du Plan directeur du sport et du plein air urbains afin d'améliorer l'accès à des installations sportives extérieures de proximité.
- Développement de la pratique du sport régional avec le milieu associatif.
- Inauguration d'un nouveau terrain sportif au Complexe sportif Marie-Victorin.

Nos actions prioritaires en 2020

En 2020, le service oriente ses actions autour d'une stratégie déclinée en 4 axes :

1. Protéger le patrimoine naturel
- Assurer le leadership de Montréal à titre d'ambassadeur mondial pour la biodiversité (ICLEI).

- Poursuivre les actions pour atteindre la cible de 10 % de territoire protégé : acquisition de terrains d'intérêt et obtention du statut de paysage humanisé pour L'Île-Bizard.
- Augmenter la plantation d'arbres et poursuivre le traitement des frênes.
- Assurer la gestion écologique des parcs et des espaces verts afin de protéger la biodiversité urbaine, notamment en contrôlant les espèces exotiques envahissantes.
- Réaliser le Plan de conservation des milieux humides et hydriques de la Ville.
- Réaliser, au mont Royal, les travaux d'aménagement du seuil d'entrée Remembrance–Côte-des-Neiges et planifier le chemin de plaisance Remembrance–Camillien-Houde.
- Repenser l'accès au mont Royal afin d'orienter les grands projets d'aménagement du parc, comme la transformation de la voie Camillien-Houde.

2. Créer et aménager des parcs et des espaces publics

- Planifier l'aménagement du Grand parc de l'Ouest.
- Développer et mettre en valeur le parc-agricole du Bois-de-la-Roche.
- Rendre accessibles à la population 6 nouveaux hectares du parc Frédéric-Back.
- Lancer le chantier de reconstruction du théâtre de Verdure et du pôle famille du parc La Fontaine.
- Entreprendre les travaux d'aménagement d'un pôle d'accueil au parc Maisonneuve.
- Offrir des aménagements pour la pratique du surf à la *vague à Guy*, au parc des Rapides.
- Poursuivre le chantier du square Viger en intégrant le Réseau express vélo (REV).

3. Relier les espaces verts, les milieux naturels et les milieux de vie

- Planifier la réalisation des corridors verts de l'Est, de l'Aqueduc-Saraguay et de l'Espace pour la vie.
- Connecter les espaces verts existants par la réalisation d'ententes de passage et d'acquisitions.
- Restaurer les berges des parcs riverains et du Port de plaisance de Lachine.

4. Offrir des expériences de qualité et partager l'espace collectif

- Soutenir les arrondissements dans la réalisation de travaux d'envergure dans les parcs locaux, les installations sportives extérieures, les arénas et les installations aquatiques.
- Poursuivre la réalisation des travaux du Centre aquatique de Rosemont et démarrer la phase de conception du Centre récréatif de Pierrefonds.
- Démarrer la phase de planification du projet de reconstruction du Centre récréatif Gadbois.
- Inaugurer le nouvel auditorium de Verdun qui bonifie l'offre de services en sports de glace.
- Améliorer l'offre de services, l'accessibilité et la visibilité des parcs-nature, en collaboration avec les partenaires.
- Favoriser l'accueil d'événements sportifs majeurs, incluant le volet participatif.
- Améliorer le bilan écologique des installations et des événements sportifs.
- Soutenir les organismes sportifs qui mettent en place de bonnes pratiques, notamment en matière d'inclusion, d'éthique et d'intégrité des participants.

Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement 2020 : 37,2 M$, une hausse de 0,1 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 240,9 M$, une hausse de 69 M$
Effectif : 430,3 années-personnes

Champs d'action :
- Protection de l'intégrité du domaine public
- Planification intégrée et accompagnement des partenaires de la Ville dans la réalisation de leurs projets
- Gestion des interventions des entreprises des réseaux techniques urbains
- Conception et réalisation des projets de la Ville
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Gestion des impacts sur la population par la mise en place de mesures de mitigation visant à assurer la mobilité

Notre mission
Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

Notre impact et nos réalisations 2019
Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) accompagne les partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets, s'assure qu'ils respectent les exigences municipales et saisit les opportunités de bonifier leur intégration à l'aménagement urbain :

- Complexe Turcot, dont le projet est réalisé à 85 % (ministère des Transports du Québec) : accompagnement du partenaire dans la réalisation des travaux du pont Saint-Jacques, du boulevard Pullman, du viaduc Angrignon et du boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue, qui sont des éléments de l'actif de la Ville;
- Service rapide par bus Pie-IX (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures du boulevard Pie-IX (chaussée ouest), entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa;
- Corridor du pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : arrimage des travaux; mise en place de mesures d'atténuation;
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : intégration au milieu urbain, déploiement des mesures d'atténuation des impacts du projet;
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : validation des études préalables au projet; planification des travaux préliminaires; mise en place des modalités de collaboration entre la Ville et la Société de transport de Montréal

Le Service des infrastructures du réseau routier assure également la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs parties prenantes (autres services de la Ville, arrondissements, Commission des services électriques, entreprises des réseaux techniques urbains) et réalise une planification intégrée des travaux. Le SIRR réalisera, d'ici la fin de l'année 2019, des travaux d'une valeur de plus de 545 M$. Ceux-ci sont planifiés et réalisés de façon à limiter les impacts sur le quotidien des citoyens. À cet effet, soulignons la réalisation de programmes et projets majeurs :

- La réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, au coût de 85 M$;
- La réalisation de projets intégrés (Papineau, Laurentien-Lachapelle, vélorue Saint-André, etc.) et de grands projets (Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Peel, etc.), au coût de 365 M$;
- La réhabilitation de chaussées et de trottoirs, au coût de 59 M$;
- La réhabilitation de structures routières, au coût de 36 M$.

Le SIRR assure également la réalisation de travaux liés à la cartographie du territoire pour bien suivre l'évolution des îlots de chaleur et des zones d'intervention stratégiques liées aux dernières inondations.

Nos actions prioritaires en 2020

Le Service des infrastructures du réseau routier détermine les opportunités pour entretenir et améliorer les infrastructures municipales dans le cadre des grands projets des partenaires et il s'assure que les travaux sont réalisés selon les normes et règlements de la Ville.

En 2020, le SIRR participera à un nombre important de projets, notamment :

- Complexe Turcot (ministère des Transports du Québec) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares); plantation de 9 000 arbres; travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame Ouest;
- Reconstruction du boulevard Pie-IX pour le service rapide par bus (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures (chaussée est) entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa; aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX;
- Corridor du pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : aménagement de la rue May; étude de faisabilité d'une passerelle piétonne et cycliste entre le parc Marguerite-Bourgeoys, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et le boulevard Gaétan-Laberge, dans l'arrondissement de Verdun;
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : prolongement de la rue Marc-Cantin; conception et aménagement de liens cyclables; travaux de réaménagement autour des stations; mise en place de mesures pour minimiser les impacts sur la population;
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : déplacement des installations d'utilités publiques et d'infrastructures de l'eau, des préalables au chantier principal (2021-2026); poursuite des diverses études techniques;
- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec) : construction d'un mur antibruit; revue documentaire technique; participation aux comités d'ingénierie, de sécurité et de gestion des impacts.

Le SIRR contribuera également à minimiser les impacts de la démolition de l'ancien pont Champlain sur la population, un chantier majeur devant débuter au printemps 2020. Il accompagnera aussi bon nombre de partenaires dans le cadre de nouveaux grands projets qui ont des incidences sur les infrastructures routières et souterraines de la Ville, notamment les tunnels Louis-Hippolyte-La Fontaine et Viger–Ville-Marie.

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2020 représente environ 467 M$. Cette somme intègre des travaux exécutés pour le compte de divers services dont le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'eau. Dans le cadre de ces travaux, de nouvelles actions seront posées :

- Effectuer les travaux prévus au programme de remplacement des entrées de service en plomb ainsi qu'aux programmes liés aux nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue;
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment par la nouvelle escouade chantier;
- Accompagner les entreprises d'utilités publiques et poursuivre les efforts de protection des éléments de l'actif municipal lors d'interventions;
- Bonifier les processus de gestion afin de maximiser les interventions faites pour réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes.

Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2020 : 69,5 M$, une hausse de 15 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 1 379,2 M$, une baisse de 469,7 M$
Effectif : 305 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'urbanisme et de la mobilité a pour mission d'assurer le développement et la mise en valeur du territoire pour répondre aux besoins de la population montréalaise, dans une perspective de transition écologique. À cette fin, il fournit son expertise et sa capacité à innover aux arrondissements et à la Direction générale de la Ville.

Champs d'action :
- Planification intégrée, territoire et mobilité
- Fonctionnalité des rues
- Projets urbains
- Patrimoine bâti et archéologique
- Réseau cyclable, incluant le Réseau express vélo
- Nouveaux modes de mobilité
- Projets de mobilité durable
- Réseau artériel, structures et éclairage
- Feux de circulation et centre de gestion de la mobilité urbaine
- Sécurité et aménagement

Notre impact et nos réalisations 2019
Créé en 2019 pour regrouper l'expertise en urbanisme et en mobilité, le service se positionne comme un chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire, tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus actifs et collectifs.

- Cette année, l'attention s'est portée tout particulièrement sur 4 secteurs stratégiques, dont la planification a été amorcée ou s'est poursuivie. La planification du site Louvain Est, un vaste terrain municipal à redévelopper, s'est appuyée sur une démarche de participation citoyenne innovante pour répondre aux besoins du milieu. La partie nord de l'île des Sœurs, quant à elle, fait l'objet d'un programme particulier d'urbanisme dont l'objectif est de créer un milieu de vie et un pôle d'emploi autour d'une station du Réseau express métropolitain. La population montréalaise a aussi été invitée à réfléchir à la vision d'avenir du secteur Bridge-Bonaventure, ce vaste espace situé entre le pont Samuel-De Champlain et le centre-ville. Enfin, la démarche de planification du quartier Namur-Hippodrome s'est amorcée avec, comme objectif premier, de transformer ce site en milieu de vie exemplaire, notamment en redéfinissant l'offre de mobilité dans l'ensemble du secteur.
- D'autres sites stratégiques, qui ont déjà passé l'étape de la planification intégrée, font maintenant l'objet de travaux d'aménagement visant leur transformation. C'est le cas tout particulièrement de MIL Montréal, projet phare d'aménagement durable de la Ville totalisant des investissements municipaux de 150 M$, dont la première phase a été inaugurée. Les travaux se sont aussi accélérés dans le secteur de Griffintown, où les premières rues habitées ont été ouvertes au public.
- D'importantes artères de Montréal ont fait l'objet d'importants travaux de reconstruction et d'aménagement. C'est le cas des rues Sainte-Catherine, Saint-Hubert et Peel, du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle ainsi que celles du Quartier latin et du Quartier des gares, notamment.
- L'année 2019 a été marquée par l'adoption de Vision Zéro, une approche multipartenaire unifiant les efforts de tous pour réduire à zéro le nombre de décès et d'accidents graves sur les routes.
- Résolument orienté vers les transports actifs, le service a accéléré ses efforts avec le dévoilement du Réseau express vélo et l'inauguration de son premier tronçon dans l'axe Souligny. Bixi Montréal a, par ailleurs, poursuivi son expansion dans 6 nouveaux arrondissements, en plus d'ajouter 1 000 vélos traditionnels et une centaine de vélos à assistance électrique à sa flotte. Enfin, une première vélo-rue est aménagée dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et plus de 15 kilomètres de

bandes de protection contre l'emportiérage ont été aménagés pour améliorer la sécurité des cyclistes.

- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité a également poursuivi son mandat de maintien et d'amélioration des rues et des structures, en plus de sécuriser plusieurs intersections et d'implanter des mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs axes.
- Comme d'autres villes, Montréal accueille de nouveaux services de mobilité, tels que la location de trottinettes électriques, qui augmentent l'offre actuelle de transports collectifs et actifs. Pour assurer un déploiement ordonné de ces services, la Ville a adopté un règlement encadrant leur utilisation. Ce projet-pilote sera évalué, puis ajusté au terme de sa première année.
- Enfin, le service a mis sur pied la Direction des projets de mobilité durable, unité responsable de deux projets majeurs, soit la ligne rose du métro et le réaménagement de la rue Notre-Dame, menés en collaboration avec des partenaires externes.

Nos actions prioritaires en 2020

- Amorcer des travaux d'élaboration du plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal.
- Poursuivre les projets Griffintown, MIL Montréal, place des Montréalaises et cité administrative ainsi que le démarrage du grand projet d'écoquartier Namur-Hippodrome.
- Élaborer un programme d'urbanisme transitoire et une charte montréalaise des écoquartiers.
- Développer une vision de l'urbanisme et de la mobilité pour le Vieux-Montréal.
- Poursuivre la mise en œuvre de Vision Zéro avec les partenaires et élaborer un nouveau guide de protection des piétons.
- Continuer les projets de réaménagement des rues Sainte-Catherine Ouest, Saint-Hubert et de l'échangeur Côte-des-Neiges–Remembrance, du remplacement du pont Jacques-Bizard et du déploiement du Réseau express vélo.
- Développer une approche d'aménagement recourant à des mesures évolutives pour favoriser le partage de la rue.
- Poursuivre la mise en œuvre des programmes liés au réseau cyclable et au maintien des infrastructures et des structures de la rue.
- Mener des études relatives à la ligne rose du métro et à la rue Notre-Dame.
- Acquérir 1 000 nouveaux vélos à assistance électrique et de nouvelles stations au réseau vélopartage.
- Soutenir des projets pilotes provenant de 3 catégories : secteurs de planifications visant une démarche d'écoquartiers; projets urbains (grands chantiers dans les secteurs en transformation); ensembles et bâtiments patrimoniaux.

Qualité de vie

Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Qualité de vie							
Culture	65 827,0	67 758,6	108 252,1	67 339,5	63 256,8	62 202,4	65 833,1
Développement économique	35 168,8	58 936,0	56 364,9	61 725,8	127 878,9	84 152,9	61 775,9
Diversité et inclusion sociale	23 269,5	27 595,1	28 206,2	29 205,5	33 500,8	29 505,8	30 410,1
Environnement	144 321,8	158 986,5	120 731,1	174 877,9	143 089,2	142 681,5	151 858,5
Espace pour la vie	56 444,0	58 098,7	58 119,9	58 201,2	62 337,4	60 735,1	71 424,6
Habitation	42 662,3	32 790,4	27 998,9	40 558,0	73 670,2	90 145,6	153 297,0
Total – Qualité de vie	**367 693,4**	**404 165,3**	**399 673,1**	**431 907,9**	**503 733,3**	**469 423,3**	**534 599,2**

Tableau 10 – Qualité de vie – PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Qualité de vie				
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0
Environnement	100 336,0	129 683,0	66 191,0	296 210,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0
Total – Qualité de vie	**227 452,0**	**217 466,0**	**160 188,0**	**605 106,0**

Notre mission

La direction générale adjointe à la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des missions dévolues à la qualité de vie des citoyens, et ce, en fonction des 4 piliers du développement durable montréalais que sont l'environnement, l'économie, le social et la culture.

Notre impact et nos réalisations 2019

Des milieux de vie dynamiques, riches, accessibles et sains sont au cœur du mandat de cette direction générale adjointe (DGA). En concevant le milieu de vie comme un tout, la DGA appuie le déploiement de cette vision vers un Montréal à échelle humaine, plus solidaire, inclusif et résilient. Avec le statut de métropole, elle veille à l'utilisation des nouveaux leviers obtenus par la Ville de Montréal pour atteindre ses cibles en habitation, en développement économique, en immigration et en culture.

La création, en 2019, du nouveau Service de l'habitation démontre toute l'importance que la Ville accorde au besoin fondamental de se loger. L'accès de tous à des habitations abordables et de qualité est un axe majeur du développement des quartiers et c'est toujours avec ce principe en tête que les stratégies en matière d'habitation sont développées et mises en œuvre. En 2019, à la suite d'un exercice de concertation avec ses partenaires en habitation et d'une consultation publique, la Ville a présenté son *Règlement pour une métropole mixte*, mis en place pour favoriser l'accès au logement. En parallèle, elle a poursuivi la mise en œuvre de sa Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021, pour laquelle elle a atteint un taux de réalisation de 50 %.

La consolidation, en 2019, des équipes vouées à la transition écologique, incluant celle de l'Espace pour la vie, au sein de la même direction générale adjointe permet la création d'un pôle d'expertise solide. Leurs principes d'action et leurs savoir-faire appuieront le virage qu'entreprend la Ville en matière de

lutte contre les changements climatiques, de réduction de l'empreinte écologique de la population et de préservation et de mise en valeur de la biodiversité.
Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale oriente ses actions vers la lutte contre la pauvreté et la valorisation de toutes les diversités. Dans une perspective qui s'y apparente, le Service de la culture, par la créativité déployée et l'innovation démontrée, stimule le développement culturel des quartiers afin que la culture s'épanouisse sur tout le territoire et enrichisse la qualité de vie des Montréalais.

Le développement économique est le cœur battant de la ville. Avoir la capacité de se tourner vers les secteurs d'avenir et d'appuyer les PME innovantes et dynamiques est le gage d'un développement économique prospère. Conjugué aux dossiers de l'habitation, de la culture, de la diversité, de l'Espace pour la vie et de l'environnement, le Service du développement économique contribue à faire en sorte que Montréal soit en mesure d'offrir un milieu d'épanouissement pour tous.

Cette DGA s'assure également de la cohérence des interventions entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80, le Technoparc Montréal, le musée Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal.

Nos actions prioritaires en 2020

- L'année 2020 sera marquée par la mise en place du Plan climat, qui s'inscrit directement dans la vision de transition écologique 2020-2030 de la Ville de Montréal.
- La réouverture du Biodôme sera un moment fort de l'année. Elle donnera le ton alors que l'Espace pour la vie invitera la population montréalaise à agir pour la biodiversité.
- Un nouveau plan directeur quinquennal sur la gestion des matières résiduelles amorcera un virage nécessaire vers l'atteinte du zéro déchet d'ici 2030, grâce à des efforts accrus pour la réduction à la source, pour l'accélération de la valorisation des matières organiques, pour la responsabilisation des différents acteurs et pour la systématisation du recyclage.
- De nombreux efforts seront concentrés sur la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables.
- En matière d'accessibilité universelle, la Ville lancera un grand chantier qui mettra à contribution ses partenaires afin de savoir où elle en est en la matière, quelles sont les meilleures pratiques et comment l'organisation peut s'en inspirer pour accélérer l'intégration de ce principe dans les champs d'intervention municipaux.
- Le grand Rendez-vous Montréal, métropole culturelle réunira en 2020 des représentants de divers milieux afin de définir un nouveau plan d'action en matière de culture pour les prochaines années. Cet événement permettra de réaffirmer la volonté que tous ont de travailler au développement et au rayonnement de la culture dans la métropole et d'en assurer son déploiement dans tous les quartiers.
- En 2020, le Service du développement économique, en plus de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique, accélérera l'essor de l'est de Montréal. Il favorisera, avec le gouvernement du Québec, une transition économique durable et écologique de ce secteur, notamment par la réhabilitation et le réaménagement des terrains industriels.
- La Ville reconnaît le rôle essentiel que jouent les artères commerciales dans le développement de l'identité locale, en plus de répondre aux besoins des citoyens en biens et services. Un plan de transformation des sociétés de développement commercial montréalaises sera déployé pour qu'elles deviennent des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers. De plus, des solutions au phénomène des locaux vacants sur les artères commerciales seront dégagées au moyen d'une démarche de consultation.

Culture

Budget de fonctionnement 2020 : 65,8 M$, hausse de 3,6 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 174,1 M$, une baisse de 29,1 M$
Effectif : 177,3 années-personnes

Champs d'action :
- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Bibliothèques de Montréal
- Réseau de diffusion culturelle
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie cinématographique et télévisuelle
- Industrie culturelle et créative
- Équipements, espaces et quartiers culturels

Notre mission
Le Service de la culture a pour mission de consolider, de développer et d'accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux. Il agit à titre de répondant municipal en matière de culture avec les milieux culturels, les partenaires publics, privés et le grand public.

Notre impact et nos réalisations 2019
La créativité, l'innovation, l'inclusion et la diversité inspirent les réalisations du Service de la culture et stimulent le développement des quartiers culturels, afin que la culture puisse s'épanouir sur tout le territoire et, ainsi, enrichir la qualité de vie des Montréalais.

- Les 45 bibliothèques de Montréal accueillent plus de 8,3 millions de visiteurs, effectuent 12 millions de prêts et offrent plus de 33 000 activités d'animation et de formation ainsi que 4 millions de documents.
- Le réseau Accès culture, composé de 24 diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et visuels, répartis dans 60 lieux de diffusion, propose plus de 2 000 spectacles et expositions gratuits ou à prix modeste pour les familles et le jeune public. L'offre culturelle s'intensifie dans les parcs durant la période estivale avec le théâtre de Verdure, le Théâtre La Roulotte et les Concerts Campbell. À l'été 2019, plus de 40 expositions et activités en arts visuels et médiatiques ainsi que près de 600 spectacles ont été présentés.
- Le Bureau d'art public poursuit ses efforts afin d'enrichir la collection municipale, qui compte plus de 350 œuvres. Depuis le début de l'année 2019, 5 œuvres ont été inaugurées.
- Le Bureau du cinéma accompagne plus de 700 productions annuellement, ce qui équivaut à environ 5 000 journées de tournage. La demande est en constante progression.
- Véritable ville de festivals, Montréal accueille plus de 200 festivals et événements tout au long de l'année. Le Bureau des festivals et événements culturels en assure le déploiement sur le domaine public, en plus de soutenir financièrement plus d'une centaine d'entre eux. Plus de 7 M$ ont été versés en aide financière à ces événements dans le cadre de différents programmes.

Nos actions prioritaires en 2020
Le Service de la culture a la volonté d'enrichir l'expérience culturelle de la population montréalaise, et ce, non seulement au centre-ville, mais dans tous les arrondissements. Cette culture de proximité s'exprime dans les quartiers culturels, des milieux de vie où l'on trouve une concentration de services et d'activités culturelles et artistiques.

- Au printemps 2020, les milieux culturel, économique, communautaire et les partenaires gouvernementaux se retrouveront dans le cadre d'un grand Rendez-vous Montréal métropole culturelle. Ce sera l'occasion de définir un plan d'action qui, pour les prochaines années, assurera le

développement et le rayonnement de la culture dans la métropole ainsi que sa présence dans tous les quartiers.

- En 2020, la population montréalaise pourra profiter de l'esplanade Tranquille, un nouveau lieu public qui inclura une patinoire extérieure réfrigérée se transformant l'été en une grande terrasse urbaine. Il s'agira d'un lieu privilégié pour l'accueil et la tenue d'activités citoyennes et culturelles tout comme de spectacles, au premier chef ceux des grands festivals et événements. Rappelons que l'aménagement de l'esplanade Tranquille constitue la dernière phase du grand projet du Quartier des spectacles, pôle de la Place des Arts.
- La construction de 2 nouvelles bibliothèques sera amorcée. La bibliothèque Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, mettra en valeur un édifice à caractère patrimonial et préservera sa vocation civique. La bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, rendra honneur aux bandes dessinées, autant par la mise en valeur de sa collection que par sa programmation. De plus, les aires d'accueil de 6 bibliothèques seront reconfigurées pour implanter le retour libre-service et le rendre accessible à tous les usagers
- Un plan d'action des Quartiers culturels sera mis en œuvre pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture sur l'ensemble du territoire. Le Service de la culture accompagnera des arrondissements dans l'élaboration de leur plan culturel local et la mise sur pied de projets pilotes.
- Le Service de la culture, en collaboration avec divers services centraux, élaborera un plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les meilleures conditions possible.
- La collection d'art public accueille plusieurs nouvelles œuvres chaque année. En 2020, seront notamment inaugurées l'œuvre de Patrick Bernatchez dans le projet Outremont, celle de Nadia Myre sur l'avenue Laurier et enfin celle de Jonathan Villeneuve à Espace 67, au parc Jean-Drapeau. De plus, l'art mural se déploie dans les quartiers.
- Le service continuera de soutenir le dynamisme des festivals et événements qui ponctuent la vie culturelle montréalaise, tant au centre-ville que dans les quartiers. La tenue, en 2019, du premier « hub » de Verdun pendant le Festival international de Jazz de Montréal a connu un franc succès; celui-ci sera reconduit en 2020 et un second « hub » sera ajouté, affirmant ainsi une présence encore plus tangible dans les quartiers.
- Le Service de la culture renforcera l'encadrement écoresponsable des festivals et des événements afin de diminuer leur empreinte écologique. Les tournages verts seront aussi valorisés et promus auprès des productions audiovisuelles pour minimiser les déchets et les gaz à effets de serre résultant de ces activités.
- D'autres projets, initiatives et organismes liés à la culture bénéficieront de sommes allouées par la Ville, entre autres :
  - Le Musée des Hospitalières se voit attribuer 240 000 $ pour ses activités de fonctionnement;
  - Plus de 380 000 $ sont alloués au MEM en prévision de son ouverture en 2021;
  - Une enveloppe de 250 000 $ est allouée au Centre des arts de la scène Pauline Julien pour des équipements;
  - Le 17 mai 2020, le jour de la fête de Montréal, le pont Jacques-Cartier se verra à nouveau illuminé par Moment Factory, une opération de 55 000 $.

Par ailleurs, plus de 20 M$ sont attribués au Conseil des arts de Montréal, dont 0,5 M$ seront consacrés à l'aide apportée aux ateliers d'artistes en arts visuels

Développement économique

Budget de fonctionnement : 61,8 M$, une baisse de 22,4 M$
Effectif : 65 années-personnes

Champs d'action :
- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

Notre mission

Le Service du développement économique a pour mission de faire de Montréal un chef de file dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, et ce, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service du développement économique (SDE) soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire. L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2018-2022 – *Accélérer Montréal*. Plus de 70 % des actions dévoilées en avril 2018 sont entamées.

- Le commerce est vital pour la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. Le SDE dote le réseau PME MTL de nouvelles ressources spécialisées en commerce de détail et en commercialisation des innovations, et crée un fonds de subvention en soutien aux commerces souhaitant s'adapter à de nouveaux modèles d'affaires.
- Le lancement de 2 programmes d'aide financière visant à soutenir les initiatives qui favorisent l'adoption de pratiques industrielles durables, l'un pour la réhabilitation des sols contaminés et l'autre pour les bâtiments industriels durables, contribue à la transition écologique.
- Pour stimuler l'entrepreneuriat, l'appel à projets « Accélérer l'entrepreneuriat » soutient financièrement les organismes à but non lucratif (OBNL) qui offrent des services d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises à Montréal.
- PME MTL, le réseau de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal, vient renforcer le soutien apporté à la création et au développement d'entreprises montréalaises grâce à des services spécialisés et à des fonds offerts.
- Le SDE soutient des projets structurants en innovation sociale comme le Bâtiment 7. Ce projet offre des espaces autogérés, flexibles et abordables aux citoyens du secteur de Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
- L'accès aux talents est une grande préoccupation du milieu des affaires. L'appel à projets « Accélérer les talents » fait émerger des projets d'attraction, de fidélisation, d'intégration en emploi et de développement de compétences de la main-d'œuvre.
- Le SDE appuie la mise en œuvre d'un complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et en technologies de la santé par l'Institut Néomed. Celui-ci développe un écosystème d'affaires et de réseaux d'innovation afin de dynamiser le développement et la croissance des entreprises de ce secteur.
- Afin d'encourager l'internationalisation des entreprises d'ici, le SDE organise des missions économiques avec ses partenaires commerciaux, notamment à Austin, aux États-Unis, dans le cadre de l'événement South by Southwest 2019.

- La Ville met en place l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, qui favorise l'intégration des meilleures pratiques en design et en architecture et des actions qui auront un impact positif sur le milieu de vie de la population.
- La Ville de Montréal a consacré plus de 6,7 M$ dans ses programmes d'aides financières aux entreprises sous la bannière « Accélérer le commerce » afin de mettre en place les conditions qui favorisent la revitalisation et le dynamisme économique des artères commerciales de Montréal.

Nos actions prioritaires en 2020

Montréal est un vecteur d'innovation, de talents et de développement économique, entrepreneurial, international, durable et social. En ce sens, le SDE poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique, alignée sur la transition écologique, la mobilité, l'inclusion, la diversité, le commerce et l'innovation.

- Pour accélérer la transition écologique, des programmes d'incitatifs financiers et des services d'accompagnement seront déployés afin de mobiliser les entreprises dans l'atteinte des objectifs du Plan climat.
- En partenariat avec le gouvernement du Québec, 2 plans directeurs visant le développement de secteurs à vocation économique seront mis en place afin d'accélérer l'essor de l'est de Montréal.
- La Ville reconnaît le rôle essentiel que jouent les artères commerciales dans le développement de l'identité locale, en plus de répondre aux besoins des citoyens en biens et services. Un plan de transformation des sociétés de développement commercial montréalaises sera déployé pour qu'elles deviennent des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers. De plus, des solutions au phénomène des locaux vacants sur les artères commerciales seront dégagées au moyen d'une démarche de consultation.
- Montréal incarnera davantage son rôle de ville de savoir et mettra la recherche universitaire au service de l'innovation, avec le déploiement du Carrefour de la recherche urbaine de Montréal, une initiative du SDE.
- La Ville de Montréal apportera son soutien à des projets innovants pour attirer et retenir les talents et développer les compétences du futur. Les projets des 2 premières cohortes de l'appel à projets « Accélérer les talents » serviront de référence pour offrir des formations adaptées.
- Pour optimiser le soutien aux entreprises montréalaises, le SDE élargira l'offre de service de placement en emploi, notamment via le réseau PME MTL.
- La Ville de Montréal continuera de soutenir son écosystème entrepreneurial. L'appel à projets « Accélérer l'entrepreneuriat » stimulera particulièrement l'entrepreneuriat féminin ainsi que les entrepreneurs issus des communautés autochtones, de la diversité et de la jeunesse.
- Le SDE coordonnera 3 missions économiques internationales d'envergure. Grâce au nouveau parcours entrepreneurial Aplomb MTL, 20 entreprises montréalaises auront l'opportunité d'accélérer leur croissance et de conquérir des marchés internationaux.
- La Ville renforcera son statut de Ville UNESCO de design et mettra en œuvre l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture.
- Le Service du développement économique participe, par le biais d'un soutien technique et financier, à certains projets lancés dans le cadre du plan d'action pour la rue Saint-Denis afin de contribuer à la redynamisation de cette rue emblématique.
- La revitalisation des quartiers passera aussi par un soutien accru à l'écosystème culturel, notamment pour améliorer l'insonorisation des salles de spectacles alternatives.

Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2020 : 30,4 M$, une hausse de 0,9 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 14,5 M$, une hausse de 2,5 M$
Effectif : 52 années-personnes

Notre mission
Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale a pour mission de mobiliser les forces de transformation sociale et d'agir pour révéler tous les visages de Montréal, une ville inclusive, engagée et diversifiée.

Champs d'action :
- Inclusion et cohésion sociale
- Intégration des nouveaux arrivants
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre l'itinérance et la pauvreté
- Prévention en sécurité urbaine
- Rapprochement interculturel

Notre impact et nos réalisations 2019
En 2019, les démarches de la Ville ont convaincu le ministère de la Santé et des Services sociaux d'investir 5,45 M$ supplémentaires pour 4 ans à Montréal afin de créer le Bureau de gouvernance en itinérance dès 2020. Ce bureau agira sur 7 priorités, notamment auprès des femmes et des personnes autochtones vivant avec des dépendances.

Un montant de 4 M$ a été investi dans 14 projets d'infrastructures municipales plus sécuritaires ou plus ludiques, avec une attention particulièrement portée aux besoins des clientèles risquant l'exclusion. Ainsi, des barrières à l'accès sont levées pour les enfants, les personnes aînées et celles vivant avec des limitations fonctionnelles.

Dans un esprit d'inclusion des personnes, 20 M$ ont été répartis dans plus de 350 organismes qui offrent des services variés comme la lutte contre l'itinérance, l'intervention auprès des enfants et des familles, l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants, l'employabilité, la sécurité alimentaire, et plus encore.

Motivés par la vision d'un accès universel à des services municipaux en phase avec des besoins qui évoluent rapidement, de nouveaux efforts ont été déployés, par exemple :
- Mieux comprendre les besoins : 6 espaces de dialogue ont été créés pour écouter la voix des citoyens sur des sujets qui les touchent comme le racisme et la discrimination systémique, l'égalité des genres, les enjeux vécus par la population LGBTQ+, les personnes aînées et celles en situation d'itinérance;
- Adapter l'offre de services : le projet pilote en analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+) a donné l'impulsion à un virage majeur pour que l'ensemble des identités (sexe, classe sociale, situation de handicap, âge, origine ethnique, orientation sexuelle et identité de genre) soit considéré à chaque étape, du design des services à leur prestation. Montréal, parmi les premières villes à déployer des outils aussi raffinés, se positionne comme une référence dans le domaine;
- Démocratiser l'accès aux services : la carte d'attestation d'identité et de résidence est une action clé de la nouvelle Politique d'accès aux services municipaux sans peur. Les services sont accessibles pour les résidents du territoire, sans égard à leur statut d'immigration.

La Ville a adhéré à l'initiative « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », de l'ONU Femmes. Une série d'actions pour prévenir les situations qui pourraient compromettre la sécurité des femmes dans l'espace public a suscité la collaboration de différentes organisations.

L'unité de débordement temporaire pour personnes en situation d'itinérance, avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et des organismes, a offert de l'hébergement d'urgence à 1 585 personnes.

Nos actions prioritaires en 2020

Mettre en œuvre le Plan d'action en développement social 2019-2020, intitulé *Rassembler Montréal.* Celui-ci prévoit des actions porteuses, notamment un nouveau programme municipal de revitalisation de quartier et des actions de prévention en sécurité urbaine.

Un grand rendez-vous sera organisé pour élaborer le prochain plan d'action, qui comprendra tous les domaines d'interventions municipales en développement social. L'adoption de ce prochain plan d'action intégré est prévue pour 2021 et s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion au cœur des préoccupations de la Ville pour les prochaines années.

- Réaliser trois chantiers prioritaires :
  - Déployer plus largement l'ADS+ dans les services et les arrondissements de la Ville.
  - Concrétiser un chantier transversal en accessibilité universelle avec les acteurs du milieu.
  - Amorcer un plan directeur des infrastructures communautaires (portrait de la situation).
- Adopter la *Politique montréalaise pour l'action communautaire* et prévoir les stratégies municipales en rapprochement interculturel, en valorisation de la diversité ethnoculturelle, en intégration professionnelle des nouveaux arrivants, en diversité sexuelle et de genre, en réduction des méfaits et en lutte contre l'insécurité alimentaire.
- Gérer les investissements supplémentaires :
  - 4,8 M$ pour les impacts de la légalisation du cannabis dans l'agglomération de Montréal.
  - 5,45 M$ (pour quatre ans) afin de lutter contre l'itinérance.
  - 0,5 M$ (en PTI) pour les quartiers intégrés.
  - Renouveler l'entente de soutien à la revitalisation urbaine intégrée conclue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
  - Gérer la Cité des Hospitalières durant une période de transition.
- Améliorer le soutien aux personnes :
  - Adapter l'offre de service pour soutenir davantage les femmes et les personnes trans en situation d'itinérance ainsi que les Autochtones vivant avec des dépendances.
  - Implanter des services de consommation d'alcool supervisée (wet services) avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
  - Collaborer à la mise en œuvre d'un centre de jour au square Cabot pour y accueillir les personnes d'origine autochtone en situation d'itinérance.
- Augmenter la performance en matière d'intégration des nouveaux arrivants :
  - Réaliser le sondage Écho auprès de 2 500 personnes immigrantes.
  - Déployer la stratégie Montréal inclusive (Éveiller, Engager et Outiller) avec la communauté d'affaires et le Service du développement économique de la Ville de Montréal.
  - Mettre en œuvre la Station Nouveau Départ comme lieu multiservice, avec Services Québec.

Environnement

Budget de fonctionnement 2020 : 151,9 M$, une hausse de 9,2 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 296,2 M$, une baisse de 16,1 M$
Effectif : 264,8 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

Notre mission

Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal. Cette mission se déploie en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le Service de l'environnement assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service de l'environnement a réalisé des projets majeurs et innovants qui ont engendré de nouvelles pratiques et de nouvelles habitudes chez les citoyens et les entreprises, les faisant ainsi participer à la transition écologique.

- Plusieurs gestes concrets et importants, visant la récupération des matières organiques, ont été posés :
  - Les quelque 540 000 résidences de 8 logements et moins de Montréal sont maintenant desservies par une collecte sélective des matières organiques (fin du déploiement : 2019);
  - 2 contrats pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de 2 centres de traitement des matières organiques ont été octroyés, pour un investissement total de 251,7 M$.
- Un nouveau centre de tri des matières recyclables, à la fine pointe de la technologie et qui respecte les meilleurs standards internationaux, a été mis en service dans l'arrondissement de Lachine (48 M$). Il permettra de servir l'ouest de l'île et de traiter 58 % du total des matières recyclables de l'agglomération de Montréal (près de 100 000 tonnes annuellement).
- Le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 est en cours de développement et fera l'objet d'une consultation publique. L'ambitieux plan vise, entre autres, à atteindre le zéro déchet d'ici 2030.
- D'autres projets visant la maîtrise du passif environnemental de l'agglomération ont été lancés :
  - La construction d'une usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, avec un mur-écran qui bloque l'écoulement (48,5 M$);
  - La conception d'une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (14,5 M$).
- Le Service de l'environnement a été très actif pour faire respecter les normes de qualité de l'air et de l'eau :
  - 280 permis et autorisations ont été délivrés pour différentes activités et travaux;
  - Quelque 1 400 prélèvements et échantillons ont été prélevés de vérifier que les entreprises étaient conformes aux normes de rejets;

- 24 nouvelles poursuites ont été déposées en cour contre des personnes morales pour non-respect des normes environnementales applicables;
- Près de 1 500 plaintes ont été traitées;
- Dans le cadre du Règlement sur le chauffage au bois, 95 avis d'infraction ou demandes d'information complémentaire ont été donnés et 16 poursuites ont été entreprises à la suite de 141 plaintes reçues de la part de citoyens;
- Plusieurs activités d'inspection des aliments ont été menées pour assurer la salubrité des établissements réglementés, ce qui a généré environ 0,8 M$ en revenus d'amendes :
  - Quelque 14 000 inspections ont mené à 2 700 avis d'infraction;
  - 1 150 poursuites judiciaires ont été entreprises;
  - 270 établissements ont été fermés pour danger imminent;
  - 8 permis ont été suspendus;
  - 2 200 plaintes de citoyens ont été traitées.

Nos actions prioritaires en 2020

Le Service de l'environnement poursuivra les efforts entrepris, de concert avec ses partenaires, afin de doter l'agglomération de Montréal des leviers essentiels qui lui permettront non seulement de protéger l'environnement, mais aussi de préserver les ressources. Les actions suivantes seront prioritaires :

- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25, qui priorisera la réduction à la source et l'augmentation de la récupération des matières organiques, ce qui comprendra notamment :
  - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles de Montréal;
  - La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui incite à la réduction à la source des matières résiduelles avec, en priorité, la rédaction d'un projet de règlement encadrant les contenants à usage unique ainsi que la gestion des invendus de l'industrie textile et des épiceries;
  - La poursuite des efforts visant à réduire le gaspillage alimentaire des commerces;
  - La mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte afin de réévaluer la fréquence des collectes et certains outils de collecte, tout en intégrant des indicateurs de performance environnementaux dans les clauses contractuelles;
- Assurer le suivi des travaux associés aux projets des centres de compostage et de biométhanisation;
- Évaluer les besoins et planifier la construction d'autres infrastructures pour le tri des matières recyclables et le traitement des matières organiques;
- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour mettre à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et évaluer le nombre nécessaire de stations de mesure de la qualité de l'air;
- Réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air et sur les rejets dans l'eau;
- Démarrer l'usine de traitement du lixiviat, au Complexe environnemental de Saint-Michel, et l'usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
- Renouveler et bonifier l'entente sur l'inspection des aliments, conclue avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2020 : 71,4 M$, une hausse de 10,7 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 71,5 M$, baisse de 11,6 M$
Effectif : 393 années-personnes

Notre mission
Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature.

Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Champs d'action :
- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée - sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie
- Enseignement (botanique et horticulture)

Notre impact et nos réalisations 2019
À ce jour, 75 % du milieu terrestre est « sévèrement altéré » par les activités humaines (milieu marin : 66 %). Depuis 1980, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 100 %. Jusqu'à 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, de nombreuses d'entre elles au cours des prochaines décennies[3].

Les musées de l'Espace pour la vie jouent un rôle majeur pour la transition écologique et le changement de comportements citoyens. En 2019, selon les prévisions, ils auront accueilli près de 1 million de visiteurs (60 % de Montréalais), un nombre important considérant la fermeture temporaire du Biodôme et de l'Insectarium en raison de travaux.

L'Espace pour la vie déploie depuis 2008 un plan d'action visant à réconcilier l'humain et la nature. Ce plan met de l'avant : le fait que l'humain fait partie intégrante de la nature; la force de l'éducation et l'émerveillement spontané devant la beauté de la nature; la rigueur scientifique; l'humilité, la bienveillance et la solidarité.

En 2019, ce plan d'action s'est décliné comme suit :
- De grands projets de développement, dont l'objectif est de revoir en profondeur l'expérience de visite des musées, pour toucher davantage le visiteur :
  - Poursuite des travaux de la Migration du Biodôme, qui vise à laisser toute la place à la nature et à offrir de nouveaux points de vue sur les écosystèmes;
  - Début des travaux de la Métamorphose de l'Insectarium, une descente progressive sous terre, suivie d'une remontée en pleine nature : un lieu unique de rencontres authentiques avec les insectes;
  - Inauguration de la 1re station du Parcours des phytotechnologies (les Marais épurateurs), qui vise à faire du Jardin botanique un pôle d'expérimentation scientifique mettant en valeur la résolution de problèmes environnementaux par les plantes;

3. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, France, 2019. [www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services].

- Réalisation de projets de sciences collaboratives (*Mission monarque*, *Fripon*, etc.) et de participation citoyenne (*Mon Jardin Espace pour la vie*, *Biodiversité dans mon quartier*, etc.), qui donnent aux gens le pouvoir d'agir et multiplient la diffusion du message en faveur de la biodiversité;
- Établissement d'une plus grande cohérence entre les actions et la mission, en matière de commercialisation (sélection grandissante de produits locaux et zéro déchet), qui ont permis d'augmenter les ventes de 20 % en un an;
- La tenue d'activités et d'événements grand public conjuguant sciences, arts et émotions, incluant plusieurs nouveautés : Odyssée des plantes, Fiesta monarque, etc. Fait à noter, le film *Exo*, produit par le Planétarium, a remporté de prestigieux prix internationaux;
- La tenue d'activités de nature sociétale comme la mise en place d'un 4e banc d'essai en phytoremédiation dans l'est de Montréal par les chercheurs du Jardin botanique ou la mise en place, au Planétarium, d'activités visant à lutter contre la sous-représentation des femmes en science (codage pour les filles, étude avec l'UQAM, exposition de Bettina Forget).

Nos actions prioritaires en 2020

- Recevoir près de 2,2 millions de visiteurs à l'Espace pour la vie.
- Rouvrir le Biodôme et voir le retour des animaux. Sans aucun doute l'événement marquant de l'année, cette grande célébration populaire sera propulsée par cette phrase symbolique qui conclut la nouvelle exposition : « Entre l'humain et la nature, le choc est inévitable. »
- Positionner l'Espace pour la vie comme un acteur de changement grâce au lancement d'un « laboratoire vivant permanent » sur la nature. Ce laboratoire visera à innover et à générer de nouvelles idées pour transformer le lien entre l'humain et la nature en impliquant des gens de tous horizons (citoyens, scientifiques, Premières Nations, milieux artistiques et d'affaires, etc.). Ce laboratoire vivant s'inscrit dans la stratégie hors les murs de l'Espace pour la vie et dans sa volonté de se positionner comme un lieu de rencontre et de partage du savoir.
- Réaliser de nombreux autres projets et partenariats pour contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie, notamment par le renforcement de la concertation et des collaborations avec les sociétés amies des musées, qui comptent quelque 30 000 membres, et par une présence accrue dans les écoles montréalaises, dans les bibliothèques et les maisons de la culture.
- Poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action *Tisser des liens avec la Terre et les peuples*. Ce plan met en valeur l'importance des connaissances des Premières Nations quant à la relation entre l'humain et la nature grâce à des activités visant à faire rayonner la culture, le savoir et l'art de ces peuples. Enfin, l'Espace pour la vie continuera d'offrir à ceux-ci un lieu où ils pourront se retrouver et exprimer leur culture, dans une perspective de guérison et de réconciliation.

Habitation

Budget de fonctionnement 2020 : 153,3 M$, une hausse de 63,2 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 48,8 M$, une hausse de 16,1 M$
Effectif : 105 années-personnes

Champs d'action :
- Logement social et communautaire
- Logement abordable
- Programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile
- Lutte contre l'insalubrité des logements
- Programme d'aide à l'acquisition d'une propriété
- Soutien au développement de projets innovateurs en habitation
- Suivi du marché de l'habitation
- Conception de programmes, d'interventions et de stratégies résidentielles

Notre mission
Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Créé il y a tout juste une année, le Service de l'habitation s'est vu confier des mandats stratégiques qui se déploient sur plusieurs années.

Notre impact et nos réalisations 2019
Une offre de logements de qualité et abordables est essentielle pour créer des milieux de vie durables et équitables. À cet égard, le Service de l'habitation met tout en œuvre afin de répondre aux besoins de la population.

La mise en œuvre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 (Stratégie 12 000 logements) est bien entamée et constitue le cœur de l'action en habitation. La barre du 50 % des cibles est maintenant atteinte. À cet effet, soulignons :

- L'accélération du développement de logements sociaux et communautaires :
  - Plus de 1 280 logements mis en chantier;
  - Un portefeuille de projets en cours de conception pour un total de 1 260 unités.
- La poursuite des investissements faits grâce à une enveloppe de 50 M$ destinée à l'acquisition de terrains pour la réalisation de logements sociaux;
- L'aide financière apportée à des formules innovantes en habitation ou à des projets destinés aux clientèles non jointes par les programmes existants. Depuis 2018, cet axe d'intervention aura financé un total de 650 unités, dont 200 unités pour 3 projets doivent être approuvées d'ici la fin de l'année 2019;
- La révision des programmes d'aide à la rénovation pour soutenir davantage les coopératives et les organismes à but non lucratif en habitation dans la mise à niveau de leurs bâtiments;
- L'accélération du traitement des demandes faites dans le cadre du Programme d'appui à l'acquisition résidentielle.

Parallèlement à la réalisation de la Stratégie 12 000 logements, le Service de l'habitation procède à la refonte de tous les outils d'intervention de la Ville en la matière. Premier jalon de cette vaste opération, le projet de règlement pour une métropole mixte, soumis à une large consultation publique, viendra prendre le relais, en 2021, de l'actuelle Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (Stratégie d'inclusion).

La mise en œuvre du Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes se poursuit avec une équipe de 30 personnes qui se consacre à la lutte contre l'insalubrité des logements.

L'accélération du rythme des inspections depuis 2018 se maintient. Une collaboration accrue avec les organismes communautaires œuvrant auprès des locataires contribue à une connaissance plus poussée des enjeux sur le terrain. Enfin, dans un esprit de transparence, la diffusion en données ouvertes de plusieurs jeux de données sur l'habitat et sur les interventions de la Ville se poursuit.

Nos actions prioritaires en 2020

- Dans le cadre de la Stratégie 12 000 logements, 140 M$ sont consentis, à même le budget de 2020, à des subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles.
- Pour accroître le rythme de livraison de projets sociaux et communautaires en habitation, le budget des programmes AccèsLogis connaît une hausse de 63 M$ et atteint, pour 2020, 97 M$. Rappelons que cette dépense est partagée avec la Société d'habitation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Des investissements de plus de 10 M$ sont faits dans le cadre de nouvelles mesures pour le logement abordable, visant des clientèles ou des formules innovantes en habitation qui ne sont pas jointes par les programmes existants.
- Le budget annuel de l'Office municipal d'habitation de Montréal est majoré de 0,7 M$ pour lui permettre de maximiser son service de référence et d'aide aux ménages sans logis ainsi que ses interventions de soutien à la lutte contre l'insalubrité. Son budget sera donc de 1,6 M$ en 2020.
- L'actuelle Stratégie d'inclusion est révisée comme mesure transitoire à la mise en œuvre du *Règlement pour une métropole mixte*, prévue en 2021.
- Le Service de l'habitation poursuivra l'acquisition de terrains, notamment par le biais d'un règlement sur le droit de préemption pour l'habitation.
- En appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires, le service maintiendra un rythme soutenu en ce qui a trait aux inspections en matière de salubrité.
- Le service poursuivra la refonte des principaux programmes d'habitation d'ici 2021 pour les adapter aux enjeux montréalais en matière de logement.

Service aux citoyens

Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	75 961,9	90 636,6	97 703,0	101 971,1	112 592,6	86 757,8	93 159,4
Expérience citoyenne et communications	19 702,8	23 583,9	23 380,4	23 716,7	25 156,6	24 172,0	28 700,2
Technologies de l'information	83 470,8	86 239,1	85 452,3	83 846,8	86 540,1	87 249,2	91 955,6
Total – Service aux citoyens	**179 135,5**	**200 459,6**	**206 535,7**	**209 534,6**	**224 289,3**	**198 179,0**	**213 815,2**

Tableau 12 – Service aux citoyens – PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Service aux citoyens				
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0
Total – Service aux citoyens	**92 962,0**	**105 424,0**	**94 424,0**	**292 810,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services aux citoyens contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins de la population. Les services qui la composent travaillent en concertation et en complémentarité avec les arrondissements afin que l'expérience citoyenne soit optimale.

Notre impact et nos réalisations 2019

La DGA aux services aux citoyens s'est définie tout au long de l'année 2019, entre autres, en regroupant en un seul service le Centre de services 311, le Bureau de l'expérience citoyenne et le Service des communications. En mettant sur pied le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC), elle souhaite établir des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et les citoyens, en d'autres mots : créer du sens.

À ce jour, les employés de 6 arrondissements ont été regroupés au sein du Centre de services 311, ceux de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal devraient aussi l'être d'ici la fin de l'année 2019. Depuis le 1er janvier, cette unité a répondu à plus de 173 000 demandes d'information, 278 000 requêtes et 4 700 plaintes, et ce, par différents canaux de communication (téléphone, courriel, en ligne, application Montréal – Services aux citoyens, Twitter). Toujours en 2019, le SECC a donné suite à plus de 3 000 demandes de journalistes et répondu à plus de 2 000 demandes de production (animations, vidéos, affiches, dépliants, etc.).

En privilégiant la concertation avec les arrondissements, il est possible d'arrimer les besoins et d'harmoniser les pratiques, et ce, en tenant compte de plusieurs principes afin que les choix opérationnels se traduisent en une prestation de services efficace et à moindre coût pour les citoyens.

Outils de transformation par excellence, les technologies de l'information sont transversales et essentielles au fonctionnement de l'appareil municipal et aux échanges entre la Ville et la population. Il est donc primordial d'y consacrer d'importantes ressources humaines, techniques et financières. L'expérience citoyenne passant aussi par les outils technologiques proposés, la Ville a consacré, en 2019,

beaucoup d'énergie à la création de son nouveau portail, **montreal.ca**. Les services des Technologies de l'information ainsi que de l'Expérience citoyenne et des Communications ont tout mis en œuvre pour que cette nouvelle fenêtre sur la Ville devienne l'outil de référence pour la population en 2020. La Ville a également déployé un nouveau service numérique consacré à la participation citoyenne avec le projet *Droit d'initiative*, qui a connu un succès immédiat.

La DGA assure également le lien municipal avec la Société du parc Jean-Drapeau. Rappelons que la Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'assurer l'animation du parc par des activités touristiques et récréatives.

Nos actions prioritaires en 2020

- Le regroupement des agents de communication sociale au sein du Centre de services 311 se poursuivra en 2020.
- La plateforme **montreal.ca** prendra un tournant majeur en début d'année en devenant le portail officiel de la Ville de Montréal. Son développement suivra son cours tout au long de l'année 2020.
- L'Escouade de la mobilité augmentera sa portée et renforcera ses interventions.
- L'attention portée aux animaux de compagnie se maintient. En 2020, le Service de la concertation des arrondissements, avec sa brigade canine, bonifiera son processus d'identification et de suivi des chiens à potentiel dangereux afin de prévenir les morsures et les attaques.
- Une ville efficiente passe aussi par la capacité de mettre à contribution des solutions technologiques innovantes. Par conséquent, la Ville poursuivra la modernisation de ses systèmes informatiques afin d'augmenter l'efficacité de ses activités et de faciliter l'accès des citoyens aux services qu'elle offre.
- La Ville poursuivra les efforts pour améliorer les opérations de déneigement dans le contexte des changements climatiques.
- Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et lancé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2020 : 93,2 M$, une hausse de 6,4 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 34 M$, une hausse de 19 M$
Effectif : 101 années-personnes

Notre mission
Le Service de la concertation des arrondissements conseille les services municipaux et les arrondissements et se concerte avec eux, principalement en vue d'offrir son soutien aux opérations locales de déneigement, de mobilité, de gestion animalière et de propreté, notamment en développant des outils technologiques adaptés à leurs besoins.

Champs d'action :
- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Coordination des arrondissements

Notre impact et nos réalisations 2019
Parce que le citoyen est au cœur des activités municipales, le Service de la concertation des arrondissements soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent le travail de ce service.

Des services de déneigement équitables
Pour uniformiser le service de déneigement sur le territoire malgré les réalités locales, le Service de la concertation des arrondissements établit une politique de déneigement, gère les contrats d'équipement et de services de déneigement, décide du moment de charger la neige et assure le suivi de l'élimination de la neige.

- Les conditions hivernales atypiques de l'hiver 2019 ont mené à une augmentation importante de l'épandage et à l'utilisation de nouveaux équipements de déglaçage pour sécuriser les déplacements des citoyens.
- Des précipitations de 204 cm de neige ont nécessité 6 opérations complètes de chargement et 1 opération partielle.
- En prévision de l'hiver 2020, un comité d'amélioration des pratiques de déneigement a été formé et la politique de déneigement a été revue, notamment pour rendre possibles plus d'opérations localisées de chargement de la neige.

Une escouade pour améliorer la mobilité
Pour agir sur la qualité de vie des citoyens, l'environnement et la vitalité économique, l'Escouade mobilité, composée de 11 personnes, a mené 8 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements dans 6 arrondissements.

Des lieux plus propres
Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, l'implantation de diverses initiatives aide les administrations locales et les communautés.

- En 2019, les brigades de propreté sont dans tous les arrondissements : elles nettoient les rues très achalandées et favorisent l'embauche de membres de la communauté autochtone ou de personnes ayant des limitations physiques ou intellectuelles.

- Cette année, le nombre de cendriers publics sur les artères populaires est passé à 800 : ils permettent de collecter et envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots et, ainsi, de réduire l'empreinte écologique de ces déchets toxiques.
- Cinq cents (500) modules d'affichage libre permettent aux citoyens et aux organismes de communiquer aisément : ces babillards favorisent la préservation d'un environnement visuellement propre.
- Un soutien matériel et communicationnel a été offert à près de 800 citoyens et organismes qui ont organisé des corvées de propreté.

Une cohabitation sécuritaire des citoyens et des animaux
La responsabilisation des propriétaires d'animaux, l'éducation de la population et la prévention des morsures sont au cœur des services de gestion animalière. Le traitement des plaintes est facilité; la démarche pour obtenir un permis, simplifiée grâce à la demande en ligne. Des activités de sensibilisation sont aussi réalisées.

Le développement et l'exploitation de systèmes informatiques adaptés
En collaboration avec le Service des technologies de l'information, des outils technologiques utilisés par les arrondissements ont été améliorés. De nombreux permis sont maintenant disponibles en ligne pour les citoyens et le personnel a été formé pour répondre à la demande.

Nos actions prioritaires en 2020

- Élaborer des stratégies d'élimination de la neige et poursuivre les investissements pour maintenir et augmenter la capacité actuelle, malgré la fermeture de certains sites (liée aux chantiers).
- Appuyer les programmes locaux pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite en période hivernale.
- Bonifier la flotte d'équipements pour l'épandage d'abrasifs sur les trottoirs.
- Accroître la concertation entre la Ville et la Société de transport de Montréal pour améliorer le déneigement près des stations de métro.
- Faciliter les déplacements des piétons par l'assurance qualité du déneigement des trottoirs près des chantiers de construction et par les interventions auprès des citoyens ou des entrepreneurs en déneigement qui obstruent les trottoirs ou le domaine public avec la neige.
- Développer des partenariats liés à la gestion animalière, notamment pour la mise sur pied d'un refuge animalier.
- Planifier l'entretien des murales déjà réalisées grâce au programme de la Ville.
- Bonifier le programme des brigades de propreté, notamment pour faciliter l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi.
- Améliorer le réseau des cendriers urbains.

Expérience citoyenne et communications

Budget de fonctionnement 2020 : 28,7 M$, une hausse de 4,5 M$
Effectif : 246,7 années-personnes

Champs d'action :
- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

Notre mission
Le Service de l'expérience citoyenne et des communications a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attirante et accueillante.

Notre impact et nos réalisations 2019
L'année 2019 marque l'an 1 du Service de l'expérience citoyenne et des communications. Réunissant maintenant les équipes de communication, d'expérience citoyenne et du Centre de services 311, ce service s'est doté d'un positionnement stratégique porteur.

La Ville est en interaction constante avec les citoyens en leur offrant une panoplie de services inscrits dans leur quotidien. Ainsi, par le biais de ses campagnes de communication, de ses messages diffusés sur les médias sociaux, des milliers de consultations quotidiennes faites sur ses différentes plateformes Web ainsi que des nombreux appels et courriels reçus par son Centre de services 311, c'est avec fierté que le service contribue à porter sa voix auprès de centaines de milliers de Montréalais chaque année. En y ajoutant les 3 000 demandes médiatiques traitées annuellement, le lien établi avec la population par ses équipes est bien réel.

En 2019, le Service de l'expérience citoyenne et des communications a mené une vingtaine de campagnes de communication majeures, dont quatre en matière de mobilité sécuritaire dans le cadre de l'approche Vision Zéro. Il a également apporté un soutien en communication et en logistique pour la tenue et la promotion de plus de 20 consultations publiques et séances d'information. Il a contribué, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, au développement de la nouvelle plateforme Web de la Ville, **montreal.ca**. Notons que de nouveaux services en ligne ont été intégrés au portail, notamment le permis animalier, le droit d'initiative et certains permis d'occupation du domaine public.

Conscient que les artères en chantier sont une source de préoccupations pour les commerçants et les utilisateurs du réseau urbain, le service déploie au quotidien plusieurs actions visant à les tenir informés de la nature et de l'avancée des travaux. À cet effet, plus de 900 000 avis de travaux concernant 400 chantiers ont été diffusés. Un plan d'action, incluant une programmation spéciale d'activités, a aussi été développé et mis en œuvre pour la rue Sainte-Catherine. De la promotion liée au Programme d'aide financière aux commerces affectés par des travaux majeurs a également été faite auprès de la communauté d'affaires, notamment pour les rues Sainte-Catherine et Saint-Hubert

Le contact privilégié qu'a le personnel du Centre de services 311 avec la population permet de répondre à une multitude de questions et représente pour la Ville une importante source de rétroaction pour constamment bonifier et optimiser ses services. En 2019, le Centre de services 311 a poursuivi le regroupement des appels et des courriels de 3 arrondissements, portant leur nombre à 6, et a intégré les activités liées à Info-Travaux. Notons qu'au 30 septembre 2019, une augmentation de plus de 11 % a été enregistrée en ce qui concerne le nombre d'appels reçus, en comparaison avec 2018. Lors des

inondations printanières, toutes les équipes du service étaient à pied d'œuvre afin de maintenir un lien constant avec la population. Le Centre de services 311 a répondu à plus de 1 500 appels dans le cadre de cette situation d'urgence, en étroite collaboration avec les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et lancé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

Nos actions prioritaires en 2020

- Maintenir les efforts déployés dans le but de maximiser la présence numérique de la Ville avec, entre autres, **montreal.ca**, qui deviendra sa vitrine virtuelle principale et son outil de communication citoyenne par excellence.
- Le Centre de services 311 est la porte d'entrée d'un nombre important de Montréalaises et de Montréalais désirant s'adresser à leur ville, et à ce titre, un service efficace et de qualité se doit d'être offert. Par conséquent, la Ville de Montréal créera 30 nouveaux postes pour bonifier ce service de première ligne et améliorer le temps de réponse.
- Mettre à profit l'expertise de ses équipes dans le déploiement de la vision 2030 de la Ville de Montréal, notamment en contribuant à l'organisation d'un événement sur la transition écologique réunissant les gouvernements et la société civile.
- Amorcer des travaux pour le développement de services ayant un impact important sur la population montréalaise, notamment la création d'une carte citoyenne.

Technologies de l'information

Budget de fonctionnement2020 : 92 M$, une hausse de 4,7 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 258,8 M$, une baisse de 1,1 M$
Effectif : 725,8 années-personnes

Notre mission
La mission du Service des technologies de l'information est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville de Montréal pour appuyer les projets de transformation de l'organisation et améliorer les services aux citoyens.

Champs d'action :
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures de la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et services de la Ville
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Planification et évolution des technologies
- Mise en œuvre des outils et des pratiques municipales de sécurité
- Veille et intégration des technologies dans les processus et les services de la Ville

Notre impact et nos réalisations 2019
Les technologies de l'information sont un vecteur stratégique pour l'amélioration du service aux citoyens, notamment par la modernisation des systèmes, l'automatisation des processus, l'innovation des méthodes et une meilleure capacité de gestion de l'information et des données. La proximité du Service des technologies de l'information avec les différents services municipaux est essentielle pour s'assurer que les outils technologiques sont plus près des citoyens et assurer une cohérence technologique dans l'ensemble de la Ville de Montréal.

- Développement de solutions en ligne pour l'obtention de permis animaliers, d'occupation temporaire du domaine public, de rénovations extérieures, d'abattage d'arbres, d'installation de piscines, etc.
- Développement de services en ligne pour des demandes de consultation publique, l'obtention de billets pour les musées de l'Espace pour la vie et l'inscription à des activités de loisirs.
- Mise en place de 2 kiosques informatiques à la cour municipale pour permettre aux citoyens de consulter l'horaire des salles d'audience.
- Implantation d'un nouveau système de recettes diverses et encaissements, qui permet l'optimisation et la normalisation des processus, l'accès en temps réel aux renseignements financiers de qualité et la réduction des coûts, du temps et de l'empreinte écologique reliés à l'utilisation du papier.
- Création d'un algorithme en intelligence artificielle pour la prédiction des risques d'incendie, permettant aux inspecteurs du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de planifier leurs activités de prévention en ciblant les zones à plus haut risque. Ce nouvel outil permet aux gestionnaires d'optimiser l'utilisation des ressources, tant humaines que matérielles.
- Mise à niveau des équipements utilisés pour capter les séances du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes pour améliorer l'expérience de webdiffusion auprès des citoyens.
- Déploiement du WiFi municipal, contribuant à l'amélioration de la mobilité, de l'efficacité et des activités des employés de la Ville, y compris ceux de la sécurité publique.
- Poursuite de la consolidation des centres de données de la Ville, de la mise à niveau des systèmes de sauvegarde et de la mise en place d'automatismes visant à améliorer la sécurité et la résilience des infrastructures TI.

- Mise en place d'un système de vidéoconférence pour la comparution des détenus afin d'éviter que ceux-ci se déplacent à la cour municipale.

Nos actions prioritaires en 2020

- Bonifier l'offre de services numériques par de nouveaux permis en ligne, requêtes 311 et prises de rendez-vous en ligne, et permettre un meilleur accès aux différents services offerts par la Ville. Le site officiel de la Ville, **montreal.ca**, contiendra plus de contenu pertinent et accessible. Dès la réouverture du Biodôme, de l'Espace pour la vie, l'expérience client sera améliorée par une application mobile expérientielle et des bornes d'achat interactives.
- Commencer la mise en place d'un système téléphonique des centres d'urgence compatible avec la prochaine génération du 911, pour améliorer l'accessibilité et la qualité du service aux citoyens.
- Poursuivre le virage numérique de la cour municipale pour répondre aux attentes des différents intervenants et fournir une meilleure prestation de services aux citoyens.
- Déployer l'algorithme de prédiction des risques d'incendie au nouveau tableau de bord du SIM, pour offrir une vue d'ensemble et améliorer les activités au bénéfice des citoyens.
- Mettre en place un laboratoire urbain de cinquième génération (5G) et poursuivre les initiatives visant à déterminer le meilleur modèle d'affaires que la Ville de Montréal doit adopter pour accélérer le déploiement de la technologie 5G sans fil. Élaborer une politique d'encadrement et le modèle de gouvernance requis pour le déploiement 5G.

Arrondissements

Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	50 776,9	51 090,5	54 014,9	55 683,6	61 340,9	56 500,7	57 223,2
Anjou	23 585,4	23 900,7	25 759,4	25 823,6	27 607,2	27 122,9	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	59 164,5	60 116,5	64 413,8	65 522,6	69 770,8	66 839,0	68 171,0
Lachine	26 613,3	28 140,4	29 394,1	28 918,8	30 657,8	30 665,6	31 588,3
LaSalle	33 905,7	34 643,0	36 145,2	36 226,0	37 748,9	39 380,6	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 484,2	9 638,4	10 113,6	10 574,8	10 614,2	10 121,5	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	53 633,9	57 125,4	62 201,4	62 123,7	66 617,4	63 827,2	66 013,5
Montréal-Nord	35 732,2	36 567,9	37 807,2	38 827,6	42 528,9	41 347,5	42 883,5
Outremont	14 029,2	13 890,7	14 851,6	15 175,9	14 147,7	14 155,6	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	29 184,0	29 664,7	30 795,5	32 858,5	36 430,0	31 503,9	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	50 343,5	52 159,9	54 477,2	54 078,2	56 336,5	54 421,5	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	47 100,2	49 032,4	55 378,7	55 024,9	63 013,7	58 864,8	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	52 018,0	55 164,9	61 610,8	60 741,1	63 143,4	60 018,2	60 939,7
Saint-Laurent	61 702,8	61 638,4	68 280,7	66 191,0	76 826,7	70 990,7	72 424,6
Saint-Léonard	33 047,2	32 083,9	34 312,1	35 432,0	36 713,8	35 685,7	36 625,5
Sud-Ouest	48 677,7	53 086,9	54 635,9	54 538,6	56 304,1	54 245,4	55 605,3
Verdun	33 797,2	36 524,3	34 025,1	36 121,5	36 913,5	35 899,0	36 635,1
Ville-Marie	81 570,4	81 983,4	87 317,6	91 358,4	99 040,7	93 052,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	53 753,7	55 545,7	59 294,3	60 533,8	62 450,6	58 130,2	59 456,1
Total – Arrondissements	**798 120,0**	**821 998,0**	**874 829,1**	**885 754,6**	**948 206,8**	**902 772,8**	**924 691,6**

Tableau 14 – Arrondissements – PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Arrondissements				
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0
Total – Arrondissements	**147 186,0**	**131 425,0**	**130 015,0**	**408 626,0**

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Population : 137 259 habitants
Superficie : 24,2 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 588 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 262 300 $
Budget de fonctionnement 2020 : 57,2 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 21,3 M$
Effectif : 425,2 années-personnes

Profil

La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 kilomètres carrés et se classe au 5e rang des 19 arrondissements pour sa taille. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans (17 %) y est plus élevée que dans l'ensemble de la ville de Montréal et la concentration de personnes âgées de 65 ans et plus (19 %) y est particulièrement importante. De 2011 à 2016, la croissance du nombre de familles avec enfants a été de 6,9 %. La population de l'arrondissement est composée à 40 % d'immigrants, sa moyenne d'âge est de 41,6 ans et 52 % sont de sexe féminin. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires.

Vision : un arrondissement durable et résilient

Dans le cadre de son Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'administration locale s'engage à travailler avec ses partenaires à faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser l'environnement naturel exceptionnel et pour diminuer la consommation de ressources et l'empreinte environnementale sur le territoire. Les cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sont revues pour contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte contre les changements climatiques;
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison;
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Les rues, les ruelles, les parcs et les espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

Notre impact et nos réalisations 2019

Plusieurs projets du Plan stratégique 2018-2021 ont été réalisés ou entrepris en 2019. Ces projets font partie des 8 grandes priorités de l'Arrondissement, soit la mobilité (1), l'habitation (2), l'environnement et la transition écologique (3), le développement économique (4), les services municipaux (5), le développement social, la culture et le patrimoine (6), les sports, les loisirs et les parcs (7) ainsi que la démocratie et la participation publique (8). Voici quelques-unes de ces réalisations :

- Adoption du Plan local de déplacement.
- Mise en place d'un premier budget participatif.
- Implantation de 3 pôles de mobilité.
- Lancement de la planification du site Louvain Est.
- Adoption et début de la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement durable et d'un plan de transition écologique 2019-2021.

- Appui de nouveaux projets d'agriculture urbaine.
- Tenue du premier marché d'automne extérieur.
- Tenue du premier événement Cyclovia.
- Réalisation d'études sur l'aménagement d'aires « TOD » (*transit-oriented development*) dans les secteurs des gares Chabanel, Ahuntsic et Bois-Franc.
- Lancement de la collecte des résidus alimentaires dans le district de Saint-Sulpice.
- Bonification du programme des couches lavables.
- Élaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan de propreté.
- Consultation en vue de l'implantation d'un premier projet de rue partagée sur le boulevard Gouin Est.
- Obtention de la certification Leed Or pour le pavillon d'accueil Parcours Gouin.
- Production et publication d'une carte des travaux planifiés en 2019.
- Élaboration du plan fonctionnel et technique du futur centre culturel et communautaire de Cartierville.
- Amélioration des processus de consultation et de participation publiques.
- Tenue de 2 séances itinérantes du conseil d'arrondissement dans les districts d'Ahuntsic et de Saint-Sulpice.
- Adoption et mise en œuvre d'une nouvelle réglementation sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

Nos actions prioritaires en 2020

- Développement de nouvelles pistes cyclables, notamment Prieur et Sauriol.
- Amélioration de la sécurité des piétons.
- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers.
- Installation de poubelles bimodes sur le domaine public et dans les parcs.
- Développement d'initiatives d'agriculture urbaine.
- Amélioration du contrôle de la salubrité des logements.
- Protection et amélioration de la canopée.
- Accroissement de la vitalité de toutes les rues commerciales.
- Création d'un marché public saisonnier.
- Poursuite du développement du Parcours Gouin.
- Aménagement d'un espace public – coin Christophe-Colomb et Crémazie.
- Aménagement d'un nouveau planchodrome et d'un sentier multifonctionnel, au parc Ahuntsic.
- Réaménagement de l'aire de jeux et restauration de l'étang, au parc Ahuntsic.
- Réalisation de travaux d'aménagement au parc Hirondelles (aires de pique-nique, de détente et d'activités).

Arrondissement d'Anjou

Population : 44 800 habitants
Superficie : 13,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 426 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 243 800 $
Budget de fonctionnement 2020 : 27,6 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 17 M$
Effectif : 214,2 années-personnes

Profil

Stratégiquement situé au croisement de deux axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 personnes. Sa situation géographique et son offre commerciale abondante et variée, jumelées à son important parc industriel, le deuxième en importance sur l'île de Montréal et comptant plus de 600 entreprises, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 18 parcs, ses 2 bibliothèques, ses pistes cyclables, ses installations sportives et son très faible taux de criminalité, Anjou offre un milieu de vie idéal, tout particulièrement attrayant pour les familles et les aînés. Le revenu médian des ménages est de 53 873 $ et plus de 44 % des résidents sont propriétaires. Bien que sa population soit la plus âgée de tous les arrondissements montréalais, 40 % de ses citoyens sont âgés de 35 à 64 ans. Plus de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration.

Vision

Offrir aux Angevines et aux Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés qui répondent à leurs besoins, dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attractif, avec un cadre de gestion responsable, sain et efficace de ses ressources.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'Arrondissement d'Anjou poursuit son objectif d'offrir aux citoyens un milieu de vie de grande qualité, paisible, vert et sécuritaire, ainsi que des services efficaces et fiables, et ce, avec la volonté de pratiquer une gestion responsable des ressources, de protéger l'environnement et d'assurer le développement social. Grâce à ses activités culturelles variées, à son offre d'activités et d'installations sportives et à sa proposition de services en matière de loisirs, il répond aux besoins des citoyens, petits et grands. De plus, chaque année, l'Arrondissement augmente son patrimoine de verdure, notamment par son plan maître de plantation d'arbres, dont l'objectif est établi à 1 000 arbres en 2019, et poursuit ses efforts d'embellissement de son territoire, comme le témoigne le projet de revitalisation de l'avenue de Chaumont. En matière de quiétude et de mieux-vivre, l'Arrondissement a adopté son plan de sécurité urbaine, en avril 2019, ainsi que son nouveau plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022, en octobre 2019. Ces deux plans contiennent plusieurs objectifs et actions dont le dénominateur commun est la bonification de la qualité de vie des Angevins. L'Arrondissement souhaite inspirer la fierté de vivre à Anjou.

En 2019, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et aménagements favorisant la qualité de vie des citoyens, l'accessibilité universelle et le maintien de son actif.

- Réalisation de la phase 1 des travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Dans le cadre du projet de la future maison de la culture, acquisition du terrain et du bâtiment et demande d'élaboration d'un plan d'action culturel et de conception de la phase 1 d'un plan local de déplacements.
- Réalisation de travaux de mises aux normes à l'aréna Chénier.
- Poursuite des rénovations à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la mairie.
- Réaménagement de la cour des Travaux publics, située au 7171, rue Bombardier.
- Réfection de trottoirs et de diverses rues (15 rues au complet).
- Installation d'une nouvelle clôture sur la rue Bombardier, le long de la piste cyclable.
- Conception et adoption du nouveau plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022.

Projets réalisés dans le cadre de la démarche MADA et de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Réaménagement complet de la cuisine du Centre Roger-Rousseau.
- Réaménagement du parc de Verdelles, incluant les aires de jeux pour enfants.

Nos actions prioritaires en 2020

- Continuer d'offrir des services de qualité aux citoyens.
- Assurer une gestion efficiente des ressources.
- Maintenir le lien de proximité avec les citoyens.
- Réaliser la phase 2 des travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Utiliser les surplus de manière stratégique afin de réaliser le projet de la maison de la culture.
- Protéger les éléments de l'actif.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Poursuivre les efforts de plantation d'arbres dans le cadre du Plan maître de plantation d'arbres de l'Arrondissement, découlant directement du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec.
- Collaborer avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île à l'implantation de 4 établissements scolaires.

Projets qui seront réalisés dans le cadre de la démarche MADA et/ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Améliorer les accès aux 7 jardins communautaires afin de les rendre accessibles universellement.
- Remplacer l'aire de jeux pour enfants du boisé Saint-Conrad.
- Aménager un espace communautaire près du jardin communautaire, au parc de Spalding.
- Remplacer les aires de jeux pour enfants au parc Chénier.
- Aménager des stations d'exercice au parc Roger-Rousseau.
- Aménager un circuit piétonnier avec aires de repos et stations d'entraînement extérieures, au parc des Roseraies.

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 172 118 habitants
Superficie : 21,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 802 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 400 600 $
Budget de fonctionnement 2020 : 68,2 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 20,5 M$
Effectif : 496,7 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus populeux de Montréal et l'épicentre des plus grandes institutions d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de 3 résidents sur 4 (77 %) sont issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais grâce à sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les 2 langues officielles. L'anglais et le français demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 $.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte une gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 33,4 km de voies cyclables. Près des trois quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

Vision

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement vise à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que tous y trouvent un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il désire favoriser le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisirs, tout en encourageant la vitalité économique et en assurant une mobilité accrue. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans des quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

Notre impact et nos réalisations 2019

En raison d'un territoire populeux, la mobilité est au cœur des actions qui animent l'Arrondissement. Dans cet esprit, plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours, notamment :

- Une consultation citoyenne sur les aménagements des parcs et espaces verts du secteur de Loyola;
- L'aménagement de saillies au pourtour de 5 écoles;
- La réfection de 10 km de chaussées, de 20 km de trottoirs et de 1 144 entrées de service en plomb;
- La participation au projet de déploiement d'une escouade mobilité sur le territoire;
- La réalisation du projet *Vélorution CDN-NDG*.

De plus, dans l'optique de diversifier ses activités artistiques, communautaires, culturelles et sportives, l'Arrondissement a mené à bien les réalisations suivantes :

- L'aménagement d'un terrain de cricket au parc Van Horne;
- La sécurisation des buts de soccer, aux parcs Loyola et Martin-Luther-King (Kent);

- La poursuite du virage numérique avec l'ouverture d'un second Fab Lab et la bonification de l'offre de service par l'achat de nouveau matériel;
- La présentation de plus de 1 300 activités culturelles et événements publics, avec la collaboration de plus de 80 organismes sans but lucratif.

Afin de soutenir le développement économique sur son territoire, l'Arrondissement a notamment :
- Lancé l'analyse de la structure commerciale de la rue Sherbrooke Ouest;
- Soutenu la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges dans ses activités de développement économique local et de maintien des emplois.

Aussi, dans le but d'offrir des quartiers accueillants et de miser sur la qualité de vie des citoyens, l'Arrondissement a :
- Réalisé un projet pilote de rue piétonne sur la rue Jean-Brillant en y installant un placottoir;
- Terminé les travaux dans le secteur du Triangle et amorcé le réaménagement du parc de la Savane;
- Réaménagé le parc à chiens du parc Notre-Dame-de-Grâce;
- Mis en place un projet d'éradication de l'herbe à poux;
- Instauré un plan de développement durable pour les années 2019 à 2022;
- Mis sur pied le premier BAM de l'avenir, alliant expérience citoyenne et salle de conseil.

Nos actions prioritaires en 2020

L'arrondissement est en constante évolution grâce à de grands projets tels que le développement du secteur du Triangle. En 2020, certaines réalisations sont prévues comme la poursuite du réaménagement du parc de la Savane, le début de la phase de conception pour le développement du site de l'ancien hippodrome et la revitalisation de la falaise Saint-Jacques.

De plus, plusieurs actions sont planifiées, notamment :
- La mise en œuvre du Plan d'action de développement social 2020-2024;
- Le maintien du projet d'escouade mobilité;
- Le soutien aux organismes et le développement des artères commerciales;
- L'implantation de nouvelles mesures d'apaisement près des écoles, avec le soutien financier du gouvernement du Québec;
- L'embellissement des rues locales, des artères et de nombreux parcs par la plantation de végétaux;
- La mise aux normes et le réaménagement de plusieurs édifices municipaux tels que le centre communautaire, Le Manoir Notre-Dame-de-Grâce, la bibliothèque interculturelle et la bibliothèque de Côte-des-Neiges;
- La réalisation d'un projet d'accessibilité universelle au Centre sportif de Côte-des-Neiges;
- L'installation de nouveaux jeux d'eau au parc Notre-Dame-de-Grâce et au parc Coffee;
- La revitalisation des chalets des parcs Somerled et Van Horne;
- L'aménagement de nouveaux parcs à chiens;
- La construction d'un terrain de basketball;
- L'amorce du projet de réaménagement du parc Jean-Brillant;
- L'aménagement de sentiers éclairés aux parcs Georges-Saint-Pierre et Nelson-Mandela.

Arrondissement de Lachine

Population : 45 743 habitants
Superficie : 17,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 444 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 253 600 $
Budget de fonctionnement 2020 : 31,6 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 11 M$
Effectif : 241,2 années-personnes

Profil

Lachine a connu, au cours des dernières années, un élan de vitalité sans pareil. L'arrondissement attire de nouveaux résidents qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel, avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles, ainsi que ses institutions scolaires renommées. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Au carrefour d'autoroutes et desservi par deux gares, Lachine bénéficie d'une situation stratégique. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur de Lachine-Est, ancien quartier industriel en transformation qui pourrait accueillir à terme quelque 4 800 nouvelles familles.

Vision

L'arrondissement de Lachine évolue en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales, industrielles et naturelles. Le développement du secteur de Lachine-Est sert de catalyseur pour élaborer un quartier exemplaire, de concert avec la communauté. L'Arrondissement mise sur le développement de la mobilité durable, la création de milieux améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, le verdissement ainsi que la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour tous, alliant mixité sociale et mixité fonctionnelle (commerces, emplois, services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine existant et en favorisant une diversité architecturale.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le secteur de Lachine-Est a accueilli en 2019 ses 100 premières unités d'habitation. En parallèle, la planification du développement à long terme de ce quartier est amorcée. Une consultation a été menée par l'Office de consultation publique de Montréal et une mission d'observation et d'échanges a été effectuée à Strasbourg dans le but de s'inspirer des meilleures pratiques entourant la réalisation de quartiers résilients. Sur le plan des travaux publics, des gestes concrets ont été faits pour favoriser un virage vert, comme le remplacement d'outils à essence par des outils électriques, l'utilisation d'une tondeuse à gazon électrique robotisée et l'analyse des cinq bâtiments municipaux les plus énergivores afin d'en diminuer l'empreinte écologique. Des mesures d'apaisement de la circulation autour des écoles ont été instaurées (dos d'âne). Concernant la qualité de vie, les Lachinois ont bénéficié de l'installation de mobilier urbain dans les parcs riverains et ont pu profiter d'une nouvelle programmation hivernale au parc Grovehill. Enfin, la vie démocratique se veut plus inclusive avec la mise en place du premier Conseil jeunesse de l'Arrondissement.

Nos actions prioritaires en 2020

- Planification du développement de Lachine-Est, incluant la création d'espaces publics et institutionnels.
- Mise en place d'une table de gouvernance avec le milieu pour la planification d'un quartier exemplaire en matière d'urbanisme et de transports actifs.
- Réalisation de travaux au Musée de Lachine.
- Embellissement de parcs par l'ajout de mobilier urbain.
- Réaménagement du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau.
- Réfection de la piscine du parc LaSalle.
- Mise en œuvre du plan d'action en développement social.
- Planification du futur centre communautaire et sportif.
- Réalisation d'analyses pour l'implantation d'un accès à la baignade dans le lac Saint-Louis.
- Soutien à la création d'une société de développement commercial (SDC) sur la rue Notre-Dame.
- Mise en place de mesures en matière d'environnement et de transports actifs.
- Analyse des solutions et choix des meilleures méthodes pour contrer l'érosion des berges.
- Mise en place de mesures de sécurisation des déplacements autour des parcs et des écoles.
- Planification de l'aménagement urbain de la rue Notre-Dame.
- Réalisation de travaux sur plusieurs artères et réfection de trottoirs et de stationnements.
- Rédaction d'un plan d'action culturel local et mise en place d'une table de gouvernance pour le quartier culturel.
- Continuation de l'offre d'événements et d'activités destinés aux citoyens.

Arrondissement de LaSalle

Population : 79 883 habitants
Superficie : 16,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 490 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 290 300 $
Budget de fonctionnement 2020 : 40,5 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 17,7 M$
Effectif : 267,8 années-personnes

Profil

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 80 000 résidents et près de 25 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. LaSalle a enregistré une croissance démographique de 3,5 % entre 2011 et 2016. Près de 60 % de sa population peut entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues en usage à domicile sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur cinq sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle est façonné par une riche vie sociale, culturelle et communautaire, la diversité de sa population et l'implication de ses citoyens.

Vision

D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'arrondissement revendique le caractère compétitif, innovant et audacieux de son économie, ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'arrondissement structure le développement de son territoire à travers les 5 orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024 : faire de LaSalle un arrondissement mobile et innovant; devenir plus accessible et accueillant; déployer son potentiel attrayant et dynamique; créer un environnement plus vert, sain et durable; affirmer son caractère littoral. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, ses priorités en matière de maintien de l'actif et de nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer. Cela permet de bien arrimer son offre de services, ses interventions et ses réalisations aux attentes des citoyens.

Depuis le début de l'année 2019, l'Arrondissement a réalisé ou amorcé de nombreux projets au bénéfice de la population et des visiteurs :

- Inauguration de la nouvelle piscine Lacharité et de son pavillon des baigneurs;
- Transformation de l'ancienne station de pompage de la compagnie Burroughs Wellcome en halte-bonheur (un belvédère offrant un point de vue sur le fleuve et un point de repos pour piétons et cyclistes);
- Rénovation des vestiaires du complexe aquatique Michel-Leduc;

- Installation d'un réseau de 5 écrans numériques permettant de diffuser de l'information municipale et des messages d'associations et organismes reconnus;
- Déploiement d'une campagne de communication sur le vivre-ensemble et la diversité culturelle en emploi;
- Poursuite de l'ambitieux programme d'élagage cyclique sur 3 ans de tous les arbres en bordure de rue, amorcé en 2018;
- Réaménagement complet des parcs Dalmany et G.-Melatti;
- Mise aux normes de l'accessibilité universelle du chalet du parc Jeannotte;
- Réfection du revêtement synthétique du populaire jeu d'eau L'Aquaciel;
- Installation de mobilier urbain et de modules d'exercice à l'intention des aînés, au parc Parent;
- Réhabilitation du réseau d'aqueduc dans 9 sections de rue et du réseau d'égouts dans 2 sections de rue;
- Réalisation de travaux sur plus d'une cinquantaine de tronçons de rue (pavement) et de trottoirs (reconstruction);
- À la mairie d'arrondissement, remplacement de la toiture et installation d'un nouvel ascenseur afin de rendre tous les étages supérieurs accessibles universellement;
- Sécurisation du périmètre de 4 écoles primaires, par l'aménagement de nouvelles traverses piétonnes, l'installation de dos d'âne ou l'amélioration de la visibilité aux intersections;
- Réfection des sentiers piétonniers et installation de nouveau mobilier urbain au parc riverain;
- Modification de la réglementation afin de permettre de promener les chiens en laisse dans le parc riverain;
- Construction d'un 4^{e} parc canin, au parc Mohawk;
- Plantation de 1 000 arbres sur le domaine public.

Nos actions prioritaires en 2020

- Lancement des travaux d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.
- Réaménagement complet du parc Ménard, incluant de nouveaux plateaux sportifs.
- Élaboration d'une vision de développement pour le boulevard Newman et le futur quartier Angrignon Ouest, sur la base d'ateliers créatifs citoyens, en décembre 2019 et janvier 2020.
- Lancement des travaux de transformation de l'édifice patrimonial de l'ancien hôtel de ville de LaSalle, au 13, avenue Strathyre, pour doter l'arrondissement d'un véritable pôle culturel.
- Reconstruction de la piscine Lefebvre et rénovation du pavillon des baigneurs.
- Ajout d'une signalisation pour piétons le long du parc riverain.
- Aménagement d'une halte-bonheur au pied de la 90^{e} Avenue, pour offrir un point de vue sur le fleuve et un point de repos pour piétons et cyclistes.
- Rénovation du chalet du stade de football Keith-Ewenson, au parc Riverside.
- Aménagement de la promenade Lionel-Boyer, entre la rue Allard et le boulevard Angrignon.
- Réalisation de travaux préparatoires pour l'aménagement d'un corridor de transports actifs, visant à améliorer la mobilité dans l'axe est-ouest.
- Réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc.
- Déploiement d'une stratégie de soutien au secteur commercial, particulièrement pour les zones marchandes de l'avenue Dollard, du boulevard Newman et de la rue Centrale.

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 19 114 habitants
Superficie : 23,6 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 489 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 240 100 $
Budget de fonctionnement 2020 : 10,8 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 8,8 M$
Effectif : 113,4 années-personnes

Profil

Né de la fusion de 2 anciennes municipalités, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève se situe à l'ouest de l'île de Montréal et s'étend sur une superficie de 23,6 km^2. Deux cours d'eau servant de navigation de plaisance bordent ce territoire pourvu de puissants attraits pour les résidents : cadre de vie paisible, nombreux bâtiments patrimoniaux, salle de spectacle, cégep, pistes cyclables, sans compter les vastes espaces verts, notamment l'immense parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et 3 terrains de golf.

Les enfants de 0 à 14 ans et les 25 ans et moins représentent respectivement 16 % et 29,5 % de la population de l'arrondissement. Quant aux personnes âgées de 65 ans et plus, leur pourcentage correspond à 16 % de la population. Une proportion de 72 % de la population est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais, même si le français demeure la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne, à la maison. Près de 1 résident sur 2 est issu de l'immigration et le revenu annuel médian des ménages est de 81 211 $.

Vision

Le projet d'obtention du statut de paysage humanisé pour le secteur ouest de L'Île-Bizard, la conservation des espaces verts et la vocation agricole du territoire sont inscrits au cœur des préoccupations de l'Arrondissement. De même, la protection des milieux boisés constitue, pour l'Arrondissement, un intérêt particulier et une grande valeur écologique en ce sens qu'elle permet de contrer les îlots de chaleur dans un contexte de changements climatiques. En outre, l'amélioration continue du service à la clientèle demeure essentielle pour toutes les directions de l'Arrondissement.

Notre impact et nos réalisations 2019

La diversité de l'offre de services de l'Arrondissement s'aligne sur des objectifs globaux visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et un milieu de vie adapté à leurs besoins. En effet, la nouvelle salle multifonctionnelle, où se tiennent des conférences, des expositions, des animations et des spectacles divers, répond aux besoins réels des 5 135 familles établies sur le territoire. De plus, les espaces verts, les kilomètres de sentiers ainsi que les passerelles du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard sont des atouts distinctifs de l'Arrondissement quant à la bonification de son offre de services en matière de sports et de loisirs. De même, l'Arrondissement encourage les entreprises et commerces locaux qui participent activement à la vitalité socio-économique du territoire, notamment par un encadrement réglementaire assoupli, la garantie de services de voirie efficaces et une politique favorable d'attribution de contrats pour des biens et services d'une valeur de moins de 25 000 $.

Durant l'année 2019, divers projets ont été réalisés par l'Arrondissement, notamment :

- La réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc;
- L'élaboration d'un plan d'urgence pour le pont Jacques-Bizard;
- La réfection de diverses rues;
- Le réaménagement des terrains sportifs;
- L'achat d'équipements pour les terrains sportifs;
- Le réaménagement des parcs anciens et l'asphaltage des sentiers de parcs;
- L'aménagement du parc Bellerive;
- L'aménagement d'un terrain en bordure de la rivière des Prairies, pour en faire un site riverain de Sainte-Geneviève, dans le cadre du projet *Réfection et verdissement des parcs locaux*;
- La réfection et la mise aux normes de bâtiments municipaux;
- La rénovation de bâtiments administratifs;
- Le réaménagement de l'hôtel de ville de L'Île-Bizard;
- L'installation de jeux d'eau dans 2 parcs;
- La mise en œuvre du programme de sensibilisation à l'agriculture pour les élèves des écoles primaires, dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal;
- La bonification du service de transport collectif (7 jours sur 7), avec le concours de la Société de transport de Montréal (STM);
- L'implantation de mesures d'atténuation de la circulation pour contrer la vitesse excessive.

Nos actions prioritaires en 2020

- Bonification du plan de mesures d'urgence en cas d'inondations.
- Poursuite du réaménagement de terrains sportifs.
- Achat et réparation d'équipements pour les terrains sportifs.
- Construction de digues sécuritaires, en collaboration avec le gouvernement du Québec.
- Entretien et amélioration du réseau cyclable.
- Réaménagement de parcs anciens.
- Poursuite de la réfection et de l'équipement de bâtiments administratifs.
- Réfection du point de service de Sainte-Geneviève.
- Réaménagement de l'entrepôt et de la cour de voirie (Travaux publics).
- Poursuite de la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation et de mesures d'urgence.
- Poursuite de la réfection de trottoirs et de bordures.
- Réfection des rues les plus endommagées par les inondations printanières de 2019.
- Bonification du plan d'urgence du pont Jacques-Bizard.
- Poursuite du projet de passerelle piétonnière entre L'Île-Bizard et Sainte-Dorothée pour donner l'accès au train de banlieue et, plus tard, au Réseau express métropolitain (REM).
- Révision réglementaire relativement au dossier des inondations.
- Préparation d'un plan de revitalisation de Sainte-Geneviève.

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 140 411 habitants
Superficie : 25,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 390 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 248 600 $
Budget de fonctionnement 2020 : 66 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 26,7 M$
Effectif : 552 années-personnes

Profil

Bordant le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier, alliant un potentiel de développement élevé et un patrimoine architectural reconnu. L'arrondissement est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits réguliers d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable d'une soixantaine de kilomètres. Le territoire est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. Le groupe des 25-34 ans représente 18 % de la population de l'arrondissement, dépassant la moyenne montréalaise. MHM comptant 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires, 32 900 familles choisissent d'y habiter, ce qui le place au 3e rang des arrondissements pour le nombre total de familles. L'âge moyen est de 41,2 ans et les ménages ont un revenu annuel médian de 48 544 $. Le français est la langue la plus parlée à la maison (85,2 %), suivi de l'anglais, de l'espagnol et du regroupement des langues chinoises.

Vision

De plus en plus de gens choisissent MHM comme milieu de vie pour ses quartiers dynamiques en pleine revitalisation, la proximité des services et la qualité de ses espaces verts. Dans les prochaines années, le verdissement sera une priorité. L'Arrondissement vise à augmenter et protéger la biodiversité par des projets de végétalisation, de plantation d'arbres et d'agriculture urbaine intensive dans les espaces publics et privés. Les enjeux de mobilité et de gestion sécuritaire des déplacements sont au premier rang des priorités.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le territoire de l'arrondissement de MHM est en pleine mutation. Le développement, porté par des valeurs d'innovation, de développement durable, de mixité sociale et d'amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble des citoyens, se poursuit et s'accélère. Qu'il s'agisse de la création de nouveaux logements (dont quelque 8 000 sont prévus au cours des 5 prochaines années), de la transformation majeure de secteurs industriels tels que ceux de l'Assomption Nord et de l'Assomption Sud–Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie) et des zones commerciales qui les bordent, l'enjeu de la mixité et de la cohabitation harmonieuse entre ces milieux est au cœur des priorités de l'Arrondissement. Afin d'orienter le développement au bénéfice de la communauté, l'Arrondissement a amorcé une démarche publique en vue d'adopter un plan directeur des parcs et espaces verts et donne suite au Plan local de déplacements par un forum réunissant tous les acteurs de la mobilité et de la sécurité des déplacements des personnes. En appui au plan, une centaine de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation ont d'ailleurs été déployées dans les quartiers. L'année 2019 a été marquée par une plus grande place accordée à la participation citoyenne en général, notamment avec le lancement de la démarche d'élaboration du plan local d'action culturelle. Le déploiement du premier budget participatif dans le secteur de Mercier-Ouest couronne l'année et se traduira par la réalisation de projets d'une valeur de

350 000 $ en 2020. Le processus sera reconduit dans tous les quartiers. Toutes ces réalisations sont le fruit des efforts d'une équipe mobilisée, fière et engagée dans la prestation de services de qualité. L'Arrondissement a à cœur d'assurer un milieu de travail sécuritaire, sain et dynamique, qui favorise le développement des compétences et vise l'éclosion des talents. L'Arrondissement a :

- Ajouté 8 nouvelles ruelles vertes, implanté des saillies, des bacs et des jardins;
- Effectué une réfection totale ou partielle des parcs Hector-Vinet, Juliette-Huot, Sainte-Claire et de l'Ancienne-Pépinière;
- Réalisé des travaux de mise aux normes à la pataugeoire et au chalet du parc Jean-Amyot;
- Aménagé des jeux d'eau aux parcs Saint-Donat (réaménagement de l'aire de jeux) et Raymond-Préfontaine;
- Implanté une centaine de mesures d'apaisement de la circulation : 30 km/h, dos d'âne, passages piétons surélevés, parcours des écoliers et marquage;
- Ajouté près de 400 supports à vélo;
- Organisé un forum de suivi pour le Plan local de déplacements et tenu plusieurs démarches d'interaction citoyenne sur des projets d'aménagement;
- Soutenu la démarche de consultation publique de l'OCPM pour le projet de l'Assomption Sud–Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie);
- Entrepris des travaux à la bibliothèque Maisonneuve (Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques [RAC]);
- Réaménagé la bibliothèque Mercier : système électronique de gestion des prêts et retours (RFID), amélioration du système de chauffage;
- Rénové la maison de la culture Mercier : réfection de l'auditorium;
- Haussé le nombre de permis délivrés : 3000 permis/année;
- Implanté la campagne de santé, sécurité et mieux-être « Prenons soin de nous! ».

Nos actions prioritaires en 2020

- Effectuer des investissements majeurs en verdissement : plantation d'arbres, multiplication de projets de verdissement et d'agriculture urbaine.
- Implanter des mesures d'apaisement de la circulation dans les quartiers et aux abords des écoles et sécuriser des ruelles.
- Mettre en branle un processus de numérisation des plans architecturaux afin de simplifier et d'accélérer le traitement des permis.
- Rénover les chalets des parcs Jean-Amyot, Raymond-Préfontaine et Félix-Leclerc.
- Gérer la réfection de la maison de la culture et de la bibliothèque Maisonneuve.
- Effectuer des travaux d'accessibilité au Centre Notre-Dame-des-Victoires.
- Réaliser la construction d'un nouveau roulodrome (*skatepark*).
- Poursuivre les travaux d'analyse de l'eau au parc de la Promenade-Bellerive (amélioration de l'accès au fleuve).
- Actualiser la politique de développement social.

Arrondissement de Montréal-Nord

Population : 85 754 habitants
Superficie : 11,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 329 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 234 300 $
Budget de fonctionnement 2020 : 42,9 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 20,4 M$
Effectif : 369,7 années-personnes

Profil
Guidé par ses valeurs, l'Arrondissement de Montréal-Nord a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité, à un juste coût, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et leur milieu. Cette mission, Montréal-Nord entend la réaliser avec un personnel engagé, en impliquant les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent.

Vision
Dans son plan stratégique 2016-2025 *Oser ensemble Montréal-Nord*, l'Arrondissement propose une vision audacieuse où citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élus et personnel de l'Arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Ce plan a notamment établi les bases d'un mode de travail collectif et collaboratif. Il a mené à l'élaboration et à l'adoption du Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse 2017-2027 et de *Prospérer ensemble*, le plan d'action collectif de développement économique 2018-2023. Du travail est également en cours en vue d'adopter des stratégies collectives en matière d'habitation et de développement culturel.

Notre impact et nos réalisations 2019
En 2019, Montréal-Nord poursuit la mise en œuvre de son Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse, lequel mobilise plus de 80 partenaires. Organismes communautaires, tables de concertation sectorielles, table de quartier, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, ministères et représentants du secteur privé contribuent à la réalisation de ce plan d'action pour la jeunesse et ont mis en œuvre, à ce jour, plus de 75 projets sur les 110 prévus. Un conseil jeunesse est aussi mis sur pied.

Avec la participation de nombreux partenaires, Montréal-Nord a mis en œuvre 23 des 54 actions inscrites dans le Plan collectif de développement économique pour favoriser la prospérité du milieu. La vingtaine de membres de la Table de concertation de développement économique voit à la mise en œuvre de ce plan et s'assure de la reddition de comptes.

Le Nord-Est de l'arrondissement est un secteur très dense qui est aux prises avec des défis socio-économiques importants. Il fait présentement l'objet d'une vaste opération d'urbanisme tactique et participatif afin d'améliorer sa trame urbaine et de bonifier la qualité de vie de ses citoyens. Un plan d'aménagement est en gestation et plusieurs projets sont élaborés.

L'aménagement du Corridor vert des cinq écoles, jouxtant le secteur Nord-Est, ayant pour objectif de déminéraliser, de verdir et d'animer un secteur fréquenté par plus de 6 000 étudiants, élèves et membres du personnel enseignant, se poursuit en 2019. Une vingtaine de projets de verdissement, d'embellissement et de sécurisation des déplacements ont été réalisés en partenariat avec les commissions scolaires, les écoles, la Soverdi et de nombreux organismes du milieu.

L'Arrondissement, la Ville de Montréal et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île travaillent en partenariat à la réalisation d'un pôle aquatique à l'école secondaire Henri-Bourassa. Des travaux de réaménagement du parc et la construction d'un nouveau pavillon de parc, principalement destiné à la jeunesse, se termineront en 2020.

Dans la foulée de la lutte contre les changements climatiques, l'Arrondissement, Éconord et la Soverdi plantent plus de 2 000 arbres. L'Arrondissement procède aussi à l'achat de terrains privés pour les transformer en parcs de proximité, dont un borde la rivière des Prairies.

Des travaux sont réalisés à la bibliothèque Henri-Bourassa, en collaboration avec la Ville de Montréal. L'automatisation des retours de documents en libre-service nécessite un réaménagement des espaces, améliorant l'expérience des usagers grâce à des aires d'accueil modernes, agréables et accessibles à tous. Les systèmes de climatisation et de chauffage sont aussi mis aux normes.

Des travaux importants de réaménagement sont entrepris au parc Aimé-Léonard. Plusieurs autres parcs bénéficient d'une cure de rajeunissement. Deux scènes extérieures sont nouvellement installées et animées dans les parcs Gouin et Eusèbe-Ménard, sur le Parcours Gouin.

Nos actions prioritaires en 2020

- Production du plan d'aménagement du secteur Nord-Est, en collaboration avec le milieu, et réalisation de 3 projets : place, parc et rue.
- Poursuite des travaux du Corridor vert, notamment au parc-école Jules-Verne et dans la rue de Dijon.
- Fin de la construction du pavillon de parc et amorce du réaménagement du parc Henri-Bourassa.
- Déploiement de la phase II des travaux d'aménagement au parc Aimé-Léonard : modernisation et agrandissement du chalet; amorce de l'aménagement paysager.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan canopée et du réaménagement de parcs locaux.
- Déploiement du plan d'action culturel.
- Production d'un plan directeur d'aménagement et de développement des zones d'emploi.
- Organisation du 1er rendez-vous collectif Habitation 2020.
- Création d'un conseil des aînés.
- Mise aux normes de bâtiments administratifs.

Arrondissement d'Outremont

Population : 25 067 habitants
Superficie : 3,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 595 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 500 $
Budget de fonctionnement 2020 : 14,9 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 7,7 M$
Effectif : 116,3 années-personnes

Profil

Avec sa position centrale sur l'île de Montréal et sa proximité avec le centre-ville, l'arrondissement d'Outremont est situé avantageusement dans la métropole. Le territoire outremontais se démarque notamment par un patrimoine architectural exceptionnel, grâce à ses magnifiques maisons victoriennes, sa riche canopée, sa population éclectique et ses 3 artères commerciales dynamiques, abritant des boutiques de proximité et un vaste choix de restaurants gastronomiques.

Le territoire d'Outremont est presque entièrement construit et a atteint sa pleine maturité. Le nouvel Outremont, qui inclut le campus MIL de l'Université de Montréal, offre un potentiel de développement urbain exceptionnel autour d'un projet d'envergure. L'accès facile au mont Royal, la présence de nombreux parcs et sa forêt urbaine luxuriante font d'Outremont une véritable oasis de verdure au cœur de Montréal.

La population d'Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0-14 ans de tous les arrondissements de Montréal et l'âge moyen se situait à 38,5 ans au dernier recensement. Quatre-vingts pour cent (80 %) de la population détient un diplôme d'études collégiales ou universitaires, et la majorité (69 %) maîtrise le français et l'anglais. La troisième langue la plus parlée est le yiddish.

Vision

L'administration de l'arrondissement souhaite offrir aux résidents d'Outremont une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie convivial, attrayant, inclusif et sécuritaire pour tous les citoyens et visiteurs. Pour y arriver, l'Arrondissement concentre ses efforts sur les mesures de transition écologique, le développement durable, le développement social, la consolidation d'une offre de services adéquate, la modernisation de son actif – immeubles, équipements et infrastructures – ainsi que la protection et la mise en valeur de son patrimoine.

Notre impact et nos réalisations 2019

- Établissement d'un lien cyclable nord-sud entre les deux campus de l'Université de Montréal.
- Achat et installation de supports à vélos.
- Reconstruction de l'aire de jeux, au parc John-F. Kennedy.
- Sécurisation de rues – construction de dos d'âne.
- Reconstruction de sections de trottoirs, de saillies de trottoir et de traverses surélevées, principalement la traverse devant le Collège Stanislas.
- Octroi de services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour, au parc Pratt.
- Adoption du Plan de la transition écologique pour l'ensemble de l'arrondissement.

- Réalisation d'opérations de pavage.
- Rénovation du système de filtration et du bâtiment, à la piscine John-F. Kennedy.
- Réalisation de travaux de réaménagement de locaux, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et à l'aréna d'Outremont, comprenant l'optimisation des espaces des organismes communautaires et le déménagement de l'équipe de la sécurité publique.
- Réalisation de travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment, à la Maison des jeunes d'Outremont.
- Programme de réfection routière 2019 : réfection de 11 tronçons, incluant le remplacement des entrées de service en plomb, en partenariat avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité et la Direction des réseaux d'eau.
- Achat et utilisation de tablettes électroniques pour les inspecteurs afin d'améliorer les méthodes de travail en inspectorat et d'augmenter le nombre d'inspections.

Nos actions prioritaires en 2020

- Mise à niveau des équipements et des installations du CCI : équipements de la cuisine et des salles de banquet; équipements électriques; scène et stations d'eau.
- Mise en œuvre de mesures de transition écologique et de verdissement.
- Construction de plusieurs dos d'âne pour l'apaisement de la circulation.
- Réalisation de travaux de réfection et de réaménagement, au chalet du parc Pratt et à son pourtour.
- Réalisation de travaux de réfection et de réaménagement, au chalet du parc Joyce.
- Réalisation de travaux de reconstruction des terrains de tennis en terre battue, aux parcs F.-X.-Garneau, Joyce et Saint-Viateur.
- Reconstruction de sections de trottoirs.
- Poursuite du programme de réfection routière 2019 – 4 tronçons (incluant le remplacement des entrées en plomb) : Duverger, Lajoie, du Manoir et Glendale.
- Réalisation du programme de réfection routière 2020.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 71 232 habitants
Superficie : 27,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 413 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 237 500 $
Budget de fonctionnement 2020 : 32,2 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 17,4 M$
Effectif : 260,1 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte 2 quartiers : du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-Liesse. Les résidents y trouvent un milieu de vie paisible et stimulant de par l'accès à de nombreux espaces naturels, y compris 5 grands parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Ils bénéficient également de 2 piscines extérieures publiques, de 2 bibliothèques, d'un centre culturel et de 3 centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 $ et 70 % sont propriétaires. À cet effet, le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles résidentiels. L'importance de l'immigration y est indéniable, car les deux tiers de la population en sont issus. La contribution des nouveaux arrivants a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant et aux multiples visages.

Vision

Tel que l'indique son image de marque « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyens au cœur de ses préoccupations. L'Administration s'engage à toujours améliorer ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation des services aux citoyens. Pierrefonds-Roxboro offre une richesse naturelle incomparable, des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'Arrondissement vise à assurer un milieu de vie agréable, divertissant et enrichissant, favorisant le bien-être de tous les citoyens. Que ce soit par le développement et l'entretien des infrastructures, l'organisation d'événements ou le déploiement d'une offre de services diversifiée, bon nombre d'efforts ont été déployés en ce sens.

À cet effet, l'Arrondissement a réalisé plusieurs projets au cours de l'année 2019 :

- L'ouverture de la nouvelle bibliothèque de Pierrefonds;
- L'inauguration du nouveau bureau Accès Montréal;
- Le lancement du marché solidaire À-Ma-Baie et le retour du marché Château-Pierrefonds afin de favoriser l'accès des citoyens du quartier à des fruits et légumes frais et à juste prix;
- L'inauguration de jeux d'eau, au parc Cyril-W.-McDonald;
- L'aménagement d'un 3e terrain de soccer et football synthétique, au centre sportif George Springate;
- L'aménagement d'un passage culturel à l'arrière de la mairie et à l'avant de la bibliothèque de Pierrefonds;

- La fin de la mise aux normes de la piscine Versailles;
- L'achèvement de la revitalisation du port de plaisance;
- L'acquisition stratégique de terrains situés en bordure de la rivière des Prairies, au 4915, rue du Collège-Beaubois et au 18639, boulevard Gouin Ouest, à des fins de parcs;
- La gestion remarquable de la crue des eaux de 2019, permettant de limiter les dommages sur le territoire.

Nos actions prioritaires en 2020

- Réparation et mise aux normes de certains bâtiments et édifices administratifs.
- Réaménagement de nombreux parcs et terrains sportifs.
- Poursuite du Plan d'action économique de l'Arrondissement.
- Réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage de diverses rues, avec la collaboration de la Ville centre.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 105 971 habitants
Superficie : 8,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 861 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 406 800 $
Budget de fonctionnement 2020 : 54,9 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 17,1 M$
Effectif : 439,6 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable tant sur le plan du tourisme qu'en raison de la qualité de vie de ses quartiers. Son cachet unique, ses rues bordées d'arbres et de végétaux, ses escaliers typiques, ses parcs animés et ses cafés-terrasses en font un milieu de vie propice à une vie de quartier à dimension humaine. De plus, l'effervescence de ses artères commerciales, la vitalité de ses institutions et son bassin de créateurs constituent des vecteurs du développement économique local. Sa population est la plus jeune de Montréal, avec un âge moyen de 37,4 ans. Plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués à 72 % de locataires et sont formés d'une personne seule dans une proportion de 52 %. Près des trois quarts de la population occupée de 15 ans et plus utilisent les transports actifs. Enfin, 53 % des citoyens du Plateau sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada, et 69 % de la population peut entretenir une conversation en français et en anglais.

Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inspirants et durables. Ses quartiers complets, où l'on peut vivre, travailler et se divertir, offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois, de même qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires ou tout simplement le farniente. Depuis près d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne, que ce soit par l'ajout de places publiques ou de placettes où abonde la végétation ou par l'intégration de mobilier urbain coloré et ludique.

Notre impact et nos réalisations 2019

Depuis le début de l'année, Le Plateau-Mont-Royal a poursuivi sa gestion rigoureuse et la mise en œuvre de ses priorités visant à créer des milieux de vie durables toujours plus propres, plus verts, plus beaux, plus animés et plus sécuritaires. L'Arrondissement a notamment :

- Terminé la construction d'une aire de planches à roulettes multifonctionnelle (*skatepark*), contribuant ainsi à revitaliser en partie une parcelle de terrain, sous le viaduc Van Horne;
- Entrepris la transformation de l'avenue Fairmount Est et des tronçons de la rue Saint-Dominique et de l'avenue De Gaspé qui la croisent, avec la création d'une place publique, l'aménagement de 1 258 m^2 de surfaces verdies, la plantation d'arbres et l'ajout de stationnements vélos;
- Apaisé la circulation et sécurisé les déplacements des piétons et cyclistes qui fréquentent le pôle jeunesse du secteur (école, CPE, aréna, parc et centre de loisirs) par la mise à sens unique de la rue Marie-Anne Est, entre Papineau et De Lorimier;
- Aménagé la rue Milton, entre Saint-Laurent et University, pour rendre le secteur plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes, ainsi qu'une placette publique provisoire devant le jardin Notman;

- Amorcé la reconstruction des infrastructures et le réaménagement de la rue Saint-Cuthbert pour la verdir et y apaiser la circulation véhiculaire;
- Poursuivi la création de ruelles vertes, notamment la ruelle Marquette, la plus grande superficie verdie à Montréal, et la bretelle Masson, dans Le Plateau Est;
- Entrepris la transformation de la terrasse Mercure (retrait de l'asphalte, plantation d'arbres, création de zones gazonnées, etc.) pour l'intégrer au parc Baldwin;
- Déminéralisé 5 emprises publiques excédentaires de l'est du Plateau en plantant 57 arbres;
- Terminé le réaménagement du parc Devonshire et de la place de la Roumanie;
- Instauré des rencontres d'information du voisinage pour favoriser une architecture intégrée, de qualité et durable dans les projets de construction et d'agrandissement;
- Affirmé sa volonté de protéger les quartiers résidentiels du phénomène des résidences de tourisme en augmentant les efforts de sensibilisation à la réglementation en place;
- Étendu la vignette de stationnement journalière à tout son territoire;
- Lancé un concours qui vise à favoriser l'ouverture d'entreprises dans des locaux commerciaux situés sur des rues où œuvrent des associations volontaires de commerçants;
- Lancé un plan d'action complet de relance et de revitalisation de la rue Saint-Denis, une première à Montréal;
- Lancé son tout premier plan d'action en développement social, qui guidera les actions des 2 prochaines années pour un arrondissement plus inclusif et abordable;
- Poursuivi ses programmes de soutien aux actions culturelles, Muralité et le Fonds des écoles;
- Rendu universellement accessible la bibliothèque Mordecai-Richler, bonifié ses espaces et instauré le retour en libre-service;
- Revampé le gymnase du Centre Multi-Ethnique St-Louis;
- Lancé un projet pilote pour redynamiser le chalet Laurier et le rendre plus accessible : prêt gratuit de matériel sportif et ludique et création d'un coin famille-maison de pluie;
- Soutenu les actions favorisant la cohabitation avec les clientèles itinérantes.

Nos actions prioritaires en 2020

- Terminer la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal.
- Augmenter le nombre d'heures de bain libre des 2 piscines intérieures.
- Rénover 2 chalets de parc : Baldwin et Saint-Pierre-Claver.
- Remettre aux normes la piscine Baldwin.
- Rénover le terrain de soccer et le terrain de balle du parc Sir-Wilfrid-Laurier.
- Construire de nouvelles saillies de trottoir verdies et procéder au réaménagement géométrique de diverses rues.
- Renforcer le réseau cyclable (près de 50 km, dont plus de 20 km entretenus prioritairement durant la saison hivernale) et les mesures de sécurisation des déplacements actifs.
- Procéder à l'aménagement permanent des terrasses Roy (place publique).
- Améliorer les infrastructures de divers parcs, notamment le square Saint-Louis et les parcs Albert-Saint-Martin, de La Bolduc et Laval.
- Poursuivre la lutte contre les graffitis (plus de 13 000 m^2 de graffitis effacés sur le domaine privé annuellement).
- Poursuivre les actions de propreté, avec la collaboration des brigadiers à la propreté.
- Augmenter la cadence de plantation ou de remplacement d'arbres, afin de protéger et conserver le patrimoine arboricole.
- Sécuriser le corridor scolaire sur la rue Gilford.
- Acquérir des supports à vélo.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Population : 110 993 habitants
Superficie : 42,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 341 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 189 000 $
Budget de fonctionnement 2020 : 60,2 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 44,6 M$
Effectif : 422,1 années-personnes

Profil

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal et ceinturé par le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles offre de nombreuses zones résidentielles et d'emploi. Le dynamisme de l'arrondissement s'appuie aussi sur la présence de plusieurs artères commerciales. La nature y est omniprésente avec plus de 125 parcs et espaces verts, comprenant notamment l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 60 % des ménages s'y trouvant sont propriétaires. Près de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration. Le français y est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Cinquante-deux pour cent (52 %) de la population est de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les deux sexes est de 43,5 ans. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 $.

Vision

Propulsé par une richesse culturelle et patrimoniale et par des caractéristiques géographiques exceptionnelles, où la nature est à la fois verte et bleue, l'Arrondissement vise à faire du territoire une destination et une référence en matière de bien-être, de dynamisme et de qualité de vie pour être « naturellement Montréalais ». Pour y arriver, il met en valeur les richesses naturelles et les espaces urbains baignant dans la nature ainsi que les grands espaces ceinturés par le fleuve et la rivière. De plus, l'Arrondissement travaille à favoriser l'éclosion du potentiel économique des quartiers et le développement de synergies industrielles novatrices.

Notre impact et nos réalisations 2019

Grâce à la diversité de ses projets patrimoniaux, de ses activités culturelles et de ses services en matière de sports, de loisirs et de développement social, l'Arrondissement offre aux résidents un milieu de vie favorisant leur mieux-être et leur santé, et ce, dans une perspective de développement durable et social. L'aménagement de deux places publiques, de la plage de l'Est et d'un belvédère en bordure du fleuve, l'adoption du Plan d'action en saines habitudes de vie et d'un plan local de déplacement ne sont que des exemples qui illustrent le souci de répondre aux besoins et attentes des citoyens. En termes de développement du territoire, l'Arrondissement cherche à réaliser des aménagements harmonieux afin d'assurer un milieu de vie de qualité, à l'échelle humaine. Soucieux de faire de ce territoire une destination d'affaires privilégiée pour les entreprises et les entrepreneurs, l'Arrondissement favorise un développement économique innovant et durable dans ses zones d'emploi, de même qu'une mobilité durable et intégrée.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et des aménagements favorisant, entre autres, l'inclusion, les saines habitudes de vie et le développement durable. Il a :

- Planifié le projet majeur *Espace Rivière*, un futur lieu multifonctionnel intégrant notamment une bibliothèque, une maison de la culture et un centre communautaire;
- Construit un chalet des baigneurs et une piscine chauffée de dimension olympique, au parc Hans-Selye;
- Mis aux normes ou développé de nouveaux projets en accessibilité universelle : chalet et piscine extérieure Saint-Georges, parc Hans-Selye, stationnement écologique de l'aréna Rodrigue-Gilbert, pavillon Clémentine-De La Rousselière;
- Entamé ou terminé les réaménagements d'une vingtaine de parcs;
- Entrepris la réalisation de la phase 2 de la plage de l'Est;
- Entrepris un projet de phytoremédiation sur une superficie d'un hectare;
- Bonifié son offre de services en matière de sports et de loisirs en acquérant le Complexe sportif du Collège St-Jean-Vianney et en ouvrant la piscine olympique Hans-Selye;
- Construit un pavillon au parc Clémentine-De La Rousselière incluant des aménagements pour les clubs sportifs;
- Tenu plus de 1 300 activités culturelles et événements;
- Bonifié son offre de services quant à l'accès au fleuve et aménagé des sections de rues et de parcs;
- Mis en place de nombreuses activités en matière de saines habitudes de vie, découlant de la Politique en saines habitudes de vie et de son plan d'action (près de 23 000 participants);
- Mis en œuvre le Plan d'agriculture urbaine;
- Bonifié l'offre de services en matière de transports actifs et collectifs : ajout de la ligne d'autobus 81, en collaboration avec la Société de transport de Montréal, et implantation des services BIXI, Communauto et Car2go;
- Poursuivi le projet pilote de navette fluviale entre Pointe-aux-Trembles et le Vieux-Port, en collaboration avec les instances gouvernementales.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre la planification du projet majeur *Espace Rivière*.
- Poursuivre la planification de grands projets, notamment la piste multifonctionnelle le long de la friche ferroviaire.
- Poursuivre les travaux d'aménagement de la plage de l'Est.
- Accompagner les entreprises et développer le potentiel d'attraction des artères commerciales.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Réaménager de nombreux parcs, terrains sportifs et accès au fleuve.
- Revitaliser les noyaux villageois de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.
- Mettre en œuvre le Plan d'agriculture urbaine.
- Effectuer de nombreux travaux d'amélioration en matière d'accessibilité universelle au sein des installations municipales.
- Avec la Ville centre, planifier la réfection et le réaménagement des grandes artères (boulevard Gouin, rue Notre-Dame, rue Sherbrooke, etc.) et procéder aux travaux.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec (transports collectifs et actifs, navette fluviale, décontamination des sols, etc.).

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 144 164 habitants
Superficie : 15,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 610 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 336 300 $
Budget de fonctionnement 2020 : 60,9 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 26,5 M$
Effectif : 669,6 années-personnes

Profil

Situé au cœur de la métropole, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique, de proximité, riche d'un passé industriel fort et résolument tourné vers l'innovation et le développement durable. La vie de quartier y est florissante et animée, grâce à la présence d'une centaine d'espaces verts, du Jardin botanique de Montréal et du grand parc Maisonneuve. La population apprécie son vaste réseau cyclable, convivial et sécuritaire, les nombreux commerces de proximité, les multiples ruelles vertes fleuries et saillies verdies ainsi que les espaces variés d'appropriation citoyenne et de diffusion culturelle. Les ménages sont en majorité locataires (70 %) et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 $. Plus de 57 % des travailleurs de Rosemont–La Petite-Patrie utilisent les transports en commun ou les transports actifs au quotidien. On y dénombre 18 570 familles avec enfants, un nombre ayant crû de 5,8 % de 2011 à 2016. Près de 2 résidents sur 5 sont issus directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %), suivie par l'anglais (6 %), l'espagnol et l'arabe.

Vision

Humain et urbain, ancré dans la réalité d'aujourd'hui et ayant un net penchant éclectique et progressiste, l'Arrondissement vise à offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain en misant sur le développement durable et une gestion transparente, efficiente et innovatrice, orientée vers les besoins des citoyens. Pour y parvenir, l'Arrondissement mise sur des programmes audacieux de participation citoyenne, de verdissement et de réappropriation de l'espace public, sur un ambitieux plan de développement du réseau cyclable et d'apaisement de la circulation, de même que sur des mesures qui favorisent l'émergence de projets d'économie circulaire et d'innovation sociale.

Notre impact et nos réalisations 2019

La diversité de l'offre culturelle, sportive et de loisir dans l'arrondissement permet à sa population de s'épanouir au quotidien. En osant déployer des initiatives novatrices comme le nouveau programme Projets participatifs citoyens, le Défi Zéro déchet et le programme Faites comme chez vous, qui comprend notamment les aménagements de ruelles vertes, et en assurant un développement du territoire à échelle humaine, l'Arrondissement vise à encourager la réappropriation de l'espace public par les citoyens et la création de milieux de vie connectés, animés et inclusifs. L'avenue Shamrock, les Quais Masson et L'Île aux volcans sont au nombre de ces nouveaux lieux rassembleurs que les résidents sont invités à faire leurs et à investir.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de multiples interventions et concrétisé de nombreux projets d'aménagement permettant à la population de s'approprier son milieu, de réduire son impact environnemental et d'améliorer sa qualité de vie, et ce, dans une perspective d'inclusion, de développement durable et d'innovation sociale. L'Arrondissement a :

- Aménagé L'Île aux volcans, une première place publique pour enfants axée sur le jeu libre;
- Proposé une deuxième phase d'aménagement transitoire des Quais Masson, dans le cadre du Programme de rues piétonnes et partagées;
- Déployé de nouveaux aménagements cyclables et de nombreuses mesures pour sécuriser le réseau existant dans le cadre de la Vision vélo, qui prévoit l'ajout de plusieurs dizaines de kilomètres de nouvelles pistes sécuritaires au cours des prochaines années;
- Procédé à l'aménagement de jardins de rue sur la rue De Saint-Vallier;
- Créé le programme Projets participatifs citoyens, qui a permis la fondation de 5 premiers milieux de vie et le déploiement de projets sur le domaine public portés par les citoyens;
- Tenu une première édition du Défi Zéro déchet, comprenant l'accompagnement de 50 foyers dans la réduction de leurs déchets et la mise en place d'initiatives de réduction à la source dans les bureaux administratifs du 5650, rue D'Iberville;
- Investi dans le déploiement d'actions supplémentaires en matière de propreté, notamment sur certaines artères commerciales et aux abords de ruelles;
- Procédé à la sécurisation de nombreuses intersections par l'ajout de signalisation et l'aménagement de saillies verdies;
- Valorisé le bois de frêne par la création de mobilier signature au centre Étienne-Desmarteau;
- Transformé la pataugeoire du parc de la Cité-Jardin en jeux d'eau universellement accessibles et à l'aspect naturel;
- Réaménagé les aires de jeu sud du parc du Père-Marquette en les axant sur le jeu libre et en utilisant des matériaux nobles;
- Procédé à la réfection de rues, incluant le remplacement de la portion municipale des entrées de service en plomb, l'ajout de mesures d'apaisement et la déminéralisation;
- Terminé l'aménagement permanent de l'avenue Shamrock et de la place du marché;
- Poursuivi le programme de ruelles vertes par la réalisation de 5 nouvelles ruelles;
- Procédé à la réfection des terrains de tennis et de l'éclairage, au parc Beaubien;
- Implanté des mesures d'apaisement de la circulation dans les ruelles.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre le réaménagement et l'expansion du réseau cyclable du territoire (Vision vélo).
- Tenir un deuxième Défi Zéro déchet : accompagnement de 50 nouveaux foyers du quartier et déploiement de mesures de réduction à la source dans les bâtiments municipaux.
- Mettre en place de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des ruelles.
- Poursuivre la déminéralisation de l'espace urbain.
- Aménager de nouvelles ruelles vertes et encourager les projets de verdissement.
- Soutenir la vitalité des artères commerciales.
- Procéder à la réalisation de rénovations majeures dans diverses installations municipales.
- Planifier la réalisation des aménagements permanents sur la rue Masson, dans le cadre du Programme de rues piétonnes et partagées.
- Encourager les initiatives d'économie circulaire.
- Favoriser l'émergence d'initiatives rassembleuses sur le domaine public avec les Projets participatifs citoyens.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan local de développement durable.
- Réaliser divers travaux de décontamination de terrains.

Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 102 684 habitants
Superficie : 42,8 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 640 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 312 100 $
Budget de fonctionnement 2020 : 72,4 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 32,8 M$
Effectif : 573,7 années-personnes

Profil

Ayant célébré son 125e anniversaire en 2018, Saint-Laurent est l'un des 19 arrondissements de Montréal. Sa population, de plus de 100 000 habitants, forme l'une des plus multiculturelles, puisque 81 % de ses résidents sont immigrants ou ont au moins un parent né dans un autre pays. Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement s'étend sur 42,8 kilomètres carrés. Plus de 70 % de son territoire est consacré aux activités industrielles et commerciales. Avec 4 500 entreprises et 110 000 emplois, il représente d'ailleurs le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal. Il constitue également l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec. Enfin, grâce à ses 2 bibliothèques, à son centre des loisirs, à son nouveau complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et les loisirs.

Vision

Communauté dynamique comptant un grand nombre de jeunes familles, Saint-Laurent affiche une croissance démographique exceptionnelle depuis plusieurs années, fruit des efforts de l'administration laurentienne pour offrir des services municipaux de proximité de qualité supérieure et adaptés à une population multiculturelle, tout en consolidant sa position de pôle industriel d'envergure et, parallèlement, celle de meneur en développement durable. S'appuyant sur un vaste exercice de consultation citoyenne mené en 2016, l'Arrondissement a adopté 5 plans locaux touchant les principaux secteurs de la vie municipale : développement social, développement culturel, développement durable, déplacements et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces plans et les actions qu'ils comprennent résument ainsi la vision de Saint-Laurent que l'administration laurentienne a formée, avec l'appui de la population : une communauté forte, prospère et innovante, apte à gérer sa croissance d'une façon respectueuse de son environnement et de sa biodiversité.

Notre impact et nos réalisations 2019

En janvier 2019, le conseil d'arrondissement a désigné Saint-Laurent comme un « territoire municipal durable ». Ainsi, le conseil a adopté la Politique de développement durable, invitant chaque membre de la collectivité laurentienne à contribuer au développement durable de son milieu de vie par des actions réparties en 6 grands axes : lutte contre les changements climatiques; protection et augmentation de la biodiversité; pérennité des ressources; vitalité, sécurité et résilience des quartiers; développement socioculturel; économie verte, circulaire et solidaire.

Voici d'autres actions dignes de mention, réalisées depuis le début de l'année 2019 :

- En janvier, Saint-Laurent devient la première entité municipale québécoise de plus de 100 000 habitants à franchir la dernière étape du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) et annonce avoir réduit de 21 % les émissions de GES sur son territoire depuis 1990.

- En février est lancé un important projet de rénovation de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, avec des travaux de rénovation qui permettront aux usagers de profiter d'une toute nouvelle ambiance à la réouverture, prévue au début de 2020.
- En mars, une nouvelle campagne de sensibilisation environnementale au sujet de la collecte des matières organiques est lancée.
- En avril, le conseil de Saint-Laurent convient d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 136 893 $, répartie entre 5 organismes pour l'année 2019, pour la réalisation de 8 projets dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant.
- Toujours en avril, Saint-Laurent mène, de concert avec l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, une consultation citoyenne portant sur le secteur de la gare Bois-Franc, établi comme une aire « TOD » (*transit-oriented development*).
- En mai, à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique, Saint-Laurent dévoile les grandes lignes du plan directeur de son corridor de biodiversité lors d'une conférence de presse. Sur un horizon de plus de 20 ans, ce premier corridor de biodiversité en milieu urbain au Québec reliera les noyaux de biodiversité déjà existants à Saint-Laurent.
- En juin, Saint-Laurent a reçu la certification « Ville amie des abeilles » de l'organisme canadien Bee City Canada.

Nos actions prioritaires en 2020

- Coordination avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour l'implantation de 5 nouvelles stations du Réseau électrique métropolitain (REM) sur le territoire.
- Mise en place d'un plan d'aménagement urbain pour intégrer les stations du REM ainsi que les nouveaux projets de développement immobilier sur le territoire.
- Poursuite et bonification du plan de déneigement afin de répondre aux situations climatiques exceptionnelles et d'améliorer le service de déneigement.
- Poursuite d'actions en faveur du développement durable comme la mise en place d'un comité local sur les changements climatiques.
- Réalisation d'investissements importants dans les parcs, notamment dans l'aménagement d'installations sportives au parc Philippe-Laheurte et la mise à niveau de divers parcs.
- Lancement du projet du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse, annoncé en mai 2019.
- Rénovation de l'aréna Raymond-Bourque, amorcée en 2019 dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.
- Poursuite de la conversion de l'éclairage de certains parcs aux diodes électroluminescentes (DEL) en 2020.
- Lancement de travaux de réfection à la mairie de Saint-Laurent, comprenant le remplacement du système de chauffage au mazout par un système électrique et le recours à 45 panneaux solaires, ce qui permettra une réduction annuelle des émissions de GES correspondant à l'utilisation de 40 voitures.

Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 80 811 habitants
Superficie : 13,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 531 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 279 200 $
Budget de fonctionnement 2020 : 36,6 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 19 M$
Effectif : 240 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Saint-Léonard, dans l'est de Montréal, a une situation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est sa mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, les immigrants représentent 49 % de la population, alors qu'ensemble, les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de 65 ans et plus représentent 45 % de l'ensemble des résidents. Saint-Léonard est d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (0-14 ans) et d'aînés (65 ans et plus). Près de 92 % des Léonardois peuvent soutenir une conversation en français et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. L'italien, l'arabe et l'espagnol font également partie des principales langues en usage. La majorité des résidents de l'arrondissement sont des locataires (65 %) et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de 5 étages (71,9 %). L'arrondissement possède 9 grands parcs et de nombreux espaces verts qui font sa force et sa renommée parmi ses résidents.

Vision

La vision dont s'est doté l'Arrondissement dans son plan stratégique *Saint-Léonard 2030* est un Saint-Léonard incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, résolument engagé envers la qualité de vie des citoyens, la mobilité active et collective et le développement durable. Pour atteindre cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur 5 grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro, revitaliser les zones économiques actuelles et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

Notre impact et nos réalisations 2019

Depuis toujours, l'arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de proximité de qualité aux résidents et de privilégier des investissements qui préservent et enrichissent le patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la réfection des rues et des trottoirs ainsi que pour la mise aux normes des bâtiments et des installations s'avèrent donc prioritaires. Cette volonté des élus et de l'Administration se traduit d'ailleurs très bien dans les stratégies du plan *Saint-Léonard 2030* qui visent l'optimisation de l'offre de services, l'amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire et la mise à niveau en continu des équipements. Durant l'année 2019, plusieurs actions ont été entreprises et réalisées en ce sens :

- La réfection de la chaussée, de trottoirs et de l'éclairage sur 16 rues ou tronçons de rues ainsi que le planage et le revêtement de 16 autres rues ou tronçons de rues;
- L'aménagement d'un nouveau parc mettant en valeur la biodiversité du site, sur les terrains des bassins de rétention du Domaine Chartier;

- Le réaménagement des espaces administratifs, incluant des travaux pour regrouper, à la mairie d'arrondissement, le bureau Accès Montréal et le bureau des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- L'aménagement d'un deuxième corso – le Corso de l'est – sur la rue Jean-Talon, entre les rues Mainville et de Fontenelle;
- Le réaménagement de l'aire de planche à roulettes, au parc Delorme;
- Le réaménagement des jeux d'eau du parc Coubertin;
- Le remplacement de la glissade de la piscine extérieure, au parc Ladauversière;
- L'installation de nouvelles stations d'exercice extérieures, au complexe sportif Saint-Léonard;
- L'inauguration de la Fabricathèque – un espace de co-création artisanale et technologique –, à la bibliothèque de l'arrondissement;
- Le déploiement de 2 bibliomobiles dans les parcs de l'arrondissement;
- L'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le dernier secteur non desservi de l'arrondissement;
- L'adoption de la Politique locale de foresterie urbaine;
- L'adoption, d'ici la fin de l'année, du Plan d'action local de la Politique de l'enfant.

Nos actions prioritaires en 2020

L'Arrondissement de Saint-Léonard, avec le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations qui sont à sa disposition, pourra continuer en 2020 à offrir des services de proximité performants, innovants et responsables afin de maintenir, pour tous, un milieu de vie de qualité, sécuritaire et attractif, inspirant un fort sentiment de fierté léonardoise. L'Arrondissement poursuivra donc cette tradition d'excellence en mettant en œuvre de nombreux projets et en lançant de nouvelles initiatives, notamment :

- La réalisation de travaux de réfection de la chaussée, de trottoirs et de l'éclairage et la réalisation de travaux de planage et de revêtement sur d'autres rues ou tronçons de rues;
- La bonification des opérations de déneigement et de déglaçage;
- La bonification du programme d'élagage systématique des arbres publics;
- La réfection des terrains de tennis des parcs Ladauversière et Pie-XII et la finalisation des travaux au parc Hébert;
- La construction de nouveaux abris pour les terrains de bocce des parcs Delorme et Luigi-Pirandello;
- Le remplacement de portes, de fenêtres et de sections de la toiture des pavillons des parcs Coubertin, Delorme, Ferland, Ladauversière, Luigi-Pirandello et Pie-XII;
- La finalisation des travaux de climatisation au pavillon du parc Wilfrid-Bastien;
- L'aménagement de nouveaux sentiers au parc Wilfrid-Bastien;
- L'agrandissement du parc à chiens et des jardins communautaires de la rue Arthur-Péloquin;
- Le dépôt et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le corridor de la ligne bleue du métro situé sur le territoire;
- L'élaboration et l'adoption d'un plan directeur pour l'aménagement du pôle civique, culturel et sportif de l'arrondissement;
- La prolongation des heures d'accueil de la Fabricathèque, à la bibliothèque de l'arrondissement;
- Le déploiement de plans de mobilisation des employés pour chacune des directions et des divisions de l'Arrondissement.

Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 81 465 habitants
Superficie : 15,7 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 528 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 377 700 $
Budget de fonctionnement 2020 : 55,6 M$ Budget au PTI 2020-2022 : 19,4 M$
Effectif : 414,4 années-personnes

Profil

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km^2 et comprend les quartiers de Saint-Henri, de Petite-Bourgogne, de Pointe-Saint-Charles, de Griffintown, de Côte-Saint-Paul et d'Émard. L'arrondissement du Sud-Ouest comprend au-delà de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 97 parcs et espaces verts. Il figure parmi les secteurs de Montréal offrant les meilleurs potentiels de développement. Presque la moitié de son territoire est composé d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir. Le Sud-Ouest offre des services diversifiés, notamment une maison de la culture, 4 bibliothèques, 5 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 pataugeoires, 7 jeux d'eau, 3 arénas et 5 patinoires extérieures. On y trouve par ailleurs le parc Angrignon et le complexe récréatif Gadbois.

On observe que 66 % de tous les logements du territoire sont occupés par des locataires, alors que 34 % des logements privés sont occupés par un propriétaire. L'importance de la population immigrante au sein de l'arrondissement est indéniable. Près de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration. Concernant la langue d'usage, 62 % de la population est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Les langues chinoises et l'espagnol font également partie des langues en usage à domicile. Les femmes, majoritaires, comptent pour 50,5 % de la population du Sud-Ouest, comparativement à une proportion de 49,5 % d'hommes. L'âge moyen des résidents était de 38,9 ans en 2016. Les ménages de l'arrondissement ont un revenu annuel médian de 48 939 $. Par ailleurs, 23,3 % de la population se trouve dans une situation de faible revenu.

Vision

Le Sud-Ouest, longtemps associé à l'industrie manufacturière, est en transformation depuis une décennie. Celle-ci amène des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, modification des besoins d'une population en croissance. Tout cela, dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'Arrondissement du Sud-Ouest a pour mission de planifier, d'organiser et de coordonner les services de proximité. Ceux-ci doivent être de qualité, efficaces, efficients et adaptés aux besoins de tous les citoyens de l'arrondissement.

Notre impact et nos réalisations 2019

Grâce à la contribution de ses directions opérationnelles, l'Arrondissement du Sud-Ouest soutient le développement harmonieux du territoire. Il veille à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, dans un souci constant de développement durable, tout en encourageant la participation citoyenne. Des services diversifiés et accessibles à la population sont offerts, pour une expérience enrichissante en culture, en sports, en loisirs et en développement social. Enfin, des efforts sont faits pour assurer

l'entretien et la pérennité des infrastructures routières, des parcs et des espaces verts du territoire. L'objectif étant d'offrir aux citoyens du Sud-Ouest des services de qualité et un cadre de vie sécuritaire.

L'Arrondissement a poursuivi cette année ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Réalisation de 1 620 m de rues et de 4 225 m^2 de trottoirs et implantation de mesures d'apaisement de la circulation (dos d'âne, saillies, mail végétalisé);
- Réalisation de travaux dans les parcs de la Traite-des-Fourrures, Daisy-Peterson-Sweeney, Campbell-Ouest et Vinet, au carré d'Hibernia et dans des jeux d'eau;
- Investissement dans les équipements : piscine Sir-George-Étienne-Cartier et son pavillon des baigneurs; Pavillon des aînés;
- Réalisation de ruelles vertes (Yamaska, Liverpool, Jogues, Hurteau, Sainte-Marie, etc.);
- Conception du square Sainte-Élisabeth et d'une buvette sociale à la place du Marché;
- Mise en place des programmes Accès-Loisirs et d'acquisition d'œuvres d'art;
- Hausse du nombre d'unités desservies par la collecte alimentaire (plus de 400 immeubles);
- Mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) Turcot;
- Adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts du Sud-Ouest 2019-2024;
- Tenue d'une démarche d'urbanisme collaboratif pour le secteur ouest de Griffintown;
- Réalisation de campagnes d'embellissement et de verdissement (570 plates-bandes, 98 saillies végétalisées, 120 m^2 de trottoirs verdis, 340 demi-lunes fleuries et 500 arbres);
- Investissement de 0,5 M$ en argent frais dans la création de ruelles vertes;
- Prolongation des heures d'ouverture du BAM (1 soir/sem. selon l'achalandage).

Plus spécifiquement :

- Les 4 bibliothèques ont enregistré plus de 422 000 entrées (de janvier à août 2019).
- Quelque 250 000 personnes ont fréquenté les centres Gadbois et Saint-Charles et plus de 150 000 ont profité des piscines intérieures et extérieures.
- Plus de 80 000 personnes ont été jointes par les publications de l'Arrondissement.
- Plus de 10 000 spectateurs ont assisté aux 47 spectacles tenus dans l'arrondissement.

Nos actions prioritaires en 2020

- Miser sur les gains de productivité pour assurer une offre de services de qualité.
- Limiter la hausse des charges fiscales générales à l'inflation prévue (maximum de 2 %).
- Augmenter les budgets pour les activités d'entretien (parcs et déneigement).
- Augmenter les budgets de fonctionnement de plus de 125 000 $ pour les bibliothèques.
- Rouvrir la piscine Sir-George-Étienne-Cartier.
- Investir 0,7 M$ dans des travaux soutenant le développement de nouveaux parcs.
- Prévoir au PTI pour 2020 des investissements dans les programmes et projets suivants :
  - Infrastructures urbaines : 2,3 M$;
  - Immeubles : 2 M$;
  - Mise à niveau des parcs existants : 1,1 M$;
  - Programmes divers (mobilier urbain, petits équipements et éclairage) : 0,4 M$.

Arrondissement de Verdun

Population : 71 225 habitants
Superficie : 9,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 803 600 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 418 300 $
Budget de fonctionnement 2020 : 36,6 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 12,3 M$
Effectif : 313,2 années-personnes

Profil

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,7 km^2. Bordé par le fleuve Saint-Laurent et le canal de l'Aqueduc, Verdun se voit choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter l'arrondissement, c'est profiter à la fois de la beauté du fleuve, de ses espaces verts et de la vie urbaine de Montréal. L'omniprésence du fleuve et plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constituent la plus grande richesse naturelle de Verdun.

Une large majorité de la population de l'arrondissement, dans une proportion de 66 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne. L'anglais, l'espagnol et les langues chinoises font également partie des principales langues en usage à domicile. Par ailleurs, si près des trois quarts des habitants de l'arrondissement sont nés au Canada, c'est 1 personne sur 4 qui est originaire d'un autre pays, pour un total de 16 320 immigrants. Les ménages ont un revenu annuel médian de 55 428 $. La population compte 52 % de personnes de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les 2 sexes est de 39,7 ans.

Vision

L'arrondissement a su se positionner avantageusement sur le plan montréalais et rayonner au-delà des frontières qui le définissent par des projets porteurs, entre autres : le Quai 5160 – maison de la culture de Verdun, l'auditorium et la plage urbaine, ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois rond, le Festival international de Jazz, le Festival de marionnettes, etc.

C'est par un milieu de vie de qualité, des quartiers conviviaux et verts, où les familles trouvent de nombreux avantages, que le Verdun d'aujourd'hui se caractérise. De plus, l'Arrondissement souhaite bâtir et préparer Verdun pour demain, c'est-à-dire contribuer à favoriser un milieu de vie défini par l'accès à des espaces naturels exceptionnels, par des services de qualité et par une grande mixité sociale et intergénérationnelle. Cette vision émane de la mise en œuvre de l'ambitieux Plan de développement stratégique 2015-2025.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'Arrondissement de Verdun ne cesse de redoubler ses efforts, qui visent clairement à améliorer la qualité de vie des résidents, avec une offre de services culturels diversifiés et de qualité, avec l'aménagement de nouvelles installations, d'infrastructures urbaines et de places publiques conçues dans un souci de développement durable et social.

Parmi les réalisations de l'Arrondissement de Verdun en 2019, on peut citer :

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan local de déplacements et du plan d'accessibilité universelle;
- L'ouverture de la plage urbaine de Verdun, qui offre aux Montréalais et aux Verdunois un accès unique au fleuve Saint-Laurent et à ses rives;
- L'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de Verdun;
- La tenue d'événements d'envergure : Festival international de Jazz à Verdun, Cabane Panache et Bois rond, Festival des marionnettes;
- Le réaménagement et la modernisation des équipements de divers parcs : parc Duquette, parc Marin, parc Elgar, etc.;
- La poursuite du programme de remplacement des luminaires (éclairage à la DEL);
- La poursuite du programme d'activités physiques Verdun actif;
- L'installation de la place Wellington (an 3);
- La tenue de la cérémonie Hommage aux bénévoles;
- L'offre d'une programmation culturelle diversifiée au Quai 5160 et hors les murs : pianos publics, stationnement Éthel, etc.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement stratégique de Verdun 2015-2025 et actualiser les actions prioritaires pour les années 2020-2025.
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités, effectuée en 2018 dans un contexte d'optimisation.
- Mettre à niveau des installations sportives existantes et aménager de nouvelles installations sportives extérieures dans les parcs Elgar, Wilson, Poirier et Woodland.
- Mettre en œuvre le Plan local de déplacements (PLD).
- Poursuivre les travaux de rénovation et d'aménagement de l'auditorium de Verdun.
- Poursuivre la démarche pour effectuer une étude de faisabilité concernant la passerelle entre L'Île-des-Sœurs et Verdun, terre ferme.
- Poursuivre des analyses pour la renaturalisation des bassins du lac Lacoursière-IDS.

Arrondissement de Ville-Marie

Population : 92 686 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 137 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 491 900 $
Budget de fonctionnement 2020 : 96 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 42,6 M$
Effectif : 586,6 années-personnes

Profil
Établi sur le site fondateur de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie concentre le cœur des activités économiques et de divertissement du Québec, et représente un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Plus d'un demi-million de personnes y transitent chaque jour pour travailler, étudier, visiter ou se divertir, mais c'est également le lieu de résidence de plus de 90 000 habitants. Le centre-ville de Montréal est d'ailleurs l'un des plus peuplés d'Amérique du Nord.

Vision
L'Arrondissement de Ville-Marie a à cœur la cohabitation harmonieuse entre résidents, travailleurs, gens d'affaires, étudiants et touristes. Ainsi, il s'efforce, d'une part, de mettre en œuvre des initiatives et des pratiques à échelle humaine : verdissement, animation du domaine public, services de proximité et embellissement. D'autre part, il soutient le caractère exceptionnel du centre-ville comme pôle de destination économique, touristique et culturel par des interventions favorisant le développement commercial.

Notre impact et nos réalisations 2019
Le rayonnement métropolitain dont bénéficie le centre-ville de Montréal se traduit par de nombreux déplacements à pied, à vélo, en transport en commun et en voiture. L'achalandage des rues, des trottoirs et des espaces verts de l'arrondissement génère des besoins considérables en entretien et propreté du domaine public, pour assurer la sécurité des usagers et la convivialité des lieux.

Théâtre d'environ 170 événements publics par année, Ville-Marie est reconnu à l'échelle de la province comme lieu de divertissement : festivals, événements sportifs, promotions commerciales, piétonnisations, manifestations ou autres rassemblements font partie des attraits de l'arrondissement. Ces importants rassemblements imposent de financer convenablement la sécurité et l'aménagement temporaire du domaine public, la gestion des entraves routières et le soutien aux événements culturels et commerciaux.

Le demi-million de déplacements par jour dans l'arrondissement a un impact majeur sur la qualité de vie des résidents, qui subissent parfois les contrecoups d'une intense circulation de transit et de transport de marchandises. Par conséquent, les équipes s'affairent à sécuriser et apaiser les milieux de vie; l'aménagement de plusieurs saillies de trottoir végétalisées en est un bel exemple. Les réaménagements de rues laissent désormais une place prépondérante aux transports actifs et collectifs, et le transport en vélo est facilité par l'installation de plusieurs centaines de supports sur l'ensemble du territoire.

Ville-Marie s'efforce d'offrir aux résidents des équipements collectifs et des espaces verts de qualité exemplaire. D'importantes sommes sont allouées à la rénovation et à l'entretien des bâtiments (par exemple, la bibliothèque Père-Ambroise, la maison de la culture Janine-Sutto et bon nombre de centres sportifs et de chalets de parc) ainsi qu'au réaménagement des parcs (Médéric-Martin, des Joyeux-Vikings, Sainte-Marie et Prudence-Heward, notamment). Avec le tiers de sa population vivant sous le seuil de la pauvreté, l'Arrondissement dispose d'une expertise unique en animation et organisation d'événements communautaires dans ses lieux publics. En offrant une foule d'activités familiales, ludiques et culturelles, c'est la mixité sociale et la saine cohabitation que l'on favorise, en minimisant du même coup les nuisances et les incivilités.

Nos actions prioritaires en 2020

Décidé à poursuivre l'amélioration des milieux de vie, l'Arrondissement prévoit hausser les investissements en rénovation des équipements collectifs (par exemple, à l'aréna Camillien-Houde, au bain Quintal et au centre Jean-Claude-Malépart) et en réaménagement des parcs (la restauration de l'escalier du parc Thérèse-Casgrain, le réaménagement du parc de l'Espoir et la rénovation des chalets des parcs du Pied-du-Courant et Charles-S.-Campbell, entre autres). Les budgets d'entretien de ces espaces seront également bonifiés.

Des initiatives concrètes pour réduire les îlots de chaleur verront le jour. Dans la foulée du réaménagement entrepris autour de l'UQAM, la création d'espaces verts publics se poursuit par le biais d'ententes avec des partenaires institutionnels.

La transition écologique et la mobilité durable sont au cœur de la vision du Plan local de déplacement, lancé à l'automne 2019. Les actions planifiées visent à revoir le partage de la route au profit des transports actifs et collectifs (p. ex. : création d'un lien cyclable sur la rue Guy), à sécuriser les intersections accidentogènes et à poursuivre l'entretien de la chaussée. À ce chapitre, une nouvelle équipe d'ouvriers internes est désormais formée pour construire efficacement des saillies de trottoir.

Enfin, la mise en œuvre des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) veille au redéveloppement de secteurs en pleine transformation. Dans différents emplacements (quartier des Faubourgs, Quartier des gares, Quartier des spectacles), on allie urbanisme et mobilité pour verdir l'espace public, bonifier l'espace piéton et favoriser le développement commercial et l'implantation de milieux de vie sains et sécuritaires.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 145 986 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 428 400 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 311 700 $
Budget de fonctionnement 2020 : 59,5 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 25,8 M$
Effectif : 427,1 années-personnes

Profil

Situé au centre nord de la ville, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSMPE) compte sur une population jeune, dynamique et multiethnique, une grande solidarité sociale et des institutions reconnues internationalement. Près de 146 000 personnes y habitent, ce qui en fait le deuxième arrondissement le plus peuplé de Montréal. Véritable croisement entre les cultures d'ici et d'ailleurs, VSMPE accueille une centaine de communautés ethnoculturelles, et 42 % de sa population est issue de l'immigration. Plus de 35 000 familles y vivent et près de 30 % des personnes ont moins de 25 ans. Ce profil divers, familial et jeune se reflète dans les activités culturelles, sociales et sportives offertes par l'Arrondissement dans les rues, les parcs et les installations, en collaboration avec ses partenaires. La vitalité des artères commerciales contribue à la qualité de vie des quartiers, alors que ses 2 parcs industriels se révèlent des zones d'emploi majeures, avec des entreprises de renom. VSMPE participe à la notoriété de Montréal grâce, notamment, au Complexe environnemental de Saint-Michel, à la Cité des arts du cirque, regroupant le siège social du Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque, ainsi qu'aux parcs Jarry, qui accueille la Coupe Rogers, et Frédéric-Back.

Vision

L'Arrondissement a à cœur de créer des milieux de vie agréables, notamment pour les familles. Il vise à rendre accessibles à toute la population des espaces publics de qualité et sécuritaires, des espaces verts abondants et invitants, des services variés qui répondent aux besoins locaux et un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles. En s'appuyant sur la vitalité des organismes communautaires et sur celle des commerçants locaux, l'Arrondissement veut faire des quartiers qui composent ce territoire des lieux dynamiques auxquels les citoyennes et citoyens s'identifient et s'attachent et dans lesquels ils s'enracinent.

Notre impact et nos réalisations 2019

Chaque geste compte pour améliorer les espaces publics afin de les rendre plus conviviaux et de permettre aux gens de se les réapproprier. C'est pourquoi des efforts ont été intensifiés afin d'aménager de nouvelles ruelles vertes, d'implanter de nombreuses saillies de trottoir végétalisées, de réaménager les parcs de quartier et de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation. Grâce à l'engagement des partenaires en culture, en sports, en loisirs et en développement social, une offre de services riche, diversifiée et accessible contribue au mieux-être, au développement et à l'intégration sociale des personnes.

Principales réalisations de 2019 :

- Végétalisation de 160 saillies de trottoir.
- Adoption d'une nouvelle politique de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) et déploiement d'une nouvelle signalisation.

- Accompagnement de partenaires dans la construction de 71 nouveaux logements sociaux.
- Réalisation de 6 800 interventions ou inspections de logements en lien avec la salubrité, l'entretien et la sécurité.
- Délivrance de 1 564 permis de construction et de transformation.
- Réduction de la vitesse à 30 km/h sur les rues résidentielles et certaines rues collectrices.
- Réduction de la circulation de transit dans l'ouest du secteur François-Perrault.
- Déploiement d'une vaste opération de marquage au sol, élargissement des bandes blanches et ajout de nouvelles traverses piétonnes aux intersections achalandées.
- Ajout de plusieurs nouveautés dans les bibliothèques : Fabricathèque, projet *1001 moments de lecture*.
- Présentation de plus de 250 spectacles, ateliers, conférences et expositions, notamment les premières Rencontres avec l'art contemporain.
- Travail de coordination et de soutien pour plus de 350 événements publics.
- Réaménagement des parcs Jean-Marie-Lamonde et Saint-Damase et lancement des travaux à la place du Centenaire-de-Parc-Extension.
- Soutien à la mise en place de la Table de concertation de Parc-Extension.
- Tenue des concours entrepreneuriaux Espace Saint-Michel et Espace Jarry.
- Soutien à l'organisation de la 1re fête de quartier Jarry Varry.
- Promotion de la réalisation d'associations de commerçants (Promenade Jarry et rue Saint-Hubert).
- Aménagement de 15 nouvelles ruelles vertes.
- Déminéralisation et végétalisation de 250 carrés d'arbre et plantation de 550 arbres sur le domaine public.
- Mise en place de brigades pour la propreté et l'herbe à poux.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre la reconstruction de trottoirs et l'aménagement de saillies végétalisées.
- Terminer la révision du Règlement de zonage de l'arrondissement.
- Intensifier les efforts de prévention et de lutte en matière d'insalubrité des logements.
- Mettre en place de nouvelles mesures pour mieux protéger le parc locatif.
- Commencer le déploiement d'un réseau cyclable connecté et sécuritaire.
- Poursuivre la mise en place des mesures d'apaisement de la circulation.
- Sécuriser des intersections dangereuses ou peu conviviales pour les piétons, notamment aux abords des écoles et de l'autoroute Métropolitaine.
- Repenser certains espaces publics pour favoriser la cohabitation et la mobilité active.
- Poursuivre le réaménagement des parcs et des terrains sportifs.
- Continuer à offrir une programmation riche, diversifiée et accessible, en collaboration avec les partenaires.
- Déployer les premiers plans d'action en culture et en développement social.
- Amorcer une réflexion sur l'agriculture urbaine – 1re phase : jardins communautaires.
- Soutenir l'animation et l'embellissement des artères commerciales.
- Accroître l'attractivité de VSMPE pour des entrepreneurs et des investisseurs potentiels.
- Élaborer une politique de soutien aux associations commerciales.
- Augmenter la portée du Forum de développement économique de Saint-Michel.
- Soutenir les initiatives citoyennes de verdissement des espaces publics.
- Poursuivre la mise en place de mesures pour améliorer la propreté et l'embellissement.
- Poursuivre la lutte contre les îlots de chaleur urbains, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces.
- Revoir les pratiques et la réglementation afin de répondre aux défis écologiques

Budget de fonctionnement 2020 détaillé

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de 2020 s'élève à 6 168 M$, en hausse de 462,9 M$ ou 8,1 %. Cependant, ce montant incorpore des éléments particuliers qui méritent d'être soulignés, soit :

- Une hausse de 190 M$ de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations financée par :
  - Une contribution aux investissements dans le cadre de Réflexe Montréal, qui représente un transfert non récurrent de 150 M$ pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux;
  - Une utilisation des surplus des années antérieures de 40 M$ qui avait été affectée pour assurer une saine gestion de la dette;
- Une augmentation de 63,2 M$ provenant de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la CMM pour les programmes de logements sociaux.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget serait de l'ordre de 209,7 M$ par rapport au comparatif de 2019, soit 3,7 %.

De plus, le budget 2020 intègre des variations importantes pour certains postes de dépenses, notamment :

- Une hausse de 69,2 M$ des contributions pour le transport en commun;
- Une hausse de 64,7 M$ du service de la dette brute;
- Une hausse de 29,2 M$ des dépenses en sécurité publique;
- Une hausse de 21,9 M$ des budgets des arrondissements;
- Une hausse de 7,9 M$ pour accélérer le remplacement des entrées de service d'eau en plomb.

Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
REVENUS							
Taxes	3 173 700,9	3 262 398,0	3 343 440,9	3 482 078,4	3 567 902,3	3 577 627,3	3 679 476,4
Paiements tenant lieu de taxes	254 543,3	252 329,5	260 024,1	264 416,6	275 845,3	275 845,3	280 351,2
Quotes-parts	406 084,4	404 753,6	397 246,2	418 105,5	426 130,3	426 130,3	423 612,5
Transferts	256 023,8	244 535,7	350 701,8	283 067,9	359 388,8	320 344,2	540 128,9
Services rendus	304 688,5	314 037,4	314 394,6	313 509,9	324 229,9	316 537,6	368 731,8
Amendes et pénalités	170 756,1	163 733,1	172 813,9	189 033,7	177 831,0	208 413,0	218 578,1
Imposition de droits	196 808,6	222 776,2	265 881,6	318 972,3	314 243,7	248 417,8	278 625,3
Intérêts	133 630,1	138 049,4	144 569,7	160 801,1	151 679,6	151 677,5	167 028,0
Autres revenus	28 648,0	19 369,7	43 132,2	52 145,7	33 043,8	24 210,2	18 597,2
Affectation de revenus	73 154,2	143 512,6	223 075,1	158 136,6	259 512,8	155 850,1	192 835,3
Total – Revenus	**4 998 037,9**	**5 165 495,2**	**5 515 280,1**	**5 640 267,7**	**5 889 807,5**	**5 705 053,3**	**6 167 964,7**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	188 177,1	196 871,4	191 458,3	191 026,6	201 826,7	206 246,4	215 301,0
Sécurité publique	958 675,2	970 869,2	1 036 456,0	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	313 127,3	319 143,3	336 827,9	340 566,2	360 099,7	352 149,5	369 839,2
Mobilité et attractivité	387 090,6	417 213,4	427 821,4	429 637,3	501 940,7	455 598,9	492 200,6
Qualité de vie	367 693,4	404 165,3	399 673,1	431 907,9	503 733,3	469 423,3	534 599,2
Service aux citoyens	179 135,5	200 459,6	206 535,7	209 534,6	224 289,3	198 179,0	213 815,2
Arrondissements	798 120,0	821 998,0	874 829,1	885 754,6	948 206,8	902 772,8	924 691,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 192 019,1**	**3 330 720,2**	**3 473 601,5**	**3 501 408,3**	**3 771 035,3**	**3 568 368,2**	**3 762 578,0**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	670 526,6	729 170,1	748 072,8	763 845,9	779 198,8	788 598,8	839 065,2
Paiement au comptant d'immobilisations	152 284,1	240 604,2	333 674,4	379 198,4	418 289,7	441 611,2	631 618,8
Total – Dépenses de financement	**822 810,7**	**969 774,3**	**1 081 747,2**	**1 143 044,3**	**1 197 488,5**	**1 230 210,0**	**1 470 684,0**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	308 861,1	168 109,3	212 348,6	174 421,7	255 878,4	240 195,6	198 288,8
Dépenses de contributions	572 179,6	607 125,5	653 414,2	652 895,2	695 262,7	703 722,7	777 218,7
Total – Autres dépenses corporatives	**881 040,7**	**775 234,8**	**865 762,8**	**827 316,9**	**951 141,1**	**943 918,3**	**975 507,5**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(43 645,9)**	**(49 354,1)**	**(45 341,3)**	**(44 195,4)**	**(40 310,2)**	**(37 443,2)**	**(40 804,8)**
Total – Dépenses[2]	**4 852 224,6**	**5 026 375,2**	**5 375 770,2**	**5 427 574,1**	**5 879 354,7**	**5 705 053,3**	**6 167 964,7**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**145 813,3**	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**	**10 452,8**	**-**	**-**

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 35,5 M$ en 2019 et 38,8 M$ en 2020. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,9 M$ au budget de 2019 et de 2 M$ au budget de 2020.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M$ en 2020).

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
REVENUS							
Taxes	3 128 322,7	3 215 631,4	3 294 736,9	3 433 199,2	3 519 566,8	3 529 327,0	3 629 866,1
Paiements tenant lieu de taxes	254 544,7	252 329,3	260 024,1	264 416,6	275 845,3	275 845,3	280 351,2
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	162 207,1	163 819,2	239 888,5	191 101,6	213 419,1	191 981,1	211 787,5
Services rendus	254 142,2	261 679,4	262 512,4	256 932,6	262 814,4	262 314,4	310 133,4
Amendes et pénalités	87 582,5	90 355,4	93 741,7	103 096,2	92 055,1	105 915,8	109 566,5
Imposition de droits	194 216,4	220 893,2	263 952,6	317 009,5	312 274,5	246 448,6	276 656,1
Intérêts	76 838,5	79 012,8	81 942,9	88 341,5	77 324,4	77 322,3	78 248,6
Autres revenus	10 782,5	15 535,3	36 148,6	35 339,1	28 194,5	22 034,8	16 123,4
Affectation de revenus	63 457,8	86 077,7	172 698,3	147 889,6	217 182,5	116 950,1	108 835,1
Total – Revenus	**4 232 094,4**	**4 385 333,7**	**4 705 646,0**	**4 837 325,9**	**4 998 676,6**	**4 828 139,4**	**5 021 567,9**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	139 543,3	148 139,2	141 989,3	141 241,3	150 695,3	152 651,9	163 973,2
Sécurité publique	145,9	145,9	10,0	-	-	-	-
Services institutionnels	231 925,4	239 441,5	256 746,3	259 456,0	280 959,3	273 470,8	288 710,2
Mobilité et attractivité	177 748,4	195 279,1	209 898,6	208 559,5	253 742,6	214 726,3	246 131,5
Qualité de vie	218 188,9	212 788,0	229 097,2	237 385,7	260 453,1	240 526,0	256 840,6
Service aux citoyens	168 641,0	191 348,9	198 749,8	201 745,6	214 209,5	188 570,8	200 351,9
Arrondissements	795 325,1	817 578,0	871 021,4	881 986,3	944 645,1	899 211,2	921 141,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 731 518,0**	**1 804 720,6**	**1 907 512,6**	**1 930 374,4**	**2 104 704,9**	**1 969 157,0**	**2 077 148,5**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 800 709,6**	**1 836 544,6**	**1 848 118,5**	**1 974 506,0**	**2 056 824,0**	**2 056 824,0**	**2 009 885,7**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	419 071,1	455 503,2	481 475,8	517 670,5	534 053,4	539 653,4	612 316,5
Paiement au comptant d'immobilisations	89 316,5	143 607,0	217 442,6	251 380,7	275 297,1	293 993,2	333 967,3
Total – Dépenses de financement	**508 387,6**	**599 110,2**	**698 918,4**	**769 051,2**	**809 350,5**	**833 646,6**	**946 283,8**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	43 399,9	(38 441,3)	6 232,4	(77 566,7)	(51 163,8)	(50 370,6)	(30 376,0)
Dépenses de contributions	53 248,6	58 815,7	60 338,0	53 353,5	55 239,3	54 399,3	57 446,9
Total – Autres dépenses corporatives	**96 648,5**	**20 374,4**	**66 570,4**	**(24 213,2)**	**4 075,5**	**4 028,7**	**27 070,9**
Élimination des transactions internes	**(38 962,6)**	**(40 865,5)**	**(41 153,8)**	**(40 726,1)**	**(37 789,9)**	**(35 516,9)**	**(38 821,0)**
Total – Dépenses[1]	**4 098 301,1**	**4 219 884,3**	**4 479 966,1**	**4 608 992,3**	**4 937 165,0**	**4 828 139,4**	**5 021 567,9**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**133 793,3**	**165 449,4**	**225 679,9**	**228 333,6**	**61 511,6**	**-**	**-**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M$ en 2020).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil d'agglomération

SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2020 – AGGLO

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
REVENUS							
Taxes	45 378,1	46 766,6	48 704,0	48 879,2	48 335,5	48 300,3	49 610,3
Paiements tenant lieu de taxes	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 206 794,0	2 241 298,2	2 245 364,7	2 392 611,5	2 482 954,3	2 482 954,3	2 433 498,2
Transferts	93 816,7	80 716,3	110 813,3	91 966,5	145 969,7	128 363,1	328 341,4
Services rendus	55 228,4	60 846,9	56 069,0	60 046,9	63 935,2	56 149,5	60 582,2
Amendes et pénalités	83 173,6	73 377,7	79 072,1	85 937,4	85 775,9	102 497,2	109 011,6
Imposition de droits	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Intérêts	56 791,5	59 036,6	62 626,8	72 459,5	74 355,2	74 355,2	88 779,4
Autres revenus	17 865,4	3 834,4	6 983,6	16 806,5	4 849,3	2 175,4	2 473,8
Affectation de revenus	9 696,4	57 434,9	50 376,8	10 247,1	42 330,3	38 900,0	84 000,2
Total – Revenus	**2 571 334,9**	**2 625 194,8**	**2 661 939,3**	**2 780 917,3**	**2 950 474,6**	**2 935 664,2**	**3 158 266,3**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	48 633,8	48 731,8	49 468,6	49 786,1	51 131,2	53 594,5	51 327,8
Sécurité publique	958 529,2	970 723,4	1 036 445,8	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	81 202,1	79 701,6	80 082,3	81 110,5	79 140,6	78 678,7	81 129,0
Mobilité et attractivité	209 342,1	221 934,1	217 922,7	221 077,5	248 197,9	240 872,6	246 069,1
Qualité de vie	149 504,5	191 377,6	170 575,7	194 522,4	243 279,9	228 897,3	277 758,6
Service aux citoyens	10 494,6	9 110,7	7 785,9	7 789,1	10 079,8	9 608,2	13 463,3
Arrondissements	2 794,9	4 420,2	3 807,5	3 767,5	3 561,6	3 561,6	3 550,5
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 460 501,2**	**1 525 999,4**	**1 566 088,5**	**1 571 034,2**	**1 666 329,8**	**1 599 211,2**	**1 685 429,5**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	251 455,5	273 666,9	266 596,8	246 175,4	245 145,4	248 945,4	226 748,7
Paiement au comptant d'immobilisations	62 967,6	96 997,4	116 231,7	127 817,6	142 992,6	147 618,0	297 651,5
Total – Dépenses de financement	**314 423,1**	**370 664,3**	**382 828,5**	**373 993,0**	**388 138,0**	**396 563,4**	**524 400,2**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	265 461,3	206 550,6	206 116,2	251 988,5	307 042,2	290 566,2	228 664,8
Dépenses de contributions	518 931,0	548 309,9	593 076,2	599 541,6	640 023,4	649 323,4	719 771,8
Total – Autres dépenses corporatives	**784 392,3**	**754 860,5**	**799 192,4**	**851 530,1**	**947 065,6**	**939 889,6**	**948 436,6**
Total – Dépenses[1]	**2 559 316,6**	**2 651 524,2**	**2 748 109,4**	**2 796 557,3**	**3 001 533,4**	**2 935 664,2**	**3 158 266,3**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**12 018,3**	**(26 329,4)**	**(86 170,1)**	**(15 640,0)**	**(51 058,8)**	-	-

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M$ en 2020).

ANALYSE DES REVENUS

Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s'y rattachent, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Taxes							
Taxes foncières générales	2 643 053,8	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 939 783,5	2 948 783,5	3 045 765,4
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	323 518,3	327 964,2	319 231,3	356 047,9	390 744,1	391 494,1	399 422,4
Gestion des matières résiduelles	13 942,5	13 979,3	14 045,1	14 096,3	13 921,5	13 921,5	8 824,0
Contributions au service de la dette	98 927,7	102 085,8	107 982,2	108 128,4	109 501,0	109 501,0	109 247,5
Centre d'urgence 911	10 861,0	11 741,2	13 030,1	13 100,6	12 340,3	12 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	34 429,5	35 025,4	35 673,9	35 778,6	35 995,2	35 960,0	36 270,0
Taxe sur le stationnement	19 280,6	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 956,1	20 956,1	20 556,5
Taxe relative à la voirie	17 145,1	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 938,4	18 938,4	19 168,5
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	-	11 170,5	11 170,5	11 307,3
Autres	12 542,4	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 551,7	14 561,9	15 574,5
Total – Taxes	**3 173 700,9**	**3 262 398,0**	**3 343 440,9**	**3 482 078,4**	**3 567 902,3**	**3 577 627,3**	**3 679 476,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 487,3	37 742,7	39 661,2	37 295,6	37 638,1	37 638,1	37 585,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	166 947,6	162 298,5	164 121,0	173 919,4	182 005,5	182 005,5	186 109,6
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 467,0	803,1	1 754,8	1 691,7	1 743,8	1 743,8	1 768,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises	34 578,9	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 636,2	39 636,2	39 443,5
Organismes municipaux	11 225,8	11 523,3	11 009,9	13 601,1	12 660,5	12 660,5	13 230,1
Autres	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 161,2	2 161,2	2 213,7
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**254 543,3**	**252 329,5**	**260 024,1**	**264 416,6**	**275 845,3**	**275 845,3**	**280 351,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Taxes							
Taxes foncières générales	2 642 969,6	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 939 783,5	2 948 783,5	3 045 765,4
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	323 516,2	327 964,2	319 231,3	356 047,9	390 744,1	391 494,1	399 422,4
Gestion des matières résiduelles	13 942,5	13 979,3	14 045,1	14 096,3	13 921,5	13 921,5	8 824,0
Contributions au service de la dette	98 927,7	102 085,8	107 982,2	108 128,4	109 501,0	109 501,0	109 247,5
Taxe sur le stationnement	19 280,6	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 956,1	20 956,1	20 556,5
Taxe relative à la voirie	17 143,7	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 938,4	18 938,4	19 168,5
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	-	11 170,5	11 170,5	11 307,3
Autres	12 542,4	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 551,7	14 561,9	15 574,5
Total – Taxes	**3 128 322,7**	**3 215 631,4**	**3 294 736,9**	**3 433 199,2**	**3 519 566,8**	**3 529 327,0**	**3 629 866,1**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 488,7	37 742,5	39 661,2	37 295,6	37 638,1	37 638,1	37 585,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	166 947,6	162 298,5	164 121,0	173 919,4	182 005,5	182 005,5	186 109,6
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 467,0	803,1	1 754,8	1 691,7	1 743,8	1 743,8	1 768,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises	34 578,9	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 636,2	39 636,2	39 443,5
Organismes municipaux	11 225,8	11 523,3	11 009,9	13 601,1	12 660,5	12 660,5	13 230,1
Autres	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 161,2	2 161,2	2 213,7
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**254 544,7**	**252 329,3**	**260 024,1**	**264 416,6**	**275 845,3**	**275 845,3**	**280 351,2**

Variations budgétaires

En 2020, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 105 M$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une croissance immobilière anticipée qui permet de générer des revenus de 45 M$ par l'ajout de 4 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables et compensables;
- Une augmentation des charges fiscales du conseil municipal de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels, qui génère des revenus additionnels de 58 M$;
- Une augmentation de 7,1 M$ des revenus des taxes de services des arrondissements, en incluant la partie provenant de la croissance immobilière (1,5 M$);
- Une diminution de 3,7 M$, conséquence de la création de l'Agence de mobilité durable. En effet, la Ville de Montréal ne percevra plus de taxes pour des immeubles qui appartenaient auparavant à la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Par ailleurs, notons que l'harmonisation fiscale cause une diminution des revenus des tarifications pour l'eau (3,3 M$) et pour les matières résiduelles (5,1 M$). Ces revenus sont dorénavant prélevés par la taxe spéciale de l'eau et par la taxe foncière générale, respectivement. L'effet du changement de structure est donc neutre sur le niveau des revenus fiscaux.

Les modifications apportées à la structure fiscale sont expliquées plus en détails dans la section « Fiscalité locale » dans le chapitre sur les « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Taxes							
Taxes foncières générales	84,2	-	-	-	-	-	-
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	2,1	-	-	-	-	-	-
Centre d'urgence 911	10 861,0	11 741,2	13 030,1	13 100,6	12 340,3	12 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	34 429,5	35 025,4	35 673,9	35 778,6	35 995,2	35 960,0	36 270,0
Taxe relative à la voirie	1,3	-	-	-	-	-	-
Total – Taxes	**45 378,1**	**46 766,6**	**48 704,0**	**48 879,2**	**48 335,5**	**48 300,3**	**49 610,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**(1,4)**	**0,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Variations budgétaires

En 2020, les revenus de taxes totalisent 49,6 M$, en hausse de 1,3 M$ par rapport au budget de 2019. Cette variation s'explique par un ajustement à la suite des résultats constatés pour les dernières années. Ainsi, les revenus attendus de la taxe pour le Centre d'urgence 911 augmentent de 1 M$ et ceux de la taxe sur les véhicules immatriculés, de 0,3 M$.

Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par dépenses nettes, on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des villes reconstituées.

Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Quotes-parts							
Dépenses générales	362 144,8	360 224,2	357 066,2	374 024,0	366 945,8	366 945,8	374 656,1
Service de l'eau	29 631,6	29 277,9	21 128,4	22 644,4	23 479,7	23 479,7	24 136,5
Alimentation en eau potable	6 723,4	7 079,0	11 055,0	11 906,2	12 113,4	12 113,4	12 582,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 878,7	1 809,9	1 741,0	1 672,1	427,4	427,4	417,5
Service des premiers répondants	1 081,4	1 083,1	1 237,0	1 374,5	1 311,0	1 311,0	1 490,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	273,1	279,6	415,3	286,1	22,8	22,8	24,8
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	-	14 752,9	14 752,9	2 714,7
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,1	4 198,1	4 242,6
Financement des investissements admissibles au FCCQ	287,9	553,0	1 158,3	2 278,9	2 879,2	2 879,2	3 347,3
Total – Quotes-parts	**406 084,4**	**404 753,6**	**397 246,2**	**418 105,5**	**426 130,3**	**426 130,3**	**423 612,5**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire autant des villes reconstituées que de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Quotes-parts							
Dépenses générales	1 955 236,7	1 987 819,7	2 003 123,1	2 135 638,1	2 143 284,4	2 143 284,4	2 158 492,9
Service de l'eau	159 982,2	161 563,9	118 529,3	129 297,1	137 142,0	137 142,0	139 057,1
Alimentation en eau potable	54 181,1	54 550,2	84 701,4	87 843,1	91 768,5	91 768,5	94 200,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	23 855,8	22 986,7	22 117,5	21 248,4	5 783,9	5 783,9	5 650,0
Service des premiers répondants	6 192,6	6 340,7	7 358,0	8 314,7	8 108,3	8 108,3	9 079,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	2 994,2	3 037,1	4 932,1	4 071,9	3 294,2	3 294,2	2 428,2
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	-	86 169,7	86 169,7	15 640,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,1	4 198,1	5 166,4
Financement des investissements admissibles au FCCQ	287,9	553,0	1 158,3	2 278,9	3 205,2	3 205,2	3 783,3
Total – Quotes-parts	**2 206 794,0**	**2 241 298,2**	**2 245 364,7**	**2 392 611,5**	**2 482 954,3**	**2 482 954,3**	**2 433 498,2**

Variations budgétaires

En 2020, il y a en tout 9 quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2020, les quotes-parts demandées pour le financement des dépenses à l'agglomération de Montréal sont en baisse de 49,5 M$, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par la réduction de la quote-part exigée pour le comblement du déficit des exercices antérieurs, qui est passée de 86,2 M$ en 2019 (pour le déficit constaté de l'exercice financier de 2017) à 15,6 M$ en 2020 (pour le déficit constaté de l'exercice 2018), soit une réduction de 70,5 M$.

En excluant cet élément extraordinaire, les quotes-parts auraient plutôt augmenté de 21,1 M$, ou 0,9 %. Parmi les principaux facteurs des dépenses de l'agglomération qui influencent la variation des quotes-parts, on relève les éléments suivants :

- Une hausse de 69,2 M$ de la contribution au transport en commun, dont une somme de 45,1 M$ est financée par le Programme d'aide aux immobilisations en transport de la SOFIL;
- Une hausse de 63,2 M$ destinée à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, financée en totalité par une subvention provenant de l'entente Réflexe Montréal;
- Une hausse de 150 M$ du paiement au comptant des immobilisations, financée en totalité par le gouvernement du Québec via l'entente Réflexe Montréal;
- Une hausse de 29,2 M$ du budget consacré à l'activité de sécurité publique;
- Une baisse nette de 26,2 M$ du service de la dette.

Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	11 430,9	11 363,9	10 991,7	11 668,2	12 221,9	12 221,9	12 296,6
Beaconsfield	20 433,0	20 344,3	19 972,8	20 955,8	21 301,5	21 301,5	22 938,6
Côte-Saint-Luc	28 238,4	28 063,1	27 564,9	28 141,4	28 600,6	28 600,6	27 897,6
Dollard-Des Ormeaux	40 022,1	39 983,1	39 307,5	41 380,6	42 386,0	42 386,0	42 156,1
Dorval	72 489,4	72 110,5	69 168,4	72 018,8	72 368,9	72 368,9	68 790,5
Hampstead	9 942,0	9 921,4	9 647,7	9 889,1	10 069,5	10 069,5	10 877,0
L'Île-Dorval	59,6	58,3	72,4	70,6	81,8	81,8	89,7
Kirkland	30 451,7	30 265,3	28 823,2	29 831,5	29 604,1	29 604,1	29 974,6
Mont-Royal	44 982,1	44 939,1	45 399,4	50 452,6	52 767,6	52 767,6	54 228,1
Montréal-Est	17 725,1	17 601,5	17 448,7	17 995,5	17 923,2	17 923,2	16 619,1
Montréal-Ouest	5 268,5	5 297,5	5 173,5	5 759,6	5 868,1	5 868,1	5 846,6
Pointe-Claire	60 282,2	59 928,5	58 886,3	63 112,5	64 721,1	64 721,1	62 671,0
Senneville	3 457,6	3 464,1	3 278,7	3 470,5	3 423,6	3 423,6	3 175,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 996,3	9 785,9	9 507,7	8 554,0	7 558,1	7 558,1	7 366,2
Westmount	51 305,4	51 627,0	52 003,2	54 804,6	57 234,3	57 234,3	58 685,3
Ville de Montréal	1 800 709,6	1 836 544,6	1 848 118,5	1 974 506,0	2 056 824,0	2 056 824,0	2 009 885,7
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 206 793,9**	**2 241 298,1**	**2 245 364,6**	**2 392 611,3**	**2 482 954,3**	**2 482 954,3**	**2 433 498,2**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif. Pour plus d'informations à ce sujet, le lecteur est invité à consulter la rubrique qui traite des quotes-parts, dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Transferts							
Contribution au service de la dette	45 673,6	44 204,5	35 454,7	30 745,0	25 302,1	25 302,1	23 067,0
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	-	-	14 400,0
CMM	38 665,1	38 201,0	35 705,5	37 603,0	39 286,2	45 886,2	58 250,0
AccèsLogis	-	-	-	978,2	8 500,0	11 300,0	62 400,0
Gestion des matières résiduelles	37 059,6	35 740,6	37 097,6	37 343,5	36 700,0	36 200,0	39 159,7
Rénovation urbaine	7 199,1	3 213,3	4 807,9	10 003,6	8 995,0	16 204,0	15 404,0
Développement économique	4 376,0	6 559,3	8 582,0	8 936,6	27 601,6	6 464,8	-
Sécurité publique (police)	7 695,6	8 633,5	9 504,6	8 126,0	13 484,5	14 233,3	14 487,5
Lutte contre la pauvreté	9 311,2	9 352,5	8 903,7	8 884,2	9 482,7	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 060,8	7 609,5	8 227,3	7 945,8	9 536,5	7 585,9	7 265,9
Loisirs et culture	13 014,1	7 372,3	34 494,1	13 536,2	11 102,9	5 098,4	5 350,3
Violence conjugale	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 784,6	2 039,2	5 106,3
Programmes de financements pluriannuels	3 783,9	7 547,6	10 712,6	13 259,4	13 692,7	14 192,7	14 981,3
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-	-
Projets Montréal 2025	27 035,8	19 159,1	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	-	83 000,0	86 474,2	89 900,0	89 900,0	93 500,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	8 389,4	51 610,6	30 000,0	20 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	-	-	-	150 000,0
Autres	4 113,7	6 935,7	72 338,1	9 084,0	12 409,4	5 937,6	6 756,9
Total – Transferts	**256 023,8**	**244 535,7**	**350 701,8**	**283 067,9**	**359 388,8**	**320 344,2**	**540 128,9**

Budget de conseil municipal

Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Transferts							
Contribution au service de la dette	19 877,1	16 813,3	13 086,1	12 036,6	11 112,4	11 112,4	10 772,4
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	-	-	14 400,0
CMM	17 526,7	24 736,2	24 736,2	24 974,7	24 736,2	24 736,2	25 200,0
Gestion des matières résiduelles	37 059,6	35 740,6	37 097,6	37 343,5	36 700,0	36 200,0	39 159,7
Rénovation urbaine	4 912,7	2 860,9	2 598,5	7 998,4	8 520,0	14 954,0	13 954,0
Développement économique	57,3	39,4	824,3	-	15 075,0	-	-
Loisirs et culture	12 874,1	7 366,4	17 266,6	10 980,2	11 058,9	5 098,4	5 350,3
Programmes de financements pluriannuels	467,3	4 761,2	7 214,7	7 321,8	8 316,7	8 316,7	7 774,0
Projets Montréal 2025	17 526,2	17 922,8	-	-	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	-	83 000,0	86 474,2	89 900,0	89 900,0	93 500,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	600,0	2 900,0	500,0	-
Autres	3 904,0	5 571,4	54 064,5	3 372,2	5 099,9	1 163,4	1 677,1
Total – Transferts	**162 207,1**	**163 819,2**	**239 888,5**	**191 101,6**	**213 419,1**	**191 981,1**	**211 787,5**

Variations budgétaires

En 2020, les revenus de transferts sont en hausse de 19,8 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une compensation transitoire de 14,4 M$ pour 2020 découlant de l'entente de partenariat 2020-2024, dans l'attente des retombées de la nouvelle mesure pour la croissance d'un point de la TVQ qui sera transférée aux municipalités;
- Une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal - Volet « Inconditionnel », pour 3,6 M$;
- Une hausse de 3 M$ pour la gestion des matières résiduelles, attribuable à une bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables;
- Une baisse de 1 M$ en rénovation urbaine pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH), qui est justifiée par une réduction équivalente de la dépense.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Transferts							
Contribution au service de la dette	25 796,5	27 391,2	22 368,6	18 708,4	14 189,7	14 189,7	12 294,6
CMM	21 138,5	13 464,8	10 969,3	12 628,4	14 550,0	21 150,0	33 050,0
AccèsLogis	-	-	-	978,2	8 500,0	11 300,0	62 400,0
Rénovation urbaine	2 286,3	352,3	2 209,4	2 005,3	475,0	1 250,0	1 450,0
Développement économique	4 318,7	6 519,9	7 757,8	8 936,6	12 526,6	6 464,8	-
Sécurité publique (police)	7 695,6	8 633,5	9 504,6	8 126,0	13 484,5	14 233,3	14 487,5
Lutte contre la pauvreté	9 311,2	9 352,5	8 903,7	8 884,2	9 482,7	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 060,8	7 609,5	8 227,3	7 945,8	9 536,5	7 585,9	7 265,9
Loisirs et culture	140,0	5,9	17 227,5	2 556,0	44,0	-	-
Violence conjugale	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 784,6	2 039,2	5 106,3
Programmes de financements pluriannuels	3 316,6	2 786,4	3 497,8	5 937,6	5 376,0	5 876,0	7 207,3
Projets Montréal 2025	9 509,6	1 236,3	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	7 789,4	48 710,6	29 500,0	20 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	-	-	-	150 000,0
Autres	209,7	1 364,2	18 273,6	5 711,8	7 309,5	4 774,2	5 079,8
Total – Transferts	**93 816,7**	**80 716,3**	**110 813,3**	**91 966,5**	**145 969,7**	**128 363,1**	**328 341,4**

Variations budgétaires

En 2020, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 200 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- La contribution aux investissements dans le cadre de Réflexe Montréal, qui représente un transfert de 150 M$ uniquement pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux;
- Une augmentation de 63,2 M$, liée à l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le programme AccèsLogis, soit 11,9 M$ pour la portion CMM et 51,1 M$ pour le transfert SHQ – AccèsLogis et 0,2 M$ pour le transfert Rénovation urbaine;
- Une augmentation de 3,1 M$, attribuable à une nouvelle entente pour le traitement de nouveaux dossiers de violence conjugale, découlant de l'assignation d'une nouvelle portée territoriale à l'entente actuelle avec le ministère de la Justice du Québec;
- Une révision de la planification des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal, le volet « Engagement en matière de développement économique » étant diminué de 9,5 M$;
- La fin de l'entente 2015-2020 du Fonds de développement des territoires, pour une baisse de 6,5 M$ du transfert du volet « Développement économique »;
- Une diminution de la contribution au service de la dette, pour 1,9 M$, découlant de la baisse du programme d'emprunts pour les eaux usées et le métro ainsi que des dépenses qui lui sont associées.

Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	242,3	236,6	8 215,2	8 481,0	8 553,3	8 553,3	8 762,5
Autres services rendus	304 446,2	313 800,8	306 179,4	305 028,9	315 676,6	307 984,3	359 969,3
Total – Services rendus	**304 688,5**	**314 037,4**	**314 394,6**	**313 509,9**	**324 229,9**	**316 537,6**	**368 731,8**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 28 et 29) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M$ en 2020).

Budget de conseil municipal

Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	48,8	48,8	8 000,0	8 216,8	8 282,4	8 282,4	8 464,7
Autres services rendus	254 093,4	261 630,6	254 512,4	248 715,8	254 532,0	254 032,0	301 668,7
Total – Services rendus	**254 142,2**	**261 679,4**	**262 512,4**	**256 932,6**	**262 814,4**	**262 314,4**	**310 133,4**

Variations budgétaires

En 2020, les services rendus sont en hausse de 47,8 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- La mise en place de l'Agence de mobilité durable, qui entraîne divers ajustements budgétaires, notamment :
  - La comptabilisation de l'ensemble des revenus de stationnement en contrepartie des anciennes redevances et compensations, qui génère un ajustement des revenus de 20,2 M$;
  - Une augmentation de revenus de prêts d'employés en contrepartie d'un budget équivalent de dépenses;
- Une augmentation des revenus d'exploitation de 9,5 M$ en raison de la réouverture du Biodôme, une fois les rénovations terminées;
- Une augmentation des revenus de 3,9 M$, à la suite de la conclusion d'une nouvelle entente de 10 ans avec BIXI Montréal.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	193,5	187,8	215,2	264,2	270,9	270,9	297,8
Autres services rendus	55 034,9	60 659,1	55 853,8	59 782,7	63 664,3	55 878,6	60 284,4
Total – Services rendus	**55 228,4**	**60 846,9**	**56 069,0**	**60 046,9**	**63 935,2**	**56 149,5**	**60 582,2**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 4,4 M$. Celle-ci s'explique principalement par :

- Une augmentation de 2 M$ au SPVM, provenant :
  - D'un accroissement de la commercialisation des services policiers dans le cadre du projet SRB Pie-IX, pour 2,4 M$;
  - D'une baisse de l'inspection en remorquage, pour 0,4 M$;
- Une augmentation non récurrente des revenus de 1,7 M$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière suite au dépôt du rôle 2020-2022.

Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 218,6 M$ en 2020, en hausse de 10,2 M$ par rapport au budget de 2019. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 195,6 M$, en hausse de 8,6 M$.

Le deuxième est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23 M$, en hausse de 1,6 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Contraventions – Circulation et stationnement	156 705,2	147 309,0	154 959,3	168 130,6	157 391,7	187 022,0	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	14 050,9	16 424,1	17 854,6	20 903,1	20 439,2	21 391,0	22 987,7
Total – Amendes et pénalités	**170 756,1**	**163 733,1**	**172 813,9**	**189 033,7**	**177 831,0**	**208 413,0**	**218 578,1**

Variations budgétaires

Globalement, la variation budgétaire de 10,2 M$ s'explique par les principaux facteurs suivants :

- Une augmentation de 1,1 M$, attribuable à la majoration des amendes relatives à certaines infractions de stationnement, qui seront indexées annuellement de 2 % à partir du 1er janvier 2020;
- Une augmentation de 5,9 M$, principalement due à la majoration des amendes de stationnement en vigueur depuis mai 2019, ainsi qu'à un ajustement au volume de certains constats, notamment pour les alarmes non fondées;
- Une augmentation de 3,2 M$ du montant des amendes associées aux infractions nécessitant un remorquage, provenant notamment de l'harmonisation des tarifs sur le territoire de l'agglomération et des revenus réels des derniers exercices.

Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	162 554,5	184 330,3	211 276,7	253 549,7	259 730,9	218 730,9	249 130,9
Licences et permis	34 254,1	38 445,9	54 604,9	65 422,6	54 512,8	29 686,9	29 494,4
Total – Imposition de droits	**196 808,6**	**222 776,2**	**265 881,6**	**318 972,3**	**314 243,7**	**248 417,8**	**278 625,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	162 554,5	184 330,3	211 276,7	253 549,7	259 730,9	218 730,9	249 130,9
Licences et permis	31 661,9	36 562,9	52 675,9	63 459,8	52 543,6	27 717,7	27 525,2
Total – Imposition de droits	**194 216,4**	**220 893,2**	**263 952,6**	**317 009,5**	**312 274,5**	**246 448,6**	**276 656,1**

Variations budgétaires

En 2020, les recettes pour l'imposition de droits sont en hausse de 30,2 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- Une augmentation de 30,4 M$ des revenus des droits sur les mutations immobilières, basée :
  - D'une part, sur l'historique des dernières années et le dynamisme observé dans le marché immobilier montréalais, pour 20 M$;
  - D'autre part, sur la création d'une nouvelle tranche de la base d'imposition de 2 M$ et plus, laquelle est appliquée un taux de 3 %, pour 10,4 M$.
- Une diminution de 0,2 M$, due à une prévision à la baisse des revenus des licences et permis animaliers.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Imposition de droits							
Licences et permis	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Total – Imposition de droits	**2 592,2**	**1 883,0**	**1 929,0**	**1 962,7**	**1 969,2**	**1 969,2**	**1 969,2**

Variations budgétaires

En 2020, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 15,4 M$ en 2020, pour atteindre 167 M$.

Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Intérêts							
Arriérés de taxes	14 456,4	12 690,9	15 315,0	15 963,2	13 677,2	13 677,2	13 384,2
Fonds d'amortissement	59 837,3	66 098,6	68 061,1	68 998,6	67 135,2	67 135,2	62 527,8
Encaisse et autres intérêts	59 336,4	59 259,9	61 193,6	75 839,3	70 867,2	70 865,1	91 116,0
Total – Intérêts	**133 630,1**	**138 049,4**	**144 569,7**	**160 801,1**	**151 679,6**	**151 677,5**	**167 028,0**

Budget du conseil municipal

Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Intérêts							
Arriérés de taxes	14 458,6	12 690,9	15 315,0	15 963,2	13 677,2	13 677,2	13 384,2
Fonds d'amortissement	38 833,2	42 378,1	43 111,7	45 210,2	45 741,4	45 741,4	42 893,3
Encaisse et autres intérêts	23 546,7	23 943,8	23 516,2	27 168,1	17 905,8	17 903,7	21 971,1
Total – Intérêts	**76 838,5**	**79 012,8**	**81 942,9**	**88 341,5**	**77 324,4**	**77 322,3**	**78 248,6**

Variations budgétaires

L'augmentation de 0,9 M$ s'explique principalement par :

- Une augmentation de 4,1 M$ de l'encaisse et autres intérêts, principalement due à une hausse de 3,8 M$ sur le rendement de l'encaisse et à une autre de 0,3 M$ des redevances sur le fonds d'amortissement de la CSE;
- Une baisse du fonds d'amortissement de 2,8 M$, due essentiellement à une diminution du taux de rendement des placements;
- Une baisse des revenus sur arriérés de taxes, pour 0,3 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Intérêts							
Arriérés de taxes	(2,2)	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 004,0	23 720,5	24 949,4	23 788,3	21 393,8	21 393,8	19 634,5
Encaisse et autres intérêts	35 789,7	35 316,1	37 677,4	48 671,2	52 961,4	52 961,4	69 144,9
Total – Intérêts	**56 791,5**	**59 036,6**	**62 626,8**	**72 459,5**	**74 355,2**	**74 355,2**	**88 779,4**

Variations budgétaires

La hausse de 14,4 M$ s'explique principalement par :

- Une augmentation de 16,2 M$ de l'encaisse et autres intérêts, soit 3,8 M$ sur le rendement de l'encaisse et 12,4 M$ relatifs au remboursement des intérêts par la STM résultant de l'augmentation des emprunts faits pour celle-ci**;**
- Une diminution du fonds d'amortissement de 1,8 M$, due essentiellement à une diminution du taux de rendement des placements.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 18,6 M$ en 2020, en baisse de 5,6 M$.

Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	16 004,5	6 810,7	29 327,5	34 508,9	13 693,3	15 451,1	13 451,1
Autres	12 643,5	12 559,0	13 804,7	17 636,8	19 350,5	8 759,1	5 146,1
Total – Autres revenus	**28 648,0**	**19 369,7**	**43 132,2**	**52 145,7**	**33 043,8**	**24 210,2**	**18 597,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	15 637,6	6 291,1	29 344,3	21 717,9	13 693,3	15 451,1	13 451,1
Autres	(4 855,1)	9 244,2	6 804,3	13 621,2	14 501,2	6 583,7	2 672,3
Total – Autres revenus	**10 782,5**	**15 535,3**	**36 148,6**	**35 339,1**	**28 194,5**	**22 034,8**	**16 123,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 5,9 M$, ce qui s'explique principalement par :

- La fin des activités de la Société du 375e anniversaire, qui ont rapporté en 2019 des revenus de 4,1 M$;
- La mise en place de l'Agence de mobilité durable, qui entraîne divers ajustements budgétaires, notamment une baisse des revenus d'amortissement de loyer de 2 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	366,9	519,6	(16,8)	12 791,0	-	-	-
Autres	17 498,5	3 314,8	7 000,4	4 015,5	4 849,3	2 175,4	2 473,8
Total – Autres revenus	**17 865,4**	**3 834,4**	**6 983,6**	**16 806,5**	**4 849,3**	**2 175,4**	**2 473,8**

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,3 M$, ce qui s'explique par l'augmentation des sommes d'argent liées aux produits de la criminalité qui sont saisies et confisquées.

Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	4 916,0	13 884,0	29 876,0	6 790,0	39 300,0	38 900,0	84 000,2
Financement à long terme – Autres	3 708,9	38 615,0	39 944,7	26 358,7	12 855,6	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	22 500,0	11 200,0	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	41 688,6	68 455,0	93 395,9	81 979,3	115 990,3	25 583,2	33 959,6
Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	-	-	71 416,8	71 416,8	12 925,4
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	-	-	-	-	40 000,0
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	12 000,0	-	-	-	2 000,0
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	9 900,0	9 300,0	-	-	-
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	26 700,0	26 700,0	13 000,0	13 000,0	13 000,0
Affectation des réserves et des fonds	22 840,7	58,6	58,5	7 008,6	6 950,1	6 950,1	6 950,1
Total – Affectations de revenus	**73 154,2**	**143 512,6**	**223 075,1**	**158 136,6**	**259 512,8**	**155 850,1**	**192 835,3**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment de la réserve de la voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	2 857,5	18 387,5	36 154,2	22 923,9	9 849,0	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	9 900,0	5 000,0	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	40 164,0	57 731,6	82 885,6	81 957,1	115 966,6	25 583,2	33 959,6
Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	-	-	71 416,8	71 416,8	12 925,4
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	-	-	-	-	40 000,0
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	12 000,0	-	-	-	2 000,0
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	9 900,0	9 300,0	-	-	-
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	26 700,0	26 700,0	13 000,0	13 000,0	13 000,0
Affectation des réserves et des fonds	20 436,3	58,6	58,5	7 008,6	6 950,1	6 950,1	6 950,1
Total – Affectations de revenus	**63 457,8**	**86 077,7**	**172 698,3**	**147 889,6**	**217 182,5**	**116 950,1**	**108 835,1**

Variations budgétaires

En 2020, les affectations diminuent de 8,1 M$, pour s'établir à 108,8 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 58,5 M$ de l'affectation requise pour la part que la Ville de Montréal doit assumer relativement au déficit d'agglomération;
- Une augmentation de 7,9 M$ de l'affectation « Excédent de fonctionnement » aux fins de l'équilibre budgétaire ;
- Une affectation de 40 M$ pour le financement au comptant de dépenses en immobilisations;
- Une somme de 2 M$ affectée à des dépenses qui sont devancées en 2020 en vue des prochaines élections municipales, qui auront lieu en 2021.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	4 916,0	13 884,0	29 876,0	6 790,0	39 300,0	38 900,0	84 000,2
Financement à long terme – Autres	851,4	20 227,5	3 790,4	3 434,9	3 006,6	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	12 600,0	6 200,0	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	1 524,6	10 723,4	10 510,4	22,2	23,7	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 404,4	-	-	-	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**9 696,4**	**57 434,9**	**50 376,8**	**10 247,1**	**42 330,3**	**38 900,0**	**84 000,2**

Variations budgétaires

En 2020, les affectations augmentent de 45,1 M$, pour atteindre 84 M$, relativement au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL. Cette augmentation découle directement d'une hausse importante prévue au programme d'investissement déposé par la STM pour l'exercice 2020.

ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2020, le service de la dette brute atteint 1 013,6 M$, soit une hausse de 64,7 M$ par rapport au budget de 2019. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 839,1 M$, et d'un montant de 174,5 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Service de la dette brute							
Frais de financement	377 064,6	382 947,1	389 789,0	397 165,8	399 201,3	408 676,7	421 159,4
Remboursement de la dette à long terme	387 158,8	449 312,4	463 853,6	473 755,5	502 872,9	498 425,2	531 192,6
Affectation – Remboursement de capital	33 693,2	26 247,1	27 098,6	32 683,8	41 818,2	41 818,2	61 262,1
Total – Service de la dette brute	**797 916,6**	**858 506,6**	**880 741,2**	**903 605,1**	**943 892,4**	**948 920,1**	**1 013 614,1**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel que cela est indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Frais de financement corporatifs	**204 264,7**	**208 794,9**	**218 867,3**	**226 357,3**	**226 447,2**	**234 747,2**	**236 455,3**
Frais de financement additionnels							
Services administratifs	-	2,5	-	-	-	-	-
Mobilité et attractivité	31 899,3	30 558,5	31 093,2	32 540,1	34 998,9	33 017,7	36 362,7
Qualité de vie	4 776,6	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 741,2	5 741,2	7 151,3
Arrondissements	535,8	495,8	452,8	407,4	383,6	371,1	316,0
Total – Frais de financement additionnels	**37 211,7**	**35 808,0**	**36 485,6**	**38 095,2**	**41 123,7**	**39 130,0**	**43 830,0**
Total – Frais de financement	**241 476,4**	**244 602,9**	**255 352,9**	**264 452,5**	**267 570,9**	**273 877,2**	**280 285,3**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une augmentation de 6,4 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- Une hausse de 28 M$, attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse de 21,6 M$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Remboursement de la dette à long terme corporative	**189 608,7**	**221 428,4**	**236 491,3**	**258 358,7**	**271 496,6**	**268 796,6**	**339 670,1**
Affectation – Remboursement de capital	**25 197,7**	**25 279,9**	**26 117,2**	**32 954,5**	**36 109,6**	**36 109,6**	**36 191,1**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	45 301,1	47 262,7	47 315,1	47 176,1	59 940,5	55 078,2	58 030,6
Qualité de vie	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 800,2	7 800,2	9 636,9
Arrondissements	586,6	626,6	669,4	715,0	751,7	751,7	806,8
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**51 018,3**	**53 596,0**	**53 902,9**	**54 641,2**	**68 492,4**	**63 630,1**	**68 474,3**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**265 824,7**	**300 304,3**	**316 511,4**	**345 954,4**	**376 098,6**	**368 536,3**	**444 335,5**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 75,8 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 5,6 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une hausse de 27,3 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 42,9 M$ qui résulte de la fin du transfert du coût de la dette des immobilisations, sur la période de 2002 à 2005, à la charge de l'agglomération.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Frais de financement corporatifs	**120 966,5**	**124 232,8**	**120 253,4**	**117 070,8**	**112 640,9**	**114 040,9**	**117 522,7**
Frais de financement additionnels							
Mobilité et attractivité	14 621,7	14 111,4	14 182,7	15 642,5	18 989,5	20 758,6	23 351,4
Total – Frais de financement additionnels	**14 621,7**	**14 111,4**	**14 182,7**	**15 642,5**	**18 989,5**	**20 758,6**	**23 351,4**
Total – Frais de financement	**135 588,2**	**138 344,2**	**134 436,1**	**132 713,3**	**131 630,4**	**134 799,5**	**140 874,1**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 6,1 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- Une hausse de 7 M$, attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une hausse de 12,4 M$, attribuable à l'accroissement de la dette non subventionnée de la STM;
- Une baisse de 13,3 M$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Remboursement de la dette à long terme corporative	**121 993,5**	**148 466,9**	**145 362,1**	**129 375,3**	**126 795,9**	**129 195,9**	**84 155,0**
Affectation – Remboursement de capital	**8 495,5**	**967,2**	**981,3**	**(270,7)**	**5 708,6**	**5 708,6**	**25 071,0**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	24 538,3	25 821,1	28 097,2	31 380,3	36 088,0	36 802,6	38 893,2
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**24 538,3**	**25 821,1**	**28 097,2**	**31 380,3**	**36 088,0**	**36 802,6**	**38 893,2**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**155 027,3**	**175 255,2**	**174 440,6**	**160 484,9**	**168 592,5**	**171 707,1**	**148 119,2**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 23,6 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 10 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 1,8 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une baisse de 42,9 M$ qui résulte de la fin du transfert du coût de la dette des immobilisations, sur la période de 2002 à 2005, à la charge de l'agglomération;
- Une augmentation de 7,5 M$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits qui seront utilisés pour le paiement au comptant des immobilisations. On y trouve également les crédits qui seront versés aux réserves financières pour financer les dépenses en immobilisations.

Au budget de 2020, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 631,6 M$, en hausse de 190 M$.

Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	93 170,2	196 324,2	317 467,7	334 186,5	372 725,1	370 900,0	560 900,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0
Affectation – Réserves – Eau	40 453,1	41 845,5	19 979,9	14 978,0	54,9	13 829,0	13 829,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	10 895,3	2 484,2	(5 227,8)	(1 869,0)	(8 432,1)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	7 765,5	(49,7)	1 454,6	402,9	(858,2)	82,2	89,8
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**152 284,1**	**240 604,2**	**333 674,4**	**379 198,4**	**418 289,7**	**441 611,2**	**631 618,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	51 929,4	117 678,2	211 741,7	217 249,8	236 025,1	234 200,0	274 166,5
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0
Affectation – Réserves – Eau	18 726,3	22 642,4	8 688,5	3 902,6	(8 760,0)	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	10 895,3	3 336,1	(4 442,2)	(1 674,6)	(5 909,8)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	7 765,5	(49,7)	1 454,6	402,9	(858,2)	82,2	89,8
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**89 316,5**	**143 607,0**	**217 442,6**	**251 380,7**	**275 297,1**	**293 993,2**	**333 967,3**

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 40 M$, pour atteindre 334 M$. Cette variation s'explique par une utilisation des surplus des années antérieures pour assurer une saine gestion de la dette.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	41 240,8	78 646,0	105 725,9	116 936,6	136 700,0	136 700,0	286 733,5
Affectation – Réserves – Eau	21 726,8	19 203,2	11 291,4	11 075,4	8 814,9	10 918,0	10 918,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	-	(851,8)	(785,6)	(194,4)	(2 522,3)	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**62 967,6**	**96 997,4**	**116 231,7**	**127 817,6**	**142 992,6**	**147 618,0**	**297 651,5**

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 150 M$, pour atteindre 297,7 M$, reflétant un revenu de transfert dans le cadre de Réflexe Montréal afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux.

Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. De plus, s'ajoutent certaines dépenses prévues à titre d'affectations.

L'année 2020 marque le début des activités d'un nouvel organisme paramunicipal, l'Agence de mobilité durable, ayant pour mission de développer et mettre en place des actions innovantes en matière de mobilité. Cette nouvelle agence regroupe les activités auparavant menées par la société en commandite Stationnement de Montréal et celles de l'unité du SPVM qui est responsable de l'application de la réglementation municipale du stationnement. Au fil des ans, l'Agence verra son mandat s'élargir progressivement afin de devenir un acteur clé dans la création d'une offre de transport diversifiée et attrayante, répondant aux besoins de tous les usagers dans un esprit de développement durable.

Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	245 647,6	177 470,9	124 613,8	83 146,9	75 430,0	56 030,0	52 106,0
Crédits pour dépenses contingentes	15 917,7	23 934,5	23 451,1	(14 757,8)	23 332,8	32 018,6	32 018,6
Dépenses générales d'administration	-	-	51,0	-	-	-	-
Pertes possibles dans la perception	19 919,0	1 556,0	39 025,6	23 299,8	23 030,0	23 030,0	23 130,0
Prêt d'employés au MESS	25 258,3	24 831,2	23 298,2	21 821,2	19 234,6	20 334,6	16 739,7
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	812,8	812,8	644,3
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 613,7	2 790,9	2 881,6	3 029,2	3 061,6	3 561,6	2 939,7
Bureau des régimes de retraite	-	-	7 364,7	7 392,0	7 967,7	7 967,7	7 994,8
Agence de mobilité durable – Entente et prêt d'employés	18 725,1	18 723,2	19 696,8	18 973,5	19 930,2	18 388,0	44 577,6
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	-	-	26 700,0	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(27 409,6)	(26 878,6)	(19 506,1)	(30 177,6)	(40 164,9)	(40 164,9)	(38 083,3)
Affectation – Mesures transitoires	3 389,3	4 256,1	-	-	-	-	-
Affectation – Sites contaminés	-	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	-	11 160,0	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	86 169,7	86 169,7	15 640,1
Autres	4 800,0	725,1	9 011,9	13 894,5	18 973,9	13 947,5	22 481,3
Total – Dépenses communes	**308 861,1**	**168 109,3**	**212 348,6**	**174 421,7**	**255 878,4**	**240 195,6**	**198 288,8**

Le budget des dépenses communes en 2020 affiche une diminution de 41,9 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 3,9 M$, attribuable principalement aux charges de retraite liées aux services passés;
- Une diminution de 3,6 M$ du budget dédié à la rémunération des employés de la Ville prêtés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Une augmentation de 26,2 M$, liée à la mise en place de la nouvelle Agence de mobilité durable. Cette hausse de dépenses est cependant compensée par une hausse de revenus;
- Une diminution importante de 70,5 M$ de l'utilisation du surplus affecté aux fins du comblement du déficit de l'agglomération;
- Une augmentation de 4,9 M$ du budget destiné à l'acquisition de terrains pour le développement du logement social et abordable, conformément au plan directeur de la Ville.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement ayant été mise en place afin de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière de 2008 sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et 2017.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-haut. En 2020, cette affectation demeure au même niveau, soit à 14,3 M$.

Affectation – Montants à pourvoir liés aux régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite. En 2020, cette charge fiscale augmente de 2,1 M$.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Contributions corporatives aux organismes							
Société de transport de Montréal	423 416,0	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	63 295,3	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	-	37 535,7	551 450,4	589 900,0	599 200,0	668 394,0
Communauté métropolitaine de Montréal	29 398,5	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 942,4	39 942,4	41 412,1
Conseil des arts	13 450,0	13 950,0	14 450,0	16 950,0	18 450,0	18 450,0	20 235,0
Sociétés de développement commercial	11 774,4	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 900,0	13 900,0	14 935,0
Société du parc Jean-Drapeau	10 036,5	13 063,9	12 892,4	14 104,0	14 128,4	14 128,4	15 353,1
Bureau du taxi de Montréal	2 877,3	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 805,0	4 805,0	3 238,2
Pointe-à-Callière	5 640,6	5 890,6	7 385,6	8 130,6	8 380,6	8 380,6	8 380,6
Office de consultation publique de Montréal	2 031,6	2 110,8	2 562,4	2 387,1	3 201,1	2 361,1	2 666,3
Ombudsman	1 023,9	1 075,1	1 186,6	1 372,9	1 448,2	1 448,2	1 497,4
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	532,5	(480,0)	(52,7)	-	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	500,0	510,0	510,0	510,0	510,0
BIXI – Montréal	(2 350,8)	-	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	521,8	348,9	402,4	500,0	585,0	585,0	585,0
Organisation des festivités du 375e de Montréal	10 000,0	11 500,0	9 315,5	-	-	-	-
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	-	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	**572 179,6**	**607 125,5**	**653 414,2**	**652 895,2**	**695 262,7**	**703 722,7**	**777 218,7**

Variations budgétaires

Pour l'exercice 2020, les contributions aux organismes augmentent de 73,5 M$, pour atteindre 777,2 M$, soit une hausse de 10,4 %. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une augmentation de 69,2 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif;
- Une augmentation de 1,5 M$ de la quote-part versée à la CMM;
- Une augmentation de 2,8 M$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif, soit le Conseil des arts de Montréal (1,8 M$) et les sociétés de développement commercial (1 M$);
- Une augmentation de 1,2 M$ de la contribution accordée à la Société du parc Jean-Drapeau pour couvrir les frais d'exploitation liés aux nouvelles infrastructures afin de favoriser une plus grande affluence aux événements culturels tenus sur le site;
- Une diminution de 1,6 M$ de la contribution au Bureau du taxi de Montréal, qui utilisera ses excédents cumulés des exercices antérieurs pour équilibrer son budget de fonctionnement de 2020.

Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- Les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable.
- Les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	38 962,6	40 865,5	41 153,8	40 726,1	37 789,9	35 516,9	38 821,0
Élimination des transactions interentités	4 683,3	8 488,6	4 187,5	3 469,3	2 520,3	1 926,3	1 983,8
Total – Transactions à éliminer	**43 645,9**	**49 354,1**	**45 341,3**	**44 195,4**	**40 310,2**	**37 443,2**	**40 804,8**

DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Services administratifs

Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	18 470,7	20 526,4	19 666,2	19 618,6	21 390,2	19 719,8	22 547,2
Affaires juridiques	58 558,3	60 144,7	61 284,6	61 918,9	62 893,8	65 690,5	66 659,6
Finances	53 614,7	55 386,6	48 386,8	46 647,7	47 319,3	47 744,3	49 061,8
Ressources humaines	46 656,7	49 527,8	50 869,0	52 691,7	58 944,6	59 334,3	62 916,8
Total – Services administratifs	**177 300,4**	**185 585,5**	**180 206,6**	**180 876,9**	**190 547,9**	**192 488,9**	**201 185,4**

Tableau 55 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Sécurité publique							
Sécurité incendie	326 587,5	335 055,6	369 275,0	345 197,3	345 483,0	336 270,3	346 867,1
Service de police	632 087,7	635 813,6	667 181,0	667 783,8	685 455,8	647 728,0	665 264,1
Total – Sécurité publique	**958 675,2**	**970 869,2**	**1 036 456,0**	**1 012 981,1**	**1 030 938,8**	**983 998,3**	**1 012 131,2**

Tableau 56 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 121,7	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 682,2	5 909,8	6 258,8
Bureau du vérificateur général	5 480,9	5 474,8	5 427,1	5 300,7	6 050,6	6 441,1	6 404,2
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	751,6	759,4	624,5	438,3	726,0	740,7
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	257,3	209,5	70,4	38,5	107,7	680,6	711,9
Total – Autres services administratifs	**10 876,7**	**11 285,9**	**11 251,7**	**10 149,7**	**11 278,8**	**13 757,5**	**14 115,6**

Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	11 058,1	11 206,7	10 635,5	11 010,8	11 348,8	11 612,8	12 768,9
Cotisations de l'employeur	2 997,9	3 402,0	3 192,1	3 036,9	2 883,6	3 061,0	3 302,4
Transport et communications	534,6	665,6	519,9	568,8	614,2	647,0	649,0
Services professionnels	1 263,8	571,2	693,0	862,7	2 503,6	449,4	1 352,0
Services techniques et autres	1 797,6	1 769,2	2 041,4	2 627,7	2 282,9	1 959,2	2 794,2
Location, entretien et réparation	27,9	176,2	237,4	278,6	150,1	163,1	155,2
Biens non durables	114,2	148,7	95,2	109,6	244,5	166,4	160,4
Biens durables	59,0	39,6	184,4	119,4	45,0	33,8	18,8
Contributions à des organismes	617,6	2 547,2	2 067,3	941,8	1 319,8	1 627,1	1 287,1
Autres	-	-	-	62,3	(2,3)	-	59,2
Total	**18 470,7**	**20 526,4**	**19 666,2**	**19 618,6**	**21 390,2**	**19 719,8**	**22 547,2**

Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	37 074,1	38 599,2	38 547,1	40 070,8	40 253,3	42 192,5	43 062,0
Cotisations de l'employeur	10 402,9	11 770,0	10 905,0	10 639,1	10 398,2	10 930,7	11 040,7
Transport et communications	2 914,5	1 946,3	2 508,4	2 232,6	2 553,0	2 602,3	2 582,3
Services professionnels	1 685,9	2 147,6	2 200,2	2 102,7	2 132,9	2 093,3	2 082,9
Services techniques et autres	5 696,6	5 130,5	6 425,9	6 069,0	6 769,5	7 055,8	7 075,8
Location, entretien et réparation	166,9	(151,6)	93,7	158,5	148,9	144,8	144,8
Biens non durables	356,4	404,4	360,7	421,2	484,7	486,0	486,0
Biens durables	261,0	298,3	243,6	218,2	153,3	185,1	185,1
Autres	-	-	-	6,8	-	-	-
Total	**58 558,3**	**60 144,7**	**61 284,6**	**61 918,9**	**62 893,8**	**65 690,5**	**66 659,6**

Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	33 346,0	34 121,0	28 984,7	29 264,8	28 832,6	28 832,6	29 378,2
Cotisations de l'employeur	10 063,4	11 049,7	9 145,9	8 277,7	7 911,8	7 911,8	7 775,2
Transport et communications	1 709,7	1 871,0	1 497,4	1 346,7	1 683,0	1 591,0	1 590,1
Services professionnels	1 314,5	1 189,5	772,9	907,2	1 406,3	1 021,8	1 508,2
Services techniques et autres	4 216,9	4 024,5	3 223,5	3 222,4	3 678,3	4 565,5	4 871,6
Location, entretien et réparation	(71,3)	170,6	(392,8)	103,2	130,1	134,6	134,6
Biens non durables	320,8	237,7	225,4	136,2	171,1	202,5	202,5
Biens durables	169,7	106,5	106,6	66,2	106,3	190,1	190,1
Autres	2 545,0	2 616,1	4 823,2	3 323,3	3 399,8	3 294,4	3 411,3
Total	**53 614,7**	**55 386,6**	**48 386,8**	**46 647,7**	**47 319,3**	**47 744,3**	**49 061,8**

Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	31 090,9	32 633,8	33 468,0	35 548,0	39 904,0	40 062,9	43 147,8
Cotisations de l'employeur	9 645,9	10 870,8	10 606,0	10 575,7	11 481,4	11 458,9	11 442,8
Transport et communications	481,4	379,7	632,3	646,5	1 127,6	1 064,9	1 078,7
Services professionnels	3 562,5	3 612,3	3 789,2	3 796,7	4 710,6	4 703,7	4 995,8
Services techniques et autres	1 779,2	1 828,4	2 136,7	1 859,2	1 346,0	1 555,7	1 803,3
Location, entretien et réparation	(122,6)	(36,7)	(0,5)	73,8	66,4	95,2	99,2
Biens non durables	168,9	206,3	185,9	138,2	221,3	332,4	288,4
Biens durables	50,5	33,2	51,4	44,3	87,3	60,6	60,8
Autres	-	-	-	9,3	-	-	-
Total	**46 656,7**	**49 527,8**	**50 869,0**	**52 691,7**	**58 944,6**	**59 334,3**	**62 916,8**

Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	240 333,2	247 081,5	277 252,5	258 663,9	264 086,3	256 935,5	263 320,7
Cotisations de l'employeur	73 712,2	76 297,8	75 285,0	75 460,1	66 698,3	67 407,5	71 410,9
Transport et communications	1 013,9	593,9	735,5	740,9	973,0	909,4	909,3
Services professionnels	1 138,2	1 205,8	839,5	946,8	1 294,1	1 440,0	1 421,4
Services techniques et autres	2 408,1	2 046,7	1 827,7	1 697,4	1 967,4	2 096,4	2 301,1
Location, entretien et réparation	494,9	2 239,4	485,2	839,2	1 025,2	912,6	946,4
Biens non durables	3 288,5	2 990,0	5 384,2	4 269,0	5 914,1	3 842,8	3 852,7
Biens durables	3 935,3	2 417,5	1 818,0	2 489,1	2 809,7	2 526,1	2 504,6
Contributions à des organismes	265,3	183,0	231,3	104,4	205,0	200,0	200,0
Autres	(2,1)	-	5 416,1	(13,5)	509,9	-	-
Total	**326 587,5**	**335 055,6**	**369 275,0**	**345 197,3**	**345 483,0**	**336 270,3**	**346 867,1**

Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	489 723,7	486 650,2	514 464,7	515 596,9	535 458,8	502 579,1	519 064,9
Cotisations de l'employeur	122 411,9	124 975,5	131 887,9	130 498,8	122 823,1	117 908,9	118 318,3
Transport et communications	1 686,0	1 521,3	2 483,5	2 055,3	2 569,1	2 350,1	2 901,6
Services professionnels	1 340,2	706,9	841,5	801,7	1 281,7	1 346,2	1 845,6
Services techniques et autres	3 740,2	4 471,8	3 777,1	3 433,2	4 771,3	4 499,2	4 502,5
Location, entretien et réparation	764,5	2 697,4	1 306,7	2 332,0	2 731,9	2 759,7	2 685,3
Biens non durables	6 596,7	6 814,8	7 177,8	7 014,8	9 675,6	10 093,6	9 290,4
Biens durables	1 936,8	3 775,3	1 961,9	1 890,9	1 496,4	1 533,3	1 805,4
Contributions à des organismes	4 308,7	4 200,4	4 258,1	4 161,9	4 647,9	4 657,9	4 850,1
Autres	(421,0)	-	(978,2)	(1,7)	-	-	-
Total	**632 087,7**	**635 813,6**	**667 181,0**	**667 783,8**	**685 455,8**	**647 728,0**	**665 264,1**

Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	2 406,7	2 793,2	3 265,8	2 996,8	3 032,3	3 339,1	3 263,6
Cotisations de l'employeur	598,8	770,3	877,7	807,2	836,4	921,0	866,3
Transport et communications	75,3	86,5	82,3	76,2	106,0	106,0	106,0
Services professionnels	58,3	118,0	33,5	8,5	200,0	1 086,2	1 565,4
Services techniques et autres	187,1	624,6	294,7	206,0	346,0	346,0	346,0
Location, entretien et réparation	291,6	322,7	310,8	29,1	34,0	34,0	34,0
Biens non durables	51,0	54,4	70,9	38,1	77,5	47,5	47,5
Biens durables	31,9	77,8	59,1	24,1	50,0	30,0	30,0
Frais de financement	-	2,5	-	-	-	-	-
Autres	421,0	-	-	-	-	-	-
Total	**4 121,7**	**4 850,0**	**4 994,8**	**4 186,0**	**4 682,2**	**5 909,8**	**6 258,8**

Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	3 071,7	3 267,8	3 195,9	3 321,0	3 592,2	3 842,2	4 132,2
Cotisations de l'employeur	869,7	922,9	952,2	867,1	730,0	980,0	1 048,9
Transport et communications	38,2	37,9	24,4	26,1	49,5	49,5	38,5
Services professionnels	920,5	707,3	680,3	807,0	1 475,7	1 404,4	1 008,6
Services techniques et autres	75,3	79,6	47,2	46,1	77,0	77,0	82,0
Location, entretien et réparation	331,1	320,0	396,2	39,2	20,0	20,0	20,0
Biens non durables	174,4	139,3	130,9	194,2	106,2	68,0	74,0
Total	**5 480,9**	**5 474,8**	**5 427,1**	**5 300,7**	**6 050,6**	**6 441,1**	**6 404,2**

Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	735,9	534,3	577,1	393,7	262,0	470,8	483,0
Cotisations de l'employeur	194,6	174,4	153,8	115,3	73,3	122,2	122,2
Transport et communications	8,0	0,6	10,1	7,9	20,0	25,0	25,0
Services professionnels	50,6	27,7	39,3	88,4	53,0	68,0	70,5
Services techniques et autres	25,8	17,1	27,7	17,3	18,6	28,6	28,6
Location, entretien et réparation	(2,5)	(3,0)	(52,2)	0,8	2,7	2,7	2,7
Biens non durables	4,4	0,5	2,3	0,9	7,2	7,2	7,2
Biens durables	-	-	1,3	0,2	1,5	1,5	1,5
Total	**1 016,8**	**751,6**	**759,4**	**624,5**	**438,3**	**726,0**	**740,7**

Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	190,2	157,6	50,6	27,6	60,9	184,6	184,7
Cotisations de l'employeur	56,3	47,2	17,0	7,9	16,5	45,7	49,5
Transport et communications	1,3	-	-	-	3,0	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9
Services techniques et autres	2,2	3,2	2,7	3,0	10,0	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	(1,0)	(0,7)	-	-	2,3	4,0	4,0
Biens non durables	8,3	2,2	0,1	-	12,0	244,2	271,6
Biens durables	-	-	-	-	3,0	21,6	21,6
Total	**257,3**	**209,5**	**70,4**	**38,5**	**107,7**	**680,6**	**711,9**

Services institutionnels

Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services institutionnels							
Approvisionnement	22 259,9	22 327,6	22 357,1	21 957,6	28 405,2	24 972,4	25 906,0
Évaluation foncière	15 958,5	15 354,5	15 742,1	15 942,4	15 540,7	15 929,7	16 567,8
Gestion et planification immobilière	137 006,2	141 256,4	146 820,4	157 525,6	171 109,1	172 041,2	179 239,9
Greffe	26 318,4	27 407,6	40 440,4	28 359,0	30 930,2	28 600,3	31 896,6
Matériel roulant et ateliers	108 724,2	109 778,9	107 950,2	113 089,5	109 762,9	105 869,3	109 420,4
Performance organisationnelle	2 860,1	3 018,3	3 517,7	3 692,1	4 351,6	4 736,6	6 808,5
Total – Services institutionnels	**313 127,3**	**319 143,3**	**336 827,9**	**340 566,2**	**360 099,7**	**352 149,5**	**369 839,2**

Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	15 726,5	15 598,7	16 672,8	16 544,8	16 953,0	16 727,9	17 119,3
Cotisations de l'employeur	4 675,3	5 200,6	5 003,8	4 510,0	4 782,6	4 782,6	4 682,8
Transport et communications	216,1	163,3	194,5	193,1	200,0	232,0	232,0
Services professionnels	89,2	79,8	80,2	61,0	146,6	156,6	252,1
Services techniques et autres	170,8	188,9	266,9	225,5	2 918,0	2 469,8	3 016,3
Location, entretien et réparation	493,9	423,0	(192,4)	44,4	60,0	75,9	78,5
Biens non durables	424,8	211,8	284,2	125,3	157,0	231,4	228,8
Biens durables	80,3	95,3	22,9	52,5	35,3	7,1	7,1
Contributions à des organismes	2,0	-	2,0	-	-	-	-
Autres	381,0	366,2	22,2	201,0	3 152,7	289,1	289,1
Total	**22 259,9**	**22 327,6**	**22 357,1**	**21 957,6**	**28 405,2**	**24 972,4**	**25 906,0**

Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	11 560,4	11 151,1	11 464,5	11 920,8	11 608,3	11 800,1	12 416,3
Cotisations de l'employeur	3 523,8	3 679,4	3 617,5	3 406,4	3 257,4	3 314,9	3 332,3
Transport et communications	149,8	45,3	109,4	197,0	203,0	304,4	304,4
Services professionnels	9,1	37,8	10,8	15,5	20,6	14,7	19,2
Services techniques et autres	363,0	275,2	319,3	291,1	284,6	306,4	306,4
Location, entretien et réparation	259,9	88,4	51,3	24,1	28,1	40,3	40,3
Biens non durables	56,7	50,4	77,5	65,7	68,5	79,1	79,1
Biens durables	35,8	26,9	91,8	21,8	70,2	69,8	69,8
Total	**15 958,5**	**15 354,5**	**15 742,1**	**15 942,4**	**15 540,7**	**15 929,7**	**16 567,8**

Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	43 953,2	43 623,4	42 515,0	43 068,7	47 329,0	47 212,1	50 560,8
Cotisations de l'employeur	12 907,3	13 689,6	13 267,5	12 905,4	13 597,9	13 553,0	14 420,9
Transport et communications	779,8	680,3	742,3	691,1	710,3	722,5	710,1
Services professionnels	788,2	343,1	1 334,7	657,9	2 454,3	2 342,7	1 618,7
Services techniques et autres	2 448,2	4 012,9	6 036,6	7 940,3	8 537,3	8 306,3	9 145,7
Location, entretien et réparation	56 509,1	58 776,7	62 606,5	67 325,0	74 408,4	78 041,7	79 181,7
Biens non durables	19 328,3	19 988,2	20 278,1	24 536,4	23 476,0	21 767,0	23 509,4
Biens durables	202,0	142,2	27,7	57,1	537,3	90,1	92,6
Contributions à des organismes	90,1	-	10,0	343,7	52,8	-	-
Autres	-	-	2,0	-	5,8	5,8	-
Total	**137 006,2**	**141 256,4**	**146 820,4**	**157 525,6**	**171 109,1**	**172 041,2**	**179 239,9**

Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	18 679,7	19 186,5	23 402,0	19 195,5	21 162,1	19 562,6	21 219,3
Cotisations de l'employeur	5 938,5	6 250,1	6 892,4	6 556,6	6 904,4	6 496,6	6 904,1
Transport et communications	581,4	504,5	2 342,6	431,0	655,8	513,0	446,1
Services professionnels	147,3	238,7	415,7	249,2	393,1	548,1	2 031,0
Services techniques et autres	670,8	831,2	5 173,9	896,7	997,1	773,7	701,0
Location, entretien et réparation	(93,4)	(64,7)	1 589,9	491,8	405,1	322,4	309,9
Biens non durables	87,4	100,9	310,3	111,7	261,3	243,6	214,1
Biens durables	46,8	41,8	63,7	37,6	37,1	31,1	31,1
Contributions à des organismes	190,7	249,4	177,5	320,4	45,0	40,0	40,0
Autres	69,2	69,2	72,4	68,5	69,2	69,2	-
Total	**26 318,4**	**27 407,6**	**40 440,4**	**28 359,0**	**30 930,2**	**28 600,3**	**31 896,6**

Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	33 912,1	35 778,8	36 027,5	36 118,0	36 064,5	35 006,5	36 449,6
Cotisations de l'employeur	10 286,8	11 023,2	11 025,4	11 035,5	9 978,1	9 978,1	10 485,9
Transport et communications	192,6	138,4	210,8	174,1	250,5	214,8	205,2
Services professionnels	41,2	10,3	35,6	73,3	237,2	70,1	70,1
Services techniques et autres	3 256,4	3 391,5	2 682,0	2 997,9	2 976,1	2 860,2	2 860,2
Location, entretien et réparation	17 977,1	13 850,9	14 271,2	12 759,0	14 334,3	14 138,4	14 799,6
Biens non durables	42 428,4	44 976,0	46 516,5	52 652,4	49 211,7	46 877,5	47 826,1
Biens durables	780,4	750,6	184,7	142,9	195,5	208,7	208,7
Contributions à des organismes	-	-	-	10,0	15,0	15,0	15,0
Autres	(150,8)	(140,8)	(3 003,5)	(2 873,6)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**108 724,2**	**109 778,9**	**107 950,2**	**113 089,5**	**109 762,9**	**105 869,3**	**109 420,4**

Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	1 591,6	1 632,6	2 051,7	2 283,2	2 510,6	2 575,9	3 354,3
Cotisations de l'employeur	463,9	495,7	614,6	608,6	609,9	629,6	836,5
Transport et communications	15,7	24,9	22,5	28,7	78,0	78,0	210,0
Services professionnels	709,2	745,0	722,9	679,6	867,6	1 167,6	1 372,2
Services techniques et autres	60,6	93,1	58,6	48,7	144,5	134,5	534,5
Location, entretien et réparation	(3,3)	(1,0)	6,3	5,4	21,4	21,4	121,4
Biens non durables	21,9	11,6	13,2	22,7	117,6	129,6	379,6
Biens durables	0,5	16,4	27,9	15,2	2,0	-	-
Total	**2 860,1**	**3 018,3**	**3 517,7**	**3 692,1**	**4 351,6**	**4 736,6**	**6 808,5**

Mobilité et attractivité

Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	62 917,5	61 900,1	60 578,9	64 098,6	74 683,1	74 683,0	81 378,2
Eau	213 272,7	219 366,8	224 381,5	227 803,5	260 694,6	246 947,9	262 308,4
Grands parcs, mont Royal et sports	46 747,7	41 538,1	53 036,0	49 942,2	56 511,2	42 522,0	41 904,1
Infrastructures du réseau routier	23 969,0	30 527,0	39 243,8	37 541,7	45 665,1	37 026,3	37 154,5
Urbanisme et mobilité	40 183,7	63 881,4	50 581,2	50 251,3	64 386,7	54 419,7	69 455,4
Total – Mobilité et attractivité	**387 090,6**	**417 213,4**	**427 821,4**	**429 637,3**	**501 940,7**	**455 598,9**	**492 200,6**

Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	5 420,7	5 188,3	5 719,5	5 400,9	5 031,7	5 031,7	5 347,1
Cotisations de l'employeur	1 516,5	1 506,0	1 911,0	1 546,4	1 501,7	1 501,7	1 469,0
Transport et communications	248,3	201,8	178,7	190,7	296,6	294,2	290,4
Services professionnels	135,9	195,2	394,4	350,2	578,5	680,9	565,9
Services techniques et autres	5 005,1	3 846,6	277,0	3 562,5	8 196,0	8 246,0	8 445,9
Location, entretien et réparation	1 041,9	1 118,4	1 102,6	1 234,8	1 241,4	1 048,2	1 775,0
Biens non durables	371,9	430,6	438,7	500,5	542,7	585,8	575,8
Biens durables	70,4	92,6	35,1	35,8	75,0	75,0	65,0
Frais de financement	23 721,4	22 439,8	23 487,4	22 947,6	23 606,9	23 606,9	24 515,2
Remboursement de la dette à long terme	25 120,0	26 180,2	25 866,8	28 027,9	32 012,6	32 012,6	36 678,9
Contributions à des organismes	265,4	700,6	1 167,7	301,3	1 600,0	1 600,0	1 650,0
Total	**62 917,5**	**61 900,1**	**60 578,9**	**64 098,6**	**74 683,1**	**74 683,0**	**81 378,2**

Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	53 894,7	55 440,2	56 153,4	59 730,0	60 209,5	58 491,0	60 286,6
Cotisations de l'employeur	15 963,1	17 818,9	17 658,1	18 002,5	17 225,7	16 802,6	17 260,6
Transport et communications	707,7	767,6	634,0	651,0	771,2	737,4	784,9
Services professionnels	4 757,5	5 067,7	5 949,5	6 849,0	8 792,5	8 577,0	8 977,2
Services techniques et autres	7 903,1	8 271,9	9 543,2	9 425,3	10 491,6	8 560,7	9 938,5
Location, entretien et réparation	11 627,3	8 787,7	11 077,0	9 315,1	13 313,0	17 813,7	17 787,4
Biens non durables	50 492,3	54 130,1	52 127,7	48 685,7	55 718,4	56 466,4	61 661,1
Biens durables	1 013,3	589,8	660,6	713,4	751,5	685,5	716,9
Frais de financement	22 799,6	22 230,1	21 788,5	25 235,0	30 381,5	30 169,4	35 198,9
Remboursement de la dette à long terme	44 719,4	46 903,6	49 545,5	50 528,5	64 015,9	59 868,2	60 244,9
Contributions à des organismes	460,5	470,5	1 685,6	423,2	459,7	422,5	422,5
Autres	(1 065,8)	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 755,2)	(1 435,9)	(11 646,5)	(10 971,1)
Total	**213 272,7**	**219 366,8**	**224 381,5**	**227 803,5**	**260 694,6**	**246 947,9**	**262 308,4**

Tableau 77 – Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	13 788,6	15 149,9	16 039,7	17 428,3	16 758,0	16 064,7	16 981,5
Cotisations de l'employeur	3 982,0	4 790,4	5 056,7	4 957,6	4 801,7	4 636,6	4 700,5
Transport et communications	531,6	379,7	258,1	305,8	340,5	316,3	306,9
Services professionnels	1 149,3	1 519,9	8 308,5	2 989,9	2 933,6	1 964,9	2 709,3
Services techniques et autres	4 698,0	7 833,1	7 394,1	9 315,4	11 288,3	7 673,8	5 588,0
Location, entretien et réparation	3 016,9	2 561,9	2 459,7	3 243,1	4 542,4	4 926,4	3 810,3
Biens non durables	4 647,3	5 400,8	3 542,8	952,8	4 261,5	887,1	790,5
Biens durables	102,6	693,6	236,8	3 889,1	3 355,7	95,3	135,8
Contributions à des organismes	14 786,6	3 164,8	9 743,2	6 773,9	8 184,7	5 912,1	6 843,0
Autres	44,8	44,0	(3,6)	86,3	44,8	44,8	38,3
Total	**46 747,7**	**41 538,1**	**53 036,0**	**49 942,2**	**56 511,2**	**42 522,0**	**41 904,1**

Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	3 274,2	13 163,6	18 698,7	20 104,6	18 661,3	18 575,5	18 906,4
Cotisations de l'employeur	6 646,7	4 484,0	4 723,2	4 367,9	5 313,7	5 136,2	5 059,0
Transport et communications	455,7	1 009,0	590,0	627,7	812,5	882,3	843,6
Services professionnels	1 812,2	1 900,7	3 668,3	2 104,5	6 264,9	2 012,1	1 489,7
Services techniques et autres	928,8	1 153,2	1 724,1	1 624,4	5 203,0	1 022,1	1 023,3
Location, entretien et réparation	10 068,4	8 134,9	7 742,8	8 132,4	8 550,7	8 533,3	8 928,0
Biens non durables	491,5	500,5	515,3	472,0	599,7	662,2	678,8
Biens durables	126,5	143,6	1 296,7	83,6	202,0	152,2	183,4
Contributions à des organismes	165,0	37,5	284,7	32,6	57,3	50,4	42,3
Autres	-	-	-	(8,0)	-	-	-
Total	**23 969,0**	**30 527,0**	**39 243,8**	**37 541,7**	**45 665,1**	**37 026,3**	**37 154,5**

Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	14 896,0	15 356,9	16 983,2	17 033,6	21 076,4	20 345,6	24 002,4
Cotisations de l'employeur	4 099,5	4 761,0	5 247,7	4 873,2	5 640,5	5 444,8	6 245,8
Transport et communications	910,8	419,0	1 065,0	691,5	581,0	676,5	738,6
Services professionnels	3 908,7	4 834,2	5 977,8	7 175,8	12 059,5	6 596,3	8 264,7
Services techniques et autres	1 516,7	3 216,8	2 920,1	2 524,4	4 258,3	3 243,6	5 181,4
Location, entretien et réparation	1 423,9	4 935,5	1 384,2	2 707,4	1 288,6	1 310,4	1 200,0
Biens non durables	4 432,0	5 248,6	6 424,5	3 889,9	6 684,0	7 799,8	7 952,7
Biens durables	315,9	365,5	123,7	989,9	310,3	157,8	170,0
Contributions à des organismes	2 304,9	24 743,9	10 455,0	10 368,0	12 488,1	8 844,9	15 699,8
Autres	6 375,3	-	-	(2,4)	-	-	-
Total	**40 183,7**	**63 881,4**	**50 581,2**	**50 251,3**	**64 386,7**	**54 419,7**	**69 455,4**

Qualité de vie

Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Qualité de vie							
Culture	65 827,0	67 758,6	108 252,1	67 339,5	63 256,8	62 202,4	65 833,1
Développement économique	35 168,8	58 936,0	56 364,9	61 725,8	127 878,9	84 152,9	61 775,9
Diversité et inclusion sociale	23 269,5	27 595,1	28 206,2	29 205,5	33 500,8	29 505,8	30 410,1
Environnement	144 321,8	158 986,5	120 731,1	174 877,9	143 089,2	142 681,5	151 858,5
Espace pour la vie	56 444,0	58 098,7	58 119,9	58 201,2	62 337,4	60 735,1	71 424,6
Habitation	42 662,3	32 790,4	27 998,9	40 558,0	73 670,2	90 145,6	153 297,0
Total – Qualité de vie	**367 693,4**	**404 165,3**	**399 673,1**	**431 907,9**	**503 733,3**	**469 423,3**	**534 599,2**

Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	11 148,7	11 041,2	12 005,2	13 833,5	12 550,2	12 680,0	13 216,2
Cotisations de l'employeur	3 303,8	3 520,3	3 756,6	3 824,7	3 445,6	3 472,7	3 494,4
Transport et communications	470,4	247,3	283,5	326,6	271,9	256,8	316,7
Services professionnels	1 827,3	1 420,8	2 251,8	4 994,4	4 642,1	2 334,1	4 440,4
Services techniques et autres	2 230,6	4 918,0	5 120,1	3 043,1	3 387,2	2 650,5	2 965,5
Location, entretien et réparation	(302,7)	(210,4)	(163,3)	95,4	188,3	162,2	160,7
Biens non durables	7 962,3	8 601,2	8 260,8	7 954,7	7 816,5	7 824,3	7 849,6
Biens durables	115,4	121,6	113,2	169,7	130,6	73,3	73,3
Contributions à des organismes	39 068,9	38 098,6	76 609,2	33 097,4	30 824,4	32 748,5	33 316,3
Autres	2,3	-	15,0	-	-	-	-
Total	**65 827,0**	**67 758,6**	**108 252,1**	**67 339,5**	**63 256,8**	**62 202,4**	**65 833,1**

Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	2 939,2	4 422,0	4 449,5	5 483,0	6 505,8	6 390,8	6 357,8
Cotisations de l'employeur	813,5	1 287,9	1 322,5	1 549,9	1 859,8	1 641,6	1 609,5
Transport et communications	313,6	549,4	395,2	493,9	1 732,3	35,1	495,0
Services professionnels	323,8	1 324,8	1 858,9	1 848,7	8 865,4	1 388,8	1 856,7
Services techniques et autres	181,8	493,4	422,7	1 280,7	1 455,6	135,5	426,0
Location, entretien et réparation	576,2	978,3	(500,6)	122,9	104,1	12,6	92,6
Biens non durables	16,4	25,9	38,1	83,7	36,4	6,2	43,2
Biens durables	4,6	22,2	163,9	171,8	108,2	-	86,9
Contributions à des organismes	30 035,5	49 832,1	48 208,7	51 366,0	107 209,0	74 542,3	50 803,2
Autres	(35,8)	-	6,0	(674,8)	2,3	-	5,0
Total	**35 168,8**	**58 936,0**	**56 364,9**	**61 725,8**	**127 878,9**	**84 152,9**	**61 775,9**

Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	3 036,7	3 267,9	3 792,9	4 086,6	4 329,2	4 140,0	4 418,2
Cotisations de l'employeur	928,8	997,9	1 164,8	1 157,8	1 231,8	1 110,6	1 136,3
Transport et communications	112,9	150,9	237,1	221,3	176,5	92,2	89,7
Services professionnels	534,7	628,9	750,7	1 366,5	2 143,7	414,9	1 339,8
Services techniques et autres	452,0	357,8	392,7	295,0	2 124,9	684,2	662,3
Location, entretien et réparation	215,4	286,2	286,5	9,5	22,3	26,6	24,4
Biens non durables	125,0	109,3	161,4	42,7	53,5	50,6	47,3
Biens durables	1,2	6,5	0,8	-	8,4	1,1	0,6
Contributions à des organismes	17 862,8	21 789,7	21 419,3	22 026,1	23 410,5	22 985,6	22 691,5
Total	**23 269,5**	**27 595,1**	**28 206,2**	**29 205,5**	**33 500,8**	**29 505,8**	**30 410,1**

Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	15 962,5	15 750,0	16 919,1	17 084,4	17 047,0	16 922,3	18 320,3
Cotisations de l'employeur	4 747,9	5 244,3	5 273,7	4 871,0	4 845,7	4 832,1	4 998,4
Transport et communications	(148,7)	489,5	321,2	646,0	711,6	649,1	687,7
Services professionnels	1 518,4	1 070,3	1 225,8	612,7	4 580,9	3 645,8	3 114,8
Services techniques et autres	109 139,0	103 676,2	103 780,5	111 891,1	119 859,7	120 083,6	129 509,4
Location, entretien et réparation	1 057,4	567,5	887,0	843,0	1 110,2	1 227,5	1 597,0
Biens non durables	3 888,3	1 768,8	1 882,3	1 718,7	1 532,6	1 539,0	2 251,4
Biens durables	1 055,3	5 221,3	2 976,2	3 321,3	29 166,7	31 395,7	31 424,6
Contributions à des organismes	100,0	100,0	243,8	131,4	143,4	120,5	170,5
Autres	7 001,7	25 098,6	(12 778,5)	33 758,3	(35 908,6)	(37 734,1)	(40 215,6)
Total	**144 321,8**	**158 986,5**	**120 731,1**	**174 877,9**	**143 089,2**	**142 681,5**	**151 858,5**

Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	22 215,3	22 846,9	23 311,1	23 189,4	23 668,4	23 372,4	24 952,0
Cotisations de l'employeur	6 643,4	7 391,6	6 953,6	6 622,5	8 192,2	8 078,7	8 469,1
Transport et communications	1 771,9	1 976,3	2 027,3	1 980,1	2 238,2	1 402,3	1 440,8
Services professionnels	1 436,6	1 502,3	1 478,0	1 122,9	1 575,9	1 649,9	1 722,7
Services techniques et autres	8 752,6	8 790,7	8 488,9	8 673,7	7 569,4	8 133,8	11 958,8
Location, entretien et réparation	530,1	476,1	197,9	172,0	256,4	193,0	207,7
Biens non durables	4 149,8	4 185,1	4 356,9	4 057,3	4 806,6	3 958,5	5 396,3
Biens durables	89,0	123,7	103,2	62,4	48,8	2,1	11,0
Frais de financement	4 776,6	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 741,2	5 741,2	7 151,3
Remboursement de la dette à long terme	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 800,2	7 800,2	9 636,9
Contributions à des organismes	948,1	348,1	345,0	423,1	440,1	403,0	478,0
Total	**56 444,0**	**58 098,7**	**58 119,9**	**58 201,2**	**62 337,4**	**60 735,1**	**71 424,6**

Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	5 803,2	5 938,8	5 817,5	6 874,9	7 711,7	8 056,4	8 347,0
Cotisations de l'employeur	1 738,2	1 922,7	1 810,8	1 963,3	2 141,4	2 243,2	2 233,0
Transport et communications	454,8	316,9	123,8	105,4	145,4	128,2	63,2
Services professionnels	265,3	331,9	446,9	268,1	910,5	882,8	904,0
Services techniques et autres	157,6	150,9	61,3	177,0	138,6	150,2	163,4
Location, entretien et réparation	(52,1)	(24,5)	(41,5)	7,1	17,1	19,1	19,1
Biens non durables	31,9	35,1	20,6	65,3	105,0	98,4	70,9
Biens durables	10,3	11,5	48,7	77,0	31,4	31,4	30,0
Contributions à des organismes	34 618,8	24 472,8	19 710,8	31 019,9	62 469,1	78 535,9	141 466,4
Autres	(365,7)	(365,7)	-	-	-	-	-
Total	**42 662,3**	**32 790,4**	**27 998,9**	**40 558,0**	**73 670,2**	**90 145,6**	**153 297,0**

Service aux citoyens

Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	75 961,9	90 636,6	97 703,0	101 971,1	112 592,6	86 757,8	93 159,4
Expérience citoyenne et communications	19 702,8	23 583,9	23 380,4	23 716,7	25 156,6	24 172,0	28 700,2
Technologies de l'information	83 470,8	86 239,1	85 452,3	83 846,8	86 540,1	87 249,2	91 955,6
Total – Service aux citoyens	**179 135,5**	**200 459,6**	**206 535,7**	**209 534,6**	**224 289,3**	**198 179,0**	**213 815,2**

Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	4 581,3	4 482,0	5 028,1	4 923,8	6 524,8	7 076,4	7 493,5
Cotisations de l'employeur	1 300,1	1 414,1	1 504,4	1 364,9	1 746,8	1 912,7	1 972,5
Transport et communications	144,1	(107,6)	152,4	148,1	250,9	258,2	232,1
Services professionnels	333,8	560,7	362,9	230,6	686,7	468,8	599,9
Services techniques et autres	66 290,6	81 192,0	87 792,7	93 075,7	101 287,9	79 395,2	81 475,1
Location, entretien et réparation	2 145,4	2 079,8	2 454,4	1 393,1	735,0	745,5	505,5
Biens non durables	431,3	516,2	61,8	457,9	593,8	567,0	549,8
Biens durables	38,5	4,6	12,4	31,9	32,5	34,0	31,0
Contributions à des organismes	696,8	522,4	333,9	309,9	734,2	300,0	300,0
Autres	-	(27,6)	-	35,2	-	(4 000,0)	-
Total	**75 961,9**	**90 636,6**	**97 703,0**	**101 971,1**	**112 592,6**	**86 757,8**	**93 159,4**

Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	10 565,3	12 342,3	12 925,3	15 010,0	15 482,2	15 083,7	18 243,5
Cotisations de l'employeur	3 208,3	3 784,5	3 863,1	4 102,9	4 264,4	4 157,2	4 840,7
Transport et communications	1 427,0	3 089,6	3 722,1	2 751,7	3 224,3	3 317,8	3 479,6
Services professionnels	458,5	503,4	641,1	307,2	867,9	246,0	597,1
Services techniques et autres	761,4	663,2	1 474,2	1 114,8	1 148,5	1 089,8	1 357,5
Location, entretien et réparation	422,0	411,8	303,7	286,8	58,5	109,4	13,2
Biens non durables	2 819,5	2 778,0	399,9	80,6	81,6	164,0	158,1
Biens durables	30,8	11,1	40,0	63,2	29,2	4,1	10,5
Contributions à des organismes	-	-	11,0	(0,5)	-	-	-
Autres	10,0	-	-	-	-	-	-
Total	**19 702,8**	**23 583,9**	**23 380,4**	**23 716,7**	**25 156,6**	**24 172,0**	**28 700,2**

Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	38 389,3	37 075,4	38 378,8	37 767,3	34 960,4	36 487,5	38 738,2
Cotisations de l'employeur	10 937,8	11 324,3	11 813,9	10 334,0	9 165,9	9 624,0	9 878,1
Transport et communications	6 978,5	7 187,0	8 023,5	8 079,9	9 458,8	8 517,6	9 092,0
Services professionnels	1 005,2	2 252,4	3 040,6	1 054,7	1 269,8	1 134,5	785,0
Services techniques et autres	3 120,0	3 410,9	2 621,8	3 447,7	1 452,6	1 342,2	1 513,4
Location, entretien et réparation	21 259,9	22 769,7	19 667,7	21 465,3	28 668,3	28 437,4	30 838,3
Biens non durables	253,4	529,1	301,1	315,5	139,0	153,0	100,0
Biens durables	1 676,4	1 687,3	1 571,9	2 151,0	1 419,8	1 553,0	1 010,6
Contributions à des organismes	25,0	3,0	33,0	0,5	5,5	-	-
Autres	(174,7)	-	-	(769,1)	-	-	-
Total	**83 470,8**	**86 239,1**	**85 452,3**	**83 846,8**	**86 540,1**	**87 249,2**	**91 955,6**

Arrondissements

Tableau 91 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	50 776,9	51 090,5	54 014,9	55 683,6	61 340,9	56 500,7	57 223,2
Anjou	23 585,4	23 900,7	25 759,4	25 823,6	27 607,2	27 122,9	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	59 164,5	60 116,5	64 413,8	65 522,6	69 770,8	66 839,0	68 171,0
Lachine	26 613,3	28 140,4	29 394,1	28 918,8	30 657,8	30 665,6	31 588,3
LaSalle	33 905,7	34 643,0	36 145,2	36 226,0	37 748,9	39 380,6	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 484,2	9 638,4	10 113,6	10 574,8	10 614,2	10 121,5	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	53 633,9	57 125,4	62 201,4	62 123,7	66 617,4	63 827,2	66 013,5
Montréal-Nord	35 732,2	36 567,9	37 807,2	38 827,6	42 528,9	41 347,5	42 883,5
Outremont	14 029,2	13 890,7	14 851,6	15 175,9	14 147,7	14 155,6	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	29 184,0	29 664,7	30 795,5	32 858,5	36 430,0	31 503,9	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	50 343,5	52 159,9	54 477,2	54 078,2	56 336,5	54 421,5	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	47 100,2	49 032,4	55 378,7	55 024,9	63 013,7	58 864,8	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	52 018,0	55 164,9	61 610,8	60 741,1	63 143,4	60 018,2	60 939,7
Saint-Laurent	61 702,8	61 638,4	68 280,7	66 191,0	76 826,7	70 990,7	72 424,6
Saint-Léonard	33 047,2	32 083,9	34 312,1	35 432,0	36 713,8	35 685,7	36 625,5
Sud-Ouest	48 677,7	53 086,9	54 635,9	54 538,6	56 304,1	54 245,4	55 605,3
Verdun	33 797,2	36 524,3	34 025,1	36 121,5	36 913,5	35 899,0	36 635,1
Ville-Marie	81 570,4	81 983,4	87 317,6	91 358,4	99 040,7	93 052,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	53 753,7	55 545,7	59 294,3	60 533,8	62 450,6	58 130,2	59 456,1
Total – Arrondissements	**798 120,0**	**821 998,0**	**874 829,1**	**885 754,6**	**948 206,8**	**902 772,8**	**924 691,6**

Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2019	Sources de financement				Budget 2020
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	56 500,7	7 460,4	1 946,3	-	47 816,5	57 223,2
Anjou	27 122,9	7 754,1	1 581,2	-	18 268,2	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	66 839,0	9 404,5	3 171,0	1 500,0	54 095,5	68 171,0
Lachine	30 665,6	4 527,8	3 797,0	1 394,2	21 869,3	31 588,3
LaSalle	39 380,6	4 757,7	1 479,6	602,4	33 664,5	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 121,5	1 677,2	610,1	-	8 501,4	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	63 827,2	10 024,1	3 248,8	369,4	52 371,2	66 013,5
Montréal-Nord	41 347,5	9 654,9	898,2	1 060,2	31 270,2	42 883,5
Outremont	14 155,6	3 037,2	2 651,9	-	9 242,8	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	31 503,9	5 983,7	1 517,8	-	24 736,1	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	54 421,5	10 286,4	8 487,0	722,2	35 372,4	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	58 864,8	10 429,1	1 491,0	-	48 321,7	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	60 018,2	9 269,4	3 278,8	275,3	48 116,2	60 939,7
Saint-Laurent	70 990,7	13 598,8	4 832,2	382,8	53 610,8	72 424,6
Saint-Léonard	35 685,7	7 481,5	1 841,7	644,5	26 657,8	36 625,5
Sud-Ouest	54 245,4	7 950,2	4 236,2	2 690,7	40 728,2	55 605,3
Verdun	35 899,0	7 194,4	2 008,7	1 696,9	25 735,1	36 635,1
Ville-Marie	93 052,8	18 420,1	20 980,0	9 016,2	47 533,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 130,2	7 973,2	3 300,2	775,0	47 407,7	59 456,1
Total – Arrondissements	**902 772,8**	**156 884,7**	**71 357,7**	**21 129,8**	**675 319,4**	**924 691,6**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(812 359,1)	(156 244,4)	-	-	(675 319,4)	(831 563,8)
Total – Arrondissements	**90 413,7**	**640,3**	**71 357,7**	**21 129,8**	**-**	**93 127,8**

Tableau 93 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	27 181,8	27 403,2	27 835,4	28 511,7	29 019,0	28 013,9	28 757,8
Cotisations de l'employeur	8 077,2	8 606,9	8 370,9	8 275,3	8 511,2	8 085,4	8 239,0
Transport et communications	425,4	436,5	462,5	404,8	485,1	418,0	392,3
Services professionnels	154,8	219,8	228,0	313,5	1 096,7	247,3	283,3
Services techniques et autres	1 546,5	67,2	3 333,3	4 126,1	5 431,9	3 431,2	3 725,7
Location, entretien et réparation	4 833,6	5 449,5	5 555,5	5 450,5	7 689,6	6 293,5	6 299,4
Biens non durables	4 213,2	4 355,6	4 275,2	4 128,3	4 198,1	5 260,7	5 131,0
Biens durables	88,3	56,8	95,2	354,2	405,0	212,3	180,7
Contributions à des organismes	1 739,1	1 931,2	1 958,2	1 508,6	1 690,7	1 783,4	1 402,5
Autres	2 517,0	2 563,8	1 900,7	2 610,6	2 813,6	2 755,0	2 811,5
Total	**50 776,9**	**51 090,5**	**54 014,9**	**55 683,6**	**61 340,9**	**56 500,7**	**57 223,2**

Tableau 94 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	12 264,4	12 580,1	13 134,9	13 718,9	14 333,1	14 056,8	14 386,2
Cotisations de l'employeur	3 518,7	3 854,6	3 863,1	3 859,5	4 075,7	3 957,9	3 980,7
Transport et communications	544,8	487,4	368,0	356,4	379,6	405,5	408,3
Services professionnels	329,2	223,9	239,8	178,4	236,2	318,9	302,0
Services techniques et autres	1 844,7	1 699,7	2 419,2	2 207,5	2 732,8	2 274,6	2 324,6
Location, entretien et réparation	2 447,6	2 347,4	2 448,1	2 349,0	2 468,9	2 451,1	2 589,2
Biens non durables	2 251,3	2 036,8	2 688,7	2 659,6	2 691,4	2 775,2	2 720,1
Biens durables	107,6	175,5	130,4	124,7	79,6	48,7	63,1
Frais de financement	85,3	79,2	72,6	65,7	70,8	70,8	59,9
Remboursement de la dette à long terme	97,7	103,8	110,3	117,3	112,3	112,3	123,2
Contributions à des organismes	217,1	306,9	265,0	205,2	172,5	175,4	170,0
Autres	(123,0)	5,4	19,3	(18,6)	254,3	475,7	476,2
Total	**23 585,4**	**23 900,7**	**25 759,4**	**25 823,6**	**27 607,2**	**27 122,9**	**27 603,5**

Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	28 786,9	30 501,4	31 285,8	32 912,9	33 496,1	30 789,9	32 745,6
Cotisations de l'employeur	8 510,7	9 427,4	9 245,1	9 333,9	9 189,3	8 839,7	9 302,9
Transport et communications	560,9	517,0	579,1	456,5	577,1	603,4	578,5
Services professionnels	345,3	262,4	331,4	489,4	1 175,1	861,4	856,4
Services techniques et autres	2 824,9	1 107,4	4 575,5	4 871,1	7 666,6	6 167,0	7 215,1
Location, entretien et réparation	5 405,7	5 325,5	5 849,9	5 304,2	5 646,8	5 422,1	5 073,5
Biens non durables	6 332,8	6 646,1	5 830,7	5 288,2	4 543,0	6 113,0	6 036,4
Biens durables	551,4	322,2	498,3	575,6	481,4	234,4	377,6
Contributions à des organismes	4 214,5	4 230,9	4 401,3	4 384,1	4 115,2	4 338,3	3 497,0
Autres	1 631,4	1 776,2	1 816,7	1 906,7	2 880,2	3 469,8	2 488,0
Total	**59 164,5**	**60 116,5**	**64 413,8**	**65 522,6**	**69 770,8**	**66 839,0**	**68 171,0**

Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	13 890,9	14 265,9	14 926,0	14 972,6	15 638,7	15 009,5	15 799,6
Cotisations de l'employeur	4 112,9	4 527,3	4 435,3	4 264,2	4 468,6	4 393,4	4 562,7
Transport et communications	453,8	572,7	435,9	438,2	534,4	629,2	636,0
Services professionnels	124,1	171,3	140,1	191,5	268,0	151,5	101,5
Services techniques et autres	2 608,7	2 495,0	5 671,1	2 670,6	2 986,4	3 239,6	3 002,6
Location, entretien et réparation	1 039,0	1 088,2	1 069,2	1 652,5	1 886,5	1 809,0	1 881,9
Biens non durables	3 319,8	3 591,9	3 619,4	3 097,6	3 392,3	3 757,9	3 748,5
Biens durables	-	230,0	135,5	476,9	333,5	203,4	203,4
Contributions à des organismes	1 058,6	1 199,6	1 132,1	982,4	1 128,1	937,5	1 117,5
Autres	5,5	(1,5)	(2 170,5)	172,3	21,3	534,6	534,6
Total	**26 613,3**	**28 140,4**	**29 394,1**	**28 918,8**	**30 657,8**	**30 665,6**	**31 588,3**

Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	16 995,0	17 875,2	17 847,5	18 121,8	18 936,0	18 156,8	18 401,9
Cotisations de l'employeur	4 978,2	5 536,8	5 260,2	5 130,4	5 425,1	5 270,5	5 279,6
Transport et communications	517,7	764,8	628,1	639,8	565,5	672,4	655,4
Services professionnels	298,8	402,4	520,6	570,3	471,7	370,1	576,7
Services techniques et autres	3 799,7	2 621,6	4 224,0	3 826,5	4 250,0	4 133,0	4 818,7
Location, entretien et réparation	2 295,4	2 295,6	2 579,0	2 417,9	2 790,0	3 883,4	3 660,5
Biens non durables	3 714,4	3 632,9	3 493,2	3 594,0	3 550,0	3 609,8	3 895,2
Biens durables	319,0	523,3	324,7	620,8	278,1	248,9	248,6
Frais de financement	-	-	-	-	12,5	-	-
Contributions à des organismes	1 120,9	1 101,4	1 406,3	1 267,9	1 470,0	1 351,8	1 280,4
Autres	(133,4)	(111,0)	(138,4)	36,6	-	1 683,9	1 687,2
Total	**33 905,7**	**34 643,0**	**36 145,2**	**36 226,0**	**37 748,9**	**39 380,6**	**40 504,2**

Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	5 231,2	5 123,9	5 430,1	5 839,4	5 797,8	5 702,8	6 076,7
Cotisations de l'employeur	1 530,7	1 579,9	1 559,8	1 664,9	1 684,2	1 631,8	1 748,6
Transport et communications	178,6	179,2	175,0	185,1	199,2	174,3	185,8
Services professionnels	173,9	128,9	190,4	108,9	120,3	102,7	103,5
Services techniques et autres	358,0	358,0	474,5	439,3	449,9	422,5	510,2
Location, entretien et réparation	963,0	1 032,6	1 071,3	1 146,4	1 121,8	978,3	1 089,2
Biens non durables	939,6	1 041,1	1 368,0	1 018,1	1 000,3	904,5	885,9
Biens durables	2,4	10,5	23,2	1,2	7,9	1,0	7,5
Frais de financement	-	-	(0,2)	-	-	-	-
Contributions à des organismes	106,8	182,2	211,9	128,9	200,2	171,0	148,7
Autres	-	2,1	(390,4)	42,6	32,6	32,6	32,6
Total	**9 484,2**	**9 638,4**	**10 113,6**	**10 574,8**	**10 614,2**	**10 121,5**	**10 788,7**

Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	30 753,0	32 108,2	32 798,9	33 481,8	35 109,9	32 434,1	35 989,1
Cotisations de l'employeur	9 271,5	10 089,3	9 796,6	9 753,7	10 028,9	9 350,0	10 141,8
Transport et communications	459,6	443,0	586,6	479,8	559,6	606,2	469,2
Services professionnels	201,6	201,7	312,4	261,6	341,3	356,2	289,2
Services techniques et autres	2 154,6	1 791,9	4 425,9	4 463,8	6 161,4	6 763,1	5 850,7
Location, entretien et réparation	4 899,2	5 045,0	5 902,2	5 742,3	5 577,1	5 601,8	5 557,4
Biens non durables	4 915,4	5 169,1	5 540,2	5 633,3	6 043,9	6 351,5	5 703,3
Biens durables	99,9	387,7	462,5	524,2	942,3	181,8	196,7
Contributions à des organismes	3 601,8	4 342,8	4 641,6	4 123,2	4 210,6	4 372,4	3 716,3
Autres	(2 722,7)	(2 453,3)	(2 265,5)	(2 340,0)	(2 357,6)	(2 189,9)	(1 900,2)
Total	**53 633,9**	**57 125,4**	**62 201,4**	**62 123,7**	**66 617,4**	**63 827,2**	**66 013,5**

Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	21 795,0	21 939,9	22 282,6	22 192,6	23 549,2	23 435,4	24 546,8
Cotisations de l'employeur	6 411,3	6 886,9	6 345,0	6 390,3	6 815,6	6 794,2	7 003,5
Transport et communications	531,6	494,8	464,3	409,6	504,8	537,4	458,5
Services professionnels	116,0	409,3	481,7	677,7	673,8	813,8	546,9
Services techniques et autres	1 460,2	1 115,9	1 822,6	1 964,9	2 603,6	2 922,3	2 733,7
Location, entretien et réparation	1 060,5	1 103,5	1 389,8	1 585,6	2 129,1	1 361,6	1 589,4
Biens non durables	3 600,7	3 176,2	3 208,5	3 415,2	3 656,4	3 362,5	3 646,1
Biens durables	38,9	40,6	40,0	59,7	19,9	56,0	60,0
Contributions à des organismes	642,9	1 323,0	1 785,3	1 963,5	2 498,2	1 986,0	2 192,5
Autres	75,1	77,8	(12,6)	168,5	78,3	78,3	106,1
Total	**35 732,2**	**36 567,9**	**37 807,2**	**38 827,6**	**42 528,9**	**41 347,5**	**42 883,5**

Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	7 733,2	8 117,9	8 163,9	8 080,7	7 472,0	7 501,5	7 697,7
Cotisations de l'employeur	2 305,2	2 527,5	2 425,4	2 305,4	2 155,9	2 166,4	2 198,3
Transport et communications	340,0	285,1	236,1	155,4	193,3	197,7	236,4
Services professionnels	202,5	252,0	170,9	198,2	152,9	157,9	456,7
Services techniques et autres	953,1	(29,8)	1 019,2	1 107,8	1 224,9	1 204,1	1 425,9
Location, entretien et réparation	757,4	956,8	961,3	859,1	1 105,8	1 071,1	1 123,2
Biens non durables	1 226,2	1 178,6	1 383,4	1 551,3	1 224,0	1 164,2	1 045,8
Biens durables	4,8	15,7	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	23,6	114,9	67,3	112,7	182,0	255,8	311,0
Autres	483,2	472,0	424,1	805,3	436,9	436,9	436,9
Total	**14 029,2**	**13 890,7**	**14 851,6**	**15 175,9**	**14 147,7**	**14 155,6**	**14 931,9**

Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	16 252,6	16 744,8	18 823,1	19 124,5	20 632,0	17 727,1	18 148,5
Cotisations de l'employeur	4 815,2	5 259,3	5 538,4	5 510,0	5 404,9	5 123,7	5 168,6
Transport et communications	319,2	381,7	416,1	327,5	415,9	353,9	359,0
Services professionnels	267,9	282,2	303,3	212,9	527,2	286,8	290,7
Services techniques et autres	1 823,3	1 615,8	1 248,9	1 063,4	1 846,1	1 132,5	1 180,5
Location, entretien et réparation	2 113,4	1 901,9	1 952,2	2 302,9	3 045,5	2 641,7	2 691,7
Biens non durables	2 675,8	2 465,7	3 027,1	2 995,6	3 450,7	3 044,0	3 179,0
Biens durables	61,5	50,7	60,0	341,5	120,9	33,5	34,0
Contributions à des organismes	697,0	849,1	860,1	773,9	672,5	834,5	846,7
Autres	158,1	113,5	(1 433,7)	206,3	314,3	326,2	338,9
Total	**29 184,0**	**29 664,7**	**30 795,5**	**32 858,5**	**36 430,0**	**31 503,9**	**32 237,6**

Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	27 459,8	29 153,7	29 815,7	30 142,7	29 314,3	29 156,1	29 595,5
Cotisations de l'employeur	8 054,4	9 090,0	8 957,6	8 707,6	8 237,2	8 268,4	8 393,7
Transport et communications	371,9	306,2	353,8	269,6	279,9	289,9	284,0
Services professionnels	386,1	479,3	528,6	642,6	1 437,5	1 014,8	1 510,3
Services techniques et autres	2 048,8	1 015,8	3 433,4	3 126,4	5 105,3	4 013,9	3 326,2
Location, entretien et réparation	3 533,5	3 610,6	2 957,2	3 190,5	3 231,1	3 422,5	3 567,8
Biens non durables	3 896,7	3 761,6	3 329,3	3 817,4	3 927,8	3 758,2	3 959,1
Biens durables	607,1	422,8	674,9	353,6	253,6	138,1	136,1
Contributions à des organismes	1 532,9	1 429,0	1 672,7	1 576,4	1 686,5	1 456,3	1 192,1
Autres	2 452,3	2 890,9	2 754,0	2 251,4	2 863,3	2 903,3	2 903,2
Total	**50 343,5**	**52 159,9**	**54 477,2**	**54 078,2**	**56 336,5**	**54 421,5**	**54 868,0**

Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	24 949,4	25 911,7	26 970,5	27 438,1	29 246,9	27 457,4	28 761,1
Cotisations de l'employeur	7 398,1	8 084,8	8 107,1	8 017,1	8 322,8	7 950,2	8 229,4
Transport et communications	770,9	586,9	506,1	473,3	575,2	639,0	578,2
Services professionnels	351,7	640,4	1 097,2	931,7	1 531,1	1 890,1	1 639,8
Services techniques et autres	1 769,2	583,5	3 127,7	3 418,4	5 255,0	4 900,7	4 968,4
Location, entretien et réparation	4 241,9	4 149,8	5 136,8	4 990,2	6 122,7	5 682,0	5 846,0
Biens non durables	3 811,4	4 977,7	5 383,5	5 477,9	6 504,8	5 956,1	5 816,8
Biens durables	329,8	421,8	648,3	816,2	1 116,6	378,3	292,8
Contributions à des organismes	1 627,4	1 831,5	2 262,5	2 023,0	2 120,5	1 848,5	1 862,8
Autres	1 850,4	1 844,3	2 139,0	1 439,0	2 218,1	2 162,5	2 246,5
Total	**47 100,2**	**49 032,4**	**55 378,7**	**55 024,9**	**63 013,7**	**58 864,8**	**60 241,8**

Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	40 272,1	42 344,0	44 294,6	44 674,7	45 518,1	43 321,6	44 211,0
Cotisations de l'employeur	11 897,2	13 004,8	13 170,3	12 954,1	13 706,7	12 756,0	12 993,1
Transport et communications	461,2	496,0	470,9	452,7	515,5	375,8	408,5
Services professionnels	217,0	275,2	340,2	752,9	1 162,2	420,5	491,5
Services techniques et autres	2 238,1	1 380,6	3 582,0	3 337,3	3 764,2	3 155,8	2 890,7
Location, entretien et réparation	3 453,9	4 657,4	4 641,4	4 628,5	4 182,9	4 620,3	4 858,0
Biens non durables	4 719,3	4 376,3	6 205,4	5 624,7	6 660,6	8 362,0	8 527,1
Biens durables	861,6	1 082,2	1 180,2	1 365,6	1 131,2	846,0	906,8
Contributions à des organismes	1 666,2	1 913,5	2 271,9	1 931,5	2 117,3	1 834,4	1 870,7
Autres	(13 768,6)	(14 365,1)	(14 546,1)	(14 980,9)	(15 615,3)	(15 674,2)	(16 217,7)
Total	**52 018,0**	**55 164,9**	**61 610,8**	**60 741,1**	**63 143,4**	**60 018,2**	**60 939,7**

Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	33 858,6	34 115,4	35 472,2	35 554,5	38 357,5	36 388,7	37 747,0
Cotisations de l'employeur	9 847,6	10 611,0	10 509,8	10 011,2	10 888,8	10 742,7	10 982,0
Transport et communications	840,8	861,3	919,0	906,3	1 115,3	1 174,1	1 125,9
Services professionnels	572,0	481,3	564,4	338,5	745,5	869,0	819,0
Services techniques et autres	4 585,9	4 223,5	5 443,2	6 180,5	6 914,4	7 137,3	7 210,5
Location, entretien et réparation	3 740,8	3 391,5	4 572,8	4 310,9	5 237,8	5 377,8	5 241,5
Biens non durables	6 539,0	5 972,9	6 269,3	6 370,0	6 895,4	7 000,9	6 967,5
Biens durables	133,5	143,2	219,8	325,3	218,2	224,0	221,0
Contributions à des organismes	1 768,9	1 941,9	1 955,2	2 144,6	2 419,5	2 170,6	2 204,6
Autres	(184,3)	(103,6)	2 355,0	49,2	4 034,3	(94,4)	(94,4)
Total	**61 702,8**	**61 638,4**	**68 280,7**	**66 191,0**	**76 826,7**	**70 990,7**	**72 424,6**

Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	15 679,8	16 088,0	16 158,2	16 830,7	16 400,7	16 485,4	16 977,4
Cotisations de l'employeur	4 748,2	5 194,9	4 982,7	4 923,3	4 806,3	4 876,8	4 839,0
Transport et communications	396,4	405,7	396,2	431,7	395,9	393,0	402,6
Services professionnels	161,8	173,9	176,9	256,2	312,1	135,1	204,9
Services techniques et autres	5 712,5	3 673,2	5 293,5	5 666,8	6 153,2	6 273,0	6 521,6
Location, entretien et réparation	1 760,5	1 866,5	2 263,6	2 157,4	3 157,8	2 417,6	2 545,1
Biens non durables	3 070,2	2 942,3	3 718,7	3 504,4	4 000,3	3 714,1	3 731,8
Biens durables	352,4	301,3	190,2	279,7	219,0	134,7	138,1
Frais de financement	450,5	416,6	380,4	341,7	300,3	300,3	256,1
Remboursement de la dette à long terme	488,9	522,8	559,0	597,7	639,4	639,4	683,6
Contributions à des organismes	311,2	489,5	466,9	412,1	460,2	354,4	366,1
Autres	(85,2)	9,2	(274,2)	30,3	(131,4)	(38,1)	(40,8)
Total	**33 047,2**	**32 083,9**	**34 312,1**	**35 432,0**	**36 713,8**	**35 685,7**	**36 625,5**

Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	26 823,6	28 653,7	30 093,4	29 381,3	29 200,4	28 319,8	29 612,3
Cotisations de l'employeur	7 894,4	8 871,8	8 941,6	8 517,4	8 461,9	8 179,7	8 418,9
Transport et communications	331,6	339,4	401,8	350,9	343,6	340,8	344,2
Services professionnels	226,4	369,0	415,3	363,8	609,1	635,0	612,2
Services techniques et autres	1 723,1	1 439,5	2 959,7	2 979,8	4 191,7	3 464,0	3 265,1
Location, entretien et réparation	3 817,5	3 705,0	4 199,8	4 262,8	4 519,9	4 704,3	4 879,4
Biens non durables	4 396,2	4 468,9	4 232,1	4 300,8	4 558,6	4 612,9	4 512,1
Biens durables	138,9	388,9	300,0	514,9	53,9	73,6	75,7
Contributions à des organismes	1 952,2	2 365,6	2 437,5	2 513,8	2 311,3	1 963,5	2 101,4
Autres	1 373,8	2 485,1	654,7	1 353,1	2 053,7	1 951,8	1 784,0
Total	**48 677,7**	**53 086,9**	**54 635,9**	**54 538,6**	**56 304,1**	**54 245,4**	**55 605,3**

Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	17 910,3	17 920,9	18 766,6	20 042,0	20 273,5	19 432,4	20 284,1
Cotisations de l'employeur	5 419,1	5 594,0	5 689,3	5 821,0	5 711,2	5 697,2	5 867,1
Transport et communications	492,0	530,7	495,7	447,6	514,7	613,2	573,0
Services professionnels	242,8	804,5	461,3	329,1	562,0	616,5	510,3
Services techniques et autres	2 616,0	2 035,6	2 024,7	2 046,2	2 568,4	2 271,9	2 258,1
Location, entretien et réparation	1 406,2	4 039,6	892,6	1 789,0	1 860,0	2 105,3	1 971,8
Biens non durables	4 456,9	4 130,6	4 350,4	4 571,4	4 130,0	4 239,3	3 996,0
Biens durables	376,0	129,7	177,5	249,5	203,0	239,0	265,3
Contributions à des organismes	951,7	1 106,3	1 010,3	754,5	1 090,7	873,6	710,9
Autres	(73,8)	232,4	156,7	71,2	-	(189,4)	198,5
Total	**33 797,2**	**36 524,3**	**34 025,1**	**36 121,5**	**36 913,5**	**35 899,0**	**36 635,1**

Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	39 069,1	38 348,3	39 606,9	40 921,7	41 669,5	40 822,0	42 794,5
Cotisations de l'employeur	11 503,6	11 984,3	11 940,1	11 887,6	11 977,1	11 494,7	11 926,6
Transport et communications	521,1	384,7	498,6	439,8	565,0	718,5	713,3
Services professionnels	680,8	797,5	1 058,8	704,7	1 493,3	675,3	719,9
Services techniques et autres	6 808,1	5 397,9	8 847,8	10 547,7	15 006,2	11 293,3	12 106,3
Location, entretien et réparation	5 086,7	5 247,5	5 578,9	6 179,9	6 530,9	6 770,8	6 312,1
Biens non durables	7 687,3	6 760,2	7 317,0	7 468,5	7 730,5	7 053,5	7 002,4
Biens durables	277,1	242,4	1 602,1	1 094,2	1 105,4	60,5	110,5
Contributions à des organismes	4 888,1	6 767,2	6 397,9	6 645,4	7 678,2	4 833,5	5 409,0
Autres	5 048,5	6 053,4	4 469,5	5 468,9	5 284,6	9 330,7	8 855,5
Total	**81 570,4**	**81 983,4**	**87 317,6**	**91 358,4**	**99 040,7**	**93 052,8**	**95 950,1**

Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	28 384,9	29 328,6	30 092,2	30 550,1	30 555,8	28 836,1	29 663,0
Cotisations de l'employeur	8 406,1	9 163,9	8 992,8	8 769,3	8 781,3	8 212,2	8 229,9
Transport et communications	479,1	393,7	457,7	449,4	523,7	560,3	562,2
Services professionnels	514,3	535,1	551,6	691,9	1 344,1	887,7	913,3
Services techniques et autres	1 433,7	1 265,4	2 690,8	3 753,0	4 545,7	3 615,3	3 728,4
Location, entretien et réparation	4 773,2	4 761,4	5 279,1	5 653,4	5 683,4	5 814,8	6 183,5
Biens non durables	5 120,1	4 744,6	5 868,8	5 146,0	5 776,3	5 165,0	5 118,9
Biens durables	110,2	294,3	302,9	659,7	201,7	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 370,0	2 566,4	2 562,4	2 253,0	2 222,1	2 124,1	2 124,1
Autres	2 162,1	2 492,3	2 496,0	2 608,0	2 816,5	2 768,4	2 786,5
Total	**53 753,7**	**55 545,7**	**59 294,3**	**60 533,8**	**62 450,6**	**58 130,2**	**59 456,1**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fiscalité locale

Les faits saillants du budget 2020 et du PTI 2020-2022 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2020 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. Se trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau et les matières résiduelles	Gestion de l'eau et gestion des matières résiduelles
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins;
- La catégorie des immeubles de 6 logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Il est à noter que les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle, toutefois les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

En 2020, pour les immeubles non résidentiels, l'Administration poursuit l'utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière et bonifie la mesure en haussant le seuil à 625 000 $ ainsi que l'allégement accordé. Ainsi, la première tranche de 625 000 $ de valeur foncière non résidentielle d'un immeuble sera imposée à un taux d'environ 20 % inférieur à celui applicable à la tranche de valeur supérieure. Les propriétaires des plus petits immeubles, soit ceux dont la valeur foncière non résidentielle est de 625 000 $ ou moins, bénéficient de cette mesure qui réduit leurs charges fiscales totales non résidentielles de 12,5 % par rapport à l'exercice 2018. Les effets de cette bonification sont présentés plus loin, dans la section traitant des charges fiscales non résidentielles.

Tableau 113 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière générale

(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 $	Valeurs excédant 625 000 $	
Anjou	0,6340	0,6380	2,6202	3,1407	1,2680
Lachine	0,5895	0,5559	2,5463	3,0668	1,1790
LaSalle	0,5837	0,5101	2,5387	3,0592	1,1674
L'Île-Bizard	0,6040	0,6080	2,5195	3,0400	1,2080
Montréal	0,6372	0,6412	2,6427	3,1633	1,2744
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.					
Montréal-Nord	0,6277	0,6316	2,5991	3,1196	1,2554
Outremont	0,6043	0,5675	2,5706	3,0911	1,2086
Pierrefonds	0,5891	0,5520	2,5273	3,0478	1,1782
Roxboro	0,6071	0,6110	2,5301	3,0506	1,2142
Sainte-Geneviève	0,5891	0,5683	2,5593	3,0798	1,1782
Saint-Laurent	0,6129	0,6168	2,5506	3,0711	1,2258
Saint-Léonard	0,6132	0,6171	2,5521	3,0726	1,2264
Verdun	0,5915	0,5644	2,5419	3,0624	1,1830

Tarification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles génèrent des revenus de quelques 8,8 M$ en 2020, une somme en baisse de 5,1 M$ par rapport à 2019. Cette diminution des revenus s'explique par la réduction graduelle des tarifs imposés en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée avant le 1er janvier 2022 tel qu'exigée par la loi. À cette date, les tarifs pour la gestion des matières résiduelles auront été abandonnés.

L'abandon des tarifs par logement d'inscrit d'abord dans la continuité des gestes posés dans le passé, le fardeau fiscal des différents secteurs ayant été harmonisé vers un même équivalent foncier. De plus, une tarification sur la base du nombre de logements d'un immeuble n'est pas une mesure réellement écofiscale.

Dans un contexte de tarification au logement, même si les occupants du logement diminuent leur production de matières résiduelles, ils ne sont pas récompensés par une diminution de leur facture. En effet, aucun incitatif financier n'est fourni pour informer du coût du service, et donner les moyens de réduire sa facture par une réduction de la consommation du service.

La diminution des revenus perçus par les tarifs au logement pour la gestion des matières résiduelles sera compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière générale pour les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

L'abandon des tarifs se fera en 2020 pour les immeubles non résidentiels et graduellement sur 3 ans pour les immeubles résidentiels.

Tableau 114 – Harmonisation des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, exercices de 2020 à 2022

	2020	2021	2022
Immeubles résidentiels	Réduction des tarifs existants à un maximum de 60 $ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 $ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s)	Outremont (100 $)	aucun	aucun
Immeubles non résidentiels	Abandon des tarifications par local		
Cas particulier(s)	aucun	aucun	aucun

Note : Ce tableau présente les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 406,9 M$ en 2020, en hausse de 7,9 M$. De cette somme, 385,7 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 21,2 M$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 385,7 M$ en 2020, en hausse de 11,2 M$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 21,2 M$ en 2020, en diminution de 3,3 M$. Cette diminution des revenus s'explique par la réduction graduelle des tarifs imposés aux immeubles résidentiels en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée.

Au 1er janvier 2022, les tarifs pour les immeubles résidentiels auront été abandonnés selon une diminution graduelle sur 3 ans. La diminution des revenus perçus par les tarifs pour la gestion de l'eau sera compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière relative à l'eau dans les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

Tel que mentionné dans la section sur la tarification des matières résiduelles, ce choix s'inscrit dans la continuité des choix précédents. De plus, une tarification par logement n'est pas une mesure écofiscale. La Ville n'a pas non plus de projet visant à doter les immeubles résidentiels de compteurs d'eau.

Du côté des immeubles non résidentiels, l'année 2020 marque le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Le conseil municipal prévoit de facturer l'eau aux immeubles non résidentiels selon le volume consommé à partir de l'exercice 2021. Cet exercice se poursuivra avec celui de « facturation à blanc » prévu pour l'été 2020 : la Ville transmettra une facture informative qui ne doit pas être payée, aux propriétaires d'immeubles non résidentiels. Cet exercice servira à sensibiliser les propriétaires et les locataires au coût qui pourrait leur être facturé à partir de 2021 en fonction de leur consommation.

À la fin du printemps 2020, la Ville de Montréal déposera son plan de tarification de l'eau non résidentielle, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

Tableau 115 – Harmonisation des tarifs pour la gestion de l'eau, exercices de 2020 à 2022

	2020	2021	2022
Immeubles résidentiels	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 $ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 15 $ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s)	Anjou (20 $) Saint-Laurent (25 $)	aucun	aucun
Immeubles non résidentiels	Plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels	Introduction graduelle de la tarification volumétrique	Tarification volumétrique en vigueur
Cas particulier(s)	Maintien des tarifications existantes	aucun	aucun

Note : Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

Structure fiscale pour le financement de l'eau

En attendant 2022, la structure fiscale varie encore d'un secteur à l'autre. Ces structures fiscales différentes, héritage des fusions municipales de 2002, prélèvent toutefois une contribution équivalente dans chaque secteur lorsque celle-ci est exprimée en équivalent foncier[4].

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, le service de l'eau de manière équivalente. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

La seule tarification qui fait exception à cette règle : le tarif par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification a été introduite auprès de l'ensemble des propriétaires non résidentiels de Montréal en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne diminuent pas la contribution foncière du secteur. Notons que, pour 2020, ce taux passera de 0,57 $ par mètre cube à 0,58 $ par mètre cube.

Le tableau suivant résume cette situation.

4. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarification par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

Tableau 116 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière relative à l'eau
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Résiduelle			Six logements ou plus			Non résidentielle			
	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[1]	**Taux moyen**	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[1]	**Taux moyen**	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[1]	**Taux moyen**	**Grands consom-mateurs[1]**
Anjou	0,0963	0,0080	**0,1043**	0,0844	0,0198	**0,1043**	0,3210	0,0285	**0,3495**	0,0032
Lachine	0,0927	0,0116	**0,1043**	0,0746	0,0297	**0,1043**	0,2925	0,0570	**0,3495**	0,0091
LaSalle	0,0897	0,0146	**0,1043**	0,0731	0,0311	**0,1043**	0,2820	0,0675	**0,3495**	0,0061
L'Île-Bizard	0,0973	0,0069	**0,1043**	0,0736	0,0306	**0,1043**	0,2905	0,0590	**0,3495**	
Montréal	0,1043		**0,1043**	0,1043		**0,1043**	0,3472	0,0023	**0,3495**	0,0059
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.										
Montréal-Nord	0,0888	0,0155	**0,1043**	0,0686	0,0357	**0,1043**	0,1457	0,2038	**0,3495**	0,0295
Outremont	0,1043		**0,1043**	0,1043		**0,1043**	0,3495		**0,3495**	
Pierrefonds	0,0957	0,0086	**0,1043**	0,0752	0,0290	**0,1043**	0,3109	0,0386	**0,3495**	
Roxboro	0,0951	0,0092	**0,1043**	0,0687	0,0355	**0,1043**	0,3017	0,0477	**0,3495**	
Sainte-Geneviève	0,0922	0,0121	**0,1043**	0,0809	0,0233	**0,1043**	0,2622	0,0873	**0,3495**	
Saint-Laurent	0,0981	0,0062	**0,1043**	0,0800	0,0242	**0,1043**	0,2949	0,0546	**0,3495**	0,0106
Saint-Léonard	0,0925	0,0118	**0,1043**	0,0790	0,0253	**0,1043**	0,2935	0,0560	**0,3495**	0,0231
Verdun	0,0951	0,0091	**0,1043**	0,0796	0,0247	**0,1043**	0,3192	0,0302	**0,3495**	

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,6 M$ en 2020. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 117 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à l'ARTM
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Taxe relative à l'ARTM	Résidentielle		Non résidentielle		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 $	Valeurs excédant 625 000 $	
Ville de Montréal	0,0024	0,0024	0,0102	0,0123	0,0048

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 19,7 M$ en 2020. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 118 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à la voirie
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0035	0,0228

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 22,7 M$ en 2020. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement. Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où il est situé :

- Le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal[5];
- Le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal[6], en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C », dont le périmètre est présenté à la figure suivante.

5. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (LRQ, chapitre C-11.4).
6. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 1 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

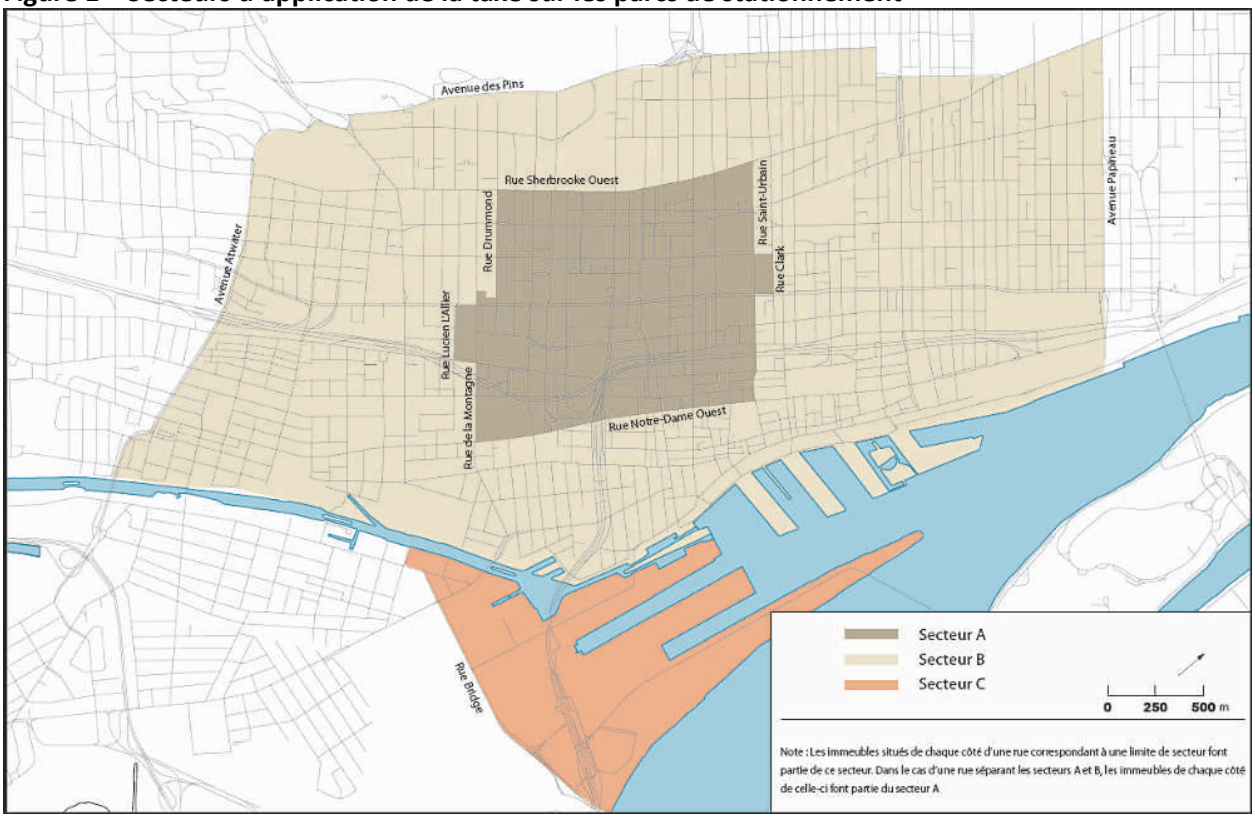

Le tableau suivant présente les taux de la taxe pour l'exercice 2020. Les taux sont augmentés de 2 % en 2020.

Tableau 119 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2020

Secteurs	Intérieurs $/m^2	Extérieurs $/m^2
Secteur A	11,60	46,50
Secteur B	5,80	34,90
Secteur C	5,80	17,45

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2020, le TGT pondéré est établi à 1,1073 $ par 100 $ d'évaluation.

Le TGT pondéré est ensuite multiplié par un pourcentage de 84,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) et de 71,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

Le Partenariat 2020-2024, conclu cet automne entre les municipalités et le gouvernement du Québec, prévoit la reconduction des mesures contenues dans l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019. Ainsi, le gouvernement s'engage à déposer à l'Assemblée nationale les modifications législatives nécessaires pour reconduire tant les pourcentages mentionnés dans le paragraphe précédent que la mesure du TGT pondéré.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à EXO, ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2019 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 5,3 M$ entre les revenus de 2019 et ceux de 2020, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 7,1 M$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2019 et 2020.

Tableau 120 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2019 et 2020, et taux applicables en 2020

Arrondissements	Revenus 2019[1] (000 $)	Revenus 2020 (000 $)	Écart (000 $)	Écart (%)	Taux 2020[2] ($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	7 199,1	7 343,1	144,0	2,0	0,0436
Anjou	6 878,5	7 697,1	818,5	11,9	0,1250
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 059,7	9 240,9	181,2	2,0	0,0436
Lachine	4 372,3	4 468,0	95,7	2,2	0,0713
LaSalle	4 466,9	4 676,9	209,9	4,7	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 521,8	1 663,3	141,5	9,3	0,0586
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 506,4	9 791,6	285,2	3,0	0,0648
Montréal-Nord	8 428,4	9 601,6	1 173,2	13,9	0,1475
Outremont	2 861,4	2 918,6	57,2	2,0	0,0475
Pierrefonds-Roxboro	5 509,9	5 950,7	440,8	8,0	0,0730
Plateau-Mont-Royal	9 976,2	10 175,8	199,5	2,0	0,0568
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 094,1	10 296,0	201,9	2,0	0,0843
Rosemont–La Petite-Patrie	8 911,2	9 071,6	160,4	1,8	0,0508
Saint-Laurent	13 098,0	13 359,9	262,0	2,0	0,0730
Saint-Léonard	7 228,2	7 361,7	133,6	1,8	0,0827
Sud-Ouest	7 331,4	7 478,0	146,6	2,0	0,0614
Verdun	6 942,9	7 081,7	138,9	2,0	0,0684
Ville-Marie	17 411,7	17 725,1	313,4	1,8	0,0418
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 631,2	7 783,8	152,6	2,0	0,0551
Total	**148 429,3**	**153 685,5**	**5 256,2**	**3,5**	**s. o.**

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2019 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2018.
2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0524 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2020, ces taxes génèrent des revenus de 103,6 M$, soit 1,6 M$ de plus qu'en 2019, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2018.

Tableau 121 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2020
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissement	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0483
Anjou	0,0831
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0311
Lachine	0,0526
LaSalle	0,0466
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	
L'Île-Bizard	0,0772
Sainte-Geneviève	0,0768
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0511
Montréal-Nord	0,0671
Outremont	0,0307
Pierrefonds-Roxboro	
Pierrefonds	0,0646
Roxboro	0,0604
Plateau Mont-Royal	0,0314
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0724
Rosemont–La Petite-Patrie	0,0409
Saint-Laurent	0,0522
Saint-Léonard	0,0605
Sud-Ouest	0,0408
Verdun	0,0385
Ville-Marie	0,0064
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0445

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière et taux moyens cumulés

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur 3 ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2020 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 122 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	359 800 $	519 200 $
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	340 000 $	585 100 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	65 900 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2017-2019	359 800 $	519 200 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	21 967 $
Valeur ajustée pour 2020	**353 200 $**	**541 167 $**
Valeur ajustée pour 2021	**346 600 $**	**563 133 $**
Valeur ajustée pour 2022	**340 000 $**	**585 100 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 123 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie résiduelle
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles[2] et autres taxes[3]	**Taux moyen cumulé TFG**	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[2]	**Taux moyen cumulé de l'eau**			Taxe relative aux services[4]	Taxe relative aux investissements	**Taux moyen cumulé de l'arrondissement**	
Anjou	0,6340		**0,6340**	0,0963	0,0080	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,1250	0,0831	**0,2081**	**0,9523**
Lachine	0,5895	0,0220	**0,6115**	0,0927	0,0116	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0705	0,0526	**0,1231**	**0,8448**
LaSalle	0,5837	0,0254	**0,6091**	0,0897	0,0146	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0500	0,0466	**0,0966**	**0,8159**
L'Île-Bizard	0,6040		**0,6040**	0,0973	0,0069	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0586	0,0772	**0,1358**	**0,8500**
Montréal												
Ahuntsic-Cartierville	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0436	0,0483	**0,0919**	**0,8393**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0436	0,0311	**0,0747**	**0,8221**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0648	0,0511	**0,1159**	**0,8633**
Plateau-Mont-Royal	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0568	0,0314	**0,0882**	**0,8356**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0843	0,0724	**0,1567**	**0,9041**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0508	0,0409	**0,0917**	**0,8391**
Sud-Ouest	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0614	0,0408	**0,1022**	**0,8496**
Ville-Marie	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0418	0,0064	**0,0482**	**0,7956**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0551	0,0445	**0,0996**	**0,8470**
Montréal-Nord	0,6277		**0,6277**	0,0888	0,0155	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,1475	0,0671	**0,2146**	**0,9525**
Outremont	0,6043	0,0132	**0,6175**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0475	0,0307	**0,0782**	**0,8059**
Pierrefonds	0,5891	0,0171	**0,6062**	0,0957	0,0086	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0646	**0,1376**	**0,8540**
Roxboro	0,6071		**0,6071**	0,0951	0,0092	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0604	**0,1334**	**0,8507**
Sainte-Geneviève	0,5891	0,0266	**0,6157**	0,0922	0,0121	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0586	0,0768	**0,1354**	**0,8613**
Saint-Laurent	0,6129		**0,6129**	0,0981	0,0062	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0522	**0,1252**	**0,8483**
Saint-Léonard	0,6132		**0,6132**	0,0925	0,0118	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0827	0,0605	**0,1432**	**0,8666**
Verdun	0,5915	0,0244	**0,6159**	0,0951	0,0091	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0684	0,0385	**0,1069**	**0,8330**
VILLE DE MONTRÉAL			**0,6289**			**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**			**0,1064**	**0,8455**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0061 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0183.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0181 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 124 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles[2] et autres taxes[3]	**Taux moyen cumulé TFG**	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[2]	**Taux moyen cumulé de l'eau**			Taxe relative aux services[4]	Taxe relative aux investissements	**Taux moyen cumulé de l'arrondissement**	
Anjou	0,6380		**0,6380**	0,0844	0,0198	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,1250	0,0831	**0,2081**	**0,9563**
Lachine	0,5559	0,0594	**0,6153**	0,0746	0,0297	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,1014	0,0526	**0,1540**	**0,8795**
LaSalle	0,5101	0,1029	**0,6130**	0,0731	0,0311	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0500	0,0466	**0,0966**	**0,8198**
L'Île-Bizard	0,6080		**0,6080**	0,0736	0,0306	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0586	0,0772	**0,1358**	**0,8540**
Montréal												
Ahuntsic-Cartierville	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0436	0,0483	**0,0919**	**0,8433**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0436	0,0311	**0,0747**	**0,8261**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0648	0,0511	**0,1159**	**0,8673**
Plateau-Mont-Royal	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0568	0,0314	**0,0882**	**0,8396**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0843	0,0724	**0,1567**	**0,9081**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0508	0,0409	**0,0917**	**0,8431**
Sud-Ouest	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0614	0,0408	**0,1022**	**0,8536**
Ville-Marie	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0418	0,0064	**0,0482**	**0,7996**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0551	0,0445	**0,0996**	**0,8510**
Montréal-Nord	0,6316		**0,6316**	0,0686	0,0357	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,1475	0,0671	**0,2146**	**0,9564**
Outremont	0,5675	0,0539	**0,6214**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0475	0,0307	**0,0782**	**0,8098**
Pierrefonds	0,5520	0,0581	**0,6101**	0,0752	0,0290	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0646	**0,1376**	**0,8579**
Roxboro	0,6110		**0,6110**	0,0687	0,0355	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0604	**0,1334**	**0,8546**
Sainte-Geneviève	0,5683	0,0514	**0,6197**	0,0809	0,0233	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0586	0,0768	**0,1354**	**0,8653**
Saint-Laurent	0,6168		**0,6168**	0,0800	0,0242	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0522	**0,1252**	**0,8522**
Saint-Léonard	0,6171		**0,6171**	0,0790	0,0253	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0827	0,0605	**0,1432**	**0,8705**
Verdun	0,5644	0,0547	**0,6191**	0,0796	0,0247	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0684	0,0385	**0,1069**	**0,8362**
VILLE DE MONTRÉAL			**0,6361**			**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**			**0,0993**	**0,8456**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0053 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0494.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0490 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 125 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau				Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[2]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale[2]	Autres taxes[3]	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[4]	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consom-mateurs[4]			Taxe relative aux services[5]	Taxe relative aux investis-sements	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Anjou	2,9977		**2,9977**	0,3210	0,0285	**0,3495**	**0,0032**	**0,0228**	**0,0120**	0,1250	0,0831	**0,2081**	**3,5933**
Lachine	2,9238		**2,9238**	0,2925	0,0570	**0,3495**	**0,0091**	**0,0228**	**0,0119**	0,0571	0,0526	**0,1097**	**3,4268**
LaSalle	2,9162		**2,9162**	0,2820	0,0675	**0,3495**	**0,0061**	**0,0228**	**0,0119**	0,0500	0,0466	**0,0966**	**3,4030**
L'Île-Bizard	2,8970		**2,8970**	0,2905	0,0590	**0,3495**		**0,0228**	**0,0115**	0,0586	0,0772	**0,1358**	**3,4166**
Montréal													
Ahuntsic-Cartierville	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0033**	**0,0228**	**0,0119**	0,0436	0,0483	**0,0919**	**3,4997**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0129**	**0,0228**	**0,0117**	0,0436	0,0311	**0,0747**	**3,4920**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0401**	**0,0228**	**0,0119**	0,0648	0,0511	**0,1159**	**3,5604**
Plateau-Mont-Royal	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**		**0,0228**	**0,0114**	0,0568	0,0314	**0,0882**	**3,4921**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0032**	**0,0228**	**0,0117**	0,0843	0,0724	**0,1567**	**3,5641**
Rosemont–La Petite-Patrie	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**		**0,0228**	**0,0114**	0,0508	0,0409	**0,0917**	**3,4956**
Sud-Ouest	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0036**	**0,0228**	**0,0118**	0,0614	0,0408	**0,1022**	**3,5100**
Ville-Marie	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0042**	**0,0228**	**0,0122**	0,0418	0,0064	**0,0482**	**3,4571**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0025**	**0,0228**	**0,0116**	0,0551	0,0445	**0,0996**	**3,5062**
Montréal-Nord	2,9767		**2,9767**	0,1457	0,2038	**0,3495**	**0,0295**	**0,0228**	**0,0113**	0,1475	0,0671	**0,2146**	**3,6044**
Outremont	2,9482		**2,9482**	0,3495		**0,3495**		**0,0228**	**0,0113**	0,0475	0,0307	**0,0782**	**3,4100**
Pierrefonds	2,9049		**2,9049**	0,3109	0,0386	**0,3495**		**0,0228**	**0,0116**	0,0730	0,0646	**0,1376**	**3,4264**
Roxboro	2,9077		**2,9077**	0,3017	0,0477	**0,3495**		**0,0228**	**0,0111**	0,0730	0,0604	**0,1334**	**3,4245**
Sainte-Geneviève	2,9369		**2,9369**	0,2622	0,0873	**0,3495**		**0,0228**	**0,0107**	0,0586	0,0768	**0,1354**	**3,4553**
Saint-Laurent	2,9281		**2,9281**	0,2949	0,0546	**0,3495**	**0,0106**	**0,0228**	**0,0120**	0,0730	0,0522	**0,1252**	**3,4482**
Saint-Léonard	2,9296		**2,9296**	0,2935	0,0560	**0,3495**	**0,0231**	**0,0228**	**0,0118**	0,0827	0,0605	**0,1432**	**3,4799**
Verdun	2,9195	0,0067	**2,9262**	0,3192	0,0302	**0,3495**		**0,0228**	**0,0118**	0,0684	0,0385	**0,1069**	**3,4172**
VILLE DE MONTRÉAL			**2,9974**			**0,3495**	**0,0072**	**0,0228**	**0,0119**			**0,0893**	**3,4781**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les taux pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les 2 taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0067 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
5. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0047 pour cette catégorie d'immeubles.

Variation détaillée des charges fiscales

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur le territoire de la Ville de Montréal. Les décisions des conseils d'arrondissement se répercutent quant à elle sur les immeubles de leur territoire seulement.

L'autre élément principal expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles : le dépôt du rôle 2020-2022. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté plus tôt cet automne une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir section précédente pour un exemple).

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de 6 logements ou plus et les immeubles de 5 logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle, entre ces deux types d'immeubles. Une demande en ce sens a été faite au gouvernement du Québec pour le prochain exercice.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 126 – Variation des charges fiscales totales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	**1,4 %**	1,9 %	(0,9 %)	1,4 %	2,4 %
Anjou	**0,1 %**	(0,0 %)	(2,3 %)	0,8 %	2,3 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**3,1 %**	3,2 %	0,3 %	1,8 %	5,8 %
Lachine	**1,7 %**	2,9 %	(0,2 %)	0,3 %	2,7 %
LaSalle	**1,6 %**	4,0 %	0,9 %	0,7 %	3,2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**1,2 %**	1,5 %	(0,2 %)	(1,5 %)	0,9 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**1,2 %**	0,1 %	(0,8 %)	1,8 %	2,5 %
Montréal-Nord	**2,3 %**	2,1 %	(0,4 %)	1,5 %	4,3 %
Outremont	**2,8 %**	3,5 %	0,2 %	1,3 %	5,7 %
Pierrefonds-Roxboro	**2,0 %**	2,3 %	(0,6 %)	0,3 %	3,4 %
Plateau-Mont-Royal	**3,1 %**	2,9 %	0,9 %	3,4 %	5,1 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**0,0 %**	(0,4 %)	(1,7 %)	0,3 %	3,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**2,5 %**	3,9 %	0,8 %	2,9 %	3,0 %
Saint-Laurent	**1,4 %**	1,7 %	(0,1 %)	0,8 %	3,4 %
Saint-Léonard	**0,6 %**	(0,3 %)	(2,0 %)	1,3 %	0,9 %
Sud-Ouest	**2,8 %**	4,4 %	1,0 %	3,5 %	4,9 %
Verdun	**3,2 %**	5,4 %	1,4 %	3,5 %	4,6 %
Ville-Marie	**3,0 %**	3,0 %	(0,1 %)	2,6 %	8,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**1,5 %**	2,3 %	(0,3 %)	1,4 %	1,8 %
Ville de Montréal	**2,1 %**	2,0 %	0,1 %	1,9 %	4,5 %

Les explications quant aux variations de charges fiscales par arrondissement sont présentées dans la section « Fiscalité locale » des Faits saillants du budget 2020 et du PTI 2020-2022.

La résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration[7]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales[1]	Taxes 2019	Taxes 2020	Variations ($)	Variations (%)
Taxe foncière et tarification	3 018 $	3 087 $	69 $	1,7 %
Taxe relative à l'eau	508 $	512 $	4 $	0,1 %
Taxe relative à la voirie	17 $	17 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	12 $	12 $	0 $	0,0 %
Taxe relative aux services	295 $	304 $	9 $	0,2 %
Taxe relative aux investissements	216 $	218 $	2 $	0,1 %
	4 066 $	**4 150 $**	**84 $**	**2,1 %**

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 533 818 $ au rôle d'évaluation 2020-2022 (490 782 $ en valeur ajustée 2020).

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2019 à 2020

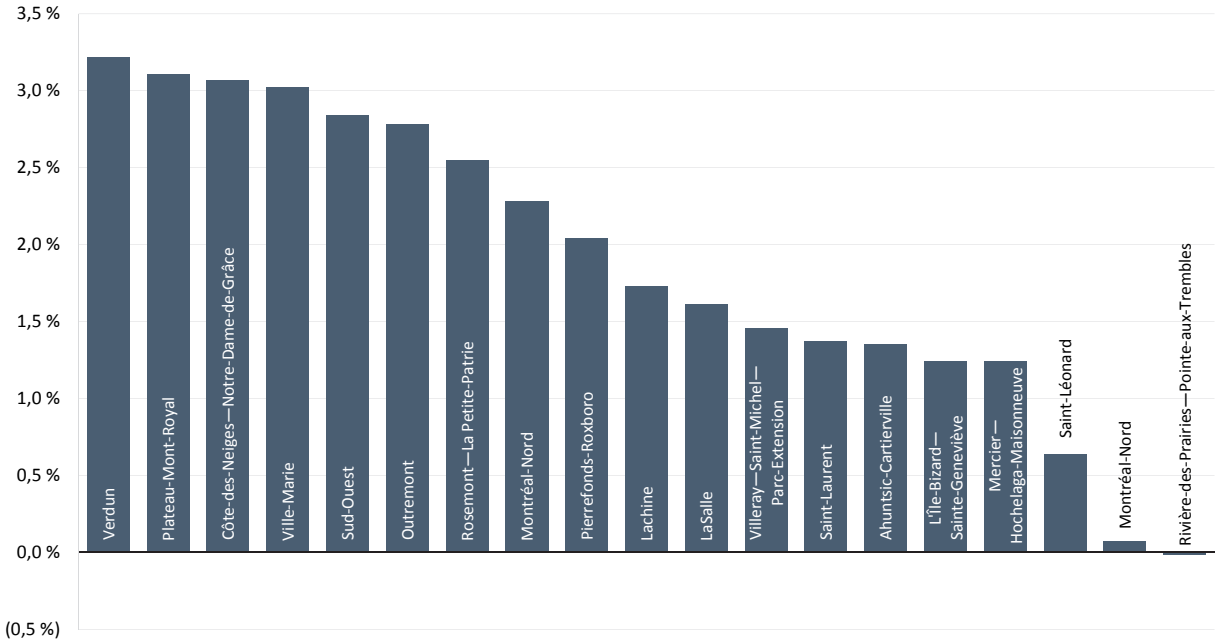

7. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente l'effet, par logement, de l'harmonisation en 2020. Seuls les secteurs où il existe des tarifications constatent des déplacements fiscaux entre leurs immeubles résidentiels en raison de l'harmonisation. Les immeubles de 6 logements ou plus font exception. L'abandon de tarifications contribue à atténuer légèrement les effets de rôles sur ces immeubles, effets qui leur sont en moyenne défavorables avec le rôle 2020-2022.

Tableau 128 – Effet de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020

Arrondissements	Tarification		Simulation - Effet par logement						
	Eau	Déchets	Unif.	Condo	2 log.	3 log.	4 log.	5 log.	6 log. ou plus
Ahuntsic-Cartierville			○	○	○	○	○	○	○
Anjou	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			○	○	○	○	○	○	○
Lachine	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
LaSalle	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Oui	Oui[1]	○	○	○	○	○	○	○
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			○	○	○	○	○	○	○
Montréal-Nord	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Outremont		Oui	○	○	○	○	○	○	○
Pierrefonds-Roxboro	Oui	Oui[2]	○	○	○	○	○	○	○
Plateau-Mont-Royal			○	○	○	○	○	○	○
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles			○	○	○	○	○	○	○
Rosemont–La Petite-Patrie			○	○	○	○	○	○	○
Saint-Laurent	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Saint-Léonard	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Sud-Ouest			○	○	○	○	○	○	○
Verdun	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
Ville-Marie			○	○	○	○	○	○	○
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			○	○	○	○	○	○	○
Ville de Montréal			○	○	○	○	○	○	○

Notes :
Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2019 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2019 et de 2020.
1. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Sainte-Geneviève seulement.
2. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Pierrefonds seulement.

Légende		
Baisse		○
Augmentation des charges	de 0 $ à 8 $	○
	de 8 $ à 15 $	○
	plus de 15 $	○

Avec le dépôt du rôle 2020-2022, les immeubles de 6 logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. La grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins.

La résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	**540 158 $**	**403 720 $**	**717 614 $**	**397 018 $**	**447 064 $**	**453 794 $**	**370 417 $**
Taxes 2019	**4 450 $**	**3 846 $**	**5 719 $**	**3 260 $**	**3 507 $**	**3 806 $**	**3 193 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	3 442 $	2 560 $	4 573 $	2 428 $	2 723 $	2 746 $	2 360 $
Taxe relative à l'eau	563 $	421 $	748 $	414 $	466 $	473 $	386 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	25 $	14 $	16 $	16 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	13 $	10 $	17 $	10 $	11 $	11 $	9 $
Taxe relative aux services	236 $	505 $	313 $	280 $	224 $	266 $	240 $
Taxe relative aux investissements	261 $	335 $	223 $	209 $	208 $	350 $	189 $
	4 534 $	**3 845 $**	**5 900 $**	**3 354 $**	**3 647 $**	**3 862 $**	**3 198 $**
Variation totale	**1,9 % 84 $**	**(0,0 %) (1 $)**	**3,2 % 180 $**	**2,9 % 94 $**	**4,0 % 140 $**	**1,5 % 56 $**	**0,1 % 5 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	**313 870 $**	**1 424 048 $**	**378 284 $**	**688 458 $**	**330 944 $**	**537 531 $**	**588 965 $**
Taxes 2019	**2 929 $**	**11 090 $**	**3 156 $**	**5 593 $**	**3 005 $**	**4 343 $**	**4 915 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	1 970 $	8 793 $	2 294 $	4 387 $	2 109 $	3 425 $	3 610 $
Taxe relative à l'eau	327 $	1 485 $	394 $	718 $	345 $	560 $	614 $
Taxe relative à la voirie	11 $	50 $	13 $	24 $	12 $	19 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	8 $	35 $	9 $	17 $	8 $	13 $	14 $
Taxe relative aux services	463 $	676 $	276 $	391 $	279 $	273 $	430 $
Taxe relative aux investissements	211 $	437 $	243 $	216 $	240 $	220 $	308 $
	2 990 $	**11 476 $**	**3 229 $**	**5 752 $**	**2 992 $**	**4 510 $**	**4 996 $**
Variation totale	**2,1 % 61 $**	**3,5 % 386 $**	**2,3 % 73 $**	**2,9 % 160 $**	**(0,4 %) (13 $)**	**3,9 % 167 $**	**1,7 % 82 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	**510 782 $**	**446 799 $**	**688 554 $**	**890 300 $**	**389 893 $**	**480 132 $**
Taxes 2019	**4 441 $**	**3 635 $**	**5 442 $**	**6 880 $**	**3 227 $**	**3 981 $**
Taxes 2020						
Taxe foncière et tarification	3 132 $	2 847 $	4 241 $	5 673 $	2 484 $	3 020 $
Taxe relative à l'eau	533 $	466 $	718 $	928 $	407 $	501 $
Taxe relative à la voirie	18 $	16 $	24 $	31 $	14 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	12 $	11 $	17 $	22 $	9 $	12 $
Taxe relative aux services	422 $	274 $	471 $	372 $	215 $	298 $
Taxe relative aux investissements	309 $	182 $	265 $	57 $	174 $	213 $
	4 426 $	**3 796 $**	**5 736 $**	**7 083 $**	**3 302 $**	**4 059 $**
Variation totale	**(0,3 %) (14 $)**	**4,4 % 161 $**	**5,4 % 294 $**	**3,0 % 203 $**	**2,3 % 75 $**	**2,0 % 78 $**

Le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	**260 153 $**	**249 490 $**	**382 742 $**	**269 634 $**	**297 026 $**	**236 835 $**	**252 974 $**
Taxes 2019	**2 204 $**	**2 431 $**	**3 136 $**	**2 282 $**	**2 402 $**	**2 020 $**	**2 202 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	1 658 $	1 582 $	2 439 $	1 649 $	1 809 $	1 433 $	1 612 $
Taxe relative à l'eau	271 $	260 $	399 $	281 $	310 $	247 $	264 $
Taxe relative à la voirie	9 $	9 $	13 $	9 $	10 $	8 $	9 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	6 $	9 $	7 $	7 $	6 $	6 $
Taxe relative aux services	113 $	312 $	167 $	190 $	149 $	139 $	164 $
Taxe relative aux investissements	126 $	207 $	119 $	142 $	138 $	183 $	129 $
	2 183 $	**2 376 $**	**3 147 $**	**2 278 $**	**2 423 $**	**2 016 $**	**2 184 $**
Variation totale	**(0,9 %) (20 $)**	**(2,3 %) (55 $)**	**0,3 % 10 $**	**(0,2 %) (4 $)**	**0,9 % 22 $**	**(0,2 %) (4 $)**	**(0,8 %) (18 $)**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	**242 972 $**	**518 965 $**	**241 566 $**	**377 543 $**	**202 566 $**	**338 109 $**	**325 066 $**
Taxes 2019	**2 323 $**	**4 172 $**	**2 075 $**	**3 126 $**	**1 863 $**	**2 815 $**	**2 759 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	1 525 $	3 205 $	1 465 $	2 406 $	1 291 $	2 154 $	1 992 $
Taxe relative à l'eau	253 $	541 $	252 $	394 $	211 $	353 $	339 $
Taxe relative à la voirie	8 $	18 $	8 $	13 $	7 $	12 $	11 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	13 $	6 $	9 $	5 $	8 $	8 $
Taxe relative aux services	358 $	247 $	176 $	214 $	171 $	172 $	237 $
Taxe relative aux investissements	163 $	159 $	155 $	118 $	147 $	138 $	170 $
	2 314 $	**4 182 $**	**2 062 $**	**3 155 $**	**1 831 $**	**2 837 $**	**2 758 $**
Variation totale	**(0,4 %) (8 $)**	**0,2 % 10 $**	**(0,6 %) (13 $)**	**0,9 % 28 $**	**(1,7 %) (31 $)**	**0,8 % 22 $**	**(0,1 %) (1 $)**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	**286 004 $**	**351 569 $**	**404 637 $**	**443 445 $**	**297 186 $**	**337 805 $**
Taxes 2019	**2 530 $**	**2 959 $**	**3 324 $**	**3 530 $**	**2 525 $**	**2 852 $**
Taxes 2020						
Taxe foncière et tarification	1 754 $	2 240 $	2 492 $	2 826 $	1 894 $	2 124 $
Taxe relative à l'eau	298 $	367 $	422 $	462 $	310 $	352 $
Taxe relative à la voirie	10 $	12 $	14 $	15 $	10 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	7 $	9 $	10 $	11 $	7 $	8 $
Taxe relative aux services	237 $	216 $	277 $	185 $	164 $	209 $
Taxe relative aux investissements	173 $	144 $	156 $	28 $	132 $	150 $
	2 479 $	**2 987 $**	**3 371 $**	**3 528 $**	**2 517 $**	**2 856 $**
Variation totale	**(2,0 %) (51 $)**	**1,0 % 28 $**	**1,4 % 47 $**	**(0,1 %) (2 $)**	**(0,3 %) (8 $)**	**0,1 % 4 $**

Le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de 2 à 5 logements. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	**571 194 $**	**486 403 $**	**639 484 $**	**432 769 $**	**513 456 $**	**473 295 $**	**482 751 $**
Taxes 2019	**4 726 $**	**4 594 $**	**5 165 $**	**3 646 $**	**4 159 $**	**4 088 $**	**4 092 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	3 640 $	3 084 $	4 075 $	2 646 $	3 127 $	2 864 $	3 076 $
Taxe relative à l'eau	596 $	507 $	667 $	451 $	535 $	494 $	503 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	22 $	15 $	18 $	16 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	14 $	12 $	16 $	11 $	13 $	12 $	12 $
Taxe relative aux services	249 $	608 $	279 $	305 $	257 $	277 $	313 $
Taxe relative aux investissements	276 $	404 $	199 $	228 $	239 $	365 $	247 $
	4 794 $	**4 632 $**	**5 257 $**	**3 656 $**	**4 189 $**	**4 028 $**	**4 167 $**
Variation totale	**1,4 % 68 $**	**0,8 % 38 $**	**1,8 % 92 $**	**0,3 % 10 $**	**0,7 % 30 $**	**(1,5 %) (60 $)**	**1,8 % 75 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	**414 873 $**	**1 265 930 $**	**506 578 $**	**781 473 $**	**442 483 $**	**584 730 $**	**565 893 $**
Taxes 2019	**3 891 $**	**10 074 $**	**4 312 $**	**6 312 $**	**3 987 $**	**4 768 $**	**4 763 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	2 604 $	7 817 $	3 071 $	4 980 $	2 820 $	3 726 $	3 468 $
Taxe relative à l'eau	433 $	1 320 $	528 $	815 $	461 $	610 $	590 $
Taxe relative à la voirie	14 $	44 $	18 $	27 $	15 $	20 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	10 $	31 $	12 $	19 $	11 $	14 $	14 $
Taxe relative aux services	612 $	601 $	370 $	444 $	373 $	297 $	413 $
Taxe relative aux investissements	278 $	388 $	325 $	245 $	320 $	239 $	296 $
	3 952 $	**10 202 $**	**4 325 $**	**6 530 $**	**4 000 $**	**4 906 $**	**4 801 $**
Variation totale	**1,5 % 60 $**	**1,3 % 127 $**	**0,3 % 12 $**	**3,4 % 217 $**	**0,3 % 13 $**	**2,9 % 138 $**	**0,8 % 37 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	**638 323 $**	**492 356 $**	**529 643 $**	**576 921 $**	**502 691 $**	**557 330 $**
Taxes 2019	**5 462 $**	**4 041 $**	**4 263 $**	**4 475 $**	**4 197 $**	**4 625 $**
Taxes 2020						
Taxe foncière et tarification	3 914 $	3 137 $	3 262 $	3 676 $	3 203 $	3 505 $
Taxe relative à l'eau	666 $	513 $	552 $	602 $	524 $	581 $
Taxe relative à la voirie	22 $	17 $	18 $	20 $	18 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	16 $	12 $	13 $	14 $	12 $	14 $
Taxe relative aux services	528 $	302 $	362 $	241 $	277 $	346 $
Taxe relative aux investissements	386 $	201 $	204 $	37 $	224 $	247 $
	5 532 $	**4 183 $**	**4 412 $**	**4 590 $**	**4 258 $**	**4 712 $**
Variation totale	**1,3 % 69 $**	**3,5 % 142 $**	**3,5 % 149 $**	**2,6 % 115 $**	**1,4 % 61 $**	**1,9 % 87 $**

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2019 à 2020

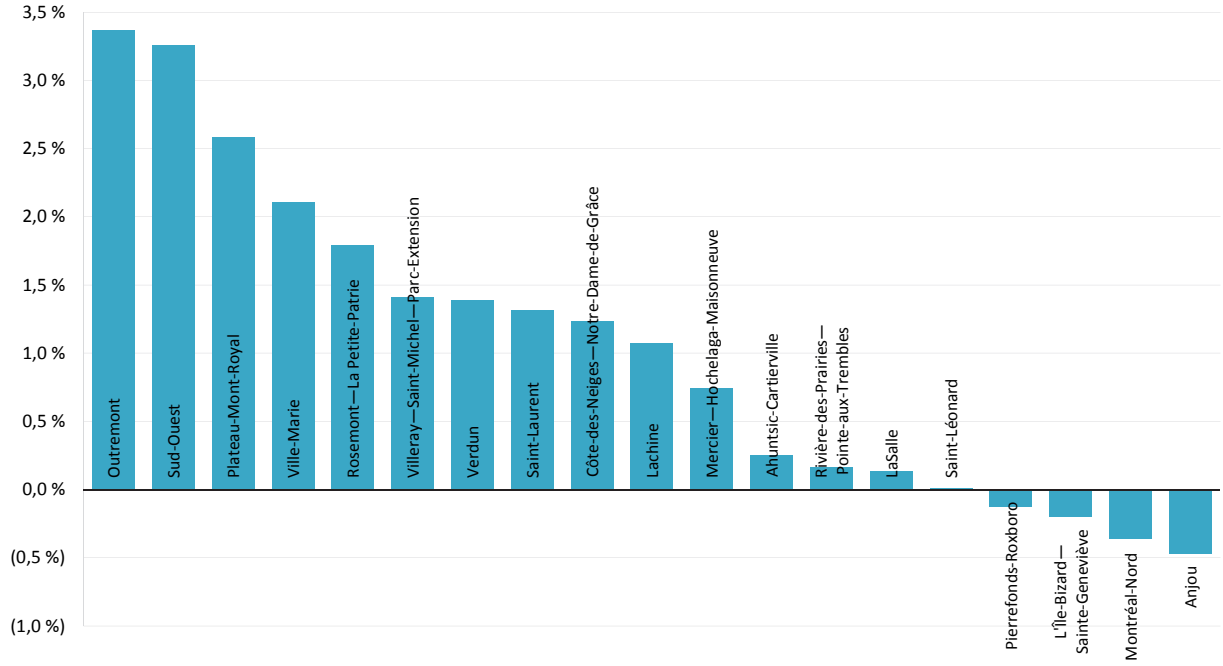

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière non résidentielle

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels. Cette stratégie sera déployée sur 5 ans, tout en respectant l'engagement de l'Administration de limiter les hausses de taxes à l'inflation.

En 2020, le conseil municipal bonifie son utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, ce sont les premiers 625 000 $ de valeur foncière non résidentielle qui seront imposés à un taux de taxe inférieur au taux qui sera imposé sur la valeur foncière excédant 625 000 $.

Cette mesure s'applique pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM. Pour les plus petits immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 625 000 $ (un peu plus de 60 % des immeubles non résidentiels), la mesure a pour effet d'alléger de 12,5 % les charges fiscales totales par rapport à 2018.

Jusqu'au seuil d'environ 4,2 M$ de valeur foncière non résidentielle, l'effet net est bénéfique. Au total, près de 92 % des immeubles bénéficieront de la bonification de la mesure en 2020. Après ce seuil, les propriétaires d'immeubles voient leurs charges fiscales augmenter graduellement. Pour les propriétaires

d'immeubles de plus de 10 M$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 0,7 % en 2020.

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Pour les exercices de 2020 à 2023, les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées moins rapidement que celles des immeubles résidentiels, ce qui permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre les deux catégories d'immeubles. La stratégie prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Au terme de cette période, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

C'est ainsi qu'en 2020, le conseil municipal a augmenté les charges fiscales sous son contrôle de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels, par rapport à 2 % pour les immeubles résidentiels.

Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent ensuite les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.
En 2020, les dépenses à financer par quotes-parts s'élèvent à 2 433 498,2 $. Ce montant découle du résultat suivant :

- Dépenses totales à l'agglomération..... 3 158 266,3 $
- Revenus spécifiques à l'agglomération (autres que les quotes-parts) ..... (704 768,1 $)
- **Dépenses nettes à financer par quotes-parts ..... 2 433 498,2 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, de loin les plus importantes, et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts imposées par l'agglomération de Montréal; il est suivi d'un deuxième qui décline les contributions de chacune des villes liées au financement de ces quotes-parts, pour l'exercice 2020.

Tableau 132 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2020

Quotes-parts	Budget 2019 (000 $)	Budget 2020 (000 $)	Variation 2019-2020	
			(000 $)	(%)
Générales	**2 143 284,4**	**2 158 492,9**	**15 208,5**	***0,7***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	8 108,3	9 079,3	971,0	*12,0*
Service de l'eau	137 142,0	139 057,1	1 915,1	*1,4*
Alimentation en eau potable	91 768,5	94 200,9	2 432,3	*2,7*
Compteurs d'eau	3 294,2	2 428,2	(866,0)	*(26,3)*
Travaux admissibles au programme TECQ	4 198,0	5 166,4	968,3	*23,1*
Travaux admissibles au programme FCCQ	3 205,2	3 783,3	578,1	*18,0*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 783,9	5 650,0	(133,9)	*(2,3)*
Déficit des exercices antérieurs	86 169,7	15 640,1	(70 529,6)	*(81,8)*
Total	**2 482 954,3**	**2 433 498,2**	**(49 456,1)**	***(2,0)***

Tableau 133 – Quotes-parts de 2020
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**1 783 836,9**	**7 589,0**	**114 920,6**	**81 618,2**	**2 403,4**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	10 926,0	46,5	703,9	316,5	0,2
Beaconsfield	20 323,0	86,5	1 309,3	602,2	-
Côte-Saint-Luc	24 354,1	-	1 569,0	1 376,3	0,9
Dollard-Des Ormeaux	36 684,6	156,1	2 363,3	1 929,0	3,7
Dorval	61 043,4	259,7	3 932,6	1 682,4	1,3
Hampstead	9 634,8	41,0	620,7	316,4	-
L'Île-Dorval	67,7	0,3	4,4	15,7	-
Kirkland	26 510,6	112,8	1 707,9	860,4	1,5
Mont-Royal	48 327,7	205,6	3 113,4	1 248,0	0,0
Montréal-Est	14 036,1	59,7	904,3	1 183,6	4,8
Montréal-Ouest	5 164,7	22,0	332,7	204,1	1,6
Pointe-Claire	55 665,2	236,8	3 586,1	1 528,9	9,9
Senneville	2 821,0	12,0	181,7	70,4	0,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 442,6	27,4	415,1	252,6	0,1
Westmount	52 654,7	224,0	3 392,2	996,1	0,5
Total – Villes reconstituées	**374 656,0**	**1 490,3**	**24 136,6**	**12 582,7**	**24,8**
Agglomération de Montréal	**2 158 492,8**	**9 079,3**	**139 057,2**	**94 200,9**	**2 428,2**

Tableau 133 – Quotes-parts de 2020 (suite)
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit exercice antérieur	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
923,8	**436,0**	**5 232,5**	**12 925,4**	**2 009 885,8**	***82,6***	**Montréal**
						Villes reconstituées
127,1	97,3	-	79,2	12 296,6	***0,5***	Baie-D'Urfé
224,2	171,3	74,9	147,3	22 938,5	***0,9***	Beaconsfield
202,9	213,2	4,7	176,5	27 897,6	***1,1***	Côte-Saint-Luc
416,3	337,3	-	265,8	42 156,1	***1,7***	Dollard-Des Ormeaux
790,7	604,8	33,3	442,3	68 790,6	***2,8***	Dorval
111,0	83,3	-	69,8	10 876,9	***0,4***	Hampstead
0,6	0,5	-	0,5	89,6	***0,0***	L'Île-Dorval
337,2	250,8	1,2	192,1	29 974,6	***1,2***	Kirkland
509,0	401,3	72,9	350,2	54 228,1	***2,2***	Mont-Royal
196,5	132,4	-	101,7	16 619,0	***0,7***	Montréal-Est
38,4	45,8	-	37,4	5 846,6	***0,2***	Montréal-Ouest
561,1	449,5	230,2	403,3	62 671,1	***2,6***	Pointe-Claire
40,7	29,1	-	20,4	3 175,6	***0,1***	Senneville
104,3	77,1	0,3	46,7	7 366,3	***0,3***	Sainte-Anne-de-Bellevue
582,6	453,7	-	381,5	58 685,3	***2,4***	Westmount
4 242,6	**3 347,3**	**417,5**	**2 714,7**	**423 612,4**	***17,4***	**Total – Villes reconstituées**
5 166,4	**3 783,3**	**5 650,0**	**15 640,1**	**2 433 498,2**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Avant d'analyser en détail chacune des quotes-parts, un bref exposé sur le calcul du potentiel fiscal d'agglomération est présenté dans la section suivante. Il importe de souligner que les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service des premiers répondants ainsi que celles pour le service de l'eau.

Potentiel fiscal d'agglomération

L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001) précise que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, critère de répartition par défaut.

Depuis 2017, le potentiel fiscal est calculé selon des règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*. Cet arrêté, pris à l'été 2017, est venu remplacer l'arrêté précédent, qui remontait au 26 novembre 2008 et qui comportait des lacunes sur le plan méthodologique. Tout en étant plus transparentes, ces nouvelles règles de calcul se rapprochent davantage de la définition légale du potentiel fiscal, c'est-à-dire une variante de la richesse foncière uniformisée (RFU), dans laquelle la valeur des immeubles non résidentiels et industriels est pondérée à la hausse. Il était d'abord prévu que les nouvelles règles demeureraient effectives pour les exercices de 2017, 2018 et 2019[8].

Or, pour l'exercice de 2020, le potentiel fiscal d'agglomération sera calculé suivant ces mêmes règles. Les dispositions à ce sujet sont précisées dans un projet d'arrêté ministériel, publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 23 octobre 2019. Selon ce dernier, il est aussi mentionné que les villes liées auront jusqu'au 31 août 2020 pour convenir d'une formule définitive quant aux règles de calcul du potentiel fiscal d'agglomération, pour les exercices ultérieurs.

En résumé, pour l'exercice de 2020, le potentiel fiscal des villes liées aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de Montréal est déterminé par la somme de leur RFU et des valeurs foncières non résidentielles pondérées à 268 %, c'est-à-dire l'assiette des valeurs non résidentielles et industrielles multipliées par un facteur de 2,68. De plus, la valeur des immeubles parapublics est pondérée selon les taux de compensation effectifs de l'exercice financier de 2019, soit à 71,5 % dans le cas des immeubles du réseau primaire-secondaire, et à 84,5 % dans le cas des immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'enseignement supérieur.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2019 et 2020. Règle générale, pour un même rôle d'évaluation, la croissance immobilière entre deux exercices explique les changements observés dans le potentiel fiscal des villes. Toutefois, puisque les exercices de 2019 et 2020 font référence à 2 rôles d'évaluation, aux effets de la croissance immobilière s'ajoute l'impact du nouveau rôle sur la contribution de chaque ville liée au sein de l'agglomération.

8. Rappelons que des dispositions transitoires avaient aussi été mises en place pour les exercices de 2017 et de 2018, de manière à assurer un passage harmonieux entre les deux arrêtés ministériels.

Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2019 et 2020

Villes liées	Potentiel fiscal 2019 (rôle 2017-2019)		Potentiel fiscal 2020 (rôle 2020-2022)	
	Millions de $	Pourcentages contributifs	Millions de $	Pourcentages contributifs
Montréal	**407 578,2**	**82,87927 %**	**445 548,8**	**82,64271 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	2 427,9	0,49369 %	2 729,0	0,50618 %
Beaconsfield	4 191,0	0,85222 %	5 076,1	0,94154 %
Côte-Saint-Luc	5 584,2	1,13553 %	6 082,9	1,12829 %
Dollard-Des Ormeaux	8 245,3	1,67665 %	9 162,7	1,69955 %
Dorval	14 332,0	2,91435 %	15 246,8	2,82806 %
Hampstead	1 983,9	0,40341 %	2 406,5	0,44637 %
L'Île-Dorval	14,1	0,00286 %	16,9	0,00314 %
Kirkland	5 865,3	1,19269 %	6 621,6	1,22820 %
Mont-Royal	10 480,3	2,13112 %	12 070,8	2,23895 %
Montréal-Est	3 443,3	0,70019 %	3 505,8	0,65027 %
Montréal-Ouest	1 154,9	0,23485 %	1 290,0	0,23927 %
Pointe-Claire	12 849,4	2,61287 %	13 903,5	2,57889 %
Senneville	676,0	0,13746 %	704,6	0,13069 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 490,2	0,30303 %	1 609,2	0,29848 %
Westmount	11 457,4	2,32982 %	13 151,6	2,43942 %
Total – Villes reconstituées	**84 195,2**	**17,12073 %**	**93 577,8**	**17,35729 %**
Agglomération de Montréal	**491 773,4**	**100,00000 %**	**539 126,6**	**100,00000 %**

Sources : Agglomération de Montréal, rôle triennal 2017-2019 actualisé au 14 septembre 2018, et rôle triennal 2020-2022 déposé le 11 septembre 2019.

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes dépenses nettes relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2020, les quotes-parts générales totalisent 2 158,5 M$, ce qui représente 88,7 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts.

À l'échelle de l'agglomération, les quotes-parts générales augmentent de 0,7 % de 2019 à 2020. À l'échelle des villes liées, les variations se présentent toutefois différemment, en raison de l'évolution de leur « poids » au sein de l'agglomération, qui s'explique notamment par l'impact du nouveau rôle triennal d'évaluation sur le potentiel fiscal des villes (voir le tableau précédent).

Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2019 à 2020

Villes liées	Quotes-parts générales		Variation 2019-2020	
	Budget 2019 (000 $)	Budget 2020 (000 $)	(000 $)	%
Montréal	**1 776 338,5**	**1 783 836,9**	**7 498,4**	***0,4***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	10 581,3	10 926,0	344,7	*3,3*
Beaconsfield	18 265,5	20 323,0	2 057,5	*11,3*
Côte-Saint-Luc	24 337,6	24 354,1	16,4	*0,1*
Dollard-Des Ormeaux	35 935,3	36 684,6	749,3	*2,1*
Dorval	62 462,8	61 043,4	(1 419,4)	*(2,3)*
Hampstead	8 646,3	9 634,8	988,5	*11,4*
L'Île-Dorval	61,3	67,7	6,4	*10,5*
Kirkland	25 562,6	26 510,6	948,0	*3,7*
Mont-Royal	45 675,9	48 327,7	2 651,8	*5,8*
Montréal-Est	15 007,0	14 036,1	(970,9)	*(6,5)*
Montréal-Ouest	5 033,6	5 164,7	131,1	*2,6*
Pointe-Claire	56 001,1	55 665,2	(336,0)	*(0,6)*
Senneville	2 946,2	2 821,0	(125,2)	*(4,2)*
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 494,9	6 442,6	(52,2)	*(0,8)*
Westmount	49 934,6	52 654,7	2 720,1	*5,4*
Total – Villes reconstituées	**366 945,9**	**374 656,0**	**7 710,1**	***2,1***
Agglomération de Montréal	**2 143 284,4**	**2 158 492,9**	**15 208,5**	***0,7***

En complément d'information, les données présentées ci-dessous illustrent la répartition par activités des quotes-parts générales. Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui s'adressent à une activité bien précise, les quotes-parts générales englobent un plus large éventail d'activités municipales. Cette information permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chaque activité dans les dépenses d'agglomération financées par les quotes-parts générales.

Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2020

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	0,84 %
Autres	0,44 %
Sécurité publique	
Police	32,39 %
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	17,90 %
Sécurité civile	0,07 %
Autres	0,61 %
Transport	
Réseau routier	0,33 %
Transport collectif	28,76 %
Autres	0,59 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,73 %
Protection de l'environnement	0,15 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,21 %
Autres	0,18 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,17 %
Rénovation urbaine	0,30 %
Promotion et développement économique	2,49 %
Autres	0,09 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,87 %
Activités culturelles	3,90 %
Sous-total	**95,02 %**
Activités financières	**4,98 %**
Total	**100,00 %**

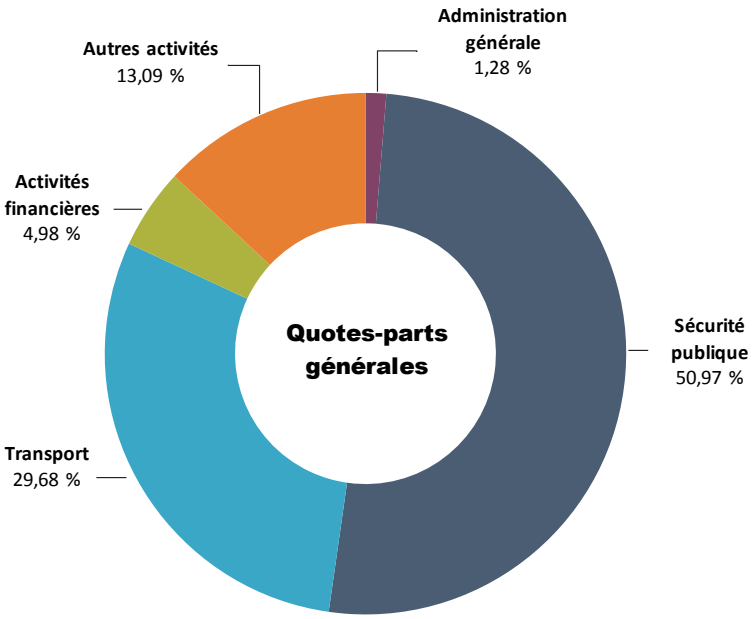

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 275 M$ en 2020, ce qui représente 11,3 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service de premiers répondants (L.R.Q., c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les activités associées au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques, dont la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue.

En 2020, les coûts nets pour ce service s'élèvent à 9,1 M$, une augmentation de 1 M$, soit 12 %, par rapport à 2019. La hausse de la rémunération associée aux heures supplémentaires, en lien avec le besoin de pompiers certifiés et nommés « premiers répondants », ainsi que la baisse des subventions à l'égard des temps de réponse, en raison des retards causés par les temps de transfert des appels par Urgences-santé et de la congestion routière croissante, expliquent cette variation.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère de répartition que pour les quotes-parts générales.

Quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective. Pour 2020, le taux de 0,2118 $ le m^3 est le résultat de la prévision du coût de 94,2 M$ divisé par le volume de consommation des villes liées, estimé à 444,8 millions de m^3. Le volume de la consommation d'eau est estimé à partir de la production réelle de l'exercice 2018, tandis que les coûts sont établis selon les prévisions budgétaires relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution de l'eau potable pour 2020.

Rappelons que ces quotes-parts sont provisoires; elles seront révisées au terme de l'exercice financier de 2020, une fois le véritable niveau de consommation connu, tout comme les coûts réels qui s'y rattachent.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts, par exemple les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau. De plus, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués sur ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de pouvoir utiliser ces subventions locales, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2020 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2018, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 5,2 M$ pour les travaux admissibles au programme de la TECQ et à 3,8 M$ pour les travaux admissibles au volet « Grandes villes » du programme FCCQ.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2020, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 2,4 M$ pour l'exercice de 2020.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées suivant le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 139,1 M$ en 2020, une hausse de 1,4 % par rapport à 2019.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau à l'agglomération. En 2020, ces quotes-parts totalisent 244,6 M$, soit une augmentation de 5 M$, ou 2,1 %, par rapport à 2019.

Quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n^{o}22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant

le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.
Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2020, ces dernières totalisent 5,7 M$, une réduction de 2,3 % par rapport à 2019. Selon le calendrier actuel du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces quotes-parts en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2018, le rapport financier annuel de la Ville de Montréal a constaté un déficit à l'agglomération de 15,6 M$. Pour assurer le comblement de ce déficit, des quotes-parts spécifiques seront prélevées en 2020. Le remboursement de ce déficit est réparti entre les villes liées suivant les mêmes règles que celles des quotes-parts générales.

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux types de taxes pour le compte de l'agglomération : la taxe pour le financement du service 9-1-1 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 9-1-1

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ., c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 9-1-1 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 $ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au « 9-1-1 ».

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2020 s'élèvent à 13,3 M$, une hausse de 1 M$ par rapport à 2019. Ces prévisions sont notamment basées sur les résultats des dernières années.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 $ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2020 sont de 36,3 M$, une hausse de 0,3 M$ par rapport à 2019.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel[9].

Toutefois, en vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Pour 2020, la contribution s'élève à 8,5 M$ et la part de chacune des villes reconstituées est déterminée en fonction de son potentiel fiscal d'agglomération.

Le tableau suivant montre la répartition de la contribution des villes reconstituées, depuis 2017.

Tableau 136– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville
(en milliers de dollars)

	2017	2018	2019	2020
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6
Total	**8 000,0**	**8 168,0**	**8 306,9**	**8 464,7**

9. Le périmètre en question est précisé dans la liste des équipements, des infrastructures et autres activités d'intérêt collectif, dans l'annexe du *Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal* (*Gazette officielle du Québec*, 10 décembre 2005, n° 49A).

Dépenses par objets

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

Tableau 137 – Évolution des dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération globale	2 369 176,5	2 368 614,2	2 413 281,4	2 366 257,2	2 388 699,9	2 297 440,1	2 378 748,6
Service de la dette brute	797 916,6	858 506,6	880 741,2	903 605,1	943 892,4	948 920,1	1 013 614,1
Autres dépenses	1 685 131,5	1 799 254,4	2 081 747,6	2 157 711,8	2 546 762,4	2 458 693,1	2 775 602,0
Total – Dépenses par objets	**4 852 224,6**	**5 026 375,2**	**5 375 770,2**	**5 427 574,1**	**5 879 354,7**	**5 705 053,3**	**6 167 964,7**

Graphique 9 – Dépenses par objets

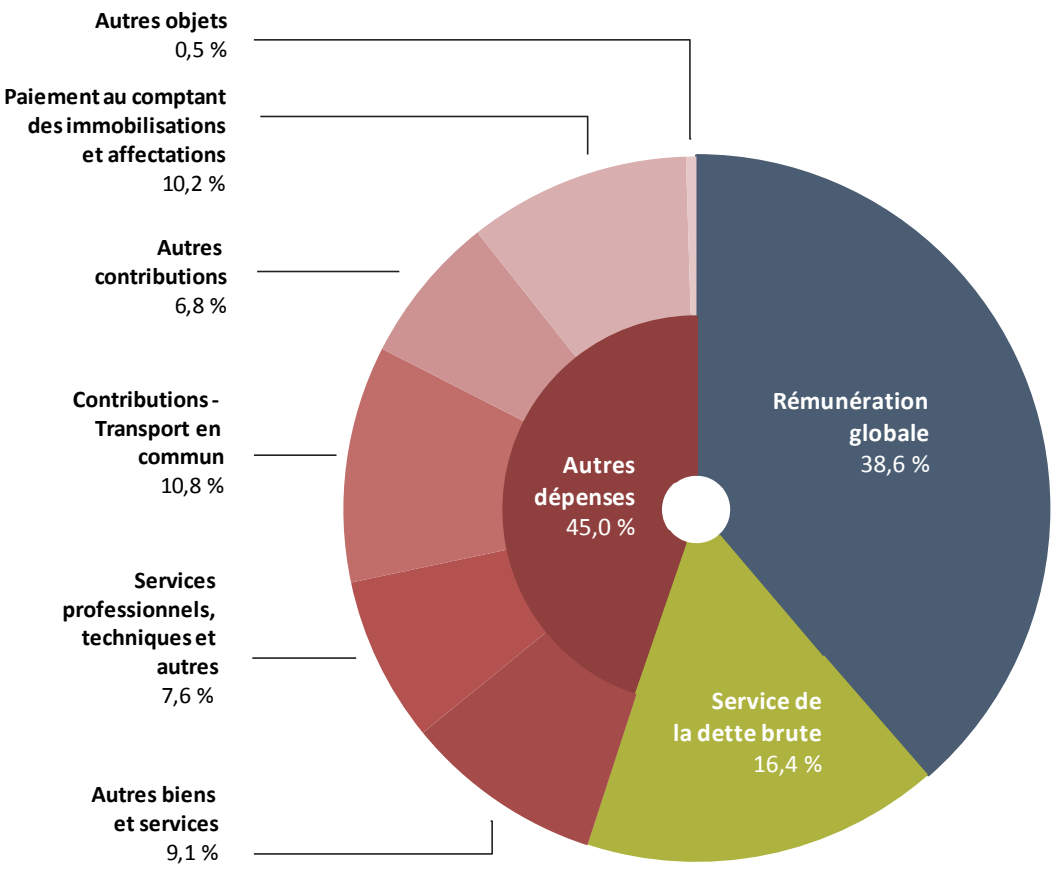

La rémunération globale s'élève à près de 2,4 G$ et représente 38,6 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 40,3 % en 2019. La section suivante traite spécifiquement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget d'un peu plus de 1 G$, le service de la dette brute représente 16,4 % des dépenses de fonctionnement. Cette proportion reste comparable à celle de 2019 alors que les dépenses associées au remboursement de la dette à long terme et aux autres frais de financement représentaient 16,6 % des dépenses de fonctionnement. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux « autres dépenses », elles représentent 45 % du total. Ces dépenses groupent plusieurs objets, comme le lecteur peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires des objets composant cette catégorie.

Au budget 2020, il a été décidé d'arrimer les années-personnes et les effectifs autorisés du SPVM. Cet exercice engendre une régularisation de 472,5 années-personnes. Elle s'est réalisée à coût nul et les données sur les années-personnes des années précédentes ont été redressées.

Effectif et rémunération globale

Variation de l'effectif

La variation de l'effectif entre 2019 et 2020 est de 402,9 années-personnes. Celle-ci est le résultat d'une une augmentation de 405,1 années-personnes au budget de fonctionnement et une diminution de 2,2 années-personnes au budget d'investissement.

En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de permettre de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants relatifs à l'effectif :

Arrondissements

- 164 postes liés aux besoins spécifiques des arrondissements, soit 156 aux budgets de fonctionnement et 8 aux budgets d'investissement

Expérience citoyenne et communications

- 33 postes au Centre de services 311 pour l'amélioration de l'offre de service
- 7 postes liés au développement de nouveaux contenus et sites web

Sécurité incendie

- 43 postes de pompiers pour la remise en service de 4 véhicules, diminuant les coûts en heures supplémentaires

Ressources humaines

- 15 postes afin de définir et promouvoir la marque employeur pour permettre à la Ville de Montréal de se distinguer sur le marché de l'emploi, d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents

- 6 postes à la Direction des relations de travail, pour permettre l'amélioration de l'offre de service
- 4 postes pour le traitement des demandes d'intervention, à la suite de l'adoption du règlement municipal portant sur le respect de la personne et de la Politique de respect de la personne

Urbanisme et mobilité

- 10 postes associés à la révision des plans d'urbanisme et de mobilité 2020-2022
- 7 postes découlant de la création d'une nouvelle direction pour les activités reliées au développement de projets de mobilité durable, notamment le Bureau de la ligne rose et le Bureau de projet de revitalisation de la rue Notre-Dame
- 6 postes servant à renforcer la fonction « expertise en mobilité »

Espace pour la vie

- 19 postes associés à la réouverture du Biodôme

Gestion et planification immobilière

- 11 postes permanents affectés au programme d'audits des bâtiments faisant partie du parc immobilier municipal
- 4 postes pour soutenir des acquisitions immobilières liées aux logements sociaux ainsi que l'entretien et la sécurité à l'esplanade Tranquille

Commission des services électriques

- 15 postes pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains

Évaluation foncière

- 12 postes afin de permettre le traitement des demandes de révision en 2020 et de transférer des compétences dans le but de contrer la perte d'expertise

Affaires juridiques

- 10 postes liés à de nouveaux revenus pour des besoins grandissants en accompagnement juridique et en mobilisation

Approvisionnement

- 9 postes pour l'équipe d'harmonisation des documents d'appels d'offres et la migration au système SIMON

Performance organisationnelle

- 8 postes pour l'alignement stratégique

Eau

- 25 postes pour le plan d'action des entrées de service en plomb

Culture

- 5 postes pour le MEM
- 2 postes pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques

Technologies de l'information

- 5 postes d'agent pour l'amélioration du service au Centre de services TI

Environnement

- 5 postes pour un programme de gestion saine et efficiente des activités du service
- 4 postes associés au plan directeur en gestion des matières résiduelles – Montréal agglomération zéro déchet
- 3 postes pour l'application du cadre réglementaire en lien avec la qualité de l'air (foyer et chauffage au bois)

Police

- 21 années-personnes supplémentaires de brigadiers scolaires

Tableau 138 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2019 comparatif			Budget 2020			Variation A-P. 2020-2019		
	Fonction-nement	PTI	Total	Fonction-nement	PTI	Total	Fonction-nement	PTI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	113,4	-	113,4	129,4	2,0	131,4	16,0	2,0	18,0
Affaires juridiques	500,2	6,0	506,2	513,2	7,0	520,2	13,0	1,0	14,0
Finances	365,1	22,0	387,1	363,1	19,0	382,1	(2,0)	(3,0)	(5,0)
Ressources humaines	433,0	26,0	459,0	456,0	26,0	482,0	23,0	-	23,0
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 691,3	5,0	2 696,3	2 733,3	6,0	2 739,3	42,0	1,0	43,0
Service de police	5 957,4	19,5	5 976,9	5 904,9	13,0	5 917,9	(52,5)	(6,5)	(59,0)
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	32,0	-	32,0	33,0	-	33,0	1,0	-	1,0
Bureau du vérificateur général	33,0	-	33,0	36,0	-	36,0	3,0	-	3,0
Commission de la fonction publique de Montréal	4,3	-	4,3	4,3	-	4,3	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**10 131,7**	**78,5**	**10 210,2**	**10 175,2**	**73,0**	**10 248,2**	**43,5**	**(5,5)**	**38,0**
Services institutionnels									
Approvisionnement	249,3	10,0	259,3	251,3	16,0	267,3	2,0	6,0	8,0
Évaluation foncière	168,2	10,0	178,2	180,2	10,0	190,2	12,0	-	12,0
Gestion et planification immobilière	662,2	19,0	681,2	673,2	18,0	691,2	11,0	(1,0)	10,0
Greffe	209,8	1,0	210,8	212,8	1,0	213,8	3,0	-	3,0
Matériel roulant et ateliers	467,8	-	467,8	469,0	2,0	471,0	1,2	2,0	3,2
Performance organisationnelle	23,5	10,0	33,5	32,5	-	32,5	9,0	(10,0)	(1,0)
Total – Services institutionnels	**1 780,8**	**50,0**	**1 830,8**	**1 819,0**	**47,0**	**1 866,0**	**38,2**	**(3,0)**	**35,2**
Mobilité et attractivité									
Commission des services électriques	74,0	81,8	155,8	75,3	95,0	170,3	1,3	13,2	14,5
Eau	803,9	143,7	947,6	808,0	148,5	956,5	4,1	4,8	8,9
Grands parcs, mont Royal et sports	239,9	61,8	301,7	252,5	62,8	315,3	12,6	1,0	13,6
Infrastructures du réseau routier	222,7	209,8	432,5	219,4	210,9	430,3	(3,3)	1,1	(2,2)
Urbanisme et mobilité	226,1	59,0	285,1	260,7	44,3	305,0	34,6	(14,7)	19,9
Total – Mobilité et attractivité	**1 566,6**	**556,1**	**2 122,7**	**1 615,9**	**561,5**	**2 177,4**	**49,3**	**5,4**	**54,7**
Qualité de vie									
Culture	165,6	4,8	170,4	170,1	7,2	177,3	4,5	2,4	6,9
Développement économique	69,0	-	69,0	65,0	-	65,0	(4,0)	-	(4,0)
Diversité et inclusion sociale	51,0	1,0	52,0	51,0	1,0	52,0	-	-	-
Environnement	232,4	19,7	252,1	244,7	20,1	264,8	12,3	0,4	12,7
Espace pour la vie	373,8	4,0	377,8	389,0	4,0	393,0	15,2	-	15,2
Habitation	102,0	-	102,0	105,0	-	105,0	3,0	-	3,0
Total – Qualité de vie	**993,8**	**29,5**	**1 023,3**	**1 024,8**	**32,3**	**1 057,1**	**31,0**	**2,8**	**33,8**
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	90,9	5,0	95,9	98,0	3,0	101,0	7,1	(2,0)	5,1
Expérience citoyenne et communications	192,2	2,0	194,2	238,7	8,0	246,7	46,5	6,0	52,5
Technologies de l'information	455,8	280,0	735,8	459,4	266,4	725,8	3,6	(13,6)	(10,0)
Total – Service aux citoyens	**738,9**	**287,0**	**1 025,9**	**796,1**	**277,4**	**1 073,5**	**57,2**	**(9,6)**	**47,6**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	63,0	2,0	65,0	63,0	2,0	65,0	-	-	-
Résiduel anticipé PQMO	(30,0)	-	(30,0)	-	-	-	30,0	-	30,0
Total – Dépenses communes	**33,0**	**2,0**	**35,0**	**63,0**	**2,0**	**65,0**	**30,0**	**-**	**30,0**
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	415,3	4,0	419,3	421,2	4,0	425,2	5,9	-	5,9
Anjou	212,8	-	212,8	214,2	-	214,2	1,4	-	1,4
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	470,8	5,0	475,8	492,4	4,3	496,7	21,6	(0,7)	20,9
Lachine	231,1	2,0	233,1	239,2	2,0	241,2	8,1	-	8,1
LaSalle	260,8	5,0	265,8	262,8	5,0	267,8	2,0	-	2,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	108,2	6,0	114,2	108,9	4,5	113,4	0,7	(1,5)	(0,8)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	502,8	7,0	509,8	543,7	8,3	552,0	40,9	1,3	42,2
Montréal-Nord	355,0	2,0	357,0	367,7	2,0	369,7	12,7	-	12,7
Outremont	111,3	1,0	112,3	112,3	4,0	116,3	1,0	3,0	4,0
Pierrefonds-Roxboro	257,8	1,0	258,8	256,1	4,0	260,1	(1,7)	3,0	1,3
Plateau-Mont-Royal	432,9	3,0	435,9	436,6	3,0	439,6	3,7	-	3,7
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	407,8	3,0	410,8	421,1	1,0	422,1	13,3	(2,0)	11,3
Rosemont–La Petite-Patrie	662,6	4,0	666,6	663,6	6,0	669,6	1,0	2,0	3,0
Saint-Laurent	565,2	1,0	566,2	573,7	-	573,7	8,5	(1,0)	7,5
Saint-Léonard	239,5	-	239,5	240,0	-	240,0	0,5	-	0,5
Sud-Ouest	410,4	4,0	414,4	410,4	4,0	414,4	-	-	-
Verdun	300,6	1,9	302,5	308,4	4,8	313,2	7,8	2,9	10,7
Ville-Marie	562,1	-	562,1	586,6	-	586,6	24,5	-	24,5
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	420,1	2,3	422,4	424,1	3,0	427,1	4,0	0,7	4,7
Total – Arrondissements	**6 927,1**	**52,2**	**6 979,3**	**7 083,0**	**59,9**	**7 142,9**	**155,9**	**7,7**	**163,6**
Total – Effectif	**22 171,9**	**1 055,3**	**23 227,2**	**22 577,0**	**1 053,1**	**23 630,1**	**405,1**	**(2,2)**	**402,9**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2020, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 81,3 M$, ou 3,5 %, passant de 2 297,4 M$ à 2 378,7 M$. Cette hausse s'explique par une augmentation des dépenses salariales avant cotisations de l'employeur. Malgré cette hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement diminue, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

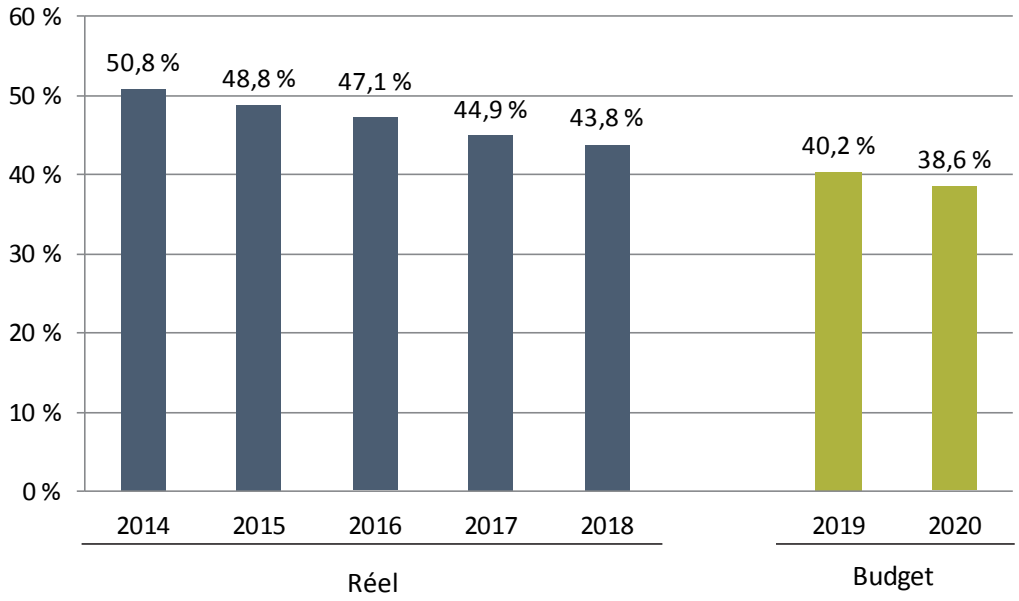

Tableau 139 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Rémunération	1 649 781,0	1 690 681,6	1 783 120,5	1 785 390,5	1 838 343,9	1 775 483,6	1 855 528,3
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	198 687,7	188 964,4	208 523,8	197 269,4	187 663,4	187 663,4	187 163,5
Services passés	268 983,4	218 334,9	139 381,6	107 321,1	61 839,7	42 439,7	35 327,2
Total – Régimes de retraite	**467 671,1**	**407 299,3**	**347 905,4**	**304 590,5**	**249 503,1**	**230 103,1**	**222 490,7**
Charges sociales et autres cotisations	251 724,4	270 633,3	282 255,5	276 276,2	300 852,9	291 853,4	300 729,6
Total – Cotisations de l'employeur	**719 395,5**	**677 932,6**	**630 160,9**	**580 866,7**	**550 356,0**	**521 956,5**	**523 220,3**
Total – Rémunération globale	**2 369 176,5**	**2 368 614,2**	**2 413 281,4**	**2 366 257,2**	**2 388 699,9**	**2 297 440,1**	**2 378 748,6**

Rémunération

La rémunération augmente de 80 M$, ou 4,5 %, pour atteindre 1 855,5 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services corporatifs

↑ 40,2 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 32,4 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;

↑ 7 M$ reliée à l'augmentation de la prime de métropole et de la prime de service découlant de la signature de la convention collective 2015-2021 des policiers;

↑ 2,4 M$ pour les ajustements « année bissextile » à la sécurité publique;

↑ 1,7 M$ en transferts interunités;

↓ 24,5 M$ liée aux économies découlant des efforts d'optimisation des unités d'affaires;

Arrondissements

↑ 10 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;

↑ 8,8 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur augmentent de 1,3 M$, ou 0,2 %, pour atteindre 523,2 M$. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

↑ 8,9 M$ associée à l'augmentation de la rémunération;

↓ 0,5 M$ du service courant du régime de retraite;

↓ 7,1 M$ reliée à des économies nettes, associées majoritairement aux services passés du régime de retraite.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lecteur peut consulter la section « Régimes de retraite », un peu plus loin.

Tableau 140 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	11 398,6	1 104,8	3 588,0	16 091,4
Cadres de gestion	1 266,7	163 951,5	15 817,7	42 659,6	222 428,8
Cadres-conseils	483,0	49 158,7	5 030,5	7 804,1	61 993,3
	1 749,7	**213 110,2**	**20 848,2**	**50 463,7**	**284 422,1**
Contremaîtres	402,6	38 530,4	4 173,6	7 079,0	49 783,0
Juges	32,0	7 469,3	310,4	6 153,0	13 932,7
Professionnels	2 561,2	250 175,1	26 984,9	42 202,9	319 362,9
Cols blancs	5 844,7	348 549,5	43 965,5	67 379,6	459 894,6
Cols bleus	4 533,3	300 398,9	38 282,1	74 619,7	413 300,7
Policiers	4 699,8	438 897,5	42 232,5	30 048,3	511 178,3
Pompiers	2 395,0	234 153,2	24 318,0	41 965,9	300 437,1
Préposés aux traverses d'écoliers	255,7	10 748,3	1 365,5	-	12 113,8
Économie – Gestion des postes vacants	-	(26 011,6)	(3 320,5)	(8 516,9)	(37 849,0)
	22 577,0	**1 827 419,4**	**200 265,0**	**314 983,2**	**2 342 667,6**
Sécurité du revenu[1]		13 013,0	1 641,6	2 047,1	16 701,7
Bureau du taxi[2]		2 300,1	279,4	360,2	2 939,7
Agence de mobilité durable[3]		12 795,8	1 580,3	2 063,5	16 439,6
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**22 577,0**	**1 855 528,3**	**203 766,3**	**319 454,0**	**2 378 748,6**

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que ses employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que les employés de l'Agence ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 3 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 0,9 M$, ou 0,8 %, pour atteindre 120,3 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de la rémunération. L'effectif capitalisable reste stable et passe à 1 053,1 années-personnes (voir le tableau suivant).

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	47,8	6 128,2	622,6	1 044,4	7 795,2
Cadres-conseils	19,0	2 058,1	210,2	350,7	2 619,0
	66,8	**8 186,3**	**832,8**	**1 395,1**	**10 414,2**
Contremaîtres	2,5	235,7	26,3	38,6	300,6
Juges	-	-	-	-	-
Professionnels	597,1	57 936,9	6 207,5	8 468,9	72 613,3
Cols blancs	375,4	27 911,8	3 620,1	4 485,6	36 017,5
Cols bleus	11,3	717,3	89,7	132,0	939,0
Policiers	-	-	-	-	-
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 053,1**	**94 988,0**	**10 776,4**	**14 520,2**	**120 284,6**
Sources de financement					
Paiement au comptant					23 398,9
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					10 053,1
À la charge des contribuables					86 832,6
Total – Sources de financement					**120 284,6**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- Soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- Soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges sont traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur » et représentent 222,5 M$ en 2020, comparativement à 230,1 M$ au budget de 2019. Si nous tenons compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 186,6 M$ en 2020, comparativement à 189,9 M$ en 2019, soit une diminution de 3,3 M$. À ces montants s'ajoute une charge additionnelle (« Affectations ») de 14,3 M$ en 2019 et en 2020, afin de reconnaître une partie de l'allègement dont la Ville s'est prévalue en 2017.

Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2010 à 2020
(en millions de dollars)

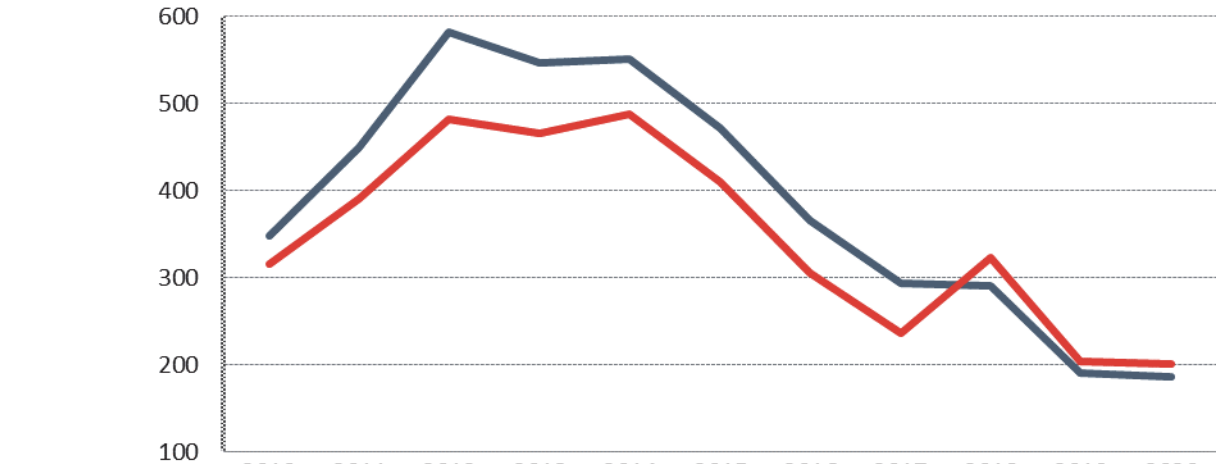

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charge sans allègement	347,5	450,1	581,5	546,4	550,3	471,5	365,1	293,7	290,3	189,9	186,6
Charge avec allègement/ renversement	315,5	390,1	481,5	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	200,9

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la dépense prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces 2 valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater à partir du graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2010 à 2020
(en millions de dollars

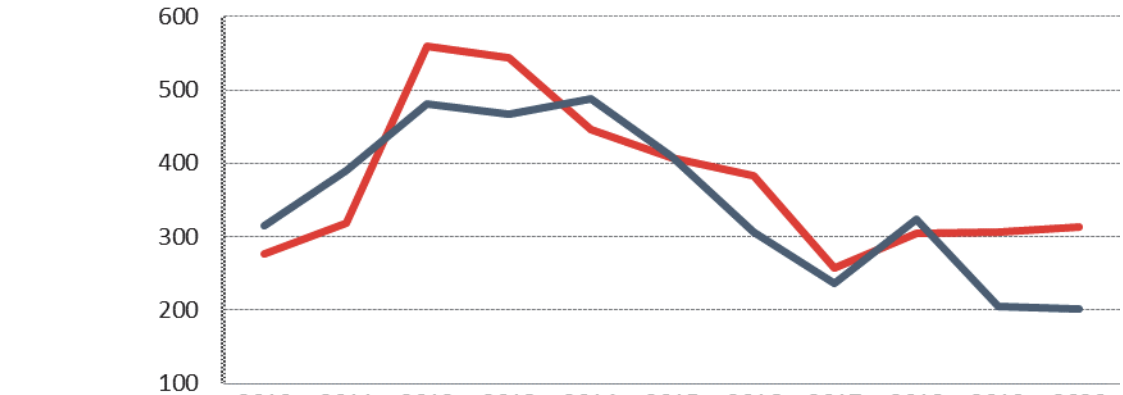

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations de la Ville	276,8	319,0	559,6	543,4	446,1	407,0	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5
Charge avec allègement/ renversement	315,5	390,1	481,5	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	200,9

Endettement

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI). Une section particulière du PTI 2020-2022 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

Tableau 142 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2018	
Dette brute en circulation (en M$)	9 221,0
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	5 493,3
Nombre d'emprunts en circulation	74
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	4,12%
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2019	
Nombre d'émissions	7
Nouveaux financements (en M$)	1 181,4
Refinancements (en M$)	103,0
Besoins de la STM (en M$)	195,6
Programme global (en M$)	1 480,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2020	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	659,1
Refinancements (en M$)	3,8
Besoins de la STM (en M$)	372,4
Programme global (en M$)	1 035,2
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2020 (en M$)	79,4
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2018 (en %)	99
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2019 (en %)	111
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2020 (en %)	109
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2020, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,1
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2015-2020.

Tableau 143 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais[1]	377 064,7	382 947,0	389 788,0	397 165,8	402 581,9	408 676,4	421 159,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	387 158,8	449 312,0	463 854,0	473 755,0	499 641,7	498 425,0	531 192,5
	764 223,5	**832 259,0**	**853 642,0**	**870 920,8**	**902 223,6**	**907 101,4**	**952 351,9**
Affectation au remboursement de la dette	33 693,2	26 247,0	27 098,0	32 684,0	41 713,0	41 818,3	61 262,0
Remboursement de capital par subventions[2]	88 397,6	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 939,4	79 770,3	72 307,6
Remboursement de capital de la STM[3]	16 156,3	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	26 254,6	21 139,9
	138 247,1	**132 859,3**	**137 118,6**	**147 654,7**	**147 907,0**	**147 843,2**	**154 709,5**
Coût brut de la dette	**902 470,6**	**965 118,3**	**990 760,6**	**1 018 575,5**	**1 050 130,6**	**1 054 944,6**	**1 107 061,4**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	59 837,2	66 099,0	68 061,0	68 998,0	64 877,6	66 116,2	61 711,6
Prime à l'émission – Revenus reportés[1]	10 762,5	7 507,0	7 577,0	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
Pour la portion des intérêts	41 015,6	40 567,0	35 455,0	30 745,0	26 404,2	25 302,1	23 066,8
Pour la portion du capital[2]	88 397,6	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 939,4	79 770,3	72 307,6
	200 012,9	**199 386,0**	**194 907,4**	**184 588,2**	**171 221,2**	**171 188,6**	**157 086,0**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
Pour la portion des intérêts	15 084,8	18 914,0	21 900,0	27 696,9	37 489,8	37 473,3	49 834,0
Pour la portion du capital[3]	16 156,3	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	26 254,6	21 139,9
Recouvrement sous la forme de redevances de la CSEM	38 209,6	37 520,0	37 748,0	40 171,0	41 931,7	43 202,9	47 379,4
	69 450,7	**77 833,3**	**85 854,2**	**97 993,4**	**105 676,1**	**106 930,8**	**118 353,3**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**633 007,0**	**687 899,0**	**709 999,0**	**735 993,9**	**773 233,3**	**776 825,2**	**831 622,1**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 766,0	243 347,0	238 421,0	223 004,0	227 005,5	233 449,4	207 229,9
Contribuables de la Ville de Montréal	409 241,0	444 552,0	471 578,0	512 989,9	546 227,8	543 375,8	624 392,2

1. À partir de 2018, les « Prime à l'émission – Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.
3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

Autres dépenses

À près de 2,8 G$, les autres objets de dépenses groupent 45 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2019, il s'agit d'une hausse de 316,9 M$, ou 12,9 %.

Tableau 144 – Autres dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres dépenses							
Transport et communication	41 416,6	41 932,2	39 069,3	34 764,1	42 139,7	38 708,9	40 238,7
Services professionnels, techniques et autres	315 025,9	324 352,5	383 666,6	394 565,8	507 055,2	413 068,4	467 233,5
Location, entretien et réparation	154 934,8	155 476,1	162 125,9	170 941,0	200 032,1	206 169,3	210 901,8
Biens durables et non durables	241 540,6	253 091,6	262 211,4	270 804,6	307 549,8	296 549,7	310 457,4
Contributions à des organismes	752 207,8	813 560,8	895 321,8	849 459,3	988 586,5	971 123,4	1 090 054,4
Autres objets	51 742,0	52 159,5	42 724,3	40 356,2	19 004,6	27 357,4	29 440,6
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	128 263,8	158 681,7	296 628,3	396 820,8	482 394,5	505 716,0	627 275,6
Total – Autres dépenses	**1 685 131,5**	**1 799 254,4**	**2 081 747,6**	**2 157 711,8**	**2 546 762,4**	**2 458 693,1**	**2 775 602,0**

Le paiement au comptant des immobilisations et les affectations expliquent près de 122 M$ de cette hausse. Toutefois, il faut noter que cet objet masque deux variations opposées : en effet, le paiement au comptant des immobilisations augmente de 190 M$, tandis que les affectations diminuent de 68,4 M$. Les explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les paragraphes suivants décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Elles s'élèvent à 1,1 G$, en hausse de 118,9 M$, ou 12,2 %. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- Les contributions de nature corporative, pour 777,2 M$;
- Les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 312,8 M$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions pour 2020 s'élèvent à 777,2 M$, en hausse de 73,5 M$, ou 10,4 %. Cette variation s'explique essentiellement par la participation de la Ville au financement de l'ARTM, qui passe de 599,2 M$ à 668,4 M$, pour une hausse de 69,2 M$. Parmi les autres facteurs de variation, on note une augmentation de 4 M$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif (Conseil des arts de Montréal : ↑ 1,8 M$; sociétés de développement commercial : ↑ 1 M$; Société du parc Jean-Drapeau : ↑ 1,2 M$), ainsi qu'une diminution de 1,6 M$ de la contribution au Bureau du taxi de Montréal, puisque l'organisme compte utiliser davantage ses surplus pour couvrir ses dépenses de fonctionnement en 2020.

Au chapitre des contributions versées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 280,3 M$ et 32,5 M$. Dans les services municipaux, on observe une hausse importante de 47,3 M$ par rapport à 2019, principalement pour les raisons suivantes :

↑ 63,2 M$ au Service de l'habitation, résultant de l'impact de la mise en œuvre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, en conformité avec l'entente-cadre Réflexe Montréal. Rappelons que cette entente, signée le 8 décembre 2016, prévoyait notamment le transfert à la Ville des responsabilités et budgets relatifs au développement de l'habitation, auparavant administrés par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

↑ 6,9 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, principalement destinée à l'organisme à but non lucratif BIXI Montréal, en conformité avec une nouvelle entente sur 10 ans selon laquelle l'organisme recevra une contribution additionnelle de 3,9 M$ en 2020, en sus d'un ajustement budgétaire à la contribution de base, pour 1,3 M$, ainsi que 0,5 M$ pour le déploiement de nouveaux vélos électriques sur le territoire;

↑ 0,9 M$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour le soutien à différents évènements tels que les championnats de patinage artistique en 2020, pour lesquels une aide de 0,4 M$ sera octroyée;

↓ 23,7 M$ au Service du développement économique, s'expliquant notamment par une réduction nette de 10 M$, liée à l'entente de 150 M$ conclue avec le gouvernement du Québec, à la suite du devancement du versement d'une partie des sommes prévues en 2020 et 2021, par la fin de l'entente 2015-2020 du Fonds de développement des territoires, pour 6,5 M$, ainsi que par un ajustement à la baisse au programme Réussir@Montréal - Industrie (PR@M), qui s'explique par une récupération des sommes additionnelles qui avaient été octroyées au dernier exercice.

Dans les arrondissements, les prévisions affichent une baisse des contributions de 1,1 M$, ce qui s'explique principalement par le fait que certaines contributions sont désormais catégorisées en tant que services professionnels et techniques. C'est le cas notamment pour les contributions à certains organismes communautaires qui intégraient en parallèle une forme d'entente de service (pour de l'entretien, par exemple). Les sommes allouées demeurent, mais elles sont affectées à un autre objet de dépenses.

Services professionnels, techniques et autres

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 467,2 M$, en hausse de 54,2 M$, ou 13,1 %. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 99,6 M$ et affichent une variation à la hausse de 35,1 M$. La plus grande partie de cette variation s'explique par le début des activités de la nouvelle Agence de mobilité durable, dont les frais de gestion chargés à la Ville, pour 26,8 M$, sont imputés aux services professionnels. Parmi les autres facteurs de variation, on relève les éléments suivants :

↑ 1,5 M$ au Service du greffe, notamment pour les travaux préparatoires de l'élection générale de 2021;

↑ 2,1 M$ au Service de la culture, notamment pour les études relatives au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC), ainsi que pour le réaménagement des budgets destinés au Quartier des spectacles, à la suite du renouvellement de la convention conclue avec le Partenariat du Quartier des spectacles;

↑ 0,9 M$ au Service de la direction générale, principalement pour les études relatives au Plan climat du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

↑ 1,7 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, notamment pour diverses études de préfaisabilité relativement aux projets sous sa responsabilité;

↑ 0,4 M$ dans les arrondissements, relativement à divers projets liés à la mobilité et au développement durable.

Services techniques et autres

Du côté des services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 367,7 M$, augmentant de 19 M$ par rapport à 2019. Dans les services centraux, les prévisions augmentent de 17,8 M$, en raison principalement des éléments suivants :

↑ 9,4 M$ au Service de l'environnement, liée entre autres à la hausse globale des coûts associés au plan de gestion des matières résiduelles, pour environ 7 M$: indexation des contrats existants, hausse du volume de résidus alimentaires traités et éliminés, augmentation des services dans les écocentres, etc. Par ailleurs, on relève une hausse de 2,1 M$ dans les services requis pour la poursuite de la construction du mur d'étanchéité et de l'usine de traitement des hydrocarbures, concernant la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

↑ 2,1 M$ au Service de la concertation des arrondissements, découlant principalement de l'indexation des contrats conclus avec les entreprises de déneigement;

↑ 1,9 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, relativement à l'étude de divers projets pilotes en matière d'aménagement du territoire;

↑ 1,6 M$ au Service de l'eau, relativement aux études et travaux menés pour le remplacement des entrées de service en plomb;

↑1,3 M$ au Service de l'espace pour la vie, relativement aux grands projets réalisés qui commenceront à être exploités en 2020, comme le nouvel Insectarium et le Parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique.

Du côté des arrondissements, les prévisions augmentent de 1,2 M$, en raison principalement de l'augmentation des coûts des divers contrats d'entretien sous leur responsabilité, par exemple la gestion des infrastructures récréatives, sportives et culturelles, l'entretien des saillies ainsi que la propreté en général.

Autres biens et services

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent 3 rubriques : les dépenses en matière de transport et de communication; les dépenses de location, d'entretien et de réparation; les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces 3 rubriques s'élèvent à 561,6 M$, en hausse de 20,1 M$, ou 3,7 %.

Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 40,2 M$ et affichent une hausse de près de 1,5 M$, ou 4 %. Dans les arrondissements, les prévisions sont de 9,4 M$ et affichent une baisse de 0,3 M$, principalement en raison d'ajustements liés aux résultats réels des derniers exercices.

Du côté des services centraux, les prévisions sont de 30,9 M$, une variation de 1,9 M$ s'expliquant en partie par une hausse de 0,6 M$ au Service des technologies de l'information (STI), pour la mise à niveau et le déploiement du réseau Wi-Fi à l'échelle de la Ville, ainsi que pour l'installation d'un nouveau système de communication véhiculaire dans les camions de pompiers, et en partie par une hausse de 0,6 M$ au Service de police, principalement pour les frais de déplacement reliés au plan de formation des effectifs policiers.

Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en matière de location, d'entretien et de réparation, le budget s'élève à 210,9 M$, soit une augmentation de 4,7 M$, ou 2,3 %. Dans les services municipaux, cette variation reflète l'indexation des coûts associés aux nombreux baux occupés par la Ville, ainsi que l'augmentation des dépenses relatives aux diverses licences informatiques (indexation, nouveaux contrats, développement de nouvelles fonctionnalités, etc.).

Dans les arrondissements, les prévisions demeurent relativement stables par rapport à 2019, avec un budget de 72,9 M$. Pour l'essentiel, les variations budgétaires reflètent les ajustements apportés aux loyers et/ou à l'entretien de leurs immeubles.

Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent à 310,5 M$, en hausse de 13,9 M$. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburants, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 260,7 M$, affichant une hausse de 8,9 M$, ou 3,5 %. Parmi les facteurs de variation, on note :

↑ 5,2 M$ pour les différents besoins au Service de l'eau, notamment 3,8 M$ pour l'achat d'accessoires dans le cadre des efforts consacrés au remplacement des entrées de service en plomb, ainsi que 0,8 M$ pour l'exploitation du réservoir d'eau potable de Rosemont;

↑ 1,7 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, principalement en raison de la prise en charge de deux nouveaux immeubles d'importance : le marché Bonsecours et le Complexe sportif Marie-Victorin;

↑ 1,4 M$ pour les grands projets du Service de l'espace pour la vie (Biodôme, Jardin botanique, Insectarium);

↑ 0,9 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers, pour absorber la hausse générale des coûts des pièces et autres accessoires, de même que pour le cadenassage des équipements mobiles;

↑ 0,7 M$ au Service de l'environnement, principalement pour le matériel requis dans le cadre de la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

↓ 0,8 M$ relative à des économies au SPVM, concernant notamment les équipements (munitions, armes, uniformes et autres).

Du côté des biens durables, les prévisions s'établissent à 49,8 M$, augmentant de 5 M$, ou 11,2 %. Cette variation s'explique presque exclusivement par l'acquisition de terrains et d'immeubles destinés à la revente, afin de répondre aux priorités de l'Administration concernant les projets de logements sociaux.

Autres objets

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est notamment le cas du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir à des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. De plus, les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate; généralement, une reclassification des dépenses s'effectue en cours d'exercice.

Les prévisions pour 2020 dans la catégorie des « Autres objets » s'élèvent à 29,4 M$, en hausse de 2,1 M$.

Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Au tableau suivant, les données budgétaires sont présentées par compétences, de sorte qu'une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2019 figurent aussi au tableau.

Tableau 145 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2019 et 2020

(en milliers de dollars)	Budget 2019				Budget 2020			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 529 327	48 300	-	3 577 627	3 629 866	49 610	-	3 679 476
Paiements tenant lieu de taxes	275 845	-	-	275 845	280 351	-	-	280 351
Quotes-parts	-	2 482 954	(2 056 824)	426 130	-	2 433 498	(2 009 886)	423 613
Transferts	191 981	128 363	-	320 344	211 788	328 341	-	540 129
Services rendus	262 314	56 150	(1 926)	316 538	310 133	60 582	(1 984)	368 732
Amendes et pénalités	105 916	102 497	-	208 413	109 567	109 012	-	218 578
Imposition de droits	246 449	1 969	-	248 418	276 656	1 969	-	278 625
Intérêts	77 322	74 355	-	151 678	78 249	88 779	-	167 028
Autres revenus	22 035	2 175	-	24 210	16 123	2 474	-	18 597
	4 711 189	**2 896 764**	**(2 058 750)**	**5 549 203**	**4 912 733**	**3 074 266**	**(2 011 870)**	**5 975 129**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	487 980	280 416	(657)	767 738	514 857	283 449	(536)	797 770
Sécurité publique	8 543	1 033 244	(505)	1 041 282	8 664	1 062 409	(530)	1 070 543
Transport	426 492	621 576	(70)	1 047 997	470 907	695 842	(76)	1 166 672
Hygiène du milieu	202 837	229 948	(334)	432 450	225 723	231 468	(378)	456 813
Santé et bien-être	65 900	49 134	-	115 034	60 849	115 011	(2)	175 858
Aménagement, urbanisme et développement	160 257	97 881	(293)	257 845	164 659	82 392	(284)	246 767
Loisirs et culture	477 761	110 377	(67)	588 071	498 664	114 167	(179)	612 653
Frais de financement	273 877	134 800	-	408 677	280 285	140 874	-	421 159
	2 103 646	**2 557 375**	**(1 926)**	**4 659 094**	**2 224 607**	**2 725 611**	**(1 984)**	**4 948 234**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 056 824**	**-**	**(2 056 824)**	**-**	**2 009 886**		**(2 009 886)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**550 720**	**339 390**	**-**	**890 109**	**678 240**	**348 655**	**-**	**1 026 895**
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(332 427)	(165 999)		(498 425)	(408 144)	(123 048)		(531 193)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(287 043)	(147 618)		(434 661)	(327 017)	(297 652)		(624 669)
Excédent de fonctionnement affecté	110 000	(86 170)		23 830	101 885	(15 640)		86 245
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(41 250)	60 397		19 147	(44 963)	87 685		42 721
	(218 293)	**(173 391)**	**-**	**(391 684)**	**(270 096)**	**(225 607)**	**-**	**(495 702)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats nets des exercices passés. Pour l'exercice de 2018, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2015 à 2017, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2020.

Tableau 146 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2015 à 2017 (global) et réel 2018, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels 2015 à 2017 – Global			Réel 2018 – Par compétences			
	2015	2016	2017	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 173 701	3 262 398	3 343 441	3 433 199	48 879	-	3 482 078
Paiements tenant lieu de taxes	254 543	252 330	260 024	264 417	-	-	264 417
Quotes-parts	406 084	404 754	397 246	-	2 392 612	(1 974 506)	418 106
Transferts	256 024	244 536	350 702	191 102	91 967	-	283 068
Services rendus	304 689	314 037	314 395	256 933	60 047	(3 470)	313 510
Amendes et pénalités	170 756	163 733	172 814	103 096	85 937	-	189 034
Imposition de droits	196 809	222 776	265 882	317 010	1 963	-	318 972
Intérêts	133 630	138 049	144 570	88 342	72 460	-	160 801
Autres revenus	28 648	19 370	43 132	35 339	16 807	-	52 146
	4 924 884	**5 021 983**	**5 292 205**	**4 689 436**	**2 770 670**	**(1 977 976)**	**5 482 131**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	796 793	760 413	770 774	397 844	279 469	(1 199)	676 114
Sécurité publique	1 024 309	1 036 115	1 098 799	12 848	1 064 333	(678)	1 076 502
Transport	877 134	914 671	1 010 197	443 385	573 564	(439)	1 016 510
Hygiène du milieu	420 823	440 135	406 566	227 684	239 732	(834)	466 582
Santé et bien-être	93 589	91 318	91 958	64 579	30 413	-	94 992
Aménagement, urbanisme et développement	172 959	198 652	191 781	128 357	72 624	(268)	200 713
Loisirs et culture	540 438	567 883	628 325	488 012	107 775	(52)	595 735
Frais de financement	377 065	382 947	389 789	264 453	132 713	-	397 166
	4 303 109	**4 392 134**	**4 588 190**	**2 027 161**	**2 500 622**	**(3 470)**	**4 524 314**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**1 974 506**	**-**	**(1 974 506)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**621 775**	**629 849**	**704 015**	**687 769**	**270 048**	**-**	**957 817**
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(387 159)	(449 312)	(463 854)	(313 000)	(160 756)		(473 756)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(129 443)	(240 546)	(333 616)	(244 372)	(127 818)		(372 190)
Excédent de fonctionnement affecté	41 689	68 455	141 996	117 957	22		117 979
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(1 048)	130 674	90 968	(20 021)	2 863		(17 158)
	(88 803)	**(41 416)**	**(100 652)**	**(146 436)**	**(124 932)**	**-**	**(271 368)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**145 813**	**139 120**	**139 510**	**228 334**	**(15 640)**	**-**	**212 694**

PTI 2020-2022 détaillé

ORIENTATIONS DU PTI 2020-2022

Investir dans nos infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs à environ 66 G$, une somme qui se compose principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie.

Tableau 147 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs*	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
Valeur de remplacement totale	**65 739**

* Données de 2011, en cours de révision.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout.

Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations au niveau du Programme triennal d'immobilisations. En effet, plusieurs processus ont été revus, les grandes orientations et le budget de chaque projet sont maintenant approuvés plus tôt dans le processus par les autorités politiques. De plus, l'élaboration et la mise en œuvre du PTI ont été simplifiées.

Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2018, étant passée de 0,9 G$ à 1,7 G$, soit une augmentation de près de 90 %. Cet accroissement important des dépenses en immobilisations a accentué le recours à l'emprunt de façon plus marquée que prévue. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, dans l'optique de ne pas alourdir le fardeau fiscal des propriétaires montréalais, il importe d'établir une planification des investissements pour les années 2020 à 2022 qui soit en adéquation avec la capacité financière de la Ville.

Graphique 13 – Budgets des PTI adoptés et réalisations
(en millions de dollars)

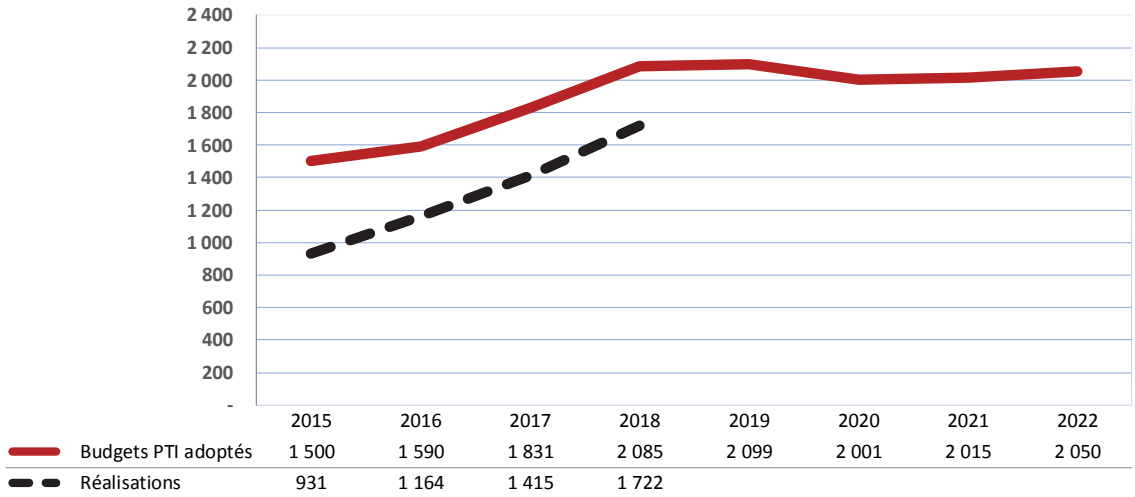

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budgets PTI adoptés	1 500	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 015	2 050
Réalisations	931	1 164	1 415	1 722				

Réalignement du PTI et stratégie de financement

Dans le cadre du PTI 2020-2022, les investissements prévus s'établissent à 6 066,4 M$, comparativement à 6 495,6 M$ pour le PTI 2019-2021. Cette nouvelle planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir compte, bien sûr, de la capacité de réalisation, mais également de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Afin de maintenir une situation financière saine qui respecte la capacité de payer de la Ville, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de tenir compte du niveau d'endettement et des diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

De plus, des efforts constamment déployés auprès des instances gouvernementales ont permis de bonifier de manière importante les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures. En effet, les subventions prévues des gouvernements canadien et québécois pour le PTI 2020-2022 s'établissent à 1,2 G$.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que les impacts sur l'endettement.

Le niveau des investissements du PTI 2020-2022 permet d'assurer la pérennité des infrastructures, des bâtiments et des équipements ainsi que d'en ajouter d'autres afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2022

Répartition des budgets par compétences

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 prévoit des investissements totaux de 6 066,4 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 63,1 %, pour un montant de 3 830 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36,9 % des investissements totaux, soit 2 236,4 M$.

Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences

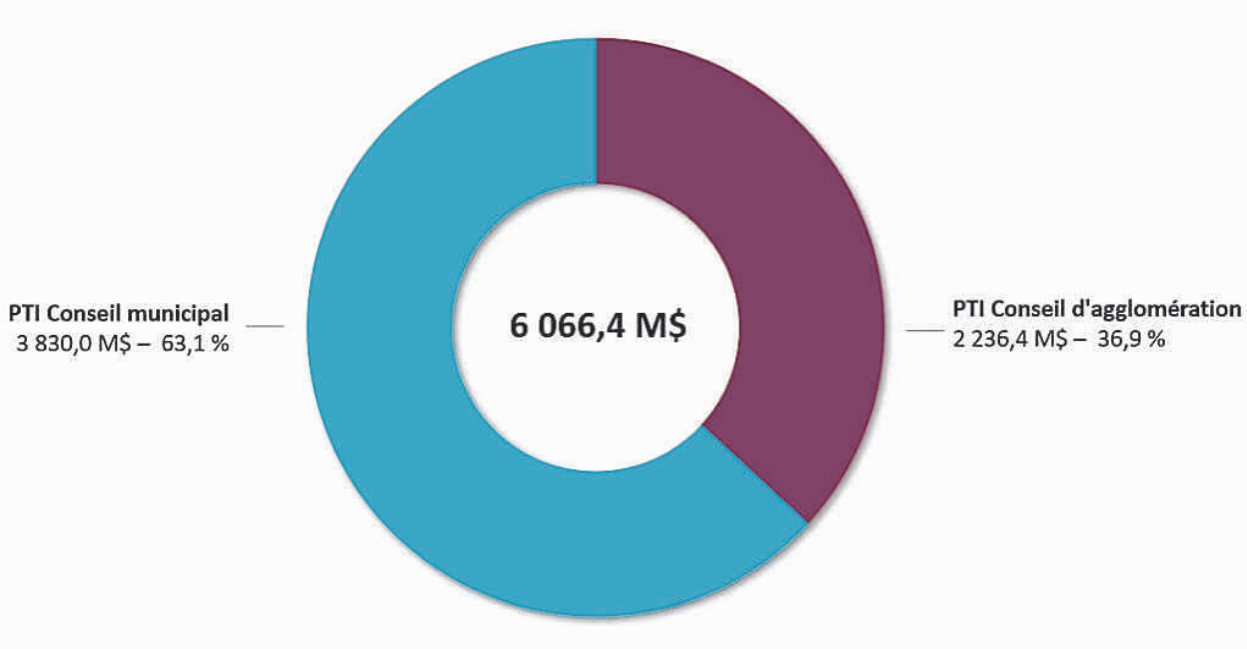

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 408,6 M$.

De nombreux programmes et projets inscrits au PTI 2020-2022 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 626,7 M$, portant ainsi à 1 035,3 M$ (soit 27 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal

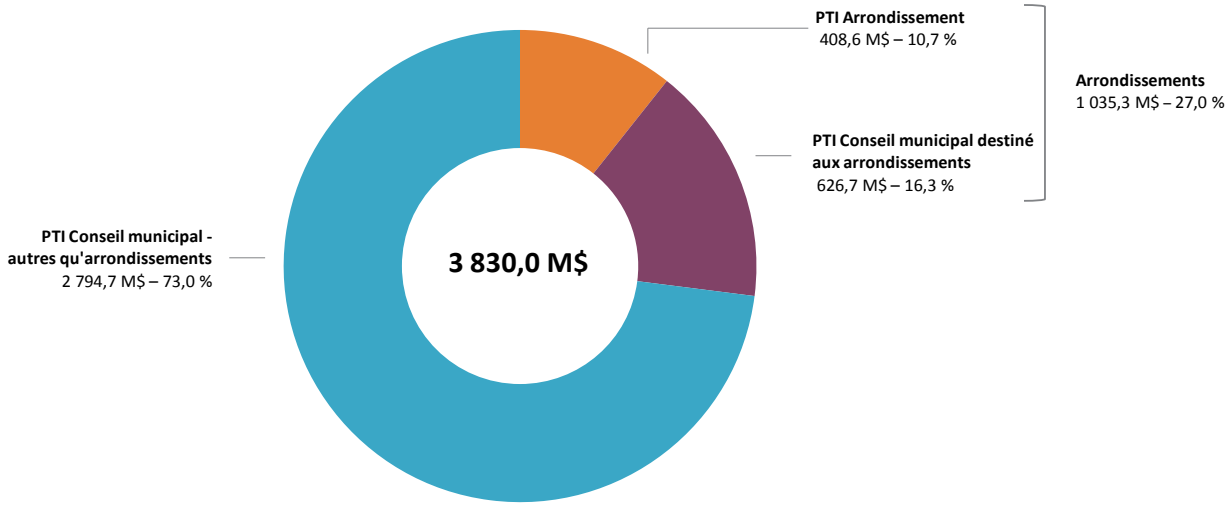

Le tableau suivant compare les PTI des arrondissements pour les périodes triennales 2019-2021 et 2020-2022. Globalement, les investissements consacrés aux arrondissements pour le présent PTI sont prévus à hauteur de 1 035,3 M$, soit une baisse de 31,1 % par rapport au précédent PTI.

De ce montant, 626,7 M$ du PTI municipal sont destinés à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement. Rappelons que ces investissements soutiennent et complètent les efforts des arrondissements pour les activités d'immobilisations de compétence locale. La baisse observée par rapport au précédent PTI provient principalement de la révision des programmes en lien avec les infrastructures routières locales afin de favoriser la mobilité des usagers. En effet, les investissements importants des dernières années ont amené une forte croissance du nombre de chantiers, auxquels s'ajoutent les grands projets de transport collectif de la région métropolitaine (comme le Réseau express métropolitain - REM). Cette réalité influence directement la planification des projets qui sont priorisés par la Ville pour ne pas surcharger les réseaux routiers locaux par de nombreuses interventions, tout en considérant la capacité réelle de réalisation du marché et de la Ville.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements affichent une baisse de 3,8 %, passant de 424,7 M$ à 408,6 M$. Considérant la fin de certains projets, le niveau des investissements prévus dans les arrondissements demeure sensiblement le même.

Tableau 148 – Comparaison du PTI 2019-2021 et du PTI 2020-2022, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	Total 2019-2021	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Ahuntsic-Cartierville	21 339	7 113	7 113	7 113	21 339
Anjou	16 989	5 663	5 663	5 663	16 989
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	20 490	6 830	6 830	6 830	20 490
Lachine	11 031	3 677	3 677	3 677	11 031
LaSalle	25 696	7 432	5 132	5 132	17 696
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8 781	2 927	2 927	2 927	8 781
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	28 028	9 787	8 454	8 454	26 695
Montréal-Nord	31 363	7 739	5 854	6 814	20 407
Outremont	7 683	2 561	2 561	2 561	7 683
Pierrefonds-Roxboro	17 397	5 799	5 799	5 799	17 397
Plateau-Mont-Royal	21 435	5 695	5 695	5 695	17 085
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	38 454	18 730	13 135	12 730	44 595
Rosemont–La Petite-Patrie	26 520	8 840	8 840	8 840	26 520
Saint-Laurent	29 439	12 808	10 248	9 720	32 776
Saint-Léonard	21 320	5 940	6 140	6 940	19 020
Sud-Ouest	19 161	7 739	5 839	5 839	19 417
Verdun	13 592	4 115	4 115	4 115	12 345
Ville-Marie	42 555	14 185	14 185	14 185	42 555
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	23 393	9 606	9 218	6 981	25 805
Total – PTI des arrondissements	**424 666**	**147 186**	**131 425**	**130 015**	**408 626**
PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	1 077 040	217 002	205 690	204 002	626 694
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**1 501 706**	**364 188**	**337 115**	**334 017**	**1 035 320**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PTI 2020-2022.

Tableau 149 – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Titre	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Diversité et inclusion sociale				
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	9 000
Programme municipal de revitalisation de quartiers (QI et RUI)	500	500	500	1 500
	3 500	**3 500**	**3 500**	**10 500**
Culture				
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	25 836	27 962	28 925	82 723
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	1 552	5 836	14 784	22 172
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	7 900	3 100	4 300	15 300
	35 288	**36 898**	**48 009**	**120 195**
Gestion et planification immobilière				
Programme des cours de services	6 630	12 410	17 970	37 010
Programme de protection des immeubles de compétence locale	5 449	5 129	1 890	12 468
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	9 000
	15 079	**20 539**	**22 860**	**58 478**
Grands parcs, mont Royal et sports				
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	24 518	19 268	27 157	70 943
Plan de la forêt urbaine	18 564	19 965	21 782	60 311
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	23 000	28 000	-	51 000
Programme des arénas	30 340	5 119	160	35 619
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	11 000	14 000	9 000	34 000
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	1 221	8 807	23 704	33 732
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	705	6 050	-	6 755
Projets de développement d'installations sportives	200	1 000	5 450	6 650
	109 548	**102 209**	**87 253**	**299 010**
Matériel roulant et ateliers				
Programme de remplacement de véhicules - Ville	22 013	22 151	22 151	66 315
	22 013	**22 151**	**22 151**	**66 315**
Technologies de l'information				
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	600	520	625	1 745
Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	580	120	-	700
	1 180	**640**	**625**	**2 445**
Urbanisme et mobilité				
Programme de réfection du réseau routier local	13 863	4 500	4 500	22 863
Programme d'aménagement des rues - Local	1 118	8 290	8 141	17 549
Programme de maintien des infrastructures routières	5 000	5 000	5 000	15 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	8 591	-	-	8 591
Piétons : Rues piétonnes et partagées	1 707	1 963	1 963	5 633
Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	115	-	-	115
	30 394	**19 753**	**19 604**	**69 751**
Total – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**217 002**	**205 690**	**204 002**	**626 694**

État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 6 066,4 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PTI 2020-2022, un montant de 1 524,4 M$, soit 25,1 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (1 206,8 M$). Ces dernières ont augmenté par rapport au précédent PTI (574,3 M$) grâce aux efforts constants de la Ville auprès des instances gouvernementales. Parmi les autres sources de financement externes, se trouvent des revenus d'activités commerciales, soit ceux de la Commission des services électriques de Montréal (317,6 M$).

Un montant de 4 542 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PTI. Le paiement au comptant des immobilisations (PCI) dans le cadre du PTI 2020-2022 augmente de 205 M$ par rapport au précédent PTI, pour atteindre 1 645 M$. Ainsi, en ajoutant les sommes provenant des réserves de l'eau, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 1 805,1 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 29,8 % du financement global des immobilisations prévues au PTI 2020-2022. Il s'agit d'une augmentation de 216,8 M$ (ou de 13,6 %) par rapport au PTI précédent.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PTI 2020-2022 est de 2 736,9 M$, ce qui représente 45,1 % du financement.

Le graphique suivant illustre l'évolution des dépenses en immobilisations et des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. De 2020 à 2022, les investissements annuels planifiés se maintiennent à une moyenne de l'ordre de 2 G$ par année.

Il est important d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 334 M$ en 2019 à 847 M$ en 2022, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2019 à 2022
(en millions de dollars)

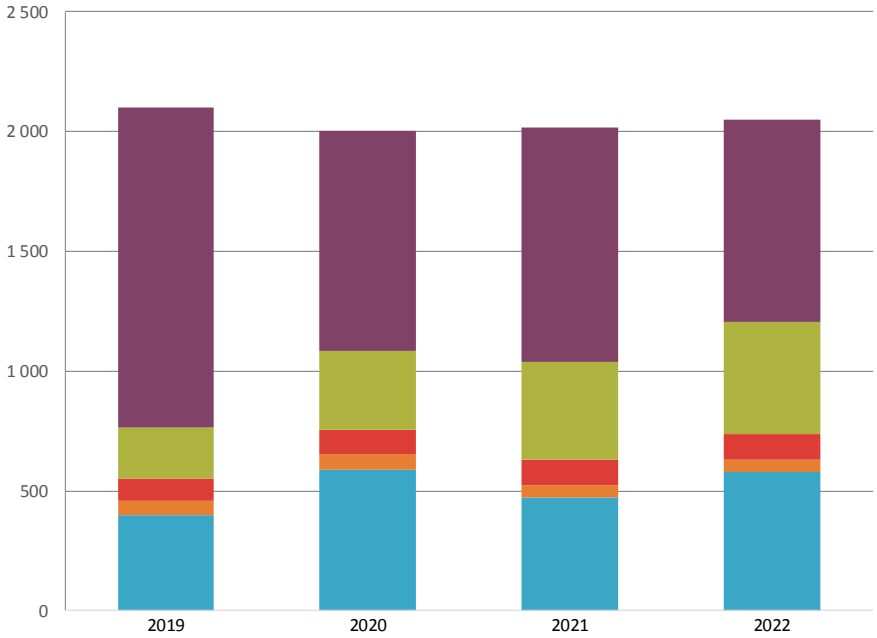

	2019	2020	2021	2022
Emprunts selon la programmation	1 334	914	976	847
Subventions gouvernementales	212	331	408	468
Autres sources de financement	96	104	107	106
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	57	62	50	48
Stratégie d'accroissement du paiement comptant	400	590	474	581

Tableau 150 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Acquisitions d'immobilisations				
Administration générale	150,2	151,4	131,6	433,2
Sécurité publique	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	567,5	595,9	586,8	1 750,3
Hygiène du milieu	608,0	621,7	676,1	1 905,8
Aménagement, urbanisme et développement	131,1	125,4	122,9	379,4
Loisirs et culture	497,7	476,2	480,3	1 454,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 000,9**	**2 015,5**	**2 050,0**	**6 066,4**
Sources de financement externes				
Subventions gouvernementales	330,6	408,5	467,7	1 206,8
Activités commerciales de la CSEM	104,6	106,5	106,5	317,6
Total – Sources de financement externes	**435,2**	**515,0**	**574,1**	**1 524,4**
Montant à la charge des contribuables	**1 565,7**	**1 500,5**	**1 475,8**	**4 542,0**
Paiement au comptant				
Eau - Réserve	25,5	16,3	15,6	57,4
Arrondissements	8,9	6,0	4,7	19,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	83,1
Stratégie d'accroissement				
Fonds des immobilisations	533,2			1 588,2
Eau	54,8	474,0	581,0	54,8
Voirie	2,0			2,0
Total – Stratégie d'accroissement	**590,0**	**474,0**	**581,0**	**1 645,0**
Total – Paiement au comptant	**652,1**	**523,9**	**629,0**	**1 805,1**
Emprunts selon la programmation	**913,6**	**976,6**	**846,8**	**2 736,9**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 3 830 M$, soit 63,1 % du PTI global. Le recours au financement externe totalise 913,9 M$ (23,9 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 317,6 M$.

Par ailleurs, un montant de 1 079,6 M$ en paiement comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 1 836,4 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 2 916,1 M$, soit 76,1 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Acquisitions d'immobilisations				
Administration générale	84,1	91,2	79,3	254,7
Sécurité publique	-	-	-	-
Transport	526,8	531,6	519,0	1 577,3
Hygiène du milieu	207,3	210,2	173,0	590,4
Aménagement, urbanisme et développement	121,8	123,1	120,4	365,4
Loisirs et culture	386,5	320,7	335,1	1 042,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 326,4**	**1 276,8**	**1 226,8**	**3 830,0**
Sources de financement externes				
Subventions gouvernementales	200,6	225,4	170,3	596,3
Activités commerciales de la CSEM	104,6	106,5	106,5	317,6
Total – Sources de financement externes	**305,2**	**331,9**	**276,8**	**913,9**
Montant à la charge des contribuables	**1 021,2**	**944,9**	**950,0**	**2 916,1**
Paiement au comptant				
Eau - Réserve	4,4	5,0	7,6	16,9
Arrondissements	8,9	6,0	4,7	19,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	69,0
Stratégie d'accroissement				
Fonds des immobilisations	251,2			917,3
Eau	54,8	299,3	366,8	54,8
Voirie	2,0			2,0
Total – Stratégie d'accroissement	**308,0**	**299,3**	**366,8**	**974,1**
Total – Paiement au comptant	**344,3**	**333,3**	**402,1**	**1 079,6**
Emprunts selon la programmation	**676,9**	**611,6**	**547,9**	**1 836,4**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 2 236,4 M$, soit 36,9 % du PTI global. Le recours au financement externe totalise 610,4 M$ (27,3 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau, grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actif névralgiques. De plus, un montant de 725,5 M$ en paiement comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 900,5 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 1 626 M$, soit 72,7 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Acquisitions d'immobilisations				
Administration générale	66,1	60,2	52,2	178,5
Sécurité publique	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	40,7	64,4	67,9	173,0
Hygiène du milieu	400,8	411,5	503,1	1 315,4
Aménagement, urbanisme et développement	9,3	2,3	2,4	14,0
Loisirs et culture	111,3	155,5	145,2	412,0
Total – Acquisitions d'immobilisations	**674,5**	**738,8**	**823,1**	**2 236,4**
Sources de financement externes				
Subventions gouvernementales	130,0	183,0	297,3	610,4
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**130,0**	**183,0**	**297,3**	**610,4**
Montant à la charge des contribuables	**544,5**	**555,7**	**525,8**	**1 626,0**
Paiement au comptant				
Eau - Réserve	21,1	11,3	8,0	40,5
Arrondissements	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	14,1
Stratégie d'accroissement				
Fonds des immobilisations	282,0	174,7	214,2	670,9
Eau	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**282,0**	**174,7**	**214,2**	**670,9**
Total – Paiement au comptant	**307,8**	**190,7**	**226,9**	**725,5**
Emprunts selon la programmation	**236,7**	**365,0**	**298,9**	**900,5**

Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, 69,9 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 30,1 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Tableau 153 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protec-tion	Dévelop-pement	Protec-tion	Dévelop-pement	Protec-tion	Dévelop-pement	Protec-tion	Dévelop-pement
Infrastructures routières	405,6	100,6	407,0	109,1	413,1	105,1	1 225,8	314,9
Environnement et infrastructures souterraines	541,8	73,4	536,5	67,8	483,8	238,5	1 562,1	379,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	135,7	139,3	148,4	142,1	146,9	119,4	431,0	400,8
Bâtiments et terrains	224,8	212,6	217,9	223,2	224,2	161,2	667,0	597,0
Véhicules	46,9	2,0	47,0	2,0	47,0	2,0	140,9	6,0
Ameublement et équipements de bureau	59,9	34,0	57,6	34,1	63,8	26,6	181,3	94,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,3	13,0	10,0	11,1	10,0	4,2	31,3	28,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	1,6	-	4,1	-	5,7
Total – Investissements	**1 426,0**	**574,9**	**1 424,5**	**591,0**	**1 388,8**	**661,1**	**4 239,4**	**1 827,0**
Pourcentage	71,3 %	28,7 %	70,7 %	29,3 %	67,7 %	32,3 %	69,9 %	30,1 %

Au cours de la période 2020-2022, la Ville de Montréal compte investir un montant de 3 482,5 M$ dans les infrastructures routières (1 540,7 M$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (1 941,8 M$), principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 80 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs existants.

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 154 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	391,3	80,0	385,5	72,3	396,9	59,4	1 173,7	211,7
Environnement et infrastructures souterraines	310,6	5,5	323,2	3,5	281,3	3,1	915,1	12,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	122,7	71,4	126,3	39,1	109,8	38,6	358,8	149,1
Bâtiments et terrains	159,6	90,7	151,6	80,4	163,6	88,9	474,7	260,0
Véhicules	22,0	1,7	22,2	1,7	22,2	1,7	66,3	5,1
Ameublement et équipements de bureau	27,3	21,8	27,9	22,4	29,3	15,4	84,5	59,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,9	13,0	8,2	11,1	8,2	4,2	25,3	28,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	1,6	-	4,1	-	5,7
Total – Investissements	**1 042,3**	**284,1**	**1 044,8**	**232,0**	**1 011,3**	**215,5**	**3 098,4**	**731,6**
Pourcentage	78,6 %	21,4 %	81,8 %	18,2 %	82,4 %	17,6 %	80,9 %	19,1 %

Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	14,4	20,6	21,6	36,9	16,2	45,7	52,2	103,2
Environnement et infrastructures souterraines	231,2	67,9	213,3	64,3	202,5	235,4	647,0	367,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	13,0	67,9	22,1	102,9	37,0	80,8	72,1	251,6
Bâtiments et terrains	65,3	121,9	66,3	142,8	60,6	72,3	192,2	337,0
Véhicules	24,9	0,4	24,8	0,4	24,8	0,4	74,5	1,2
Ameublement et équipements de bureau	32,6	12,1	29,7	11,8	34,5	11,1	96,8	35,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2,4	-	1,8	-	1,8	-	6,0	-
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**383,8**	**290,7**	**379,6**	**359,1**	**377,4**	**445,7**	**1 140,8**	**1 095,6**
Pourcentage	56,9 %	43,1 %	51,4 %	48,6 %	45,9 %	54,1 %	51,0 %	49,0 %

Le tableau suivant présente la planification du total des investissements de la Ville pour le PTI 2020-2022 en comparaison avec le PTI 2019-2021.

Tableau 156 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PTI 2019-2021, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PTI 2020-2022			PTI 2019-2021			Écarts		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
Infrastructures routières	1 225,7	314,9	**1 540,6**	1 615,5	339,6	**1 955,1**	(389,8)	(24,7)	**(414,5)**
Environnement et infrastructures souterraines	1 562,1	379,7	**1 941,8**	1 557,8	342,5	**1 900,3**	4,3	37,2	**41,5**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	431,0	400,8	**831,8**	435,4	305,5	**740,9**	(4,4)	95,3	**90,9**
Bâtiments et terrains	667,0	597,0	**1 263,9**	713,0	712,9	**1 425,9**	(46,0)	(115,9)	**(161,9)**
Véhicules	140,9	6,0	**146,9**	108,0	6,0	**114,0**	32,9	-	**32,9**
Ameublement et équipements de bureau	181,3	94,7	**276,0**	177,5	94,8	**272,3**	3,8	(0,1)	**3,7**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	31,3	28,3	**59,6**	34,8	42,4	**77,2**	(3,5)	(14,1)	**(17,6)**
Autres éléments de l'actif	-	5,7	**5,7**	0,5	9,5	**10,0**	(0,5)	(3,8)	**(4,3)**
Total – Investissements	**4 239,3**	**1 827,1**	**6 066,4**	**4 642,5**	**1 853,2**	**6 495,7**	**(403,2)**	**(26,1)**	**(429,3)**

La principale baisse observée par rapport au précédent PTI (414,5 M$) provient de la révision de certains programmes en lien avec les infrastructures routières. D'une part, la sécurité autour des structures routières (ponts et tunnels) ainsi que celle des piétons et des cyclistes ont été priorisées. D'autre part, afin de favoriser la mobilité des usagers, la Ville a revu la planification de certains projets de manière à ne pas surcharger les réseaux routiers locaux par ses nombreuses interventions. En effet, les investissements importants des dernières années ont déjà amené une forte croissance du nombre de chantiers, auxquels s'ajoutent les grands projets de transport collectif de la région métropolitaine (comme le Réseau express métropolitain - REM). Les budgets prévus annuellement dans le PTI 2020-2022 (513,6 M$ en moyenne sur 3 ans) demeurent toutefois supérieurs aux investissements réalisés en 2018 (489,5 M$) et représentatifs de la capacité réelle, tant du marché que de la Ville.

Les investissements budgétés pour les bâtiments et les terrains affichent également une baisse par rapport au PTI 2019-2021. Cette baisse de 161,9 M$ s'explique par une révision du rythme prévu pour l'exécution de certains projets qui n'ont pas encore débuté afin de refléter, encore une fois, la capacité réelle de réalisation tant du marché que de la Ville.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les parcs, les espaces verts et les terrains de jeux sont en progression de 90,9 M$ grâce à une bonification des montants alloués aux programmes d'acquisition des milieux naturels et du plan de la forêt urbaine.

Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble de la population et des usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures actuelles de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement de l'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 770 km de conduites principales d'aqueduc, 3 600 km de conduites secondaires d'aqueduc, 550 km de collecteurs d'égouts, 4 300 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les 5 plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent par temps sec 2,5 millions de m^3 d'eaux usées – jusqu'à 8 millions de m^3 par journée pluvieuse.

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements ont évolué de 255 M$, en 2015, à près de 483 M$ prévus en 2019.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

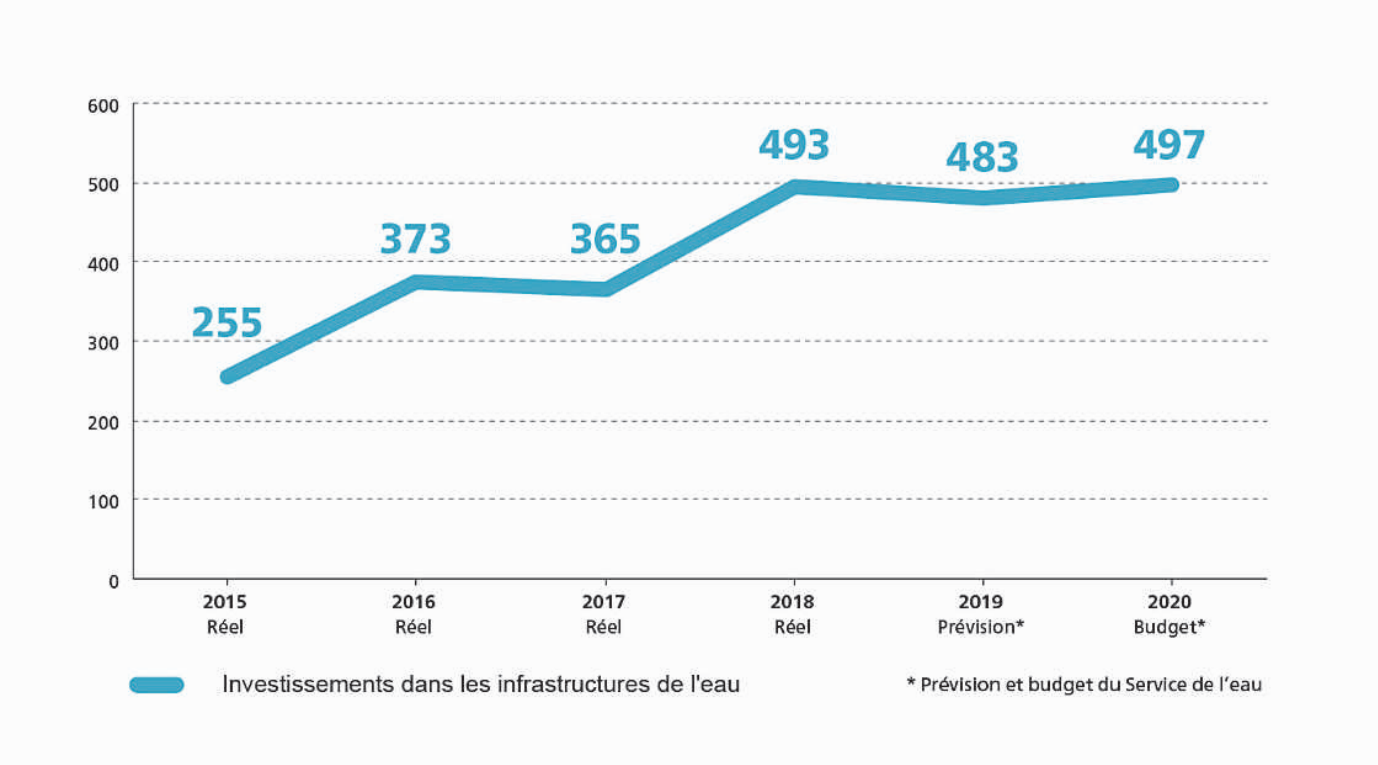

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées ;
- Permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau ;
- Poursuivre la mise aux normes des infrastructures ;
- Faire face aux défis environnementaux.

Pour la période 2020-2022, un montant de 1 581,6 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 497,1 M$ en 2020.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout ainsi que leurs actifs, pour lequel des investissements de 569,8 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2018, 71 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour les conduites primaires d'aqueduc (166,5 M$), les collecteurs d'égouts (78,3 M$) et les intercepteurs (19,7 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PTI 2020-2022 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (44,7 M$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (43,7 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (37,1 M$).

Principaux projets

Afin de respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau potable, des projets de modernisation sont prévus dans 4 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pierrefonds et Pointe-Claire), totalisant des investissements de 101,1 M$ pour les 3 prochaines années. Au surplus, 53,3 M$ seront investis pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (comprenant des travaux majeurs de maintien des usines de production d'eau potable de Lachine et de Dorval).

La remise en service de la station de pompage Rosemont et de son réservoir, lequel représente 40 % de la réserve totale d'eau potable de l'agglomération de Montréal, se poursuit et nécessitera des investissements de 11,7 M$. De plus, un projet de mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish a été mis sur pied afin de sécuriser l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de Montréalais. Un montant de 61,5 M$ est prévu au cours des 3 prochaines années pour les premières phases de ce projet. Des investissements de 13 M$ pour la réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux permettront également d'assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et de sécuriser l'alimentation de ce secteur.

Un montant de 19,2 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduite et de bris d'entrées de service des usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, celle-ci permettra de mieux suivre l'évolution des pertes d'eau en réseau afin de maximiser les efforts de recherche et de correction des fuites.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase de traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 210,5 M$ pour les 3 prochaines années.

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs lorsqu'il atteint sa capacité maximale, la Ville se voit dans l'obligation de déverser, pour de courtes périodes, des eaux usées non traitées vers les milieux récepteurs. Les ouvrages de rétention permettent d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes pluies, de les réintroduire graduellement dans le réseau lorsque la capacité hydraulique le permet et de les acheminer vers la station d'épuration des eaux usées pour y être traitées. Dans le PTI 2020-2022, les travaux sur les ouvrages de rétention Rockfield, William, Lavigne, Leduc, Saint-Thomas et dans l'ancienne cours Turcot totalisent des investissements de 94,2 M$.

Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes						
Direction de l'eau potable						
Conduites primaires d'aqueduc	67 961,0	58 153,0	40 386,0	166 500,0	-	166 500,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	8 376,0	13 583,0	15 099,0	37 058,0	-	37 058,0
Investissements – Diverses usines	11 536,0	18 200,0	15 000,0	44 736,0	-	44 736,0
	87 873,0	**89 936,0**	**70 485,0**	**248 294,0**	**-**	**248 294,0**
Direction des réseaux d'eau						
Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	200 000,0	200 000,0	154 688,0	554 688,0	-	554 688,0
Renouvellement des actifs des réseaux d'eau	-	750,0	14 319,0	15 069,0	-	15 069,0
	200 000,0	**200 750,0**	**169 007,0**	**569 757,0**	**-**	**569 757,0**
Direction de l'épuration des eaux usées						
Collecteurs d'égout	34 762,0	19 510,0	24 000,0	78 272,0	-	78 272,0
Intercepteurs	9 000,0	4 000,0	6 681,0	19 681,0	-	19 681,0
Ouvrages de rétention – Plan directeur	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
Station d'épuration des eaux usées	16 647,0	14 077,0	12 959,0	43 683,0	-	43 683,0
	60 449,0	**37 627,0**	**43 680,0**	**141 756,0**	**-**	**141 756,0**
Total – Programmes	**348 322,0**	**328 313,0**	**283 172,0**	**959 807,0**	**-**	**959 807,0**
Projets						
Direction de l'eau potable						
Réservoirs et stations de pompage (Rosemont, DDO et McTavish)	22 743,0	19 493,0	43 972,0	86 208,0	120 499,0	206 707,0
Modernisation des six usines de production d'eau potable	64 744,0	66 779,0	15 902,0	147 425,0	129 088,0	276 513,0
Plan d'alimentation réseaux de l'Ouest	1 000,0	3 900,0	2 100,0	7 000,0	175 355,0	182 355,0
	88 487,0	**90 172,0**	**61 974,0**	**240 633,0**	**424 942,0**	**665 575,0**
Direction des réseaux d'eau						
Mesure de la consommation d'eau	3 074,0	1 820,0	-	4 894,0	-	4 894,0
Optimisation des réseaux	6 200,0	6 418,0	6 592,0	19 210,0	13 000,0	32 210,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 596,0	-	676,0	2 272,0	371,0	2 643,0
	10 870,0	**8 238,0**	**7 268,0**	**26 376,0**	**13 371,0**	**39 747,0**
Direction de l'épuration des eaux usées						
Collecteur industriel entre l'arrondissement Anjou et la rue Notre-Dame à P.A.T.	-	8 000,0	12 000,0	20 000,0	11 000,0	31 000,0
Ouvrages de rétention	32 880,0	37 100,0	24 269,0	94 249,0	138 829,0	233 078,0
Désinfection par l'ozone des eaux usées	11 248,0	6 239,0	177 301,0	194 788,0	195 303,0	390 091,0
Construction d'une sous-station électrique	5 320,0	200,0	10 200,0	15 720,0	10 999,0	26 719,0
Remplacement des dégrilleurs et convoyeurs	-	-	30 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
	49 448,0	**51 539,0**	**253 770,0**	**354 757,0**	**386 131,0**	**740 888,0**
Total – Projets	**148 805,0**	**149 949,0**	**323 012,0**	**621 766,0**	**824 444,0**	**1 446 210,0**
Total – Gestion de l'eau	**497 127,0**	**478 262,0**	**606 184,0**	**1 581 573,0**	**824 444,0**	**2 406 017,0**

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 317,5 M$ pour la période 2020-2022, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagers et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 16,7 M$ pour les 3 prochaines années permettra de corriger prioritairement les tronçons ayant une problématique de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue. Les investissements ont évolué de 263 M$, en 2015, à près de 502 M$ prévus en 2019.

Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

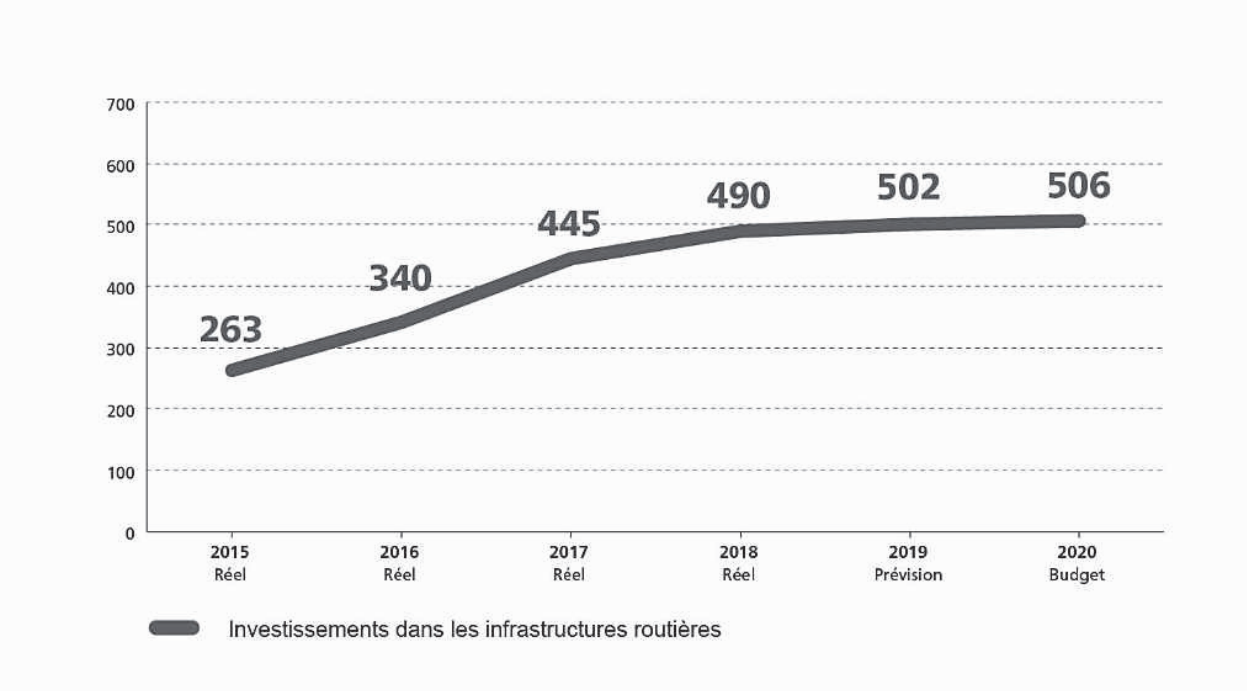

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- De garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- D'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- D'augmenter la part des modes de transport actif (marche, vélo, etc.) et collectif;
- De réduire les efforts d'entretien non-planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2020-2022, la Ville investira un total de 1 610,9 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 1 225,7 M$ dans la protection des actifs et 385,2 M$ dans le développement de nouvelles infrastructures. La majorité de ces investissements (62,4 %) seront consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (1 004,5 M$). De plus, un montant de 70,3 M$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Chemins, rues, routes et trottoirs	352,0	62,0	337,7	84,3	314,8	94,9	1 004,5	241,2
Ponts, tunnels et viaducs	32,6	-	43,2	-	53,9	-	129,7	-
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	17,2	-	21,0	-	18,9	-	57,1	-
Voirie pour projets de transport collectif	-	38,6	-	22,1	-	10,2	-	70,9
Autres éléments de l'actif	3,8	-	5,1	2,8	25,5	-	34,4	2,8
	405,6	**100,6**	**407,0**	**109,2**	**413,1**	**105,1**	**1 225,7**	**314,9**
Pistes cyclables	0,0	23,3	-	23,0	-	24,0	0,0	70,3
Total – Investissements	**405,6**	**123,9**	**407,0**	**132,2**	**413,1**	**129,1**	**1 225,7**	**385,2**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des aînés, des jeunes, des cyclistes et des piétons afin d'offrir des aménagements de qualité, tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 252,7 M$ permettront l'aménagement complet des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout. Ces programmes incluent notamment le réaménagement des lieux suivants : le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle (entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller), l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance ainsi que l'avenue Van Horne (entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc).

Un montant de 205,6 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, ces programmes prévoient des investissements de 106 M$ pour la réalisation de travaux touchant le réseau artériel ainsi que les réseaux routiers locaux de compétence d'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection des rues locales. Cet investissement complète les efforts des arrondissements dans leurs programmes respectifs de réfection des rues locales. Un programme spécifique de réfection des structures routières (ponts et tunnels) est également prévu, à hauteur de 99,6 M$, dans le but d'assurer la pérennité et la fonctionnalité de ces infrastructures selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 113,6 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant la possibilité, aux arrondissements qui le souhaitent, de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement, pour un montant de 30,1 M$, principalement destiné au réseau artériel.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 25 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. De plus, la Ville engagera une somme de 5,6 M$ destinée aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation, propres aux différents milieux montréalais. Par ailleurs, un montant de 26,8 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers du réseau routier montréalais. À cela s'ajoute un montant de 58,5 M$ dans le cadre du programme de modernisation des feux de circulation et des équipements de gestion de la circulation, ce qui permettra à la Ville de mettre en place un système intégré répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses partenaires. La mise à niveau des feux piétons apportera une augmentation du temps de traverse et une meilleure compréhension de la part des usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des

déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation relatifs aux feux pour les vélos. Par conséquent, la sécurité des piétons et des vélos aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Enfin, un montant de 6 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure de bornes de recharge pour véhicules électriques. Environ 1 000 bornes seront installées pour desservir l'ensemble du territoire montréalais, d'ici 2021. L'implantation de ces bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 86,8 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 52,3 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo et développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'Administration, la mise en œuvre du Réseau express vélo (REV) vise des déplacements à vélo confortables, sécuritaires et efficaces. Le REV se veut une solution attrayante et avantageuse pour tous les motifs de déplacement. Ce programme fait partie des engagements de l'administration municipale visant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici à 2025.

Une somme additionnelle de 18 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra également de corriger les déficiences observées sur les voies cyclables, ce qui en améliorera tant le confort et que la sécurité.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélo en libre-service BIXI et poursuit les efforts en vue de permettre son optimisation de même que son expansion sur le territoire montréalais au cours des prochaines années. BIXI est en service depuis 2009. L'année 2018, qui constituait la 10e saison, a établi un record de popularité avec plus de 5,3 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 11,3 % par rapport à la saison 2017. L'acquisition de nouveaux équipements en 2019 a permis de desservir 6 nouveaux arrondissements. En raison de la forte croissance de la demande, le nombre de stations et de vélos sera accru de manière à desservir d'autres arrondissements ainsi que les pôles générateurs de déplacements d'envergure, y compris les futures stations du Réseau express métropolitain (REM) et le REV. L'objectif est de s'assurer que tous les arrondissements montréalais disposent d'une offre de qualité au chapitre des vélos en libre-service, d'ici 2023. La Ville prévoit notamment faire l'acquisition de 2 266 nouveaux vélos à assistance électrique au cours des 3 prochaines années, dont 1 000 en 2020. Ces efforts permettront d'attirer une nouvelle clientèle. De plus, certains équipements ayant atteint la fin de leur durée de vie utile seront remplacés afin d'accroître la fiabilité et l'efficacité du système BIXI. Un montant de 16,5 M$ est donc prévu au PTI 2020-2022 pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 138,3 M$

La Ville compte offrir aux Montréalais un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour tous les usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère

emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation chez les Montréalais et les touristes comme la rue commerciale la plus importante de Montréal, au même titre que la 5e Avenue, à New York, ou Michigan Avenue, à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à mettre en œuvre les orientations adoptées dans ses divers plans, politiques et stratégies, notamment le Plan d'urbanisme, le plan de développement *Réalisons Montréal*, le Plan de transport et la Stratégie de développement économique, des documents qui font appel à l'amélioration de l'expérience du domaine public, tout particulièrement pour les piétons et les usagers des transports actifs.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'un grand espace public sur l'avenue McGill College. Le projet prévoit également un réaménagement des 4 tronçons situés entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement afin de mettre en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville-Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Complexe Turcot – 84 M$

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a entrepris la reconstruction du complexe Turcot afin de maintenir le niveau d'activité économique de la métropole. Le projet comprend notamment la reconstruction de l'échangeur, le déplacement des voies rapides de l'autoroute 20 et des voies ferroviaires vers le nord ainsi que le prolongement de certaines rues municipales et leur raccordement à la nouvelle configuration de l'échangeur. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois et des abords de l'autoroute 15 ainsi que la reconstruction de la rue Notre-Dame Ouest. L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot, propre au contexte montréalais.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX – 70,9 M$

L'axe Pie-IX assure actuellement 40 000 déplacements par jour en autobus, ce qui en fait l'axe de transport collectif le plus achalandé à l'est de la ligne orange du métro. L'implantation du SRB vise un potentiel de 70 000 déplacements par jour, à terme, c'est-à-dire lorsque le service d'autobus sur le boulevard Pie-IX sera prolongé vers le centre-ville via la rue Notre-Dame. Les autobus articulés du SRB

circuleront, dans chaque direction, sur une voie réservée en tout temps au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX sur 9 km. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

À terme, le SRB établira un lien entre la gare Saint-Michel–Montréal-Nord du train de l'Est, la station Pie-IX–Jean-Talon du prolongement de la ligne bleue du métro, ainsi que la station Pie-IX de la ligne verte du métro. Avec ce projet, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétons, les riverains et les usagers du transport collectif.

Réseau express métropolitain (REM) – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 60,8 M$

Le projet de construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé sur un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes liées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-des-Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour les Montréalais. La Ville doit s'assurer que la CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins des Montréalais. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Avenue des Pins – 32,6 M$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de l'avenue des Pins, qui approchent de leur fin de vie utile, donnera l'opportunité de revoir les aménagements actuels pour les piétons et les cyclistes. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagers. Les interventions prévues comprennent également l'ajustement de l'éclairage ainsi que l'ajout de plantations et de mobiliers urbains. Ce projet, qui se divise en 2 phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera, notamment, à la mise en valeur des musées qui la bordent. La 1ère phase du projet inscrite dans ce PTI concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 25,5 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité aux usagers et réduira la pollution lumineuse (« ciel noir »). De plus, la Ville bénéficiera d'économies d'énergies récurrentes grâce à une baisse des coûts d'électricité de l'ordre de 35 %. Le projet permettra aussi l'implantation d'un système de télédétection de bris ou de mauvais fonctionnement pour tous les lampadaires, en lien avec le développement de la ville intelligente.

Réaménagement de la rue Saint-Hubert – 21,3 M$

La Plaza St-Hubert est une artère commerciale majeure de Montréal qui est notamment reconnue pour sa marquise de verre, installée en 1984.

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, approchent de leur fin de vie utile et doivent être remplacées. L'importance des travaux exige une excavation complète de la rue et fournit l'occasion à la Ville de repenser l'aménagement de surface de la rue. L'actuelle marquise de verre sera remplacée par une structure plus légère, plus claire et mieux adaptée au contexte de la rue. Les interventions prévues incluent également l'élargissement des trottoirs, l'implantation d'une chaussée partagée, l'ajout de plantations et de mobilier urbain ainsi que l'aménagement de 2 places publiques. Ce projet permettra, bien entendu, d'améliorer le confort et l'expérience des piétons, mais aussi d'augmenter le verdissement, tout en créant un environnement plus propice à la croissance des arbres.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 18,2 M$

Le pont Jacques-Bizard a été construit en 1966 et accueille près de 30 000 véhicules quotidiennement. La Ville de Montréal est responsable de ce pont qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal et qui comprend actuellement une piste cyclable et un trottoir étroits et peu accueillants. Le pont approche de sa fin de vie utile et nécessite d'être remplacé. La construction d'un nouveau pont architectural comprenant 2 voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant. Ce dernier sera transformé en pont promenade accessible aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux véhicules d'urgence. Le début des travaux du nouveau pont Jacques-Bizard est prévu en 2021.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 17,5 M$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables, tant pour les cyclistes et que pour les piétons. Dans le cadre de cette requalification, le belvédère Camillien-Houde ainsi que ses accès seront aussi réaménagés. Ce projet permettra également d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 15,2 M$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la

place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques sera terminé en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès jardins de l'Arrondissement de Ville-Marie, grâce à l'entente conclue avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'Université et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisirs.

Projet de raccordement du boulevard Cavendish – 15 M$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens, le tout dans le respect de l'environnement. Plus précisément, le boulevard Cavendish nord sera relié à la rue Jean-Talon et à l'avenue Paré tandis que le boulevard Cavendish sud sera relié à la rue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement créé par la présence des gares de triage du CN et du CP, ces obstacles majeurs obligeant actuellement les automobilistes à se rabattre sur le réseau autoroutier. Il est souhaité de procéder à l'acquisition des terrains requis pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que souligné dans le rapport du groupe de travail Namur-de la Savane présenté le 28 mai 2019, ce projet offre également l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que l'auto-solo et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements des résidents du secteur. De plus, des voies réservées, qui accueilleront également une portion du Réseau express vélo (REV), seront implantées sur les nouveaux tronçons du boulevard.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-de la Savane, menée par la Ville, qui englobe le site de l'hippodrome, la Cité scientifique, le projet Le Triangle, ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement – 12 M$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain, ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater. Les principaux objectifs du projet sont la mise en place d'un lien fiable entre Montréal et la Rive-Sud ainsi que l'établissement d'un lien permanent réservé au transport en commun, liens qui contribueront au développement et à la prospérité économique de Montréal.

La participation de la Ville comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des éléments de l'actif municipal (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute.

La reconstruction du tronçon de l'autoroute 15 implique principalement la démolition et la reconstruction du pont de L'Île-des-Sœurs, l'élargissement de l'autoroute, la modification des échangeurs L'Île-des-Sœurs, Gaétan-Laberge et Atwater, la modification des tronçons de la rue

Wellington et du boulevard LaSalle sous l'autoroute ainsi que le déplacement des conduites d'aqueduc et de collecteurs d'égouts.

Par sa participation au projet, la Ville de Montréal s'assure que le consortium Signature sur le Saint-Laurent, le partenaire d'Infrastructure Canada, préserve la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat des poissons et les milieux humides, minimise les nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compense pour la production des gaz à effet de serre du chantier et livre le projet conformément à ses obligations environnementales légales applicables.

Prolongement de la ligne bleue – 9,6 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera 5 stations. Le projet comprend également la construction d'un tunnel piétonnier qui assurera le lien avec le futur SRB Pie-IX ainsi que l'aménagement d'un stationnement incitatif de 1 200 places. La Ville accompagne la réalisation du projet afin d'assurer la protection des actifs municipaux et de favoriser son intégration urbaine ainsi qu'une mobilité active vers les stations.

Parcs et espaces verts

Principaux programmes

Acquisition des milieux naturels – 104,3 M$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN) en 2004, la Ville s'est donné un nouvel objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (un peu plus de 6 % sont actuellement protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements de 104,3 M$ sont donc prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. Les acquisitions à venir serviront à protéger et à mettre en valeur les terrains à haute valeur écologique. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet aux Montréalais de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la Ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Plan de la forêt urbaine – 77,6 M$

Un budget de 77,6 M$ sur 3 ans est aussi prévu pour le programme du Plan de gestion de la forêt urbaine. La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, elle propose la plantation de 142 000 arbres sur le domaine privé et de 75 000 arbres sur le domaine public, pour un total de 217 000 nouveaux arbres sur le territoire montréalais. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec l'intensification des campagnes de traitement qui permettent de maintenir de 45 000 à 50 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du

réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Parc Jean-Drapeau – 76 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Environ 1,7 million de visiteurs le fréquentent annuellement, que ce soit pour ses équipements majeurs (ex. : complexe aquatique, plage, Biosphère, bassin olympique, etc.), pour les 60 événements et activités et plus qui s'y déroulent (ex. : Fête des neiges, Week-ends du monde, Osheaga, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts. Le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 66,8 M$ pour les 3 prochaines années, sert à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, équipements, aménagements et réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 1,2 M$ pour soutenir son plan maître forestier afin de revitaliser la canopée des îles et de lutter contre l'agrile du frêne. De plus, un montant de 8 M$ permettra d'entreprendre les travaux d'élaboration du prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement afin de mieux répondre aux nouvelles tendances et réalités.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 51 M$

Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes ou le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Les 51 M$ consacrés à ce programme permettront d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. Ce soutien aux arrondissements permettra de rénover minimalement un parc par année dans chaque arrondissement.

Réaménagement du réseau des grands parcs – 47,2 M$

Le réseau des grands parcs de Montréal est composé de 25 parcs. L'ensemble couvre un peu plus de 2 580 hectares et représente approximativement 50 % de la superficie totale de tous les parcs montréalais. Le réseau offre aux citoyens une variété d'activités culturelles, de plein air et de loisirs, tout en les mettant en contact avec la nature. Le programme de réaménagement du réseau des grands parcs prévoit 47,2 M$ pour des travaux de mise aux normes, de réfection, de réhabilitation des installations extérieures et de sécurisation des équipements.

Réhabilitation du parc La Fontaine – 26,2 M$

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement du pôle famille, la reconstruction du théâtre de Verdure ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 26,2 M$ a donc été prévue au PTI 2020-2022 pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Réaménagement du parc du Mont-Royal – 25,5 M$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 25,5 M$. Ce montant permettra d'assurer sa protection et sa mise en valeur et de rendre la montagne toujours plus accessible et accueillante pour les nombreux visiteurs qui, chaque année, viennent des quartiers limitrophes, de l'agglomération et de partout dans le monde.

Réseau des corridors verts – 7,1 M$

Afin d'offrir aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, une somme de 7,1 M$ est prévue pour mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes de vie des usagers dans leurs déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité active, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements et les villes liées. Ainsi, la connectivité écologique entre les milieux naturels et les quartiers sera assurée.

Plan de l'eau – 6,3 M$

Le Plan de l'Eau s'inscrit dans la volonté et les orientations de la Ville de Montréal concernant le besoin d'accroître la qualité et le nombre d'accès publics aux berges, répondant ainsi au souhait exprimé par les Montréalais de se réapproprier leur fleuve. Les investissements, évalués à 6,3 M$ sur 3 ans, visent notamment l'acquisition de sites en rive à des fins publiques, la stabilisation des berges ainsi que l'aménagement de structures donnant un accès public à l'eau, par exemple des quais.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 118,5 M$ pour la période 2020-2022.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 53,1 M$

Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau et dans la continuité d'un nouvel aménagement contemporain recréant l'esprit de l'Expo 67. Un investissement de 46 M$ pour le réaménagement de la Place des Nations servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. L'aménagement d'une promenade permettra d'optimiser les services d'accueil, de sécurité et de transports actifs et collectifs. Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour offrir une meilleure offre de services aux visiteurs et augmenter la capacité d'accueil de la plage. Un montant de 7,1 M$ est prévu à cet effet.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 20,9 M$

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un site de 192 hectares, dont 153 hectares (80 %) sont aménagés en parc métropolitain, le parc Frédéric-Back, qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Au cours des 3 prochaines années, un montant de 20,9 M$ sera consacré à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de le rendre en totalité accessible au public d'ici 2026. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. Les citoyens pourront pénétrer au cœur d'un espace qui leur était interdit et bénéficieront d'une offre plus grande d'activités liées à l'éducation, à la culture, à l'environnement, aux sports et aux loisirs.

Réaménagement du square Viger – 14,1 M$

Le réaménagement du square Viger est un projet d'envergure pour la Ville de Montréal et s'inscrit dans la requalification du secteur Champ-de-Mars. Le projet doit redonner à tous les Montréalais l'accès au square Viger, premier square public de Montréal aménagé hors des fortifications de la vieille ville. Il doit, entre autres, contribuer à améliorer l'image de marque de Montréal en tant que membre du réseau « Ville UNESCO de design », améliorer l'entrée du centre-ville et du Vieux-Montréal ainsi que bonifier le confort, la convivialité et la sécurité des piétons. Pour la période 2020-2022, un montant de 14,1 M$ sera consacré à ce réaménagement.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 13 M$

Face aux conséquences des bouleversements climatiques, la Ville de Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. En effet, la Ville souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement et la qualité de vie des générations futures. La création du Grand parc de l'Ouest permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce grand parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal et, ainsi, de consolider la trame verte bordant le lac des Deux Montagnes. Représentant un fort potentiel récréotouristique, ce parc offrira également un espace unique pour des activités de plein air et un lien privilégié avec la nature. Un investissement de 13 M$ est prévu au cours des 3 prochaines années pour le développement et l'aménagement du Grand parc de l'Ouest.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération, en 2009. Il comporte 49 actions axées sur la réduction à la source, le réemploi et l'augmentation de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles, et il met l'accent sur les meilleures pratiques respectueuses de la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation).

Le PDGMR propose également des infrastructures pour traiter les différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). De plus, la mise en œuvre du PDGMR permettra de valoriser 80 % des matières organiques et, ainsi, d'atteindre un des objectifs

fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit valoriser 60 % des matières putrescibles. Une nouvelle version du PDGMR est actuellement en cours de développement.

La Ville poursuivra la conception et la construction de 5 infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit 2 centres de compostage (114 M$), 2 centres de traitement par biométhanisation (137,1 M$) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement (0,7 M$). De plus, les matières recyclables de l'agglomération étant actuellement acheminées à un seul centre, qui fonctionne au maximum de sa capacité, la Ville a entrepris la conception et la construction de 2 centres de tri des matières recyclables (24,6 M$), d'une capacité de 100 000 tonnes par année chacun. Le premier, en phase de finalisation dans l'arrondissement de Lachine, desservira le secteur ouest de l'agglomération, alors que le nouveau centre projeté desservira le secteur est. La construction de ce nouveau centre permettra d'améliorer la qualité des matières triées, ce qui facilitera leur recyclage, bonifiera leur valeur sur le marché et contribuera à l'essor d'une économie circulaire.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera un montant de 5,1 M$ au cours des 3 prochaines années pour la conception et la construction de 2 écocentres, l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Aménagement urbain et des espaces publics

Site Outremont et ses abords – 42,5 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du site du Campus Outremont et de ses abords, qui consiste à construire un quartier universitaire et résidentiel s'étendant sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise à créer, à terme, un quartier universitaire exemplaire (LEED pour l'aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie des résidents. Il permettra la création de 2 600 unités d'habitation (incluant des logements abordables, sociaux et communautaires) sur le site et à ses abords, de plusieurs parcs locaux et de 4 hectares de nouveaux espaces verts. Dans le cadre du PTI 2020-2022, un montant de 42,5 M$ sera consacré aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public ainsi qu'à l'acquisition et à la requalification de terrains.

Développement du logement social et communautaire – 37,4 M$

Le développement du logement social, communautaire et abordable demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'annonce de la Stratégie 12 000 logements. Un montant de 29,9 M$ est prévu pour le programme d'acquisition des terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires. Ce programme permet l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements sociaux et communautaires. Ces terrains et immeubles seront vendus, par la suite, à des organismes communautaires pour la concrétisation de projets. Un montant de 7,5 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de programmes de subventions tels qu'AccèsLogis Québec.

Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 35,3 M$

La Ville de Montréal souhaite également mettre en valeur une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès des piétons a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Le projet du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, s'inscrit dans une vaste requalification du territoire, comprenant notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation récente du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et son centre de recherche (CHUM-CRCHUM). La Ville de Montréal compte investir 35,3 M$ pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. Ce projet permettra à la Ville de rétablir des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown – 31,3 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'ancienne zone industrielle à quartier avec un nouveau milieu de vie innovant, d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle de l'École de technologie supérieure de Montréal dans le quartier. Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira 31,3 M$ pour l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues, la création de parcs ainsi que la démolition de bâtiments et la décontamination de sols. À terme, 28 000 m^2 d'espaces verts seront aménagés et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégieront une circulation douce. De plus, 15 000 logements seront construits (dont 4 300 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La création de ce nouveau quartier animé permettra donc de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée grâce à la qualité des interventions publiques. Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de Griffintown a d'ailleurs été adopté en 2013.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des arts et du pôle Quartier latin – 31,2 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivaliers, qu'ils soient montréalais ou qu'ils viennent de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale. Afin de finaliser ce projet, la Ville de Montréal y investira 31,2 M$ au cours des 3 prochaines années. Les travaux consistent à aménager l'esplanade Tranquille et le campanile de la place des Festivals ainsi qu'à acquérir du mobilier urbain visant à améliorer la sécurité des visiteurs lors des festivals. De plus, en complément du réaménagement du secteur de la Place des arts, le domaine public de la partie est du Quartier des spectacles (pôle du Quartier latin) fera l'objet d'un réaménagement et offrira de nouvelles infrastructures technologiques et multimédias pour la tenue d'événements.

Secteur Namur-de la Savane – 8,4 M$

Le secteur Namur-de la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une situation géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish, la mise en valeur de l'ancien hippodrome et le projet de pôle urbain multifonctionnel Royalmount (en cours d'élaboration). La Ville de Montréal consacrera un montant de 8,4 M$ à la mise en valeur du secteur Namur-de la Savane afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. À titre d'exemple, l'accès au site de l'ancien hippodrome depuis la station de métro Namur a été priorisé compte tenu de l'importante capacité d'accueil qu'il représente, à savoir 5 000 logements, incluant une part importante de logements sociaux et abordables pour les familles.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 7,9 M$

Par ailleurs, la Ville de Montréal compte investir 7,9 M$ pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Requalification urbaine du projet Le Triangle – 4,1 M$

Un investissement de 4,1 M$ est prévu pour la requalification urbaine du projet Le Triangle, nommé ainsi en raison de la forme du terrain où il se situe, soit un secteur de 40 hectares délimité par l'avenue Mountain Sights à l'ouest, la rue de la Savane au nord et à l'est, et le chemin de fer du Canadien Pacifique au sud. La transformation de ce secteur servant auparavant au commerce lourd en un nouveau quartier résidentiel comprend la construction de 3 300 logements, y compris des logements sociaux et abordables, la création et l'aménagement d'un parc, une augmentation importante de la canopée et le réaménagement de rues.

Programme d'aménagements urbains – Enfants – 4 M$

Avec la Politique de l'enfant – *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants. Le Programme d'aménagement urbain – Enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public, d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires ou des espaces publics. Un montant de 4 M$ sera donc consacré à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

Développement des pôles de mobilité – 3 M$

Dans le cadre de la Politique de stationnement et de la Stratégie d'électrification des transports, la Ville souhaite implanter un réseau de pôles de mobilité sur l'ensemble du territoire montréalais. À terme, environ 80 pôles de mobilité seront implantés (5 pôles ont déjà été implantés et 9 sont en cours de réalisation). Ces pôles s'inscrivent dans la vision municipale de faire de Montréal une ville innovante et durable en misant notamment sur les modes de transport autres que l'auto et sur l'offre aux citoyens d'une variété de services en mobilité et en transport. Un montant de 3 M$ est prévu pour les 3 prochaines années.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Le réseau des équipements aquatiques montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de piscines n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. Le Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes » vise à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif spécifique est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer aux citoyens une offre de services de qualité. Un montant de 33,7 M$ est prévu pour les 3 prochaines années. En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PTI 2020-2022 prévoit un montant de 70,9 M$ pour la réalisation de nouvelles installations, notamment le projet du centre aquatique de Rosemont ainsi que celui du centre récréatif de Pierrefonds-Roxboro.

Afin d'offrir aux Montréalais des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 35,6 M$ sur 3 ans sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon, tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

La Ville de Montréal compte également investir 34 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures (PISE), adopté en mars 2019. L'objectif de ce programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'en aménager de nouvelles dont les dimensions réglementaires permettent les activités sportives fédérées. Ce programme permettra également l'aménagement d'installations sportives

répondant aux besoins des sports émergents et d'espaces spécifiques pour la pratique libre, grâce à des plateaux sportifs aux dimensions non standards.

La Ville investira 6,8 M$, en soutien aux arrondissements, dans son programme des équipements supra locaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de tous les Montréalais. Parmi les projets en cours ou planifiés, mentionnons la création d'un pôle sportif régional en sports de balle, en mettant aux normes des terrains situés sur un même site ou à proximité les uns des autres, tel que le prévoit la Politique du baseball 2015-2025, ce qui permettra d'accueillir des compétitions d'envergure. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville bénéficiera de la mise en place d'un tel pôle, en arrimage avec la mise aux normes prévue du stade Gary-Carter.

Par ailleurs, un investissement de 6,7 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le projet du CRG s'insère dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu de vie de qualité, accueillant et inclusif. Par ailleurs, dans le but d'offrir aux Montréalais de nouveaux lieux de baignade, le projet de bain portuaire permettra de se baigner à même l'eau du fleuve grâce à des bassins. L'accès se fera à partir d'un quai et d'une ou plusieurs plateformes flottantes, aménagées avec des espaces de détente.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 82,7 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire des Montréalais. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 15,3 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagers et des documents plus rapide et plus fluide, tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) se sont engagés, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, à poursuivre la concertation continue sur les équipements culturels, nommée Forum des équipements culturels. Cette concertation permet la planification et le déploiement d'un réseau culturel de qualité. Une somme de 22,2 M$ sera investie dans le cadre du programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels pour la rénovation ou la construction de maisons de la culture (notamment le centre de Peter-McGill et l'Espace Rivière) ainsi que pour la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (le bain Saint-Michel, l'édifice Gaston-Miron, le théâtre Outremont, etc.) afin de renforcer leur vocation culturelle.

De plus, la Ville de Montréal entend offrir aux Montréalais un tout nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle : le MEM. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, situé en plein cœur du Quartier des spectacles. Un investissement de 9,8 M$ est

prévu pour la période 2020-2022 afin d'offrir aux futurs visiteurs un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité et connecté à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans son avenir.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policiers et des pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à des investissements importants dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, au cours des 3 prochaines années, des investissements évalués à 51,6 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 1,4 M$ sera également investi pour la construction d'une nouvelle salle de tir, dans le cadre du projet de développement d'un pôle multifonctionnel du SPVM.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques de soutien aux opérations du SPVM et du SIM, incluant les activités de prévention, pour un montant de 18,4 M$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompiers, le projet de captation des gaz émanant du diesel brûlé par les camions à l'intérieur des casernes sera mené à terme (1,2 M$). Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 60,5 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales et de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le PTI 2020-2022 prévoit un montant de 18,6 M$ pour le projet de métamorphose de l'Insectarium, en vue d'y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes et, ainsi, de raviver le lien qu'ont les visiteurs avec la nature.

Par ailleurs, un montant de 6,2 M$ sera consacré au Parcours des phytotechnologies, l'un des éléments phares du programme du Jardin botanique qui constituera un nouvel attrait pour les visiteurs. Ce projet permettra aussi de résoudre des problèmes environnementaux auxquels fait face le Jardin botanique, en raison de son âge, et le positionnera comme un précurseur de la recherche et de l'expérimentation en phytotechnologie.

Un investissement de 3,6 M$ est également planifié pour terminer le projet de migration du Biodôme, qui a débuté en 2018 et qui permettra de revoir les circuits de visite ainsi que la scénographie des écosystèmes en misant sur des expériences qui éveilleront tous les sens et en rendant les visites plus immersives, participatives et introspectives.

En parallèle à ces projets, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection de ses éléments patrimoniaux et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources. Rappelons que les installations d'Espace pour la vie accueillent annuellement près de 2 millions de visiteurs et doivent pouvoir répondre à leurs attentes tant à l'égard de la qualité de l'expérience que de la sécurité.

Des investissements de 43,1 M$ sont donc prévus au programme commun de maintien des éléments de l'actif et sont regroupés selon deux volets :

- Restauration patrimoniale : comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique, la rénovation des pavillons et de l'étang du Jardin japonais, la réfection des jardins et ruisseaux.
- Maintien des infrastructures : comprend notamment le renouvellement des équipements techniques des théâtres immersifs ainsi que l'aménagement des salles multimédias du Planétarium Rio Tinto Alcan, la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique et le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment :

- 240,4 M$ dans les technologies de l'information, dont 9,6 M$ dans le programme de continuité des opérations et de sécurité, concernant la gestion des données confidentielles et personnelles, 9 M$ pour la modernisation de la cour municipale, dans le cadre de la Ville intelligente et numérique, et 7,3 M$ pour le développement de nouveaux contenus et sites web afin d'accroître la présence numérique de la Ville;
- 115,1 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 20,6 M$ pour des bâtiments sportifs, 19,1 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 17,5 M$ pour des bâtiments culturels et 4,5 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 105,6 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 86,3 M$ pour l'hôtel de ville, 11,5 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 7,8 M$ pour la cour municipale;
- 92,1 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories;
- 37 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 24 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en accroître la capacité;
- 10 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs afin de permettre aux citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget public. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire aux citoyens au moyen d'une démarche démocratique;
- 9 M$ dans le programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tous, le tout dans un environnement sécuritaire (par, entre autres, la transformation de parcs, l'aménagement de stations d'exercice, d'aires de repos, etc.).

GESTION DE LA DETTE

Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, où elle affirme qu'il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- De définir les objectifs de la gestion de la dette;
- De rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- D'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- De doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville (ville.montreal.qc.ca/finances).

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2020, celle-ci s'élève à 79,4 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2020, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire l'endettement global de 715,8 M$. Au 31 décembre 2018, cette somme a été utilisée de diverses façons, notamment en contributions supplémentaires au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M$), en affectation destinée à réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts[10] (335,7 M$) et, enfin, pour éviter des emprunts de refinancement (172,6 M$). Le solde de la

10. Paiement au comptant des immobilisations (PCI).

réserve accumulée à la fin de 2018 et les contributions de 2019 et 2020 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (198,3 M$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2020

La Ville de Montréal poursuit, en 2020, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PTI pour l'année 2020 atteignent 2 000,9 M$. Différentes sources de financement serviront à financer ces dépenses, qui sont majoritairement des dépenses en immobilisations. Les sources de financements externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 435,2 M$, tel que le présente le graphique suivant.

Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2020
(en milliers de dollars)

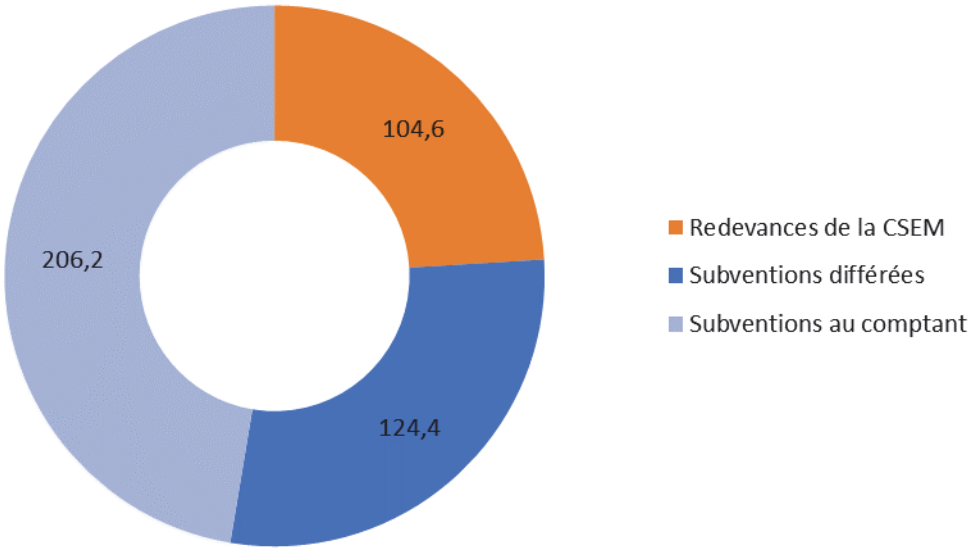

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), celle-ci étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 565,7 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 652,1 M$ pour 2020. Le solde des dépenses, soit 913,6 M$, doit être financé par

emprunt et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2020. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2020. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur, ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PTI 2020-2022;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- L'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2020 un volume d'emprunts d'environ 1 035,3 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 372,4 M$ pour la STM. Le solde de 662,9 M$ servira aux refinancements (3,8 M$), aux emprunts à la charge de tiers (104,6 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (554,5 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 3,75 % a été prévu.

Pour 2021, le volume annuel d'emprunts oscille autour de 1,2 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 320,6 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 692,1 M$, à un taux de 4,25 %. Pour 2022, le volume est de quelque 888,3 M$, avec une prévision de 221,4 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 557,6 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,75 %.

Au 31 décembre 2018, la dette brute de la Ville s'élevait à 9,2 G$[11] et la dette nette, à 5,5 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette estimés pour les exercices de 2019 à 2022 sont présentés dans le tableau suivant.

11. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2018, qui s'élève à 924,8 M$.

Tableau 159 – Coût de la dette, de 2019 à 2022

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	408 676,4	421 159,4	447 301,7	471 095,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	498 425,0	531 192,5	568 568,6	592 587,7
	907 101,4	**952 351,9**	**1 015 870,3**	**1 063 683,1**
Affectation au remboursement de la dette	41 818,3	61 262,0	62 345,0	61 507,9
Remboursement de capital par subventions[1]	79 770,3	72 307,6	64 886,7	56 033,4
Remboursement de capital de la STM[2]	26 254,6	21 139,9	83 698,9	16 407,2
	147 843,2	**154 709,5**	**210 930,6**	**133 948,5**
Coût brut de la dette	**1 054 944,6**	**1 107 061,4**	**1 226 800,9**	**1 197 631,6**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 116,2	61 711,6	74 285,8	83 218,3
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	25 302,1	23 066,8	21 604,9	18 203,8
- pour la portion du capital[1]	79 770,3	72 307,6	64 886,7	56 033,4
	171 188,6	**157 086,0**	**160 777,4**	**157 455,5**
Moins :				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal				
- pour la portion des intérêts	37 473,3	49 834,0	57 853,6	66 924,2
- pour la portion du capital[2]	26 254,6	21 139,9	83 698,9	16 407,2
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	43 202,9	47 379,4	51 729,5	55 824,8
	106 930,8	**118 353,3**	**193 282,0**	**139 156,2**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**776 825,2**	**831 622,1**	**872 741,5**	**901 019,9**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	233 449,4	207 229,9	228 280,9	250 922,6
Contribuables de la Ville de Montréal	543 375,8	624 392,2	644 460,6	650 097,3

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette, depuis la réorganisation municipale de 2002.

Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

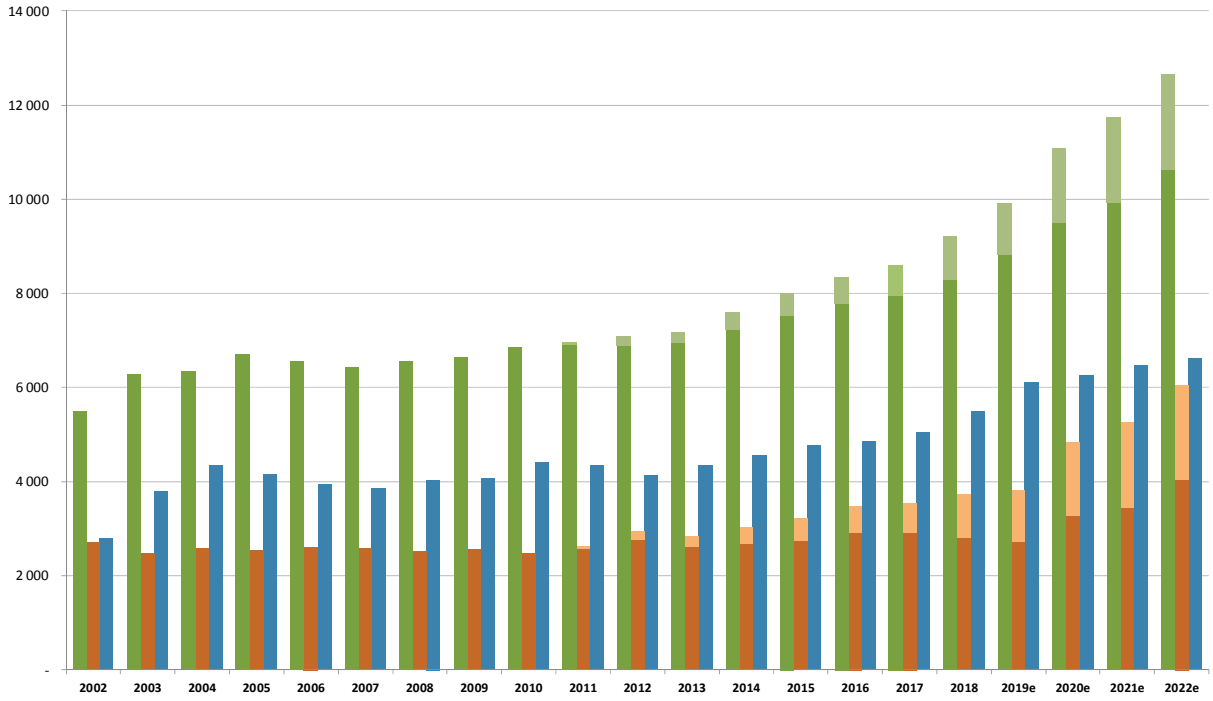

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette brute (excluant STM)	5 504	6 269	6 347	6 697	6 551	6 435	6 556	6 644	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296	8 828	9 356	9 654	10 215
Dette brute STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 445	1 682	1 887
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 614	2 578	2 520	2 572	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 720	3 247	3 434	4 040
Déductions STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 445	1 682	1 887
Dette nette (excluant STM)	2 791	3 802	3 769	4 151	3 936	3 858	4 036	4 071	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493	6 108	6 109	6 219	6 175

e : estimé

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2002 à 2022. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

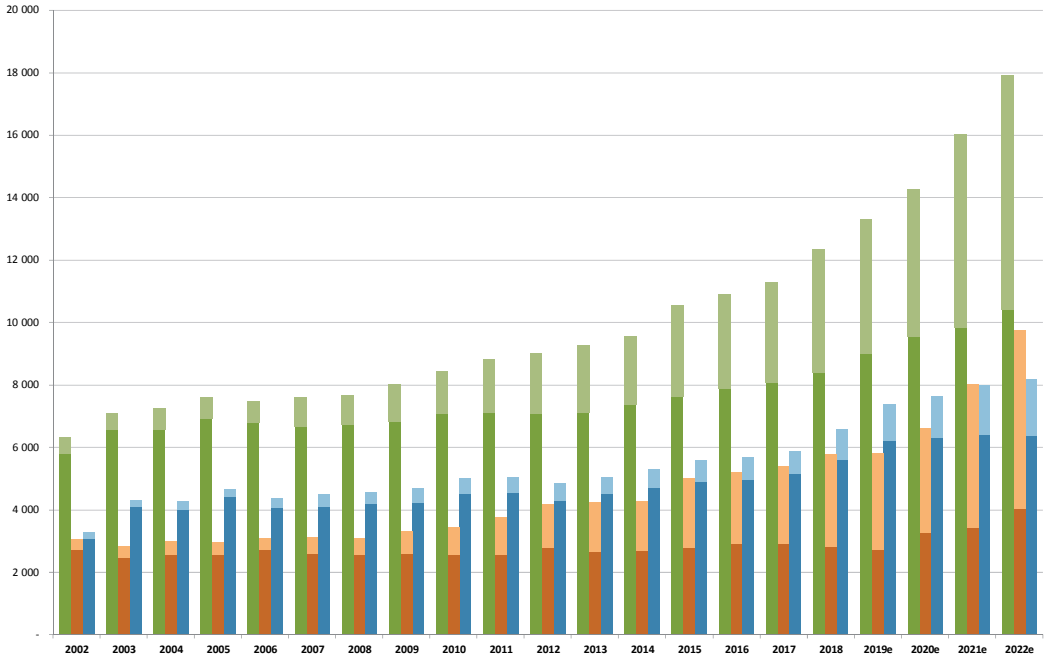

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 011	9 541	9 842	10 402
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	4 271	4 701	6 154	7 513
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 720	3 247	3 434	4 040
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	3 096	3 358	4 576	5 715
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 291	6 294	6 407	6 362
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 176	1 343	1 578	1 797

e : estimé

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2019 et 2020 dépassera la limite prévue à la politique de gestion de la dette. En effet, le ratio d'endettement devrait atteindre une valeur avoisinant 110 %.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation temporaire pour 2019, tout en mandatant le Service des finances pour qu'il élabore une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses d'immobilisations et de ses sources de financement.

En janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

De cet exercice ressort un constat : l'augmentation continue des réalisations des dépenses en immobilisation d'une année à l'autre rendent impossible l'atteinte de l'objectif. Rappelons que les réalisations moyennes avant 2014 étaient de l'ordre de 700 M$ et devraient atteindre quelque 2 G$ en 2019.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer cet incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser son bilan financier se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisation à un niveau de l'ordre 2 G$ de dépenses d'immobilisation par année. Une augmentation du niveau du programme d'immobilisation devra être conditionnelle à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour les années 2020 à 2022 versement total de 1 645 M$ soit, 590 M$ pour l'année 2020, 474 M$ pour l'année 2021 et 581 M$ pour 2022;

- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisation;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettrait le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximum de 7 ans. Il est donc nécessaire de prolonger la dérogation à ce paramètre de la politique en portant la limite du ratio d'endettement à un maximum de 120 % jusqu'en 2026. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

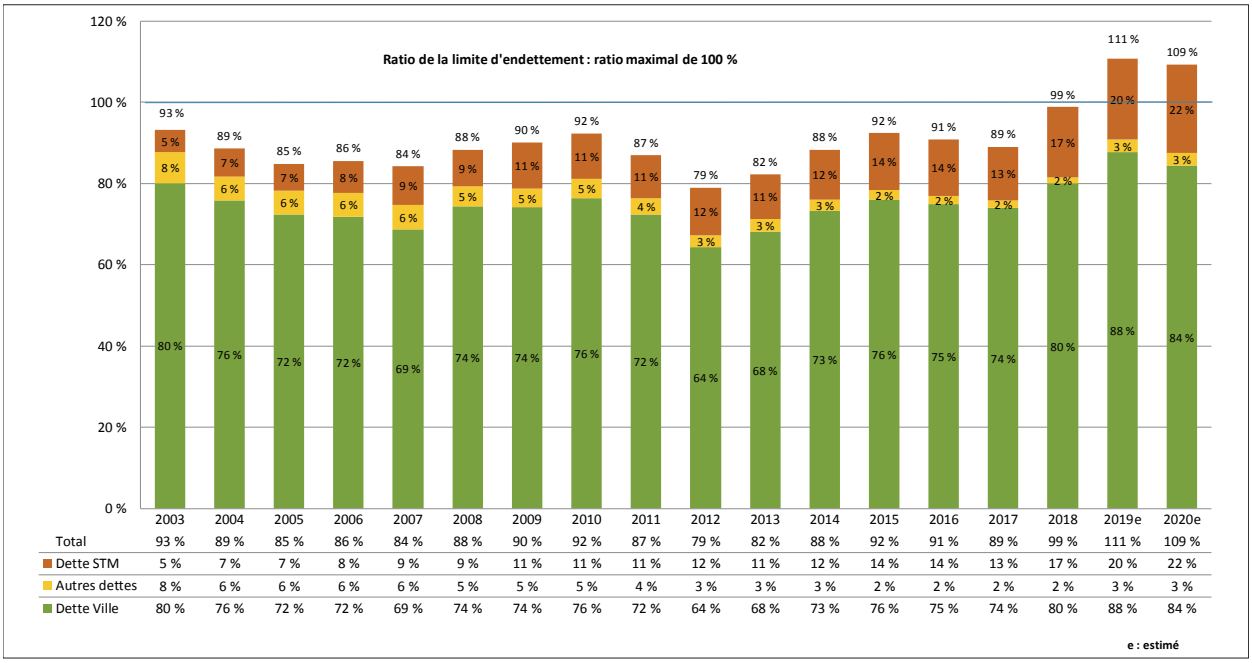

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019e	2020e
Total	93 %	89 %	85 %	86 %	84 %	88 %	90 %	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	111 %	109 %
Dette STM	5 %	7 %	7 %	8 %	9 %	9 %	11 %	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	20 %	22 %
Autres dettes	8 %	6 %	6 %	6 %	6 %	5 %	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Dette Ville	80 %	76 %	72 %	72 %	69 %	74 %	74 %	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	88 %	84 %

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[12] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 12,1 % en 2020.

Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

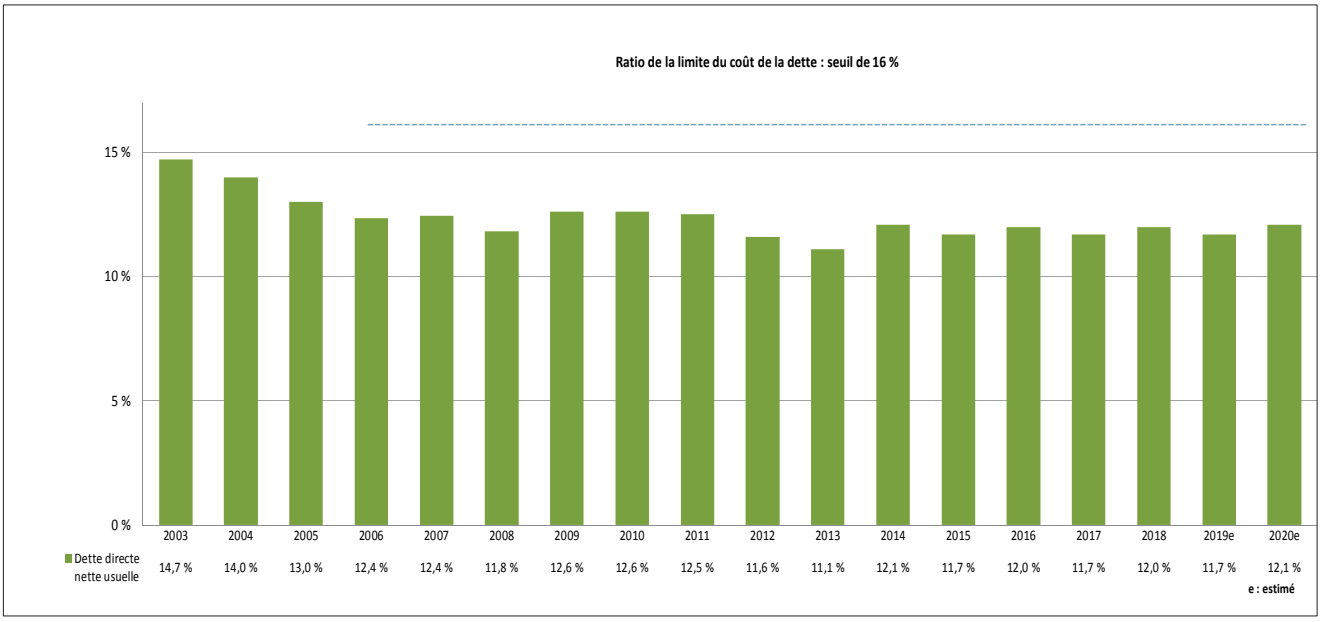

12. Ce coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[13]. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,6 % en 2020. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,95 % en décembre 2020. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

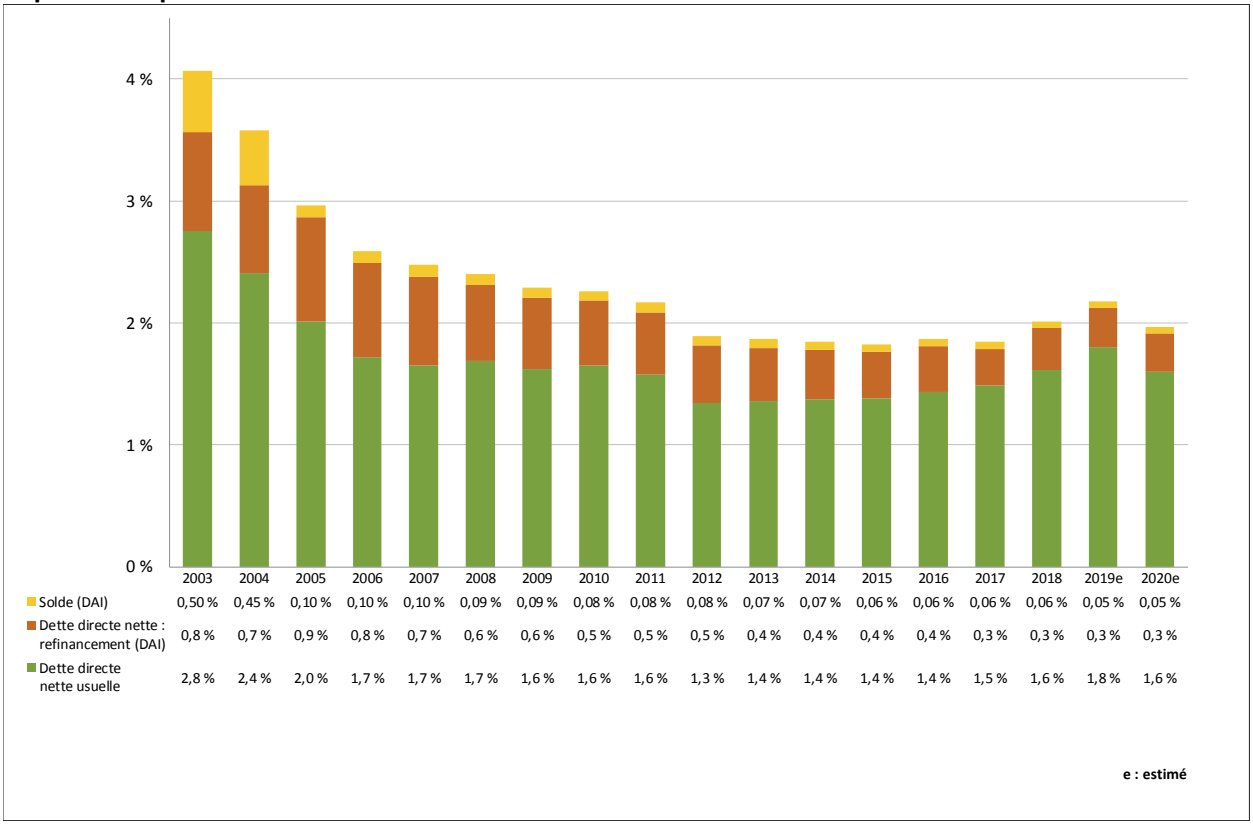

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019e	2020e
Solde (DAI)	0,50 %	0,45 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,09 %	0,09 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,07 %	0,07 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,8 %	0,7 %	0,9 %	0,8 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Dette directe nette usuelle	2,8 %	2,4 %	2,0 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,3 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,5 %	1,6 %	1,8 %	1,6 %

13. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
Total – Arrondissements	**147 186,0**	**131 425,0**	**130 015,0**	**408 626,0**	**6 569,0**	**415 195,0**
Services centraux						
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0	383 037,0	557 097,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	497 127,0	478 262,0	606 184,0	1 581 573,0	824 444,0	2 406 017,0
Environnement	100 336,0	129 683,0	66 191,0	296 210,0	335 772,0	631 982,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0	5 505,0	77 005,0
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0	50 071,0	402 424,0
Grands parcs, mont Royal et sports	194 331,0	199 946,0	188 562,0	582 839,0	340 871,0	923 710,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0	2 281,0	51 117,0
Infrastructures du réseau routier	78 847,0	90 572,0	71 508,0	240 927,0	60 982,0	301 909,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0	5 425,0	160 750,0
Société du parc Jean-Drapeau	31 880,0	53 831,0	47 731,0	133 442,0	-	133 442,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0	338 936,0	597 746,0
Urbanisme et mobilité	448 749,0	456 112,0	474 323,0	1 379 184,0	1 844 980,0	3 224 164,0
Total – Services centraux	**1 853 741,0**	**1 884 090,0**	**1 919 935,0**	**5 657 766,0**	**4 192 304,0**	**9 850 070,0**
Total – Investissements	**2 000 927,0**	**2 015 515,0**	**2 049 950,0**	**6 066 392,0**	**4 198 873,0**	**10 265 265,0**

Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
Total – Arrondissements	**147 186,0**	**131 425,0**	**130 015,0**	**408 626,0**	**6 569,0**	**415 195,0**
Services centraux						
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0	383 037,0	557 097,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	200 000,0	200 750,0	168 267,0	569 017,0	-	569 017,0
Environnement	4 342,0	3 696,0	3 819,0	11 857,0	4 758,0	16 615,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0	5 505,0	77 005,0
Gestion et planification immobilière	73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
Grands parcs, mont Royal et sports	141 022,0	127 649,0	122 227,0	390 898,0	136 369,0	527 267,0
Habitation	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
Infrastructures du réseau routier	61 819,0	51 719,0	38 231,0	151 769,0	29 786,0	181 555,0
Matériel roulant et ateliers	25 643,0	25 576,0	25 576,0	76 795,0	5 425,0	82 220,0
Technologies de l'information	45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
Urbanisme et mobilité	402 070,0	410 686,0	420 066,0	1 232 822,0	1 470 350,0	2 703 172,0
Total – Services centraux	**1 179 253,0**	**1 145 331,0**	**1 096 787,0**	**3 421 371,0**	**2 219 090,0**	**5 640 461,0**
Total – Investissements	**1 326 439,0**	**1 276 756,0**	**1 226 802,0**	**3 829 997,0**	**2 225 659,0**	**6 055 656,0**

Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Services centraux						
Eau	297 127,0	277 512,0	437 917,0	1 012 556,0	824 444,0	1 837 000,0
Environnement	95 994,0	125 987,0	62 372,0	284 353,0	331 014,0	615 367,0
Gestion et planification immobilière	44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
Grands parcs, mont Royal et sports	53 309,0	72 297,0	66 335,0	191 941,0	204 502,0	396 443,0
Habitation	17 894,0	9 726,0	9 802,0	37 422,0	2 281,0	39 703,0
Infrastructures du réseau routier	17 028,0	38 853,0	33 277,0	89 158,0	31 196,0	120 354,0
Matériel roulant et ateliers	26 132,0	26 199,0	26 199,0	78 530,0	-	78 530,0
Société du parc Jean-Drapeau	31 880,0	53 831,0	47 731,0	133 442,0	-	133 442,0
Technologies de l'information	43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
Urbanisme et mobilité	46 679,0	45 426,0	54 257,0	146 362,0	374 630,0	520 992,0
Total – Services centraux	**674 488,0**	**738 759,0**	**823 148,0**	**2 236 395,0**	**1 973 214,0**	**4 209 609,0**
Total – Investissements	**674 488,0**	**738 759,0**	**823 148,0**	**2 236 395,0**	**1 973 214,0**	**4 209 609,0**

Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	6 714,0	4 214,0	4 214,0	15 142,0	-	15 142,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	38 190,0	5 624,0	43 814,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	28 860,0	-	28 860,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	17 820,0	-	17 820,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	17 517,0	945,0	18 462,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	20 943,0	-	20 943,0
Total – Emprunts des arrondissements	**131 448,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**382 078,0**	**6 569,0**	**388 647,0**
Services centraux						
Commission des services électriques	7 500,0	4 500,0	4 700,0	16 700,0	-	16 700,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	57 234,0	35 609,0	40 740,0	133 583,0	383 037,0	516 620,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	259 263,0	267 625,0	267 625,0	794 513,0	767 712,0	1 562 225,0
Environnement	53 769,0	68 526,0	46 584,0	168 879,0	334 323,0	503 202,0
Espace pour la vie	27 976,0	21 597,0	21 597,0	71 170,0	5 505,0	76 675,0
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0	50 071,0	402 424,0
Grands parcs, mont Royal et sports	189 218,0	170 618,0	166 132,0	525 968,0	340 871,0	866 839,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0	2 281,0	51 117,0
Infrastructures du réseau routier	70 373,0	54 853,0	58 253,0	183 479,0	35 482,0	218 961,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0	5 425,0	160 750,0
Société du parc Jean-Drapeau	29 080,0	39 231,0	34 131,0	102 442,0	-	102 442,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0	338 936,0	597 746,0
Urbanisme et mobilité	414 418,0	395 589,0	412 380,0	1 222 387,0	1 786 516,0	3 008 903,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 399 861,0**	**1 352 876,0**	**1 330 208,0**	**4 082 945,0**	**4 050 159,0**	**8 133 104,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 531 309,0**	**1 478 191,0**	**1 455 523,0**	**4 465 023,0**	**4 056 728,0**	**8 521 751,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	83 100,0	-	83 100,0
Stratégie d'accroissement du PCI	590 000,0	474 000,0	581 000,0	1 645 000,0	-	1 645 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**913 609,0**	**976 491,0**	**846 823,0**	**2 736 923,0**	**4 056 728,0**	**6 793 651,0**

Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	6 714,0	4 214,0	4 214,0	15 142,0	-	15 142,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	38 190,0	5 624,0	43 814,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	28 860,0	-	28 860,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	17 820,0	-	17 820,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	17 517,0	945,0	18 462,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	20 943,0	-	20 943,0
Total – Emprunts des arrondissements	**131 448,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**382 078,0**	**6 569,0**	**388 647,0**
Services centraux						
Commission des services électriques	7 500,0	4 500,0	4 700,0	16 700,0	-	16 700,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	57 234,0	35 609,0	40 740,0	133 583,0	383 037,0	516 620,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	54 800,0	55 550,0	68 379,0	178 729,0	-	178 729,0
Environnement	2 909,0	2 263,0	2 785,0	7 957,0	4 758,0	12 715,0
Espace pour la vie	27 976,0	21 597,0	21 597,0	71 170,0	5 505,0	76 675,0
Gestion et planification immobilière	73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
Grands parcs, mont Royal et sports	137 510,0	125 362,0	114 352,0	377 224,0	136 369,0	513 593,0
Habitation	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
Infrastructures du réseau routier	57 921,0	36 208,0	33 076,0	127 205,0	20 282,0	147 487,0
Matériel roulant et ateliers	25 643,0	25 576,0	25 576,0	76 795,0	5 425,0	82 220,0
Technologie de l'information	45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
Urbanisme et mobilité	372 092,0	357 514,0	369 986,0	1 099 592,0	1 470 350,0	2 569 942,0
Total – Emprunts des services centraux	**876 501,0**	**808 478,0**	**812 422,0**	**2 497 401,0**	**2 209 586,0**	**4 706 987,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 007 949,0**	**933 793,0**	**937 737,0**	**2 879 479,0**	**2 216 155,0**	**5 095 634,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	69 000,0	-	69 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	308 000,0	299 300,0	366 800,0	974 100,0	-	974 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**676 949,0**	**611 493,0**	**547 937,0**	**1 836 379,0**	**2 216 155,0**	**4 052 534,0**

Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Services centraux						
Eau	204 463,0	212 075,0	199 246,0	615 784,0	767 712,0	1 383 496,0
Environnement	50 860,0	66 263,0	43 799,0	160 922,0	329 565,0	490 487,0
Gestion et planification immobilière	44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
Grands parcs, mont Royal et sports	51 708,0	45 256,0	51 780,0	148 744,0	204 502,0	353 246,0
Habitation	17 894,0	9 726,0	9 802,0	37 422,0	2 281,0	39 703,0
Infrastructures du réseau routier	12 452,0	18 645,0	25 177,0	56 274,0	15 200,0	71 474,0
Matériel roulant et ateliers	26 132,0	26 199,0	26 199,0	78 530,0	-	78 530,0
Société du parc Jean-Drapeau	29 080,0	39 231,0	34 131,0	102 442,0	-	102 442,0
Technologies de l'information	43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
Urbanisme et mobilité	42 326,0	38 075,0	42 394,0	122 795,0	316 166,0	438 961,0
Total – Emprunts des services centraux	**523 360,0**	**544 398,0**	**517 786,0**	**1 585 544,0**	**1 840 573,0**	**3 426 117,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	14 100,0	-	14 100,0
Stratégie d'accroissement du PCI	282 000,0	174 700,0	214 200,0	670 900,0	-	670 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**236 660,0**	**364 998,0**	**298 886,0**	**900 544,0**	**1 840 573,0**	**2 741 117,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PTI 2020-2022 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 500,0	1 800,0	2 000,0	5 300,0	-	5 300,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	2 200,0	2 400,0	-	4 600,0	-	4 600,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 213,0	1 713,0	1 963,0	5 889,0	-	5 889,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	1 000,0	1 000,0	3 000,0	5 000,0	-	5 000,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	50,0	50,0	-	100,0	-	100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**21 339,0**	**-**	**21 339,0**

Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	2 921,0	1 425,0	1 845,0	6 191,0	-	6 191,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	1 766,0	3 470,0	3 083,0	8 319,0	-	8 319,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	860,0	700,0	700,0	2 260,0	-	2 260,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	116,0	68,0	35,0	219,0	-	219,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**16 989,0**	**-**	**16 989,0**

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 265,0	985,0	900,0	3 150,0	-	3 150,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	6 600,0	-	6 600,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN-NDG	M	500,0	500,0	500,0	1 500,0	-	1 500,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 365,0	2 645,0	2 730,0	7 740,0	-	7 740,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**20 490,0**	**-**	**20 490,0**

Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	500,0	500,0	1 000,0	-	1 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	2 327,0	1 827,0	1 827,0	5 981,0	-	5 981,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 350,0	1 350,0	1 350,0	4 050,0	-	4 050,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**11 031,0**	**-**	**11 031,0**

LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 200,0	1 200,0	1 400,0	3 800,0	-	3 800,0
55700	Programme de réfection routière	M	1 326,0	1 445,0	1 542,0	4 313,0	-	4 313,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 606,0	2 487,0	2 190,0	7 283,0	-	7 283,0
58800	Projet Quartier culturel 13 Strathyre	M	2 300,0	-	-	2 300,0	-	2 300,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 432,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**17 696,0**	**-**	**17 696,0**

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
44506	Programme de réfection des bâtiments administratifs	M	1 381,0	1 433,0	2 300,0	5 114,0	-	5 114,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 546,0	1 494,0	627,0	3 667,0	-	3 667,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**8 781,0**	**-**	**8 781,0**

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 378,0	2 577,0	1 191,0	6 146,0	-	6 146,0
55729	Programme de réfection routière	M	2 604,0	2 532,0	2 786,0	7 922,0	-	7 922,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	M	1 150,0	1 150,0	1 150,0	3 450,0	-	3 450,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 359,0	1 895,0	3 127,0	8 381,0	-	8 381,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	296,0	300,0	200,0	796,0	-	796,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 787,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**26 695,0**	**-**	**26 695,0**

Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
25850	Programme de développement	M	1 350,0	1 710,0	100,0	3 160,0	-	3 160,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 925,0	500,0	500,0	2 925,0	-	2 925,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 900,0	1 900,0	1 954,0	5 754,0	-	5 754,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	2 464,0	1 644,0	4 160,0	8 268,0	-	8 268,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 739,0**	**5 854,0**	**6 814,0**	**20 407,0**	**-**	**20 407,0**

Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	200,0	200,0	200,0	600,0	-	600,0
55705	Programme de réfection routière	M	2 100,0	2 100,0	2 100,0	6 300,0	-	6 300,0
68075	Programme de développement technologique - Ville intelligente	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	161,0	161,0	161,0	483,0	-	483,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**7 683,0**	**-**	**7 683,0**

Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
55713	Programme de réfection routière	M	4 199,0	3 929,0	4 659,0	12 787,0	-	12 787,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 600,0	1 870,0	1 140,0	4 610,0	-	4 610,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**17 397,0**	**-**	**17 397,0**

Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**17 085,0**	**-**	**17 085,0**

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
30059	Espace Rivière	M	-	1 000,0	4 000,0	5 000,0	5 624,0	10 624,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	M	9 962,0	3 850,0	2 187,0	15 999,0	-	15 999,0
34019	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	2 825,0	3 200,0	1 430,0	7 455,0	-	7 455,0
42202	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	M	3 268,0	3 060,0	4 088,0	10 416,0	-	10 416,0
55731	Programme de réfection routière	M	900,0	900,0	900,0	2 700,0	-	2 700,0
55892	Programme de réaménagement de rues	M	1 100,0	1 100,0	100,0	2 300,0	-	2 300,0
66178	Programme de protection des cours de services	M	650,0	-	-	650,0	-	650,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques	M	25,0	25,0	25,0	75,0	-	75,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**18 730,0**	**13 135,0**	**12 730,0**	**44 595,0**	**5 624,0**	**50 219,0**

Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
28002	Programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales	M	190,0	190,0	190,0	570,0	-	570,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	-	1 545,0	-	1 545,0	-	1 545,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	601,0	975,0	2 421,0	3 997,0	-	3 997,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 840,0	2 840,0	2 840,0	8 520,0	-	8 520,0
66461	Programme de protection - garages et ateliers	M	-	-	50,0	50,0	-	50,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	5 209,0	3 290,0	3 339,0	11 838,0	-	11 838,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**26 520,0**	**-**	**26 520,0**

Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	390,0	725,0	4 110,0	5 225,0	-	5 225,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	280,0	725,0	1 635,0	2 640,0	-	2 640,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	170,0	585,0	681,0	1 436,0	-	1 436,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	440,0	1 170,0	1 190,0	2 800,0	-	2 800,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 092,0	3 783,0	689,0	5 564,0	-	5 564,0
32518	Aménagement du parc Philippe-Laheurte	M	370,0	-	-	370,0	-	370,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, des centres de loisirs et	M	7 131,0	310,0	-	7 441,0	-	7 441,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	650,0	650,0	400,0	1 700,0	-	1 700,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 585,0	1 800,0	515,0	3 900,0	-	3 900,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
68001	Acquisition - Réfection d'équipements - Arrondissement Saint-Laurent	M	200,0	-	-	200,0	-	200,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**12 808,0**	**10 248,0**	**9 720,0**	**32 776,0**	**-**	**32 776,0**

Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 225,0	1 700,0	2 150,0	5 075,0	-	5 075,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	1 150,0	850,0	1 250,0	3 250,0	-	3 250,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 365,0	3 440,0	3 390,0	10 195,0	-	10 195,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	200,0	150,0	150,0	500,0	-	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 940,0**	**6 140,0**	**6 940,0**	**19 020,0**	**-**	**19 020,0**

Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	381,0	350,0	3 239,0	3 970,0	-	3 970,0
34334	Programme de développement des parcs	M	1 000,0	650,0	-	1 650,0	-	1 650,0
40307	Acquisition de terrains à des fins de logements sociaux	M	500,0	-	-	500,0	-	500,0
40308	Acquisition de terrain parcs Jardin Motards & terrain adjacent à Gadbois	M	55,0	-	-	55,0	-	55,0
42312	Programme de mise aux normes des arénas du complexe Gadbois	M	1 123,0	-	-	1 123,0	-	1 123,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 100,0	1 100,0	1 100,0	4 300,0	-	4 300,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	-	300,0	300,0	600,0	-	600,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	-	100,0	115,0	215,0	-	215,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	450,0	350,0	-	800,0	-	800,0
55757	Piétonnisation des rues	M	850,0	600,0	75,0	1 525,0	-	1 525,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	870,0	2 076,0	700,0	3 646,0	-	3 646,0
67862	Développement immobilier	M	50,0	-	-	50,0	945,0	995,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	33,0	30,0	93,0	-	93,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	150,0	100,0	100,0	350,0	-	350,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	80,0	80,0	240,0	-	240,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 739,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**19 417,0**	**945,0**	**20 362,0**

Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 215,0	1 215,0	1 065,0	3 495,0	-	3 495,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs,sportifs et communautaires	M	1 150,0	1 400,0	1 550,0	4 100,0	-	4 100,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 750,0	1 500,0	1 500,0	4 750,0	-	4 750,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**12 345,0**	**-**	**12 345,0**

Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	6 800,0	3 382,0	6 800,0	16 982,0	-	16 982,0
44220	Programme Accès Jardins	M	1 000,0	4 207,0	1 885,0	7 092,0	-	7 092,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 500,0	5 596,0	4 500,0	14 596,0	-	14 596,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	1 885,0	1 000,0	1 000,0	3 885,0	-	3 885,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**42 555,0**	**-**	**42 555,0**

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 700,0	2 330,0	1 481,0	8 511,0	-	8 511,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	3 656,0	3 338,0	2 550,0	9 544,0	-	9 544,0
55730	Programme de réfection routière	M	300,0	2 600,0	2 000,0	4 900,0	-	4 900,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	950,0	950,0	950,0	2 850,0	-	2 850,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 606,0**	**9 218,0**	**6 981,0**	**25 805,0**	**-**	**25 805,0**

Détail des projets et des programmes par services centraux

Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	104 557,0	106 475,0	106 475,0	317 507,0	-	317 507,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	2 000,0	1 000,0	1 600,0	4 600,0	-	4 600,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km - Ajustement de 10 km à l'entente 83-89	M	5 500,0	3 500,0	3 100,0	12 100,0	-	12 100,0
Total des programmes			**112 057,0**	**110 975,0**	**111 175,0**	**334 207,0**	**-**	**334 207,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**112 057,0**	**110 975,0**	**111 175,0**	**334 207,0**	**-**	**334 207,0**

Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige	M	4 000,0	15 000,0	5 000,0	24 000,0	-	24 000,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	-	5 000,0	5 000,0	10 000,0	-	10 000,0
Total des programmes			**4 000,0**	**20 000,0**	**10 000,0**	**34 000,0**	**-**	**34 000,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 000,0**	**20 000,0**	**10 000,0**	**34 000,0**	**-**	**34 000,0**

Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 100,0	740,0	2 875,0	4 715,0	-	4 715,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	M	1 000,0	1 000,0	1 432,0	3 432,0	-	3 432,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 718,0	1 260,0	1 424,0	4 402,0	-	4 402,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	7 900,0	3 100,0	4 300,0	15 300,0	-	15 300,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	1 552,0	5 836,0	14 784,0	22 172,0	-	22 172,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	50,0	210,0	100,0	360,0	-	360,0
Total des programmes			**13 320,0**	**12 146,0**	**24 915,0**	**50 381,0**	**-**	**50 381,0**
Projets								
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	300,0	100,0	-	400,0	-	400,0
35011	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur de la Place des Arts	M	6 591,0	350,0	-	6 941,0	-	6 941,0
35013	QDS - Mobilier urbain à l'usage des festivals et Partie Est - Réaménagement du domaine public	M	2 009,0	-	-	2 009,0	-	2 009,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification et Îlot clark	M	20 205,0	1 125,0	-	21 330,0	-	21 330,0
36185	MEM	M	2 817,0	6 701,0	258,0	9 776,0	-	9 776,0
36195	Quartier des spectacles : Intervention ponctuelle	M	-	-	500,0	500,0	500,0	1 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	25 836,0	27 962,0	28 925,0	82 723,0	382 537,0	465 260,0
Total des projets			**57 758,0**	**36 238,0**	**29 683,0**	**123 679,0**	**383 037,0**	**506 716,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0	383 037,0	557 097,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**71 078,0**	**48 384,0**	**54 598,0**	**174 060,0**	**383 037,0**	**557 097,0**

Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
38365	Programme d'aménagements urbains - enfants	M	1 000,0	1 500,0	1 500,0	4 000,0	-	4 000,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
76011	Programme municipal de revitalisation de quartiers (QI et RUI)	M	500,0	500,0	500,0	1 500,0	-	1 500,0
Total des programmes			**4 500,0**	**5 000,0**	**5 000,0**	**14 500,0**	**-**	**14 500,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 500,0**	**5 000,0**	**5 000,0**	**14 500,0**	**-**	**14 500,0**

Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
18100	Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	M	200 000,0	200 000,0	154 688,0	554 688,0	-	554 688,0
50011	Renouvellement des actifs des réseaux d'eau	M	-	750,0	13 579,0	14 329,0	-	14 329,0
		A	-	-	740,0	740,0	-	740,0
53010	Collecteurs d'égouts	A	34 762,0	19 510,0	24 000,0	78 272,0	-	78 272,0
56088	Réseau principal d'aqueduc	A	66 089,0	53 663,0	37 386,0	157 138,0	-	157 138,0
56096	Réhabilitation des chambres de vannes et composantes	A	1 872,0	4 490,0	3 000,0	9 362,0	-	9 362,0
56527	Ouvrages de rétention - Plan directeur	A	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
56528	Intercepteurs	A	9 000,0	4 000,0	6 681,0	19 681,0	-	19 681,0
56529	Station d'épuration des eaux usées	A	16 647,0	14 077,0	12 959,0	43 683,0	-	43 683,0
58026	Investissements - Diverses usines	A	11 536,0	18 200,0	15 000,0	44 736,0	-	44 736,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	A	8 376,0	13 583,0	15 099,0	37 058,0	-	37 058,0
Total des programmes			**348 322,0**	**328 313,0**	**283 172,0**	**959 807,0**	**-**	**959 807,0**
Projets								
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	3 074,0	1 820,0	-	4 894,0	-	4 894,0
53031	Ouvrage de rétention Rockfield	A	11 139,0	-	-	11 139,0	-	11 139,0
53032	Ouvrage de rétention William	A	3 241,0	-	-	3 241,0	-	3 241,0
53033	Ouvrage de rétention Leduc	A	5 000,0	28 000,0	23 769,0	56 769,0	18 768,0	75 537,0
53034	Ouvrage de rétention Lavigne	A	9 500,0	-	-	9 500,0	-	9 500,0
53043	Ouvrages de rétention St-Thomas	A	3 500,0	8 600,0	-	12 100,0	40 061,0	52 161,0
53044	Collecteur industriel - Anjou et la rue Notre-Dame à P.A.T.	A	-	8 000,0	12 000,0	20 000,0	11 000,0	31 000,0
53045	Ouvrage régional de rétention cour Turcot	A	500,0	500,0	500,0	1 500,0	80 000,0	81 500,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 596,0	-	676,0	2 272,0	371,0	2 643,0
56038	Plan d'alimentation réseaux de l'ouest	A	1 000,0	3 900,0	2 100,0	7 000,0	175 355,0	182 355,0
56530	Désinfection - Ozone	A	10 828,0	5 639,0	116 901,0	133 368,0	182 303,0	315 671,0
56800	Optimisation des réseaux	A	6 200,0	6 418,0	6 592,0	19 210,0	13 000,0	32 210,0
58013	Modernisation - Usine Des Baillets	A	1 928,0	802,0	-	2 730,0	48 506,0	51 236,0
58038	Modernisation - Usine Atwater	A	27 623,0	19 913,0	2 283,0	49 819,0	7 814,0	57 633,0

Eau (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
58039	Modernisation - Usine Dorval	A	4 597,0	7 053,0	2 058,0	13 708,0	15 669,0	29 377,0
58040	Modernisation - Usine Lachine	A	7 655,0	18 138,0	6 796,0	32 589,0	21 054,0	53 643,0
58052	Modernisation - Usine Pierrefonds	A	22 603,0	15 188,0	2 720,0	40 511,0	9 119,0	49 630,0
58053	Modernisation - Usine Pointe-Claire	A	338,0	5 685,0	2 045,0	8 068,0	26 926,0	34 994,0
58080	Réservoir et station de pompage - Rosemont	A	8 132,0	601,0	2 985,0	11 718,0	-	11 718,0
58081	Réservoir et station de pompage - Dollard-Des-Ormeaux	A	5 207,0	7 622,0	181,0	13 010,0	181,0	13 191,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	9 404,0	11 270,0	40 806,0	61 480,0	120 318,0	181 798,0
66530	Désinfection - Production d'oxygène	A	420,0	600,0	60 400,0	61 420,0	13 000,0	74 420,0
66531	Construction - Sous-station électrique	A	5 320,0	200,0	10 200,0	15 720,0	10 999,0	26 719,0
66532	Remplacement - Dégrilleurs et convoyeurs	A	-	-	30 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
Total des projets			**148 805,0**	**149 949,0**	**323 012,0**	**621 766,0**	**824 444,0**	**1 446 210,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			200 000,0	200 750,0	168 267,0	569 017,0	-	569 017,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			297 127,0	277 512,0	437 917,0	1 012 556,0	824 444,0	1 837 000,0
Total des investissements			**497 127,0**	**478 262,0**	**606 184,0**	**1 581 573,0**	**824 444,0**	**2 406 017,0**

Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
50013	Protection et réfection de bâtiments - Environnement	A	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 165,0	475,0	450,0	2 090,0	-	2 090,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables	M	1 235,0	1 259,0	1 285,0	3 779,0	-	3 779,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles	M	521,0	351,0	448,0	1 320,0	-	1 320,0
Total des programmes			**3 171,0**	**2 335,0**	**2 433,0**	**7 939,0**	**-**	**7 939,0**
Projets								
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	65 572,0	48 023,0	-	113 595,0	471,0	114 066,0
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	M	153,0	153,0	153,0	459,0	459,0	918,0
50041	Outils de collecte des matières organiques	M	1 433,0	1 433,0	1 433,0	4 299,0	4 299,0	8 598,0
50050	Outils de collecte des matières organiques pour les multilogements et les ICI	M	1 000,0	500,0	500,0	2 000,0	-	2 000,0
51111	Centre de compostage - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	A	122,0	124,0	126,0	372,0	98 075,0	98 447,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	353,0	5 095,0	6 725,0	12 173,0	147 582,0	159 755,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	26 931,0	65 813,0	32 171,0	124 915,0	517,0	125 432,0
51414	Centre pilote de prétraitement - Montréal-Est	A	223,0	227,0	230,0	680,0	31 491,0	32 171,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	100,0	2 711,0	2 327,0	5 138,0	19 507,0	24 645,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	855,0	127,0	-	982,0	-	982,0
55223	Centre de tri des matières recyclables - Est	A	423,0	3 142,0	20 093,0	23 658,0	33 371,0	57 029,0
Total des projets			**97 165,0**	**127 348,0**	**63 758,0**	**288 271,0**	**335 772,0**	**624 043,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 342,0	3 696,0	3 819,0	11 857,0	4 758,0	16 615,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			95 994,0	125 987,0	62 372,0	284 353,0	331 014,0	615 367,0
Total des investissements			**100 336,0**	**129 683,0**	**66 191,0**	**296 210,0**	**335 772,0**	**631 982,0**

Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	8 441,0	16 799,0	17 831,0	43 071,0	-	43 071,0
Total des programmes			**8 441,0**	**16 799,0**	**17 831,0**	**43 071,0**	**-**	**43 071,0**
Projets								
37007	Migration du Biodôme	M	3 560,0	38,0	16,0	3 614,0	-	3 614,0
37008	Métamorphose de l'Insectarium	M	14 655,0	3 932,0	-	18 587,0	-	18 587,0
37012	Parcours phytotechnologique	M	1 650,0	828,0	3 750,0	6 228,0	5 505,0	11 733,0
Total des projets			**19 865,0**	**4 798,0**	**3 766,0**	**28 429,0**	**5 505,0**	**33 934,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0	5 505,0	77 005,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**28 306,0**	**21 597,0**	**21 597,0**	**71 500,0**	**5 505,0**	**77 005,0**

Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
30910	Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs	M	4 076,0	3 396,0	740,0	8 212,0	-	8 212,0
		A	2 717,0	2 264,0	493,0	5 474,0	-	5 474,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	5 505,0	5 365,0	6 593,0	17 463,0	-	17 463,0
40302	Programme d'acquisition stratégique de terrains et bâtiments et régularisation de titres de propriété	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	12 000,0	-	12 000,0
		A	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	339,0	1 102,0	3 041,0	4 482,0	-	4 482,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	2 028,0	1 089,0	6 029,0	9 146,0	-	9 146,0
		A	2 830,0	2 772,0	4 317,0	9 919,0	-	9 919,0
42290	Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard	M	1 200,0	1 306,0	9 042,0	11 548,0	-	11 548,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	14 656,0	1 949,0	3 978,0	20 583,0	-	20 583,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	4 367,0	8 281,0	6 482,0	19 130,0	-	19 130,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	12 055,0	7 856,0	12 552,0	32 463,0	-	32 463,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	996,0	880,0	1 832,0	3 708,0	-	3 708,0
		A	250,0	222,0	454,0	926,0	-	926,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	40,0	480,0	4 000,0	4 520,0	-	4 520,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	5 449,0	5 129,0	1 890,0	12 468,0	-	12 468,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	65,0	55,0	58,0	178,0	-	178,0
		A	66,0	55,0	58,0	179,0	-	179,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
66169	Programme de développement durable dans les édifices municipaux	M	2 018,0	2 458,0	2 589,0	7 065,0	-	7 065,0
		A	2 018,0	2 458,0	2 589,0	7 065,0	-	7 065,0
66190	Programme des cours de services	M	6 630,0	12 410,0	17 970,0	37 010,0	-	37 010,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	2 555,0	5 711,0	908,0	9 174,0	-	9 174,0
		A	2 371,0	5 711,0	908,0	8 990,0	-	8 990,0
70020	Programme des compteurs d'eau	A	1 976,0	44,0	-	2 020,0	-	2 020,0
Total des programmes			**82 207,0**	**78 993,0**	**94 523,0**	**255 723,0**	**-**	**255 723,0**

Gestion et planification immobilière (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets								
64027	Pôle multifonctionnel SPVM	A	-	365,0	1 004,0	1 369,0	29 018,0	30 387,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	21 302,0	23 411,0	8 188,0	52 901,0	3 707,0	56 608,0
		A	13 448,0	14 780,0	5 169,0	33 397,0	2 340,0	35 737,0
66300	Projet CNESST - SIM - Captation des gaz à la source dans les casernes	A	1 171,0	7,0	-	1 178,0	-	1 178,0
66670	Rénovation du bâtiment de la Cour municipale	M	50,0	252,0	602,0	904,0	1 742,0	2 646,0
		A	383,0	1 919,0	4 579,0	6 881,0	13 264,0	20 145,0
Total des projets			**36 354,0**	**40 734,0**	**19 542,0**	**96 630,0**	**50 071,0**	**146 701,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
Total des investissements			**118 561,0**	**119 727,0**	**114 065,0**	**352 353,0**	**50 071,0**	**402 424,0**

Grands parcs, mont Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	7 810,0	-	3 000,0	10 810,0	-	10 810,0
		A	30 170,0	43 170,0	20 170,0	93 510,0	-	93 510,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	3 203,0	6 087,0	16 205,0	25 495,0	-	25 495,0
34300	Programme de réaménagement du Réseau des grands parcs de Montréal	M	8 060,0	7 334,0	10 040,0	25 434,0	-	25 434,0
		A	3 831,0	6 430,0	11 507,0	21 768,0	-	21 768,0
34312	Plan de l'eau - Acquisition et aménagement	M	25,0	6 250,0	-	6 275,0	-	6 275,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	23 000,0	28 000,0	-	51 000,0	-	51 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	18 564,0	19 965,0	21 782,0	60 311,0	-	60 311,0
		A	5 609,0	5 590,0	6 100,0	17 299,0	-	17 299,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	6 962,0	6 440,0	12 840,0	26 242,0	-	26 242,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	M	85,0	1 313,0	5 664,0	7 062,0	-	7 062,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	705,0	6 050,0	-	6 755,0	-	6 755,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	24 518,0	19 268,0	27 157,0	70 943,0	-	70 943,0
38360	Programme des arénas	M	30 340,0	5 119,0	160,0	35 619,0	-	35 619,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	11 000,0	14 000,0	9 000,0	34 000,0	-	34 000,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	1 221,0	8 807,0	23 704,0	33 732,0	-	33 732,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	150,0	50,0	1 500,0	1 700,0	-	1 700,0
Total des programmes			**175 253,0**	**183 873,0**	**168 829,0**	**527 955,0**	**-**	**527 955,0**
Projets								
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	10 496,0	8 020,0	2 353,0	20 869,0	174 502,0	195 371,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	-	3 000,0	10 000,0	13 000,0	30 000,0	43 000,0
34306	Parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaine	M	100,0	100,0	100,0	300,0	18 950,0	19 250,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	8 282,0	3 953,0	1 830,0	14 065,0	43 869,0	57 934,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	200,0	1 000,0	5 450,0	6 650,0	73 550,0	80 200,0
Total des projets			**19 078,0**	**16 073,0**	**19 733,0**	**54 884,0**	**340 871,0**	**395 755,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			141 022,0	127 649,0	122 227,0	390 898,0	136 369,0	527 267,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			53 309,0	72 297,0	66 335,0	191 941,0	204 502,0	396 443,0
Total des investissements			**194 331,0**	**199 946,0**	**188 562,0**	**582 839,0**	**340 871,0**	**923 710,0**

Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 817,0	2 128,0	2 577,0	7 522,0	-	7 522,0
Total des programmes			**8 155,0**	**5 204,0**	**5 577,0**	**18 936,0**	**-**	**18 936,0**
Projets								
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	15 077,0	7 598,0	7 225,0	29 900,0	2 281,0	32 181,0
Total des projets			**15 077,0**	**7 598,0**	**7 225,0**	**29 900,0**	**2 281,0**	**32 181,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			17 894,0	9 726,0	9 802,0	37 422,0	2 281,0	39 703,0
Total des investissements			**23 232,0**	**12 802,0**	**12 802,0**	**48 836,0**	**2 281,0**	**51 117,0**

Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets								
39710	Complexe Turcot	M	12 000,0	17 590,0	16 689,0	46 279,0	13 626,0	59 905,0
		A	8 528,0	21 110,0	8 100,0	37 738,0	15 996,0	53 734,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	38 619,0	22 059,0	10 230,0	70 908,0	960,0	71 868,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain-Accompagnement d'infrastructure Canada - Travaux incidents	M	500,0	200,0	4 234,0	4 934,0	-	4 934,0
		A	-	200,0	6 846,0	7 046,0	-	7 046,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement, Travaux incidents	M	8 700,0	8 875,0	4 838,0	22 413,0	-	22 413,0
		A	8 500,0	14 043,0	15 856,0	38 399,0	-	38 399,0
75055	Prolongement de la ligne bleue	M	-	1 500,0	2 125,0	3 625,0	15 200,0	18 825,0
		A	-	3 500,0	2 475,0	5 975,0	15 200,0	21 175,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	-	595,0	115,0	710,0	-	710,0
75057	Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (autoroute 25)	M	2 000,0	900,0	-	2 900,0	-	2 900,0
Total des projets			**78 847,0**	**90 572,0**	**71 508,0**	**240 927,0**	**60 982,0**	**301 909,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			61 819,0	51 719,0	38 231,0	151 769,0	29 786,0	181 555,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			17 028,0	38 853,0	33 277,0	89 158,0	31 196,0	120 354,0
Total des investissements			**78 847,0**	**90 572,0**	**71 508,0**	**240 927,0**	**60 982,0**	**301 909,0**

Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	22 013,0	22 151,0	22 151,0	66 315,0	-	66 315,0
		A	4 680,0	4 699,0	4 699,0	14 078,0	-	14 078,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	845,0	1 000,0	1 000,0	2 845,0	-	2 845,0
		A	845,0	1 000,0	1 000,0	2 845,0	-	2 845,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	1 650,0	1 650,0	1 650,0	4 950,0	-	4 950,0
		A	350,0	350,0	350,0	1 050,0	-	1 050,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	3 217,0	4 500,0	4 500,0	12 217,0	-	12 217,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	17 000,0	15 650,0	15 650,0	48 300,0	-	48 300,0
Total des programmes			**50 600,0**	**51 000,0**	**51 000,0**	**152 600,0**	**-**	**152 600,0**
Projets								
68097	Projet de mise à niveau des postes de carburants	M	775,0	775,0	775,0	2 325,0	5 425,0	7 750,0
68107	Projet d'installation des dispositifs de sécurité de bennes basculantes	M	360,0	-	-	360,0	-	360,0
		A	40,0	-	-	40,0	-	40,0
Total des projets			**1 175,0**	**775,0**	**775,0**	**2 725,0**	**5 425,0**	**8 150,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			25 643,0	25 576,0	25 576,0	76 795,0	5 425,0	82 220,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			26 132,0	26 199,0	26 199,0	78 530,0	-	78 530,0
Total des investissements			**51 775,0**	**51 775,0**	**51 775,0**	**155 325,0**	**5 425,0**	**160 750,0**

Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	23 680,0	20 066,0	23 081,0	66 827,0	-	66 827,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
43018	Mise en oeuvre : Aménagement du plan directeur	A	-	4 000,0	4 000,0	8 000,0	-	8 000,0
Total des programmes			**24 080,0**	**24 466,0**	**27 481,0**	**76 027,0**	**-**	**76 027,0**
Projets								
43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	2 050,0	2 300,0	-	4 350,0	-	4 350,0
43016	Place des Nations	A	4 000,0	21 750,0	20 250,0	46 000,0	-	46 000,0
43017	Plage Jean-Doré	A	1 750,0	5 315,0	-	7 065,0	-	7 065,0
Total des projets			**7 800,0**	**29 365,0**	**20 250,0**	**57 415,0**	**-**	**57 415,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			31 880,0	53 831,0	47 731,0	133 442,0	-	133 442,0
Total des investissements			**31 880,0**	**53 831,0**	**47 731,0**	**133 442,0**	**-**	**133 442,0**

Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets								
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	748,0	449,0	349,0	1 546,0	2 089,0	3 635,0
		A	752,0	451,0	351,0	1 554,0	2 098,0	3 652,0
28020	Système de gestion des projets d'immobilisations	M	78,0	-	-	78,0	-	78,0
		A	78,0	-	-	78,0	-	78,0
54444	Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	A	620,0	375,0	375,0	1 370,0	1 372,0	2 742,0
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	584,0	748,0	748,0	2 080,0	7 719,0	9 799,0
		A	586,0	752,0	752,0	2 090,0	7 749,0	9 839,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	748,0	948,0	649,0	2 345,0	349,0	2 694,0
		A	752,0	952,0	651,0	2 355,0	351,0	2 706,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	2 099,0	1 453,0	1 220,0	4 772,0	4 002,0	8 774,0
		A	2 108,0	1 458,0	1 224,0	4 790,0	4 018,0	8 808,0
61000	Modernisation des services TI	M	226,0	-	-	226,0	-	226,0
		A	226,0	-	-	226,0	-	226,0
68008	SERAM Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de	A	600,0	-	-	600,0	-	600,0
68037	Communications évoluées	M	1 700,0	1 422,0	1 020,0	4 142,0	5 736,0	9 878,0
		A	1 706,0	1 428,0	1 024,0	4 158,0	5 764,0	9 922,0
68088	Approvisionnement III	M	249,0	-	-	249,0	352,0	601,0
		A	251,0	-	-	251,0	353,0	604,0
68092	Migration du système intégré Montréal (SIMON)	M	2 445,0	2 894,0	3 343,0	8 682,0	234,0	8 916,0
		A	2 455,0	2 906,0	3 357,0	8 718,0	235,0	8 953,0
68094	Approvisionnement - Gestion vestimentaire intégrée	M	672,0	-	-	672,0	-	672,0
		A	675,0	-	-	675,0	-	675,0
68111	Modernisation des télécommunications	M	471,0	865,0	1 045,0	2 381,0	11 431,0	13 812,0
		A	473,0	868,0	1 049,0	2 390,0	11 477,0	13 867,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	249,0	748,0	624,0	1 621,0	931,0	2 552,0
		A	251,0	752,0	626,0	1 629,0	935,0	2 564,0
68142	Réflexe Montréal - Modification des systèmes de subventions	M	103,0	-	-	103,0	-	103,0
		A	103,0	-	-	103,0	-	103,0
68143	Gestion des subventions en habitation	M	262,0	262,0	262,0	786,0	-	786,0
		A	263,0	263,0	263,0	789,0	-	789,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	665,0	-	325,0	990,0	4 000,0	4 990,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	3 000,0	2 360,0	4 300,0	9 660,0	10 000,0	19 660,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 440,0	2 800,0	3 523,0	8 763,0	7 500,0	16 263,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	225,0	225,0	282,0	732,0	2 217,0	2 949,0
		A	225,0	225,0	283,0	733,0	2 230,0	2 963,0
70015	Système de relève des compteurs d'eau	M	72,0	-	-	72,0	-	72,0
		A	72,0	-	-	72,0	-	72,0
70024	Nouveau code de procédure civile (NCPC)	A	350,0	-	-	350,0	-	350,0
70025	Cour municipale numérique	A	1 500,0	2 850,0	4 600,0	8 950,0	12 123,0	21 073,0
70150	Remplacement du portail web de la Ville	M	135,0	-	-	135,0	-	135,0
		A	135,0	-	-	135,0	-	135,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	1 267,0	1 148,0	1 223,0	3 638,0	998,0	4 636,0
		A	1 273,0	1 152,0	1 227,0	3 652,0	1 002,0	4 654,0
70160	Refonte du portail intranet	M	-	110,0	694,0	804,0	444,0	1 248,0
		A	-	110,0	696,0	806,0	446,0	1 252,0
70175	Mise à niveau des systèmes TI pour la Direction de l'eau potable (DEP)	A	804,0	800,0	380,0	1 984,0	3 410,0	5 394,0
70178	Centre opérationnel et données résilientes pour l'eau potable	A	-	100,0	200,0	300,0	4 606,0	4 906,0
70189	Mise en place des équipements TI du nouveau bâtiment de l'usine Atwater	A	181,0	-	-	181,0	-	181,0
70190	Présence numérique - Fondation	M	993,0	848,0	-	1 841,0	464,0	2 305,0
		A	997,0	852,0	-	1 849,0	465,0	2 314,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	449,0	1 247,0	748,0	2 444,0	-	2 444,0
		A	451,0	1 253,0	752,0	2 456,0	-	2 456,0
70330	Données ouvertes	M	265,0	356,0	499,0	1 120,0	599,0	1 719,0
		A	267,0	357,0	501,0	1 125,0	601,0	1 726,0
70450	Optimisation de la gestion des paiements	M	449,0	-	-	449,0	-	449,0
		A	451,0	-	-	451,0	-	451,0
70500	Bureau de demain	M	998,0	535,0	371,0	1 904,0	-	1 904,0
		A	1 002,0	538,0	372,0	1 912,0	-	1 912,0
70501	Environnement de travail	M	597,0	352,0	-	949,0	1 546,0	2 495,0
		A	599,0	354,0	-	953,0	1 552,0	2 505,0
70540	Intelligence d'affaires - Infrastructure et outils	M	1 412,0	1 394,0	1 267,0	4 073,0	-	4 073,0
		A	1 417,0	1 400,0	1 272,0	4 089,0	-	4 089,0
70550	Gestion des règlements municipaux	M	857,0	615,0	-	1 472,0	-	1 472,0
70620	Numérisation des microfilms des Archives de Montréal	M	270,0	258,0	15,0	543,0	936,0	1 479,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	669,0	488,0	299,0	1 456,0	-	1 456,0
		A	671,0	490,0	301,0	1 462,0	-	1 462,0
70751	Solutions en Intelligence d'Affaires des Services et Arrondissements (SIASA)	M	249,0	249,0	649,0	1 147,0	5 984,0	7 131,0
		A	251,0	251,0	651,0	1 153,0	6 016,0	7 169,0
70850	Indicateurs de gestion institutionnels (gestion par activités)	M	65,0	65,0	65,0	195,0	225,0	420,0
		A	65,0	65,0	65,0	195,0	225,0	420,0
70910	Programme Plateformes et Infrastructures	M	2 536,0	2 051,0	2 182,0	6 769,0	2 824,0	9 593,0
		A	2 547,0	2 060,0	2 190,0	6 797,0	2 834,0	9 631,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	600,0	520,0	625,0	1 745,0	4 621,0	6 366,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	898,0	898,0	898,0	2 694,0	3 939,0	6 633,0
		A	902,0	902,0	902,0	2 706,0	3 955,0	6 661,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	6 000,0	19 930,0	25 930,0
71720	Mise à jour du système de contrôle des procédés pour la station Jean-R. Marcotte	A	1 000,0	500,0	500,0	2 000,0	425,0	2 425,0
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	A	855,0	690,0	622,0	2 167,0	945,0	3 112,0
71800	Modernisation des dossiers d'évaluation - Refonte du module de collecte de données économiques et d'éval. des immeubles à	A	182,0	150,0	-	332,0	-	332,0
71875	Mise à niveau des systèmes pour la désinfection et l'ozonation des eaux usées	A	600,0	500,0	600,0	1 700,0	4 300,0	6 000,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	A	2 496,0	3 000,0	4 288,0	9 784,0	10 300,0	20 084,0
72501	Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	M	780,0	460,0	-	1 240,0	-	1 240,0
72514	Carte universelle d'authentification citoyenne	M	800,0	1 350,0	900,0	3 050,0	-	3 050,0
72670	Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	M	580,0	120,0	-	700,0	647,0	1 347,0
72695	Amélioration de l'expérience client et de la stratégie numérique d'Espace pour la vie	M	1 948,0	1 914,0	1 219,0	5 081,0	1 500,0	6 581,0
72740	Développer les outils numériques citoyens pour la Société, la culture, Loisirs (SOCLe)	M	970,0	960,0	750,0	2 680,0	1 000,0	3 680,0
73000	Recettes et encaissements	M	722,0	-	-	722,0	-	722,0
		A	725,0	-	-	725,0	-	725,0
74011	Migration à la nouvelle version du LIMS pour les laboratoires de l'Eau et de l'Environnement	A	224,0	90,0	90,0	404,0	251,0	655,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 742,0	4 491,0	4 491,0	11 724,0	18 641,0	30 365,0
		A	2 753,0	4 509,0	4 509,0	11 771,0	18 715,0	30 486,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	618,0	3 098,0	4 196,0	7 912,0	26 785,0	34 697,0
74561	Gestion de l'évolution bureautique	M	592,0	-	-	592,0	-	592,0
		A	595,0	-	-	595,0	-	595,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	634,0	614,0	833,0	2 081,0	23 164,0	25 245,0
		A	636,0	616,0	836,0	2 088,0	23 257,0	25 345,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire)	M	800,0	1 102,0	620,0	2 522,0	3 235,0	5 757,0
74860	Geo-Trafic	M	42,0	-	-	42,0	-	42,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 636,0	2 642,0	580,0	5 858,0	2 009,0	7 867,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
74950	Réforme TI des régimes de retraite	M	374,0	-	-	374,0	206,0	580,0
		A	376,0	-	-	376,0	207,0	583,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	385,0	131,0	131,0	647,0	193,0	840,0
74991	Solution mobile de transport actif	M	508,0	400,0	200,0	1 108,0	-	1 108,0
74992	Système de gestion des inspections du domaine public et privé	M	491,0	643,0	-	1 134,0	1 855,0	2 989,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 400,0	1 150,0	1 140,0	3 690,0	6 850,0	10 540,0
78010	Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville	M	499,0	699,0	-	1 198,0	-	1 198,0
		A	501,0	701,0	-	1 202,0	-	1 202,0
78032	Communications numériques	M	200,0	100,0	249,0	549,0	249,0	798,0
		A	200,0	100,0	251,0	551,0	251,0	802,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	371,0	260,0	813,0	1 444,0	799,0	2 243,0
		A	373,0	262,0	817,0	1 452,0	801,0	2 253,0
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	249,0	699,0	748,0	1 696,0	5 236,0	6 932,0
		A	251,0	701,0	752,0	1 704,0	5 264,0	6 968,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	249,0	-	-	249,0	3 143,0	3 392,0
		A	251,0	-	-	251,0	3 157,0	3 408,0
78073	Projet initial d'infrastructure urbaine numérique	M	274,0	249,0	499,0	1 022,0	1 329,0	2 351,0
		A	276,0	251,0	501,0	1 028,0	1 335,0	2 363,0
Total des projets			**88 962,0**	**85 424,0**	**84 424,0**	**258 810,0**	**338 936,0**	**597 746,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
Total des investissements			**88 962,0**	**85 424,0**	**84 424,0**	**258 810,0**	**338 936,0**	**597 746,0**

Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	1 000,0	2 800,0	1 400,0	5 200,0	-	5 200,0
		A	7 424,0	1 000,0	1 400,0	9 824,0	-	9 824,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclabe	A	17 250,0	17 000,0	18 000,0	52 250,0	-	52 250,0
45009	Vélo : Programme de maintien du réseau cyclable	A	6 000,0	6 000,0	6 000,0	18 000,0	-	18 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	29 600,0	35 000,0	35 000,0	99 600,0	-	99 600,0
46104	Acquisition de terrains	M	650,0	968,0	968,0	2 586,0	-	2 586,0
		A	3 400,0	2 721,0	3 759,0	9 880,0	-	9 880,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	2 500,0	3 000,0	3 500,0	9 000,0	-	9 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	33 125,0	25 000,0	25 000,0	83 125,0	-	83 125,0
55855	Programme de réfection du réseau routier local	M	13 863,0	4 500,0	4 500,0	22 863,0	-	22 863,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	35 000,0	35 000,0	35 000,0	105 000,0	-	105 000,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	8 591,0	-	-	8 591,0	-	8 591,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	15 000,0	-	15 000,0
55861	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Artériel	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	30 000,0	-	30 000,0
55862	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	M	115,0	-	-	115,0	-	115,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	1 118,0	8 290,0	8 141,0	17 549,0	-	17 549,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	8 127,0	9 346,0	9 346,0	26 819,0	-	26 819,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation, afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires	M	12 500,0	15 500,0	19 500,0	47 500,0	-	47 500,0
59002	Feux de circulation et équipement de gestion de la circulation - Mise aux normes	M	7 000,0	4 000,0	-	11 000,0	-	11 000,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	M	8 395,0	1 231,0	-	9 626,0	-	9 626,0
59020	Piétons : Rues piétonnes et partagées	M	1 707,0	1 963,0	1 963,0	5 633,0	-	5 633,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	50 913,0	91 139,0	93 100,0	235 152,0	-	235 152,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	5 000,0	10 000,0	10 000,0	25 000,0	-	25 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	3 000,0	3 000,0	-	6 000,0	-	6 000,0
Total des programmes			**271 278,0**	**292 458,0**	**291 577,0**	**855 313,0**	**-**	**855 313,0**

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets								
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	6 800,0	6 800,0	2 900,0	16 500,0	9 047,0	25 547,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	1 500,0	16 000,0	17 500,0	72 500,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	382,0	-	-	382,0	20 618,0	21 000,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	900,0	1 000,0	1 900,0	33 760,0	35 660,0
36208	Réaménagement du domaine public (rue Saint-François Xavier)	M	725,0	-	-	725,0	-	725,0
36209	Plan lumière	A	900,0	312,0	-	1 212,0	-	1 212,0
36212	Parc des Saints-Anges	M	866,0	-	-	866,0	-	866,0
		A	-	2 740,0	1 826,0	4 566,0	-	4 566,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	895,0	2 363,0	5 240,0	8 498,0	4 627,0	13 125,0
39001	Campus Outremont - Infrastructures et aménagement	M	5 796,0	7 880,0	5 660,0	19 336,0	-	19 336,0
39003	Développement des abords du Campus Outremont	M	7 420,0	10 044,0	5 662,0	23 126,0	136 945,0	160 071,0
39753	CHUM - Infrastructures	M	903,0	3 240,0	2 338,0	6 481,0	-	6 481,0
40134	District Griffin - phase 1 et promenade Smith	M	1 797,0	442,0	413,0	2 652,0	7 443,0	10 095,0
40136	Bassins du Nouveau Havre - Infrastructures et aménagement	M	1 877,0	2 621,0	1 434,0	5 932,0	-	5 932,0
40139	PPU Griffintown	M	7 658,0	6 719,0	8 328,0	22 705,0	169 117,0	191 822,0
40153	Le Triangle	M	4 122,0	-	-	4 122,0	-	4 122,0
40155	Namur - De la Savane (Abords de Namur et hippodrome)	M	300,0	2 292,0	5 836,0	8 428,0	57 028,0	65 456,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	5 812,0	12 810,0	10 193,0	28 815,0	49 719,0	78 534,0
40171	Turcot-Lachine Est (secteur Lachine Est)	M	200,0	3 632,0	3 500,0	7 332,0	74 496,0	81 828,0
40172	Assomption Nord	M	100,0	1 508,0	1 500,0	3 108,0	62 220,0	65 328,0
40173	Multimodal : Développement des pôles de mobilité	M	920,0	1 058,0	1 058,0	3 036,0	-	3 036,0
40174	Louvain Est	M	-	-	500,0	500,0	35 883,0	36 383,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	2 400,0	3 279,0	2 241,0	7 920,0	115 329,0	123 249,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	-	650,0	1 243,0	1 893,0	17 017,0	18 910,0
40178	Partie nord de l'Île-des-Soeurs	M	-	223,0	910,0	1 133,0	129 822,0	130 955,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	800,0	-	-	800,0	-	800,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	2 500,0	7 834,0	7 834,0	18 168,0	64 017,0	82 185,0
54101	Jalonnement dynamique des stationnements	M	100,0	-	-	100,0	-	100,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	2 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	1 521,0	11 521,0
54103	Systèmes de préemption pour autobus et véhicules d'incendie	M	275,0	316,0	316,0	907,0	948,0	1 855,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	250,0	250,0	1 000,0	763,0	1 763,0
59027	Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption - Nouvel accès au	A	500,0	12 500,0	13 000,0	26 000,0	82 830,0	108 830,0
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	7 542,0	10 000,0	8 000,0	25 542,0	18 864,0	44 406,0
59060	Piétons : Programme Montréal à pied (IMAP)	M	1 208,0	1 208,0	1 208,0	3 624,0	-	3 624,0
59064	Réaménagement - Rue Jarry Est, entre Saint-Denis et Rousselot	M	4 423,0	-	-	4 423,0	-	4 423,0
59066	Réaménagement - Laurentien-Lachapelle, entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller	M	3 004,0	-	-	3 004,0	-	3 004,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	1 500,0	-	-	1 500,0	127 126,0	128 626,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	5 225,0	5 000,0	5 000,0	15 225,0	2 874,0	18 099,0
68035	Projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	-	506,0	6 183,0	6 689,0	-	6 689,0
68067	Avenue des Pins	M	1 390,0	10 354,0	20 858,0	32 602,0	26 638,0	59 240,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	5 000,0	2 000,0	8 000,0	15 000,0	227 396,0	242 396,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	59 906,0	31 457,0	2 862,0	94 225,0	-	94 225,0
		A	4 823,0	253,0	-	5 076,0	-	5 076,0
75020	Réaménagement - Rue Saint-Hubert	M	21 278,0	-	-	21 278,0	-	21 278,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	3 294,0	5 068,0	24 176,0	32 538,0	190 551,0	223 089,0
		A	-	-	1 272,0	1 272,0	10 026,0	11 298,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	1 330,0	1 895,0	2 005,0	5 230,0	95 855,0	101 085,0
Total des projets			**177 471,0**	**163 654,0**	**182 746,0**	**523 871,0**	**1 844 980,0**	**2 368 851,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			402 070,0	410 686,0	420 066,0	1 232 822,0	1 470 350,0	2 703 172,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			46 679,0	45 426,0	54 257,0	146 362,0	374 630,0	520 992,0
Total des investissements			**448 749,0**	**456 112,0**	**474 323,0**	**1 379 184,0**	**1 844 980,0**	**3 224 164,0**

Annexes

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- Au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- Au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq **catégories** :

- Les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- Les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires des employés et des élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- Le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location,** l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;

- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par **activités** :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ainsi que la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n^{o} 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

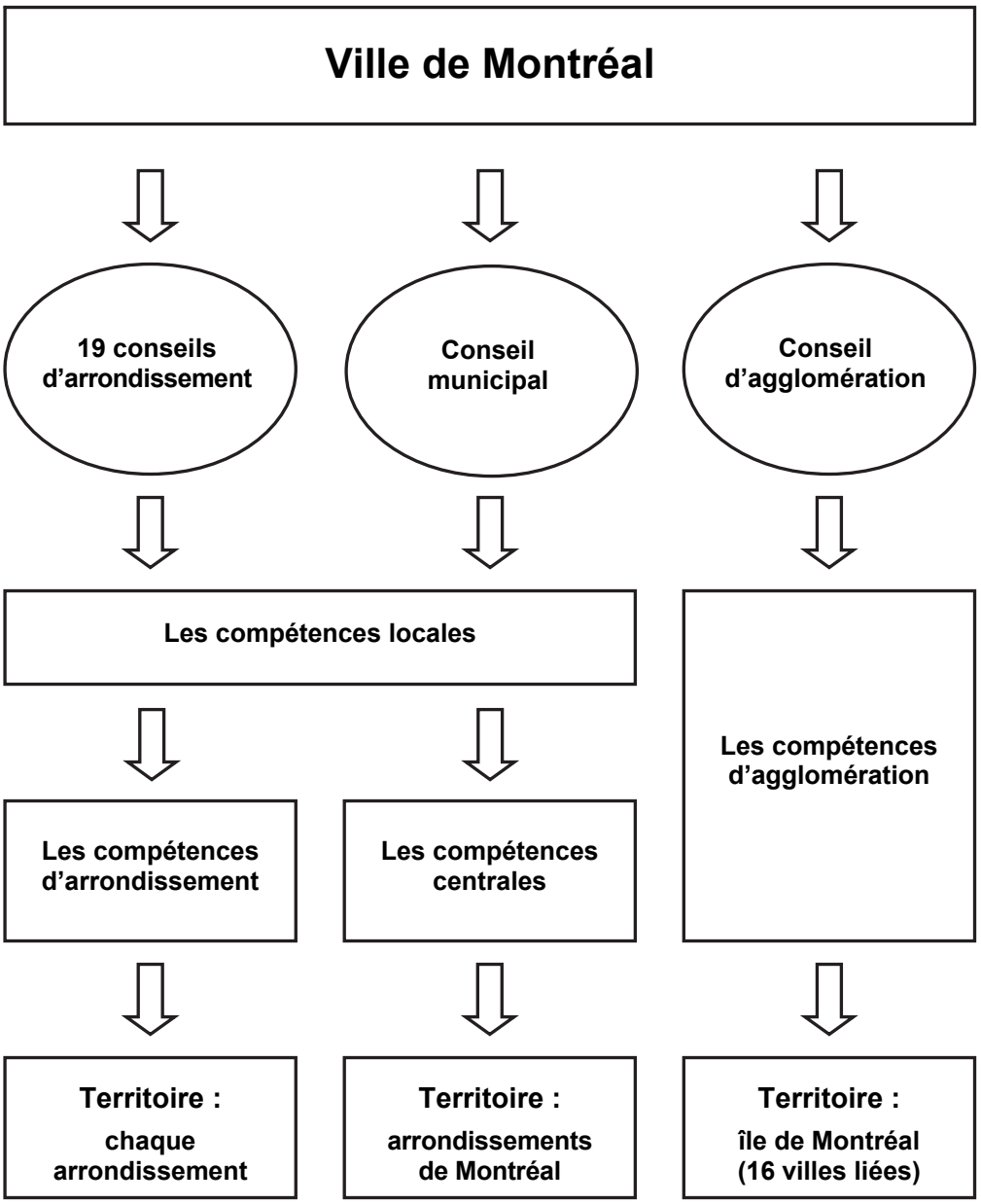

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- La mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- Un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la ville de Montréal et 12,2 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau de la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de 5 membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n^{o} 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2020, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- Les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- Les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- Le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- Les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal[14].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas 2 fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de

14 Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;
- La répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération (voir le tableau 166).

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les 2 budgets et sont regroupées en 2 catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- Les données quantitatives factuelles;
- L'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- L'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- Des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- Des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2020, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,95 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit intègre et résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

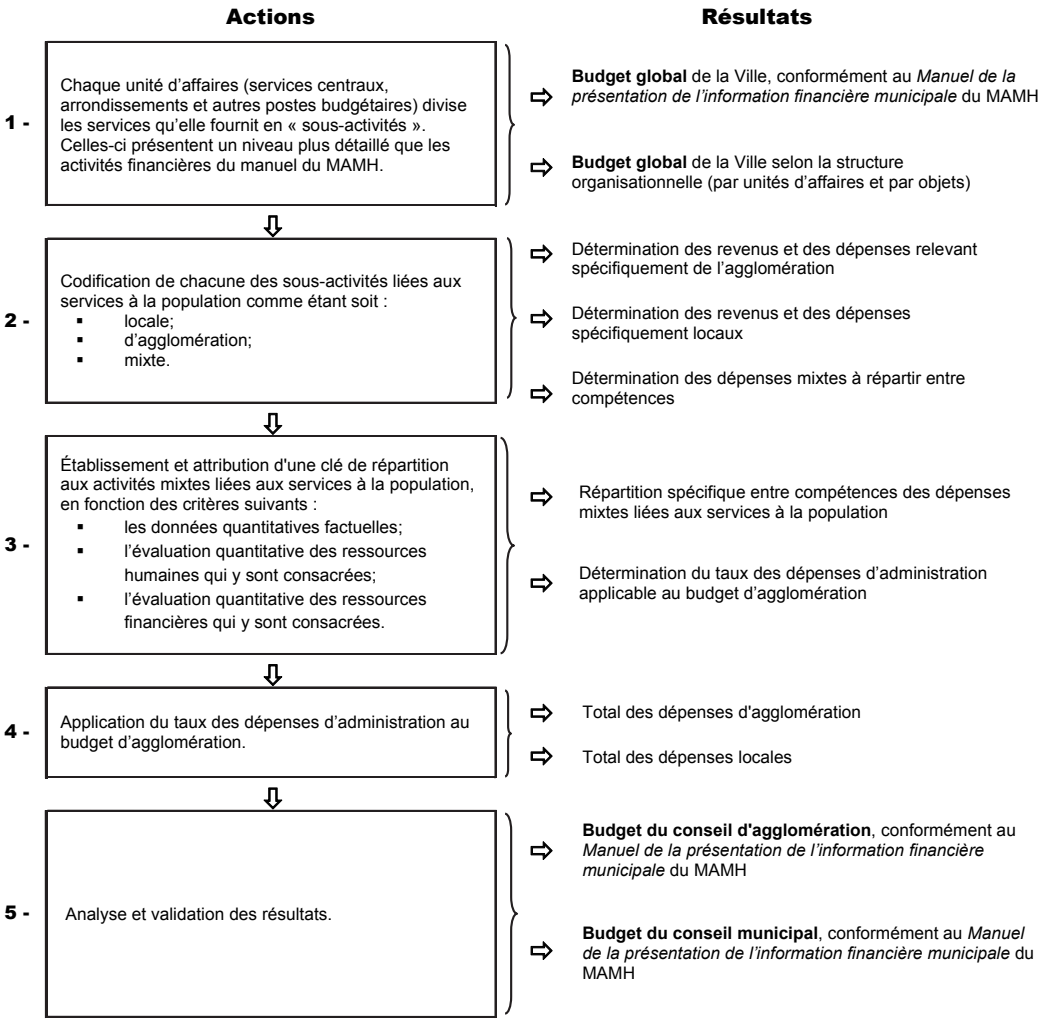

ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment *L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal*, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny, Rapides-du-Cheval-Blanc
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1er janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, incluant le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, entretien des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (LRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de 3 réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations, afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La détermination et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur 5 enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant autant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2020. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2020 s'élèvent à 466,3 M$, en hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2019. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 397,1 M$. Des affectations de 69,1 M$ sont également prévues, principalement à titre d'affectations aux réserves financières. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 200,3 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération. Notons également que les prévisions budgétaires du Fonds de l'eau pour 2020 incluent des économies anticipées de 10 M$ en cours d'exercice, sans suppression d'activités.

Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2020
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		139 057,1	(114 920,5)	24 136,6
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		94 200,9	(81 618,2)	12 582,7
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		5 166,4	(923,8)	4 242,6
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		3 783,3	(436,0)	3 347,3
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		2 428,2	(2 403,4)	24,8
Taxation relative à l'eau	385 695,8	-	-	385 695,8
Tarification forfaitaire et au compteur	21 159,5			21 159,5
Tarification des eaux usées		4 000,0		4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		297,8		297,8
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	358,3		(358,3)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	224,7	1 167,7		1 392,4
Autres tarifications et subventions	1 012,4	423,7		1 436,1
Affectation du fonds général	7 940,0			7 940,0
Total – Revenus	**416 390,7**	**250 525,1**	**(200 660,2)**	**466 255,6**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	1 222,6	2 089,4		3 312,0
Production de l'eau potable		73 673,2		73 673,2
Épuration des eaux usées		65 078,7		65 078,7
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				-
Gestion stratégique des réseaux	16 618,6	2 341,4		18 960,0
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	70 120,8			70 120,8
Amélioration de l'entretien des réseaux	4 543,9			4 543,9
Plan d'intervention		727,4		727,4
Projet d'installation de compteurs d'eau	1 766,7	707,4	(358,3)	2 115,8
Remplacement des entrées de service en plomb	7 940,0			7 940,0
Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(1 232,8)			(1 232,8)
Réserves pour travaux majeurs imprévus	470,0	2 021,0		2 491,0
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	12 980,7	14 998,5		27 979,2
Frais généraux d'administration	15 048,1	22 528,4		37 576,5
Frais de financement	11 847,5	23 351,4		35 198,9
Rajustement des honoraires professionnels	(300,0)	(802,9)		(1 102,9)
Économies anticipées au Service de l'eau	(4 000,0)	(6 000,0)		(10 000,0)
Total – Dépenses	**137 026,1**	**200 713,9**	**(358,3)**	**337 381,7**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	20 832,0	38 893,2	-	59 725,2
Total – Financement	**20 832,0**	**38 893,2**	**-**	**59 725,2**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	200 301,9		(200 301,9)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**358 160,0**	**239 607,1**	**(200 660,2)**	**397 106,9**
	-	-	-	-
Excédent (déficit) avant affectations	**58 230,7**	**10 918,0**	**-**	**69 148,7**
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(519,7)			(519,7)
Réserves financières				
Quote-part tarifaire pour les compteurs	760,6	(1 993,4)		(1 232,8)
Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(54 800,0)			(54 800,0)
Autres affectations à la réserve	(3 671,6)	(8 924,6)		(12 596,2)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**0,0**	**0,0**	**-**	**0,0**

GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2017.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Déplacements fiscaux
Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement
Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Efficacité
Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience
Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Équité fiscale
L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal
Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Harmonisation fiscale
Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations
Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

1) **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique…) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
2) **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique…) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
3) **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
4) **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Potentiel fiscal
Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux) majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)
Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PTI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection
Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et à l'entretien des éléments de l'actif.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Quotes-parts
Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.

Redevance – Conduits souterrains
Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement
Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées
Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement
Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt
Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération
Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

Rôle d'évaluation foncière
Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur
En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central
Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation
Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé
Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

IDIOMES

Territoires

Agglomération de Montréal
Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées
Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération
Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération
L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
  - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme triennal d'immobilisations

Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme triennal d'immobilisations du conseil municipal

- Le PTI du conseil municipal est le PTI adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal.
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme triennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

- Le PTI du conseil d'agglomération est le PTI adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal.
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Programme triennal d'immobilisations d'arrondissement
Le budget d'arrondissement en matière d'immobilisations est adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
AMT	Agence métropolitaine de transport
A-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BAM	Bureau accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHM	Centre d'histoire de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CIUSSS-NIM	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GAE	Gestion de la qualité de l'air et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures
PLD	Plan local de déplacements

PPMVMN	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SSIM ou SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1731-8
Budget de fonctionnement 2020
Programme triennal d'immobilisations 2020-2022
Document imprimé, Français

978-2-7647-1732-5
Budget de fonctionnement 2020
Programme triennal d'immobilisations 2020-2022
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
23976 (11-19)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Montréal

ville.montreal.qc.ca/finances

Ville de Montréal 23976 (11-19)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193843016

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2020-2022 du conseil municipal

Il est recommandé :

- d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-22 15:55

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193843016**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2020-2022 du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements ont dressé et déposé au comité exécutif leur Programme triennal d'immobilisations comme prévu aux articles 143.2 et 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal amendée par le projet de loi 33. Également, tel qu'il est stipulé à l'article 144.4 de la charte amendée, le comité exécutif a dressé et soumet au conseil de la Ville, par le présent dossier, le Programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2020-2022 qui inclut celui de chacun des arrondissements. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 0157 - 13 février 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM16 1298 - 28 novembre 2016 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM15 1282 - 17 novembre 2015 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM14 1061 - 13 novembre 2014 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM13 0870 - 16 septembre 2013 – Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le Programme triennal des dépenses d'immobilisations 2020-2022 du conseil municipal prévoit des investissements de l'ordre de 3 830,0 M$ dont 1 326,4 M$ pour 2020. Par ailleurs, il est prévu en 2020, des investissements de 147,2 M$ au PTI des arrondissements et 1 179,2 M$ au PTI des services corporatifs.
Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à 1 021,2 M$ pour 2020 et totalise 2 916,1 M$ pour la période de 2020-2022.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-14

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan d'investissement

Tél : 514 872-5864
Télécop. : 514 872-3145

Tél : 514 872-3219
Télécop. : 514 872-3145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2019-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-11-22

Budget 2020
PTI 2020-2022

Un budget pour vous

Montréal

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 25 novembre 2019

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - Les données réelles de 2015 à 2018 ainsi que les données du budget de 2019 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2020. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2019 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2019 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2020.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.

Sommaire exécutif

Un budget équilibré de 6,17 G$

Le 25 novembre 2019, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé un budget de fonctionnement équilibré de l'ordre de 6,17 G$ pour l'année 2020. Les décisions budgétaires prises pour le budget et le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 s'inspirent de la première consultation prébudgétaire de l'histoire de la Ville de Montréal, tenue de mars à mai 2019, et de la consultation Rêvons Montréal 2020-2030 réalisée presque simultanément. La programmation budgétaire confirme les choix que nous faisons en termes de transition écologique, de mobilité, d'habitation et de développement économique pour construire une ville à l'image des Montréalaises et des Montréalais.

Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Répartition des dépenses par activité

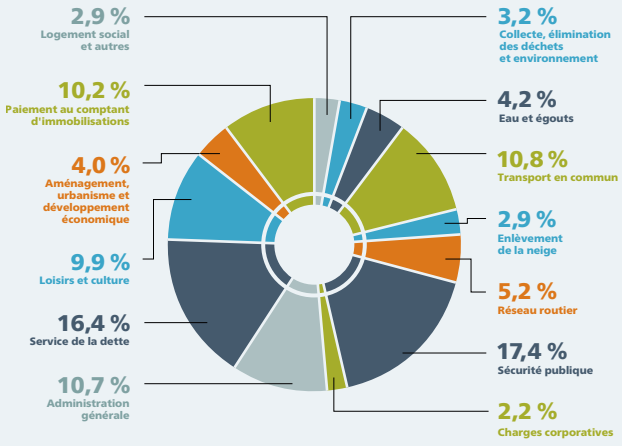

Provenance des revenus

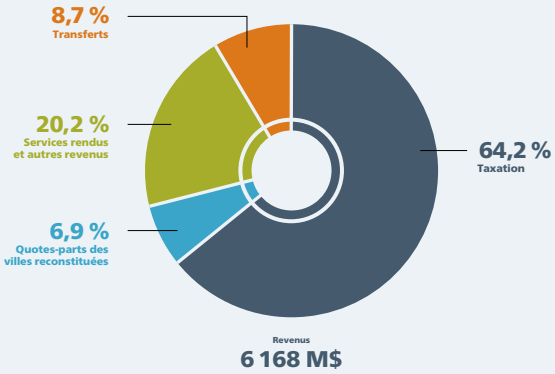

Taxes foncières

Immeubles résidentiels

⬆ 1,7 %	Taxe foncière générale	⬆ 1,8 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,2 %	Taxes de services	⬆ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
⬆ 0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	
Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels		⬆ 2,1 %

Immeubles non résidentiels

⬆ 1,4 %	Taxe foncière générale	⬆ 1,5 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ < 0,1 %	Taxes de services	⬆ < 0,1 % Décisions des conseils d'arrond.
⬆ < 0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	
Hausse des charges fiscales totales des immeubles non-résidentiels		⬆ 1,5 %

Un PTI de 6,06 G$

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Des investissements de 6 066 M$ sont prévus au PTI, soit 2 001 M$ pour l'année 2020, 2 015 M$ pour l'année 2021 et 2 050 M$ pour l'année 2022. La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit 3 122 M$.

Investissements par catégorie d'actifs

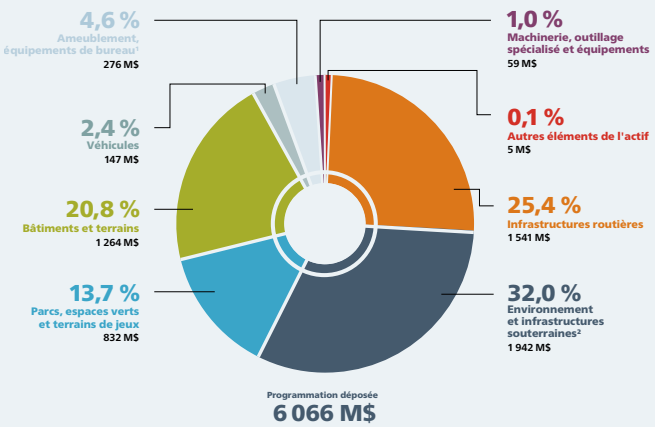

Modes de financement

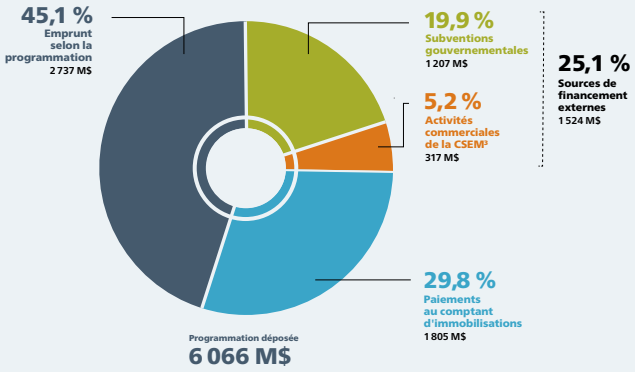

1 - Intègre l'informatique
2 - Intègre l'eau
3 - CSEM = Commission des services électriques de Montréal

Faits saillants

Budget 2020
PTI 2020-2022

Un budget pour vous

Montréal

Table des matières

2 **Mots**

Mot de la mairesse

Mot du président du comité exécutif

Mot du directeur général

5 **Faits saillants : budget de fonctionnement et Programme triennal d'immobilisations (PTI)**

Consultation prébudgétaire 2020 : une première dans l'histoire de Montréal

Rapport préélectoral sur l'état des finances : un exercice de transparence

Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Une vision collective du Montréal de demain

Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

17 **Budget de fonctionnement 2020**

Une gestion responsable des finances publiques : un budget équilibré de 6,17 G$

Fiscalité locale

30 **Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022**

Investissements par catégories d'actifs

Modes de financement

Investissements dans les infrastructures de l'eau

Répartition des investissements pour les infrastructures de l'eau

Investissements dans les infrastructures routières

Répartition des investissements pour les infrastructures routières

34 **Arrondissements**

36 **Gérer le niveau d'endettement intelligemment et efficacement**

Service de la dette brute

Paiement au comptant des immobilisations

Mot de la mairesse

Faire de Montréal une ville à l'image de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais

Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé sans relâche afin de transformer Montréal de manière à en faire une ville où tout le monde peut trouver sa place. Une ville qui nous ressemble, qui nous permet d'atteindre notre plein potentiel et qui nous inspire à aller encore plus loin pour nos enfants et pour celles et ceux qui les suivront.

Cette ambition guide plus que jamais chacune de nos actions afin de faire de Montréal la ville de tous les possibles.

La tâche qui nous attend est grande, mais nous nous donnons les outils nécessaires pour l'accomplir, que ce soit sur le plan de la transition écologique, de l'habitation, de la mobilité ou du développement économique, nos quatre grandes priorités.

En alliant une vision claire pour Montréal à une gestion saine et responsable des ressources financières de la Ville, nous serons en mesure d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais une ville à la hauteur de leurs aspirations, qui leur offrira un environnement idéal pour vivre, travailler, investir et se divertir.

Nous avons posé un jalon important cette année en implantant, pour la toute première fois, une consultation prébudgétaire. Cette nouvelle initiative a permis de révéler une vision commune de ce qu'est et de ce que doit devenir Montréal. Cette vision nous a guidés dans l'élaboration du budget de fonctionnement 2020 et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

L'amélioration de la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens a été au cœur de nos décisions budgétaires, au même titre que la qualité de vie à Montréal est au cœur de nos préoccupations.

Nos choix reflètent également notre responsabilité d'agir en matière de transition écologique et notre volonté d'atteindre nos objectifs environnementaux, qui sont certes ambitieux, mais essentiels.

Nous continuons aussi à faire de l'habitation une priorité, comme le démontre la croissance soutenue de nos investissements dans ce dossier primordial pour assurer la mixité sociale, économique et culturelle que nous souhaitons maintenir pour Montréal.

Nos décisions traduisent également l'importance que nous accordons à la diversité, qui demeure une richesse collective que nous cultivons grâce à des initiatives d'inclusion et d'équité.

Ce budget nous permet par ailleurs de poursuivre le travail amorcé en matière de mobilité. L'amélioration de l'offre de service en transports actifs et collectifs demeure au cœur de nos priorités, tout comme l'amélioration de la sécurité des usagères et des usagers de la route, particulièrement les plus vulnérables.

Le développement économique constitue un autre domaine d'intervention prioritaire pour notre Administration. Nous continuons ainsi à soutenir nos commerçants locaux et à leur donner une bouffée d'oxygène en améliorant la portée et l'étendue des mesures d'allègement fiscal qui leur sont destinées et que nous avons mises en place l'an dernier.

Enfin, les sommes que nous consacrons à la culture et la bonification de nos investissements en matière de sports témoignent de notre volonté de toujours faire de nos quartiers des milieux de vie exceptionnels, où les familles montréalaises peuvent s'épanouir.

Ce budget nous permet de progresser encore davantage vers le Montréal de demain, un Montréal plus vert et plus juste, dans lequel tout le monde a sa place et dans lequel tout le monde se reconnaît. Et c'est avec vous que nous souhaitons poursuivre cette transformation. Nous sommes fiers d'y arriver, notamment par l'entremise du tout premier budget participatif de l'histoire du conseil municipal.

Depuis deux ans, avec vous, nous bâtissons l'avenir. Les choix que nous vous présentons aujourd'hui, nous les avons faits de concert avec les Montréalaises et les Montréalais. Ils nous permettront d'avancer et d'offrir à l'ensemble de la population une ville dont elle peut être fière.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du président du comité exécutif

Des choix judicieux au bénéfice des Montréalaises et des Montréalais

L'année 2019 marque un tournant historique à la Ville de Montréal, alors qu'une première consultation prébudgétaire a inspiré la planification de notre budget 2020. Ce budget et le programme triennal d'immobilisations (PTI) qui lui est associé font état d'une vision partagée de nos aspirations pour le développement de Montréal.

Nous maintenons le cap en poursuivant la mission que nous avons amorcée il y a deux ans déjà, soit de faire des choix judicieux au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais, tout en demeurant réalistes et responsables dans notre gestion des fonds publics.

Le budget de la métropole pour l'année 2020 est de 6,17 G$, en hausse de 462,9 M$ par rapport au précédent exercice. Une bonne partie de cette hausse s'explique par les 15,6 M$ alloués pour combler le déficit de l'agglomération pour l'année 2018, par un accroissement des investissements en logement social et abordable de 63,2 M$ ainsi que par les 190 M$ alloués à la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations.

Nos choix fiscaux visent l'équité entre les Montréalaises et les Montréalais, avec la poursuite de notre travail d'harmonisation fiscale, mais surtout le maintien de la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal à 2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels. En additionnant les effets des variations des taxes votées par les conseils d'arrondissement, la variation totale des charges fiscales pour l'année 2020 est portée à 2,1 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 %pour les immeubles non résidentiels.

En tant qu'administration responsable, nous mettons aussi en œuvre la démarche annoncée l'an dernier quant à la gestion performante des ressources humaines, afin de bien positionner Montréal comme employeur dans un marché plus compétitif que jamais. Nous déploierons par ailleurs les moyens nécessaires pour mieux refléter, dans la fonction publique montréalaise, la riche diversité de notre population. Notons que la part relative de la rémunération dans le budget global diminue de 4 %, pour atteindre 38,6 %.

Un budget pensé pour les citoyennes et les citoyens

La vie de quartier est au cœur de ce budget, pensé pour les citoyennes et les citoyens. Nous avons donc octroyé un transfert de 675,3 M$ aux arrondissements, ce qui s'ajoute à leurs revenus autonomes, afin de leur permettre d'offrir davantage de services de qualité et de proximité à la population. Les budgets des services centraux totalisent, quant à eux, 2 837,9 M$.

En ce qui concerne les immobilisations, nous affectons 4 239 M$ (69,9 %) de nos investissements à l'entretien de nos actifs existants comme nos infrastructures routières et de l'eau, qui nécessitent d'importantes mises à niveau. Nous consacrons également 1 827 M$ (30,1 %) de nos investissements à de nouvelles initiatives qui s'inscrivent en toute cohérence avec nos ambitions pour notre métropole. En voici quelques-unes :

Un toit pour tous

En habitation, la barre des 50 % de la cible que nous nous étions fixée dans le cadre de notre stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables a été franchie en septembre. Nous entendons intensifier nos efforts pour atteindre notre cible en 2021. Pour ce faire, nous consacrerons, à même le budget de 2020, 140 M$ en subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles.

La mobilité durable au cœur des priorités

Dans une perspective de transition écologique, nous maintenons la mobilité durable au cœur de nos priorités en faisant croître nos investissements en transports collectifs et actifs. Nous octroyons ainsi une contribution supplémentaire de 69,2 M$ (11,5 %) à l'Autorité régionale de transport métropolitain. L'année 2020 sera d'ailleurs marquée par l'arrivée progressive de 300 nouveaux autobus hybrides, qui viendront bonifier le réseau actuel. La Ville de Montréal investit également 70,9 M$ pour la construction d'infrastructures sur le boulevard Pie-IX afin d'accueillir le service rapide par bus, qui permettra, à terme, de déplacer quotidiennement 70 000 usagères et usagers.

Des espaces à protéger et à mettre en valeur

Notre volonté de protéger et de mettre en valeur les espaces naturels montréalais demeure inébranlable. Il en va de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, mais aussi de notre lutte contre les changements climatiques. À cet effet, nous allouons 104,3 M$ spécifiquement aux projets visant la protection des milieux naturels et 154,3 M$ à la réalisation de travaux d'envergure dans les parcs locaux et les installations sportives extérieures, les arénas et les installations aquatiques, notamment.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la conception des documents budgétaires de 2020. Que vous ayez participé à la consultation prébudgétaire ou que votre expertise ait été mise à profit dans le cadre de votre travail, sachez que votre contribution est grandement appréciée et a permis de façonner non seulement le budget 2020 et le PTI 2020-2022, mais aussi le Montréal de demain.

Le président du comité exécutif,

Benoit Dorais

Mot du directeur général

Les Montréalaises et les Montréalais ont demandé du changement. Depuis deux ans, nous travaillons sans relâche à réorienter nos décisions et nos projets afin d'incarner ce renouveau et nous avons fait des gains marquants. Que l'on pense au Grand parc de l'Ouest, au secteur de la Molson, pour lequel nous avons donné une direction d'aménagement claire, à nos avancées en mobilité collective et active, à la cible « zéro déchet » au cœur de notre gestion des matières résiduelles, au Règlement pour une métropole mixte, ce sont tous des exemples forts qui expriment cette façon différente de développer Montréal.

Ces approches audacieuses et innovantes sont la preuve d'une posture et d'une énergie nouvelles au sein des équipes de la Ville de Montréal. Avec éthique, rigueur et expertise, celles-ci réfléchissent autrement, elles s'inspirent des meilleures pratiques, elles sont à l'écoute des souhaits de la population et des réalités qu'elle vit, et elles créent de l'impact et de la cohérence. La transition écologique et l'urgence d'agir, la mobilité collective et active, l'habitation pour toutes et tous, la prospérité de notre métropole, la justice sociale et l'engagement citoyen nous interpellent au quotidien. Nous devons nous assurer que cette ville continue de s'épanouir et de prospérer, tout en maintenant des services de qualité au quotidien.

La cohérence représente peut-être notre premier cheval de bataille pour faire vivre cette vision dans toutes les activités de la Ville. Afin d'y arriver, nous avons mis en œuvre une démarche importante d'alignement stratégique. D'abord lancé par le sondage Rêvons Montréal 2020-2030 au printemps, cet exercice nous a permis de joindre plus de 12 500 personnes, soit 8 500 citoyennes et citoyens et 4 000 membres du personnel. Toutes et tous ont exprimé leur vision du Montréal de demain et les valeurs qui devraient, à leurs yeux, être au cœur de son développement.

La convergence entre les réponses des citoyennes et des citoyens et celles du personnel a été frappante : les deux groupes souhaitent une ville plus verte et plus juste. Cette démarche se poursuivra en 2020 afin de consolider cet alignement et de générer des engagements qui permettront de concrétiser cette vision le plus rapidement possible.

Parallèlement, nous avons démarré un grand exercice de mobilisation visant l'amélioration de l'environnement de travail pour toutes les équipes de la Ville. Nous croyons en l'expertise et au savoir-faire interne et consolider ce lien de confiance avec les employées et les employés était une priorité. Ces 28 000 personnes fières d'être au service des Montréalaises et des Montréalais représentent notre levier le plus puissant.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble des collègues qui ont contribué, de près ou de loin, à cet exercice budgétaire. Nous avons réussi à livrer un budget équilibré qui respecte notre capacité de payer, tout en poursuivant le rattrapage du retard dans les infrastructures et en investissant dans un développement qui nous porte vers l'avant et qui correspond aux valeurs des citoyennes et des citoyens.

Nos élus, la population et notre personnel ont de grandes idées pour notre ville et nous sommes là pour les réaliser.

Le directeur général,

Serge Lamontagne

Consultation prébudgétaire 2020 : une première dans l'histoire de Montréal

La toute première consultation prébudgétaire organisée par la Ville de Montréal vise à rapprocher les citoyennes et les citoyens des décisions budgétaires qui influencent leur quotidien et l'avenir de Montréal.

L'exercice, confié à la Commission sur les finances et l'administration, a permis à la population ainsi qu'aux organismes montréalais de s'exprimer sur plusieurs enjeux liés à la préparation du budget de 2020 de la Ville de Montréal. Divers thèmes ont été abordés, tels que l'équilibre budgétaire, les investissements dans les infrastructures, la gestion de la dette, l'écofiscalité et les effets du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022.

Tenue entre les mois de mars et mai 2019, la consultation a mené à une série de recommandations. Celles-ci ont été prises en considération afin de fixer les orientations que la Ville de Montréal a adoptées pour la confection du présent budget.

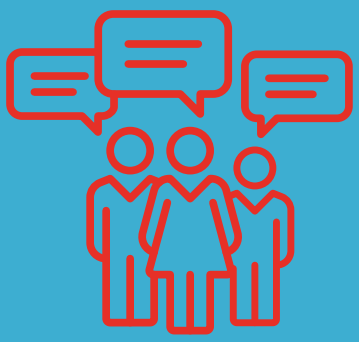

Rapport préélectoral sur l'état des finances : un exercice de transparence

Le 19 août 2019, le conseil municipal de Montréal a adopté une résolution mandatant le Service des finances pour produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal, au plus tard le 30 juin 2021. Par cette même résolution, le conseil municipal a mandaté la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour auditer ce rapport, puis présenter son audit au plus tard le 23 septembre 2021.

Un rapport vérifié, déposé avant les élections, permettra aux partis politiques municipaux de présenter des programmes qui concordent avec la situation financière de la Ville de Montréal.

Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de se loger convenablement, quel que soit leur budget, constitue une priorité fondamentale pour l'administration. C'est pourquoi une somme de plus de 202 M$[1] sera consacrée au secteur de l'habitation.

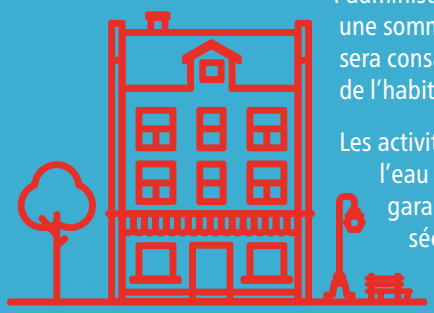

Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Ainsi, plus de 1,8 G$ seront investis, au cours des trois prochaines années, pour opérer et maintenir la fiabilité des infrastructures de l'eau et les adapter aux nouvelles exigences réglementaires.

Plus de 624,7 M$[2] seront consentis à l'acquisition d'espaces verts et à leur préservation tout comme à la revitalisation des parcs et des installations sportives, notamment. Cela permettra de favoriser les saines habitudes de vie, le tissage de liens entre les communautés et la lutte contre les îlots de chaleur. Une ville verte et active est une ville en santé!

Pour réduire l'empreinte écologique des ménages, 487,2 M$[3] seront alloués à la collecte et au traitement des matières recyclables et des résidus alimentaires et verts ainsi qu'à plusieurs autres projets et initiatives portés par le Service de l'environnement.

Réduire son empreinte écologique se conjugue également avec des options intéressantes en transports collectif et actif. Ainsi, 2 117,1 M$[4] sont attribués à l'urbanisme et à la mobilité. Les projets de prolongement de la ligne bleue et de la création de la ligne rose se poursuivent et bénéficieront de plus de 10 M$. La Ville augmente de 69 M$ sa contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), notamment pour l'acquisition de nouveaux autobus. L'approche Vision Zéro s'intègre désormais tant dans les projets d'aménagement urbain que dans ceux liés à la prévention et à la surveillance sur le réseau.

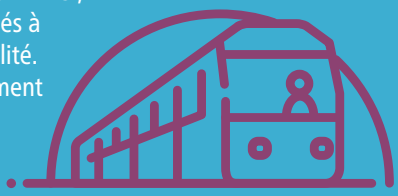

La paix et la sécurité publique sont des éléments essentiels au développement d'une ville où toutes et tous peuvent se déplacer en toute confiance, peu importe le quartier ou le moment de la journée. Par conséquent, un budget de 1,01 G$[5] leur est consenti en 2020 afin d'en assurer le maintien, que ce soit par les opérations quotidiennes ou les activités de prévention.

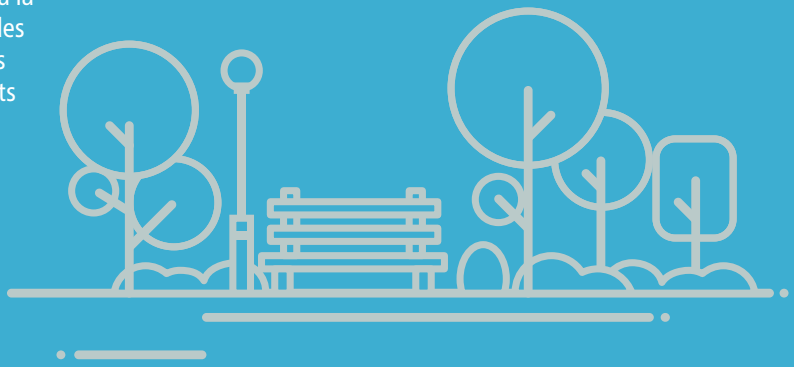

1 - 153,3 M$ au budget de fonctionnement 2020 et 48,8 M$ au PTI 2020-2022 du Service de l'habitation.

2 - 41,9 M$ au budget de fonctionnement 2020 et 582,8 M$ au PTI 2020-2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

3 - 151,9 M$ au budget de fonctionnement 2020 et 296,2 M$ au PTI 2020-2022 du Service de l'environnement + 39,1 M$ aux budgets de fonctionnement 2020 des arrondissements pour les collectes.

4 - 69,5 M$ au budget de fonctionnement 2020 et 1 379,2 M$ au PTI 2020-2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité + 668,4 M$ en contribution à l'ARTM.

5 - 346,9 M$ au budget de fonctionnement 2020 du Service de sécurité incendie de Montréal et 665,3 M$ au budget de fonctionnement 2020 du Service de police de la Ville de Montréal.

Une vision collective du Montréal de demain

En 2019, la Ville de Montréal a entrepris une importante démarche d'alignement stratégique. Au moyen de la consultation Rêvons Montréal 2020-2030, la Ville de Montréal a sondé la population et son personnel sur leur vision de Montréal en 2030, les valeurs qui leur sont chères et leurs priorités d'action. Des efforts importants ont été déployés afin d'assurer une représentativité de la diversité montréalaise, autant sur le plan territorial et générationnel que socioculturel. Au total, plus de 12 500 personnes, incluant 4 000 employés, ont répondu à l'appel.

L'engagement et l'enthousiasme des participants ont donné lieu à des propositions innovantes et inspirantes. Les résultats obtenus convergeaient vers des valeurs ayant trait à la transition écologique, à la protection de l'environnement et au développement durable. La justice sociale, la diversité et l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne ont aussi été identifiées comme étant des valeurs sur lesquelles Montréal doit appuyer son développement.

À la lumière de cette réflexion collective, la Ville de Montréal élaborera une vision qui sera dévoilée à l'hiver 2020. Cette vision orientera les décisions et les actions de la Ville de Montréal concernant la transition écologique, la mobilité, l'habitation et le développement économique, en mettant de l'avant des valeurs de justice sociale, de participation citoyenne et d'innovation. Pour y arriver, la Ville de Montréal développera une démarche d'engagement afin de concrétiser cette vision par le biais de projets porteurs.

Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

Transition écologique

En se fixant des cibles ambitieuses et en se donnant les moyens pour les atteindre, la Ville de Montréal déploie les efforts nécessaires pour concrétiser sa transition écologique. Tous les services municipaux seront appelés à contribuer. À cet effet, voici quelques-unes des nombreuses actions qui seront posées.

- Le Bureau de la transition écologique et de la résilience mettra en œuvre le plan climat 2020-2030-2050, une démarche transversale qui touchera l'ensemble des unités d'affaires de la Ville et qui établira les domaines d'action prioritaires pour atteindre l'objectif de carboneutralité en 2050. Cette stratégie s'appuiera sur cinq piliers : la réduction, l'adaptation et la résilience, l'équité, l'exemplarité et la mobilisation.

  Un financement supplémentaire de 2,8 M$ sera octroyé au Bureau de la transition écologique et de la résilience pour coordonner les actions identifiées dans le plan climat. Le Service du développement économique déploiera de son côté des programmes d'incitatifs financiers et des services d'accompagnement destinés à mobiliser les entreprises dans l'atteinte des objectifs du plan climat.

En plus du plan climat à venir, les services de la Ville de Montréal sont déjà mobilisés pour la transition écologique via diverses initiatives :

- Soulignons que la Ville de Montréal possède 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. En 2020, elle souhaite augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques et poursuivre sa collaboration avec divers fournisseurs afin de développer des produits écoresponsables sans émission de gaz à effet de serre (GES).

- Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) développera une nouvelle politique de développement durable pour les immeubles municipaux et poursuivra la mise en œuvre du Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments municipaux du SGPI 2018-2021. Ce plan vise à réduire la consommation d'énergie de 41 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021.

- Le Service de l'approvisionnement mettra en place plusieurs initiatives favorisant et augmentant le volume d'achat responsable et social.
- Pour sa part, le Service de la culture accentuera l'encadrement écoresponsable des festivals et des événements afin de diminuer leur empreinte écologique.

S'inscrivant directement dans les orientations vouées à la transition écologique, les actions prioritaires du Service de l'environnement pour l'année 2020 sont nombreuses :

- Pour amorcer le virage nécessaire à l'atteinte du zéro déchet d'ici 2030, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR 2020-2025) sera mis en œuvre.
  En ce sens, plusieurs actions sont prévues, notamment :
  - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles situées sur le territoire de la ville de Montréal;
  - La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui encourage la réduction à la source des matières résiduelles générées, notamment pour les contenants à usage unique et la gestion des invendus de l'industrie du textile et des épiceries;

- L'ajout de 4 nouvelles ressources afin de contribuer au déploiement dynamique du PDGMR 2020-2025;
- L'ajout de 5 nouvelles ressources pour assurer une gestion des opérations saine et efficiente des matières résiduelles.

En mettant en place les conditions nécessaires pour offrir une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles, la Ville de Montréal agit tant sur le front technologique, économique et culturel des infrastructures que sur celui du déploiement de services.

- Les travaux associés aux projets des centres de compostage et de biométhanisation se poursuivront.
- Trois nouvelles ressources viendront apporter leur expertise et leur savoir-faire à l'équipe du Service de l'environnement pour contribuer aux actions visant à améliorer la qualité de l'air, notamment en ce qui a trait à la cuisson et au chauffage au bois.
- La Ville de Montréal construira et mettra en service :
  - Une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel, au coût de 14,5 M$[6];
  - Un mur-écran et une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, au coût de 48,5 M$[7].

Les espaces verts constituent des alliés pour contrer les effets des changements climatiques et la Ville de Montréal le démontre grâce à ces investissements :

- 104,3 M$ pour protéger les milieux naturels et s'approcher de la cible de 10 % de territoire protégé;
- 82,8 M$ pour poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne et planter des milliers d'arbres;
- 13,1 M$ pour amorcer l'aménagement du Grand parc de l'Ouest à la suite des consultations citoyennes qui seront réalisées en 2020;
- 1,5 M$ pour développer et mettre en valeur les activités agricoles du parc du Bois-de-la-Roche;
- 21,7 M$ pour offrir 6 nouveaux hectares du parc Frédéric-Back à la population;
- 26,2 M$ pour les travaux de réhabilitation du parc La Fontaine, dont le théâtre de Verdure et le pôle famille;
- 14,1 M$ pour poursuivre le chantier du square Viger, auquel sera intégré le Réseau express vélo;
- 1,3 M$ pour favoriser l'accès aux berges et à la « vague à Guy » pour pratiquer le surf;
- 25,5 M$ pour réaménager le parc du Mont-Royal et en repenser l'accès;
- 0,2 M$ pour repérer et protéger les milieux humides et hydriques d'intérêt;
- 154,3 M$ pour réaliser des travaux d'envergure dans les parcs locaux (51 M$), les installations sportives extérieures (34 M$), les arénas (35,6 M$) et les installations aquatiques (33,7 M$).

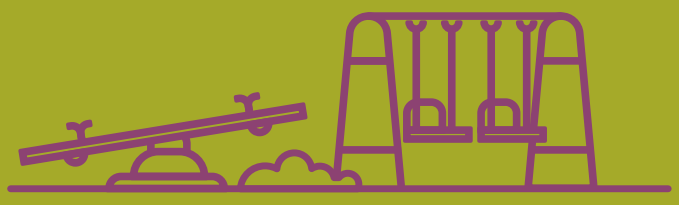

6 - Cet investissement n'est pas au PTI 2020-2022, il provient des réserves de fonds spéciaux en environnement.

7- Cet investissement n'est pas au PTI 2020-2022, il provient des réserves de fonds spéciaux en environnement.

Habitation

Poursuivre le développement de la métropole passe par l'accroissement de l'offre abordable en logements et en propriétés de qualité, notamment pour les familles, et ce, dans tous les quartiers.

- Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, 140 M$ sont consentis, à même le budget de 2020, à des subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles. Notons que la barre du 50 % des cibles est déjà atteinte.
- Pour accroître le rythme de livraison de projets sociaux et communautaires en habitation, le budget des programmes AccèsLogis connaît une hausse de 63 M$ et atteint, pour 2020, 97 M$. Rappelons que cette dépense est partagée avec la Société d'habitation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Des investissements de plus de 10 M$ sont faits dans le cadre de nouvelles mesures pour le logement abordable visant des clientèles ou des formules innovantes en habitation non jointes par les programmes existants.
- Le budget annuel de l'Office municipal d'habitation de Montréal est majoré de 0,7 M$ pour lui permettre d'optimiser son service de référence et d'aide aux ménages sans logis et ses interventions de soutien à la lutte contre l'insalubrité. Ce budget sera donc de 1,6 M$ si on y ajoute le montant de 385 000 $ réservé au remboursement des frais d'hébergement.
- En 2020, la Ville de Montréal investira 15,1 M$ pour l'acquisition de terrains, notamment par le biais d'un règlement sur le droit de préemption pour l'habitation.
- En appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires, le Service de l'habitation maintiendra un rythme soutenu en ce qui a trait aux inspections en matière de salubrité.

Mobilité

La mobilité durable est un enjeu prioritaire qui nécessite la mise en place de projets structurants pour bonifier les réseaux de transports actifs et collectifs, et ce, dans l'ensemble des quartiers ainsi que dans la région métropolitaine :

- La Ville de Montréal poursuivra la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro avec les partenaires afin de réduire au minimum les décès et les collisions graves sur les routes. À cet effet, pour être plus agile et réagir plus rapidement là où il est nécessaire de le faire sur le réseau, la Ville de Montréal réserve une enveloppe de 1 M$ pour des aménagements transitoires. Elle réserve également 1 M$ au budget du Service de police de la Ville de Montréal afin que celui-ci embauche des brigadiers scolaires additionnels pour mieux assurer la sécurité des écoliers dans les zones scolaires. Comme mesure supplémentaire, la Ville de Montréal augmente de 40% son financement alloué aux feux de circulation pour contribuer à la sécurité des piétons et des cyclistes, en le portant à 58,5 M$ au PTI 2020-2022.
- La Ville de Montréal amorcera des travaux de révision du plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, qui reverra l'aménagement de l'ensemble du territoire en termes de transition écologique et de mobilité active et collective.
- 0,65 M$ sont alloués à la conduite d'études relatives au projet de la ligne rose du métro et à celui du réaménagement en boulevard urbain de la rue Notre-Dame, dans l'axe où le ministère des Transports du Québec prévoit intégrer un mode structurant de transport collectif.
- 9,6 M$[8] sont octroyés pour des travaux liés au prolongement de la ligne bleue en vue du chantier principal, prévu entre 2021 et 2026.

- 17,25 M$ iront à l'avancement du Réseau express vélo et à des programmes liés au réseau cyclable afin d'atteindre un total de 925 km de voies cyclables à la fin de l'année 2020. De plus, 6 M$ ont été provisionnés au PTI pour le programme de maintien du réseau cyclable.
- 70,9 M$[9] sont réservés à la construction d'infrastructures sur le boulevard Pie-IX afin d'accueillir le service rapide par bus (SRB) et à l'aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX.
- 60,8 M$[10] sont consentis à de l'accompagnement entourant l'implantation du Réseau express métropolitain (REM) et à différents aménagements, notamment des liens cyclables.
- 0,5 M$ sont consentis en surplus à l'Escouade mobilité, ce qui porte son budget à 1,4 M$.
- La Ville de Montréal augmente sa contribution à BIXI Montréal, notamment pour lui permettre d'ajouter plus de 2 200 vélos à assistance électrique[11] à son réseau de vélopartage.

8 - 0 $ en 2020, 5 M$ en 2021 et 4,6 M$ en 2022.

9 - 38,619 M$ en 2020, 22,059 M$ en 2021 et 10,23 M$ en 2022.

10 - 17,2 M$ en 2020, 22,918 M$ en 2021 et 20,694 M$ en 2022.

11 - 1 000 vélos en 2020, 725 vélos en 2021, 541 vélos en 2022.

Développement économique

Le développement économique est le cœur battant de la communauté. Il sert de levier dans le cadre de différents projets qui viennent soutenir les entreprises, tout en structurant et en dynamisant le territoire. Pour faire de Montréal une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, 555 M$ sont consentis à la mise en œuvre de la Stratégie de développement Accélérer Montréal 2018-2022, dont 355 M$ sont financés par des ententes avec le gouvernement du Québec et qui inclut des fonds pour la décontamination des sols.

Parmi les priorités de 2020, plusieurs initiatives viendront accélérer le développement économique du territoire, notamment :

- Deux plans directeurs visant le développement de secteurs à vocation économique seront mis en place afin d'accélérer l'essor de l'Est.
- La revitalisation et la modernisation des artères commerciales sont une priorité, comme en témoignent les projets des rues Sainte-Catherine Ouest et Saint-Hubert, notamment. Les commerçants touchés par des chantiers majeurs peuvent toujours bénéficier du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs, lancé en 2019 et doté d'une enveloppe de 25 M$ pour la période 2018-2021.
- Le Service du développement économique participe, par le biais d'un soutien technique et financier, à certains projets lancés dans le cadre du plan d'action pour la rue Saint-Denis afin de contribuer à la redynamisation de cette rue emblématique.
- La Ville de Montréal prévoit aussi soutenir les sociétés de développement commercial (SDC) qui œuvrent à la dynamisation et à la revitalisation des artères commerciales dans différents arrondissements. Les SDC sont des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers.
- Des services directs sont toujours offerts à travers le réseau PME MTL de la Ville de Montréal afin de soutenir la création et la croissance des entreprises d'ici. Par le biais des 6 pôles du réseau PME MTL, 130 conseillers accompagnent et offrent du financement aux entrepreneurs.
- Au chapitre de l'entrepreneuriat, de nouvelles actions pour aider les entreprises en démarrage seront déployées en 2020. Par ailleurs, les organismes dédiés à l'entrepreneuriat seront encore appuyés par le biais du lancement des quatrième et cinquième appels à projets « Accélérer l'entrepreneuriat », qui vise particulièrement à soutenir l'entrepreneuriat féminin, l'entrepreneuriat jeunesse et les entrepreneurs issus des communautés autochtones et de la diversité.
- En matière d'économie sociale, le nouveau programme Accélérer l'investissement durable – Économie sociale, doté d'une enveloppe de 6 M$ pour la période 2020-2024, sera présenté pour adoption et mis en œuvre.
- Montréal continuera aussi à appuyer des projets innovants pour attirer, retenir les talents et développer les compétences du futur grâce au troisième appel à projets « Accélérer les talents ».

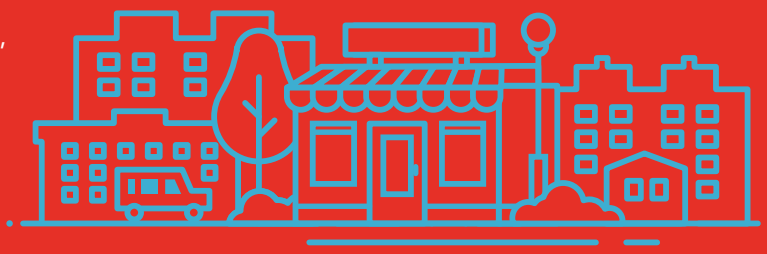

La Ville de Montréal continuera de diminuer l'écart entre la taxation résidentielle et non résidentielle en plus de bonifier la mesure de taux différencié introduite au budget de fonctionnement 2019 pour soutenir les commerces de proximité.

Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

Développement social

En matière de développement social, plusieurs actions sont prévues, en collaboration avec divers partenaires, notamment en ce qui concerne :

- La lutte contre l'itinérance, pour laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal investiront 5,45 M$ sur 4 ans (pour la Ville de Montréal : 80 000 $ en 2020, 60 000 $ en 2021 et 60 000 $ en 2022) et plus particulièrement pour l'offre d'un service de consommation d'alcool supervisé (*wet shelter*), la création d'un centre de jour dans le secteur du square Cabot pour les personnes d'origines autochtones et sans-abri et un projet destiné aux femmes en situation d'itinérance.
- L'intégration des nouveaux arrivants par la mise en place de la Station Nouveau Départ, une idée de la Ville de Montréal qui se concrétisera avec Services Québec.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action en développement social 2019-2020, tout en planifiant la suite qui s'inscrit dans une vision de justice sociale.

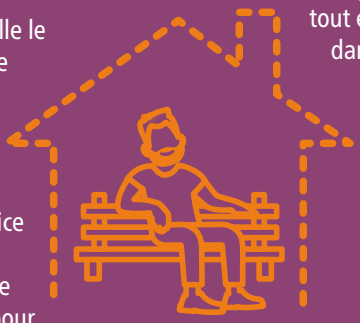

Actions prioritaires : Budget 2020 et PTI 2020-2022

Sports

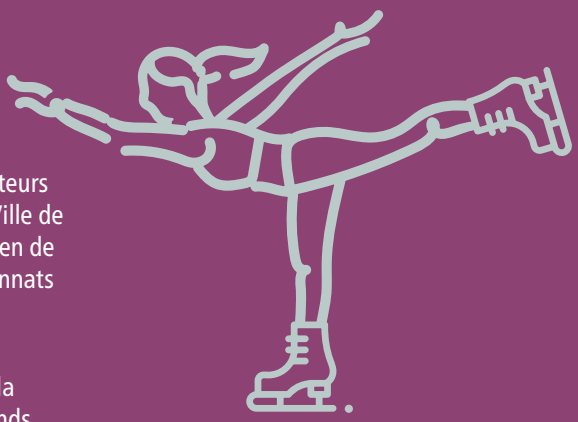

Les événements sportifs sont rassembleurs, créateurs de retombées économiques et générateurs de saines habitudes de vie. Par conséquent, la Ville de Montréal réserve diverses sommes pour le soutien de plusieurs événements, notamment les Championnats du monde ISU de patinage artistique 2020.

La Ville de Montréal bonifie ses programmes d'installations sportives extérieures et poursuit la construction des centres aquatiques de Pierrefonds et de Rosemont.

25/436

Culture

Que ce soit pour tisser des liens sociaux, enrichir son savoir ou se divertir, la culture contribue, sous toutes ses formes, à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. À cet égard, le Service de la culture propose une programmation porteuse, notamment avec les projets qui suivent :

- En 2020, les citoyennes et les citoyens pourront profiter de l'esplanade Tranquille, un nouveau lieu public offrant une patinoire extérieure réfrigérée qui se transformera l'été en une grande terrasse urbaine. La place sera un lieu privilégié pour l'accueil et la tenue d'activités citoyennes et culturelles tout comme de spectacles, au premier chef, ceux des grands festivals et des événements. Rappelons que l'aménagement de l'esplanade Tranquille constitue la dernière phase du grand projet du Quartier des spectacles, pôle de la Place des Arts.

- Des travaux de rénovation et d'agrandissement de 2 bibliothèques seront amorcés : Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, qui mettra en valeur un édifice à caractère patrimonial et préservera sa vocation civique, ainsi que L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, où les bandes dessinées seront à l'honneur autant par la mise en valeur de la collection que par la programmation. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, un montant de 33,8 M$ est prévu pour la première et de 22,3 M$, pour la seconde.
- La collection d'art public accueille plusieurs nouvelles œuvres chaque année. En 2020 seront notamment inaugurées celles de Patrick Bernatchez, dans le projet Outremont, de Nadia Myre, sur la rue Laurier Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont, et de Jonathan Villeneuve, à l'Espace 67 du parc Jean-Drapeau.

- Le soutien au dynamisme des festivals et des événements qui ponctuent la vie culturelle montréalaise, tant au centre-ville que dans les quartiers, demeurera important. La tenue de la première édition du « hub » de Verdun du Festival international de Jazz de Montréal, en 2019, a connu un franc succès; celui-ci sera reconduit en 2020 et un autre « hub » sera ajouté, affirmant ainsi une présence encore plus tangible dans les quartiers. Fierté Montréal se voit attribuer un financement total de 600 000 $ de la part de la Ville de Montréal, qui reconnaît ainsi ce grand festival montréalais.
- La revitalisation des quartiers passera aussi par un soutien accru à l'écosystème culturel. Plus de 1,2 M$ sur 2 ans sont prévus pour améliorer l'insonorisation des salles de spectacles alternatives. Grâce à un partenariat avec le gouvernement du Québec, un programme de 30 M$ visant l'appui aux ateliers d'artistes sera également déployé.

D'autres projets, initiatives et organismes liés à la culture bénéficieront de sommes allouées par la Ville de Montréal, entre autres :

- Après l'avoir promis en 2019, plus de 20 M$ sont attribués au Conseil des arts de Montréal. De cette somme, 0,5 M$ seront consacrés à l'aide apportée aux ateliers d'artistes en arts visuels, créateurs de valeur, d'identité et de dynamisme dans les quartiers.
- Le Musée des Hospitalières se voit attribuer 240 000 $ pour ses activités de fonctionnement.
- Plus de 380 000 $ sont alloués au MEM (pour Mémoire des Montréalais) en prévision de son ouverture en 2021.
- Une enveloppe de 250 000 $ est allouée au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour des équipements.

Expérience citoyenne

Un service de première ligne efficace et de qualité

Le Centre de services 311 est la porte d'entrée d'un nombre important de Montréalaises et de Montréalais désirant s'adresser à leur ville, et à ce titre, un service efficace et de qualité doit être offert.
Par conséquent, la Ville de Montréal est fière d'annoncer la création de 30 nouveaux postes au 311 pour bonifier ce service de première ligne et améliorer le temps de réponse.

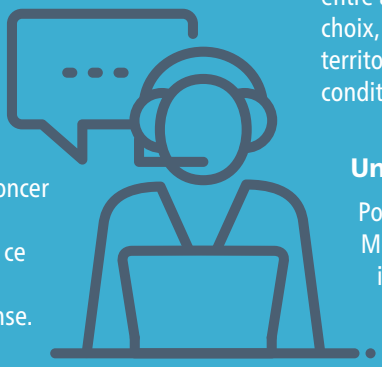

Participation citoyenne

Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et déployé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

Un mandat élargi pour l'Escouade mobilité

Forte du succès de sa première année d'opération, l'Escouade mobilité voit son mandat élargi afin de pouvoir intervenir en appui aux arrondissements lors des opérations hivernales. Cinq cent mille dollars supplémentaires sont consentis en surplus à l'Escouade mobilité, ce qui porte son budget à 1,4 M$, soit une augmentation de 55 %.

Davantage de flexibilité dans les opérations de déneigement

Un montant supplémentaire de 1,1 M$ est alloué aux opérations de déneigement afin de permettre, entre autres, aux arrondissements d'effectuer à leur choix, jusqu'à deux chargements partiels sur leur territoire, et ainsi répondre plus efficacement aux conditions hivernales spécifiques à leur territoire.

Un tout premier budget participatif

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, pourvue d'une enveloppe de 10 M$, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville de Montréal.

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et aux citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement.

Plus de 3000 municipalités autour du globe proposent déjà un budget participatif à leur population. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.

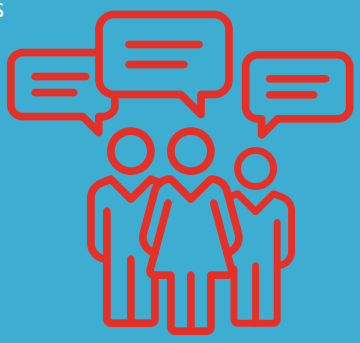

Innovation

Pour poursuivre son développement, la Ville de Montréal doit pouvoir innover, tant dans sa gestion que dans ses programmes et services, afin de mieux répondre aux besoins de la population.

- En 2020, le site **montreal.ca** deviendra la vitrine virtuelle principale de la Ville et son outil de communication citoyenne par excellence.

- Espace pour la vie se positionnera comme un acteur de changement grâce au lancement d'un « laboratoire vivant permanent » sur la nature. Ce laboratoire visera à innover et à générer de nouvelles idées pour transformer le lien entre l'humain et la nature en impliquant des gens de tous les horizons (citoyennes et citoyens, scientifiques, membres des Premières Nations, artistes, gens d'affaires, etc.). Ce laboratoire vivant s'inscrit dans la stratégie hors les murs d'Espace pour la vie et dans sa volonté d'être un lieu de rencontre et de partage du savoir.

- La réouverture du Biodôme, un moment très attendu par les Montréalaises et les Montréalais, sera un moment fort de l'année 2020. Dès l'ouverture, les visiteurs pourront s'immerger dans un nouvel environnement physique et technologique, accompagné d'une nouvelle application mobile expérientielle.

- Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) cherche à favoriser l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux grands défis urbains, de concert avec la population, le personnel de la Ville de Montréal et les partenaires. Ses activités ont été marquées en 2019 par l'obtention d'un prix de 50 M$ sur 5 ans du gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes. En 2020, le LIUM déploiera de manière plus large une approche d'expérimentation au service de la communauté montréalaise, entre autres, par la poursuite des tests de navettes autonomes.

- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité développera, en 2020, un programme d'urbanisme transitoire en vue d'en faire un programme récurrent. L'urbanisme transitoire vise à innover et explorer en matière de planification urbaine afin de soutenir l'appropriation collective et la requalification des lieux en attente de vocation. Une telle démarche repose sur la volonté de révéler des lieux significatifs, d'éviter la dégradation des bâtiments et des sites dont les activités ont cessé et d'accompagner leur transformation en un nouveau projet. L'urbanisme transitoire participera au développement de Montréal avec la création d'un nouveau réseau de lieux solidaires, générant des emplois et de nouvelles activités économiques. Le programme d'urbanisme transitoire de la Ville de Montréal vise les objectifs suivants : protéger et mettre en valeur les biens communs (patrimoine bâti, lieux significatifs, propriétés municipales, etc.); reconnaître et soutenir les initiatives communautaires et citoyennes. Les fonds réservés (1 M$) par la Ville de Montréal au budget de fonctionnement de 2020 permettront de soutenir des projets pilotes provenant de 3 catégories : secteurs de planification prioritaires visant une démarche d'écoquartiers; projets urbains (grands chantiers dans les secteurs en transformation); ensembles et bâtiments patrimoniaux.

Budget de fonctionnement 2020

Une gestion responsable des finances publiques

Un budget équilibré de 6,17 G$.

Répartition des dépenses par activités

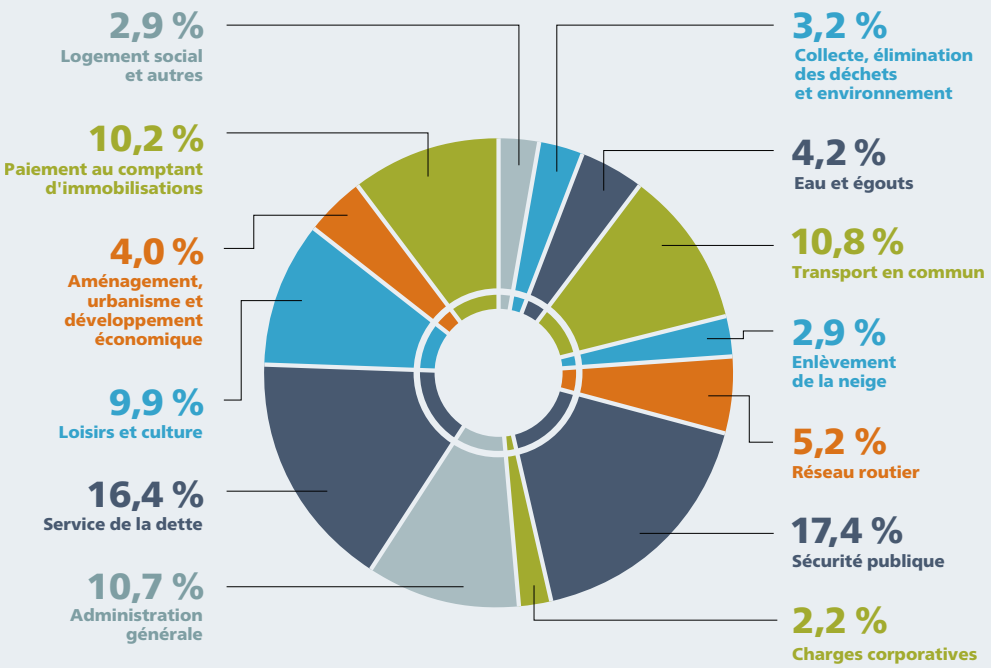

Provenance des revenus

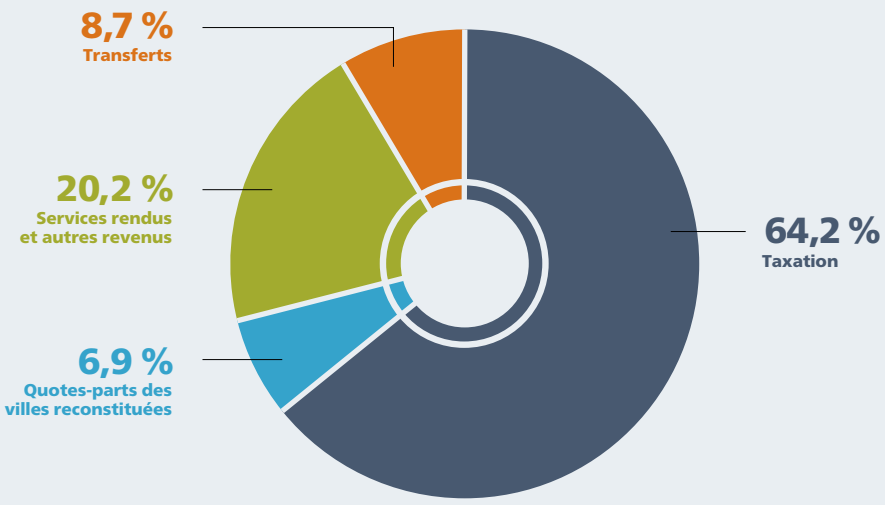

Revenus
6 168 M$

Fiscalité locale

Les principaux éléments marquants la fiscalité locale de la Ville de Montréal en 2020 sont les suivants :

- Le dépôt du rôle 2020-2022 par le Service de l'évaluation foncière;
- Les dernières étapes de l'harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions municipales de 2002;
- La bonification de la mesure des taux différenciés et la poursuite de la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels;
- L'introduction de l'écofiscalité dans le financement des services de l'eau pour les immeubles non résidentiels.

La section qui suit présente d'abord les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement et leurs effets sur les charges fiscales totales des immeubles. Suit une présentation plus détaillée de chacun des éléments marquants de la fiscalité de 2020 et de ses effets sur les charges fiscales totales des propriétaires.

Décisions fiscales

Les principaux éléments marquant la fiscalité locale de la Ville de Montréal en 2020 sont les suivants :

- Pour l'année 2020, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.
- Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes relatives aux services de 3,5 % et de leurs taxes relatives aux investissements de 1,1 %.

Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 88 % des charges fiscales totales des immeubles résidentiels et 96 % des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels.
Voici comment cela se traduit :

- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,8 % et celles des immeubles non résidentiels de 1,5 %;
- Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de moins de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 2,1 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

⬆ 1,8 %
Décisions du conseil municipal

⬆ 0,3 %
Décisions des conseils d'arrondissement

⬆ 2,1 %
Charges fiscales totales

Immeubles non résidentiels

⬆ 1,5 %
Décisions du conseil municipal

⬆ < 0,1 %
Décisions des conseils d'arrondissement

⬆ 1,5 %
Charges fiscales totales

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau et les matières résiduelles	Gestion de l'eau et gestion des matières résiduelles
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2020, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels. Pour les immeubles non résidentiels, la hausse est fixée à 1,5 %, en conformité avec la stratégie annoncée en 2019 de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Par ailleurs, notons que pour l'année 2020, une portion de la hausse de 2 %, soit 0,1 %, est consacrée à la taxe spéciale de l'eau. En effet, la poursuite de la réalisation des investissements prévus pour la réhabilitation des infrastructures d'eau se traduit par un accroissement du service de la dette relatif à l'eau. La hausse de la taxe spéciale relative à l'eau permettra de financer cet accroissement.

Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

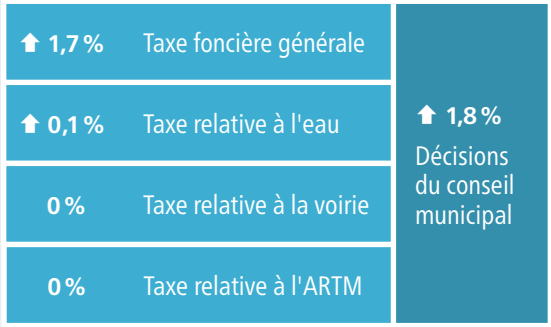

Immeubles non résidentiels

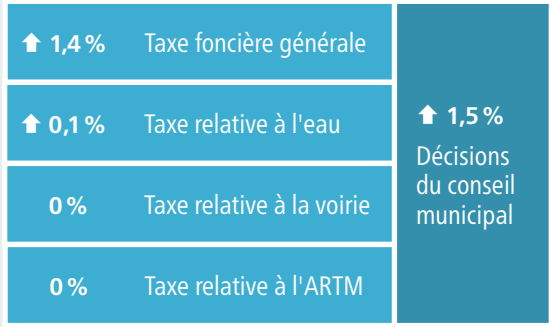

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité. Le tableau suivant résume les décisions quant au niveau des taxes de services.

Décisions des conseils d'arrondissement quant au niveau de leur taxe de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Arrondissements	Hausse de la taxe de services
Ahuntsic-Cartierville	2,0 %	Plateau-Mont-Royal	2,0 %
Anjou	11,9 %	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,0 %	Rosemont–La Petite-Patrie	1,8 %
Lachine	2,2 %	Saint-Laurent	2,0 %
LaSalle	4,7 %	Saint-Léonard	1,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9,3 %	Sud-Ouest	2,0 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,0 %	Verdun	2,0 %
Montréal-Nord	13,9 %	Ville-Marie	1,8 %
Outremont	2,0 %	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,0 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %		
		Total	**3,5 %**

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de moins de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

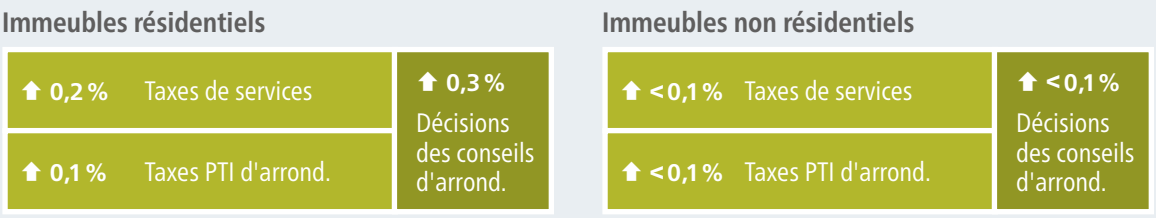

Dépôt du rôle 2020-2022

Le Service de l'évaluation foncière a déposé, le 11 septembre 2019, le rôle d'évaluation 2020-2022 de la Ville de Montréal. Le rôle d'évaluation consigne de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, dont leur valeur foncière. C'est cette valeur qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville de Montréal ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des valeurs mises à jour par le Service de l'évaluation foncière. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville de Montréal ajuste ses taux à la baisse.

Ce nouveau rôle présente des valeurs foncières en hausse d'environ 13 %. Toutefois, l'évolution des valeurs foncières est très différente d'un secteur à l'autre de la ville de Montréal. Des différences marquées existent également selon le type de propriété.

Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2017-2019 et le rôle 2020-2022, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %

Arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles 5 log. et moins	Immeubles 6 log. ou plus	Immeubles non résidentiels
Ahuntsic-Cartierville	11,6 %	11,0 %	15,3 %	8,1 %
Anjou	8,3 %	7,0 %	15,5 %	7,7 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	17,5 %	13,8 %	26,3 %	12,0 %
Lachine	13,8 %	13,1 %	17,6 %	10,3 %
LaSalle	12,5 %	12,0 %	17,9 %	7,3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8,9 %	8,7 %	11,8 %	9,4 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11,0 %	10,0 %	15,4 %	9,2 %
Montréal-Nord	8,2 %	5,9 %	14,6 %	7,3 %
Outremont	16,6 %	15,4 %	26,2 %	20,6 %
Pierrefonds-Roxboro	12,9 %	12,5 %	17,7 %	8,6 %
Plateau-Mont-Royal	17,4 %	15,2 %	24,1 %	17,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,0 %	4,8 %	16,0 %	8,5 %
Rosemont–La Petite-Patrie	14,9 %	14,4 %	16,6 %	15,0 %
Saint-Laurent	12,0 %	10,9 %	19,4 %	9,9 %
Saint-Léonard	9,2 %	9,0 %	10,9 %	7,5 %
Sud-Ouest	18,4 %	17,1 %	25,4 %	18,1 %
Verdun	19,2 %	17,7 %	26,2 %	11,1 %
Ville-Marie	17,1 %	11,3 %	34,3 %	11,9 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12,3 %	12,0 %	13,8 %	13,0 %
Total	**13,8 %**	**12,0 %**	**22,0 %**	**11,3 %**

Fait à noter, même sur le territoire d'un arrondissement, il existe des différences marquées. Cette évolution différente des valeurs des immeubles sur le territoire cause ce que l'on nomme des « déplacements fiscaux » entre les immeubles. En effet, la prise en compte des nouvelles valeurs foncières déplace le fardeau fiscal vers les propriétés dont les valeurs foncières ont augmenté plus rapidement que la moyenne, en allégeant le fardeau fiscal associé aux propriétés dont les valeurs n'ont pas augmenté autant.

Afin d'atténuer les déplacements fiscaux entre les immeubles, la Ville de Montréal a adopté, plus tôt cet automne, une résolution afin de se prévaloir de la mesure de l'étalement de la variation des valeurs. Cette mesure d'atténuation permet de lisser sur 3 ans les déplacements fiscaux, soit la durée d'un rôle.

Effet particulier du dépôt du rôle 2020-2022 pour les immeubles de 6 logements ou plus

La *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de Montréal d'utiliser une catégorie d'immeubles particulière pour les immeubles de 6 logements ou plus. Toutefois, le taux applicable à cette catégorie ne peut être inférieur au taux applicable aux autres immeubles résidentiels.

Or, l'indexation de 22 % des valeurs des immeubles de 6 logements ou plus est supérieure à celle des autres immeubles résidentiels, soit 12 %. Comme la Ville de Montréal a, dans le passé, déjà réduit le taux applicable aux immeubles de 6 logements ou plus afin de neutraliser des effets similaires, il n'y a plus de marge de manœuvre pour atténuer les effets du dépôt du rôle 2020-2022 entre ces 2 groupes d'immeubles résidentiels.

Pour cette raison, la Ville de Montréal a fait une demande auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir davantage de flexibilité dans la détermination des taux résidentiels des taxes foncières. Toutefois, pour l'année 2020, la Ville n'a pas les outils fiscaux lui permettant de neutraliser l'effet de rôle, ce qui alourdit de plus de 2 % les charges fiscales des immeubles de 6 logements ou plus.

Effets du dépôt du rôle 2020-2022 sur les catégories d'immeubles résidentiels

	Immeubles de 5 logements et moins	Immeubles de 6 logements ou plus
Effets sur les charges fiscales	(0,5 %)	2,1 %

Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 625 000 $ et l'allègement est augmenté de 2,5 %.

Ainsi, les premiers 625 000 $ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur au taux qui sera imposé sur la valeur foncière excédant 625 000 $. Pour les plus petits immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 625 000 $ (plus de 60 % des immeubles non résidentiels), la mesure aura pour effet d'alléger de 12,5 % les charges fiscales par rapport à 2018.

Pour les immeubles dont la valeur non résidentielle est inférieure à environ 4,2 M$, l'effet net est bénéfique. Au total, près de 92 % des immeubles bénéficieront de la bonification de la mesure en 2020. Après ce seuil, les propriétaires voient leurs charges fiscales augmenter graduellement. Pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 0,7 % en 2020.

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient bien différentes les unes des autres. La Ville de Montréal a posé certains gestes depuis pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs[12] qui la composent :

- Abandon des taxes locatives en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services.
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier.
- Réduction graduelle des tarifications résidentielles pour l'eau vers un montant maximal de 45 $, ou son équivalent.
- Implantation d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs de la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire en 2004.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que certains gestes restent encore à poser pour satisfaire à la contrainte légale exigeant l'harmonisation de l'ensemble de la structure fiscale avant le 1er janvier 2022. Ainsi, au cours de l'année 2020, la Ville de Montréal poursuivra son chemin vers l'harmonisation fiscale, en continuité avec les actions posées depuis les fusions municipales.

Au terme de l'harmonisation, la structure fiscale de l'année 2022 sera celle présentée dans le tableau suivant.

12 - Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

Structure fiscale à la fin de l'harmonisation

Immeubles résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

Immeubles non résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière et tarification volumétrique
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

L'atteinte de cette structure fiscale se fera graduellement sur 3 ans, pour minimiser les déplacements fiscaux entre les immeubles. Le tableau qui suit présente les étapes prévues annuellement pour l'harmonisation.

Étapes de l'harmonisation fiscale, exercices 2020, 2021 et 2022

	2020	2021	2022
Immeubles résidentiels			
Tarification pour la gestion de l'eau	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 $ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 15 $ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s) :	Anjou (20 $) Saint-Laurent (25 $)	Aucun	Aucun
Tarification pour la gestion des matières résiduelles	Réduction des tarifs existants à un maximum de 60 $ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 $ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s) :	Outremont (100 $)	Aucun	Aucun
Immeubles non résidentiels			
Tarification pour la gestion de l'eau	Plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels	Introduction graduelle de la tarification volumétrique	Tarification volumétrique en vigueur
Cas particulier(s) :	Maintien des tarifications existantes	Aucun	Aucun
Tarification pour la gestion des matières résiduelles	Abandon des tarifications par local		
Cas particulier(s) :	Aucun	Aucun	Aucun

Le tableau suivant présente l'effet par logement de l'harmonisation en 2020. On constate des déplacements fiscaux entre les différents types d'immeubles résidentiels en raison de l'harmonisation seulement dans les secteurs où il existe des tarifications. Les immeubles de 6 logements ou plus font exception. L'abandon de tarifications contribue à atténuer légèrement les effets du dépôt du rôle sur ces immeubles, effets qui leur sont en moyenne défavorables avec le rôle 2020-2022.

Effets de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020

Arrondissements	Tarification		Simulation - Effet par logement						
	Eau	Déchets	Unif.	Condo	2 log.	3 log.	4 log.	5 log.	6 log. ou plus
Ahuntsic-Cartierville			○	○	○	○	○	○	○
Anjou	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			○	○	○	○	○	○	○
Lachine	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
LaSalle	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Oui	Oui[1]	○	○	○	○	○	○	○
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			○	○	○	○	○	○	○
Montréal-Nord	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Outremont		Oui	○	○	○	○	○	○	○
Pierrefonds-Roxboro	Oui	Oui[2]	○	○	○	○	○	○	○
Plateau-Mont-Royal			○	○	○	○	○	○	○
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles			○	○	○	○	○	○	○
Rosemont–La Petite-Patrie			○	○	○	○	○	○	○
Saint-Laurent	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Saint-Léonard	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Sud-Ouest			○	○	○	○	○	○	○
Verdun	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
Ville-Marie			○	○	○	○	○	○	○
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			○	○	○	○	○	○	○
Ville de Montréal			○	○	○	○	○	○	○

Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2019 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2019 et de 2020.

Notes :
1. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Sainte-Geneviève seulement.
2. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Pierrefonds seulement.

Légende		
Baisse		○
Augmentation des charges	de 0 $ à 8 $	○
	de 8 $ à 15 $	○
	plus de 15 $	○

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

Alors qu'une bonne partie des immeubles non résidentiels de bien des secteurs étaient déjà dotés de compteurs d'eau au moment des fusions municipales, ce n'est pas le cas pour l'ensemble du territoire. La Ville de Montréal a relancé en 2012 l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, à la suite de l'adoption de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020.

La fin de ce projet est prévue en juillet 2022. À cette date, tous les immeubles non résidentiels[13] seront dans l'obligation de posséder un compteur d'eau conforme au règlement RCG 07-031 du conseil d'agglomération. Cela rend propice le déploiement auprès des immeubles non résidentiels d'une mesure écofiscale ayant fait ses preuves pour assurer une consommation responsable de l'eau, soit la tarification volumétrique.

Ainsi, l'année 2020 marquera le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Le conseil municipal prévoit facturer aux immeubles non résidentiels l'eau selon le volume consommé à partir de l'exercice 2021. Comme bon nombre de propriétaires et de locataires ont une connaissance limitée de leur consommation d'eau et du coût de l'eau qui serait ainsi facturé, la Ville de Montréal procédera à un exercice de sensibilisation auprès des propriétaires non résidentiels au cours de l'année 2020.

À cette fin, une « facture à blanc[14] » sera transmise à tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels, particulièrement à ceux n'ayant jamais fait l'objet d'une tarification volumétrique. Cet exercice visera à sensibiliser les propriétaires et leurs locataires quant à leur consommation d'eau. S'ils le souhaitent, ils pourront ainsi apporter des correctifs à leurs comportements de façon à réduire leur consommation d'ici la période de facturation qui commencera, pour l'ensemble des immeubles non résidentiels, dès l'exercice 2021.

À la fin du printemps 2020, la Ville de Montréal déposera son plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée. Cet exercice se poursuivra avec l'exercice de « facturation à blanc » prévu pour l'été 2020.

Pour l'exercice 2020, aucune tarification additionnelle aux tarifs actuellement en vigueur ne sera imposée.

Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments présentés dans les pages précédentes sont traduits dans cette section. Celle-ci présente les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles.

Lorsque l'on s'attarde aux variations des charges fiscales, on note des différences entre les arrondissements dans la colonne présentant les variations de la taxe foncière générale. Cette taxe varie de façon différente d'un arrondissement à l'autre en raison des facteurs suivants :

- Le financement des dettes historiques des anciennes municipalités contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle.

Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent distinctement les variations des charges fiscales attribuables à la taxe foncière générale, aux taxes spéciales municipales et aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement. Les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle sont également présentés.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, principalement en raison de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

13 - Seuls les immeubles non résidentiels dont l'usage non résidentiel est supérieur à 15 % sont visés par le règlement RCG 07-031. Par ailleurs, certains immeubles peuvent obtenir une dérogation si leur propriétaire démontre à la Ville de Montréal le très faible niveau de consommation d'eau, mais ce, sous certaines conditions.

14 - Qu'est-ce qu'une « facture à blanc »? C'est une facture qui ne doit pas être payée, mais qui vise à renseigner le propriétaire des coûts des services qui sont rendus. Dans le contexte d'une étape précédant la mise en place d'une tarification, l'exercice sert à informer les propriétaires et les locataires du coût éventuel qui leur sera facturé.

Variation des charges fiscales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal					Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales[2]
	TFG[1]	Taxe spéciale Eau	Effets rôle	Dettes histo-riques	Sous-total[2]	Taxes de services	PTI local	Sous-total[2]	
Ahuntsic-Cartierville	1,7 %	0,1 %	(0,6 %)	0,0 %	**1,2 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**1,4 %**
Anjou	1,4 %	0,1 %	(1,3 %)	(1,4 %)	**(1,2 %)**	1,4 %	(0,1 %)	**1,3 %**	**0,1 %**
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	**2,8 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,1 %**
Lachine	1,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**1,8 %**	0,2 %	(0,2 %)	**0,0 %**	**1,7 %**
LaSalle	1,7 %	0,1 %	(0,2 %)	0,2 %	**1,8 %**	0,2 %	(0,5 %)	**(0,3 %)**	**1,6 %**
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,7 %	0,1 %	(1,3 %)	0,0 %	**0,5 %**	0,5 %	0,2 %	**0,7 %**	**1,2 %**
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	1,6 %	0,1 %	(0,7 %)	0,0 %	**1,0 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**1,2 %**
Montréal-Nord	1,5 %	0,1 %	(1,4 %)	0,0 %	**0,2 %**	1,9 %	0,2 %	**2,1 %**	**2,3 %**
Outremont	1,8 %	0,1 %	0,8 %	0,2 %	**2,9 %**	0,1 %	(0,1 %)	**0,0 %**	**2,8 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,6 %	0,1 %	(0,2 %)	0,1 %	**1,6 %**	0,6 %	(0,2 %)	**0,4 %**	**2,0 %**
Plateau-Mont-Royal	1,7 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	**2,8 %**	0,1 %	0,2 %	**0,3 %**	**3,1 %**
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	1,5 %	0,1 %	(2,0 %)	(0,1 %)	**(0,5 %)**	0,1 %	0,3 %	**0,4 %**	**0,0 %**
Rosemont — La Petite-Patrie	1,7 %	0,1 %	0,3 %	0,0 %	**2,1 %**	0,1 %	0,4 %	**0,5 %**	**2,5 %**
Saint-Laurent	1,6 %	0,1 %	(0,6 %)	0,1 %	**1,2 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**1,4 %**
Saint-Léonard	1,6 %	0,1 %	(1,2 %)	0,2 %	**0,7 %**	0,2 %	(0,2 %)	**0,0 %**	**0,6 %**
Sud-Ouest	1,7 %	0,1 %	1,2 %	0,1 %	**3,1 %**	(0,1 %)	(0,1 %)	**(0,2 %)**	**2,8 %**
Verdun	1,7 %	0,1 %	1,2 %	(0,1 %)	**2,9 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**3,2 %**
Ville-Marie	1,8 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	**2,9 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**3,0 %**
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	1,6 %	0,1 %	(0,4 %)	0,0 %	**1,3 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**1,5 %**
Ville de Montréal	1,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**1,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**2,1 %**

Notes :
1. TFG signifie taxe foncière générale.
2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales de 2019 à 2020, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal						Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales[2]
	TFG[1]	Taux différenciés	Taxe spéciale Eau	Effets rôle	Dettes historiques	Sous-total[2]	Taxes de services	PTI local	Sous-total[2]	
Ahuntsic-Cartierville	1,3 %	(0,6 %)	0,1 %	(0,6 %)	0,0 %	**0,2 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**0,3 %**
Anjou	1,3 %	0,4 %	0,1 %	(1,4 %)	(1,2 %)	**(0,8 %)**	0,4 %	0,0 %	**0,4 %**	**(0,5 %)**
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	1,4 %	(1,4 %)	0,1 %	1,1 %	0,0 %	**1,2 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,2 %**
Lachine	1,4 %	(0,2 %)	0,1 %	(0,3 %)	0,1 %	**1,1 %**	0,0 %	(0,1 %)	**(0,1 %)**	**1,1 %**
LaSalle	1,4 %	(0,4 %)	0,1 %	(1,1 %)	0,2 %	**0,2 %**	0,0 %	(0,1 %)	**(0,1 %)**	**0,1 %**
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,4 %	(4,6 %)	0,1 %	2,8 %	(0,1 %)	**(0,4 %)**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**(0,2 %)**
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	1,3 %	(0,4 %)	0,1 %	(0,3 %)	0,0 %	**0,7 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**0,7 %**
Montréal-Nord	1,3 %	(4,3 %)	0,1 %	1,9 %	0,0 %	**(1,0 %)**	0,5 %	0,0 %	**0,5 %**	**(0,4 %)**
Outremont	1,5 %	(4,7 %)	0,1 %	6,2 %	0,2 %	**3,3 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,4 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,4 %	(3,2 %)	0,1 %	1,3 %	0,2 %	**(0,2 %)**	0,1 %	(0,1 %)	**0,0 %**	**(0,1 %)**
Plateau-Mont-Royal	1,4 %	(3,9 %)	0,1 %	4,8 %	0,1 %	**2,5 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,6 %**
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	1,3 %	(1,8 %)	0,1 %	0,4 %	0,0 %	**0,0 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**0,2 %**
Rosemont — La Petite-Patrie	1,4 %	(3,9 %)	0,1 %	4,0 %	0,1 %	**1,7 %**	0,0 %	0,1 %	**0,1 %**	**1,8 %**
Saint-Laurent	1,4 %	0,5 %	0,1 %	(0,8 %)	0,2 %	**1,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,3 %**
Saint-Léonard	1,4 %	(1,2 %)	0,1 %	(0,4 %)	0,2 %	**0,1 %**	0,0 %	(0,1 %)	**(0,1 %)**	**0,0 %**
Sud-Ouest	1,4 %	(1,2 %)	0,1 %	2,9 %	0,1 %	**3,3 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,3 %**
Verdun	1,4 %	(0,8 %)	0,1 %	0,5 %	0,2 %	**1,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,4 %**
Ville-Marie	1,4 %	1,6 %	0,1 %	(1,0 %)	0,0 %	**2,1 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,1 %**
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	1,4 %	(2,5 %)	0,1 %	2,4 %	0,0 %	**1,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,4 %**
Ville de Montréal	1,4 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	**1,5 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**1,5 %**

Notes :
1. TFG signifie taxe foncière générale.
2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

Le PTI de la Ville de Montréal atteint sa vitesse de croisière

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des 3 prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Des investissements de 6 066 M$ sont prévus au PTI, soit 2 001 M$ pour l'année 2020, 2 015 M$ pour l'année 2021 et 2 050 M$ pour l'année 2022.

La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit 3 122 M$.

Après des années de sous-investissements et l'inévitable rattrapage qui s'en suit, la Ville de Montréal atteint son rythme de croisière en matière de dépenses en infrastructures. Ainsi, le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 propose, encore cette année, des investissements importants dédiés, notamment, aux infrastructures routières et de l'eau, et se stabilise à quelque 2 G$ par année. Il s'agit d'un niveau d'investissements optimal qui permettra à la Ville de Montréal de maintenir le rythme, tout en tenant compte des réalités du secteur de la construction.

Les résultats sont d'ailleurs au rendez-vous, comme le démontre le dernier bilan de l'état des routes de Montréal, qui note que 41 % des chaussées sont « en excellent ou en bon état », un chiffre qui atteignait à peine 20 % en 2015.

En passant de 1,2 G$, en 2014, à 2 G$, en 2020, l'augmentation du PTI, particulièrement liée aux infrastructures routières et de l'eau, a permis d'entamer le rattrapage nécessaire, mais en entraînant son lot de défis, autant pour la Ville de Montréal que la population. Cela s'illustre notamment par les nombreuses entraves routières causées par les chantiers, avec lesquelles les usagers de la route doivent composer. De plus, tout comme le milieu de la construction, la Ville de Montréal se préoccupe de la pénurie de main-d'œuvre et d'une probable surchauffe du marché liée au nombre très important de projets dans la région métropolitaine, pouvant entraîner une hausse importante des prix.

Cela a incité la Ville de Montréal à prioriser davantage ses projets afin de tirer le maximum de chacun de ses chantiers. Au cours des trois prochaines années, les quelque 6 G$ d'investissements prévus au PTI serviront principalement à poursuivre la mise à niveau de nos infrastructures de l'eau, à renforcer le réseau routier principal et à améliorer les équipements municipaux mis au service des citoyennes et des citoyens.

En stabilisant son PTI, la Ville de Montréal s'assure de gérer de façon responsable son niveau d'endettement tout en continuant d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais une ville à la hauteur de leurs ambitions et de leurs attentes.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

Investissements par catégories d'actifs

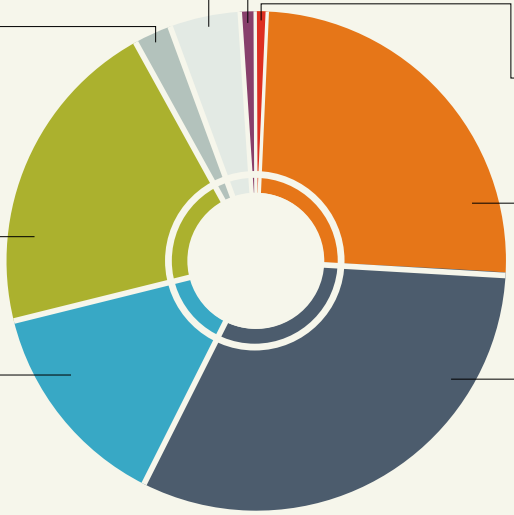

4,6 %
Ameublement, équipements de bureau[1]
276 M$

1,0 %
Machinerie, outillage spécialisé et équipements
59 M$

2,4 %
Véhicules
147 M$

0,1 %
Autres éléments de l'actif
5 M$

20,8 %
Bâtiments et terrains
1 264 M$

25,4 %
Infrastructures routières
1 541 M$

13,7 %
Parcs, espaces verts et terrains de jeux
832 M$

32,0 %
Environnement et infrastructures souterraines[2]
1 942 M$

Programmation déposée
6 066 M$

1 - Intègre l'informatique
2 - Intègre l'eau

Modes de financement

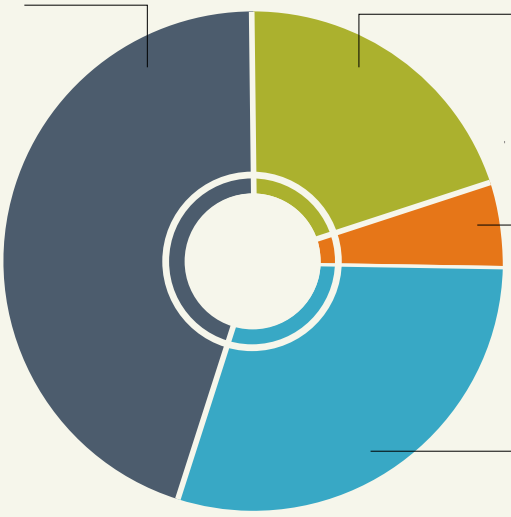

45,1 %
Emprunt selon la programmation
2 737 M$

19,9 %
Subventions gouvernementales
1 207 M$

5,2 %
Activités commerciales de la CSEM[3]
317 M$

25,1 %
Sources de financement externes
1 524 M$

29,8 %
Paiements au comptant d'immobilisations
1 805 M$

Programmation déposée
6 066 M$

3 - CSEM = Commission des services électriques de Montréal

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

Investissements dans les infrastructures de l'eau

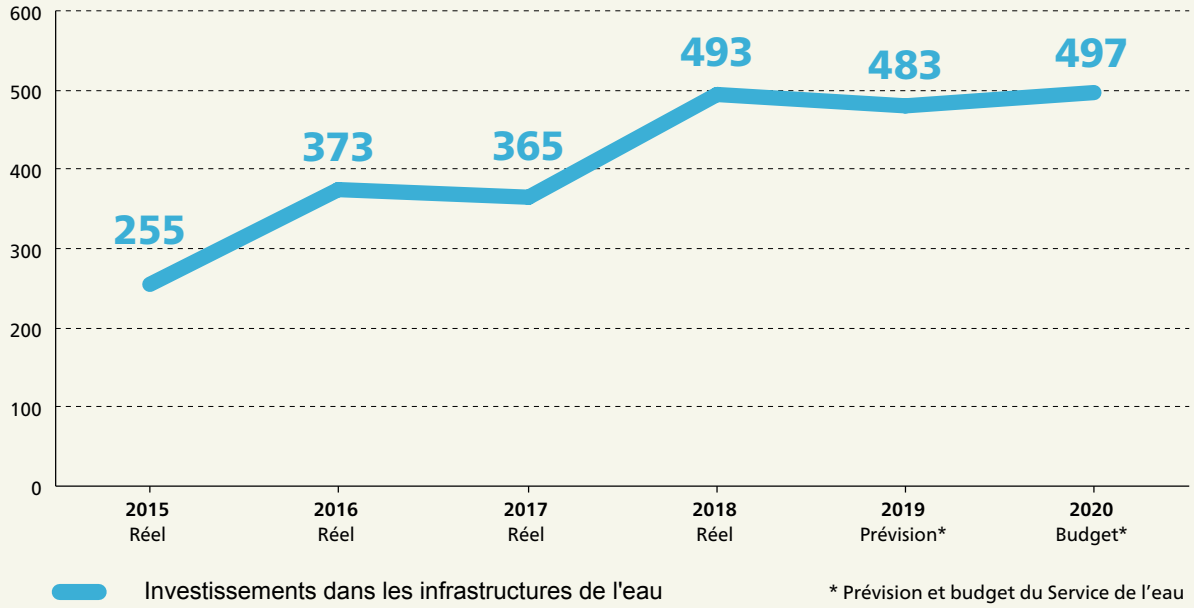

Répartition des investissements pour les infrastructures de l'eau

En 2020, le Service de l'eau prévoit poursuivre son programme de renouvellement de conduites en y investissant près de 314,6 M$. L'année 2020 marquera également la mise en service du réservoir Rosemont, ce qui permettra de démarrer les travaux de réfection du réservoir McTavish, vieux de 87 ans. Il s'agit d'un projet d'envergure et névralgique pour l'alimentation en eau potable de 1,2 million de citoyennes et de citoyens. Toujours à des fins de sécurisation de l'approvisionnement, 20 M$ provenant du programme de renouvellement de conduites seront investis pour reconstruire une conduite de 2 mètres de diamètre alimentant le réservoir McTavish. Le Service de l'eau poursuivra également l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

En ce qui concerne les entrées de service en plomb, la Ville de Montréal accélérera la mise en œuvre de son programme de remplacement afin de répondre aux recommandations émises par Santé Canada. Au total, 557 M$ sont prévus sur 10 ans pour la mise en œuvre du programme. Rappelons que le plomb a été utilisé jusqu'à la fin des années 1960 un peu partout en Amérique du Nord pour fabriquer les entrées de service et que les bâtiments de 8 logements ou moins construits avant 1970 peuvent être reliés par une telle installation. Par conséquent, la réalisation d'analyses d'eau dans toutes les résidences ciblées sera intensifiée au cours des 3 prochaines années. La Ville de Montréal s'est engagée à distribuer des pichets filtrants à la suite de la confirmation de la présence d'entrées de service en plomb et à procéder à leur remplacement complet (parties publiques et parties privées) à compter de 2021.

Enfin, le Service de l'eau amorcera plusieurs études préliminaires relatives aux projets d'immobilisations à venir, notamment quant à la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, à l'amélioration de l'état des actifs de l'eau et au remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

Investissements dans les infrastructures routières

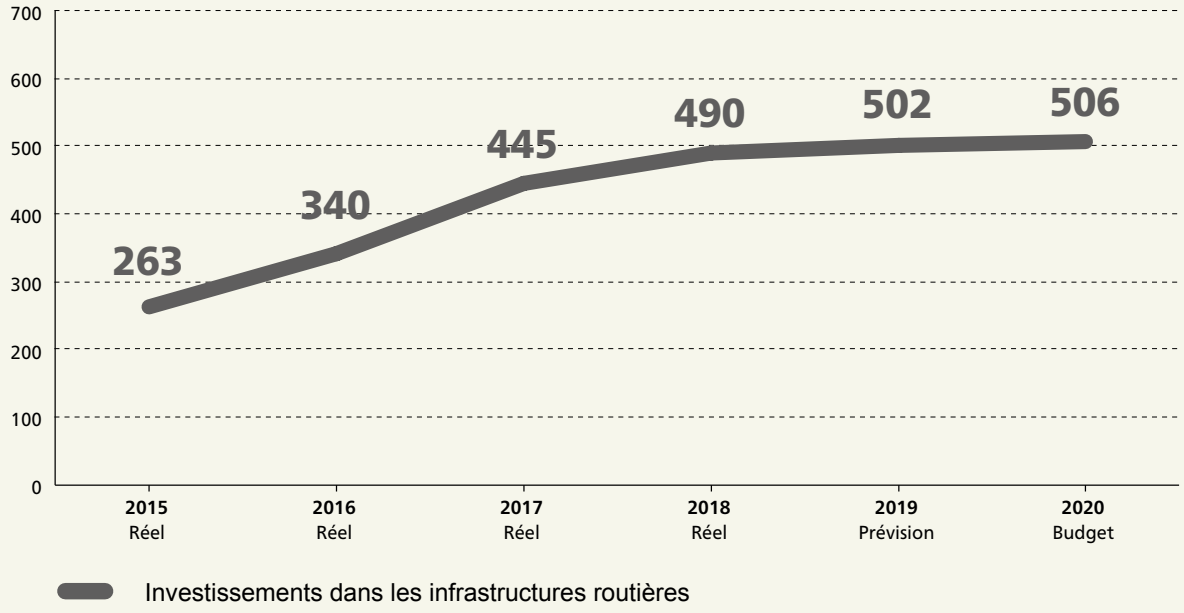

Répartition des investissements pour les infrastructures routières

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) contribuera à minimiser les impacts du projet de démolition de l'ancien pont Champlain sur la population, un chantier majeur devant débuter au printemps 2020. Il accompagnera aussi bon nombre de partenaires dans le cadre de grands projets qui ont des incidences sur les infrastructures routières et souterraines de la Ville de Montréal, notamment le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, une opération à elle seule de 2,9 M$[15].

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2020 est d'environ 467 M$[16]. L'argent prévu servira, entre autres, à :

- Effectuer les travaux prévus aux programmes de remplacement des entrées de service en plomb ainsi que pour de nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment par la nouvelle Escouade chantier.
- Maintenir les efforts de protection des actifs municipaux lors d'interventions.

Divers projets seront réalisés, notamment :

- Le remplacement du pont Jacques-Bizard, pour lequel le montant passe à 18,2 M$ au PTI 2020-2022, comparativement à 10 M$ en 2019-2021.
- La réfection de l'avenue des Pins, un projet très attendu qui se réalisera en 2 phases et dont le coût de la première s'élève à 32,6 M$ (entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc).
- En lien avec le Complexe Turcot (84,0 M$) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares); plantation de 9 000 arbres; travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame.

15 - 2,0 M$ en 2020 et 0,9 M$ en 2021 sont prévus au PTI seulement pour le tunnel.

16 - Cette somme représente la valeur des travaux qui sont réalisés par le Service des infrastructures du réseau routier en tant qu'exécutant pour d'autres unités de la Ville de Montréal, principalement le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'eau.

Arrondissements

Pour embellir, améliorer et rendre les milieux de vie plus résilients, les arrondissements poursuivront leurs actions vouées à la lutte contre les changements climatiques et les îlots de chaleur, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces. De nombreux projets d'aménagement et de bonification d'espaces publics (parcs, aires de jeux, etc.) sont prévus à leur programmation respective. Plusieurs de ces espaces seront repensés pour favoriser la cohabitation et la mobilité active.

Les arrondissements procéderont également à de nombreux travaux de réfection d'artères et de rues résidentielles. Ils incorporeront dans ces chantiers des éléments voués à rendre la ville plus accessible, sécuritaire et verte par la mise en place de traverses de piétons adaptées, de mesures d'apaisement de la circulation et de saillies végétalisées, notamment.

Ils collaboreront aussi avec la Ville centre dans des projets visant à rendre les bâtiments municipaux et les infrastructures toujours plus écoénergétiques et moins polluants par leur mise aux normes et leur développement.

Pour soutenir et favoriser la vitalité des artères commerciales, plusieurs arrondissements développeront des programmations visant leur animation, leur embellissement et leur propreté. En matière d'habitation, les arrondissements continueront de poser des actions en lien avec la salubrité des logements, et ce, en concertation avec le Service de l'habitation.

Les services de proximité offerts à la population continueront d'être au cœur des préoccupations : la bonification constante des opérations de déneigement et de déglaçage, l'accélération du traitement des permis, le déploiement d'activités répondant aux besoins, aux attentes et aux valeurs des citoyennes et des citoyens ne sont que des exemples d'actions sur lesquelles les arrondissements continueront de concentrer des efforts.

25 M$ pour la sécurité aux abords des écoles

Dans le cadre de l'approche Vision Zéro, un montant de 25 M$ est octroyé pour un appel de projets auprès des arrondissements afin de financer des aménagements permanents dans les zones scolaires.

Arrondissements

Le tableau qui suit expose certaines données relatives aux 19 arrondissements qui composent la Ville de Montréal, incluant leur budget de fonctionnement 2020 et leur PTI 2020-2022.

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement-condo	Budget de fonctionnement 2020	Budget PTI 2020-2022	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	137 259	24,2 km²	588 100 $	262 300 $	57,2 M$	21,3 M$	425,2
Anjou	44 800	13,7 km²	426 100 $	243 800 $	27,6 M$	17,0 M$	214,2
CDN–NDG	172 118	21,4 km²	802 700 $	400 600 $	68,2 M$	20,5 M$	496,7
Lachine	45 743	17,7 km²	444 900 $	253 600 $	31,6 M$	11,0 M$	241,2
LaSalle	79 883	16,3 km²	490 000 $	290 300 $	40,5 M$	17,7 M$	267,8
IBSG	19 114	23,6 km²	489 000 $	240 100 $	10,8 M$	8,8 M$	113,4
MHM	140 411	25,4 km²	390 300 $	248 600 $	66 M$	26,7 M$	552,0
Montréal-Nord	85 754	11,1 km²	329 900 $	234 300 $	42,9 M$	20,4 M$	369,7
Outremont	25 067	3,9 km²	1 595 500 $	542 500 $	14,9 M$	7,7 M$	116,3
Pierrefonds-Roxboro	71 232	27,1 km²	413 000 $	237 500 $	32,2 M$	17,4 M$	260,1
PMR	105 971	8,1 km²	861 800 $	406 800 $	54,9 M$	17,1 M$	439,6
RDP–PAT	110 993	42,3 km²	341 500 $	189 000 $	60,2 M$	44,6 M$	422,1
Rosemont–La Petite-Patrie	144 164	15,9 km²	610 900 $	336 300 $	60,9 M$	26,5 M$	669,6
Saint-Laurent	102 684	42,8 km²	640 900 $	312 100 $	72,4 M$	32,8 M$	573,7
Saint-Léonard	80 811	13,5 km²	531 700 $	279 200 $	36,6 M$	19,0 M$	240,0
Sud-Ouest	81 465	15,7 km2	528 300$	377 700$	55,6 M$	19,4 M$	414,4
Verdun	71 225	9,7 km²	803 600 $	418 300 $	36,6 M$	12,3 M$	313,2
Ville-Marie	92 686	16,5 km²	1 137 500 $	491 900 $	96 M$	42,6 M$	586,6
VSMPE	145 986	16,5 km²	428 400 $	311 700 $	59,5 M$	25,8 M$	427,1

Gérer le niveau d'endettement intelligemment et efficacement

Le budget de fonctionnement d'une municipalité a l'obligation d'être équilibré, dans la mesure où les dépenses sont équivalentes aux revenus anticipés. Les dépenses d'un budget de fonctionnement visent essentiellement à rendre et à maintenir les services offerts à la population. À l'inverse, un programme triennal d'immobilisations permet à une ville de faire du développement et du maintien d'actifs dans les secteurs les plus prioritaires en empruntant les sommes nécessaires pour y parvenir. Toutefois, la Ville de Montréal s'est fixé des règles d'emprunt dont le respect est essentiel pour une question d'équité intergénérationnelle.

Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

En 2020, la Ville de Montréal attribuera 1 013,6 M$ au coût du service de la dette brute.

Paiement au comptant des immobilisations

Le paiement au comptant des immobilisations est le moyen utilisé par la Ville de Montréal pour payer des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions affectées en vertu de la politique de gestion de la dette. La stratégie permise par la politique vise le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Le total des affectations pour le paiement au comptant des immobilisations s'élève à 652,1 M$ au budget de fonctionnement de 2020, soit 190 M$ de plus qu'au budget de 2019. Plus la Ville de Montréal paie rapidement ses immobilisations, moins elle paie de frais d'intérêts.

Budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 détaillés

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	280 285,3	140 874,1
▪ Remboursement de la dette à long terme	472 753,6	213 148,3
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	617 657,6	267 228,1
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	183 980,7	906 073,7
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 212 554,4	1 166 194,2

Le trésorier et directeur du Service des finances,

Yves Courchesne

Le 25 novembre 2019

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE 2020

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS 1
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2020 4
APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS 8
Services administratifs 9
Services institutionnels 33
Mobilité et attractivité 47
Qualité de vie 60
Service aux citoyens 74
Arrondissements 82

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 DÉTAILLÉ

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES 121
ANALYSE DES REVENUS 125
ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES 144
Service de la dette brute 144
Paiement au comptant des immobilisations 148
Dépenses communes 150
Dépenses de contributions 152
Élimination des transactions internes et interentités 153
DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS 154
Services administratifs 154
Services institutionnels 159
Mobilité et attractivité 162
Qualité de vie 164
Service aux citoyens 167
Arrondissements 169
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 178
Fiscalité locale 178
Quotes-parts et fiscalité d'agglomération 204
Dépenses par objets 216
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales 236

PTI 2020-2022 DÉTAILLÉ

ORIENTATIONS DU PTI 2020-2022 239
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2022 241
GESTION DE LA DETTE 277
DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES 287

ANNEXES

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE 327
PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET 329
ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF 336
COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX 338
SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES 340
FONDS DE L'EAU 348
GLOSSAIRE 351
IDIOMES 361
INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS 363

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2020 – Services et arrondissements 8
Tableau 2 – Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 – Services et arrondissements 8
Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2020 9
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2020 11
Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2020 33
Tableau 6 – Services institutionnels – PTI 2020-2022 33
Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2020 47
Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PTI 2020-2022 47
Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2020 60
Tableau 10 – Qualité de vie – PTI 2020-2022 60
Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2020 74
Tableau 12 – Service aux citoyens – PTI 2020-2022 74
Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2020 82
Tableau 14 – Arrondissements – PTI 2020-2022 82
Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget de la Ville de Montréal 122
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil municipal 123
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil d'agglomération 124
Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 125
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 126
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 127
Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 128
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 128
Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées 130
Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 131
Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal 132
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 133
Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 134
Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal 134
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 135
Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 136
Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 137
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 137
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 138
Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 139
Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal 139
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 140
Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 141
Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 141
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 141
Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 142
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 143
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 143
Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 144
Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 145
Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 146
Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 146
Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 147
Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 148
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 148
Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 149

Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 150
Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 152
Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 153
Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 154
Tableau 55 – Sécurité publique 154
Tableau 56 – Autres services administratifs 154
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets 155
Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 155
Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets 155
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets 156
Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 156
Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets 156
Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 157
Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 157
Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 157
Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 158
Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal 159
Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets 159
Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets 159
Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets 160
Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets 160
Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 160
Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets 161
Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal 162
Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 162
Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets 162
Tableau 77 – Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par objets 163
Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 163
Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets 163
Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 164
Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets 164
Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets 164
Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 165
Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets 165
Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 165
Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets 166
Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal 167
Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 167
Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets 167
Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 168
Tableau 91 – Budgets des arrondissements 169
Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 170
Tableau 93 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 171
Tableau 94 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 171
Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 171
Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 172
Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 172
Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 172
Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 173
Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 173
Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 173
Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 174
Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 174

Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 174
Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 175
Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 175
Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 175
Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 176
Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 176
Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 176
Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 177
Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 178
Tableau 113 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière générale 180
Tableau 114 – Harmonisation des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, exercices de 2020 à 2022 181
Tableau 115 – Harmonisation des tarifs pour la gestion de l'eau, exercices de 2020 à 2022 183
Tableau 116 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière relative à l'eau 184
Tableau 117 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à l'ARTM 185
Tableau 118 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à la voirie 185
Tableau 119 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2020 186
Tableau 120 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2019 et 2020, et taux applicables en 2020 188
Tableau 121 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2020 189
Tableau 122 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022 190
Tableau 123 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie résiduelle 191
Tableau 124 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus 192
Tableau 125 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 193
Tableau 126 – Variation des charges fiscales totales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels 195
Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 196
Tableau 128 – Effet de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020 197
Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 199
Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 200
Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 201
Tableau 132 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2020 205
Tableau 133 – Quotes-parts de 2020 206
Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2019 et 2020 209
Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2019 à 2020 210
Tableau 136– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 215
Tableau 137 – Évolution des dépenses par objets 216
Tableau 138 – Répartition de l'effectif 220
Tableau 139 – Évolution de la rémunération globale 222
Tableau 140 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur 224
Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés 225
Tableau 142 – Profil de l'endettement de Montréal 229
Tableau 143 – Coût de la dette 230
Tableau 144 – Autres dépenses par objets 231
Tableau 145 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2019 et 2020 236
Tableau 146 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2015 à 2017 (global) et réel 2018, par compétences 237
Tableau 147 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs 239
Tableau 148 – Comparaison du PTI 2019-2021 et du PTI 2020-2022, par arrondissements 243
Tableau 149 – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement 244
Tableau 150 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 247
Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 248
Tableau 152 – Etat des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 249

Tableau 153 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal ____ *250*
Tableau 154 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal ____ *251*
Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération ____ *251*
Tableau 156 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PTI 2019-2021, par catégories d'actifs ____ *252*
Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau ____ *256*
Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables ____ *258*
Tableau 159 – Coût de la dette, de 2019 à 2022 ____ *280*
Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal ____ *288*
Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal ____ *289*
Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération ____ *290*
Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal ____ *292*
Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal ____ *293*
Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération ____ *294*
Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement ____ *332*
Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux ____ *339*
Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau ____ *349*

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2017-2020 _____ *5*
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2014-2020 _____ *5*
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2010-2020 _____ *6*
Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2015-2019 _____ *6*
Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2020 _____ *7*
Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2019 à 2020 *196*
Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2019 à 2020 _____ *202*
*Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2020*_____ *211*
*Graphique 9 – Dépenses par objets*_____ *216*
Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement *221*
*Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2010 à 2020*_____ *227*
Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2010 à 2020 *228*
Graphique 13 – Budgets des PTI adoptés et réalisations _____ *240*
Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences _____ *241*
*Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal*_____ *242*
*Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2019 à 2022*_____ *246*
Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____ *253*
*Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières*_____ *257*
Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2020 _____ *278*
*Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette*_____ *281*
*Graphique 21 – Evolution de la dette consolidée brute et nette*_____ *282*
*Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville*_____ *284*
Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____ *285*
*Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée*_____ *286*

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ *186*
Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ *330*
Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ *336*

Mise en contexte 2020

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme triennal d'immobilisations?

Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

- Le budget de fonctionnement;
- Le Programme triennal d'immobilisations.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 3 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaut à un investissement en immobilisations tandis que toutes dépenses liées, par exemple, à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

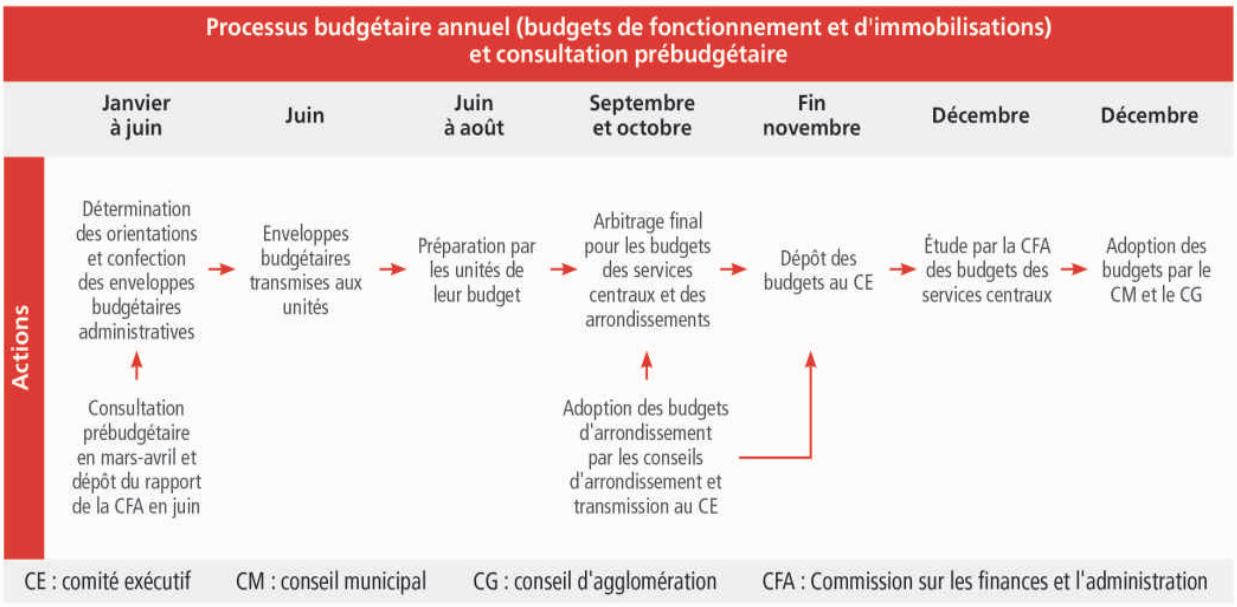

Lien avec les consultations prébudgétaires

En 2019, la Ville de Montréal a lancé pour la première fois un exercice de consultation prébudgétaire en vue de la préparation du budget de 2020, un exercice qu'elle souhaite répéter annuellement.

La consultation prébudgétaire permet à la population et aux organismes montréalais d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élus et les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de les sensibiliser à leurs préférences. Le premier exercice s'est déroulé de mars à mai 2019.

Plus précisément, le 27 mars, le public a été invité à assister à une présentation du Service des finances. Celle-ci avait pour objectif d'exposer les grandes lignes du processus consultatif ainsi que les différentes thématiques qui devaient être discutées.

Suivant cette première présentation, la population et les organismes montréalais ont eu l'occasion d'assister à des séances d'échange et d'audition de mémoires. Ces séances ont été l'occasion de discuter plus en détail des thématiques suivantes :

- L'équilibre budgétaire : les grands défis;
- Les investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette : avenues, solutions et incidences;
- Vers un budget participatif;
- L'écofiscalité;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2022 sur les charges fiscales.

À la suite des séances de consultation, les membres de la CFA ont adopté leurs recommandations en assemblée publique. Leur rapport a ensuite été déposé, le 4 juin, au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Le comité exécutif de la Ville de Montréal en a fait l'analyse et s'en est inspiré pour établir les priorités actuelles du budget de la Ville.

Rapport préélectoral

Le 19 août 2019, le conseil municipal a adopté la résolution de mandater le Service des finances pour produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal, au plus tard le 30 juin 2021. Par cette même résolution, le conseil municipal a mandaté la vérificatrice générale de la Ville pour auditer ce rapport préélectoral, puis présenter son audit au plus tard le 23 septembre 2021.

Ce rapport préélectoral sera un nouvel outil de transparence budgétaire qui s'ajoutera au processus budgétaire 2021-2022. Afin d'assurer la mise en place de cet outil, des travaux préparatoires seront entrepris dès l'année 2020.

Budget participatif

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement.

Le budget participatif démarre généralement par un appel à projets d'une municipalité auprès de la population. Une fois les projets soumis, les fonctionnaires évaluent leur conformité avec les orientations fixées par la municipalité, leur faisabilité et leurs coûts de mise en œuvre. Les projets qui satisfont aux critères de sélection sont alors soumis au vote des citoyens. Selon les sommes prévues par la municipalité, le ou les projets ayant obtenu le plus de votes sont ensuite réalisés par la municipalité.

Dans la grande majorité des cas, les projets retenus génèrent des investissements en immobilisations (aménagements de parcs, installations d'équipements pour enfants, etc.) et pas, ou très peu, de dépenses de fonctionnement. Cette situation est attribuable au fait que les municipalités semblent réfractaires à l'idée d'engager des dépenses récurrentes au budget de fonctionnement, qui s'accumuleront de façon exponentielle si d'autres projets de même nature s'ajoutent avec le temps.

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, dotée d'une enveloppe de 10 M$ au PTI pour les années 2021 et 2022, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville.

Selon divers organismes, plus de 3 000 municipalités sur la planète utiliseraient le budget participatif, sous une forme ou une autre. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2020[1]

Le monde est présentement affecté par de vives tensions commerciales et par une montée du protectionnisme. Ces circonstances portent plusieurs banques centrales à soutenir l'économie par leur politique monétaire. Alors que la Réserve fédérale des États-Unis abaisse ses taux d'intérêt directeurs, la Banque centrale européenne a porté l'un des siens plus loin en zone négative, espérant ainsi soutenir la croissance. La Banque du Canada semble moins pressée d'agir en ce sens. La confiance des ménages demeure élevée au pays, le taux de chômage reste très faible et on note une reprise sur le marché de l'habitation à l'échelle du pays. Cependant, les tensions commerciales et le ralentissement de la croissance dans plusieurs nations manufacturières ne laissent pas présager de grandes exportations de matières premières, ni une forte croissance des investissements non résidentiels. De plus, les contraintes de transport d'hydrocarbures freinent les exportations et les investissements dans le secteur de l'énergie. La croissance du PIB canadien devrait néanmoins atteindre environ 1,8 % en 2020, soit plus qu'en 2019 (1,4 %).

L'économie québécoise fait meilleure figure que celle du reste du Canada en 2019. Le PIB réel s'y accroît de 2,3 %, une performance parmi les plus élevées au pays, et le taux de chômage y atteint 5,1 %, un taux parmi les plus faibles. Les consommateurs québécois se montrent optimistes et la confiance des entreprises y est la plus élevée au Canada. Néanmoins, les conflits commerciaux et le ralentissement attendu de l'économie étatsunienne affectent les exportations internationales et entraineront une création d'emplois moins robuste. Une croissance atteignant 1,4 % est attendue au Québec en 2020.

La région de Montréal joue son rôle de locomotive pour l'économie québécoise en 2019 et fera de même en 2020. Le taux de croissance du PIB de la région métropolitaine atteint un enviable 3 % en 2019 et devrait s'établir à 1,8 % en 2020. À 5,8 %, le taux de chômage est historiquement faible et on s'attend à ce qu'il atteigne un nouveau plancher de 5,7 % en 2020.

1. Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.
Études économiques Desjardins. « La croissance économique s'affaiblira davantage », *Prévisions économiques et financières*, 23 septembre 2019.
Études économiques Desjardins. « Le ralentissement mondial continue d'assombrir la conjoncture », *Prévisions économiques et financières*, 22 octobre 2019.
JLL. *Aperçu du marché des bureaux – Grande région de Montréal*, T2 2019.
JLL. *Aperçu du marché industriel – Grande région de Montréal*, T2 2019.
RBC. « Les difficultés liées au commerce se répercutent sur certaines provinces », *Perspectives provinciales*, septembre 2019.
Ville de Montréal. *Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal*, juillet 2018 – juin 2019.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)[2], Québec et Canada, 2017-2020

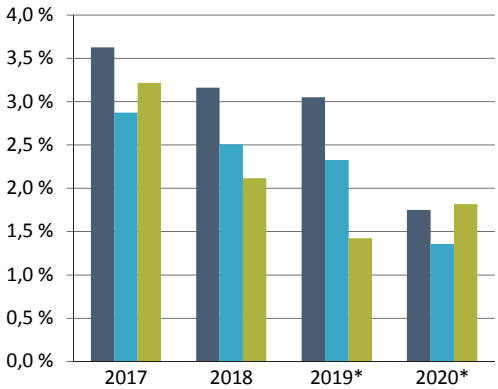

	2017	2018	2019*	2020*
Mtl	3,6 %	3,2 %	3,0 %	1,8 %
Qc	2,9 %	2,5 %	2,3 %	1,4 %
Can	3,2 %	2,1 %	1,4 %	1,8 %

**Prévisions.*

Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2014-2020

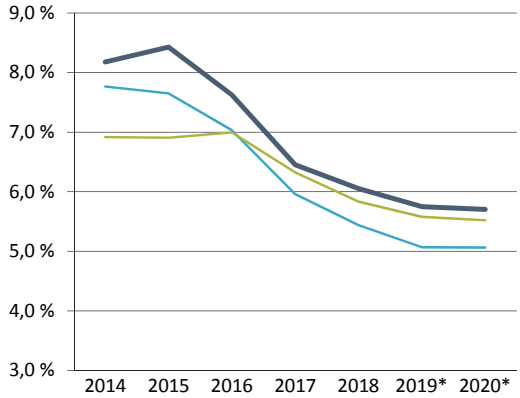

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020*
Mtl	8,2 %	8,4 %	7,6 %	6,5 %	6,1 %	5,8 %	5,7 %
Qc	7,8 %	7,6 %	7,0 %	6,0 %	5,4 %	5,1 %	5,1 %
Can	6,9 %	6,9 %	7,0 %	6,3 %	5,8 %	5,6 %	5,5 %

**Prévisions.*

Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019.

2. RMR : Région métropolitaine de recensement.

En juin 2019, la valeur des chantiers de 5 M$ et plus sur l'île de Montréal totalisait 34,6 G$, en hausse de 12 % par rapport à juillet 2018. Parmi les secteurs en effervescence, le marché de l'habitation a le vent dans les voiles. Les mises en chantier se maintiennent à 25 000 unités en 2018 et 2019, un niveau atteint pour la dernière fois en 2005. On s'attend néanmoins à ce que leur nombre diminue à 21 000 unités en 2020, soit dans la moyenne des 12 dernières années.

Le marché montréalais de l'habitation montre des signes de surchauffe. L'un des indicateurs du phénomène, le rapport ventes-nouvelles inscriptions (RVNI), se maintient depuis déjà plusieurs trimestres au-delà du seuil de surchauffe de 70 %. De plus, un nombre croissant de citoyens rencontrent des difficultés à se loger et les taux d'inoccupation sont en baisse constante sur le marché locatif.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2010-2020

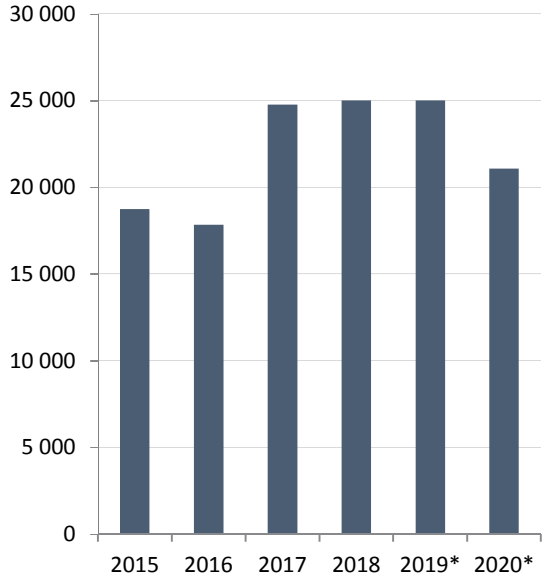

**Prévisions.*

Sources : Conference Board du Canada. *Metropolitan Outlook*, septembre 2019

Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2015-2019

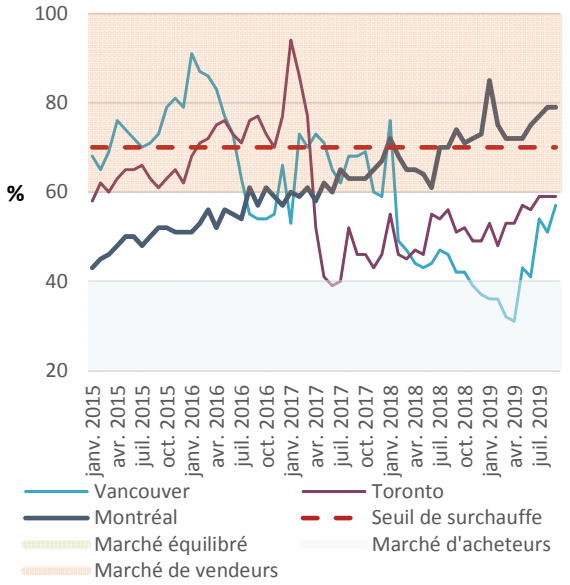

Sources : Recherche économique RBC, « Monthly Housing Market Update », 2015-2019

Du côté non résidentiel, le nombre d'immeubles de bureaux en construction dans la région de Montréal atteint un sommet observé pour la dernière fois en 2013, tandis que le taux d'inoccupation global dans ce marché est à son plus bas depuis 2014. Par ailleurs, les projets de construction de locaux industriels se multiplient alors que la demande surpasse l'offre et que s'accroît la pénurie d'espaces dans ce marché.

On s'attend à ce que l'économie montréalaise puisse croître en 2020 sans que les prévisions d'inflation s'éloignent de la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 1,9 % en 2020. Les estimations d'inflation du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada, se situent entre 1,6 % et 2,2 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2020

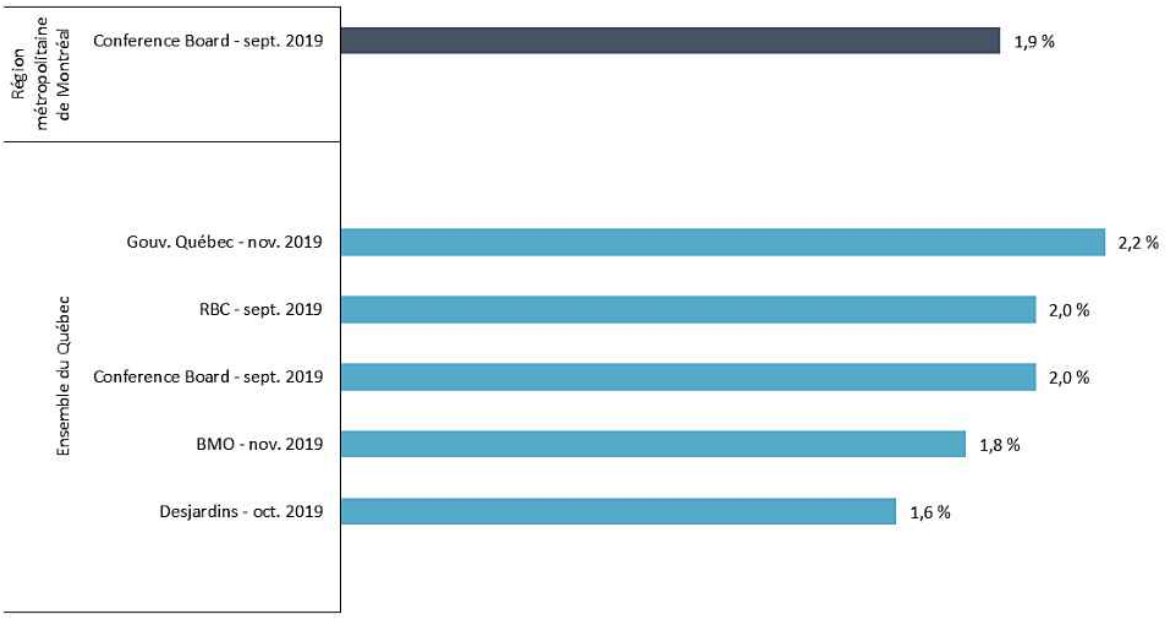

APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2020 – Services et arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	188 177,1	196 871,4	191 458,3	191 026,6	201 826,7	206 246,4	215 301,0
Sécurité publique	958 675,2	970 869,2	1 036 456,0	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	313 127,3	319 143,3	336 827,9	340 566,2	360 099,7	352 149,5	369 839,2
Mobilité et attractivité	387 090,6	417 213,4	427 821,4	429 637,3	501 940,7	455 598,9	492 200,6
Qualité de vie	367 693,4	404 165,3	399 673,1	431 907,9	503 733,3	469 423,3	534 599,2
Service aux citoyens	179 135,5	200 459,6	206 535,7	209 534,6	224 289,3	198 179,0	213 815,2
Arrondissements	798 120,0	821 998,0	874 829,1	885 754,6	948 206,8	902 772,8	924 691,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 192 019,1**	**3 330 720,2**	**3 473 601,5**	**3 501 408,3**	**3 771 035,3**	**3 568 368,2**	**3 762 578,0**

Tableau 2 – Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 – Services et arrondissements

(en millions de dollars)	Total 2019-2021	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Acquisitions d'immobilisations					
Administration générale	467,0	150,2	151,4	131,6	433,2
Sécurité publique	131,4	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	2 207,5	567,5	595,9	586,8	1 750,3
Hygiène du milieu	1 937,8	608,0	621,7	676,1	1 905,8
Aménagement, urbanisme et développement	365,0	131,1	125,4	122,9	379,4
Loisirs et culture	1 386,9	497,7	476,2	480,3	1 454,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	**6 495,6**	**2 000,9**	**2 015,5**	**2 050,0**	**6 066,4**

Services administratifs

Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	18 470,7	20 526,4	19 666,2	19 618,6	21 390,2	19 719,8	22 547,2
Affaires juridiques	58 558,3	60 144,7	61 284,6	61 918,9	62 893,8	65 690,5	66 659,6
Finances	53 614,7	55 386,6	48 386,8	46 647,7	47 319,3	47 744,3	49 061,8
Ressources humaines	46 656,7	49 527,8	50 869,0	52 691,7	58 944,6	59 334,3	62 916,8
	177 300,4	**185 585,5**	**180 206,6**	**180 876,9**	**190 547,9**	**192 488,9**	**201 185,4**
Services de sécurité publique							
Sécurité incendie	326 587,5	335 055,6	369 275,0	345 197,3	345 483,0	336 270,3	346 867,1
Service de police	632 087,7	635 813,6	667 181,0	667 783,8	685 455,8	647 728,0	665 264,1
	958 675,2	**970 869,2**	**1 036 456,0**	**1 012 981,1**	**1 030 938,8**	**983 998,3**	**1 012 131,2**
Total – Services administratifs	**1 135 975,6**	**1 156 454,7**	**1 216 662,6**	**1 193 858,0**	**1 221 486,7**	**1 176 487,2**	**1 213 316,6**

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville.

Pour l'appuyer dans ses activités, il s'est adjoint quatre directeurs généraux adjoints auxquels il délègue la supervision de services centraux, à l'exception de 5 grands services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville de Montréal et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, la Police et la Sécurité incendie.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le **Service des ressources humaines** a mis en place une démarche importante de mobilisation du personnel pour assurer un milieu de travail sain et mobilisant. Plusieurs programmes ont été mis en œuvre, couvrant divers domaines comme la santé et la sécurité, le service à la clientèle ou encore l'embauche de membres des minorités visibles et ethniques. Une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines sur un horizon de 3 ans a également été mise en branle. Le renouvellement de la convention collective des professionnels est aussi un élément marquant de 2019.

En 2019, le **Service des finances** a mis en œuvre la première consultation prébudgétaire de l'histoire de Montréal, ce qui a permis d'engager un nouveau dialogue avec la population. Il poursuit, par ailleurs, la modernisation de ses activités afin d'améliorer les services offerts aux citoyens et d'optimiser ses processus. Pour faciliter la compréhension de l'information financière, le Service des finances s'est également engagé dans la révision de ses communications. Les travaux rigoureux du Service des finances ont permis à la Ville de Montréal de conserver de bonnes cotes de crédit auprès des agences de notation.

Au cours de l'année 2019, le **Service des affaires juridiques** a fourni un nombre important d'avis liés à des milliers de dossiers. Un travail de révision de ses activités s'est imposé au cours de l'année afin de rendre entièrement numérique le traitement des dossiers de la plus grande cour de première instance au Canada en matière de volume de dossiers traités.

L'année 2019 a été marquée par une crue printanière historique, dont le **Service de sécurité incendie** a su réduire considérablement les impacts sur la population grâce à sa grande préparation. Il a aussi poursuivi ses activités courantes en répondant à quelque 130 000 appels d'urgence, avec un taux de réponse moyen de 6 minutes et 500 pompiers en devoir 24 h/24, en plus de ses activités de sensibilisation et de prévention.

Le **Service de police** (SPVM) a aussi été fortement mobilisé lors de la crue printanière. D'importants travaux internes ont, par ailleurs, permis d'augmenter la capacité de traitement des dossiers d'enquête, la capacité opérationnelle des postes de quartier (PDQ) et la performance générale de l'unité. La décentralisation de 55 agents de circulation a favorisé l'implantation de l'approche Vision Zéro. Le SPVM a également collaboré activement aux travaux sur la prévention du profilage racial.

Nos actions prioritaires en 2020

La démarche de mobilisation, le plan triennal d'accès à l'égalité en emploi, la planification stratégique des ressources humaines et l'instauration d'un programme en santé et sécurité seront les priorités phares du **Service des ressources humaines** en 2020. Des travaux seront aussi menés visant une gestion plus efficace de ressources et la mise en place de nouvelles solutions technologiques RH et paie. Enfin, les négociations quant au renouvellement de plusieurs conventions collectives se poursuivront.

Le **Service des finances** sera responsable, en 2020, d'un budget et d'un programme triennal d'immobilisations de plus de 12 G$. Il poursuivra la modernisation des communications entourant les finances de la Ville ainsi que l'optimisation de certaines de ses activités pour obtenir des gains en efficacité et offrir de meilleurs services aux citoyens. Le Service des finances travaillera également à la définition du contenu du rapport préélectoral en vue des élections municipales de 2021.

Le **Service des affaires juridiques** assure à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau. La mobilisation, le développement et le maintien de l'expertise du personnel seront au cœur des priorités de 2020. Le déploiement d'efforts sera maintenu afin d'implanter de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités et les services aux citoyens.

Plus que jamais, le **Service de sécurité incendie** aura un rôle fondamental à jouer pour protéger la population contre les catastrophes naturelles. L'optimisation du savoir-faire, l'anticipation des risques et la préparation de mesures de contingence font donc partie des actions prioritaires de 2020. Le service continuera la mise en œuvre de son programme de recrutement destiné aux femmes, aux Autochtones et aux membres des minorités visibles, de même que ses actions en santé et sécurité auprès de ses employés.

Le **SPVM** prendra part aux travaux du livre vert de la police. Il accentuera ses actions en matière de sécurité routière. Il révisera la répartition des effectifs dans les PDQ dans le but d'améliorer la capacité opérationnelle et de réponse aux appels d'urgence. Il bonifiera son plan stratégique visant à soutenir le personnel en matière de prévention du profilage racial et social. Il révisera certains de ses outils technologiques afin d'optimiser leur efficacité dans les services offerts à la population.

Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 121,7	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 682,2	5 909,8	6 258,8
Bureau du vérificateur général	5 480,9	5 474,8	5 427,1	5 300,7	6 050,6	6 441,1	6 404,2
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	751,6	759,4	624,5	438,3	726,0	740,7
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	257,3	209,5	70,4	38,5	107,7	680,6	711,9
Total – Autres services administratifs	**10 876,7**	**11 285,9**	**11 251,7**	**10 149,7**	**11 278,8**	**13 757,5**	**14 115,6**

Direction générale

Budget de fonctionnement 2020 : 22,5 M$, une hausse de 2,8 M$
Effectif : 131,4 années-personnes

Champs d'action :
- Direction, supervision et coordination de l'ensemble des activités de la Ville de Montréal
- Transition écologique et résilience
- Innovation, expérimentation, ville intelligente et données ouvertes
- Relations gouvernementales et municipales
- Relations internationales
- Contrôle interne
- Planification et coordination des projets et programmes d'envergure

Notre mission
Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige, supervise et coordonne l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Le Service de la direction générale est composé du cabinet du directeur général, des 4 directions générales adjointes, du Bureau de la transition écologique et de la résilience, du Bureau des relations gouvernementales et municipales, du Bureau des projets et programmes d'immobilisations, du Bureau des relations internationales, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal et du Contrôleur général.

Notre impact et nos réalisations 2019
La Direction générale a travaillé, en 2019, à la mise en place de conditions favorables pour réaliser les grandes priorités de l'Administration que sont la transition écologique, la mobilité, l'habitation et le développement économique. En choisissant d'aborder en premier lieu l'alignement stratégique et la mobilisation des employés, elle a créé un climat de mobilisation, tout en donnant une direction forte à ses équipes.

La démarche de mobilisation a été menée auprès de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Montréal, appuyée, entre autres, par un vaste sondage à l'interne. Les résultats témoignent de l'engagement du personnel et donnent des pistes d'amélioration.

Dans un même souffle, une démarche d'alignement stratégique a également été lancée au printemps. Sous le thème « Rêvons Montréal 2020-2030 », cette vaste consultation a joint plus de 12 500 répondants, soit quelque 8 500 citoyens et 4 000 personnes employées par la Ville de Montréal. Par la suite, des forums ont regroupé quelque 700 membres du personnel de tous les secteurs. Les actions se poursuivront en fonction des orientations stratégiques établies et viseront des engagements forts des diverses parties prenantes.

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience, sous la supervision de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, vise à faire de Montréal un leader dans la lutte contre les changements climatiques. Pour ce faire, il travaille à l'élaboration d'un plan climat. Ces travaux ont mené à la mise sur pied d'un comité consultatif externe. C'est en se basant sur ceux-ci que la mairesse a pu annoncer, au Sommet Action climat du secrétaire général des Nations Unies, que la cible de réduction des gaz à effet de serre de Montréal sera d'au moins 55 % d'ici 2030.

Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal cherche à favoriser l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux grands défis urbains, de concert avec les citoyens, les employés de la Ville et des partenaires. Ses activités ont été marquées en 2019 par l'obtention d'un prix de 50 M$ sur 5 ans

du gouvernement du Canada, dans le cadre du Défi des villes intelligentes. Il a également lancé un laboratoire de déploiement précommercial de la technologie sans fil 5G.

Le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM), en collaboration avec les autres services municipaux, a coordonné les démarches et les prises de position de la Ville dans le cadre de la révision du financement du transport en commun. Il a également participé activement aux négociations avec le gouvernement du Québec sur le pacte fiscal 2020-2024. De plus, il a contribué aux travaux du Comité de développement de l'Est de Montréal en concluant une entente avec le gouvernement du Québec pour la revitalisation du secteur. Enfin, à la suite d'une consultation menée auprès d'une trentaine d'organismes autochtones et des unités de la Ville, le BRGM travaille à l'élaboration d'une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Supervisé par la Direction générale adjointe aux services institutionnels, le Bureau des relations internationales a contribué au rayonnement et au positionnement de la Ville de Montréal sur la scène internationale, notamment auprès de l'Organisation des Nations unies et auprès du G20. En mettant l'accent, entre autres, sur l'environnement et les changements climatiques, la mobilité, l'inclusion sociale et la migration, le bureau a facilité des échanges de pratiques innovantes. Par ailleurs, l'équipe du protocole, qui relève du Bureau des relations internationales, a réalisé des centaines d'événements et d'accueils à l'hôtel de ville et à l'extérieur.

Le Contrôleur général promeut les comportements éthiques et le respect des valeurs de la Ville auprès des employés. Responsable de l'application des modifications législatives relatives à l'octroi des contrats, il a mis sur pied un comité de travail visant à établir les règles de mise en application des changements liés aux devis de performance des fournisseurs externes. Il a élaboré la procédure des plaintes liées aux processus d'appels d'offres et participé à la formation des intervenants avec le Bureau de l'inspecteur général. Il a également mis en place un processus de suivi rigoureux des plans d'action, en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale.

Aussi, des travaux ont été entrepris, avec la collaboration de diverses unités de la Ville de Montréal, afin d'encadrer davantage les conditions d'octroi et de reddition de comptes des contributions financières octroyées aux organismes à but non lucratif (OBNL) et de permettre au Contrôleur général de continuer à vérifier auprès d'eux le respect des conditions de partenariat avec la Ville.

Le Bureau des projets et des programmes d'immobilisations, sous la gouverne de la Direction générale adjointe aux services institutionnels, a amorcé la mise à jour du cadre de gouvernance de la gestion des actifs municipaux de la Ville et l'implantation d'une culture commune de gestion de projets. Il a également mis en place de nombreux outils en gestion de projet, accompagnés d'une offre de formation à l'interne. Ce bureau est responsable de l'élaboration du plan décennal qui suivra l'approbation du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal. Il a aussi entrepris l'analyse des projets pour l'Hôpital de la Miséricorde et l'Institut des Sourdes-Muettes et il participe à la planification du projet de l'Îlot Voyageur.

Nos actions prioritaires en 2020

Direction générale

- Continuer la transformation de l'organisation pour orienter l'ensemble des décisions et des actions vers la transition écologique, en se concentrant sur la mobilité, l'habitation et le développement

économique, et en mettant de l'avant des valeurs de justice sociale, de participation citoyenne et d'innovation.
- Poursuivre la démarche de mobilisation avec la mise en place d'un plan d'action visant à aborder certains enjeux transversaux. Préparer, pour 2021, un nouveau sondage afin de mesurer l'effet des actions découlant de ce plan sur l'indice de mobilisation du personnel de la Ville.
- En lien avec les priorités organisationnelles de 2020, traduire la démarche d'alignement stratégique par la tenue de travaux avec l'ensemble des unités administratives et diverses parties prenantes.

Bureau de la transition écologique et de la résilience
- Lancer le Plan climat, contenant les mesures concrètes à réaliser pour lutter contre les changements climatiques et, d'ici 2030, réduire de 55 % les gaz à effet de serre émis à Montréal.
- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Accompagner les unités de la Ville pour améliorer leur bilan environnemental et changer leurs pratiques.

Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal
- Lancer officiellement les activités de mise en œuvre du Défi des villes intelligentes, avec la volonté de proposer rapidement des projets pilotes à la population montréalaise, notamment en matière de mobilité.
- Déployer l'approche d'expérimentation urbaine, notamment par la poursuite des tests de navettes autonomes et la mise en œuvre de projets d'expérimentation sur différents sujets comme l'approvisionnement et le stationnement.
- Préparer une approche renouvelée pour les données ouvertes, notamment par l'élaboration d'un plan d'action qui visera à mieux soutenir l'usage de ces données par la population montréalaise.

Bureau des relations gouvernementales et municipales
- Interpeller les gouvernements pour accroître les investissements dans l'exploitation et les infrastructures de transports collectifs et actifs.
- Inviter les gouvernements à bonifier et à simplifier les programmes de financement des infrastructures municipales.
- Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.
- Organiser la tenue du Rendez-vous Montréal, métropole culturelle 2020 et le dévoilement d'un plan d'action culturel pour Montréal.

Bureau des relations internationales
- Appuyer la transition écologique en contribuant aux actions collectives en matière de changements climatiques et de biodiversité visant à diminuer les impacts négatifs, à Montréal et ailleurs dans le monde, de la dégradation environnementale.
- Faciliter l'introduction de politiques et de pratiques avant-gardistes en transition écologique, en mobilité et sur d'autres aspects du développement urbain.
- Continuer de promouvoir le développement économique de la métropole, de mettre en œuvre des projets de solidarité internationale et d'offrir des services d'accueil et de protocole.

Contrôleur général
- Accompagner les unités de la Ville de Montréal en établissant les conditions d'application des devis de performance des fournisseurs externes.

- Continuer à gérer, pour la Ville de Montréal, les plaintes liées aux différents processus d'appels d'offres. Poursuivre le suivi rigoureux des plans d'action, en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale.
- Encadrer les conditions requises pour l'octroi de contributions financières à des OBNL en établissant, également, les normes minimales de reddition de comptes.

Bureau des projets et programmes d'immobilisations

- Terminer la mise à jour du cadre de gouvernance de la gestion des actifs municipaux de la Ville de Montréal et élaborer un guide d'utilisation destiné aux employés et aux élus.
- Poursuivre le développement d'outils de gestion de projet et l'offre de formation.
- À la suite du dépôt du plan décennal, assurer le suivi des planifications à long terme et contribuer à la priorisation des projets et des programmes.
- Mettre en œuvre le plan d'action découlant du Programme culture projets, visant à instaurer une culture commune de gestion de projet afin d'en augmenter l'efficience et l'efficacité.
- Déposer les scénarios en lien avec les projets pour l'Hôpital de la Miséricorde et l'Institut des Sourdes-Muettes et en assurer le suivi selon les décisions qui seront prises.

Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2020 : 66,7 M$, une hausse de 1 M$
Effectif : 520,2 années-personnes

Champs d'action :
- Assistance-conseil juridique
- Rédaction de règlements et de contrats
- Représentation devant les tribunaux
- Procureur de la poursuite
- Gestion des activités de la cour municipale

Notre mission

Le Service des affaires juridiques a trois grandes missions :

- Pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations.
- Assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres villes liées de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Société de transport de Montréal, de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal.
- Assurer à la population de l'agglomération de Montréal les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir, pour l'ensemble des justiciables de l'île de Montréal, une justice de proximité.

Notre impact et nos réalisations 2019

La qualité du service et la loyauté sont au cœur des préoccupations des intervenants du Service des affaires juridiques. Au cours de l'année 2019, celui-ci est intervenu dans une multitude de situations juridiques, et ce, toujours en respect des décisions et des orientations obtenues des autorités administratives et politiques de la Ville. Un nombre important d'avis juridiques ont aussi été fournis dans le cadre de milliers de dossiers. Le Service des affaires juridiques a également représenté la Ville devant l'ensemble des juridictions civiles du Québec, y compris la Cour suprême du Canada, ainsi que devant de nombreuses instances administratives. Un travail de révision de ses activités s'est imposé au cours de l'année, une première étape d'un important processus visant à rendre entièrement numérique le traitement des dossiers de la plus grande cour de première instance au Canada pour ce qui est du volume de dossiers traités.

Nos actions prioritaires en 2020

- Assurer à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau.
- Mobiliser le personnel du service et développer et maintenir son expertise.
- Déployer des efforts soutenus afin de mener à terme les travaux requis pour l'implantation de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités.

Finances

Budget de fonctionnement 2020 : 49,1 M$, une hausse de 1,3 M$
Effectif : 382,1 années-personnes

Champs d'action :

- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Notre mission

Chef de file de la fonction finance et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Avec son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer des citoyens, il conseille l'appareil municipal quant aux choix devant être faits. Responsable des revenus, principalement ceux de la taxation, le Service de finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, le Service des finances conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que tous les citoyens contribuent de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis. C'est dans ce même esprit qu'il participe au groupe de travail sur la tarification de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Le Service des finances s'assure que les lois et les règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, qui est étroitement liée à la vision qu'ont de la Ville les créanciers, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit de Aa2, depuis 2006, par l'agence de notation Moody's et de AA- par Standard & Poor's, depuis 2015.

En 2019, le Service des finances a mis à profit son savoir-faire lors de la mise en œuvre de la première consultation prébudgétaire de l'histoire de Montréal. Cet exercice de consultation citoyenne visait, entre autres, à démontrer, de la façon la plus transparente possible, les enjeux budgétaires avec lesquels la Ville doit composer. Parmi les sujets abordés, notons les mécanismes d'écofiscalité de l'eau, permettant d'encourager une meilleure utilisation de cette ressource. Le budget participatif, une forme de gouvernance locale participative, a également été à l'ordre du jour.

Le service poursuit la modernisation de ses activités en déployant des solutions touchant la facturation et les encaissements simplifiés, notamment. Ces chantiers visent à améliorer l'expérience citoyenne en réduisant le temps passé aux comptoirs d'encaissement et à enregistrer plus efficacement et promptement les sommes encaissées dans les systèmes comptables de la Ville.

Pour faciliter la compréhension de l'information financière par les non-experts, le Service des finances s'est engagé dans un exercice de refonte de l'ensemble de ses documents, à commencer par le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations

Le service poursuit également la transformation du travail et le regroupement de certaines de ses équipes afin d'optimiser son service à la clientèle.

Nos actions prioritaires en 2020

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville de Montréal afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs de l'organisation.
- Gérer sainement un budget et un programme triennal d'immobilisations d'un total combiné de plus de 12 G$ et en assurer le suivi, et faire la reddition de comptes de l'année 2019.
- Collaborer à la réflexion et à la modernisation de la présentation des résultats financiers et de la reddition de comptes afin de rendre l'information financière toujours plus accessible aux non-experts.
- Poursuivre la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité. Ces gains engendrés se répercuteront à coup sûr sur les services offerts aux citoyens, puisque les façons de faire se modernisent et deviennent, par le fait même, plus efficientes et à moindre coût.
- Accompagner l'Administration dans la définition du contenu du rapport préélectoral qui sera déposé en vue des élections municipales de 2021.

Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2020 : 62,9 M$, une hausse de 3,6 M$
Effectif : 482 années-personnes

Notre mission

Le Service des ressources humaines exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'employés compétents et mobilisés, dans une perspective d'excellence du service aux citoyens.

Notre impact et nos réalisations 2019

Par son expertise, ses politiques et ses programmes, le Service des ressources humaines contribue à accroître la mobilisation et la performance des gestionnaires et des employés de la Ville pour offrir des services de qualité aux citoyens. Le Service des ressources humaines soutient les priorités de l'Administration en assurant la réalisation de divers programmes organisationnels.

La mobilisation des employés est la première des 7 priorités organisationnelles de la Direction générale. Un sondage réalisé auprès des employés au début de 2019 a permis de faire un état de la situation afin de mettre en place des solutions d'amélioration destinées à assurer un milieu de travail sain et mobilisant.

L'implantation d'une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion permet à la Ville de contribuer à une société plus ouverte et respectueuse. Ainsi, 36,1 % des employés embauchés du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 sont membres des minorités visibles et ethniques. Ce taux est supérieur à la cible de 33 % fixée pour 2018-2019.

Champs d'action :

- Acquisition de talents
- Diversité en emploi
- Développement des compétences et formation
- Planification de la relève
- Négociation, interprétation et application des conventions collectives et gestion des conditions des employés non syndiqués
- Mise en place de programmes de prévision de la main-d'œuvre, de mobilisation et de gestion de la performance
- Application des politiques et programmes du respect de la personne, de santé et sécurité du travail, de mieux-être et d'aide aux employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Production de la paie et des relevés fiscaux
- Stratégies, politiques et programmes de rémunération directe et indirecte.

La mise en place du programme de formation « Leaders en santé, sécurité et mieux-être » vise à soutenir les gestionnaires dans leurs rôles et responsabilités en matière de prévention en santé, sécurité et mieux-être et sert de levier à une culture de prévention à la Ville de Montréal. L'amélioration de la présence et du bien-être au travail génère des retombées positives sur la rapidité, la fréquence et la qualité de la prestation des services aux citoyens.

Le déploiement en cours d'une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines sur un horizon de 3 ans permettra à la Ville de faire un diagnostic des principaux enjeux et de déterminer les initiatives à développer pour y faire face.

La création d'un programme de recrutement, d'accueil et d'intégration permet aux nouveaux contremaîtres de se familiariser avec les pratiques de la Ville en développant leurs connaissances techniques liées aux principales activités des travaux publics. Mieux outillés, les nouveaux contremaîtres travaillent plus efficacement et offrent ainsi une meilleure prestation de services aux citoyens.

La finalisation de la conception du programme de formation « Inspectorat » a permis aux employés de première ligne d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences, notamment sur le plan du suivi des requêtes et des permis ainsi que sur leur efficacité au travail.

Le renouvellement de la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal permet à l'Administration de reconnaître l'apport de ce groupe d'employés, tout en assurant une paix industrielle jusqu'au 31 décembre 2023.

La conclusion d'une entente de 10 ans avec Desjardins Assurances pour l'administration des régimes d'assurance collective permet l'obtention de conditions avantageuses pour l'ensemble du personnel et pour la Ville de Montréal.

La mise en place du Centre de services RH offre un point de contact unique aux employés des services centraux, simplifie leur recherche de réponses et permet des gains d'efficacité.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre la démarche de mobilisation des employés par l'accompagnement des unités dans leurs plans d'action afin d'assurer un environnement de travail sain et de contribuer à améliorer la performance organisationnelle ainsi que la qualité des services publics fournis aux citoyens.
- Élaborer un plan triennal d'accès à l'égalité en emploi, notamment pour favoriser le cheminement de carrière des groupes visés et assurer une juste représentation de la diversité montréalaise.
- Accompagner l'Administration dans la réalisation d'un diagnostic et d'une planification stratégique des ressources humaines afin d'assurer une main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes, malgré les nombreux départs à la retraite et la pénurie de main-d'œuvre.
- Déployer un programme d'amélioration qui permettra de mieux outiller les services centraux dans la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail afin d'en réduire les coûts globaux.
- Développer un programme d'accueil et de formation destiné aux employés manuels des travaux publics (cols bleus) pour accroître la qualité des services de proximité.
- Définir et promouvoir la marque employeur pour permettre à la Ville de Montréal de se distinguer sur le marché de l'emploi, d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents.
- Poursuivre la redéfinition du modèle de service afin d'assurer une gestion plus efficace des ressources humaines. Poursuivre les travaux qui permettront une mise en place réussie de nouvelles solutions technologiques RH et paie.
- Poursuivre le renouvellement des conventions collectives (cols blancs, cols bleus, pompiers, scientifiques, juristes, contremaîtres syndiqués et architectes) en vue d'offrir des conditions de travail susceptibles d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents à la Ville.

Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2020 : 346,9 M$, une hausse de 10,6 M$
Effectif : 2 739,3 années-personne

Champs d'action :
- Combat des incendies
- Intervention médicale – premiers répondants
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire
- Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Notre mission

Le Service de sécurité incendie de Montréal participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient lors de tous types d'urgences, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'année 2019 a été marquée par une crue printanière historique durant laquelle le Service de sécurité incendie de Montréal a su réduire considérablement les impacts sur la population. Cet événement a permis d'optimiser davantage le savoir-faire du service à l'égard des risques liés à la réalité d'une métropole (risques industriels, naturels, d'actes terroristes, etc.).

Par ailleurs, le service a poursuivi son objectif de développement d'une culture organisationnelle forte en santé, sécurité et mieux-être au travail, en mettant en œuvre des mesures pour contrer les risques associés aux maladies professionnelles.

Le Service de sécurité incendie de Montréal a poursuivi son engagement d'inclusion, en se positionnant comme une organisation respectueuse et bienveillante à l'égard de son personnel. La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des employés font partie intégrante des réalisations de l'année 2019.

- La protection complète du territoire montréalais est assurée grâce à 67 casernes, avec un temps de réponse moyen aux urgences de 6 minutes. Plus de 500 pompiers en devoir, 24 h/24, répondent à tous types d'urgences.
- Les premiers répondants s'illustrent en ayant contribué à relever le taux de survie associé aux arrêts cardiorespiratoires de 12,2 % en 2007 à 49,2 % en 2019, soit une des meilleures performances en Amérique du Nord. Le service a fait l'acquisition de 110 nouveaux défibrillateurs : un grand nombre des défibrillateurs ne servant plus aux opérations d'urgence ont été distribués dans divers bâtiments publics de l'agglomération de Montréal. La réutilisation des défibrillateurs démontre l'engagement du service à l'égard de l'environnement.
- La prévention incendie est toujours la priorité, c'est pourquoi d'importantes campagnes de sensibilisation, telles que « Pas de mégots dans les pots! » ou « Je change l'heure, je vérifie mon avertisseur! » sont mises de l'avant. En 2019, nos intervenants ont vérifié près de 85 000 avertisseurs de fumée, mené des actions de sensibilisation dans environ 3 000 résidences susceptibles d'être touchées par la crue des eaux et joint plus de 60 000 personnes lors d'activités de formation et de sensibilisation communautaire.

- Le Centre de communications a reçu et réparti plus de 130 000 appels d'urgence.
- Le Centre de sécurité civile a réalisé une préparation impeccable face aux crues printanières de 2019, en créant une carte de prédiction interactive permettant de diminuer de façon importante les dommages aux propriétés et aux infrastructures de la Ville.

Nos actions prioritaires en 2020

Le Service de sécurité incendie poursuivra ses efforts afin d'assurer la protection des vies et des biens des citoyennes et des citoyens de l'agglomération de Montréal en réalisant des actions de prévention et d'intervention. L'optimisation du savoir-faire, l'anticipation des risques naturels et humains, la préparation des mesures de contingence et le développement de la capacité d'adaptation du service font également partie des actions prévues pour 2020.

- Collaborer au déploiement du Réseau express métropolitain par la révision des mesures de sécurité pour les usagers.
- Poursuivre la négociation du renouvellement de la convention collective des pompiers.
- Continuer le travail de prévention de santé et sécurité auprès des employés du service.
- En collaboration avec l'Association des pompiers de Montréal, poursuivre le développement du programme pour contrer les maladies professionnelles grâce à une nouvelle solution de séchage des habits de combat dans l'ensemble des casernes et des bureaux administratifs. L'acquisition de séchoirs portatifs s'ajoute à la série de mesures déjà en place visant à protéger la santé des pompiers. Ces équipements permettront de sécher les habits en caserne, tout en préservant leur intégrité et en rendant rapidement disponible un deuxième habit de combat.
- Avec l'Association des pompiers de Montréal, poursuivre l'implantation du programme de prévention des blessures de stress opérationnel, en planifiant des activités de formation, de recherche et d'aide clinique. Après plus de 10 ans d'interventions comme premiers répondants dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal, les pompiers de Montréal profiteront d'un plan visant à comprendre, déterminer et développer des mécanismes de protection afin de lutter contre la maladie.
- Poursuivre le développement du programme de recrutement diversifié destiné aux femmes, aux Autochtones et aux membres des minorités visibles.
- Plus que jamais, protéger la population des bouleversements climatiques, des accidents industriels et des actes terroristes, des phénomènes actuellement en croissance à l'échelle mondiale. En tant qu'acteur principal du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal :
  - Poursuivra l'implantation de l'équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd;
  - Développera sa cartographie opérationnelle pour la planification stratégique de la mise en œuvre d'ouvrages de protection temporaires contre les inondations;
  - Améliorera le plan particulier d'intervention pour les chaleurs extrêmes et concevra des plans particuliers d'intervention en cas de pénurie d'eau potable et de verglas.

Service de police

Budget de fonctionnement 2020 : 665,3 M$, une hausse de 17,5 M$
Effectif : 5917,9 années-personnes

Champs d'action :
- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

Notre mission

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la Loi sur la police, L.R.Q. c. P-13.1).

Notre impact et nos réalisations 2019

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Activement présent sur le territoire avec ses postes de quartier (PDQ), ses unités – aéroport, métro, cavalerie, nautique, motards – et son escouade canine, le SPVM est au cœur des activités urbaines. Souvent le premier témoin des situations d'urgence par son Centre d'urgence 911, il est aussi, maintes fois, le premier arrivé sur les lieux des événements. Son intervention rapide permet fréquemment de désamorcer les situations délicates, de prêter assistance aux personnes blessées et d'intervenir promptement et stratégiquement lors de situations à haut risque afin de limiter les impacts sur la sécurité de la population. Le personnel policier intervient aussi quotidiennement auprès de personnes en situation de vulnérabilité (itinérance, santé mentale, maltraitance des personnes âgées, violence conjugale, situations de crise, etc.), faisant du SPVM un partenaire important dans l'établissement de réponses aux enjeux sociaux.

Chaque jour, son personnel patrouille dans les rues de l'agglomération de Montréal afin de prévenir et réduire la criminalité. Il est aussi un acteur de premier plan pour faire régner l'ordre lors d'événements publics et de manifestations, comme la marche pour le climat du 27 septembre 2019, pendant laquelle près d'un demi-million de personnes ont sillonné les rues du centre-ville de façon pacifique. La sécurité routière étant une préoccupation de première heure, le SPVM consacre beaucoup de temps et de personnel aux efforts déployés pour améliorer le bilan routier, assurer la fluidité de la circulation et sécuriser les zones scolaires.

Pour assurer une prestation de services qui répond aux besoins et aux attentes de la population, le SPVM veille à ce que son personnel agisse avec intégrité et en conformité avec les normes professionnelles, des éléments qui passent, en grande partie, par le maintien des compétences et la formation.

Les réalisations du SPVM en 2019 sont nombreuses :
- Réorganisation interne ayant notamment permis d'augmenter la capacité de traitement des dossiers d'enquête (ex. : meurtres non résolus, dossiers d'agression ou d'exploitation sexuelle);
- Augmentation de la capacité opérationnelle des équipes postées dans les PDQ afin d'assurer une meilleure capacité de réponse aux appels d'urgence. L'intégration des PDQ 24 et 26, dans

l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, fait d'ailleurs partie des actions visant une plus grande efficacité;
- Décentralisation de 55 agents de circulation dans les PDQ afin de mieux aligner leurs interventions avec les besoins locaux et l'approche Vision Zéro;
- Réalisation de plusieurs opérations d'envergure, notamment Asterios, ciblant un réseau de présumés trafiquants de drogues liés aux Hells Angels, et Mégalo, ayant mené à l'arrestation d'un présumé tueur à gages. Ces opérations ont nécessité des centaines de milliers d'heures d'écoute électronique, des milliers d'heures d'enregistrement vidéo, de nombreuses filatures et le travail dévoué de centaines de policiers;
- Mise en place du Bureau de la vérification et de l'évaluation, dont la mission est notamment de contribuer, par ses travaux et ses conseils, à faire du SPVM une organisation professionnelle, fiable, proactive, performante et centrée sur sa mission première. Il s'assure que les pratiques opérationnelles et administratives sont conformes aux normes éthiques et professionnelles dictées par la fonction policière et par la *Loi sur la police*. Par ses actions, il contribue à ce que les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles soient gérées et utilisées avec efficience, efficacité et intégrité;
- Participation active sur le terrain et dans les différents centres de coordination lors de la crue printanière, pour assurer la sécurité des citoyens et la protection des bâtiments évacués et pour contribuer au bon déroulement des opérations pendant plus de 39 jours de mobilisation;
- Dévoilement du Plan d'action 2019-2021, décliné en 3 grandes orientations stratégiques : excellence du service aux citoyens, mobilisation du personnel et engagement dans une culture de collaboration;
- Lancement de la campagne « S'investir pour le citoyen », qui met en valeur les réalisations et les actions d'employés passionnés par leur travail, qui s'investissent pour le mieux-être et la sécurité de la population;
- Collaboration à la recherche demandée par la Ville sur l'analyse des données du SPVM et l'élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial.

Nos actions prioritaires en 2020

Le SPVM continue d'être un acteur majeur en matière de sécurité et de sentiment de sécurité. En veillant à la sécurité de la population et des gens de passage, il s'emploie à maintenir la paix et à contrôler la criminalité.

Au cours de l'année 2020, le SPVM prendra part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en participant aux travaux du livre vert de la police. Il continuera à s'impliquer auprès des partenaires du milieu pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les dossiers sociaux, entre autres, en matière d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les personnes âgées. Il mettra tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière, de sécurisation des traverses scolaires (révision des critères d'analyse des traverses) et d'intégration de nouveaux modes de déplacement (ex. : trottinettes et vélos électriques en libre-service, etc.) à l'offre de mobilité.

En 2020, le SPVM déploiera les efforts nécessaires pour :
- Améliorer la capacité d'intervention de son unité Groupes tactiques d'intervention;
- Réviser la répartition des effectifs dans les PDQ, en vue de continuer à améliorer la capacité opérationnelle et de réponse aux appels d'urgence;

- Mettre en place des mesures additionnelles pour bonifier le plan stratégique « Écouter, comprendre, agir 2018-2021 », visant à soutenir le personnel en matière de prévention du profilage racial et social;
- Réviser des outils technologiques utilisés par les policiers (géolocalisation, cellulaires, etc.) afin d'optimiser leur efficacité dans les services offerts à la population, notamment en améliorant leur capacité de réponse aux appels d'urgence.

Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2020 : 6,3 M$, une hausse de 0,3 M$
Effectif : 33 années-personnes

Notre mission
Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les autres instances les mesures visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil municipal les mesures visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

Champs d'action :
- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

Notre impact et nos réalisations 2019
Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, 4 rapports d'enquêtes sont publiés, concernant :
- La prévention des manœuvres frauduleuses reliées à la facturation;
- La planification de projets comprenant des services professionnels;
- L'octroi de contrats de gré à gré et la gestion des conflits d'intérêts;
- L'exécution de contrats de services de déneigement.

Ces rapports font valoir l'importance des interventions permettant de détecter des stratagèmes frauduleux visant à abuser des fonds publics.

Le Bureau met l'accent sur la prévention et le dialogue avec les unités d'affaires, dans le cadre d'une démarche proactive pour fournir des recommandations viables et réalisables. Pour la première fois, les résultats d'une enquête sont présentés aux intervenants concernés avant la publication du rapport.

Depuis le 25 mai 2019, le Bureau exerce les fonctions et les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics à l'égard de la Ville de Montréal, ce qui inclut le traitement des plaintes dans le cadre de la publication d'un appel d'offres public.

Une démarche de consultation avec les services et les arrondissements est en cours pour améliorer les offres de formation et augmenter le taux de formation des employés et des gestionnaires.

Le Bureau accroît son rayonnement et partage son expérience dans la lutte contre la corruption et la collusion. L'inspectrice générale est conférencière au Fall 2019 Training Conference de l'Association of Inspectors General. Elle est aussi invitée par Carol McQueen, ambassadrice du Canada en Tunisie, pour partager son expérience et les leçons apprises de la lutte contre la corruption au Québec ainsi qu'à l'échelle municipale.

En matière de technologies de l'information, le Bureau octroie un nouveau contrat de sécurité des équipements réseau, et des standards de protection sont adoptés. Les employés des technologies de

l'information participent à des conférences et à des formations dans le but de poursuivre le développement de pratiques sécuritaires au sein du Bureau.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre la modernisation des outils informatiques, notamment la refonte du site Web du Bureau de l'inspecteur général. La performance des outils informatiques est essentielle afin d'assurer une plus grande efficacité des enquêtes et de maintenir la sécurité des informations et des services aux citoyens.
- Poursuivre la surveillance de certains secteurs d'activité, tels que la gestion des sols contaminés, dans le but d'apporter des recommandations en amont des processus contractuels, de maximiser l'impact des interventions et d'éviter des manquements à l'intégrité.
- Organiser la tenue d'événements afin de partager avec le plus grand nombre de personnes les enjeux auxquels le Bureau doit souvent faire face et assurer les meilleures pratiques pour protéger les contrats établis par l'administration municipale.

Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2020 : 6,4 M$, stable
Effectif : 36 années-personnes

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un fonctionnaire appelé « vérificateur général ». Le vérificateur général joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car il rassure les élus et les citoyens quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimum que la municipalité doit verser au vérificateur général.

Champs d'action :
- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Notre mission
Le Bureau du vérificateur général a pour mission de fournir au conseil municipal et aux citoyens un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace, des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Notre impact et nos réalisations 2019
La vérificatrice générale a le mandat de réaliser la vérification des comptes et affaires de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la Loi des cités et villes. La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives.

Depuis le 1er janvier 2019 s'ajoute au mandat du Bureau du vérificateur général tout organisme qui est visé au premier alinéa de l'article 573.3.5, qui est financé à plus de 50 % par la Ville et dont les revenus sont supérieurs à 1 000 000 $.

Juin 2019 – Dépôt, au conseil municipal, du rapport annuel faisant état des réalisations du Bureau du vérificateur général pour 2018-2019 :

- *Audit financier*
  Identification des personnes morales visées par la LCV pour lesquelles, à la suite d'une évaluation des risques, il a été jugé approprié de demeurer auditeur et de produire un rapport d'audit conjoint sur leurs états financiers avec l'auditeur externe nommé par la Ville. Ainsi, 6 rapports de l'auditeur indépendant sur les états financiers au 31 décembre 2018 ont été produits conjointement avec l'auditeur externe nommé par la Ville, pour les organismes suivants : Société de transport de Montréal, Société d'habitation et de développement de Montréal, Société du parc Jean-Drapeau, Société en commandite Stationnement de Montréal et Trangesco.
- *Conformité aux lois et règlements : conformité législative des organismes ayant bénéficié d'une subvention d'au moins 100 000 $ au cours de l'année 2017*
  « *Toute personne morale qui reçoit une subvention annuelle de la municipalité d'au moins 100 000 $ est tenue de faire vérifier ses états financiers* », en vertu de l'article 107.9 de la LCV. L'auditeur de cette personne morale doit remettre à la vérificatrice générale une copie des états financiers, de son rapport sur ces états, ainsi que tout autre rapport résumant ses constatations et recommandations. À cet effet, le Bureau du vérificateur général a reçu les états financiers de 250 des 255 organismes

touchés par cette exigence. Notons que le bureau s'est doté d'un nouveau programme d'audit élargissant la portée de ses travaux pour une sélection d'organismes choisis en fonction de certains critères.

- *Audit de l'optimisation des ressources et des technologies de l'information*
  Onze (11) rapports d'audit de performance ont été produits.
- *Suivi des recommandations*
  Le suivi de plus de 555 recommandations a été effectué.
- *Matrice de risques*
  Au cours de l'année 2019, le Bureau du vérificateur général s'est doté d'une nouvelle matrice de risques qui le guide dans la planification de mandats d'audit à valeur ajoutée.
- *Plan stratégique*
  Le Bureau du vérificateur général a terminé l'exercice de réflexion visant à se doter d'un plan stratégique afin de définir les objectifs qui guideront ses actions au cours des 5 prochaines années. Ce plan découle d'une démarche menée par l'organisation, à la lumière de nombreux changements qui affectent aussi bien la gestion des municipalités du Québec que le rôle et la portée de l'intervention des bureaux des vérificateurs généraux municipaux comme celui de la Ville de Montréal.

En conclusion, à la suite de modifications législatives effectives au 1er janvier 2019, le Bureau du vérificateur général a mis en place des procédures nécessaires afin de répondre directement aux différentes demandes d'accès à l'information touchant la vérificatrice générale. Ces demandes étaient auparavant transmises au greffier de la Ville de Montréal.

Nos actions prioritaires en 2020

- Réaliser les mandats prévus à la planification en audit financier, en audit de conformité aux lois et aux règlements et en audit de performance. La planification et le choix des mandats d'audit de performance 2019-2020 ont été établis au printemps 2019 et les études préliminaires sont terminées.
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2020 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique.
- Mandat spécial - « rapport préélectoral » : réaliser les travaux prévus à la planification pour 2020.

Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2020 : 0,7 M$, stable
Effectif : 4,3 années-personnes

Champs d'action :
- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Émission d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

Notre mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objective et neutre.

Notre impact et nos réalisations 2019

Grâce à une méthodologie d'enquête interne rigoureuse, qui respecte le principe de confidentialité, la CFPM s'assure, conformément à son mandat, que la Ville respecte les principes d'équité, d'impartialité et de transparence en matière de dotation. Elle vise également l'amélioration continue. Dans cette optique, elle peut faire toute recommandation qu'elle juge pertinente, même en l'absence d'une plainte. Le tout se déroule dans le respect des conventions collectives et des politiques en vigueur. En plus de promouvoir les valeurs de la Ville de Montréal, soit l'intégrité, la loyauté et le respect, la CFPM privilégie dans ses interventions une approche constructive de collaboration, tout en veillant à demeurer neutre et rigoureuse.

En 2019 :

- La CFPM a reçu plus de 70 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené une quarantaine d'enquêtes, sommaires ou approfondies, relativement à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidats externes ou des employés de la Ville.
- À la suite d'enquêtes approfondies, la CFPM a émis plusieurs recommandations et fait part de faits préoccupants aux personnes ou unités d'affaires concernées par les manquements dénotés. Cela a généralement mené à des améliorations des façons de faire dans les pratiques en vigueur au Service des ressources humaines ou dans l'unité administrative concernée par la plainte.
- En réponse au rapport sur l'emploi déposé, en 2019, par la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, la CFPM a présenté aux élus responsables ses commentaires et recommandations en lien avec la diversité des effectifs de la Ville.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre les activités de visibilité et de rayonnement de la CFPM pour faire connaître sa mission et son mandat à un plus grand nombre de personnes.
- Poursuivre la collaboration avec le Service des ressources humaines et les unités administratives concernées par les processus de dotation.
- Maintenir à jour le processus de traitement des plaintes et les compétences de l'équipe en place en matière d'enquêtes internes.

- Accroître le rôle de vigie de la CFPM en émettant davantage d'avis et d'opinions sur les questions de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de 0,7 M$ et en assurer le suivi, de même que faire la reddition de comptes pour l'année 2019.

Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2020 : 0,7 M$, stable
Effectif : 2 années-personnes

Champs d'action :
- Donner suite aux demandes d'information des membres du conseil d'agglomération
- Assurer le lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

Notre mission

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en vigueur le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption, en juin 2008, par le gouvernement du Québec, du projet de loi no 22, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005).

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à répondre à toutes les demandes d'information formulées par les membres du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui est d'intérêt pour l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, le SLAM offre un service de qualité à la clientèle, qui comble les besoins des membres du conseil d'agglomération.

- Le SLAM a traité, pour les 9 premiers mois de l'année 2019, 109 demandes de maires des villes liées. Pour la même période en 2018, 174 demandes avaient été soumises, soit une baisse de 37,3 %.
- Le SLAM a également coordonné, pour les 9 premiers mois de l'année 2019, 8 demandes de présentation sous la forme de séances d'information concernant :
  - L'adoption du règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme);
  - L'accord d'un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Service inc. pour un centre de compostage;
  - L'adoption du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 M$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique;
  - L'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 60 M$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement de conduites d'eau d'urgence;
  - L'avis de motion et le dépôt du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en œuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27);
  - La démarche d'alignement stratégique de la Ville de Montréal;
  - L'adoption du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

Nos actions prioritaires en 2020

- Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal maintiendra la qualité des services offerts et donnera une réponse rapide et efficace aux requêtes des maires des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle qui comble les besoins.

Services institutionnels

Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services institutionnels							
Approvisionnement	22 259,9	22 327,6	22 357,1	21 957,6	28 405,2	24 972,4	25 906,0
Évaluation foncière	15 958,5	15 354,5	15 742,1	15 942,4	15 540,7	15 929,7	16 567,8
Gestion et planification immobilière	137 006,2	141 256,4	146 820,4	157 525,6	171 109,1	172 041,2	179 239,9
Greffe	26 318,4	27 407,6	40 440,4	28 359,0	30 930,2	28 600,3	31 896,6
Matériel roulant et ateliers	108 724,2	109 778,9	107 950,2	113 089,5	109 762,9	105 869,3	109 420,4
Performance organisationnelle	2 860,1	3 018,3	3 517,7	3 692,1	4 351,6	4 736,6	6 808,5
Total – Services institutionnels	**313 127,3**	**319 143,3**	**336 827,9**	**340 566,2**	**360 099,7**	**352 149,5**	**369 839,2**

Tableau 6 – Services institutionnels – PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Services institutionnels				
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0
Total – Services institutionnels	**170 336,0**	**171 502,0**	**165 840,0**	**507 678,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services institutionnels a pour mission de diriger, coordonner et superviser la majorité des activités qui soutiennent les missions principales de la Ville de Montréal. Elle met à profit la nature transversale de ses missions de soutien et d'encadrement.

Notre impact et nos réalisations 2019

De par sa fonction stratégique, alignée sur les besoins et les objectifs de la Ville de Montréal, cette DGA assume un leadership visant à transformer l'appareil municipal en une organisation toujours plus performante. Elle porte une attention particulière à l'orientation client, à l'innovation et à l'amélioration continue ainsi qu'à la gestion du changement. Elle assure la cohérence et la complémentarité des actions entre les différents secteurs d'activité. En contribuant à la réalisation des grands projets prioritaires, elle promeut une culture de travail d'équipe autour d'une vision commune.

Les processus rigoureux et l'obligation fondamentale de faire respecter et de mettre en application les lois et les règlements assurent aux citoyens une gestion optimale des activités et des immobilisations de la Ville. Soulignons que cette DGA gère un parc immobilier de 30 015 207 pi², qu'elle doit préserver et développer selon les fonctions qui sont attribuées aux bâtiments.

En favorisant la collaboration, la communication et l'échange d'expertise entre les services, les arrondissements et les différents partenaires, les équipes qui composent cette DGA conseillent, accompagnent et guident ceux-ci dans leurs prises de décision, dans la planification et l'octroi de contrats ainsi que dans l'exécution des projets municipaux. Cette approche permet d'offrir des services au meilleur coût possible.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a créé une division de la transition écologique afin de répondre aux orientations stratégiques de la Ville et dans le but de la guider dans les actions à poser en ce qui a trait à la gestion du parc immobilier de la Ville. Rappelons que celle-ci s'est engagée

dans un important processus de réduction de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre pour ses bâtiments.

Bien que les budgets du Bureau des projets et des programmes d'immobilisations ainsi que du Bureau des relations internationales relèvent de la Direction générale, la coordination des activités de ces unités a été confiée à la DGA aux services institutionnels en raison de la nature transversale de leurs actions.
Le Bureau des projets et des programmes d'immobilisations veille à l'application du cadre de gouvernance des projets et des programmes municipaux, tout en favorisant l'utilisation des meilleures pratiques en gestion de projets. Il coordonne la planification et la réalisation de projets stratégiques prioritaires, spécialement déterminés par l'Administration

Pour sa part, le Bureau des relations internationales contribue à accroître le rayonnement international et à favoriser la prospérité de la métropole. Il veille au positionnement de Montréal sur la scène internationale en tant que leader mondial engagé dans la transition écologique, la mobilité, la biodiversité et la migration. Le bureau a également facilité des échanges de pratiques innovantes en matière d'aménagement urbain écologique, de mobilité, d'habitation, d'inclusion sociale, de culture, d'égalité des genres, et ce, tout en contribuant activement à la promotion du développement économique montréalais.

Nos actions prioritaires en 2020

- Les rénovations majeures du Biodôme seront achevées en 2020. Tout sera donc mis en œuvre pour que les Montréalais redécouvrent ce lieu hautement prisé.
- Plusieurs bâtiments à vocation sportive et récréative seront soumis à des travaux : l'aréna Denis-Savard, l'auditorium de Verdun, l'aréna Saint-Michel (2 glaces), l'aréna Mont-Royal et le complexe récréatif Gadbois (2 glaces).
- Assumant un leadership fort dans le domaine, la Ville poursuivra les actions prévues au Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES.
- Un soutien sera apporté par plusieurs services aux actions collectives des unités visant à lutter contre les changements climatiques et à préserver la biodiversité. Une vigie internationale des politiques et des pratiques avant-gardistes en matière de sauvegarde de l'environnement et de mobilité durable sera d'ailleurs maintenue afin de voir si Montréal peut s'en inspirer. Tout sera mis de l'avant afin que Montréal joue son rôle comme leader de la transition écologique.
- Plusieurs processus seront révisés dans le but de les améliorer et d'offrir un meilleur service aux citoyens, notamment ceux liés à l'obtention des permis de construction et à la prise de réservations dans les parcs.
- En prévision des élections municipales de 2021, une refonte complète du site Internet du Bureau des élections sera réalisée. Le nouveau site comprendra un important volet transactionnel, à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir de la formation.
- D'importantes améliorations seront apportées au réseau logistique afin d'optimiser la visibilité des inventaires de la Ville, de réduire le temps de réapprovisionnement et d'assurer la disponibilité des stocks pour l'entretien des équipements. Un système d'approvisionnement performant contribue à l'efficacité des opérations internes et externes.
- La Ville de Montréal poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'électrification de la flotte de véhicules en remplaçant ses véhicules en fin de vie par des voitures électriques. Rappelons que la Ville possède 2,5 fois plus de véhicules 100 % électriques que les villes de Toronto, Vancouver, Ottawa, Calgary et Québec réunies.

Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2020 : 25,9 M$, une hausse de 0,9 M$
Effectif : 267,3 années-personnes

Champs d'action :
- Élaboration de politiques, encadrements et directives régissant la fonction d'approvisionnement
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et de services
- Création et gestion des ententes corporatives d'acquisition
- Planification des besoins en acquisition
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisition et analyses de marché
- Accompagnement des services et des arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion des stocks municipaux
- Gestion de la chaîne logistique des actifs de la Ville

Notre mission

Avec l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels de services et d'opérations. Il joue un rôle très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks.

Le Service de l'approvisionnement développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion de la Ville de Montréal. Ses objectifs sont, entre autres, de suivre l'évolution des marchés, d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement et d'influencer le cadre législatif régissant le domaine municipal. À cet égard, il se positionne de plus en plus comme une référence en approvisionnement municipal au Québec.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service de l'approvisionnement contribue activement aux projets d'amélioration des processus transversaux de la Ville, notamment ceux liés à l'optimisation des paiements faits aux fournisseurs et à la gestion de l'actif de l'aqueduc pour le Service de l'eau et les arrondissements. Il met en place diverses initiatives permettant à la Ville de Montréal de se rapprocher des résultats performants des villes canadiennes de grande envergure.

L'année 2019 en quelques réalisations :

- Le Service de l'approvisionnement a réalisé 409 appels d'offres pour l'ensemble des arrondissements, services et organismes parapublics de la Ville de Montréal, pour une valeur totale de 710 M$. Ces appels d'offres ont rendu possibles 363 ententes d'achat pour plus de 60 catégories de produits et généré des économies annuelles de près de 57 M$.
- Il a mis en place des mesures et des mécanismes afin de favoriser le développement durable, les achats responsables et les achats verts auprès, lorsque cela était possible, d'entreprises d'économie sociale.
- Le service a mis en application plusieurs changements législatifs et accompagné les services et les arrondissements pour s'assurer de l'application rigoureuse de ces lois.
- Le service a entrepris une refonte de sa structure afin d'assurer un meilleur accompagnement des unités d'affaires dans leurs projets et opérations, et d'accroître la mise en place d'ententes avec des fournisseurs qui satisfont aux critères de qualité et de performance de la Ville.

Nos actions prioritaires en 2020

- Favoriser les achats regroupés en harmonisant les besoins des services et des arrondissements, afin de profiter de rabais d'échelle, de générer des économies substantielles et, par conséquent, d'assurer une meilleure gestion des fonds publics.

- Faciliter l'acquisition des produits et optimiser la gestion du réseau de distribution des stocks, dans le but de permettre aux unités d'affaires d'offrir des services plus rapides et plus efficaces aux citoyens.
- Mettre en place plusieurs initiatives pour favoriser et augmenter le volume d'achat responsable et social (entreprises d'économie sociale), et ce, dans le respect de la Politique d'approvisionnement responsable du service et du plan de développement durable de la Ville de Montréal.
- Harmoniser et renforcer les processus d'évaluation des fournisseurs et s'assurer que ceux-ci répondent aux exigences des unités d'affaires, tout en minimisant les éventuels risques pour la Ville.
- Poursuivre le déploiement du nouveau modèle d'affaires du service qui vise, entre autres, la mise en place d'une planification stratégique et efficace des acquisitions, un accompagnement plus efficient des unités d'affaires et une gestion rigoureuse des achats, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Cela permettra à la Ville de se positionner comme un modèle en matière d'acquisition et d'approvisionnement.

Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2020 : 16,6 M$, une hausse de 0,6 M$
Effectif : 190,2 années-personnes

Champs d'action :
- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Notre mission

L'évaluation foncière est une compétence d'agglomération. Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de plus de 70 % des revenus des villes.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le service est donc le gardien de l'équité fiscale entre les contribuables, et ce, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et pour les municipalités. Dans le contexte économique florissant que connaît l'agglomération de Montréal depuis le début des années 2000, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments est sans précédent. Chaque année, des permis de construction sont délivrés pour des travaux totalisant de 3,5 G$ à 6,5 G$: le service est au premier plan pour transformer cette activité économique en valeur foncière. Au cours des 5 dernières années, plus de 20 G$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés au rôle d'évaluation foncière.

Le 11 septembre 2019, le Service de l'évaluation foncière a déposé de nouveaux rôles d'évaluation pour les exercices 2020-2021-2022. Cette nouvelle base d'imposition a été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier de l'année 2018. Signe de la bonne santé économique de la métropole, le dépôt de ces rôles a confirmé une reprise de la croissance des valeurs immobilières, qui avait légèrement ralenti au cours des dernières années.

L'impôt foncier étant un dossier sensible et difficile à comprendre, le service a souvent bonifié son offre d'information, permettant aux propriétaires d'immeubles de mieux saisir le système d'imposition foncière et le processus d'évaluation. Par exemple, depuis 2017, il offre aux propriétaires d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins la possibilité de consulter, sur un outil cartographique en ligne, les données concernant les ventes d'immeubles de même catégorie dans le voisinage immédiat. Aussi, en 2019, des rencontres d'information ont eu lieu dans 3 arrondissements pour expliquer le processus d'évaluation foncière et répondre aux questions des propriétaires d'immeubles.

Beaucoup d'efforts sont déployés par le service pour guider les propriétaires qui déposent une demande de révision du rôle : ce travail leur assure une évaluation juste et équitable et améliore leur compréhension du processus d'évaluation.

Au cours de l'année 2019, le processus d'inspection des immeubles a été revu et de nouveaux outils ont été introduits dans le but d'augmenter le nombre d'inspections. Cette présence accrue sur le territoire contribue à améliorer la qualité des évaluations produites et la crédibilité du système d'évaluation.

Nos actions prioritaires en 2020

- Traiter les demandes de révision des rôles 2020-2022 faites par les propriétaires au moyen du processus de révision en place, et ce, pour toutes les villes de l'agglomération.
- Consigner et étudier les permis délivrés pour de nouveaux bâtiments et pour des rénovations afin d'ajuster les nouvelles valeurs aux rôles. Le tout, en tentant d'améliorer les délais de traitement.
- Améliorer le rythme des inspections.

Gestion et planification immobilière

Budget de fonctionnement 2020 : 179,2 M$, une hausse de 7,2 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 352,4 M$, une baisse de 129,2 M$
Effectif : 691,2 années-personnes

Notre mission

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a pour mission d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Champs d'action :

- Rôle propriétaire : gestion des éléments de l'actif immobilier municipal (bâtiments et terrains)
- Transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, etc.), baux de location, analyses immobilières
- Réalisation des projets immobiliers
- Travaux d'aménagement, d'amélioration et de maintien de l'actif
- Entretien planifié, spécialisé et correctif
- Sécurité, propreté et énergie
- Centre d'appels et centre opérationnel de sécurité
- Soutien professionnel et technique
- Audit des immeubles
- Planification et gestion des espaces

Notre impact et nos réalisations 2019

En tant que mandataire de la Ville comme grand propriétaire, le service assume la gestion de son parc immobilier, composé de plus 600 bâtiments et de quelque 125 installations externes. De plus, il assume l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissements et gère l'ensemble des baux de location et les terrains vacants de la Ville. La valeur de remplacement du parc immobilier géré par le service est de l'ordre de 6 G$. Celui-ci met tout en œuvre pour assurer la fonctionnalité des bâtiments aux meilleures conditions, en mettant à la disposition des utilisateurs et des citoyens des lieux sains et des installations fonctionnelles qui répondent de manière adéquate à leurs besoins.

Le regroupement des immeubles de responsabilité corporative et d'agglomération, visant à assurer l'optimisation et la protection de ce parc immobilier, s'est consolidé en 2019. Ainsi, le SGPI assure désormais la responsabilité immobilière des usines de traitement des eaux usées et des stations de pompage d'eau, des casernes, des postes de police, des chalets des grands parcs, des centres de tri et de traitement des déchets, des garages du Matériel roulant, des ouvrages spécialisés de l'Espace pour la vie (tels que le Biodôme, le Planétarium et les bâtiments du Jardin botanique), de même que les espaces administratifs.

En 2019, le SGPI a amorcé la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action visant à accroître la sécurité dans les édifices municipaux, en collaboration avec l'ensemble des services centraux et des arrondissements.

Parmi les principales réalisations en gestion de projets, notons l'amorce des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville. De nombreux projets ont aussi été terminés ou sont en voie de l'être, tels que le Centre de tri des matières recyclables de Lachine, le nouvel atelier du Service de l'eau, au complexe Atwater, la bibliothèque de Pierrefonds, la réfection complète de la caserne 18, à Montréal-Nord, et la rénovation des arénas Chénier et Saint-Michel.

Rappelons qu'en 2018, la Ville a obtenu, par la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le droit de préemption, qui lui permet d'imposer par règlement un droit de premier refus sur un immeuble pour tout acheteur ayant déposé une offre d'achat acceptée par le vendeur. Dans le cadre de ce nouveau droit, le service a négocié une première entente d'envergure

avec les promoteurs qui ont fait l'acquisition du site Molson, ce qui a permis d'acquérir des terrains stratégiques pour réaliser un parc, une promenade, de l'habitation, des services à la communauté et des ateliers d'artistes.

Le service a coordonné le dossier *Reinventing Cities*, un appel international à projets urbains visant à encourager une régénération urbaine à faible émission de carbone et à mettre en œuvre les idées les plus innovantes pour transformer des sites sous-utilisés en hauts lieux du développement durable et de la résilience. Le SGPI compte mettre en œuvre la 2e édition de C40 Réinventer Montréal et terminer la vente du site au lauréat de la 1re édition.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre le redressement du budget de fonctionnement de l'entretien technique des immeubles afin d'assurer la pérennité des investissements et de se conformer aux meilleures pratiques. Cette année encore, l'Administration a consenti un ajout de 2 M$ au budget de fonctionnement de l'entretien architectural et électromécanique des immeubles.
- Réaliser notamment les projets d'envergure suivants : la restauration et la mise aux normes de l'hôtel de ville, du Biodôme, de l'Insectarium, de l'aréna Denis-Savard et de l'auditorium de Verdun, des arénas Saint-Michel et Mont-Royal et du complexe récréatif Gadbois; la conception des centres de tri des matières organiques de Saint-Laurent et de Montréal-Est; la construction du mur d'étanchéité du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et d'une usine de lixiviat.
- Soutenir la réalisation de plusieurs programmes tels que celui de l'accessibilité universelle, le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, et le programme de remplacement des chaudières au mazout.
- Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, accompagner le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et sites potentiels, réaliser les transactions immobilières (achats et ventes), soutenir le service pour l'établissement et la gestion du droit de préemption et entretenir les immeubles jusqu'à la mise en chantier des projets sociaux AccèsLogis.
- Déployer une stratégie d'acquisition intégrée qui permettra à la Ville de mieux orienter et prioriser les démarches d'analyse et d'acquisition d'immeubles, en concertation avec les services et les arrondissements.
- Constituer une équipe affectée à la réalisation d'un audit des immeubles municipaux.
- Développer une nouvelle politique de développement durable pour les immeubles municipaux et poursuivre la mise en œuvre du Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments municipaux du SGPI 2018-2021. Ce plan vise à réduire la consommation d'énergie de 41 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021.

Greffe

Budget de fonctionnement 2020 : 31,9 M$, une hausse de 3,3 M$
Effectif : 213,8 années-personnes (incluant les élus et le personnel politique)

Champs d'action :
- Préparation des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service du greffe améliore ses processus, ce qui permet :
- De réduire le délai moyen de traitement des demandes d'accès à l'information à 18 jours (19,25 jours en 2018). Au 31 août 2019, le délai moyen était de 17,8 jours;
- D'augmenter le taux des demandes d'accès à l'information traitées dans les délais légaux à 90 % (80,24 % en 2018). Au 31 août 2019, le taux se situait à 90,8 %;
- D'établir à 30 et 45 jours les délais moyens de rédaction pour, respectivement, les comptes rendus de réunion et les procès-verbaux des séances des commissions du conseil et des conseils consultatifs. Au 31 août 2019, le délai moyen pour la production des procès-verbaux était de 23,3 jours et celui des comptes rendus était de 16,6 jours.

Le Service du greffe met en application les nouvelles règles quant à la transparence des organismes bénéficiant d'un soutien financier important de la Ville ainsi que les nouvelles règles du droit d'initiative qui permettent maintenant que ce droit puisse s'exercer en ligne.

Le Service bonifie le nombre de documents historiques disponibles sur le Web et rend leur accès plus convivial, notamment la diffusion des archives de Jean Drapeau.

Nos actions prioritaires en 2020
- Mettre en place des éléments visant à favoriser une meilleure participation citoyenne, et ce, selon la réponse du comité exécutif à la suite du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur les améliorations à apporter à la période de questions du public au conseil.
- Procéder à la refonte complète du site Internet de son Bureau des élections, en prévision de la prochaine élection générale de 2021. Ce futur site comprendra un important volet interactif, à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir, en tout ou en partie, la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

- Améliorer la conciliation travail-famille des élu.e.s en fournissant aux élu.e.s un soutien au niveau du secrétariat et de l'accompagnement politique pendant la période d'un congé de maternité ou d'un congé parental d'un ou d'une élu.e par le biais d'une banque d'heures pour engager une ressource en appui au travail de l'élu.e concerné.e pendant une période donnée.
- Continuer à augmenter le nombre de documents d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population et aux visiteurs.

Matériel roulant et ateliers

Budget de fonctionnement 2020 : 109,4 M$, une hausse de 3,5 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 155,3 M$, une hausse de 34 M$
Effectif : 471 années-personnes

Champs d'action :
- Acquisition, entretien et gestion des véhicules et des équipements
- Gestion de l'ensemble des ateliers mécaniques sur le territoire
- Formation des opérateurs
- Gestion du carburant et des bornes de recharge des véhicules électriques

Notre mission
Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules et de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités, le tout de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Notre impact et nos réalisations 2019
En assurant quotidiennement la disponibilité de près de 7 600 véhicules et équipements (véhicules d'incendie, de police, de travaux publics, etc.), le SMRA joue un rôle important pour le niveau de satisfaction de la population montréalaise envers les services municipaux qui leur sont offerts.

Le SMRA a mené plusieurs dossiers en 2019
- En collaboration avec le Bureau des projets et programmes d'immobilisations, il a procédé à une évaluation exhaustive des besoins de remplacement des véhicules sur une perspective de 10 ans;
- En standardisant différents types de véhicules, il accroît les achats au volume, ce qui permet une économie sur les coûts d'achat et d'entretien, une augmentation de l'expertise des mécaniciens et un partage plus aisé des véhicules entre les arrondissements;
- Pour un usage partagé entre les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, le SMRA met en service 9 véhicules avec benne chauffante et 4 colmateuses pour les opérations de colmatage de nids-de-poule;
- Afin de contribuer aux actions de la Ville visant à limiter les surfaces glissantes en période hivernale, le service réalise une capsule d'apprentissage en ligne destinée aux cols bleus de tous les arrondissements et portant sur l'utilisation des véhicules et des équipements d'épandage;
- Pour gagner en efficacité, réduire les risques d'accident et assurer la bonne condition des outils et du matériel, le SMRA réaménage 10 ateliers selon la méthode 5S, une démarche éprouvée d'organisation des postes de travail;
- Pour contribuer à réduire le bruit et à éliminer les émissions de gaz à effet de serre (GES) à la source, le SMRA participe au développement d'un aspirateur de trottoir 100 % électrique.

Soulignons que la Ville de Montréal possède 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. De plus, 5 de ses ateliers mécaniques sont accrédités par le programme de certification environnementale des ateliers de services automobiles du Québec Clé Verte^{MD}, un programme qui garantit une gestion sécuritaire des matières dangereuses et l'application de bonnes pratiques environnementales, dans une perspective de transition écologique.

Nos actions prioritaires en 2020

- Participer activement au comité d'amélioration du déneigement en assurant une vigie intensive de la disponibilité, de la fiabilité et de l'efficacité des véhicules et des équipements.
- Poursuivre le partenariat avec certains fournisseurs externes quant au développement de produits écoresponsables sans émission de GES tels que le SMRA l'a fait en 2019 pour l'aspirateur de trottoir 100 % électrique.
- Augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques, pour atteindre un total de 550.
- Maintenir des investissements au PTI destinés à réduire la désuétude du parc de véhicules selon la stratégie définie sur 10 ans (2018-2027).
- Augmenter de 10 % le nombre d'heures de formation offertes aux chauffeurs de véhicules, pour atteindre 30 000 heures, afin de répondre aux besoins grandissants des arrondissements.
- Aménager 10 nouveaux ateliers selon la méthode 5S.
- Accréditer 5 nouveaux ateliers au programme Clé Verte^{MD} afin de contribuer à la transition écologique.

Performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2020 : 6,8 M$, une hausse de 2,1 M$
Effectif : 32,5 années-personnes

Notre mission
Le Service de la performance organisationnelle (SPO) a pour mission de mener les projets d'amélioration continue, les dossiers d'architecture d'affaires, les analyses de coûts complets et les démarches d'étalonnage à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficience mesurables et durables.

Champs d'action :
- Amélioration continue
- Architecture d'affaires
- Analyse et modélisation financières
- Étalonnage
- Mesure de la performance

Notre impact et nos réalisations 2019
Le Service de la performance organisationnelle agit comme catalyseur pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation. Il offre un rôle-conseil auprès des unités administratives en les aidant à clarifier, à simplifier et à standardiser leurs façons de faire afin que la Ville de Montréal se distingue par une approche de service centrée sur la population. Son équipe d'experts appuie les services centraux et les arrondissements pour déterminer des pistes d'optimisation, en plus de mettre en place des solutions innovatrices visant à améliorer les services fournis, à en augmenter la qualité, à améliorer l'expérience client, à réduire les délais de traitement, à diminuer les coûts, à accroître la productivité ou encore à préserver ou favoriser la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel.

Les spécialistes en architectures d'affaires du service prêtent aussi main-forte aux unités administratives dans le but de décrire l'organisation d'aujourd'hui, de définir leurs besoins de demain et de démontrer tous les changements qui devront être réalisés pour chacune des facettes de leurs opérations et de leurs activités. La raison d'être des projets d'architectures d'affaires est d'aider les services centraux et les arrondissements à atteindre les nouveaux objectifs qu'ils se sont fixés, tout en étant orientés vers les citoyens.

Membre du Réseau d'étalonnage municipal du Canada depuis 5 ans afin de se comparer à d'autres villes canadiennes de même envergure, le SPO joue un rôle clé dans le virage entrepris vers une culture de mesure de la performance. Gardien des indicateurs de performance institutionnels, il voit à ce que la Ville de Montréal se mesure, s'évalue et, surtout, s'améliore. Dans un souci de transparence, il dévoile chaque année à la population montréalaise les résultats de près de 150 indicateurs dans 20 domaines d'activité, sur le site Web *Vue sur les indicateurs de performance*.

Les conseillers du service outillent et épaulent les services centraux et les arrondissements dans l'élaboration de tableaux de bord sur l'efficacité et l'efficience dans le but de mieux gérer leurs opérations et de répondre adéquatement aux besoins et aux attentes de la population.

Le SPO publie aussi mensuellement un tableau de bord des indicateurs de performance pour les directeurs de service et d'arrondissement. En 2019, 2 nouveaux indicateurs de performance ont vu le jour, l'un portant sur la diversité et l'inclusion, et le second, sur l'impression de documents, plus spécifiquement rattaché à la transition écologique. Avoir accès à des données factuelles permet aux gestionnaires de suivre un meilleur processus de prise de décision et de déterminer plus facilement les pistes d'optimisation, en plus d'améliorer les résultats globaux de la Ville.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de quelque 20 projets de simplification des processus d'affaires des services centraux et des arrondissements, ce qui a facilité l'atteinte des cibles organisationnelles. Parmi ces projets, soulignons l'implantation d'un système de gestion quotidienne dans quelques directions des travaux publics, la révision des processus d'acheminement des demandes de permis au sein de certaines directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, la refonte du parcours de déneigement et la révision de la gestion des collectes des matières résiduelles.

L'optimisation de l'activité de marquage des rues en vue d'en accroître l'efficacité et l'efficience occupe aussi une place de choix en 2019. En collaboration avec l'équipe de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, des solutions ont été implantées rapidement pour augmenter la capacité de réalisation des travaux, diminuer les coûts de production et répondre aux nouveaux besoins des 11 arrondissements clients, tels que des voies cyclables et des parcours piétonniers additionnels. Ce projet a d'ailleurs été présenté au Salon sur les meilleures pratiques d'affaires du Mouvement québécois de la qualité, le 21 novembre 2019.

Conjointement avec le Service des infrastructures du réseau routier, une vingtaine de documents techniques normalisés dans les domaines des infrastructures et des parcs ont été publiés à l'intention des responsables de l'élaboration des appels d'offres publics d'exécution de travaux, contribuant directement à l'augmentation de la qualité et de la durée de vie des infrastructures construites ou rénovées au bénéfice de la collectivité montréalaise.

Nos actions prioritaires en 2020

- Soutenir la démarche d'alignement stratégique 2020-2030 en jouant un rôle d'intégrateur transversal au sein de toute l'organisation. Pour ce faire, une équipe temporaire de 8 a-p. et un budget supplémentaire de 2 M$ lui est accordé pour 2020.
- Aligner les actions du SPO avec la vision de l'organisation, axée sur les services à la population, ainsi qu'avec ses orientations et ses objectifs stratégiques.
- Poursuivre les démarches d'accompagnement des services centraux et des arrondissements pour les aider à documenter et à simplifier leurs façons de faire.
- Accompagner l'Administration dans l'établissement de pistes d'amélioration afin de générer des économies, tant monétaires que de temps, et émettre des recommandations sur les meilleures façons de faire en matière de performance organisationnelle.
- Assurer la mise à jour du tableau de bord des indicateurs de performance et la publication transparente des résultats au sein de la Ville de Montréal.
- Contribuer à l'organisation du Forum annuel du Réseau d'étalonnage municipal du Canada, qui se tiendra à Montréal les 16 et 17 avril 2020, et publier les résultats de 2019 des indicateurs de performance issus de 2 démarches d'étalonnage.

Mobilité et attractivité

Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	62 917,5	61 900,1	60 578,9	64 098,6	74 683,1	74 683,0	81 378,2
Eau	213 272,7	219 366,8	224 381,5	227 803,5	260 694,6	246 947,9	262 308,4
Grands parcs, mont Royal et sports	46 747,7	41 538,1	53 036,0	49 942,2	56 511,2	42 522,0	41 904,1
Infrastructures du réseau routier	23 969,0	30 527,0	39 243,8	37 541,7	45 665,1	37 026,3	37 154,5
Urbanisme et mobilité	40 183,7	63 881,4	50 581,2	50 251,3	64 386,7	54 419,7	69 455,4
Total – Mobilité et attractivité	**387 090,6**	**417 213,4**	**427 821,4**	**429 637,3**	**501 940,7**	**455 598,9**	**492 200,6**

Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Mobilité et attractivité				
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0
Eau	497 127,0	478 262,0	606 184,0	1 581 573,0
Grands parcs, mont Royal et sports	194 331,0	199 946,0	188 562,0	582 839,0
Infrastructures du réseau routier	78 847,0	90 572,0	71 508,0	240 927,0
Urbanisme et mobilité	448 749,0	456 112,0	474 323,0	1 379 184,0
Total – Mobilité et attractivité	**1 331 111,0**	**1 335 867,0**	**1 451 752,0**	**4 118 730,0**

Notre mission

Cette direction générale adjointe (DGA) répond aux enjeux liés à la mobilité et à l'attractivité du territoire. En conformité et en cohérence avec la vision de la Ville de Montréal, elle voit à la planification des projets et la réalisation des travaux majeurs en infrastructures municipales afin d'en assurer le maintien et le réaménagement, tout comme elle voit au développement de secteurs névralgiques. La transition écologique étant au cœur de ses champs d'action, cette DGA mise sur la transversalité et la coordination entre les différents services qu'elle chapeaute afin de réaliser des projets qui perdureront dans le temps et qui pourront s'intégrer harmonieusement à la croissance de la métropole.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'attractivité d'un territoire dépend de l'aménagement sensible qu'on en fait et du niveau de mobilité des biens et des personnes pour en assurer l'accessibilité. C'est donc en ayant toujours à l'esprit ces préceptes que les projets sont imaginés, planifiés et réalisés par les employés municipaux de cette DGA. La complémentarité des services regroupés au sein de cette DGA et l'expertise des équipes qui la composent permettent de faciliter la coordination et la synergie entre les divers projets et une plus grande efficience dans leur réalisation. La planification et la réalisation de ces projets intègrent toutes les parties prenantes, tant publiques que privées, afin d'assurer un développement durable répondant aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Il va de soi que le développement, envisagé sous cet angle, est tributaire d'une gestion des infrastructures qui en assure la fiabilité (eau, voirie, etc.). Une telle gestion exige une stratégie, tant technique que financière, à court, moyen et long terme. Plus spécifiquement, les équipes s'assurent, au quotidien, que les infrastructures offrent une eau de qualité à la population montréalaise, une ressource essentielle dont on ne peut se passer et qui nécessite d'en assurer la pérennité. Elles voient également à

ce que les infrastructures routières de la Ville permettent une mobilité nouvelle et durable, tout en intégrant l'approche Vision Zéro en ce qui touche la sécurité routière. De nombreux efforts et d'importantes sommes sont ainsi consentis au déficit d'entretien et d'aménagement de notre réseau, jour après jour.

L'accès à des milieux naturels de qualité, la préservation de secteurs patrimoniaux et l'offre de service en sports et en loisirs font aussi partie intégrante de l'attraction qu'exercent des secteurs sur une population. Ainsi, la DGA met en place des projets favorisant les modes de vie actifs ainsi que la résilience des milieux de vie. Elle voit donc à la protection de la biodiversité, à la création et à l'aménagement des parcs et des espaces verts ainsi qu'à la connectivité de ces derniers afin d'affirmer Montréal comme métropole toujours plus verte et active. Les milieux naturels comme les grands parcs jouent un rôle déterminant dans l'attractivité du territoire urbain et la lutte contre les changements environnementaux et climatiques. Ils constituent des éléments d'actif structurants pour les communautés avoisinantes. Divers programmes de préservation, de développement et d'acquisition de milieux naturels guident les actions posées. Il importe que les équipes développent une offre de services attrayante, favorisant de saines habitudes de vie, et s'associent à des événements sportifs et de loisirs d'envergure. Tous ces éléments représentent une vitrine de choix pour Montréal et la Ville s'emploie constamment à les préserver et à les transformer.

Nos actions prioritaires en 2020

- L'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal fait partie intégrante de la Stratégie montréalaise pour une ville résiliente. Accompagnée d'une démarche participative, cette opération de planification permettra d'imaginer le Montréal de demain.
- Les usines, les bassins de rétention et les réseaux d'aqueduc et d'égout nécessitent d'importants investissements, basés sur des stratégies tenant compte des développements actuels et futurs de la métropole; des stratégies financières appropriées doivent être mises en place pour assurer leur pérennité.
- La mise en œuvre du Programme d'acquisition de milieux naturels sera poursuivie. Ce dossier est d'une importance capitale, puisqu'il doit permettre à la métropole d'assurer la pérennité des écosystèmes, d'offrir de nouveaux lieux de contact avec la nature et de prévenir la formation d'îlots de chaleur.
- Les équipes seront actives auprès des arrondissements en travaillant en complémentarité avec eux au maintien et au développement des éléments d'actif dans les parcs.
- Le projet du Grand parc de l'Ouest, un lieu naturel appelé à devenir le plus grand parc municipal au Canada, sera mis de l'avant. Au cours de la prochaine année, la phase de planification du projet sera amorcée, en collaboration avec les partenaires et collaborateurs concernés ainsi qu'avec les citoyens de l'agglomération.
- La préservation et la régénération de la biodiversité et de la forêt urbaine sont des enjeux essentiels pour améliorer la résilience de la ville et la qualité de vie de la population, tant par les avantages qu'elles procurent (qualité de l'air, gestion de l'eau, îlots de fraîcheur, etc.) que pour combler le « déficit nature » que l'on associe en général à une métropole de la taille de Montréal.
- Les équipes continueront d'accompagner assidûment les partenaires gouvernementaux et privés dans la réalisation de chantiers majeurs tels que le SRB Pie-IX, dont les travaux conjoints seront exécutés jusqu'en 2022, le Réseau express métropolitain, en cours de réalisation d'ici 2024, le complexe Turcot, dont les travaux seront terminés en 2021, le nouveau pont Samuel-De Champlain et le réaménagement de ses approches, qu'il reste à compléter, ainsi que le prolongement du métro et la réfection du pont-tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine, qui seront amorcés en 2020.

- Les investissements dans le Réseau express vélo et dans le réseau cyclable contribueront à maintenir Montréal comme une ville où les citoyens ont des options de mobilité autres que le voiturage en solo.
- À la Direction des projets de mobilité durable, l'avancement des dossiers liés à la ligne rose et à la rue Notre-Dame se poursuivront afin, dans le premier cas, d'offrir à la population montréalaise une solution à l'engorgement de la ligne orange et, dans le second cas, de mettre en place un mode de transport structurant dans un cadre renouvelé pour cette importante artère.
- Réserver diverses sommes pour le soutien de plusieurs événements, notamment les Championnats du monde ISU de patinage artistique 2020.
- Bonifier ses programmes d'installations sportives extérieures et poursuit la construction des centres aquatiques de Pierrefonds et de Rosemont.

Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2020 : 81,4 M$, une hausse de 6,7 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 334,2 M$, une hausse de 35,3 M$
Effectif : 170,3 années-personnes

Notre mission

La Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau câblé souterrain.

Champs d'action :

- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens

Notre impact et nos réalisations 2019

La Commission a développé le plus grand réseau câblé souterrain au Canada, ce qui représente aujourd'hui 23,5 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication, réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux. Les redevances facturées à ses clients lui assurent son autofinancement.

La Commission gère et coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'administration municipale et les entreprises qui les utilisent : des économies importantes dont peuvent bénéficier les citoyens. L'absence de fils aériens et de poteaux sur rue permet aussi de valoriser les composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais.

Déjà 89 % de tout le réseau de rues artérielles est occupé et desservi par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission :

- Inspecte plus de 4 000 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale;
- Ajoute 2 km de conduits câblés à son réseau, en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retire des fils et des poteaux sur quelque 6 km de rues;
- Coordonne les interventions de l'ensemble des intervenants afin de maximiser l'efficience des travaux, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les entraves pour les citoyens;
- Réalise des travaux totalisant 84,3 M$ pour le Programme de construction et de modification de conduits souterrains, dont 57,4 M$ sont des travaux intégrés à ceux de la Ville.

Plus particulièrement en 2019, le réseau de conduits souterrains de la Ville de Mont-Royal a été transféré à la Commission, pour un ajout de 90 000 mètres de conduits et de 68 nouvelles structures. Le transfert du réseau de l'Arrondissement de Saint-Laurent est aussi prévu d'ici la fin 2019.

Nos actions prioritaires en 2020

- La Commission des services électriques de Montréal a la volonté de développer son réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'entretenir davantage ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage de :
  - Réaliser un carnet de commandes de projets de 104,6 M$ pour le Programme de construction et de modification de conduits souterrains;
  - Optimiser les opérations et la gestion des projets intégrés à la Ville de Montréal (Service des infrastructures du réseau routier);
  - Enlever des poteaux sur 9 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 2 km dans de nouveaux ensembles résidentiels;
  - Transférer les réseaux de conduits des arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard à la Commission;
  - Poursuivre les 7 chantiers de collaboration avec Hydro-Québec Distribution, notamment le transfert de certains de ses réseaux à la Commission;
  - Augmenter le taux de redevance de 2 % par rapport au taux réel de 2019.

Eau

Budget de fonctionnement 2020 : 262,3 M$, une hausse de 15,4 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 1 581,6 M$, une baisse de 1,2 M$
Effectif : 956,5 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'eau a pour mission d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de Montréal.

Le Service de l'eau est également responsable du plan d'intervention de l'eau, intégrant le volet voirie, afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau et de la voirie.

Champs d'action :
- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de citoyens
- Assainir les eaux usées et pluviales rejetées au fleuve
- Entretenir plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égout, en partenariat avec les arrondissements afin d'en garantir la fiabilité
- Opérer et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau
- Offrir un service de proximité, 24 heures par jour, 7 jours par semaine

Notre impact et nos réalisations 2019
Pour garantir la santé et la sécurité du public, le Service de l'eau assure la qualité et la continuité des opérations, dans le respect du cadre réglementaire en place.

Au cours de l'année 2019, le Service de l'eau a poursuivi son programme d'investissements dans l'actif de l'eau afin d'assurer un entretien optimal des infrastructures, notamment en réhabilitant 135 km de conduites des réseaux d'aqueduc et d'égout, en construisant des infrastructures visant à protéger la prise d'eau potable de l'usine Atwater et en poursuivant la construction des ouvrages de rétention nécessaires pour limiter les surverses d'eau polluée dans le fleuve. Ces investissements ont également permis au Service de l'eau d'optimiser les infrastructures des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte afin de répondre aux normes et exigences gouvernementales. Totalisant plus de 450 M$, ces investissements témoignent de la volonté du Service de l'eau d'augmenter la cadence de réalisation des projets nécessaires au maintien de la capacité fonctionnelle de l'actif.

En 2019, le Service de l'eau a consacré 47 % de son budget aux activités courantes, 25 % aux activités de maintenance visant à assurer la fiabilité des équipements (plus de 40 000 interventions de maintenance effectuées) et 23 % à la préparation de projets d'immobilisations (études techniques, auscultations et inspections des éléments de l'actif).

Lors de la réalisation de travaux, le Service de l'eau met tout en œuvre pour réduire l'empreinte écologique de la Ville et minimiser les impacts négatifs sur la population et la mobilité. À cet égard, il privilégie la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures, plutôt que leur reconstruction, et intègre dans les devis des exigences strictes en matière d'accessibilité et de mobilité.

Nos actions prioritaires en 2020

- En 2020, le Service de l'eau prévoit de poursuivre son programme de renouvellement de conduites en investissant près de 314,6 M$. L'année 2020 marquera également la mise en service du réservoir Rosemont, ce qui permettra de démarrer les travaux de réfection du réservoir McTavish, vieux de 87 ans. Il s'agit d'un projet d'envergure et névralgique pour l'alimentation en eau potable de 1,2 million de citoyennes et de citoyens. Toujours à des fins de sécurisation de l'approvisionnement, 20 M$ provenant du programme de renouvellement de conduites seront investis pour reconstruire une conduite de 2 mètres de diamètre alimentant le réservoir McTavish.
- Le Service de l'eau poursuivra l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte. De plus, il accélérera la mise en œuvre de son programme de remplacement des entrées de service en plomb afin de répondre aux recommandations émises par Santé Canada.
- Enfin, le Service de l'eau amorcera plusieurs études préliminaires relatives aux projets d'immobilisations à venir, notamment la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, l'amélioration de l'état de l'actif de l'eau et le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

Grands parcs, mont Royal et sports

Budget de fonctionnement 2020 : 41,9 M$, une baisse de 0,6 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 582,8 M$, une hausse de 41,2 M$
Effectif : 315,3 années-personnes

Champs d'action :
- Réseau des grands parcs
- Mont Royal
- Patrimoine naturel et culturel
- Places publiques
- Forêt urbaine et biodiversité
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

Notre mission

Le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le Service contribue également à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive par le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs. Il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le service protège les milieux naturels et améliore la résilience de la Ville face aux conséquences des bouleversements climatiques. Il offre aux citoyens des espaces verts de qualité, favorise une vie physiquement active et permet à Montréal de se distinguer comme meilleure destination sportive au Canada.

- Création du plus grand parc municipal au Canada (3 000 hectares) : le Grand parc de l'Ouest.
- Renforcement de la forêt urbaine et lutte contre l'agrile du frêne :
  - 37 000 arbres plantés, 26 000 frênes traités, 15 000 frênes abattus, gratuité du traitement pour les frênes privés et valorisation du bois de frêne coupé.
- Création de nouveaux programmes de soutien aux arrondissements : Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux et Programme des installations sportives extérieures.
- Ouverture d'un nouveau secteur du parc Frédéric-Back et bonification de l'offre sportive.
- Aménagement d'une nouvelle entrée pour le mont Royal, à l'intersection Cedar–Côte-des-Neiges.
- Réaménagement de places publiques patrimoniales au centre-ville : square Viger et square Dorchester.
- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation sur l'axe Camillien-Houde–Remembrance.
- Enregistrement de près de 2 000 000 d'entrées annuelles aux complexes sportifs Claude-Robillard et Marie-Victorin, au Stade de soccer de Montréal, au Taz et aux arénas Maurice-Richard et Michel-Normandin.
- Mise en œuvre du Plan directeur du sport et du plein air urbains afin d'améliorer l'accès à des installations sportives extérieures de proximité.
- Développement de la pratique du sport régional avec le milieu associatif.
- Inauguration d'un nouveau terrain sportif au Complexe sportif Marie-Victorin.

Nos actions prioritaires en 2020

En 2020, le service oriente ses actions autour d'une stratégie déclinée en 4 axes :

1. Protéger le patrimoine naturel
- Assurer le leadership de Montréal à titre d'ambassadeur mondial pour la biodiversité (ICLEI).

- Poursuivre les actions pour atteindre la cible de 10 % de territoire protégé : acquisition de terrains d'intérêt et obtention du statut de paysage humanisé pour L'Île-Bizard.
- Augmenter la plantation d'arbres et poursuivre le traitement des frênes.
- Assurer la gestion écologique des parcs et des espaces verts afin de protéger la biodiversité urbaine, notamment en contrôlant les espèces exotiques envahissantes.
- Réaliser le Plan de conservation des milieux humides et hydriques de la Ville.
- Réaliser, au mont Royal, les travaux d'aménagement du seuil d'entrée Remembrance–Côte-des-Neiges et planifier le chemin de plaisance Remembrance–Camillien-Houde.
- Repenser l'accès au mont Royal afin d'orienter les grands projets d'aménagement du parc, comme la transformation de la voie Camillien-Houde.

2. Créer et aménager des parcs et des espaces publics

- Planifier l'aménagement du Grand parc de l'Ouest.
- Développer et mettre en valeur le parc-agricole du Bois-de-la-Roche.
- Rendre accessibles à la population 6 nouveaux hectares du parc Frédéric-Back.
- Lancer le chantier de reconstruction du théâtre de Verdure et du pôle famille du parc La Fontaine.
- Entreprendre les travaux d'aménagement d'un pôle d'accueil au parc Maisonneuve.
- Offrir des aménagements pour la pratique du surf à la *vague à Guy*, au parc des Rapides.
- Poursuivre le chantier du square Viger en intégrant le Réseau express vélo (REV).

3. Relier les espaces verts, les milieux naturels et les milieux de vie

- Planifier la réalisation des corridors verts de l'Est, de l'Aqueduc-Saraguay et de l'Espace pour la vie.
- Connecter les espaces verts existants par la réalisation d'ententes de passage et d'acquisitions.
- Restaurer les berges des parcs riverains et du Port de plaisance de Lachine.

4. Offrir des expériences de qualité et partager l'espace collectif

- Soutenir les arrondissements dans la réalisation de travaux d'envergure dans les parcs locaux, les installations sportives extérieures, les arénas et les installations aquatiques.
- Poursuivre la réalisation des travaux du Centre aquatique de Rosemont et démarrer la phase de conception du Centre récréatif de Pierrefonds.
- Démarrer la phase de planification du projet de reconstruction du Centre récréatif Gadbois.
- Inaugurer le nouvel auditorium de Verdun qui bonifie l'offre de services en sports de glace.
- Améliorer l'offre de services, l'accessibilité et la visibilité des parcs-nature, en collaboration avec les partenaires.
- Favoriser l'accueil d'événements sportifs majeurs, incluant le volet participatif.
- Améliorer le bilan écologique des installations et des événements sportifs.
- Soutenir les organismes sportifs qui mettent en place de bonnes pratiques, notamment en matière d'inclusion, d'éthique et d'intégrité des participants.

Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement 2020 : 37,2 M$, une hausse de 0,1 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 240,9 M$, une hausse de 69 M$
Effectif : 430,3 années-personnes

Champs d'action :
- Protection de l'intégrité du domaine public
- Planification intégrée et accompagnement des partenaires de la Ville dans la réalisation de leurs projets
- Gestion des interventions des entreprises des réseaux techniques urbains
- Conception et réalisation des projets de la Ville
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Gestion des impacts sur la population par la mise en place de mesures de mitigation visant à assurer la mobilité

Notre mission
Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

Notre impact et nos réalisations 2019
Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) accompagne les partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets, s'assure qu'ils respectent les exigences municipales et saisit les opportunités de bonifier leur intégration à l'aménagement urbain :

- Complexe Turcot, dont le projet est réalisé à 85 % (ministère des Transports du Québec) : accompagnement du partenaire dans la réalisation des travaux du pont Saint-Jacques, du boulevard Pullman, du viaduc Angrignon et du boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue, qui sont des éléments de l'actif de la Ville;
- Service rapide par bus Pie-IX (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures du boulevard Pie-IX (chaussée ouest), entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa;
- Corridor du pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : arrimage des travaux; mise en place de mesures d'atténuation;
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : intégration au milieu urbain, déploiement des mesures d'atténuation des impacts du projet;
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : validation des études préalables au projet; planification des travaux préliminaires; mise en place des modalités de collaboration entre la Ville et la Société de transport de Montréal

Le Service des infrastructures du réseau routier assure également la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs parties prenantes (autres services de la Ville, arrondissements, Commission des services électriques, entreprises des réseaux techniques urbains) et réalise une planification intégrée des travaux. Le SIRR réalisera, d'ici la fin de l'année 2019, des travaux d'une valeur de plus de 545 M$. Ceux-ci sont planifiés et réalisés de façon à limiter les impacts sur le quotidien des citoyens. À cet effet, soulignons la réalisation de programmes et projets majeurs :

- La réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, au coût de 85 M$;
- La réalisation de projets intégrés (Papineau, Laurentien-Lachapelle, vélorue Saint-André, etc.) et de grands projets (Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Peel, etc.), au coût de 365 M$;
- La réhabilitation de chaussées et de trottoirs, au coût de 59 M$;
- La réhabilitation de structures routières, au coût de 36 M$.

Le SIRR assure également la réalisation de travaux liés à la cartographie du territoire pour bien suivre l'évolution des îlots de chaleur et des zones d'intervention stratégiques liées aux dernières inondations.

Nos actions prioritaires en 2020

Le Service des infrastructures du réseau routier détermine les opportunités pour entretenir et améliorer les infrastructures municipales dans le cadre des grands projets des partenaires et il s'assure que les travaux sont réalisés selon les normes et règlements de la Ville.

En 2020, le SIRR participera à un nombre important de projets, notamment :

- Complexe Turcot (ministère des Transports du Québec) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares); plantation de 9 000 arbres; travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame Ouest;
- Reconstruction du boulevard Pie-IX pour le service rapide par bus (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures (chaussée est) entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa; aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX;
- Corridor du pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : aménagement de la rue May; étude de faisabilité d'une passerelle piétonne et cycliste entre le parc Marguerite-Bourgeoys, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et le boulevard Gaétan-Laberge, dans l'arrondissement de Verdun;
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : prolongement de la rue Marc-Cantin; conception et aménagement de liens cyclables; travaux de réaménagement autour des stations; mise en place de mesures pour minimiser les impacts sur la population;
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : déplacement des installations d'utilités publiques et d'infrastructures de l'eau, des préalables au chantier principal (2021-2026); poursuite des diverses études techniques;
- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec) : construction d'un mur antibruit; revue documentaire technique; participation aux comités d'ingénierie, de sécurité et de gestion des impacts.

Le SIRR contribuera également à minimiser les impacts de la démolition de l'ancien pont Champlain sur la population, un chantier majeur devant débuter au printemps 2020. Il accompagnera aussi bon nombre de partenaires dans le cadre de nouveaux grands projets qui ont des incidences sur les infrastructures routières et souterraines de la Ville, notamment les tunnels Louis-Hippolyte-La Fontaine et Viger–Ville-Marie.

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2020 représente environ 467 M$. Cette somme intègre des travaux exécutés pour le compte de divers services dont le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'eau. Dans le cadre de ces travaux, de nouvelles actions seront posées :

- Effectuer les travaux prévus au programme de remplacement des entrées de service en plomb ainsi qu'aux programmes liés aux nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue;
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment par la nouvelle escouade chantier;
- Accompagner les entreprises d'utilités publiques et poursuivre les efforts de protection des éléments de l'actif municipal lors d'interventions;
- Bonifier les processus de gestion afin de maximiser les interventions faites pour réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes.

Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2020 : 69,5 M$, une hausse de 15 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 1 379,2 M$, une baisse de 469,7 M$
Effectif : 305 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'urbanisme et de la mobilité a pour mission d'assurer le développement et la mise en valeur du territoire pour répondre aux besoins de la population montréalaise, dans une perspective de transition écologique. À cette fin, il fournit son expertise et sa capacité à innover aux arrondissements et à la Direction générale de la Ville.

Champs d'action :
- Planification intégrée, territoire et mobilité
- Fonctionnalité des rues
- Projets urbains
- Patrimoine bâti et archéologique
- Réseau cyclable, incluant le Réseau express vélo
- Nouveaux modes de mobilité
- Projets de mobilité durable
- Réseau artériel, structures et éclairage
- Feux de circulation et centre de gestion de la mobilité urbaine
- Sécurité et aménagement

Notre impact et nos réalisations 2019
Créé en 2019 pour regrouper l'expertise en urbanisme et en mobilité, le service se positionne comme un chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire, tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus actifs et collectifs.

- Cette année, l'attention s'est portée tout particulièrement sur 4 secteurs stratégiques, dont la planification a été amorcée ou s'est poursuivie. La planification du site Louvain Est, un vaste terrain municipal à redévelopper, s'est appuyée sur une démarche de participation citoyenne innovante pour répondre aux besoins du milieu. La partie nord de l'île des Sœurs, quant à elle, fait l'objet d'un programme particulier d'urbanisme dont l'objectif est de créer un milieu de vie et un pôle d'emploi autour d'une station du Réseau express métropolitain. La population montréalaise a aussi été invitée à réfléchir à la vision d'avenir du secteur Bridge-Bonaventure, ce vaste espace situé entre le pont Samuel-De Champlain et le centre-ville. Enfin, la démarche de planification du quartier Namur-Hippodrome s'est amorcée avec, comme objectif premier, de transformer ce site en milieu de vie exemplaire, notamment en redéfinissant l'offre de mobilité dans l'ensemble du secteur.
- D'autres sites stratégiques, qui ont déjà passé l'étape de la planification intégrée, font maintenant l'objet de travaux d'aménagement visant leur transformation. C'est le cas tout particulièrement de MIL Montréal, projet phare d'aménagement durable de la Ville totalisant des investissements municipaux de 150 M$, dont la première phase a été inaugurée. Les travaux se sont aussi accélérés dans le secteur de Griffintown, où les premières rues habitées ont été ouvertes au public.
- D'importantes artères de Montréal ont fait l'objet d'importants travaux de reconstruction et d'aménagement. C'est le cas des rues Sainte-Catherine, Saint-Hubert et Peel, du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle ainsi que celles du Quartier latin et du Quartier des gares, notamment.
- L'année 2019 a été marquée par l'adoption de Vision Zéro, une approche multipartenaire unifiant les efforts de tous pour réduire à zéro le nombre de décès et d'accidents graves sur les routes.
- Résolument orienté vers les transports actifs, le service a accéléré ses efforts avec le dévoilement du Réseau express vélo et l'inauguration de son premier tronçon dans l'axe Souligny. Bixi Montréal a, par ailleurs, poursuivi son expansion dans 6 nouveaux arrondissements, en plus d'ajouter 1 000 vélos traditionnels et une centaine de vélos à assistance électrique à sa flotte. Enfin, une première vélo-rue est aménagée dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et plus de 15 kilomètres de

bandes de protection contre l'emportiérage ont été aménagés pour améliorer la sécurité des cyclistes.

- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité a également poursuivi son mandat de maintien et d'amélioration des rues et des structures, en plus de sécuriser plusieurs intersections et d'implanter des mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs axes.
- Comme d'autres villes, Montréal accueille de nouveaux services de mobilité, tels que la location de trottinettes électriques, qui augmentent l'offre actuelle de transports collectifs et actifs. Pour assurer un déploiement ordonné de ces services, la Ville a adopté un règlement encadrant leur utilisation. Ce projet-pilote sera évalué, puis ajusté au terme de sa première année.
- Enfin, le service a mis sur pied la Direction des projets de mobilité durable, unité responsable de deux projets majeurs, soit la ligne rose du métro et le réaménagement de la rue Notre-Dame, menés en collaboration avec des partenaires externes.

Nos actions prioritaires en 2020

- Amorcer des travaux d'élaboration du plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal.
- Poursuivre les projets Griffintown, MIL Montréal, place des Montréalaises et cité administrative ainsi que le démarrage du grand projet d'écoquartier Namur-Hippodrome.
- Élaborer un programme d'urbanisme transitoire et une charte montréalaise des écoquartiers.
- Développer une vision de l'urbanisme et de la mobilité pour le Vieux-Montréal.
- Poursuivre la mise en œuvre de Vision Zéro avec les partenaires et élaborer un nouveau guide de protection des piétons.
- Continuer les projets de réaménagement des rues Sainte-Catherine Ouest, Saint-Hubert et de l'échangeur Côte-des-Neiges–Remembrance, du remplacement du pont Jacques-Bizard et du déploiement du Réseau express vélo.
- Développer une approche d'aménagement recourant à des mesures évolutives pour favoriser le partage de la rue.
- Poursuivre la mise en œuvre des programmes liés au réseau cyclable et au maintien des infrastructures et des structures de la rue.
- Mener des études relatives à la ligne rose du métro et à la rue Notre-Dame.
- Acquérir 1 000 nouveaux vélos à assistance électrique et de nouvelles stations au réseau vélopartage.
- Soutenir des projets pilotes provenant de 3 catégories : secteurs de planifications visant une démarche d'écoquartiers; projets urbains (grands chantiers dans les secteurs en transformation); ensembles et bâtiments patrimoniaux.

Qualité de vie

Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Qualité de vie							
Culture	65 827,0	67 758,6	108 252,1	67 339,5	63 256,8	62 202,4	65 833,1
Développement économique	35 168,8	58 936,0	56 364,9	61 725,8	127 878,9	84 152,9	61 775,9
Diversité et inclusion sociale	23 269,5	27 595,1	28 206,2	29 205,5	33 500,8	29 505,8	30 410,1
Environnement	144 321,8	158 986,5	120 731,1	174 877,9	143 089,2	142 681,5	151 858,5
Espace pour la vie	56 444,0	58 098,7	58 119,9	58 201,2	62 337,4	60 735,1	71 424,6
Habitation	42 662,3	32 790,4	27 998,9	40 558,0	73 670,2	90 145,6	153 297,0
Total – Qualité de vie	**367 693,4**	**404 165,3**	**399 673,1**	**431 907,9**	**503 733,3**	**469 423,3**	**534 599,2**

Tableau 10 – Qualité de vie – PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Qualité de vie				
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0
Environnement	100 336,0	129 683,0	66 191,0	296 210,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0
Total – Qualité de vie	**227 452,0**	**217 466,0**	**160 188,0**	**605 106,0**

Notre mission

La direction générale adjointe à la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des missions dévolues à la qualité de vie des citoyens, et ce, en fonction des 4 piliers du développement durable montréalais que sont l'environnement, l'économie, le social et la culture.

Notre impact et nos réalisations 2019

Des milieux de vie dynamiques, riches, accessibles et sains sont au cœur du mandat de cette direction générale adjointe (DGA). En concevant le milieu de vie comme un tout, la DGA appuie le déploiement de cette vision vers un Montréal à échelle humaine, plus solidaire, inclusif et résilient. Avec le statut de métropole, elle veille à l'utilisation des nouveaux leviers obtenus par la Ville de Montréal pour atteindre ses cibles en habitation, en développement économique, en immigration et en culture.

La création, en 2019, du nouveau Service de l'habitation démontre toute l'importance que la Ville accorde au besoin fondamental de se loger. L'accès de tous à des habitations abordables et de qualité est un axe majeur du développement des quartiers et c'est toujours avec ce principe en tête que les stratégies en matière d'habitation sont développées et mises en œuvre. En 2019, à la suite d'un exercice de concertation avec ses partenaires en habitation et d'une consultation publique, la Ville a présenté son *Règlement pour une métropole mixte*, mis en place pour favoriser l'accès au logement. En parallèle, elle a poursuivi la mise en œuvre de sa Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021, pour laquelle elle a atteint un taux de réalisation de 50 %.

La consolidation, en 2019, des équipes vouées à la transition écologique, incluant celle de l'Espace pour la vie, au sein de la même direction générale adjointe permet la création d'un pôle d'expertise solide. Leurs principes d'action et leurs savoir-faire appuieront le virage qu'entreprend la Ville en matière de

lutte contre les changements climatiques, de réduction de l'empreinte écologique de la population et de préservation et de mise en valeur de la biodiversité.
Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale oriente ses actions vers la lutte contre la pauvreté et la valorisation de toutes les diversités. Dans une perspective qui s'y apparente, le Service de la culture, par la créativité déployée et l'innovation démontrée, stimule le développement culturel des quartiers afin que la culture s'épanouisse sur tout le territoire et enrichisse la qualité de vie des Montréalais.

Le développement économique est le cœur battant de la ville. Avoir la capacité de se tourner vers les secteurs d'avenir et d'appuyer les PME innovantes et dynamiques est le gage d'un développement économique prospère. Conjugué aux dossiers de l'habitation, de la culture, de la diversité, de l'Espace pour la vie et de l'environnement, le Service du développement économique contribue à faire en sorte que Montréal soit en mesure d'offrir un milieu d'épanouissement pour tous.

Cette DGA s'assure également de la cohérence des interventions entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80, le Technoparc Montréal, le musée Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal.

Nos actions prioritaires en 2020

- L'année 2020 sera marquée par la mise en place du Plan climat, qui s'inscrit directement dans la vision de transition écologique 2020-2030 de la Ville de Montréal.
- La réouverture du Biodôme sera un moment fort de l'année. Elle donnera le ton alors que l'Espace pour la vie invitera la population montréalaise à agir pour la biodiversité.
- Un nouveau plan directeur quinquennal sur la gestion des matières résiduelles amorcera un virage nécessaire vers l'atteinte du zéro déchet d'ici 2030, grâce à des efforts accrus pour la réduction à la source, pour l'accélération de la valorisation des matières organiques, pour la responsabilisation des différents acteurs et pour la systématisation du recyclage.
- De nombreux efforts seront concentrés sur la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables.
- En matière d'accessibilité universelle, la Ville lancera un grand chantier qui mettra à contribution ses partenaires afin de savoir où elle en est en la matière, quelles sont les meilleures pratiques et comment l'organisation peut s'en inspirer pour accélérer l'intégration de ce principe dans les champs d'intervention municipaux.
- Le grand Rendez-vous Montréal, métropole culturelle réunira en 2020 des représentants de divers milieux afin de définir un nouveau plan d'action en matière de culture pour les prochaines années. Cet événement permettra de réaffirmer la volonté que tous ont de travailler au développement et au rayonnement de la culture dans la métropole et d'en assurer son déploiement dans tous les quartiers.
- En 2020, le Service du développement économique, en plus de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique, accélérera l'essor de l'est de Montréal. Il favorisera, avec le gouvernement du Québec, une transition économique durable et écologique de ce secteur, notamment par la réhabilitation et le réaménagement des terrains industriels.
- La Ville reconnaît le rôle essentiel que jouent les artères commerciales dans le développement de l'identité locale, en plus de répondre aux besoins des citoyens en biens et services. Un plan de transformation des sociétés de développement commercial montréalaises sera déployé pour qu'elles deviennent des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers. De plus, des solutions au phénomène des locaux vacants sur les artères commerciales seront dégagées au moyen d'une démarche de consultation.

Culture

Budget de fonctionnement 2020 : 65,8 M$, hausse de 3,6 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 174,1 M$, une baisse de 29,1 M$
Effectif : 177,3 années-personnes

Champs d'action :
- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Bibliothèques de Montréal
- Réseau de diffusion culturelle
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie cinématographique et télévisuelle
- Industrie culturelle et créative
- Équipements, espaces et quartiers culturels

Notre mission
Le Service de la culture a pour mission de consolider, de développer et d'accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux. Il agit à titre de répondant municipal en matière de culture avec les milieux culturels, les partenaires publics, privés et le grand public.

Notre impact et nos réalisations 2019
La créativité, l'innovation, l'inclusion et la diversité inspirent les réalisations du Service de la culture et stimulent le développement des quartiers culturels, afin que la culture puisse s'épanouir sur tout le territoire et, ainsi, enrichir la qualité de vie des Montréalais.

- Les 45 bibliothèques de Montréal accueillent plus de 8,3 millions de visiteurs, effectuent 12 millions de prêts et offrent plus de 33 000 activités d'animation et de formation ainsi que 4 millions de documents.
- Le réseau Accès culture, composé de 24 diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et visuels, répartis dans 60 lieux de diffusion, propose plus de 2 000 spectacles et expositions gratuits ou à prix modeste pour les familles et le jeune public. L'offre culturelle s'intensifie dans les parcs durant la période estivale avec le théâtre de Verdure, le Théâtre La Roulotte et les Concerts Campbell. À l'été 2019, plus de 40 expositions et activités en arts visuels et médiatiques ainsi que près de 600 spectacles ont été présentés.
- Le Bureau d'art public poursuit ses efforts afin d'enrichir la collection municipale, qui compte plus de 350 œuvres. Depuis le début de l'année 2019, 5 œuvres ont été inaugurées.
- Le Bureau du cinéma accompagne plus de 700 productions annuellement, ce qui équivaut à environ 5 000 journées de tournage. La demande est en constante progression.
- Véritable ville de festivals, Montréal accueille plus de 200 festivals et événements tout au long de l'année. Le Bureau des festivals et événements culturels en assure le déploiement sur le domaine public, en plus de soutenir financièrement plus d'une centaine d'entre eux. Plus de 7 M$ ont été versés en aide financière à ces événements dans le cadre de différents programmes.

Nos actions prioritaires en 2020
Le Service de la culture a la volonté d'enrichir l'expérience culturelle de la population montréalaise, et ce, non seulement au centre-ville, mais dans tous les arrondissements. Cette culture de proximité s'exprime dans les quartiers culturels, des milieux de vie où l'on trouve une concentration de services et d'activités culturelles et artistiques.

- Au printemps 2020, les milieux culturel, économique, communautaire et les partenaires gouvernementaux se retrouveront dans le cadre d'un grand Rendez-vous Montréal métropole culturelle. Ce sera l'occasion de définir un plan d'action qui, pour les prochaines années, assurera le

développement et le rayonnement de la culture dans la métropole ainsi que sa présence dans tous les quartiers.

- En 2020, la population montréalaise pourra profiter de l'esplanade Tranquille, un nouveau lieu public qui inclura une patinoire extérieure réfrigérée se transformant l'été en une grande terrasse urbaine. Il s'agira d'un lieu privilégié pour l'accueil et la tenue d'activités citoyennes et culturelles tout comme de spectacles, au premier chef ceux des grands festivals et événements. Rappelons que l'aménagement de l'esplanade Tranquille constitue la dernière phase du grand projet du Quartier des spectacles, pôle de la Place des Arts.
- La construction de 2 nouvelles bibliothèques sera amorcée. La bibliothèque Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, mettra en valeur un édifice à caractère patrimonial et préservera sa vocation civique. La bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, rendra honneur aux bandes dessinées, autant par la mise en valeur de sa collection que par sa programmation. De plus, les aires d'accueil de 6 bibliothèques seront reconfigurées pour implanter le retour libre-service et le rendre accessible à tous les usagers
- Un plan d'action des Quartiers culturels sera mis en œuvre pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture sur l'ensemble du territoire. Le Service de la culture accompagnera des arrondissements dans l'élaboration de leur plan culturel local et la mise sur pied de projets pilotes.
- Le Service de la culture, en collaboration avec divers services centraux, élaborera un plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les meilleures conditions possible.
- La collection d'art public accueille plusieurs nouvelles œuvres chaque année. En 2020, seront notamment inaugurées l'œuvre de Patrick Bernatchez dans le projet Outremont, celle de Nadia Myre sur l'avenue Laurier et enfin celle de Jonathan Villeneuve à Espace 67, au parc Jean-Drapeau. De plus, l'art mural se déploie dans les quartiers.
- Le service continuera de soutenir le dynamisme des festivals et événements qui ponctuent la vie culturelle montréalaise, tant au centre-ville que dans les quartiers. La tenue, en 2019, du premier « hub » de Verdun pendant le Festival international de Jazz de Montréal a connu un franc succès; celui-ci sera reconduit en 2020 et un second « hub » sera ajouté, affirmant ainsi une présence encore plus tangible dans les quartiers.
- Le Service de la culture renforcera l'encadrement écoresponsable des festivals et des événements afin de diminuer leur empreinte écologique. Les tournages verts seront aussi valorisés et promus auprès des productions audiovisuelles pour minimiser les déchets et les gaz à effets de serre résultant de ces activités.
- D'autres projets, initiatives et organismes liés à la culture bénéficieront de sommes allouées par la Ville, entre autres :
  - Le Musée des Hospitalières se voit attribuer 240 000 $ pour ses activités de fonctionnement;
  - Plus de 380 000 $ sont alloués au MEM en prévision de son ouverture en 2021;
  - Une enveloppe de 250 000 $ est allouée au Centre des arts de la scène Pauline Julien pour des équipements;
  - Le 17 mai 2020, le jour de la fête de Montréal, le pont Jacques-Cartier se verra à nouveau illuminé par Moment Factory, une opération de 55 000 $.

Par ailleurs, plus de 20 M$ sont attribués au Conseil des arts de Montréal, dont 0,5 M$ seront consacrés à l'aide apportée aux ateliers d'artistes en arts visuels

Développement économique

Budget de fonctionnement : 61,8 M$, une baisse de 22,4 M$
Effectif : 65 années-personnes

Champs d'action :
- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

Notre mission

Le Service du développement économique a pour mission de faire de Montréal un chef de file dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, et ce, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service du développement économique (SDE) soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire. L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2018-2022 – *Accélérer Montréal*. Plus de 70 % des actions dévoilées en avril 2018 sont entamées.

- Le commerce est vital pour la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. Le SDE dote le réseau PME MTL de nouvelles ressources spécialisées en commerce de détail et en commercialisation des innovations, et crée un fonds de subvention en soutien aux commerces souhaitant s'adapter à de nouveaux modèles d'affaires.
- Le lancement de 2 programmes d'aide financière visant à soutenir les initiatives qui favorisent l'adoption de pratiques industrielles durables, l'un pour la réhabilitation des sols contaminés et l'autre pour les bâtiments industriels durables, contribue à la transition écologique.
- Pour stimuler l'entrepreneuriat, l'appel à projets « Accélérer l'entrepreneuriat » soutient financièrement les organismes à but non lucratif (OBNL) qui offrent des services d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises à Montréal.
- PME MTL, le réseau de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal, vient renforcer le soutien apporté à la création et au développement d'entreprises montréalaises grâce à des services spécialisés et à des fonds offerts.
- Le SDE soutient des projets structurants en innovation sociale comme le Bâtiment 7. Ce projet offre des espaces autogérés, flexibles et abordables aux citoyens du secteur de Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
- L'accès aux talents est une grande préoccupation du milieu des affaires. L'appel à projets « Accélérer les talents » fait émerger des projets d'attraction, de fidélisation, d'intégration en emploi et de développement de compétences de la main-d'œuvre.
- Le SDE appuie la mise en œuvre d'un complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et en technologies de la santé par l'Institut Néomed. Celui-ci développe un écosystème d'affaires et de réseaux d'innovation afin de dynamiser le développement et la croissance des entreprises de ce secteur.
- Afin d'encourager l'internationalisation des entreprises d'ici, le SDE organise des missions économiques avec ses partenaires commerciaux, notamment à Austin, aux États-Unis, dans le cadre de l'événement South by Southwest 2019.

- La Ville met en place l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, qui favorise l'intégration des meilleures pratiques en design et en architecture et des actions qui auront un impact positif sur le milieu de vie de la population.
- La Ville de Montréal a consacré plus de 6,7 M$ dans ses programmes d'aides financières aux entreprises sous la bannière « Accélérer le commerce » afin de mettre en place les conditions qui favorisent la revitalisation et le dynamisme économique des artères commerciales de Montréal.

Nos actions prioritaires en 2020

Montréal est un vecteur d'innovation, de talents et de développement économique, entrepreneurial, international, durable et social. En ce sens, le SDE poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique, alignée sur la transition écologique, la mobilité, l'inclusion, la diversité, le commerce et l'innovation.

- Pour accélérer la transition écologique, des programmes d'incitatifs financiers et des services d'accompagnement seront déployés afin de mobiliser les entreprises dans l'atteinte des objectifs du Plan climat.
- En partenariat avec le gouvernement du Québec, 2 plans directeurs visant le développement de secteurs à vocation économique seront mis en place afin d'accélérer l'essor de l'est de Montréal.
- La Ville reconnaît le rôle essentiel que jouent les artères commerciales dans le développement de l'identité locale, en plus de répondre aux besoins des citoyens en biens et services. Un plan de transformation des sociétés de développement commercial montréalaises sera déployé pour qu'elles deviennent des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des quartiers. De plus, des solutions au phénomène des locaux vacants sur les artères commerciales seront dégagées au moyen d'une démarche de consultation.
- Montréal incarnera davantage son rôle de ville de savoir et mettra la recherche universitaire au service de l'innovation, avec le déploiement du Carrefour de la recherche urbaine de Montréal, une initiative du SDE.
- La Ville de Montréal apportera son soutien à des projets innovants pour attirer et retenir les talents et développer les compétences du futur. Les projets des 2 premières cohortes de l'appel à projets « Accélérer les talents » serviront de référence pour offrir des formations adaptées.
- Pour optimiser le soutien aux entreprises montréalaises, le SDE élargira l'offre de service de placement en emploi, notamment via le réseau PME MTL.
- La Ville de Montréal continuera de soutenir son écosystème entrepreneurial. L'appel à projets « Accélérer l'entrepreneuriat » stimulera particulièrement l'entrepreneuriat féminin ainsi que les entrepreneurs issus des communautés autochtones, de la diversité et de la jeunesse.
- Le SDE coordonnera 3 missions économiques internationales d'envergure. Grâce au nouveau parcours entrepreneurial Aplomb MTL, 20 entreprises montréalaises auront l'opportunité d'accélérer leur croissance et de conquérir des marchés internationaux.
- La Ville renforcera son statut de Ville UNESCO de design et mettra en œuvre l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture.
- Le Service du développement économique participe, par le biais d'un soutien technique et financier, à certains projets lancés dans le cadre du plan d'action pour la rue Saint-Denis afin de contribuer à la redynamisation de cette rue emblématique.
- La revitalisation des quartiers passera aussi par un soutien accru à l'écosystème culturel, notamment pour améliorer l'insonorisation des salles de spectacles alternatives.

Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2020 : 30,4 M$, une hausse de 0,9 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 14,5 M$, une hausse de 2,5 M$
Effectif : 52 années-personnes

Notre mission
Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale a pour mission de mobiliser les forces de transformation sociale et d'agir pour révéler tous les visages de Montréal, une ville inclusive, engagée et diversifiée.

Champs d'action :
- Inclusion et cohésion sociale
- Intégration des nouveaux arrivants
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre l'itinérance et la pauvreté
- Prévention en sécurité urbaine
- Rapprochement interculturel

Notre impact et nos réalisations 2019
En 2019, les démarches de la Ville ont convaincu le ministère de la Santé et des Services sociaux d'investir 5,45 M$ supplémentaires pour 4 ans à Montréal afin de créer le Bureau de gouvernance en itinérance dès 2020. Ce bureau agira sur 7 priorités, notamment auprès des femmes et des personnes autochtones vivant avec des dépendances.

Un montant de 4 M$ a été investi dans 14 projets d'infrastructures municipales plus sécuritaires ou plus ludiques, avec une attention particulièrement portée aux besoins des clientèles risquant l'exclusion. Ainsi, des barrières à l'accès sont levées pour les enfants, les personnes aînées et celles vivant avec des limitations fonctionnelles.

Dans un esprit d'inclusion des personnes, 20 M$ ont été répartis dans plus de 350 organismes qui offrent des services variés comme la lutte contre l'itinérance, l'intervention auprès des enfants et des familles, l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants, l'employabilité, la sécurité alimentaire, et plus encore.

Motivés par la vision d'un accès universel à des services municipaux en phase avec des besoins qui évoluent rapidement, de nouveaux efforts ont été déployés, par exemple :
- Mieux comprendre les besoins : 6 espaces de dialogue ont été créés pour écouter la voix des citoyens sur des sujets qui les touchent comme le racisme et la discrimination systémique, l'égalité des genres, les enjeux vécus par la population LGBTQ+, les personnes aînées et celles en situation d'itinérance;
- Adapter l'offre de services : le projet pilote en analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+) a donné l'impulsion à un virage majeur pour que l'ensemble des identités (sexe, classe sociale, situation de handicap, âge, origine ethnique, orientation sexuelle et identité de genre) soit considéré à chaque étape, du design des services à leur prestation. Montréal, parmi les premières villes à déployer des outils aussi raffinés, se positionne comme une référence dans le domaine;
- Démocratiser l'accès aux services : la carte d'attestation d'identité et de résidence est une action clé de la nouvelle Politique d'accès aux services municipaux sans peur. Les services sont accessibles pour les résidents du territoire, sans égard à leur statut d'immigration.

La Ville a adhéré à l'initiative « Des villes sûres et des espaces publics sûrs », de l'ONU Femmes. Une série d'actions pour prévenir les situations qui pourraient compromettre la sécurité des femmes dans l'espace public a suscité la collaboration de différentes organisations.

L'unité de débordement temporaire pour personnes en situation d'itinérance, avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et des organismes, a offert de l'hébergement d'urgence à 1 585 personnes.

Nos actions prioritaires en 2020

Mettre en œuvre le Plan d'action en développement social 2019-2020, intitulé *Rassembler Montréal.* Celui-ci prévoit des actions porteuses, notamment un nouveau programme municipal de revitalisation de quartier et des actions de prévention en sécurité urbaine.

Un grand rendez-vous sera organisé pour élaborer le prochain plan d'action, qui comprendra tous les domaines d'interventions municipales en développement social. L'adoption de ce prochain plan d'action intégré est prévue pour 2021 et s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion au cœur des préoccupations de la Ville pour les prochaines années.

- Réaliser trois chantiers prioritaires :
  - Déployer plus largement l'ADS+ dans les services et les arrondissements de la Ville.
  - Concrétiser un chantier transversal en accessibilité universelle avec les acteurs du milieu.
  - Amorcer un plan directeur des infrastructures communautaires (portrait de la situation).
- Adopter la *Politique montréalaise pour l'action communautaire* et prévoir les stratégies municipales en rapprochement interculturel, en valorisation de la diversité ethnoculturelle, en intégration professionnelle des nouveaux arrivants, en diversité sexuelle et de genre, en réduction des méfaits et en lutte contre l'insécurité alimentaire.
- Gérer les investissements supplémentaires :
  - 4,8 M$ pour les impacts de la légalisation du cannabis dans l'agglomération de Montréal.
  - 5,45 M$ (pour quatre ans) afin de lutter contre l'itinérance.
  - 0,5 M$ (en PTI) pour les quartiers intégrés.
  - Renouveler l'entente de soutien à la revitalisation urbaine intégrée conclue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
  - Gérer la Cité des Hospitalières durant une période de transition.
- Améliorer le soutien aux personnes :
  - Adapter l'offre de service pour soutenir davantage les femmes et les personnes trans en situation d'itinérance ainsi que les Autochtones vivant avec des dépendances.
  - Implanter des services de consommation d'alcool supervisée (wet services) avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
  - Collaborer à la mise en œuvre d'un centre de jour au square Cabot pour y accueillir les personnes d'origine autochtone en situation d'itinérance.
- Augmenter la performance en matière d'intégration des nouveaux arrivants :
  - Réaliser le sondage Écho auprès de 2 500 personnes immigrantes.
  - Déployer la stratégie Montréal inclusive (Éveiller, Engager et Outiller) avec la communauté d'affaires et le Service du développement économique de la Ville de Montréal.
  - Mettre en œuvre la Station Nouveau Départ comme lieu multiservice, avec Services Québec.

Environnement

Budget de fonctionnement 2020 : 151,9 M$, une hausse de 9,2 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 296,2 M$, une baisse de 16,1 M$
Effectif : 264,8 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

Notre mission

Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal. Cette mission se déploie en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le Service de l'environnement assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le Service de l'environnement a réalisé des projets majeurs et innovants qui ont engendré de nouvelles pratiques et de nouvelles habitudes chez les citoyens et les entreprises, les faisant ainsi participer à la transition écologique.

- Plusieurs gestes concrets et importants, visant la récupération des matières organiques, ont été posés :
  - Les quelque 540 000 résidences de 8 logements et moins de Montréal sont maintenant desservies par une collecte sélective des matières organiques (fin du déploiement : 2019);
  - 2 contrats pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de 2 centres de traitement des matières organiques ont été octroyés, pour un investissement total de 251,7 M$.
- Un nouveau centre de tri des matières recyclables, à la fine pointe de la technologie et qui respecte les meilleurs standards internationaux, a été mis en service dans l'arrondissement de Lachine (48 M$). Il permettra de servir l'ouest de l'île et de traiter 58 % du total des matières recyclables de l'agglomération de Montréal (près de 100 000 tonnes annuellement).
- Le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 est en cours de développement et fera l'objet d'une consultation publique. L'ambitieux plan vise, entre autres, à atteindre le zéro déchet d'ici 2030.
- D'autres projets visant la maîtrise du passif environnemental de l'agglomération ont été lancés :
  - La construction d'une usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, avec un mur-écran qui bloque l'écoulement (48,5 M$);
  - La conception d'une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (14,5 M$).
- Le Service de l'environnement a été très actif pour faire respecter les normes de qualité de l'air et de l'eau :
  - 280 permis et autorisations ont été délivrés pour différentes activités et travaux;
  - Quelque 1 400 prélèvements et échantillons ont été prélevés de vérifier que les entreprises étaient conformes aux normes de rejets;

- 24 nouvelles poursuites ont été déposées en cour contre des personnes morales pour non-respect des normes environnementales applicables;
- Près de 1 500 plaintes ont été traitées;
- Dans le cadre du Règlement sur le chauffage au bois, 95 avis d'infraction ou demandes d'information complémentaire ont été donnés et 16 poursuites ont été entreprises à la suite de 141 plaintes reçues de la part de citoyens;
- Plusieurs activités d'inspection des aliments ont été menées pour assurer la salubrité des établissements réglementés, ce qui a généré environ 0,8 M$ en revenus d'amendes :
  - Quelque 14 000 inspections ont mené à 2 700 avis d'infraction;
  - 1 150 poursuites judiciaires ont été entreprises;
  - 270 établissements ont été fermés pour danger imminent;
  - 8 permis ont été suspendus;
  - 2 200 plaintes de citoyens ont été traitées.

Nos actions prioritaires en 2020

Le Service de l'environnement poursuivra les efforts entrepris, de concert avec ses partenaires, afin de doter l'agglomération de Montréal des leviers essentiels qui lui permettront non seulement de protéger l'environnement, mais aussi de préserver les ressources. Les actions suivantes seront prioritaires :

- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25, qui priorisera la réduction à la source et l'augmentation de la récupération des matières organiques, ce qui comprendra notamment :
  - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles de Montréal;
  - La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui incite à la réduction à la source des matières résiduelles avec, en priorité, la rédaction d'un projet de règlement encadrant les contenants à usage unique ainsi que la gestion des invendus de l'industrie textile et des épiceries;
  - La poursuite des efforts visant à réduire le gaspillage alimentaire des commerces;
  - La mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte afin de réévaluer la fréquence des collectes et certains outils de collecte, tout en intégrant des indicateurs de performance environnementaux dans les clauses contractuelles;
- Assurer le suivi des travaux associés aux projets des centres de compostage et de biométhanisation;
- Évaluer les besoins et planifier la construction d'autres infrastructures pour le tri des matières recyclables et le traitement des matières organiques;
- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour mettre à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et évaluer le nombre nécessaire de stations de mesure de la qualité de l'air;
- Réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air et sur les rejets dans l'eau;
- Démarrer l'usine de traitement du lixiviat, au Complexe environnemental de Saint-Michel, et l'usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
- Renouveler et bonifier l'entente sur l'inspection des aliments, conclue avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2020 : 71,4 M$, une hausse de 10,7 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 71,5 M$, baisse de 11,6 M$
Effectif : 393 années-personnes

Notre mission
Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature.

Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Champs d'action :
- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée - sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie
- Enseignement (botanique et horticulture)

Notre impact et nos réalisations 2019
À ce jour, 75 % du milieu terrestre est « sévèrement altéré » par les activités humaines (milieu marin : 66 %). Depuis 1980, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 100 %. Jusqu'à 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, de nombreuses d'entre elles au cours des prochaines décennies[3].

Les musées de l'Espace pour la vie jouent un rôle majeur pour la transition écologique et le changement de comportements citoyens. En 2019, selon les prévisions, ils auront accueilli près de 1 million de visiteurs (60 % de Montréalais), un nombre important considérant la fermeture temporaire du Biodôme et de l'Insectarium en raison de travaux.

L'Espace pour la vie déploie depuis 2008 un plan d'action visant à réconcilier l'humain et la nature. Ce plan met de l'avant : le fait que l'humain fait partie intégrante de la nature; la force de l'éducation et l'émerveillement spontané devant la beauté de la nature; la rigueur scientifique; l'humilité, la bienveillance et la solidarité.

En 2019, ce plan d'action s'est décliné comme suit :
- De grands projets de développement, dont l'objectif est de revoir en profondeur l'expérience de visite des musées, pour toucher davantage le visiteur :
  - Poursuite des travaux de la Migration du Biodôme, qui vise à laisser toute la place à la nature et à offrir de nouveaux points de vue sur les écosystèmes;
  - Début des travaux de la Métamorphose de l'Insectarium, une descente progressive sous terre, suivie d'une remontée en pleine nature : un lieu unique de rencontres authentiques avec les insectes;
  - Inauguration de la 1re station du Parcours des phytotechnologies (les Marais épurateurs), qui vise à faire du Jardin botanique un pôle d'expérimentation scientifique mettant en valeur la résolution de problèmes environnementaux par les plantes;

3. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, France, 2019. [www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services].

- Réalisation de projets de sciences collaboratives (*Mission monarque*, *Fripon*, etc.) et de participation citoyenne (*Mon Jardin Espace pour la vie*, *Biodiversité dans mon quartier*, etc.), qui donnent aux gens le pouvoir d'agir et multiplient la diffusion du message en faveur de la biodiversité;
- Établissement d'une plus grande cohérence entre les actions et la mission, en matière de commercialisation (sélection grandissante de produits locaux et zéro déchet), qui ont permis d'augmenter les ventes de 20 % en un an;
- La tenue d'activités et d'événements grand public conjuguant sciences, arts et émotions, incluant plusieurs nouveautés : Odyssée des plantes, Fiesta monarque, etc. Fait à noter, le film *Exo*, produit par le Planétarium, a remporté de prestigieux prix internationaux;
- La tenue d'activités de nature sociétale comme la mise en place d'un 4e banc d'essai en phytoremédiation dans l'est de Montréal par les chercheurs du Jardin botanique ou la mise en place, au Planétarium, d'activités visant à lutter contre la sous-représentation des femmes en science (codage pour les filles, étude avec l'UQAM, exposition de Bettina Forget).

Nos actions prioritaires en 2020

- Recevoir près de 2,2 millions de visiteurs à l'Espace pour la vie.
- Rouvrir le Biodôme et voir le retour des animaux. Sans aucun doute l'événement marquant de l'année, cette grande célébration populaire sera propulsée par cette phrase symbolique qui conclut la nouvelle exposition : « Entre l'humain et la nature, le choc est inévitable. »
- Positionner l'Espace pour la vie comme un acteur de changement grâce au lancement d'un « laboratoire vivant permanent » sur la nature. Ce laboratoire visera à innover et à générer de nouvelles idées pour transformer le lien entre l'humain et la nature en impliquant des gens de tous horizons (citoyens, scientifiques, Premières Nations, milieux artistiques et d'affaires, etc.). Ce laboratoire vivant s'inscrit dans la stratégie hors les murs de l'Espace pour la vie et dans sa volonté de se positionner comme un lieu de rencontre et de partage du savoir.
- Réaliser de nombreux autres projets et partenariats pour contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie, notamment par le renforcement de la concertation et des collaborations avec les sociétés amies des musées, qui comptent quelque 30 000 membres, et par une présence accrue dans les écoles montréalaises, dans les bibliothèques et les maisons de la culture.
- Poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action *Tisser des liens avec la Terre et les peuples*. Ce plan met en valeur l'importance des connaissances des Premières Nations quant à la relation entre l'humain et la nature grâce à des activités visant à faire rayonner la culture, le savoir et l'art de ces peuples. Enfin, l'Espace pour la vie continuera d'offrir à ceux-ci un lieu où ils pourront se retrouver et exprimer leur culture, dans une perspective de guérison et de réconciliation.

Habitation

Budget de fonctionnement 2020 : 153,3 M$, une hausse de 63,2 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 48,8 M$, une hausse de 16,1 M$
Effectif : 105 années-personnes

Champs d'action :
- Logement social et communautaire
- Logement abordable
- Programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile
- Lutte contre l'insalubrité des logements
- Programme d'aide à l'acquisition d'une propriété
- Soutien au développement de projets innovateurs en habitation
- Suivi du marché de l'habitation
- Conception de programmes, d'interventions et de stratégies résidentielles

Notre mission
Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Créé il y a tout juste une année, le Service de l'habitation s'est vu confier des mandats stratégiques qui se déploient sur plusieurs années.

Notre impact et nos réalisations 2019
Une offre de logements de qualité et abordables est essentielle pour créer des milieux de vie durables et équitables. À cet égard, le Service de l'habitation met tout en œuvre afin de répondre aux besoins de la population.

La mise en œuvre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 (Stratégie 12 000 logements) est bien entamée et constitue le cœur de l'action en habitation. La barre du 50 % des cibles est maintenant atteinte. À cet effet, soulignons :

- L'accélération du développement de logements sociaux et communautaires :
  - Plus de 1 280 logements mis en chantier;
  - Un portefeuille de projets en cours de conception pour un total de 1 260 unités.
- La poursuite des investissements faits grâce à une enveloppe de 50 M$ destinée à l'acquisition de terrains pour la réalisation de logements sociaux;
- L'aide financière apportée à des formules innovantes en habitation ou à des projets destinés aux clientèles non jointes par les programmes existants. Depuis 2018, cet axe d'intervention aura financé un total de 650 unités, dont 200 unités pour 3 projets doivent être approuvées d'ici la fin de l'année 2019;
- La révision des programmes d'aide à la rénovation pour soutenir davantage les coopératives et les organismes à but non lucratif en habitation dans la mise à niveau de leurs bâtiments;
- L'accélération du traitement des demandes faites dans le cadre du Programme d'appui à l'acquisition résidentielle.

Parallèlement à la réalisation de la Stratégie 12 000 logements, le Service de l'habitation procède à la refonte de tous les outils d'intervention de la Ville en la matière. Premier jalon de cette vaste opération, le projet de règlement pour une métropole mixte, soumis à une large consultation publique, viendra prendre le relais, en 2021, de l'actuelle Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (Stratégie d'inclusion).

La mise en œuvre du Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes se poursuit avec une équipe de 30 personnes qui se consacre à la lutte contre l'insalubrité des logements.

L'accélération du rythme des inspections depuis 2018 se maintient. Une collaboration accrue avec les organismes communautaires œuvrant auprès des locataires contribue à une connaissance plus poussée des enjeux sur le terrain. Enfin, dans un esprit de transparence, la diffusion en données ouvertes de plusieurs jeux de données sur l'habitat et sur les interventions de la Ville se poursuit.

Nos actions prioritaires en 2020

- Dans le cadre de la Stratégie 12 000 logements, 140 M$ sont consentis, à même le budget de 2020, à des subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles.
- Pour accroître le rythme de livraison de projets sociaux et communautaires en habitation, le budget des programmes AccèsLogis connaît une hausse de 63 M$ et atteint, pour 2020, 97 M$. Rappelons que cette dépense est partagée avec la Société d'habitation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Des investissements de plus de 10 M$ sont faits dans le cadre de nouvelles mesures pour le logement abordable, visant des clientèles ou des formules innovantes en habitation qui ne sont pas jointes par les programmes existants.
- Le budget annuel de l'Office municipal d'habitation de Montréal est majoré de 0,7 M$ pour lui permettre de maximiser son service de référence et d'aide aux ménages sans logis ainsi que ses interventions de soutien à la lutte contre l'insalubrité. Son budget sera donc de 1,6 M$ en 2020.
- L'actuelle Stratégie d'inclusion est révisée comme mesure transitoire à la mise en œuvre du *Règlement pour une métropole mixte*, prévue en 2021.
- Le Service de l'habitation poursuivra l'acquisition de terrains, notamment par le biais d'un règlement sur le droit de préemption pour l'habitation.
- En appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires, le service maintiendra un rythme soutenu en ce qui a trait aux inspections en matière de salubrité.
- Le service poursuivra la refonte des principaux programmes d'habitation d'ici 2021 pour les adapter aux enjeux montréalais en matière de logement.

Service aux citoyens

Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	75 961,9	90 636,6	97 703,0	101 971,1	112 592,6	86 757,8	93 159,4
Expérience citoyenne et communications	19 702,8	23 583,9	23 380,4	23 716,7	25 156,6	24 172,0	28 700,2
Technologies de l'information	83 470,8	86 239,1	85 452,3	83 846,8	86 540,1	87 249,2	91 955,6
Total – Service aux citoyens	**179 135,5**	**200 459,6**	**206 535,7**	**209 534,6**	**224 289,3**	**198 179,0**	**213 815,2**

Tableau 12 – Service aux citoyens – PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Service aux citoyens				
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0
Total – Service aux citoyens	**92 962,0**	**105 424,0**	**94 424,0**	**292 810,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services aux citoyens contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins de la population. Les services qui la composent travaillent en concertation et en complémentarité avec les arrondissements afin que l'expérience citoyenne soit optimale.

Notre impact et nos réalisations 2019

La DGA aux services aux citoyens s'est définie tout au long de l'année 2019, entre autres, en regroupant en un seul service le Centre de services 311, le Bureau de l'expérience citoyenne et le Service des communications. En mettant sur pied le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC), elle souhaite établir des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et les citoyens, en d'autres mots : créer du sens.

À ce jour, les employés de 6 arrondissements ont été regroupés au sein du Centre de services 311, ceux de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal devraient aussi l'être d'ici la fin de l'année 2019. Depuis le 1er janvier, cette unité a répondu à plus de 173 000 demandes d'information, 278 000 requêtes et 4 700 plaintes, et ce, par différents canaux de communication (téléphone, courriel, en ligne, application Montréal – Services aux citoyens, Twitter). Toujours en 2019, le SECC a donné suite à plus de 3 000 demandes de journalistes et répondu à plus de 2 000 demandes de production (animations, vidéos, affiches, dépliants, etc.).

En privilégiant la concertation avec les arrondissements, il est possible d'arrimer les besoins et d'harmoniser les pratiques, et ce, en tenant compte de plusieurs principes afin que les choix opérationnels se traduisent en une prestation de services efficace et à moindre coût pour les citoyens.

Outils de transformation par excellence, les technologies de l'information sont transversales et essentielles au fonctionnement de l'appareil municipal et aux échanges entre la Ville et la population. Il est donc primordial d'y consacrer d'importantes ressources humaines, techniques et financières. L'expérience citoyenne passant aussi par les outils technologiques proposés, la Ville a consacré, en 2019,

beaucoup d'énergie à la création de son nouveau portail, **montreal.ca**. Les services des Technologies de l'information ainsi que de l'Expérience citoyenne et des Communications ont tout mis en œuvre pour que cette nouvelle fenêtre sur la Ville devienne l'outil de référence pour la population en 2020. La Ville a également déployé un nouveau service numérique consacré à la participation citoyenne avec le projet *Droit d'initiative*, qui a connu un succès immédiat.

La DGA assure également le lien municipal avec la Société du parc Jean-Drapeau. Rappelons que la Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'assurer l'animation du parc par des activités touristiques et récréatives.

Nos actions prioritaires en 2020

- Le regroupement des agents de communication sociale au sein du Centre de services 311 se poursuivra en 2020.
- La plateforme **montreal.ca** prendra un tournant majeur en début d'année en devenant le portail officiel de la Ville de Montréal. Son développement suivra son cours tout au long de l'année 2020.
- L'Escouade de la mobilité augmentera sa portée et renforcera ses interventions.
- L'attention portée aux animaux de compagnie se maintient. En 2020, le Service de la concertation des arrondissements, avec sa brigade canine, bonifiera son processus d'identification et de suivi des chiens à potentiel dangereux afin de prévenir les morsures et les attaques.
- Une ville efficiente passe aussi par la capacité de mettre à contribution des solutions technologiques innovantes. Par conséquent, la Ville poursuivra la modernisation de ses systèmes informatiques afin d'augmenter l'efficacité de ses activités et de faciliter l'accès des citoyens aux services qu'elle offre.
- La Ville poursuivra les efforts pour améliorer les opérations de déneigement dans le contexte des changements climatiques.
- Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et lancé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2020 : 93,2 M$, une hausse de 6,4 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 34 M$, une hausse de 19 M$
Effectif : 101 années-personnes

Notre mission
Le Service de la concertation des arrondissements conseille les services municipaux et les arrondissements et se concerte avec eux, principalement en vue d'offrir son soutien aux opérations locales de déneigement, de mobilité, de gestion animalière et de propreté, notamment en développant des outils technologiques adaptés à leurs besoins.

Champs d'action :
- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Coordination des arrondissements

Notre impact et nos réalisations 2019
Parce que le citoyen est au cœur des activités municipales, le Service de la concertation des arrondissements soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent le travail de ce service.

Des services de déneigement équitables
Pour uniformiser le service de déneigement sur le territoire malgré les réalités locales, le Service de la concertation des arrondissements établit une politique de déneigement, gère les contrats d'équipement et de services de déneigement, décide du moment de charger la neige et assure le suivi de l'élimination de la neige.

- Les conditions hivernales atypiques de l'hiver 2019 ont mené à une augmentation importante de l'épandage et à l'utilisation de nouveaux équipements de déglaçage pour sécuriser les déplacements des citoyens.
- Des précipitations de 204 cm de neige ont nécessité 6 opérations complètes de chargement et 1 opération partielle.
- En prévision de l'hiver 2020, un comité d'amélioration des pratiques de déneigement a été formé et la politique de déneigement a été revue, notamment pour rendre possibles plus d'opérations localisées de chargement de la neige.

Une escouade pour améliorer la mobilité
Pour agir sur la qualité de vie des citoyens, l'environnement et la vitalité économique, l'Escouade mobilité, composée de 11 personnes, a mené 8 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements dans 6 arrondissements.

Des lieux plus propres
Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, l'implantation de diverses initiatives aide les administrations locales et les communautés.

- En 2019, les brigades de propreté sont dans tous les arrondissements : elles nettoient les rues très achalandées et favorisent l'embauche de membres de la communauté autochtone ou de personnes ayant des limitations physiques ou intellectuelles.

- Cette année, le nombre de cendriers publics sur les artères populaires est passé à 800 : ils permettent de collecter et envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots et, ainsi, de réduire l'empreinte écologique de ces déchets toxiques.
- Cinq cents (500) modules d'affichage libre permettent aux citoyens et aux organismes de communiquer aisément : ces babillards favorisent la préservation d'un environnement visuellement propre.
- Un soutien matériel et communicationnel a été offert à près de 800 citoyens et organismes qui ont organisé des corvées de propreté.

Une cohabitation sécuritaire des citoyens et des animaux
La responsabilisation des propriétaires d'animaux, l'éducation de la population et la prévention des morsures sont au cœur des services de gestion animalière. Le traitement des plaintes est facilité; la démarche pour obtenir un permis, simplifiée grâce à la demande en ligne. Des activités de sensibilisation sont aussi réalisées.

Le développement et l'exploitation de systèmes informatiques adaptés
En collaboration avec le Service des technologies de l'information, des outils technologiques utilisés par les arrondissements ont été améliorés. De nombreux permis sont maintenant disponibles en ligne pour les citoyens et le personnel a été formé pour répondre à la demande.

Nos actions prioritaires en 2020

- Élaborer des stratégies d'élimination de la neige et poursuivre les investissements pour maintenir et augmenter la capacité actuelle, malgré la fermeture de certains sites (liée aux chantiers).
- Appuyer les programmes locaux pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite en période hivernale.
- Bonifier la flotte d'équipements pour l'épandage d'abrasifs sur les trottoirs.
- Accroître la concertation entre la Ville et la Société de transport de Montréal pour améliorer le déneigement près des stations de métro.
- Faciliter les déplacements des piétons par l'assurance qualité du déneigement des trottoirs près des chantiers de construction et par les interventions auprès des citoyens ou des entrepreneurs en déneigement qui obstruent les trottoirs ou le domaine public avec la neige.
- Développer des partenariats liés à la gestion animalière, notamment pour la mise sur pied d'un refuge animalier.
- Planifier l'entretien des murales déjà réalisées grâce au programme de la Ville.
- Bonifier le programme des brigades de propreté, notamment pour faciliter l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi.
- Améliorer le réseau des cendriers urbains.

Expérience citoyenne et communications

Budget de fonctionnement 2020 : 28,7 M$, une hausse de 4,5 M$
Effectif : 246,7 années-personnes

Champs d'action :
- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

Notre mission
Le Service de l'expérience citoyenne et des communications a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attirante et accueillante.

Notre impact et nos réalisations 2019
L'année 2019 marque l'an 1 du Service de l'expérience citoyenne et des communications. Réunissant maintenant les équipes de communication, d'expérience citoyenne et du Centre de services 311, ce service s'est doté d'un positionnement stratégique porteur.

La Ville est en interaction constante avec les citoyens en leur offrant une panoplie de services inscrits dans leur quotidien. Ainsi, par le biais de ses campagnes de communication, de ses messages diffusés sur les médias sociaux, des milliers de consultations quotidiennes faites sur ses différentes plateformes Web ainsi que des nombreux appels et courriels reçus par son Centre de services 311, c'est avec fierté que le service contribue à porter sa voix auprès de centaines de milliers de Montréalais chaque année. En y ajoutant les 3 000 demandes médiatiques traitées annuellement, le lien établi avec la population par ses équipes est bien réel.

En 2019, le Service de l'expérience citoyenne et des communications a mené une vingtaine de campagnes de communication majeures, dont quatre en matière de mobilité sécuritaire dans le cadre de l'approche Vision Zéro. Il a également apporté un soutien en communication et en logistique pour la tenue et la promotion de plus de 20 consultations publiques et séances d'information. Il a contribué, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, au développement de la nouvelle plateforme Web de la Ville, **montreal.ca**. Notons que de nouveaux services en ligne ont été intégrés au portail, notamment le permis animalier, le droit d'initiative et certains permis d'occupation du domaine public.

Conscient que les artères en chantier sont une source de préoccupations pour les commerçants et les utilisateurs du réseau urbain, le service déploie au quotidien plusieurs actions visant à les tenir informés de la nature et de l'avancée des travaux. À cet effet, plus de 900 000 avis de travaux concernant 400 chantiers ont été diffusés. Un plan d'action, incluant une programmation spéciale d'activités, a aussi été développé et mis en œuvre pour la rue Sainte-Catherine. De la promotion liée au Programme d'aide financière aux commerces affectés par des travaux majeurs a également été faite auprès de la communauté d'affaires, notamment pour les rues Sainte-Catherine et Saint-Hubert

Le contact privilégié qu'a le personnel du Centre de services 311 avec la population permet de répondre à une multitude de questions et représente pour la Ville une importante source de rétroaction pour constamment bonifier et optimiser ses services. En 2019, le Centre de services 311 a poursuivi le regroupement des appels et des courriels de 3 arrondissements, portant leur nombre à 6, et a intégré les activités liées à Info-Travaux. Notons qu'au 30 septembre 2019, une augmentation de plus de 11 % a été enregistrée en ce qui concerne le nombre d'appels reçus, en comparaison avec 2018. Lors des

inondations printanières, toutes les équipes du service étaient à pied d'œuvre afin de maintenir un lien constant avec la population. Le Centre de services 311 a répondu à plus de 1 500 appels dans le cadre de cette situation d'urgence, en étroite collaboration avec les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et lancé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

Nos actions prioritaires en 2020

- Maintenir les efforts déployés dans le but de maximiser la présence numérique de la Ville avec, entre autres, **montreal.ca**, qui deviendra sa vitrine virtuelle principale et son outil de communication citoyenne par excellence.
- Le Centre de services 311 est la porte d'entrée d'un nombre important de Montréalaises et de Montréalais désirant s'adresser à leur ville, et à ce titre, un service efficace et de qualité se doit d'être offert. Par conséquent, la Ville de Montréal créera 30 nouveaux postes pour bonifier ce service de première ligne et améliorer le temps de réponse.
- Mettre à profit l'expertise de ses équipes dans le déploiement de la vision 2030 de la Ville de Montréal, notamment en contribuant à l'organisation d'un événement sur la transition écologique réunissant les gouvernements et la société civile.
- Amorcer des travaux pour le développement de services ayant un impact important sur la population montréalaise, notamment la création d'une carte citoyenne.

Technologies de l'information

Budget de fonctionnement2020 : 92 M$, une hausse de 4,7 M$
Budget de PTI 2020-2022 : 258,8 M$, une baisse de 1,1 M$
Effectif : 725,8 années-personnes

Notre mission
La mission du Service des technologies de l'information est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville de Montréal pour appuyer les projets de transformation de l'organisation et améliorer les services aux citoyens.

Champs d'action :
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures de la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et services de la Ville
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Planification et évolution des technologies
- Mise en œuvre des outils et des pratiques municipales de sécurité
- Veille et intégration des technologies dans les processus et les services de la Ville

Notre impact et nos réalisations 2019
Les technologies de l'information sont un vecteur stratégique pour l'amélioration du service aux citoyens, notamment par la modernisation des systèmes, l'automatisation des processus, l'innovation des méthodes et une meilleure capacité de gestion de l'information et des données. La proximité du Service des technologies de l'information avec les différents services municipaux est essentielle pour s'assurer que les outils technologiques sont plus près des citoyens et assurer une cohérence technologique dans l'ensemble de la Ville de Montréal.

- Développement de solutions en ligne pour l'obtention de permis animaliers, d'occupation temporaire du domaine public, de rénovations extérieures, d'abattage d'arbres, d'installation de piscines, etc.
- Développement de services en ligne pour des demandes de consultation publique, l'obtention de billets pour les musées de l'Espace pour la vie et l'inscription à des activités de loisirs.
- Mise en place de 2 kiosques informatiques à la cour municipale pour permettre aux citoyens de consulter l'horaire des salles d'audience.
- Implantation d'un nouveau système de recettes diverses et encaissements, qui permet l'optimisation et la normalisation des processus, l'accès en temps réel aux renseignements financiers de qualité et la réduction des coûts, du temps et de l'empreinte écologique reliés à l'utilisation du papier.
- Création d'un algorithme en intelligence artificielle pour la prédiction des risques d'incendie, permettant aux inspecteurs du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de planifier leurs activités de prévention en ciblant les zones à plus haut risque. Ce nouvel outil permet aux gestionnaires d'optimiser l'utilisation des ressources, tant humaines que matérielles.
- Mise à niveau des équipements utilisés pour capter les séances du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes pour améliorer l'expérience de webdiffusion auprès des citoyens.
- Déploiement du WiFi municipal, contribuant à l'amélioration de la mobilité, de l'efficacité et des activités des employés de la Ville, y compris ceux de la sécurité publique.
- Poursuite de la consolidation des centres de données de la Ville, de la mise à niveau des systèmes de sauvegarde et de la mise en place d'automatismes visant à améliorer la sécurité et la résilience des infrastructures TI.

- Mise en place d'un système de vidéoconférence pour la comparution des détenus afin d'éviter que ceux-ci se déplacent à la cour municipale.

Nos actions prioritaires en 2020

- Bonifier l'offre de services numériques par de nouveaux permis en ligne, requêtes 311 et prises de rendez-vous en ligne, et permettre un meilleur accès aux différents services offerts par la Ville. Le site officiel de la Ville, **montreal.ca**, contiendra plus de contenu pertinent et accessible. Dès la réouverture du Biodôme, de l'Espace pour la vie, l'expérience client sera améliorée par une application mobile expérientielle et des bornes d'achat interactives.
- Commencer la mise en place d'un système téléphonique des centres d'urgence compatible avec la prochaine génération du 911, pour améliorer l'accessibilité et la qualité du service aux citoyens.
- Poursuivre le virage numérique de la cour municipale pour répondre aux attentes des différents intervenants et fournir une meilleure prestation de services aux citoyens.
- Déployer l'algorithme de prédiction des risques d'incendie au nouveau tableau de bord du SIM, pour offrir une vue d'ensemble et améliorer les activités au bénéfice des citoyens.
- Mettre en place un laboratoire urbain de cinquième génération (5G) et poursuivre les initiatives visant à déterminer le meilleur modèle d'affaires que la Ville de Montréal doit adopter pour accélérer le déploiement de la technologie 5G sans fil. Élaborer une politique d'encadrement et le modèle de gouvernance requis pour le déploiement 5G.

Arrondissements

Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2020

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	50 776,9	51 090,5	54 014,9	55 683,6	61 340,9	56 500,7	57 223,2
Anjou	23 585,4	23 900,7	25 759,4	25 823,6	27 607,2	27 122,9	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	59 164,5	60 116,5	64 413,8	65 522,6	69 770,8	66 839,0	68 171,0
Lachine	26 613,3	28 140,4	29 394,1	28 918,8	30 657,8	30 665,6	31 588,3
LaSalle	33 905,7	34 643,0	36 145,2	36 226,0	37 748,9	39 380,6	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 484,2	9 638,4	10 113,6	10 574,8	10 614,2	10 121,5	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	53 633,9	57 125,4	62 201,4	62 123,7	66 617,4	63 827,2	66 013,5
Montréal-Nord	35 732,2	36 567,9	37 807,2	38 827,6	42 528,9	41 347,5	42 883,5
Outremont	14 029,2	13 890,7	14 851,6	15 175,9	14 147,7	14 155,6	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	29 184,0	29 664,7	30 795,5	32 858,5	36 430,0	31 503,9	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	50 343,5	52 159,9	54 477,2	54 078,2	56 336,5	54 421,5	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	47 100,2	49 032,4	55 378,7	55 024,9	63 013,7	58 864,8	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	52 018,0	55 164,9	61 610,8	60 741,1	63 143,4	60 018,2	60 939,7
Saint-Laurent	61 702,8	61 638,4	68 280,7	66 191,0	76 826,7	70 990,7	72 424,6
Saint-Léonard	33 047,2	32 083,9	34 312,1	35 432,0	36 713,8	35 685,7	36 625,5
Sud-Ouest	48 677,7	53 086,9	54 635,9	54 538,6	56 304,1	54 245,4	55 605,3
Verdun	33 797,2	36 524,3	34 025,1	36 121,5	36 913,5	35 899,0	36 635,1
Ville-Marie	81 570,4	81 983,4	87 317,6	91 358,4	99 040,7	93 052,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	53 753,7	55 545,7	59 294,3	60 533,8	62 450,6	58 130,2	59 456,1
Total – Arrondissements	**798 120,0**	**821 998,0**	**874 829,1**	**885 754,6**	**948 206,8**	**902 772,8**	**924 691,6**

Tableau 14 – Arrondissements – PTI 2020-2022

(en milliers de dollars)	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Arrondissements				
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0
Total – Arrondissements	**147 186,0**	**131 425,0**	**130 015,0**	**408 626,0**

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Population : 137 259 habitants
Superficie : 24,2 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 588 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 262 300 $
Budget de fonctionnement 2020 : 57,2 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 21,3 M$
Effectif : 425,2 années-personnes

Profil

La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 kilomètres carrés et se classe au 5e rang des 19 arrondissements pour sa taille. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans (17 %) y est plus élevée que dans l'ensemble de la ville de Montréal et la concentration de personnes âgées de 65 ans et plus (19 %) y est particulièrement importante. De 2011 à 2016, la croissance du nombre de familles avec enfants a été de 6,9 %. La population de l'arrondissement est composée à 40 % d'immigrants, sa moyenne d'âge est de 41,6 ans et 52 % sont de sexe féminin. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires.

Vision : un arrondissement durable et résilient

Dans le cadre de son Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'administration locale s'engage à travailler avec ses partenaires à faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser l'environnement naturel exceptionnel et pour diminuer la consommation de ressources et l'empreinte environnementale sur le territoire. Les cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sont revues pour contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte contre les changements climatiques;
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison;
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Les rues, les ruelles, les parcs et les espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

Notre impact et nos réalisations 2019

Plusieurs projets du Plan stratégique 2018-2021 ont été réalisés ou entrepris en 2019. Ces projets font partie des 8 grandes priorités de l'Arrondissement, soit la mobilité (1), l'habitation (2), l'environnement et la transition écologique (3), le développement économique (4), les services municipaux (5), le développement social, la culture et le patrimoine (6), les sports, les loisirs et les parcs (7) ainsi que la démocratie et la participation publique (8). Voici quelques-unes de ces réalisations :

- Adoption du Plan local de déplacement.
- Mise en place d'un premier budget participatif.
- Implantation de 3 pôles de mobilité.
- Lancement de la planification du site Louvain Est.
- Adoption et début de la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement durable et d'un plan de transition écologique 2019-2021.

- Appui de nouveaux projets d'agriculture urbaine.
- Tenue du premier marché d'automne extérieur.
- Tenue du premier événement Cyclovia.
- Réalisation d'études sur l'aménagement d'aires « TOD » (*transit-oriented development*) dans les secteurs des gares Chabanel, Ahuntsic et Bois-Franc.
- Lancement de la collecte des résidus alimentaires dans le district de Saint-Sulpice.
- Bonification du programme des couches lavables.
- Élaboration, adoption et mise en œuvre d'un plan de propreté.
- Consultation en vue de l'implantation d'un premier projet de rue partagée sur le boulevard Gouin Est.
- Obtention de la certification Leed Or pour le pavillon d'accueil Parcours Gouin.
- Production et publication d'une carte des travaux planifiés en 2019.
- Élaboration du plan fonctionnel et technique du futur centre culturel et communautaire de Cartierville.
- Amélioration des processus de consultation et de participation publiques.
- Tenue de 2 séances itinérantes du conseil d'arrondissement dans les districts d'Ahuntsic et de Saint-Sulpice.
- Adoption et mise en œuvre d'une nouvelle réglementation sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

Nos actions prioritaires en 2020

- Développement de nouvelles pistes cyclables, notamment Prieur et Sauriol.
- Amélioration de la sécurité des piétons.
- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers.
- Installation de poubelles bimodes sur le domaine public et dans les parcs.
- Développement d'initiatives d'agriculture urbaine.
- Amélioration du contrôle de la salubrité des logements.
- Protection et amélioration de la canopée.
- Accroissement de la vitalité de toutes les rues commerciales.
- Création d'un marché public saisonnier.
- Poursuite du développement du Parcours Gouin.
- Aménagement d'un espace public – coin Christophe-Colomb et Crémazie.
- Aménagement d'un nouveau planchodrome et d'un sentier multifonctionnel, au parc Ahuntsic.
- Réaménagement de l'aire de jeux et restauration de l'étang, au parc Ahuntsic.
- Réalisation de travaux d'aménagement au parc Hirondelles (aires de pique-nique, de détente et d'activités).

Arrondissement d'Anjou

Population : 44 800 habitants
Superficie : 13,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 426 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 243 800 $
Budget de fonctionnement 2020 : 27,6 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 17 M$
Effectif : 214,2 années-personnes

Profil

Stratégiquement situé au croisement de deux axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 personnes. Sa situation géographique et son offre commerciale abondante et variée, jumelées à son important parc industriel, le deuxième en importance sur l'île de Montréal et comptant plus de 600 entreprises, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 18 parcs, ses 2 bibliothèques, ses pistes cyclables, ses installations sportives et son très faible taux de criminalité, Anjou offre un milieu de vie idéal, tout particulièrement attrayant pour les familles et les aînés. Le revenu médian des ménages est de 53 873 $ et plus de 44 % des résidents sont propriétaires. Bien que sa population soit la plus âgée de tous les arrondissements montréalais, 40 % de ses citoyens sont âgés de 35 à 64 ans. Plus de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration.

Vision

Offrir aux Angevines et aux Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés qui répondent à leurs besoins, dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attractif, avec un cadre de gestion responsable, sain et efficace de ses ressources.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'Arrondissement d'Anjou poursuit son objectif d'offrir aux citoyens un milieu de vie de grande qualité, paisible, vert et sécuritaire, ainsi que des services efficaces et fiables, et ce, avec la volonté de pratiquer une gestion responsable des ressources, de protéger l'environnement et d'assurer le développement social. Grâce à ses activités culturelles variées, à son offre d'activités et d'installations sportives et à sa proposition de services en matière de loisirs, il répond aux besoins des citoyens, petits et grands. De plus, chaque année, l'Arrondissement augmente son patrimoine de verdure, notamment par son plan maître de plantation d'arbres, dont l'objectif est établi à 1 000 arbres en 2019, et poursuit ses efforts d'embellissement de son territoire, comme le témoigne le projet de revitalisation de l'avenue de Chaumont. En matière de quiétude et de mieux-vivre, l'Arrondissement a adopté son plan de sécurité urbaine, en avril 2019, ainsi que son nouveau plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022, en octobre 2019. Ces deux plans contiennent plusieurs objectifs et actions dont le dénominateur commun est la bonification de la qualité de vie des Angevins. L'Arrondissement souhaite inspirer la fierté de vivre à Anjou.

En 2019, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et aménagements favorisant la qualité de vie des citoyens, l'accessibilité universelle et le maintien de son actif.

- Réalisation de la phase 1 des travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Dans le cadre du projet de la future maison de la culture, acquisition du terrain et du bâtiment et demande d'élaboration d'un plan d'action culturel et de conception de la phase 1 d'un plan local de déplacements.
- Réalisation de travaux de mises aux normes à l'aréna Chénier.
- Poursuite des rénovations à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la mairie.
- Réaménagement de la cour des Travaux publics, située au 7171, rue Bombardier.
- Réfection de trottoirs et de diverses rues (15 rues au complet).
- Installation d'une nouvelle clôture sur la rue Bombardier, le long de la piste cyclable.
- Conception et adoption du nouveau plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022.

Projets réalisés dans le cadre de la démarche MADA et de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Réaménagement complet de la cuisine du Centre Roger-Rousseau.
- Réaménagement du parc de Verdelles, incluant les aires de jeux pour enfants.

Nos actions prioritaires en 2020

- Continuer d'offrir des services de qualité aux citoyens.
- Assurer une gestion efficiente des ressources.
- Maintenir le lien de proximité avec les citoyens.
- Réaliser la phase 2 des travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Utiliser les surplus de manière stratégique afin de réaliser le projet de la maison de la culture.
- Protéger les éléments de l'actif.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Poursuivre les efforts de plantation d'arbres dans le cadre du Plan maître de plantation d'arbres de l'Arrondissement, découlant directement du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec.
- Collaborer avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île à l'implantation de 4 établissements scolaires.

Projets qui seront réalisés dans le cadre de la démarche MADA et/ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Améliorer les accès aux 7 jardins communautaires afin de les rendre accessibles universellement.
- Remplacer l'aire de jeux pour enfants du boisé Saint-Conrad.
- Aménager un espace communautaire près du jardin communautaire, au parc de Spalding.
- Remplacer les aires de jeux pour enfants au parc Chénier.
- Aménager des stations d'exercice au parc Roger-Rousseau.
- Aménager un circuit piétonnier avec aires de repos et stations d'entraînement extérieures, au parc des Roseraies.

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 172 118 habitants
Superficie : 21,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 802 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 400 600 $
Budget de fonctionnement 2020 : 68,2 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 20,5 M$
Effectif : 496,7 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus populeux de Montréal et l'épicentre des plus grandes institutions d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de 3 résidents sur 4 (77 %) sont issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais grâce à sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les 2 langues officielles. L'anglais et le français demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 $.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte une gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 33,4 km de voies cyclables. Près des trois quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

Vision

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement vise à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que tous y trouvent un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il désire favoriser le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisirs, tout en encourageant la vitalité économique et en assurant une mobilité accrue. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans des quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

Notre impact et nos réalisations 2019

En raison d'un territoire populeux, la mobilité est au cœur des actions qui animent l'Arrondissement. Dans cet esprit, plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours, notamment :

- Une consultation citoyenne sur les aménagements des parcs et espaces verts du secteur de Loyola;
- L'aménagement de saillies au pourtour de 5 écoles;
- La réfection de 10 km de chaussées, de 20 km de trottoirs et de 1 144 entrées de service en plomb;
- La participation au projet de déploiement d'une escouade mobilité sur le territoire;
- La réalisation du projet *Vélorution CDN-NDG*.

De plus, dans l'optique de diversifier ses activités artistiques, communautaires, culturelles et sportives, l'Arrondissement a mené à bien les réalisations suivantes :

- L'aménagement d'un terrain de cricket au parc Van Horne;
- La sécurisation des buts de soccer, aux parcs Loyola et Martin-Luther-King (Kent);

- La poursuite du virage numérique avec l'ouverture d'un second Fab Lab et la bonification de l'offre de service par l'achat de nouveau matériel;
- La présentation de plus de 1 300 activités culturelles et événements publics, avec la collaboration de plus de 80 organismes sans but lucratif.

Afin de soutenir le développement économique sur son territoire, l'Arrondissement a notamment :
- Lancé l'analyse de la structure commerciale de la rue Sherbrooke Ouest;
- Soutenu la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges dans ses activités de développement économique local et de maintien des emplois.

Aussi, dans le but d'offrir des quartiers accueillants et de miser sur la qualité de vie des citoyens, l'Arrondissement a :
- Réalisé un projet pilote de rue piétonne sur la rue Jean-Brillant en y installant un placottoir;
- Terminé les travaux dans le secteur du Triangle et amorcé le réaménagement du parc de la Savane;
- Réaménagé le parc à chiens du parc Notre-Dame-de-Grâce;
- Mis en place un projet d'éradication de l'herbe à poux;
- Instauré un plan de développement durable pour les années 2019 à 2022;
- Mis sur pied le premier BAM de l'avenir, alliant expérience citoyenne et salle de conseil.

Nos actions prioritaires en 2020

L'arrondissement est en constante évolution grâce à de grands projets tels que le développement du secteur du Triangle. En 2020, certaines réalisations sont prévues comme la poursuite du réaménagement du parc de la Savane, le début de la phase de conception pour le développement du site de l'ancien hippodrome et la revitalisation de la falaise Saint-Jacques.

De plus, plusieurs actions sont planifiées, notamment :
- La mise en œuvre du Plan d'action de développement social 2020-2024;
- Le maintien du projet d'escouade mobilité;
- Le soutien aux organismes et le développement des artères commerciales;
- L'implantation de nouvelles mesures d'apaisement près des écoles, avec le soutien financier du gouvernement du Québec;
- L'embellissement des rues locales, des artères et de nombreux parcs par la plantation de végétaux;
- La mise aux normes et le réaménagement de plusieurs édifices municipaux tels que le centre communautaire, Le Manoir Notre-Dame-de-Grâce, la bibliothèque interculturelle et la bibliothèque de Côte-des-Neiges;
- La réalisation d'un projet d'accessibilité universelle au Centre sportif de Côte-des-Neiges;
- L'installation de nouveaux jeux d'eau au parc Notre-Dame-de-Grâce et au parc Coffee;
- La revitalisation des chalets des parcs Somerled et Van Horne;
- L'aménagement de nouveaux parcs à chiens;
- La construction d'un terrain de basketball;
- L'amorce du projet de réaménagement du parc Jean-Brillant;
- L'aménagement de sentiers éclairés aux parcs Georges-Saint-Pierre et Nelson-Mandela.

Arrondissement de Lachine

Population : 45 743 habitants
Superficie : 17,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 444 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 253 600 $
Budget de fonctionnement 2020 : 31,6 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 11 M$
Effectif : 241,2 années-personnes

Profil

Lachine a connu, au cours des dernières années, un élan de vitalité sans pareil. L'arrondissement attire de nouveaux résidents qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel, avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles, ainsi que ses institutions scolaires renommées. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Au carrefour d'autoroutes et desservi par deux gares, Lachine bénéficie d'une situation stratégique. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur de Lachine-Est, ancien quartier industriel en transformation qui pourrait accueillir à terme quelque 4 800 nouvelles familles.

Vision

L'arrondissement de Lachine évolue en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales, industrielles et naturelles. Le développement du secteur de Lachine-Est sert de catalyseur pour élaborer un quartier exemplaire, de concert avec la communauté. L'Arrondissement mise sur le développement de la mobilité durable, la création de milieux améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, le verdissement ainsi que la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour tous, alliant mixité sociale et mixité fonctionnelle (commerces, emplois, services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine existant et en favorisant une diversité architecturale.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le secteur de Lachine-Est a accueilli en 2019 ses 100 premières unités d'habitation. En parallèle, la planification du développement à long terme de ce quartier est amorcée. Une consultation a été menée par l'Office de consultation publique de Montréal et une mission d'observation et d'échanges a été effectuée à Strasbourg dans le but de s'inspirer des meilleures pratiques entourant la réalisation de quartiers résilients. Sur le plan des travaux publics, des gestes concrets ont été faits pour favoriser un virage vert, comme le remplacement d'outils à essence par des outils électriques, l'utilisation d'une tondeuse à gazon électrique robotisée et l'analyse des cinq bâtiments municipaux les plus énergivores afin d'en diminuer l'empreinte écologique. Des mesures d'apaisement de la circulation autour des écoles ont été instaurées (dos d'âne). Concernant la qualité de vie, les Lachinois ont bénéficié de l'installation de mobilier urbain dans les parcs riverains et ont pu profiter d'une nouvelle programmation hivernale au parc Grovehill. Enfin, la vie démocratique se veut plus inclusive avec la mise en place du premier Conseil jeunesse de l'Arrondissement.

Nos actions prioritaires en 2020

- Planification du développement de Lachine-Est, incluant la création d'espaces publics et institutionnels.
- Mise en place d'une table de gouvernance avec le milieu pour la planification d'un quartier exemplaire en matière d'urbanisme et de transports actifs.
- Réalisation de travaux au Musée de Lachine.
- Embellissement de parcs par l'ajout de mobilier urbain.
- Réaménagement du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau.
- Réfection de la piscine du parc LaSalle.
- Mise en œuvre du plan d'action en développement social.
- Planification du futur centre communautaire et sportif.
- Réalisation d'analyses pour l'implantation d'un accès à la baignade dans le lac Saint-Louis.
- Soutien à la création d'une société de développement commercial (SDC) sur la rue Notre-Dame.
- Mise en place de mesures en matière d'environnement et de transports actifs.
- Analyse des solutions et choix des meilleures méthodes pour contrer l'érosion des berges.
- Mise en place de mesures de sécurisation des déplacements autour des parcs et des écoles.
- Planification de l'aménagement urbain de la rue Notre-Dame.
- Réalisation de travaux sur plusieurs artères et réfection de trottoirs et de stationnements.
- Rédaction d'un plan d'action culturel local et mise en place d'une table de gouvernance pour le quartier culturel.
- Continuation de l'offre d'événements et d'activités destinés aux citoyens.

Arrondissement de LaSalle

Population : 79 883 habitants
Superficie : 16,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 490 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 290 300 $
Budget de fonctionnement 2020 : 40,5 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 17,7 M$
Effectif : 267,8 années-personnes

Profil

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 80 000 résidents et près de 25 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. LaSalle a enregistré une croissance démographique de 3,5 % entre 2011 et 2016. Près de 60 % de sa population peut entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues en usage à domicile sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur cinq sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle est façonné par une riche vie sociale, culturelle et communautaire, la diversité de sa population et l'implication de ses citoyens.

Vision

D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'arrondissement revendique le caractère compétitif, innovant et audacieux de son économie, ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'arrondissement structure le développement de son territoire à travers les 5 orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024 : faire de LaSalle un arrondissement mobile et innovant; devenir plus accessible et accueillant; déployer son potentiel attrayant et dynamique; créer un environnement plus vert, sain et durable; affirmer son caractère littoral. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, ses priorités en matière de maintien de l'actif et de nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer. Cela permet de bien arrimer son offre de services, ses interventions et ses réalisations aux attentes des citoyens.

Depuis le début de l'année 2019, l'Arrondissement a réalisé ou amorcé de nombreux projets au bénéfice de la population et des visiteurs :

- Inauguration de la nouvelle piscine Lacharité et de son pavillon des baigneurs;
- Transformation de l'ancienne station de pompage de la compagnie Burroughs Wellcome en halte-bonheur (un belvédère offrant un point de vue sur le fleuve et un point de repos pour piétons et cyclistes);
- Rénovation des vestiaires du complexe aquatique Michel-Leduc;

- Installation d'un réseau de 5 écrans numériques permettant de diffuser de l'information municipale et des messages d'associations et organismes reconnus;
- Déploiement d'une campagne de communication sur le vivre-ensemble et la diversité culturelle en emploi;
- Poursuite de l'ambitieux programme d'élagage cyclique sur 3 ans de tous les arbres en bordure de rue, amorcé en 2018;
- Réaménagement complet des parcs Dalmany et G.-Melatti;
- Mise aux normes de l'accessibilité universelle du chalet du parc Jeannotte;
- Réfection du revêtement synthétique du populaire jeu d'eau L'Aquaciel;
- Installation de mobilier urbain et de modules d'exercice à l'intention des aînés, au parc Parent;
- Réhabilitation du réseau d'aqueduc dans 9 sections de rue et du réseau d'égouts dans 2 sections de rue;
- Réalisation de travaux sur plus d'une cinquantaine de tronçons de rue (pavement) et de trottoirs (reconstruction);
- À la mairie d'arrondissement, remplacement de la toiture et installation d'un nouvel ascenseur afin de rendre tous les étages supérieurs accessibles universellement;
- Sécurisation du périmètre de 4 écoles primaires, par l'aménagement de nouvelles traverses piétonnes, l'installation de dos d'âne ou l'amélioration de la visibilité aux intersections;
- Réfection des sentiers piétonniers et installation de nouveau mobilier urbain au parc riverain;
- Modification de la réglementation afin de permettre de promener les chiens en laisse dans le parc riverain;
- Construction d'un 4^{e} parc canin, au parc Mohawk;
- Plantation de 1 000 arbres sur le domaine public.

Nos actions prioritaires en 2020

- Lancement des travaux d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.
- Réaménagement complet du parc Ménard, incluant de nouveaux plateaux sportifs.
- Élaboration d'une vision de développement pour le boulevard Newman et le futur quartier Angrignon Ouest, sur la base d'ateliers créatifs citoyens, en décembre 2019 et janvier 2020.
- Lancement des travaux de transformation de l'édifice patrimonial de l'ancien hôtel de ville de LaSalle, au 13, avenue Strathyre, pour doter l'arrondissement d'un véritable pôle culturel.
- Reconstruction de la piscine Lefebvre et rénovation du pavillon des baigneurs.
- Ajout d'une signalisation pour piétons le long du parc riverain.
- Aménagement d'une halte-bonheur au pied de la 90^{e} Avenue, pour offrir un point de vue sur le fleuve et un point de repos pour piétons et cyclistes.
- Rénovation du chalet du stade de football Keith-Ewenson, au parc Riverside.
- Aménagement de la promenade Lionel-Boyer, entre la rue Allard et le boulevard Angrignon.
- Réalisation de travaux préparatoires pour l'aménagement d'un corridor de transports actifs, visant à améliorer la mobilité dans l'axe est-ouest.
- Réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc.
- Déploiement d'une stratégie de soutien au secteur commercial, particulièrement pour les zones marchandes de l'avenue Dollard, du boulevard Newman et de la rue Centrale.

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 19 114 habitants
Superficie : 23,6 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 489 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 240 100 $
Budget de fonctionnement 2020 : 10,8 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 8,8 M$
Effectif : 113,4 années-personnes

Profil

Né de la fusion de 2 anciennes municipalités, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève se situe à l'ouest de l'île de Montréal et s'étend sur une superficie de 23,6 km^2. Deux cours d'eau servant de navigation de plaisance bordent ce territoire pourvu de puissants attraits pour les résidents : cadre de vie paisible, nombreux bâtiments patrimoniaux, salle de spectacle, cégep, pistes cyclables, sans compter les vastes espaces verts, notamment l'immense parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et 3 terrains de golf.

Les enfants de 0 à 14 ans et les 25 ans et moins représentent respectivement 16 % et 29,5 % de la population de l'arrondissement. Quant aux personnes âgées de 65 ans et plus, leur pourcentage correspond à 16 % de la population. Une proportion de 72 % de la population est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais, même si le français demeure la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne, à la maison. Près de 1 résident sur 2 est issu de l'immigration et le revenu annuel médian des ménages est de 81 211 $.

Vision

Le projet d'obtention du statut de paysage humanisé pour le secteur ouest de L'Île-Bizard, la conservation des espaces verts et la vocation agricole du territoire sont inscrits au cœur des préoccupations de l'Arrondissement. De même, la protection des milieux boisés constitue, pour l'Arrondissement, un intérêt particulier et une grande valeur écologique en ce sens qu'elle permet de contrer les îlots de chaleur dans un contexte de changements climatiques. En outre, l'amélioration continue du service à la clientèle demeure essentielle pour toutes les directions de l'Arrondissement.

Notre impact et nos réalisations 2019

La diversité de l'offre de services de l'Arrondissement s'aligne sur des objectifs globaux visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et un milieu de vie adapté à leurs besoins. En effet, la nouvelle salle multifonctionnelle, où se tiennent des conférences, des expositions, des animations et des spectacles divers, répond aux besoins réels des 5 135 familles établies sur le territoire. De plus, les espaces verts, les kilomètres de sentiers ainsi que les passerelles du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard sont des atouts distinctifs de l'Arrondissement quant à la bonification de son offre de services en matière de sports et de loisirs. De même, l'Arrondissement encourage les entreprises et commerces locaux qui participent activement à la vitalité socio-économique du territoire, notamment par un encadrement réglementaire assoupli, la garantie de services de voirie efficaces et une politique favorable d'attribution de contrats pour des biens et services d'une valeur de moins de 25 000 $.

Durant l'année 2019, divers projets ont été réalisés par l'Arrondissement, notamment :

- La réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc;
- L'élaboration d'un plan d'urgence pour le pont Jacques-Bizard;
- La réfection de diverses rues;
- Le réaménagement des terrains sportifs;
- L'achat d'équipements pour les terrains sportifs;
- Le réaménagement des parcs anciens et l'asphaltage des sentiers de parcs;
- L'aménagement du parc Bellerive;
- L'aménagement d'un terrain en bordure de la rivière des Prairies, pour en faire un site riverain de Sainte-Geneviève, dans le cadre du projet *Réfection et verdissement des parcs locaux*;
- La réfection et la mise aux normes de bâtiments municipaux;
- La rénovation de bâtiments administratifs;
- Le réaménagement de l'hôtel de ville de L'Île-Bizard;
- L'installation de jeux d'eau dans 2 parcs;
- La mise en œuvre du programme de sensibilisation à l'agriculture pour les élèves des écoles primaires, dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal;
- La bonification du service de transport collectif (7 jours sur 7), avec le concours de la Société de transport de Montréal (STM);
- L'implantation de mesures d'atténuation de la circulation pour contrer la vitesse excessive.

Nos actions prioritaires en 2020

- Bonification du plan de mesures d'urgence en cas d'inondations.
- Poursuite du réaménagement de terrains sportifs.
- Achat et réparation d'équipements pour les terrains sportifs.
- Construction de digues sécuritaires, en collaboration avec le gouvernement du Québec.
- Entretien et amélioration du réseau cyclable.
- Réaménagement de parcs anciens.
- Poursuite de la réfection et de l'équipement de bâtiments administratifs.
- Réfection du point de service de Sainte-Geneviève.
- Réaménagement de l'entrepôt et de la cour de voirie (Travaux publics).
- Poursuite de la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation et de mesures d'urgence.
- Poursuite de la réfection de trottoirs et de bordures.
- Réfection des rues les plus endommagées par les inondations printanières de 2019.
- Bonification du plan d'urgence du pont Jacques-Bizard.
- Poursuite du projet de passerelle piétonnière entre L'Île-Bizard et Sainte-Dorothée pour donner l'accès au train de banlieue et, plus tard, au Réseau express métropolitain (REM).
- Révision réglementaire relativement au dossier des inondations.
- Préparation d'un plan de revitalisation de Sainte-Geneviève.

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 140 411 habitants
Superficie : 25,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 390 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 248 600 $
Budget de fonctionnement 2020 : 66 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 26,7 M$
Effectif : 552 années-personnes

Profil

Bordant le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier, alliant un potentiel de développement élevé et un patrimoine architectural reconnu. L'arrondissement est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits réguliers d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable d'une soixantaine de kilomètres. Le territoire est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. Le groupe des 25-34 ans représente 18 % de la population de l'arrondissement, dépassant la moyenne montréalaise. MHM comptant 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires, 32 900 familles choisissent d'y habiter, ce qui le place au 3e rang des arrondissements pour le nombre total de familles. L'âge moyen est de 41,2 ans et les ménages ont un revenu annuel médian de 48 544 $. Le français est la langue la plus parlée à la maison (85,2 %), suivi de l'anglais, de l'espagnol et du regroupement des langues chinoises.

Vision

De plus en plus de gens choisissent MHM comme milieu de vie pour ses quartiers dynamiques en pleine revitalisation, la proximité des services et la qualité de ses espaces verts. Dans les prochaines années, le verdissement sera une priorité. L'Arrondissement vise à augmenter et protéger la biodiversité par des projets de végétalisation, de plantation d'arbres et d'agriculture urbaine intensive dans les espaces publics et privés. Les enjeux de mobilité et de gestion sécuritaire des déplacements sont au premier rang des priorités.

Notre impact et nos réalisations 2019

Le territoire de l'arrondissement de MHM est en pleine mutation. Le développement, porté par des valeurs d'innovation, de développement durable, de mixité sociale et d'amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble des citoyens, se poursuit et s'accélère. Qu'il s'agisse de la création de nouveaux logements (dont quelque 8 000 sont prévus au cours des 5 prochaines années), de la transformation majeure de secteurs industriels tels que ceux de l'Assomption Nord et de l'Assomption Sud–Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie) et des zones commerciales qui les bordent, l'enjeu de la mixité et de la cohabitation harmonieuse entre ces milieux est au cœur des priorités de l'Arrondissement. Afin d'orienter le développement au bénéfice de la communauté, l'Arrondissement a amorcé une démarche publique en vue d'adopter un plan directeur des parcs et espaces verts et donne suite au Plan local de déplacements par un forum réunissant tous les acteurs de la mobilité et de la sécurité des déplacements des personnes. En appui au plan, une centaine de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation ont d'ailleurs été déployées dans les quartiers. L'année 2019 a été marquée par une plus grande place accordée à la participation citoyenne en général, notamment avec le lancement de la démarche d'élaboration du plan local d'action culturelle. Le déploiement du premier budget participatif dans le secteur de Mercier-Ouest couronne l'année et se traduira par la réalisation de projets d'une valeur de

350 000 $ en 2020. Le processus sera reconduit dans tous les quartiers. Toutes ces réalisations sont le fruit des efforts d'une équipe mobilisée, fière et engagée dans la prestation de services de qualité. L'Arrondissement a à cœur d'assurer un milieu de travail sécuritaire, sain et dynamique, qui favorise le développement des compétences et vise l'éclosion des talents. L'Arrondissement a :

- Ajouté 8 nouvelles ruelles vertes, implanté des saillies, des bacs et des jardins;
- Effectué une réfection totale ou partielle des parcs Hector-Vinet, Juliette-Huot, Sainte-Claire et de l'Ancienne-Pépinière;
- Réalisé des travaux de mise aux normes à la pataugeoire et au chalet du parc Jean-Amyot;
- Aménagé des jeux d'eau aux parcs Saint-Donat (réaménagement de l'aire de jeux) et Raymond-Préfontaine;
- Implanté une centaine de mesures d'apaisement de la circulation : 30 km/h, dos d'âne, passages piétons surélevés, parcours des écoliers et marquage;
- Ajouté près de 400 supports à vélo;
- Organisé un forum de suivi pour le Plan local de déplacements et tenu plusieurs démarches d'interaction citoyenne sur des projets d'aménagement;
- Soutenu la démarche de consultation publique de l'OCPM pour le projet de l'Assomption Sud–Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie);
- Entrepris des travaux à la bibliothèque Maisonneuve (Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques [RAC]);
- Réaménagé la bibliothèque Mercier : système électronique de gestion des prêts et retours (RFID), amélioration du système de chauffage;
- Rénové la maison de la culture Mercier : réfection de l'auditorium;
- Haussé le nombre de permis délivrés : 3000 permis/année;
- Implanté la campagne de santé, sécurité et mieux-être « Prenons soin de nous! ».

Nos actions prioritaires en 2020

- Effectuer des investissements majeurs en verdissement : plantation d'arbres, multiplication de projets de verdissement et d'agriculture urbaine.
- Implanter des mesures d'apaisement de la circulation dans les quartiers et aux abords des écoles et sécuriser des ruelles.
- Mettre en branle un processus de numérisation des plans architecturaux afin de simplifier et d'accélérer le traitement des permis.
- Rénover les chalets des parcs Jean-Amyot, Raymond-Préfontaine et Félix-Leclerc.
- Gérer la réfection de la maison de la culture et de la bibliothèque Maisonneuve.
- Effectuer des travaux d'accessibilité au Centre Notre-Dame-des-Victoires.
- Réaliser la construction d'un nouveau roulodrome (*skatepark*).
- Poursuivre les travaux d'analyse de l'eau au parc de la Promenade-Bellerive (amélioration de l'accès au fleuve).
- Actualiser la politique de développement social.

Arrondissement de Montréal-Nord

Population : 85 754 habitants
Superficie : 11,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 329 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 234 300 $
Budget de fonctionnement 2020 : 42,9 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 20,4 M$
Effectif : 369,7 années-personnes

Profil
Guidé par ses valeurs, l'Arrondissement de Montréal-Nord a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité, à un juste coût, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et leur milieu. Cette mission, Montréal-Nord entend la réaliser avec un personnel engagé, en impliquant les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent.

Vision
Dans son plan stratégique 2016-2025 *Oser ensemble Montréal-Nord*, l'Arrondissement propose une vision audacieuse où citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élus et personnel de l'Arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Ce plan a notamment établi les bases d'un mode de travail collectif et collaboratif. Il a mené à l'élaboration et à l'adoption du Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse 2017-2027 et de *Prospérer ensemble*, le plan d'action collectif de développement économique 2018-2023. Du travail est également en cours en vue d'adopter des stratégies collectives en matière d'habitation et de développement culturel.

Notre impact et nos réalisations 2019
En 2019, Montréal-Nord poursuit la mise en œuvre de son Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse, lequel mobilise plus de 80 partenaires. Organismes communautaires, tables de concertation sectorielles, table de quartier, CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, ministères et représentants du secteur privé contribuent à la réalisation de ce plan d'action pour la jeunesse et ont mis en œuvre, à ce jour, plus de 75 projets sur les 110 prévus. Un conseil jeunesse est aussi mis sur pied.

Avec la participation de nombreux partenaires, Montréal-Nord a mis en œuvre 23 des 54 actions inscrites dans le Plan collectif de développement économique pour favoriser la prospérité du milieu. La vingtaine de membres de la Table de concertation de développement économique voit à la mise en œuvre de ce plan et s'assure de la reddition de comptes.

Le Nord-Est de l'arrondissement est un secteur très dense qui est aux prises avec des défis socio-économiques importants. Il fait présentement l'objet d'une vaste opération d'urbanisme tactique et participatif afin d'améliorer sa trame urbaine et de bonifier la qualité de vie de ses citoyens. Un plan d'aménagement est en gestation et plusieurs projets sont élaborés.

L'aménagement du Corridor vert des cinq écoles, jouxtant le secteur Nord-Est, ayant pour objectif de déminéraliser, de verdir et d'animer un secteur fréquenté par plus de 6 000 étudiants, élèves et membres du personnel enseignant, se poursuit en 2019. Une vingtaine de projets de verdissement, d'embellissement et de sécurisation des déplacements ont été réalisés en partenariat avec les commissions scolaires, les écoles, la Soverdi et de nombreux organismes du milieu.

L'Arrondissement, la Ville de Montréal et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île travaillent en partenariat à la réalisation d'un pôle aquatique à l'école secondaire Henri-Bourassa. Des travaux de réaménagement du parc et la construction d'un nouveau pavillon de parc, principalement destiné à la jeunesse, se termineront en 2020.

Dans la foulée de la lutte contre les changements climatiques, l'Arrondissement, Éconord et la Soverdi plantent plus de 2 000 arbres. L'Arrondissement procède aussi à l'achat de terrains privés pour les transformer en parcs de proximité, dont un borde la rivière des Prairies.

Des travaux sont réalisés à la bibliothèque Henri-Bourassa, en collaboration avec la Ville de Montréal. L'automatisation des retours de documents en libre-service nécessite un réaménagement des espaces, améliorant l'expérience des usagers grâce à des aires d'accueil modernes, agréables et accessibles à tous. Les systèmes de climatisation et de chauffage sont aussi mis aux normes.

Des travaux importants de réaménagement sont entrepris au parc Aimé-Léonard. Plusieurs autres parcs bénéficient d'une cure de rajeunissement. Deux scènes extérieures sont nouvellement installées et animées dans les parcs Gouin et Eusèbe-Ménard, sur le Parcours Gouin.

Nos actions prioritaires en 2020

- Production du plan d'aménagement du secteur Nord-Est, en collaboration avec le milieu, et réalisation de 3 projets : place, parc et rue.
- Poursuite des travaux du Corridor vert, notamment au parc-école Jules-Verne et dans la rue de Dijon.
- Fin de la construction du pavillon de parc et amorce du réaménagement du parc Henri-Bourassa.
- Déploiement de la phase II des travaux d'aménagement au parc Aimé-Léonard : modernisation et agrandissement du chalet; amorce de l'aménagement paysager.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan canopée et du réaménagement de parcs locaux.
- Déploiement du plan d'action culturel.
- Production d'un plan directeur d'aménagement et de développement des zones d'emploi.
- Organisation du 1er rendez-vous collectif Habitation 2020.
- Création d'un conseil des aînés.
- Mise aux normes de bâtiments administratifs.

Arrondissement d'Outremont

Population : 25 067 habitants
Superficie : 3,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 595 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 500 $
Budget de fonctionnement 2020 : 14,9 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 7,7 M$
Effectif : 116,3 années-personnes

Profil

Avec sa position centrale sur l'île de Montréal et sa proximité avec le centre-ville, l'arrondissement d'Outremont est situé avantageusement dans la métropole. Le territoire outremontais se démarque notamment par un patrimoine architectural exceptionnel, grâce à ses magnifiques maisons victoriennes, sa riche canopée, sa population éclectique et ses 3 artères commerciales dynamiques, abritant des boutiques de proximité et un vaste choix de restaurants gastronomiques.

Le territoire d'Outremont est presque entièrement construit et a atteint sa pleine maturité. Le nouvel Outremont, qui inclut le campus MIL de l'Université de Montréal, offre un potentiel de développement urbain exceptionnel autour d'un projet d'envergure. L'accès facile au mont Royal, la présence de nombreux parcs et sa forêt urbaine luxuriante font d'Outremont une véritable oasis de verdure au cœur de Montréal.

La population d'Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0-14 ans de tous les arrondissements de Montréal et l'âge moyen se situait à 38,5 ans au dernier recensement. Quatre-vingts pour cent (80 %) de la population détient un diplôme d'études collégiales ou universitaires, et la majorité (69 %) maîtrise le français et l'anglais. La troisième langue la plus parlée est le yiddish.

Vision

L'administration de l'arrondissement souhaite offrir aux résidents d'Outremont une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie convivial, attrayant, inclusif et sécuritaire pour tous les citoyens et visiteurs. Pour y arriver, l'Arrondissement concentre ses efforts sur les mesures de transition écologique, le développement durable, le développement social, la consolidation d'une offre de services adéquate, la modernisation de son actif – immeubles, équipements et infrastructures – ainsi que la protection et la mise en valeur de son patrimoine.

Notre impact et nos réalisations 2019

- Établissement d'un lien cyclable nord-sud entre les deux campus de l'Université de Montréal.
- Achat et installation de supports à vélos.
- Reconstruction de l'aire de jeux, au parc John-F. Kennedy.
- Sécurisation de rues – construction de dos d'âne.
- Reconstruction de sections de trottoirs, de saillies de trottoir et de traverses surélevées, principalement la traverse devant le Collège Stanislas.
- Octroi de services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour, au parc Pratt.
- Adoption du Plan de la transition écologique pour l'ensemble de l'arrondissement.

- Réalisation d'opérations de pavage.
- Rénovation du système de filtration et du bâtiment, à la piscine John-F. Kennedy.
- Réalisation de travaux de réaménagement de locaux, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et à l'aréna d'Outremont, comprenant l'optimisation des espaces des organismes communautaires et le déménagement de l'équipe de la sécurité publique.
- Réalisation de travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment, à la Maison des jeunes d'Outremont.
- Programme de réfection routière 2019 : réfection de 11 tronçons, incluant le remplacement des entrées de service en plomb, en partenariat avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité et la Direction des réseaux d'eau.
- Achat et utilisation de tablettes électroniques pour les inspecteurs afin d'améliorer les méthodes de travail en inspectorat et d'augmenter le nombre d'inspections.

Nos actions prioritaires en 2020

- Mise à niveau des équipements et des installations du CCI : équipements de la cuisine et des salles de banquet; équipements électriques; scène et stations d'eau.
- Mise en œuvre de mesures de transition écologique et de verdissement.
- Construction de plusieurs dos d'âne pour l'apaisement de la circulation.
- Réalisation de travaux de réfection et de réaménagement, au chalet du parc Pratt et à son pourtour.
- Réalisation de travaux de réfection et de réaménagement, au chalet du parc Joyce.
- Réalisation de travaux de reconstruction des terrains de tennis en terre battue, aux parcs F.-X.-Garneau, Joyce et Saint-Viateur.
- Reconstruction de sections de trottoirs.
- Poursuite du programme de réfection routière 2019 – 4 tronçons (incluant le remplacement des entrées en plomb) : Duverger, Lajoie, du Manoir et Glendale.
- Réalisation du programme de réfection routière 2020.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 71 232 habitants
Superficie : 27,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 413 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 237 500 $
Budget de fonctionnement 2020 : 32,2 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 17,4 M$
Effectif : 260,1 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte 2 quartiers : du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-Liesse. Les résidents y trouvent un milieu de vie paisible et stimulant de par l'accès à de nombreux espaces naturels, y compris 5 grands parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Ils bénéficient également de 2 piscines extérieures publiques, de 2 bibliothèques, d'un centre culturel et de 3 centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 $ et 70 % sont propriétaires. À cet effet, le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles résidentiels. L'importance de l'immigration y est indéniable, car les deux tiers de la population en sont issus. La contribution des nouveaux arrivants a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant et aux multiples visages.

Vision

Tel que l'indique son image de marque « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyens au cœur de ses préoccupations. L'Administration s'engage à toujours améliorer ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation des services aux citoyens. Pierrefonds-Roxboro offre une richesse naturelle incomparable, des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'Arrondissement vise à assurer un milieu de vie agréable, divertissant et enrichissant, favorisant le bien-être de tous les citoyens. Que ce soit par le développement et l'entretien des infrastructures, l'organisation d'événements ou le déploiement d'une offre de services diversifiée, bon nombre d'efforts ont été déployés en ce sens.

À cet effet, l'Arrondissement a réalisé plusieurs projets au cours de l'année 2019 :

- L'ouverture de la nouvelle bibliothèque de Pierrefonds;
- L'inauguration du nouveau bureau Accès Montréal;
- Le lancement du marché solidaire À-Ma-Baie et le retour du marché Château-Pierrefonds afin de favoriser l'accès des citoyens du quartier à des fruits et légumes frais et à juste prix;
- L'inauguration de jeux d'eau, au parc Cyril-W.-McDonald;
- L'aménagement d'un 3e terrain de soccer et football synthétique, au centre sportif George Springate;
- L'aménagement d'un passage culturel à l'arrière de la mairie et à l'avant de la bibliothèque de Pierrefonds;

- La fin de la mise aux normes de la piscine Versailles;
- L'achèvement de la revitalisation du port de plaisance;
- L'acquisition stratégique de terrains situés en bordure de la rivière des Prairies, au 4915, rue du Collège-Beaubois et au 18639, boulevard Gouin Ouest, à des fins de parcs;
- La gestion remarquable de la crue des eaux de 2019, permettant de limiter les dommages sur le territoire.

Nos actions prioritaires en 2020

- Réparation et mise aux normes de certains bâtiments et édifices administratifs.
- Réaménagement de nombreux parcs et terrains sportifs.
- Poursuite du Plan d'action économique de l'Arrondissement.
- Réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage de diverses rues, avec la collaboration de la Ville centre.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 105 971 habitants
Superficie : 8,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 861 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 406 800 $
Budget de fonctionnement 2020 : 54,9 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 17,1 M$
Effectif : 439,6 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable tant sur le plan du tourisme qu'en raison de la qualité de vie de ses quartiers. Son cachet unique, ses rues bordées d'arbres et de végétaux, ses escaliers typiques, ses parcs animés et ses cafés-terrasses en font un milieu de vie propice à une vie de quartier à dimension humaine. De plus, l'effervescence de ses artères commerciales, la vitalité de ses institutions et son bassin de créateurs constituent des vecteurs du développement économique local. Sa population est la plus jeune de Montréal, avec un âge moyen de 37,4 ans. Plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués à 72 % de locataires et sont formés d'une personne seule dans une proportion de 52 %. Près des trois quarts de la population occupée de 15 ans et plus utilisent les transports actifs. Enfin, 53 % des citoyens du Plateau sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada, et 69 % de la population peut entretenir une conversation en français et en anglais.

Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inspirants et durables. Ses quartiers complets, où l'on peut vivre, travailler et se divertir, offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois, de même qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires ou tout simplement le farniente. Depuis près d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne, que ce soit par l'ajout de places publiques ou de placettes où abonde la végétation ou par l'intégration de mobilier urbain coloré et ludique.

Notre impact et nos réalisations 2019

Depuis le début de l'année, Le Plateau-Mont-Royal a poursuivi sa gestion rigoureuse et la mise en œuvre de ses priorités visant à créer des milieux de vie durables toujours plus propres, plus verts, plus beaux, plus animés et plus sécuritaires. L'Arrondissement a notamment :

- Terminé la construction d'une aire de planches à roulettes multifonctionnelle (*skatepark*), contribuant ainsi à revitaliser en partie une parcelle de terrain, sous le viaduc Van Horne;
- Entrepris la transformation de l'avenue Fairmount Est et des tronçons de la rue Saint-Dominique et de l'avenue De Gaspé qui la croisent, avec la création d'une place publique, l'aménagement de 1 258 m^2 de surfaces verdies, la plantation d'arbres et l'ajout de stationnements vélos;
- Apaisé la circulation et sécurisé les déplacements des piétons et cyclistes qui fréquentent le pôle jeunesse du secteur (école, CPE, aréna, parc et centre de loisirs) par la mise à sens unique de la rue Marie-Anne Est, entre Papineau et De Lorimier;
- Aménagé la rue Milton, entre Saint-Laurent et University, pour rendre le secteur plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes, ainsi qu'une placette publique provisoire devant le jardin Notman;

- Amorcé la reconstruction des infrastructures et le réaménagement de la rue Saint-Cuthbert pour la verdir et y apaiser la circulation véhiculaire;
- Poursuivi la création de ruelles vertes, notamment la ruelle Marquette, la plus grande superficie verdie à Montréal, et la bretelle Masson, dans Le Plateau Est;
- Entrepris la transformation de la terrasse Mercure (retrait de l'asphalte, plantation d'arbres, création de zones gazonnées, etc.) pour l'intégrer au parc Baldwin;
- Déminéralisé 5 emprises publiques excédentaires de l'est du Plateau en plantant 57 arbres;
- Terminé le réaménagement du parc Devonshire et de la place de la Roumanie;
- Instauré des rencontres d'information du voisinage pour favoriser une architecture intégrée, de qualité et durable dans les projets de construction et d'agrandissement;
- Affirmé sa volonté de protéger les quartiers résidentiels du phénomène des résidences de tourisme en augmentant les efforts de sensibilisation à la réglementation en place;
- Étendu la vignette de stationnement journalière à tout son territoire;
- Lancé un concours qui vise à favoriser l'ouverture d'entreprises dans des locaux commerciaux situés sur des rues où œuvrent des associations volontaires de commerçants;
- Lancé un plan d'action complet de relance et de revitalisation de la rue Saint-Denis, une première à Montréal;
- Lancé son tout premier plan d'action en développement social, qui guidera les actions des 2 prochaines années pour un arrondissement plus inclusif et abordable;
- Poursuivi ses programmes de soutien aux actions culturelles, Muralité et le Fonds des écoles;
- Rendu universellement accessible la bibliothèque Mordecai-Richler, bonifié ses espaces et instauré le retour en libre-service;
- Revampé le gymnase du Centre Multi-Ethnique St-Louis;
- Lancé un projet pilote pour redynamiser le chalet Laurier et le rendre plus accessible : prêt gratuit de matériel sportif et ludique et création d'un coin famille-maison de pluie;
- Soutenu les actions favorisant la cohabitation avec les clientèles itinérantes.

Nos actions prioritaires en 2020

- Terminer la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal.
- Augmenter le nombre d'heures de bain libre des 2 piscines intérieures.
- Rénover 2 chalets de parc : Baldwin et Saint-Pierre-Claver.
- Remettre aux normes la piscine Baldwin.
- Rénover le terrain de soccer et le terrain de balle du parc Sir-Wilfrid-Laurier.
- Construire de nouvelles saillies de trottoir verdies et procéder au réaménagement géométrique de diverses rues.
- Renforcer le réseau cyclable (près de 50 km, dont plus de 20 km entretenus prioritairement durant la saison hivernale) et les mesures de sécurisation des déplacements actifs.
- Procéder à l'aménagement permanent des terrasses Roy (place publique).
- Améliorer les infrastructures de divers parcs, notamment le square Saint-Louis et les parcs Albert-Saint-Martin, de La Bolduc et Laval.
- Poursuivre la lutte contre les graffitis (plus de 13 000 m^2 de graffitis effacés sur le domaine privé annuellement).
- Poursuivre les actions de propreté, avec la collaboration des brigadiers à la propreté.
- Augmenter la cadence de plantation ou de remplacement d'arbres, afin de protéger et conserver le patrimoine arboricole.
- Sécuriser le corridor scolaire sur la rue Gilford.
- Acquérir des supports à vélo.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Population : 110 993 habitants
Superficie : 42,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 341 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 189 000 $
Budget de fonctionnement 2020 : 60,2 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 44,6 M$
Effectif : 422,1 années-personnes

Profil

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal et ceinturé par le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles offre de nombreuses zones résidentielles et d'emploi. Le dynamisme de l'arrondissement s'appuie aussi sur la présence de plusieurs artères commerciales. La nature y est omniprésente avec plus de 125 parcs et espaces verts, comprenant notamment l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 60 % des ménages s'y trouvant sont propriétaires. Près de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration. Le français y est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Cinquante-deux pour cent (52 %) de la population est de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les deux sexes est de 43,5 ans. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 $.

Vision

Propulsé par une richesse culturelle et patrimoniale et par des caractéristiques géographiques exceptionnelles, où la nature est à la fois verte et bleue, l'Arrondissement vise à faire du territoire une destination et une référence en matière de bien-être, de dynamisme et de qualité de vie pour être « naturellement Montréalais ». Pour y arriver, il met en valeur les richesses naturelles et les espaces urbains baignant dans la nature ainsi que les grands espaces ceinturés par le fleuve et la rivière. De plus, l'Arrondissement travaille à favoriser l'éclosion du potentiel économique des quartiers et le développement de synergies industrielles novatrices.

Notre impact et nos réalisations 2019

Grâce à la diversité de ses projets patrimoniaux, de ses activités culturelles et de ses services en matière de sports, de loisirs et de développement social, l'Arrondissement offre aux résidents un milieu de vie favorisant leur mieux-être et leur santé, et ce, dans une perspective de développement durable et social. L'aménagement de deux places publiques, de la plage de l'Est et d'un belvédère en bordure du fleuve, l'adoption du Plan d'action en saines habitudes de vie et d'un plan local de déplacement ne sont que des exemples qui illustrent le souci de répondre aux besoins et attentes des citoyens. En termes de développement du territoire, l'Arrondissement cherche à réaliser des aménagements harmonieux afin d'assurer un milieu de vie de qualité, à l'échelle humaine. Soucieux de faire de ce territoire une destination d'affaires privilégiée pour les entreprises et les entrepreneurs, l'Arrondissement favorise un développement économique innovant et durable dans ses zones d'emploi, de même qu'une mobilité durable et intégrée.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et des aménagements favorisant, entre autres, l'inclusion, les saines habitudes de vie et le développement durable. Il a :

- Planifié le projet majeur *Espace Rivière*, un futur lieu multifonctionnel intégrant notamment une bibliothèque, une maison de la culture et un centre communautaire;
- Construit un chalet des baigneurs et une piscine chauffée de dimension olympique, au parc Hans-Selye;
- Mis aux normes ou développé de nouveaux projets en accessibilité universelle : chalet et piscine extérieure Saint-Georges, parc Hans-Selye, stationnement écologique de l'aréna Rodrigue-Gilbert, pavillon Clémentine-De La Rousselière;
- Entamé ou terminé les réaménagements d'une vingtaine de parcs;
- Entrepris la réalisation de la phase 2 de la plage de l'Est;
- Entrepris un projet de phytoremédiation sur une superficie d'un hectare;
- Bonifié son offre de services en matière de sports et de loisirs en acquérant le Complexe sportif du Collège St-Jean-Vianney et en ouvrant la piscine olympique Hans-Selye;
- Construit un pavillon au parc Clémentine-De La Rousselière incluant des aménagements pour les clubs sportifs;
- Tenu plus de 1 300 activités culturelles et événements;
- Bonifié son offre de services quant à l'accès au fleuve et aménagé des sections de rues et de parcs;
- Mis en place de nombreuses activités en matière de saines habitudes de vie, découlant de la Politique en saines habitudes de vie et de son plan d'action (près de 23 000 participants);
- Mis en œuvre le Plan d'agriculture urbaine;
- Bonifié l'offre de services en matière de transports actifs et collectifs : ajout de la ligne d'autobus 81, en collaboration avec la Société de transport de Montréal, et implantation des services BIXI, Communauto et Car2go;
- Poursuivi le projet pilote de navette fluviale entre Pointe-aux-Trembles et le Vieux-Port, en collaboration avec les instances gouvernementales.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre la planification du projet majeur *Espace Rivière*.
- Poursuivre la planification de grands projets, notamment la piste multifonctionnelle le long de la friche ferroviaire.
- Poursuivre les travaux d'aménagement de la plage de l'Est.
- Accompagner les entreprises et développer le potentiel d'attraction des artères commerciales.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Réaménager de nombreux parcs, terrains sportifs et accès au fleuve.
- Revitaliser les noyaux villageois de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.
- Mettre en œuvre le Plan d'agriculture urbaine.
- Effectuer de nombreux travaux d'amélioration en matière d'accessibilité universelle au sein des installations municipales.
- Avec la Ville centre, planifier la réfection et le réaménagement des grandes artères (boulevard Gouin, rue Notre-Dame, rue Sherbrooke, etc.) et procéder aux travaux.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec (transports collectifs et actifs, navette fluviale, décontamination des sols, etc.).

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 144 164 habitants
Superficie : 15,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 610 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 336 300 $
Budget de fonctionnement 2020 : 60,9 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 26,5 M$
Effectif : 669,6 années-personnes

Profil

Situé au cœur de la métropole, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique, de proximité, riche d'un passé industriel fort et résolument tourné vers l'innovation et le développement durable. La vie de quartier y est florissante et animée, grâce à la présence d'une centaine d'espaces verts, du Jardin botanique de Montréal et du grand parc Maisonneuve. La population apprécie son vaste réseau cyclable, convivial et sécuritaire, les nombreux commerces de proximité, les multiples ruelles vertes fleuries et saillies verdies ainsi que les espaces variés d'appropriation citoyenne et de diffusion culturelle. Les ménages sont en majorité locataires (70 %) et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 $. Plus de 57 % des travailleurs de Rosemont–La Petite-Patrie utilisent les transports en commun ou les transports actifs au quotidien. On y dénombre 18 570 familles avec enfants, un nombre ayant crû de 5,8 % de 2011 à 2016. Près de 2 résidents sur 5 sont issus directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %), suivie par l'anglais (6 %), l'espagnol et l'arabe.

Vision

Humain et urbain, ancré dans la réalité d'aujourd'hui et ayant un net penchant éclectique et progressiste, l'Arrondissement vise à offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain en misant sur le développement durable et une gestion transparente, efficiente et innovatrice, orientée vers les besoins des citoyens. Pour y parvenir, l'Arrondissement mise sur des programmes audacieux de participation citoyenne, de verdissement et de réappropriation de l'espace public, sur un ambitieux plan de développement du réseau cyclable et d'apaisement de la circulation, de même que sur des mesures qui favorisent l'émergence de projets d'économie circulaire et d'innovation sociale.

Notre impact et nos réalisations 2019

La diversité de l'offre culturelle, sportive et de loisir dans l'arrondissement permet à sa population de s'épanouir au quotidien. En osant déployer des initiatives novatrices comme le nouveau programme Projets participatifs citoyens, le Défi Zéro déchet et le programme Faites comme chez vous, qui comprend notamment les aménagements de ruelles vertes, et en assurant un développement du territoire à échelle humaine, l'Arrondissement vise à encourager la réappropriation de l'espace public par les citoyens et la création de milieux de vie connectés, animés et inclusifs. L'avenue Shamrock, les Quais Masson et L'Île aux volcans sont au nombre de ces nouveaux lieux rassembleurs que les résidents sont invités à faire leurs et à investir.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de multiples interventions et concrétisé de nombreux projets d'aménagement permettant à la population de s'approprier son milieu, de réduire son impact environnemental et d'améliorer sa qualité de vie, et ce, dans une perspective d'inclusion, de développement durable et d'innovation sociale. L'Arrondissement a :

- Aménagé L'Île aux volcans, une première place publique pour enfants axée sur le jeu libre;
- Proposé une deuxième phase d'aménagement transitoire des Quais Masson, dans le cadre du Programme de rues piétonnes et partagées;
- Déployé de nouveaux aménagements cyclables et de nombreuses mesures pour sécuriser le réseau existant dans le cadre de la Vision vélo, qui prévoit l'ajout de plusieurs dizaines de kilomètres de nouvelles pistes sécuritaires au cours des prochaines années;
- Procédé à l'aménagement de jardins de rue sur la rue De Saint-Vallier;
- Créé le programme Projets participatifs citoyens, qui a permis la fondation de 5 premiers milieux de vie et le déploiement de projets sur le domaine public portés par les citoyens;
- Tenu une première édition du Défi Zéro déchet, comprenant l'accompagnement de 50 foyers dans la réduction de leurs déchets et la mise en place d'initiatives de réduction à la source dans les bureaux administratifs du 5650, rue D'Iberville;
- Investi dans le déploiement d'actions supplémentaires en matière de propreté, notamment sur certaines artères commerciales et aux abords de ruelles;
- Procédé à la sécurisation de nombreuses intersections par l'ajout de signalisation et l'aménagement de saillies verdies;
- Valorisé le bois de frêne par la création de mobilier signature au centre Étienne-Desmarteau;
- Transformé la pataugeoire du parc de la Cité-Jardin en jeux d'eau universellement accessibles et à l'aspect naturel;
- Réaménagé les aires de jeu sud du parc du Père-Marquette en les axant sur le jeu libre et en utilisant des matériaux nobles;
- Procédé à la réfection de rues, incluant le remplacement de la portion municipale des entrées de service en plomb, l'ajout de mesures d'apaisement et la déminéralisation;
- Terminé l'aménagement permanent de l'avenue Shamrock et de la place du marché;
- Poursuivi le programme de ruelles vertes par la réalisation de 5 nouvelles ruelles;
- Procédé à la réfection des terrains de tennis et de l'éclairage, au parc Beaubien;
- Implanté des mesures d'apaisement de la circulation dans les ruelles.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre le réaménagement et l'expansion du réseau cyclable du territoire (Vision vélo).
- Tenir un deuxième Défi Zéro déchet : accompagnement de 50 nouveaux foyers du quartier et déploiement de mesures de réduction à la source dans les bâtiments municipaux.
- Mettre en place de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des ruelles.
- Poursuivre la déminéralisation de l'espace urbain.
- Aménager de nouvelles ruelles vertes et encourager les projets de verdissement.
- Soutenir la vitalité des artères commerciales.
- Procéder à la réalisation de rénovations majeures dans diverses installations municipales.
- Planifier la réalisation des aménagements permanents sur la rue Masson, dans le cadre du Programme de rues piétonnes et partagées.
- Encourager les initiatives d'économie circulaire.
- Favoriser l'émergence d'initiatives rassembleuses sur le domaine public avec les Projets participatifs citoyens.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan local de développement durable.
- Réaliser divers travaux de décontamination de terrains.

Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 102 684 habitants
Superficie : 42,8 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 640 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 312 100 $
Budget de fonctionnement 2020 : 72,4 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 32,8 M$
Effectif : 573,7 années-personnes

Profil

Ayant célébré son 125e anniversaire en 2018, Saint-Laurent est l'un des 19 arrondissements de Montréal. Sa population, de plus de 100 000 habitants, forme l'une des plus multiculturelles, puisque 81 % de ses résidents sont immigrants ou ont au moins un parent né dans un autre pays. Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement s'étend sur 42,8 kilomètres carrés. Plus de 70 % de son territoire est consacré aux activités industrielles et commerciales. Avec 4 500 entreprises et 110 000 emplois, il représente d'ailleurs le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal. Il constitue également l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec. Enfin, grâce à ses 2 bibliothèques, à son centre des loisirs, à son nouveau complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et les loisirs.

Vision

Communauté dynamique comptant un grand nombre de jeunes familles, Saint-Laurent affiche une croissance démographique exceptionnelle depuis plusieurs années, fruit des efforts de l'administration laurentienne pour offrir des services municipaux de proximité de qualité supérieure et adaptés à une population multiculturelle, tout en consolidant sa position de pôle industriel d'envergure et, parallèlement, celle de meneur en développement durable. S'appuyant sur un vaste exercice de consultation citoyenne mené en 2016, l'Arrondissement a adopté 5 plans locaux touchant les principaux secteurs de la vie municipale : développement social, développement culturel, développement durable, déplacements et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces plans et les actions qu'ils comprennent résument ainsi la vision de Saint-Laurent que l'administration laurentienne a formée, avec l'appui de la population : une communauté forte, prospère et innovante, apte à gérer sa croissance d'une façon respectueuse de son environnement et de sa biodiversité.

Notre impact et nos réalisations 2019

En janvier 2019, le conseil d'arrondissement a désigné Saint-Laurent comme un « territoire municipal durable ». Ainsi, le conseil a adopté la Politique de développement durable, invitant chaque membre de la collectivité laurentienne à contribuer au développement durable de son milieu de vie par des actions réparties en 6 grands axes : lutte contre les changements climatiques; protection et augmentation de la biodiversité; pérennité des ressources; vitalité, sécurité et résilience des quartiers; développement socioculturel; économie verte, circulaire et solidaire.

Voici d'autres actions dignes de mention, réalisées depuis le début de l'année 2019 :

- En janvier, Saint-Laurent devient la première entité municipale québécoise de plus de 100 000 habitants à franchir la dernière étape du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) et annonce avoir réduit de 21 % les émissions de GES sur son territoire depuis 1990.

- En février est lancé un important projet de rénovation de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, avec des travaux de rénovation qui permettront aux usagers de profiter d'une toute nouvelle ambiance à la réouverture, prévue au début de 2020.
- En mars, une nouvelle campagne de sensibilisation environnementale au sujet de la collecte des matières organiques est lancée.
- En avril, le conseil de Saint-Laurent convient d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 136 893 $, répartie entre 5 organismes pour l'année 2019, pour la réalisation de 8 projets dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant.
- Toujours en avril, Saint-Laurent mène, de concert avec l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, une consultation citoyenne portant sur le secteur de la gare Bois-Franc, établi comme une aire « TOD » (*transit-oriented development*).
- En mai, à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique, Saint-Laurent dévoile les grandes lignes du plan directeur de son corridor de biodiversité lors d'une conférence de presse. Sur un horizon de plus de 20 ans, ce premier corridor de biodiversité en milieu urbain au Québec reliera les noyaux de biodiversité déjà existants à Saint-Laurent.
- En juin, Saint-Laurent a reçu la certification « Ville amie des abeilles » de l'organisme canadien Bee City Canada.

Nos actions prioritaires en 2020

- Coordination avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour l'implantation de 5 nouvelles stations du Réseau électrique métropolitain (REM) sur le territoire.
- Mise en place d'un plan d'aménagement urbain pour intégrer les stations du REM ainsi que les nouveaux projets de développement immobilier sur le territoire.
- Poursuite et bonification du plan de déneigement afin de répondre aux situations climatiques exceptionnelles et d'améliorer le service de déneigement.
- Poursuite d'actions en faveur du développement durable comme la mise en place d'un comité local sur les changements climatiques.
- Réalisation d'investissements importants dans les parcs, notamment dans l'aménagement d'installations sportives au parc Philippe-Laheurte et la mise à niveau de divers parcs.
- Lancement du projet du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse, annoncé en mai 2019.
- Rénovation de l'aréna Raymond-Bourque, amorcée en 2019 dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.
- Poursuite de la conversion de l'éclairage de certains parcs aux diodes électroluminescentes (DEL) en 2020.
- Lancement de travaux de réfection à la mairie de Saint-Laurent, comprenant le remplacement du système de chauffage au mazout par un système électrique et le recours à 45 panneaux solaires, ce qui permettra une réduction annuelle des émissions de GES correspondant à l'utilisation de 40 voitures.

Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 80 811 habitants
Superficie : 13,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 531 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 279 200 $
Budget de fonctionnement 2020 : 36,6 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 19 M$
Effectif : 240 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Saint-Léonard, dans l'est de Montréal, a une situation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est sa mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, les immigrants représentent 49 % de la population, alors qu'ensemble, les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de 65 ans et plus représentent 45 % de l'ensemble des résidents. Saint-Léonard est d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (0-14 ans) et d'aînés (65 ans et plus). Près de 92 % des Léonardois peuvent soutenir une conversation en français et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. L'italien, l'arabe et l'espagnol font également partie des principales langues en usage. La majorité des résidents de l'arrondissement sont des locataires (65 %) et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de 5 étages (71,9 %). L'arrondissement possède 9 grands parcs et de nombreux espaces verts qui font sa force et sa renommée parmi ses résidents.

Vision

La vision dont s'est doté l'Arrondissement dans son plan stratégique *Saint-Léonard 2030* est un Saint-Léonard incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, résolument engagé envers la qualité de vie des citoyens, la mobilité active et collective et le développement durable. Pour atteindre cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur 5 grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro, revitaliser les zones économiques actuelles et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

Notre impact et nos réalisations 2019

Depuis toujours, l'arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de proximité de qualité aux résidents et de privilégier des investissements qui préservent et enrichissent le patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la réfection des rues et des trottoirs ainsi que pour la mise aux normes des bâtiments et des installations s'avèrent donc prioritaires. Cette volonté des élus et de l'Administration se traduit d'ailleurs très bien dans les stratégies du plan *Saint-Léonard 2030* qui visent l'optimisation de l'offre de services, l'amélioration de la sécurité des déplacements sur le territoire et la mise à niveau en continu des équipements. Durant l'année 2019, plusieurs actions ont été entreprises et réalisées en ce sens :

- La réfection de la chaussée, de trottoirs et de l'éclairage sur 16 rues ou tronçons de rues ainsi que le planage et le revêtement de 16 autres rues ou tronçons de rues;
- L'aménagement d'un nouveau parc mettant en valeur la biodiversité du site, sur les terrains des bassins de rétention du Domaine Chartier;

- Le réaménagement des espaces administratifs, incluant des travaux pour regrouper, à la mairie d'arrondissement, le bureau Accès Montréal et le bureau des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- L'aménagement d'un deuxième corso – le Corso de l'est – sur la rue Jean-Talon, entre les rues Mainville et de Fontenelle;
- Le réaménagement de l'aire de planche à roulettes, au parc Delorme;
- Le réaménagement des jeux d'eau du parc Coubertin;
- Le remplacement de la glissade de la piscine extérieure, au parc Ladauversière;
- L'installation de nouvelles stations d'exercice extérieures, au complexe sportif Saint-Léonard;
- L'inauguration de la Fabricathèque – un espace de co-création artisanale et technologique –, à la bibliothèque de l'arrondissement;
- Le déploiement de 2 bibliomobiles dans les parcs de l'arrondissement;
- L'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le dernier secteur non desservi de l'arrondissement;
- L'adoption de la Politique locale de foresterie urbaine;
- L'adoption, d'ici la fin de l'année, du Plan d'action local de la Politique de l'enfant.

Nos actions prioritaires en 2020

L'Arrondissement de Saint-Léonard, avec le budget de fonctionnement et le programme triennal d'immobilisations qui sont à sa disposition, pourra continuer en 2020 à offrir des services de proximité performants, innovants et responsables afin de maintenir, pour tous, un milieu de vie de qualité, sécuritaire et attractif, inspirant un fort sentiment de fierté léonardoise. L'Arrondissement poursuivra donc cette tradition d'excellence en mettant en œuvre de nombreux projets et en lançant de nouvelles initiatives, notamment :

- La réalisation de travaux de réfection de la chaussée, de trottoirs et de l'éclairage et la réalisation de travaux de planage et de revêtement sur d'autres rues ou tronçons de rues;
- La bonification des opérations de déneigement et de déglaçage;
- La bonification du programme d'élagage systématique des arbres publics;
- La réfection des terrains de tennis des parcs Ladauversière et Pie-XII et la finalisation des travaux au parc Hébert;
- La construction de nouveaux abris pour les terrains de bocce des parcs Delorme et Luigi-Pirandello;
- Le remplacement de portes, de fenêtres et de sections de la toiture des pavillons des parcs Coubertin, Delorme, Ferland, Ladauversière, Luigi-Pirandello et Pie-XII;
- La finalisation des travaux de climatisation au pavillon du parc Wilfrid-Bastien;
- L'aménagement de nouveaux sentiers au parc Wilfrid-Bastien;
- L'agrandissement du parc à chiens et des jardins communautaires de la rue Arthur-Péloquin;
- Le dépôt et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le corridor de la ligne bleue du métro situé sur le territoire;
- L'élaboration et l'adoption d'un plan directeur pour l'aménagement du pôle civique, culturel et sportif de l'arrondissement;
- La prolongation des heures d'accueil de la Fabricathèque, à la bibliothèque de l'arrondissement;
- Le déploiement de plans de mobilisation des employés pour chacune des directions et des divisions de l'Arrondissement.

Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 81 465 habitants
Superficie : 15,7 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 528 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 377 700 $
Budget de fonctionnement 2020 : 55,6 M$ Budget au PTI 2020-2022 : 19,4 M$
Effectif : 414,4 années-personnes

Profil

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km^2 et comprend les quartiers de Saint-Henri, de Petite-Bourgogne, de Pointe-Saint-Charles, de Griffintown, de Côte-Saint-Paul et d'Émard. L'arrondissement du Sud-Ouest comprend au-delà de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 97 parcs et espaces verts. Il figure parmi les secteurs de Montréal offrant les meilleurs potentiels de développement. Presque la moitié de son territoire est composé d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir. Le Sud-Ouest offre des services diversifiés, notamment une maison de la culture, 4 bibliothèques, 5 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 pataugeoires, 7 jeux d'eau, 3 arénas et 5 patinoires extérieures. On y trouve par ailleurs le parc Angrignon et le complexe récréatif Gadbois.

On observe que 66 % de tous les logements du territoire sont occupés par des locataires, alors que 34 % des logements privés sont occupés par un propriétaire. L'importance de la population immigrante au sein de l'arrondissement est indéniable. Près de 1 résident sur 2 est issu directement ou indirectement de l'immigration. Concernant la langue d'usage, 62 % de la population est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Les langues chinoises et l'espagnol font également partie des langues en usage à domicile. Les femmes, majoritaires, comptent pour 50,5 % de la population du Sud-Ouest, comparativement à une proportion de 49,5 % d'hommes. L'âge moyen des résidents était de 38,9 ans en 2016. Les ménages de l'arrondissement ont un revenu annuel médian de 48 939 $. Par ailleurs, 23,3 % de la population se trouve dans une situation de faible revenu.

Vision

Le Sud-Ouest, longtemps associé à l'industrie manufacturière, est en transformation depuis une décennie. Celle-ci amène des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, modification des besoins d'une population en croissance. Tout cela, dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'Arrondissement du Sud-Ouest a pour mission de planifier, d'organiser et de coordonner les services de proximité. Ceux-ci doivent être de qualité, efficaces, efficients et adaptés aux besoins de tous les citoyens de l'arrondissement.

Notre impact et nos réalisations 2019

Grâce à la contribution de ses directions opérationnelles, l'Arrondissement du Sud-Ouest soutient le développement harmonieux du territoire. Il veille à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, dans un souci constant de développement durable, tout en encourageant la participation citoyenne. Des services diversifiés et accessibles à la population sont offerts, pour une expérience enrichissante en culture, en sports, en loisirs et en développement social. Enfin, des efforts sont faits pour assurer

l'entretien et la pérennité des infrastructures routières, des parcs et des espaces verts du territoire. L'objectif étant d'offrir aux citoyens du Sud-Ouest des services de qualité et un cadre de vie sécuritaire.

L'Arrondissement a poursuivi cette année ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Réalisation de 1 620 m de rues et de 4 225 m^2 de trottoirs et implantation de mesures d'apaisement de la circulation (dos d'âne, saillies, mail végétalisé);
- Réalisation de travaux dans les parcs de la Traite-des-Fourrures, Daisy-Peterson-Sweeney, Campbell-Ouest et Vinet, au carré d'Hibernia et dans des jeux d'eau;
- Investissement dans les équipements : piscine Sir-George-Étienne-Cartier et son pavillon des baigneurs; Pavillon des aînés;
- Réalisation de ruelles vertes (Yamaska, Liverpool, Jogues, Hurteau, Sainte-Marie, etc.);
- Conception du square Sainte-Élisabeth et d'une buvette sociale à la place du Marché;
- Mise en place des programmes Accès-Loisirs et d'acquisition d'œuvres d'art;
- Hausse du nombre d'unités desservies par la collecte alimentaire (plus de 400 immeubles);
- Mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) Turcot;
- Adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts du Sud-Ouest 2019-2024;
- Tenue d'une démarche d'urbanisme collaboratif pour le secteur ouest de Griffintown;
- Réalisation de campagnes d'embellissement et de verdissement (570 plates-bandes, 98 saillies végétalisées, 120 m^2 de trottoirs verdis, 340 demi-lunes fleuries et 500 arbres);
- Investissement de 0,5 M$ en argent frais dans la création de ruelles vertes;
- Prolongation des heures d'ouverture du BAM (1 soir/sem. selon l'achalandage).

Plus spécifiquement :

- Les 4 bibliothèques ont enregistré plus de 422 000 entrées (de janvier à août 2019).
- Quelque 250 000 personnes ont fréquenté les centres Gadbois et Saint-Charles et plus de 150 000 ont profité des piscines intérieures et extérieures.
- Plus de 80 000 personnes ont été jointes par les publications de l'Arrondissement.
- Plus de 10 000 spectateurs ont assisté aux 47 spectacles tenus dans l'arrondissement.

Nos actions prioritaires en 2020

- Miser sur les gains de productivité pour assurer une offre de services de qualité.
- Limiter la hausse des charges fiscales générales à l'inflation prévue (maximum de 2 %).
- Augmenter les budgets pour les activités d'entretien (parcs et déneigement).
- Augmenter les budgets de fonctionnement de plus de 125 000 $ pour les bibliothèques.
- Rouvrir la piscine Sir-George-Étienne-Cartier.
- Investir 0,7 M$ dans des travaux soutenant le développement de nouveaux parcs.
- Prévoir au PTI pour 2020 des investissements dans les programmes et projets suivants :
  - Infrastructures urbaines : 2,3 M$;
  - Immeubles : 2 M$;
  - Mise à niveau des parcs existants : 1,1 M$;
  - Programmes divers (mobilier urbain, petits équipements et éclairage) : 0,4 M$.

Arrondissement de Verdun

Population : 71 225 habitants
Superficie : 9,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 803 600 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 418 300 $
Budget de fonctionnement 2020 : 36,6 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 12,3 M$
Effectif : 313,2 années-personnes

Profil

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,7 km^2. Bordé par le fleuve Saint-Laurent et le canal de l'Aqueduc, Verdun se voit choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter l'arrondissement, c'est profiter à la fois de la beauté du fleuve, de ses espaces verts et de la vie urbaine de Montréal. L'omniprésence du fleuve et plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constituent la plus grande richesse naturelle de Verdun.

Une large majorité de la population de l'arrondissement, dans une proportion de 66 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne. L'anglais, l'espagnol et les langues chinoises font également partie des principales langues en usage à domicile. Par ailleurs, si près des trois quarts des habitants de l'arrondissement sont nés au Canada, c'est 1 personne sur 4 qui est originaire d'un autre pays, pour un total de 16 320 immigrants. Les ménages ont un revenu annuel médian de 55 428 $. La population compte 52 % de personnes de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les 2 sexes est de 39,7 ans.

Vision

L'arrondissement a su se positionner avantageusement sur le plan montréalais et rayonner au-delà des frontières qui le définissent par des projets porteurs, entre autres : le Quai 5160 – maison de la culture de Verdun, l'auditorium et la plage urbaine, ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois rond, le Festival international de Jazz, le Festival de marionnettes, etc.

C'est par un milieu de vie de qualité, des quartiers conviviaux et verts, où les familles trouvent de nombreux avantages, que le Verdun d'aujourd'hui se caractérise. De plus, l'Arrondissement souhaite bâtir et préparer Verdun pour demain, c'est-à-dire contribuer à favoriser un milieu de vie défini par l'accès à des espaces naturels exceptionnels, par des services de qualité et par une grande mixité sociale et intergénérationnelle. Cette vision émane de la mise en œuvre de l'ambitieux Plan de développement stratégique 2015-2025.

Notre impact et nos réalisations 2019

L'Arrondissement de Verdun ne cesse de redoubler ses efforts, qui visent clairement à améliorer la qualité de vie des résidents, avec une offre de services culturels diversifiés et de qualité, avec l'aménagement de nouvelles installations, d'infrastructures urbaines et de places publiques conçues dans un souci de développement durable et social.

Parmi les réalisations de l'Arrondissement de Verdun en 2019, on peut citer :

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan local de déplacements et du plan d'accessibilité universelle;
- L'ouverture de la plage urbaine de Verdun, qui offre aux Montréalais et aux Verdunois un accès unique au fleuve Saint-Laurent et à ses rives;
- L'aménagement d'une piste cyclable sur la rue de Verdun;
- La tenue d'événements d'envergure : Festival international de Jazz à Verdun, Cabane Panache et Bois rond, Festival des marionnettes;
- Le réaménagement et la modernisation des équipements de divers parcs : parc Duquette, parc Marin, parc Elgar, etc.;
- La poursuite du programme de remplacement des luminaires (éclairage à la DEL);
- La poursuite du programme d'activités physiques Verdun actif;
- L'installation de la place Wellington (an 3);
- La tenue de la cérémonie Hommage aux bénévoles;
- L'offre d'une programmation culturelle diversifiée au Quai 5160 et hors les murs : pianos publics, stationnement Éthel, etc.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement stratégique de Verdun 2015-2025 et actualiser les actions prioritaires pour les années 2020-2025.
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités, effectuée en 2018 dans un contexte d'optimisation.
- Mettre à niveau des installations sportives existantes et aménager de nouvelles installations sportives extérieures dans les parcs Elgar, Wilson, Poirier et Woodland.
- Mettre en œuvre le Plan local de déplacements (PLD).
- Poursuivre les travaux de rénovation et d'aménagement de l'auditorium de Verdun.
- Poursuivre la démarche pour effectuer une étude de faisabilité concernant la passerelle entre L'Île-des-Sœurs et Verdun, terre ferme.
- Poursuivre des analyses pour la renaturalisation des bassins du lac Lacoursière-IDS.

Arrondissement de Ville-Marie

Population : 92 686 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 137 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 491 900 $
Budget de fonctionnement 2020 : 96 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 42,6 M$
Effectif : 586,6 années-personnes

Profil
Établi sur le site fondateur de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie concentre le cœur des activités économiques et de divertissement du Québec, et représente un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Plus d'un demi-million de personnes y transitent chaque jour pour travailler, étudier, visiter ou se divertir, mais c'est également le lieu de résidence de plus de 90 000 habitants. Le centre-ville de Montréal est d'ailleurs l'un des plus peuplés d'Amérique du Nord.

Vision
L'Arrondissement de Ville-Marie a à cœur la cohabitation harmonieuse entre résidents, travailleurs, gens d'affaires, étudiants et touristes. Ainsi, il s'efforce, d'une part, de mettre en œuvre des initiatives et des pratiques à échelle humaine : verdissement, animation du domaine public, services de proximité et embellissement. D'autre part, il soutient le caractère exceptionnel du centre-ville comme pôle de destination économique, touristique et culturel par des interventions favorisant le développement commercial.

Notre impact et nos réalisations 2019
Le rayonnement métropolitain dont bénéficie le centre-ville de Montréal se traduit par de nombreux déplacements à pied, à vélo, en transport en commun et en voiture. L'achalandage des rues, des trottoirs et des espaces verts de l'arrondissement génère des besoins considérables en entretien et propreté du domaine public, pour assurer la sécurité des usagers et la convivialité des lieux.

Théâtre d'environ 170 événements publics par année, Ville-Marie est reconnu à l'échelle de la province comme lieu de divertissement : festivals, événements sportifs, promotions commerciales, piétonnisations, manifestations ou autres rassemblements font partie des attraits de l'arrondissement. Ces importants rassemblements imposent de financer convenablement la sécurité et l'aménagement temporaire du domaine public, la gestion des entraves routières et le soutien aux événements culturels et commerciaux.

Le demi-million de déplacements par jour dans l'arrondissement a un impact majeur sur la qualité de vie des résidents, qui subissent parfois les contrecoups d'une intense circulation de transit et de transport de marchandises. Par conséquent, les équipes s'affairent à sécuriser et apaiser les milieux de vie; l'aménagement de plusieurs saillies de trottoir végétalisées en est un bel exemple. Les réaménagements de rues laissent désormais une place prépondérante aux transports actifs et collectifs, et le transport en vélo est facilité par l'installation de plusieurs centaines de supports sur l'ensemble du territoire.

Ville-Marie s'efforce d'offrir aux résidents des équipements collectifs et des espaces verts de qualité exemplaire. D'importantes sommes sont allouées à la rénovation et à l'entretien des bâtiments (par exemple, la bibliothèque Père-Ambroise, la maison de la culture Janine-Sutto et bon nombre de centres sportifs et de chalets de parc) ainsi qu'au réaménagement des parcs (Médéric-Martin, des Joyeux-Vikings, Sainte-Marie et Prudence-Heward, notamment). Avec le tiers de sa population vivant sous le seuil de la pauvreté, l'Arrondissement dispose d'une expertise unique en animation et organisation d'événements communautaires dans ses lieux publics. En offrant une foule d'activités familiales, ludiques et culturelles, c'est la mixité sociale et la saine cohabitation que l'on favorise, en minimisant du même coup les nuisances et les incivilités.

Nos actions prioritaires en 2020

Décidé à poursuivre l'amélioration des milieux de vie, l'Arrondissement prévoit hausser les investissements en rénovation des équipements collectifs (par exemple, à l'aréna Camillien-Houde, au bain Quintal et au centre Jean-Claude-Malépart) et en réaménagement des parcs (la restauration de l'escalier du parc Thérèse-Casgrain, le réaménagement du parc de l'Espoir et la rénovation des chalets des parcs du Pied-du-Courant et Charles-S.-Campbell, entre autres). Les budgets d'entretien de ces espaces seront également bonifiés.

Des initiatives concrètes pour réduire les îlots de chaleur verront le jour. Dans la foulée du réaménagement entrepris autour de l'UQAM, la création d'espaces verts publics se poursuit par le biais d'ententes avec des partenaires institutionnels.

La transition écologique et la mobilité durable sont au cœur de la vision du Plan local de déplacement, lancé à l'automne 2019. Les actions planifiées visent à revoir le partage de la route au profit des transports actifs et collectifs (p. ex. : création d'un lien cyclable sur la rue Guy), à sécuriser les intersections accidentogènes et à poursuivre l'entretien de la chaussée. À ce chapitre, une nouvelle équipe d'ouvriers internes est désormais formée pour construire efficacement des saillies de trottoir.

Enfin, la mise en œuvre des programmes particuliers d'urbanisme (PPU) veille au redéveloppement de secteurs en pleine transformation. Dans différents emplacements (quartier des Faubourgs, Quartier des gares, Quartier des spectacles), on allie urbanisme et mobilité pour verdir l'espace public, bonifier l'espace piéton et favoriser le développement commercial et l'implantation de milieux de vie sains et sécuritaires.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 145 986 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 428 400 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 311 700 $
Budget de fonctionnement 2020 : 59,5 M$
Budget au PTI 2020-2022 : 25,8 M$
Effectif : 427,1 années-personnes

Profil

Situé au centre nord de la ville, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSMPE) compte sur une population jeune, dynamique et multiethnique, une grande solidarité sociale et des institutions reconnues internationalement. Près de 146 000 personnes y habitent, ce qui en fait le deuxième arrondissement le plus peuplé de Montréal. Véritable croisement entre les cultures d'ici et d'ailleurs, VSMPE accueille une centaine de communautés ethnoculturelles, et 42 % de sa population est issue de l'immigration. Plus de 35 000 familles y vivent et près de 30 % des personnes ont moins de 25 ans. Ce profil divers, familial et jeune se reflète dans les activités culturelles, sociales et sportives offertes par l'Arrondissement dans les rues, les parcs et les installations, en collaboration avec ses partenaires. La vitalité des artères commerciales contribue à la qualité de vie des quartiers, alors que ses 2 parcs industriels se révèlent des zones d'emploi majeures, avec des entreprises de renom. VSMPE participe à la notoriété de Montréal grâce, notamment, au Complexe environnemental de Saint-Michel, à la Cité des arts du cirque, regroupant le siège social du Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque, ainsi qu'aux parcs Jarry, qui accueille la Coupe Rogers, et Frédéric-Back.

Vision

L'Arrondissement a à cœur de créer des milieux de vie agréables, notamment pour les familles. Il vise à rendre accessibles à toute la population des espaces publics de qualité et sécuritaires, des espaces verts abondants et invitants, des services variés qui répondent aux besoins locaux et un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles. En s'appuyant sur la vitalité des organismes communautaires et sur celle des commerçants locaux, l'Arrondissement veut faire des quartiers qui composent ce territoire des lieux dynamiques auxquels les citoyennes et citoyens s'identifient et s'attachent et dans lesquels ils s'enracinent.

Notre impact et nos réalisations 2019

Chaque geste compte pour améliorer les espaces publics afin de les rendre plus conviviaux et de permettre aux gens de se les réapproprier. C'est pourquoi des efforts ont été intensifiés afin d'aménager de nouvelles ruelles vertes, d'implanter de nombreuses saillies de trottoir végétalisées, de réaménager les parcs de quartier et de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation. Grâce à l'engagement des partenaires en culture, en sports, en loisirs et en développement social, une offre de services riche, diversifiée et accessible contribue au mieux-être, au développement et à l'intégration sociale des personnes.

Principales réalisations de 2019 :

- Végétalisation de 160 saillies de trottoir.
- Adoption d'une nouvelle politique de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) et déploiement d'une nouvelle signalisation.

- Accompagnement de partenaires dans la construction de 71 nouveaux logements sociaux.
- Réalisation de 6 800 interventions ou inspections de logements en lien avec la salubrité, l'entretien et la sécurité.
- Délivrance de 1 564 permis de construction et de transformation.
- Réduction de la vitesse à 30 km/h sur les rues résidentielles et certaines rues collectrices.
- Réduction de la circulation de transit dans l'ouest du secteur François-Perrault.
- Déploiement d'une vaste opération de marquage au sol, élargissement des bandes blanches et ajout de nouvelles traverses piétonnes aux intersections achalandées.
- Ajout de plusieurs nouveautés dans les bibliothèques : Fabricathèque, projet *1001 moments de lecture*.
- Présentation de plus de 250 spectacles, ateliers, conférences et expositions, notamment les premières Rencontres avec l'art contemporain.
- Travail de coordination et de soutien pour plus de 350 événements publics.
- Réaménagement des parcs Jean-Marie-Lamonde et Saint-Damase et lancement des travaux à la place du Centenaire-de-Parc-Extension.
- Soutien à la mise en place de la Table de concertation de Parc-Extension.
- Tenue des concours entrepreneuriaux Espace Saint-Michel et Espace Jarry.
- Soutien à l'organisation de la 1re fête de quartier Jarry Varry.
- Promotion de la réalisation d'associations de commerçants (Promenade Jarry et rue Saint-Hubert).
- Aménagement de 15 nouvelles ruelles vertes.
- Déminéralisation et végétalisation de 250 carrés d'arbre et plantation de 550 arbres sur le domaine public.
- Mise en place de brigades pour la propreté et l'herbe à poux.

Nos actions prioritaires en 2020

- Poursuivre la reconstruction de trottoirs et l'aménagement de saillies végétalisées.
- Terminer la révision du Règlement de zonage de l'arrondissement.
- Intensifier les efforts de prévention et de lutte en matière d'insalubrité des logements.
- Mettre en place de nouvelles mesures pour mieux protéger le parc locatif.
- Commencer le déploiement d'un réseau cyclable connecté et sécuritaire.
- Poursuivre la mise en place des mesures d'apaisement de la circulation.
- Sécuriser des intersections dangereuses ou peu conviviales pour les piétons, notamment aux abords des écoles et de l'autoroute Métropolitaine.
- Repenser certains espaces publics pour favoriser la cohabitation et la mobilité active.
- Poursuivre le réaménagement des parcs et des terrains sportifs.
- Continuer à offrir une programmation riche, diversifiée et accessible, en collaboration avec les partenaires.
- Déployer les premiers plans d'action en culture et en développement social.
- Amorcer une réflexion sur l'agriculture urbaine – 1re phase : jardins communautaires.
- Soutenir l'animation et l'embellissement des artères commerciales.
- Accroître l'attractivité de VSMPE pour des entrepreneurs et des investisseurs potentiels.
- Élaborer une politique de soutien aux associations commerciales.
- Augmenter la portée du Forum de développement économique de Saint-Michel.
- Soutenir les initiatives citoyennes de verdissement des espaces publics.
- Poursuivre la mise en place de mesures pour améliorer la propreté et l'embellissement.
- Poursuivre la lutte contre les îlots de chaleur urbains, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces.
- Revoir les pratiques et la réglementation afin de répondre aux défis écologiques

Budget de fonctionnement 2020 détaillé

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de 2020 s'élève à 6 168 M$, en hausse de 462,9 M$ ou 8,1 %. Cependant, ce montant incorpore des éléments particuliers qui méritent d'être soulignés, soit :

- Une hausse de 190 M$ de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations financée par :
  - Une contribution aux investissements dans le cadre de Réflexe Montréal, qui représente un transfert non récurrent de 150 M$ pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux;
  - Une utilisation des surplus des années antérieures de 40 M$ qui avait été affectée pour assurer une saine gestion de la dette;
- Une augmentation de 63,2 M$ provenant de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la CMM pour les programmes de logements sociaux.

Sans ces éléments particuliers, la croissance du budget serait de l'ordre de 209,7 M$ par rapport au comparatif de 2019, soit 3,7 %.

De plus, le budget 2020 intègre des variations importantes pour certains postes de dépenses, notamment :

- Une hausse de 69,2 M$ des contributions pour le transport en commun;
- Une hausse de 64,7 M$ du service de la dette brute;
- Une hausse de 29,2 M$ des dépenses en sécurité publique;
- Une hausse de 21,9 M$ des budgets des arrondissements;
- Une hausse de 7,9 M$ pour accélérer le remplacement des entrées de service d'eau en plomb.

Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
REVENUS							
Taxes	3 173 700,9	3 262 398,0	3 343 440,9	3 482 078,4	3 567 902,3	3 577 627,3	3 679 476,4
Paiements tenant lieu de taxes	254 543,3	252 329,5	260 024,1	264 416,6	275 845,3	275 845,3	280 351,2
Quotes-parts	406 084,4	404 753,6	397 246,2	418 105,5	426 130,3	426 130,3	423 612,5
Transferts	256 023,8	244 535,7	350 701,8	283 067,9	359 388,8	320 344,2	540 128,9
Services rendus	304 688,5	314 037,4	314 394,6	313 509,9	324 229,9	316 537,6	368 731,8
Amendes et pénalités	170 756,1	163 733,1	172 813,9	189 033,7	177 831,0	208 413,0	218 578,1
Imposition de droits	196 808,6	222 776,2	265 881,6	318 972,3	314 243,7	248 417,8	278 625,3
Intérêts	133 630,1	138 049,4	144 569,7	160 801,1	151 679,6	151 677,5	167 028,0
Autres revenus	28 648,0	19 369,7	43 132,2	52 145,7	33 043,8	24 210,2	18 597,2
Affectation de revenus	73 154,2	143 512,6	223 075,1	158 136,6	259 512,8	155 850,1	192 835,3
Total – Revenus	**4 998 037,9**	**5 165 495,2**	**5 515 280,1**	**5 640 267,7**	**5 889 807,5**	**5 705 053,3**	**6 167 964,7**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	188 177,1	196 871,4	191 458,3	191 026,6	201 826,7	206 246,4	215 301,0
Sécurité publique	958 675,2	970 869,2	1 036 456,0	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	313 127,3	319 143,3	336 827,9	340 566,2	360 099,7	352 149,5	369 839,2
Mobilité et attractivité	387 090,6	417 213,4	427 821,4	429 637,3	501 940,7	455 598,9	492 200,6
Qualité de vie	367 693,4	404 165,3	399 673,1	431 907,9	503 733,3	469 423,3	534 599,2
Service aux citoyens	179 135,5	200 459,6	206 535,7	209 534,6	224 289,3	198 179,0	213 815,2
Arrondissements	798 120,0	821 998,0	874 829,1	885 754,6	948 206,8	902 772,8	924 691,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 192 019,1**	**3 330 720,2**	**3 473 601,5**	**3 501 408,3**	**3 771 035,3**	**3 568 368,2**	**3 762 578,0**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	670 526,6	729 170,1	748 072,8	763 845,9	779 198,8	788 598,8	839 065,2
Paiement au comptant d'immobilisations	152 284,1	240 604,2	333 674,4	379 198,4	418 289,7	441 611,2	631 618,8
Total – Dépenses de financement	**822 810,7**	**969 774,3**	**1 081 747,2**	**1 143 044,3**	**1 197 488,5**	**1 230 210,0**	**1 470 684,0**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	308 861,1	168 109,3	212 348,6	174 421,7	255 878,4	240 195,6	198 288,8
Dépenses de contributions	572 179,6	607 125,5	653 414,2	652 895,2	695 262,7	703 722,7	777 218,7
Total – Autres dépenses corporatives	**881 040,7**	**775 234,8**	**865 762,8**	**827 316,9**	**951 141,1**	**943 918,3**	**975 507,5**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(43 645,9)**	**(49 354,1)**	**(45 341,3)**	**(44 195,4)**	**(40 310,2)**	**(37 443,2)**	**(40 804,8)**
Total – Dépenses[2]	**4 852 224,6**	**5 026 375,2**	**5 375 770,2**	**5 427 574,1**	**5 879 354,7**	**5 705 053,3**	**6 167 964,7**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**145 813,3**	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**	**10 452,8**	**-**	**-**

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 35,5 M$ en 2019 et 38,8 M$ en 2020. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,9 M$ au budget de 2019 et de 2 M$ au budget de 2020.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M$ en 2020).

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
REVENUS							
Taxes	3 128 322,7	3 215 631,4	3 294 736,9	3 433 199,2	3 519 566,8	3 529 327,0	3 629 866,1
Paiements tenant lieu de taxes	254 544,7	252 329,3	260 024,1	264 416,6	275 845,3	275 845,3	280 351,2
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	162 207,1	163 819,2	239 888,5	191 101,6	213 419,1	191 981,1	211 787,5
Services rendus	254 142,2	261 679,4	262 512,4	256 932,6	262 814,4	262 314,4	310 133,4
Amendes et pénalités	87 582,5	90 355,4	93 741,7	103 096,2	92 055,1	105 915,8	109 566,5
Imposition de droits	194 216,4	220 893,2	263 952,6	317 009,5	312 274,5	246 448,6	276 656,1
Intérêts	76 838,5	79 012,8	81 942,9	88 341,5	77 324,4	77 322,3	78 248,6
Autres revenus	10 782,5	15 535,3	36 148,6	35 339,1	28 194,5	22 034,8	16 123,4
Affectation de revenus	63 457,8	86 077,7	172 698,3	147 889,6	217 182,5	116 950,1	108 835,1
Total – Revenus	**4 232 094,4**	**4 385 333,7**	**4 705 646,0**	**4 837 325,9**	**4 998 676,6**	**4 828 139,4**	**5 021 567,9**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	139 543,3	148 139,2	141 989,3	141 241,3	150 695,3	152 651,9	163 973,2
Sécurité publique	145,9	145,9	10,0	-	-	-	-
Services institutionnels	231 925,4	239 441,5	256 746,3	259 456,0	280 959,3	273 470,8	288 710,2
Mobilité et attractivité	177 748,4	195 279,1	209 898,6	208 559,5	253 742,6	214 726,3	246 131,5
Qualité de vie	218 188,9	212 788,0	229 097,2	237 385,7	260 453,1	240 526,0	256 840,6
Service aux citoyens	168 641,0	191 348,9	198 749,8	201 745,6	214 209,5	188 570,8	200 351,9
Arrondissements	795 325,1	817 578,0	871 021,4	881 986,3	944 645,1	899 211,2	921 141,1
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 731 518,0**	**1 804 720,6**	**1 907 512,6**	**1 930 374,4**	**2 104 704,9**	**1 969 157,0**	**2 077 148,5**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 800 709,6**	**1 836 544,6**	**1 848 118,5**	**1 974 506,0**	**2 056 824,0**	**2 056 824,0**	**2 009 885,7**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	419 071,1	455 503,2	481 475,8	517 670,5	534 053,4	539 653,4	612 316,5
Paiement au comptant d'immobilisations	89 316,5	143 607,0	217 442,6	251 380,7	275 297,1	293 993,2	333 967,3
Total – Dépenses de financement	**508 387,6**	**599 110,2**	**698 918,4**	**769 051,2**	**809 350,5**	**833 646,6**	**946 283,8**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	43 399,9	(38 441,3)	6 232,4	(77 566,7)	(51 163,8)	(50 370,6)	(30 376,0)
Dépenses de contributions	53 248,6	58 815,7	60 338,0	53 353,5	55 239,3	54 399,3	57 446,9
Total – Autres dépenses corporatives	**96 648,5**	**20 374,4**	**66 570,4**	**(24 213,2)**	**4 075,5**	**4 028,7**	**27 070,9**
Élimination des transactions internes	**(38 962,6)**	**(40 865,5)**	**(41 153,8)**	**(40 726,1)**	**(37 789,9)**	**(35 516,9)**	**(38 821,0)**
Total – Dépenses[1]	**4 098 301,1**	**4 219 884,3**	**4 479 966,1**	**4 608 992,3**	**4 937 165,0**	**4 828 139,4**	**5 021 567,9**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**133 793,3**	**165 449,4**	**225 679,9**	**228 333,6**	**61 511,6**	**-**	**-**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M$ en 2020).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2020 – Budget du conseil d'agglomération

SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2020 – AGGLO

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
REVENUS							
Taxes	45 378,1	46 766,6	48 704,0	48 879,2	48 335,5	48 300,3	49 610,3
Paiements tenant lieu de taxes	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 206 794,0	2 241 298,2	2 245 364,7	2 392 611,5	2 482 954,3	2 482 954,3	2 433 498,2
Transferts	93 816,7	80 716,3	110 813,3	91 966,5	145 969,7	128 363,1	328 341,4
Services rendus	55 228,4	60 846,9	56 069,0	60 046,9	63 935,2	56 149,5	60 582,2
Amendes et pénalités	83 173,6	73 377,7	79 072,1	85 937,4	85 775,9	102 497,2	109 011,6
Imposition de droits	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Intérêts	56 791,5	59 036,6	62 626,8	72 459,5	74 355,2	74 355,2	88 779,4
Autres revenus	17 865,4	3 834,4	6 983,6	16 806,5	4 849,3	2 175,4	2 473,8
Affectation de revenus	9 696,4	57 434,9	50 376,8	10 247,1	42 330,3	38 900,0	84 000,2
Total – Revenus	**2 571 334,9**	**2 625 194,8**	**2 661 939,3**	**2 780 917,3**	**2 950 474,6**	**2 935 664,2**	**3 158 266,3**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	48 633,8	48 731,8	49 468,6	49 786,1	51 131,2	53 594,5	51 327,8
Sécurité publique	958 529,2	970 723,4	1 036 445,8	1 012 981,1	1 030 938,8	983 998,3	1 012 131,2
Services institutionnels	81 202,1	79 701,6	80 082,3	81 110,5	79 140,6	78 678,7	81 129,0
Mobilité et attractivité	209 342,1	221 934,1	217 922,7	221 077,5	248 197,9	240 872,6	246 069,1
Qualité de vie	149 504,5	191 377,6	170 575,7	194 522,4	243 279,9	228 897,3	277 758,6
Service aux citoyens	10 494,6	9 110,7	7 785,9	7 789,1	10 079,8	9 608,2	13 463,3
Arrondissements	2 794,9	4 420,2	3 807,5	3 767,5	3 561,6	3 561,6	3 550,5
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 460 501,2**	**1 525 999,4**	**1 566 088,5**	**1 571 034,2**	**1 666 329,8**	**1 599 211,2**	**1 685 429,5**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	251 455,5	273 666,9	266 596,8	246 175,4	245 145,4	248 945,4	226 748,7
Paiement au comptant d'immobilisations	62 967,6	96 997,4	116 231,7	127 817,6	142 992,6	147 618,0	297 651,5
Total – Dépenses de financement	**314 423,1**	**370 664,3**	**382 828,5**	**373 993,0**	**388 138,0**	**396 563,4**	**524 400,2**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	265 461,3	206 550,6	206 116,2	251 988,5	307 042,2	290 566,2	228 664,8
Dépenses de contributions	518 931,0	548 309,9	593 076,2	599 541,6	640 023,4	649 323,4	719 771,8
Total – Autres dépenses corporatives	**784 392,3**	**754 860,5**	**799 192,4**	**851 530,1**	**947 065,6**	**939 889,6**	**948 436,6**
Total – Dépenses[1]	**2 559 316,6**	**2 651 524,2**	**2 748 109,4**	**2 796 557,3**	**3 001 533,4**	**2 935 664,2**	**3 158 266,3**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**12 018,3**	**(26 329,4)**	**(86 170,1)**	**(15 640,0)**	**(51 058,8)**	-	-

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M$ en 2020) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 009,9 M$ en 2020).

ANALYSE DES REVENUS

Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s'y rattachent, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Taxes							
Taxes foncières générales	2 643 053,8	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 939 783,5	2 948 783,5	3 045 765,4
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	323 518,3	327 964,2	319 231,3	356 047,9	390 744,1	391 494,1	399 422,4
Gestion des matières résiduelles	13 942,5	13 979,3	14 045,1	14 096,3	13 921,5	13 921,5	8 824,0
Contributions au service de la dette	98 927,7	102 085,8	107 982,2	108 128,4	109 501,0	109 501,0	109 247,5
Centre d'urgence 911	10 861,0	11 741,2	13 030,1	13 100,6	12 340,3	12 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	34 429,5	35 025,4	35 673,9	35 778,6	35 995,2	35 960,0	36 270,0
Taxe sur le stationnement	19 280,6	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 956,1	20 956,1	20 556,5
Taxe relative à la voirie	17 145,1	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 938,4	18 938,4	19 168,5
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	-	11 170,5	11 170,5	11 307,3
Autres	12 542,4	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 551,7	14 561,9	15 574,5
Total – Taxes	**3 173 700,9**	**3 262 398,0**	**3 343 440,9**	**3 482 078,4**	**3 567 902,3**	**3 577 627,3**	**3 679 476,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 487,3	37 742,7	39 661,2	37 295,6	37 638,1	37 638,1	37 585,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	166 947,6	162 298,5	164 121,0	173 919,4	182 005,5	182 005,5	186 109,6
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 467,0	803,1	1 754,8	1 691,7	1 743,8	1 743,8	1 768,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises	34 578,9	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 636,2	39 636,2	39 443,5
Organismes municipaux	11 225,8	11 523,3	11 009,9	13 601,1	12 660,5	12 660,5	13 230,1
Autres	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 161,2	2 161,2	2 213,7
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**254 543,3**	**252 329,5**	**260 024,1**	**264 416,6**	**275 845,3**	**275 845,3**	**280 351,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Taxes							
Taxes foncières générales	2 642 969,6	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 939 783,5	2 948 783,5	3 045 765,4
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	323 516,2	327 964,2	319 231,3	356 047,9	390 744,1	391 494,1	399 422,4
Gestion des matières résiduelles	13 942,5	13 979,3	14 045,1	14 096,3	13 921,5	13 921,5	8 824,0
Contributions au service de la dette	98 927,7	102 085,8	107 982,2	108 128,4	109 501,0	109 501,0	109 247,5
Taxe sur le stationnement	19 280,6	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 956,1	20 956,1	20 556,5
Taxe relative à la voirie	17 143,7	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 938,4	18 938,4	19 168,5
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	-	11 170,5	11 170,5	11 307,3
Autres	12 542,4	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 551,7	14 561,9	15 574,5
Total – Taxes	**3 128 322,7**	**3 215 631,4**	**3 294 736,9**	**3 433 199,2**	**3 519 566,8**	**3 529 327,0**	**3 629 866,1**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 488,7	37 742,5	39 661,2	37 295,6	37 638,1	37 638,1	37 585,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	166 947,6	162 298,5	164 121,0	173 919,4	182 005,5	182 005,5	186 109,6
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 467,0	803,1	1 754,8	1 691,7	1 743,8	1 743,8	1 768,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises	34 578,9	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 636,2	39 636,2	39 443,5
Organismes municipaux	11 225,8	11 523,3	11 009,9	13 601,1	12 660,5	12 660,5	13 230,1
Autres	2 836,7	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 161,2	2 161,2	2 213,7
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**254 544,7**	**252 329,3**	**260 024,1**	**264 416,6**	**275 845,3**	**275 845,3**	**280 351,2**

Variations budgétaires

En 2020, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 105 M$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une croissance immobilière anticipée qui permet de générer des revenus de 45 M$ par l'ajout de 4 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables et compensables;
- Une augmentation des charges fiscales du conseil municipal de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels, qui génère des revenus additionnels de 58 M$;
- Une augmentation de 7,1 M$ des revenus des taxes de services des arrondissements, en incluant la partie provenant de la croissance immobilière (1,5 M$);
- Une diminution de 3,7 M$, conséquence de la création de l'Agence de mobilité durable. En effet, la Ville de Montréal ne percevra plus de taxes pour des immeubles qui appartenaient auparavant à la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Par ailleurs, notons que l'harmonisation fiscale cause une diminution des revenus des tarifications pour l'eau (3,3 M$) et pour les matières résiduelles (5,1 M$). Ces revenus sont dorénavant prélevés par la taxe spéciale de l'eau et par la taxe foncière générale, respectivement. L'effet du changement de structure est donc neutre sur le niveau des revenus fiscaux.

Les modifications apportées à la structure fiscale sont expliquées plus en détails dans la section « Fiscalité locale » dans le chapitre sur les « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Taxes							
Taxes foncières générales	84,2	-	-	-	-	-	-
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	2,1	-	-	-	-	-	-
Centre d'urgence 911	10 861,0	11 741,2	13 030,1	13 100,6	12 340,3	12 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	34 429,5	35 025,4	35 673,9	35 778,6	35 995,2	35 960,0	36 270,0
Taxe relative à la voirie	1,3	-	-	-	-	-	-
Total – Taxes	**45 378,1**	**46 766,6**	**48 704,0**	**48 879,2**	**48 335,5**	**48 300,3**	**49 610,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	(1,4)	0,2	-	-	-	-	-
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**(1,4)**	**0,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Variations budgétaires

En 2020, les revenus de taxes totalisent 49,6 M$, en hausse de 1,3 M$ par rapport au budget de 2019. Cette variation s'explique par un ajustement à la suite des résultats constatés pour les dernières années. Ainsi, les revenus attendus de la taxe pour le Centre d'urgence 911 augmentent de 1 M$ et ceux de la taxe sur les véhicules immatriculés, de 0,3 M$.

Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par dépenses nettes, on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des villes reconstituées.

Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Quotes-parts							
Dépenses générales	362 144,8	360 224,2	357 066,2	374 024,0	366 945,8	366 945,8	374 656,1
Service de l'eau	29 631,6	29 277,9	21 128,4	22 644,4	23 479,7	23 479,7	24 136,5
Alimentation en eau potable	6 723,4	7 079,0	11 055,0	11 906,2	12 113,4	12 113,4	12 582,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 878,7	1 809,9	1 741,0	1 672,1	427,4	427,4	417,5
Service des premiers répondants	1 081,4	1 083,1	1 237,0	1 374,5	1 311,0	1 311,0	1 490,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	273,1	279,6	415,3	286,1	22,8	22,8	24,8
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	-	14 752,9	14 752,9	2 714,7
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,1	4 198,1	4 242,6
Financement des investissements admissibles au FCCQ	287,9	553,0	1 158,3	2 278,9	2 879,2	2 879,2	3 347,3
Total – Quotes-parts	**406 084,4**	**404 753,6**	**397 246,2**	**418 105,5**	**426 130,3**	**426 130,3**	**423 612,5**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire autant des villes reconstituées que de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Quotes-parts							
Dépenses générales	1 955 236,7	1 987 819,7	2 003 123,1	2 135 638,1	2 143 284,4	2 143 284,4	2 158 492,9
Service de l'eau	159 982,2	161 563,9	118 529,3	129 297,1	137 142,0	137 142,0	139 057,1
Alimentation en eau potable	54 181,1	54 550,2	84 701,4	87 843,1	91 768,5	91 768,5	94 200,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	23 855,8	22 986,7	22 117,5	21 248,4	5 783,9	5 783,9	5 650,0
Service des premiers répondants	6 192,6	6 340,7	7 358,0	8 314,7	8 108,3	8 108,3	9 079,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	2 994,2	3 037,1	4 932,1	4 071,9	3 294,2	3 294,2	2 428,2
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	-	86 169,7	86 169,7	15 640,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 063,5	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,1	4 198,1	5 166,4
Financement des investissements admissibles au FCCQ	287,9	553,0	1 158,3	2 278,9	3 205,2	3 205,2	3 783,3
Total – Quotes-parts	**2 206 794,0**	**2 241 298,2**	**2 245 364,7**	**2 392 611,5**	**2 482 954,3**	**2 482 954,3**	**2 433 498,2**

Variations budgétaires

En 2020, il y a en tout 9 quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2020, les quotes-parts demandées pour le financement des dépenses à l'agglomération de Montréal sont en baisse de 49,5 M$, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par la réduction de la quote-part exigée pour le comblement du déficit des exercices antérieurs, qui est passée de 86,2 M$ en 2019 (pour le déficit constaté de l'exercice financier de 2017) à 15,6 M$ en 2020 (pour le déficit constaté de l'exercice 2018), soit une réduction de 70,5 M$.

En excluant cet élément extraordinaire, les quotes-parts auraient plutôt augmenté de 21,1 M$, ou 0,9 %. Parmi les principaux facteurs des dépenses de l'agglomération qui influencent la variation des quotes-parts, on relève les éléments suivants :

- Une hausse de 69,2 M$ de la contribution au transport en commun, dont une somme de 45,1 M$ est financée par le Programme d'aide aux immobilisations en transport de la SOFIL;
- Une hausse de 63,2 M$ destinée à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, financée en totalité par une subvention provenant de l'entente Réflexe Montréal;
- Une hausse de 150 M$ du paiement au comptant des immobilisations, financée en totalité par le gouvernement du Québec via l'entente Réflexe Montréal;
- Une hausse de 29,2 M$ du budget consacré à l'activité de sécurité publique;
- Une baisse nette de 26,2 M$ du service de la dette.

Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	11 430,9	11 363,9	10 991,7	11 668,2	12 221,9	12 221,9	12 296,6
Beaconsfield	20 433,0	20 344,3	19 972,8	20 955,8	21 301,5	21 301,5	22 938,6
Côte-Saint-Luc	28 238,4	28 063,1	27 564,9	28 141,4	28 600,6	28 600,6	27 897,6
Dollard-Des Ormeaux	40 022,1	39 983,1	39 307,5	41 380,6	42 386,0	42 386,0	42 156,1
Dorval	72 489,4	72 110,5	69 168,4	72 018,8	72 368,9	72 368,9	68 790,5
Hampstead	9 942,0	9 921,4	9 647,7	9 889,1	10 069,5	10 069,5	10 877,0
L'Île-Dorval	59,6	58,3	72,4	70,6	81,8	81,8	89,7
Kirkland	30 451,7	30 265,3	28 823,2	29 831,5	29 604,1	29 604,1	29 974,6
Mont-Royal	44 982,1	44 939,1	45 399,4	50 452,6	52 767,6	52 767,6	54 228,1
Montréal-Est	17 725,1	17 601,5	17 448,7	17 995,5	17 923,2	17 923,2	16 619,1
Montréal-Ouest	5 268,5	5 297,5	5 173,5	5 759,6	5 868,1	5 868,1	5 846,6
Pointe-Claire	60 282,2	59 928,5	58 886,3	63 112,5	64 721,1	64 721,1	62 671,0
Senneville	3 457,6	3 464,1	3 278,7	3 470,5	3 423,6	3 423,6	3 175,5
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 996,3	9 785,9	9 507,7	8 554,0	7 558,1	7 558,1	7 366,2
Westmount	51 305,4	51 627,0	52 003,2	54 804,6	57 234,3	57 234,3	58 685,3
Ville de Montréal	1 800 709,6	1 836 544,6	1 848 118,5	1 974 506,0	2 056 824,0	2 056 824,0	2 009 885,7
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 206 793,9**	**2 241 298,1**	**2 245 364,6**	**2 392 611,3**	**2 482 954,3**	**2 482 954,3**	**2 433 498,2**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif. Pour plus d'informations à ce sujet, le lecteur est invité à consulter la rubrique qui traite des quotes-parts, dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Transferts							
Contribution au service de la dette	45 673,6	44 204,5	35 454,7	30 745,0	25 302,1	25 302,1	23 067,0
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	-	-	14 400,0
CMM	38 665,1	38 201,0	35 705,5	37 603,0	39 286,2	45 886,2	58 250,0
AccèsLogis	-	-	-	978,2	8 500,0	11 300,0	62 400,0
Gestion des matières résiduelles	37 059,6	35 740,6	37 097,6	37 343,5	36 700,0	36 200,0	39 159,7
Rénovation urbaine	7 199,1	3 213,3	4 807,9	10 003,6	8 995,0	16 204,0	15 404,0
Développement économique	4 376,0	6 559,3	8 582,0	8 936,6	27 601,6	6 464,8	-
Sécurité publique (police)	7 695,6	8 633,5	9 504,6	8 126,0	13 484,5	14 233,3	14 487,5
Lutte contre la pauvreté	9 311,2	9 352,5	8 903,7	8 884,2	9 482,7	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 060,8	7 609,5	8 227,3	7 945,8	9 536,5	7 585,9	7 265,9
Loisirs et culture	13 014,1	7 372,3	34 494,1	13 536,2	11 102,9	5 098,4	5 350,3
Violence conjugale	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 784,6	2 039,2	5 106,3
Programmes de financements pluriannuels	3 783,9	7 547,6	10 712,6	13 259,4	13 692,7	14 192,7	14 981,3
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-	-
Projets Montréal 2025	27 035,8	19 159,1	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	-	83 000,0	86 474,2	89 900,0	89 900,0	93 500,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	8 389,4	51 610,6	30 000,0	20 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	-	-	-	150 000,0
Autres	4 113,7	6 935,7	72 338,1	9 084,0	12 409,4	5 937,6	6 756,9
Total – Transferts	**256 023,8**	**244 535,7**	**350 701,8**	**283 067,9**	**359 388,8**	**320 344,2**	**540 128,9**

Budget de conseil municipal

Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Transferts							
Contribution au service de la dette	19 877,1	16 813,3	13 086,1	12 036,6	11 112,4	11 112,4	10 772,4
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	-	-	14 400,0
CMM	17 526,7	24 736,2	24 736,2	24 974,7	24 736,2	24 736,2	25 200,0
Gestion des matières résiduelles	37 059,6	35 740,6	37 097,6	37 343,5	36 700,0	36 200,0	39 159,7
Rénovation urbaine	4 912,7	2 860,9	2 598,5	7 998,4	8 520,0	14 954,0	13 954,0
Développement économique	57,3	39,4	824,3	-	15 075,0	-	-
Loisirs et culture	12 874,1	7 366,4	17 266,6	10 980,2	11 058,9	5 098,4	5 350,3
Programmes de financements pluriannuels	467,3	4 761,2	7 214,7	7 321,8	8 316,7	8 316,7	7 774,0
Projets Montréal 2025	17 526,2	17 922,8	-	-	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 002,1	23 007,0	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	-	83 000,0	86 474,2	89 900,0	89 900,0	93 500,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	600,0	2 900,0	500,0	-
Autres	3 904,0	5 571,4	54 064,5	3 372,2	5 099,9	1 163,4	1 677,1
Total – Transferts	**162 207,1**	**163 819,2**	**239 888,5**	**191 101,6**	**213 419,1**	**191 981,1**	**211 787,5**

Variations budgétaires

En 2020, les revenus de transferts sont en hausse de 19,8 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une compensation transitoire de 14,4 M$ pour 2020 découlant de l'entente de partenariat 2020-2024, dans l'attente des retombées de la nouvelle mesure pour la croissance d'un point de la TVQ qui sera transférée aux municipalités;
- Une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal - Volet « Inconditionnel », pour 3,6 M$;
- Une hausse de 3 M$ pour la gestion des matières résiduelles, attribuable à une bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables;
- Une baisse de 1 M$ en rénovation urbaine pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH), qui est justifiée par une réduction équivalente de la dépense.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Transferts							
Contribution au service de la dette	25 796,5	27 391,2	22 368,6	18 708,4	14 189,7	14 189,7	12 294,6
CMM	21 138,5	13 464,8	10 969,3	12 628,4	14 550,0	21 150,0	33 050,0
AccèsLogis	-	-	-	978,2	8 500,0	11 300,0	62 400,0
Rénovation urbaine	2 286,3	352,3	2 209,4	2 005,3	475,0	1 250,0	1 450,0
Développement économique	4 318,7	6 519,9	7 757,8	8 936,6	12 526,6	6 464,8	-
Sécurité publique (police)	7 695,6	8 633,5	9 504,6	8 126,0	13 484,5	14 233,3	14 487,5
Lutte contre la pauvreté	9 311,2	9 352,5	8 903,7	8 884,2	9 482,7	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	8 060,8	7 609,5	8 227,3	7 945,8	9 536,5	7 585,9	7 265,9
Loisirs et culture	140,0	5,9	17 227,5	2 556,0	44,0	-	-
Violence conjugale	2 033,2	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 784,6	2 039,2	5 106,3
Programmes de financements pluriannuels	3 316,6	2 786,4	3 497,8	5 937,6	5 376,0	5 876,0	7 207,3
Projets Montréal 2025	9 509,6	1 236,3	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	-	7 789,4	48 710,6	29 500,0	20 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	-	-	-	150 000,0
Autres	209,7	1 364,2	18 273,6	5 711,8	7 309,5	4 774,2	5 079,8
Total – Transferts	**93 816,7**	**80 716,3**	**110 813,3**	**91 966,5**	**145 969,7**	**128 363,1**	**328 341,4**

Variations budgétaires

En 2020, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 200 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- La contribution aux investissements dans le cadre de Réflexe Montréal, qui représente un transfert de 150 M$ uniquement pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux;
- Une augmentation de 63,2 M$, liée à l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le programme AccèsLogis, soit 11,9 M$ pour la portion CMM et 51,1 M$ pour le transfert SHQ – AccèsLogis et 0,2 M$ pour le transfert Rénovation urbaine;
- Une augmentation de 3,1 M$, attribuable à une nouvelle entente pour le traitement de nouveaux dossiers de violence conjugale, découlant de l'assignation d'une nouvelle portée territoriale à l'entente actuelle avec le ministère de la Justice du Québec;
- Une révision de la planification des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal, le volet « Engagement en matière de développement économique » étant diminué de 9,5 M$;
- La fin de l'entente 2015-2020 du Fonds de développement des territoires, pour une baisse de 6,5 M$ du transfert du volet « Développement économique »;
- Une diminution de la contribution au service de la dette, pour 1,9 M$, découlant de la baisse du programme d'emprunts pour les eaux usées et le métro ainsi que des dépenses qui lui sont associées.

Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	242,3	236,6	8 215,2	8 481,0	8 553,3	8 553,3	8 762,5
Autres services rendus	304 446,2	313 800,8	306 179,4	305 028,9	315 676,6	307 984,3	359 969,3
Total – Services rendus	**304 688,5**	**314 037,4**	**314 394,6**	**313 509,9**	**324 229,9**	**316 537,6**	**368 731,8**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 28 et 29) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (2 M$ en 2020).

Budget de conseil municipal

Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	48,8	48,8	8 000,0	8 216,8	8 282,4	8 282,4	8 464,7
Autres services rendus	254 093,4	261 630,6	254 512,4	248 715,8	254 532,0	254 032,0	301 668,7
Total – Services rendus	**254 142,2**	**261 679,4**	**262 512,4**	**256 932,6**	**262 814,4**	**262 314,4**	**310 133,4**

Variations budgétaires

En 2020, les services rendus sont en hausse de 47,8 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- La mise en place de l'Agence de mobilité durable, qui entraîne divers ajustements budgétaires, notamment :
  - La comptabilisation de l'ensemble des revenus de stationnement en contrepartie des anciennes redevances et compensations, qui génère un ajustement des revenus de 20,2 M$;
  - Une augmentation de revenus de prêts d'employés en contrepartie d'un budget équivalent de dépenses;
- Une augmentation des revenus d'exploitation de 9,5 M$ en raison de la réouverture du Biodôme, une fois les rénovations terminées;
- Une augmentation des revenus de 3,9 M$, à la suite de la conclusion d'une nouvelle entente de 10 ans avec BIXI Montréal.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	193,5	187,8	215,2	264,2	270,9	270,9	297,8
Autres services rendus	55 034,9	60 659,1	55 853,8	59 782,7	63 664,3	55 878,6	60 284,4
Total – Services rendus	**55 228,4**	**60 846,9**	**56 069,0**	**60 046,9**	**63 935,2**	**56 149,5**	**60 582,2**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 4,4 M$. Celle-ci s'explique principalement par :

- Une augmentation de 2 M$ au SPVM, provenant :
  - D'un accroissement de la commercialisation des services policiers dans le cadre du projet SRB Pie-IX, pour 2,4 M$;
  - D'une baisse de l'inspection en remorquage, pour 0,4 M$;
- Une augmentation non récurrente des revenus de 1,7 M$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière suite au dépôt du rôle 2020-2022.

Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 218,6 M$ en 2020, en hausse de 10,2 M$ par rapport au budget de 2019. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 195,6 M$, en hausse de 8,6 M$.

Le deuxième est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23 M$, en hausse de 1,6 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Contraventions – Circulation et stationnement	156 705,2	147 309,0	154 959,3	168 130,6	157 391,7	187 022,0	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	14 050,9	16 424,1	17 854,6	20 903,1	20 439,2	21 391,0	22 987,7
Total – Amendes et pénalités	**170 756,1**	**163 733,1**	**172 813,9**	**189 033,7**	**177 831,0**	**208 413,0**	**218 578,1**

Variations budgétaires

Globalement, la variation budgétaire de 10,2 M$ s'explique par les principaux facteurs suivants :

- Une augmentation de 1,1 M$, attribuable à la majoration des amendes relatives à certaines infractions de stationnement, qui seront indexées annuellement de 2 % à partir du 1er janvier 2020;
- Une augmentation de 5,9 M$, principalement due à la majoration des amendes de stationnement en vigueur depuis mai 2019, ainsi qu'à un ajustement au volume de certains constats, notamment pour les alarmes non fondées;
- Une augmentation de 3,2 M$ du montant des amendes associées aux infractions nécessitant un remorquage, provenant notamment de l'harmonisation des tarifs sur le territoire de l'agglomération et des revenus réels des derniers exercices.

Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	162 554,5	184 330,3	211 276,7	253 549,7	259 730,9	218 730,9	249 130,9
Licences et permis	34 254,1	38 445,9	54 604,9	65 422,6	54 512,8	29 686,9	29 494,4
Total – Imposition de droits	**196 808,6**	**222 776,2**	**265 881,6**	**318 972,3**	**314 243,7**	**248 417,8**	**278 625,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	162 554,5	184 330,3	211 276,7	253 549,7	259 730,9	218 730,9	249 130,9
Licences et permis	31 661,9	36 562,9	52 675,9	63 459,8	52 543,6	27 717,7	27 525,2
Total – Imposition de droits	**194 216,4**	**220 893,2**	**263 952,6**	**317 009,5**	**312 274,5**	**246 448,6**	**276 656,1**

Variations budgétaires

En 2020, les recettes pour l'imposition de droits sont en hausse de 30,2 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- Une augmentation de 30,4 M$ des revenus des droits sur les mutations immobilières, basée :
  - D'une part, sur l'historique des dernières années et le dynamisme observé dans le marché immobilier montréalais, pour 20 M$;
  - D'autre part, sur la création d'une nouvelle tranche de la base d'imposition de 2 M$ et plus, laquelle est appliquée un taux de 3 %, pour 10,4 M$.
- Une diminution de 0,2 M$, due à une prévision à la baisse des revenus des licences et permis animaliers.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Imposition de droits							
Licences et permis	2 592,2	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Total – Imposition de droits	**2 592,2**	**1 883,0**	**1 929,0**	**1 962,7**	**1 969,2**	**1 969,2**	**1 969,2**

Variations budgétaires

En 2020, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 15,4 M$ en 2020, pour atteindre 167 M$.

Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Intérêts							
Arriérés de taxes	14 456,4	12 690,9	15 315,0	15 963,2	13 677,2	13 677,2	13 384,2
Fonds d'amortissement	59 837,3	66 098,6	68 061,1	68 998,6	67 135,2	67 135,2	62 527,8
Encaisse et autres intérêts	59 336,4	59 259,9	61 193,6	75 839,3	70 867,2	70 865,1	91 116,0
Total – Intérêts	**133 630,1**	**138 049,4**	**144 569,7**	**160 801,1**	**151 679,6**	**151 677,5**	**167 028,0**

Budget du conseil municipal

Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Intérêts							
Arriérés de taxes	14 458,6	12 690,9	15 315,0	15 963,2	13 677,2	13 677,2	13 384,2
Fonds d'amortissement	38 833,2	42 378,1	43 111,7	45 210,2	45 741,4	45 741,4	42 893,3
Encaisse et autres intérêts	23 546,7	23 943,8	23 516,2	27 168,1	17 905,8	17 903,7	21 971,1
Total – Intérêts	**76 838,5**	**79 012,8**	**81 942,9**	**88 341,5**	**77 324,4**	**77 322,3**	**78 248,6**

Variations budgétaires

L'augmentation de 0,9 M$ s'explique principalement par :

- Une augmentation de 4,1 M$ de l'encaisse et autres intérêts, principalement due à une hausse de 3,8 M$ sur le rendement de l'encaisse et à une autre de 0,3 M$ des redevances sur le fonds d'amortissement de la CSE;
- Une baisse du fonds d'amortissement de 2,8 M$, due essentiellement à une diminution du taux de rendement des placements;
- Une baisse des revenus sur arriérés de taxes, pour 0,3 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Intérêts							
Arriérés de taxes	(2,2)	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 004,0	23 720,5	24 949,4	23 788,3	21 393,8	21 393,8	19 634,5
Encaisse et autres intérêts	35 789,7	35 316,1	37 677,4	48 671,2	52 961,4	52 961,4	69 144,9
Total – Intérêts	**56 791,5**	**59 036,6**	**62 626,8**	**72 459,5**	**74 355,2**	**74 355,2**	**88 779,4**

Variations budgétaires

La hausse de 14,4 M$ s'explique principalement par :

- Une augmentation de 16,2 M$ de l'encaisse et autres intérêts, soit 3,8 M$ sur le rendement de l'encaisse et 12,4 M$ relatifs au remboursement des intérêts par la STM résultant de l'augmentation des emprunts faits pour celle-ci**;**
- Une diminution du fonds d'amortissement de 1,8 M$, due essentiellement à une diminution du taux de rendement des placements.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 18,6 M$ en 2020, en baisse de 5,6 M$.

Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	16 004,5	6 810,7	29 327,5	34 508,9	13 693,3	15 451,1	13 451,1
Autres	12 643,5	12 559,0	13 804,7	17 636,8	19 350,5	8 759,1	5 146,1
Total – Autres revenus	**28 648,0**	**19 369,7**	**43 132,2**	**52 145,7**	**33 043,8**	**24 210,2**	**18 597,2**

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	15 637,6	6 291,1	29 344,3	21 717,9	13 693,3	15 451,1	13 451,1
Autres	(4 855,1)	9 244,2	6 804,3	13 621,2	14 501,2	6 583,7	2 672,3
Total – Autres revenus	**10 782,5**	**15 535,3**	**36 148,6**	**35 339,1**	**28 194,5**	**22 034,8**	**16 123,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 5,9 M$, ce qui s'explique principalement par :

- La fin des activités de la Société du 375e anniversaire, qui ont rapporté en 2019 des revenus de 4,1 M$;
- La mise en place de l'Agence de mobilité durable, qui entraîne divers ajustements budgétaires, notamment une baisse des revenus d'amortissement de loyer de 2 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	366,9	519,6	(16,8)	12 791,0	-	-	-
Autres	17 498,5	3 314,8	7 000,4	4 015,5	4 849,3	2 175,4	2 473,8
Total – Autres revenus	**17 865,4**	**3 834,4**	**6 983,6**	**16 806,5**	**4 849,3**	**2 175,4**	**2 473,8**

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,3 M$, ce qui s'explique par l'augmentation des sommes d'argent liées aux produits de la criminalité qui sont saisies et confisquées.

Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	4 916,0	13 884,0	29 876,0	6 790,0	39 300,0	38 900,0	84 000,2
Financement à long terme – Autres	3 708,9	38 615,0	39 944,7	26 358,7	12 855,6	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	22 500,0	11 200,0	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	41 688,6	68 455,0	93 395,9	81 979,3	115 990,3	25 583,2	33 959,6
Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	-	-	71 416,8	71 416,8	12 925,4
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	-	-	-	-	40 000,0
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	12 000,0	-	-	-	2 000,0
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	9 900,0	9 300,0	-	-	-
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	26 700,0	26 700,0	13 000,0	13 000,0	13 000,0
Affectation des réserves et des fonds	22 840,7	58,6	58,5	7 008,6	6 950,1	6 950,1	6 950,1
Total – Affectations de revenus	**73 154,2**	**143 512,6**	**223 075,1**	**158 136,6**	**259 512,8**	**155 850,1**	**192 835,3**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment de la réserve de la voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	2 857,5	18 387,5	36 154,2	22 923,9	9 849,0	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	9 900,0	5 000,0	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	40 164,0	57 731,6	82 885,6	81 957,1	115 966,6	25 583,2	33 959,6
Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	-	-	71 416,8	71 416,8	12 925,4
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	-	-	-	-	40 000,0
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	12 000,0	-	-	-	2 000,0
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	-	9 900,0	9 300,0	-	-	-
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	-	26 700,0	26 700,0	13 000,0	13 000,0	13 000,0
Affectation des réserves et des fonds	20 436,3	58,6	58,5	7 008,6	6 950,1	6 950,1	6 950,1
Total – Affectations de revenus	**63 457,8**	**86 077,7**	**172 698,3**	**147 889,6**	**217 182,5**	**116 950,1**	**108 835,1**

Variations budgétaires

En 2020, les affectations diminuent de 8,1 M$, pour s'établir à 108,8 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 58,5 M$ de l'affectation requise pour la part que la Ville de Montréal doit assumer relativement au déficit d'agglomération;
- Une augmentation de 7,9 M$ de l'affectation « Excédent de fonctionnement » aux fins de l'équilibre budgétaire ;
- Une affectation de 40 M$ pour le financement au comptant de dépenses en immobilisations;
- Une somme de 2 M$ affectée à des dépenses qui sont devancées en 2020 en vue des prochaines élections municipales, qui auront lieu en 2021.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	4 916,0	13 884,0	29 876,0	6 790,0	39 300,0	38 900,0	84 000,2
Financement à long terme – Autres	851,4	20 227,5	3 790,4	3 434,9	3 006,6	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	12 600,0	6 200,0	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	1 524,6	10 723,4	10 510,4	22,2	23,7	-	-
Affectation des réserves et des fonds	2 404,4	-	-	-	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**9 696,4**	**57 434,9**	**50 376,8**	**10 247,1**	**42 330,3**	**38 900,0**	**84 000,2**

Variations budgétaires

En 2020, les affectations augmentent de 45,1 M$, pour atteindre 84 M$, relativement au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL. Cette augmentation découle directement d'une hausse importante prévue au programme d'investissement déposé par la STM pour l'exercice 2020.

ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2020, le service de la dette brute atteint 1 013,6 M$, soit une hausse de 64,7 M$ par rapport au budget de 2019. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 839,1 M$, et d'un montant de 174,5 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Service de la dette brute							
Frais de financement	377 064,6	382 947,1	389 789,0	397 165,8	399 201,3	408 676,7	421 159,4
Remboursement de la dette à long terme	387 158,8	449 312,4	463 853,6	473 755,5	502 872,9	498 425,2	531 192,6
Affectation – Remboursement de capital	33 693,2	26 247,1	27 098,6	32 683,8	41 818,2	41 818,2	61 262,1
Total – Service de la dette brute	**797 916,6**	**858 506,6**	**880 741,2**	**903 605,1**	**943 892,4**	**948 920,1**	**1 013 614,1**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel que cela est indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Frais de financement corporatifs	**204 264,7**	**208 794,9**	**218 867,3**	**226 357,3**	**226 447,2**	**234 747,2**	**236 455,3**
Frais de financement additionnels							
Services administratifs	-	2,5	-	-	-	-	-
Mobilité et attractivité	31 899,3	30 558,5	31 093,2	32 540,1	34 998,9	33 017,7	36 362,7
Qualité de vie	4 776,6	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 741,2	5 741,2	7 151,3
Arrondissements	535,8	495,8	452,8	407,4	383,6	371,1	316,0
Total – Frais de financement additionnels	**37 211,7**	**35 808,0**	**36 485,6**	**38 095,2**	**41 123,7**	**39 130,0**	**43 830,0**
Total – Frais de financement	**241 476,4**	**244 602,9**	**255 352,9**	**264 452,5**	**267 570,9**	**273 877,2**	**280 285,3**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une augmentation de 6,4 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- Une hausse de 28 M$, attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse de 21,6 M$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Remboursement de la dette à long terme corporative	**189 608,7**	**221 428,4**	**236 491,3**	**258 358,7**	**271 496,6**	**268 796,6**	**339 670,1**
Affectation – Remboursement de capital	**25 197,7**	**25 279,9**	**26 117,2**	**32 954,5**	**36 109,6**	**36 109,6**	**36 191,1**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	45 301,1	47 262,7	47 315,1	47 176,1	59 940,5	55 078,2	58 030,6
Qualité de vie	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 800,2	7 800,2	9 636,9
Arrondissements	586,6	626,6	669,4	715,0	751,7	751,7	806,8
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**51 018,3**	**53 596,0**	**53 902,9**	**54 641,2**	**68 492,4**	**63 630,1**	**68 474,3**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**265 824,7**	**300 304,3**	**316 511,4**	**345 954,4**	**376 098,6**	**368 536,3**	**444 335,5**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 75,8 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 5,6 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une hausse de 27,3 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 42,9 M$ qui résulte de la fin du transfert du coût de la dette des immobilisations, sur la période de 2002 à 2005, à la charge de l'agglomération.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Frais de financement corporatifs	**120 966,5**	**124 232,8**	**120 253,4**	**117 070,8**	**112 640,9**	**114 040,9**	**117 522,7**
Frais de financement additionnels							
Mobilité et attractivité	14 621,7	14 111,4	14 182,7	15 642,5	18 989,5	20 758,6	23 351,4
Total – Frais de financement additionnels	**14 621,7**	**14 111,4**	**14 182,7**	**15 642,5**	**18 989,5**	**20 758,6**	**23 351,4**
Total – Frais de financement	**135 588,2**	**138 344,2**	**134 436,1**	**132 713,3**	**131 630,4**	**134 799,5**	**140 874,1**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 6,1 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- Une hausse de 7 M$, attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une hausse de 12,4 M$, attribuable à l'accroissement de la dette non subventionnée de la STM;
- Une baisse de 13,3 M$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Remboursement de la dette à long terme corporative	**121 993,5**	**148 466,9**	**145 362,1**	**129 375,3**	**126 795,9**	**129 195,9**	**84 155,0**
Affectation – Remboursement de capital	**8 495,5**	**967,2**	**981,3**	**(270,7)**	**5 708,6**	**5 708,6**	**25 071,0**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	24 538,3	25 821,1	28 097,2	31 380,3	36 088,0	36 802,6	38 893,2
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**24 538,3**	**25 821,1**	**28 097,2**	**31 380,3**	**36 088,0**	**36 802,6**	**38 893,2**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**155 027,3**	**175 255,2**	**174 440,6**	**160 484,9**	**168 592,5**	**171 707,1**	**148 119,2**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 23,6 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 10 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 1,8 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une baisse de 42,9 M$ qui résulte de la fin du transfert du coût de la dette des immobilisations, sur la période de 2002 à 2005, à la charge de l'agglomération;
- Une augmentation de 7,5 M$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits qui seront utilisés pour le paiement au comptant des immobilisations. On y trouve également les crédits qui seront versés aux réserves financières pour financer les dépenses en immobilisations.

Au budget de 2020, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 631,6 M$, en hausse de 190 M$.

Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	93 170,2	196 324,2	317 467,7	334 186,5	372 725,1	370 900,0	560 900,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0
Affectation – Réserves – Eau	40 453,1	41 845,5	19 979,9	14 978,0	54,9	13 829,0	13 829,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	10 895,3	2 484,2	(5 227,8)	(1 869,0)	(8 432,1)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	7 765,5	(49,7)	1 454,6	402,9	(858,2)	82,2	89,8
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**152 284,1**	**240 604,2**	**333 674,4**	**379 198,4**	**418 289,7**	**441 611,2**	**631 618,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	51 929,4	117 678,2	211 741,7	217 249,8	236 025,1	234 200,0	274 166,5
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0
Affectation – Réserves – Eau	18 726,3	22 642,4	8 688,5	3 902,6	(8 760,0)	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	10 895,3	3 336,1	(4 442,2)	(1 674,6)	(5 909,8)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	7 765,5	(49,7)	1 454,6	402,9	(858,2)	82,2	89,8
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**89 316,5**	**143 607,0**	**217 442,6**	**251 380,7**	**275 297,1**	**293 993,2**	**333 967,3**

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 40 M$, pour atteindre 334 M$. Cette variation s'explique par une utilisation des surplus des années antérieures pour assurer une saine gestion de la dette.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	41 240,8	78 646,0	105 725,9	116 936,6	136 700,0	136 700,0	286 733,5
Affectation – Réserves – Eau	21 726,8	19 203,2	11 291,4	11 075,4	8 814,9	10 918,0	10 918,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	-	(851,8)	(785,6)	(194,4)	(2 522,3)	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**62 967,6**	**96 997,4**	**116 231,7**	**127 817,6**	**142 992,6**	**147 618,0**	**297 651,5**

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 150 M$, pour atteindre 297,7 M$, reflétant un revenu de transfert dans le cadre de Réflexe Montréal afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux.

Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. De plus, s'ajoutent certaines dépenses prévues à titre d'affectations.

L'année 2020 marque le début des activités d'un nouvel organisme paramunicipal, l'Agence de mobilité durable, ayant pour mission de développer et mettre en place des actions innovantes en matière de mobilité. Cette nouvelle agence regroupe les activités auparavant menées par la société en commandite Stationnement de Montréal et celles de l'unité du SPVM qui est responsable de l'application de la réglementation municipale du stationnement. Au fil des ans, l'Agence verra son mandat s'élargir progressivement afin de devenir un acteur clé dans la création d'une offre de transport diversifiée et attrayante, répondant aux besoins de tous les usagers dans un esprit de développement durable.

Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	245 647,6	177 470,9	124 613,8	83 146,9	75 430,0	56 030,0	52 106,0
Crédits pour dépenses contingentes	15 917,7	23 934,5	23 451,1	(14 757,8)	23 332,8	32 018,6	32 018,6
Dépenses générales d'administration	-	-	51,0	-	-	-	-
Pertes possibles dans la perception	19 919,0	1 556,0	39 025,6	23 299,8	23 030,0	23 030,0	23 130,0
Prêt d'employés au MESS	25 258,3	24 831,2	23 298,2	21 821,2	19 234,6	20 334,6	16 739,7
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	812,8	812,8	644,3
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 613,7	2 790,9	2 881,6	3 029,2	3 061,6	3 561,6	2 939,7
Bureau des régimes de retraite	-	-	7 364,7	7 392,0	7 967,7	7 967,7	7 994,8
Agence de mobilité durable – Entente et prêt d'employés	18 725,1	18 723,2	19 696,8	18 973,5	19 930,2	18 388,0	44 577,6
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	-	-	26 700,0	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(27 409,6)	(26 878,6)	(19 506,1)	(30 177,6)	(40 164,9)	(40 164,9)	(38 083,3)
Affectation – Mesures transitoires	3 389,3	4 256,1	-	-	-	-	-
Affectation – Sites contaminés	-	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	-	11 160,0	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	86 169,7	86 169,7	15 640,1
Autres	4 800,0	725,1	9 011,9	13 894,5	18 973,9	13 947,5	22 481,3
Total – Dépenses communes	**308 861,1**	**168 109,3**	**212 348,6**	**174 421,7**	**255 878,4**	**240 195,6**	**198 288,8**

Le budget des dépenses communes en 2020 affiche une diminution de 41,9 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 3,9 M$, attribuable principalement aux charges de retraite liées aux services passés;
- Une diminution de 3,6 M$ du budget dédié à la rémunération des employés de la Ville prêtés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Une augmentation de 26,2 M$, liée à la mise en place de la nouvelle Agence de mobilité durable. Cette hausse de dépenses est cependant compensée par une hausse de revenus;
- Une diminution importante de 70,5 M$ de l'utilisation du surplus affecté aux fins du comblement du déficit de l'agglomération;
- Une augmentation de 4,9 M$ du budget destiné à l'acquisition de terrains pour le développement du logement social et abordable, conformément au plan directeur de la Ville.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement ayant été mise en place afin de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière de 2008 sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et 2017.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-haut. En 2020, cette affectation demeure au même niveau, soit à 14,3 M$.

Affectation – Montants à pourvoir liés aux régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite. En 2020, cette charge fiscale augmente de 2,1 M$.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Contributions corporatives aux organismes							
Société de transport de Montréal	423 416,0	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	63 295,3	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	-	37 535,7	551 450,4	589 900,0	599 200,0	668 394,0
Communauté métropolitaine de Montréal	29 398,5	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 942,4	39 942,4	41 412,1
Conseil des arts	13 450,0	13 950,0	14 450,0	16 950,0	18 450,0	18 450,0	20 235,0
Sociétés de développement commercial	11 774,4	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 900,0	13 900,0	14 935,0
Société du parc Jean-Drapeau	10 036,5	13 063,9	12 892,4	14 104,0	14 128,4	14 128,4	15 353,1
Bureau du taxi de Montréal	2 877,3	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 805,0	4 805,0	3 238,2
Pointe-à-Callière	5 640,6	5 890,6	7 385,6	8 130,6	8 380,6	8 380,6	8 380,6
Office de consultation publique de Montréal	2 031,6	2 110,8	2 562,4	2 387,1	3 201,1	2 361,1	2 666,3
Ombudsman	1 023,9	1 075,1	1 186,6	1 372,9	1 448,2	1 448,2	1 497,4
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	532,5	(480,0)	(52,7)	-	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	500,0	510,0	510,0	510,0	510,0
BIXI – Montréal	(2 350,8)	-	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	521,8	348,9	402,4	500,0	585,0	585,0	585,0
Organisation des festivités du 375e de Montréal	10 000,0	11 500,0	9 315,5	-	-	-	-
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	-	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	**572 179,6**	**607 125,5**	**653 414,2**	**652 895,2**	**695 262,7**	**703 722,7**	**777 218,7**

Variations budgétaires

Pour l'exercice 2020, les contributions aux organismes augmentent de 73,5 M$, pour atteindre 777,2 M$, soit une hausse de 10,4 %. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une augmentation de 69,2 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif;
- Une augmentation de 1,5 M$ de la quote-part versée à la CMM;
- Une augmentation de 2,8 M$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif, soit le Conseil des arts de Montréal (1,8 M$) et les sociétés de développement commercial (1 M$);
- Une augmentation de 1,2 M$ de la contribution accordée à la Société du parc Jean-Drapeau pour couvrir les frais d'exploitation liés aux nouvelles infrastructures afin de favoriser une plus grande affluence aux événements culturels tenus sur le site;
- Une diminution de 1,6 M$ de la contribution au Bureau du taxi de Montréal, qui utilisera ses excédents cumulés des exercices antérieurs pour équilibrer son budget de fonctionnement de 2020.

Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- Les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable.
- Les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	38 962,6	40 865,5	41 153,8	40 726,1	37 789,9	35 516,9	38 821,0
Élimination des transactions interentités	4 683,3	8 488,6	4 187,5	3 469,3	2 520,3	1 926,3	1 983,8
Total – Transactions à éliminer	**43 645,9**	**49 354,1**	**45 341,3**	**44 195,4**	**40 310,2**	**37 443,2**	**40 804,8**

DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Services administratifs

Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	18 470,7	20 526,4	19 666,2	19 618,6	21 390,2	19 719,8	22 547,2
Affaires juridiques	58 558,3	60 144,7	61 284,6	61 918,9	62 893,8	65 690,5	66 659,6
Finances	53 614,7	55 386,6	48 386,8	46 647,7	47 319,3	47 744,3	49 061,8
Ressources humaines	46 656,7	49 527,8	50 869,0	52 691,7	58 944,6	59 334,3	62 916,8
Total – Services administratifs	**177 300,4**	**185 585,5**	**180 206,6**	**180 876,9**	**190 547,9**	**192 488,9**	**201 185,4**

Tableau 55 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Sécurité publique							
Sécurité incendie	326 587,5	335 055,6	369 275,0	345 197,3	345 483,0	336 270,3	346 867,1
Service de police	632 087,7	635 813,6	667 181,0	667 783,8	685 455,8	647 728,0	665 264,1
Total – Sécurité publique	**958 675,2**	**970 869,2**	**1 036 456,0**	**1 012 981,1**	**1 030 938,8**	**983 998,3**	**1 012 131,2**

Tableau 56 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 121,7	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 682,2	5 909,8	6 258,8
Bureau du vérificateur général	5 480,9	5 474,8	5 427,1	5 300,7	6 050,6	6 441,1	6 404,2
Commission de la fonction publique de Montréal	1 016,8	751,6	759,4	624,5	438,3	726,0	740,7
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	257,3	209,5	70,4	38,5	107,7	680,6	711,9
Total – Autres services administratifs	**10 876,7**	**11 285,9**	**11 251,7**	**10 149,7**	**11 278,8**	**13 757,5**	**14 115,6**

Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	11 058,1	11 206,7	10 635,5	11 010,8	11 348,8	11 612,8	12 768,9
Cotisations de l'employeur	2 997,9	3 402,0	3 192,1	3 036,9	2 883,6	3 061,0	3 302,4
Transport et communications	534,6	665,6	519,9	568,8	614,2	647,0	649,0
Services professionnels	1 263,8	571,2	693,0	862,7	2 503,6	449,4	1 352,0
Services techniques et autres	1 797,6	1 769,2	2 041,4	2 627,7	2 282,9	1 959,2	2 794,2
Location, entretien et réparation	27,9	176,2	237,4	278,6	150,1	163,1	155,2
Biens non durables	114,2	148,7	95,2	109,6	244,5	166,4	160,4
Biens durables	59,0	39,6	184,4	119,4	45,0	33,8	18,8
Contributions à des organismes	617,6	2 547,2	2 067,3	941,8	1 319,8	1 627,1	1 287,1
Autres	-	-	-	62,3	(2,3)	-	59,2
Total	**18 470,7**	**20 526,4**	**19 666,2**	**19 618,6**	**21 390,2**	**19 719,8**	**22 547,2**

Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	37 074,1	38 599,2	38 547,1	40 070,8	40 253,3	42 192,5	43 062,0
Cotisations de l'employeur	10 402,9	11 770,0	10 905,0	10 639,1	10 398,2	10 930,7	11 040,7
Transport et communications	2 914,5	1 946,3	2 508,4	2 232,6	2 553,0	2 602,3	2 582,3
Services professionnels	1 685,9	2 147,6	2 200,2	2 102,7	2 132,9	2 093,3	2 082,9
Services techniques et autres	5 696,6	5 130,5	6 425,9	6 069,0	6 769,5	7 055,8	7 075,8
Location, entretien et réparation	166,9	(151,6)	93,7	158,5	148,9	144,8	144,8
Biens non durables	356,4	404,4	360,7	421,2	484,7	486,0	486,0
Biens durables	261,0	298,3	243,6	218,2	153,3	185,1	185,1
Autres	-	-	-	6,8	-	-	-
Total	**58 558,3**	**60 144,7**	**61 284,6**	**61 918,9**	**62 893,8**	**65 690,5**	**66 659,6**

Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	33 346,0	34 121,0	28 984,7	29 264,8	28 832,6	28 832,6	29 378,2
Cotisations de l'employeur	10 063,4	11 049,7	9 145,9	8 277,7	7 911,8	7 911,8	7 775,2
Transport et communications	1 709,7	1 871,0	1 497,4	1 346,7	1 683,0	1 591,0	1 590,1
Services professionnels	1 314,5	1 189,5	772,9	907,2	1 406,3	1 021,8	1 508,2
Services techniques et autres	4 216,9	4 024,5	3 223,5	3 222,4	3 678,3	4 565,5	4 871,6
Location, entretien et réparation	(71,3)	170,6	(392,8)	103,2	130,1	134,6	134,6
Biens non durables	320,8	237,7	225,4	136,2	171,1	202,5	202,5
Biens durables	169,7	106,5	106,6	66,2	106,3	190,1	190,1
Autres	2 545,0	2 616,1	4 823,2	3 323,3	3 399,8	3 294,4	3 411,3
Total	**53 614,7**	**55 386,6**	**48 386,8**	**46 647,7**	**47 319,3**	**47 744,3**	**49 061,8**

Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	31 090,9	32 633,8	33 468,0	35 548,0	39 904,0	40 062,9	43 147,8
Cotisations de l'employeur	9 645,9	10 870,8	10 606,0	10 575,7	11 481,4	11 458,9	11 442,8
Transport et communications	481,4	379,7	632,3	646,5	1 127,6	1 064,9	1 078,7
Services professionnels	3 562,5	3 612,3	3 789,2	3 796,7	4 710,6	4 703,7	4 995,8
Services techniques et autres	1 779,2	1 828,4	2 136,7	1 859,2	1 346,0	1 555,7	1 803,3
Location, entretien et réparation	(122,6)	(36,7)	(0,5)	73,8	66,4	95,2	99,2
Biens non durables	168,9	206,3	185,9	138,2	221,3	332,4	288,4
Biens durables	50,5	33,2	51,4	44,3	87,3	60,6	60,8
Autres	-	-	-	9,3	-	-	-
Total	**46 656,7**	**49 527,8**	**50 869,0**	**52 691,7**	**58 944,6**	**59 334,3**	**62 916,8**

Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	240 333,2	247 081,5	277 252,5	258 663,9	264 086,3	256 935,5	263 320,7
Cotisations de l'employeur	73 712,2	76 297,8	75 285,0	75 460,1	66 698,3	67 407,5	71 410,9
Transport et communications	1 013,9	593,9	735,5	740,9	973,0	909,4	909,3
Services professionnels	1 138,2	1 205,8	839,5	946,8	1 294,1	1 440,0	1 421,4
Services techniques et autres	2 408,1	2 046,7	1 827,7	1 697,4	1 967,4	2 096,4	2 301,1
Location, entretien et réparation	494,9	2 239,4	485,2	839,2	1 025,2	912,6	946,4
Biens non durables	3 288,5	2 990,0	5 384,2	4 269,0	5 914,1	3 842,8	3 852,7
Biens durables	3 935,3	2 417,5	1 818,0	2 489,1	2 809,7	2 526,1	2 504,6
Contributions à des organismes	265,3	183,0	231,3	104,4	205,0	200,0	200,0
Autres	(2,1)	-	5 416,1	(13,5)	509,9	-	-
Total	**326 587,5**	**335 055,6**	**369 275,0**	**345 197,3**	**345 483,0**	**336 270,3**	**346 867,1**

Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	489 723,7	486 650,2	514 464,7	515 596,9	535 458,8	502 579,1	519 064,9
Cotisations de l'employeur	122 411,9	124 975,5	131 887,9	130 498,8	122 823,1	117 908,9	118 318,3
Transport et communications	1 686,0	1 521,3	2 483,5	2 055,3	2 569,1	2 350,1	2 901,6
Services professionnels	1 340,2	706,9	841,5	801,7	1 281,7	1 346,2	1 845,6
Services techniques et autres	3 740,2	4 471,8	3 777,1	3 433,2	4 771,3	4 499,2	4 502,5
Location, entretien et réparation	764,5	2 697,4	1 306,7	2 332,0	2 731,9	2 759,7	2 685,3
Biens non durables	6 596,7	6 814,8	7 177,8	7 014,8	9 675,6	10 093,6	9 290,4
Biens durables	1 936,8	3 775,3	1 961,9	1 890,9	1 496,4	1 533,3	1 805,4
Contributions à des organismes	4 308,7	4 200,4	4 258,1	4 161,9	4 647,9	4 657,9	4 850,1
Autres	(421,0)	-	(978,2)	(1,7)	-	-	-
Total	**632 087,7**	**635 813,6**	**667 181,0**	**667 783,8**	**685 455,8**	**647 728,0**	**665 264,1**

Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	2 406,7	2 793,2	3 265,8	2 996,8	3 032,3	3 339,1	3 263,6
Cotisations de l'employeur	598,8	770,3	877,7	807,2	836,4	921,0	866,3
Transport et communications	75,3	86,5	82,3	76,2	106,0	106,0	106,0
Services professionnels	58,3	118,0	33,5	8,5	200,0	1 086,2	1 565,4
Services techniques et autres	187,1	624,6	294,7	206,0	346,0	346,0	346,0
Location, entretien et réparation	291,6	322,7	310,8	29,1	34,0	34,0	34,0
Biens non durables	51,0	54,4	70,9	38,1	77,5	47,5	47,5
Biens durables	31,9	77,8	59,1	24,1	50,0	30,0	30,0
Frais de financement	-	2,5	-	-	-	-	-
Autres	421,0	-	-	-	-	-	-
Total	**4 121,7**	**4 850,0**	**4 994,8**	**4 186,0**	**4 682,2**	**5 909,8**	**6 258,8**

Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	3 071,7	3 267,8	3 195,9	3 321,0	3 592,2	3 842,2	4 132,2
Cotisations de l'employeur	869,7	922,9	952,2	867,1	730,0	980,0	1 048,9
Transport et communications	38,2	37,9	24,4	26,1	49,5	49,5	38,5
Services professionnels	920,5	707,3	680,3	807,0	1 475,7	1 404,4	1 008,6
Services techniques et autres	75,3	79,6	47,2	46,1	77,0	77,0	82,0
Location, entretien et réparation	331,1	320,0	396,2	39,2	20,0	20,0	20,0
Biens non durables	174,4	139,3	130,9	194,2	106,2	68,0	74,0
Total	**5 480,9**	**5 474,8**	**5 427,1**	**5 300,7**	**6 050,6**	**6 441,1**	**6 404,2**

Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	735,9	534,3	577,1	393,7	262,0	470,8	483,0
Cotisations de l'employeur	194,6	174,4	153,8	115,3	73,3	122,2	122,2
Transport et communications	8,0	0,6	10,1	7,9	20,0	25,0	25,0
Services professionnels	50,6	27,7	39,3	88,4	53,0	68,0	70,5
Services techniques et autres	25,8	17,1	27,7	17,3	18,6	28,6	28,6
Location, entretien et réparation	(2,5)	(3,0)	(52,2)	0,8	2,7	2,7	2,7
Biens non durables	4,4	0,5	2,3	0,9	7,2	7,2	7,2
Biens durables	-	-	1,3	0,2	1,5	1,5	1,5
Total	**1 016,8**	**751,6**	**759,4**	**624,5**	**438,3**	**726,0**	**740,7**

Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	190,2	157,6	50,6	27,6	60,9	184,6	184,7
Cotisations de l'employeur	56,3	47,2	17,0	7,9	16,5	45,7	49,5
Transport et communications	1,3	-	-	-	3,0	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9
Services techniques et autres	2,2	3,2	2,7	3,0	10,0	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	(1,0)	(0,7)	-	-	2,3	4,0	4,0
Biens non durables	8,3	2,2	0,1	-	12,0	244,2	271,6
Biens durables	-	-	-	-	3,0	21,6	21,6
Total	**257,3**	**209,5**	**70,4**	**38,5**	**107,7**	**680,6**	**711,9**

Services institutionnels

Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Services institutionnels							
Approvisionnement	22 259,9	22 327,6	22 357,1	21 957,6	28 405,2	24 972,4	25 906,0
Évaluation foncière	15 958,5	15 354,5	15 742,1	15 942,4	15 540,7	15 929,7	16 567,8
Gestion et planification immobilière	137 006,2	141 256,4	146 820,4	157 525,6	171 109,1	172 041,2	179 239,9
Greffe	26 318,4	27 407,6	40 440,4	28 359,0	30 930,2	28 600,3	31 896,6
Matériel roulant et ateliers	108 724,2	109 778,9	107 950,2	113 089,5	109 762,9	105 869,3	109 420,4
Performance organisationnelle	2 860,1	3 018,3	3 517,7	3 692,1	4 351,6	4 736,6	6 808,5
Total – Services institutionnels	**313 127,3**	**319 143,3**	**336 827,9**	**340 566,2**	**360 099,7**	**352 149,5**	**369 839,2**

Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	15 726,5	15 598,7	16 672,8	16 544,8	16 953,0	16 727,9	17 119,3
Cotisations de l'employeur	4 675,3	5 200,6	5 003,8	4 510,0	4 782,6	4 782,6	4 682,8
Transport et communications	216,1	163,3	194,5	193,1	200,0	232,0	232,0
Services professionnels	89,2	79,8	80,2	61,0	146,6	156,6	252,1
Services techniques et autres	170,8	188,9	266,9	225,5	2 918,0	2 469,8	3 016,3
Location, entretien et réparation	493,9	423,0	(192,4)	44,4	60,0	75,9	78,5
Biens non durables	424,8	211,8	284,2	125,3	157,0	231,4	228,8
Biens durables	80,3	95,3	22,9	52,5	35,3	7,1	7,1
Contributions à des organismes	2,0	-	2,0	-	-	-	-
Autres	381,0	366,2	22,2	201,0	3 152,7	289,1	289,1
Total	**22 259,9**	**22 327,6**	**22 357,1**	**21 957,6**	**28 405,2**	**24 972,4**	**25 906,0**

Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	11 560,4	11 151,1	11 464,5	11 920,8	11 608,3	11 800,1	12 416,3
Cotisations de l'employeur	3 523,8	3 679,4	3 617,5	3 406,4	3 257,4	3 314,9	3 332,3
Transport et communications	149,8	45,3	109,4	197,0	203,0	304,4	304,4
Services professionnels	9,1	37,8	10,8	15,5	20,6	14,7	19,2
Services techniques et autres	363,0	275,2	319,3	291,1	284,6	306,4	306,4
Location, entretien et réparation	259,9	88,4	51,3	24,1	28,1	40,3	40,3
Biens non durables	56,7	50,4	77,5	65,7	68,5	79,1	79,1
Biens durables	35,8	26,9	91,8	21,8	70,2	69,8	69,8
Total	**15 958,5**	**15 354,5**	**15 742,1**	**15 942,4**	**15 540,7**	**15 929,7**	**16 567,8**

Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	43 953,2	43 623,4	42 515,0	43 068,7	47 329,0	47 212,1	50 560,8
Cotisations de l'employeur	12 907,3	13 689,6	13 267,5	12 905,4	13 597,9	13 553,0	14 420,9
Transport et communications	779,8	680,3	742,3	691,1	710,3	722,5	710,1
Services professionnels	788,2	343,1	1 334,7	657,9	2 454,3	2 342,7	1 618,7
Services techniques et autres	2 448,2	4 012,9	6 036,6	7 940,3	8 537,3	8 306,3	9 145,7
Location, entretien et réparation	56 509,1	58 776,7	62 606,5	67 325,0	74 408,4	78 041,7	79 181,7
Biens non durables	19 328,3	19 988,2	20 278,1	24 536,4	23 476,0	21 767,0	23 509,4
Biens durables	202,0	142,2	27,7	57,1	537,3	90,1	92,6
Contributions à des organismes	90,1	-	10,0	343,7	52,8	-	-
Autres	-	-	2,0	-	5,8	5,8	-
Total	**137 006,2**	**141 256,4**	**146 820,4**	**157 525,6**	**171 109,1**	**172 041,2**	**179 239,9**

Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	18 679,7	19 186,5	23 402,0	19 195,5	21 162,1	19 562,6	21 219,3
Cotisations de l'employeur	5 938,5	6 250,1	6 892,4	6 556,6	6 904,4	6 496,6	6 904,1
Transport et communications	581,4	504,5	2 342,6	431,0	655,8	513,0	446,1
Services professionnels	147,3	238,7	415,7	249,2	393,1	548,1	2 031,0
Services techniques et autres	670,8	831,2	5 173,9	896,7	997,1	773,7	701,0
Location, entretien et réparation	(93,4)	(64,7)	1 589,9	491,8	405,1	322,4	309,9
Biens non durables	87,4	100,9	310,3	111,7	261,3	243,6	214,1
Biens durables	46,8	41,8	63,7	37,6	37,1	31,1	31,1
Contributions à des organismes	190,7	249,4	177,5	320,4	45,0	40,0	40,0
Autres	69,2	69,2	72,4	68,5	69,2	69,2	-
Total	**26 318,4**	**27 407,6**	**40 440,4**	**28 359,0**	**30 930,2**	**28 600,3**	**31 896,6**

Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	33 912,1	35 778,8	36 027,5	36 118,0	36 064,5	35 006,5	36 449,6
Cotisations de l'employeur	10 286,8	11 023,2	11 025,4	11 035,5	9 978,1	9 978,1	10 485,9
Transport et communications	192,6	138,4	210,8	174,1	250,5	214,8	205,2
Services professionnels	41,2	10,3	35,6	73,3	237,2	70,1	70,1
Services techniques et autres	3 256,4	3 391,5	2 682,0	2 997,9	2 976,1	2 860,2	2 860,2
Location, entretien et réparation	17 977,1	13 850,9	14 271,2	12 759,0	14 334,3	14 138,4	14 799,6
Biens non durables	42 428,4	44 976,0	46 516,5	52 652,4	49 211,7	46 877,5	47 826,1
Biens durables	780,4	750,6	184,7	142,9	195,5	208,7	208,7
Contributions à des organismes	-	-	-	10,0	15,0	15,0	15,0
Autres	(150,8)	(140,8)	(3 003,5)	(2 873,6)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**108 724,2**	**109 778,9**	**107 950,2**	**113 089,5**	**109 762,9**	**105 869,3**	**109 420,4**

Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	1 591,6	1 632,6	2 051,7	2 283,2	2 510,6	2 575,9	3 354,3
Cotisations de l'employeur	463,9	495,7	614,6	608,6	609,9	629,6	836,5
Transport et communications	15,7	24,9	22,5	28,7	78,0	78,0	210,0
Services professionnels	709,2	745,0	722,9	679,6	867,6	1 167,6	1 372,2
Services techniques et autres	60,6	93,1	58,6	48,7	144,5	134,5	534,5
Location, entretien et réparation	(3,3)	(1,0)	6,3	5,4	21,4	21,4	121,4
Biens non durables	21,9	11,6	13,2	22,7	117,6	129,6	379,6
Biens durables	0,5	16,4	27,9	15,2	2,0	-	-
Total	**2 860,1**	**3 018,3**	**3 517,7**	**3 692,1**	**4 351,6**	**4 736,6**	**6 808,5**

Mobilité et attractivité

Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	62 917,5	61 900,1	60 578,9	64 098,6	74 683,1	74 683,0	81 378,2
Eau	213 272,7	219 366,8	224 381,5	227 803,5	260 694,6	246 947,9	262 308,4
Grands parcs, mont Royal et sports	46 747,7	41 538,1	53 036,0	49 942,2	56 511,2	42 522,0	41 904,1
Infrastructures du réseau routier	23 969,0	30 527,0	39 243,8	37 541,7	45 665,1	37 026,3	37 154,5
Urbanisme et mobilité	40 183,7	63 881,4	50 581,2	50 251,3	64 386,7	54 419,7	69 455,4
Total – Mobilité et attractivité	**387 090,6**	**417 213,4**	**427 821,4**	**429 637,3**	**501 940,7**	**455 598,9**	**492 200,6**

Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	5 420,7	5 188,3	5 719,5	5 400,9	5 031,7	5 031,7	5 347,1
Cotisations de l'employeur	1 516,5	1 506,0	1 911,0	1 546,4	1 501,7	1 501,7	1 469,0
Transport et communications	248,3	201,8	178,7	190,7	296,6	294,2	290,4
Services professionnels	135,9	195,2	394,4	350,2	578,5	680,9	565,9
Services techniques et autres	5 005,1	3 846,6	277,0	3 562,5	8 196,0	8 246,0	8 445,9
Location, entretien et réparation	1 041,9	1 118,4	1 102,6	1 234,8	1 241,4	1 048,2	1 775,0
Biens non durables	371,9	430,6	438,7	500,5	542,7	585,8	575,8
Biens durables	70,4	92,6	35,1	35,8	75,0	75,0	65,0
Frais de financement	23 721,4	22 439,8	23 487,4	22 947,6	23 606,9	23 606,9	24 515,2
Remboursement de la dette à long terme	25 120,0	26 180,2	25 866,8	28 027,9	32 012,6	32 012,6	36 678,9
Contributions à des organismes	265,4	700,6	1 167,7	301,3	1 600,0	1 600,0	1 650,0
Total	**62 917,5**	**61 900,1**	**60 578,9**	**64 098,6**	**74 683,1**	**74 683,0**	**81 378,2**

Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	53 894,7	55 440,2	56 153,4	59 730,0	60 209,5	58 491,0	60 286,6
Cotisations de l'employeur	15 963,1	17 818,9	17 658,1	18 002,5	17 225,7	16 802,6	17 260,6
Transport et communications	707,7	767,6	634,0	651,0	771,2	737,4	784,9
Services professionnels	4 757,5	5 067,7	5 949,5	6 849,0	8 792,5	8 577,0	8 977,2
Services techniques et autres	7 903,1	8 271,9	9 543,2	9 425,3	10 491,6	8 560,7	9 938,5
Location, entretien et réparation	11 627,3	8 787,7	11 077,0	9 315,1	13 313,0	17 813,7	17 787,4
Biens non durables	50 492,3	54 130,1	52 127,7	48 685,7	55 718,4	56 466,4	61 661,1
Biens durables	1 013,3	589,8	660,6	713,4	751,5	685,5	716,9
Frais de financement	22 799,6	22 230,1	21 788,5	25 235,0	30 381,5	30 169,4	35 198,9
Remboursement de la dette à long terme	44 719,4	46 903,6	49 545,5	50 528,5	64 015,9	59 868,2	60 244,9
Contributions à des organismes	460,5	470,5	1 685,6	423,2	459,7	422,5	422,5
Autres	(1 065,8)	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 755,2)	(1 435,9)	(11 646,5)	(10 971,1)
Total	**213 272,7**	**219 366,8**	**224 381,5**	**227 803,5**	**260 694,6**	**246 947,9**	**262 308,4**

Tableau 77 – Grands parcs, mont Royal et sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	13 788,6	15 149,9	16 039,7	17 428,3	16 758,0	16 064,7	16 981,5
Cotisations de l'employeur	3 982,0	4 790,4	5 056,7	4 957,6	4 801,7	4 636,6	4 700,5
Transport et communications	531,6	379,7	258,1	305,8	340,5	316,3	306,9
Services professionnels	1 149,3	1 519,9	8 308,5	2 989,9	2 933,6	1 964,9	2 709,3
Services techniques et autres	4 698,0	7 833,1	7 394,1	9 315,4	11 288,3	7 673,8	5 588,0
Location, entretien et réparation	3 016,9	2 561,9	2 459,7	3 243,1	4 542,4	4 926,4	3 810,3
Biens non durables	4 647,3	5 400,8	3 542,8	952,8	4 261,5	887,1	790,5
Biens durables	102,6	693,6	236,8	3 889,1	3 355,7	95,3	135,8
Contributions à des organismes	14 786,6	3 164,8	9 743,2	6 773,9	8 184,7	5 912,1	6 843,0
Autres	44,8	44,0	(3,6)	86,3	44,8	44,8	38,3
Total	**46 747,7**	**41 538,1**	**53 036,0**	**49 942,2**	**56 511,2**	**42 522,0**	**41 904,1**

Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	3 274,2	13 163,6	18 698,7	20 104,6	18 661,3	18 575,5	18 906,4
Cotisations de l'employeur	6 646,7	4 484,0	4 723,2	4 367,9	5 313,7	5 136,2	5 059,0
Transport et communications	455,7	1 009,0	590,0	627,7	812,5	882,3	843,6
Services professionnels	1 812,2	1 900,7	3 668,3	2 104,5	6 264,9	2 012,1	1 489,7
Services techniques et autres	928,8	1 153,2	1 724,1	1 624,4	5 203,0	1 022,1	1 023,3
Location, entretien et réparation	10 068,4	8 134,9	7 742,8	8 132,4	8 550,7	8 533,3	8 928,0
Biens non durables	491,5	500,5	515,3	472,0	599,7	662,2	678,8
Biens durables	126,5	143,6	1 296,7	83,6	202,0	152,2	183,4
Contributions à des organismes	165,0	37,5	284,7	32,6	57,3	50,4	42,3
Autres	-	-	-	(8,0)	-	-	-
Total	**23 969,0**	**30 527,0**	**39 243,8**	**37 541,7**	**45 665,1**	**37 026,3**	**37 154,5**

Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	14 896,0	15 356,9	16 983,2	17 033,6	21 076,4	20 345,6	24 002,4
Cotisations de l'employeur	4 099,5	4 761,0	5 247,7	4 873,2	5 640,5	5 444,8	6 245,8
Transport et communications	910,8	419,0	1 065,0	691,5	581,0	676,5	738,6
Services professionnels	3 908,7	4 834,2	5 977,8	7 175,8	12 059,5	6 596,3	8 264,7
Services techniques et autres	1 516,7	3 216,8	2 920,1	2 524,4	4 258,3	3 243,6	5 181,4
Location, entretien et réparation	1 423,9	4 935,5	1 384,2	2 707,4	1 288,6	1 310,4	1 200,0
Biens non durables	4 432,0	5 248,6	6 424,5	3 889,9	6 684,0	7 799,8	7 952,7
Biens durables	315,9	365,5	123,7	989,9	310,3	157,8	170,0
Contributions à des organismes	2 304,9	24 743,9	10 455,0	10 368,0	12 488,1	8 844,9	15 699,8
Autres	6 375,3	-	-	(2,4)	-	-	-
Total	**40 183,7**	**63 881,4**	**50 581,2**	**50 251,3**	**64 386,7**	**54 419,7**	**69 455,4**

Qualité de vie

Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Qualité de vie							
Culture	65 827,0	67 758,6	108 252,1	67 339,5	63 256,8	62 202,4	65 833,1
Développement économique	35 168,8	58 936,0	56 364,9	61 725,8	127 878,9	84 152,9	61 775,9
Diversité et inclusion sociale	23 269,5	27 595,1	28 206,2	29 205,5	33 500,8	29 505,8	30 410,1
Environnement	144 321,8	158 986,5	120 731,1	174 877,9	143 089,2	142 681,5	151 858,5
Espace pour la vie	56 444,0	58 098,7	58 119,9	58 201,2	62 337,4	60 735,1	71 424,6
Habitation	42 662,3	32 790,4	27 998,9	40 558,0	73 670,2	90 145,6	153 297,0
Total – Qualité de vie	**367 693,4**	**404 165,3**	**399 673,1**	**431 907,9**	**503 733,3**	**469 423,3**	**534 599,2**

Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	11 148,7	11 041,2	12 005,2	13 833,5	12 550,2	12 680,0	13 216,2
Cotisations de l'employeur	3 303,8	3 520,3	3 756,6	3 824,7	3 445,6	3 472,7	3 494,4
Transport et communications	470,4	247,3	283,5	326,6	271,9	256,8	316,7
Services professionnels	1 827,3	1 420,8	2 251,8	4 994,4	4 642,1	2 334,1	4 440,4
Services techniques et autres	2 230,6	4 918,0	5 120,1	3 043,1	3 387,2	2 650,5	2 965,5
Location, entretien et réparation	(302,7)	(210,4)	(163,3)	95,4	188,3	162,2	160,7
Biens non durables	7 962,3	8 601,2	8 260,8	7 954,7	7 816,5	7 824,3	7 849,6
Biens durables	115,4	121,6	113,2	169,7	130,6	73,3	73,3
Contributions à des organismes	39 068,9	38 098,6	76 609,2	33 097,4	30 824,4	32 748,5	33 316,3
Autres	2,3	-	15,0	-	-	-	-
Total	**65 827,0**	**67 758,6**	**108 252,1**	**67 339,5**	**63 256,8**	**62 202,4**	**65 833,1**

Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	2 939,2	4 422,0	4 449,5	5 483,0	6 505,8	6 390,8	6 357,8
Cotisations de l'employeur	813,5	1 287,9	1 322,5	1 549,9	1 859,8	1 641,6	1 609,5
Transport et communications	313,6	549,4	395,2	493,9	1 732,3	35,1	495,0
Services professionnels	323,8	1 324,8	1 858,9	1 848,7	8 865,4	1 388,8	1 856,7
Services techniques et autres	181,8	493,4	422,7	1 280,7	1 455,6	135,5	426,0
Location, entretien et réparation	576,2	978,3	(500,6)	122,9	104,1	12,6	92,6
Biens non durables	16,4	25,9	38,1	83,7	36,4	6,2	43,2
Biens durables	4,6	22,2	163,9	171,8	108,2	-	86,9
Contributions à des organismes	30 035,5	49 832,1	48 208,7	51 366,0	107 209,0	74 542,3	50 803,2
Autres	(35,8)	-	6,0	(674,8)	2,3	-	5,0
Total	**35 168,8**	**58 936,0**	**56 364,9**	**61 725,8**	**127 878,9**	**84 152,9**	**61 775,9**

Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	3 036,7	3 267,9	3 792,9	4 086,6	4 329,2	4 140,0	4 418,2
Cotisations de l'employeur	928,8	997,9	1 164,8	1 157,8	1 231,8	1 110,6	1 136,3
Transport et communications	112,9	150,9	237,1	221,3	176,5	92,2	89,7
Services professionnels	534,7	628,9	750,7	1 366,5	2 143,7	414,9	1 339,8
Services techniques et autres	452,0	357,8	392,7	295,0	2 124,9	684,2	662,3
Location, entretien et réparation	215,4	286,2	286,5	9,5	22,3	26,6	24,4
Biens non durables	125,0	109,3	161,4	42,7	53,5	50,6	47,3
Biens durables	1,2	6,5	0,8	-	8,4	1,1	0,6
Contributions à des organismes	17 862,8	21 789,7	21 419,3	22 026,1	23 410,5	22 985,6	22 691,5
Total	**23 269,5**	**27 595,1**	**28 206,2**	**29 205,5**	**33 500,8**	**29 505,8**	**30 410,1**

Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	15 962,5	15 750,0	16 919,1	17 084,4	17 047,0	16 922,3	18 320,3
Cotisations de l'employeur	4 747,9	5 244,3	5 273,7	4 871,0	4 845,7	4 832,1	4 998,4
Transport et communications	(148,7)	489,5	321,2	646,0	711,6	649,1	687,7
Services professionnels	1 518,4	1 070,3	1 225,8	612,7	4 580,9	3 645,8	3 114,8
Services techniques et autres	109 139,0	103 676,2	103 780,5	111 891,1	119 859,7	120 083,6	129 509,4
Location, entretien et réparation	1 057,4	567,5	887,0	843,0	1 110,2	1 227,5	1 597,0
Biens non durables	3 888,3	1 768,8	1 882,3	1 718,7	1 532,6	1 539,0	2 251,4
Biens durables	1 055,3	5 221,3	2 976,2	3 321,3	29 166,7	31 395,7	31 424,6
Contributions à des organismes	100,0	100,0	243,8	131,4	143,4	120,5	170,5
Autres	7 001,7	25 098,6	(12 778,5)	33 758,3	(35 908,6)	(37 734,1)	(40 215,6)
Total	**144 321,8**	**158 986,5**	**120 731,1**	**174 877,9**	**143 089,2**	**142 681,5**	**151 858,5**

Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	22 215,3	22 846,9	23 311,1	23 189,4	23 668,4	23 372,4	24 952,0
Cotisations de l'employeur	6 643,4	7 391,6	6 953,6	6 622,5	8 192,2	8 078,7	8 469,1
Transport et communications	1 771,9	1 976,3	2 027,3	1 980,1	2 238,2	1 402,3	1 440,8
Services professionnels	1 436,6	1 502,3	1 478,0	1 122,9	1 575,9	1 649,9	1 722,7
Services techniques et autres	8 752,6	8 790,7	8 488,9	8 673,7	7 569,4	8 133,8	11 958,8
Location, entretien et réparation	530,1	476,1	197,9	172,0	256,4	193,0	207,7
Biens non durables	4 149,8	4 185,1	4 356,9	4 057,3	4 806,6	3 958,5	5 396,3
Biens durables	89,0	123,7	103,2	62,4	48,8	2,1	11,0
Frais de financement	4 776,6	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 741,2	5 741,2	7 151,3
Remboursement de la dette à long terme	5 130,6	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 800,2	7 800,2	9 636,9
Contributions à des organismes	948,1	348,1	345,0	423,1	440,1	403,0	478,0
Total	**56 444,0**	**58 098,7**	**58 119,9**	**58 201,2**	**62 337,4**	**60 735,1**	**71 424,6**

Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	5 803,2	5 938,8	5 817,5	6 874,9	7 711,7	8 056,4	8 347,0
Cotisations de l'employeur	1 738,2	1 922,7	1 810,8	1 963,3	2 141,4	2 243,2	2 233,0
Transport et communications	454,8	316,9	123,8	105,4	145,4	128,2	63,2
Services professionnels	265,3	331,9	446,9	268,1	910,5	882,8	904,0
Services techniques et autres	157,6	150,9	61,3	177,0	138,6	150,2	163,4
Location, entretien et réparation	(52,1)	(24,5)	(41,5)	7,1	17,1	19,1	19,1
Biens non durables	31,9	35,1	20,6	65,3	105,0	98,4	70,9
Biens durables	10,3	11,5	48,7	77,0	31,4	31,4	30,0
Contributions à des organismes	34 618,8	24 472,8	19 710,8	31 019,9	62 469,1	78 535,9	141 466,4
Autres	(365,7)	(365,7)	-	-	-	-	-
Total	**42 662,3**	**32 790,4**	**27 998,9**	**40 558,0**	**73 670,2**	**90 145,6**	**153 297,0**

Service aux citoyens

Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	75 961,9	90 636,6	97 703,0	101 971,1	112 592,6	86 757,8	93 159,4
Expérience citoyenne et communications	19 702,8	23 583,9	23 380,4	23 716,7	25 156,6	24 172,0	28 700,2
Technologies de l'information	83 470,8	86 239,1	85 452,3	83 846,8	86 540,1	87 249,2	91 955,6
Total – Service aux citoyens	**179 135,5**	**200 459,6**	**206 535,7**	**209 534,6**	**224 289,3**	**198 179,0**	**213 815,2**

Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	4 581,3	4 482,0	5 028,1	4 923,8	6 524,8	7 076,4	7 493,5
Cotisations de l'employeur	1 300,1	1 414,1	1 504,4	1 364,9	1 746,8	1 912,7	1 972,5
Transport et communications	144,1	(107,6)	152,4	148,1	250,9	258,2	232,1
Services professionnels	333,8	560,7	362,9	230,6	686,7	468,8	599,9
Services techniques et autres	66 290,6	81 192,0	87 792,7	93 075,7	101 287,9	79 395,2	81 475,1
Location, entretien et réparation	2 145,4	2 079,8	2 454,4	1 393,1	735,0	745,5	505,5
Biens non durables	431,3	516,2	61,8	457,9	593,8	567,0	549,8
Biens durables	38,5	4,6	12,4	31,9	32,5	34,0	31,0
Contributions à des organismes	696,8	522,4	333,9	309,9	734,2	300,0	300,0
Autres	-	(27,6)	-	35,2	-	(4 000,0)	-
Total	**75 961,9**	**90 636,6**	**97 703,0**	**101 971,1**	**112 592,6**	**86 757,8**	**93 159,4**

Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	10 565,3	12 342,3	12 925,3	15 010,0	15 482,2	15 083,7	18 243,5
Cotisations de l'employeur	3 208,3	3 784,5	3 863,1	4 102,9	4 264,4	4 157,2	4 840,7
Transport et communications	1 427,0	3 089,6	3 722,1	2 751,7	3 224,3	3 317,8	3 479,6
Services professionnels	458,5	503,4	641,1	307,2	867,9	246,0	597,1
Services techniques et autres	761,4	663,2	1 474,2	1 114,8	1 148,5	1 089,8	1 357,5
Location, entretien et réparation	422,0	411,8	303,7	286,8	58,5	109,4	13,2
Biens non durables	2 819,5	2 778,0	399,9	80,6	81,6	164,0	158,1
Biens durables	30,8	11,1	40,0	63,2	29,2	4,1	10,5
Contributions à des organismes	-	-	11,0	(0,5)	-	-	-
Autres	10,0	-	-	-	-	-	-
Total	**19 702,8**	**23 583,9**	**23 380,4**	**23 716,7**	**25 156,6**	**24 172,0**	**28 700,2**

Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	38 389,3	37 075,4	38 378,8	37 767,3	34 960,4	36 487,5	38 738,2
Cotisations de l'employeur	10 937,8	11 324,3	11 813,9	10 334,0	9 165,9	9 624,0	9 878,1
Transport et communications	6 978,5	7 187,0	8 023,5	8 079,9	9 458,8	8 517,6	9 092,0
Services professionnels	1 005,2	2 252,4	3 040,6	1 054,7	1 269,8	1 134,5	785,0
Services techniques et autres	3 120,0	3 410,9	2 621,8	3 447,7	1 452,6	1 342,2	1 513,4
Location, entretien et réparation	21 259,9	22 769,7	19 667,7	21 465,3	28 668,3	28 437,4	30 838,3
Biens non durables	253,4	529,1	301,1	315,5	139,0	153,0	100,0
Biens durables	1 676,4	1 687,3	1 571,9	2 151,0	1 419,8	1 553,0	1 010,6
Contributions à des organismes	25,0	3,0	33,0	0,5	5,5	-	-
Autres	(174,7)	-	-	(769,1)	-	-	-
Total	**83 470,8**	**86 239,1**	**85 452,3**	**83 846,8**	**86 540,1**	**87 249,2**	**91 955,6**

Arrondissements

Tableau 91 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	50 776,9	51 090,5	54 014,9	55 683,6	61 340,9	56 500,7	57 223,2
Anjou	23 585,4	23 900,7	25 759,4	25 823,6	27 607,2	27 122,9	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	59 164,5	60 116,5	64 413,8	65 522,6	69 770,8	66 839,0	68 171,0
Lachine	26 613,3	28 140,4	29 394,1	28 918,8	30 657,8	30 665,6	31 588,3
LaSalle	33 905,7	34 643,0	36 145,2	36 226,0	37 748,9	39 380,6	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 484,2	9 638,4	10 113,6	10 574,8	10 614,2	10 121,5	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	53 633,9	57 125,4	62 201,4	62 123,7	66 617,4	63 827,2	66 013,5
Montréal-Nord	35 732,2	36 567,9	37 807,2	38 827,6	42 528,9	41 347,5	42 883,5
Outremont	14 029,2	13 890,7	14 851,6	15 175,9	14 147,7	14 155,6	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	29 184,0	29 664,7	30 795,5	32 858,5	36 430,0	31 503,9	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	50 343,5	52 159,9	54 477,2	54 078,2	56 336,5	54 421,5	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	47 100,2	49 032,4	55 378,7	55 024,9	63 013,7	58 864,8	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	52 018,0	55 164,9	61 610,8	60 741,1	63 143,4	60 018,2	60 939,7
Saint-Laurent	61 702,8	61 638,4	68 280,7	66 191,0	76 826,7	70 990,7	72 424,6
Saint-Léonard	33 047,2	32 083,9	34 312,1	35 432,0	36 713,8	35 685,7	36 625,5
Sud-Ouest	48 677,7	53 086,9	54 635,9	54 538,6	56 304,1	54 245,4	55 605,3
Verdun	33 797,2	36 524,3	34 025,1	36 121,5	36 913,5	35 899,0	36 635,1
Ville-Marie	81 570,4	81 983,4	87 317,6	91 358,4	99 040,7	93 052,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	53 753,7	55 545,7	59 294,3	60 533,8	62 450,6	58 130,2	59 456,1
Total – Arrondissements	**798 120,0**	**821 998,0**	**874 829,1**	**885 754,6**	**948 206,8**	**902 772,8**	**924 691,6**

Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2019	Sources de financement				Budget 2020
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	56 500,7	7 460,4	1 946,3	-	47 816,5	57 223,2
Anjou	27 122,9	7 754,1	1 581,2	-	18 268,2	27 603,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	66 839,0	9 404,5	3 171,0	1 500,0	54 095,5	68 171,0
Lachine	30 665,6	4 527,8	3 797,0	1 394,2	21 869,3	31 588,3
LaSalle	39 380,6	4 757,7	1 479,6	602,4	33 664,5	40 504,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 121,5	1 677,2	610,1	-	8 501,4	10 788,7
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	63 827,2	10 024,1	3 248,8	369,4	52 371,2	66 013,5
Montréal-Nord	41 347,5	9 654,9	898,2	1 060,2	31 270,2	42 883,5
Outremont	14 155,6	3 037,2	2 651,9	-	9 242,8	14 931,9
Pierrefonds-Roxboro	31 503,9	5 983,7	1 517,8	-	24 736,1	32 237,6
Plateau-Mont-Royal	54 421,5	10 286,4	8 487,0	722,2	35 372,4	54 868,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	58 864,8	10 429,1	1 491,0	-	48 321,7	60 241,8
Rosemont–La Petite-Patrie	60 018,2	9 269,4	3 278,8	275,3	48 116,2	60 939,7
Saint-Laurent	70 990,7	13 598,8	4 832,2	382,8	53 610,8	72 424,6
Saint-Léonard	35 685,7	7 481,5	1 841,7	644,5	26 657,8	36 625,5
Sud-Ouest	54 245,4	7 950,2	4 236,2	2 690,7	40 728,2	55 605,3
Verdun	35 899,0	7 194,4	2 008,7	1 696,9	25 735,1	36 635,1
Ville-Marie	93 052,8	18 420,1	20 980,0	9 016,2	47 533,8	95 950,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 130,2	7 973,2	3 300,2	775,0	47 407,7	59 456,1
Total – Arrondissements	**902 772,8**	**156 884,7**	**71 357,7**	**21 129,8**	**675 319,4**	**924 691,6**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(812 359,1)	(156 244,4)	-	-	(675 319,4)	(831 563,8)
Total – Arrondissements	**90 413,7**	**640,3**	**71 357,7**	**21 129,8**	**-**	**93 127,8**

Tableau 93 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	27 181,8	27 403,2	27 835,4	28 511,7	29 019,0	28 013,9	28 757,8
Cotisations de l'employeur	8 077,2	8 606,9	8 370,9	8 275,3	8 511,2	8 085,4	8 239,0
Transport et communications	425,4	436,5	462,5	404,8	485,1	418,0	392,3
Services professionnels	154,8	219,8	228,0	313,5	1 096,7	247,3	283,3
Services techniques et autres	1 546,5	67,2	3 333,3	4 126,1	5 431,9	3 431,2	3 725,7
Location, entretien et réparation	4 833,6	5 449,5	5 555,5	5 450,5	7 689,6	6 293,5	6 299,4
Biens non durables	4 213,2	4 355,6	4 275,2	4 128,3	4 198,1	5 260,7	5 131,0
Biens durables	88,3	56,8	95,2	354,2	405,0	212,3	180,7
Contributions à des organismes	1 739,1	1 931,2	1 958,2	1 508,6	1 690,7	1 783,4	1 402,5
Autres	2 517,0	2 563,8	1 900,7	2 610,6	2 813,6	2 755,0	2 811,5
Total	**50 776,9**	**51 090,5**	**54 014,9**	**55 683,6**	**61 340,9**	**56 500,7**	**57 223,2**

Tableau 94 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	12 264,4	12 580,1	13 134,9	13 718,9	14 333,1	14 056,8	14 386,2
Cotisations de l'employeur	3 518,7	3 854,6	3 863,1	3 859,5	4 075,7	3 957,9	3 980,7
Transport et communications	544,8	487,4	368,0	356,4	379,6	405,5	408,3
Services professionnels	329,2	223,9	239,8	178,4	236,2	318,9	302,0
Services techniques et autres	1 844,7	1 699,7	2 419,2	2 207,5	2 732,8	2 274,6	2 324,6
Location, entretien et réparation	2 447,6	2 347,4	2 448,1	2 349,0	2 468,9	2 451,1	2 589,2
Biens non durables	2 251,3	2 036,8	2 688,7	2 659,6	2 691,4	2 775,2	2 720,1
Biens durables	107,6	175,5	130,4	124,7	79,6	48,7	63,1
Frais de financement	85,3	79,2	72,6	65,7	70,8	70,8	59,9
Remboursement de la dette à long terme	97,7	103,8	110,3	117,3	112,3	112,3	123,2
Contributions à des organismes	217,1	306,9	265,0	205,2	172,5	175,4	170,0
Autres	(123,0)	5,4	19,3	(18,6)	254,3	475,7	476,2
Total	**23 585,4**	**23 900,7**	**25 759,4**	**25 823,6**	**27 607,2**	**27 122,9**	**27 603,5**

Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	28 786,9	30 501,4	31 285,8	32 912,9	33 496,1	30 789,9	32 745,6
Cotisations de l'employeur	8 510,7	9 427,4	9 245,1	9 333,9	9 189,3	8 839,7	9 302,9
Transport et communications	560,9	517,0	579,1	456,5	577,1	603,4	578,5
Services professionnels	345,3	262,4	331,4	489,4	1 175,1	861,4	856,4
Services techniques et autres	2 824,9	1 107,4	4 575,5	4 871,1	7 666,6	6 167,0	7 215,1
Location, entretien et réparation	5 405,7	5 325,5	5 849,9	5 304,2	5 646,8	5 422,1	5 073,5
Biens non durables	6 332,8	6 646,1	5 830,7	5 288,2	4 543,0	6 113,0	6 036,4
Biens durables	551,4	322,2	498,3	575,6	481,4	234,4	377,6
Contributions à des organismes	4 214,5	4 230,9	4 401,3	4 384,1	4 115,2	4 338,3	3 497,0
Autres	1 631,4	1 776,2	1 816,7	1 906,7	2 880,2	3 469,8	2 488,0
Total	**59 164,5**	**60 116,5**	**64 413,8**	**65 522,6**	**69 770,8**	**66 839,0**	**68 171,0**

Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	13 890,9	14 265,9	14 926,0	14 972,6	15 638,7	15 009,5	15 799,6
Cotisations de l'employeur	4 112,9	4 527,3	4 435,3	4 264,2	4 468,6	4 393,4	4 562,7
Transport et communications	453,8	572,7	435,9	438,2	534,4	629,2	636,0
Services professionnels	124,1	171,3	140,1	191,5	268,0	151,5	101,5
Services techniques et autres	2 608,7	2 495,0	5 671,1	2 670,6	2 986,4	3 239,6	3 002,6
Location, entretien et réparation	1 039,0	1 088,2	1 069,2	1 652,5	1 886,5	1 809,0	1 881,9
Biens non durables	3 319,8	3 591,9	3 619,4	3 097,6	3 392,3	3 757,9	3 748,5
Biens durables	-	230,0	135,5	476,9	333,5	203,4	203,4
Contributions à des organismes	1 058,6	1 199,6	1 132,1	982,4	1 128,1	937,5	1 117,5
Autres	5,5	(1,5)	(2 170,5)	172,3	21,3	534,6	534,6
Total	**26 613,3**	**28 140,4**	**29 394,1**	**28 918,8**	**30 657,8**	**30 665,6**	**31 588,3**

Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	16 995,0	17 875,2	17 847,5	18 121,8	18 936,0	18 156,8	18 401,9
Cotisations de l'employeur	4 978,2	5 536,8	5 260,2	5 130,4	5 425,1	5 270,5	5 279,6
Transport et communications	517,7	764,8	628,1	639,8	565,5	672,4	655,4
Services professionnels	298,8	402,4	520,6	570,3	471,7	370,1	576,7
Services techniques et autres	3 799,7	2 621,6	4 224,0	3 826,5	4 250,0	4 133,0	4 818,7
Location, entretien et réparation	2 295,4	2 295,6	2 579,0	2 417,9	2 790,0	3 883,4	3 660,5
Biens non durables	3 714,4	3 632,9	3 493,2	3 594,0	3 550,0	3 609,8	3 895,2
Biens durables	319,0	523,3	324,7	620,8	278,1	248,9	248,6
Frais de financement	-	-	-	-	12,5	-	-
Contributions à des organismes	1 120,9	1 101,4	1 406,3	1 267,9	1 470,0	1 351,8	1 280,4
Autres	(133,4)	(111,0)	(138,4)	36,6	-	1 683,9	1 687,2
Total	**33 905,7**	**34 643,0**	**36 145,2**	**36 226,0**	**37 748,9**	**39 380,6**	**40 504,2**

Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	5 231,2	5 123,9	5 430,1	5 839,4	5 797,8	5 702,8	6 076,7
Cotisations de l'employeur	1 530,7	1 579,9	1 559,8	1 664,9	1 684,2	1 631,8	1 748,6
Transport et communications	178,6	179,2	175,0	185,1	199,2	174,3	185,8
Services professionnels	173,9	128,9	190,4	108,9	120,3	102,7	103,5
Services techniques et autres	358,0	358,0	474,5	439,3	449,9	422,5	510,2
Location, entretien et réparation	963,0	1 032,6	1 071,3	1 146,4	1 121,8	978,3	1 089,2
Biens non durables	939,6	1 041,1	1 368,0	1 018,1	1 000,3	904,5	885,9
Biens durables	2,4	10,5	23,2	1,2	7,9	1,0	7,5
Frais de financement	-	-	(0,2)	-	-	-	-
Contributions à des organismes	106,8	182,2	211,9	128,9	200,2	171,0	148,7
Autres	-	2,1	(390,4)	42,6	32,6	32,6	32,6
Total	**9 484,2**	**9 638,4**	**10 113,6**	**10 574,8**	**10 614,2**	**10 121,5**	**10 788,7**

Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	30 753,0	32 108,2	32 798,9	33 481,8	35 109,9	32 434,1	35 989,1
Cotisations de l'employeur	9 271,5	10 089,3	9 796,6	9 753,7	10 028,9	9 350,0	10 141,8
Transport et communications	459,6	443,0	586,6	479,8	559,6	606,2	469,2
Services professionnels	201,6	201,7	312,4	261,6	341,3	356,2	289,2
Services techniques et autres	2 154,6	1 791,9	4 425,9	4 463,8	6 161,4	6 763,1	5 850,7
Location, entretien et réparation	4 899,2	5 045,0	5 902,2	5 742,3	5 577,1	5 601,8	5 557,4
Biens non durables	4 915,4	5 169,1	5 540,2	5 633,3	6 043,9	6 351,5	5 703,3
Biens durables	99,9	387,7	462,5	524,2	942,3	181,8	196,7
Contributions à des organismes	3 601,8	4 342,8	4 641,6	4 123,2	4 210,6	4 372,4	3 716,3
Autres	(2 722,7)	(2 453,3)	(2 265,5)	(2 340,0)	(2 357,6)	(2 189,9)	(1 900,2)
Total	**53 633,9**	**57 125,4**	**62 201,4**	**62 123,7**	**66 617,4**	**63 827,2**	**66 013,5**

Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	21 795,0	21 939,9	22 282,6	22 192,6	23 549,2	23 435,4	24 546,8
Cotisations de l'employeur	6 411,3	6 886,9	6 345,0	6 390,3	6 815,6	6 794,2	7 003,5
Transport et communications	531,6	494,8	464,3	409,6	504,8	537,4	458,5
Services professionnels	116,0	409,3	481,7	677,7	673,8	813,8	546,9
Services techniques et autres	1 460,2	1 115,9	1 822,6	1 964,9	2 603,6	2 922,3	2 733,7
Location, entretien et réparation	1 060,5	1 103,5	1 389,8	1 585,6	2 129,1	1 361,6	1 589,4
Biens non durables	3 600,7	3 176,2	3 208,5	3 415,2	3 656,4	3 362,5	3 646,1
Biens durables	38,9	40,6	40,0	59,7	19,9	56,0	60,0
Contributions à des organismes	642,9	1 323,0	1 785,3	1 963,5	2 498,2	1 986,0	2 192,5
Autres	75,1	77,8	(12,6)	168,5	78,3	78,3	106,1
Total	**35 732,2**	**36 567,9**	**37 807,2**	**38 827,6**	**42 528,9**	**41 347,5**	**42 883,5**

Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	7 733,2	8 117,9	8 163,9	8 080,7	7 472,0	7 501,5	7 697,7
Cotisations de l'employeur	2 305,2	2 527,5	2 425,4	2 305,4	2 155,9	2 166,4	2 198,3
Transport et communications	340,0	285,1	236,1	155,4	193,3	197,7	236,4
Services professionnels	202,5	252,0	170,9	198,2	152,9	157,9	456,7
Services techniques et autres	953,1	(29,8)	1 019,2	1 107,8	1 224,9	1 204,1	1 425,9
Location, entretien et réparation	757,4	956,8	961,3	859,1	1 105,8	1 071,1	1 123,2
Biens non durables	1 226,2	1 178,6	1 383,4	1 551,3	1 224,0	1 164,2	1 045,8
Biens durables	4,8	15,7	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	23,6	114,9	67,3	112,7	182,0	255,8	311,0
Autres	483,2	472,0	424,1	805,3	436,9	436,9	436,9
Total	**14 029,2**	**13 890,7**	**14 851,6**	**15 175,9**	**14 147,7**	**14 155,6**	**14 931,9**

Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	16 252,6	16 744,8	18 823,1	19 124,5	20 632,0	17 727,1	18 148,5
Cotisations de l'employeur	4 815,2	5 259,3	5 538,4	5 510,0	5 404,9	5 123,7	5 168,6
Transport et communications	319,2	381,7	416,1	327,5	415,9	353,9	359,0
Services professionnels	267,9	282,2	303,3	212,9	527,2	286,8	290,7
Services techniques et autres	1 823,3	1 615,8	1 248,9	1 063,4	1 846,1	1 132,5	1 180,5
Location, entretien et réparation	2 113,4	1 901,9	1 952,2	2 302,9	3 045,5	2 641,7	2 691,7
Biens non durables	2 675,8	2 465,7	3 027,1	2 995,6	3 450,7	3 044,0	3 179,0
Biens durables	61,5	50,7	60,0	341,5	120,9	33,5	34,0
Contributions à des organismes	697,0	849,1	860,1	773,9	672,5	834,5	846,7
Autres	158,1	113,5	(1 433,7)	206,3	314,3	326,2	338,9
Total	**29 184,0**	**29 664,7**	**30 795,5**	**32 858,5**	**36 430,0**	**31 503,9**	**32 237,6**

Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	27 459,8	29 153,7	29 815,7	30 142,7	29 314,3	29 156,1	29 595,5
Cotisations de l'employeur	8 054,4	9 090,0	8 957,6	8 707,6	8 237,2	8 268,4	8 393,7
Transport et communications	371,9	306,2	353,8	269,6	279,9	289,9	284,0
Services professionnels	386,1	479,3	528,6	642,6	1 437,5	1 014,8	1 510,3
Services techniques et autres	2 048,8	1 015,8	3 433,4	3 126,4	5 105,3	4 013,9	3 326,2
Location, entretien et réparation	3 533,5	3 610,6	2 957,2	3 190,5	3 231,1	3 422,5	3 567,8
Biens non durables	3 896,7	3 761,6	3 329,3	3 817,4	3 927,8	3 758,2	3 959,1
Biens durables	607,1	422,8	674,9	353,6	253,6	138,1	136,1
Contributions à des organismes	1 532,9	1 429,0	1 672,7	1 576,4	1 686,5	1 456,3	1 192,1
Autres	2 452,3	2 890,9	2 754,0	2 251,4	2 863,3	2 903,3	2 903,2
Total	**50 343,5**	**52 159,9**	**54 477,2**	**54 078,2**	**56 336,5**	**54 421,5**	**54 868,0**

Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	24 949,4	25 911,7	26 970,5	27 438,1	29 246,9	27 457,4	28 761,1
Cotisations de l'employeur	7 398,1	8 084,8	8 107,1	8 017,1	8 322,8	7 950,2	8 229,4
Transport et communications	770,9	586,9	506,1	473,3	575,2	639,0	578,2
Services professionnels	351,7	640,4	1 097,2	931,7	1 531,1	1 890,1	1 639,8
Services techniques et autres	1 769,2	583,5	3 127,7	3 418,4	5 255,0	4 900,7	4 968,4
Location, entretien et réparation	4 241,9	4 149,8	5 136,8	4 990,2	6 122,7	5 682,0	5 846,0
Biens non durables	3 811,4	4 977,7	5 383,5	5 477,9	6 504,8	5 956,1	5 816,8
Biens durables	329,8	421,8	648,3	816,2	1 116,6	378,3	292,8
Contributions à des organismes	1 627,4	1 831,5	2 262,5	2 023,0	2 120,5	1 848,5	1 862,8
Autres	1 850,4	1 844,3	2 139,0	1 439,0	2 218,1	2 162,5	2 246,5
Total	**47 100,2**	**49 032,4**	**55 378,7**	**55 024,9**	**63 013,7**	**58 864,8**	**60 241,8**

Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	40 272,1	42 344,0	44 294,6	44 674,7	45 518,1	43 321,6	44 211,0
Cotisations de l'employeur	11 897,2	13 004,8	13 170,3	12 954,1	13 706,7	12 756,0	12 993,1
Transport et communications	461,2	496,0	470,9	452,7	515,5	375,8	408,5
Services professionnels	217,0	275,2	340,2	752,9	1 162,2	420,5	491,5
Services techniques et autres	2 238,1	1 380,6	3 582,0	3 337,3	3 764,2	3 155,8	2 890,7
Location, entretien et réparation	3 453,9	4 657,4	4 641,4	4 628,5	4 182,9	4 620,3	4 858,0
Biens non durables	4 719,3	4 376,3	6 205,4	5 624,7	6 660,6	8 362,0	8 527,1
Biens durables	861,6	1 082,2	1 180,2	1 365,6	1 131,2	846,0	906,8
Contributions à des organismes	1 666,2	1 913,5	2 271,9	1 931,5	2 117,3	1 834,4	1 870,7
Autres	(13 768,6)	(14 365,1)	(14 546,1)	(14 980,9)	(15 615,3)	(15 674,2)	(16 217,7)
Total	**52 018,0**	**55 164,9**	**61 610,8**	**60 741,1**	**63 143,4**	**60 018,2**	**60 939,7**

Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	33 858,6	34 115,4	35 472,2	35 554,5	38 357,5	36 388,7	37 747,0
Cotisations de l'employeur	9 847,6	10 611,0	10 509,8	10 011,2	10 888,8	10 742,7	10 982,0
Transport et communications	840,8	861,3	919,0	906,3	1 115,3	1 174,1	1 125,9
Services professionnels	572,0	481,3	564,4	338,5	745,5	869,0	819,0
Services techniques et autres	4 585,9	4 223,5	5 443,2	6 180,5	6 914,4	7 137,3	7 210,5
Location, entretien et réparation	3 740,8	3 391,5	4 572,8	4 310,9	5 237,8	5 377,8	5 241,5
Biens non durables	6 539,0	5 972,9	6 269,3	6 370,0	6 895,4	7 000,9	6 967,5
Biens durables	133,5	143,2	219,8	325,3	218,2	224,0	221,0
Contributions à des organismes	1 768,9	1 941,9	1 955,2	2 144,6	2 419,5	2 170,6	2 204,6
Autres	(184,3)	(103,6)	2 355,0	49,2	4 034,3	(94,4)	(94,4)
Total	**61 702,8**	**61 638,4**	**68 280,7**	**66 191,0**	**76 826,7**	**70 990,7**	**72 424,6**

Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	15 679,8	16 088,0	16 158,2	16 830,7	16 400,7	16 485,4	16 977,4
Cotisations de l'employeur	4 748,2	5 194,9	4 982,7	4 923,3	4 806,3	4 876,8	4 839,0
Transport et communications	396,4	405,7	396,2	431,7	395,9	393,0	402,6
Services professionnels	161,8	173,9	176,9	256,2	312,1	135,1	204,9
Services techniques et autres	5 712,5	3 673,2	5 293,5	5 666,8	6 153,2	6 273,0	6 521,6
Location, entretien et réparation	1 760,5	1 866,5	2 263,6	2 157,4	3 157,8	2 417,6	2 545,1
Biens non durables	3 070,2	2 942,3	3 718,7	3 504,4	4 000,3	3 714,1	3 731,8
Biens durables	352,4	301,3	190,2	279,7	219,0	134,7	138,1
Frais de financement	450,5	416,6	380,4	341,7	300,3	300,3	256,1
Remboursement de la dette à long terme	488,9	522,8	559,0	597,7	639,4	639,4	683,6
Contributions à des organismes	311,2	489,5	466,9	412,1	460,2	354,4	366,1
Autres	(85,2)	9,2	(274,2)	30,3	(131,4)	(38,1)	(40,8)
Total	**33 047,2**	**32 083,9**	**34 312,1**	**35 432,0**	**36 713,8**	**35 685,7**	**36 625,5**

Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	26 823,6	28 653,7	30 093,4	29 381,3	29 200,4	28 319,8	29 612,3
Cotisations de l'employeur	7 894,4	8 871,8	8 941,6	8 517,4	8 461,9	8 179,7	8 418,9
Transport et communications	331,6	339,4	401,8	350,9	343,6	340,8	344,2
Services professionnels	226,4	369,0	415,3	363,8	609,1	635,0	612,2
Services techniques et autres	1 723,1	1 439,5	2 959,7	2 979,8	4 191,7	3 464,0	3 265,1
Location, entretien et réparation	3 817,5	3 705,0	4 199,8	4 262,8	4 519,9	4 704,3	4 879,4
Biens non durables	4 396,2	4 468,9	4 232,1	4 300,8	4 558,6	4 612,9	4 512,1
Biens durables	138,9	388,9	300,0	514,9	53,9	73,6	75,7
Contributions à des organismes	1 952,2	2 365,6	2 437,5	2 513,8	2 311,3	1 963,5	2 101,4
Autres	1 373,8	2 485,1	654,7	1 353,1	2 053,7	1 951,8	1 784,0
Total	**48 677,7**	**53 086,9**	**54 635,9**	**54 538,6**	**56 304,1**	**54 245,4**	**55 605,3**

Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	17 910,3	17 920,9	18 766,6	20 042,0	20 273,5	19 432,4	20 284,1
Cotisations de l'employeur	5 419,1	5 594,0	5 689,3	5 821,0	5 711,2	5 697,2	5 867,1
Transport et communications	492,0	530,7	495,7	447,6	514,7	613,2	573,0
Services professionnels	242,8	804,5	461,3	329,1	562,0	616,5	510,3
Services techniques et autres	2 616,0	2 035,6	2 024,7	2 046,2	2 568,4	2 271,9	2 258,1
Location, entretien et réparation	1 406,2	4 039,6	892,6	1 789,0	1 860,0	2 105,3	1 971,8
Biens non durables	4 456,9	4 130,6	4 350,4	4 571,4	4 130,0	4 239,3	3 996,0
Biens durables	376,0	129,7	177,5	249,5	203,0	239,0	265,3
Contributions à des organismes	951,7	1 106,3	1 010,3	754,5	1 090,7	873,6	710,9
Autres	(73,8)	232,4	156,7	71,2	-	(189,4)	198,5
Total	**33 797,2**	**36 524,3**	**34 025,1**	**36 121,5**	**36 913,5**	**35 899,0**	**36 635,1**

Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	39 069,1	38 348,3	39 606,9	40 921,7	41 669,5	40 822,0	42 794,5
Cotisations de l'employeur	11 503,6	11 984,3	11 940,1	11 887,6	11 977,1	11 494,7	11 926,6
Transport et communications	521,1	384,7	498,6	439,8	565,0	718,5	713,3
Services professionnels	680,8	797,5	1 058,8	704,7	1 493,3	675,3	719,9
Services techniques et autres	6 808,1	5 397,9	8 847,8	10 547,7	15 006,2	11 293,3	12 106,3
Location, entretien et réparation	5 086,7	5 247,5	5 578,9	6 179,9	6 530,9	6 770,8	6 312,1
Biens non durables	7 687,3	6 760,2	7 317,0	7 468,5	7 730,5	7 053,5	7 002,4
Biens durables	277,1	242,4	1 602,1	1 094,2	1 105,4	60,5	110,5
Contributions à des organismes	4 888,1	6 767,2	6 397,9	6 645,4	7 678,2	4 833,5	5 409,0
Autres	5 048,5	6 053,4	4 469,5	5 468,9	5 284,6	9 330,7	8 855,5
Total	**81 570,4**	**81 983,4**	**87 317,6**	**91 358,4**	**99 040,7**	**93 052,8**	**95 950,1**

Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération	28 384,9	29 328,6	30 092,2	30 550,1	30 555,8	28 836,1	29 663,0
Cotisations de l'employeur	8 406,1	9 163,9	8 992,8	8 769,3	8 781,3	8 212,2	8 229,9
Transport et communications	479,1	393,7	457,7	449,4	523,7	560,3	562,2
Services professionnels	514,3	535,1	551,6	691,9	1 344,1	887,7	913,3
Services techniques et autres	1 433,7	1 265,4	2 690,8	3 753,0	4 545,7	3 615,3	3 728,4
Location, entretien et réparation	4 773,2	4 761,4	5 279,1	5 653,4	5 683,4	5 814,8	6 183,5
Biens non durables	5 120,1	4 744,6	5 868,8	5 146,0	5 776,3	5 165,0	5 118,9
Biens durables	110,2	294,3	302,9	659,7	201,7	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 370,0	2 566,4	2 562,4	2 253,0	2 222,1	2 124,1	2 124,1
Autres	2 162,1	2 492,3	2 496,0	2 608,0	2 816,5	2 768,4	2 786,5
Total	**53 753,7**	**55 545,7**	**59 294,3**	**60 533,8**	**62 450,6**	**58 130,2**	**59 456,1**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fiscalité locale

Les faits saillants du budget 2020 et du PTI 2020-2022 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2020 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. Se trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau et les matières résiduelles	Gestion de l'eau et gestion des matières résiduelles
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins;
- La catégorie des immeubles de 6 logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Il est à noter que les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle, toutefois les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

En 2020, pour les immeubles non résidentiels, l'Administration poursuit l'utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière et bonifie la mesure en haussant le seuil à 625 000 $ ainsi que l'allégement accordé. Ainsi, la première tranche de 625 000 $ de valeur foncière non résidentielle d'un immeuble sera imposée à un taux d'environ 20 % inférieur à celui applicable à la tranche de valeur supérieure. Les propriétaires des plus petits immeubles, soit ceux dont la valeur foncière non résidentielle est de 625 000 $ ou moins, bénéficient de cette mesure qui réduit leurs charges fiscales totales non résidentielles de 12,5 % par rapport à l'exercice 2018. Les effets de cette bonification sont présentés plus loin, dans la section traitant des charges fiscales non résidentielles.

Tableau 113 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière générale

(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 $	Valeurs excédant 625 000 $	
Anjou	0,6340	0,6380	2,6202	3,1407	1,2680
Lachine	0,5895	0,5559	2,5463	3,0668	1,1790
LaSalle	0,5837	0,5101	2,5387	3,0592	1,1674
L'Île-Bizard	0,6040	0,6080	2,5195	3,0400	1,2080
Montréal	0,6372	0,6412	2,6427	3,1633	1,2744
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.					
Montréal-Nord	0,6277	0,6316	2,5991	3,1196	1,2554
Outremont	0,6043	0,5675	2,5706	3,0911	1,2086
Pierrefonds	0,5891	0,5520	2,5273	3,0478	1,1782
Roxboro	0,6071	0,6110	2,5301	3,0506	1,2142
Sainte-Geneviève	0,5891	0,5683	2,5593	3,0798	1,1782
Saint-Laurent	0,6129	0,6168	2,5506	3,0711	1,2258
Saint-Léonard	0,6132	0,6171	2,5521	3,0726	1,2264
Verdun	0,5915	0,5644	2,5419	3,0624	1,1830

Tarification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles génèrent des revenus de quelques 8,8 M$ en 2020, une somme en baisse de 5,1 M$ par rapport à 2019. Cette diminution des revenus s'explique par la réduction graduelle des tarifs imposés en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée avant le 1er janvier 2022 tel qu'exigée par la loi. À cette date, les tarifs pour la gestion des matières résiduelles auront été abandonnés.

L'abandon des tarifs par logement d'inscrit d'abord dans la continuité des gestes posés dans le passé, le fardeau fiscal des différents secteurs ayant été harmonisé vers un même équivalent foncier. De plus, une tarification sur la base du nombre de logements d'un immeuble n'est pas une mesure réellement écofiscale.

Dans un contexte de tarification au logement, même si les occupants du logement diminuent leur production de matières résiduelles, ils ne sont pas récompensés par une diminution de leur facture. En effet, aucun incitatif financier n'est fourni pour informer du coût du service, et donner les moyens de réduire sa facture par une réduction de la consommation du service.

La diminution des revenus perçus par les tarifs au logement pour la gestion des matières résiduelles sera compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière générale pour les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

L'abandon des tarifs se fera en 2020 pour les immeubles non résidentiels et graduellement sur 3 ans pour les immeubles résidentiels.

Tableau 114 – Harmonisation des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, exercices de 2020 à 2022

	2020	2021	2022
Immeubles résidentiels	Réduction des tarifs existants à un maximum de 60 $ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 $ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s)	Outremont (100 $)	aucun	aucun
Immeubles non résidentiels	Abandon des tarifications par local		
Cas particulier(s)	aucun	aucun	aucun

Note : Ce tableau présente les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 406,9 M$ en 2020, en hausse de 7,9 M$. De cette somme, 385,7 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 21,2 M$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 385,7 M$ en 2020, en hausse de 11,2 M$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 21,2 M$ en 2020, en diminution de 3,3 M$. Cette diminution des revenus s'explique par la réduction graduelle des tarifs imposés aux immeubles résidentiels en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée.

Au 1er janvier 2022, les tarifs pour les immeubles résidentiels auront été abandonnés selon une diminution graduelle sur 3 ans. La diminution des revenus perçus par les tarifs pour la gestion de l'eau sera compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière relative à l'eau dans les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

Tel que mentionné dans la section sur la tarification des matières résiduelles, ce choix s'inscrit dans la continuité des choix précédents. De plus, une tarification par logement n'est pas une mesure écofiscale. La Ville n'a pas non plus de projet visant à doter les immeubles résidentiels de compteurs d'eau.

Du côté des immeubles non résidentiels, l'année 2020 marque le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Le conseil municipal prévoit de facturer l'eau aux immeubles non résidentiels selon le volume consommé à partir de l'exercice 2021. Cet exercice se poursuivra avec celui de « facturation à blanc » prévu pour l'été 2020 : la Ville transmettra une facture informative qui ne doit pas être payée, aux propriétaires d'immeubles non résidentiels. Cet exercice servira à sensibiliser les propriétaires et les locataires au coût qui pourrait leur être facturé à partir de 2021 en fonction de leur consommation.

À la fin du printemps 2020, la Ville de Montréal déposera son plan de tarification de l'eau non résidentielle, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

Tableau 115 – Harmonisation des tarifs pour la gestion de l'eau, exercices de 2020 à 2022

	2020	2021	2022
Immeubles résidentiels	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 $ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 15 $ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s)	Anjou (20 $) Saint-Laurent (25 $)	aucun	aucun
Immeubles non résidentiels	Plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels	Introduction graduelle de la tarification volumétrique	Tarification volumétrique en vigueur
Cas particulier(s)	Maintien des tarifications existantes	aucun	aucun

Note : Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées.

Structure fiscale pour le financement de l'eau

En attendant 2022, la structure fiscale varie encore d'un secteur à l'autre. Ces structures fiscales différentes, héritage des fusions municipales de 2002, prélèvent toutefois une contribution équivalente dans chaque secteur lorsque celle-ci est exprimée en équivalent foncier[4].

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, le service de l'eau de manière équivalente. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

La seule tarification qui fait exception à cette règle : le tarif par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification a été introduite auprès de l'ensemble des propriétaires non résidentiels de Montréal en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne diminuent pas la contribution foncière du secteur. Notons que, pour 2020, ce taux passera de 0,57 $ par mètre cube à 0,58 $ par mètre cube.

Le tableau suivant résume cette situation.

4. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarification par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

Tableau 116 – Taux de taxation de 2020 – Taxe foncière relative à l'eau
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements	Résiduelle			Six logements ou plus			Non résidentielle			
	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[1]	**Taux moyen**	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[1]	**Taux moyen**	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[1]	**Taux moyen**	**Grands consom-mateurs[1]**
Anjou	0,0963	0,0080	**0,1043**	0,0844	0,0198	**0,1043**	0,3210	0,0285	**0,3495**	0,0032
Lachine	0,0927	0,0116	**0,1043**	0,0746	0,0297	**0,1043**	0,2925	0,0570	**0,3495**	0,0091
LaSalle	0,0897	0,0146	**0,1043**	0,0731	0,0311	**0,1043**	0,2820	0,0675	**0,3495**	0,0061
L'Île-Bizard	0,0973	0,0069	**0,1043**	0,0736	0,0306	**0,1043**	0,2905	0,0590	**0,3495**	
Montréal	0,1043		**0,1043**	0,1043		**0,1043**	0,3472	0,0023	**0,3495**	0,0059
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.										
Montréal-Nord	0,0888	0,0155	**0,1043**	0,0686	0,0357	**0,1043**	0,1457	0,2038	**0,3495**	0,0295
Outremont	0,1043		**0,1043**	0,1043		**0,1043**	0,3495		**0,3495**	
Pierrefonds	0,0957	0,0086	**0,1043**	0,0752	0,0290	**0,1043**	0,3109	0,0386	**0,3495**	
Roxboro	0,0951	0,0092	**0,1043**	0,0687	0,0355	**0,1043**	0,3017	0,0477	**0,3495**	
Sainte-Geneviève	0,0922	0,0121	**0,1043**	0,0809	0,0233	**0,1043**	0,2622	0,0873	**0,3495**	
Saint-Laurent	0,0981	0,0062	**0,1043**	0,0800	0,0242	**0,1043**	0,2949	0,0546	**0,3495**	0,0106
Saint-Léonard	0,0925	0,0118	**0,1043**	0,0790	0,0253	**0,1043**	0,2935	0,0560	**0,3495**	0,0231
Verdun	0,0951	0,0091	**0,1043**	0,0796	0,0247	**0,1043**	0,3192	0,0302	**0,3495**	

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,6 M$ en 2020. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 117 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à l'ARTM
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Taxe relative à l'ARTM	Résidentielle		Non résidentielle		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 625 000 $	Valeurs excédant 625 000 $	
Ville de Montréal	0,0024	0,0024	0,0102	0,0123	0,0048

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 19,7 M$ en 2020. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 118 – Taux de taxation de 2020 – Taxe relative à la voirie
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0035	0,0228

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 22,7 M$ en 2020. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement. Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où il est situé :

- Le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal[5];
- Le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal[6], en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C », dont le périmètre est présenté à la figure suivante.

5. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (LRQ, chapitre C-11.4).
6. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 1 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

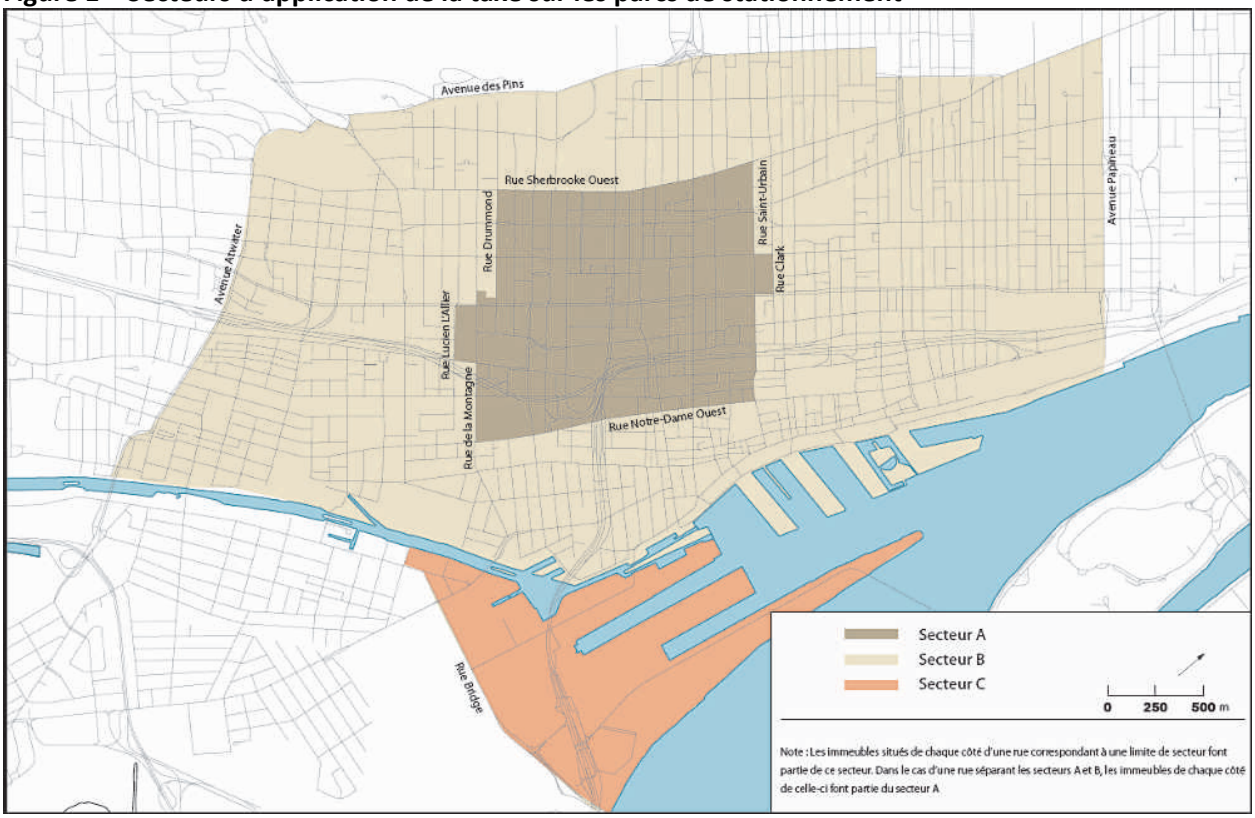

Le tableau suivant présente les taux de la taxe pour l'exercice 2020. Les taux sont augmentés de 2 % en 2020.

Tableau 119 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2020

Secteurs	Intérieurs $/m^2	Extérieurs $/m^2
Secteur A	11,60	46,50
Secteur B	5,80	34,90
Secteur C	5,80	17,45

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2020, le TGT pondéré est établi à 1,1073 $ par 100 $ d'évaluation.

Le TGT pondéré est ensuite multiplié par un pourcentage de 84,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) et de 71,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

Le Partenariat 2020-2024, conclu cet automne entre les municipalités et le gouvernement du Québec, prévoit la reconduction des mesures contenues dans l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019. Ainsi, le gouvernement s'engage à déposer à l'Assemblée nationale les modifications législatives nécessaires pour reconduire tant les pourcentages mentionnés dans le paragraphe précédent que la mesure du TGT pondéré.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à EXO, ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2019 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 5,3 M$ entre les revenus de 2019 et ceux de 2020, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 7,1 M$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2019 et 2020.

Tableau 120 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2019 et 2020, et taux applicables en 2020

Arrondissements	Revenus 2019[1] (000 $)	Revenus 2020 (000 $)	Écart (000 $)	Écart (%)	Taux 2020[2] ($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	7 199,1	7 343,1	144,0	2,0	0,0436
Anjou	6 878,5	7 697,1	818,5	11,9	0,1250
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 059,7	9 240,9	181,2	2,0	0,0436
Lachine	4 372,3	4 468,0	95,7	2,2	0,0713
LaSalle	4 466,9	4 676,9	209,9	4,7	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 521,8	1 663,3	141,5	9,3	0,0586
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 506,4	9 791,6	285,2	3,0	0,0648
Montréal-Nord	8 428,4	9 601,6	1 173,2	13,9	0,1475
Outremont	2 861,4	2 918,6	57,2	2,0	0,0475
Pierrefonds-Roxboro	5 509,9	5 950,7	440,8	8,0	0,0730
Plateau-Mont-Royal	9 976,2	10 175,8	199,5	2,0	0,0568
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 094,1	10 296,0	201,9	2,0	0,0843
Rosemont–La Petite-Patrie	8 911,2	9 071,6	160,4	1,8	0,0508
Saint-Laurent	13 098,0	13 359,9	262,0	2,0	0,0730
Saint-Léonard	7 228,2	7 361,7	133,6	1,8	0,0827
Sud-Ouest	7 331,4	7 478,0	146,6	2,0	0,0614
Verdun	6 942,9	7 081,7	138,9	2,0	0,0684
Ville-Marie	17 411,7	17 725,1	313,4	1,8	0,0418
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 631,2	7 783,8	152,6	2,0	0,0551
Total	**148 429,3**	**153 685,5**	**5 256,2**	**3,5**	**s. o.**

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2019 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2018.
2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0524 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2020, ces taxes génèrent des revenus de 103,6 M$, soit 1,6 M$ de plus qu'en 2019, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2018.

Tableau 121 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2020
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissement	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0483
Anjou	0,0831
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0311
Lachine	0,0526
LaSalle	0,0466
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	
L'Île-Bizard	0,0772
Sainte-Geneviève	0,0768
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0511
Montréal-Nord	0,0671
Outremont	0,0307
Pierrefonds-Roxboro	
Pierrefonds	0,0646
Roxboro	0,0604
Plateau Mont-Royal	0,0314
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0724
Rosemont–La Petite-Patrie	0,0409
Saint-Laurent	0,0522
Saint-Léonard	0,0605
Sud-Ouest	0,0408
Verdun	0,0385
Ville-Marie	0,0064
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0445

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière et taux moyens cumulés

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur 3 ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2020 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 122 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	359 800 $	519 200 $
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	340 000 $	585 100 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	65 900 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2017-2019	359 800 $	519 200 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	21 967 $
Valeur ajustée pour 2020	**353 200 $**	**541 167 $**
Valeur ajustée pour 2021	**346 600 $**	**563 133 $**
Valeur ajustée pour 2022	**340 000 $**	**585 100 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 123 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie résiduelle
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles[2] et autres taxes[3]	**Taux moyen cumulé TFG**	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[2]	**Taux moyen cumulé de l'eau**			Taxe relative aux services[4]	Taxe relative aux investissements	**Taux moyen cumulé de l'arrondissement**	
Anjou	0,6340		**0,6340**	0,0963	0,0080	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,1250	0,0831	**0,2081**	**0,9523**
Lachine	0,5895	0,0220	**0,6115**	0,0927	0,0116	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0705	0,0526	**0,1231**	**0,8448**
LaSalle	0,5837	0,0254	**0,6091**	0,0897	0,0146	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0500	0,0466	**0,0966**	**0,8159**
L'Île-Bizard	0,6040		**0,6040**	0,0973	0,0069	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0586	0,0772	**0,1358**	**0,8500**
Montréal												
Ahuntsic-Cartierville	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0436	0,0483	**0,0919**	**0,8393**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0436	0,0311	**0,0747**	**0,8221**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0648	0,0511	**0,1159**	**0,8633**
Plateau-Mont-Royal	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0568	0,0314	**0,0882**	**0,8356**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0843	0,0724	**0,1567**	**0,9041**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0508	0,0409	**0,0917**	**0,8391**
Sud-Ouest	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0614	0,0408	**0,1022**	**0,8496**
Ville-Marie	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0418	0,0064	**0,0482**	**0,7956**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6372		**0,6372**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0551	0,0445	**0,0996**	**0,8470**
Montréal-Nord	0,6277		**0,6277**	0,0888	0,0155	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,1475	0,0671	**0,2146**	**0,9525**
Outremont	0,6043	0,0132	**0,6175**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0475	0,0307	**0,0782**	**0,8059**
Pierrefonds	0,5891	0,0171	**0,6062**	0,0957	0,0086	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0646	**0,1376**	**0,8540**
Roxboro	0,6071		**0,6071**	0,0951	0,0092	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0604	**0,1334**	**0,8507**
Sainte-Geneviève	0,5891	0,0266	**0,6157**	0,0922	0,0121	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0586	0,0768	**0,1354**	**0,8613**
Saint-Laurent	0,6129		**0,6129**	0,0981	0,0062	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0522	**0,1252**	**0,8483**
Saint-Léonard	0,6132		**0,6132**	0,0925	0,0118	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0827	0,0605	**0,1432**	**0,8666**
Verdun	0,5915	0,0244	**0,6159**	0,0951	0,0091	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0684	0,0385	**0,1069**	**0,8330**
VILLE DE MONTRÉAL			**0,6289**			**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**			**0,1064**	**0,8455**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0061 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0183.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0181 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 124 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau			Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles[2] et autres taxes[3]	**Taux moyen cumulé TFG**	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[2]	**Taux moyen cumulé de l'eau**			Taxe relative aux services[4]	Taxe relative aux investissements	**Taux moyen cumulé de l'arrondissement**	
Anjou	0,6380		**0,6380**	0,0844	0,0198	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,1250	0,0831	**0,2081**	**0,9563**
Lachine	0,5559	0,0594	**0,6153**	0,0746	0,0297	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,1014	0,0526	**0,1540**	**0,8795**
LaSalle	0,5101	0,1029	**0,6130**	0,0731	0,0311	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0500	0,0466	**0,0966**	**0,8198**
L'Île-Bizard	0,6080		**0,6080**	0,0736	0,0306	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0586	0,0772	**0,1358**	**0,8540**
Montréal												
Ahuntsic-Cartierville	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0436	0,0483	**0,0919**	**0,8433**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0436	0,0311	**0,0747**	**0,8261**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0648	0,0511	**0,1159**	**0,8673**
Plateau-Mont-Royal	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0568	0,0314	**0,0882**	**0,8396**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0843	0,0724	**0,1567**	**0,9081**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0508	0,0409	**0,0917**	**0,8431**
Sud-Ouest	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0614	0,0408	**0,1022**	**0,8536**
Ville-Marie	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0418	0,0064	**0,0482**	**0,7996**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6412		**0,6412**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0551	0,0445	**0,0996**	**0,8510**
Montréal-Nord	0,6316		**0,6316**	0,0686	0,0357	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,1475	0,0671	**0,2146**	**0,9564**
Outremont	0,5675	0,0539	**0,6214**	0,1043		**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0475	0,0307	**0,0782**	**0,8098**
Pierrefonds	0,5520	0,0581	**0,6101**	0,0752	0,0290	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0646	**0,1376**	**0,8579**
Roxboro	0,6110		**0,6110**	0,0687	0,0355	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0604	**0,1334**	**0,8546**
Sainte-Geneviève	0,5683	0,0514	**0,6197**	0,0809	0,0233	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0586	0,0768	**0,1354**	**0,8653**
Saint-Laurent	0,6168		**0,6168**	0,0800	0,0242	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0730	0,0522	**0,1252**	**0,8522**
Saint-Léonard	0,6171		**0,6171**	0,0790	0,0253	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0827	0,0605	**0,1432**	**0,8705**
Verdun	0,5644	0,0547	**0,6191**	0,0796	0,0247	**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**	0,0684	0,0385	**0,1069**	**0,8362**
VILLE DE MONTRÉAL			**0,6361**			**0,1043**	**0,0035**	**0,0024**			**0,0993**	**0,8456**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0053 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0494.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0490 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 125 – Taux de taxation de 2020 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau				Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[2]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale[2]	Autres taxes[3]	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[4]	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consom-mateurs[4]			Taxe relative aux services[5]	Taxe relative aux investis-sements	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Anjou	2,9977		**2,9977**	0,3210	0,0285	**0,3495**	**0,0032**	**0,0228**	**0,0120**	0,1250	0,0831	**0,2081**	**3,5933**
Lachine	2,9238		**2,9238**	0,2925	0,0570	**0,3495**	**0,0091**	**0,0228**	**0,0119**	0,0571	0,0526	**0,1097**	**3,4268**
LaSalle	2,9162		**2,9162**	0,2820	0,0675	**0,3495**	**0,0061**	**0,0228**	**0,0119**	0,0500	0,0466	**0,0966**	**3,4030**
L'Île-Bizard	2,8970		**2,8970**	0,2905	0,0590	**0,3495**		**0,0228**	**0,0115**	0,0586	0,0772	**0,1358**	**3,4166**
Montréal													
Ahuntsic-Cartierville	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0033**	**0,0228**	**0,0119**	0,0436	0,0483	**0,0919**	**3,4997**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0129**	**0,0228**	**0,0117**	0,0436	0,0311	**0,0747**	**3,4920**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0401**	**0,0228**	**0,0119**	0,0648	0,0511	**0,1159**	**3,5604**
Plateau-Mont-Royal	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**		**0,0228**	**0,0114**	0,0568	0,0314	**0,0882**	**3,4921**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0032**	**0,0228**	**0,0117**	0,0843	0,0724	**0,1567**	**3,5641**
Rosemont–La Petite-Patrie	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**		**0,0228**	**0,0114**	0,0508	0,0409	**0,0917**	**3,4956**
Sud-Ouest	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0036**	**0,0228**	**0,0118**	0,0614	0,0408	**0,1022**	**3,5100**
Ville-Marie	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0042**	**0,0228**	**0,0122**	0,0418	0,0064	**0,0482**	**3,4571**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,0203		**3,0203**	0,3472	0,0023	**0,3495**	**0,0025**	**0,0228**	**0,0116**	0,0551	0,0445	**0,0996**	**3,5062**
Montréal-Nord	2,9767		**2,9767**	0,1457	0,2038	**0,3495**	**0,0295**	**0,0228**	**0,0113**	0,1475	0,0671	**0,2146**	**3,6044**
Outremont	2,9482		**2,9482**	0,3495		**0,3495**		**0,0228**	**0,0113**	0,0475	0,0307	**0,0782**	**3,4100**
Pierrefonds	2,9049		**2,9049**	0,3109	0,0386	**0,3495**		**0,0228**	**0,0116**	0,0730	0,0646	**0,1376**	**3,4264**
Roxboro	2,9077		**2,9077**	0,3017	0,0477	**0,3495**		**0,0228**	**0,0111**	0,0730	0,0604	**0,1334**	**3,4245**
Sainte-Geneviève	2,9369		**2,9369**	0,2622	0,0873	**0,3495**		**0,0228**	**0,0107**	0,0586	0,0768	**0,1354**	**3,4553**
Saint-Laurent	2,9281		**2,9281**	0,2949	0,0546	**0,3495**	**0,0106**	**0,0228**	**0,0120**	0,0730	0,0522	**0,1252**	**3,4482**
Saint-Léonard	2,9296		**2,9296**	0,2935	0,0560	**0,3495**	**0,0231**	**0,0228**	**0,0118**	0,0827	0,0605	**0,1432**	**3,4799**
Verdun	2,9195	0,0067	**2,9262**	0,3192	0,0302	**0,3495**		**0,0228**	**0,0118**	0,0684	0,0385	**0,1069**	**3,4172**
VILLE DE MONTRÉAL			**2,9974**			**0,3495**	**0,0072**	**0,0228**	**0,0119**			**0,0893**	**3,4781**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les taux pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les 2 taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0083 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0037 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0067 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
5. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0047 pour cette catégorie d'immeubles.

Variation détaillée des charges fiscales

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur le territoire de la Ville de Montréal. Les décisions des conseils d'arrondissement se répercutent quant à elle sur les immeubles de leur territoire seulement.

L'autre élément principal expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles : le dépôt du rôle 2020-2022. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté plus tôt cet automne une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir section précédente pour un exemple).

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de 6 logements ou plus et les immeubles de 5 logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle, entre ces deux types d'immeubles. Une demande en ce sens a été faite au gouvernement du Québec pour le prochain exercice.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 126 – Variation des charges fiscales totales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	**1,4 %**	1,9 %	(0,9 %)	1,4 %	2,4 %
Anjou	**0,1 %**	(0,0 %)	(2,3 %)	0,8 %	2,3 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**3,1 %**	3,2 %	0,3 %	1,8 %	5,8 %
Lachine	**1,7 %**	2,9 %	(0,2 %)	0,3 %	2,7 %
LaSalle	**1,6 %**	4,0 %	0,9 %	0,7 %	3,2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**1,2 %**	1,5 %	(0,2 %)	(1,5 %)	0,9 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**1,2 %**	0,1 %	(0,8 %)	1,8 %	2,5 %
Montréal-Nord	**2,3 %**	2,1 %	(0,4 %)	1,5 %	4,3 %
Outremont	**2,8 %**	3,5 %	0,2 %	1,3 %	5,7 %
Pierrefonds-Roxboro	**2,0 %**	2,3 %	(0,6 %)	0,3 %	3,4 %
Plateau-Mont-Royal	**3,1 %**	2,9 %	0,9 %	3,4 %	5,1 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**0,0 %**	(0,4 %)	(1,7 %)	0,3 %	3,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**2,5 %**	3,9 %	0,8 %	2,9 %	3,0 %
Saint-Laurent	**1,4 %**	1,7 %	(0,1 %)	0,8 %	3,4 %
Saint-Léonard	**0,6 %**	(0,3 %)	(2,0 %)	1,3 %	0,9 %
Sud-Ouest	**2,8 %**	4,4 %	1,0 %	3,5 %	4,9 %
Verdun	**3,2 %**	5,4 %	1,4 %	3,5 %	4,6 %
Ville-Marie	**3,0 %**	3,0 %	(0,1 %)	2,6 %	8,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**1,5 %**	2,3 %	(0,3 %)	1,4 %	1,8 %
Ville de Montréal	**2,1 %**	2,0 %	0,1 %	1,9 %	4,5 %

Les explications quant aux variations de charges fiscales par arrondissement sont présentées dans la section « Fiscalité locale » des Faits saillants du budget 2020 et du PTI 2020-2022.

La résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration[7]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales[1]	Taxes 2019	Taxes 2020	Variations ($)	Variations (%)
Taxe foncière et tarification	3 018 $	3 087 $	69 $	1,7 %
Taxe relative à l'eau	508 $	512 $	4 $	0,1 %
Taxe relative à la voirie	17 $	17 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	12 $	12 $	0 $	0,0 %
Taxe relative aux services	295 $	304 $	9 $	0,2 %
Taxe relative aux investissements	216 $	218 $	2 $	0,1 %
	4 066 $	**4 150 $**	**84 $**	**2,1 %**

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 533 818 $ au rôle d'évaluation 2020-2022 (490 782 $ en valeur ajustée 2020).

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2019 à 2020

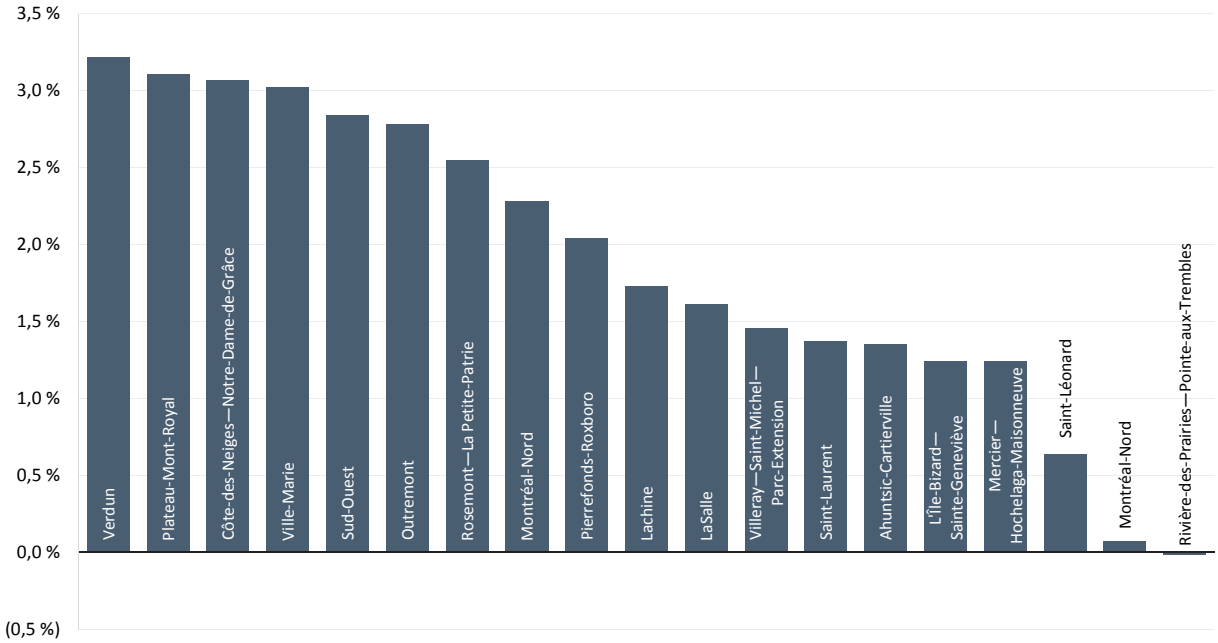

7. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente l'effet, par logement, de l'harmonisation en 2020. Seuls les secteurs où il existe des tarifications constatent des déplacements fiscaux entre leurs immeubles résidentiels en raison de l'harmonisation. Les immeubles de 6 logements ou plus font exception. L'abandon de tarifications contribue à atténuer légèrement les effets de rôles sur ces immeubles, effets qui leur sont en moyenne défavorables avec le rôle 2020-2022.

Tableau 128 – Effet de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020

Arrondissements	Tarification		Simulation - Effet par logement						
	Eau	Déchets	Unif.	Condo	2 log.	3 log.	4 log.	5 log.	6 log. ou plus
Ahuntsic-Cartierville			○	○	○	○	○	○	○
Anjou	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			○	○	○	○	○	○	○
Lachine	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
LaSalle	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Oui	Oui[1]	○	○	○	○	○	○	○
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			○	○	○	○	○	○	○
Montréal-Nord	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Outremont		Oui	○	○	○	○	○	○	○
Pierrefonds-Roxboro	Oui	Oui[2]	○	○	○	○	○	○	○
Plateau-Mont-Royal			○	○	○	○	○	○	○
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles			○	○	○	○	○	○	○
Rosemont–La Petite-Patrie			○	○	○	○	○	○	○
Saint-Laurent	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Saint-Léonard	Oui		○	○	○	○	○	○	○
Sud-Ouest			○	○	○	○	○	○	○
Verdun	Oui	Oui	○	○	○	○	○	○	○
Ville-Marie			○	○	○	○	○	○	○
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			○	○	○	○	○	○	○
Ville de Montréal			○	○	○	○	○	○	○

Notes :
Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2019 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2019 et de 2020.
1. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Sainte-Geneviève seulement.
2. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Pierrefonds seulement.

Légende		
Baisse		○
Augmentation des charges	de 0 $ à 8 $	○
	de 8 $ à 15 $	○
	plus de 15 $	○

Avec le dépôt du rôle 2020-2022, les immeubles de 6 logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. La grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins.

La résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	**540 158 $**	**403 720 $**	**717 614 $**	**397 018 $**	**447 064 $**	**453 794 $**	**370 417 $**
Taxes 2019	**4 450 $**	**3 846 $**	**5 719 $**	**3 260 $**	**3 507 $**	**3 806 $**	**3 193 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	3 442 $	2 560 $	4 573 $	2 428 $	2 723 $	2 746 $	2 360 $
Taxe relative à l'eau	563 $	421 $	748 $	414 $	466 $	473 $	386 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	25 $	14 $	16 $	16 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	13 $	10 $	17 $	10 $	11 $	11 $	9 $
Taxe relative aux services	236 $	505 $	313 $	280 $	224 $	266 $	240 $
Taxe relative aux investissements	261 $	335 $	223 $	209 $	208 $	350 $	189 $
	4 534 $	**3 845 $**	**5 900 $**	**3 354 $**	**3 647 $**	**3 862 $**	**3 198 $**
Variation totale	**1,9 % 84 $**	**(0,0 %) (1 $)**	**3,2 % 180 $**	**2,9 % 94 $**	**4,0 % 140 $**	**1,5 % 56 $**	**0,1 % 5 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	**313 870 $**	**1 424 048 $**	**378 284 $**	**688 458 $**	**330 944 $**	**537 531 $**	**588 965 $**
Taxes 2019	**2 929 $**	**11 090 $**	**3 156 $**	**5 593 $**	**3 005 $**	**4 343 $**	**4 915 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	1 970 $	8 793 $	2 294 $	4 387 $	2 109 $	3 425 $	3 610 $
Taxe relative à l'eau	327 $	1 485 $	394 $	718 $	345 $	560 $	614 $
Taxe relative à la voirie	11 $	50 $	13 $	24 $	12 $	19 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	8 $	35 $	9 $	17 $	8 $	13 $	14 $
Taxe relative aux services	463 $	676 $	276 $	391 $	279 $	273 $	430 $
Taxe relative aux investissements	211 $	437 $	243 $	216 $	240 $	220 $	308 $
	2 990 $	**11 476 $**	**3 229 $**	**5 752 $**	**2 992 $**	**4 510 $**	**4 996 $**
Variation totale	**2,1 % 61 $**	**3,5 % 386 $**	**2,3 % 73 $**	**2,9 % 160 $**	**(0,4 %) (13 $)**	**3,9 % 167 $**	**1,7 % 82 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	**510 782 $**	**446 799 $**	**688 554 $**	**890 300 $**	**389 893 $**	**480 132 $**
Taxes 2019	**4 441 $**	**3 635 $**	**5 442 $**	**6 880 $**	**3 227 $**	**3 981 $**
Taxes 2020						
Taxe foncière et tarification	3 132 $	2 847 $	4 241 $	5 673 $	2 484 $	3 020 $
Taxe relative à l'eau	533 $	466 $	718 $	928 $	407 $	501 $
Taxe relative à la voirie	18 $	16 $	24 $	31 $	14 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	12 $	11 $	17 $	22 $	9 $	12 $
Taxe relative aux services	422 $	274 $	471 $	372 $	215 $	298 $
Taxe relative aux investissements	309 $	182 $	265 $	57 $	174 $	213 $
	4 426 $	**3 796 $**	**5 736 $**	**7 083 $**	**3 302 $**	**4 059 $**
Variation totale	**(0,3 %) (14 $)**	**4,4 % 161 $**	**5,4 % 294 $**	**3,0 % 203 $**	**2,3 % 75 $**	**2,0 % 78 $**

Le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 130 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	**260 153 $**	**249 490 $**	**382 742 $**	**269 634 $**	**297 026 $**	**236 835 $**	**252 974 $**
Taxes 2019	**2 204 $**	**2 431 $**	**3 136 $**	**2 282 $**	**2 402 $**	**2 020 $**	**2 202 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	1 658 $	1 582 $	2 439 $	1 649 $	1 809 $	1 433 $	1 612 $
Taxe relative à l'eau	271 $	260 $	399 $	281 $	310 $	247 $	264 $
Taxe relative à la voirie	9 $	9 $	13 $	9 $	10 $	8 $	9 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	6 $	9 $	7 $	7 $	6 $	6 $
Taxe relative aux services	113 $	312 $	167 $	190 $	149 $	139 $	164 $
Taxe relative aux investissements	126 $	207 $	119 $	142 $	138 $	183 $	129 $
	2 183 $	**2 376 $**	**3 147 $**	**2 278 $**	**2 423 $**	**2 016 $**	**2 184 $**
Variation totale	**(0,9 %) (20 $)**	**(2,3 %) (55 $)**	**0,3 % 10 $**	**(0,2 %) (4 $)**	**0,9 % 22 $**	**(0,2 %) (4 $)**	**(0,8 %) (18 $)**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	**242 972 $**	**518 965 $**	**241 566 $**	**377 543 $**	**202 566 $**	**338 109 $**	**325 066 $**
Taxes 2019	**2 323 $**	**4 172 $**	**2 075 $**	**3 126 $**	**1 863 $**	**2 815 $**	**2 759 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	1 525 $	3 205 $	1 465 $	2 406 $	1 291 $	2 154 $	1 992 $
Taxe relative à l'eau	253 $	541 $	252 $	394 $	211 $	353 $	339 $
Taxe relative à la voirie	8 $	18 $	8 $	13 $	7 $	12 $	11 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	13 $	6 $	9 $	5 $	8 $	8 $
Taxe relative aux services	358 $	247 $	176 $	214 $	171 $	172 $	237 $
Taxe relative aux investissements	163 $	159 $	155 $	118 $	147 $	138 $	170 $
	2 314 $	**4 182 $**	**2 062 $**	**3 155 $**	**1 831 $**	**2 837 $**	**2 758 $**
Variation totale	**(0,4 %) (8 $)**	**0,2 % 10 $**	**(0,6 %) (13 $)**	**0,9 % 28 $**	**(1,7 %) (31 $)**	**0,8 % 22 $**	**(0,1 %) (1 $)**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	**286 004 $**	**351 569 $**	**404 637 $**	**443 445 $**	**297 186 $**	**337 805 $**
Taxes 2019	**2 530 $**	**2 959 $**	**3 324 $**	**3 530 $**	**2 525 $**	**2 852 $**
Taxes 2020						
Taxe foncière et tarification	1 754 $	2 240 $	2 492 $	2 826 $	1 894 $	2 124 $
Taxe relative à l'eau	298 $	367 $	422 $	462 $	310 $	352 $
Taxe relative à la voirie	10 $	12 $	14 $	15 $	10 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	7 $	9 $	10 $	11 $	7 $	8 $
Taxe relative aux services	237 $	216 $	277 $	185 $	164 $	209 $
Taxe relative aux investissements	173 $	144 $	156 $	28 $	132 $	150 $
	2 479 $	**2 987 $**	**3 371 $**	**3 528 $**	**2 517 $**	**2 856 $**
Variation totale	**(2,0 %) (51 $)**	**1,0 % 28 $**	**1,4 % 47 $**	**(0,1 %) (2 $)**	**(0,3 %) (8 $)**	**0,1 % 4 $**

Le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de 2 à 5 logements. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2020	**571 194 $**	**486 403 $**	**639 484 $**	**432 769 $**	**513 456 $**	**473 295 $**	**482 751 $**
Taxes 2019	**4 726 $**	**4 594 $**	**5 165 $**	**3 646 $**	**4 159 $**	**4 088 $**	**4 092 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	3 640 $	3 084 $	4 075 $	2 646 $	3 127 $	2 864 $	3 076 $
Taxe relative à l'eau	596 $	507 $	667 $	451 $	535 $	494 $	503 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	22 $	15 $	18 $	16 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	14 $	12 $	16 $	11 $	13 $	12 $	12 $
Taxe relative aux services	249 $	608 $	279 $	305 $	257 $	277 $	313 $
Taxe relative aux investissements	276 $	404 $	199 $	228 $	239 $	365 $	247 $
	4 794 $	**4 632 $**	**5 257 $**	**3 656 $**	**4 189 $**	**4 028 $**	**4 167 $**
Variation totale	**1,4 % 68 $**	**0,8 % 38 $**	**1,8 % 92 $**	**0,3 % 10 $**	**0,7 % 30 $**	**(1,5 %) (60 $)**	**1,8 % 75 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2020	**414 873 $**	**1 265 930 $**	**506 578 $**	**781 473 $**	**442 483 $**	**584 730 $**	**565 893 $**
Taxes 2019	**3 891 $**	**10 074 $**	**4 312 $**	**6 312 $**	**3 987 $**	**4 768 $**	**4 763 $**
Taxes 2020							
Taxe foncière et tarification	2 604 $	7 817 $	3 071 $	4 980 $	2 820 $	3 726 $	3 468 $
Taxe relative à l'eau	433 $	1 320 $	528 $	815 $	461 $	610 $	590 $
Taxe relative à la voirie	14 $	44 $	18 $	27 $	15 $	20 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	10 $	31 $	12 $	19 $	11 $	14 $	14 $
Taxe relative aux services	612 $	601 $	370 $	444 $	373 $	297 $	413 $
Taxe relative aux investissements	278 $	388 $	325 $	245 $	320 $	239 $	296 $
	3 952 $	**10 202 $**	**4 325 $**	**6 530 $**	**4 000 $**	**4 906 $**	**4 801 $**
Variation totale	**1,5 % 60 $**	**1,3 % 127 $**	**0,3 % 12 $**	**3,4 % 217 $**	**0,3 % 13 $**	**2,9 % 138 $**	**0,8 % 37 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2020	**638 323 $**	**492 356 $**	**529 643 $**	**576 921 $**	**502 691 $**	**557 330 $**
Taxes 2019	**5 462 $**	**4 041 $**	**4 263 $**	**4 475 $**	**4 197 $**	**4 625 $**
Taxes 2020						
Taxe foncière et tarification	3 914 $	3 137 $	3 262 $	3 676 $	3 203 $	3 505 $
Taxe relative à l'eau	666 $	513 $	552 $	602 $	524 $	581 $
Taxe relative à la voirie	22 $	17 $	18 $	20 $	18 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	16 $	12 $	13 $	14 $	12 $	14 $
Taxe relative aux services	528 $	302 $	362 $	241 $	277 $	346 $
Taxe relative aux investissements	386 $	201 $	204 $	37 $	224 $	247 $
	5 532 $	**4 183 $**	**4 412 $**	**4 590 $**	**4 258 $**	**4 712 $**
Variation totale	**1,3 % 69 $**	**3,5 % 142 $**	**3,5 % 149 $**	**2,6 % 115 $**	**1,4 % 61 $**	**1,9 % 87 $**

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2019 à 2020

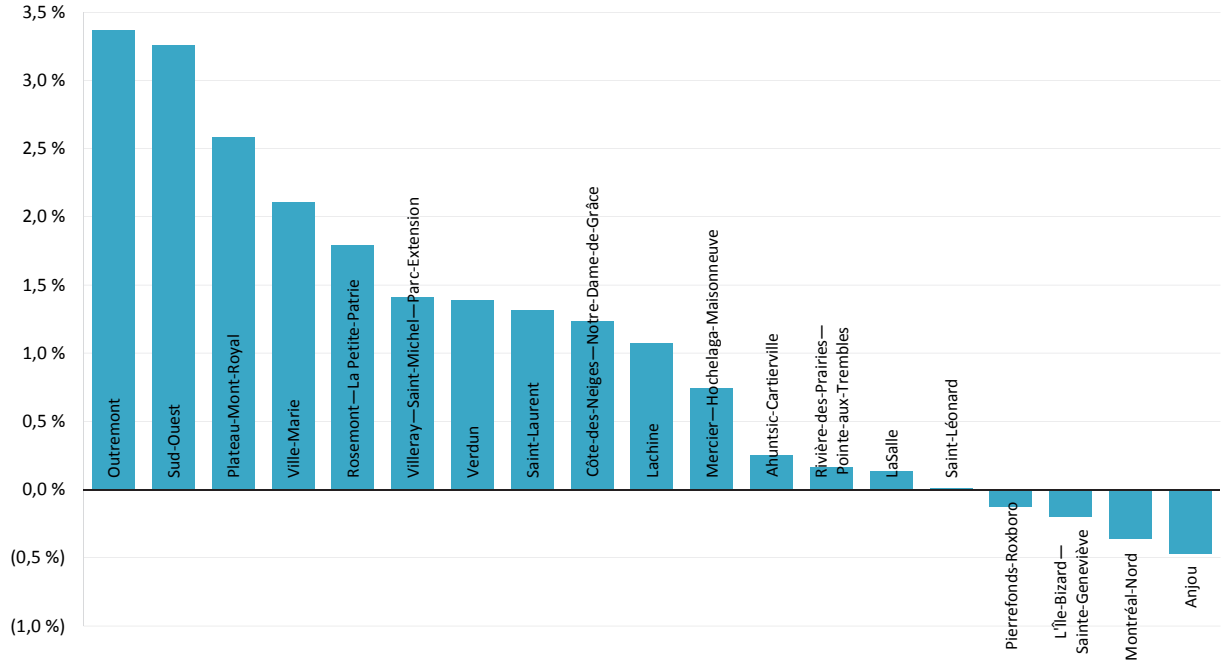

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière non résidentielle

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels. Cette stratégie sera déployée sur 5 ans, tout en respectant l'engagement de l'Administration de limiter les hausses de taxes à l'inflation.

En 2020, le conseil municipal bonifie son utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, ce sont les premiers 625 000 $ de valeur foncière non résidentielle qui seront imposés à un taux de taxe inférieur au taux qui sera imposé sur la valeur foncière excédant 625 000 $.

Cette mesure s'applique pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM. Pour les plus petits immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 625 000 $ (un peu plus de 60 % des immeubles non résidentiels), la mesure a pour effet d'alléger de 12,5 % les charges fiscales totales par rapport à 2018.

Jusqu'au seuil d'environ 4,2 M$ de valeur foncière non résidentielle, l'effet net est bénéfique. Au total, près de 92 % des immeubles bénéficieront de la bonification de la mesure en 2020. Après ce seuil, les propriétaires d'immeubles voient leurs charges fiscales augmenter graduellement. Pour les propriétaires

d'immeubles de plus de 10 M$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 0,7 % en 2020.

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Pour les exercices de 2020 à 2023, les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées moins rapidement que celles des immeubles résidentiels, ce qui permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre les deux catégories d'immeubles. La stratégie prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Au terme de cette période, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

C'est ainsi qu'en 2020, le conseil municipal a augmenté les charges fiscales sous son contrôle de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels, par rapport à 2 % pour les immeubles résidentiels.

Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent ensuite les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.
En 2020, les dépenses à financer par quotes-parts s'élèvent à 2 433 498,2 $. Ce montant découle du résultat suivant :

- Dépenses totales à l'agglomération..... 3 158 266,3 $
- Revenus spécifiques à l'agglomération (autres que les quotes-parts) ..... (704 768,1 $)
- **Dépenses nettes à financer par quotes-parts ..... 2 433 498,2 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, de loin les plus importantes, et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts imposées par l'agglomération de Montréal; il est suivi d'un deuxième qui décline les contributions de chacune des villes liées au financement de ces quotes-parts, pour l'exercice 2020.

Tableau 132 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2020

Quotes-parts	Budget 2019 (000 $)	Budget 2020 (000 $)	Variation 2019-2020	
			(000 $)	(%)
Générales	**2 143 284,4**	**2 158 492,9**	**15 208,5**	***0,7***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	8 108,3	9 079,3	971,0	*12,0*
Service de l'eau	137 142,0	139 057,1	1 915,1	*1,4*
Alimentation en eau potable	91 768,5	94 200,9	2 432,3	*2,7*
Compteurs d'eau	3 294,2	2 428,2	(866,0)	*(26,3)*
Travaux admissibles au programme TECQ	4 198,0	5 166,4	968,3	*23,1*
Travaux admissibles au programme FCCQ	3 205,2	3 783,3	578,1	*18,0*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 783,9	5 650,0	(133,9)	*(2,3)*
Déficit des exercices antérieurs	86 169,7	15 640,1	(70 529,6)	*(81,8)*
Total	**2 482 954,3**	**2 433 498,2**	**(49 456,1)**	***(2,0)***

Tableau 133 – Quotes-parts de 2020
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**1 783 836,9**	**7 589,0**	**114 920,6**	**81 618,2**	**2 403,4**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	10 926,0	46,5	703,9	316,5	0,2
Beaconsfield	20 323,0	86,5	1 309,3	602,2	-
Côte-Saint-Luc	24 354,1	-	1 569,0	1 376,3	0,9
Dollard-Des Ormeaux	36 684,6	156,1	2 363,3	1 929,0	3,7
Dorval	61 043,4	259,7	3 932,6	1 682,4	1,3
Hampstead	9 634,8	41,0	620,7	316,4	-
L'Île-Dorval	67,7	0,3	4,4	15,7	-
Kirkland	26 510,6	112,8	1 707,9	860,4	1,5
Mont-Royal	48 327,7	205,6	3 113,4	1 248,0	0,0
Montréal-Est	14 036,1	59,7	904,3	1 183,6	4,8
Montréal-Ouest	5 164,7	22,0	332,7	204,1	1,6
Pointe-Claire	55 665,2	236,8	3 586,1	1 528,9	9,9
Senneville	2 821,0	12,0	181,7	70,4	0,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 442,6	27,4	415,1	252,6	0,1
Westmount	52 654,7	224,0	3 392,2	996,1	0,5
Total – Villes reconstituées	**374 656,0**	**1 490,3**	**24 136,6**	**12 582,7**	**24,8**
Agglomération de Montréal	**2 158 492,8**	**9 079,3**	**139 057,2**	**94 200,9**	**2 428,2**

Tableau 133 – Quotes-parts de 2020 (suite)
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit exercice antérieur	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
923,8	**436,0**	**5 232,5**	**12 925,4**	**2 009 885,8**	***82,6***	**Montréal**
						Villes reconstituées
127,1	97,3	-	79,2	12 296,6	***0,5***	Baie-D'Urfé
224,2	171,3	74,9	147,3	22 938,5	***0,9***	Beaconsfield
202,9	213,2	4,7	176,5	27 897,6	***1,1***	Côte-Saint-Luc
416,3	337,3	-	265,8	42 156,1	***1,7***	Dollard-Des Ormeaux
790,7	604,8	33,3	442,3	68 790,6	***2,8***	Dorval
111,0	83,3	-	69,8	10 876,9	***0,4***	Hampstead
0,6	0,5	-	0,5	89,6	***0,0***	L'Île-Dorval
337,2	250,8	1,2	192,1	29 974,6	***1,2***	Kirkland
509,0	401,3	72,9	350,2	54 228,1	***2,2***	Mont-Royal
196,5	132,4	-	101,7	16 619,0	***0,7***	Montréal-Est
38,4	45,8	-	37,4	5 846,6	***0,2***	Montréal-Ouest
561,1	449,5	230,2	403,3	62 671,1	***2,6***	Pointe-Claire
40,7	29,1	-	20,4	3 175,6	***0,1***	Senneville
104,3	77,1	0,3	46,7	7 366,3	***0,3***	Sainte-Anne-de-Bellevue
582,6	453,7	-	381,5	58 685,3	***2,4***	Westmount
4 242,6	**3 347,3**	**417,5**	**2 714,7**	**423 612,4**	***17,4***	**Total – Villes reconstituées**
5 166,4	**3 783,3**	**5 650,0**	**15 640,1**	**2 433 498,2**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Avant d'analyser en détail chacune des quotes-parts, un bref exposé sur le calcul du potentiel fiscal d'agglomération est présenté dans la section suivante. Il importe de souligner que les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service des premiers répondants ainsi que celles pour le service de l'eau.

Potentiel fiscal d'agglomération

L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001) précise que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, critère de répartition par défaut.

Depuis 2017, le potentiel fiscal est calculé selon des règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*. Cet arrêté, pris à l'été 2017, est venu remplacer l'arrêté précédent, qui remontait au 26 novembre 2008 et qui comportait des lacunes sur le plan méthodologique. Tout en étant plus transparentes, ces nouvelles règles de calcul se rapprochent davantage de la définition légale du potentiel fiscal, c'est-à-dire une variante de la richesse foncière uniformisée (RFU), dans laquelle la valeur des immeubles non résidentiels et industriels est pondérée à la hausse. Il était d'abord prévu que les nouvelles règles demeureraient effectives pour les exercices de 2017, 2018 et 2019[8].

Or, pour l'exercice de 2020, le potentiel fiscal d'agglomération sera calculé suivant ces mêmes règles. Les dispositions à ce sujet sont précisées dans un projet d'arrêté ministériel, publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 23 octobre 2019. Selon ce dernier, il est aussi mentionné que les villes liées auront jusqu'au 31 août 2020 pour convenir d'une formule définitive quant aux règles de calcul du potentiel fiscal d'agglomération, pour les exercices ultérieurs.

En résumé, pour l'exercice de 2020, le potentiel fiscal des villes liées aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de Montréal est déterminé par la somme de leur RFU et des valeurs foncières non résidentielles pondérées à 268 %, c'est-à-dire l'assiette des valeurs non résidentielles et industrielles multipliées par un facteur de 2,68. De plus, la valeur des immeubles parapublics est pondérée selon les taux de compensation effectifs de l'exercice financier de 2019, soit à 71,5 % dans le cas des immeubles du réseau primaire-secondaire, et à 84,5 % dans le cas des immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'enseignement supérieur.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2019 et 2020. Règle générale, pour un même rôle d'évaluation, la croissance immobilière entre deux exercices explique les changements observés dans le potentiel fiscal des villes. Toutefois, puisque les exercices de 2019 et 2020 font référence à 2 rôles d'évaluation, aux effets de la croissance immobilière s'ajoute l'impact du nouveau rôle sur la contribution de chaque ville liée au sein de l'agglomération.

8. Rappelons que des dispositions transitoires avaient aussi été mises en place pour les exercices de 2017 et de 2018, de manière à assurer un passage harmonieux entre les deux arrêtés ministériels.

Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2019 et 2020

Villes liées	Potentiel fiscal 2019 (rôle 2017-2019)		Potentiel fiscal 2020 (rôle 2020-2022)	
	Millions de $	Pourcentages contributifs	Millions de $	Pourcentages contributifs
Montréal	**407 578,2**	**82,87927 %**	**445 548,8**	**82,64271 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	2 427,9	0,49369 %	2 729,0	0,50618 %
Beaconsfield	4 191,0	0,85222 %	5 076,1	0,94154 %
Côte-Saint-Luc	5 584,2	1,13553 %	6 082,9	1,12829 %
Dollard-Des Ormeaux	8 245,3	1,67665 %	9 162,7	1,69955 %
Dorval	14 332,0	2,91435 %	15 246,8	2,82806 %
Hampstead	1 983,9	0,40341 %	2 406,5	0,44637 %
L'Île-Dorval	14,1	0,00286 %	16,9	0,00314 %
Kirkland	5 865,3	1,19269 %	6 621,6	1,22820 %
Mont-Royal	10 480,3	2,13112 %	12 070,8	2,23895 %
Montréal-Est	3 443,3	0,70019 %	3 505,8	0,65027 %
Montréal-Ouest	1 154,9	0,23485 %	1 290,0	0,23927 %
Pointe-Claire	12 849,4	2,61287 %	13 903,5	2,57889 %
Senneville	676,0	0,13746 %	704,6	0,13069 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 490,2	0,30303 %	1 609,2	0,29848 %
Westmount	11 457,4	2,32982 %	13 151,6	2,43942 %
Total – Villes reconstituées	**84 195,2**	**17,12073 %**	**93 577,8**	**17,35729 %**
Agglomération de Montréal	**491 773,4**	**100,00000 %**	**539 126,6**	**100,00000 %**

Sources : Agglomération de Montréal, rôle triennal 2017-2019 actualisé au 14 septembre 2018, et rôle triennal 2020-2022 déposé le 11 septembre 2019.

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes dépenses nettes relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2020, les quotes-parts générales totalisent 2 158,5 M$, ce qui représente 88,7 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts.

À l'échelle de l'agglomération, les quotes-parts générales augmentent de 0,7 % de 2019 à 2020. À l'échelle des villes liées, les variations se présentent toutefois différemment, en raison de l'évolution de leur « poids » au sein de l'agglomération, qui s'explique notamment par l'impact du nouveau rôle triennal d'évaluation sur le potentiel fiscal des villes (voir le tableau précédent).

Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2019 à 2020

Villes liées	Quotes-parts générales		Variation 2019-2020	
	Budget 2019 (000 $)	Budget 2020 (000 $)	(000 $)	%
Montréal	**1 776 338,5**	**1 783 836,9**	**7 498,4**	***0,4***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	10 581,3	10 926,0	344,7	*3,3*
Beaconsfield	18 265,5	20 323,0	2 057,5	*11,3*
Côte-Saint-Luc	24 337,6	24 354,1	16,4	*0,1*
Dollard-Des Ormeaux	35 935,3	36 684,6	749,3	*2,1*
Dorval	62 462,8	61 043,4	(1 419,4)	*(2,3)*
Hampstead	8 646,3	9 634,8	988,5	*11,4*
L'Île-Dorval	61,3	67,7	6,4	*10,5*
Kirkland	25 562,6	26 510,6	948,0	*3,7*
Mont-Royal	45 675,9	48 327,7	2 651,8	*5,8*
Montréal-Est	15 007,0	14 036,1	(970,9)	*(6,5)*
Montréal-Ouest	5 033,6	5 164,7	131,1	*2,6*
Pointe-Claire	56 001,1	55 665,2	(336,0)	*(0,6)*
Senneville	2 946,2	2 821,0	(125,2)	*(4,2)*
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 494,9	6 442,6	(52,2)	*(0,8)*
Westmount	49 934,6	52 654,7	2 720,1	*5,4*
Total – Villes reconstituées	**366 945,9**	**374 656,0**	**7 710,1**	***2,1***
Agglomération de Montréal	**2 143 284,4**	**2 158 492,9**	**15 208,5**	***0,7***

En complément d'information, les données présentées ci-dessous illustrent la répartition par activités des quotes-parts générales. Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui s'adressent à une activité bien précise, les quotes-parts générales englobent un plus large éventail d'activités municipales. Cette information permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chaque activité dans les dépenses d'agglomération financées par les quotes-parts générales.

Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2020

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	0,84 %
Autres	0,44 %
Sécurité publique	
Police	32,39 %
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	17,90 %
Sécurité civile	0,07 %
Autres	0,61 %
Transport	
Réseau routier	0,33 %
Transport collectif	28,76 %
Autres	0,59 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,73 %
Protection de l'environnement	0,15 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,21 %
Autres	0,18 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,17 %
Rénovation urbaine	0,30 %
Promotion et développement économique	2,49 %
Autres	0,09 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,87 %
Activités culturelles	3,90 %
Sous-total	**95,02 %**
Activités financières	**4,98 %**
Total	**100,00 %**

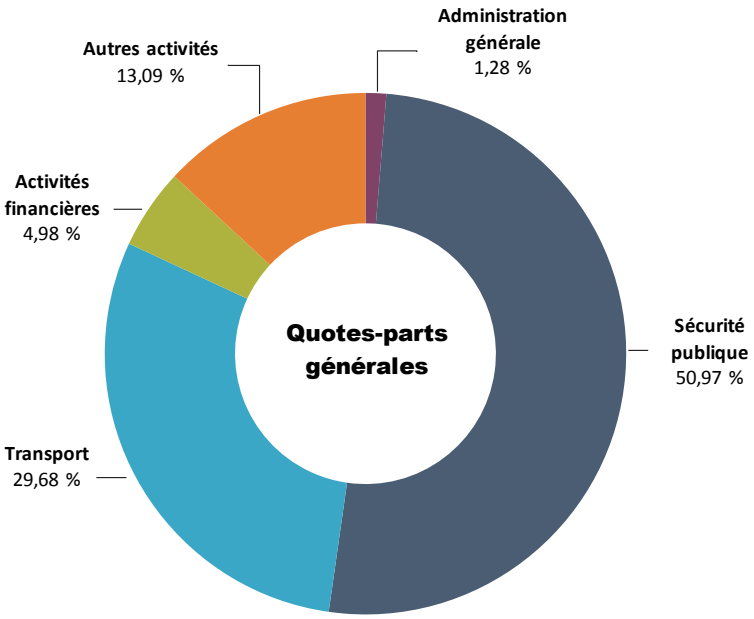

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 275 M$ en 2020, ce qui représente 11,3 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service de premiers répondants (L.R.Q., c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les activités associées au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques, dont la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue.

En 2020, les coûts nets pour ce service s'élèvent à 9,1 M$, une augmentation de 1 M$, soit 12 %, par rapport à 2019. La hausse de la rémunération associée aux heures supplémentaires, en lien avec le besoin de pompiers certifiés et nommés « premiers répondants », ainsi que la baisse des subventions à l'égard des temps de réponse, en raison des retards causés par les temps de transfert des appels par Urgences-santé et de la congestion routière croissante, expliquent cette variation.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère de répartition que pour les quotes-parts générales.

Quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective. Pour 2020, le taux de 0,2118 $ le m^3 est le résultat de la prévision du coût de 94,2 M$ divisé par le volume de consommation des villes liées, estimé à 444,8 millions de m^3. Le volume de la consommation d'eau est estimé à partir de la production réelle de l'exercice 2018, tandis que les coûts sont établis selon les prévisions budgétaires relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution de l'eau potable pour 2020.

Rappelons que ces quotes-parts sont provisoires; elles seront révisées au terme de l'exercice financier de 2020, une fois le véritable niveau de consommation connu, tout comme les coûts réels qui s'y rattachent.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts, par exemple les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau. De plus, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués sur ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de pouvoir utiliser ces subventions locales, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2020 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2018, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 5,2 M$ pour les travaux admissibles au programme de la TECQ et à 3,8 M$ pour les travaux admissibles au volet « Grandes villes » du programme FCCQ.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2020, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 2,4 M$ pour l'exercice de 2020.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées suivant le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 139,1 M$ en 2020, une hausse de 1,4 % par rapport à 2019.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau à l'agglomération. En 2020, ces quotes-parts totalisent 244,6 M$, soit une augmentation de 5 M$, ou 2,1 %, par rapport à 2019.

Quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n^{o}22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant

le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.
Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2020, ces dernières totalisent 5,7 M$, une réduction de 2,3 % par rapport à 2019. Selon le calendrier actuel du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces quotes-parts en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2018, le rapport financier annuel de la Ville de Montréal a constaté un déficit à l'agglomération de 15,6 M$. Pour assurer le comblement de ce déficit, des quotes-parts spécifiques seront prélevées en 2020. Le remboursement de ce déficit est réparti entre les villes liées suivant les mêmes règles que celles des quotes-parts générales.

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux types de taxes pour le compte de l'agglomération : la taxe pour le financement du service 9-1-1 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 9-1-1

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ., c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 9-1-1 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 $ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au « 9-1-1 ».

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2020 s'élèvent à 13,3 M$, une hausse de 1 M$ par rapport à 2019. Ces prévisions sont notamment basées sur les résultats des dernières années.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 $ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2020 sont de 36,3 M$, une hausse de 0,3 M$ par rapport à 2019.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel[9].

Toutefois, en vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Pour 2020, la contribution s'élève à 8,5 M$ et la part de chacune des villes reconstituées est déterminée en fonction de son potentiel fiscal d'agglomération.

Le tableau suivant montre la répartition de la contribution des villes reconstituées, depuis 2017.

Tableau 136– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville
(en milliers de dollars)

	2017	2018	2019	2020
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6
Total	**8 000,0**	**8 168,0**	**8 306,9**	**8 464,7**

9. Le périmètre en question est précisé dans la liste des équipements, des infrastructures et autres activités d'intérêt collectif, dans l'annexe du *Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal* (*Gazette officielle du Québec*, 10 décembre 2005, n° 49A).

Dépenses par objets

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

Tableau 137 – Évolution des dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Dépenses par objets							
Rémunération globale	2 369 176,5	2 368 614,2	2 413 281,4	2 366 257,2	2 388 699,9	2 297 440,1	2 378 748,6
Service de la dette brute	797 916,6	858 506,6	880 741,2	903 605,1	943 892,4	948 920,1	1 013 614,1
Autres dépenses	1 685 131,5	1 799 254,4	2 081 747,6	2 157 711,8	2 546 762,4	2 458 693,1	2 775 602,0
Total – Dépenses par objets	**4 852 224,6**	**5 026 375,2**	**5 375 770,2**	**5 427 574,1**	**5 879 354,7**	**5 705 053,3**	**6 167 964,7**

Graphique 9 – Dépenses par objets

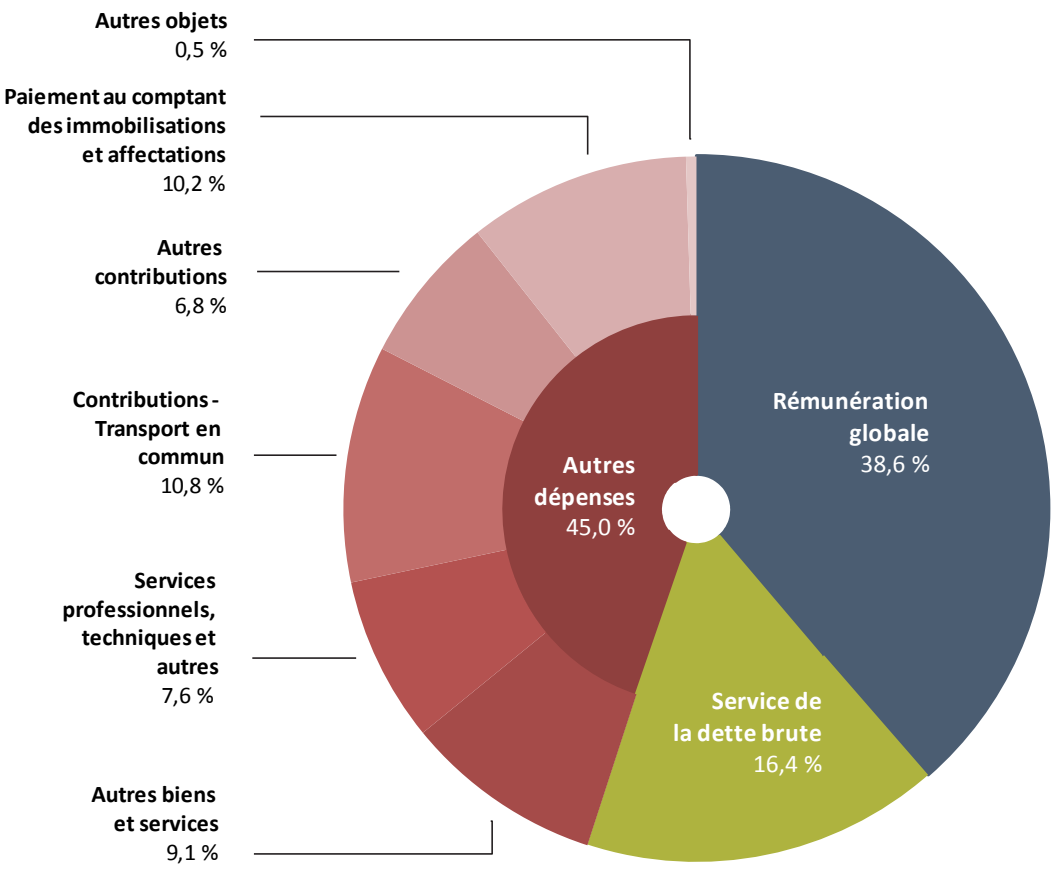

La rémunération globale s'élève à près de 2,4 G$ et représente 38,6 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 40,3 % en 2019. La section suivante traite spécifiquement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget d'un peu plus de 1 G$, le service de la dette brute représente 16,4 % des dépenses de fonctionnement. Cette proportion reste comparable à celle de 2019 alors que les dépenses associées au remboursement de la dette à long terme et aux autres frais de financement représentaient 16,6 % des dépenses de fonctionnement. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux « autres dépenses », elles représentent 45 % du total. Ces dépenses groupent plusieurs objets, comme le lecteur peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires des objets composant cette catégorie.

Au budget 2020, il a été décidé d'arrimer les années-personnes et les effectifs autorisés du SPVM. Cet exercice engendre une régularisation de 472,5 années-personnes. Elle s'est réalisée à coût nul et les données sur les années-personnes des années précédentes ont été redressées.

Effectif et rémunération globale

Variation de l'effectif

La variation de l'effectif entre 2019 et 2020 est de 402,9 années-personnes. Celle-ci est le résultat d'une une augmentation de 405,1 années-personnes au budget de fonctionnement et une diminution de 2,2 années-personnes au budget d'investissement.

En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de permettre de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants relatifs à l'effectif :

Arrondissements

- 164 postes liés aux besoins spécifiques des arrondissements, soit 156 aux budgets de fonctionnement et 8 aux budgets d'investissement

Expérience citoyenne et communications

- 33 postes au Centre de services 311 pour l'amélioration de l'offre de service
- 7 postes liés au développement de nouveaux contenus et sites web

Sécurité incendie

- 43 postes de pompiers pour la remise en service de 4 véhicules, diminuant les coûts en heures supplémentaires

Ressources humaines

- 15 postes afin de définir et promouvoir la marque employeur pour permettre à la Ville de Montréal de se distinguer sur le marché de l'emploi, d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents

- 6 postes à la Direction des relations de travail, pour permettre l'amélioration de l'offre de service
- 4 postes pour le traitement des demandes d'intervention, à la suite de l'adoption du règlement municipal portant sur le respect de la personne et de la Politique de respect de la personne

Urbanisme et mobilité

- 10 postes associés à la révision des plans d'urbanisme et de mobilité 2020-2022
- 7 postes découlant de la création d'une nouvelle direction pour les activités reliées au développement de projets de mobilité durable, notamment le Bureau de la ligne rose et le Bureau de projet de revitalisation de la rue Notre-Dame
- 6 postes servant à renforcer la fonction « expertise en mobilité »

Espace pour la vie

- 19 postes associés à la réouverture du Biodôme

Gestion et planification immobilière

- 11 postes permanents affectés au programme d'audits des bâtiments faisant partie du parc immobilier municipal
- 4 postes pour soutenir des acquisitions immobilières liées aux logements sociaux ainsi que l'entretien et la sécurité à l'esplanade Tranquille

Commission des services électriques

- 15 postes pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains

Évaluation foncière

- 12 postes afin de permettre le traitement des demandes de révision en 2020 et de transférer des compétences dans le but de contrer la perte d'expertise

Affaires juridiques

- 10 postes liés à de nouveaux revenus pour des besoins grandissants en accompagnement juridique et en mobilisation

Approvisionnement

- 9 postes pour l'équipe d'harmonisation des documents d'appels d'offres et la migration au système SIMON

Performance organisationnelle

- 8 postes pour l'alignement stratégique

Eau

- 25 postes pour le plan d'action des entrées de service en plomb

Culture

- 5 postes pour le MEM
- 2 postes pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques

Technologies de l'information

- 5 postes d'agent pour l'amélioration du service au Centre de services TI

Environnement

- 5 postes pour un programme de gestion saine et efficiente des activités du service
- 4 postes associés au plan directeur en gestion des matières résiduelles – Montréal agglomération zéro déchet
- 3 postes pour l'application du cadre réglementaire en lien avec la qualité de l'air (foyer et chauffage au bois)

Police

- 21 années-personnes supplémentaires de brigadiers scolaires

Tableau 138 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2019 comparatif			Budget 2020			Variation A-P. 2020-2019		
	Fonction-nement	PTI	Total	Fonction-nement	PTI	Total	Fonction-nement	PTI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	113,4	-	113,4	129,4	2,0	131,4	16,0	2,0	18,0
Affaires juridiques	500,2	6,0	506,2	513,2	7,0	520,2	13,0	1,0	14,0
Finances	365,1	22,0	387,1	363,1	19,0	382,1	(2,0)	(3,0)	(5,0)
Ressources humaines	433,0	26,0	459,0	456,0	26,0	482,0	23,0	-	23,0
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 691,3	5,0	2 696,3	2 733,3	6,0	2 739,3	42,0	1,0	43,0
Service de police	5 957,4	19,5	5 976,9	5 904,9	13,0	5 917,9	(52,5)	(6,5)	(59,0)
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	32,0	-	32,0	33,0	-	33,0	1,0	-	1,0
Bureau du vérificateur général	33,0	-	33,0	36,0	-	36,0	3,0	-	3,0
Commission de la fonction publique de Montréal	4,3	-	4,3	4,3	-	4,3	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**10 131,7**	**78,5**	**10 210,2**	**10 175,2**	**73,0**	**10 248,2**	**43,5**	**(5,5)**	**38,0**
Services institutionnels									
Approvisionnement	249,3	10,0	259,3	251,3	16,0	267,3	2,0	6,0	8,0
Évaluation foncière	168,2	10,0	178,2	180,2	10,0	190,2	12,0	-	12,0
Gestion et planification immobilière	662,2	19,0	681,2	673,2	18,0	691,2	11,0	(1,0)	10,0
Greffe	209,8	1,0	210,8	212,8	1,0	213,8	3,0	-	3,0
Matériel roulant et ateliers	467,8	-	467,8	469,0	2,0	471,0	1,2	2,0	3,2
Performance organisationnelle	23,5	10,0	33,5	32,5	-	32,5	9,0	(10,0)	(1,0)
Total – Services institutionnels	**1 780,8**	**50,0**	**1 830,8**	**1 819,0**	**47,0**	**1 866,0**	**38,2**	**(3,0)**	**35,2**
Mobilité et attractivité									
Commission des services électriques	74,0	81,8	155,8	75,3	95,0	170,3	1,3	13,2	14,5
Eau	803,9	143,7	947,6	808,0	148,5	956,5	4,1	4,8	8,9
Grands parcs, mont Royal et sports	239,9	61,8	301,7	252,5	62,8	315,3	12,6	1,0	13,6
Infrastructures du réseau routier	222,7	209,8	432,5	219,4	210,9	430,3	(3,3)	1,1	(2,2)
Urbanisme et mobilité	226,1	59,0	285,1	260,7	44,3	305,0	34,6	(14,7)	19,9
Total – Mobilité et attractivité	**1 566,6**	**556,1**	**2 122,7**	**1 615,9**	**561,5**	**2 177,4**	**49,3**	**5,4**	**54,7**
Qualité de vie									
Culture	165,6	4,8	170,4	170,1	7,2	177,3	4,5	2,4	6,9
Développement économique	69,0	-	69,0	65,0	-	65,0	(4,0)	-	(4,0)
Diversité et inclusion sociale	51,0	1,0	52,0	51,0	1,0	52,0	-	-	-
Environnement	232,4	19,7	252,1	244,7	20,1	264,8	12,3	0,4	12,7
Espace pour la vie	373,8	4,0	377,8	389,0	4,0	393,0	15,2	-	15,2
Habitation	102,0	-	102,0	105,0	-	105,0	3,0	-	3,0
Total – Qualité de vie	**993,8**	**29,5**	**1 023,3**	**1 024,8**	**32,3**	**1 057,1**	**31,0**	**2,8**	**33,8**
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	90,9	5,0	95,9	98,0	3,0	101,0	7,1	(2,0)	5,1
Expérience citoyenne et communications	192,2	2,0	194,2	238,7	8,0	246,7	46,5	6,0	52,5
Technologies de l'information	455,8	280,0	735,8	459,4	266,4	725,8	3,6	(13,6)	(10,0)
Total – Service aux citoyens	**738,9**	**287,0**	**1 025,9**	**796,1**	**277,4**	**1 073,5**	**57,2**	**(9,6)**	**47,6**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	63,0	2,0	65,0	63,0	2,0	65,0	-	-	-
Résiduel anticipé PQMO	(30,0)	-	(30,0)	-	-	-	30,0	-	30,0
Total – Dépenses communes	**33,0**	**2,0**	**35,0**	**63,0**	**2,0**	**65,0**	**30,0**	**-**	**30,0**
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	415,3	4,0	419,3	421,2	4,0	425,2	5,9	-	5,9
Anjou	212,8	-	212,8	214,2	-	214,2	1,4	-	1,4
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	470,8	5,0	475,8	492,4	4,3	496,7	21,6	(0,7)	20,9
Lachine	231,1	2,0	233,1	239,2	2,0	241,2	8,1	-	8,1
LaSalle	260,8	5,0	265,8	262,8	5,0	267,8	2,0	-	2,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	108,2	6,0	114,2	108,9	4,5	113,4	0,7	(1,5)	(0,8)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	502,8	7,0	509,8	543,7	8,3	552,0	40,9	1,3	42,2
Montréal-Nord	355,0	2,0	357,0	367,7	2,0	369,7	12,7	-	12,7
Outremont	111,3	1,0	112,3	112,3	4,0	116,3	1,0	3,0	4,0
Pierrefonds-Roxboro	257,8	1,0	258,8	256,1	4,0	260,1	(1,7)	3,0	1,3
Plateau-Mont-Royal	432,9	3,0	435,9	436,6	3,0	439,6	3,7	-	3,7
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	407,8	3,0	410,8	421,1	1,0	422,1	13,3	(2,0)	11,3
Rosemont–La Petite-Patrie	662,6	4,0	666,6	663,6	6,0	669,6	1,0	2,0	3,0
Saint-Laurent	565,2	1,0	566,2	573,7	-	573,7	8,5	(1,0)	7,5
Saint-Léonard	239,5	-	239,5	240,0	-	240,0	0,5	-	0,5
Sud-Ouest	410,4	4,0	414,4	410,4	4,0	414,4	-	-	-
Verdun	300,6	1,9	302,5	308,4	4,8	313,2	7,8	2,9	10,7
Ville-Marie	562,1	-	562,1	586,6	-	586,6	24,5	-	24,5
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	420,1	2,3	422,4	424,1	3,0	427,1	4,0	0,7	4,7
Total – Arrondissements	**6 927,1**	**52,2**	**6 979,3**	**7 083,0**	**59,9**	**7 142,9**	**155,9**	**7,7**	**163,6**
Total – Effectif	**22 171,9**	**1 055,3**	**23 227,2**	**22 577,0**	**1 053,1**	**23 630,1**	**405,1**	**(2,2)**	**402,9**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2020, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 81,3 M$, ou 3,5 %, passant de 2 297,4 M$ à 2 378,7 M$. Cette hausse s'explique par une augmentation des dépenses salariales avant cotisations de l'employeur. Malgré cette hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement diminue, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

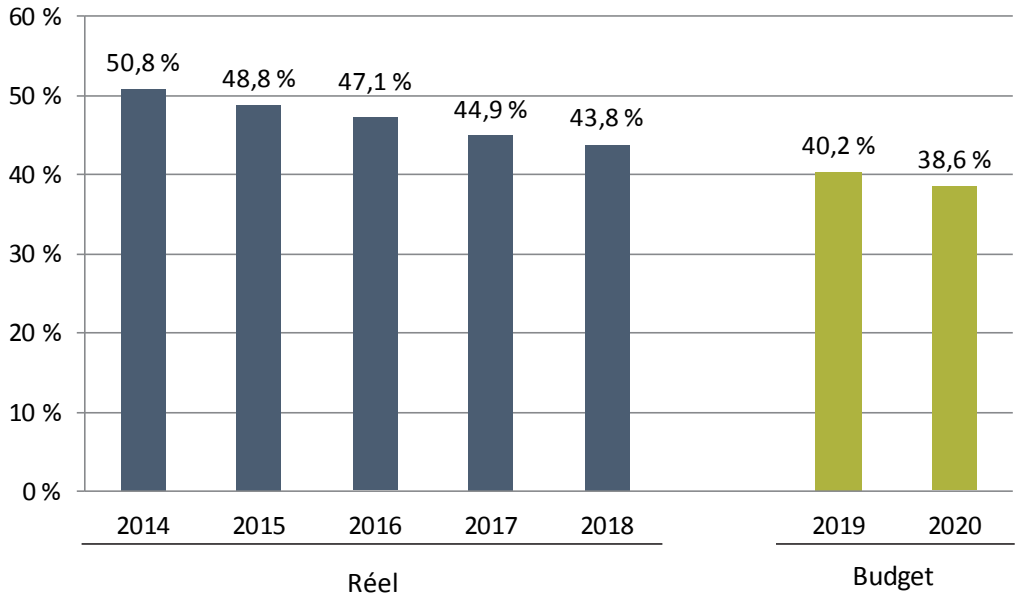

Tableau 139 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Rémunération	1 649 781,0	1 690 681,6	1 783 120,5	1 785 390,5	1 838 343,9	1 775 483,6	1 855 528,3
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	198 687,7	188 964,4	208 523,8	197 269,4	187 663,4	187 663,4	187 163,5
Services passés	268 983,4	218 334,9	139 381,6	107 321,1	61 839,7	42 439,7	35 327,2
Total – Régimes de retraite	**467 671,1**	**407 299,3**	**347 905,4**	**304 590,5**	**249 503,1**	**230 103,1**	**222 490,7**
Charges sociales et autres cotisations	251 724,4	270 633,3	282 255,5	276 276,2	300 852,9	291 853,4	300 729,6
Total – Cotisations de l'employeur	**719 395,5**	**677 932,6**	**630 160,9**	**580 866,7**	**550 356,0**	**521 956,5**	**523 220,3**
Total – Rémunération globale	**2 369 176,5**	**2 368 614,2**	**2 413 281,4**	**2 366 257,2**	**2 388 699,9**	**2 297 440,1**	**2 378 748,6**

Rémunération

La rémunération augmente de 80 M$, ou 4,5 %, pour atteindre 1 855,5 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services corporatifs

↑ 40,2 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 32,4 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;

↑ 7 M$ reliée à l'augmentation de la prime de métropole et de la prime de service découlant de la signature de la convention collective 2015-2021 des policiers;

↑ 2,4 M$ pour les ajustements « année bissextile » à la sécurité publique;

↑ 1,7 M$ en transferts interunités;

↓ 24,5 M$ liée aux économies découlant des efforts d'optimisation des unités d'affaires;

Arrondissements

↑ 10 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;

↑ 8,8 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur augmentent de 1,3 M$, ou 0,2 %, pour atteindre 523,2 M$. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

↑ 8,9 M$ associée à l'augmentation de la rémunération;

↓ 0,5 M$ du service courant du régime de retraite;

↓ 7,1 M$ reliée à des économies nettes, associées majoritairement aux services passés du régime de retraite.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lecteur peut consulter la section « Régimes de retraite », un peu plus loin.

Tableau 140 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	11 398,6	1 104,8	3 588,0	16 091,4
Cadres de gestion	1 266,7	163 951,5	15 817,7	42 659,6	222 428,8
Cadres-conseils	483,0	49 158,7	5 030,5	7 804,1	61 993,3
	1 749,7	**213 110,2**	**20 848,2**	**50 463,7**	**284 422,1**
Contremaîtres	402,6	38 530,4	4 173,6	7 079,0	49 783,0
Juges	32,0	7 469,3	310,4	6 153,0	13 932,7
Professionnels	2 561,2	250 175,1	26 984,9	42 202,9	319 362,9
Cols blancs	5 844,7	348 549,5	43 965,5	67 379,6	459 894,6
Cols bleus	4 533,3	300 398,9	38 282,1	74 619,7	413 300,7
Policiers	4 699,8	438 897,5	42 232,5	30 048,3	511 178,3
Pompiers	2 395,0	234 153,2	24 318,0	41 965,9	300 437,1
Préposés aux traverses d'écoliers	255,7	10 748,3	1 365,5	-	12 113,8
Économie – Gestion des postes vacants	-	(26 011,6)	(3 320,5)	(8 516,9)	(37 849,0)
	22 577,0	**1 827 419,4**	**200 265,0**	**314 983,2**	**2 342 667,6**
Sécurité du revenu[1]		13 013,0	1 641,6	2 047,1	16 701,7
Bureau du taxi[2]		2 300,1	279,4	360,2	2 939,7
Agence de mobilité durable[3]		12 795,8	1 580,3	2 063,5	16 439,6
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**22 577,0**	**1 855 528,3**	**203 766,3**	**319 454,0**	**2 378 748,6**

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que ses employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que les employés de l'Agence ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 3 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 0,9 M$, ou 0,8 %, pour atteindre 120,3 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de la rémunération. L'effectif capitalisable reste stable et passe à 1 053,1 années-personnes (voir le tableau suivant).

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	47,8	6 128,2	622,6	1 044,4	7 795,2
Cadres-conseils	19,0	2 058,1	210,2	350,7	2 619,0
	66,8	**8 186,3**	**832,8**	**1 395,1**	**10 414,2**
Contremaîtres	2,5	235,7	26,3	38,6	300,6
Juges	-	-	-	-	-
Professionnels	597,1	57 936,9	6 207,5	8 468,9	72 613,3
Cols blancs	375,4	27 911,8	3 620,1	4 485,6	36 017,5
Cols bleus	11,3	717,3	89,7	132,0	939,0
Policiers	-	-	-	-	-
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 053,1**	**94 988,0**	**10 776,4**	**14 520,2**	**120 284,6**
Sources de financement					
Paiement au comptant					23 398,9
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					10 053,1
À la charge des contribuables					86 832,6
Total – Sources de financement					**120 284,6**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- Soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- Soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges sont traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur » et représentent 222,5 M$ en 2020, comparativement à 230,1 M$ au budget de 2019. Si nous tenons compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 186,6 M$ en 2020, comparativement à 189,9 M$ en 2019, soit une diminution de 3,3 M$. À ces montants s'ajoute une charge additionnelle (« Affectations ») de 14,3 M$ en 2019 et en 2020, afin de reconnaître une partie de l'allègement dont la Ville s'est prévalue en 2017.

Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2010 à 2020
(en millions de dollars)

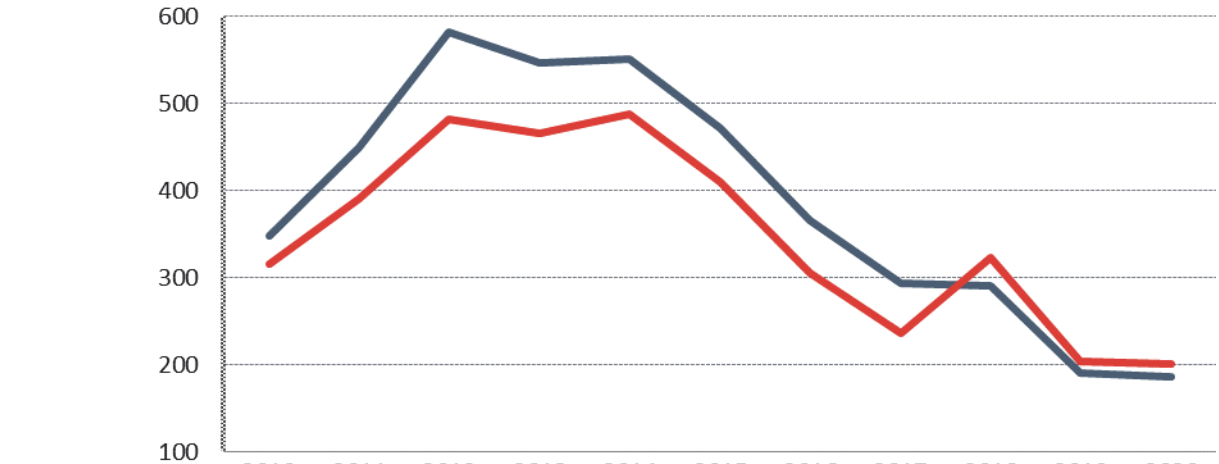

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charge sans allègement	347,5	450,1	581,5	546,4	550,3	471,5	365,1	293,7	290,3	189,9	186,6
Charge avec allègement/ renversement	315,5	390,1	481,5	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	200,9

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la dépense prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces 2 valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater à partir du graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2010 à 2020
(en millions de dollars

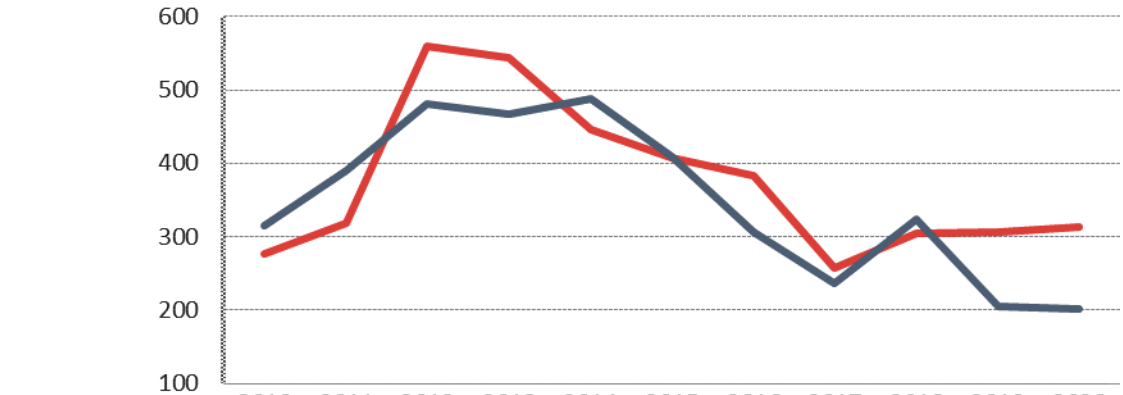

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations de la Ville	276,8	319,0	559,6	543,4	446,1	407,0	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5
Charge avec allègement/ renversement	315,5	390,1	481,5	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	200,9

Endettement

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI). Une section particulière du PTI 2020-2022 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

Tableau 142 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2018	
Dette brute en circulation (en M$)	9 221,0
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	5 493,3
Nombre d'emprunts en circulation	74
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	4,12%
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2019	
Nombre d'émissions	7
Nouveaux financements (en M$)	1 181,4
Refinancements (en M$)	103,0
Besoins de la STM (en M$)	195,6
Programme global (en M$)	1 480,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2020	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	659,1
Refinancements (en M$)	3,8
Besoins de la STM (en M$)	372,4
Programme global (en M$)	1 035,2
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2020 (en M$)	79,4
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2018 (en %)	99
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2019 (en %)	111
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2020 (en %)	109
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2020, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,1
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2015-2020.

Tableau 143 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais[1]	377 064,7	382 947,0	389 788,0	397 165,8	402 581,9	408 676,4	421 159,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	387 158,8	449 312,0	463 854,0	473 755,0	499 641,7	498 425,0	531 192,5
	764 223,5	**832 259,0**	**853 642,0**	**870 920,8**	**902 223,6**	**907 101,4**	**952 351,9**
Affectation au remboursement de la dette	33 693,2	26 247,0	27 098,0	32 684,0	41 713,0	41 818,3	61 262,0
Remboursement de capital par subventions[2]	88 397,6	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 939,4	79 770,3	72 307,6
Remboursement de capital de la STM[3]	16 156,3	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	26 254,6	21 139,9
	138 247,1	**132 859,3**	**137 118,6**	**147 654,7**	**147 907,0**	**147 843,2**	**154 709,5**
Coût brut de la dette	**902 470,6**	**965 118,3**	**990 760,6**	**1 018 575,5**	**1 050 130,6**	**1 054 944,6**	**1 107 061,4**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	59 837,2	66 099,0	68 061,0	68 998,0	64 877,6	66 116,2	61 711,6
Prime à l'émission – Revenus reportés[1]	10 762,5	7 507,0	7 577,0	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
Pour la portion des intérêts	41 015,6	40 567,0	35 455,0	30 745,0	26 404,2	25 302,1	23 066,8
Pour la portion du capital[2]	88 397,6	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 939,4	79 770,3	72 307,6
	200 012,9	**199 386,0**	**194 907,4**	**184 588,2**	**171 221,2**	**171 188,6**	**157 086,0**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
Pour la portion des intérêts	15 084,8	18 914,0	21 900,0	27 696,9	37 489,8	37 473,3	49 834,0
Pour la portion du capital[3]	16 156,3	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	26 254,6	21 139,9
Recouvrement sous la forme de redevances de la CSEM	38 209,6	37 520,0	37 748,0	40 171,0	41 931,7	43 202,9	47 379,4
	69 450,7	**77 833,3**	**85 854,2**	**97 993,4**	**105 676,1**	**106 930,8**	**118 353,3**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**633 007,0**	**687 899,0**	**709 999,0**	**735 993,9**	**773 233,3**	**776 825,2**	**831 622,1**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 766,0	243 347,0	238 421,0	223 004,0	227 005,5	233 449,4	207 229,9
Contribuables de la Ville de Montréal	409 241,0	444 552,0	471 578,0	512 989,9	546 227,8	543 375,8	624 392,2

1. À partir de 2018, les « Prime à l'émission – Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.
3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

Autres dépenses

À près de 2,8 G$, les autres objets de dépenses groupent 45 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2019, il s'agit d'une hausse de 316,9 M$, ou 12,9 %.

Tableau 144 – Autres dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Autres dépenses							
Transport et communication	41 416,6	41 932,2	39 069,3	34 764,1	42 139,7	38 708,9	40 238,7
Services professionnels, techniques et autres	315 025,9	324 352,5	383 666,6	394 565,8	507 055,2	413 068,4	467 233,5
Location, entretien et réparation	154 934,8	155 476,1	162 125,9	170 941,0	200 032,1	206 169,3	210 901,8
Biens durables et non durables	241 540,6	253 091,6	262 211,4	270 804,6	307 549,8	296 549,7	310 457,4
Contributions à des organismes	752 207,8	813 560,8	895 321,8	849 459,3	988 586,5	971 123,4	1 090 054,4
Autres objets	51 742,0	52 159,5	42 724,3	40 356,2	19 004,6	27 357,4	29 440,6
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	128 263,8	158 681,7	296 628,3	396 820,8	482 394,5	505 716,0	627 275,6
Total – Autres dépenses	**1 685 131,5**	**1 799 254,4**	**2 081 747,6**	**2 157 711,8**	**2 546 762,4**	**2 458 693,1**	**2 775 602,0**

Le paiement au comptant des immobilisations et les affectations expliquent près de 122 M$ de cette hausse. Toutefois, il faut noter que cet objet masque deux variations opposées : en effet, le paiement au comptant des immobilisations augmente de 190 M$, tandis que les affectations diminuent de 68,4 M$. Les explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les paragraphes suivants décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Elles s'élèvent à 1,1 G$, en hausse de 118,9 M$, ou 12,2 %. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- Les contributions de nature corporative, pour 777,2 M$;
- Les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 312,8 M$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions pour 2020 s'élèvent à 777,2 M$, en hausse de 73,5 M$, ou 10,4 %. Cette variation s'explique essentiellement par la participation de la Ville au financement de l'ARTM, qui passe de 599,2 M$ à 668,4 M$, pour une hausse de 69,2 M$. Parmi les autres facteurs de variation, on note une augmentation de 4 M$ des contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif (Conseil des arts de Montréal : ↑ 1,8 M$; sociétés de développement commercial : ↑ 1 M$; Société du parc Jean-Drapeau : ↑ 1,2 M$), ainsi qu'une diminution de 1,6 M$ de la contribution au Bureau du taxi de Montréal, puisque l'organisme compte utiliser davantage ses surplus pour couvrir ses dépenses de fonctionnement en 2020.

Au chapitre des contributions versées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 280,3 M$ et 32,5 M$. Dans les services municipaux, on observe une hausse importante de 47,3 M$ par rapport à 2019, principalement pour les raisons suivantes :

↑ 63,2 M$ au Service de l'habitation, résultant de l'impact de la mise en œuvre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, en conformité avec l'entente-cadre Réflexe Montréal. Rappelons que cette entente, signée le 8 décembre 2016, prévoyait notamment le transfert à la Ville des responsabilités et budgets relatifs au développement de l'habitation, auparavant administrés par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

↑ 6,9 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, principalement destinée à l'organisme à but non lucratif BIXI Montréal, en conformité avec une nouvelle entente sur 10 ans selon laquelle l'organisme recevra une contribution additionnelle de 3,9 M$ en 2020, en sus d'un ajustement budgétaire à la contribution de base, pour 1,3 M$, ainsi que 0,5 M$ pour le déploiement de nouveaux vélos électriques sur le territoire;

↑ 0,9 M$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour le soutien à différents évènements tels que les championnats de patinage artistique en 2020, pour lesquels une aide de 0,4 M$ sera octroyée;

↓ 23,7 M$ au Service du développement économique, s'expliquant notamment par une réduction nette de 10 M$, liée à l'entente de 150 M$ conclue avec le gouvernement du Québec, à la suite du devancement du versement d'une partie des sommes prévues en 2020 et 2021, par la fin de l'entente 2015-2020 du Fonds de développement des territoires, pour 6,5 M$, ainsi que par un ajustement à la baisse au programme Réussir@Montréal - Industrie (PR@M), qui s'explique par une récupération des sommes additionnelles qui avaient été octroyées au dernier exercice.

Dans les arrondissements, les prévisions affichent une baisse des contributions de 1,1 M$, ce qui s'explique principalement par le fait que certaines contributions sont désormais catégorisées en tant que services professionnels et techniques. C'est le cas notamment pour les contributions à certains organismes communautaires qui intégraient en parallèle une forme d'entente de service (pour de l'entretien, par exemple). Les sommes allouées demeurent, mais elles sont affectées à un autre objet de dépenses.

Services professionnels, techniques et autres

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 467,2 M$, en hausse de 54,2 M$, ou 13,1 %. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 99,6 M$ et affichent une variation à la hausse de 35,1 M$. La plus grande partie de cette variation s'explique par le début des activités de la nouvelle Agence de mobilité durable, dont les frais de gestion chargés à la Ville, pour 26,8 M$, sont imputés aux services professionnels. Parmi les autres facteurs de variation, on relève les éléments suivants :

↑ 1,5 M$ au Service du greffe, notamment pour les travaux préparatoires de l'élection générale de 2021;

↑ 2,1 M$ au Service de la culture, notamment pour les études relatives au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC), ainsi que pour le réaménagement des budgets destinés au Quartier des spectacles, à la suite du renouvellement de la convention conclue avec le Partenariat du Quartier des spectacles;

↑ 0,9 M$ au Service de la direction générale, principalement pour les études relatives au Plan climat du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

↑ 1,7 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, notamment pour diverses études de préfaisabilité relativement aux projets sous sa responsabilité;

↑ 0,4 M$ dans les arrondissements, relativement à divers projets liés à la mobilité et au développement durable.

Services techniques et autres

Du côté des services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 367,7 M$, augmentant de 19 M$ par rapport à 2019. Dans les services centraux, les prévisions augmentent de 17,8 M$, en raison principalement des éléments suivants :

↑ 9,4 M$ au Service de l'environnement, liée entre autres à la hausse globale des coûts associés au plan de gestion des matières résiduelles, pour environ 7 M$: indexation des contrats existants, hausse du volume de résidus alimentaires traités et éliminés, augmentation des services dans les écocentres, etc. Par ailleurs, on relève une hausse de 2,1 M$ dans les services requis pour la poursuite de la construction du mur d'étanchéité et de l'usine de traitement des hydrocarbures, concernant la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

↑ 2,1 M$ au Service de la concertation des arrondissements, découlant principalement de l'indexation des contrats conclus avec les entreprises de déneigement;

↑ 1,9 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, relativement à l'étude de divers projets pilotes en matière d'aménagement du territoire;

↑ 1,6 M$ au Service de l'eau, relativement aux études et travaux menés pour le remplacement des entrées de service en plomb;

↑1,3 M$ au Service de l'espace pour la vie, relativement aux grands projets réalisés qui commenceront à être exploités en 2020, comme le nouvel Insectarium et le Parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique.

Du côté des arrondissements, les prévisions augmentent de 1,2 M$, en raison principalement de l'augmentation des coûts des divers contrats d'entretien sous leur responsabilité, par exemple la gestion des infrastructures récréatives, sportives et culturelles, l'entretien des saillies ainsi que la propreté en général.

Autres biens et services

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent 3 rubriques : les dépenses en matière de transport et de communication; les dépenses de location, d'entretien et de réparation; les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces 3 rubriques s'élèvent à 561,6 M$, en hausse de 20,1 M$, ou 3,7 %.

Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 40,2 M$ et affichent une hausse de près de 1,5 M$, ou 4 %. Dans les arrondissements, les prévisions sont de 9,4 M$ et affichent une baisse de 0,3 M$, principalement en raison d'ajustements liés aux résultats réels des derniers exercices.

Du côté des services centraux, les prévisions sont de 30,9 M$, une variation de 1,9 M$ s'expliquant en partie par une hausse de 0,6 M$ au Service des technologies de l'information (STI), pour la mise à niveau et le déploiement du réseau Wi-Fi à l'échelle de la Ville, ainsi que pour l'installation d'un nouveau système de communication véhiculaire dans les camions de pompiers, et en partie par une hausse de 0,6 M$ au Service de police, principalement pour les frais de déplacement reliés au plan de formation des effectifs policiers.

Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en matière de location, d'entretien et de réparation, le budget s'élève à 210,9 M$, soit une augmentation de 4,7 M$, ou 2,3 %. Dans les services municipaux, cette variation reflète l'indexation des coûts associés aux nombreux baux occupés par la Ville, ainsi que l'augmentation des dépenses relatives aux diverses licences informatiques (indexation, nouveaux contrats, développement de nouvelles fonctionnalités, etc.).

Dans les arrondissements, les prévisions demeurent relativement stables par rapport à 2019, avec un budget de 72,9 M$. Pour l'essentiel, les variations budgétaires reflètent les ajustements apportés aux loyers et/ou à l'entretien de leurs immeubles.

Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent à 310,5 M$, en hausse de 13,9 M$. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburants, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 260,7 M$, affichant une hausse de 8,9 M$, ou 3,5 %. Parmi les facteurs de variation, on note :

↑ 5,2 M$ pour les différents besoins au Service de l'eau, notamment 3,8 M$ pour l'achat d'accessoires dans le cadre des efforts consacrés au remplacement des entrées de service en plomb, ainsi que 0,8 M$ pour l'exploitation du réservoir d'eau potable de Rosemont;

↑ 1,7 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, principalement en raison de la prise en charge de deux nouveaux immeubles d'importance : le marché Bonsecours et le Complexe sportif Marie-Victorin;

↑ 1,4 M$ pour les grands projets du Service de l'espace pour la vie (Biodôme, Jardin botanique, Insectarium);

↑ 0,9 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers, pour absorber la hausse générale des coûts des pièces et autres accessoires, de même que pour le cadenassage des équipements mobiles;

↑ 0,7 M$ au Service de l'environnement, principalement pour le matériel requis dans le cadre de la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

↓ 0,8 M$ relative à des économies au SPVM, concernant notamment les équipements (munitions, armes, uniformes et autres).

Du côté des biens durables, les prévisions s'établissent à 49,8 M$, augmentant de 5 M$, ou 11,2 %. Cette variation s'explique presque exclusivement par l'acquisition de terrains et d'immeubles destinés à la revente, afin de répondre aux priorités de l'Administration concernant les projets de logements sociaux.

Autres objets

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est notamment le cas du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir à des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. De plus, les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate; généralement, une reclassification des dépenses s'effectue en cours d'exercice.

Les prévisions pour 2020 dans la catégorie des « Autres objets » s'élèvent à 29,4 M$, en hausse de 2,1 M$.

Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Au tableau suivant, les données budgétaires sont présentées par compétences, de sorte qu'une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2019 figurent aussi au tableau.

Tableau 145 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2019 et 2020

(en milliers de dollars)	Budget 2019				Budget 2020			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 529 327	48 300	-	3 577 627	3 629 866	49 610	-	3 679 476
Paiements tenant lieu de taxes	275 845	-	-	275 845	280 351	-	-	280 351
Quotes-parts	-	2 482 954	(2 056 824)	426 130	-	2 433 498	(2 009 886)	423 613
Transferts	191 981	128 363	-	320 344	211 788	328 341	-	540 129
Services rendus	262 314	56 150	(1 926)	316 538	310 133	60 582	(1 984)	368 732
Amendes et pénalités	105 916	102 497	-	208 413	109 567	109 012	-	218 578
Imposition de droits	246 449	1 969	-	248 418	276 656	1 969	-	278 625
Intérêts	77 322	74 355	-	151 678	78 249	88 779	-	167 028
Autres revenus	22 035	2 175	-	24 210	16 123	2 474	-	18 597
	4 711 189	**2 896 764**	**(2 058 750)**	**5 549 203**	**4 912 733**	**3 074 266**	**(2 011 870)**	**5 975 129**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	487 980	280 416	(657)	767 738	514 857	283 449	(536)	797 770
Sécurité publique	8 543	1 033 244	(505)	1 041 282	8 664	1 062 409	(530)	1 070 543
Transport	426 492	621 576	(70)	1 047 997	470 907	695 842	(76)	1 166 672
Hygiène du milieu	202 837	229 948	(334)	432 450	225 723	231 468	(378)	456 813
Santé et bien-être	65 900	49 134	-	115 034	60 849	115 011	(2)	175 858
Aménagement, urbanisme et développement	160 257	97 881	(293)	257 845	164 659	82 392	(284)	246 767
Loisirs et culture	477 761	110 377	(67)	588 071	498 664	114 167	(179)	612 653
Frais de financement	273 877	134 800	-	408 677	280 285	140 874	-	421 159
	2 103 646	**2 557 375**	**(1 926)**	**4 659 094**	**2 224 607**	**2 725 611**	**(1 984)**	**4 948 234**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 056 824**	**-**	**(2 056 824)**	**-**	**2 009 886**		**(2 009 886)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**550 720**	**339 390**	**-**	**890 109**	**678 240**	**348 655**	**-**	**1 026 895**
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(332 427)	(165 999)		(498 425)	(408 144)	(123 048)		(531 193)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(287 043)	(147 618)		(434 661)	(327 017)	(297 652)		(624 669)
Excédent de fonctionnement affecté	110 000	(86 170)		23 830	101 885	(15 640)		86 245
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(41 250)	60 397		19 147	(44 963)	87 685		42 721
	(218 293)	**(173 391)**	**-**	**(391 684)**	**(270 096)**	**(225 607)**	**-**	**(495 702)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats nets des exercices passés. Pour l'exercice de 2018, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2015 à 2017, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2020.

Tableau 146 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2015 à 2017 (global) et réel 2018, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels 2015 à 2017 – Global			Réel 2018 – Par compétences			
	2015	2016	2017	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 173 701	3 262 398	3 343 441	3 433 199	48 879	-	3 482 078
Paiements tenant lieu de taxes	254 543	252 330	260 024	264 417	-	-	264 417
Quotes-parts	406 084	404 754	397 246	-	2 392 612	(1 974 506)	418 106
Transferts	256 024	244 536	350 702	191 102	91 967	-	283 068
Services rendus	304 689	314 037	314 395	256 933	60 047	(3 470)	313 510
Amendes et pénalités	170 756	163 733	172 814	103 096	85 937	-	189 034
Imposition de droits	196 809	222 776	265 882	317 010	1 963	-	318 972
Intérêts	133 630	138 049	144 570	88 342	72 460	-	160 801
Autres revenus	28 648	19 370	43 132	35 339	16 807	-	52 146
	4 924 884	**5 021 983**	**5 292 205**	**4 689 436**	**2 770 670**	**(1 977 976)**	**5 482 131**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	796 793	760 413	770 774	397 844	279 469	(1 199)	676 114
Sécurité publique	1 024 309	1 036 115	1 098 799	12 848	1 064 333	(678)	1 076 502
Transport	877 134	914 671	1 010 197	443 385	573 564	(439)	1 016 510
Hygiène du milieu	420 823	440 135	406 566	227 684	239 732	(834)	466 582
Santé et bien-être	93 589	91 318	91 958	64 579	30 413	-	94 992
Aménagement, urbanisme et développement	172 959	198 652	191 781	128 357	72 624	(268)	200 713
Loisirs et culture	540 438	567 883	628 325	488 012	107 775	(52)	595 735
Frais de financement	377 065	382 947	389 789	264 453	132 713	-	397 166
	4 303 109	**4 392 134**	**4 588 190**	**2 027 161**	**2 500 622**	**(3 470)**	**4 524 314**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**1 974 506**	**-**	**(1 974 506)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**621 775**	**629 849**	**704 015**	**687 769**	**270 048**	**-**	**957 817**
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(387 159)	(449 312)	(463 854)	(313 000)	(160 756)		(473 756)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(129 443)	(240 546)	(333 616)	(244 372)	(127 818)		(372 190)
Excédent de fonctionnement affecté	41 689	68 455	141 996	117 957	22		117 979
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(1 048)	130 674	90 968	(20 021)	2 863		(17 158)
	(88 803)	**(41 416)**	**(100 652)**	**(146 436)**	**(124 932)**	**-**	**(271 368)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**145 813**	**139 120**	**139 510**	**228 334**	**(15 640)**	**-**	**212 694**

PTI 2020-2022 détaillé

ORIENTATIONS DU PTI 2020-2022

Investir dans nos infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs à environ 66 G$, une somme qui se compose principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie.

Tableau 147 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs*	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
Valeur de remplacement totale	**65 739**

* Données de 2011, en cours de révision.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout.

Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations au niveau du Programme triennal d'immobilisations. En effet, plusieurs processus ont été revus, les grandes orientations et le budget de chaque projet sont maintenant approuvés plus tôt dans le processus par les autorités politiques. De plus, l'élaboration et la mise en œuvre du PTI ont été simplifiées.

Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2018, étant passée de 0,9 G$ à 1,7 G$, soit une augmentation de près de 90 %. Cet accroissement important des dépenses en immobilisations a accentué le recours à l'emprunt de façon plus marquée que prévue. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, dans l'optique de ne pas alourdir le fardeau fiscal des propriétaires montréalais, il importe d'établir une planification des investissements pour les années 2020 à 2022 qui soit en adéquation avec la capacité financière de la Ville.

Graphique 13 – Budgets des PTI adoptés et réalisations
(en millions de dollars)

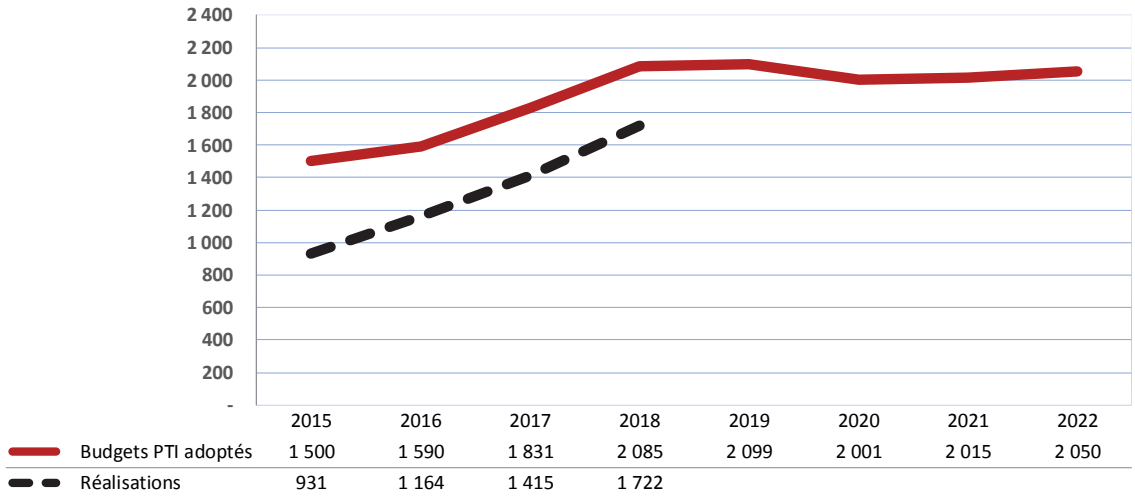

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budgets PTI adoptés	1 500	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 015	2 050
Réalisations	931	1 164	1 415	1 722				

Réalignement du PTI et stratégie de financement

Dans le cadre du PTI 2020-2022, les investissements prévus s'établissent à 6 066,4 M$, comparativement à 6 495,6 M$ pour le PTI 2019-2021. Cette nouvelle planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir compte, bien sûr, de la capacité de réalisation, mais également de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Afin de maintenir une situation financière saine qui respecte la capacité de payer de la Ville, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de tenir compte du niveau d'endettement et des diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

De plus, des efforts constamment déployés auprès des instances gouvernementales ont permis de bonifier de manière importante les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures. En effet, les subventions prévues des gouvernements canadien et québécois pour le PTI 2020-2022 s'établissent à 1,2 G$.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que les impacts sur l'endettement.

Le niveau des investissements du PTI 2020-2022 permet d'assurer la pérennité des infrastructures, des bâtiments et des équipements ainsi que d'en ajouter d'autres afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2022

Répartition des budgets par compétences

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 prévoit des investissements totaux de 6 066,4 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 63,1 %, pour un montant de 3 830 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36,9 % des investissements totaux, soit 2 236,4 M$.

Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences

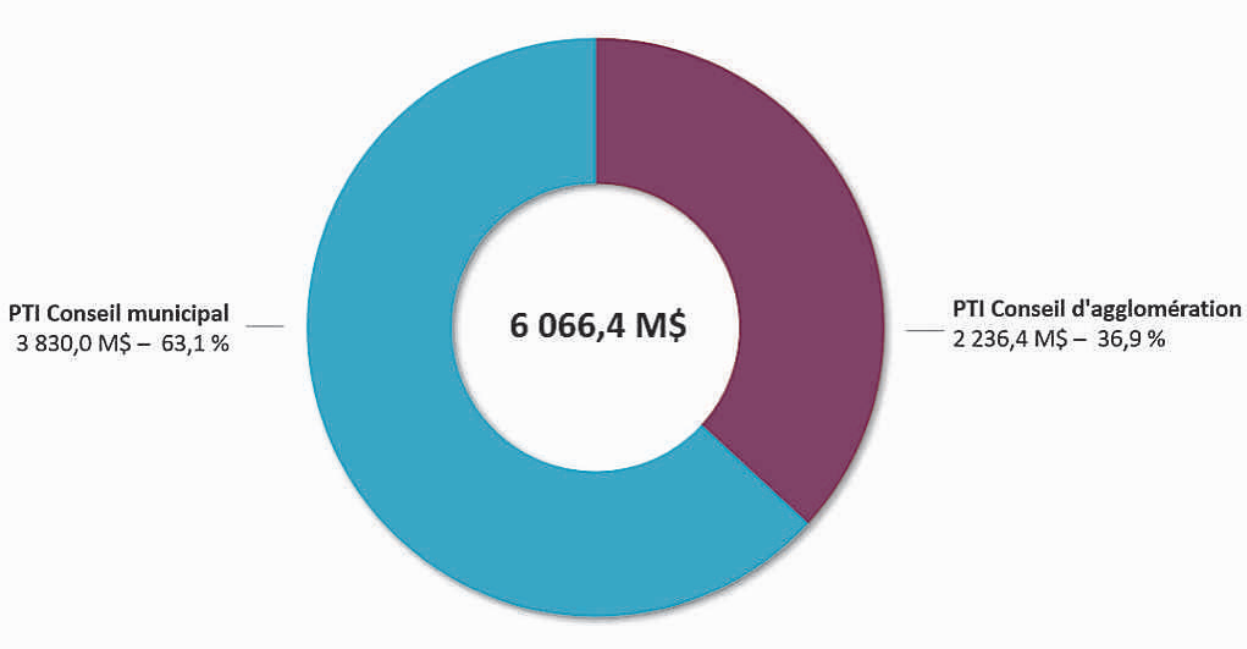

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 408,6 M$.

De nombreux programmes et projets inscrits au PTI 2020-2022 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 626,7 M$, portant ainsi à 1 035,3 M$ (soit 27 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal

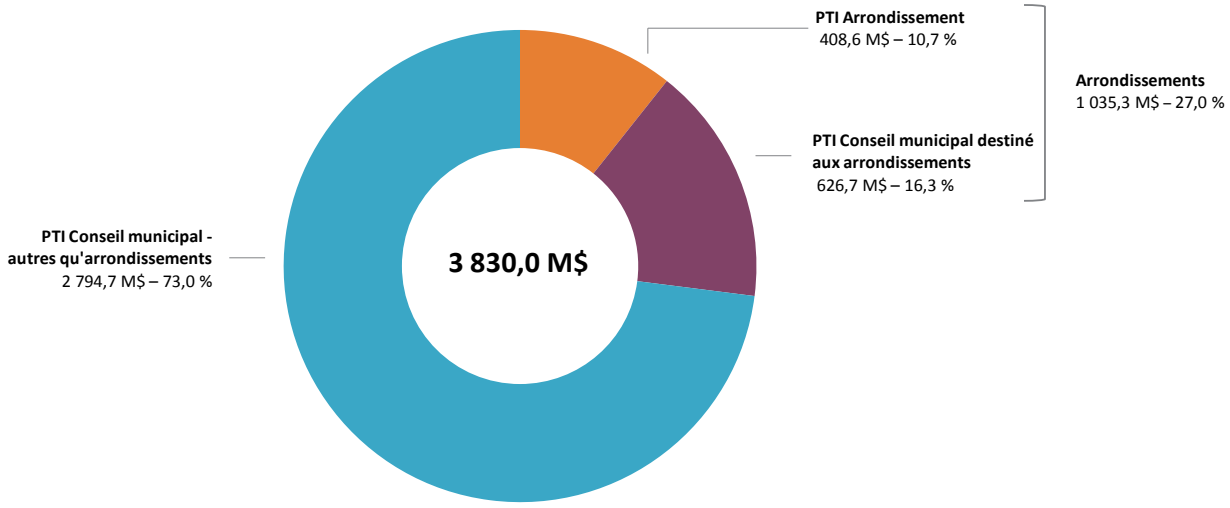

Le tableau suivant compare les PTI des arrondissements pour les périodes triennales 2019-2021 et 2020-2022. Globalement, les investissements consacrés aux arrondissements pour le présent PTI sont prévus à hauteur de 1 035,3 M$, soit une baisse de 31,1 % par rapport au précédent PTI.

De ce montant, 626,7 M$ du PTI municipal sont destinés à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement. Rappelons que ces investissements soutiennent et complètent les efforts des arrondissements pour les activités d'immobilisations de compétence locale. La baisse observée par rapport au précédent PTI provient principalement de la révision des programmes en lien avec les infrastructures routières locales afin de favoriser la mobilité des usagers. En effet, les investissements importants des dernières années ont amené une forte croissance du nombre de chantiers, auxquels s'ajoutent les grands projets de transport collectif de la région métropolitaine (comme le Réseau express métropolitain - REM). Cette réalité influence directement la planification des projets qui sont priorisés par la Ville pour ne pas surcharger les réseaux routiers locaux par de nombreuses interventions, tout en considérant la capacité réelle de réalisation du marché et de la Ville.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements affichent une baisse de 3,8 %, passant de 424,7 M$ à 408,6 M$. Considérant la fin de certains projets, le niveau des investissements prévus dans les arrondissements demeure sensiblement le même.

Tableau 148 – Comparaison du PTI 2019-2021 et du PTI 2020-2022, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	Total 2019-2021	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Ahuntsic-Cartierville	21 339	7 113	7 113	7 113	21 339
Anjou	16 989	5 663	5 663	5 663	16 989
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	20 490	6 830	6 830	6 830	20 490
Lachine	11 031	3 677	3 677	3 677	11 031
LaSalle	25 696	7 432	5 132	5 132	17 696
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8 781	2 927	2 927	2 927	8 781
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	28 028	9 787	8 454	8 454	26 695
Montréal-Nord	31 363	7 739	5 854	6 814	20 407
Outremont	7 683	2 561	2 561	2 561	7 683
Pierrefonds-Roxboro	17 397	5 799	5 799	5 799	17 397
Plateau-Mont-Royal	21 435	5 695	5 695	5 695	17 085
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	38 454	18 730	13 135	12 730	44 595
Rosemont–La Petite-Patrie	26 520	8 840	8 840	8 840	26 520
Saint-Laurent	29 439	12 808	10 248	9 720	32 776
Saint-Léonard	21 320	5 940	6 140	6 940	19 020
Sud-Ouest	19 161	7 739	5 839	5 839	19 417
Verdun	13 592	4 115	4 115	4 115	12 345
Ville-Marie	42 555	14 185	14 185	14 185	42 555
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	23 393	9 606	9 218	6 981	25 805
Total – PTI des arrondissements	**424 666**	**147 186**	**131 425**	**130 015**	**408 626**
PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	1 077 040	217 002	205 690	204 002	626 694
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**1 501 706**	**364 188**	**337 115**	**334 017**	**1 035 320**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PTI 2020-2022.

Tableau 149 – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Titre	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Diversité et inclusion sociale				
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	9 000
Programme municipal de revitalisation de quartiers (QI et RUI)	500	500	500	1 500
	3 500	**3 500**	**3 500**	**10 500**
Culture				
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	25 836	27 962	28 925	82 723
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	1 552	5 836	14 784	22 172
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	7 900	3 100	4 300	15 300
	35 288	**36 898**	**48 009**	**120 195**
Gestion et planification immobilière				
Programme des cours de services	6 630	12 410	17 970	37 010
Programme de protection des immeubles de compétence locale	5 449	5 129	1 890	12 468
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	9 000
	15 079	**20 539**	**22 860**	**58 478**
Grands parcs, mont Royal et sports				
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	24 518	19 268	27 157	70 943
Plan de la forêt urbaine	18 564	19 965	21 782	60 311
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	23 000	28 000	-	51 000
Programme des arénas	30 340	5 119	160	35 619
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	11 000	14 000	9 000	34 000
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	1 221	8 807	23 704	33 732
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	705	6 050	-	6 755
Projets de développement d'installations sportives	200	1 000	5 450	6 650
	109 548	**102 209**	**87 253**	**299 010**
Matériel roulant et ateliers				
Programme de remplacement de véhicules - Ville	22 013	22 151	22 151	66 315
	22 013	**22 151**	**22 151**	**66 315**
Technologies de l'information				
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	600	520	625	1 745
Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	580	120	-	700
	1 180	**640**	**625**	**2 445**
Urbanisme et mobilité				
Programme de réfection du réseau routier local	13 863	4 500	4 500	22 863
Programme d'aménagement des rues - Local	1 118	8 290	8 141	17 549
Programme de maintien des infrastructures routières	5 000	5 000	5 000	15 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	8 591	-	-	8 591
Piétons : Rues piétonnes et partagées	1 707	1 963	1 963	5 633
Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	115	-	-	115
	30 394	**19 753**	**19 604**	**69 751**
Total – PTI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**217 002**	**205 690**	**204 002**	**626 694**

État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 6 066,4 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PTI 2020-2022, un montant de 1 524,4 M$, soit 25,1 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (1 206,8 M$). Ces dernières ont augmenté par rapport au précédent PTI (574,3 M$) grâce aux efforts constants de la Ville auprès des instances gouvernementales. Parmi les autres sources de financement externes, se trouvent des revenus d'activités commerciales, soit ceux de la Commission des services électriques de Montréal (317,6 M$).

Un montant de 4 542 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PTI. Le paiement au comptant des immobilisations (PCI) dans le cadre du PTI 2020-2022 augmente de 205 M$ par rapport au précédent PTI, pour atteindre 1 645 M$. Ainsi, en ajoutant les sommes provenant des réserves de l'eau, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 1 805,1 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 29,8 % du financement global des immobilisations prévues au PTI 2020-2022. Il s'agit d'une augmentation de 216,8 M$ (ou de 13,6 %) par rapport au PTI précédent.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PTI 2020-2022 est de 2 736,9 M$, ce qui représente 45,1 % du financement.

Le graphique suivant illustre l'évolution des dépenses en immobilisations et des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. De 2020 à 2022, les investissements annuels planifiés se maintiennent à une moyenne de l'ordre de 2 G$ par année.

Il est important d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 334 M$ en 2019 à 847 M$ en 2022, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2019 à 2022
(en millions de dollars)

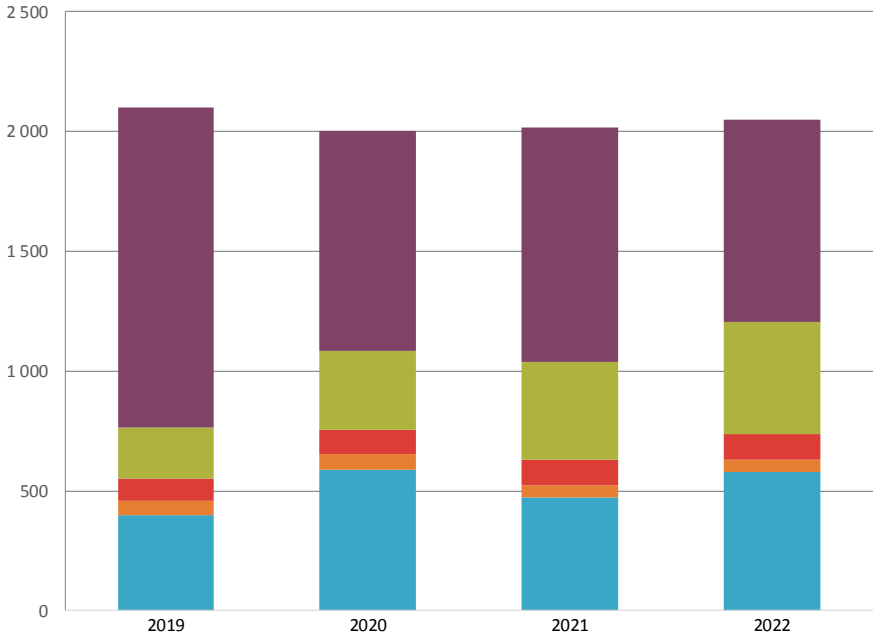

	2019	2020	2021	2022
Emprunts selon la programmation	1 334	914	976	847
Subventions gouvernementales	212	331	408	468
Autres sources de financement	96	104	107	106
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	57	62	50	48
Stratégie d'accroissement du paiement comptant	400	590	474	581

Tableau 150 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Acquisitions d'immobilisations				
Administration générale	150,2	151,4	131,6	433,2
Sécurité publique	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	567,5	595,9	586,8	1 750,3
Hygiène du milieu	608,0	621,7	676,1	1 905,8
Aménagement, urbanisme et développement	131,1	125,4	122,9	379,4
Loisirs et culture	497,7	476,2	480,3	1 454,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 000,9**	**2 015,5**	**2 050,0**	**6 066,4**
Sources de financement externes				
Subventions gouvernementales	330,6	408,5	467,7	1 206,8
Activités commerciales de la CSEM	104,6	106,5	106,5	317,6
Total – Sources de financement externes	**435,2**	**515,0**	**574,1**	**1 524,4**
Montant à la charge des contribuables	**1 565,7**	**1 500,5**	**1 475,8**	**4 542,0**
Paiement au comptant				
Eau - Réserve	25,5	16,3	15,6	57,4
Arrondissements	8,9	6,0	4,7	19,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	83,1
Stratégie d'accroissement				
Fonds des immobilisations	533,2			1 588,2
Eau	54,8	474,0	581,0	54,8
Voirie	2,0			2,0
Total – Stratégie d'accroissement	**590,0**	**474,0**	**581,0**	**1 645,0**
Total – Paiement au comptant	**652,1**	**523,9**	**629,0**	**1 805,1**
Emprunts selon la programmation	**913,6**	**976,6**	**846,8**	**2 736,9**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 3 830 M$, soit 63,1 % du PTI global. Le recours au financement externe totalise 913,9 M$ (23,9 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 317,6 M$.

Par ailleurs, un montant de 1 079,6 M$ en paiement comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 1 836,4 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 2 916,1 M$, soit 76,1 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Acquisitions d'immobilisations				
Administration générale	84,1	91,2	79,3	254,7
Sécurité publique	-	-	-	-
Transport	526,8	531,6	519,0	1 577,3
Hygiène du milieu	207,3	210,2	173,0	590,4
Aménagement, urbanisme et développement	121,8	123,1	120,4	365,4
Loisirs et culture	386,5	320,7	335,1	1 042,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 326,4**	**1 276,8**	**1 226,8**	**3 830,0**
Sources de financement externes				
Subventions gouvernementales	200,6	225,4	170,3	596,3
Activités commerciales de la CSEM	104,6	106,5	106,5	317,6
Total – Sources de financement externes	**305,2**	**331,9**	**276,8**	**913,9**
Montant à la charge des contribuables	**1 021,2**	**944,9**	**950,0**	**2 916,1**
Paiement au comptant				
Eau - Réserve	4,4	5,0	7,6	16,9
Arrondissements	8,9	6,0	4,7	19,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	69,0
Stratégie d'accroissement				
Fonds des immobilisations	251,2			917,3
Eau	54,8	299,3	366,8	54,8
Voirie	2,0			2,0
Total – Stratégie d'accroissement	**308,0**	**299,3**	**366,8**	**974,1**
Total – Paiement au comptant	**344,3**	**333,3**	**402,1**	**1 079,6**
Emprunts selon la programmation	**676,9**	**611,6**	**547,9**	**1 836,4**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 2 236,4 M$, soit 36,9 % du PTI global. Le recours au financement externe totalise 610,4 M$ (27,3 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau, grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actif névralgiques. De plus, un montant de 725,5 M$ en paiement comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 900,5 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 1 626 M$, soit 72,7 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	Total 2020-2022
Acquisitions d'immobilisations				
Administration générale	66,1	60,2	52,2	178,5
Sécurité publique	46,3	44,8	52,3	143,5
Transport	40,7	64,4	67,9	173,0
Hygiène du milieu	400,8	411,5	503,1	1 315,4
Aménagement, urbanisme et développement	9,3	2,3	2,4	14,0
Loisirs et culture	111,3	155,5	145,2	412,0
Total – Acquisitions d'immobilisations	**674,5**	**738,8**	**823,1**	**2 236,4**
Sources de financement externes				
Subventions gouvernementales	130,0	183,0	297,3	610,4
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**130,0**	**183,0**	**297,3**	**610,4**
Montant à la charge des contribuables	**544,5**	**555,7**	**525,8**	**1 626,0**
Paiement au comptant				
Eau - Réserve	21,1	11,3	8,0	40,5
Arrondissements	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	14,1
Stratégie d'accroissement				
Fonds des immobilisations	282,0	174,7	214,2	670,9
Eau	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**282,0**	**174,7**	**214,2**	**670,9**
Total – Paiement au comptant	**307,8**	**190,7**	**226,9**	**725,5**
Emprunts selon la programmation	**236,7**	**365,0**	**298,9**	**900,5**

Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, 69,9 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 30,1 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Tableau 153 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protec-tion	Dévelop-pement	Protec-tion	Dévelop-pement	Protec-tion	Dévelop-pement	Protec-tion	Dévelop-pement
Infrastructures routières	405,6	100,6	407,0	109,1	413,1	105,1	1 225,8	314,9
Environnement et infrastructures souterraines	541,8	73,4	536,5	67,8	483,8	238,5	1 562,1	379,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	135,7	139,3	148,4	142,1	146,9	119,4	431,0	400,8
Bâtiments et terrains	224,8	212,6	217,9	223,2	224,2	161,2	667,0	597,0
Véhicules	46,9	2,0	47,0	2,0	47,0	2,0	140,9	6,0
Ameublement et équipements de bureau	59,9	34,0	57,6	34,1	63,8	26,6	181,3	94,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,3	13,0	10,0	11,1	10,0	4,2	31,3	28,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	1,6	-	4,1	-	5,7
Total – Investissements	**1 426,0**	**574,9**	**1 424,5**	**591,0**	**1 388,8**	**661,1**	**4 239,4**	**1 827,0**
Pourcentage	71,3 %	28,7 %	70,7 %	29,3 %	67,7 %	32,3 %	69,9 %	30,1 %

Au cours de la période 2020-2022, la Ville de Montréal compte investir un montant de 3 482,5 M$ dans les infrastructures routières (1 540,7 M$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (1 941,8 M$), principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 80 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs existants.

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 154 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	391,3	80,0	385,5	72,3	396,9	59,4	1 173,7	211,7
Environnement et infrastructures souterraines	310,6	5,5	323,2	3,5	281,3	3,1	915,1	12,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	122,7	71,4	126,3	39,1	109,8	38,6	358,8	149,1
Bâtiments et terrains	159,6	90,7	151,6	80,4	163,6	88,9	474,7	260,0
Véhicules	22,0	1,7	22,2	1,7	22,2	1,7	66,3	5,1
Ameublement et équipements de bureau	27,3	21,8	27,9	22,4	29,3	15,4	84,5	59,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,9	13,0	8,2	11,1	8,2	4,2	25,3	28,3
Autres éléments de l'actif	-	-	-	1,6	-	4,1	-	5,7
Total – Investissements	**1 042,3**	**284,1**	**1 044,8**	**232,0**	**1 011,3**	**215,5**	**3 098,4**	**731,6**
Pourcentage	78,6 %	21,4 %	81,8 %	18,2 %	82,4 %	17,6 %	80,9 %	19,1 %

Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	14,4	20,6	21,6	36,9	16,2	45,7	52,2	103,2
Environnement et infrastructures souterraines	231,2	67,9	213,3	64,3	202,5	235,4	647,0	367,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	13,0	67,9	22,1	102,9	37,0	80,8	72,1	251,6
Bâtiments et terrains	65,3	121,9	66,3	142,8	60,6	72,3	192,2	337,0
Véhicules	24,9	0,4	24,8	0,4	24,8	0,4	74,5	1,2
Ameublement et équipements de bureau	32,6	12,1	29,7	11,8	34,5	11,1	96,8	35,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	2,4	-	1,8	-	1,8	-	6,0	-
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**383,8**	**290,7**	**379,6**	**359,1**	**377,4**	**445,7**	**1 140,8**	**1 095,6**
Pourcentage	56,9 %	43,1 %	51,4 %	48,6 %	45,9 %	54,1 %	51,0 %	49,0 %

Le tableau suivant présente la planification du total des investissements de la Ville pour le PTI 2020-2022 en comparaison avec le PTI 2019-2021.

Tableau 156 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PTI 2019-2021, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PTI 2020-2022			PTI 2019-2021			Écarts		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
Infrastructures routières	1 225,7	314,9	**1 540,6**	1 615,5	339,6	**1 955,1**	(389,8)	(24,7)	**(414,5)**
Environnement et infrastructures souterraines	1 562,1	379,7	**1 941,8**	1 557,8	342,5	**1 900,3**	4,3	37,2	**41,5**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	431,0	400,8	**831,8**	435,4	305,5	**740,9**	(4,4)	95,3	**90,9**
Bâtiments et terrains	667,0	597,0	**1 263,9**	713,0	712,9	**1 425,9**	(46,0)	(115,9)	**(161,9)**
Véhicules	140,9	6,0	**146,9**	108,0	6,0	**114,0**	32,9	-	**32,9**
Ameublement et équipements de bureau	181,3	94,7	**276,0**	177,5	94,8	**272,3**	3,8	(0,1)	**3,7**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	31,3	28,3	**59,6**	34,8	42,4	**77,2**	(3,5)	(14,1)	**(17,6)**
Autres éléments de l'actif	-	5,7	**5,7**	0,5	9,5	**10,0**	(0,5)	(3,8)	**(4,3)**
Total – Investissements	**4 239,3**	**1 827,1**	**6 066,4**	**4 642,5**	**1 853,2**	**6 495,7**	**(403,2)**	**(26,1)**	**(429,3)**

La principale baisse observée par rapport au précédent PTI (414,5 M$) provient de la révision de certains programmes en lien avec les infrastructures routières. D'une part, la sécurité autour des structures routières (ponts et tunnels) ainsi que celle des piétons et des cyclistes ont été priorisées. D'autre part, afin de favoriser la mobilité des usagers, la Ville a revu la planification de certains projets de manière à ne pas surcharger les réseaux routiers locaux par ses nombreuses interventions. En effet, les investissements importants des dernières années ont déjà amené une forte croissance du nombre de chantiers, auxquels s'ajoutent les grands projets de transport collectif de la région métropolitaine (comme le Réseau express métropolitain - REM). Les budgets prévus annuellement dans le PTI 2020-2022 (513,6 M$ en moyenne sur 3 ans) demeurent toutefois supérieurs aux investissements réalisés en 2018 (489,5 M$) et représentatifs de la capacité réelle, tant du marché que de la Ville.

Les investissements budgétés pour les bâtiments et les terrains affichent également une baisse par rapport au PTI 2019-2021. Cette baisse de 161,9 M$ s'explique par une révision du rythme prévu pour l'exécution de certains projets qui n'ont pas encore débuté afin de refléter, encore une fois, la capacité réelle de réalisation tant du marché que de la Ville.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les parcs, les espaces verts et les terrains de jeux sont en progression de 90,9 M$ grâce à une bonification des montants alloués aux programmes d'acquisition des milieux naturels et du plan de la forêt urbaine.

Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble de la population et des usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures actuelles de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement de l'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 770 km de conduites principales d'aqueduc, 3 600 km de conduites secondaires d'aqueduc, 550 km de collecteurs d'égouts, 4 300 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les 5 plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent par temps sec 2,5 millions de m^3 d'eaux usées – jusqu'à 8 millions de m^3 par journée pluvieuse.

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements ont évolué de 255 M$, en 2015, à près de 483 M$ prévus en 2019.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

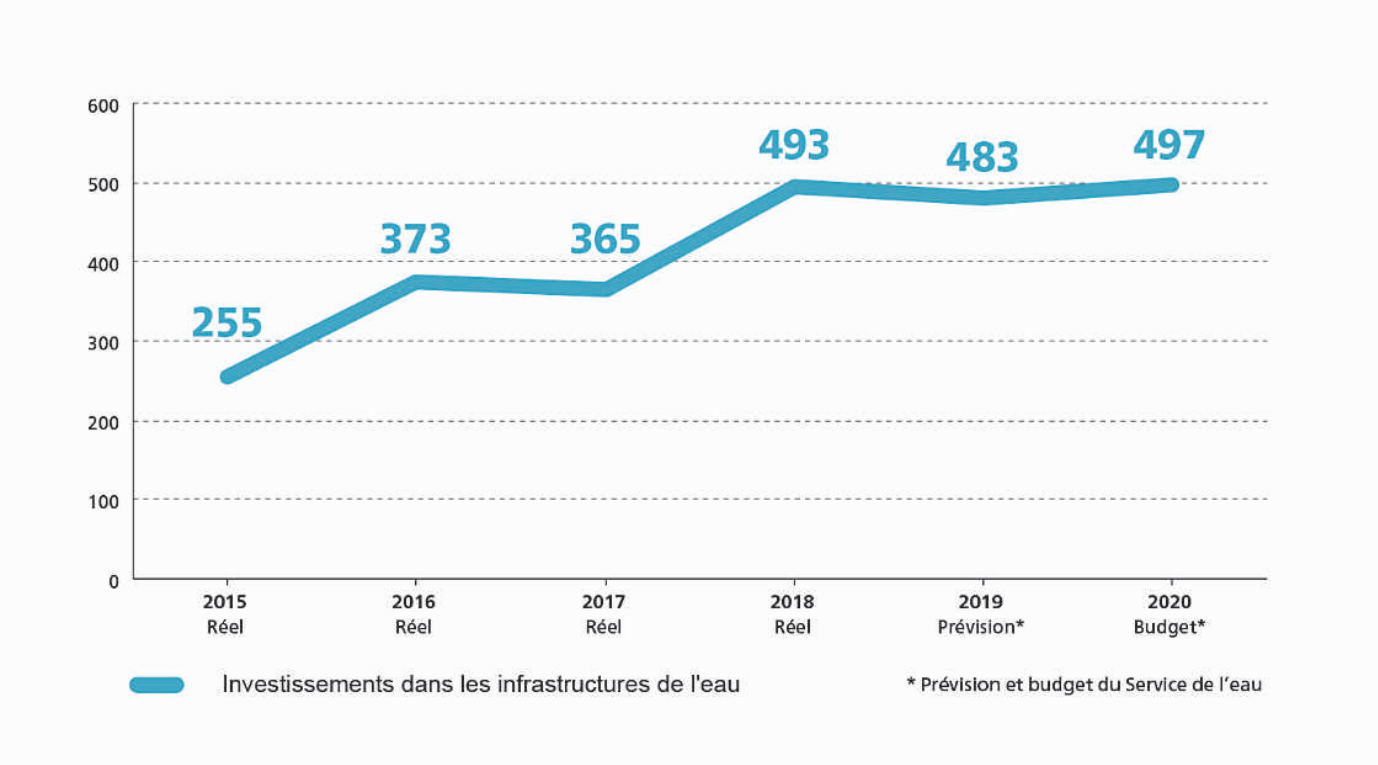

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées ;
- Permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau ;
- Poursuivre la mise aux normes des infrastructures ;
- Faire face aux défis environnementaux.

Pour la période 2020-2022, un montant de 1 581,6 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 497,1 M$ en 2020.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout ainsi que leurs actifs, pour lequel des investissements de 569,8 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2018, 71 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour les conduites primaires d'aqueduc (166,5 M$), les collecteurs d'égouts (78,3 M$) et les intercepteurs (19,7 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PTI 2020-2022 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (44,7 M$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (43,7 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (37,1 M$).

Principaux projets

Afin de respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau potable, des projets de modernisation sont prévus dans 4 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pierrefonds et Pointe-Claire), totalisant des investissements de 101,1 M$ pour les 3 prochaines années. Au surplus, 53,3 M$ seront investis pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (comprenant des travaux majeurs de maintien des usines de production d'eau potable de Lachine et de Dorval).

La remise en service de la station de pompage Rosemont et de son réservoir, lequel représente 40 % de la réserve totale d'eau potable de l'agglomération de Montréal, se poursuit et nécessitera des investissements de 11,7 M$. De plus, un projet de mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish a été mis sur pied afin de sécuriser l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de Montréalais. Un montant de 61,5 M$ est prévu au cours des 3 prochaines années pour les premières phases de ce projet. Des investissements de 13 M$ pour la réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux permettront également d'assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et de sécuriser l'alimentation de ce secteur.

Un montant de 19,2 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduite et de bris d'entrées de service des usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, celle-ci permettra de mieux suivre l'évolution des pertes d'eau en réseau afin de maximiser les efforts de recherche et de correction des fuites.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase de traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 210,5 M$ pour les 3 prochaines années.

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs lorsqu'il atteint sa capacité maximale, la Ville se voit dans l'obligation de déverser, pour de courtes périodes, des eaux usées non traitées vers les milieux récepteurs. Les ouvrages de rétention permettent d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes pluies, de les réintroduire graduellement dans le réseau lorsque la capacité hydraulique le permet et de les acheminer vers la station d'épuration des eaux usées pour y être traitées. Dans le PTI 2020-2022, les travaux sur les ouvrages de rétention Rockfield, William, Lavigne, Leduc, Saint-Thomas et dans l'ancienne cours Turcot totalisent des investissements de 94,2 M$.

Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes						
Direction de l'eau potable						
Conduites primaires d'aqueduc	67 961,0	58 153,0	40 386,0	166 500,0	-	166 500,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	8 376,0	13 583,0	15 099,0	37 058,0	-	37 058,0
Investissements – Diverses usines	11 536,0	18 200,0	15 000,0	44 736,0	-	44 736,0
	87 873,0	**89 936,0**	**70 485,0**	**248 294,0**	**-**	**248 294,0**
Direction des réseaux d'eau						
Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	200 000,0	200 000,0	154 688,0	554 688,0	-	554 688,0
Renouvellement des actifs des réseaux d'eau	-	750,0	14 319,0	15 069,0	-	15 069,0
	200 000,0	**200 750,0**	**169 007,0**	**569 757,0**	**-**	**569 757,0**
Direction de l'épuration des eaux usées						
Collecteurs d'égout	34 762,0	19 510,0	24 000,0	78 272,0	-	78 272,0
Intercepteurs	9 000,0	4 000,0	6 681,0	19 681,0	-	19 681,0
Ouvrages de rétention – Plan directeur	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
Station d'épuration des eaux usées	16 647,0	14 077,0	12 959,0	43 683,0	-	43 683,0
	60 449,0	**37 627,0**	**43 680,0**	**141 756,0**	**-**	**141 756,0**
Total – Programmes	**348 322,0**	**328 313,0**	**283 172,0**	**959 807,0**	**-**	**959 807,0**
Projets						
Direction de l'eau potable						
Réservoirs et stations de pompage (Rosemont, DDO et McTavish)	22 743,0	19 493,0	43 972,0	86 208,0	120 499,0	206 707,0
Modernisation des six usines de production d'eau potable	64 744,0	66 779,0	15 902,0	147 425,0	129 088,0	276 513,0
Plan d'alimentation réseaux de l'Ouest	1 000,0	3 900,0	2 100,0	7 000,0	175 355,0	182 355,0
	88 487,0	**90 172,0**	**61 974,0**	**240 633,0**	**424 942,0**	**665 575,0**
Direction des réseaux d'eau						
Mesure de la consommation d'eau	3 074,0	1 820,0	-	4 894,0	-	4 894,0
Optimisation des réseaux	6 200,0	6 418,0	6 592,0	19 210,0	13 000,0	32 210,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 596,0	-	676,0	2 272,0	371,0	2 643,0
	10 870,0	**8 238,0**	**7 268,0**	**26 376,0**	**13 371,0**	**39 747,0**
Direction de l'épuration des eaux usées						
Collecteur industriel entre l'arrondissement Anjou et la rue Notre-Dame à P.A.T.	-	8 000,0	12 000,0	20 000,0	11 000,0	31 000,0
Ouvrages de rétention	32 880,0	37 100,0	24 269,0	94 249,0	138 829,0	233 078,0
Désinfection par l'ozone des eaux usées	11 248,0	6 239,0	177 301,0	194 788,0	195 303,0	390 091,0
Construction d'une sous-station électrique	5 320,0	200,0	10 200,0	15 720,0	10 999,0	26 719,0
Remplacement des dégrilleurs et convoyeurs	-	-	30 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
	49 448,0	**51 539,0**	**253 770,0**	**354 757,0**	**386 131,0**	**740 888,0**
Total – Projets	**148 805,0**	**149 949,0**	**323 012,0**	**621 766,0**	**824 444,0**	**1 446 210,0**
Total – Gestion de l'eau	**497 127,0**	**478 262,0**	**606 184,0**	**1 581 573,0**	**824 444,0**	**2 406 017,0**

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 317,5 M$ pour la période 2020-2022, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagers et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 16,7 M$ pour les 3 prochaines années permettra de corriger prioritairement les tronçons ayant une problématique de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue. Les investissements ont évolué de 263 M$, en 2015, à près de 502 M$ prévus en 2019.

Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

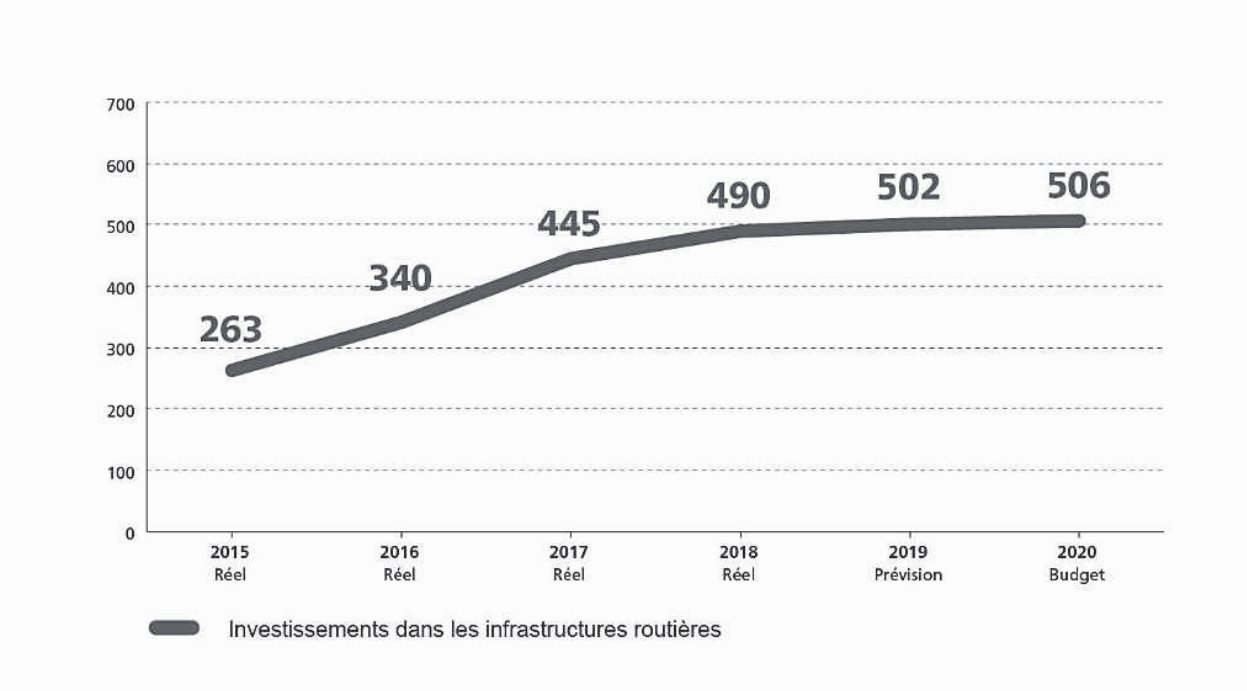

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- De garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- D'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- D'augmenter la part des modes de transport actif (marche, vélo, etc.) et collectif;
- De réduire les efforts d'entretien non-planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2020-2022, la Ville investira un total de 1 610,9 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 1 225,7 M$ dans la protection des actifs et 385,2 M$ dans le développement de nouvelles infrastructures. La majorité de ces investissements (62,4 %) seront consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (1 004,5 M$). De plus, un montant de 70,3 M$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	2020		2021		2022		Total 2020-2022	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Chemins, rues, routes et trottoirs	352,0	62,0	337,7	84,3	314,8	94,9	1 004,5	241,2
Ponts, tunnels et viaducs	32,6	-	43,2	-	53,9	-	129,7	-
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	17,2	-	21,0	-	18,9	-	57,1	-
Voirie pour projets de transport collectif	-	38,6	-	22,1	-	10,2	-	70,9
Autres éléments de l'actif	3,8	-	5,1	2,8	25,5	-	34,4	2,8
	405,6	**100,6**	**407,0**	**109,2**	**413,1**	**105,1**	**1 225,7**	**314,9**
Pistes cyclables	0,0	23,3	-	23,0	-	24,0	0,0	70,3
Total – Investissements	**405,6**	**123,9**	**407,0**	**132,2**	**413,1**	**129,1**	**1 225,7**	**385,2**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des aînés, des jeunes, des cyclistes et des piétons afin d'offrir des aménagements de qualité, tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 252,7 M$ permettront l'aménagement complet des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout. Ces programmes incluent notamment le réaménagement des lieux suivants : le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle (entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller), l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance ainsi que l'avenue Van Horne (entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc).

Un montant de 205,6 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, ces programmes prévoient des investissements de 106 M$ pour la réalisation de travaux touchant le réseau artériel ainsi que les réseaux routiers locaux de compétence d'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection des rues locales. Cet investissement complète les efforts des arrondissements dans leurs programmes respectifs de réfection des rues locales. Un programme spécifique de réfection des structures routières (ponts et tunnels) est également prévu, à hauteur de 99,6 M$, dans le but d'assurer la pérennité et la fonctionnalité de ces infrastructures selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 113,6 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant la possibilité, aux arrondissements qui le souhaitent, de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement, pour un montant de 30,1 M$, principalement destiné au réseau artériel.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 25 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. De plus, la Ville engagera une somme de 5,6 M$ destinée aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation, propres aux différents milieux montréalais. Par ailleurs, un montant de 26,8 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers du réseau routier montréalais. À cela s'ajoute un montant de 58,5 M$ dans le cadre du programme de modernisation des feux de circulation et des équipements de gestion de la circulation, ce qui permettra à la Ville de mettre en place un système intégré répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses partenaires. La mise à niveau des feux piétons apportera une augmentation du temps de traverse et une meilleure compréhension de la part des usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des

déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation relatifs aux feux pour les vélos. Par conséquent, la sécurité des piétons et des vélos aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Enfin, un montant de 6 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure de bornes de recharge pour véhicules électriques. Environ 1 000 bornes seront installées pour desservir l'ensemble du territoire montréalais, d'ici 2021. L'implantation de ces bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 86,8 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 52,3 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo et développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'Administration, la mise en œuvre du Réseau express vélo (REV) vise des déplacements à vélo confortables, sécuritaires et efficaces. Le REV se veut une solution attrayante et avantageuse pour tous les motifs de déplacement. Ce programme fait partie des engagements de l'administration municipale visant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici à 2025.

Une somme additionnelle de 18 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra également de corriger les déficiences observées sur les voies cyclables, ce qui en améliorera tant le confort et que la sécurité.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélo en libre-service BIXI et poursuit les efforts en vue de permettre son optimisation de même que son expansion sur le territoire montréalais au cours des prochaines années. BIXI est en service depuis 2009. L'année 2018, qui constituait la 10e saison, a établi un record de popularité avec plus de 5,3 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 11,3 % par rapport à la saison 2017. L'acquisition de nouveaux équipements en 2019 a permis de desservir 6 nouveaux arrondissements. En raison de la forte croissance de la demande, le nombre de stations et de vélos sera accru de manière à desservir d'autres arrondissements ainsi que les pôles générateurs de déplacements d'envergure, y compris les futures stations du Réseau express métropolitain (REM) et le REV. L'objectif est de s'assurer que tous les arrondissements montréalais disposent d'une offre de qualité au chapitre des vélos en libre-service, d'ici 2023. La Ville prévoit notamment faire l'acquisition de 2 266 nouveaux vélos à assistance électrique au cours des 3 prochaines années, dont 1 000 en 2020. Ces efforts permettront d'attirer une nouvelle clientèle. De plus, certains équipements ayant atteint la fin de leur durée de vie utile seront remplacés afin d'accroître la fiabilité et l'efficacité du système BIXI. Un montant de 16,5 M$ est donc prévu au PTI 2020-2022 pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 138,3 M$

La Ville compte offrir aux Montréalais un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour tous les usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère

emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation chez les Montréalais et les touristes comme la rue commerciale la plus importante de Montréal, au même titre que la 5e Avenue, à New York, ou Michigan Avenue, à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à mettre en œuvre les orientations adoptées dans ses divers plans, politiques et stratégies, notamment le Plan d'urbanisme, le plan de développement *Réalisons Montréal*, le Plan de transport et la Stratégie de développement économique, des documents qui font appel à l'amélioration de l'expérience du domaine public, tout particulièrement pour les piétons et les usagers des transports actifs.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'un grand espace public sur l'avenue McGill College. Le projet prévoit également un réaménagement des 4 tronçons situés entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement afin de mettre en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville-Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Complexe Turcot – 84 M$

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a entrepris la reconstruction du complexe Turcot afin de maintenir le niveau d'activité économique de la métropole. Le projet comprend notamment la reconstruction de l'échangeur, le déplacement des voies rapides de l'autoroute 20 et des voies ferroviaires vers le nord ainsi que le prolongement de certaines rues municipales et leur raccordement à la nouvelle configuration de l'échangeur. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois et des abords de l'autoroute 15 ainsi que la reconstruction de la rue Notre-Dame Ouest. L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot, propre au contexte montréalais.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX – 70,9 M$

L'axe Pie-IX assure actuellement 40 000 déplacements par jour en autobus, ce qui en fait l'axe de transport collectif le plus achalandé à l'est de la ligne orange du métro. L'implantation du SRB vise un potentiel de 70 000 déplacements par jour, à terme, c'est-à-dire lorsque le service d'autobus sur le boulevard Pie-IX sera prolongé vers le centre-ville via la rue Notre-Dame. Les autobus articulés du SRB

circuleront, dans chaque direction, sur une voie réservée en tout temps au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX sur 9 km. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

À terme, le SRB établira un lien entre la gare Saint-Michel–Montréal-Nord du train de l'Est, la station Pie-IX–Jean-Talon du prolongement de la ligne bleue du métro, ainsi que la station Pie-IX de la ligne verte du métro. Avec ce projet, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétons, les riverains et les usagers du transport collectif.

Réseau express métropolitain (REM) – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 60,8 M$

Le projet de construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé sur un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes liées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-des-Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour les Montréalais. La Ville doit s'assurer que la CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins des Montréalais. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Avenue des Pins – 32,6 M$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de l'avenue des Pins, qui approchent de leur fin de vie utile, donnera l'opportunité de revoir les aménagements actuels pour les piétons et les cyclistes. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagers. Les interventions prévues comprennent également l'ajustement de l'éclairage ainsi que l'ajout de plantations et de mobiliers urbains. Ce projet, qui se divise en 2 phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera, notamment, à la mise en valeur des musées qui la bordent. La 1ère phase du projet inscrite dans ce PTI concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 25,5 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité aux usagers et réduira la pollution lumineuse (« ciel noir »). De plus, la Ville bénéficiera d'économies d'énergies récurrentes grâce à une baisse des coûts d'électricité de l'ordre de 35 %. Le projet permettra aussi l'implantation d'un système de télédétection de bris ou de mauvais fonctionnement pour tous les lampadaires, en lien avec le développement de la ville intelligente.

Réaménagement de la rue Saint-Hubert – 21,3 M$

La Plaza St-Hubert est une artère commerciale majeure de Montréal qui est notamment reconnue pour sa marquise de verre, installée en 1984.

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, approchent de leur fin de vie utile et doivent être remplacées. L'importance des travaux exige une excavation complète de la rue et fournit l'occasion à la Ville de repenser l'aménagement de surface de la rue. L'actuelle marquise de verre sera remplacée par une structure plus légère, plus claire et mieux adaptée au contexte de la rue. Les interventions prévues incluent également l'élargissement des trottoirs, l'implantation d'une chaussée partagée, l'ajout de plantations et de mobilier urbain ainsi que l'aménagement de 2 places publiques. Ce projet permettra, bien entendu, d'améliorer le confort et l'expérience des piétons, mais aussi d'augmenter le verdissement, tout en créant un environnement plus propice à la croissance des arbres.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 18,2 M$

Le pont Jacques-Bizard a été construit en 1966 et accueille près de 30 000 véhicules quotidiennement. La Ville de Montréal est responsable de ce pont qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal et qui comprend actuellement une piste cyclable et un trottoir étroits et peu accueillants. Le pont approche de sa fin de vie utile et nécessite d'être remplacé. La construction d'un nouveau pont architectural comprenant 2 voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant. Ce dernier sera transformé en pont promenade accessible aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux véhicules d'urgence. Le début des travaux du nouveau pont Jacques-Bizard est prévu en 2021.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 17,5 M$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables, tant pour les cyclistes et que pour les piétons. Dans le cadre de cette requalification, le belvédère Camillien-Houde ainsi que ses accès seront aussi réaménagés. Ce projet permettra également d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 15,2 M$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la

place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques sera terminé en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès jardins de l'Arrondissement de Ville-Marie, grâce à l'entente conclue avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'Université et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisirs.

Projet de raccordement du boulevard Cavendish – 15 M$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens, le tout dans le respect de l'environnement. Plus précisément, le boulevard Cavendish nord sera relié à la rue Jean-Talon et à l'avenue Paré tandis que le boulevard Cavendish sud sera relié à la rue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement créé par la présence des gares de triage du CN et du CP, ces obstacles majeurs obligeant actuellement les automobilistes à se rabattre sur le réseau autoroutier. Il est souhaité de procéder à l'acquisition des terrains requis pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que souligné dans le rapport du groupe de travail Namur-de la Savane présenté le 28 mai 2019, ce projet offre également l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que l'auto-solo et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements des résidents du secteur. De plus, des voies réservées, qui accueilleront également une portion du Réseau express vélo (REV), seront implantées sur les nouveaux tronçons du boulevard.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-de la Savane, menée par la Ville, qui englobe le site de l'hippodrome, la Cité scientifique, le projet Le Triangle, ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement – 12 M$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain, ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater. Les principaux objectifs du projet sont la mise en place d'un lien fiable entre Montréal et la Rive-Sud ainsi que l'établissement d'un lien permanent réservé au transport en commun, liens qui contribueront au développement et à la prospérité économique de Montréal.

La participation de la Ville comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des éléments de l'actif municipal (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute.

La reconstruction du tronçon de l'autoroute 15 implique principalement la démolition et la reconstruction du pont de L'Île-des-Sœurs, l'élargissement de l'autoroute, la modification des échangeurs L'Île-des-Sœurs, Gaétan-Laberge et Atwater, la modification des tronçons de la rue

Wellington et du boulevard LaSalle sous l'autoroute ainsi que le déplacement des conduites d'aqueduc et de collecteurs d'égouts.

Par sa participation au projet, la Ville de Montréal s'assure que le consortium Signature sur le Saint-Laurent, le partenaire d'Infrastructure Canada, préserve la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat des poissons et les milieux humides, minimise les nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compense pour la production des gaz à effet de serre du chantier et livre le projet conformément à ses obligations environnementales légales applicables.

Prolongement de la ligne bleue – 9,6 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera 5 stations. Le projet comprend également la construction d'un tunnel piétonnier qui assurera le lien avec le futur SRB Pie-IX ainsi que l'aménagement d'un stationnement incitatif de 1 200 places. La Ville accompagne la réalisation du projet afin d'assurer la protection des actifs municipaux et de favoriser son intégration urbaine ainsi qu'une mobilité active vers les stations.

Parcs et espaces verts

Principaux programmes

Acquisition des milieux naturels – 104,3 M$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN) en 2004, la Ville s'est donné un nouvel objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (un peu plus de 6 % sont actuellement protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements de 104,3 M$ sont donc prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. Les acquisitions à venir serviront à protéger et à mettre en valeur les terrains à haute valeur écologique. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet aux Montréalais de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la Ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Plan de la forêt urbaine – 77,6 M$

Un budget de 77,6 M$ sur 3 ans est aussi prévu pour le programme du Plan de gestion de la forêt urbaine. La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, elle propose la plantation de 142 000 arbres sur le domaine privé et de 75 000 arbres sur le domaine public, pour un total de 217 000 nouveaux arbres sur le territoire montréalais. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec l'intensification des campagnes de traitement qui permettent de maintenir de 45 000 à 50 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du

réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Parc Jean-Drapeau – 76 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Environ 1,7 million de visiteurs le fréquentent annuellement, que ce soit pour ses équipements majeurs (ex. : complexe aquatique, plage, Biosphère, bassin olympique, etc.), pour les 60 événements et activités et plus qui s'y déroulent (ex. : Fête des neiges, Week-ends du monde, Osheaga, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts. Le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 66,8 M$ pour les 3 prochaines années, sert à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, équipements, aménagements et réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 1,2 M$ pour soutenir son plan maître forestier afin de revitaliser la canopée des îles et de lutter contre l'agrile du frêne. De plus, un montant de 8 M$ permettra d'entreprendre les travaux d'élaboration du prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement afin de mieux répondre aux nouvelles tendances et réalités.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 51 M$

Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes ou le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Les 51 M$ consacrés à ce programme permettront d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. Ce soutien aux arrondissements permettra de rénover minimalement un parc par année dans chaque arrondissement.

Réaménagement du réseau des grands parcs – 47,2 M$

Le réseau des grands parcs de Montréal est composé de 25 parcs. L'ensemble couvre un peu plus de 2 580 hectares et représente approximativement 50 % de la superficie totale de tous les parcs montréalais. Le réseau offre aux citoyens une variété d'activités culturelles, de plein air et de loisirs, tout en les mettant en contact avec la nature. Le programme de réaménagement du réseau des grands parcs prévoit 47,2 M$ pour des travaux de mise aux normes, de réfection, de réhabilitation des installations extérieures et de sécurisation des équipements.

Réhabilitation du parc La Fontaine – 26,2 M$

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement du pôle famille, la reconstruction du théâtre de Verdure ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 26,2 M$ a donc été prévue au PTI 2020-2022 pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Réaménagement du parc du Mont-Royal – 25,5 M$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 25,5 M$. Ce montant permettra d'assurer sa protection et sa mise en valeur et de rendre la montagne toujours plus accessible et accueillante pour les nombreux visiteurs qui, chaque année, viennent des quartiers limitrophes, de l'agglomération et de partout dans le monde.

Réseau des corridors verts – 7,1 M$

Afin d'offrir aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, une somme de 7,1 M$ est prévue pour mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes de vie des usagers dans leurs déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité active, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements et les villes liées. Ainsi, la connectivité écologique entre les milieux naturels et les quartiers sera assurée.

Plan de l'eau – 6,3 M$

Le Plan de l'Eau s'inscrit dans la volonté et les orientations de la Ville de Montréal concernant le besoin d'accroître la qualité et le nombre d'accès publics aux berges, répondant ainsi au souhait exprimé par les Montréalais de se réapproprier leur fleuve. Les investissements, évalués à 6,3 M$ sur 3 ans, visent notamment l'acquisition de sites en rive à des fins publiques, la stabilisation des berges ainsi que l'aménagement de structures donnant un accès public à l'eau, par exemple des quais.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 118,5 M$ pour la période 2020-2022.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 53,1 M$

Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau et dans la continuité d'un nouvel aménagement contemporain recréant l'esprit de l'Expo 67. Un investissement de 46 M$ pour le réaménagement de la Place des Nations servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. L'aménagement d'une promenade permettra d'optimiser les services d'accueil, de sécurité et de transports actifs et collectifs. Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour offrir une meilleure offre de services aux visiteurs et augmenter la capacité d'accueil de la plage. Un montant de 7,1 M$ est prévu à cet effet.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 20,9 M$

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un site de 192 hectares, dont 153 hectares (80 %) sont aménagés en parc métropolitain, le parc Frédéric-Back, qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Au cours des 3 prochaines années, un montant de 20,9 M$ sera consacré à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de le rendre en totalité accessible au public d'ici 2026. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. Les citoyens pourront pénétrer au cœur d'un espace qui leur était interdit et bénéficieront d'une offre plus grande d'activités liées à l'éducation, à la culture, à l'environnement, aux sports et aux loisirs.

Réaménagement du square Viger – 14,1 M$

Le réaménagement du square Viger est un projet d'envergure pour la Ville de Montréal et s'inscrit dans la requalification du secteur Champ-de-Mars. Le projet doit redonner à tous les Montréalais l'accès au square Viger, premier square public de Montréal aménagé hors des fortifications de la vieille ville. Il doit, entre autres, contribuer à améliorer l'image de marque de Montréal en tant que membre du réseau « Ville UNESCO de design », améliorer l'entrée du centre-ville et du Vieux-Montréal ainsi que bonifier le confort, la convivialité et la sécurité des piétons. Pour la période 2020-2022, un montant de 14,1 M$ sera consacré à ce réaménagement.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 13 M$

Face aux conséquences des bouleversements climatiques, la Ville de Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. En effet, la Ville souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement et la qualité de vie des générations futures. La création du Grand parc de l'Ouest permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce grand parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal et, ainsi, de consolider la trame verte bordant le lac des Deux Montagnes. Représentant un fort potentiel récréotouristique, ce parc offrira également un espace unique pour des activités de plein air et un lien privilégié avec la nature. Un investissement de 13 M$ est prévu au cours des 3 prochaines années pour le développement et l'aménagement du Grand parc de l'Ouest.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération, en 2009. Il comporte 49 actions axées sur la réduction à la source, le réemploi et l'augmentation de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles, et il met l'accent sur les meilleures pratiques respectueuses de la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation).

Le PDGMR propose également des infrastructures pour traiter les différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). De plus, la mise en œuvre du PDGMR permettra de valoriser 80 % des matières organiques et, ainsi, d'atteindre un des objectifs

fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit valoriser 60 % des matières putrescibles. Une nouvelle version du PDGMR est actuellement en cours de développement.

La Ville poursuivra la conception et la construction de 5 infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit 2 centres de compostage (114 M$), 2 centres de traitement par biométhanisation (137,1 M$) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement (0,7 M$). De plus, les matières recyclables de l'agglomération étant actuellement acheminées à un seul centre, qui fonctionne au maximum de sa capacité, la Ville a entrepris la conception et la construction de 2 centres de tri des matières recyclables (24,6 M$), d'une capacité de 100 000 tonnes par année chacun. Le premier, en phase de finalisation dans l'arrondissement de Lachine, desservira le secteur ouest de l'agglomération, alors que le nouveau centre projeté desservira le secteur est. La construction de ce nouveau centre permettra d'améliorer la qualité des matières triées, ce qui facilitera leur recyclage, bonifiera leur valeur sur le marché et contribuera à l'essor d'une économie circulaire.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera un montant de 5,1 M$ au cours des 3 prochaines années pour la conception et la construction de 2 écocentres, l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Aménagement urbain et des espaces publics

Site Outremont et ses abords – 42,5 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du site du Campus Outremont et de ses abords, qui consiste à construire un quartier universitaire et résidentiel s'étendant sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise à créer, à terme, un quartier universitaire exemplaire (LEED pour l'aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie des résidents. Il permettra la création de 2 600 unités d'habitation (incluant des logements abordables, sociaux et communautaires) sur le site et à ses abords, de plusieurs parcs locaux et de 4 hectares de nouveaux espaces verts. Dans le cadre du PTI 2020-2022, un montant de 42,5 M$ sera consacré aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public ainsi qu'à l'acquisition et à la requalification de terrains.

Développement du logement social et communautaire – 37,4 M$

Le développement du logement social, communautaire et abordable demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'annonce de la Stratégie 12 000 logements. Un montant de 29,9 M$ est prévu pour le programme d'acquisition des terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires. Ce programme permet l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements sociaux et communautaires. Ces terrains et immeubles seront vendus, par la suite, à des organismes communautaires pour la concrétisation de projets. Un montant de 7,5 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de programmes de subventions tels qu'AccèsLogis Québec.

Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 35,3 M$

La Ville de Montréal souhaite également mettre en valeur une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès des piétons a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Le projet du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, s'inscrit dans une vaste requalification du territoire, comprenant notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation récente du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et son centre de recherche (CHUM-CRCHUM). La Ville de Montréal compte investir 35,3 M$ pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. Ce projet permettra à la Ville de rétablir des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown – 31,3 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'ancienne zone industrielle à quartier avec un nouveau milieu de vie innovant, d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle de l'École de technologie supérieure de Montréal dans le quartier. Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira 31,3 M$ pour l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues, la création de parcs ainsi que la démolition de bâtiments et la décontamination de sols. À terme, 28 000 m^2 d'espaces verts seront aménagés et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégieront une circulation douce. De plus, 15 000 logements seront construits (dont 4 300 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La création de ce nouveau quartier animé permettra donc de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée grâce à la qualité des interventions publiques. Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de Griffintown a d'ailleurs été adopté en 2013.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des arts et du pôle Quartier latin – 31,2 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivaliers, qu'ils soient montréalais ou qu'ils viennent de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale. Afin de finaliser ce projet, la Ville de Montréal y investira 31,2 M$ au cours des 3 prochaines années. Les travaux consistent à aménager l'esplanade Tranquille et le campanile de la place des Festivals ainsi qu'à acquérir du mobilier urbain visant à améliorer la sécurité des visiteurs lors des festivals. De plus, en complément du réaménagement du secteur de la Place des arts, le domaine public de la partie est du Quartier des spectacles (pôle du Quartier latin) fera l'objet d'un réaménagement et offrira de nouvelles infrastructures technologiques et multimédias pour la tenue d'événements.

Secteur Namur-de la Savane – 8,4 M$

Le secteur Namur-de la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une situation géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish, la mise en valeur de l'ancien hippodrome et le projet de pôle urbain multifonctionnel Royalmount (en cours d'élaboration). La Ville de Montréal consacrera un montant de 8,4 M$ à la mise en valeur du secteur Namur-de la Savane afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. À titre d'exemple, l'accès au site de l'ancien hippodrome depuis la station de métro Namur a été priorisé compte tenu de l'importante capacité d'accueil qu'il représente, à savoir 5 000 logements, incluant une part importante de logements sociaux et abordables pour les familles.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 7,9 M$

Par ailleurs, la Ville de Montréal compte investir 7,9 M$ pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Requalification urbaine du projet Le Triangle – 4,1 M$

Un investissement de 4,1 M$ est prévu pour la requalification urbaine du projet Le Triangle, nommé ainsi en raison de la forme du terrain où il se situe, soit un secteur de 40 hectares délimité par l'avenue Mountain Sights à l'ouest, la rue de la Savane au nord et à l'est, et le chemin de fer du Canadien Pacifique au sud. La transformation de ce secteur servant auparavant au commerce lourd en un nouveau quartier résidentiel comprend la construction de 3 300 logements, y compris des logements sociaux et abordables, la création et l'aménagement d'un parc, une augmentation importante de la canopée et le réaménagement de rues.

Programme d'aménagements urbains – Enfants – 4 M$

Avec la Politique de l'enfant – *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants. Le Programme d'aménagement urbain – Enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public, d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires ou des espaces publics. Un montant de 4 M$ sera donc consacré à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

Développement des pôles de mobilité – 3 M$

Dans le cadre de la Politique de stationnement et de la Stratégie d'électrification des transports, la Ville souhaite implanter un réseau de pôles de mobilité sur l'ensemble du territoire montréalais. À terme, environ 80 pôles de mobilité seront implantés (5 pôles ont déjà été implantés et 9 sont en cours de réalisation). Ces pôles s'inscrivent dans la vision municipale de faire de Montréal une ville innovante et durable en misant notamment sur les modes de transport autres que l'auto et sur l'offre aux citoyens d'une variété de services en mobilité et en transport. Un montant de 3 M$ est prévu pour les 3 prochaines années.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Le réseau des équipements aquatiques montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de piscines n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. Le Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes » vise à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif spécifique est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer aux citoyens une offre de services de qualité. Un montant de 33,7 M$ est prévu pour les 3 prochaines années. En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PTI 2020-2022 prévoit un montant de 70,9 M$ pour la réalisation de nouvelles installations, notamment le projet du centre aquatique de Rosemont ainsi que celui du centre récréatif de Pierrefonds-Roxboro.

Afin d'offrir aux Montréalais des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 35,6 M$ sur 3 ans sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon, tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

La Ville de Montréal compte également investir 34 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures (PISE), adopté en mars 2019. L'objectif de ce programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'en aménager de nouvelles dont les dimensions réglementaires permettent les activités sportives fédérées. Ce programme permettra également l'aménagement d'installations sportives

répondant aux besoins des sports émergents et d'espaces spécifiques pour la pratique libre, grâce à des plateaux sportifs aux dimensions non standards.

La Ville investira 6,8 M$, en soutien aux arrondissements, dans son programme des équipements supra locaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de tous les Montréalais. Parmi les projets en cours ou planifiés, mentionnons la création d'un pôle sportif régional en sports de balle, en mettant aux normes des terrains situés sur un même site ou à proximité les uns des autres, tel que le prévoit la Politique du baseball 2015-2025, ce qui permettra d'accueillir des compétitions d'envergure. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville bénéficiera de la mise en place d'un tel pôle, en arrimage avec la mise aux normes prévue du stade Gary-Carter.

Par ailleurs, un investissement de 6,7 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le projet du CRG s'insère dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu de vie de qualité, accueillant et inclusif. Par ailleurs, dans le but d'offrir aux Montréalais de nouveaux lieux de baignade, le projet de bain portuaire permettra de se baigner à même l'eau du fleuve grâce à des bassins. L'accès se fera à partir d'un quai et d'une ou plusieurs plateformes flottantes, aménagées avec des espaces de détente.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 82,7 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire des Montréalais. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 15,3 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagers et des documents plus rapide et plus fluide, tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) se sont engagés, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, à poursuivre la concertation continue sur les équipements culturels, nommée Forum des équipements culturels. Cette concertation permet la planification et le déploiement d'un réseau culturel de qualité. Une somme de 22,2 M$ sera investie dans le cadre du programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels pour la rénovation ou la construction de maisons de la culture (notamment le centre de Peter-McGill et l'Espace Rivière) ainsi que pour la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (le bain Saint-Michel, l'édifice Gaston-Miron, le théâtre Outremont, etc.) afin de renforcer leur vocation culturelle.

De plus, la Ville de Montréal entend offrir aux Montréalais un tout nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle : le MEM. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, situé en plein cœur du Quartier des spectacles. Un investissement de 9,8 M$ est

prévu pour la période 2020-2022 afin d'offrir aux futurs visiteurs un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité et connecté à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans son avenir.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policiers et des pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à des investissements importants dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, au cours des 3 prochaines années, des investissements évalués à 51,6 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 1,4 M$ sera également investi pour la construction d'une nouvelle salle de tir, dans le cadre du projet de développement d'un pôle multifonctionnel du SPVM.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques de soutien aux opérations du SPVM et du SIM, incluant les activités de prévention, pour un montant de 18,4 M$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompiers, le projet de captation des gaz émanant du diesel brûlé par les camions à l'intérieur des casernes sera mené à terme (1,2 M$). Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 60,5 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales et de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le PTI 2020-2022 prévoit un montant de 18,6 M$ pour le projet de métamorphose de l'Insectarium, en vue d'y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes et, ainsi, de raviver le lien qu'ont les visiteurs avec la nature.

Par ailleurs, un montant de 6,2 M$ sera consacré au Parcours des phytotechnologies, l'un des éléments phares du programme du Jardin botanique qui constituera un nouvel attrait pour les visiteurs. Ce projet permettra aussi de résoudre des problèmes environnementaux auxquels fait face le Jardin botanique, en raison de son âge, et le positionnera comme un précurseur de la recherche et de l'expérimentation en phytotechnologie.

Un investissement de 3,6 M$ est également planifié pour terminer le projet de migration du Biodôme, qui a débuté en 2018 et qui permettra de revoir les circuits de visite ainsi que la scénographie des écosystèmes en misant sur des expériences qui éveilleront tous les sens et en rendant les visites plus immersives, participatives et introspectives.

En parallèle à ces projets, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection de ses éléments patrimoniaux et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources. Rappelons que les installations d'Espace pour la vie accueillent annuellement près de 2 millions de visiteurs et doivent pouvoir répondre à leurs attentes tant à l'égard de la qualité de l'expérience que de la sécurité.

Des investissements de 43,1 M$ sont donc prévus au programme commun de maintien des éléments de l'actif et sont regroupés selon deux volets :

- Restauration patrimoniale : comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique, la rénovation des pavillons et de l'étang du Jardin japonais, la réfection des jardins et ruisseaux.
- Maintien des infrastructures : comprend notamment le renouvellement des équipements techniques des théâtres immersifs ainsi que l'aménagement des salles multimédias du Planétarium Rio Tinto Alcan, la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique et le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment :

- 240,4 M$ dans les technologies de l'information, dont 9,6 M$ dans le programme de continuité des opérations et de sécurité, concernant la gestion des données confidentielles et personnelles, 9 M$ pour la modernisation de la cour municipale, dans le cadre de la Ville intelligente et numérique, et 7,3 M$ pour le développement de nouveaux contenus et sites web afin d'accroître la présence numérique de la Ville;
- 115,1 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 20,6 M$ pour des bâtiments sportifs, 19,1 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 17,5 M$ pour des bâtiments culturels et 4,5 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 105,6 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 86,3 M$ pour l'hôtel de ville, 11,5 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 7,8 M$ pour la cour municipale;
- 92,1 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories;
- 37 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 24 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en accroître la capacité;
- 10 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs afin de permettre aux citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget public. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire aux citoyens au moyen d'une démarche démocratique;
- 9 M$ dans le programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tous, le tout dans un environnement sécuritaire (par, entre autres, la transformation de parcs, l'aménagement de stations d'exercice, d'aires de repos, etc.).

GESTION DE LA DETTE

Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, où elle affirme qu'il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- De définir les objectifs de la gestion de la dette;
- De rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- D'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- De doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville (ville.montreal.qc.ca/finances).

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2020, celle-ci s'élève à 79,4 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2020, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire l'endettement global de 715,8 M$. Au 31 décembre 2018, cette somme a été utilisée de diverses façons, notamment en contributions supplémentaires au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M$), en affectation destinée à réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts[10] (335,7 M$) et, enfin, pour éviter des emprunts de refinancement (172,6 M$). Le solde de la

10. Paiement au comptant des immobilisations (PCI).

réserve accumulée à la fin de 2018 et les contributions de 2019 et 2020 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (198,3 M$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2020

La Ville de Montréal poursuit, en 2020, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PTI pour l'année 2020 atteignent 2 000,9 M$. Différentes sources de financement serviront à financer ces dépenses, qui sont majoritairement des dépenses en immobilisations. Les sources de financements externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 435,2 M$, tel que le présente le graphique suivant.

Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2020
(en milliers de dollars)

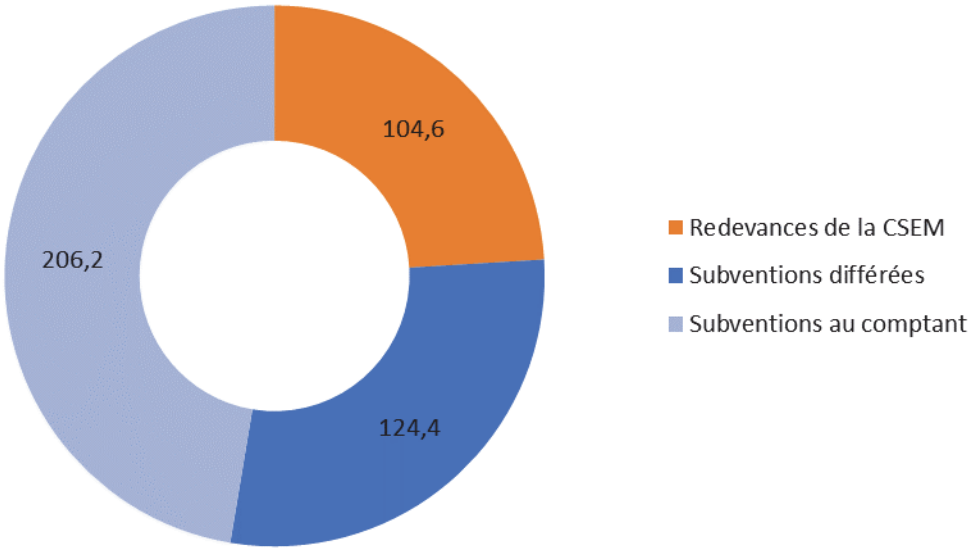

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), celle-ci étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 565,7 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 652,1 M$ pour 2020. Le solde des dépenses, soit 913,6 M$, doit être financé par

emprunt et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2020. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2020. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur, ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PTI 2020-2022;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- L'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2020 un volume d'emprunts d'environ 1 035,3 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 372,4 M$ pour la STM. Le solde de 662,9 M$ servira aux refinancements (3,8 M$), aux emprunts à la charge de tiers (104,6 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (554,5 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 3,75 % a été prévu.

Pour 2021, le volume annuel d'emprunts oscille autour de 1,2 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 320,6 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 692,1 M$, à un taux de 4,25 %. Pour 2022, le volume est de quelque 888,3 M$, avec une prévision de 221,4 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 557,6 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,75 %.

Au 31 décembre 2018, la dette brute de la Ville s'élevait à 9,2 G$[11] et la dette nette, à 5,5 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette estimés pour les exercices de 2019 à 2022 sont présentés dans le tableau suivant.

11. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2018, qui s'élève à 924,8 M$.

Tableau 159 – Coût de la dette, de 2019 à 2022

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	408 676,4	421 159,4	447 301,7	471 095,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	498 425,0	531 192,5	568 568,6	592 587,7
	907 101,4	**952 351,9**	**1 015 870,3**	**1 063 683,1**
Affectation au remboursement de la dette	41 818,3	61 262,0	62 345,0	61 507,9
Remboursement de capital par subventions[1]	79 770,3	72 307,6	64 886,7	56 033,4
Remboursement de capital de la STM[2]	26 254,6	21 139,9	83 698,9	16 407,2
	147 843,2	**154 709,5**	**210 930,6**	**133 948,5**
Coût brut de la dette	**1 054 944,6**	**1 107 061,4**	**1 226 800,9**	**1 197 631,6**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 116,2	61 711,6	74 285,8	83 218,3
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	25 302,1	23 066,8	21 604,9	18 203,8
- pour la portion du capital[1]	79 770,3	72 307,6	64 886,7	56 033,4
	171 188,6	**157 086,0**	**160 777,4**	**157 455,5**
Moins :				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal				
- pour la portion des intérêts	37 473,3	49 834,0	57 853,6	66 924,2
- pour la portion du capital[2]	26 254,6	21 139,9	83 698,9	16 407,2
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	43 202,9	47 379,4	51 729,5	55 824,8
	106 930,8	**118 353,3**	**193 282,0**	**139 156,2**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**776 825,2**	**831 622,1**	**872 741,5**	**901 019,9**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	233 449,4	207 229,9	228 280,9	250 922,6
Contribuables de la Ville de Montréal	543 375,8	624 392,2	644 460,6	650 097,3

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette, depuis la réorganisation municipale de 2002.

Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

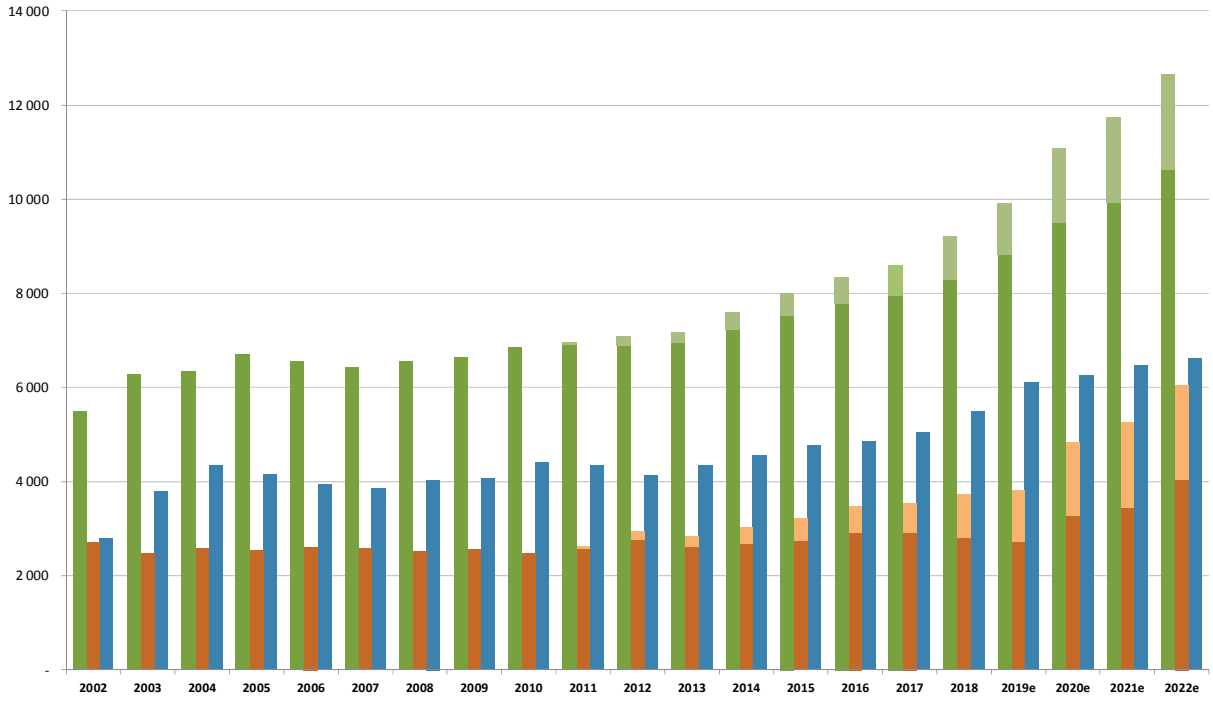

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette brute (excluant STM)	5 504	6 269	6 347	6 697	6 551	6 435	6 556	6 644	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296	8 828	9 356	9 654	10 215
Dette brute STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 445	1 682	1 887
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 614	2 578	2 520	2 572	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 720	3 247	3 434	4 040
Déductions STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 445	1 682	1 887
Dette nette (excluant STM)	2 791	3 802	3 769	4 151	3 936	3 858	4 036	4 071	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493	6 108	6 109	6 219	6 175

e : estimé

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2002 à 2022. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

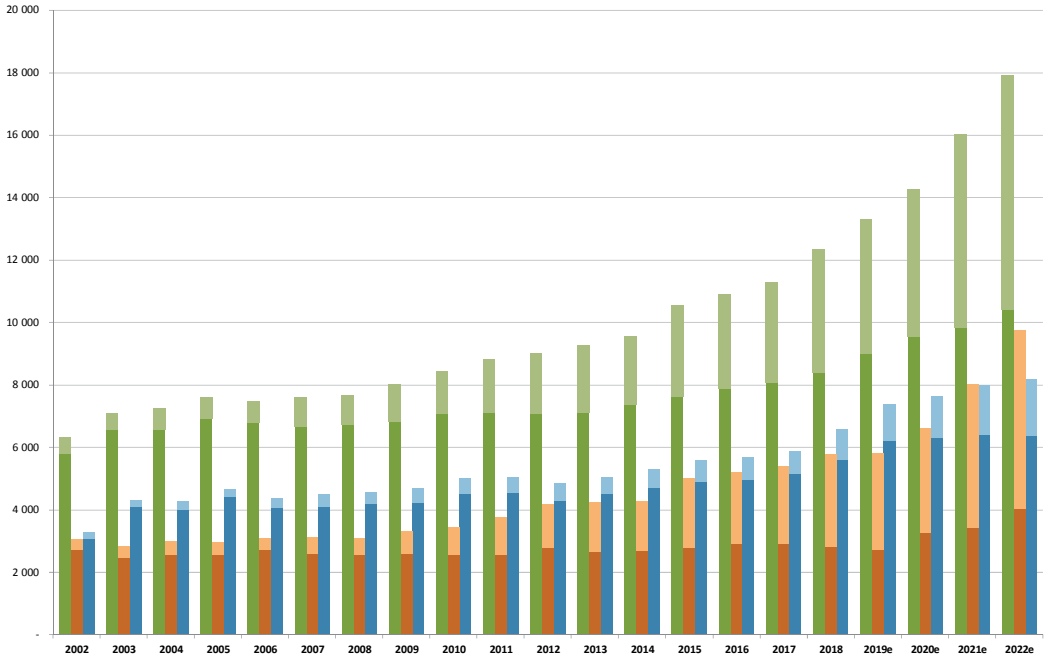

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 011	9 541	9 842	10 402
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	4 271	4 701	6 154	7 513
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 720	3 247	3 434	4 040
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	3 096	3 358	4 576	5 715
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 291	6 294	6 407	6 362
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 176	1 343	1 578	1 797

e : estimé

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2019 et 2020 dépassera la limite prévue à la politique de gestion de la dette. En effet, le ratio d'endettement devrait atteindre une valeur avoisinant 110 %.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation temporaire pour 2019, tout en mandatant le Service des finances pour qu'il élabore une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses d'immobilisations et de ses sources de financement.

En janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

De cet exercice ressort un constat : l'augmentation continue des réalisations des dépenses en immobilisation d'une année à l'autre rendent impossible l'atteinte de l'objectif. Rappelons que les réalisations moyennes avant 2014 étaient de l'ordre de 700 M$ et devraient atteindre quelque 2 G$ en 2019.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer cet incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser son bilan financier se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisation à un niveau de l'ordre 2 G$ de dépenses d'immobilisation par année. Une augmentation du niveau du programme d'immobilisation devra être conditionnelle à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant. Pour les années 2020 à 2022 versement total de 1 645 M$ soit, 590 M$ pour l'année 2020, 474 M$ pour l'année 2021 et 581 M$ pour 2022;

- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisation;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettrait le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximum de 7 ans. Il est donc nécessaire de prolonger la dérogation à ce paramètre de la politique en portant la limite du ratio d'endettement à un maximum de 120 % jusqu'en 2026. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

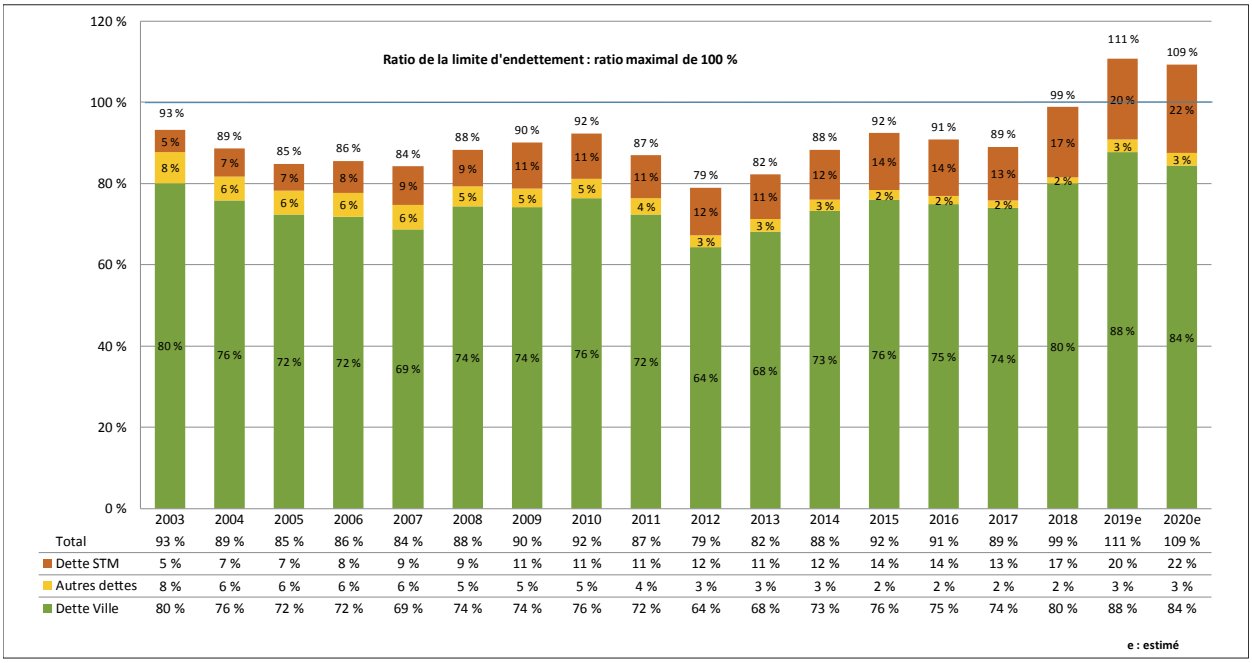

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019e	2020e
Total	93 %	89 %	85 %	86 %	84 %	88 %	90 %	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	111 %	109 %
Dette STM	5 %	7 %	7 %	8 %	9 %	9 %	11 %	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	20 %	22 %
Autres dettes	8 %	6 %	6 %	6 %	6 %	5 %	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Dette Ville	80 %	76 %	72 %	72 %	69 %	74 %	74 %	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	88 %	84 %

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[12] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 12,1 % en 2020.

Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

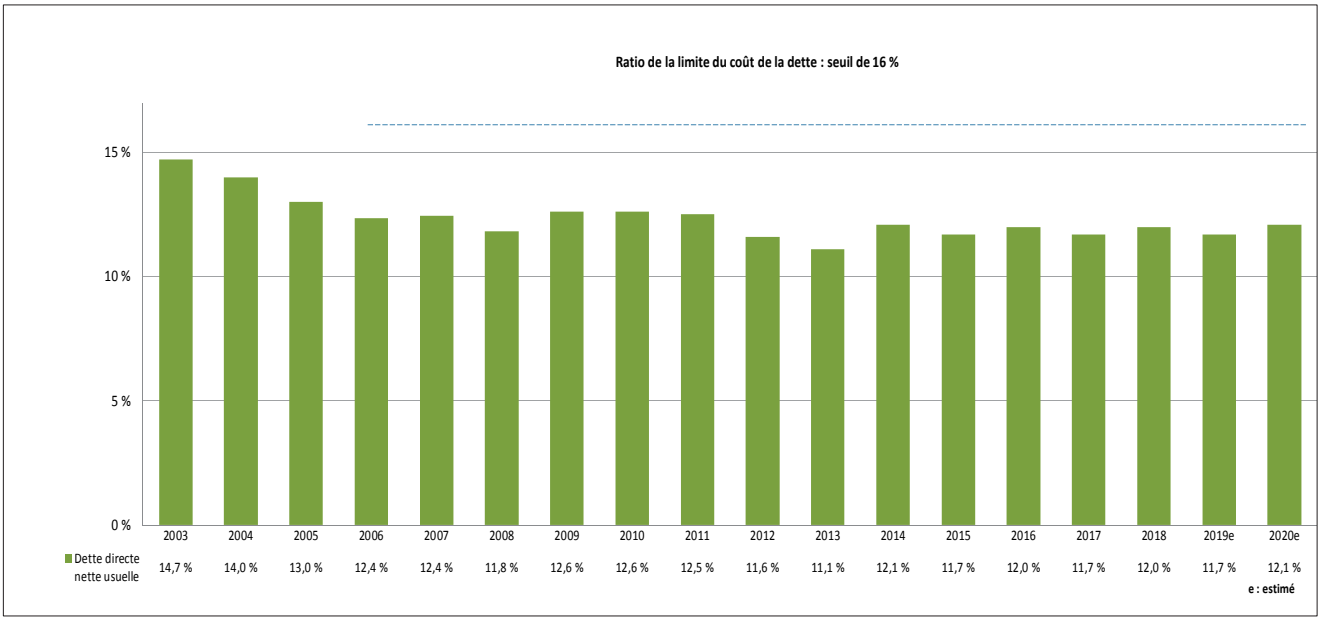

12. Ce coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[13]. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,6 % en 2020. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,95 % en décembre 2020. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

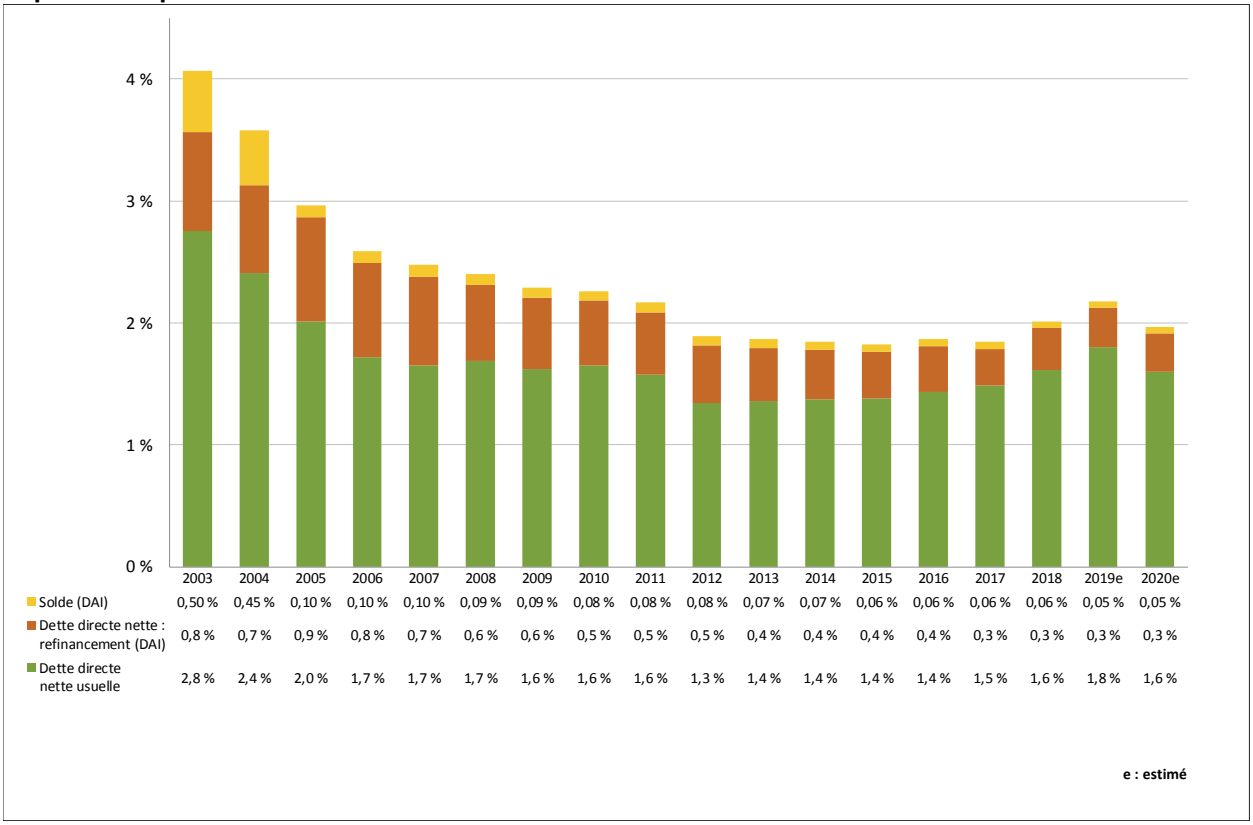

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019e	2020e
Solde (DAI)	0,50 %	0,45 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,09 %	0,09 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,07 %	0,07 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,8 %	0,7 %	0,9 %	0,8 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Dette directe nette usuelle	2,8 %	2,4 %	2,0 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,3 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,5 %	1,6 %	1,8 %	1,6 %

13. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
Total – Arrondissements	**147 186,0**	**131 425,0**	**130 015,0**	**408 626,0**	**6 569,0**	**415 195,0**
Services centraux						
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0	383 037,0	557 097,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	497 127,0	478 262,0	606 184,0	1 581 573,0	824 444,0	2 406 017,0
Environnement	100 336,0	129 683,0	66 191,0	296 210,0	335 772,0	631 982,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0	5 505,0	77 005,0
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0	50 071,0	402 424,0
Grands parcs, mont Royal et sports	194 331,0	199 946,0	188 562,0	582 839,0	340 871,0	923 710,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0	2 281,0	51 117,0
Infrastructures du réseau routier	78 847,0	90 572,0	71 508,0	240 927,0	60 982,0	301 909,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0	5 425,0	160 750,0
Société du parc Jean-Drapeau	31 880,0	53 831,0	47 731,0	133 442,0	-	133 442,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0	338 936,0	597 746,0
Urbanisme et mobilité	448 749,0	456 112,0	474 323,0	1 379 184,0	1 844 980,0	3 224 164,0
Total – Services centraux	**1 853 741,0**	**1 884 090,0**	**1 919 935,0**	**5 657 766,0**	**4 192 304,0**	**9 850 070,0**
Total – Investissements	**2 000 927,0**	**2 015 515,0**	**2 049 950,0**	**6 066 392,0**	**4 198 873,0**	**10 265 265,0**

Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
Sud-Ouest	7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
Total – Arrondissements	**147 186,0**	**131 425,0**	**130 015,0**	**408 626,0**	**6 569,0**	**415 195,0**
Services centraux						
Commission des services électriques	112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0	383 037,0	557 097,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	200 000,0	200 750,0	168 267,0	569 017,0	-	569 017,0
Environnement	4 342,0	3 696,0	3 819,0	11 857,0	4 758,0	16 615,0
Espace pour la vie	28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0	5 505,0	77 005,0
Gestion et planification immobilière	73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
Grands parcs, mont Royal et sports	141 022,0	127 649,0	122 227,0	390 898,0	136 369,0	527 267,0
Habitation	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
Infrastructures du réseau routier	61 819,0	51 719,0	38 231,0	151 769,0	29 786,0	181 555,0
Matériel roulant et ateliers	25 643,0	25 576,0	25 576,0	76 795,0	5 425,0	82 220,0
Technologies de l'information	45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
Urbanisme et mobilité	402 070,0	410 686,0	420 066,0	1 232 822,0	1 470 350,0	2 703 172,0
Total – Services centraux	**1 179 253,0**	**1 145 331,0**	**1 096 787,0**	**3 421 371,0**	**2 219 090,0**	**5 640 461,0**
Total – Investissements	**1 326 439,0**	**1 276 756,0**	**1 226 802,0**	**3 829 997,0**	**2 225 659,0**	**6 055 656,0**

Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Services centraux						
Eau	297 127,0	277 512,0	437 917,0	1 012 556,0	824 444,0	1 837 000,0
Environnement	95 994,0	125 987,0	62 372,0	284 353,0	331 014,0	615 367,0
Gestion et planification immobilière	44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
Grands parcs, mont Royal et sports	53 309,0	72 297,0	66 335,0	191 941,0	204 502,0	396 443,0
Habitation	17 894,0	9 726,0	9 802,0	37 422,0	2 281,0	39 703,0
Infrastructures du réseau routier	17 028,0	38 853,0	33 277,0	89 158,0	31 196,0	120 354,0
Matériel roulant et ateliers	26 132,0	26 199,0	26 199,0	78 530,0	-	78 530,0
Société du parc Jean-Drapeau	31 880,0	53 831,0	47 731,0	133 442,0	-	133 442,0
Technologies de l'information	43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
Urbanisme et mobilité	46 679,0	45 426,0	54 257,0	146 362,0	374 630,0	520 992,0
Total – Services centraux	**674 488,0**	**738 759,0**	**823 148,0**	**2 236 395,0**	**1 973 214,0**	**4 209 609,0**
Total – Investissements	**674 488,0**	**738 759,0**	**823 148,0**	**2 236 395,0**	**1 973 214,0**	**4 209 609,0**

Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	6 714,0	4 214,0	4 214,0	15 142,0	-	15 142,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	38 190,0	5 624,0	43 814,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	28 860,0	-	28 860,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	17 820,0	-	17 820,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	17 517,0	945,0	18 462,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	20 943,0	-	20 943,0
Total – Emprunts des arrondissements	**131 448,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**382 078,0**	**6 569,0**	**388 647,0**
Services centraux						
Commission des services électriques	7 500,0	4 500,0	4 700,0	16 700,0	-	16 700,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	57 234,0	35 609,0	40 740,0	133 583,0	383 037,0	516 620,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	259 263,0	267 625,0	267 625,0	794 513,0	767 712,0	1 562 225,0
Environnement	53 769,0	68 526,0	46 584,0	168 879,0	334 323,0	503 202,0
Espace pour la vie	27 976,0	21 597,0	21 597,0	71 170,0	5 505,0	76 675,0
Gestion et planification immobilière	118 561,0	119 727,0	114 065,0	352 353,0	50 071,0	402 424,0
Grands parcs, mont Royal et sports	189 218,0	170 618,0	166 132,0	525 968,0	340 871,0	866 839,0
Habitation	23 232,0	12 802,0	12 802,0	48 836,0	2 281,0	51 117,0
Infrastructures du réseau routier	70 373,0	54 853,0	58 253,0	183 479,0	35 482,0	218 961,0
Matériel roulant et ateliers	51 775,0	51 775,0	51 775,0	155 325,0	5 425,0	160 750,0
Société du parc Jean-Drapeau	29 080,0	39 231,0	34 131,0	102 442,0	-	102 442,0
Technologies de l'information	88 962,0	85 424,0	84 424,0	258 810,0	338 936,0	597 746,0
Urbanisme et mobilité	414 418,0	395 589,0	412 380,0	1 222 387,0	1 786 516,0	3 008 903,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 399 861,0**	**1 352 876,0**	**1 330 208,0**	**4 082 945,0**	**4 050 159,0**	**8 133 104,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 531 309,0**	**1 478 191,0**	**1 455 523,0**	**4 465 023,0**	**4 056 728,0**	**8 521 751,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	83 100,0	-	83 100,0
Stratégie d'accroissement du PCI	590 000,0	474 000,0	581 000,0	1 645 000,0	-	1 645 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**913 609,0**	**976 491,0**	**846 823,0**	**2 736 923,0**	**4 056 728,0**	**6 793 651,0**

Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
LaSalle	7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Montréal-Nord	6 714,0	4 214,0	4 214,0	15 142,0	-	15 142,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	38 190,0	5 624,0	43 814,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	28 860,0	-	28 860,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	17 820,0	-	17 820,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	17 517,0	945,0	18 462,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	20 943,0	-	20 943,0
Total – Emprunts des arrondissements	**131 448,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**382 078,0**	**6 569,0**	**388 647,0**
Services centraux						
Commission des services électriques	7 500,0	4 500,0	4 700,0	16 700,0	-	16 700,0
Concertation des arrondissements	4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Culture	57 234,0	35 609,0	40 740,0	133 583,0	383 037,0	516 620,0
Diversité et inclusion sociale	4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Eau	54 800,0	55 550,0	68 379,0	178 729,0	-	178 729,0
Environnement	2 909,0	2 263,0	2 785,0	7 957,0	4 758,0	12 715,0
Espace pour la vie	27 976,0	21 597,0	21 597,0	71 170,0	5 505,0	76 675,0
Gestion et planification immobilière	73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
Grands parcs, mont Royal et sports	137 510,0	125 362,0	114 352,0	377 224,0	136 369,0	513 593,0
Habitation	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
Infrastructures du réseau routier	57 921,0	36 208,0	33 076,0	127 205,0	20 282,0	147 487,0
Matériel roulant et ateliers	25 643,0	25 576,0	25 576,0	76 795,0	5 425,0	82 220,0
Technologie de l'information	45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
Urbanisme et mobilité	372 092,0	357 514,0	369 986,0	1 099 592,0	1 470 350,0	2 569 942,0
Total – Emprunts des services centraux	**876 501,0**	**808 478,0**	**812 422,0**	**2 497 401,0**	**2 209 586,0**	**4 706 987,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 007 949,0**	**933 793,0**	**937 737,0**	**2 879 479,0**	**2 216 155,0**	**5 095 634,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	69 000,0	-	69 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	308 000,0	299 300,0	366 800,0	974 100,0	-	974 100,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**676 949,0**	**611 493,0**	**547 937,0**	**1 836 379,0**	**2 216 155,0**	**4 052 534,0**

Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Services centraux						
Eau	204 463,0	212 075,0	199 246,0	615 784,0	767 712,0	1 383 496,0
Environnement	50 860,0	66 263,0	43 799,0	160 922,0	329 565,0	490 487,0
Gestion et planification immobilière	44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
Grands parcs, mont Royal et sports	51 708,0	45 256,0	51 780,0	148 744,0	204 502,0	353 246,0
Habitation	17 894,0	9 726,0	9 802,0	37 422,0	2 281,0	39 703,0
Infrastructures du réseau routier	12 452,0	18 645,0	25 177,0	56 274,0	15 200,0	71 474,0
Matériel roulant et ateliers	26 132,0	26 199,0	26 199,0	78 530,0	-	78 530,0
Société du parc Jean-Drapeau	29 080,0	39 231,0	34 131,0	102 442,0	-	102 442,0
Technologies de l'information	43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
Urbanisme et mobilité	42 326,0	38 075,0	42 394,0	122 795,0	316 166,0	438 961,0
Total – Emprunts des services centraux	**523 360,0**	**544 398,0**	**517 786,0**	**1 585 544,0**	**1 840 573,0**	**3 426 117,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	14 100,0	-	14 100,0
Stratégie d'accroissement du PCI	282 000,0	174 700,0	214 200,0	670 900,0	-	670 900,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**236 660,0**	**364 998,0**	**298 886,0**	**900 544,0**	**1 840 573,0**	**2 741 117,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PTI 2020-2022 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 500,0	1 800,0	2 000,0	5 300,0	-	5 300,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	2 200,0	2 400,0	-	4 600,0	-	4 600,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 213,0	1 713,0	1 963,0	5 889,0	-	5 889,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	1 000,0	1 000,0	3 000,0	5 000,0	-	5 000,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	50,0	50,0	-	100,0	-	100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 113,0	7 113,0	7 113,0	21 339,0	-	21 339,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**21 339,0**	**-**	**21 339,0**

Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	2 921,0	1 425,0	1 845,0	6 191,0	-	6 191,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	1 766,0	3 470,0	3 083,0	8 319,0	-	8 319,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	860,0	700,0	700,0	2 260,0	-	2 260,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	116,0	68,0	35,0	219,0	-	219,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 663,0	5 663,0	5 663,0	16 989,0	-	16 989,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**16 989,0**	**-**	**16 989,0**

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 265,0	985,0	900,0	3 150,0	-	3 150,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	6 600,0	-	6 600,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN-NDG	M	500,0	500,0	500,0	1 500,0	-	1 500,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 365,0	2 645,0	2 730,0	7 740,0	-	7 740,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 830,0	6 830,0	6 830,0	20 490,0	-	20 490,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**20 490,0**	**-**	**20 490,0**

Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	500,0	500,0	1 000,0	-	1 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	2 327,0	1 827,0	1 827,0	5 981,0	-	5 981,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 350,0	1 350,0	1 350,0	4 050,0	-	4 050,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			3 677,0	3 677,0	3 677,0	11 031,0	-	11 031,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**11 031,0**	**-**	**11 031,0**

LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 200,0	1 200,0	1 400,0	3 800,0	-	3 800,0
55700	Programme de réfection routière	M	1 326,0	1 445,0	1 542,0	4 313,0	-	4 313,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 606,0	2 487,0	2 190,0	7 283,0	-	7 283,0
58800	Projet Quartier culturel 13 Strathyre	M	2 300,0	-	-	2 300,0	-	2 300,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 432,0	5 132,0	5 132,0	17 696,0	-	17 696,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 432,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**17 696,0**	**-**	**17 696,0**

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
44506	Programme de réfection des bâtiments administratifs	M	1 381,0	1 433,0	2 300,0	5 114,0	-	5 114,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 546,0	1 494,0	627,0	3 667,0	-	3 667,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 927,0	2 927,0	2 927,0	8 781,0	-	8 781,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**8 781,0**	**-**	**8 781,0**

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 378,0	2 577,0	1 191,0	6 146,0	-	6 146,0
55729	Programme de réfection routière	M	2 604,0	2 532,0	2 786,0	7 922,0	-	7 922,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	M	1 150,0	1 150,0	1 150,0	3 450,0	-	3 450,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 359,0	1 895,0	3 127,0	8 381,0	-	8 381,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	296,0	300,0	200,0	796,0	-	796,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 787,0	8 454,0	8 454,0	26 695,0	-	26 695,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 787,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**26 695,0**	**-**	**26 695,0**

Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
25850	Programme de développement	M	1 350,0	1 710,0	100,0	3 160,0	-	3 160,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 925,0	500,0	500,0	2 925,0	-	2 925,0
55716	Programme de réfection routière	M	1 900,0	1 900,0	1 954,0	5 754,0	-	5 754,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	2 464,0	1 644,0	4 160,0	8 268,0	-	8 268,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 739,0	5 854,0	6 814,0	20 407,0	-	20 407,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 739,0**	**5 854,0**	**6 814,0**	**20 407,0**	**-**	**20 407,0**

Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	200,0	200,0	200,0	600,0	-	600,0
55705	Programme de réfection routière	M	2 100,0	2 100,0	2 100,0	6 300,0	-	6 300,0
68075	Programme de développement technologique - Ville intelligente	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	161,0	161,0	161,0	483,0	-	483,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 561,0	2 561,0	2 561,0	7 683,0	-	7 683,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**7 683,0**	**-**	**7 683,0**

Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
55713	Programme de réfection routière	M	4 199,0	3 929,0	4 659,0	12 787,0	-	12 787,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 600,0	1 870,0	1 140,0	4 610,0	-	4 610,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 799,0	5 799,0	5 799,0	17 397,0	-	17 397,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**17 397,0**	**-**	**17 397,0**

Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	4 695,0	4 695,0	4 695,0	14 085,0	-	14 085,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 695,0	5 695,0	5 695,0	17 085,0	-	17 085,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**17 085,0**	**-**	**17 085,0**

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
30059	Espace Rivière	M	-	1 000,0	4 000,0	5 000,0	5 624,0	10 624,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	M	9 962,0	3 850,0	2 187,0	15 999,0	-	15 999,0
34019	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	2 825,0	3 200,0	1 430,0	7 455,0	-	7 455,0
42202	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	M	3 268,0	3 060,0	4 088,0	10 416,0	-	10 416,0
55731	Programme de réfection routière	M	900,0	900,0	900,0	2 700,0	-	2 700,0
55892	Programme de réaménagement de rues	M	1 100,0	1 100,0	100,0	2 300,0	-	2 300,0
66178	Programme de protection des cours de services	M	650,0	-	-	650,0	-	650,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques	M	25,0	25,0	25,0	75,0	-	75,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			18 730,0	13 135,0	12 730,0	44 595,0	5 624,0	50 219,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**18 730,0**	**13 135,0**	**12 730,0**	**44 595,0**	**5 624,0**	**50 219,0**

Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
28002	Programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales	M	190,0	190,0	190,0	570,0	-	570,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	-	1 545,0	-	1 545,0	-	1 545,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	601,0	975,0	2 421,0	3 997,0	-	3 997,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 840,0	2 840,0	2 840,0	8 520,0	-	8 520,0
66461	Programme de protection - garages et ateliers	M	-	-	50,0	50,0	-	50,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	5 209,0	3 290,0	3 339,0	11 838,0	-	11 838,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			8 840,0	8 840,0	8 840,0	26 520,0	-	26 520,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**26 520,0**	**-**	**26 520,0**

Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	390,0	725,0	4 110,0	5 225,0	-	5 225,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	280,0	725,0	1 635,0	2 640,0	-	2 640,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	170,0	585,0	681,0	1 436,0	-	1 436,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	440,0	1 170,0	1 190,0	2 800,0	-	2 800,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 092,0	3 783,0	689,0	5 564,0	-	5 564,0
32518	Aménagement du parc Philippe-Laheurte	M	370,0	-	-	370,0	-	370,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, des centres de loisirs et	M	7 131,0	310,0	-	7 441,0	-	7 441,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	650,0	650,0	400,0	1 700,0	-	1 700,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 585,0	1 800,0	515,0	3 900,0	-	3 900,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
68001	Acquisition - Réfection d'équipements - Arrondissement Saint-Laurent	M	200,0	-	-	200,0	-	200,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			12 808,0	10 248,0	9 720,0	32 776,0	-	32 776,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**12 808,0**	**10 248,0**	**9 720,0**	**32 776,0**	**-**	**32 776,0**

Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 225,0	1 700,0	2 150,0	5 075,0	-	5 075,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	1 150,0	850,0	1 250,0	3 250,0	-	3 250,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 365,0	3 440,0	3 390,0	10 195,0	-	10 195,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	200,0	150,0	150,0	500,0	-	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 940,0	6 140,0	6 940,0	19 020,0	-	19 020,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 940,0**	**6 140,0**	**6 940,0**	**19 020,0**	**-**	**19 020,0**

Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	381,0	350,0	3 239,0	3 970,0	-	3 970,0
34334	Programme de développement des parcs	M	1 000,0	650,0	-	1 650,0	-	1 650,0
40307	Acquisition de terrains à des fins de logements sociaux	M	500,0	-	-	500,0	-	500,0
40308	Acquisition de terrain parcs Jardin Motards & terrain adjacent à Gadbois	M	55,0	-	-	55,0	-	55,0
42312	Programme de mise aux normes des arénas du complexe Gadbois	M	1 123,0	-	-	1 123,0	-	1 123,0
55736	Programme de réfection routière	M	2 100,0	1 100,0	1 100,0	4 300,0	-	4 300,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	-	300,0	300,0	600,0	-	600,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	-	100,0	115,0	215,0	-	215,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	450,0	350,0	-	800,0	-	800,0
55757	Piétonnisation des rues	M	850,0	600,0	75,0	1 525,0	-	1 525,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	870,0	2 076,0	700,0	3 646,0	-	3 646,0
67862	Développement immobilier	M	50,0	-	-	50,0	945,0	995,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	33,0	30,0	93,0	-	93,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	150,0	100,0	100,0	350,0	-	350,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	80,0	80,0	240,0	-	240,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 739,0	5 839,0	5 839,0	19 417,0	945,0	20 362,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 739,0**	**5 839,0**	**5 839,0**	**19 417,0**	**945,0**	**20 362,0**

Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 215,0	1 215,0	1 065,0	3 495,0	-	3 495,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs,sportifs et communautaires	M	1 150,0	1 400,0	1 550,0	4 100,0	-	4 100,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 750,0	1 500,0	1 500,0	4 750,0	-	4 750,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 115,0	4 115,0	4 115,0	12 345,0	-	12 345,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**12 345,0**	**-**	**12 345,0**

Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	6 800,0	3 382,0	6 800,0	16 982,0	-	16 982,0
44220	Programme Accès Jardins	M	1 000,0	4 207,0	1 885,0	7 092,0	-	7 092,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 500,0	5 596,0	4 500,0	14 596,0	-	14 596,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	1 885,0	1 000,0	1 000,0	3 885,0	-	3 885,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 185,0	14 185,0	14 185,0	42 555,0	-	42 555,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**42 555,0**	**-**	**42 555,0**

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 700,0	2 330,0	1 481,0	8 511,0	-	8 511,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	3 656,0	3 338,0	2 550,0	9 544,0	-	9 544,0
55730	Programme de réfection routière	M	300,0	2 600,0	2 000,0	4 900,0	-	4 900,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	950,0	950,0	950,0	2 850,0	-	2 850,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 606,0	9 218,0	6 981,0	25 805,0	-	25 805,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**9 606,0**	**9 218,0**	**6 981,0**	**25 805,0**	**-**	**25 805,0**

Détail des projets et des programmes par services centraux

Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	104 557,0	106 475,0	106 475,0	317 507,0	-	317 507,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	2 000,0	1 000,0	1 600,0	4 600,0	-	4 600,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km - Ajustement de 10 km à l'entente 83-89	M	5 500,0	3 500,0	3 100,0	12 100,0	-	12 100,0
Total des programmes			**112 057,0**	**110 975,0**	**111 175,0**	**334 207,0**	**-**	**334 207,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			112 057,0	110 975,0	111 175,0	334 207,0	-	334 207,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**112 057,0**	**110 975,0**	**111 175,0**	**334 207,0**	**-**	**334 207,0**

Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige	M	4 000,0	15 000,0	5 000,0	24 000,0	-	24 000,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	-	5 000,0	5 000,0	10 000,0	-	10 000,0
Total des programmes			**4 000,0**	**20 000,0**	**10 000,0**	**34 000,0**	**-**	**34 000,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 000,0	20 000,0	10 000,0	34 000,0	-	34 000,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 000,0**	**20 000,0**	**10 000,0**	**34 000,0**	**-**	**34 000,0**

Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 100,0	740,0	2 875,0	4 715,0	-	4 715,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	M	1 000,0	1 000,0	1 432,0	3 432,0	-	3 432,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 718,0	1 260,0	1 424,0	4 402,0	-	4 402,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	7 900,0	3 100,0	4 300,0	15 300,0	-	15 300,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	1 552,0	5 836,0	14 784,0	22 172,0	-	22 172,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	50,0	210,0	100,0	360,0	-	360,0
Total des programmes			**13 320,0**	**12 146,0**	**24 915,0**	**50 381,0**	**-**	**50 381,0**
Projets								
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	300,0	100,0	-	400,0	-	400,0
35011	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur de la Place des Arts	M	6 591,0	350,0	-	6 941,0	-	6 941,0
35013	QDS - Mobilier urbain à l'usage des festivals et Partie Est - Réaménagement du domaine public	M	2 009,0	-	-	2 009,0	-	2 009,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification et Îlot clark	M	20 205,0	1 125,0	-	21 330,0	-	21 330,0
36185	MEM	M	2 817,0	6 701,0	258,0	9 776,0	-	9 776,0
36195	Quartier des spectacles : Intervention ponctuelle	M	-	-	500,0	500,0	500,0	1 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	25 836,0	27 962,0	28 925,0	82 723,0	382 537,0	465 260,0
Total des projets			**57 758,0**	**36 238,0**	**29 683,0**	**123 679,0**	**383 037,0**	**506 716,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			71 078,0	48 384,0	54 598,0	174 060,0	383 037,0	557 097,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**71 078,0**	**48 384,0**	**54 598,0**	**174 060,0**	**383 037,0**	**557 097,0**

Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
38365	Programme d'aménagements urbains - enfants	M	1 000,0	1 500,0	1 500,0	4 000,0	-	4 000,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
76011	Programme municipal de revitalisation de quartiers (QI et RUI)	M	500,0	500,0	500,0	1 500,0	-	1 500,0
Total des programmes			**4 500,0**	**5 000,0**	**5 000,0**	**14 500,0**	**-**	**14 500,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 500,0	5 000,0	5 000,0	14 500,0	-	14 500,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 500,0**	**5 000,0**	**5 000,0**	**14 500,0**	**-**	**14 500,0**

Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
18100	Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	M	200 000,0	200 000,0	154 688,0	554 688,0	-	554 688,0
50011	Renouvellement des actifs des réseaux d'eau	M	-	750,0	13 579,0	14 329,0	-	14 329,0
		A	-	-	740,0	740,0	-	740,0
53010	Collecteurs d'égouts	A	34 762,0	19 510,0	24 000,0	78 272,0	-	78 272,0
56088	Réseau principal d'aqueduc	A	66 089,0	53 663,0	37 386,0	157 138,0	-	157 138,0
56096	Réhabilitation des chambres de vannes et composantes	A	1 872,0	4 490,0	3 000,0	9 362,0	-	9 362,0
56527	Ouvrages de rétention - Plan directeur	A	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
56528	Intercepteurs	A	9 000,0	4 000,0	6 681,0	19 681,0	-	19 681,0
56529	Station d'épuration des eaux usées	A	16 647,0	14 077,0	12 959,0	43 683,0	-	43 683,0
58026	Investissements - Diverses usines	A	11 536,0	18 200,0	15 000,0	44 736,0	-	44 736,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	A	8 376,0	13 583,0	15 099,0	37 058,0	-	37 058,0
Total des programmes			**348 322,0**	**328 313,0**	**283 172,0**	**959 807,0**	**-**	**959 807,0**
Projets								
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	3 074,0	1 820,0	-	4 894,0	-	4 894,0
53031	Ouvrage de rétention Rockfield	A	11 139,0	-	-	11 139,0	-	11 139,0
53032	Ouvrage de rétention William	A	3 241,0	-	-	3 241,0	-	3 241,0
53033	Ouvrage de rétention Leduc	A	5 000,0	28 000,0	23 769,0	56 769,0	18 768,0	75 537,0
53034	Ouvrage de rétention Lavigne	A	9 500,0	-	-	9 500,0	-	9 500,0
53043	Ouvrages de rétention St-Thomas	A	3 500,0	8 600,0	-	12 100,0	40 061,0	52 161,0
53044	Collecteur industriel - Anjou et la rue Notre-Dame à P.A.T.	A	-	8 000,0	12 000,0	20 000,0	11 000,0	31 000,0
53045	Ouvrage régional de rétention cour Turcot	A	500,0	500,0	500,0	1 500,0	80 000,0	81 500,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 596,0	-	676,0	2 272,0	371,0	2 643,0
56038	Plan d'alimentation réseaux de l'ouest	A	1 000,0	3 900,0	2 100,0	7 000,0	175 355,0	182 355,0
56530	Désinfection - Ozone	A	10 828,0	5 639,0	116 901,0	133 368,0	182 303,0	315 671,0
56800	Optimisation des réseaux	A	6 200,0	6 418,0	6 592,0	19 210,0	13 000,0	32 210,0
58013	Modernisation - Usine Des Baillets	A	1 928,0	802,0	-	2 730,0	48 506,0	51 236,0
58038	Modernisation - Usine Atwater	A	27 623,0	19 913,0	2 283,0	49 819,0	7 814,0	57 633,0

Eau (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
58039	Modernisation - Usine Dorval	A	4 597,0	7 053,0	2 058,0	13 708,0	15 669,0	29 377,0
58040	Modernisation - Usine Lachine	A	7 655,0	18 138,0	6 796,0	32 589,0	21 054,0	53 643,0
58052	Modernisation - Usine Pierrefonds	A	22 603,0	15 188,0	2 720,0	40 511,0	9 119,0	49 630,0
58053	Modernisation - Usine Pointe-Claire	A	338,0	5 685,0	2 045,0	8 068,0	26 926,0	34 994,0
58080	Réservoir et station de pompage - Rosemont	A	8 132,0	601,0	2 985,0	11 718,0	-	11 718,0
58081	Réservoir et station de pompage - Dollard-Des-Ormeaux	A	5 207,0	7 622,0	181,0	13 010,0	181,0	13 191,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	9 404,0	11 270,0	40 806,0	61 480,0	120 318,0	181 798,0
66530	Désinfection - Production d'oxygène	A	420,0	600,0	60 400,0	61 420,0	13 000,0	74 420,0
66531	Construction - Sous-station électrique	A	5 320,0	200,0	10 200,0	15 720,0	10 999,0	26 719,0
66532	Remplacement - Dégrilleurs et convoyeurs	A	-	-	30 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
Total des projets			**148 805,0**	**149 949,0**	**323 012,0**	**621 766,0**	**824 444,0**	**1 446 210,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			200 000,0	200 750,0	168 267,0	569 017,0	-	569 017,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			297 127,0	277 512,0	437 917,0	1 012 556,0	824 444,0	1 837 000,0
Total des investissements			**497 127,0**	**478 262,0**	**606 184,0**	**1 581 573,0**	**824 444,0**	**2 406 017,0**

Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
50013	Protection et réfection de bâtiments - Environnement	A	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 165,0	475,0	450,0	2 090,0	-	2 090,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables	M	1 235,0	1 259,0	1 285,0	3 779,0	-	3 779,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles	M	521,0	351,0	448,0	1 320,0	-	1 320,0
Total des programmes			**3 171,0**	**2 335,0**	**2 433,0**	**7 939,0**	**-**	**7 939,0**
Projets								
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	65 572,0	48 023,0	-	113 595,0	471,0	114 066,0
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	M	153,0	153,0	153,0	459,0	459,0	918,0
50041	Outils de collecte des matières organiques	M	1 433,0	1 433,0	1 433,0	4 299,0	4 299,0	8 598,0
50050	Outils de collecte des matières organiques pour les multilogements et les ICI	M	1 000,0	500,0	500,0	2 000,0	-	2 000,0
51111	Centre de compostage - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	A	122,0	124,0	126,0	372,0	98 075,0	98 447,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	353,0	5 095,0	6 725,0	12 173,0	147 582,0	159 755,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	26 931,0	65 813,0	32 171,0	124 915,0	517,0	125 432,0
51414	Centre pilote de prétraitement - Montréal-Est	A	223,0	227,0	230,0	680,0	31 491,0	32 171,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	100,0	2 711,0	2 327,0	5 138,0	19 507,0	24 645,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	855,0	127,0	-	982,0	-	982,0
55223	Centre de tri des matières recyclables - Est	A	423,0	3 142,0	20 093,0	23 658,0	33 371,0	57 029,0
Total des projets			**97 165,0**	**127 348,0**	**63 758,0**	**288 271,0**	**335 772,0**	**624 043,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 342,0	3 696,0	3 819,0	11 857,0	4 758,0	16 615,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			95 994,0	125 987,0	62 372,0	284 353,0	331 014,0	615 367,0
Total des investissements			**100 336,0**	**129 683,0**	**66 191,0**	**296 210,0**	**335 772,0**	**631 982,0**

Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	8 441,0	16 799,0	17 831,0	43 071,0	-	43 071,0
Total des programmes			**8 441,0**	**16 799,0**	**17 831,0**	**43 071,0**	**-**	**43 071,0**
Projets								
37007	Migration du Biodôme	M	3 560,0	38,0	16,0	3 614,0	-	3 614,0
37008	Métamorphose de l'Insectarium	M	14 655,0	3 932,0	-	18 587,0	-	18 587,0
37012	Parcours phytotechnologique	M	1 650,0	828,0	3 750,0	6 228,0	5 505,0	11 733,0
Total des projets			**19 865,0**	**4 798,0**	**3 766,0**	**28 429,0**	**5 505,0**	**33 934,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			28 306,0	21 597,0	21 597,0	71 500,0	5 505,0	77 005,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**28 306,0**	**21 597,0**	**21 597,0**	**71 500,0**	**5 505,0**	**77 005,0**

Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
30910	Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs	M	4 076,0	3 396,0	740,0	8 212,0	-	8 212,0
		A	2 717,0	2 264,0	493,0	5 474,0	-	5 474,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	5 505,0	5 365,0	6 593,0	17 463,0	-	17 463,0
40302	Programme d'acquisition stratégique de terrains et bâtiments et régularisation de titres de propriété	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	12 000,0	-	12 000,0
		A	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	339,0	1 102,0	3 041,0	4 482,0	-	4 482,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	2 028,0	1 089,0	6 029,0	9 146,0	-	9 146,0
		A	2 830,0	2 772,0	4 317,0	9 919,0	-	9 919,0
42290	Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard	M	1 200,0	1 306,0	9 042,0	11 548,0	-	11 548,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	14 656,0	1 949,0	3 978,0	20 583,0	-	20 583,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	4 367,0	8 281,0	6 482,0	19 130,0	-	19 130,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	12 055,0	7 856,0	12 552,0	32 463,0	-	32 463,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	996,0	880,0	1 832,0	3 708,0	-	3 708,0
		A	250,0	222,0	454,0	926,0	-	926,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	40,0	480,0	4 000,0	4 520,0	-	4 520,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	5 449,0	5 129,0	1 890,0	12 468,0	-	12 468,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	65,0	55,0	58,0	178,0	-	178,0
		A	66,0	55,0	58,0	179,0	-	179,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
66169	Programme de développement durable dans les édifices municipaux	M	2 018,0	2 458,0	2 589,0	7 065,0	-	7 065,0
		A	2 018,0	2 458,0	2 589,0	7 065,0	-	7 065,0
66190	Programme des cours de services	M	6 630,0	12 410,0	17 970,0	37 010,0	-	37 010,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	2 555,0	5 711,0	908,0	9 174,0	-	9 174,0
		A	2 371,0	5 711,0	908,0	8 990,0	-	8 990,0
70020	Programme des compteurs d'eau	A	1 976,0	44,0	-	2 020,0	-	2 020,0
Total des programmes			**82 207,0**	**78 993,0**	**94 523,0**	**255 723,0**	**-**	**255 723,0**

Gestion et planification immobilière (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets								
64027	Pôle multifonctionnel SPVM	A	-	365,0	1 004,0	1 369,0	29 018,0	30 387,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	21 302,0	23 411,0	8 188,0	52 901,0	3 707,0	56 608,0
		A	13 448,0	14 780,0	5 169,0	33 397,0	2 340,0	35 737,0
66300	Projet CNESST - SIM - Captation des gaz à la source dans les casernes	A	1 171,0	7,0	-	1 178,0	-	1 178,0
66670	Rénovation du bâtiment de la Cour municipale	M	50,0	252,0	602,0	904,0	1 742,0	2 646,0
		A	383,0	1 919,0	4 579,0	6 881,0	13 264,0	20 145,0
Total des projets			**36 354,0**	**40 734,0**	**19 542,0**	**96 630,0**	**50 071,0**	**146 701,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			73 909,0	71 993,0	74 460,0	220 362,0	5 449,0	225 811,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			44 652,0	47 734,0	39 605,0	131 991,0	44 622,0	176 613,0
Total des investissements			**118 561,0**	**119 727,0**	**114 065,0**	**352 353,0**	**50 071,0**	**402 424,0**

Grands parcs, mont Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	7 810,0	-	3 000,0	10 810,0	-	10 810,0
		A	30 170,0	43 170,0	20 170,0	93 510,0	-	93 510,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	3 203,0	6 087,0	16 205,0	25 495,0	-	25 495,0
34300	Programme de réaménagement du Réseau des grands parcs de Montréal	M	8 060,0	7 334,0	10 040,0	25 434,0	-	25 434,0
		A	3 831,0	6 430,0	11 507,0	21 768,0	-	21 768,0
34312	Plan de l'eau - Acquisition et aménagement	M	25,0	6 250,0	-	6 275,0	-	6 275,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	23 000,0	28 000,0	-	51 000,0	-	51 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	18 564,0	19 965,0	21 782,0	60 311,0	-	60 311,0
		A	5 609,0	5 590,0	6 100,0	17 299,0	-	17 299,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	6 962,0	6 440,0	12 840,0	26 242,0	-	26 242,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	M	85,0	1 313,0	5 664,0	7 062,0	-	7 062,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	705,0	6 050,0	-	6 755,0	-	6 755,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	24 518,0	19 268,0	27 157,0	70 943,0	-	70 943,0
38360	Programme des arénas	M	30 340,0	5 119,0	160,0	35 619,0	-	35 619,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	11 000,0	14 000,0	9 000,0	34 000,0	-	34 000,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	1 221,0	8 807,0	23 704,0	33 732,0	-	33 732,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	150,0	50,0	1 500,0	1 700,0	-	1 700,0
Total des programmes			**175 253,0**	**183 873,0**	**168 829,0**	**527 955,0**	**-**	**527 955,0**
Projets								
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	10 496,0	8 020,0	2 353,0	20 869,0	174 502,0	195 371,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	-	3 000,0	10 000,0	13 000,0	30 000,0	43 000,0
34306	Parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaine	M	100,0	100,0	100,0	300,0	18 950,0	19 250,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	8 282,0	3 953,0	1 830,0	14 065,0	43 869,0	57 934,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	200,0	1 000,0	5 450,0	6 650,0	73 550,0	80 200,0
Total des projets			**19 078,0**	**16 073,0**	**19 733,0**	**54 884,0**	**340 871,0**	**395 755,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			141 022,0	127 649,0	122 227,0	390 898,0	136 369,0	527 267,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			53 309,0	72 297,0	66 335,0	191 941,0	204 502,0	396 443,0
Total des investissements			**194 331,0**	**199 946,0**	**188 562,0**	**582 839,0**	**340 871,0**	**923 710,0**

Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 817,0	2 128,0	2 577,0	7 522,0	-	7 522,0
Total des programmes			**8 155,0**	**5 204,0**	**5 577,0**	**18 936,0**	**-**	**18 936,0**
Projets								
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	15 077,0	7 598,0	7 225,0	29 900,0	2 281,0	32 181,0
Total des projets			**15 077,0**	**7 598,0**	**7 225,0**	**29 900,0**	**2 281,0**	**32 181,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 338,0	3 076,0	3 000,0	11 414,0	-	11 414,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			17 894,0	9 726,0	9 802,0	37 422,0	2 281,0	39 703,0
Total des investissements			**23 232,0**	**12 802,0**	**12 802,0**	**48 836,0**	**2 281,0**	**51 117,0**

Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets								
39710	Complexe Turcot	M	12 000,0	17 590,0	16 689,0	46 279,0	13 626,0	59 905,0
		A	8 528,0	21 110,0	8 100,0	37 738,0	15 996,0	53 734,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	38 619,0	22 059,0	10 230,0	70 908,0	960,0	71 868,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain-Accompagnement d'infrastructure Canada - Travaux incidents	M	500,0	200,0	4 234,0	4 934,0	-	4 934,0
		A	-	200,0	6 846,0	7 046,0	-	7 046,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement, Travaux incidents	M	8 700,0	8 875,0	4 838,0	22 413,0	-	22 413,0
		A	8 500,0	14 043,0	15 856,0	38 399,0	-	38 399,0
75055	Prolongement de la ligne bleue	M	-	1 500,0	2 125,0	3 625,0	15 200,0	18 825,0
		A	-	3 500,0	2 475,0	5 975,0	15 200,0	21 175,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	-	595,0	115,0	710,0	-	710,0
75057	Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (autoroute 25)	M	2 000,0	900,0	-	2 900,0	-	2 900,0
Total des projets			**78 847,0**	**90 572,0**	**71 508,0**	**240 927,0**	**60 982,0**	**301 909,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			61 819,0	51 719,0	38 231,0	151 769,0	29 786,0	181 555,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			17 028,0	38 853,0	33 277,0	89 158,0	31 196,0	120 354,0
Total des investissements			**78 847,0**	**90 572,0**	**71 508,0**	**240 927,0**	**60 982,0**	**301 909,0**

Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	22 013,0	22 151,0	22 151,0	66 315,0	-	66 315,0
		A	4 680,0	4 699,0	4 699,0	14 078,0	-	14 078,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	845,0	1 000,0	1 000,0	2 845,0	-	2 845,0
		A	845,0	1 000,0	1 000,0	2 845,0	-	2 845,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	1 650,0	1 650,0	1 650,0	4 950,0	-	4 950,0
		A	350,0	350,0	350,0	1 050,0	-	1 050,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	3 217,0	4 500,0	4 500,0	12 217,0	-	12 217,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	17 000,0	15 650,0	15 650,0	48 300,0	-	48 300,0
Total des programmes			**50 600,0**	**51 000,0**	**51 000,0**	**152 600,0**	**-**	**152 600,0**
Projets								
68097	Projet de mise à niveau des postes de carburants	M	775,0	775,0	775,0	2 325,0	5 425,0	7 750,0
68107	Projet d'installation des dispositifs de sécurité de bennes basculantes	M	360,0	-	-	360,0	-	360,0
		A	40,0	-	-	40,0	-	40,0
Total des projets			**1 175,0**	**775,0**	**775,0**	**2 725,0**	**5 425,0**	**8 150,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			25 643,0	25 576,0	25 576,0	76 795,0	5 425,0	82 220,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			26 132,0	26 199,0	26 199,0	78 530,0	-	78 530,0
Total des investissements			**51 775,0**	**51 775,0**	**51 775,0**	**155 325,0**	**5 425,0**	**160 750,0**

Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	23 680,0	20 066,0	23 081,0	66 827,0	-	66 827,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
43018	Mise en oeuvre : Aménagement du plan directeur	A	-	4 000,0	4 000,0	8 000,0	-	8 000,0
Total des programmes			**24 080,0**	**24 466,0**	**27 481,0**	**76 027,0**	**-**	**76 027,0**
Projets								
43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	2 050,0	2 300,0	-	4 350,0	-	4 350,0
43016	Place des Nations	A	4 000,0	21 750,0	20 250,0	46 000,0	-	46 000,0
43017	Plage Jean-Doré	A	1 750,0	5 315,0	-	7 065,0	-	7 065,0
Total des projets			**7 800,0**	**29 365,0**	**20 250,0**	**57 415,0**	**-**	**57 415,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			31 880,0	53 831,0	47 731,0	133 442,0	-	133 442,0
Total des investissements			**31 880,0**	**53 831,0**	**47 731,0**	**133 442,0**	**-**	**133 442,0**

Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets								
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	748,0	449,0	349,0	1 546,0	2 089,0	3 635,0
		A	752,0	451,0	351,0	1 554,0	2 098,0	3 652,0
28020	Système de gestion des projets d'immobilisations	M	78,0	-	-	78,0	-	78,0
		A	78,0	-	-	78,0	-	78,0
54444	Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	A	620,0	375,0	375,0	1 370,0	1 372,0	2 742,0
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	584,0	748,0	748,0	2 080,0	7 719,0	9 799,0
		A	586,0	752,0	752,0	2 090,0	7 749,0	9 839,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	748,0	948,0	649,0	2 345,0	349,0	2 694,0
		A	752,0	952,0	651,0	2 355,0	351,0	2 706,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	2 099,0	1 453,0	1 220,0	4 772,0	4 002,0	8 774,0
		A	2 108,0	1 458,0	1 224,0	4 790,0	4 018,0	8 808,0
61000	Modernisation des services TI	M	226,0	-	-	226,0	-	226,0
		A	226,0	-	-	226,0	-	226,0
68008	SERAM Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de	A	600,0	-	-	600,0	-	600,0
68037	Communications évoluées	M	1 700,0	1 422,0	1 020,0	4 142,0	5 736,0	9 878,0
		A	1 706,0	1 428,0	1 024,0	4 158,0	5 764,0	9 922,0
68088	Approvisionnement III	M	249,0	-	-	249,0	352,0	601,0
		A	251,0	-	-	251,0	353,0	604,0
68092	Migration du système intégré Montréal (SIMON)	M	2 445,0	2 894,0	3 343,0	8 682,0	234,0	8 916,0
		A	2 455,0	2 906,0	3 357,0	8 718,0	235,0	8 953,0
68094	Approvisionnement - Gestion vestimentaire intégrée	M	672,0	-	-	672,0	-	672,0
		A	675,0	-	-	675,0	-	675,0
68111	Modernisation des télécommunications	M	471,0	865,0	1 045,0	2 381,0	11 431,0	13 812,0
		A	473,0	868,0	1 049,0	2 390,0	11 477,0	13 867,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	249,0	748,0	624,0	1 621,0	931,0	2 552,0
		A	251,0	752,0	626,0	1 629,0	935,0	2 564,0
68142	Réflexe Montréal - Modification des systèmes de subventions	M	103,0	-	-	103,0	-	103,0
		A	103,0	-	-	103,0	-	103,0
68143	Gestion des subventions en habitation	M	262,0	262,0	262,0	786,0	-	786,0
		A	263,0	263,0	263,0	789,0	-	789,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	665,0	-	325,0	990,0	4 000,0	4 990,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	3 000,0	2 360,0	4 300,0	9 660,0	10 000,0	19 660,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 440,0	2 800,0	3 523,0	8 763,0	7 500,0	16 263,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	225,0	225,0	282,0	732,0	2 217,0	2 949,0
		A	225,0	225,0	283,0	733,0	2 230,0	2 963,0
70015	Système de relève des compteurs d'eau	M	72,0	-	-	72,0	-	72,0
		A	72,0	-	-	72,0	-	72,0
70024	Nouveau code de procédure civile (NCPC)	A	350,0	-	-	350,0	-	350,0
70025	Cour municipale numérique	A	1 500,0	2 850,0	4 600,0	8 950,0	12 123,0	21 073,0
70150	Remplacement du portail web de la Ville	M	135,0	-	-	135,0	-	135,0
		A	135,0	-	-	135,0	-	135,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	1 267,0	1 148,0	1 223,0	3 638,0	998,0	4 636,0
		A	1 273,0	1 152,0	1 227,0	3 652,0	1 002,0	4 654,0
70160	Refonte du portail intranet	M	-	110,0	694,0	804,0	444,0	1 248,0
		A	-	110,0	696,0	806,0	446,0	1 252,0
70175	Mise à niveau des systèmes TI pour la Direction de l'eau potable (DEP)	A	804,0	800,0	380,0	1 984,0	3 410,0	5 394,0
70178	Centre opérationnel et données résilientes pour l'eau potable	A	-	100,0	200,0	300,0	4 606,0	4 906,0
70189	Mise en place des équipements TI du nouveau bâtiment de l'usine Atwater	A	181,0	-	-	181,0	-	181,0
70190	Présence numérique - Fondation	M	993,0	848,0	-	1 841,0	464,0	2 305,0
		A	997,0	852,0	-	1 849,0	465,0	2 314,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	449,0	1 247,0	748,0	2 444,0	-	2 444,0
		A	451,0	1 253,0	752,0	2 456,0	-	2 456,0
70330	Données ouvertes	M	265,0	356,0	499,0	1 120,0	599,0	1 719,0
		A	267,0	357,0	501,0	1 125,0	601,0	1 726,0
70450	Optimisation de la gestion des paiements	M	449,0	-	-	449,0	-	449,0
		A	451,0	-	-	451,0	-	451,0
70500	Bureau de demain	M	998,0	535,0	371,0	1 904,0	-	1 904,0
		A	1 002,0	538,0	372,0	1 912,0	-	1 912,0
70501	Environnement de travail	M	597,0	352,0	-	949,0	1 546,0	2 495,0
		A	599,0	354,0	-	953,0	1 552,0	2 505,0
70540	Intelligence d'affaires - Infrastructure et outils	M	1 412,0	1 394,0	1 267,0	4 073,0	-	4 073,0
		A	1 417,0	1 400,0	1 272,0	4 089,0	-	4 089,0
70550	Gestion des règlements municipaux	M	857,0	615,0	-	1 472,0	-	1 472,0
70620	Numérisation des microfilms des Archives de Montréal	M	270,0	258,0	15,0	543,0	936,0	1 479,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	669,0	488,0	299,0	1 456,0	-	1 456,0
		A	671,0	490,0	301,0	1 462,0	-	1 462,0
70751	Solutions en Intelligence d'Affaires des Services et Arrondissements (SIASA)	M	249,0	249,0	649,0	1 147,0	5 984,0	7 131,0
		A	251,0	251,0	651,0	1 153,0	6 016,0	7 169,0
70850	Indicateurs de gestion institutionnels (gestion par activités)	M	65,0	65,0	65,0	195,0	225,0	420,0
		A	65,0	65,0	65,0	195,0	225,0	420,0
70910	Programme Plateformes et Infrastructures	M	2 536,0	2 051,0	2 182,0	6 769,0	2 824,0	9 593,0
		A	2 547,0	2 060,0	2 190,0	6 797,0	2 834,0	9 631,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	600,0	520,0	625,0	1 745,0	4 621,0	6 366,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	898,0	898,0	898,0	2 694,0	3 939,0	6 633,0
		A	902,0	902,0	902,0	2 706,0	3 955,0	6 661,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	6 000,0	19 930,0	25 930,0
71720	Mise à jour du système de contrôle des procédés pour la station Jean-R. Marcotte	A	1 000,0	500,0	500,0	2 000,0	425,0	2 425,0
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	A	855,0	690,0	622,0	2 167,0	945,0	3 112,0
71800	Modernisation des dossiers d'évaluation - Refonte du module de collecte de données économiques et d'éval. des immeubles à	A	182,0	150,0	-	332,0	-	332,0
71875	Mise à niveau des systèmes pour la désinfection et l'ozonation des eaux usées	A	600,0	500,0	600,0	1 700,0	4 300,0	6 000,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	A	2 496,0	3 000,0	4 288,0	9 784,0	10 300,0	20 084,0
72501	Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	M	780,0	460,0	-	1 240,0	-	1 240,0
72514	Carte universelle d'authentification citoyenne	M	800,0	1 350,0	900,0	3 050,0	-	3 050,0
72670	Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	M	580,0	120,0	-	700,0	647,0	1 347,0
72695	Amélioration de l'expérience client et de la stratégie numérique d'Espace pour la vie	M	1 948,0	1 914,0	1 219,0	5 081,0	1 500,0	6 581,0
72740	Développer les outils numériques citoyens pour la Société, la culture, Loisirs (SOCLe)	M	970,0	960,0	750,0	2 680,0	1 000,0	3 680,0
73000	Recettes et encaissements	M	722,0	-	-	722,0	-	722,0
		A	725,0	-	-	725,0	-	725,0
74011	Migration à la nouvelle version du LIMS pour les laboratoires de l'Eau et de l'Environnement	A	224,0	90,0	90,0	404,0	251,0	655,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	2 742,0	4 491,0	4 491,0	11 724,0	18 641,0	30 365,0
		A	2 753,0	4 509,0	4 509,0	11 771,0	18 715,0	30 486,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	618,0	3 098,0	4 196,0	7 912,0	26 785,0	34 697,0
74561	Gestion de l'évolution bureautique	M	592,0	-	-	592,0	-	592,0
		A	595,0	-	-	595,0	-	595,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	634,0	614,0	833,0	2 081,0	23 164,0	25 245,0
		A	636,0	616,0	836,0	2 088,0	23 257,0	25 345,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire)	M	800,0	1 102,0	620,0	2 522,0	3 235,0	5 757,0
74860	Geo-Trafic	M	42,0	-	-	42,0	-	42,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 636,0	2 642,0	580,0	5 858,0	2 009,0	7 867,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
74950	Réforme TI des régimes de retraite	M	374,0	-	-	374,0	206,0	580,0
		A	376,0	-	-	376,0	207,0	583,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	385,0	131,0	131,0	647,0	193,0	840,0
74991	Solution mobile de transport actif	M	508,0	400,0	200,0	1 108,0	-	1 108,0
74992	Système de gestion des inspections du domaine public et privé	M	491,0	643,0	-	1 134,0	1 855,0	2 989,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 400,0	1 150,0	1 140,0	3 690,0	6 850,0	10 540,0
78010	Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville	M	499,0	699,0	-	1 198,0	-	1 198,0
		A	501,0	701,0	-	1 202,0	-	1 202,0
78032	Communications numériques	M	200,0	100,0	249,0	549,0	249,0	798,0
		A	200,0	100,0	251,0	551,0	251,0	802,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	371,0	260,0	813,0	1 444,0	799,0	2 243,0
		A	373,0	262,0	817,0	1 452,0	801,0	2 253,0
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	249,0	699,0	748,0	1 696,0	5 236,0	6 932,0
		A	251,0	701,0	752,0	1 704,0	5 264,0	6 968,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	249,0	-	-	249,0	3 143,0	3 392,0
		A	251,0	-	-	251,0	3 157,0	3 408,0
78073	Projet initial d'infrastructure urbaine numérique	M	274,0	249,0	499,0	1 022,0	1 329,0	2 351,0
		A	276,0	251,0	501,0	1 028,0	1 335,0	2 363,0
Total des projets			**88 962,0**	**85 424,0**	**84 424,0**	**258 810,0**	**338 936,0**	**597 746,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			45 169,0	44 230,0	38 771,0	128 170,0	178 411,0	306 581,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			43 793,0	41 194,0	45 653,0	130 640,0	160 525,0	291 165,0
Total des investissements			**88 962,0**	**85 424,0**	**84 424,0**	**258 810,0**	**338 936,0**	**597 746,0**

Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Programmes								
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	1 000,0	2 800,0	1 400,0	5 200,0	-	5 200,0
		A	7 424,0	1 000,0	1 400,0	9 824,0	-	9 824,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclabe	A	17 250,0	17 000,0	18 000,0	52 250,0	-	52 250,0
45009	Vélo : Programme de maintien du réseau cyclable	A	6 000,0	6 000,0	6 000,0	18 000,0	-	18 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	29 600,0	35 000,0	35 000,0	99 600,0	-	99 600,0
46104	Acquisition de terrains	M	650,0	968,0	968,0	2 586,0	-	2 586,0
		A	3 400,0	2 721,0	3 759,0	9 880,0	-	9 880,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	2 500,0	3 000,0	3 500,0	9 000,0	-	9 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	33 125,0	25 000,0	25 000,0	83 125,0	-	83 125,0
55855	Programme de réfection du réseau routier local	M	13 863,0	4 500,0	4 500,0	22 863,0	-	22 863,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	35 000,0	35 000,0	35 000,0	105 000,0	-	105 000,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	8 591,0	-	-	8 591,0	-	8 591,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	15 000,0	-	15 000,0
55861	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Artériel	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	30 000,0	-	30 000,0
55862	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement - Local	M	115,0	-	-	115,0	-	115,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	1 118,0	8 290,0	8 141,0	17 549,0	-	17 549,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	8 127,0	9 346,0	9 346,0	26 819,0	-	26 819,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation, afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires	M	12 500,0	15 500,0	19 500,0	47 500,0	-	47 500,0
59002	Feux de circulation et équipement de gestion de la circulation - Mise aux normes	M	7 000,0	4 000,0	-	11 000,0	-	11 000,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	M	8 395,0	1 231,0	-	9 626,0	-	9 626,0
59020	Piétons : Rues piétonnes et partagées	M	1 707,0	1 963,0	1 963,0	5 633,0	-	5 633,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	50 913,0	91 139,0	93 100,0	235 152,0	-	235 152,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	5 000,0	10 000,0	10 000,0	25 000,0	-	25 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	3 000,0	3 000,0	-	6 000,0	-	6 000,0
Total des programmes			**271 278,0**	**292 458,0**	**291 577,0**	**855 313,0**	**-**	**855 313,0**

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets								
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	6 800,0	6 800,0	2 900,0	16 500,0	9 047,0	25 547,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	1 500,0	16 000,0	17 500,0	72 500,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	382,0	-	-	382,0	20 618,0	21 000,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	900,0	1 000,0	1 900,0	33 760,0	35 660,0
36208	Réaménagement du domaine public (rue Saint-François Xavier)	M	725,0	-	-	725,0	-	725,0
36209	Plan lumière	A	900,0	312,0	-	1 212,0	-	1 212,0
36212	Parc des Saints-Anges	M	866,0	-	-	866,0	-	866,0
		A	-	2 740,0	1 826,0	4 566,0	-	4 566,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	895,0	2 363,0	5 240,0	8 498,0	4 627,0	13 125,0
39001	Campus Outremont - Infrastructures et aménagement	M	5 796,0	7 880,0	5 660,0	19 336,0	-	19 336,0
39003	Développement des abords du Campus Outremont	M	7 420,0	10 044,0	5 662,0	23 126,0	136 945,0	160 071,0
39753	CHUM - Infrastructures	M	903,0	3 240,0	2 338,0	6 481,0	-	6 481,0
40134	District Griffin - phase 1 et promenade Smith	M	1 797,0	442,0	413,0	2 652,0	7 443,0	10 095,0
40136	Bassins du Nouveau Havre - Infrastructures et aménagement	M	1 877,0	2 621,0	1 434,0	5 932,0	-	5 932,0
40139	PPU Griffintown	M	7 658,0	6 719,0	8 328,0	22 705,0	169 117,0	191 822,0
40153	Le Triangle	M	4 122,0	-	-	4 122,0	-	4 122,0
40155	Namur - De la Savane (Abords de Namur et hippodrome)	M	300,0	2 292,0	5 836,0	8 428,0	57 028,0	65 456,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	5 812,0	12 810,0	10 193,0	28 815,0	49 719,0	78 534,0
40171	Turcot-Lachine Est (secteur Lachine Est)	M	200,0	3 632,0	3 500,0	7 332,0	74 496,0	81 828,0
40172	Assomption Nord	M	100,0	1 508,0	1 500,0	3 108,0	62 220,0	65 328,0
40173	Multimodal : Développement des pôles de mobilité	M	920,0	1 058,0	1 058,0	3 036,0	-	3 036,0
40174	Louvain Est	M	-	-	500,0	500,0	35 883,0	36 383,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	2 400,0	3 279,0	2 241,0	7 920,0	115 329,0	123 249,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	-	650,0	1 243,0	1 893,0	17 017,0	18 910,0
40178	Partie nord de l'Île-des-Soeurs	M	-	223,0	910,0	1 133,0	129 822,0	130 955,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	800,0	-	-	800,0	-	800,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2020	2021	2022	Total 2020-2022	Ultérieur	Total
Projets (suite)								
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	2 500,0	7 834,0	7 834,0	18 168,0	64 017,0	82 185,0
54101	Jalonnement dynamique des stationnements	M	100,0	-	-	100,0	-	100,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	2 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	1 521,0	11 521,0
54103	Systèmes de préemption pour autobus et véhicules d'incendie	M	275,0	316,0	316,0	907,0	948,0	1 855,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	250,0	250,0	1 000,0	763,0	1 763,0
59027	Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption - Nouvel accès au	A	500,0	12 500,0	13 000,0	26 000,0	82 830,0	108 830,0
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	7 542,0	10 000,0	8 000,0	25 542,0	18 864,0	44 406,0
59060	Piétons : Programme Montréal à pied (IMAP)	M	1 208,0	1 208,0	1 208,0	3 624,0	-	3 624,0
59064	Réaménagement - Rue Jarry Est, entre Saint-Denis et Rousselot	M	4 423,0	-	-	4 423,0	-	4 423,0
59066	Réaménagement - Laurentien-Lachapelle, entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller	M	3 004,0	-	-	3 004,0	-	3 004,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	1 500,0	-	-	1 500,0	127 126,0	128 626,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	5 225,0	5 000,0	5 000,0	15 225,0	2 874,0	18 099,0
68035	Projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	-	506,0	6 183,0	6 689,0	-	6 689,0
68067	Avenue des Pins	M	1 390,0	10 354,0	20 858,0	32 602,0	26 638,0	59 240,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	5 000,0	2 000,0	8 000,0	15 000,0	227 396,0	242 396,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	59 906,0	31 457,0	2 862,0	94 225,0	-	94 225,0
		A	4 823,0	253,0	-	5 076,0	-	5 076,0
75020	Réaménagement - Rue Saint-Hubert	M	21 278,0	-	-	21 278,0	-	21 278,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	3 294,0	5 068,0	24 176,0	32 538,0	190 551,0	223 089,0
		A	-	-	1 272,0	1 272,0	10 026,0	11 298,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	1 330,0	1 895,0	2 005,0	5 230,0	95 855,0	101 085,0
Total des projets			**177 471,0**	**163 654,0**	**182 746,0**	**523 871,0**	**1 844 980,0**	**2 368 851,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			402 070,0	410 686,0	420 066,0	1 232 822,0	1 470 350,0	2 703 172,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			46 679,0	45 426,0	54 257,0	146 362,0	374 630,0	520 992,0
Total des investissements			**448 749,0**	**456 112,0**	**474 323,0**	**1 379 184,0**	**1 844 980,0**	**3 224 164,0**

Annexes

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- Au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- Au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq **catégories** :

- Les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- Les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires des employés et des élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- Le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location,** l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;

- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par **activités** :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ainsi que la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n^{o} 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

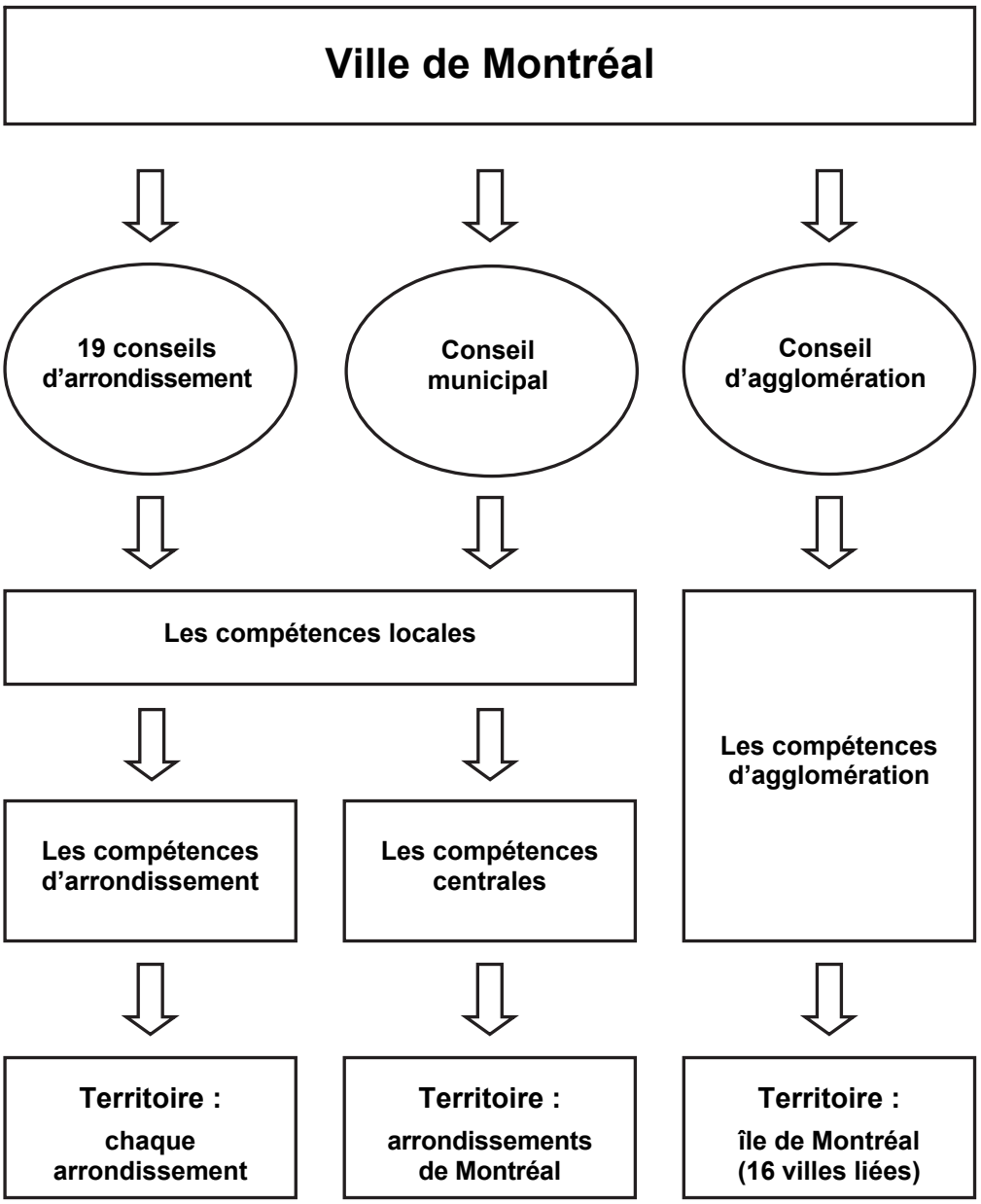

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- La mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- Un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la ville de Montréal et 12,2 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau de la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de 5 membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n^{o} 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2020, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- Les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- Les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- Le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- Les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal[14].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas 2 fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de

14 Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;
- La répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération (voir le tableau 166).

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les 2 budgets et sont regroupées en 2 catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- Les données quantitatives factuelles;
- L'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- L'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- Des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- Des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2020, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,95 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit intègre et résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

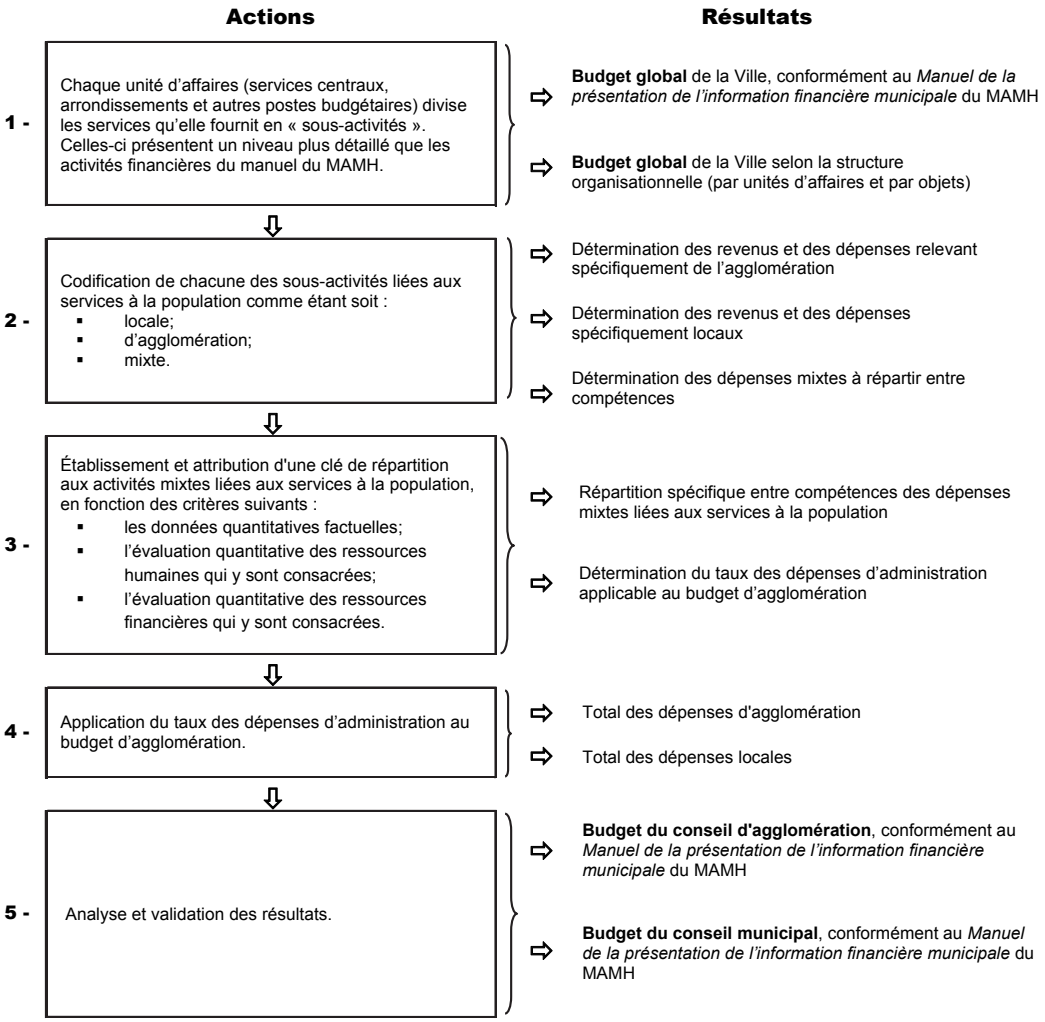

ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment *L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal*, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny, Rapides-du-Cheval-Blanc
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1er janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, incluant le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, entretien des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (LRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de 3 réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations, afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La détermination et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur 5 enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant autant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2020. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2020 s'élèvent à 466,3 M$, en hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2019. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 397,1 M$. Des affectations de 69,1 M$ sont également prévues, principalement à titre d'affectations aux réserves financières. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 200,3 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération. Notons également que les prévisions budgétaires du Fonds de l'eau pour 2020 incluent des économies anticipées de 10 M$ en cours d'exercice, sans suppression d'activités.

Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2020
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		139 057,1	(114 920,5)	24 136,6
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		94 200,9	(81 618,2)	12 582,7
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		5 166,4	(923,8)	4 242,6
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		3 783,3	(436,0)	3 347,3
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		2 428,2	(2 403,4)	24,8
Taxation relative à l'eau	385 695,8	-	-	385 695,8
Tarification forfaitaire et au compteur	21 159,5			21 159,5
Tarification des eaux usées		4 000,0		4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		297,8		297,8
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	358,3		(358,3)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	224,7	1 167,7		1 392,4
Autres tarifications et subventions	1 012,4	423,7		1 436,1
Affectation du fonds général	7 940,0			7 940,0
Total – Revenus	**416 390,7**	**250 525,1**	**(200 660,2)**	**466 255,6**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	1 222,6	2 089,4		3 312,0
Production de l'eau potable		73 673,2		73 673,2
Épuration des eaux usées		65 078,7		65 078,7
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				-
Gestion stratégique des réseaux	16 618,6	2 341,4		18 960,0
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	70 120,8			70 120,8
Amélioration de l'entretien des réseaux	4 543,9			4 543,9
Plan d'intervention		727,4		727,4
Projet d'installation de compteurs d'eau	1 766,7	707,4	(358,3)	2 115,8
Remplacement des entrées de service en plomb	7 940,0			7 940,0
Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(1 232,8)			(1 232,8)
Réserves pour travaux majeurs imprévus	470,0	2 021,0		2 491,0
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	12 980,7	14 998,5		27 979,2
Frais généraux d'administration	15 048,1	22 528,4		37 576,5
Frais de financement	11 847,5	23 351,4		35 198,9
Rajustement des honoraires professionnels	(300,0)	(802,9)		(1 102,9)
Économies anticipées au Service de l'eau	(4 000,0)	(6 000,0)		(10 000,0)
Total – Dépenses	**137 026,1**	**200 713,9**	**(358,3)**	**337 381,7**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	20 832,0	38 893,2	-	59 725,2
Total – Financement	**20 832,0**	**38 893,2**	**-**	**59 725,2**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	200 301,9		(200 301,9)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**358 160,0**	**239 607,1**	**(200 660,2)**	**397 106,9**
	-	-	-	-
Excédent (déficit) avant affectations	**58 230,7**	**10 918,0**	**-**	**69 148,7**
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(519,7)			(519,7)
Réserves financières				
Quote-part tarifaire pour les compteurs	760,6	(1 993,4)		(1 232,8)
Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(54 800,0)			(54 800,0)
Autres affectations à la réserve	(3 671,6)	(8 924,6)		(12 596,2)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**0,0**	**0,0**	**-**	**0,0**

GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2017.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Déplacements fiscaux
Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement
Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Efficacité
Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience
Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Équité fiscale
L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal
Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Harmonisation fiscale
Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations
Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

1) **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique…) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
2) **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique…) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
3) **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
4) **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Potentiel fiscal
Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux) majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)
Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PTI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection
Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et à l'entretien des éléments de l'actif.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Quotes-parts
Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.

Redevance – Conduits souterrains
Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement
Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées
Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement
Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt
Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération
Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

Rôle d'évaluation foncière
Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur
En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central
Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation
Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé
Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

IDIOMES

Territoires

Agglomération de Montréal
Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées
Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération
Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération
L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
  - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme triennal d'immobilisations

Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme triennal d'immobilisations du conseil municipal

- Le PTI du conseil municipal est le PTI adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal.
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme triennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

- Le PTI du conseil d'agglomération est le PTI adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal.
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Programme triennal d'immobilisations d'arrondissement
Le budget d'arrondissement en matière d'immobilisations est adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
AMT	Agence métropolitaine de transport
A-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BAM	Bureau accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHM	Centre d'histoire de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CIUSSS-NIM	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GAE	Gestion de la qualité de l'air et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures
PLD	Plan local de déplacements

PPMVMN	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SSIM ou SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1731-8
Budget de fonctionnement 2020
Programme triennal d'immobilisations 2020-2022
Document imprimé, Français

978-2-7647-1732-5
Budget de fonctionnement 2020
Programme triennal d'immobilisations 2020-2022
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
23976 (11-19)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Montréal

ville.montreal.qc.ca/finances

Ville de Montréal 23976 (11-19)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1190310001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2020 de la Corporation Anjou 80

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2019, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2019, le budget 2020 de la Corporation Anjou 80.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-11-21 10:40

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190310001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2020 de la Corporation Anjou 80

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2020 de la Corporation Anjou 80 en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-0386
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-25

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-11-21

A N J O U 80

BUDGET 2020

ANJOU 80

BUDGET 2020

	Budget 2019	Budget 2020
REVENUS	**3 745 000**	**3 745 000**
DÉPENSES		
ADMINISTRATION	634 562	621 246
FRAIS DE FINANCEMENT	0	0
DÉPENSES D'EXPLOITATION	1 472 323	1 464 238
DÉPENSES D'ENTRETIEN	936 360	1 063 634
AMORTISSEMENTS	55 638	55 638
IMPÔTS FONCIERS	370 000	365 000
	3 468 883	**3 569 756**
REVENU NET AVANT TRAVAUX MAJEURS	**276 117**	**175 244**
TRAVAUX MAJEURS	**270 000**	**170 000**
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	**6 117**	**5 244**

ANJOU 80

BUDGET 2020

		Budget 2019	Budget 2020
REVENUS			
REVENUS DE LOCATION			
	Loyers potentiels	3 675 000	3 675 000
5105	Logements vacants	(10 000)	(10 000)
		3 665 000	**3 665 000**
AUTRES REVENUS			
Location de garage		60 000	60 000
Buanderie (net)		20 000	20 000
		80 000	80 000
REVENUS TOTAUX		**3 745 000**	**3 745 000**

ANJOU 80

BUDGET 2020

ADMINISTRATION

		Budget 2019	Budget 2020
6010	Rémunération	269 202	274 586
60xx	Avantages sociaux	64 100	65 400
6080	Formation – main d'œuvre	2 460	2 460
6110	Frais de déplacement	4 800	4 800
6111	Représentation (directeur général)	3 000	3 000
6114	Représentation (directrice générale adjointe)	2 000	2 000
6130	Postes et messagerie	1 500	1 500
6140	Communications	15 000	15 000
6210	Honoraires professionnels	125 000	80 000
6215	Frais de recouvrement	3 000	3 000
6300	Assurances	100 000	125 000
6410	Entretien & réparation – équipement de bureau	10 000	10 000
6510	Réunion, réception	1 500	1 500
6520	Papeterie & fourniture de bureau	10 000	10 000
6530	Frais bancaires	5 000	5 000
6545	Mauvaises créances	15 000	15 000
6550	Autres dépenses	3 000	3 000
		634 562	**621 246**

ANJOU 80

BUDGET 2020

		Budget 2019	Budget 2020
DÉPENSES D'EXPLOITATION			
7010	Rémunération	391 665	400 748
70xx	Avantages sociaux	125 768	128 300
7032	Loyers responsables d'immeubles	29 700	15 000
7080	Formation – main-d'oeuvre	3 690	3 690
7110	Déneigement	50 000	75 000
7120	Remorquage	1 000	1 000
7210	Gardiennage et sécurité	150 000	130 000
7365	Extincteurs	3 500	3 500
7370	Fournitures – entretien ménager	20 000	20 000
7375	Entretien –équipement	2 000	2 000
7395	Extermination	20 000	20 000
7410	Achats – location outils et équipements	10 000	10 000
8100	Chauffage et eau chaude	500 000	500 000
8110	Électricité	75 000	75 000
8360	Nettoyage des égouts	15 000	15 000
8390	Service et entretien de la piscine	50 000	40 000
8425	Stationnement et entretien paysager	25 000	25 000
		1 472 323	**1 464 238**
IMPÔTS FONCIERS			
6600	Taxes municipales	310 000	315 000
6610	Taxes scolaires	60 000	50 000
		370 000	**365 000**

ANJOU 80

BUDGET 2020

DÉPENSES D'ENTRETIEN

		Budget 2019	Budget 2020
7310	Entretien – électricité	50 000	50 000
7330	Serrures	5 000	5 000
7335	Tapis	4 000	4 000
7350	Travaux – menuiserie (arborite, bois, isolant)	150 000	200 000
7384	Peinture – plâtre	20 000	20 000
7385	Réparation – planchers	150 000	200 000
7396	Ventilation des corridors	10 000	10 000
7405	Quincaillerie	4 000	4 000
7406	Essence et lubrifiants	1 500	1 500
7415	Dégâts d'eau	50 000	50 000
7420	Plomberie et chauffage	80 000	100 000
7425	Alarme incendie	35 000	35 000
7430	Contrat de service	20 000	20 000
8010	Rémunération	233 972	239 165
80xx	Avantages sociaux	73 288	74 745
8027	Prime de disponibilité – cadre	6 200	6 324
8028	Allocation – véhicules	15 000	15 500
8080	Formation de la main-d'œuvre	2 400	2 400
8325	Entretien – fenêtres et moustiquaires	3 000	3 000
8430	Portes de garage	20 000	20 000
8550	Autres dépenses	3 000	3 000
		936 360	**1 063 634**

ANJOU 80

BUDGET 2020

TRAVAUX MAJEURS FINANCÉS À MÊME LE BUDGET

		Budget 2019	Budget 2020
9004	Patio, gazon, dalles de béton, escaliers extérieurs	0	0
9015	Plancher ciment –garage et égoûts	0	0
9026	Électricité	0	0
9017	Réparations – toitures	0	0
9018	Peinture – espaces communs, couloirs, entrées, etc	0	0
9027	Exécution – travaux d'amélioration	0	0
9028	Système de caméras	0	0
9080	Réparations – chauffage	0	0
9099	Travaux divers	270 000	170 000
		270 000	**170 000**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1190310002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2020 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2019, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2019, le budget 2020 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-21 10:37

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190310002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2020 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2020 de la Société d'habitation et de développement de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-25

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-11-21

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

© Yves Martin Allard

SHDM

SOCIÉTÉ D'HABITATION
ET DE DÉVELOPPEMENT
DE MONTRÉAL

Société paramunicipale mandataire de la Ville de Montréal

Montréal

Table des matières

1 Mot de la présidente du conseil d'administration et de la directrice générale

2 Budget de fonctionnement 2020 – Faits saillants

3 Budget d'investissements en immobilisations 2020-2022 – Faits saillants

4 Sommaire du budget de fonctionnement

5 Sommaire du budget d'investissements en immobilisations et notes explicatives 2020

MOT de la présidente du conseil d'administration et de la directrice générale

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons les prévisions budgétaires de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour l'année 2020. Ce budget, qui s'inscrit dans l'achèvement du cycle de la planification stratégique 2017-2020, met en relief l'agilité financière de la SHDM, sa bonne santé financière et sa détermination à répondre de manière responsable aux enjeux immobiliers auxquels Montréal fait face. Avec un budget de 76 M$, 100 % d'autonomie financière et près de 0,8 M$ en contribution sociale pour Montréal, la SHDM fait preuve d'une gestion financière rigoureuse. Rappelons que notre autonomie financière permet de répondre aux priorités d'actions municipales et aux objectifs de la Ville de Montréal en matière de développement économique, social et culturel.

La SHDM prévoit en 2020 des investissements importants pour le maintien d'actifs résidentiels, incluant des travaux majeurs. Ces investissements se répercuteront directement sur la qualité de vie des locataires, notamment les plus âgés, qui dans le cadre de l'engagement de la SHDM envers la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA), réalisera en 2020 plusieurs projets d'amélioration à leur intention.

Afin de contribuer aux objectifs de la Ville en matière d'habitation sociale et abordable et d'assurer la pérennité de l'abordabilité des loyers, la SHDM poursuivra le bilan de la gestion immobilière (résidentielle et commerciale) et le rapatriement de certains services. Un budget spécifique est également prévu pour l'acquisition de terrains et de bâtiments. De plus, la SHDM investira dans trois projets de revalorisation d'actifs qui permettront d'offrir quelque 200 unités d'hébergement pour une clientèle à risque d'itinérance. Ces projets, développés en collaboration avec les organismes partenaires Accueil Bonneau, Chez Doris et la Maison du Père, participeront directement au *Plan d'action montréalais en itinérance*.

Enfin, c'est une équipe déployée de manière optimale et dédiée qui s'engage vers 2020 dans un processus d'amélioration continue grâce au positionnement transversal de l'expérience client et qui œuvrera, en lien avec sa mission et son positionnement d'affaires, à renforcer des partenariats d'affaires innovateurs.

Si 2020 représente la fin d'un cycle de planification stratégique qui aura permis à la SHDM de procéder à des changements majeurs, cette année sera également le début du cycle suivant. Dès janvier 2020, la SHDM entreprendra, en collaboration avec l'ensemble de ses employés, le travail de réflexion stratégique pour lui permettre de perpétuer son évolution, et ce, en cohérence avec la croissance de notre métropole sur les plans économique, social et culturel.

Johanne Brunet
Présidente du conseil d'administration

© Benedicte Brocard

Nancy Shoiry
Directrice générale

Johanne Brunet
Présidente

Nancy Shoiry
Directrice générale

Budget de fonctionnement 2020 – Faits saillants

100 % d'autonomie financière permettant à la Ville de profiter pleinement des interventions de la SHDM pour atteindre ses objectifs en matière de développement économique, social et culturel.

Un budget de 76 M$.

Un surplus de 5,5 M$ provenant essentiellement des portefeuilles immobiliers résidentiel et commercial, des crédits d'achat encaissés dans le cadre du programme Accès Condos et de la vente de terrain.

Près de 22 M$ en travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration pour assurer la pérennité de nos actifs et la qualité des milieux de vie de nos locataires.

16,9 M$ en taxes foncières versées par la SHDM en 2020, dont 15,7 M$ en taxes municipales à la Ville de Montréal et 1,2 M$ en taxes scolaires au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM).

Près de 0,8 M$ en contribution sociale à Montréal :

- 0,5 M$ pour notre parc de maisons de chambres en frais déficitaires assumés par la SHDM.
- 0,2 M$ versés en subventions à même les fonds de la SHDM à ses locataires les moins nantis.
- 0,1 M$ pour financer des projets et des activités offerts à des clientèles du parc résidentiel de la SHDM.

100 %

financièrement autonome.

© Sylvie Trépanier

76 M$

en budget de fonctionnement.

© Sylvie Trépanier

Près de 22 M$

en entretien, réparation et amélioration.

© Sylvie Trépanier

Près de 17 M$

versés par la SHDM en taxes foncières.

© Sylvie Trépanier

Près de 0,8 M$

en contribution sociale à Montréal.

© Sylvie Trépanier

Budget d'investissements en immobilisations 2020-2022 – Faits saillants

La SHDM prévoit investir 38,4 M$ en dépenses en immobilisations pour l'exercice 2020, 39,9 M$ pour l'exercice 2021 et 34,7 M$ en 2022 pour un total de 113 M$ durant cette période.

Pour les années 2020 à 2022, des investissements de 79,1 M$ sont prévus afin de maintenir les parcs immobiliers résidentiel et commercial en bon état. Un montant de 39,4 M$ est dédié aux programmes de maintien de l'actif. Un montant de 39,7 M$ est dédié pour les projets relatifs aux travaux majeurs et de revalorisation d'actifs.

Un budget annuel de 10 M$ est prévu pour les années 2020, 2021 et 2022 pour l'acquisition de terrains et de bâtiments. Ce budget s'inscrit dans la vocation de la SHDM quant au développement de projets et l'expansion du parc immobilier en réponse aux priorités de l'administration de la Ville d'augmenter l'offre de logements abordables à Montréal.

Un budget triennal de 0,9 M$ est prévu pour l'acquisition de matériel et d'équipements relevant du volet corporatif de la SHDM.

Une saine gestion de la dette donnant lieu à un ratio d'endettement inférieur à 25 %.

Des actifs évalués au rôle foncier à près de 825 M$.

113 M$

sur trois ans en dépenses en immobilisations.

© Sylvie Trépanier

10 M$

par année pour l'acquisition de terrains et de bâtiments.

© Sylvie Trépanier

39,7 M$

sur trois ans pour des projets de travaux majeurs et de revalorisation d'actifs.

© Steve Montpetit

39,4 M$

sur trois ans pour des programmes de maintien de l'actif.

© Sylvie Trépanier

Près de

825 M$

en actifs évalués au rôle foncier.

© Yves Martin Allard

Sommaire du **budget de fonctionnement**

(En milliers de dollars)	Réel 2018 $	Budget 2019 $	Budget 2020 $	Variation 2020 vs 2019 $
REVENUS				
Portefeuille immobilier résidentiel	34 802	35 111	35 620	509
Portefeuille immobilier commercial	21 860	27 179	32 330	5 151
Ventes de propriétés	4 015	-	4 950	4 950
Programme Accès Condos	3 798	4 750	2 400	(2 350)
Développement de projets immobiliers et de terrains	8 900	13 011	450	(12 561)
Marché Bonsecours	1 635	699	-	(699)
Intérêts et autres revenus	426	250	250	-
Total des revenus	**75 436**	**81 000**	**76 000**	**(5 000)**
CHARGES				
Portefeuille immobilier résidentiel	33 725	33 146	35 020	(1 874)
Portefeuille immobilier commercial	17 479	26 089	31 530	(5 441)
Coût des propriétés vendues	3 397	-	-	-
Développement de projets immobiliers et de terrains	10 398	15 483	3 850	11 633
Marché Bonsecours	2 138	1 032	-	1 032
Autres charges	55	2 250	100	2 150
Total des charges	**67 192**	**78 000**	**70 500**	**7 500**
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	**8 244**	**3 000**	**5 500**	**2 500**

Sommaire du **budget d'investissements en immobilisations**

(En milliers de dollars)	Réels 2018 $	Budget 2019 $	Budget 2020 $	Budget 2021 $	Budget 2022 $	Budget 2020-2022 $	Variation 2020 vs 2019 $
TRAVAUX CAPITALISABLES							
Portefeuille immobilier résidentiel	8 000	18 500	23 600	29 000	23 600	76 200	5 100
Portefeuille immobilier commercial	700	2 100	1 300	700	900	2 900	(800)
Projet Îlot Balmoral	42 600	15 000	3 000	-	-	3 000	(12 000)
Acquisitions de terrains et de bâtiments	-	5 000	10 000	10 000	10 000	30 000	5 000
Acquisitions de matériel et d'équipements	200	400	500	200	200	900	100
Total du budget d'investissements	**51 500**	**41 000**	**38 400**	**39 900**	**34 700**	**113 000**	**(2 600)**

Notes explicatives 2020

REVENUS

Les revenus de loyers ont été établis en fonction des revenus réels de 2019 majorés d'un pourcentage lors des renouvellements, tenant compte des augmentations régulières et des augmentations liées aux travaux majeurs.

Le taux de vacances du portefeuille immobilier résidentiel est de 3,0 % et est quasi-nul pour le portefeuille immobilier commercial. Le taux de vacances est plus élevé au résidentiel, car il tient compte des vacances causées par les travaux majeurs effectués dans certains immeubles.

La SHDM prévoit accorder aux locataires de l'Article 95 de la Loi nationale sur l'habitation des subventions de l'ordre de 0,2 M$.

CHARGES

Entretien et réparations : Toutes les dépenses requises pour maintenir les immeubles en bon état. Ces dépenses excluent les travaux capitalisables ou relatifs à des améliorations permanentes.

Taxes et assurances : La dépense a été établie en fonction des coûts réels de 2019.

Énergie : La dépense a été établie en fonction des coûts estimés basés sur les trois dernières années qui ont été indexés.

Amortissement des travaux capitalisables : Pour maintenir en bon état le parc immobilier de la SHDM, des travaux capitalisables devront être effectués. Les salaires liés aux travaux ont été capitalisés et inclus dans le montant des investissements en immobilisations.

Amortissement : Pour tous les immeubles, la dépense d'amortissement est calculée de façon linéaire selon la politique de capitalisation de la SHDM.

Frais financiers : Pour les portefeuilles immobiliers, la dépense a été établie en fonction des hypothèques et des emprunts à terme en vigueur.

Article 95, fin des conventions : Le financement des projets était sur une période de 35 ans. En 2020, 103 des 144 projets n'auront plus de financement et ne seront donc plus assujettis à l'Article 95 de la Loi nationale sur l'habitation.

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS IMMOBILIERS ET DE TERRAINS

Développement de projets immobiliers : Les revenus de développement immobiliers représentent les honoraires liés aux projets de développement.

Programme Accès Condos : Les revenus sont constitués des gains réalisés sur les remboursements des crédits d'achat et de la variation des gains non matérialisés sur la juste valeur marchande des crédits d'achat.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

La SHDM prévoit investir 38,4 M$ en dépenses en immobilisations pour l'exercice 2020, 39,9 M$ pour l'exercice 2021 et 34,7 M$ en 2022 pour un total de 113 M$ durant cette période.

Pour les années 2020 à 2022, des investissements de 79,1 M$ sont prévus afin de maintenir les parcs immobiliers résidentiel et commercial en bon état. Un montant de 39,4 M$ est dédié aux programmes de maintien de l'actif. Un montant de 39,7 M$ est dédié pour les projets relatifs aux travaux majeurs et de revalorisation d'actifs.

Un investissement de 3,0 M$ est prévu pour la finalisation du projet de l'Îlot Balmoral.

Un budget annuel de 10 M$ est prévu pour les années 2020, 2021 et 2022 pour l'acquisition de terrains et de bâtiments.

Un budget triennal de 0,9 M$ est prévu pour l'acquisition de matériel et d'équipements relevant du volet corporatif de la SHDM.

© Sylvie Trépanier

© Sylvie Trépanier

Société d'habitation et de développement de Montréal
800, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 2200, Montréal (Québec) H2L 4L8
Téléphone : 514 380-7436 | www.shdm.org

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193843022

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2020 à la CMM

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2020 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	29 967 600
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	8 380 600

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-22 15:52

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1193843022

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2020 à la CMM

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières et quote-part 2020 à la CMM et aux organismes exerçant des activités relevant des compétences du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1415 - 28 novembre 2018 – Contributions financières 2019 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM18 0124 - 24 janvier 2018 – Contributions financières 2018 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM16 1319 - 14 décembre 2016 – Contributions financières 2017 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM15 1396 - 9 décembre 2015 – Contributions financières 2016 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM14 1160 - 10 décembre 2014 – Contributions financières 2015 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM14 0081 - 17 février 2014 – Contributions financières 2014 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale

DESCRIPTION

La Ville de Montréal verse une contribution financière afin de soutenir les opérations de l'organisme Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.
La Ville doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil municipal.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2020 aux comptes suivants :

Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	
2101-0010000-202004-07251-61900-016209-0000-000000-000000-00000-00000	8 380 600
Communauté métropolitaine de Montréal	
2101-0010000-202006-01101-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	8 384 900
2101-0010000-202006-05301-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	16 836 200
2101-0010000-202006-06501-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	3 272 600
2101-0010000-202006-04601-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	907 300
2101-0010000-202006-03819-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	322 100
2101-0010000-202006-07251-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	244 500
	29 967 600

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François MARTELLINO
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-8440
Télécop. : 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-12

Martine HACHÉ
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

Tél : 514 872-3087
Télécop. : 514 872-3145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2019-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-11-21

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193843014

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 274,2 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-22 15:54

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1193843014

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

CONTENU

CONTEXTE

Au courant de l'année 2014, la Ville de Montréal a établi le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2015-2024. Le PMI permet d'orienter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) dans ses priorités, dans son financement ainsi que dans les cibles d'investissement appropriées pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville.
Cette approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'une stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI). En effet, une mesure essentielle mise en place dans le cadre du PMI est l'augmentation du paiement comptant des immobilisations de façon récurrente, en ayant pour objectif cumulatif d'atteindre un montant de 800 M$ en 2024.

Ainsi, l'administration municipale a mis en place en 2014 deux réserves financières destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1516 - 17 décembre 2018 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 0125 - 24 janvier 2018 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM16 1320 - 14 décembre 2016 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM15 1397 - 9 décembre 2015 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 1161 - 10 décembre 2014 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 0188 - 24 février 2014 – Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (Règlement 14-010)

CM14 0082 - 17 février 2014 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve de compétences locales a été créée prévoit ce que le conseil municipal projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations de compétences locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2020, un montant de 274,2 M$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales à même le fonds général.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe CHENARD
Conseiller en planification

Tél : 514 872-4146
Télécop. : 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-14

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-3145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2019-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-11-22

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES

Il est résolu que la somme de 274,2 M$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

GDD1193843014

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2020)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2020).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:18

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193843010**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2020)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2016, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructure, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par un décret ministériel (*Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal*)
Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016, entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016, est également à la charge des contribuables de la Ville de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées selon leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1517 - 17 décembre 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2019)
CM18 0126 - 24 janvier 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2018)
CM16 1321 - 14 décembre 2016 – Résolution relative à la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2017)

DESCRIPTION

La résolution présente la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses au centre-ville pour l'exercice financier 2020.
La *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que le montant de la contribution est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation pour l'exercice

visé, tel que publié par le Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal; ce dernier prévoit un taux de croissance de 1,9 % en 2020. En conséquence, la contribution des villes reconstituées s'élève à **8 464 686 $** pour l'exercice financier de 2020.

JUSTIFICATION

La résolution vise à préciser la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses afférentes au centre-ville pour l'exercice de 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente résolution vise à prélever des revenus de 8 464 686 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-15

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2019-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-11-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2020)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1193843010 Contribution centre-ville 2020.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-21

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER DE 2020)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif.

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier de 2020, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	**Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville**	
	$	%
Baie-D'Urfé	246 853	*2,916*
Beaconsfield	459 162	*5,424*
Côte-Saint-Luc	550 237	*6,500*
Dollard-Des Ormeaux	828 823	*9,792*
Dorval	1 379 167	*16,293*
Hampstead	217 680	*2,572*
L'Île-Dorval	1 530	*0,018*
Kirkland	598 961	*7,076*
Mont-Royal	1 091 878	*12,899*
Montréal-Est	317 121	*3,746*
Montréal-Ouest	116 686	*1,379*
Pointe-Claire	1 257 656	*14,858*
Senneville	63 735	*0,753*
Sainte-Anne-de-Bellevue	145 560	*1,720*
Westmount	1 189 639	*14,054*
Total	**8 464 686**	***100,000***

2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier de 2020, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

GDD1193843010

XX-XXX/1

Article 30.08

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Aucun document ne sera livré.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193843004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2020)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2020).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:22

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193843004**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2020)

CONTENU

CONTEXTE

Ce règlement est adopté dans le cadre de l'harmonisation des taux de taxes à la suite de la création de la Ville et de la réorganisation municipale de 2006 faisant suite aux scrutins référendaires tenus le 20 juin 2004. Ce règlement a pour but de préciser la partie d'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville en ce qui a trait à l'harmonisation des fardeaux fiscaux des différents secteurs lorsque le fardeau fiscal supporté par l'ensemble des unités d'évaluation d'une catégorie d'immeuble est plus élevé en 2020 qu'il ne l'était en 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1535 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2019), 18-067
CM18 0131 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2018), 18-005
CM16 1326 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2017), 16-068
CM15 1402 - 9 décembre 2015 – Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2016), 15-094
CM14 1166 - 10 décembre 2014 – Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2015), 14-047
Ce règlement a été adopté pour la première fois en 2002 et a été adopté par la suite pour chacun des exercices financiers subséquents.

DESCRIPTION

Le présent règlement vise à donner les précisions requises par l'article 150.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), concernant la partie d'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2020) est requise pour le 1er janvier 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-15

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2019-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-11-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193843004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2020)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1193843004 Fardeau fiscal 2020.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-21

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF AU FARDEAU FISCAL (EXERCICE FINANCIER DE 2020)

Vu l'article 150.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« fardeau fiscal » : le fardeau fiscal constitué des revenus prévus à l'article 150.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et à l'article 109 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

« secteur » : un territoire visé à l'article 149 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

2. Dans un secteur où le fardeau fiscal supporté par l'ensemble des unités d'évaluation d'une catégorie d'immeubles pour l'exercice financier de 2020 est plus élevé que celui supporté pour l'exercice financier 2019 par ces unités d'évaluation, cette augmentation découle de la constitution de la Ville en ce qui a trait à l'harmonisation des fardeaux fiscaux des différents secteurs, mais elle n'en découle pas eu égard :

1° à la tenue à jour du rôle, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

2° au dépôt du rôle en vigueur le 1er janvier 2020;

3° au financement nécessaire d'une partie des dépenses relative à la dette contractée depuis le 1er janvier 2002, aux frais prélevés pour faire face à de nouveaux besoins et aux frais permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire de la Ville.

3. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2020.

_____

GDD 1193843004

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193843005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:22

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193843005**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020)

CONTENU

CONTEXTE

À chaque exercice financier, l'adoption du budget de la Ville comporte l'obligation d'adopter le règlement requis pour imposer les taxes de l'exercice suivant. Ce processus est annuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1138 - 22 octobre 2019 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2020
CM18 1536 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2019), 18-068
CM18 0129 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2018), 18-003
CM16 1324 - 14 décembre 2016 – Adoption Règlement sur les taxes (exercice financier 2017), 16-066
CM16 1177 - 24 octobre 2016 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2017
CM15 1400 - 9 décembre 2015 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2016), 15-092
CM14 1164 - 10 décembre 2014 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2015), 14-045

DESCRIPTION

Le règlement sur les taxes vise à fixer différents taux de taxes applicables pour l'exercice financier 2020. Il s'agit des taux de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, des taxes spéciales relatives au service de l'eau et au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à l'élimination des déchets, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux pour les secteurs de Verdun ainsi que des dispositions aux fins de la continuation des règlements existants dans les autres secteurs de la Ville. Il indique également les taux de compensation sur les immeubles exempts dont un taux spécifique applicable à la STM, les taux d'intérêt et de pénalité, les dates d'exigibilité et autres modalités de paiement applicables à tous les immeubles.

Pour l'exercice financier 2020, la Ville de Montréal utilise le pouvoir de différencier les taux de la taxe foncière générale selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale, pour les immeubles non résidentiels, sera inférieur pour une première tranche de valeur foncière de 625 000 $ au taux de la taxe foncière générale qui sera appliqué au-delà de ce seuil.

L'implantation des taux différenciés selon la valeur foncière est la première étape d'une stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre le résidentiel et le non résidentiel. Suivront quatre années pendant lesquelles les charges fiscales non résidentielles croîtront moins rapidement que les charges fiscales résidentielles. Ceci permettra de réduire graduellement l'écart entre la proportion du fardeau fiscal supporté par les immeubles non résidentiels par rapport à celle supportée par les immeubles résidentiels.

Ainsi, pour les exercices 2020 à 2023, les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. La stratégie prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %. Pour 2020, en cohérence avec cette stratégie, les charges fiscales relevant du conseil municipal pour les immeubles non résidentiels sont en hausse de 1,5 % par rapport à 2,0 % pour les immeubles résidentiels.

Au terme de la période, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

La différenciation des taux s'applique également à la taxe relative à l'ARTM, selon les mêmes paramètres.

Les taxes prévues par ce règlement visent le territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existe depuis le 1er janvier 2006 et seront établies sur la base de la valeur ajustée des immeubles conformément à la résolution CM19 1138 relative à l'étalement.

JUSTIFICATION

L'imposition des différentes taxes et compensations, la fixation des taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages, les dates d'exigibilité ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier de 2020, doivent être adoptées par règlement conformément aux lois applicables (*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , *Loi sur la fiscalité municipale* , *Loi sur les cités et villes*).
Dans les autres secteurs que celui de Montréal les projets antérieurs à la nouvelle politique de financement des travaux d'infrastructures sont régis par les règlements adoptés avant la création de la nouvelle politique. Ils prévoient les taxes spéciales pour ces travaux, sauf pour le secteur de Verdun où le taux des deux taxes spéciales doit être fixé annuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes budgétaires des taxes et autres recettes imposées par l'adoption de ce règlement totalisent 3,9 G$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-15

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2019-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-11-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193843005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1193843005- règlement sur les taxes (2020).docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-21

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TAXES (EXERCICE FINANCIER DE 2020)

Vu les articles 149 à 151.6 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et la sous-section 11 de la section II du chapitre III de l'annexe C de cette Charte;

Vu la sous-section 28 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.67;

Vu l'article 93 de la Loi sur l'autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« ARTM » : l'Autorité régionale de transport métropolitain, instituée par la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

« installation publicitaire » : toute installation de nature publicitaire ou destinée à une telle fin, notamment une enseigne ou un panneau-réclame, peu importe le support utilisé, qui est située ailleurs qu'à l'endroit où se trouve l'objet du message publicitaire;

« jour férié » : un jour au sens de l'article 61 de la Loi d'interprétation (RLRQ, chapitre I-16);

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« secteur » : un territoire visé à l'article 149 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), identifié au présent règlement par le nom de l'ancienne municipalité locale mentionnée à l'article 5 de cette Charte.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2020 de la Ville.

CHAPITRE II
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

3. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'un des secteurs suivants une taxe foncière générale au taux fixé ci-après pour chacun de ces secteurs, ce taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° « Ville d'Anjou » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,6202 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,1407 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,6380 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,2680 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,6340 %;

2° « Ville de Lachine » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5463 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,0668 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5559 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1790 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5895 %;

3° « Ville de LaSalle » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5387 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,0592 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5101 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1674 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5837 %;

4° « Ville de L'Île-Bizard » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5195 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,0400 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,6080 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,2080 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,6040 %;

5° « Ville de Montréal » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,6427 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,1633 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,6412 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,2744 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,6372 %;

6° « Ville de Montréal-Nord » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5991 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,1196 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,6316 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,2554 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,6277 %;

7° « Ville d'Outremont » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5706 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,0911 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5675 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,2086 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,6043 %;

8° « Ville de Pierrefonds » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5273 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,0478 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5520 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1782 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5891 %;

9° « Ville de Roxboro » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5301 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,0506 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,6110 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,2142 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,6071 %;

10° « Ville de Sainte-Geneviève » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5593 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,0798 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5683 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1782 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5891 %;

11° « Ville de Saint-Laurent » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5506 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,0711 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,6168 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,2258 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,6129 %;

12° « Ville de Saint-Léonard » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5521 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,0726 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,6171 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,2264 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,6132 %;

13° « Ville de Verdun » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 2,5419 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 3,0624 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5644 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1830 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5915 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

Le coefficient prévu au 3e alinéa de l'article 244.40 de la Loi est de 5,1.

CHAPITRE III
TAXE SUR LES TERRAINS VAGUES NON DESSERVIS

4. Il est imposé et il sera prélevé sur tout terrain vague non desservi qui constitue une unité d'évaluation remplissant les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 244.65 de la Loi, une taxe au taux fixé ci-après pour chacun des secteurs suivants :

1° « Ville d'Anjou » : 0,6340 %;

2° « Ville de Lachine » : 0,5895 %;

3° « Ville de LaSalle » : 0,5837 %;

4° « Ville de L'Île-Bizard » : 0,6040 %;

5° « Ville de Montréal » : 0,6372 %;

6° « Ville de Montréal-Nord » : 0,6277 %;

7° « Ville d'Outremont » : 0,6043 %;

8° « Ville de Pierrefonds » : 0,5891 %;

9° « Ville de Roxboro » : 0,6071 %;

10° « Ville de Sainte-Geneviève » : 0,5891 %;

11° « Ville de Saint-Laurent » : 0,6129 %;

12° « Ville de Saint-Léonard » : 0,6132 %;

13° « Ville de Verdun » : 0,5915 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

CHAPITRE IV
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE

5. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de la voirie à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels : 0,0228%;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0035%.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

CHAPITRE V
TAXE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION À L'ARTM

6. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM à un taux variant selon les catégories d'immeubles suivantes :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 625 000 $: 0,0102 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 625 000 $: 0,0123 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0024 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0048 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0024 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

CHAPITRE VI
TAXE DE L'EAU ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EAU

7. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de l'eau au taux fixé ci-après pour chacun de ces secteurs, ce taux variant selon les catégories d'immeubles suivantes :

1° « Ville d'Anjou » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,3210 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0844 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0963 %;

2° « Ville de Lachine » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,2925 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0746 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0927 %;

3° « Ville de LaSalle » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,2820 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0731 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0897 %;

4° « Ville de L'Île-Bizard » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,2905 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0736 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0973 %;

5° « Ville de Montréal » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,3472 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,1043 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,1043 %;

6° « Ville de Montréal-Nord » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,1457 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0686 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0888 %;

7° « Ville d'Outremont » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,3495 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,1043 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,1043 %;

8° « Ville de Pierrefonds » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,3109 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0752 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0957 %;

9° « Ville de Roxboro » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,3017 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0687 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0951 %;

10° « Ville de Sainte-Geneviève » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,2622 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0809 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0922 %;

11° « Ville de Saint-Laurent » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,2949 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0800 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0981 %;

12° « Ville de Saint-Léonard » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,2935 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0790 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0925 %;

13° « Ville de Verdun » :

a) celle des immeubles non résidentiels : 0,3192 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0796 %;

c) celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0951 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

8. Lorsque l'eau est fournie et mesurée par compteur installé conformément au Règlement sur la taxe de l'eau et de services et sur le tarif de l'eau (R.R.V.M., chapitre T-1) et que le volume d'eau consommée excède 100 000 m^3, le prix de l'eau est de 0,58 $ le mètre cube excédentaire.

Ce tarif est payé par le propriétaire de l'immeuble et est prélevé à l'égard des immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels utilisés comme usines ou manufactures légères.

9. Il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau dans les secteurs mentionnés ci-après et, à cette fin, les dispositions réglementaires des anciennes villes qui constituent ces secteurs sont reconduites comme suit :

1° « Ville de LaSalle » :

a) les paragraphes 1.4 et 1.5 de l'article 1 du Règlement imposant une compensation pour la fourniture de l'eau et remplaçant le règlement 2202 (numéro 2218, modifié);

b) les paragraphes 9.1 à 9.5 de ce règlement, avec les modifications suivantes :

i) le paragraphe 9.1.1 est modifié par l'insertion, après les mots, « selon la quantité d'eau enregistrée au compteur » par les mots « d'un immeuble non résidentiel »;

ii) le paragraphe 9.2 est modifié par l'insertion, après le mot « celui-ci », des mots « dans le cas d'un immeuble exclusivement résidentiel de 2 à 5 logements »;

iii) le paragraphe 9.3 est modifié par le remplacement des mots « prévus aux articles 7.2 et 7.3 » par les mots « autres que ceux visés au paragraphe 9.2 »;

c) en appliquant une réduction de 60 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites, pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel;

2° « Ville de L'Île-Bizard » : l'article 5, sauf le sous-paragraphe d) du paragraphe 5.1 du Règlement décrétant le taux des taxes pour l'exercice financier 2001, entre autres le taux des taxes foncières sur les immeubles imposables, de la taxe de l'eau, de la surtaxe sur les terrains vagues et de la taxe sur les immeubles non résidentiels (numéro 452), en appliquant une réduction de 130 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites, pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel;

Malgré le paragraphe précédent, le montant de la taxe est de 30 $ pour un chalet d'été et de 20 $ par chambre pour une maison de chambres;

3° « Ville de Pierrefonds » : les articles 1 à 3 du Règlement pourvoyant l'imposition d'une taxe d'eau pour l'année 2001 (numéro 1312) en appliquant une réduction de 55 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites, pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel;

4° « Ville de Roxboro » :

a) l'article 4 du Règlement contrôlant l'usage de l'eau et fixant la taxe d'eau (numéro 175, modifié) eu égard à la taxe annuelle minimale uniquement;

b) l'article 11 de ce règlement en y remplaçant, partout où ils se trouvent, les mots « neuf cents dollars (900 $) » et les mots « cinq cent quarante dollars (540 $) » par les mots « trois cent soixante dollars (360 $) »;

c) en appliquant une réduction de 150 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites, pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel de 10 logements ou moins et une réduction de 117 $ pour les immeubles ou partie d'immeubles à usage résidentiel de 11 logements ou plus;

5° « Ville de Sainte-Geneviève » : l'article 10 du Règlement décrétant l'imposition des

taxes et tarifs applicables pour l'année financière 2001 (465), à l'exception du cinquième alinéa, en y appliquant une réduction de 145 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites, pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel;

6° « Ville de Saint-Laurent » : l'article 1, quant à la définition des mots « consommateur » et « établissement », et l'article 5 du Règlement concernant la distribution et le prix de l'eau dans Ville de Saint-Laurent (numéro 944, modifié), en appliquant au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites, pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel, une réduction de 50 $ et une réduction de 0,396 $ le mètre cube pour tout excédent de consommation;

7° « Ville de Saint-Léonard » :

a) l'article 1 du Règlement concernant la compensation pour la fourniture de l'eau et l'administration du service d'aqueduc (numéro 2061) quant aux définitions des mots « unité d'habitation », « unité d'occupation commerciale », « unité d'occupation industrielle » et « usager »;

b) l'article 10 de ce règlement;

c) les paragraphes 12.1, 12.1.1 de l'article 12 de ce règlement;

d) le paragraphe 12.1.2 de ce règlement y remplaçant les mots « 1er juillet au 30 juin » par les mots « 1er janvier au 31 décembre »;

Le paragraphe 12.1.2 ne s'applique pas à l'égard d'une unité d'habitation;

e) les paragraphes 12.2, 12.4 et 12.5 de l'article 12 de ce règlement.

Une réduction de 55 $ est appliquée au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites, pour les immeubles ou parties d'immeubles selon le cas, à usage résidentiel;

8° « Ville de Verdun » : l'article 1, quant aux définitions des mots « unité d'habitation » et « unité d'occupation », le premier alinéa de l'article 7 et l'annexe A du Règlement imposant une compensation pour la fourniture de l'eau sur le territoire de la Ville de Verdun (numéro 1120-1, modifié), en appliquant une réduction de 48 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites, pour les immeubles ou parties d'immeubles selon le cas, à usage résidentiel.

À l'égard du secteur « Ville d'Anjou », il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau comme suit, payable par le propriétaire de l'immeuble :

1° 20 $ par logement de tout immeuble en partie ou entièrement résidentiel;

2° 10 $ par chambre qui fait l'objet d'un contrat de louage ou autre contrat dans un immeuble;

3° à la taxe prévue aux paragraphes précédents s'ajoute le tarif de 0,1869775 $ le m^3 d'eau lorsque l'immeuble n'est pas entièrement résidentiel. Un crédit de 227 m^3 d'eau consommée est alloué pour tout logement ou chambre.

À l'égard du secteur « Ville de Lachine », il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau comme suit :

1° pour les immeubles et les bénéficiaires de l'ancienne Ville de Lachine, conformément aux articles 1, 2, 4 et 5 du Règlement décrétant une compensation pour l'eau pour le territoire de l'ancienne Ville de Lachine (T-2688), en y appliquant une réduction de 120 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites, pour les immeubles ou parties d'immeubles selon le cas, à usage résidentiel;

2° pour les immeubles et les bénéficiaires de l'ancienne Ville de Saint-Pierre, conformément à l'article 1 en y remplaçant « 240 $ » par « 30 $ », à l'article 2 en y remplaçant, au paragraphe b), « 240 $ » par « 30 $ », et à l'article 5 du Règlement décrétant une compensation pour l'eau pour le territoire de l'ancienne Ville de Saint-Pierre (T-2689).

À l'égard du secteur « Ville de Montréal », lorsque l'eau est fournie et mesurée par compteur installé conformément au Règlement sur la taxe de l'eau et de services et sur le tarif de l'eau (R.R.V.M., chapitre T-1), il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau, établie à 0,22 $ du m^3 pour la consommation qui excède 100 000 m^3.

Ce tarif est payé par le propriétaire de l'immeuble et est prélevé à l'égard des immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels utilisés comme usines ou manufactures légères.

À l'égard du secteur « Ville de Montréal-Nord », il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau, payable par le propriétaire, à l'égard des catégories d'immeubles suivantes, de la manière et aux taux indiqués ci-après :

1° immeubles résidentiels : 30,00 $ par logement;

2° immeubles non résidentiels :

a) pour les immeubles non munis d'un compteur, un taux de 0,17921 $ par 100,00 $ d'évaluation, appliqué sur la valeur imposable de la partie non résidentielle des immeubles visés, telle qu'inscrite au rôle d'évaluation foncière;

b) pour les immeubles munis de compteurs, le plus élevé des montants suivants :

i) le montant établi conformément au sous-paragraphe a);

ii) le montant établi par application d'un taux de 0,165 $ par mètre cube d'eau consommée.

10. Les taxes de l'eau et autres compensations pour l'eau prévues aux articles 7 à 9 sont imposées aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

CHAPITRE VII
TAXE RELATIVE À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

11. Il est imposé et il sera prélevé une taxe relative à l'élimination des déchets et à la mise en valeur des matières résiduelles dans les secteurs mentionnés ci-après et, à cette fin, les dispositions réglementaires des anciennes villes qui constituent ces secteurs sont reconduites comme suit :

1° « Ville de Lachine » : l'article 1 du Règlement décrétant une compensation pour l'enlèvement et la disposition des rebuts (numéro T-2690) en appliquant une réduction de 25 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel et une réduction de 85 $ pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage non résidentiel;

2° « Ville de LaSalle » : l'article 1 du Règlement imposant une compensation pour l'enlèvement et la disposition des déchets et remplaçant le règlement 2179 (numéro 2200) en appliquant une réduction de 40 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel et une réduction de 100 $ pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage non résidentiel et en remplaçant le deuxième alinéa de cet article par le suivant :

« Dans le cas d'un immeuble exclusivement résidentiel de 2 à 5 logements, cette compensation doit être payée par le locataire ou l'occupant de l'immeuble; dans les autres cas, elle doit être payée par le propriétaire de l'immeuble. »;

3° « Ville d'Outremont » :

a) le paragraphe 1.1 de l'article 1 du Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets (numéro 1104-14), tel que modifié et en vigueur le 1er janvier 2014;

b) l'article 6 de ce règlement, en remplaçant les sous-paragraphes a) à g) du paragraphe 6.2 de cet article, par le paragraphe suivant :

« a) pour chaque logement : 100 $ »;

4° « Ville de Pierrefonds » : l'article 1 du Règlement décrétant une compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures pour l'année 2001 (numéro 1313) en appliquant une réduction de 25 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel et une réduction de 85 $ pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage non résidentiel;

5° « Ville de Sainte-Geneviève » : l'article 9 du Règlement décrétant l'imposition des taxes et tarifs applicables pour l'année financière 2001 (numéro 465) en appliquant une réduction de 65 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel et une réduction de 125 $ pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage non résidentiel;

Malgré le paragraphe précédent, aucune réduction ne s'applique au tarif fixé au dernier alinéa de l'article 9 de ce règlement;

6° « Ville de Verdun » : l'article 6 du Règlement imposant pour l'année 2001 : une taxe sur la propriété immobilière; une compensation sur certains immeubles non imposables; une taxe pour l'enlèvement et l'élimination des ordures (numéro 1714) en appliquant une réduction de 36 $ au montant qui serait autrement obtenu en vertu des dispositions reconduites pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel et une réduction de 96 $ pour les immeubles ou parties d'immeubles à usage non résidentiel.

CHAPITRE VIII
TAXE SPÉCIALE SUR LES INSTALLATIONS PUBLICITAIRES

12. Il est imposé et il sera prélevé une taxe spéciale sur les installations publicitaires, à l'exception de celles situées à l'intérieur d'un bâtiment et de celles situées sur un trottoir faisant partie du domaine public de la Ville, au montant de 600 $ applicable sur chacune des faces d'affichage que comporte l'installation.

La réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Ville ne doit pas servir à interpréter les termes de la définition d'« installation publicitaire » prévue à l'article 1 de façon à en limiter la portée et à limiter l'application du présent article.

CHAPITRE IX
TAXES SPÉCIALES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

13. Dans le secteur « Ville de Verdun », il est imposé :

1° sur tout immeuble imposable situé dans la partie du territoire de ce secteur que constitue l'Île-des-Sœurs, une taxe spéciale pour travaux municipaux basée sur la valeur imposable de l'immeuble, au taux de 0,0083 $ par 100 $ de valeur foncière;

2° sur tout immeuble imposable situé dans ce secteur, autre qu'un immeuble visé au

paragraphe 1°, une taxe spéciale pour travaux municipaux basée sur la valeur imposable de l'immeuble, au taux de 0,0037 $ par 100 $ de valeur foncière.

14. Dans les secteurs autres que « Ville de Montréal » et « Ville de Verdun », les règlements de l'ancienne ville qui constitue ce secteur, imposant, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), des taxes spéciales pour travaux municipaux qui étaient en vigueur le 31 décembre 2001, s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, sur le territoire de ce secteur.

CHAPITRE X
COMPENSATION SUR LES IMMEUBLES EXEMPTS

15. Le propriétaire d'un immeuble visé aux paragraphes 4, 5, 10, 11 ou 19 de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,5000 % appliquée sur la valeur foncière de cet immeuble.

16. Le propriétaire d'un immeuble visé au paragraphe 12 de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,5800 % appliquée sur la valeur foncière du terrain.

17. Malgré l'article 15, la Société de transport de Montréal est assujettie au paiement d'une compensation pour services municipaux pour les immeubles dont elle est propriétaire au taux de 1,0175 % appliqué sur la valeur foncière de ces immeubles.

CHAPITRE XI
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

18. Un intérêt de 0,75 % par mois est appliqué sur toute somme due à la Ville, y compris les arrérages de taxes, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette somme est devenue exigible.

19. Dans le cas où une somme due à la Ville consiste en arrérages de taxes, en plus de l'intérêt payable en vertu de l'article 18, une pénalité de 0,41 % par mois est appliquée sur le montant des arrérages et calculée de jour en jour à compter du jour où la taxe est devenue exigible, ou si le jour où la taxe est devenue exigible est antérieur au 1er janvier 2020, à compter du 1er janvier 2020.

20. Un intérêt au taux de 2,84 % l'an est appliqué sur le montant des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux imposées aux contribuables du secteur « Ville de Montréal » bénéficiant des travaux selon l'étendue en front des immeubles imposables pour les travaux de conduites d'eau secondaires, d'égouts, de pavage de rues, de trottoirs, de bordures de trottoirs, d'éclairage comprenant les conduits souterrains et de pavage de ruelles.

Pour l'application des articles 18 et 19, le montant de l'annuité exigible pour les taxes spéciales relatives aux travaux municipaux constitue la somme due à la Ville sur laquelle

l'intérêt et la pénalité prévus à ces articles sont applicables.

21. Le mode de paiement et les dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux et des compensations relatives aux immeubles exempts de taxes, sont les suivants :

1° si le montant du compte est inférieur à 300 $: en un versement unique, le 2 mars;

2° si le montant du compte est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, le 2 mars;

b) soit en deux versements égaux le 2 mars et le 1er juin.

22. Le mode de paiement des taxes prévues aux articles 8, 9 et 11 est le suivant :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition;

2° si le montant dû est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le 90e jour mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2 du premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le second versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable survenant après ce 90e jour.

23. Lorsqu'à la suite d'une modification à un rôle d'évaluation ou de perception, un supplément de taxes ou de compensation est exigible, ce supplément est payable comme suit :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est égal ou supérieur à 300 $, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le 90e jour mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2 du premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le second versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable survenant après ce 90e jour.

24. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.

25. Les dispositions réglementaires d'une municipalité mentionnée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), qui sont relatives au mode de paiement, aux dates d'exigibilité ou à d'autres normes de perception d'une taxe, d'un tarif ou d'une compensation pour l'eau, sont remplacées par celles du présent règlement.

Les articles 5 à 7, 11 et 13 du Règlement sur la taxe de l'eau et de services et sur le tarif de l'eau (R.R.V.M., chapitre T-1) de l'ancienne Ville de Montréal s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Ville.

GDD 1193843005

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193843006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2020)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2020).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:21

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193843006**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2020)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de contribuer au financement du transport en commun, la Ville de Montréal impose depuis 2010 une taxe foncière sur les parcs de stationnement non résidentiels sur le territoire du centre-ville.
La taxe est imposée en vertu de pouvoirs prévus aux articles 500.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes.* Avant le 1er janvier 2018, cette taxe était imposée en vertu de dispositions équivalentes dans la *Charte de la Ville de Montréal* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1537 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019), 18-069
CM18 0130 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2018), 18-004
CM16 1325 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017), 16-067
CM15 1401 - 9 décembre 2015 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2016), 15-093
CM14 1165 - 10 décembre 2014 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2015), 14-046

DESCRIPTION

La taxe imposée par le présent règlement vise les immeubles non résidentiels comportant des parcs de stationnement intérieurs et extérieurs situés dans le centre-ville. Les taux varient selon trois secteurs distincts du centre-ville :

- Le «secteur A» correspond au centre des affaires de Montréal tel que défini à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;*
- Le «secteur B» correspond au centre-ville de Montréal tel que défini à l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi* , Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), en excluant les secteurs A et C;
- Le «secteur C» correspond à la partie sud-ouest du centre-ville qui est comprise entre le fleuve et le canal Lachine (voir la carte géographique incluse dans le règlement).

Les taux applicables aux différents secteurs et parcs de stationnement sont les suivants :

Secteurs	Intérieurs $/m^2	Extérieurs $/m^2
Secteur A	11,60	46,50
Secteur B	5,80	34,90
Secteur C	5,80	17,45

Un parc de stationnement intérieur est un bâtiment ou une partie de bâtiment qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend ses composantes telles que les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets.

Un parc de stationnement intérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels.

Un parc de stationnement extérieur est un espace qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend les composantes telles que les voies d'accès, les voies de circulation, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers.

Le parc de stationnement extérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis.

Le règlement établit les règles de mesure de la superficie brute du parc de stationnement et les taux au mètre carré qui sont appliqués à la superficie taxable des parcs de stationnement, laquelle est obtenue en soustrayant de la superficie brute, une superficie de 390 m^2 pour tous les parcs de stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité.

La taxe imposée par le présent règlement est perçue selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale. Les dispositions du Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020) relatives aux dates d'exigibilité, les taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale y sont applicables.

Le règlement prévoit enfin des pouvoirs d'enquête et de modification aux données utilisées aux fins de l'imposition de cette taxe ainsi que des règles concernant le paiement de suppléments ou le remboursement de trop-perçus à la suite d'une modification de ces données.

JUSTIFICATION

L'article 500.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit le pouvoir général de taxation de la Ville et l'article 46 de l'annexe C de la charte de la ville lui permet d'imposer une taxe sur une partie seulement de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes de la taxe imposée par le présent règlement totalisent la somme de 22,7 M$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement s'applique à l'exercice financier de 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-15

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2019-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-11-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193843006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2020)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1193843006 - taxe stationnement 2020.doc Annexe A Plan du secteur C .pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-21

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT (EXERCICE FINANCIER DE 2020)

Vu les articles 500.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et l'article 46 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.29 à 244.37;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« autobus » : un autobus tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

« bâtiment » : une construction utilisée ou destinée à être utilisée pour loger ou abriter des personnes, des animaux ou des choses;

« case » : un espace utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un seul véhicule routier immatriculé;

« catégorie » : une catégorie d'immeubles mentionnée à l'article 244.30 de la Loi;

« composantes » : les éléments d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, tels les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« secteur A » : le secteur correspondant au centre des affaires de Montréal, tel que défini à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur A, quelle que soit son adresse civique;

« secteur B » : le secteur correspondant au centre-ville de Montréal, tel que défini à l'article 8 du règlement Recueil des tarifs du transport privé par taxi Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), à l'exclusion des secteurs A et C ainsi que de la partie située sur le territoire de la Ville de Westmount. Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur B, quelle que soit son adresse civique;

« secteur C » : la partie du secteur B identifiée par le trait gras sur le plan présenté à l'annexe A dont les limites sont :

À partir du point de rencontre de la rue de Condé avec la rue St-Patrick, de là allant vers le nord-est et suivant la rue St-Patrick jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là allant vers l'est et suivant la rue Bridge et son prolongement jusqu'au fleuve St-Laurent; de là allant vers le nord suivant la rive du fleuve St-Laurent jusqu'au côté nord du pont de la Concorde; de là allant vers le sud-ouest suivant le pont de la Concorde jusqu'à la rive est du bassin Bickerdyke; de là suivant les rives des bassins Bickerdyke et Windmill-Point jusqu'au point de rencontre avec la rive est du canal de Lachine; de là allant vers le sud suivant la rive du canal de Lachine jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Condé; de là allant vers le sud-est et suivant la rue de Condé jusqu'au point de rencontre avec la Rue St-Patrick, étant le point de départ;

Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à la présente définition fait partie du secteur C;

« parc de stationnement intérieur » :

1° un bâtiment ou une partie de bâtiment faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases situées dans un bâtiment détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels inscrites au nom d'un même propriétaire;

« parc de stationnement extérieur » :

1° un espace faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur, et qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases d'un immeuble détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou de plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, inscrites au nom d'un même

propriétaire et qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur;

« taxe » : la taxe foncière sur les parcs de stationnement imposée en vertu de l'article 11 du présent règlement;

« véhicule routier » : un véhicule routier tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2020 de la Ville.

CHAPITRE II
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE BRUTE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

3. La superficie brute d'un parc de stationnement intérieur est constituée de la surface de ce parc qui s'étend jusqu'à la limite interne des murs extérieurs du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

4. La superficie brute d'un parc de stationnement extérieur est constituée de la surface totale du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

5. Malgré les articles 3 et 4, la superficie brute d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, qui est situé dans un immeuble ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, s'obtient en additionnant la superficie brute de chacune des cases détenues par un même propriétaire.

6. Lorsqu'un parc de stationnement fait partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie des classes 1A à 9 au sens de l'article 244.32 de la Loi, la superficie brute de ce parc s'obtient en soustrayant de la superficie brute du parc de stationnement établie conformément aux articles 3 à 5, la somme des superficies brutes des cases utilisées ou destinées à être utilisées par les personnes qui résident dans l'immeuble.

7. La superficie brute d'une case est de 32,5 mètres carrés.

CHAPITRE III
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE TAXABLE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

8. La superficie taxable d'un parc de stationnement intérieur s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

9. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant uniquement à la catégorie des immeubles non résidentiels s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

10. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble

appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis correspond à sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

CHAPITRE IV
TAXE

11. Il est imposé et il sera prélevé sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels, inscrit au rôle d'évaluation foncière, qui comporte un parc de stationnement ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans l'un des secteurs A, B ou C, une taxe foncière sur les parcs de stationnement aux taux fixés ci-après :

1° « secteur A » :

a) parc de stationnement intérieur : 11,60 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) parc de stationnement extérieur : 46,50 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

2° « secteur B » :

a) parc de stationnement intérieur : 5,80 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) parc de stationnement extérieur : 34,90 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

3° « secteur C » :

a) parc de stationnement intérieur : 5,80 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) parc de stationnement extérieur : 17,45 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement.

CHAPITRE V
EXONÉRATION

12. Est exonéré de la taxe un immeuble non résidentiel dont le parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est principalement utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'autobus.

CHAPITRE VI

ENQUÊTES

13. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut, aux fins de l'imposition de la taxe, inspecter tout immeuble entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

14. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au trésorier de la Ville ou à son représentant agissant en vertu de l'article 13, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

15. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut demander au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble de fournir ou de rendre disponibles les renseignements relatifs à cet immeuble dont ce dernier a besoin aux fins de l'imposition de la taxe.

16. Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble qui, sans excuse légitime, refuse de fournir ou de rendre disponibles les renseignements requis par le trésorier de la Ville ou son représentant agissant en vertu de l'article 15 commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

17. Une demande d'enquête ou de vérification des données utilisées aux fins de l'imposition de la taxe peut être formulée par écrit au Service des finances de la Ville.

CHAPITRE VII
MODIFICATIONS AU RÔLE DE PERCEPTION

18. Dans les 180 jours suivant l'inspection prévue à l'article 13 ou la demande de vérification prévue à l'article 17, le trésorier de la Ville modifie le rôle de perception de la taxe afin de le rendre conforme aux dispositions du présent règlement.

19. Lorsque la modification effectuée en vertu de l'article 18 vise à tenir compte du fait que la superficie d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est agrandie ou réduite, ou lorsqu'un immeuble commence ou cesse de comporter un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, la modification entre en vigueur à la plus récente des dates suivantes :

1° la date de l'événement;

2° la date du premier jour de l'exercice financier qui précède celui au cours duquel la modification est faite.

CHAPITRE VIII
PAIEMENT D'UN SUPPLÉMENT OU REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERCU

20. Lorsqu'une modification au rôle de perception ajoute, supprime ou modifie une inscription servant de base d'imposition de la taxe ou servant au calcul du montant de celle-ci, la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation doit payer un supplément

de taxe à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne. L'inscription au rôle d'évaluation foncière, aux fins de déterminer le débiteur du supplément ou le créancier du trop-perçu, est considérée, selon le cas, à la date où est expédiée la demande de supplément ou à celle où est effectué le remboursement.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe payable en fonction du rôle de perception modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier municipal non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification, et en le comparant au montant de taxe déjà payé pour cet exercice.

CHAPITRE IX
MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE PERCEPTION

21. La taxe se perçoit de la même manière que la taxe foncière générale.

22. Les dates d'exigibilité, le taux d'intérêt et la pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale ou à l'égard des suppléments de taxes tel que prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020) s'appliquent à la taxe ou à un supplément de la taxe établi en vertu de l'article 20.

23. Le montant d'un remboursement de la taxe établi en vertu de l'article 20, y compris l'intérêt calculé conformément au deuxième alinéa, doit être payé dans les 30 jours de la modification du rôle de perception.

Le montant du remboursement porte intérêt pour la période où l'excédent de taxe a été perçu au taux qui pouvait pendant cette période être exigé sur les arriérés de la taxe foncière générale prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020).

ANNEXE A
PLAN DU SECTEUR C

GDD 1193843006

CANAL LACHINE
CANAL LACHINE
Canal Lachine
canal lachine
canal lachine
BASSIN WINDMILL- POINT
BASSIN WINDMILL- POINT
BASSIN BIKERDIKE
QUAI BICKERDYKE
QUAI BICKERDYKE
QUAI BICKERDYKE
BASSIN BICKERDYKE
BASSIN BICKERDYKE
FLEUVE SAINT-LAURENT
FLEUVE SAINT-LAURENT
FLEUVE SAINT-LAURENT
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE SMITH
RUE BRENNAN
RUE BRENNAN
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE MILL
RUE MILL
RUE MILL
RUE MILL
RUE RIVERSIDE
RUE RIVERSIDE
RUE SHAW
RUE SHAW
RUE SHAW

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1193843011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:18

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193843011**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* , RLRQ, c. D-15.1 (ci-après la « Loi ») permet à toute municipalité de percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire. Le calcul du droit de mutation résulte de l'application d'un taux sur une base d'imposition, soit le plus élevé des montants suivants :

§ le montant de la contrepartie fournie pour le transfert de l'immeuble (prix d'achat);
§ le montant de la contrepartie stipulée pour le transfert de l'immeuble (inscrite à l'acte de transfert);
§ le montant de la valeur marchande de l'immeuble au moment du transfert (valeur uniformisée afin de tenir compte de la valeur marchande réelle de l'immeuble).

L'article 2 de la Loi précise les taux à utiliser en fonction des tranches de la base d'imposition, comme suit :

§ 0,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui n'excède pas 50 900 $;
§ 1 % sur la tranche de la base d'imposition comprise entre 50 900 $ et 254 400 $;
§ 1,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 254 400 $.

La Loi permet aussi aux villes d'utiliser des taux plus élevés pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 $, en autant que ces dernières adoptent un règlement à cet effet. La Ville de Montréal se prévaut de ce droit et utilise un tel règlement depuis 2011, le *Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $* (Règlement 10-007), modifié à trois reprises depuis (19 décembre 2011 – 10-007-1, 24 janvier 2018 – 10-007-2 et 17 décembre 2018 – 10-007-3). Dans ce règlement, la Ville précise les taux à utiliser pour les tranches de la base d'imposition, comme suit :

§ 2 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 517 100 $ sans excéder 1 034 200 $;
§ 2,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 1 034 200 $ sans excéder 2

000 000 $;
§ 3,0 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 2 000 000 $.

Le 15 juin 2019, le gouvernement a publié dans la Gazette officielle du Québec un avis concernant le taux d'indexation à utiliser sur les tranches de la base d'imposition, en vertu de l'article 2.1 de la Loi. Ce taux d'indexation est de 1,6548 %, faisant en sorte que les droits de mutations pour l'exercice financier de 2020 seront calculés en fonction des taux suivants :

§ 0,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui n'excède pas 51 700 $;
§ 1 % sur la tranche de la base d'imposition comprise entre 51 700 $ et 258 600 $;
§ 1,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 258 600 $.

Par souci de cohérence, le présent sommaire décisionnel vise à modifier le Règlement 10-007 de la Ville de Montréal afin d'utiliser, elle aussi, ce facteur d'indexation pour les tranches dont la base d'imposition excède 500 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1538 - 17 décembre 2018 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-3
CM18 0132 - 24 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $
CM11 1058 - 19 décembre 2011 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $
CM10 0044 - 26 janvier 2010 – Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $

DESCRIPTION

L'indexation annuelle des tranches de la base d'imposition est en place depuis l'exercice financier de 2018. Le gouvernement doit émettre un avis publié dans la Gazette officielle du Québec. Pour l'exercice de 2020, le taux d'augmentation permettant d'établir les nouvelles tranches de la base d'imposition est de **1,6548 %** (*cf.* Gazette officielle du Québec du 15 juin 2019 – n^{o} 24).
Le tableau suivant compare les tranches de la base d'imposition entre 2019 et 2020, conformément au facteur d'indexation, tant pour les seuils qui sont concernés par Loi que pour ceux prévus au Règlement 10-007.

Tranches de la base d'imposition 2019	Taux	Tranches de la base d'imposition 2020
Qui n'excède pas 50 900 $	0,5 %	Qui n'excède pas 51 700 $
Qui excède 50 900 $ sans excéder 254 400 $	1,0 %	Qui excède 51 700 $ sans excéder 258 600 $
Qui excède 254 400 $ sans excéder 508 700 $	1,5 %	Qui excède 258 600 $ sans excéder 517 100 $
Qui excède 508 700 $ sans excéder 1 017 400 $	2,0 %	Qui excède 517 100 $ sans excéder 1 034 200 $
Qui excède 1 017 400 $	2,5 %	Qui excède 1 034 200 $ sans excéder 2 000 000 $
	3,0 %	Qui excède 2 000 000 $

Modifications apportées en vertu de l'article 2.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*

Modifications apportées par le *Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)*

Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2020.

JUSTIFICATION

En indexant elle aussi ses propres tranches de la base d'imposition selon les paramètres fixés par le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal ne fait qu'ajuster le Règlement 10-007 pour le rendre cohérent avec la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* .
La Ville crée également une nouvelle tranche d'imposition, pour les valeurs qui excèdent 2 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En raison de l'ajout d'une nouvelle tranche au règlement, pour les transactions dont la base d'imposition excède 2 M$, imposée au taux de 3 %, on estime que la Ville augmentera ses revenus provenant des droits de mutations de 10,4 M$ en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le *Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $* entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-15

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2019-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-11-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193843011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1183843011 modif droit de mutation.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-21

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 $ (10-007)

Vu les articles 2 et 2.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, chapitre D-15.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 2 du Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base excède 500 000 $ (10-007) est remplacé par le suivant :

> « **2.** Le taux du droit de mutation sur le transfert d'un immeuble est fixé à 2 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 517 100 $ sans excéder 1 034 200 $, à 2,5 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 1 034 200 $ sans excéder 2 000 000 $ et à 3 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 2 000 000 $. »

2. Le présent règlement prend effet le 1er janvier 2020.

GDD1193843011

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2019/11/25
13:30

(1)

Dossier # : 1195205005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2020

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2020.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-22 15:51

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1195205005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2020

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), résolution CM18 1539 #1185205005
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), résolution CM18 0128 #1176812002
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), résolution CM16 1323 #1166812001
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), résolution CM15 1399 #1156812003
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), résolution CM14 1163 #1146812001
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), résolution CM14 0184 #1131614001
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013), résolution CM12 1128 #1121614001
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012), résolution CM11 1054 #1111614001
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011), résolution CM10 1026 #1101614001
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010), résolution CM10 0053 #1091614001
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009), résolution CM08 1087 #1080566008
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2008), résolution CM07 0864 #1071614002
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2007), résolution CM06 0939 #1061614004
Règlement sur les tarifs (exercice financier 2006), résolution CM06 0032 #1051614004

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2020 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences de nature locale et des compétences d'agglomération.
Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences locales pour l'exercice 2020 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal, visant les services offerts aux citoyens de la Ville, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements des arrondissements et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2020 par les différentes unités d'affaires a donné lieu, dans certains cas, à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2020. Une grille d'analyse et un tableau sommaire des faits saillants sont joints au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André POISSON, Bureau du taxi de Montréal
France LESSARD, Bureau de la vérificatrice générale
Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Kevin DONNELLY, Service de la culture
Isabelle POISSON, Commission des services électriques

Annabelle LALIBERTÉ, Service de la culture
Thomas RAMOISY, Service de la culture
Corinne PENAFIEL, Service du développement économique
Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Michel VERREAULT, Service de l'eau
Lina ALLARD, Service de l'environnement
Chantale LOISELLE, Service de l'Espace pour la vie
Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière
Daniel SIERRA, Service des finances
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Charles GIRARD-BOUDREAULT, Service de l'Espace pour la vie
Hugo GIRARD, Service de l'eau
Jean-Claude GIRARD, Service de l'habitation
Sylvain ROY, Service des infrastructures du réseau routier
Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers
Sonia VIBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Daniel GERVAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Monique TESSIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Suzie DESMARAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Francis OUELLET, Service des finances
Driss EZZAHER, Ville-Marie
Valérie DE GAGNÉ, Service de la concertation des arrondissements
Benjamin PUGI, Service de la concertation des arrondissements
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal
Dino DAFNIOTIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Line DESJARDINS, Service des finances
Hugues GRENIER-BRAZEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Richard GRENIER, Service des technologies de l'information
Michel D BÉDARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Maude CHRISTOPHE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Nissa KARA FRECHET, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère budgétaire C/E

Tél : 514 872-5867
Télécop. : 514 872-5851

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-14

Martine HACHÉ
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

Tél : 514 872-2454
Télécop. : 514 872-3145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2019-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-11-21

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l’année 2020

Conseil municipal

RÈGLEMENT SUR LES TARIF LOCAUX DE MONTRÉAL

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : II	**ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS**					
RESPONSABLE :	**Valerie De Gagne/ SCARM**					
ARTICLE : 13	**Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), il sera perçu :**					
1	pour la délivrance du permis annuel :					
	a	pour un chien	28,00 $	28,00 $	0,00 $	0,0 %
	b	pour un chat	12,00 $	12,00 $	0,00 $	0,0 %
	e	de promeneur	100,00 $	100,00 $	0,00 $	0,0 %
	f	Programme Capture-Stérilisation-Retour-Maintien (CSRM)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,0 %
2	pour la délivrance d'un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux annuel :		150,00 $	150,00 $	0,00 $	0,0 %
3	pour le remplacement d'une médaille perdue, détruite ou endommagée :		10,00 $	10,00 $	0,00 $	0,0 %
4	pour la fourniture de l'affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux:		10,00 $	10,00 $	0,00 $	0,0 %
5	pour l'évaluation d'un animal par l'expert de la Ville :		465,00 $	10,00 $	0,00 $	0,0 %
RESPONSABLE :	**Maude Christophe / Transport Stationnement**					
ARTICLE : 14	**Aux fins du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), il sera percu, pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de stationnement universel, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif**					
1	véhicule à essence ou hybride :		1 010,00	835,00	-175,00	-17,3 %
2	un véhicule électrique :		505,00	300,00	-205,00	-40,6 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE	TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
RESPONSABLE : Dino Dafniotis / Sports				
ARTICLE : 22 Pour l'usage des locaux et des installations aux arénas de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu, l'heure :				
1 patinoire avec surface glacée :				
b taux réduit				
iv. institution d'enseignement située à l'extérieur de la Ville de Montréal				
1. Sept à Déc	0,00	222,00	222,00	100,0%
vi. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de l'extérieur de la Ville Montréal et affilié à une fédération sportive				
1. Sept à Déc	0,00	222,00	222,00	100,0%
viii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal				
1. Sept à Déc	0,00	80,00	80,00	100,0%
xi. entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de l'extérieur de la Ville de Montréal				
1. Sept à Déc	0,00	80,00	80,00	100,0%
3 patinoire, sans surface glacée avec surface multisport :				
b taux réduit				
vi. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située à l'extérieur de la Ville de Montréal				
1. Sept à Déc	0,00	128,00	128,00	100,0%
vii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de l'extérieur de la Ville de Montréal				
1. Sept à Déc	0,00	128,00	128,00	100,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE	TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
RESPONSABLE : Dino Dafniotis / Sports				
ARTICLE : 24 Pour l'usage des installations sportives intérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :				
1 terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :				
b taux réduit				
xxii. fête d'enfant (Janv à Août)	0,00	127,00	127,00	100,0%
xxiii. fête d'enfant (Sept à Déc)	0,00	130,00	130,00	100,0%
2 terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :				
b taux réduit				
xix. fête d'enfant (Janv à Août)	0,00	192,00	192,00	100,0%
xx. fête d'enfant (Sept à Déc)	0,00	196,00	196,00	100,0%
3 terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :				
b taux réduit				
xix. fête d'enfants (Janv à Août)	0,00	382,00	382,00	100,0%
xx. fête d'enfants (Sept à Déc)	0,00	390,00	390,00	100,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 27	**Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :**					
1 droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne :						
a enfant de 3 et 4 ans en tout temps						
	2.	Sept à Déc	5,00	5,50	0,50	10,0%
3 inscription aux cours, de patin à roue alignées, skateboard, BMX ou trottinette, par personne :						
a forfait de 6 cours de groupe d'une durée de 1 heure						
	1.	Janv à Août	135,00	135,00	0,00	0,0 %
	2.	Sept à Déc	135,00	135,00	0,00	0,0 %
b forfait de 10 cours de groupe d'une durée de 1 heure						
	1.	Janv à Août	210,00	210,00	0,00	0,0 %
	2.	Sept à Déc	210,00	210,00	0,00	0,0 %
c cours privé l'heure						
	2.	Sept à Déc	46,00	46,00	0,00	0,0 %
	1.	Janv à Août	46,00	46,00	0,00	0,0 %
d pour chaque personne additionnelle pour un cours privé, l'heure						
	2.	Sept à Déc	15,00	15,00	0,00	0,0 %
	1.	Janv à Août	15,00	15,00	0,00	0,0 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 27	**Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :**					
6	location du Skatepark et du Roulodôme pour des activités sportives libres, de 21h à minuit, incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :					
i.	groupe d'un maximum de 20 personnes					
1.		Sept à Déc	0,00	500,00	500,00	100,0%
ii.	par personne additionnelle, si plus de 20 personnes					
1.		Sept à Déc	0,00	12,00	12,00	100,0%
7	location pour un événement, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain durant les heures régulières d'ouverture, par jour :					
a	Skatepark					
i.	du lundi au jeudi					
2.		Sept à Déc	5 000,00	5 500,00	500,00	10,0%
ii.	vendredi, samedi ou dimanche					
2.		Sept à Déc	7 000,00	7 500,00	500,00	7,1%
b	Roulodôme					
i.	du lundi au jeudi					
2.		Sept à Déc	5 000,00	5 500,00	500,00	10,0%
ii.	vendredi, samedi ou dimanche					
2.		Sept à Déc	7 000,00	7 500,00	500,00	7,1%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 32	**Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :**					
1	droit d'entrée à la salle de conditionnement physique :					
a	résident de la Ville de Montréal - Sept à Déc					
i.	pour une période de 4 mois					
1.	personne de 17 ans à 59 ans		157,00	116,00	-41,00	-26,1 %
2.	personne de 60 ans et plus		115,00	84,00	-31,00	-27,0 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu		115,00	84,00	-31,00	-27,0 %
ii.	pour une période de 6 mois					
1.	personne de 17 ans à 59 ans		209,00	154,00	-55,00	-26,3 %
2.	personne de 60 ans et plus		157,00	116,00	-41,00	-26,1 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu		157,00	116,00	-41,00	-26,1 %
iii.	pour une période de 12 mois					
1.	personne de 17 ans à 59 ans		276,00	204,00	-72,00	-26,1 %
2.	personne de 60 ans et plus		209,00	154,00	-55,00	-26,3 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu		209,00	154,00	-55,00	-26,3 %
iv.	pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 6h à 8h					
1.	personne de 17 ans à 59 ans		102,00	76,00	-26,00	-25,5 %
2.	personne de 60 ans et plus		77,00	58,00	-19,00	-24,7 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu		77,00	58,00	-19,00	-24,7 %
v.	pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12h à 14h					
1.	personne de 17 ans à 59 ans		102,00	76,00	-26,00	-25,5 %
2	personne de 60 ans et plus		77,00	58,00	-19,00	-24,7 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu		77,00	58,00	-19,00	-24,7 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

		TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**				
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**				
ARTICLE : 32	**Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :**				
vi.	pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16h à 22h				
1.	personne de 17 ans à 59 ans	133,00	98,00	-35,00	-26,3 %
2.	personne de 60 ans et plus	102,00	76,00	-26,00	-25,5 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu	102,00	76,00	-26,00	-25,5 %
b	non-résident de la Ville de Montréal - Sept à Déc				
i.	pour une période de 4 mois				
1.	personne de 17 ans à 59 ans	219,00	162,00	-57,00	-26,0 %
2.	personne de 60 ans et plus	161,00	118,00	-43,00	-26,7 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu	161,00	118,00	-43,00	-26,7 %
ii.	pour une période de 6 mois				
1.	personne de 17 ans à 59 ans	292,00	216,00	-76,00	-26,0 %
2.	personne de 60 ans et plus	219,00	162,00	-57,00	-26,0 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu	219,00	162,00	-57,00	-26,0 %
iii.	pour une période de 12 mois				
1.	personne de 17 ans à 59 ans	386,00	286,00	-100,00	-25,9 %
2.	personne de 60 ans et plus	292,00	216,00	-76,00	-26,0 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu	292,00	216,00	-76,00	-26,0 %
iv.	pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 6h à 8h				
1.	personne de 17 ans à 59 ans	143,00	106,00	-37,00	-25,9 %
2.	personne de 60 ans et plus	108,00	80,00	-28,00	-25,9 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu	108,00	80,00	-28,00	-25,9 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 32	**Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :**					
	v. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12h à 14h					
	1.	personne de 17 ans à 59 ans	143,00	106,00	-37,00	-25,9 %
	2.	personne de 60 ans et plus	108,00	80,00	-28,00	-25,9 %
	3.	prestataire de la Sécurité du revenu	108,00	80,00	-28,00	-25,9 %
	vi. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16h à 22h					
	1.	personne de 17 ans à 59 ans	186,00	138,00	-48,00	-25,8 %
	2.	personne de 60 ans et plus	143,00	106,00	-37,00	-25,9 %
	3.	prestataire de la Sécurité du revenu	143,00	106,00	-37,00	-25,9 %
2	inscription aux cours en salle :					
a	résident de la Ville de Montréal - Sept à Déc					
	iii. accès illimité, pour une période de 4 mois					
	1.	personne de 17 ans à 59 ans	157,00	116,00	-41,00	-26,1 %
	2.	personne de 60 ans et plus	115,00	84,00	-31,00	-27,0 %
	3.	prestataire de la Sécurité du revenu	115,00	84,00	-31,00	-27,0 %
	iv. accès illimité, pour une période de 6 mois					
	1.	personne de 17 ans à 59 ans	209,00	154,00	-55,00	-26,3 %
	2.	personne de 60 ans et plus	157,00	116,00	-41,00	-26,1 %
	3.	prestataire de la Sécurité du revenu	157,00	116,00	-41,00	-26,1 %
	v. accès illimité, pour une période de 12 mois					
	1.	personne de 17 ans à 59 ans	276,00	204,00	-72,00	-26,1 %
	2.	personne de 60 ans et plus	209,00	154,00	-55,00	-26,3 %
	3.	prestataire de la Sécurité du revenu	209,00	154,00	-55,00	-26,3 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

RESPONSABLE : Dino Dafniotis / Sports

ARTICLE : 32 **Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :**

		TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
b	non-résident de la Ville de Montréal - Sept à Déc				
iii.	accès illimité, pour une période de 4 mois				
1.	personne de 17 ans à 59 ans	219,00	162,00	-57,00	-26,0 %
2.	personne de 60 ans et plus	161,00	118,00	-43,00	-26,7 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu	161,00	118,00	-43,00	-26,7 %
iv.	accès illimité, pour une période de 6 mois				
1.	personne de 17 ans à 59 ans	292,00	216,00	-76,00	-26,0 %
2.	personne de 60 ans et plus	219,00	162,00	-57,00	-26,0 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu	219,00	162,00	-57,00	-26,0 %
v.	accès illimité, pour une période de 12 mois				
1.	personne de 17 ans à 59 ans	386,00	286,00	-100,00	-25,9 %
2.	personne de 60 ans et plus	292,00	216,00	-76,00	-26,0 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu	292,00	216,00	-76,00	-26,0 %
3	droit d'entrée à la salle de conditionnement physique et inscription aux cours en salle - accès illimité				
a	résident de la Ville de Montréal - Sept à Déc				
i.	pour une période de 4 mois				
1.	personne de 17 ans à 59 ans	187,00	138,00	-49,00	-26,2 %
2.	personne de 60 ans et plus	145,00	108,00	-37,00	-25,5 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu	145,00	108,00	-37,00	-25,5 %
ii.	pour une période de 6 mois				
1.	personne de 17 ans à 59 ans	255,00	188,00	-67,00	-26,3 %
2.	personne de 60 ans et plus	203,00	150,00	-53,00	-26,1 %
3.	prestataire de la Sécurité du revenu	203,00	150,00	-53,00	-26,1 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 32	**Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :**					
	iii. pour une période de 12 mois					
	1.	personne de 17 ans à 59 ans	337,00	248,00	-89,00	-26,4 %
	2.	personne de 60 ans et plus	271,00	200,00	-71,00	-26,2 %
	3.	prestataire de la Sécurité du revenu	271,00	200,00	-71,00	-26,2 %
b	non-résident de la Ville de Montréal - Sept à Déc					
	i. pour une période de 4 mois					
	1.	personne de 17 ans à 59 ans	262,00	194,00	-68,00	-26,0 %
	2.	personne de 60 ans et plus	202,00	150,00	-52,00	-25,7 %
	3.	prestataire de la Sécurité du revenu	202,00	150,00	-52,00	-25,7 %
	ii. pour une période de 6 mois					
	1.	personne de 17 ans à 59 ans	357,00	264,00	-93,00	-26,1 %
	2.	personne de 60 ans et plus	283,00	210,00	-73,00	-25,8 %
	3.	prestataire de la Sécurité du revenu	283,00	210,00	-73,00	-25,8 %
	iii. pour une période de 12 mois					
	1.	personne de 17 ans à 59 ans	472,00	348,00	-124,00	-26,3 %
	2.	personne de 60 ans et plus	379,00	280,00	-99,00	-26,1 %
	3.	prestataire de la Sécurité du revenu	379,00	280,00	-99,00	-26,1 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 32	**Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :**					
5	droit d'entrée à la salle de conditionnement physique, inscription aux cours en salle et aux activités libres et aux activités libres pratiquées à l'intérieur telles que le soccer, le ping-pong et le badminton :					
a	résident de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois					
2.	Sept à Déc		459,00	340,00	-119,00	-25,9 %
iii.	personne de 60 ans et plus					
2.	Sept à Déc		368,00	272,00	-96,00	-26,1 %
iv.	prestataire de la sécurité du revenu					
2.	Sept à Déc		368,00	272,00	-96,00	-26,1 %
b	non-résident de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois					
ii.	personne de 17 ans à 59 ans					
2.	Sept à Déc		643,00	476,00	-167,00	-26,0 %
iii.	personne de 60 ans et plus					
2.	Sept à Déc		516,00	382,00	-134,00	-26,0 %
iv.	prestataire de la sécurité du revenu					
2.	Sept à Déc		516,00	382,00	-134,00	-26,0 %
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 33	**Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, il sera perçu, l'heure :**					
1	piscine, l'heure :					
e	fête d'enfant, sans animation					
i.	1/2 bassin					
1.	Sept à Déc		0,00	80,00	80,00	100,0%
ii.	bassin complet					
1.	Sept à Déc		0,00	150,00	150,00	100,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

RESPONSABLE : Dino Dafniotis / Sports

ARTICLE : 34 Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :

			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
1		inscription aux cours de natation (Croix-Rouge), pour une session de 10 semaines :				
a1		résident de la Ville de Montréal - Janv à Août				
iii.		2ème enfant, chacun des enfants suivants d'une même famille, natation préscolaire et junior				
	1	Niveau étoile de mer, Canard, tortue de mer et Loutre de mer	62,00	55,00	-7,00	-11,3 %
	2	Niveau Salamandre, Poisson-Lune, Crocodile et Baleine	72,00	65,00	-7,00	-9,7 %
	3	Niveau Junior 1	82,00	75,00	-17,00	-8,5 %
	4	Niveau Junior 2 à junior 10	92,00	75,00	-12,00	-18,5 %
iv.		2ème personne de 16 ans et plus et chacune des personnes de 16 ans et plus suivante inscrite au sein d'une même famille				
	1	natation essentiel (Croix-Rouge)	102,00	90,00	-12,00	-11,8 %
	2	style de nage 2 (Croix-Rouge)	102,00	90,00	-12,00	-11,8 %
	3	maître-nageur	102,00	90,00	-12,00	-11,8 %
a2		résident de la Ville de Montréal - Sept à Déc				
iii.		2ème enfant, chacun des enfants suivants d'une même famille, natation préscolaire et junior				
	1	Niveau étoile de mer, Canard, tortue de mer et Loutre de mer	62,00	55,00	-7,00	-11,3 %
	2	Niveau Salamandre, Poisson-Lune, Crocodile et Baleine	72,00	65,00	-7,00	-9,7 %
	3	Niveau Junior 1	82,00	75,00	-17,00	-8,5 %
	4	Niveau Junior 2 à junior 10	92,00	75,00	-12,00	-18,5 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

RESPONSABLE : Dino Dafniotis / Sports

ARTICLE : 34 Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :

			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
iv.	2ème personne de 16 ans et plus et chacune des personnes de 16 ans et plus suivante inscrite au sein d'une même famille					
1		natation essentiel (Croix-Rouge)	102,00	90,00	-12,00	-11,8 %
2		style de nage 2 (Croix-Rouge)	102,00	90,00	-12,00	-11,8 %
3		maître-nageur	102,00	90,00	-12,00	-11,8 %
c1	famille prestataire de la sécurité du revenu - Janv à Août					
i.	natation préscolaire et junior					
1		niveaux Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer	62,00	50,00	-12,00	-19,4 %
2		niveaux Salamandre, Poisson-lune, Crocodile et Baleine	72,00	55,00	-17,00	-23,6 %
3		niveau Junior 1	82,00	60,00	-22,00	-26,8 %
4		niveaux Junior 2 à Junior 10	92,00	65,00	-27,00	-29,3%
ii.	pesonne de 16 ans et plus inscrite au sein d'une même famille					
1		natation essentiel (Crois-Rouge)	102,00	75,00	-27,00	-26,5 %
2		style de nage 2 (Crois-Rouge)	102,00	75,00	-27,00	-26,5 %
3		maître-nageur	102,00	75,00	-27,00	-26,5 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 34	**Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :**					
c2	famille prestataire de la sécurité du revenu - Sept à Déc					
i.	natation préscolaire et junior					
1	niveaux Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer		62,00	50,00	-12,00	-19,4 %
2	niveaux Salamandre, Poisson-lune, Crocodile et Baleine		72,00	55,00	-17,00	-23,6 %
3	niveau Junior 1		82,00	60,00	-22,00	-26,8 %
4	niveaux Junior 2 à Junior 10		92,00	65,00	-27,00	-29,3%
ii.	pesonne de 16 ans et plus inscrite au sein d'une même famille					
1	natation essentiel (Crois-Rouge)		102,00	75,00	-27,00	-26,5 %
2	style de nage 2 (Crois-Rouge)		102,00	75,00	-27,00	-26,5 %
3	maître-nageur		102,00	75,00	-27,00	-26,5 %
RESPONSABLE :	**Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports**					
ARTICLE : 42	**Pour la location d'un terrain de volley-ball de plage au parc La Fontaine, il sera perçu, l'heure :**					
1	En semaine avant 15h00		0,00	0,00	0,00	100,0%
2	En semaine après 15h00, tarif horaire		0,00	20,00	20,00	100,0%
3	Fin de semaine après 13h00		0,00	0,00	0,00	100,0%
4	Fin de semaine avant 13h00, tarif horaire		0,00	20,00	20,00	100,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE	TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
RESPONSABLE : Chantale Loiselle / Espace pour la vie				
ARTICLE : 54 Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectarium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :				
1 stationnement d'un véhicule automobile, par jour :				
a tarif de base	12,00	12,00	0,00	0,0 %
b tarif réduit pour les bénévoles des sociétés amies ou partenaires lors des journées où ils effectuent du bénévolat	0,00	0,00	0,00	0,0 %
2 stationnement d'un véhicule automobile, par mois :				
a tarif de base	45,00	45,00	0,00	0,0 %
b tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie				
i. du 1er septembre au 31 mai	0,00	0,00	0,00	0,0 %
ii. du 1er juin au 31 août	25,00	25,00	0,00	0,0 %
3 stationnement d'un autobus, par jour :				
a avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie	0,00	0,00	0,00	0,0 %
b sans visite des institutions de l'Espace pour la vie	12,00	12,00	0,00	0,0 %
CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
RESPONSABLE : Chantale Loiselle / Espace pour la vie				
ARTICLE : 55 Pour l'accès au stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :				
1 stationnement d'un véhicule automobile, par jour :	12,00	12,00	0,00	0,0 %
2 stationnement d'un véhicule automobile, par mois :				
a tarif de base	45,00	45,00	0,00	0,0 %
b tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie				
i. du 1er septembre au 31 mai	0,00	0,00	0,00	0,0 %
ii. du 1er juin au 31 août	25,00	25,00	0,00	0,0 %
3 stationnement d'un véhicule automobile, par année :	495,00	495,00	0,00	0,0 %
4 stationnement d'un autobus, par jour :				
a avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie	0,00	0,00	0,00	0,0 %
b sans visite des institutions de l'Espace pour la vie	12,00	12,00	0,00	0,0 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

VILLE	TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : VI VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES				
RESPONSABLE : Josée Bédard / Expérience Citoyenne et Communications				
ARTICLE : 99 Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents montréalais, il sera perçu, pour un ménage :				
1 première carte :	8,00	8,00	0,00	0,0 %
2 deuxième carte :	7,00	7,00	0,00	0,0 %
3 carte supplémentaire :	6,00	6,00	0,00	0,0 %

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2020

Règlements sur les tarifs 2020 - Conseil municipal
Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2020 ont été révisés et indexés de 2 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 2 %, car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près.

Transports et stationnement

- Une baisse de la tarification des permis de stationnement des véhicules en libre-service, laquelle vise à encourager davantage l'utilisation de ce type de service et favoriser l'électrification des transports à Montréal. Une diminution de :
  - 205 $ pour les véhicules électriques
  - 175 $ pour les véhicules à essence ou hybrides.

  Conseil municipal, article 14

Grands parcs, mont Royal et sports

LES ARÉNAS

- Une nouvelle tarification est offerte pour la location des patinoires (avec ou sans surface glacée) pour répondre à la demande des institutions d'enseignement et des associations sportives de l'extérieur de la Ville de Montréal.
  Conseil municipal : article 22

STADE DE SOCCER DE MONTRÉAL

- Afin d'offrir les mêmes services qu'au Complexe Marie-Victorin et pour mieux répondre aux besoins de la clientèle, il est dorénavant possible de louer des terrains de soccer intérieur pour les fêtes d'enfants.
  Conseil municipal : article 24

LE TAZ

- Une augmentation de 0,50 $ est proposée pour le droit d'entrée au Roulodôme et au Skatepark pour les enfants de 3 et 4 ans. Cette hausse résulte des besoins en sécurité pour cette catégorie d'âge.
  Conseil municipal : article 27

- Les frais d'inscription aux cours du TAZ demeurent inchangés.
  Conseil municipal : article 27

- À partir de septembre 2020, il sera possible de louer les deux installations soit le Skatepark et le Roulodôme. Une nouvelle tarification de 500 $ pour un groupe de 20 personnes est introduite pour la location des deux installations.
  Conseil municipal : article 27

- Une augmentation de 500 $ est proposée pour les locations liées à des événements corporatifs. Cette hausse vise à optimiser la disponibilité des installations passant de :
  - 5 000 $ à 5 500 $: du lundi au jeudi
  - 7 000 $ à 7 500 $: du vendredi au dimanche.

  Conseil municipal : article 27

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

- Dans le but de s'arrimer avec le marché, les tarifs ont été révisés à la baisse pour les droits d'entrée à la salle de conditionnement physique et les inscriptions aux cours en salle, et ce, pour les accès illimités.
  Conseil municipal : articles 32

- À partir de septembre 2020, il sera possible d'utiliser la piscine du Complexe pour organiser des fêtes d'enfants. Une tarification de 80 $ pour un demi-bassin et de 150 $ pour un bassin complet. Cette nouvelle tarification vise à répondre à une forte demande de la part des citoyens.
  Conseil municipal : article 33

- Les tarifs ont été révisés à la baisse pour les frais d'inscription aux activités de la piscine pour les familles à faible revenu et pour l'inscription du deuxième enfant.
  Conseil municipal : article 34

PARC JARRY, LA FONTAINE ET MAISONNEUVE

- Une nouvelle tarification horaire de 20 $ a été proposée pour la location d'un terrain de volley-ball de plage au parc Lafontaine, en semaine après 15 h et la fin de semaine avant 13 h. Cette tarification vise à s'assurer d'une meilleure gestion de l'achalandage.
  Conseil municipal : article 42

Autres

- Les droits des permis pour les animaux domestiques demeurent inchangés. Le permis pour un chat demeure à 12 $ et celui d'un chien à 28 $.
  Conseil municipal : article 13

- Les tarifs pour l'accès aux stationnements des institutions d'Espace pour la vie demeurent les mêmes.
  Conseil municipal : articles 54 et 55

- Les frais pour la délivrance de la carte Accès Montréal demeurent inchangés.
  Conseil municipal : article 99

espace pour la vie montréal

Tarification 2020 vs 2019

Tarif régulier (Non-Résidants du Québec)

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2019	2020	*Écart*	2019	2020	*Écart*	2019	2020	*Écart*
Adulte	**20,50**	**21,00**	*2,4%*	**35,50**	**36,25**	*2,1%*	**50,50**	**51,50**	*2,0%*
65 ans et +	**18,75**	**19,00**	*1,3%*	**32,75**	**33,25**	*1,5%*	**46,75**	**47,50**	*1,6%*
Étudiant	**15,00**	**15,25**	*1,7%*	**26,50**	**27,00**	*1,9%*	**38,00**	**38,75**	*2,0%*
5 à 17 ans	**10,25**	**10,50**	*2,4%*	**17,50**	**17,75**	*1,4%*	**24,75**	**25,00**	*1,0%*
Famille	**56,75**	**58,00**	*2,2%*	**97,25**	**99,25**	*2,1%*	**137,75**	**140,50**	*2,0%*

Résidants du Québec

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2019	2020	*Écart*	2019	2020	*Écart*	2019	2020	*Écart*
Adulte	**16,00**	**16,25**	*1,6%*	**28,25**	**28,75**	*1,8%*	**40,50**	**41,25**	*1,9%*
65 ans et +	**15,00**	**15,25**	*1,7%*	**26,00**	**26,50**	*1,9%*	**37,00**	**37,75**	*2,0%*
Étudiant	**12,25**	**12,50**	*2,0%*	**21,50**	**21,75**	*1,2%*	**30,75**	**31,00**	*0,8%*
5 à 17 ans	**8,00**	**8,25**	*3,1%*	**14,00**	**14,25**	*1,8%*	**20,00**	**20,25**	*1,3%*
Famille	**45,00**	**46,00**	*2,2%*	**75,50**	**77,00**	*2,0%*	**106,00**	**108,00**	*1,9%*

Détenteurs de Carte Accès Montréal

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2019	2020	*Écart*	2019	2020	*Écart*	2019	2020	*Écart*
Adulte	**12,00**	**12,25**	*2,1%*	**21,75**	**22,25**	*2,3%*	**31,50**	**32,25**	*2,4%*
65 ans et +	**11,00**	**11,25**	*2,3%*	**19,00**	**19,25**	*1,3%*	**27,00**	**27,25**	*0,9%*
Étudiant	**9,25**	**9,50**	*2,7%*	**16,00**	**16,25**	*1,6%*	**22,75**	**23,00**	*1,1%*
5 à 17 ans	**6,00**	**6,00**	*0,0%*	**11,00**	**11,25**	*2,3%*	**16,00**	**16,50**	*3,1%*
Famille	**30,00**	**30,50**	*1,7%*	**52,75**	**53,75**	*1,9%*	**75,50**	**77,00**	*2,0%*

Tarif GROUPE

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2019	2020	*Écart*	2019	2020	*Écart*	2019	2020	*Écart*
Adulte	**14,00**	**14,25**	*1,8%*	**24,75**	**25,25**	*2,0%*	**35,50**	**36,25**	*2,1%*
65 ans et +	**13,00**	**13,25**	*1,9%*	**22,75**	**23,25**	*2,2%*	**32,50**	**33,25**	*2,3%*
Étudiant	**10,75**	**11,00**	*2,3%*	**18,25**	**18,50**	*1,4%*	**25,75**	**26,00**	*1,0%*
5 à 17 ans	**7,00**	**7,25**	*3,6%*	**12,50**	**12,75**	*2,0%*	**18,00**	**18,25**	*1,4%*
Écoles montréalaises	**6,25**	**6,50**	*4,0%*	**11,75**	**12,00**	*2,1%*	**17,25**	**17,50**	*1,4%*
Camps de jour Ville	**3,00**	**3,00**	*0,0%*						
Nuit au Biodôme ou Planétarium adulte	**50,00**	**50,00**	*0,0%*	**60,75**	**61,00**	*0,4%*			
Nuit au Biodôme ou Planétarium enfant	**50,00**	**50,00**	*0,0%*	**55,50**	**55,50**	*0,0%*			

Tarif PRÉFÉRENTIEL (organisme touristique)

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2019	2020	*Écart*	2019	2020	*Écart*	2019	2020	*Écart*
Adulte	**13,00**	**13,25**	*1,9%*	**22,75**	**23,25**	*2,2%*	**32,50**	**33,25**	*2,3%*
65 ans et +	**12,00**	**12,25**	*2,1%*	**20,75**	**21,00**	*1,2%*	**29,50**	**29,75**	*0,8%*
Étudiant	**10,00**	**10,25**	*2,5%*	**16,75**	**17,00**	*1,5%*	**23,50**	**23,75**	*1,1%*
5 à 17 ans	**6,50**	**6,50**	*0,0%*	**11,50**	**11,75**	*2,2%*	**16,50**	**17,00**	*3,0%*

AUTRES TARIFS	2019	2020	*Écart*
Animation, spectacle ou service	**3,00**	**3,00**	*0,0%*
Visites guidées/heure (max 15 pers.)	**67,00**	**68,00**	*1,5%*
Carte lève-tôt	**8,00**	**8,00**	*0,0%*

ANNEXE 6 (Art. 110) en 2019, ANNEXE 6 (Art. 114) en 2020

TARIF DES AUTOPARCS

	Grille horaire #1	TARIF HORAIRE 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			PERMIS MENSUEL		
Arrondissement / secteur	No. Autoparc	2019	2020	%	2019	2020	%	2019	2020	%
AHUNTSIC-CARTIERVILLE										
Promenade Fleury	335	2,75 $	3,00 $	9,1%	13,00 $	14,00 $	7,7%	76,00 $	78,00 $	2,6%
COTE-DES NEIGES-NOTRE-DAME-DE GRÂCE										
Décarie	182	2,50 $	2,75 $	10,0%	13,00 $	14,00 $	7,7%	79,00 $	81,00 $	2,5%
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Rue Mont-Royal	69	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	98,00 $	100,00 $	2,0%
Rue Mont-Royal	72	3,50 $	3,75 $	7,1%	15,00 $	16,00 $	6,7%	98,00 $	100,00 $	2,0%
Parc Lafontaine	139	3,50 $	4,00 $	14,3%	16,00 $	17,00 $	6,3%	103,00 $	105,00 $	1,9%
Parc Lafontaine	140	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	93,00 $	95,00 $	2,2%
Parc Lafontaine	142	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	103,00 $	105,00 $	1,9%
Parc Lafontaine	197	3,50 $	4,00 $	14,3%	16,00 $	17,00 $	6,3%	s/o	s/o	s/o
Parc Lafontaine	216	3,50 $	3,75 $	7,1%	15,00 $	16,00 $	6,7%	97,00 $	99,00 $	2,1%
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE										
Plaza St-Hubert	24	2,25 $	2,75 $	22,2%	11,00 $	12,00 $	9,1%	78,00 $	80,00 $	2,6%
Plaza St-Hubert	78	3,00 $	3,50 $	16,7%	13,00 $	14,00 $	7,7%	103,00 $	106,00 $	2,9%
Plaza St-Hubert	302	2,25 $	2,75 $	22,2%	11,00 $	12,00 $	9,1%	s/o	s/o	s/o
Plaza St-Hubert	303	2,25 $	2,75 $	22,2%	11,00 $	12,00 $	9,1%	78,00 $	80,00 $	2,6%
Promenade Masson	73	2,25 $	2,50 $	11,1%	11,00 $	12,00 $	9,1%	78,00 $	80,00 $	2,6%
Promenade Masson	74	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	78,00 $	80,00 $	2,6%
Promenade Masson	75	2,25 $	2,50 $	11,1%	11,00 $	12,00 $	9,1%	s/o	s/o	s/o
Rue Jean-Talon	191	3,00 $	3,25 $	8,3%	11,00 $	12,00 $	9,1%	s/o	s/o	s/o
SUD-OUEST										
Ville-Émard	88	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	74,00 $	76,00 $	2,7%
Parc Angrignon	243	3,00 $	3,25 $	8,3%	12,00 $	13,00 $	8,3%	58,00 $	62,00 $	6,9%
St-Henri	361	2,25 $	2,50 $	11,1%	11,00 $	12,00 $	9,1%	57,00 $	59,00 $	3,5%
VILLE-MARIE										
Terminus centre-ville	184	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	154,00 $	158,00 $	2,6%
Terminus centre-ville	207	5,00 $	5,00 $	0,0%	14,00 $	16,00 $	14,3%	130,00 $	134,00 $	3,1%
Terminus centre-ville	400	5,00 $	5,00 $	0,0%	17,00 $	17,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
	Grille horaire #2	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM JOURNÉE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	115	3,00 $	3,25 $	8,3%	11,00 $	12,00 $	9,1%	73,00 $	74,00 $	1,4%
Parc du Mont-Royal	116	3,00 $	3,25 $	8,3%	11,00 $	12,00 $	9,1%	73,00 $	74,00 $	1,4%
Parc du Mont-Royal	117	3,00 $	3,25 $	8,3%	11,00 $	12,00 $	9,1%	73,00 $	74,00 $	1,4%
Parc du Mont-Royal	118	3,00 $	3,25 $	8,3%	11,00 $	12,00 $	9,1%	73,00 $	74,00 $	1,4%
	Grille horaire #3	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			TARIF MAXIMUM JOURNÉE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	275	3,00 $	3,25 $	8,3%	11,00 $	12,00 $	9,1%	s/o	s/o	s/o
	Grille horaire #4	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM SOIR ET WE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : de 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Centre Bell	227	4,00 $	5,00 $	25,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	144,00 $	147,00 $	2,1%
	Grille horaire #5	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h			TARIF MAXIMUM SOIR ET WE Lundi au VENDREDI : 6 h à 17 h			PERMIS MENSUEL		
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Aréna St-Louis	270	3,50 $	3,75 $	7,1%	14,00 $	15,00 $	7,1%	88,00 $	90,00 $	2,3%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195205005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2020

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1195205005 - Règlement Tarifs Ville 2020 _ 20191121.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-22

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I
ÉTUDE DE PROJETS PRÉVUS PAR LA CHARTE DE LA VILLE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC

2. Pour l'étude d'une demande d'autorisation réglementaire pour la réalisation d'un projet visé à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui déroge à un règlement d'un arrondissement, il sera perçu :

1°	si la dérogation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction :	2 475,00 $
2°	si la dérogation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :	
	a) moins de 500 m^2 de superficie de plancher	2 475,00 $
	b) 500 m^2 à moins de 10 000 m^2 de superficie de plancher	11 845,00 $
	c) 10 000 m^2 à moins de 25 000 m^2 de superficie de plancher	21 527,00 $
	d) 25 000 m^2 et plus de superficie de plancher	33 919,00 $
3°	s'il s'agit de la modification d'un projet déjà autorisé par un règlement selon l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :	

a) projet de moins de 500 m^2 de superficie de plancher 2 475,00 $

b) projet de 500 m^2 et plus de superficie de plancher 4 359,00 $

CHAPITRE II
ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

3. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment : 396,00 $

2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit :

a) bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum, par logement ou par local 903,00 $

b) bâtiment secondaire ou accessoire, tel un garage isolé, d'une superficie d'au plus 25 m^2 et desservant un bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 227,00 $

c) bâtiment autre que ceux visés aux sous-paragraphes a) et b)
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 454,00 $

3° pour l'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment, incluant toute modification, réparation ou remplacement, avec ou sans aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire calculé comme suit :

a) bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 146,00 $

b) bâtiment commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum — 431,00 $

c) pose de pieux d'étançonnement de la structure, par bâtiment — 55,00 $

4° pour le renouvellement d'un permis prévu aux paragraphes 2° ou 3° : — 25 % du coût du permis original

a) minimum, pour un permis relatif à un bâtiment résidentiel — 146,00 $

b) minimum, pour tout autre permis — 431,00 $

4. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux comprend :

1° les frais de préparation des plans et devis;

2° les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes handicapées installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec;

3° les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;

4° les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

5° les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.

5. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1° pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial : — 1 331,00$

2° pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher : 1 583,00 $

3° pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 025,00 $

4° pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 942,00 $

6. Aux fins du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), il sera perçu, pour l'obtention d'un permis temporaire d'utilisation de pesticides

1° si le permis est délivré au nom d'une personne physique : 12,75 $

2° si le permis est délivré au nom d'une personne morale : 31,50 $

7. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038), il sera perçu pour l'étude d'une demande de subvention : 450,00 $

8. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), il sera perçu : 460,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 65,00 $ par logement, par chambre et par tranche complète de 100 mètres carrés d'aire de plancher non résidentielle, sans excéder : 4 571,00 $

9. Aux fins du Règlement sur les subventions à l'aménagement de nouveaux logements locatifs (02-229), il sera perçu pour l'étude d'une demande de subvention : 541,00 $, plus 65,00 $ par logement locatif visé par la demande, sans excéder : 4 591,00 $

10. Aux fins du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, (08-013), il sera perçu pour l'étude d'une demande visant la conclusion d'une entente : 592,00 $

11. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), il sera perçu : 270,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 49,00 $ par logement, sans excéder : 1 297,00 $

12. Aux fins du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande d'admissibilité: 70,00 $

2° pour l'obtention d'un permis de cuisine de rue :

a) permis annuel 350,00 $

b) permis saisonnier estival 300,00 $

3° pour l'occupation du domaine public, par emplacement, par période d'occupation : 30,00 $

13. Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), il sera perçu :

1° pour la délivrance du permis annuel :

a) pour un chien 28,00 $

b) pour un chat 12,00 $

c) de promeneur 100,00 $

d) programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM) 0,00 $

2° pour la délivrance d'un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux annuel : 150,00 $

3° pour le remplacement d'une médaille perdue, détruite ou endommagée : 10,00 $

4° pour la fourniture de l'affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux : 10,00 $

5° pour l'évaluation d'un animal par l'expert de la Ville : 430,00 $

Des frais de 10,00 $ sont ajoutés aux tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 2° du premier alinéa lorsque le renouvellement du permis annuel est effectué après l'échéance dudit permis.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° du premier alinéa ne s'appliquent pas à :

1° la délivrance d'un permis annuel pour un chien d'assistance pour une personne ayant un handicap nécessitant l'assistance d'un tel chien et qui présente une preuve à cet effet ainsi qu'à la délivrance d'un permis annuel pour un chien en

formation par une institution spécialisée sur présentation par le gardien d'un tel chien d'une preuve de l'institution spécialisée à cet effet.

2° la délivrance d'un permis demandé au plus tard le 15e jour qui suit l'adoption d'un chat ou d'un chien provenant d'un refuge par toute personne précédant la demande de permis ou qui suit le premier jour de l'hébergement d'un chien ou d'un chat par une famille d'accueil.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'appliquent pas à la délivrance d'un permis à une personne ayant eu recours aux services de l'un ou l'autre des organismes mentionnés à l'Annexe 1 dans les six (6) mois précédant la demande de permis et qui présente une attestation écrite de cet organisme à ce sujet.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier l'Annexe 1 pour y ajouter ou y supprimer des organismes.

14. Aux fins du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), il sera percu, pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de stationnement universel, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif

1° véhicule à essence ou hybride : 835,00 $

2° un véhicule électrique : 300,00 $

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

15. Aux fins du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis : 576,00 $

2° pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'exploitation et le droit d'occuper le domaine public, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif

a) pour la tranche de 1 à 250 véhicules du même type en service 15 000,00 $

b) pour la tranche de 251 à 500 véhicules du même type en service 7 500,00 $

c) pour chaque tranche supplémentaire d'un maximum de 250 véhicules du même type en service qui excède 500 véhicules du même type en service 5 000,00$

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis ou au jour de la demande d'ajout de véhicules par l'exploitant au cours d'une même période de validité du permis.

CHAPITRE III
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

SECTION I
ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

SOUS-SECTION 1
ÉQUIPEMENTS

16. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° inscription à la pratique libre du jogging, par session :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. personne de 16 ans à 59 ans	68,00 $	70,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	51,00 $	52,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	51,00 $	52,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal, 16 ans et plus	133,00 $	136,00 $
2° inscription à la pratique libre du badminton, par session :		
a) résident de la Ville de Montréal		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. enfant de 10 à 17 ans	24,00 $	25,00 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	68,00 $	70,00 $
iii. personne de 60 ans et plus	51,00 $	52,00 $
iv. prestataire de la Sécurité du revenu	51,00 $	52,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	68,00 $	70,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	133,00 $	136,00 $
3° droit d'entrée, sans inscription, au jogging ou au badminton, par période :		
a) résident de la Ville de Montréal	13,00 $	14,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	24,00 $	25,00 $
4° location d'un terrain de tennis intérieur, de racquetball ou de squash pour la pratique libre, l'heure :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	11,00 $	12,00 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	20,00 $	21,00 $
iii. personne de 60 ans et plus	11,00 $	12,00 $
iv. prestataire de la Sécurité du revenu	11,00 $	12,00 $
v. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 10 à 17 ans, les personnes de 60 ans et plus et les prestataires de la sécurité du revenu	90,00 $	92,00 $
vi. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 18 à 59 ans	170,00 $	174,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	20,00 $	21,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	40,00 $	41,00 $
iii. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 10 à 17 ans	170,00 $	174,00 $
iv. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 18 ans et plus	340,00 $	348,00 $
5° pour l'émission d'une première carte d'identité et d'une carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	0,00 $	0,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	12,00 $	13,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	12,00 $	13,00 $
6° pour l'émission d'une carte d'accès temporaire, pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, pour une période de 5 jours, du lundi au vendredi :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	0,00 $	0,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	8,00 $	9,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	8,00 $	9,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	8,00 $	9,00 $
7° pour le remplacement d'une carte d'activité ou d'une carte d'identité remise lors de l'inscription, il sera perçu par carte :	12,00 $	13,00 $

17. Pour l'usage des locaux et installations du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle omnisports, en totalité :		
a) taux de base	1 104,00 $	1 126,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	194,00 $	198,00 $
ii. société paramunicipale	348,00 $	355,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	348,00 $	355,00 $
2° partie de la salle omnisports (piste entière, partie centrale de la piste, partie nord ou sud de la salle) :		
a) taux de base	642,00 $	655,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	106,00 $	108,00 $
ii. société paramunicipale	185,00 $	189,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	185,00 $	189,00 $
iv. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins	17,00 $	18,00 $
v. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus	33,00 $	34,00$
3° gymnase double		
a) taux de base	484.00 $	494,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	78,00 $	80,00 $
ii. société paramunicipale	141,00 $	144,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	141,00 $	144,00 $
4° gymnase simple		
a) taux de base	254,00 $	259,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	45,00 $	46,00 $
ii. société paramunicipale	70,00 $	72,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	53,00 $	54,00 $
5° palestre de gymnastique, salle polyvalente, salle de		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
karaté, salle de lutte, salle de judo, salle d'escrime, salle de boxe, espace pour le tir à l'arc ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	208,00 $	212,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	37,00 $	38,00 $
ii. société paramunicipale	62,00 $	64,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	62,00 $	64,00 $
6° terrain de tennis intérieur :		
a) taux de base	164,00 $	168,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	39,00 $	40,00 $
ii. société paramunicipale	65,00 $	67,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	65,00 $	67,00 $
7° terrain de racquetball ou de squash :		
a) taux de base	142,00 $	145,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	34,00 $	35,00 $
ii. société paramunicipale	57,00 $	59,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	57,00 $	59,00 $

Pour l'application du paragraphe 2° du présent article, lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés, le tarif prévu à ce paragraphe est appliqué proportionnellement à la superficie de l'espace loué.

18. Pour l'usage des installations de la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° un bassin (bassin de plongeon, bassin de natation nord, ou bassin de natation sud) :		
a) taux de base	484,00 $	494,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	79,00 $	81,00 $
ii. société paramunicipale	140,00 $	143,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	140,00 $	143,00 $
2° deux bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord ou bassin de natation sud) :		
a) taux de base	691,00 $	705,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	119,00 $	122,00 $
ii. société paramunicipale	210,00 $	215,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	210,00 $	215,00 $
3° trois bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord, bassin de natation sud) :		
a) taux de base	1 104,00 $	1 126,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	196,00 $	200,00 $
ii. société paramunicipale	348,00 $	355,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	348,00 $	355,00 $
4° terrasse extérieure :		
a) taux de base	115,00 $	118,00 $
b) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5° terrasse intérieure, côté ouest :		
a) taux de base	37,00 $	38,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, lorsqu'un bassin de 50 mètres est loué, le tarif fixé au paragraphe 2° de cet alinéa, pour la location de 2 bassins, s'applique à cette location.

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

19. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

1° terrain de balle #1 ou #2 :

a) taux de base	299,00 $
b) taux réduit	
i. permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal	38,00 $
ii. permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	74,00 $
iii. compétition ou entraînement sanctionné	49,00 $
c) terrain de balle 1, espace d'appoint lors d'une compétition ou d'un entraînement d'athlétisme	0,00 $
d) partie ou période d'entraînement prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale de Montréal pour du sport mineur montréalais	0,00 $

2° terrain multisports synthétique (terrain complet) :

a) taux de base	458,00 $
b) taux réduit	
i. compétition ou entraînement sanctionné	76,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	115,00 $

iii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	94,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	94,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	117,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréa	233,00 $

3° terrain multisports synthétique (demi-terrain) :

a) taux de base	336,00 $
b) taux réduit	
i. compétition ou entraînement sanctionné	56,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	86,00 $
iii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	74,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	55,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	87,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréa	172,00 $

4° piste d'athlétisme et terrain de soccer naturel :

a) taux de base	574,00 $
b) taux réduit	
i. compétition ou entraînement sanctionné	79,00 $
ii. société paramunicipale	144,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	144,00 $

iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	156,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes située sur le terriroire de la Ville de Montréal (permis occasionnel)	183,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal (permis occasionnel)	208,00 $
vii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins	18,00 $
viii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus	31,00 $

5° terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :

a) détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure	
i. enfant de 17 ans et moins	8,00 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	13,00 $
iii. personne de 60 ans et plus	10,00 $
b) détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des jours fériés, l'heure	13,00 $
c) carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location, pour le détenteur de la carte Accès Montréal	64,00 $
d) non-détenteur de la carte Accès Montréal en tout temps, l'heure	16,00 $
e) pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure	
i. période de jeu du lundi au vendredi après 17h	16,00 $
ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17h	10,00 $
iii. période de jeu le samedi ou le dimanche	16,00 $

6° terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :

a) enfant âgé entre 3 et 9 ans, détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure — 6,00 $

b) enfant âgé entre 3 et 9 ans, non-détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure — 7,00 $

c) personne de 18 à 59 ans, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps — 9,00 $

d) personne de 60 ans et plus, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps — 8,00 $

20. Pour l'obtention d'un permis saisonnier pour l'utilisation d'un terrain de balle ou du terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Claude-Robillard pour la pratique récréative d'un sport collectif d'une association régionale ayant une convention avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison, par équipe affiliée appartenant à une ligue de quatre équipes et plus :

1° équipe de Montréal : — 244,00 $

2° équipe de l'extérieur de Montréal : — 487,00 $

3° pour un organisme montréalais de régie en sport mineur : — 0,00 $

21. Pour l'usage des biens et des services suivants du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° montage et démontage des installations :		
a) événement, compétition ou entraînement sanctionné	68,00 $	70,00 $
b) événement, compétition ou entraînement non sanctionné	134,00 $	137,00 $
2° installation des toiles de protection des plateaux sportifs :		
a) salle omnisports en totalité	4 782,00 $	4 878,00 $
b) partie de la salle omnisports (partie centrale de la piste, partie nord ou partie sud) :	2 392,00 $	2 440,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c)	gymnase double :	1 625,00 $	1 658,00 $
d)	gymnase simple :	813,00 $	830,00 $
e)	salle polyvalente :	813,00 $	830,00 $
3°	ouverture et la fermeture de la trappe de sable :	1 750,00 $	1 785,00 $
4°	montage et démontage de la cage de lancer du disque :	1 750,00 $	1 785,00 $
5°	lignage du terrain selon les besoins du sport :	255,00 $	260,00 $
6°	vestiaires ou roulottes, l'heure :		
a)	taux de base	27,00 $	28,00 $
b)	local d'appoint lié à la location d'installations sportives	0,00$	0,00 $
7°	salon des dignitaires, hall du deuxième étage, l'heure :		
a)	taux de base	112,00 $	115,00 $
b)	local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	20,00 $	21,00 $
8°	terrasse extérieure, galerie de presse ou espace sous cette galerie, l'heure :		
a)	taux de base	112,00 $	115,00 $
b)	local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	20,00 $	21,00 $
9°	salle de réunion, l'heure :		
a)	taux de base	35,00 $	36,00 $
b)	local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
10° pour l'utilisation d'un lien internet externe protégé, pour la durée d'un évènement :		
a) dans l'ensemble du bâtiment par le biais de prises terrestres	221,00 $	226,00 $
b) par le biais de prises terrestres, il sera perçu par jour et par salle	29,00 $	30,00 $
11° pour la location d'un système de son lors d'un évènement :	29,00 $	30,00 $
12° pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, il sera perçu, l'heure :	98,00 $	98,00 $

22. Pour l'usage des locaux et des installations aux arénas de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° patinoire avec surface glacée :		
a) taux de base	335,00 $	342,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	90,00 $	92,00 $
ii. société paramunicipale	72,00 $	74,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	109,00 $	112,00 $
iv. institution d'enseignement située à l'extérieur de la Ville de Montréal	N/A	222,00 $
v. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de Montréal et affilié à une fédération sportive	137,00 $	140,00 $
vi. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une	N/A	222,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
	association sportive de l'extérieur de la Ville Montréal et affilié à une fédération sportive		
vii.	entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de la Ville de Montréal	39,00 $	40,00 $
viii.	entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	N/A	80,00 $
ix.	entraînement d'athlètes dans le cadre d'un programme sport-études reconnu, d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	0,00 $	0,00 $
x.	entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de la Ville de Montréal	39,00 $	40,00 $
xi.	entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de l'extérieur de la Ville de Montréal	N/A	80,00 $
xii.	partie de hockey ou de ringuette prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
xiii.	partie de hockey ou de ringuette non prévue au calendrier régulier d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	39,00 $	40,00 $
xiv.	initiation au patinage dans le cadre d'un programme reconnu pour les clubs pour mineurs d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
xv.	école de printemps ou estivale organisée par un organisme partenaire dans le cadre de son protocole d'entente avec la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
c)	taux réduit pour équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	217,00 $	222,00 $
d)	période de relâche lors d'une compétition sanctionnée	38,00 $	39,00 $
e)	période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition	38,00 $	39,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2° patinoire, sans surface glacée :		
a) taux de base	335,00 $	342,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	90,00 $	92,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	39,00 $	40,00 $
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	90,00 $	92,00 $
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	101,00 $	104,00 $
v. société paramunicipale	48,00 $	49,00 $
3° patinoire, sans surface glacée avec surface mulisport :		
a) taux de base	335,00 $	342,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	115,00 $	118,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	65,00 $	66,00 $
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	115,00 $	118,00 $
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	125,00 $	128,00 $
v. société paramunicipale	80,00 $	82,00 $
vi. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale, situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	N/A	128,00 $
vii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	N/A	128,00 $
4° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	57,00 $	58,00 $
b) organisme pour mineurs, de la Ville de Montréal	29,00 $	30,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5° salle :		
a) taux de base	35,00 $	36,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
6° salon des dignitaires de l'aréna Maurice-Richard :		
a) taux de base	112,00 $	114,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
7° montage et démontage des installations :		
a) événement ou compétition sanctionné	68,00 $	70,00 $
b) événement ou compétition non sanctionnée	134,00 $	136,00 $
8° pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, il sera perçu, l'heure :	98,00 $	98,00 $

23. Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives**,** il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° pour la location complète du stationnement de l'aréna Maurice-Richard, ou de l'un des stationnements P-2, P-3 ou P-4 du complexe sportif Claude-Robillard, pour une journée :	612,00 $	624,00 $
2° pour la location complète du stationnement P-1 du complexe sportif Claude-Robillard, pour une journée :	1 224,00 $	1248,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3°	pour l'émission d'un permis annuel de sationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la division de la gestion des installations sportives	45,00 $	45,00 $
4°	pour l'émission d'un permis saisonnier de sationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la division de la gestion des installations sportives, valide jusqu'au 30 juin ou valide du 1er juillet au 31 décembre, par période :	25,00 $	25,00 $
5°	pour la location d'un espace de stationnement pour une automobile, par jour :	21,00 $	22,00 $
6°	pour la location d'un espace de stationnement pour un autobus, par jour :	51,00 $	52,00 $

24. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
	a) taux de base	217,00 $	222,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	69,00 $	70,00 $
	ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	59,00 $	60,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	59,00 $	60,00 $
	iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un	86,00 $	88,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
	centre national d'entraînement		
v.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	48,00 $	48,00 $
vi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	105,00 $	108,00 $
vii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	86,00 $	88,00 $
viii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	33,00 $	34,00 $
ix.	partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du lundi au vendredi, de 16h00 à 18h00	0,00 $	0,00 $
x.	stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	69,00 $	70,00 $
xi.	fête d'enfants, sans animation	127,00 $	130,00 $
c)	montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	30,00 $
2°	terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :		
a)	taux de base	325,00 $	332,00 $
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	105,00 $	108,00 $
ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs	89,00 $	90,00 $
iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	89,00 $	90,00 $
iv.	partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	125,00 $	128,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	72,00 $	74,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	192,00 $	129,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	127,00 $	130,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	48,00 $	48,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	101,00 $	104,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	192,00 $	196,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	43,00 $	44,00 $
3° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	649,00 $	662,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	208,00 $	212,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	172,00 $	176,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	175,00 $	178,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	255,00 $	260,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	144,00 $	146,00 $

			jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
vi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal		382,00 $	290,00 $
vii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal		255,00 $	260,00 $
viii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal		96,00 $	98,00 $
ix.	stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal		202,00 $	206,00 $
x.	fête d'enfants, sans animation		382,00 $	390,00$
c)	montage et démontage des installations ou période de relâche		86,00 $	88,00 $

		jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a)	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i.	samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	142,00 $	88,00 $	144,00 $
ii.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	88,00 $	88,00 $	90,00 $
iii.	lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	142,00 $	88,00 $	144,00 $
iv.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	109,00 $	88,00 $	112,00 $
b)	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i.	samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	184,00 $	108,00 $	188,00 $
ii.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	105,00 $	108,00 $	108,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	184,00 $	105,00 $	188,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	119,00 $	105,00 $	122,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	135,00 $	138,00 $	138,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	135,00 $	138,00 $	138,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	30,00 $	30,00 $
5° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	212,00 $	130,00 $	216,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	129,00 $	130,00 $	132,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	212,00 $	127,00 $	216,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	163,00 $	130,00 $	166,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	276,00 $	148,00 $	282,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	145,00 $	148,00 $	282,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	276,00 $	148,00 $	282,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	178,00 $	148,00 $	182,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	196,00 $	200,00 $	200,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	196,00 $	200,00 $	200,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	43,00 $	42,00 $	44,00 $
6° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	423,00 $	260,00 $	432,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	261,00 $	260,00 $	266,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	423,00 $	260,00 $	432,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	325,00 $	260,00 $	332,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	552,00 $	296,00 $	564,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	290,00 $	296,00 $	296,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	552,00 $	296,00 $	564,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	359,00 $	296,00 $	366,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	389,00 $	396,00 $	396,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	389,00 $	396,00 $	396,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	86,00 $	86,00 $	88,00 $

25. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, l'heure :		
	a) taux de base	329,00 $	336,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	55,00 $	56,00 $
	ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	83,00 $	84,00 $
	vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	72,00 $	74,00 $
	vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	103,00 $	70,00 $
	c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
	i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	54,00 $	56,00 $
	ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale, mais situé sur le territoire de la Ville de Montréal	85,00 $	86,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	168,00 $	172,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
	d) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $
2°	terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
	a) taux de base	449,00 $	458,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	74,00 $	76,00 $
	ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	112,00 $	114,00 $
	vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	92,00 $	94,00 $
	vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	140,00 $	104,00 $
	c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
	i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	81,00 $	82,00 $
	ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale, mais situé sur	114,00 $	116,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
sur le territoire de la Ville de Montréal		
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	228,00 $	232,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $

26. Pour l'usage locaux et des biens du Stade de soccer de Montréal situé au 9235 avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle multimédia, en totalité, l'heure :		
a) taux de base	110,00 $	112,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	20,00 $	20,00 $
c) activités organisées par des organismes partenaires reconnus par la Ville	68,00 $	70,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $
Les tarifs prévus au présent paragraphe ne sont pas applicables à l'utilisation de la salle multimédia pour les activités d'un organisme à but non lucratif lié à la Ville par un contrat relatif à la gestion du Stade de soccer		
2° salle-multimédia, demi-salle, l'heure :		
a) taux de base	56,00 $	58,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	12,00 $	12,00 $
c) activités organisées par des organismes partenaires reconnus par la Ville	33,00 $	34,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $
3° salle de réunion ou aire événementielle, l'heure :		
a) taux de base	34,00 $	34,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	0,00 $	0,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $
4° aire polyvalente, l'heure :		
a) taux de base	329,00 $	336,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	53,00 $	54,00 $
c) activités organisées par des patenaires reconnus par la Ville	165,00 $	168,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $
5° salle de conditionnement physique, l'heure :		
a) taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif	54,00 $	56,00 $
b) programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $

27. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne :		
a) enfant de 3 et 4 ans en tout temps	5,00 $	5,50 $
b) enfant de 5 à 17 ans et étudiant sur présentation de la carte étudiante		
i. mardi au jeudi	13,50 $	13,50 $
ii. vendredi, session de 15h à 21h	13,50 $	13,50 $
iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 $	3,00 $
iv. vendredi, session de 21h à minuit	13,50 $	13,50 $
v. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	16,50 $	16,75 $
vi. samedi, dimanche et jours fériés, période de 13h à 17h	13,50 $	14,00 $
vii. samedi, dimanche et jours fériés, période de 17h à 21h	13,50 $	14,00 $
viii. heure jeunesse 13 ans et moins, samedi, dimanche et jours fériés, de 10h à 13h	12,75 $	13,00 $
c) personne de 18 ans et plus		
i. mardi au jeudi	14,50 $	14,75 $
ii. vendredi, session de 15h à 21h	14,50 $	14,75 $
iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15h à 21h	3,00 $	3,00 $
iv. vendredi, session de 21h à minuit	14,50 $	14,75 $
v. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	17,50 $	17,50 $
vi. samedi, dimanche et jours fériés, période de 13h à 17h	14,50 $	14,75 $
vii. samedi, dimanche et jours fériés, période de 17h à 21h	14,50 $	14,75 $
d) forfait 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins		
i. mardi au dimanche et jours fériés, journée complète	28,00 $	28,00 $
ii. ajout d'un enfant	10,50 $	11,00 $
e) forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. mardi au dimanche et jours fériés, journée complète	40,00 $	40,00 $
ii. ajout d'un enfant	10,50 $	11,00 $
f) admission générale au Skatepark		
i. mardi patin acrobatique et trotinette	12,00 $	12,00 $
ii. mercredi skate	12,00 $	12,00 $
iii. jeudi BMX	12,00 $	12,00 $
iv. lundi écolo	N/A	12,00 $
2° laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :		
a) laissez-passer de 10 entrées	120,00 $	120,00 $
b) laissez-passer d'hiver pour une personne, d'une durée de 4 mois valide du 1er décembre au 31 mars	255,00 $	255,00 $
c) laissez-passer annuel	650,00 $	650,00 $
3° inscription aux cours de patin à roues alignées, skateboard, BMX ou trottinette, par personne :		
a) forfait de 6 cours de groupe d'une durée de 1 heure	135,00 $	135,00 $
b) forfait de 10 cours de groupe d'une durée de 1 heure	210,00 $	210,00 $
c) cours privé, l'heure	46,00 $	46,00 $
d) pour chaque personne additionnelle pour un cours privé, l'heure	15,00 $	15,00 $
4° location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :		
a) tarif de base, pour une location du Skatepark de 21h à minuit		
i. groupe d'un maximum de 20 personnes	350,00 $	350,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ii. par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	12,00 $	12,00 $
b) tarif réduit, pour une location du Skatepark de 21h à minuit (vérifier que ce soit bien l'un ou l'autre)		
i. société paramunicipale – groupe d'un maximum de 20 personnes	310,00 $	310,00 $
ii. par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	8,00 $	8,00 $
5° location du Roulodôme pour des activités sportives libres, incluant la présence d'un surveillant du TAZ :		
a) groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures	135,00 $	135,00 $
b) groupe de 50 personnes maximum faisant partie d'une société paramunicipale, par heure, pour un minimum de 2 heures	120,00 $	120,00 $
6° location du Skatepark et du Roulodôme pour des activités sportives libres, de 21h à minuit, incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :		
i. groupe d'un maximum 20 personnes	N/A	500,00 $
ii. par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	N/A	12,00 $
7° location pour un événement, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain durant les heures régulières d'ouverture, par jour :		
a) Skatepark		
i. du lundi au jeudi	5 000,00 $	5 500,00 $
ii. vendredi, samedi ou dimanche	7 000,00 $	7 500,00 $
b) Roulodôme		
i. du lundi au jeudi	5 000,00 $	5 500,00 $
ii. vendredi, samedi ou dimanche	7 000,00 $	7 500,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
8° activités de groupe :		
a) groupe scolaire, accès au Roulodôme et au Skatepark, par personne, par jour pour un minimum de 30 personnes		
i. sans location d'équipement	11,00 $	12,00 $
ii. avec location d'équipements sportifs et de protection	16,00 $	16,00 $
b) organisme à but non lucratif, par personne, par jour		
i. sans location d'équipement	11,00 $	12,00 $
ii. avec location d'équipement sportif et de protection	16,00 $	16,00 $
9° Camp de jour du TAZ :		
a) inscription au camp de jour, par personne, par semaine	220,00 $	225,00 $
b) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine	45,00 $	45,00 $
c) service de lunch, par personne, par semaine	50,00 $	50,00 $
10° forfaits fêtes d'enfants :		
a) forfait fête, pour 3 heures, entre 9h et 21h pour un groupe de 8 enfants âgés de 5 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation	255,00 $	260,00 $
b) forfait fête, par enfant, à partir du 9e enfant	15,00 $	15,00 $
11° location des équipements de protection et des équipements sportifs :		
a) patins, planche, BMX ou trottinette	12,00 $	12,00 $
b) patins, planche, BMX ou trottinette avec équipements de protection	15,00 $	15,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) casque	3,00 $	3,00 $
d) protecteurs de coudes, de genoux ou de poignets	2,00 $	2,00 $
e) forfait équipements de protection (casque et protecteurs de coudes, de genoux et de poignets)	5,00 $	5,00 $
12° location de mobilier :		
a) chaise bleue, par chaise, par jour	2,00 $	2,00 $
b) table bleue, par table, par jour	5,00 $	5,00 $
13° location des locaux d'appoint, par jour :		
a) loge, salle de conférence, salle des employés ou studio	80,00 $	80,00 $
b) boutique, espace resto et hall d'entrée	500,00 $	500,00 $

28. Pour l'usage des terrains de soccer intérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	217,00 $	222,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	69,00 $	70,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	59,00 $	60,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	59,00 $	60,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre	86,00 $	88,00 $

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement		
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	48,00 $	48,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	127,00 $	108,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	86,00 $	88,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	33,00 $	34,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive située sur le territoire de la Ville de Montréal	69,00 $	70,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	127,00 $	130,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	30,00 $
2° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	649,00 $	662,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	208,00 $	212,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	172,00 $	176,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	175,00 $	178,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	255,00 $	260,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	144,00 $	146,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville	382,00 $	290,00 $

			Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
	de Montréal			
vii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (*primaire et secondaire*) située sur le territoire de la Ville de Montréal		255,00 $	260,00 $
viii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal		96,00 $	98,00 $
ix.	stage ou formation sanctionné par une association régionale		202,00 $	206,00 $
x.	fête d'enfants, sans animation		382,00 $	390,00 $
c)	montage et démontage des installations ou période de relâche		86,00 $	88,00 $

		Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a)	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i.	samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	142,00 $	88,00 $	144,00 $
ii.	lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	88,00 $	88,00 $	90,00 $
iii.	lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	142,00 $	88,00 $	144,00 $
iv.	lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	109,00 $	88,00 $	112,00 $
b)	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			

	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	184,00 $	108,00 $	188,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	105,00 $	108,00 $	108,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	184,00 $	108,00 $	188,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	119,00 $	108,00 $	122,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	135,00 $	138,00 $	138,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	135,00 $	138,00 $	138,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	30,00 $	30,00 $
4° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	423,00 $	260,00 $	432,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	261,00 $	260,00 $	266,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	423,00 $	260,00 $	432,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	325,00 $	260,00 $	332,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive			

	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	552,00 $	296,00 $	564,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	290,00 $	296,00 $	296,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	552,00 $	296,00 $	564,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	359,00 $	290,00 $	366,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	389,00 $	396,00 $	396,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	389,00 $	396,00 $	396,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	86,00 $	86,00 $	88,00 $

29. Pour l'usage des terrains de soccer extérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	329.00 $	336,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	55,00 $	56,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	83,00 $	84,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	72,00 $	74,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	103,00 $	70,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	54,00 $	56,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	85,00 $	86,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	168,00 $	172,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	449,00 $	458,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	74,00 $	76,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	112,00 $	114,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	92,00 $	94,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	140,00 $	104,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes :		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	81,00 $	82,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	114,00 $	116,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	228,00 $	232,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $

30. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° gymnase simple :		
a) taux de base	246,00 $	250,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	42,00 $	42,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	37,00 $	38,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	37,00 $	38,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	47,00 $	48,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	37,00 $	38,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	69,00 $	70,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	47,00 $	48,00 $
viii. fête d'enfants, sans animation	69,00 $	70,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	69,00 $	70,00 $
2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	47,00 $	48,00 $
3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	69,00 $	70,00 $
4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	47,00 $	48,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal :		
1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	79,00 $	80,00 $
2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	53,00 $	54,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	79,00 $	80,00 $
4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	53,00 $	54,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :		
1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	110,00 $	112,00 $
2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	79,00 $	80,00 $
3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	110,00 $	112,00 $
4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	79,00 $	80,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	30,00 $
2° gymnase double :		
a) taux de base	470,00 $	480,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	84,00 $	86,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	74,00 $	76,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	74,00 $	76,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	94,00 $	96,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	74,00 $	76,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	136,00 $	138,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	94,00 $	96,00 $
viii. fête d'enfants, sans animation	136,00 $	138,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	136,00 $	138,00 $
2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	94,00 $	96,00 $
3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	136,00 $	138,00 $
4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	94,00 $	96,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal :		
1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	157,00 $	160,00 $
2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	105,00 $	108,00 $
3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	157,00 $	160,00 $
4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	105,00 $	108,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal :		
1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	219,00 $	224,00 $
2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	157,00 $	160,00 $
3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	219,00 $	224,00 $
4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	157,00 $	160,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	58,00 $	60,00 $
3° salle polyvalente ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	197,00 $	200,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	32,00 $	32,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	27,00 $	28,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	27,00 $	28,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	37,00 $	38,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-	27,00 $	28,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
études ou d'un programme de concentration scolaire		
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	58,00 $	60,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	37,00 $	38,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	58,00 $	60,00 $
2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	37,00 $	38,00 $
3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	58,00 $	60,00 $
4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	37,00 $	38,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	68,00 $	70,00 $
2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	42,00 $	42,00 $
3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	68,00 $	70,00 $
4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	42,00 $	42,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7h00 à 24h00	94,00 $	96,00 $
2. lundi au vendredi, de 7h00 à 16h00	68,00 $	70,00 $
3. lundi au vendredi, de 16h00 à 24h00	94,00 $	96,00 $
4. lundi au dimanche, de 0h00 à 7h00	68,00 $	70,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	30,00 $
4° terrain de badminton, pour une location le jour même, l'heure :	21,00 $	22,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
5° terrain de volleyball, pour une location le jour même, l'heure :	49,00 $	50,00 $
6° demi-terrain de basketball (un panier seulement), pour une location le jour même, l'heure :	49,00 $	50,00 $
7° salle de conditionnement physique, incluant la présence d'un surveillant, l'heure :		
a) salle entière	357,00 $	364,00 $
b) section spinning	102,00 $	104,00 $

31. Pour l'usage des locaux et des biens du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle de réunion, l'heure :		
a) taux de base	34,00 $	34,00 $
b) activités des organismes partenaires de la Ville	18,00 $	18,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $
2° salle de classe, l'heure :		
a) taux de base	47,00 $	48,00 $
b) activités des organismes partenaires de la Ville	27,00 $	28,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d) fête d'enfants, sans animation	32,00 $	32,00 $
e) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $
3° bureau, l'heure :	21,00 $	22,00 $
4° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	56,00 $	58,00 $
b) organisme pour mineurs situé sur le territoire de la Ville de Montréal	28,00 $	28,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $

32. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	113,00 $	116,00 $
2. personne de 60 ans et plus	83,00 $	84,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	83,00 $	84,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	151,00 $	154,00 $
2. personne de 60 ans et plus	113,00 $	116,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	113,00 $	116,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	200,00 $	204,00 $
2. personne de 60 ans et plus	151,00 $	154,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3. prestataire de la Sécurité du revenu	151,00 $	154,00 $
iv. pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 6h00 à 8h00		
1. personne de 17 ans à 59 ans	74,00 $	76,00 $
2. personne de 60 ans et plus	56,00 $	58,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	56,00 $	58,00 $
v. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12h00 à 14h00		
1. personne de 17 ans à 59 ans	74,00 $	76,00 $
2. personne de 60 ans et plus	56,00 $	58,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	56,00 $	58,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16h00 à 22h00		
1. personne de 17 ans à 59 ans	96,00 $	98,00 $
2. personne de 60 ans et plus	74,00 $	76,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	74,00 $	76,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	159,00 $	162,00 $
2. personne de 60 ans et plus	116,00 $	118,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	116,00 $	118,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	212,00 $	216,00 $
2. personne de 60 ans et plus	159,00 $	162,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	159,00 $	162,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	280,00 $	286,00 $
2. personne de 60 ans et plus	212,00 $	216,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	212,00 $	216,00 $
iv. pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 6h00 à 8h00		
1. personne de 17 ans à 59 ans	104,00 $	106,00 $
2. personne de 60 ans et plus	78,00 $	80,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	78,00 $	80,00 $
v. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12h00 à 14h00		
1. personne de 17 ans à 59 ans	104,00 $	106,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne de 60 ans et plus	78,00 $	80,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	78,00 $	80,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16h00 à 22h00		
1. personne de 17 ans à 59 ans	135,00 $	138,00 $
2. personne de 60 ans et plus	104,00 $	106,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	104,00 $	106,00 $
c) entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire de la Ville de Montréal (maximum 20 personnes)		
i. entrée unique, l'heure	54,00 $	56,00 $
ii. accès illimité, pour une période de 1 mois	209,00 $	213,00 $
iii. accès illimité, pour une période de 6 mois	1 020,00 $	1 040,00 $
iv. accès illimité, pour une période de 12 mois	2 040,00 $	2 080,00 $
d) entraînement supervisé d'un groupe d'un minimum de 3 personnes et maximum 6 personnes, par personne		
i. séance de 1 heure	16,00 $	16,00 $
ii. 6 séances de 1 heure	80,00 $	82,00 $
iii. 12 séances de 1 heure	135,00 $	138,00 $
e) entraînement personnel supervisé, par personne		
i. séance de 1 heure	50,00 $	51,00 $
ii. 6 séances de 1 heure	282,00 $	288,00 $
iii. 12 séances de 1 heure	400,00 $	408,00 $
f) pour l'essai de la salle de conditionnement physique, pour une séance, pour une personne accompagnée par une personne détenant un droit d'entrée prévu au sous-paragraphe a), b) ou c) du présent parargraphe, il ne sera perçu aucuns frais.		
2° inscription aux cours en salle :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour un cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1. personne moins de 17 ans	53,00 $	54,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	84,00 $	86,00 $
3. personne de 60 ans et plus	63,00 $	64,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	63,00 $	64,00 $
ii. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	84,00 $	86,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	125,00 $	128,00 $
3. personne de 60 ans et plus	94,00 $	96,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	94,00 $	96,00 $
iii. accès illimité pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	113,00 $	116,00 $
2. personne de 60 ans et plus	83,00 $	84,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	83,00 $	84,00 $
iv. accès illimité pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	151,00 $	154,00 $
2. personne de 60 ans et plus	113,00 $	116,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	113,00 $	116,00 $
v. accès illimité pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	200,00 $	204,00 $
2. personne de 60 ans et plus	151,00 $	154,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	151,00 $	154,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour un cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	73,00 $	74,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	118,00 $	120,00 $
3. personne de 60 ans et plus	87,00 $	88,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	87,00 $	88,00 $
ii. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	118,00 $	120,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	175,00 $	178,00 $
3. personne de 60 ans et plus	132,00 $	134,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	132,00 $	134,00 $
iii. accès illimité pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	159,00 $	162,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne de 60 ans et plus	116,00 $	118,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	116,00 $	118,00 $
iv. accès illimité pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	212,00 $	216,00 $
2. personne de 60 ans et plus	159,00 $	162,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	159,00 $	162,00 $
v. accès illimité pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	280,00 $	286,00 $
2. personne de 60 ans et plus	212,00 $	216,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	212,00 $	216,00 $
3° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique et inscription aux cours en salle – accès illimité :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	136,00 $	138,00 $
2. personne de 60 ans et plus	105,00 $	108,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	105,00 $	108,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	185,00 $	188,00 $
2. personne de 60 ans et plus	147,00 $	150,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	147,00 $	150,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	244,00 $	248,00 $
2. personne de 60 ans et plus	196,00 $	200,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	196,00 $	200,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	190,00 $	194,00 $
2. personne de 60 ans et plus	147,00 $	150,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	147,00 $	150,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	259,00 $	264,00 $
2. personne de 60 ans et plus	205,00 $	210,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	205,00 $	210,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	342,00 $	348,00 $
2. personne de 60 ans et plus	275,00 $	280,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	275,00 $	280,00 $
4° inscription et droit d'entrée à une activité libre pratiquée à l'intérieur telle que le soccer, le ping-pong et le badminton :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne moins de 17 ans	6,00 $	6,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	11,00 $	12,00 $
3. personne de 60 ans et plus	8,00 $	8,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	8,00 $	8,00 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	51,00 $	52,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	82,00 $	84,00 $
3. personne de 60 ans et plus	62,00 $	64,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	62,00 $	64,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	82,00 $	84,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	123,00 $	126,00 $
3. personne de 60 ans et plus	92,00 $	94,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	92,00 $	94,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne moins de 17 ans	8,00 $	8,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	16,00 $	16,00 $
3. personne de 60 ans et plus	11,00 $	12,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	11,00 $	12,00 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	72,00 $	74,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	115,00 $	118,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3. personne de 60 ans et plus	86,00 $	88,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	86,00 $	88,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	115,00 $	118,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	172,00 $	176,00 $
3. personne de 60 ans et plus	129,00 $	132,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	129,00 $	132,00 $

5° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique, inscription aux cours en salle et aux activités libres et aux activités libres pratiquées à l'intérieur telles que le soccer, le ping-pong et le badminton :

a) résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois		
i. personne de 17 ans à 59 ans	333,00 $	340,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	267,00$	272,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	267,00$	272,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois		
i. personne de 17 ans à 59 ans	467,00 $	476,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	374,00 $	382,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	374,00 $	382,00 $

c) les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du présent paragraphe sont réduits de 25% pour toute inscription effectuée durant l'une ou l'autre des périodes suivantes :
   i. jusqu'au 28 janvier
   ii. 30 avril au 13 mai
   iii. 14 au 17 septembre

6° Inscription au camp de jour :

a) pour le 1er enfant d'une famille		
i. pour une semaine	148,00 $	150,00 $
ii. pour 2 semaines	296,00 $	302,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. pour 3 semaines	434,00 $	442,00 $
iv. pour 4 semaines	572,00 $	584,00 $
v. pour 5 semaines	699,00 $	712,00 $
vi. pour 6 semaines	827,00 $	844,00 $
vii. pour 7 semaines	944,00 $	962,00 $
viii. pour 8 semaines	1 071,00 $	1 092,00 $
b) pour le 2ème enfant d'une famille		
i. pour une semaine	123,00 $	126,00 $
ii. pour 2 semaines	245,00 $	250,00 $
iii. pour 3 semaines	357,00 $	364,00 $
iv. pour 4 semaines	470,00 $	480,00 $
v. pour 5 semaines	572,00 $	584,00 $
vi. pour 6 semaines	674,00 $	688,00 $
vii. pour 7 semaines	765,00 $	780,00 $
viii. pour 8 semaines	867,00 $	884,00 $
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille		
i. pour une semaine	102,00 $	104,00 $
ii. pour 2 semaines	204,00 $	208,00 $
iii. pour 3 semaines	296,00 $	302,00 $
iv. pour 4 semaines	388,00 $	396,00 $
v. pour 5 semaines	470,00 $	480,00 $
vi. pour 6 semaines	551,00 $	562,00 $
vii. pour 7 semaines	0,00 $	0,00 $
viii. pour 8 semaines	0,00 $	0,00 $
d) pour un camp à thématique nécessitiant du matériel spécalisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	31,00 $	32,00 $
7° inscription au camp de jour, à la journée :		
a) pour le 1er enfant d'une famille	57,00 $	58,00 $
b) pour le 2ème enfant d'une famille	41,00 $	42,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille	26,00 $	26,00 $
8° inscription au service de garde du camp de jour :		
a) pour le 1er enfant d'une famille, par semaine	41,00 $	42,00 $
b) pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, par semaine	31,00 $	32,00 $
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille, par semaine	11,00 $	12,00 $
d) pour le 1er enfant d'une famille, le matin de 7h00 à 9h00, par semaine	26,00 $	26,00 $
e) pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, le matin de 7h00 à 9h00, par semaine par semaine	21,00 $	22,00 $
f) pour le 1er enfant d'une famille, le soir de 16h00 à 18h00, par semaine	26,00 $	26,00 $
g) pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, le le soir de 16h00 à 18h00, par semaine par semaine	21,00 $	22,00 $
9° Programme aspirant moniteur DAFA, pour 20 jours de formation, minimum 5 inscriptions, matériel en sus, par personne :	459,00 $	468,00 $

33. Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, il sera perçu, l'heure :

1° piscine, l'heure :		
a) taux de base	277,00 $	282,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	44,00 $	44,00 $
ii. société paramunicipale	78,00 $	80,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	80,00 $	82,00 $

c) montage et démontage des installations ou période de relâche	18,00 $	18,00 $
d) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition	18,00 $	18,00 $
e) fête d'enfants, sans animation		
i. ½ bassin	N/A	80,00 $
ii. bassin complet	N/A	150,00 $
2° terrasse intérieure (côté ouest) :		
a) taux de base	34,00 $	34,00 $
b) montage et démontage des installations ou période de relâche	29,00 $	30,00 $
c) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif prévu est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

34. Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, rue Maurice-Duplessis, il sera perçu :

1° inscription aux cours de natation (Croix-Rouge), pour une session de 10 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfants, natation préscolaire et junior		
1. niveaux Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer	62,00 $	64,00 $
2. niveaux Salamandre, Poisson-lune, Crocodile et Baleine	72,00 $	74,00 $
3. niveau Junior 1	82,00 $	84,00 $
4. niveaux Junior 2 à Junior 10	92,00 $	94,00 $
ii. personne de 16 ans et plus		
1. natation essentiel (Croix-Rouge)	102,00 $	104,00 $
2. style de nage 2 (Croix-Rouge)	102,00 $	104,00 $
3. maître-nageur	102,00 $	104,00 $

iii. 2ème enfant, chacun des enfants suivants d'une même famille, natation préscolaire et junior		
1. niveaux Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer	55,00 $	55,00 $
2. niveaux Salamandre, Poisson-lune, Crocodile et Baleine	65,00 $	65,00 $
3. niveau Junior 1	75,00 $	75,00 $
4. niveaux Junior 2 à Junior 10	75,00 $	75,00 $
iv. 2ème personne de 16 ans et plus et chacune des personnes de 16 ans et plus suivante inscrite au sein d'une même famille		
1. natation essentiel (Croix-Rouge)	90,00 $	90,00 $
2. style de nage 2 (Croix-Rouge)	90,00 $	90,00 $
3. maître-nageur	90,00 $	90,00 $
b) non résident de la Ville de Montréal		
i. enfants, natation préscolaire et junior		
1. niveaux Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer	86,00 $	88,00 $
2. niveaux Salamandre, Poisson-lune, Crocodile et Baleine	100,00 $	102,00 $
3. niveau Junior 1	115,00 $	118,00 $
4. niveaux Junior 2 à Junior 10	129,00 $	132,00 $
ii. personne de 16 ans et plus		
1. natation essentiel (Croix-Rouge)	143,00 $	146,00 $
2. style de nage 2 (Croix-Rouge)	143,00 $	146,00 $
3. maître-nageur	143,00 $	146,00 $
c) famille presataire de la sécurité du revenu		
i. natation préscolaire et junior		
1. niveaux Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer	50,00 $	50,00 $
2. niveaux Salamandre, Poisson-lune, Crocodile et Baleine	55,00 $	55,00 $
3. niveau Junior 1	60,00 $	60,00 $
4. niveaux Junior 2 à Junior 10	65,00 $	65,00 $
ii. personne de 16 ans et plus inscrite au sein d'une même famille		
1. natation essentiel (Croix-Rouge)	75,00 $	75,00 $
2. style de nage 2 (Croix-Rouge)	75,00 $	75,00 $
3. maître-nageur	75,00 $	75,00 $
2° inscription aux programmes de formation (matériel en sus) :		

a) résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	102,00 $	104,00 $
ii. médaille de bronze	133,00 $	136,00 $
iii. croix de bronze	153,00 $	156,00 $
iv. sauveteur national	179,00 $	182,00 $
v. premiers soins général	113,00 $	116,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	179,00 $	182,00 $
b) non résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	143,00 $	146,00 $
ii. médaille de bronze	186,00 $	190,00 $
iii. croix de bronze	215,00 $	220,00 $
iv. sauveteur national	250,00 $	255,00 $
v. premiers soins général	158,00 $	162,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	250,00 $	255,00 $

3° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 10 semaines :

a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	102,00 $	104,00 $
2. personne 60 ans et plus	82,00 $	84,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	133,00 $	136,00 $
2. personne 60 ans et plus	113,00 $	116,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	164,00 $	168,00 $
2. personne 60 ans et plus	143,00 $	146,00 $
b) non résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	143,00 $	146,00 $
2. personne 60 ans et plus	115,00 $	118,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	186,00 $	190,00 $
2. personne 60 ans et plus	158,00 $	162,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	229,00 $	234,00 $
2. personne 60 ans et plus	200,00 $	204,00 $

4° inscription aux cours privés, pour une session de 8 semaines, une fois par semaine :

a) enfant de 0 à 3 ans, 25 minutes	120,00 $	122,00 $
b) enfant de 4 à 5 ans		
i. 25 minutes	150,00 $	154,00 $
ii. 40 minutes	210,00 $	214,00 $
c) enfant de 6 à 13 ans		
i. 25 minutes	180,00 $	184,00 $
ii. 40 minutes	240,00 $	244,00 $
iii. 55 minutes	300,00 $	306,00 $
d) personne de 14 ans et plus		
i. 25 minutes	210,00 $	214,00 $
ii. 40 minutes	270,00 $	276,00 $
iii. 55 minutes	330,00 $	336,00 $

SOUS-SECTION 2
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

35. Aux fins de l'application de la section I, les réductions et gratuités suivantes sont applicables :

1° Complexe sportif Claude Robillard :

a) la baignade libre est gratuite.

b) l'émission d'une carte d'accès pour le personnel des organismes partenaires se fait gratuitement.

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus à aux articles 16 et 18 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %.

d) un rabais de 25 % est offert sur toute inscritpion ou une entrée prévue à l'article 16 effectuée du 25 juin au 31 août

e) les tarifs prévus à l'article 16 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées pour lesquelles ce soutien est nécessaire.

f) les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives ont droit, pour deux journées, d'un maximum de 18 heures chacune à une location gratuite du plateau sportif principal, lors d'une compétition sanctionnée.

g) l'usage d'un tennis extérieur et le droit d'entrée dans une piscine sont gratuits pour un événement spécial ou une activité promotionnelle organisé par la Ville.

h) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés aux articles 17, 18, 19 sauf pour ceux fixés aux paragraphes 6 et 7 du premier alinéa de l'article 17 et au paragraphe 5° de l'article 19 s'applique. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent parargraphe.

2° arénas sous la responsabilité de la Division de la gestion des installations sportives :

a) le patinage libre est gratuit.

b) le hockey libre est gratuit.

c) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 22 s'applique.

3° TAZ :

a) un rabais de 10 % est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal âgés de 18 ans à 64 ans, sur les droits d'entrée individuels et réguliers et sur les locations d'ensembles complets d'équipements sportifs et de protection ainsi que sur le laissez-passer annuel prévus à l'article 27.

b) les tarifs visant la location de mobilier prévus à l'article 27 ne sont pas applicables lorsque la location est faite à un organisme à but non lucratif.

4° Complexe sportif Marie-Victorin :

a) pour un salarié de la Ville de Montréal, les tarifs prévus aux articles 32 et 34 sont ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %.

b) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, à titre de partenaire de la Ville, les tarifs prévus aux articles 32 et 34 sont, pour les étudiants et le personnel du Cégep, ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %.

c) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, aucun droit d'entrée à la salle de conditionnement physique n'est exigé pour les enseignants en éducation physique de ce Cégep.

d) les tarifs prévus 32 et 34 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées pour lesquelles ce soutien est nécessaire.

e) Les tarifs prévus aux paragraphes 6° et 8° de l'article 32 sont réduits de 15% lorsque l'incription est effectuée entre le 12 février et le 18 mars.

f) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 30 s'applique. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent pragraphe.

Lorsqu'une entente de partenariat d'une durée minimale d'un an conclue entre la Ville et une personne morale à but non lucratif porte sur l'accès aux équipements collectifs visés à la présente section et prévoit une contrepartie financière ou une gratuité pour cet accès, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas à cette personne.

Lorsque le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports agit comme promoteur d'un événement ou d'une activité, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas.

SOUS-SECTION 3
INTERPRÉTATION

36. Pour l'application de la présente section, une compétition sanctionnée est une compétition dont la tenue est approuvée par un organisme sportif de régie provincial, national ou international reconnu par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ou le Comité international olympique. Un entraînement sanctionné est un entraînement dont la tenue est coordonnée par un organisme sportif de régie provincial ou national reconnu par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada.

SECTION II
PARCS JARRY, LA FONTAINE ET MAISONNEUVE

37. Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, la balle-molle, le baseball ou tout autre sport d'équipe, il sera perçu :

1° sans assistance payante :

a) permis saisonnier pour une équipe appartenant à une ligue comportant quatre équipes et plus

i. équipe de la Ville de Montréal	219,00 $
ii. équipe de l'extérieur de Montréal	438,00 $

iii. équipe mineure d'un partenaire reconnu par la Ville de Montréal pour du sport mineur montréalais 0,00 $

b) permis de location de terrain naturel ou à surface mixte par un organisme autre qu'un organisme de régie relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure :

i. équipe de la Ville de Montréal 34,00 $
ii. équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal 68,00 $
iii. institution scolaire privée de Montréal 34,00 $
iv. compétition de niveau provincial, national ou international 65,00 $

c) permis de location de terrain naturel pour un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive 0,00 $

d) permis pour les jeux de bocce et de pétanque et pour les pique-niques 0,00 $

2° avec assistance payante :

a) par partie 500,00 $

b) pour une activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Montréal 0,00 $

c) frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure 25,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

38. Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, par un organisme autre qu'un organisme de régie reconnu ou une équipe autre qu'une équipe de sport mineur de l'extérieur de la Ville de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1° terrain synthétique complet :

a) équipe de la Ville de Montréal 109,00 $

b) équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal 218,00 $

c) institution scolaire privée de Montréal 109,00 $

d) compétition de niveau provincial, national ou international 219,00 $

2° demi-terrain synthétique :

a) équipe de la Ville de Montréal 82,00$

b) équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal 164,00$

c) institution scolaire privée de Montréal 82,00 $

d) compétition de niveau provincial, national ou international 162,00 $

3° frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1° et 2° : 25,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

39. Pour la location des installations aquatiques extérieures du parc Jarry, il sera perçu, l'heure:

1° pataugeoire extérieure, incluant un (1) surveillant-sauveteur, pour institution scolaire située sur le territoire de la Ville de Montréal et organisme partenaire reconnu par la Ville : 43,00 $

2° piscine extérieure, incluant un (1) surveillant-sauveteur :

a) institution scolaire située sur le territoire de la Ville de Montréal et organisme partenaire reconnu par la Ville 86,00 $

b) événement sportif organisé par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville
   i. événement sportif local 0,00 $
   ii. événement sportif régional visant exclusivement des groupes ou des organismes situés sur le territoire de la Ville de Montréal 0,00 $
   iii. événement sportif régional 46,00 $
   iv. événement sportif provincial 66,00 $

v. événement sportif national	86,00 $
vi. événement sportif international	106,00$
c) événement sportif organisé par un organisme non reconnu par la Ville	
i. événement sportif local	52,00 $
ii. événement sportif régional	92,00 $
iii. événement sportif provincial	132,00 $
iv. événement sportif national	172,00 $
v. événement sportif international	212,00 $

40. Pour un permis saisonnier de location d'un terrain de volley-ball de plage au parc Jarry donnant accès au terrain 90 minutes par semaine pour un maximum de 18 semaines, il sera perçu : 200,00 $

41. Pour la location d'un terrain de tennis extérieur au parc La Fontaine, il sera perçu, l'heure :

1° détenteur de la carte Accès-Montréal :	
a) location avant 17 h	
i. enfant de 17 ans et moins	5,00 $
ii. personne âgée de 18 ans à 54 ans	10,00 $
iii. personne âgée de 55 ans et plus	6,00 $
b) location après 17 h pour tous les groupes d'âge	10,00 $
2° non-détenteur de la carte Accès-Montréal :	13,00 $
3° carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location :	50,00 $

Pour toute location effectuée en vertu du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° du présent article, si les joueurs sont de groupes d'âge différents, la tarification applicable est celle attribuable à la personne appartenant au groupe d'âge qui comporte le prix le plus élevé.

42. Pour la location d'un terrain de volley-ball de plage au parc La Fontaine, il sera perçu, l'heure :

1° du lundi au vendredi avant 15h00 :	0,00 $
2° du lundi au vendredi à compter de 15h00 :	20,00 $
3° le samedi et le dimanche avant 13h00 :	20,00 $
4° le samedi et le dimanche à compter de 13h00 :	0,00 $

43. Pour la location d'une salle d'appoint au chalet du parc Maisonneuve lors de tournages, il sera perçu :

1°	l'heure :	37,00 $
2°	bloc de 4 heures :	88,00 $
3°	bloc de 8 heures	163,00 $

44. Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous :

1°	sur semaine :		
	a)	détenteur de la carte Accès Montréal	
		i. départ jusqu'à 15 h	16,00 $
		ii. départ après 15 h	13,50 $
		iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 15 h	13,50 $
		iv. personne âgée de 55 ans et plus, départ après 15 h	11,00 $
	b)	non-détenteur de la carte Accès Montréal quelle que soit l'heure du départ	23,25 $
2°	fin de semaine et jour férié :		
	a)	détenteur de la carte Accès Montréal	
		i. départ jusqu'à 15 h	17,00 $
		ii. départ après 15 h	14,50 $
		iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 15 h	14,50 $
		iv. personne âgée de 55 ans et plus, départ après 15 h	12,00 $
	b)	non-détenteur de la carte Accès Montréal	23,25 $
3°	enfant de 17 ans et moins, en tout temps :		5,00 $
4°	programme « Premiers Élans CN » :		
	a)	cours	0,00 $
	b)	pratique	5,00 $
5°	carnet-rabais donnant droit à 6 parties :		

a) adulte, 18 ans et plus 86,00 $

b) personne âgée de 55 ans et plus 70,00 $

6° groupe de 3 quatuors et plus, par quatuor : 86,50 $

45. Pour un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la Ville et s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % s'applique sur les tarifs fixés aux articles 38, 41 et au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° de l'article 39.

Lors d'un événement spécial ou d'une activité promotionnelle gérés par la Ville, les tarifs prévus à la présente section ne s'appliquent pas.

Les tarifs prévus à la présente section ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées pour lesquelles ce soutien est nécessaire.

SECTION III
ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

46. Pour l'application de la présente section :

1° les institutions de l'Espace pour la vie sont :

a) le Jardin botanique

b) le Biodôme

c) le Planétarium Rio Tinto Alcan

2° organisme touristique : organisme touristique amenant plus de 500 visiteurs par année dans l'une ou l'autre des institutions de l'Espace pour la vie.

SOUS-SECTION 2
DROITS D'ENTRÉE

47. Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière
i. enfant de 5 ans à 17 ans 10,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 15,25 $

iii.	personne de 18 ans à 64 ans	21,00 $
iv.	personne de 65 ans et plus	19,00 $
v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	58,00 $
b)	détenteur de la carte Accès Montréal	
i.	enfant de 5 ans à 17 ans	6,00 $
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	9,50 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	12,25 $
iv.	personne de 65 ans et plus	11,25 $
v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	30,50 $
c)	résident du Québec	
i.	enfant de 5 ans à 17 ans	8,25 $
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	12,50 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	16,25 $
iv.	personne de 65 ans et plus	15,25 $
v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	46,00 $
2°	droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	
a)	enfant de 5 ans à 17 ans	7,25 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	11,00 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	14,25 $
d)	personne de 65 ans et plus	13,25 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	6,50 $
f)	camps de jour de la Ville	3,00 $
3°	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a)	enfant de 5 ans à 17 ans	6,50 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,25 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 13,25 $

d) personne de 65 ans et plus 12,25 $

48. Pour l'obtention de la Carte lève-tôt annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6h00 et 9h00, ainsi que pour le remplacement de cette carte en cas de perte de vol ou de bris il sera perçu, par personne: 8,00 $

49. L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit, pour tous les visiteurs 1er janvier au 14 mai ainsi que du 1er novembre au 31 décembre durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique.

L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique, sauf pendant l'événement Jardins de lumière, du 4 septembre au 31 octobre à compter de 17h00.

SOUS-SECTION 3
FORFAITS (JARDIN BOTANIQUE, BIODÔME, PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN ET TOUR DE MONTRÉAL)

50. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière
   i. enfant de 5 ans à 17 ans 17,75 $
   ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 27,00 $
   iii. personne de 18 ans à 64 ans 36,25 $
   iv. personne de 65 ans et plus 33,25 $
   v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 99,25 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal
   i. enfant de 5 ans à 17 ans 11,25 $
   ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 16,25 $
   iii. personne de 18 ans à 64 ans 22,25 $
   iv. personne de 65 ans et plus 19,25 $
   v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 53,75 $

c) résident du Québec
   i. enfant de 5 ans à 17 ans 14,25 $

ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 21,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 28,75 $
iv. personne de 65 ans et plus 26,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 77,00 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 12,75 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 18,50 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 25,25 $

d) personne de 65 ans et plus 23,25 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 12,00 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 11,75 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 17,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 23,25 $

d) personne de 65 ans et plus 21,00 $

51. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux trois (3) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière
i. enfant de 5 ans à 17 ans 25,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 38,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 51,50 $
iv. personne de 65 ans et plus 47,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 140,50 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i. enfant de 5 ans à 17 ans	16,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	23,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	32,25 $
iv. personne de 65 ans et plus	27,25 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	77,00 $

c) résident du Québec

i. enfant de 5 ans à 17 ans	20,25 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	31,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	41,25 $
iv. personne de 65 ans et plus	37,75 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	108,00 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	18,25 $
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	26,00 $
c) personne de 18 ans à 64 ans	36,25 $
d) personne de 65 ans et plus	33,25 $
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	17,50 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	17,00 $
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	23,75 $
c) personne de 18 ans à 64 ans	33,25 $
d) personne de 65 ans et plus	29,75 $

52. Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :

1° forfait comprenant les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :

a) tarification régulière,

i. enfant de 5 ans à 17 ans	20,75 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	31,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	41,25 $
iv. personne de 65 ans et plus	37,25 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	108,50 $

b) résident du Québec,

i. enfant de 5 ans à 17 ans	16,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	25,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	32,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	30,00 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	86,25 $

c) droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus

i. enfant de 5 ans à 17 ans	14,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	22,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	28,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	26,25 $

d) droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

i. enfant de 5 ans à 17 ans	12,75 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	20,25 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	25,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	23,25 $

2° forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :

a) tarification régulière

i. enfant de 5 ans à 17 ans	28,00 $

ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 43,25 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 56,50 $
iv. personne de 65 ans et plus 51,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 149,75 $

b) résident du Québec
i. enfant de 5 ans à 17 ans 22,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 34,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 45,00 $
iv. personne de 65 ans et plus 41,25 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 117,25 $

c) droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus
i. enfant de 5 ans à 17 ans 20,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 30,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 39,50 $
iv. personne de 65 ans et plus 36,25 $

d) droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique
i. enfant de 5 ans à 17 ans 18,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 27,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 35,50 $
iv. personne de 65 ans et plus 32,00 $

3° forfait comprenant les droits d'entrée aux trois (3) institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :

a) tarification régulière
i. enfant de 5 ans à 17 ans 35,25 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 55,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 71,75 $
iv. personne de 65 ans et plus 65,75 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 191,00 $

b) résident du Québec
i. enfant de 5 ans à 17 ans 28,50 $

ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	44,00 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	57,50 $
iv.	personne de 65 ans et plus	52,50 $
v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	148,25 $

c) droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus

i.	enfant de 5 ans à 17 ans	25,50 $
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	37,50 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	50,50 $
iv.	personne de 65 ans et plus	46,25 $

d) droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique

i.	enfant de 5 ans à 17 ans	23,25 $
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	33,75 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	45,50 $
iv.	personne de 65 ans et plus	40,75 $

SOUS-SECTION 4
PRISE DE PHOTO, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS et TARIFS DE L'ESPACE POUR LA VIE

53. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° prise de photos à des fins commerciales, par institution pour un maximum de 8 heures :

a)	1 personne	500,00 $
b)	2 à 5 personnes	900,00 $
c)	6 à 15 personnes	1 200,00 $
d)	pour chaque heure supplémentaire, en sus du contrat	200,00 $

2° en sus du droit d'entrée, l'accès aux serres du Jardin botanique pour une séance de photographie amateur ou professionnelle à des fins personnelles telles qu'un mariage, une graduation ou une fête de familiale, pour un maximum de 10 personnes par événement : 100,00 $

3° tournage commercial ou cinématographique, l'heure, minimum 2 heures :

a)	moins de 5 personnes	200,00 $
b)	5-14 personnes	300,00 $
c)	15-29 personnes	400,00 $
d)	30-49 personnes	500,00 $
e)	50 personnes et plus	600,00 $

4° réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant : 3,00 $

5° inscription d'un groupe d'un maximum de 15 personnes aux visites guidées avec un animateur, l'heure : 68,00 $

6° inscription à une visite de nuit, incluant collation et petit déjeuner, par personne :

a)	au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan	50,00 $
b)	au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan avec une visite d'une autre institution de l'Espace pour la vie	
	i. adulte	61,00 $
	ii. enfant	55,50 $

7° deux animations en classe, soit une animation le matin et une animation l'après-midi, dans deux classes différentes de niveau primaire d'une même école située à Montréal 325,00 $

SOUS- SECTION 5
STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS

54. Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectatrium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour :

a)	tarif de base	12,00 $

b) tarif réduit pour les bénévoles des sociétés amies ou partenaires lors des journées où ils effectuent du bénévolat 0,00 $

2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :

a) tarif de base 45,00 $

b) tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie
i. du 1er septembre au 31 mai 0,00 $
ii. du 1er juin au 31 août 25,00 $

3° stationnement d'un autobus, par jour :

a) avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie 0,00 $

b) sans visite des institutions de l'Espace pour la vie 12,00 $

55. Pour l'accès au Stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour : 12,00 $

2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :

a) tarif de base 45,00 $

b) tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie
i. du 1er septembre au 31 mai 0,00 $
ii. du 1er juin au 31 août 25,00 $

3° stationnement d'un véhicule automobile, par année : 495,00 $

4° stationnement d'un autobus, par jour :

a) avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie 0,00 $

b) sans visite des institutions de l'Espace pour la vie 12,00 $

56. Pour la location des salles, jardins, chapiteaux ou bâtiments, relatifs aux institutions de l'Espace pour la Vie, il sera perçu les montants indiqués à l'Annexe 2.

SOUS-SECTION 6
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

57. Une réduction de 25 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal, des sociétés amies, des sociétés partenaires, de la Fondation Espace pour la vie, de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, sur présentation de la carte d'employé et une réduction de 15 % est offerte aux membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture ainsi qu'aux détenteurs de la carte Accès Montréal, sur les achats d'articles au prix régulier dans les boutiques de l'Espace pour la vie.

Une réduction de 50 % est offerte aux employés du restaurant du Jardin botanique, une réduction de 25 % est offerte aux employés d'Espace pour la vie et une réduction de 15 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal, aux employés et membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux employés de la Fondation Espace pour la vie ainsi qu'aux employés et étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, sur les achats au restaurant sur le site du Jardin botanique et de l'Insectarium, sur présentation de la carte d'employé.

Les droits d'entrée applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'une des institutions de l'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

Aux fins des spectacles présentés à compter de 17h30 les jeudis soirs au Planétarium Rio Tinto Alcan, tout droit d'entrée individuel, à l'exclusion des droits d'entrée applicables aux familles, prévu à l'article 47 d'un montant de plus de 8,00 $ est réduit à 8,00 $.

Aucun droit d'entrée n'est exigé dans les institutions de l'Espace pour la vie pour les personnes suivantes :

1° employés œuvrant dans les institutions de l'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;

2° membres des sociétés amies de l'Espace pour la vie et membres de leurs conseils d'administration lorsque l'entrée a lieu dans l'institution de l'Espace pour la vie avec laquelle cette société est une amie;

3° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires de l'Espace pour la vie lorsque l'entrée a lieu dans l'institution de l'Espace pour la vie avec laquelle cette société est un partenaire;

4° membres du corps diplomatique;

5° personnes ou organismes œuvrant au développement de l'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;

6° détenteur de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

7° détenteur de la carte « Passeport Montréal », sur présentation de cette carte ;

8° détenteur de la carte « Passeport Montréal étudiant international », sur présentation de cette carte.

9° famille membre d'une communauté autochtone, composée d'un maximum de deux adultes et de trois enfants à charge âgés de moins de 18 ans, détentrice d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par Montréal Autochtone, Association des Inuit du sud du Québec ou Foyer pour Femmes autochtones de Montréal, sur présentation de ce laissez-passer.

Le stationnement est gratuit au Biodôme lorsqu'il y est disponible, pour les personnes suivantes :

1° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires du Centre Pierre-Charbonneau;

2° bénévoles œuvrant pour des organismes de loisirs ou communautaires, lorsqu'ils utilisent le Centre Pierre-Charbonneau pour des événements spéciaux;

3° personnes inscrites aux activités sportives, culturelles et de loisirs du Centre Pierre-Charbonneau, qui participent aux activités régulières des organismes suivants :

a) Association du Centre Pierre-Charbonneau ;

b) Club Gymnacentre Inc.

SECTION IV
CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

58. Pour les droits d'entrée au Centre d'histoire de Montréal, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) détenteur de la carte Accès Montréal

i. enfant de 5 ans et moins	0,00 $
ii. enfant de 6 ans à 17 ans	4,25 $
iii. étudiant de 18 ans et plus	4,25 $
iv. personne de 18 ans à 54 ans	5,25 $
v. personne de 55 ans et plus	4,25 $
vi. famille de 4 personnes incluant au moins 2 enfants de 17 ans et moins	14,50 $

b) non-détenteur de la carte Accès Montréal

i. enfant de 5 ans et moins	0,00 $
ii. enfant de 6 ans à 17 ans	5,25 $
iii. étudiant de 18 ans et plus	5,25 $
iv. personne de 18 ans à 54 ans	7,75 $
v. personne de 55 ans et plus	5,25 $
vi. famille de 4 personnes incluant au moins 2 enfants de 17 ans et moins	16,50$

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 10 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans et moins	0,00 $
b)	enfant de 6 ans à 17 ans	1,85 $
c)	étudiant de 18 ans et plus	1,85 $
d)	personne de 18 ans à 54 ans	3,25 $
e)	personne de 55 ans et plus	1,85 $

Sur présentation de la « Carte Musées Montréal » ou de la carte « Passeport Montréal », l'accès au Centre d'histoire de Montréal est gratuit.

59. Pour une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées nécessitant ce soutien et pour un bénéficiaire de la sécurité du revenu, résident de la Ville de Montréal, le droit d'entrée au Centre est gratuit.

Les tarifs des droits d'entrée fixés à l'article 58 ne s'appliquent pas aux enfants des camps de jour oraganisés par la Ville de Montréal et ne s'appliquent pas dans le cas d'une activité promotionnelle gérée par la Ville et visant à faire connaître le Centre, telle que la Journée des musées, la Journée de la culture, la Journée du patrimoine.

Malgré le sous-paragraphe b) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 58, le tarif des droits d'entrée applicable aux détenteurs de la carte Accès Montréal s'applique également aux personnes visées par une activité promotionnelle gérée par la Ville et visant à favoriser la fréquentation du Centre par les touristes et les entreprises.

SECTION V
VÉLOS EN LIBRE SERVICE BIXI

60. Pour un abonnement au Service Bixi, il sera perçu :

1° abonnement d'une durée d'un an :

a) tarif régulier 94,00 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal 75,20 $

c) détenteur d'un abonnement OPUS à l'année de la STM 74,00 $

d) détenteur d'un abonnement OPUS et cie à l'année de la STM 75,20 $

e) détenteur d'un abonnement « OPUS + » ou d'un abonnement « OPUS + entreprise» 75,20 $

f) membre de Vélo Québec Association 84,00 $

g) membre de Car2Go 79,00 $

h) membre Communauto 79,00 $

i) membre CAA Québec : 75,20 $

2° abonnement d'une durée de 30 jours :

a) tarif régulier 34,00 $

Deux droits d'accès « aller simple » sont compris dans le tarif de l'abonnement d'une durée de 1 an prévu à l'un ou l'autre des sous-paragraphes a) à j) du pragraphe 1° du présent article.

61. Pour l'achat de 20 abonnements et plus au Service Bixi, il sera perçu, par abonnement d'une durée d'un an : 84,60 $

62. Pour l'utilisation d'un vélo par le détenteur d'un abonnement d'un an ou de 30 jours au Service Bixi, il sera perçu :

1° Pour une utilisation d'une durée de 45 minutes ou moins : 0,00 $

2° Pour une utilisation de plus de 45 minutes sans dépasser 60 minutes : 1,80 $

3° Pour toute utilisation d'une durée de plus de 60 minutes en sus tarif prévu au paragraphe 2°, pour chaque période de 15 minutes excédentaire : 3,00 $
maximum 30,00 $

63. Pour un droit d'accès occasionnel au Service Bixi, il sera perçu :

1° accès aller simple :

a) tarif régulier 2,95 $

b) détenteur de la carte OPUS :
i. tarif ordinaire 2,50 $
ii. tarif réduit, étudiants et personnes âgées de 65 ans et plus 2,00 $

c) forfait 10 aller simples 25,00 $

2° accès d'une durée de 24 heures : 5,25 $

3° accès d'une durée de 72 heures : 15,00 $

4° accès pour les participants au « Tour de l'île de Montréal » et au « Tour la nuit » du Festival Go Vélo Montréal, pour une durée de 24 heures : 2,00 $

64. Pour l'utilisation d'un vélo par le détenteur d'un droit d'accès occasionnel au Service Bixi, il sera perçu :

1° Pour une utilisation d'une durée de 30 minutes ou moins : 0,00 $

2° Pour une utilisation de plus de 30 minutes sans dépasser 45 minutes : 1,80 $

3° Pour toute utilisation d'une durée de plus de 45 minutes en sus tarif prévu au paragraphe 2°, pour chaque période de 15 minutes excédentaire : 3,00 $
maximum 30,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux détenteurs d'un droit d'accès occasionnel prévu au paragraphe 4°de l'article 63.

65. Pour un abonnement annuel multiusagers au Service Bixi, il sera perçu : 250,00 $

66. Pour l'utilisation d'un vélo par le détenteur d'un abonnement annuel multiusagers au Service Bixi, il sera perçu :

1° Pour une utilisation d'une durée de 60 minutes ou moins : 0,00 $

2° Pour une utilisation de plus de 60 minutes sans dépasser 75 minutes : 1,80 $

3° Pour toute utilisation d'une durée de plus de 75 minutes en sus tarif prévu au paragraphe 2°, pour chaque période de 15 minutes excédentaire : 3,00 $
maximum 30,00 $

67. Pour une utilsation d'un vélo à assistance électrique, il sera perçu, en sus des tarifs prévus aux articles 62, 64 et 66 : 1,00 $

68. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'abonnements, de droits d'accès ou d'utilisation et en fixer le tarif.

CHAPITRE IV
UTILISATION DE BIENS PUBLICS

69. Pour l'utilisation d'équipements hydrométriques et d'arpentage, il sera perçu les montants indiqués à l'Annexe 3.

70. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 173,00 $

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

71. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 12,50 $

CHAPITRE V
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I
SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS

72. Pour la pose de barricades en application des règlements, pour chaque panneau de 0,0929 m^2, il sera perçu : 10,59 $

SECTION II
SERVICES RELATIFS À DES BIENS PUBLICS

73. Pour le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la Ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, il sera perçu :

1° si le déplacement ne nécessite qu'une déviation : 10 671,00 $

2° si le déplacement nécessite une relocalisation : 20 950,00 $

74. Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité : 363,00 $

SECTION III
INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

75. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :

1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : 99,00 $

2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières :

a) minimum (3 heures) 296,00 $

b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives 99,00 $

76. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu, l'heure :

1° vérificateur général : 244,00 $

2° chef de mission-vérificateur : 148,00 $

3° agent de vérification : 102,00 $

4° conseiller en vérification : 112,00 $

5° vérificateur général adjoint : 178,00 $

6° vérificateur principal : 122,00 $

77. Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après :

1° un jour ou moins : 68,00 $

2° plus d'une journée, jusqu'à 2 jours : 142,00 $

3° plus de 2 jours, jusqu'à une semaine : 212,00 $

4° plus d'une semaine, jusqu'à 2 semaines : 283,00 $

5° plus de 2 semaines, jusqu'à 8 semaines : 354,00 $

6° plus de 8 semaines, jusqu'à 26 semaines : 424,00 $

78. Pour la surveillance lors de tests de pression résiduelle aux bornes d'incendie, il sera perçu : 364,00 $

79. Pour les analyses, essais, études et recherches effectués par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'Annexe 4.

80. Pour un test de repérage de la source d'un écoulement sur le domaine public, il sera perçu : 430,00 $

81. Pour les services de la division Expertise et soutien technique de la direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1° sans production de plan : 560,00 $

2° avec production de plan : 1 122,00 $

82. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :

a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 20,96 $

b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 62,89 $

c) demande urgente (placée 4h avant les travaux), la première heure incluse, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 113,21 $

d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 $) 16,77 $

2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :

a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 32,7 % pour les avantages sociaux

b) les frais d'administration au taux de 9,5 % et les frais généraux aux taux de 15% appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).

83. Pour une analyse d'eau de piscine municipale faite par la Division de l'expertise technique de la Direction de l'environnement du Service des infrastructures, transport et environnement, il sera perçu : 130,00 $

SECTION IV
RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS

84. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1°	autorisation d'occuper le domaine public :	600,00 $
2°	quittance et mainlevée :	225,00 $
3°	acte de modification, de correction ou d'annulation :	300,00 $
4°	servitude consentie par la Ville :	350,00 $
5°	bail consenti par la Ville :	350,00 $
6°	acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de droit superficiaire et garantie hypothécaire :	1 000,00 $
7°	consentement à opération cadastrale :	350,00 $

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 7° du premier alinéa s'appliquent en sus des tarifs fixés à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré les paragraphes 5° et 6° du premier alinéa, pour un bail ou une donation consenti à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 7° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

85. Pour l'émission d'une copie authentique d'un acte préparé par un notaire de la Ville, autrement que lors de la préparation de cet acte, il sera perçu :

1°	pour la première copie :	50,00 $ plus 1,00 $ par page
2°	pour toute copie authentique additionnelle du même acte émise lors de la demande de la première copie, par page :	1,50 $

SECTION V
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT

SOUS-SECTION 1
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU

86. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu :

1°	diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm :		
	a)	les premiers 6,7 mètres	
		i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 042,00 $
		ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	1 042,00 $
		iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	2 711,00 $
	b)	chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres	11,00 $
2°	diamètre du branchement d'eau de 38 mm :		

a) les premiers 6,7 mètres
   i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 704,00 $
   ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 1 641,00 $
   iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 3 429,00 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres — 16,00 $

3° diamètre du branchement d'eau de 50 mm :

a) les premiers 7,9 mètres
   i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 2 331,00 $
   ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 2 258,00 $
   iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 4 153,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 7,9 mètres et 8,2 mètres — 204,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 8,2 mètres — 33,00 $

4° diamètre du branchement d'eau de 100 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
   i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 5 183,00 $
   ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 5 784,00 $
   iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 6 261,00 $
   iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 9 523,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 363,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 40,00 $

5° diamètre du branchement d'eau de 150 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 5 915,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 6 044,00 $
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 6 642,00 $
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 9 705,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 365,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 36,00 $

6° diamètre du branchement d'eau de 200 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm à 300 mm — 6 775,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 7 201,00 $
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 7 905,00 $
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 11 211,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 395,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 46,00 $

7° diamètre du branchement d'eau de 250 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm — 8 757,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 9 114,00 $
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 10 043,00 $
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 14 116,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 432,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 58,00 $

8° diamètre du branchement d'eau de 300 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 9 788,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 10 785,00 $

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 15 157,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 475,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 72,00 $

87. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la pose d'une vanne d'isolement sur une conduite d'eau publique, nécessaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau d'un bâtiment, il sera perçu :

1° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm : — 3 103,00 $

2° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : — 4 565,00 $

88. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu :

1° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm et moins :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 557,00 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 3 678,00 $

2° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm à 50 mm :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 938,00 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 3 709,00 $

3° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 200 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 200 mm : 2 344,00 $

4° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 300 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : 5 033,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

89. Pour les travaux de dégel d'un tuyau de service d'eau privé, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :

1° 1re heure : 298,00 $

2° chaque heure additionnelle : 238,00 $

90. Pour une demande de vérification d'un compteur d'eau dans un bâtiment utilisé en partie ou en totalité à des fins non résidentielles, il sera perçu, un dépôt de :

1° pour un compteur ayant un diamètre de 15 millimètres (5/8 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 173,00 $

2° pour un compteur ayant un diamètre de 20 millimètres (3/4 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 180,00 $

3° pour un compteur ayant un diamètre de 25 millimètres (1 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 222,00 $

4° pour un compteur ayant un diamètre de 40 millimètres (1 1/2 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 310,00 $

5° pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) mécanique : 338,00 $

6° pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) sans pièce mécanique : 347,00 $

7° pour un compteur ayant un diamètre de 75 millimètres (3 pouces) sans pièce mécanique : 687,00 $

8° pour un compteur ayant un diamètre de 100 millimètres (4 pouces) sans pièce mécanique : 810,00 $

9° pour un compteur ayant un diamètre de 150 millimètres (6 pouces) sans pièce mécanique : 1 192,00 $

10° pour un compteur ayant un diamètre de 200 millimètres (8 pouces) sans pièce mécanique : 1 432,00 $

11° pour un compteur ayant un diamètre de 250 millimètres (10 pouces) sans pièce mécanique : 1 622,00 $

12° pour un compteur ayant un diamètre de 300 millimètres (12 pouces) sans pièce mécanique : 1 823,00 $

91. Aux fins du Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (17-078), il sera perçu, pour les travaux de remplacement de la section privée du branchement d'aqueduc : 500,00 $

SOUS-SECTION 2
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'ÉGOUT

92. Pour le raccordement d'un égout privé à l'égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

a) 100 mm à 150 mm 736,00 $

b) 200 mm 782,00 $

c) 250 mm ou 300 mm 1 010,00 $

d) 375 mm 758,00 $

e) 450 mm 787,00 $

f) 525 mm 822,00 $

g) 600 mm 1 136,00 $

2° égout privé en béton de :

a) 250 mm et 300 mm et moins 758,00 $

b) 375 mm 787,00 $

c) 450 mm 822,00 $

d) 525 mm 1 136,00 $

e) 600 mm 1 387,00 $

93. Pour les inspections de l'égout public lors de travaux de réhabilitation d'un égout privé à partir de l'égout public, il sera perçu : 549,00 $

94. Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	200 mm	1 484,00 $
250 mm	250 mm	1 722,00 $
300 mm	300 mm	1 754,00 $
600 mm en briques	300 mm	2 639,00 $
375 mm à 600 mm	375 mm	2 689,00 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	2 840,00 $
450 mm à 600 mm	450 mm	2 706,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	2 964,00 $

2° égout privé en béton de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	150 mm	1 484,00 $
250 mm	150 mm à 200 mm	1 722,00 $
300 mm	200 mm à 250 mm	1 754,00 $
600 mm en briques	200 mm à 250 mm	2 639,00 $
375 mm à 600 mm	250 mm à 300 mm	2 689,00 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	250 mm à 300 mm	2 840,00 $
450 mm à 600 mm	375 mm	2 706,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	2 964,00 $
450 mm à 600 mm	450 mm	3 364,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 611,00 $
525 mm à 675 mm	525 mm	3 486,00 $

750 mm à 1100 mm et 600 mm x 900 mm en briques	525 mm	3 789,00 $
600 mm à 750 mm	600 mm	3 591,00 $
900 mm à 1200 mm et 600 mm x 900 mm en briques	600 mm	4 029,00 $

95. Pour le murage d'égout privé, il sera perçu :

1° pour un premier murage : 364,00 $

2° pour chaque murage additionnel, consécutif au premier et effectué sur les mêmes lieux : 358,00 $

Le tarif prévu au présent article ne comprend pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

CHAPITRE VI
VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

96. Pour la fourniture d'extraits des rôles**,** les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

97. Pour un abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation :

1° pour l'année : 135,00 $

2° par transaction, pour les abonnés : 6,25 $

3° par transaction, pour les non-abonnés : 17,00 $

98. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec, (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de

transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 $.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1°	copie numérique en haute résolution, par fichier :	7,00 $
2°	numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	13,00 $
3°	document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	25,00 $

99. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents montréalais, il sera perçu, pour un ménage :

1°	première carte :	8,00 $
2°	deuxième carte :	7,00 $
3°	carte supplémentaire :	6,00 $

100. Pour la délivrance d'un certificat requis aux fins de la radiation d'un préavis de vente pour taxes avant la tenue de la vente : 135,00 $

SECTION II
PLANS

101. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1°	plan de la Ville :	
	a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité	5,50 $
	b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité	30,50 $
2°	plan de l'arrondissement :	
	a) noir et blanc, l'unité	5,50 $
	b) en couleur, l'unité	10,50 $
3°	plan et profil, le pied carré :	1,50 $
4°	plan SQRC (plan surface), en couleur :	5,50 $

5° autres plans, le pied carré : 1,50 $

6° feuillet A0 : 4,50 $

102. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier : 5,50 $

2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° 5,50 $

CHAPITRE VII
AUTRES TARIFS

103. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville 510,00 $

2° établissement, modification ou radiation d'une servitude 510,00 $

3° bail consenti par la Ville 510,00 $

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;

2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;

3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

104. Pour l'analyse effectuée par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal préalablement à l'émission d'un permis

d'occupation du domaine public, il sera perçu, par jour, pour chaque côté d'un tronçon de rue visé par une demande d'utilisation d'un lieu public à des fins de tournage ou de production cinématographiques ou télévisuels : 25,00 $

Aux fins du présent article, on entend par « côté d'un tronçon de rue », la partie d'une voie publique, située entre 2 voies publiques transversales, qui s'étend du trottoir jusqu'au centre de la voie.

Le tarif prévu au présent article n'est pas applicable à un tournage effectué par une personne morale à but non lucratif, à un tournage amateur ainsi qu'à toute production dont le budget est de 100 000 $ ou moins.

105. Pour les frais de notification par poste certifiée d'un avis relatif au recouvrement de toute taxe, cotisation SDC ou tarif impayé, il sera perçu : 15,00 $

106. Pour la vente pour taxes d'un immeuble, il sera perçu :

1° frais d'avis de vente, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 200 $: 45,00 $

2° à compter du moment où l'immeuble est inscrit sur la liste de publication, des frais de vente de 5 % de la dette réclamée en capital, maximum : 2 000,00 $

107. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 35,00 $

108. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville, demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie seront perçus selon le coût encouru.

CHAPITRE VIII
PRÊT DE PERSONNEL

109. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) pour un employé permanent 35,6 %

b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 39,0 %

c) pour les heures supplémentaires 4,3 %

2° personnel autre que syndiqué prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué prêté à d'autres organismes : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) si le prêt est de moins de 6 mois 56,2 %

b) si le prêt est de 6 mois et plus 32,1 %

c) pour les heures supplémentaires 4,3 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à une prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE IX
STATIONNEMENT SUR RUE ET HORS RUE

110. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'identifié par le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et local (02-003) en vigueur le 31 décembre 2014, sont ceux prévus par les dispositions réglementaires des arrondissements en vigueur le 31 décembre 2014.

Du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020, ces dispositions sont reconduites en appliquant une augmentation de 0,25 $/h aux tarifs qui seraient autrement obtenus en vertu des dispositions reconduites par les paragraphes 1° à 12° du présent article ainsi qu'une augmentation de 0,50 $ aux tarifs journaliers prévus par les dispositions des articles 44.1 et 44.2 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014, 2013-13, reconduites au paragraphe 6° du présent article.

À compter du 1er avril 2020, ces dispositions sont reconduites en appliquant une augmentation de 0,50 $/h aux tarifs qui seraient autrement obtenus en vertu des dispositions reconduites par les paragraphes 1° à 12° du présent article ainsi qu'une augmentation de 1,00 $ aux tarifs journaliers prévus par les dispositions des articles 44.1 et 44.2 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014, 2013-13, reconduites au paragraphe 6° du présent article.

1° Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

a) l'article 32 du Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014, RCA13 09003;

b) l'article 33 de ce règlement en y ajoutant les mots « du lundi au samedi de 9h à 18h et le dimanche de 13 h à 18 h »;

2° Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : l'article 46 ainsi que le plan présenté en annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), RCA14 17222;

3° Arrondissement de Lachine : le premier alinéa de l'article 3.1.19 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification;

4° Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : l'article 26 du Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014 (RCA13-27005);

5° Arrondissement d'Outremont :

a) le deuxième alinéa de l'article 8.20, les paragraphes 1° à 4° et 8° de l'article 8.20.7, les articles 8.20.7.1 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171;

b) l'article 8.20.1 de ce règlement en remplaçant au paragraphe 2° du deuxième alinéa le nom « Courcelette » par le nom « Claude-Champagne »;

6° Arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

a) le premier alinéa et le paragraphe 1° de l'article 44 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014, 2013-13;

b) les articles 44.1 et 44.2 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014, 2013-13;

7° Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : l'article 48 du Règlement sur les tarifs (2014), RCA-101.

8° Arrondissement de Saint-Laurent: l'article 28 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs ainsi que la partie de l'annexe A relative au stationnement sur rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière;

9° Arrondissement du Sud-Ouest : l'article 42 en remplaçant au paragraphe 2° de cet article les mots « , non compris dans les zones 1 à 3 » par « ainsi que 13h à 18h, le dimanche, sur la rue Atwater, entre les rues Duvernay et Saint-Ambroise, et sur la

rue Saint-Ambroise, entre les rues Atwater et Greene », et la carte présentée en annexe A du Règlement sur les tarifs RCA14 22003;

10° Arrondissement de Ville-Marie : l'article 46 ainsi que la carte présentée en annexe A du Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014, CA-24-206;

11° Arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension : l'article 31.1 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier de 2014), RCA13-14008, en remplaçant « 1,50 $ » par « 1,00 $ »;

12° Arrondissement de Verdun : le paragraphe 1° de l'article 20 du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 210007, en y ajoutant les mots : « , du lundi au vendredi de 9 h à 21 h ainsi que le samedi et le dimanche de 9 h à 18 h, à l'exception des places de stationnement situées sur la rue de Verdun pour lesquelles les périodes de tarification sont du lundi au mercredi de 9 h à 18 h, le jeudi et le vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h. »

Malgré les alinéas précédents, le tarif applicable pour une place de stationnement contrôlée soit par un parcomètre, une borne ou un horodateur située dans le Secteur Angus est de 3,00 $ / h, du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h.

Malgré les alinéas précédents, le tarif applicable pour une place de stationnement parcojour, située dans le Secteur Angus, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, est de 3,00 $ / h et d'un maximum de 12,00 $ par jour d'utilisation.

Aux fins du présent article, le Secteur Angus est délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la voie ferrée du CP et du boulevard Saint-Joseph Est ; de là allant vers l'est suivant le boulevard Saint-Joseph Est jusqu'au point de rencontre avec la 2e Avenue ; de là allant vers le sud suivant la 2e Avenue jusqu'au point de rencontre avec la rue Gilford ; de là allant vers l'est suivant la rue Gilford jusqu'au point de rencontre avec la 4e Avenue ; de là allant vers le sud suivant la 4e Avenue jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Gilford ; de là allant vers l'est suivant le prolongement de la rue Gilford jusqu'au point de rencontre avec la 6e Avenue ; de là allant vers le sud suivant la 6e Avenue jusqu'au point de rencontre avec l'avenue du Mont-Royal ; de là allant vers l'est suivant l'avenue du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue du Midway ; de là allant vers le sud suivant l'avenue du Midway jusqu'au point de rencontre avec la rue Rachel Est ; de là allant vers l'ouest suivant la rue Rachel Est jusqu'au point de rencontre avec la voie ferrée du CP ; de là allant vers le nord suivant la voie ferrée du CP jusqu'au point de rencontre avec le boulevard Saint-Joseph est, étant le point de départ.

111. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie artérielle tel qu'identifié par le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et local (02-003) en vigueur le 31

décembre 2014 sont établis comme suit, pour la période du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h :

	jusqu'au 31 mars	du 1er avril au 31 décembre
1° dans la zone 1, délimitée par un trait noir gras continu sur le plan joint au résent règlement comme Annexe 5 et intitulé « Zones tarifaires » :	3,25 $/h	3,50 $/h
2° dans la zone 2, délimitée par un trait noir discontinu sur ce plan et se trouvant :		
a) sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	2,75 $/h	3,00 $/h
b) sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal	3,25 $/h	3,50 $/h
3° dans la zone 3, délimitée par deux traits noirs continus sur ce plan :	2,25 $/h	2,50 $/h
4° dans la zone 4, constituée du territoire la Ville de Montréal, à l'exclusion du territoire des zones 1, 2 et 3 :	1,25 $/h	1,50 $/h

112. Malgré l'article 111, le tarif payable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle est établi comme suit, aux endroits suivants :

	jusqu'au 31 mars	du 1er avril au 31 décembre
2° rue Sherbrooke, entre les rues Saint-André et Wurtele :	3,25 $/h	3,50 $/h
3° boulevard Saint-Laurent, entre les rues de Louvain et Legendre :	2,25 $/h	2,50 $/h

113. Malgré l'article 111, le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur la partie de la rue Van Horne comprise entre l'avenue Rockland et la limite Est de l'arrondissement d'Outremont, contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, pour la période du lundi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h : 2,25 $/h

A compter du 1er avril 2019, le tarif prévu au premier alinéa est augmenté de 0,25 $/h.

114. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue sont établis conformément à l'Annexe 6, intitulée « Tarifs des autoparcs », laquelle est jointe au présent règlement à l'égard des stationnements hors rue situés dans les arrondissements mentionnés dans cette annexe.

115. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit :

1° Arrondissement de Lachine : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 3.1.20 3.1.21, 3.1.22 et 3.1.23 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014;

2° Arrondissement d'Outremont : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 8.20.2, 8.20.3, 8.20.4, 8.20.5, 8.20.6 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171, en vigueur le 31 décembre 2014 ainsi que ceux prévus à l'article 69 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), AO-279;

3° Arrondissement de Saint-Laurent: les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 27 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs, en vigueur le 31 décembre 2014, pour une place de stationnement hors rue identifiée à la partie de l'annexe A relative au stationnement hors rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière, en vigueur le 31 décembre 2014;

4° Arrondissement de Verdun : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 21 ainsi qu'à l'annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 21000, en vigueur le 31 décembre 2014, en y effectuant les modifications suivantes :

a) à l'égard du stationnement de la Rue Lesage (No. 6) : en supprimant dans la colonne « Prescrption en vigueur » les mots « Horodateurs et » ainsi qu'en supprimant dans la colonne « Tarif » le tarif de 1,50$/hre et les deux tarifs de 10,00$/jour et en y ajoutant une nouvelle catégorie de permis par l'insertion d'une ligne qui comporte les mots « Permis BM » dans la colonne intitulée « Prescription en vigueur », le mot « Nil » dans la colonne « Durée maximum », les mots « Tout temps » dans la colonne « En vigueur » ainsi que le mot « Nil » dans la colonne « Tarif ».

b) à l'égard du stationnement 4000 Rue Ethel (No. 38), en y ajoutant une nouvelle catégorie de permis par l'insertion d'une ligne qui comporte les mots « Permis BM » dans la colonne intitulée « Prescription en vigueur » ainsi que le mot « Nil » dans la colonne « Tarif », les mentions « Nil » de la colonne « Durée maximum » et « Tout temps » de la colonne « En vigueur » étant applicables à ce permis.

CHAPITRE X
SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE

116. Pour le déversement de la neige aux endroits désignés à cette fin par la Ville, il sera perçu :

1° pour la période se terminant le 30 juin :

a)	pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux)	24,00 $
b)	pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux)	36,00 $
c)	pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux)	48,00 $
d)	pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque	72,00 $
e)	pour chaque déversement fait avec une remorque « POP »	48,00 $

2° pour la période du 1er juillet au 31 décembre :

a)	pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux)	24,40 $
b)	pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux)	36,60 $
c)	pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux)	48,80 $
d)	pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque	73,20 $
e)	pour chaque déversement fait avec une remorque « POP »	48,80 $

Aux fins du premier alinéa, les sites suivants constituent les sites désignés aux fins du déversement de la neige:

1° le site Ray-Lawson situé dans l'arrondissement d'Anjou;

2° les sites Thimens et Sartelon situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

3° le site Armand-Chaput situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

4° le site de la Carrière Saint-Michel situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

5° le site Château Pierrefonds situé dans l'arrondissement Pierrefonds–Roxboro;

6° le site 46e avenue situé dans l'arrondissement Lachine;

7° le site Angrignon dans l'arrondissement de LaSalle.

Les tarifs établis au premier alinéa s'appliquent pour tout autre site qui pourrait être accessible en cours d'année.

CHAPITRE XI
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

117. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

1° le salaire horaire de la main-d'oeuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 60,8 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la société du Parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 109, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;

2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'Annexe 7 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;

3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;

4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,63 % pour le fond relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

118. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil de la ville, conformément à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

119. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

CHAPITRE XII
APPLICATION ET PRISE D'EFFET

120. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec portant sur le même objet.

121. Le présent règlement prend effet le 1er janvier 2020, remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1
ORGANISMES

ANNEXE 2
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAU ET BÂTIMENTS DES INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

ANNEXE 3
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

ANNEXE 4
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 5
ZONES TARIFAIRES

ANNEXE 6
TARIFS DES AUTOPARCS

ANNEXE 7
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

ANNEXE 1
(article 13)
ORGANISMES

1. Accueil Bonneau
2. Action-Réinsertion (le Sac à dos)
3. Le bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes
4. C.a.c.t.u.s. Montréal
5. La cafétéria communautaire Multi Caf
6. Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.
7. Dîners St-Louis
8. Dopamine
9. Maison des amis du Plateau Mont-Royal
10. La Maison Benoît Labre
11. Mission bon Accueil
12. Mission Old Brewery
13. Plein milieu
14. Rue Action Prévention (RAP) jeunesse
15. Refuge des jeunes de Montréal
16. Spectre de rue Inc.
17. Travail de rue / Action communautaire (TRAC)
18. L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme
19. Y des femmes de Montréal
20. YMCA du Québec (programme Dialogue)

ANNEXE 2
(article 56)
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAU ET BÂTIMENTS DES INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

SECTION I
TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles, jardins, chapiteaux et bâtiments des institutions de l'Espace pour la vie, prévus par la présente annexe, il sera perçu, l'heure, pour un minium de trois heures :

1° Jardin botanique :

a) Jardin de Chine	
i. jardin entier	1 000,00 $
ii. terrasse seulement	300,00 $
iii. cour d'entrée seulement	300,00 $
iv. cours de penjings	300,00 $
v. pavillon de l'ombre verte	125,00 $
b) Pavillon japonais	
i. Toyota (avec corridor du pavillon)	300,00 $
ii. salle pour cérémonie du thé	200,00 $
c) Belvédère du Jardin japonais	150,00 $
d) Grande serre	300,00 $
e) autres serres	
i. serres numéros 1 à 9, l'ensemble	900,00 $
ii. serres numéros 1 à 10, l'ensemble	1000,00 $
iii. serres numéros 6 à 10, l'ensemble	600,00 $
f) complexe d'accueil, jusqu'à 200 personnes	200,00 $
i. avec serre centrale (connue sous le nom de serre Molson) en plus	300,00 $
ii. avec la grande serre en plus	400,00 $
iii. avec les serres numéros 1 à 10 en plus	1 100,00 $
iv. avec les serres numéros 6 à 10 en plus	700,00 $
g) serre centrale (connue sous le nom de serre Molson)	150,00 $
h) salle Chlorophylle	150,00 $
i) salle polyvalente 1	50,00 $

j) salle polyvalente 2	50,00 $
k) Maison de l'arbre	
i. maison entière	400,00 $
ii. salle polyvalente	50,00 $
iii. Gloriette ("gazebo")	100,00 $
l) Amphithéâtre Henry-Teuscher	150,00 $
m) Jardin des Premières-Nations	300,00 $
n) hall d'entrée de l'édifice Marie-Victorin	100,00 $
o) grand chapiteau temporaire	350,00 $
p) chapiteau permanent	300,00 $
q) salle André-Bouchard du Centre sur la biodiversité	
i. salle complète	900,00 $
ii. salle lorsqu'il y a une exposition	500,00 $

2° Biodôme :

a) hall d'accueil	400,00 $
b) noyau	200,00 $
c) hall d'accueil et noyau	500,00 $
d) mezzanine	300,00 $
e) boucle périphérique (exposition « À moi d'agir »)	250,00 $
f) boucle périphérique et aire de restauration	350,00 $
g) salle des découvertes	200,00 $
h) régions subpolaires	500,00 $
i) régions subpolaires et noyau	650,00 $
j) belvédère du Golfe du Saint-Laurent	500,00 $
k) vue sous-marine du Golfe du Saint-Laurent	500,00 $
l) Golfe du Saint-Laurent	900,00 $

m) Golfe du Saint-Laurent et noyau	1 050,00 $
n) érablière des Laurentides	500,00 $
o) érablière des Laurentides et noyau	650,00 $
p) forêt tropicale humide	500,00 $
q) forêt tropicale humide et noyau	650,00 $
r) Biodôme entier (quatre écosystèmes et hall d'accueil)	4 000,00 $

3° Planétarium Rio Tinto Alcan :

a) une salle d'animation	200,00 $
b) deux salles d'animation regroupées	400,00 $
c) trois salles d'animation regroupées	450,00 $
d) les deux théâtres	400,00 $
e) trois salles d'animation regroupées et les deux théâtres	800,00 $
f) salle d'exposition et les deux théâtres	600,00 $
g) hall d'accueil, incluant l'aire de restauration	400,00 $
h) hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et les deux théâtres	800,00 $
i) hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et la salle d'exposition	600,00 $
j) rez-de-chaussée comprenant le hall, les 2 théâtres et la salle d'exposition	900,00 $
k) salle P14	200,00 $

SECTION II
TARIFS PARTICULIERS

2. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe sont majorés de 50 %.

3. Un rabais de 50% est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.

4. Un rabais de 15% est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

ANNEXE 3
(article 69)
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

1. Analyseur « Mc IIroy », avec deux opérateurs	1 850,00 $/j
2. Appareil « Sthil » pour percer les égouts	8,90 $/h
3. Appareil pour localiser les fuites d'eau	16,30 $/h
4. Coupe tuyau « Smith » (30"x 36")	511,00 $/j
5. Coupe tuyau « Smith » (42"x 48")	652,00 $/j
6. Découpeuse à disque «Sthil-Cut-Quick»	9,12 $/h
7. Digimètre	18,72 $/h
8. Enregistreur de débits ou manomètre différentiel	16,72 $/j
9. Enregistreur de pression	15,50 $/j
10. Instrument de détection	3,52 $/h
11. Marteau à buriner	7,14 $/h
12. Opérateur de vanne « Wachs power drive machine »	7,14 $/h
13. Perceuse « Mueller », CC-25	8,90 $/h
14. Perceuse « Mueller », CL-12 (4"x 12")	40,20 $/h
15. Perceuse « Mueller », D-4 ou D-5	5,77 $/h
16. Perceuse et taraudeuse « Mueller », B-100	8,47 $/h
17. Perceuse et taraudeuse « Mueller », A (2")	8,31 $/h
18. Perceuse et taraudeuse « Mueller », J	3,52 $/h
19. Perceuse et taraudeuse « Mueller », B (1/2"à 1")	8,10 $/h
20. Pompe pneumatique d'épuisement (200 gal/h)	3,52 $/h
21. Scie à chaîne	5,94 $/h
22. Scie pneumatique rotative « Frein » pour tuyau	26,73 $/h
23. Tube de Pitot (sur réseau)	20,20 $/j
24. Tube de Pitot (piézomètre sur borne-fontaine)	5,36 $/j
25. Unité mobile pour la chlorination des conduites	8,10 $/h

ANNEXE 4
(article 79)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, toiture et étanchéité, édition 2019, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique (LC 21-040)
2. Colorimétrie (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre
14. Teneur en particules allongées (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO4 ou Na2SO4) (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau (BNQ 2501-170)

B BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles (BNQ 2621-905)
9. Essai de traction directe en laboratoire (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant (CSA A231.2)

F. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire
2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique d'oxygène	33,50 $
2. Dose d'alun	295,20 $
3. Matières en suspensions (MES)	23,15 $
4. Phosphore total	16,70 $

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	110,44 $
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	104,32 $
3. Essais mécaniques: traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	454,03 $
4. Essais mécaniques: traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	122,71 $
5. Grille de puisard, essais de chargement	110,44 $
6. Grille de puisard, poids et dimensions	85,89 $
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	454,03 $

C. PRODUITS DE BÉTON

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)	335,07 $

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	484,70 $
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	920,34 $
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	404,96 $
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	404,96 $
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	282,23 $

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure	162,02 $

F–ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	115,26 $
2. Agent technique principal, l'heure	131,58 $
3. Analyste de matériaux, l'heure	95,88 $
4. Dessinateur, l'heure	88,74 $
5. Ingénieur groupe 2, l'heure	149,94 $
6. Ingénieur groupe 4, l'heure	186,66 $
7. Ingénieur groupe 5, l'heure	204,00 $

ANNEXE 5
(article 111)
ZONES TARIFAIRES

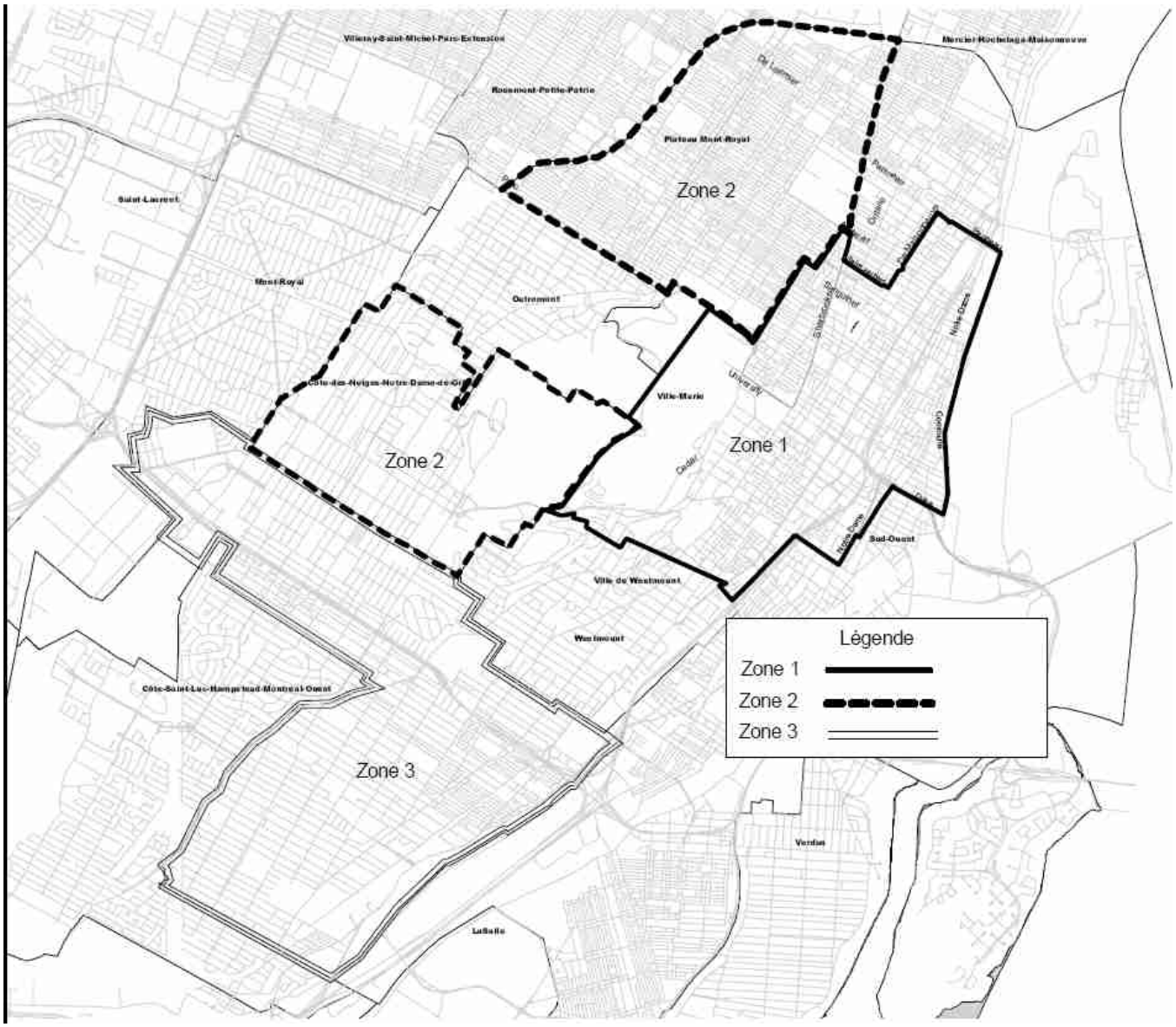

ANNEXE 6
(article 114)
TARIFS DES AUTOPARCS

			Grille horaire #1		
Arrondissement / secteur	**No. Autoparc**	**Localisation de l'autoparc**	**TARIF HORAIRE 24h Lundi au dimanche : 00 h 00 h à 23 h 59**	**TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 00 h 00 h à 23 h 59**	**PERMIS MENSUEL**
AHUNTSIC-CARTIERVILLE					
Promenade Fleury	335	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Coeur	3,00 $	14,00 $	78,00 $
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRACE					
Décarie	182	Coolbrook C/E, entre Queen-Mary et Snowdon	2,75 $	14,00 $	81,00 $
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Rue Mont-Royal	69	Chambrd C/E, entre Gilford et Mont-Royal	S/O	S/O	100,00 $
Rue Mont-Royal	72	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	3,75 $	16,00 $	100,00 $
Parc Lafontaine	139	Sherbrooke, C/N, entre C.-Lavallée et Pc Lafontaine	4,00 $	17,00 $	105,00 $
Parc Lafontaine	140	Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André	S/O	S/O	95,00 $
Parc Lafontaine	142	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	S/O	S/O	105,00 $
Parc Lafontaine	197	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	4,00 $	17,00 $	S/O
Parc Lafontaine	216	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	3,75 $	16,00 $	99,00 $
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE					
Plaza St-Hubert	24	Boyer C/O, entre St-Zotique et Beaubien	2,75 $	12,00 $	80,00 $
Plaza St-Hubert	78	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	3,50 $	14,00 $	106,00 $
Plaza St-Hubert	302	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	2,75 $	12,00 $	S/O
Plaza St-Hubert	303	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	2,75 $	12,00 $	80,00 $
Rue Jean-Talon	191	St-André C/E, entre Jean-Talon et Bélanger	3,25 $	12,00 $	S/O
Promenade Masson	73	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	2,50 $	12,00 $	80,00 $
Promenade Masson	74	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	S/O	S/O	80,00 $
Promenade Masson	75	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	2,50 $	12,00 $	S/O
SUD-OUEST					
Ville-Émard	88	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur	S/O	S/O	76,00 $
Parc Angrignon	243	Trinitaires C/O, nord de la Vérendrye	3,25 $	13,00 $	62,00 $
St-Henri	361	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	2,50 $	12,00 $	59,00 $
VILLE-MARIE					
Terminus centre-ville	184	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	S/O	S/O	158,00 $
Terminus centre-ville	207	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	5,00 $	16,00 $	134,00 $
Terminus centre-ville	400	Mansfield C/O, entre St-Antoine et St-Jacques	5,00 $	17,00 $	S/O

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #2		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	115	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,25 $	12,00 $	74,00 $
Parc du Mont-Royal	116	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,25 $	12,00 $	74,00 $
Parc du Mont-Royal	117	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,25 $	12,00 $	74,00 $
Parc du Mont-Royal	118	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,25 $	12,00 $	74,00 $

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #3		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	275	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	3,25 $	12,00 $	S/O

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #4		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h	
VILLE-MARIE					
Centre Bell	227	Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance	5,00 $	18,00 $	147,00 $

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #5		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h	TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END Lundi au vendredi : 6 h à 17h	
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Aréna St-Louis	270	St-Dominique C/E, entre Bernard et St-Viateur	3,75 $	15,00 $	90,00 $

ANNEXE 7
(article 117)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur	
a. Tarif horaire	12,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	47,00 $
c. Tarif quotidien	95,00 $
d. Tarif hebdomadaire	474,00 $
e. Tarif mensuel	2 135,00 $
2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple	
a. Tarif horaire	7,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	25,00 $
c. Tarif quotidien	49,00 $
d. Tarif hebdomadaire	246,00 $
e. Tarif mensuel	1 107,00 $
3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes	
a. Tarif horaire	2,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	7,00 $
c. Tarif quotidien	14,00 $
d. Tarif hebdomadaire	68,00 $
e. Tarif mensuel	293,00 $
4. 140 Automobile compacte électrique	
a. Tarif horaire	3,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	8,00 $
c. Tarif quotidien	16,00 $
d. Tarif hebdomadaire	81,00 $
e. Tarif mensuel	352,00 $
5. 153 Automobile intermédiaire hybride	
a. Tarif horaire	2,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	8,00 $
c. Tarif quotidien	15,00 $
d. Tarif hebdomadaire	75,00 $
e. Tarif mensuel	326,00 $
6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres	
a. Tarif horaire	3,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	8,00 $
c. Tarif quotidien	17,00 $
d. Tarif hebdomadaire	85,00 $

e. Tarif mensuel	368,00 $
7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée	
a. Tarif horaire	3,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	11,00 $
c. Tarif quotidien	23,00 $
d. Tarif hebdomadaire	113,00 $
e. Tarif mensuel	491,00 $
8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée	
a. Tarif horaire	4,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	13,00 $
c. Tarif quotidien	26,00 $
d. Tarif hebdomadaire	131,00 $
e. Tarif mensuel	567,00 $
9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb.	
a. Tarif horaire	4,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	15,00 $
c. Tarif quotidien	30,00 $
d. Tarif hebdomadaire	152,00 $
e. Tarif mensuel	659,00 $
10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée	
a. Tarif horaire	7,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	26,00 $
c. Tarif quotidien	52,00 $
d. Tarif hebdomadaire	258,00 $
e. Tarif mensuel	1 161,00 $
11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon	
a. Tarif horaire	5,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	18,00 $
c. Tarif quotidien	37,00 $
d. Tarif hebdomadaire	185,00 $
e. Tarif mensuel	800,00 $
12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée	
a. Tarif horaire	9,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	34,00 $
c. Tarif quotidien	68,00 $
d. Tarif hebdomadaire	339,00 $
e. Tarif mensuel	1 529,00 $

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon
    a. Tarif horaire 9,00 $
    b. Tarif pour une demi-journée 32,00 $
    c. Tarif quotidien 64,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 321,00 $
    e. Tarif mensuel 1 447,00 $

14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante
    a. Tarif horaire 15,00 $
    b. Tarif pour une demi-journée 59,00 $
    c. Tarif quotidien 118,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 588,00 $
    e. Tarif mensuel 2 651,00 $

15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle
    a. Tarif horaire 24,00 $
    b. Tarif pour une demi-journée 95,00 $
    c. Tarif quotidien 190,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 951,00 $
    e. Tarif mensuel 4 284,00 $

16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante
    a. Tarif horaire 25,00 $
    b. Tarif pour une demi-journée 96,00 $
    c. Tarif quotidien 193,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 964,00 $
    e. Tarif mensuel 4 344,00 $

17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil
    a. Tarif horaire 28,00 $
    b. Tarif pour une demi-journée 108,00 $
    c. Tarif quotidien 216,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 1 124,00 $
    e. Tarif mensuel 4 867,00 $

18. 301 Surfaceuse à glace
    a. Tarif horaire 9,00 $
    b. Tarif pour une demi-journée 34,00 $
    c. Tarif quotidien 68,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 339,00 $
    e. Tarif mensuel 1 527,00 $

19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU
    a. Tarif horaire 30,00 $
    b. Tarif pour une demi-journée 118,00 $

c. Tarif quotidien	235,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 222,00 $
e. Tarif mensuel	5 296,00 $

20. 319 Camion vide-puisards

a. Tarif horaire	39,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	153,00 $
c. Tarif quotidien	306,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 592,00 $
e. Tarif mensuel	6 893,00 $

21. 324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons

a. Tarif horaire	22,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	84,00 $
c. Tarif quotidien	168,00 $
d. Tarif hebdomadaire	841,00 $
e. Tarif mensuel	3 790,00 $

22. 347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM

a. Tarif horaire	46,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	180,00 $
c. Tarif quotidien	361,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 877,00 $
e. Tarif mensuel	8 127,00 $

23. 393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire)

a. Tarif horaire	19,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	73,00 $
c. Tarif quotidien	145,00 $
d. Tarif hebdomadaire	726,00 $
e. Tarif mensuel	3 271,00 $

24. 413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV

a. Tarif horaire	11,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	41,00 $
c. Tarif quotidien	81,00 $
d. Tarif hebdomadaire	407,00 $
e. Tarif mensuel	1 835,00 $

25. 437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU.

a. Tarif horaire	21,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	81,00 $
c. Tarif quotidien	161,00 $
d. Tarif hebdomadaire	806,00 $
e. Tarif mensuel	3 630,00 $

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location)

a. Tarif horaire	32,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	126,00 $
c. Tarif quotidien	252,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 310,00 $
e. Tarif mensuel	5 670,00 $

27. 513 Tracteur sur chenillettes

a. Tarif horaire	35,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	140,00 $
c. Tarif quotidien	279,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 452,00 $
e. Tarif mensuel	6 290,00 $

28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR

a. Tarif horaire	23,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	88,00 $
c. Tarif quotidien	176,00 $
d. Tarif hebdomadaire	881,00 $
e. Tarif mensuel	3 970,00 $

29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU & + (en location)

a. Tarif horaire	60,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	236,00 $
c. Tarif quotidien	472,00 $
d. Tarif hebdomadaire	2 456,00 $
e. Tarif mensuel	10 636,00 $

30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb.

a. Tarif horaire	3,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	9,00 $
c. Tarif quotidien	17,00 $
d. Tarif hebdomadaire	86,00 $
e. Tarif mensuel	374,00 $

31. 593 Tondeuse 72 PO. & +

a. Tarif horaire	6,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	24,00 $
c. Tarif quotidien	47,00 $
d. Tarif hebdomadaire	236,00 $
e. Tarif mensuel	1 062,00 $

32. 597 Tondeuse 7 couteaux

a. Tarif horaire	18,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	69,00 $
c. Tarif quotidien	138,00 $

d. Tarif hebdomadaire	691,00 $
e. Tarif mensuel	3 113,00 $
33. 635 Aspirateur à feuilles	
a. Tarif horaire	4,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	13,00 $
c. Tarif quotidien	26,00 $
d. Tarif hebdomadaire	130,00 $
e. Tarif mensuel	564,00 $
34. 661 Compresseur 100 PCM.	
a. Tarif horaire	1,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,00 $
c. Tarif quotidien	5,00 $
d. Tarif hebdomadaire	25,00 $
e. Tarif mensuel	110,00 $
35. 678 Hache Branches	
a. Tarif horaire	5,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	20,00 $
c. Tarif quotidien	40,00 $
d. Tarif hebdomadaire	200,00 $
e. Tarif mensuel	865,00 $
36. 752 Fardier 2-4 tonnes	
a. Tarif horaire	1,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	4,00 $
c. Tarif quotidien	7,00 $
d. Tarif hebdomadaire	37,00 $
e. Tarif mensuel	159,00 $
37. 759 Fardier 16 tonnes & +	
a. Tarif horaire	3,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	9,00 $
c. Tarif quotidien	18,00 $
d. Tarif hebdomadaire	91,00 $
e. Tarif mensuel	392,00 $
38. 761 Roulotte	
a. Tarif horaire	1,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,00 $
c. Tarif quotidien	5,00 $
d. Tarif hebdomadaire	27,00 $
e. Tarif mensuel	116,00 $
39. 766 Remorque Théâtre	
a. Tarif horaire	6,00 $

b. Tarif pour une demi-journée	20,00 $
c. Tarif quotidien	40,00 $
d. Tarif hebdomadaire	200,00 $
e. Tarif mensuel	867,00 $
40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur	
a. Tarif horaire	37,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	146,00 $
c. Tarif quotidien	292,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 521,00 $
e. Tarif mensuel	6 588,00 $
41. 970 Essoucheuse (de type vertical)	
a. Tarif horaire	8,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	28,00 $
c. Tarif quotidien	57,00 $
d. Tarif hebdomadaire	283,00 $
e. Tarif mensuel	1 274,00 $

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance	20,00 $
2. 105 Voiturette électrique	9,00 $
3. 106 Voiturette à essence	15,00 $
4. 118 Véhicule tout terrain	28,00 $
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne	32,00 $
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F.	29,00 $
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil	71,00 $
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière	85,00 $
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux	85,00 $
10. 307 Camion-traceur :	48,00 $
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4	39,00 $
12. Tracteur sur roue 65 à 100 HP	35,00 $

13. 471 Autoniveleuse louée	77,00 $
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur	12,00 $
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite	23,00 $
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs	46,00 $
17. 579 Pulvérisateur motorisé	9,00 $
18. 645 Génératrice remorquée	22,00 $
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée	17,00 $
20. 701 Traceuse de ligne remorquée	16,00 $
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte	42,00 $
22. 713 Flèche sur remorque	2,00 $
23. 714 Remorque à panneau afficheur	2,00 $
24. 749 Génératrice à vapeur	19,00 $
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes	11,00 $
26. 760 Remorques diverses	18,00 $
27. 765 Remorque citerne	6,00 $
28. 771 Terreauteuse remorquée	3,00 $
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux	4,00 $
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage	11,00 $
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage	14,00 $
32. 815 Scie à béton	24,00 $
33. 820 Planeuse à glace de patinoire	5,00 $
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces	12,00 $
35. 875 Aérateur de terre	15,00 $
36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons	2,00 $

37. 913 Boîte à asphalte	6,00 $
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c.	16,00 $
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c.	17,00 $